
000212562

N° 532

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1894

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 mars 1894.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION* CHARGÉE DE *réunir et de publier les textes authentiques des* **programmes et engagements électoraux des députés** *et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises,*

PAR M. BARODET,

Député.

Messieurs,

Votre Commission, — se conformant rigoureusement à la méthode de vérification et de classement adoptée et suivie par ses devancières, — après avoir reçu du Ministre de l'Intérieur communication des documents électoraux et opéré le triage des pièces essentielles, — a invité tous les députés, par lettres individuelles, à reconnaître et à compléter au besoin celles qui concernent leur élection.

---

* Cette Commission est composée de MM. Barodet, *président;* Denis, *secrétaire;* Bourgeois (Vendée), Montaut (Seine-et-Marne), Guillemaut, Chauvière, Ville, Dutreix, Lechevallier, Chambige, Clament.

Si tous avaient mis un égal empressement à répondre à cette invitation, le travail du rapporteur, rendu plus facile et n'ayant pas eu à subir de regrettables retards, aurait pu vous être distribué avant l'ajournement des Chambres.

Parmi les élus de 1893, MM. Chevillon, Ceccaldi, de Kergariou, Calvinhac, de La Ferronnays, de Rohan, de Lanjuinais, du Bodan, Lorois, Couturier, Cluseret, Deshayes, Bourlier, Deproge, César-Laîné, de Mahy et Franconie, — sur l'élection desquels nous n'avions pas reçu de documents, — ont affirmé, verbalement ou par écrit, n'avoir publié ni profession de foi ni programme.

Il y a lieu toutefois de distinguer les déclarations écrites de MM. Calvinhac, Couturier, de Mahy et Franconie, qui, en réunions publiques, ont confirmé leurs programmes antérieurs; celle de M. de Lanjuinais, qui, dans les mêmes circonstances, a affirmé hautement ses opinions catholiques et royalistes, et celle de M. Cluseret, dont le programme se résume ainsi : revision de la Constitution par une Assemblée constituante, avec mandat impératif et referendum.

Sur l'élection de M. Demarçay, — qui a déclaré n'avoir pas fait de profession de foi personnelle, — nous avons reçu un appel adressé aux électeurs par le comité républicain qui a patronné sa candidature.

Ce comité, composé exclusivement de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement, de maires et d'adjoints, lui demande de maintenir dans leur intégrité la loi scolaire et la loi militaire, de marcher à la conquête de nouvelles réformes et de repousser la politique des ralliés.

Bien que ce document ne soit pas revêtu du visa de M. Demarçay, tout porte à croire qu'il y avait accord entre le candidat et son comité.

Nous avons donc publié dans nos annexes l'appel du comité républicain de la circonscription de Montmorillon et nous avons opéré le classement des opinions qui y sont émises.

M. Masson, député de Lyon, sur l'élection duquel nous

n'avions reçu aucun document, n'a répondu à aucune de nos invitations.

Pour un certain nombre de nos collègues, qui se sont bornés à déclarer, dans de courtes professions de foi, n'avoir rien à changer aux programmes sur lesquels ils avaient été précédemment élus, nous avons dû nous reporter à ces documents qui, pour la plupart, figurent aux annexes du rapport sur les élections de 1889 et dont, pour cette raison, nous avons cru pouvoir ne reproduire que le classement.

Nous n'avons, comme les précédentes Commissions, tenu compte ni des opinions exprimées d'une manière trop générale ou trop vague, ni des engagements s'appliquant à des intérêts purement locaux, ni des promesses réalisables en dehors du Parlement, ni des critiques sans indication précise d'une mesure législative.

Quand les termes employés pour réclamer une réforme nous ont paru de nature à étendre ou à restreindre sensiblement la portée de la formule généralement admise, nous les avons reproduits textuellement.

Nous avons reporté aux *Questions diverses*, sans rien changer à la rédaction, les opinions, réclamations ou formules de réformes qui, — soit comme idée générale, soit comme application, — n'ont pu trouver leur place dans aucune de nos grandes divisions.

Ce tableau des *Questions diverses*, qui a pris une certaine extension, est devenu, presque exclusivement, une sorte de résumé des doctrines du socialisme révolutionnaire et du collectivisme.

Deux faits, d'une importance considérable, ont signalé les élections législatives de 1893 : l'adhésion du chef de l'Église à la République, et l'avènement à la Chambre des Députés d'un groupe relativement nombreux du parti socialiste révolutionnaire et du collectivisme.

Sous l'autorité et la direction du pape s'est formé le parti des ralliés, qui, tout en déclarant accepter la République, dans la forme, n'a pu dissimuler sa haine des institutions

républicaines, et tout particulièrement de la loi scolaire et de la loi militaire.

Cette conversion *in extremis*, venue après la défaite du Boulangisme, a été considérée par beaucoup de républicains comme une tactique nouvelle, plus dangereuse encore, dirigée contre la République.

L'incrédulité qu'elle a soulevée s'est traduite, dans un grand nombre de professions de foi, par l'engagement de s'unir pour la défense de l'œuvre républicaine et de ne permettre aucune atteinte aux réformes et aux libertés déjà conquises.

Nous avons fait le relevé des réserves et des déclarations de méfiance et d'hostilité provoquées par cette nouvelle évolution du parti réactionnaire.

L'entrée en campagne du parti socialiste révolutionnaire et collectiviste a, de son côté, provoqué, de la part d'un grand nombre de députés, des appréhensions et des déclarations d'hostilité dont nous avons fait également le relevé.

Il a paru à votre Commission que rien ne saurait offrir plus d'intérêt au législateur, que rien ne peut lui être plus utile à observer et à méditer que ces chocs d'idées et de doctrines, que ces mouvements passionnés d'opinion qui gagnent et agitent les couches profondes du peuple, ont leur retentissement à la tribune nationale et finissent par laisser, bonne ou mauvaise, leur empreinte dans nos lois.

Enfin, Messieurs, votre Commission a pensé qu'il n'était ni moins intéressant ni moins utile de mettre sous vos yeux, dans un tableau comparatif des réformes réclamées depuis 1881, l'opinion réfléchie, la volonté constante du pays que nous avons le grand honneur de représenter.

CLASSEMENT

I

Questions constitutionnelles.

202 députés, tous républicains, à très peu d'exceptions, se sont prononcés pour la revision des lois constitutionnelles.

Nous en donnons la liste en cinq catégories comprenant :

1° Les députés qui veulent la revision par une Assemblée constituante, au nombre de....................	39
2° Ceux qui veulent la revision par les deux Chambres réunies en Congrès, au nombre de.........	12
3° Ceux qui ont demandé la revision purement et simplement, au nombre de.........................	128
4° Ceux qui, sans réclamer nommément la revision, ont exprimé des opinions ou spécifié des réformes qui l'impliquent, au nombre de................	20
5° Enfin les députés qui, partisans de la revision, se sont prononcés pour son ajournement, au nombre de..	3
Total......................	202

1° *Pour la revision par une Assemblée constituante* (39 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône ..	Pelletan (Camille), Boyer (Antide).
Charente..........	Gellibert des Seguins.
Cher.............	Pajot, Lesage.
Gard.............	Crémieux, Gaussorgues.
Garonne (Haute-)..	Leygue (Raymond), Calvinhac.
Hérault...........	Salis.
Morbihan..........	Guieysse.
Nièvre............	Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
Rhône.............	Couturier, Bérard (Ernest).
Saône-et-Loire.....	Boysset.
Seine.............	Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, Millerand, Paschal Grousset, Hovelacque, Paulin-Méry, Michelin, Le Senne, Sembat, Rouanet, Clovis Hugues, Goussot, Richard (Pierre), Baulard.
Seine-et-Oise......	Berteaux. Après réformes préparatoires.
Tarn-et-Garonne...	Prax-Paris.
Var..............	Cluseret.
Vaucluse.........	Naquet.
Alger............	Samary.
Constantine.......	Forcioli.

2° *Pour la revision par les deux Chambres réunies en Congrès* (12 programmes).

MM.

Creuse...........	Martinon, Cornudet, Tardif, Lacôte.
Hérault..........	Cros-Bonnel.
Loiret...........	Lacroix.
Saône-et-Loire.....	Sarrien.
Seine............	Goblet, Brisson, Roche (Ernest).
Vaucluse.........	Pourquery de Boisserin.
Vienne (Haute-)....	Vacherie.

3° *Pour la revision purement et simplement* (128 programmes).

MM.

Ain..............	Pochon, Herbet, Bizot.
Aisne............	Deville, Castelin.
Allier...........	Delarue, Gacon, Sauvanet, Mathé (Félix), Ville.
Alpes-Maritimes....	Raiberti.

MM.

Ardèche .... Dindeau. L'amélioration de la Constitution.
Aude............ Marty, Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône .. Leydet, Lagnel.
Charente.......... Cuneo d'Ornano, Gautier (René).
Charente-Inférieure. Braud.
Cher .... Baudin.
Côte-d'Or.......... Vaux (Pierre), Bizouard-Bert.
Creuse............ Desfarges, Defumade.
Dordogne .... Chavoix, Gendre.
Doubs .... Beauquier.
Drôme .... Gras, Maurice-Faure, Bizarelli.
Finistère.......... Amiral Vallon, limitée.
Gard.............. Malzac, Doumergue.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, Mandeville.
Gers.............. Decker-David, Cazes (Thierry).
Gironde........... Jourde,
Hérault........... Mas, Cot, Vigné.
Ille-et-Vilaine ..... Le Hérissé.
Indre............. Leconte.
Isère............. Rivet (Gustave).
Jura.............. Bourgeois (J.), Poupin, Vuillod.
Loir-et-Cher ...... Général Riu, Jullien.
Loire............. Girodet, Charpentier, Souhet.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch, de Juigné.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Deluns-Montaud. S'il se rencontrait des obstacles aux réformes, il faudrait mettre plus d'harmonie dans le fonctionnement des pouvoirs publics. — Darlan.
Lozère............ Jourdan (Louis).
Maine-et-Loire..... De Grandmaison.
Manche........... Rauline.
Marne............ Bourgeois (Léon), Mirman, Bertrand. Se montrer d'une grande prudence sur la question de la revision.
Nord............. Defontaine, Eliez-Evrard, Pierre Legrand, Dron.
Oise.............. Boudeville.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin, Adam (Achille).
Puy-de-Dôme....... Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Duchasseint.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Pams, Rolland, Brousse (Émile).
Rhône............ Burdeau. L'amélioration du mécanisme constitutionnel par la prédominance du suffrage universel. — Clapot.
Saône-et-Loire..... Magnien, Gillot, Guillemaut, Dubief.
Seine............. Mesureur, Pétrot (Albert), Frébault, Groussier, Fabérot, Lockroy, Toussaint, Jacques, Humbert, Chauvière, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

MM.

SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (Louis).
SEINE-ET-MARNE..... Derveloy, Montaut.
SEINE-ET-OISE...... Argeliès, Hubbard. Gauthier (de Clagny).
TARN............ Dupuy-Dutemps, Compayré.
TARN-ET-GARONNE... Chabrié.
VAR............. Rousse, Jourdan (Joseph). J'admets que notre Constitution est susceptible de perfectionnement, mais je m'opposerai à toute revision qui aurait pour but d'ouvrir la porte aux entreprises d'un prétendant. — Abel.
VAUCLUSE......... Reboulin.
VIENNE........... Dupuytrem.
VIENNE (HAUTE-).... Labussière, Codet.
VOSGES.......... Boucher (Henry).
YONNE........... Doumer, Merlou, Loup, Bézine, Rathier.

4° *Liste des députés qui, sans réclamer nommément la revision, se sont prononcés, soit pour l'appel au peuple, soit pour le rétablissement de la monarchie, soit pour l'abolition du régime parlementaire, soit pour toute autre réforme impliquant la revision de la Constitution* (20 programmes).

MM.

ALPES (BASSES-).... Deloncle. Si, pour obtenir d'aussi grands résultats, la méthode de travail politique et le fonctionnement du régime parlementaire doivent être modifiés, je n'hésiterai pas à voter les mesures nécessaires.
CALVADOS.......... De Colbert-Laplace. Nomination du Président de la République par le suffrage universel. Referendum.
CHARENTE.......... Laroche-Joubert. Nomination du Président de la République par le suffrage universel.— Arnous. *Idem*, et suppression du régime parlementaire.
CORRÈZE.......... Descubes. Je voterais une disposition constitutionnelle établissant la prépondérance de la Chambre des Députés en matière budgétaire.
ILLE-ET-VILAINE..... Le Gonidec de Traissan. Il y a dix-sept ans, lorsque, pour la première fois, je sollicitais vos suffrages, j'affirmais nettement mes convictions politiques et religieuses : je ne suis pas républicain.
INDRE............. De Saint-Martin. Nomination du Président de la République par le suffrage universel.
LOIRE............. Réal. Je veux que nos institutions soient améliorées dans un sens démocratique.
LOIRE-INFÉRIEURE.... De Cazenove de Pradine. Je n'attends la réalisation de mes espérances (le rétablissement de la monarchie) que du consentement national loyalement exprimé.

MM.

LOT-ET-GARONNE .... Leygues (Georges). Les attributions des deux Chambres doivent être modifiées.

MAINE-ET-LOIRE..... Comte de Maillé. Mes principes monarchiques ne m'empêchent pas de considérer comme un devoir d'aider à la marche du gouvernement, lorsqu'il n'attaque pas les libertés nécessaires.

MANCHE........... Legrand (Arthur). Appel au peuple.

MAYENNE.......... Prince de Broglie. Si la France était consultée légalement sur la forme de son gouvernement, j'affirmerais mes préférences monarchiques. — Comte d'Elva. Appel au peuple. — Gamard. Monarchiste, je saurai toujours mettre au-dessus de mes préférences personnelles l'intérêt de mon pays.

MORBIHAN.......... Comte de Lanjuinais. Dans toutes les réunions publiques, j'ai affirmé mes opinions catholiques et royalistes.

SEINE-ET-OISE...... Marcel-Habert. Le peuple doit nommer directement tous ses représentants.

SÈVRES (DEUX-).... Marquis de La Rochejaquelein. J'appelle de tous mes vœux le rétablissement légal et pacifique du gouvernement qui seul peut sauver la France.

VENDÉE........... Bourgeois (Paul). Je ne dissimule pas mes préférences pour un gouvernement monarchique libéral. — De Baudry d'Asson. Je resterai attaché à la monarchie jusqu'à la la mort.

5° *Pour la revision quand elle pourra se faire sans péril pour la République* (3 programmes.)

MM.

IN.............. Philipon. (Programme de 1889 maintenu.)

UDE............. Turrel. *Idem.*

OISE............. Gaillard (Jules). *Idem.*

Pour la ratification de la Constitution par le peuple (5 programmes.)

MM.

SEINE............ Barodet, Michelin, Le Senne, Clovis Hugues, Richard (Pierre).

Se sont prononcés contre la revision (13 programmes.)

MM.

CANTAL........... Charmes (Francis).

DOUBS............ De Moustier.

	MM.
Eure-et-Loir.......	Deschanel (Paul).
Landes...........	Dejean.
Manche...........	Le Mare.
Marne............	Lannes de Montebello.
Marne (Haute-).....	Rozet.
Pyrénées (Basses-)..	Léon Say.
Seine.............	Trélat.
Seine-Inférieure....	Legras.
Seine-et-Oise......	Amodru.
Tarn-et-Garonne....	Lasserre.
Vaucluse..........	Ducos.

Comme en 1889, la plupart des députés partisans de la revision des lois constitutionnelles se bornent à dire qu'ils la veulent républicaine et démocratique.

Les motifs le plus souvent invoqués par les autres sont :

1° La nécessité de faire disparaître les lenteurs législatives et les causes de conflit entre les deux Chambres, en restreignant, en spécifiant mieux les attributions du Sénat et en assurant le dernier mot à la Chambre des Députés, émanation directe du suffrage universel ;

2° L'urgence d'une séparation plus complète et plus précise des attributions respectives du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ;

3° L'urgence de mettre fin aux compétitions parlementaires et aux crises gouvernementales par l'incompatibilité des fonctions ministérielles et du mandat de député ou de sénateur ;

4° La substitution de la responsabilité individuelle des Ministres à leur responsabilité collective.

Un certain nombre de nos honorables collègues ne voient la solution de ces diverses questions que dans la suppression du Sénat et de la Présidence de la République, qu'ils considèrent comme des entraves à l'exercice de la souveraineté nationale.

D'autres, au contraire, en demandent le maintien dans l'intérêt de la République.

Le mandat impératif et le referendum sont aussi réclamés dans un certain nombre de programmes.

Les députés élus sur des professions de foi monarchiques, en 1893, sont descendus à 10, et les partisans de l'appel au peuple, ou consultation nationale sur la forme du gouvernement, qui étaient 75 en 1889, ne sont plus que 5 en 1893.

Nous donnons tous ces résultats dans les tableaux qui suivent :

Pour la séparation des pouvoirs. — La suppression de l'initiative parlementaire pour les Ministres. — Les Ministres pris en dehors du Parlement (16 programmes).

MM.

Charente.......... Arnous.
Jura.............. Poupin.
Nièvre............ Laporte (Gaston).
Seine............. Lockroy, Paschal Grousset, Michelin, Chauvière. Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Élection des Ministres par la Chambre des Députés. — Le Senne, Clovis Hugues, Goussot, Baulard. Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif.
Tarn-et-Garonne... Prax-Paris
Vaucluse.......... Naquet
Vienne (Haute-)..... Codet.
Vosges............ Boucher.
Alger............. Samary. Séparation et pondération.

Pour la substitution de la responsabilité individuelle des Ministres à leur responsabilité collective (8 programmes).

MM.

Charente-Inférieure. Braud.
Gard.............. Crémieux.
Jura.............. Poupin, Vuillod.
Seine............. Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, sanction pénale.

Pour la réforme des attributions du Sénat (40 programmes).

MM.

Ain............... Pochon.
Allier............ Gacon.

MM.

AUDE............. Dujardin-Beaumetz.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud.
CREUSE........... Cornudet, Defumade, Lacôte.
DORDOGNE......... Chavoix, Gendre. Délimitation plus stricte et plus précise des droits respectifs de la Chambre et du Sénat.
DRÔME............ Bizarelli.
GARD............. Malzac, des deux Chambres. — Doumergue.
GARONNE (HAUTE-)... Abeille, Mandeville.
GERS............. Cazes (Thierry).
HÉRAULT.......... Cros-Bonnel.
JURA............. Vuillod.
LOIR-ET-CHER...... Jullien.
LOT-ET-GARONNE.... Dauzon, Darlan.
LOZÈRE........... Jourdan (Louis).
MARNE............ Bourgeois (Léon).
NORD............. Defontaine. Réforme ou suppression. — Pierre Legrand.
OISE............. Boudeville.
PUY-DE-DÔME...... Guyot-Dessaigne
PYRÉNÉES (HAUTES-). Pédebidou.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Pams, Rolland.
RHÔNE............ Clapot, et de son mode de recrutement.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Gillot, Sarrien.
SEINE............ Goblet.
SEINE-ET-MARNE..... Montaut.
SEINE-ET-OISE...... Berteaux.
TARN............. Dupuy-Dutemps.
TARN-ET-GARONNE... Chabrié, Prax-Paris.
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie.
CONSTANTINE....... Forcioli. Réforme ou suppression.

Pour la suppression du Sénat (48 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. C. Pelletan, Lagnel.
CREUSE........... Desfarges.
GIRONDE.......... Jourde.
LOIR-ET-CHER...... Général Riu.
LOIRE............ Souhet.
MARNE............ Mirman.
NIÈVRE........... Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
NORD............. Defontaine, ou transformation.
PAS-DE-CALAIS...... Basly.
RHÔNE............ Couturier.

MM.

Seine............ Chassaing, Viviani, Pétrot, Groussier, Fabérot, Toussaint, Millerand, Paschal Grousset, Paulin-Méry, Michelin, Chauvière, Le Senne, Roche (Ernest), Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Richard (Pierre), Coutant.
Seine-et-Oise...... Argeliès.
Var............. Abel.
Vaucluse......... Naquet.
Vienne (Haute-).... Labussière.
Yonne........... Doumer. Unité du pouvoir législatif. — Bézine, Rathier.
Alger........... Samary.
Constantine....... Forcioli, ou réforme de ses attributions.

Pour le maintien du Sénat (11 programmes).

MM.

Aude............. Marty.
Cantal........... Charmes (Francis).
Creuse........... Martinon.
Dordogne......... Denoix.
Eure-et-Loir...... Deschanel (Paul).
Finistère......... Le Borgne.
Lot-et-Garonne.... Darlan.
Marne........... Bourgeois (Léon), Bertrand.
Nord............ Pierre Legrand.
Seine-Inférieure.... Ricard (Louis).

Pour la suppression de la Présidence de la République (14 programmes).

MM.

Seine............ Chassaing, Groussier, Fabérot, Toussaint, Chauvière, Sembat, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

Pour le maintien de la Présidence de la République (8 programmes).

MM.

Aude............. Marty.
Cantal........... Charmes (Francis).
Dordogne......... Denoix.
Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul).

MM.

Finistère.......... Le Borgne.
Marne............. Bourgeois (Léon), Bertrand.
Seine-Inférieure.... Ricard (Louis).

Pour la nomination du Président de la République par le suffrage universel
(9 programmes).

MM.

Calvados.......... De Colbert-Laplace, ou tout au moins par les conseils départementaux.
Charente.......... Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins, Arnous, Cuneo d'Ornano, Gautier (René).
Indre............. De Saint-Martin.
Seine............. Michelin, élection directe du pouvoir exécutif par le peuple.
Seine-et-Oise....... Marcel-Habert. Je siégerai parmi les républicains qui pensent que dans un pays de suffrage universel le peuple doit nommer directement tous ses représentants.

Contre la nomination du Président de la République par le suffrage universel
(3 programmes).

MM.

Ariège............ Sentenac. Je ne veux pas d'un président plébiscitaire.
Eure-et-Loir...... Deschanel (Paul).
Seine............. Lefoullon.

Pour la nomination du Président de la République par les deux Chambres, les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement.

M.

Creuse........... Cornudet.

Pour la suppression du droit de dissolution.

MM.

Dordogne......... Gendre. La dissolution de la Chambre est la plus grave insulte qu'on puisse faire à la souveraineté nationale.
Lot-et-Garonne.... Dauzon. La Chambre ne pourra être dissoute que par un vote d'elle-même.

Pour le mandat impératif (41 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône... Lagnel, Boyer (Antide).
Cher............. Lesage.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond).
Loire............ Girodet, Charpentier, Souhet.
Marne............ Mirman.
Nièvre........... Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
Rhône............ Couturier.
Seine............ Chassaing, Viviani, Pétrot, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Paulin-Méry, Michelin, Chauvière, Le Senne, Roche (Ernest), Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Richard (Pierre), Baulard. Assimilation du mandat politique au mandat civil. — Coutant. Démission en blanc.
Var.............. Cluseret.
Vienne (Haute-)..... Labussière.
Yonne............ Bézine.
Alger............ Samary.

Pour le referendum (29 programmes).

MM.

Alpes (Basses-)..... Deloncle. Je ne reculerais pas devant un essai loyal du referendum et du droit d'initiative populaire pour les lois de principe.
Bouches-du-Rhône.. Boyer (Antide).
Calvados......... De Colbert-Laplace, veut que les lois principales soient directement sanctionnées par le peuple.
Charente......... Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins. La République plébiscitée par la nation entière. — Cuneo d'Ornano. Je travaille à inspirer la République des principes d'appel au peuple.
Dordogne......... Gendre. Le referendum, qu'il ne faut pas confondre avec le vote sur un nom.
Gers............. Cazes (Thierry). Notamment sur la question religieuse.
Gironde.......... Jourde.
Loir-et-Cher....... Général Riu. Le referendum facultatif pour les communes.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), ou consultation directe des électeurs par les députés.
Nièvre........... Laporte (Gaston).

MM.

SEINE............ Groussier. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction populaire en matière législative. — Fabérot, *id.*— Toussaint, *id.* — Paulin-Méry, Michelin. Consultation directe du peuple. — Le Senne, *id.* — Sembat. Le referendum démocratique. — Rouanet, Lavy. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction et initiative populaires en matière législative. — Prudent-Dervillers, *id.* — Dejeante, *id.*— Vaillant. Referendum obligatoire. — Goussot, Avez. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction populaire en matière législative. — Richard (Pierre). Soumettre à la ratification du peuple les grandes questions d'intérêt général. — Coutant. Ratification par le peuple des lois importantes.

VAR.............. Cluseret.

Pour la législation directe du peuple par le peuple (3 programmes).

MM.

CÔTE-D'OR........ Vaux (Pierre). Législation directe en usage dans certains cantons suisses.

SEINE............ Vaillant. Gouvernement direct du peuple par le peuple, le pays faisant lui-même la loi. — Walter. Droit législatif et direct du peuple.

Pour l'abolition du régime parlementaire (5 programmes).

MM.

CHARENTE......... Gellibert des Seguins, Arnous.

MANCHE........... Rauline.

SEINE............ Paulin-Méry, Vaillant.

Pour la réforme du régime parlementaire (2 programmes).

MM.

GERS............. Cazes (Thierry). Organisation d'une Chambre économique, composée des élus de la classe moyenne, des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des ouvriers agricoles, des ouvriers des villes, pour que l'on soit bien en présence d'une sincère représentation des producteurs et travailleurs de toutes catégories.

SEINE............ Jacques.

Pour le rétablissement de la monarchie (10 programmes).

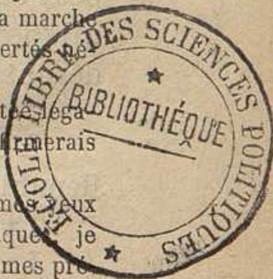
MM.

ILLE-ET-VILAINE..... Comte le Gonidec de Traissan. Il y a dix-sept ans, lorsque, pour la première fois, je sollicitais vos suffrages, je vous affirmai nettement mes opinions politiques et religieuses (catholiques et royalistes). Je ne suis pas républicain.

LOIRE-INFÉRIEURE.... De Cazenove de Pradine. Je reste fidèle à toutes mes convictions religieuses et politiques que mes adversaires eux-mêmes, dont je tiens à garder l'estime, s'étonneraient de me voir renier aujourd'hui. Mais je n'attends le résultat de mes espérances que du consentement national loyalement exprimé. J'ai suffisamment prouvé, en toutes circonstances, que je ne me prêterais jamais à des aventures compromettantes pour la prospérité et le repos du pays.

Comte de Juigné. Si je vous disais que je suis devenu républicain, vous ne me croiriez pas... Vous m'estimez trop pour me croire capable d'une lâcheté... Je reste fidèle aux convictions de toute ma vie.

MAINE-ET-LOIRE..... Comte de Maillé. Mes principes royalistes ne m'empêchent pas de considérer comme un devoir d'aider à la marche du gouvernement lorsqu'il n'attaque pas les libertés nécessaires.



MAYENNE.......... Prince de Broglie. Si jamais la France était consultée légalement sur la forme de son gouvernement, j'affirmerais mes préférences monarchiques.

Gamard. Si les événements qui se passent sous mes yeux me confirment dans mes opinions monarchiques, je saurai, comme toujours, mettre au-dessus de mes préférences personnelles l'intérêt de mon pays.

MORBIHAN.......... Comte de Lanjuinais. Je n'ai pas fait imprimer de professions de foi ; mais, dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, j'ai affirmé mes opinions catholiques et royalistes.

SÈVRES (DEUX-)..... Marquis de La Rochejaquelein. J'appelle de tous mes vœux le rétablissement légal et pacifique du gouvernement qui, seul, peut sauver la France.

VENDÉE........... Bourgeois (Paul). Je n'ai jamais dissimulé, je ne dissimule pas encore mes préférences personnelles pour un gouvernement monarchique libéral.

De Baudry d'Asson. La monarchie, à laquelle je suis et resterai attaché jusqu'à la mort, car, en la servant, je crois servir mon pays.

Pour l'appel au peuple ou consultation nationale sur la forme du gouvernement
(5 programmes).

MM.

Manche...........	Legrand (Arthur), Rauline.
Mayenne..........	D'Elva.
Pas-de-Calais......	Adam (Achille).
Tarn-et-Garonne...	Prax-Paris.

II

Politique générale.

Nous avons réuni sous ce titre un certain nombre de questions de la plus haute importance, dont la solution peut être considérée comme la condition nécessaire d'une politique ouverte à tous les progrès et de la dignité républicaine devant le monde; telles :

L'union de tous les républicains pour la défense de la République et l'accomplissement des réformes;
La discipline parlementaire;
Le maintien de la paix extérieure;
Les libertés publiques, etc.

Tout naturellement, nous avons placé sous le même titre le relevé des opinions émises sur les deux faits les plus importants de politique générale qui ont signalé les élections de 1893, c'est-à-dire le nouvel avatar du parti de la réaction, devenu le parti des Ralliés, et l'avènement à la Chambre des Députés du parti socialiste révolutionnaire et du parti collectiviste.

Union de tous les républicains pour la défense de la République et pour les réformes
(104 programmes).

MM.

Ain	Giguet, Herbet, Bizot, Bérard (Alexandre).
Aisne	Deville, Moret.
Allier	Gacon.
Alpes (Basses-)	Deloncle, Reinach.
Alpes (Hautes-)	Euzière.
Ardennes	Linard, Philippoteaux, Bourgoin.
Aube	Castillard, Thierry-Delanoue, Michou, Charonnat.
Aude	Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron	Lacombe, Caussanel.
Bouches-du-Rhône	C. Pelletan.
Charente-Inférieure	Dupon, Garnier.
Corse	Gavini (Sébastien), Luce de Casabianca, Arène (Emmanuel).
Côte-d'Or	Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord	Jacquemin.
Creuse	Martinon, Cornudet.
Dordogne	De La Batut.
Doubs	De Moustier.
Drôme	Gras, Bizarelli.
Eure	Isambard.
Eure-et-Loir	Milochau, Isambert (Gustave).
Finistère	Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.
Gard	Gaussorgues.
Garonne (Haute-)	Abeille, Leygue (Raymond), Calvinhac.
Gers	Bascou.
Gironde	Du Périer de Larsan.
Hérault	Cot.
Ille-et-Vilaine	Pontallié, Brune.
Indre	David (Alban).
Isère	Rivet, Saint-Romme.
Jura	Trouillot, Poupin.
Landes	Denis.
Loir-et-Cher	Ragot, Jullien.
Loire	Réal. Union pour le maintien de l'œuvre glorieuse de la République.
Loire (Haute-)	Dupuy (Charles).
Loire-Inférieure	Sibille, Roch.
Loiret	Lacroix, Rabier, Cochery (Georges).
Lozère	Jourdan (Louis).
Maine-et-Loire	Guignard.
Manche	Cabart-Danneville.

MM.

Marne............	Bourgeois (Léon), Vallé, Mirman, Bertrand.
Marne (Haute-).....	Bourlon de Rouvre, Rozet.
Morbihan..........	Guieysse.
Nord.............	Carpentier-Risbourg, Lepez.
Oise..............	Gaillard (Jules).
Orne.............	Bansard des Bois.
Pas-de-Calais.......	Rose, Jonnart,
Puy-de-Dôme	Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Duchasseint.
Rhône	Burdeau, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest).
Saône (Haute-).....	Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire.....	Magnien, Boysset.
Savoie (Haute-)....	Thonion, Mercier (Jules).
Seine.............	Millerand, Marmottan.
Seine-Inférieure....	Legras, Lechevallier.
Seine-et-Oise......	Hubbard.
Vienne............	Thonnard-Dutemple.
Vienne (Haute-)	Vacherie.
Vosges	Krantz (Camille).
Constantine	Thomson, Forcioli.
Oran.............	Saint-Germain.
La Réunion........	De Mahy.

Stabilité ministérielle. — Majorité homogène.
(155 programmes.)

La stabilité ministérielle ou la constitution d'une majorité homogène est demandée par des représentants de toutes les nuances du parti républicain.

MM.

Ain...............	Herbet, Bizot.
Aisne.............	Firino, Denêcheau.
Allier............	Gacon, Mathé. Majorité stable sur le terrain des réformes.
Alpes (Basses-).....	Deloncle, Reinach, d'Hugues.
Ardèche..........	De Vogüé (E. Melchior).
Ardennes	De Wignacourt, Bourgoin.
Aube.............	Casimir-Perier.
Aveyron..........	Clausel de Coussergues, Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône ..	Charles-Roux.
Calvados	Lebret.
Cantal...........	Charmes (Francis), Bory.
Charente-Inférieure.	Bourcy.

MM.

Cher............. D'Arenberg.
Corrèze.......... Descubes, Delpeuch.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Leroy (Arthur), Bizouard-Bert.
Creuse............ Tardif.
Dordogne......... De La Batut, Clament, Chavoix, Pourteyron.
Doubs............ Ordinaire (Dionys).
Drôme............ Boissy-d'Anglas.
Eure............. Passy (Louis). Une majorité de gouvernement qui s'appuie sur tous les hommes modérés. — Isambard, Leroy (Modeste).
Eure-et-Loir....... Lhopiteau, Deschanel (Paul).
Finistère.......... Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.
Gers............. Bascou.
Gironde........... Goujon (Théophile), Gruet, Raynal, Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault.......... Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine..... Brune.
Isère............ Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme, Dubost (Antonin).
Jura.............. Poupin.
Landes........... Léglise, Dejean, Dulau.
Loir-et-Cher...... Ragot, Bozérian.
Loire............. Audiffred, Réal.
Loiret............ Viger, Cochery (Georges).
Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud.
Manche........... Riotteau, Cabart-Danneville, Regnault.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé, Lannes de Montebello.
Marne (Haute-).... Bourlon de Rouvre, Rozet.
Mayenne.......... Renault-Morlière, Chaulin-Servinière.
Meurthe-et-Moselle Mézières, Viox, Henrion.
Meuse............ Royer.
Nord............. Michau, Carpentier-Risbourg, général Iung, Weil-Mallez, Lepez.
Oise.............. Chevallier, Hainsselin, Gaillard (Jules).
Orne............. Christophle, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Rose, Tailliandier, Fanien, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux (Georges).
Puy-de-Dôme....... Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Girard, Laville.
Pyrénées (Basses-).. Lafont. Majorité fermement progressiste. — Berdoly, Léon Say. Majorité républicaine de gouvernement.
Pyrénées (Hautes-). Alicot.
Rhône............ Burdeau. Ce qui a manqué à la précédente Chambre, ce qu'il importe de donner à la nouvelle, c'est une majorité compacte formée exclusivement de républicains éprouvés, résolue à constituer et à faire vivre un gouvernement qui soit entre ses mains l'instrument des réformes

MM.

réclamées par la majorité du pays. — Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest), Aynard, Million, Sonnery-Martin.

Saône-et-Loire..... Franc.
Sarthe........... Legludic, Cavaignac.
Savoie........... Roche (Jules).
Savoie (Haute-).... Thonion, Orsat, Duval, Mercier (Jules).
Seine............ Goblet, Trélat, Leveillé. Majorité de concentration républicaine. — Berger (Georges), Millerand, Marmottan.
Seine-Inférieure..... Legras, Siegfried, Faure (Félix), Ricard (Louis). Il faut un Gouvernement qui gouverne avec les républicains. — Lebon (Maurice), Lechevallier.
Seine-et-Marne.... Balandreau.
Seine-et-Oise...... Amodru, Lebaudy, Berteaux. Majorité de réformes, la seule majorité gouvernementale possible aujourd'hui.
Sèvres (Deux-)..... Dislau, de La Porte.
Somme............ Froment, François.
Tarn............. De Berne-Lagarde, Reille (André).
Tarn-et-Garonne... Lasserre.
Vaucluse.......... Reboulin. Je veux la stabilité gouvernementale, mais il faut, avant tout, que les volontés du peuple soient respectées. — Pourquery de Boisserin.
Vendée........... Batiot (Aristide).
Vienne........... Nivert.
Vienne (Haute-).... Gotteron, Lavertujon.
Vosges........... Krantz (Camille), Boucher, Ferry (Charles).
Yonne............ Flandin, Rathier.
Constantine....... Thomson.
Sénégal.......... Couchard.
Cochinchine....... Le Myre de Vilers.

Pour l'épuration du personnel des fonctionnaires dans un sens républicain
(18 programmes).

MM.

Allier............ Delarue, Gacon, Mathé, Ville.
Aude............. Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône.. Boyer (Antide).
Cher............. Lesage.
Drôme............ Blanc (Louis), Bizarelli.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Isère............ Saint-Romme.
Jura............. Vuillod.
Marne (Haute-).... Rozet.
Nièvre........... Goujat.

MM.

Puy-de-Dôme......	Bony-Cisternes.
Rhône............	Bérard (Ernest).
Seine............	Jacques, Chauvière, et fixation des règles d'administration et de promotion ayant pour objet de détruire le favoritisme administratif.

Pour une politique de paix à l'extérieur (162 programmes).

Nous avons classé comme partisans d'une politique de paix extérieure, — et il ne peut s'agir que d'une paix compatible avec l'honneur national, — non seulement les députés qui ont pris, à cet égard, un engagement formel, mais tous ceux qui ont fait à la République un mérite de l'avoir maintenue jusqu'ici sans faiblesse, ou qui ont présenté cette forme de gouvernement comme un gage de paix.

MM.

Ain..............	Herbet.
Aisne............	Castelin, Desjardins, Denêcheau.
Allier...........	Gacon, Mathé.
Alpes (Basses-).....	Deloncle.
Alpes (Hautes-)....	Flourens, Euzière.
Alpes-Maritimes....	Raiberti.
Ardèche..........	Odilon-Barrot, Sauzet, de Vogüé (E. Melchior).
Ardennes.........	Linard, Bourgoin.
Aube.............	Thierry-Delanoue, Michou, Dutreix.
Aude.............	Marty.
Aveyron..........	Labarthe, Lacombe, Fournol, Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône..	Boyer (Antide).
Calvados.........	Lebret, Paulmier.
Cantal...........	Bastid, Charmes (Francis).
Charente-Inférieure.	Charruyer.
Corrèze..........	Delpeuch.
Côte-d'Or........	Leroy (Arthur).
Côtes-du-Nord.....	Jacquemin, Le Troadec, Armez.
Creuse...........	Cornudet, Defumade.
Dordogne.........	Clament, Pourteyron, Denoix.
Doubs............	Beauquier, de Jouffroy d'Abbans, Huguet.
Drôme............	Bizarelli.
Eure.............	Loriot.
Finistère.........	Amiral Vallon, Villiers, Le Borgne, Gourvil, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.

	MM.
GARONNE (HAUTE-)...	De Rémusat (Pierre), Caze (Edmond).
GERS.............	Bascou.
GIRONDE..........	Constant, Raynal, Obissier Saint-Martin, Laroze.
HÉRAULT..........	Cros-Bonnel.
ILLE-ET-VILAINE.....	Pontallié, Brice (René).
INDRE.............	Moroux, David, de Saint-Martin.
INDRE-ET-LOIRE.....	Leffet.
ISÈRE.............	Rivet.
JURA..............	Poupin, Vuillod.
LANDES...........	Léglise, Dejean.
LOIRE............	Levet, Oriol, Girodet, Charpentier.
LOIRE (HAUTE-).....	Dupuy (Charles).
LOIRE-INFÉRIEURE....	De Cazenove de Pradine.
LOIRET............	Cochery (Georges).
LOT...............	Talou, Rey (Émile), Lachièze.
LOT-ET-GARONNE....	Dauzon, Leygues (Georges).
MAINE-ET-LOIRE.....	Guignard, de Maillé, de Grandmaison.
MANCHE...........	Riotteau, Cabart-Danneville, Regnault, Legrand (Arthur), Rauline.
MARNE............	Bourgeois (Léon), Vallé, Lannes de Montebello, Bertrand.
MARNE (HAUTE-).....	Bourlon de Rouvre, Mougeot.
MAYENNE..........	Chaulin-Servinière.
MEUSE............	Royer.
NIÈVRE...........	Jules Jaluzot.
NORD.............	Carpentier-Risbourg, Cochin (Henry), des Rotours.
OISE.............	Hainsselin.
ORNE.............	Christophle, Bansard des Bois.
PAS-DE-CALAIS......	Basly, Lamendin, Fanien, Adam (Achille).
PUY-DE-DÔME.......	Farjon, Guyot-Dessaigne, Girard, Laville.
PYRÉNÉES (BASSES-)..	Lafont, Clédou, Léon Say, Quintaa.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.	Escanyé.
RHÔNE............	Burdeau.
SAÔNE-ET-LOIRE.....	Magnien, Schneider, Boysset, Franc, Sarrien.
SAVOIE............	Perrier (Antoine), Carquet, Horteur.
SAVOIE (HAUTE-)....	Orsat, Duval.
SEINE.............	Goblet, Barodet, Leveillé, Michelin, Vaillant.
SEINE-INFÉRIEURE....	Breton, Delaunay, Lebon (Maurice), de Montfort.
SEINE-ET-MARNE.....	Delbet, Balandreau, Montaut.
SEINE-ET-OISE......	Argeliès, Rameau.
SÈVRES (DEUX-).....	Goirand.
SOMME............	Froment, de Douville-Maillefeu.
TARN.............	de Berne-Lagarde, Compayré.
TARN-ET-GARONNE...	Chabrié.
VENDÉE...........	Guillemet, Batiot (Aristide), de Baudry d'Asson.
VIENNE...........	Thonnard-Dutemple.

MM.

Vienne (Haute-)	Vacherie, Gotteron, Codet, Lavertujon.
Vosges	Krantz (Camille), Ferry (Charles).
Yonne	Doumer.
Constantine........	Forcioli.
Oran.............	Étienne.
Cochinchine........	Le Myre de Vilers.

Pour l'alliance franco-russe (15 programmes).

MM.

Finistère..........	Amiral Vallon, Villiers, Cosmao-Dumenez.
Gironde...........	Constant, Raynal.
Ille-et-Vilaine	Brice (René).
Maine-et-Loire	De Grandmaison.
Marne (Haute-).....	Mougeot.
Oise...............	Hainsselin.
Saône-et-Loire.....	Franc, Sarrien.
Seine.............	Michelin, et l'union des peuples latins.
Constantine	Forcioli.
Oran.............	Étienne.
Cochinchine........	Le Myre de Vilers.

Pour l'arbitrage international (8 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône..	Boyer (Antide).
Doubs............	Beauquier.
Jura..............	Vuillod.
Loire.............	Girodet, Charpentier.
Seine.............	Barodet.
Tarn-et-Garonne ...	Chabrié.
Vienne (Haute-)....	Gotteron.

Pour la restitution aux tribunaux correctionnels de la répression des délits d'injures, outrage et diffamation commis par la voie de la presse contre les membres du Gouvernement, les membres des deux Chambres et les fonctionnaires publics (5 programmes).

MM.

Ain	Herbet.
Manche...........	Le Mare. J'appuierais toutes les mesures nécessaires pour

MM.

assurer une protection plus efficace aux personnes et aux biens contre les menées révolutionnaires.

Marne............ Vallé.
Nord............. Weil-Mallez.
Seine-Inférieure.... Breton.

Pour la liberté complète de la presse (65 programmes).

MM.

Aisne............. Castelin, Hugues (François), Desjardins. Respect des libertés de chacun.
Allier............ Thivrier, Sauvanet. Abolition de toutes les lois contre la liberté de la presse.
Alpes (Hautes-).... Flourens.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Ardèche........... Sauzet.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel. Garantie par la Constitution. — Boyer (Antide).
Calvados.......... Conrad de Witt. Défenseur des libertés politiques.
Côtes-du-Nord..... Le Troadec. Veut toutes les libertés.
Dordogne......... Pourteyron. Maintien de toutes les libertés conquises. — Denoix.
Finistère......... Amiral Vallon.
Gironde........... Goujon (Théophile). Protéger toutes les libertés. — Gruet, *idem*. — Jourde, du Périer de Larsan. Respect de toutes les libertés.
Hérault........... Salis.
Loire............. Réal. Maintien des libertés publiques. — Girodet, Charpentier, Souhet.
Manche........... Le Mare. Défense des libertés déjà conquises.
Marne............ Bertrand. Maintien de toutes les libertés.
Meurthe-et-Moselle. Henrion. Veut un gouvernement capable de défendre toutes nos libertés.
Meuse............ Royer. Ne pas porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité. — Prud'homme-Havette. Je défendrai toutes les libertés conquises.
Nord............. Guesde (Jules). Abolition de toutes les lois sur la presse.
Pas-de-Calais...... Graux (Georges). C'est par la plus large extension de toutes les libertés que la République a conquis la confiance du suffrage universel.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Rhône............ Burdeau. Maintien des libertés publiques si péniblement conquises. — Sonnery-Martin. Je suis résolu à réclamer toutes les libertés.

MM.

Saône (Haute-)..... Signard, défense des libertés.

Seine............. Frébault, Binder. Respectueux de toutes nos libertés politiques et religieuses. — Groussier, abrogation de toutes les lois restrictives. — Fabérot, *idem*. — Lockroy, Toussaint, abolition de toutes les lois restrictives. — Michelin, garantie par la Constitution. — Chauvière, abolition de toutes les lois restrictives. — Roche (Ernest), Rouanet, Lavy, abrogation de toutes les lois restrictives. — Clovis Hugues, garantie par la Constitution. — Prudent-Dervillers, abrogation de toutes les lois restrictives. — Dejeante, *idem*. — Goussot, Walter, abrogation de toutes les lois restrictives. — Avez, *idem*. — Chauvin, *idem*. — Coutant, *idem*.

Seine-Inférieure.... De Montfort, le respect de toutes les libertés.

Seine-et-Oise...... Hubbard, Brincard, respect de toutes nos libertés.

Sèvres (Deux-)..... Lebon (André), libertés politiques.

Tarn............. Compayré.

Vaucluse.......... Naquet.

Vienne............ Dupuytrem, respect de toutes les libertés.

Yonne............ Bézine, garantie de toutes les libertés publiques.

Alger............ Samary. Maintien et développement de toutes nos libertés.

Oran............. Étienne.

Pour la liberté de réunion.
(65 programmes).

MM.

Aisne............ Castelin, Hugues (François), Desjardins, respect des libertés de chacun.

Allier............ Thivrier, Sauvanet, abolition de toutes les lois contraires.

Alpes (Basses-)..... Fruchier. La République doit respecter toutes les libertés qui ne sont pas une atteinte à la liberté d'autrui.

Alpes (Hautes-).... Flourens.

Alpes-Maritimes.... Raiberti.

Ardèche.......... Sauzet.

Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel, garantie par la Constitution. — Boyer (Antide).

Calvados......... Conrad de Witt, défenseur des libertés politiques.

Côtes-du-Nord..... Le Troadec, toutes les libertés.

Dordogne......... Pourteyron, maintien de toutes les libertés conquises.

Finistère......... Amiral Vallon.

Gironde.......... Goujon (Théophile), protéger toutes les libertés. — Gruet, *idem*. — Jourde, Du Périer de Larsan, respect de toutes les libertés.

MM.

Hérault .... Salis.
Loire .... Réal, maintien des libertés publiques. — Girodet, Charpentier.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Manche........... Le Mare, défense des libertés déjà conquises.
Marne............ Bertrand, maintien de toutes les libertés.
Meurthe-et-Moselle. Henrion, veut un gouvernement capable de défendre toutes nos libertés.
Meuse........... Royer, ne pas porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité. — Prud'homme-Havette. Je défendrai toutes les libertés conquises.
Nord............. Guesde (Jules), abolition de toutes les lois sur les réunions.
Pas-de-Calais...... Graux (Georges). C'est par la plus large extension de toutes les libertés que la République a conquis la confiance du suffrage universel.
Pyrénées (Hautes-). Pédebidou.
Rhône........... Burdeau, maintien des libertés publiques si péniblement conquises. — Genet, Sonnery-Martin, Je suis résolu à réclamer toutes les libertés.
Saône (Haute-)..... Signard, défense des libertés.
Seine............ Frébault, Binder. Respect de toutes nos libertés politiques et religieuses. — Groussier et Fabérot, abolition de toutes les lois sur les réunions. — Lockroy, Toussaint, abolition de toutes les lois sur les réunions. — Michelin, garantie par la Constitution. — Le Senne, Rouanet, Lavy, abolition de toutes les lois restrictives. — Clovis Hugues, garantie par la Constitution. — Prudent-Dervillers, abolition de toutes les lois restrictives. — Dejeante, *id.* — Vaillant, garantie par la Constitution. — Goussot, Walter, abolition de toutes les lois restrictives. — Avez, *id.* — Chauvin, *id.* — Coutant, *id.*
Seine-Inférieure.... De Montfort, le respect de toutes les libertés.
Seine-et-Oise...... Hubbard, Brincard, respect de toutes nos libertés.
Sèvres (Deux-)..... Lebon (André), libertés politiques.
Vaucluse.......... Naquet.
Vienne............ Dupuytrem, respect de toutes les libertés.
Yonne............ Bézine, garantie de toutes les libertés politiques.
Alger............ Samary, maintien et développement de toutes nos libertés.
Oran.............. Étienne.

Pour la liberté d'association (94 programmes).

MM.

Aisne............. Castelin, Hugues (François), Desjardins, respect des libertés de chacun.
Allier............ Thivrier, Sauvanet, abolition des lois restrictives.
Alpes (Basses-)..... Deloncle, Fruchier, la République doit respecter toutes les libertés qui ne sont pas une atteinte à la liberté d'autrui. — D'Hugues.
Alpes (Hautes-).... Flourens.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Ardèche.......... Dindeau, Sauzet, de Vogüé (E. Melchior).
Aude............. Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel, garantie par la Constitution. — Boyer (Antide).
Calvados......... Paulmier, Conrad de Witt, défense des libertés politiques.
Côtes-du-Nord..... Jacquemin, Le Troadec, toutes les libertés.
Drôme............ Bizarelli, avec les garanties nécessaires.
Eure-et-Loir....... Isambert (Gustave), avec limitation du droit d'acquérir.
Finistère......... Amiral Vallon, d'Hulst, sous la garantie du droit commun.
Gard............. De Ramel.
Gironde.......... Goujon (Théophile), protéger toutes les libertés. — Gruet, *id.* Jourde, du Périer de Larsan, respect de toutes les libertés.
Hérault.......... Salis.
Indre............ Leconte.
Isère............ Vogeli.
Jura............. Bourgeois (J.), pour les travailleurs manuels.
Loir-et-Cher....... Jullien.
Loire............ Réal, Audiffred, Girodet, Charpentier.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Manche........... Le Mare.
Marne............ Lannes de Montebello.
Marne (Haute-).... Bourlon de Rouvre.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), Papelier, veut un gouvernement capable de défendre toutes nos libertés.
Nord............ Des Rotours, Guesde (Jules), abolition de toutes les lois sur les associations.
Orne............ De Lévis-Mirepoix.
Pas-de-Calais...... Adam (Achille), Graux (Georges). C'est par la plus large extension de toutes les libertés que la République a conquis la confiance du suffrage universel.
Rhône........... Fleury-Ravarin, Aynard, Genet, Sonnery-Martin. Je suis résolu à réclamer toutes les libertés.

MM.

SAÔNE (HAUTE-)...... Signard. Défense des libertés.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Magnien. Avec interdiction des biens de mainmorte. — Sarrien. Sans porter atteinte aux droits de la société civile.
SAVOIE............ Blanc (Pierre).
SEINE............. Barodet, Viviani, Trélat, Binder. Respect de toutes les libertés politiques et religieuses. — Groussier, Fabérot, Lockroy, Toussaint, Jacques, Michelin. Garantie par la Constitution. — Chauvière, Marmottan, Le Senne, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues. Garantie par la Constitution. — Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant. Garantie par la Constitution. — Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.
SEINE-INFÉRIEURE.... De Montfort. Respect de toutes les libertés.
SEINE-ET-MARNE..... Delbet.
SEINE-ET-OISE...... Hubbard, Brincard. Respect de toutes nos libertés. — Berteaux.
SÈVRES (DEUX-).... Lebon (André).
VAR.............. Abel.
VAUCLUSE .... Ducos.
VIENNE .... Dupuytrem. Respect de toutes les libertés.
YONNE .... Bézine. Garantie de toutes les libertés politiques.
ALGER............ Samary. Maintien et développement de toutes nos libertés.
LA GUADELOUPE..... Isaac.

Pour une loi sur les associations (83 programmes).

MM.

AIN............... Herbet, Bérard (Alexandre).
AISNE............ Deville, Cuissart.
ALLIER............ Delarue, Gacon, Mathé, Ville.
AUDE............. Marty, Dujardin-Beaumetz.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud.
CORRÈZE.......... Delmas.
CÔTE-D'OR........ Ricard (Henri).
CREUSE........... Cornudet, Tardif, Defumade.
EURE............. Thorel.
EURE-ET-LOIR...... Terrier.
FINISTÈRE......... Amiral Vallon. Le droit commun imposé à toute association civile ou religieuse.
GARD............. Malzac, Doumergue, Crémieux, Gaussorgues.
GARONNE (HAUTE-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, Leygue (Raymond), Calvinhac.
GERS............. Cazes (Thierry).

MM.

Gironde...........	Surchamp.
Hérault	Mas, Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine.....	Le Hérissé.
Indre-et-Loire.....	Drake.
Isère..............	Rivet, Dubost (Antonin).
Loir-et-Cher......	Ragot, Jullien, Bozérian.
Loire (Haute-).....	Dupuy (Charles).
Loiret............	Rabier. Avec garantie contre les biens de mainmorte.
Lot...............	Talou.
Lot-et-Garonne....	Dauzon, Darlan. Cette loi devra régler nettement les rapports de la société civile et de la société religieuse. — Leygues (Georges).
Marne	Bourgeois (Léon), Vallé, Bertrand.
Meurthe-et-Moselle.	Brice (Jules).
Morbihan..........	Guieysse.
Nièvre............	Goujat. Loi sur les associations religieuses.
Nord.............	Guillemin, Eliez-Evrard, Pierre Legrand. En écartant toutes les dispositions qui pourraient amener le rétablissement de la mainmorte.
Puy-de-Dôme	Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes.
Pyrénées (Hautes-)..	Pédebidou.
Pyrénées-Orientales.	Pams, Rolland.
Rhône............	Clapot.
Saône-et-Loire.....	Magnien, Guillemaut, Dubief.
Seine.............	Goblet, Barodet, Chassaing, Viviani, Pétrot, avec garantie contre les biens de mainmorte. — Brisson, Lockroy, Chauvière, avec garantie contre les biens de mainmorte. — Lefoullon, Baulard.
Seine-Inférieure	Ricard (Louis).
Seine-et-Marne.....	Delbet. Pour prévenir les abus de mainmorte.
Seine-et-Oise......	Hubbard, Berteaux, avec garantie contre les biens de mainmorte.
Sèvres (Deux-).....	Lebon (André).
Tarn-et-Garonne...	Chabrié.
Vienne (Haute-)....	Vacherie. Loi sur les associations et les biens de mainmorte. — Labussière.
Yonne............	Merlou. Loi garantissant les droits de la société laïque.

Pour la liberté individuelle (97 programmes).

MM.

Aisne.............	Hugues (François), Desjardins, respect des libertés de chacun. — Denêcheau.
Alpes (Basses-)....	Fruchier. La République doit respecter toutes les libertés qui ne sont pas une atteinte à la liberté d'autrui.

MM.

Alpes (Hautes-)..... Flourens, Euzière.
Alpes-Maritimes.... Raiberti. Garantie de la liberté individuelle.
Ardèche.......... Dindeau. Je veux la République avec toutes les libertés. — Sauzet, y compris la liberté du travail.
Aube............. Thierry-Delanoue. Sous le contrôle et l'action de l'État.
Aude.............. Marfan.
Bouches-du-Rhône.. Charles-Roux, Boyer (Antide).
Calvados .... Conrad de Witt. Défense des libertés politiques.
Charente .... Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins.
Cher............. d'Arenberg, Pajot.
Côtes-du-Nord..... Le Troadec. Toutes les libertés.
Dordogne......... Pourteyron. Maintien de toutes les libertés conquises. — Denoix.
Doubs............ de Moustier.
Eure.............. Isambard, Leroy (Modeste).
Eure-et-Loir....... Milochau.
Finistère.......... Amiral Vallon.
Gard.............. de Bernis.
Garonne (Haute-)... Mandeville.
Gironde........... Goujon (Théophile), protéger toutes les libertés. — Gruet, *id.* — du Périer de Larsan, *id.* — Surchamp.
Hérault........... Cot, Cros-Bonnel.
Isère.............. Jouffray.
Landes........... Léglise, Dulau.
Loire............. Réal, Oriol.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud, la liberté individuelle ne doit pas être absorbée par la communauté. — Leygues (Georges), l'initiative individuelle.
Maine-et-Loire..... Coudreuse, de Maillé, Bougère.
Manche........... Le Mare, Regnault.
Marne............ Bertrand.
Meurthe-et-Moselle. Henrion. Veut un Gouvernement capable de défendre toutes nos libertés.
Meuse............ Royer, ne pas porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité. — Prud'homme-Havette. Je défendrai toutes les libertés conquises.
Nord.............. Loyer, la liberté pour tous.
Orne.............. De Mackau, Christophle, donner à tous ceux que le sort n'a pas favorisés la liberté et l'instruction.
Pas-de-Calais...... Fanien, Dussaussoy, limitée par celle d'autrui. — Boudenoot, Graux (Georges). C'est par la plus large extension de toutes les libertés que la République a conquis la confiance du suffrage universel.
Pyrénées (Basses-) .. Berdoly, Léon Say, Quintaa.

MM.

PYRÉNÉES (HAUTES-) . Pédebidou.
RHÔNE............ Burdeau, maintien des libertés publiques si péniblement conquises. — Aynard, Million, égale pour tous. — Sonnery-Martin.
SAÔNE (HAUTE-)..... Signard, défense des libertés. — Chaudey.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Schneider, Gillot, Guillemaut.
SAVOIE............ Horteur.
SAVOIE (HAUTE-).... Thonion, Duval.
SEINE............. Goblet, Cochin (Denys), Binder, respect de toutes les libertés politiques et religieuses. — Berger (Georges), Lockroy, Jacques, Michelin, garantie par la Constitution. — Marmottan, Clovis Hugues, *id.* — Vaillant, *id.*
SEINE-INFÉRIEURE.... Legras, Faure (Félix), de Montfort, respect de toutes les libertés.
SEINE-ET-OISE...... Brincard, respect de toutes nos libertés.
SÈVRES (DEUX-)..... Lebon (André).
SOMME............ François, liberté pour tous.
TARN............. De Berne-Lagarde, Compayré.
TARN-ET-GARONNE... Lasserre.
VIENNE............ Dupuytrem, respect de toutes les libertés.
YONNE............ Flandin.
ALGER............ Samary, maintien et développement de toutes nos libertés.

Pour l'amnistie (29 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
CHER............. Baudin.
GARONNE (HAUTE-)... Leygue (Raymond), Calvinhac.
GIRONDE.......... Jourde.
HÉRAULT.......... Salis.
LOIRE............ Girodet, Charpentier.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Brice (Jules).
NIÈVRE........... Goujat.
SEINE............ Chautemps, Paschal Grousset, Hovelacque, Paulin-Méry, Michelin, Chauvière, Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Coutant.
VENDÉE........... Guillemet.

Pour le rappel des lois d'exil.

SEINE-ET-OISE ...... M. Marcel-Habert.

Nous faisons, dans le chapitre suivant, le relevé des opinions émises sur l'adhésion du Pape à la forme républicaine du Gouvernement français et la formation du nouveau parti des ralliés.

M. Jacquemin approuve « avec bonheur » et continuera de servir la République et la religion.

M. Simon (Amaury) approuve et promet son concours loyal au gouvernement républicain.

MM. d'Hulst, Lemire, de Mun et Reille (André) obéissent au Saint-Père et continueront de servir les intérêts religieux.

MM. Marfan, Decker-David, Bascou, Leygues (Georges), Riotteau, Chapuis, Rose, Ribot, Jonnart, Farjon, Laville, Lafont, Léon Say, Aynard, Sarrien, Millerand, Félix Faure, Goujon (Julien) (de la Seine-Inférieure), Lebaudy, Nivert, Codet et Méline expriment ou leur confiance ou leur quasi-confiance.

Tous les autres députés, au nombre de cent huit, ne voient dans le parti des ralliés qu'une nouvelle tactique des ennemis de la République et expriment, avec plus ou moins de force ou de modération, leurs réserves, leur méfiance ou leur hostilité.

Opinions émises sur le nouveau parti des ralliés.

MM.

AIN .... Philipon. Quant aux réactionnaires, plus ou moins sincèrement ralliés à la République, je déclare hautement que je repousse leurs suffrages.

Bérard (Alexandre). Contre ces ralliés, qui ne se soumettent à la République que pour mieux l'étouffer, il faut maintenir ces lois égalitaires : la loi scolaire et la loi militaire. Il faut repousser ces éternels ennemis qui tentent de remonter à l'assaut de la liberté, sous le masque constitutionnel.

MM.

Aisne............. Deville. Nous avons devant nous les mêmes adversaires qu'en 1889, seulement ils ont changé de masque.

Denêcheau. En présence des manœuvres de la réaction, qui masque ses ambitions et ses desseins sous l'étiquette républicaine, il faut se grouper en masse homogène pour faire face à l'ennemi.

Allier............ Gacon. Il faut se garder contre les chefs des anciens partis adverses qui, après avoir épuisé leurs dernières forces dans une campagne d'insultes et de calomnies, voudraient pratiquer ce qu'ils nomment le mouvement tournant.

Thivrier. Le rallié est le représentant d'une politique inventée pour égorger la République.

Mathé. Une coalition formée de soi-disant ralliés et de cléricaux menace encore une fois les institutions que la France s'est librement données.

Ville. Ne nous illusionnons pas sur l'attitude des ralliés, à la tête desquels marche le parti clérical, sur un mot d'ordre venu de l'étranger. Cette alliance seule nous prouve que nos adversaires d'hier seront ceux de demain.

Alpes (Basses-).... Delombre. Toutes les forces républicaines s'étaient unies, il y a quatre ans, pour vaincre le péril boulangiste. La même union assurera, le 20 août, le triomphe de la cause républicaine..... Ils se posent en adversaires intransigeants de la loi militaire et de la loi scolaire, dont ils demandent l'abrogation. Aucun républicain, si modéré qu'il puisse être, n'accepte qu'on revienne sur le principe des lois militaire et scolaire.

Ardèche.......... Dindeau. Défiez-vous de ceux qui, après avoir employé tous les moyens pour renverser la République, ont feint de renoncer à leurs espérances monarchiques et ont l'air d'adhérer aujourd'hui à la forme républicaine. Ils ont changé de tactique : n'ayant pu réussir par la force, ils veulent essayer de la ruse.

Sauzet. Vous connaissez la tactique des ralliés..... Opposons à ces revenants déguisés du passé monarchique la notion du gouvernement que nous saurons défendre contre toutes leurs attaques.

Ardennes......... Linard. Je lutterai toujours pour défendre la République contre les adversaires qui se couvrent de son nom pour vous demander vos suffrages.

Aube.............. Castillard. A une époque où des candidats notoirement monarchistes se disent ralliés à la République pour capter la confiance des électeurs..... la clairvoyance et

MM.

l'union de tous ceux qui veulent le maintien de nos institutions démocratiques sont plus nécessaires que jamais.

Charonnat. Les ralliés, ces nouvelles recrues, prennent leur mot d'ordre au Vatican et n'entrent dans la République que pour la trahir, sinon l'égorger.

AUDE............ Marfan. Les partis les plus hostiles ont désarmé. Nous sommes de ceux qui ne regardent pas comme une chimère le rêve de voir un jour tous les Français unis dans l'amour de la patrie et de la République.

BOUCHES-DU-RHÔNE... C. Pelletan. J'ai pour adversaires ceux qui rêvent d'introduire dans la forteresse républicaine la réaction découragée, mais encore animée, sous son masque nouveau, de la même haine contre la démocratie.

Lagnel. J'estime que ceux qui étaient, hier encore, nos implacables ennemis ne sont pas et ne peuvent pas être sincères dans leur prétendu ralliement au gouvernement républicain.

CANTAL........... Lascombes. J'estime que les convertis, qui aspirent à occuper un rang distingué dans les phalanges républicaines, ont le devoir de donner des preuves de leur sincérité. La République a le droit de demander des garanties.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Garnier. Si les adversaires de la République semblent avoir désarmé, nous n'en devons pas veiller avec moins de vigilance à la garde de nos institutions.

CHER............. Pajot. Les adversaires de la République, couverts d'un masque, vont essayer d'en faire l'assaut et de s'introduire dans la place.

Maret (Henry). Les tronçons du serpent essayent de se rejoindre, mais nous finirons bien par lui écraser la tête. Vos éternels ennemis ont employé tous les moyens pour tuer la République... Tombés dans leurs propres pièges... ils n'ont plus eu d'autres ressources que de feindre d'accepter le régime établi, afin de s'introduire sournoisement dans les places qu'ils n'ont pu emporter de vive force. C'est une ruse de guerre bien connue...

CORRÈZE.......... Delpeuch. Aux nouveaux venus, à ceux qu'on appelle les ralliés, les hommes qui ont toujours été républicains n'ont le droit de demander, avant de leur ouvrir les rangs de notre grand parti, que d'être sincères et de mettre leurs actes d'accord avec leurs paroles.

Delmas. A une époque où la République est acceptée, nominalement tout au moins, par ses adversaires hier

MM.

encore les plus acharnés, où tout le monde se dit républicain, où les ralliés aspirent à être les chefs avant d'avoir servi comme recrues, il importe d'être précis.

CÔTE-D'OR......... Guéneau. Alors qu'une coalition nouvelle, composée de soi-disant ralliés, nos adversaires d'hier, menace encore une fois les institutions que la France s'est librement données.....

CÔTES-DU-NORD..... Jacquemin. Je vous disais en 1889 : « Républicain, je défendrai la République; catholique, je défendrai la religion. »..... J'ai eu le bonheur de voir les idées que j'avais exprimées en 1889 consacrées par les encycliques du souverain pontife. Le pape Léon XIII n'a pas voulu permettre plus longtemps aux monarchistes de compromettre la religion, en en faisant un instrument de parti et en la représentant comme incompatible avec la République, à laquelle il a invité les membres du clergé et les catholiques à se rallier loyalement et sans arrière-pensée.

Armez. Les royalistes en sont réduits à cacher honteusement leur drapeau, et ils se déclarent sournoisement ralliés à un régime qu'ils détestent et qu'ils espèrent détruire en s'introduisant dans la place sous un masque.

CREUSE.......... Cornudet. Les anciens partis, par une habile tactique, sont entrés dans la forteresse de la République, en donnant le mot de ralliement..... Mais n'y aurait-il pas quelque imprudence à confier à ces recrues la garde du drapeau ? Le parti républicain ne doit être ni dupe ni complice des ralliés.

DORDOGNE......... Theulier. La République a donné de telles preuves de force et de vitalité que ses adversaires les plus acharnés déclarent ne plus pouvoir s'opposer à sa marche triomphante. Ce n'est pas une raison pour leur confier la direction de nos affaires.

Denoix. Toute tentative de réaction doit être résolument combattue. Aucune concession ne saurait être faite aux néo-républicains. L'application de leur programme serait la mort de la République.

DRÔME............ Blanc (Louis). Ce n'est pas au moment où la réaction, se couvrant du masque hypocrite du rallié, ose encore lever la tête, que ceux qui ont à cœur de voir s'établir une République vraiment démocratique et progressiste..... doivent renoncer aux principes pour lesquels ils ont toujours combattu.

Maurice-Faure. Les factions hostiles, dont la tactique peut différer, mais dont les intentions sont toujours les

MM.

mêmes, prennent, à l'heure actuelle, un nouveau masque pour tromper le pays, sous le titre mensonger de ralliés.

Bizarelli. La République est menacée maintenant par des ennemis masqués, qui viennent à elle avec la prétention de la diriger pour la détruire plus facilement, en renversant les lois essentielles sur lesquelles elle repose.

EURE.............. Isambard. La République a eu à subir de rudes assauts. Elle rencontrera encore d'autres obstacles. Déjà ses adversaires ont recours à de nouvelles ruses : leur tactique est maintenant de se dire républicains pour rentrer à tout prix dans la place.

Thorel. La République, après avoir victorieusement repoussé l'assaut des coalitions de toute sorte dirigées contre elle, est sortie tellement forte de la lutte... que ses adversaires n'hésitent pas à se réclamer de son nom devant les électeurs. Cette situation nouvelle impose à vos représentants le devoir de travailler énergiquement à la solution des questions économiques et sociales qui intéressent, à un si haut degré, notre démocratie laborieuse.

EURE-ET-LOIR...... Lhopiteau. La loi scolaire et la loi militaire, nos deux plus précieuses conquêtes, sont particulièrement menacées par les adversaires de la République, qui se disent aujourd'hui ralliés et qui n'ont changé d'opinion que pour solliciter vos suffrages.

FINISTÈRE.......... Amiral Vallon. La République des ralliés, à la dernière heure, multiplie ses promesses : prenez-y garde! Le suffrage universel vient de la condamner... Elle est décapitée, ses chefs ont partout succombé.

D'Hulst. La forme du gouvernement n'est plus contestée. Parmi les catholiques, les uns, cédant à d'augustes conseils, acceptent la République comme le régime définitif de la France moderne; les autres, persuadés qu'elle marque non le terme final, mais une place temporaire de l'évolution démocratique, réservent leurs préférences pour l'avenir, mais ne veulent attendre que de la libre volonté de la nation le changement qu'ils espèrent. Les uns et les autres sont donc respectueux de la Constitution. Rien ne les empêche de se placer ensemble sur le terrain des institutions établies pour y poursuivre, d'un commun accord, les réformes urgentes qui tiennent dans ces quelques mots: liberté de conscience, fin des luttes religieuses, respect du Concordat

MM.

dans sa lettre et dans son esprit, amendement des lois scolaire et militaire, liberté d'association sous la garantie du droit commun, économie, probité financière et politique, protection de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Gourvil. A l'heure actuelle, le Gouvernement de la République n'est plus contesté, les partis opposés se rallient ou s'inclinent. Aux républicains de ne pas se laisser duper. A eux de reconnaître ceux qui se rallient franchement à la République.

De Mun. Catholique avant tout, j'ai obéi aux conseils du Saint-Père en acceptant la forme du gouvernement établi, pour servir librement les intérêts religieux, conformément à la direction de celui qui en est le juge suprême. C'est également sur les principes catholiques que s'appuie mon programme social. Pour lutter contre le socialisme athée, matérialiste et révolutionnaire, il faut lui opposer l'affirmation de la foi divine, l'application des doctrines de l'Évangile et l'exécution sincère des réformes que commande la justice. L'encyclique du pape sur la condition des ouvriers a posé les principes et tracé le cadre de ces réformes. Mon programme n'en est que la mise en pratique. J'en ai pour garant la lettre publique d'approbation et d'encouragement que le Saint-Père a daigné m'écrire, il y a un an.

Hémon. La République a désarmé ceux qui la combattaient en face; l'un après l'autre ils viennent lui faire amende honorable. Mais l'esprit de réaction persiste et il nous faut encore défendre contre lui les principes démocratiques, sans lesquels la République n'aurait pas de raison d'exister.

GARD............. Gaussorgues. Comme tous les citoyens, je désire l'apaisement dans les esprits... mais je ne livrerai jamais les destinées de la République à ceux qui n'acceptent ni l'œuvre qu'elle a déjà accomplie, ni les réformes qu'on attend d'elle et qui sont sa raison d'être.

GARONNE (HAUTE-)... De Rémusat (Pierre). Un grand mouvement a entraîné vers la République ceux qui s'attardaient encore, mais n'oublions pas que ces nouvelles recrues ont besoin de faire leurs preuves. Dans les armées, ce n'est pas aux conscrits que l'on confie la garde du drapeau.

Bepmale. La situation est grave... Les vieux partis abandonnent, en apparence du moins, leurs espérances monarchiques; ils acceptent le fait accompli; renoncent à leur lutte stérile contre les institutions que la France

MM.

s'est librement données et se rallient à la République. Vous avez à peser la sincérité de ce ralliement, à vous demander quelles seraient pour notre pays les conséquences de son vote, si le hasard des scrutins amenait au Parlement une majorité de ralliés.

Abeille. Ouvrons nos rangs et nos cœurs aux soldats; mais ne cessons de surveiller les hommes qui, au 24 et au 16 mai aussi bien qu'en 1885 et en 1889, ont tenté par tous les moyens d'étrangler la République. Ces hommes ne méritent pas notre confiance, ils n'ont cessé de conspirer.

Mandeville. Républicains, en avant! Sus à ceux qui veulent retourner en arrière, en prenant l'étiquette républicaine!

Gers............. Decker-David. La République est aujourd'hui acceptée par ceux-là mêmes qui se disaient, autrefois, ses irréconciliables adversaires. Elle ouvrira largement ses portes à ceux qui viendront à elle loyalement et sans arrière-pensée.

Bascou. Après vingt ans de lutte, nous voyons enfin les partis monarchiques vaincus s'incliner devant son principe supérieur. C'est le moment de profiter de la victoire, de lui faire porter ses fruits en organisant la démocratie.

Gironde.......... Goujon (Théophile). Aussi voyons-nous les adversaires de la République mettre bas les armes... Le pays ne se contentera pas de ces adhésions suspectes, mais il faut s'en réjouir comme d'un hommage involontaire rendu à ce gouvernement dont hier encore on prédisait la chute.

Raynal. Quel serait le sort et l'avenir de la République si ces monarchistes louches arrivaient à la Chambre en majorité? Le bon sens de la nation déjouera ces captieuses promesses et le premier souci du corps électoral sera de ne confier la garde de nos chères institutions qu'aux mains loyales et sûres de républicains éprouvés.

Indre............ David (Alban). Je considère comme un devoir de conscience de me prononcer nettement contre toute politique qui tendrait à accueillir, sans aucune garantie de fidélité au régime républicain, les chefs des anciens partis... Je me défie des ralliements soudains, trop intéressés pour être sincères, venant d'hommes qui, hier encore, affichaient ouvertement le mépris de nos institutions.

Isère............. Rivet. Pour accomplir les réformes démocratiques, au moment où la réaction cléricale essaye d'une nouvelle tactique et présente, sous le masque républicain, ceux

MM.

qui, hier encore, insultaient la République, il faut n'envoyer à la Chambre que des républicains sincères, sûrs et fidèles serviteurs du peuple.

Rey (Aristide). La République traverse une de ses phases les plus dangereuses. Vaincus au 16 Mai, battus sous l'étendard boulangiste, ses adversaires ont changé de tactique, et c'est avec notre propre programme qu'ils s'apprêtent à nous livrer une nouvelle bataille.

JURA............. Bourgeois (J.). Il est d'autant plus nécessaire de maintenir les anciens engagements, même ceux qui ont été accomplis, qu'aujourd'hui un nouveau parti, formé par la coalition des adversaires de la République, prétend, sous une mensongère étiquette d'adhésion à nos institutions, remettre en question les progrès acquis et retirer au pays les libertés démocratiques consacrées par notre législation républicaine.

Trouillot. Aujourd'hui, comme depuis vingt ans, nous avons à défendre la République. Elle n'est pas moins menacée lorsque les ennemis de la liberté et des lois démocratiques, les calomniateurs de son œuvre montent à l'assaut du pouvoir sous la cocarde républicaine que lorsqu'ils combattent sous la cocarde monarchique. Personne ne doute de ce que deviendrait la République entre les mains d'une majorité cléricale.

LOIR-ET-CHER...... Ragot. Le caractère particulier des élections, c'est, par suite de l'évolution de l'Église, l'apparition des ralliés. Les ralliés sont des réactionnaires masqués qui n'osent plus arborer le drapeau de la monarchie vaincue, il y a quatre ans, avec le boulangisme, et qui ne se disent républicains que pour reprendre le pouvoir, afin de replacer la démocratie française sous le joug du parti clérical.

Jullien. La situation est telle qu'un redoublement de prudence s'impose aux républicains. Il semble qu'un apaisement se soit fait chez les adversaires les plus ardents d'hier ; la République acceptée est la formule de tous ; chacun demande, rallié ou converti, sa place dans la maison. J'estime que, si les portes doivent être ouvertes à tous, il est prudent de demander aux néophytes de la doctrine républicaine des gages, avant de leur confier la direction des affaires. Il y aurait danger, sans cela, de trouver un jour détruit tout ce que nous avons fait...

LOIRE-INFÉRIEURE.... Simon (Amaury). Toute pensée de restauration monarchique est aujourd'hui illusoire. Le devoir de tout bon

MM.

citoyen est de donner son concours au Gouvernement de la République pour résoudre les questions de si haute importance qui seront soumises à la nouvelle législature. Cette attitude se trouve de tous points conforme aux instructions du souverain pontife, renouvelées et mieux précisées encore dans la lettre que Sa Sainteté vient d'adresser au cardinal-archevêque de Bordeaux.

Loiret.......... . Rabier. Aujourd'hui, plus que jamais, la lutte est entre les partisans de la République, d'une part, et ses ennemis déclarés, d'autre part. Ceux-ci savent se reconnaître entre eux. La France aussi les reconnaît. Elle se prépare à les éconduire au cri répété de : Vive la République !

Lot.............. Talou. Vous devez vous méfier de ceux qui n'ont de républicain que l'étiquette.

Vival. Entre ceux qui, ralliés ou résignés, cherchent à vous tromper en cachant dans les plis du drapeau républicain leurs vieilles attaches royalistes ou orléanistes, et celui qui veut l'exécution progressive du programme républicain, choisissez !

Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud. On paraît s'inquiéter, dans le camp des anciens républicains, de la venue des ralliés. Nous recevrons à bras ouverts ceux qui, de bonne foi, viennent demander place au foyer républicain. Quant aux chefs, dont les réticences feront suspecter la sincérité, ils n'auront droit qu'à nos justes défiances.

Leygues (Georges). La République est incontestée ; ses adversaires renoncent à lutter contre elle. Les anciens partis ne sont plus qu'un souvenir, Un courant irrésistible entraîne les masses électorales vers le gouvernement libre que la France s'est donné.

Manche........... Riotteau. La République n'est plus contestée ; ses adversaires les plus acharnés renoncent à l'espoir de la renverser. Désormais, libres du souci de défendre le Gouvernement de la République, vos représentants n'auront plus qu'à s'occuper de l'organiser sur les bases que comportent les exigences de la société moderne.

Le Mare. Ma politique serait prudente et modérée, mais nettement républicaine, s'orientant à gauche, à la recherche du mieux moral et matériel, résolue à défendre les libertés déjà conquises, sans compromission avec les retardataires qui regrettent encore de ne pas s'être enrôlés plus tôt sous le drapeau du progrès.

Marne............ Bourgeois (Léon). La République n'est plus discutée, ses plus violents adversaires se résignent à l'acccepter

MM.

aujourd'hui et viennent à elle. Mais... il faut qu'il se forme dans la Chambre une puissante majorité politique... résolue à ne rien céder des lois déjà votées, des conquêtes déjà faites, et à poursuivre, sans relâche, l'accomplissement du programme de liberté civile et politique, de neutralité religieuse, d'égalité et de solidarité sociales qui n'est que le développement des principes de la Révolution française.

Vallé. La République a son drapeau qui renferme dans ses plis le résumé des principes sortis de notre grande Révolution ; c'est ce drapeau qu'il faut continuer de défendre et ne jamais abaisser devant les nouvelles recrues.

Mirman. Aujourd'hui la fusion est faite de tous les partis réactionnaires et de la fraction ultra-modérée du parti républicain... Il est temps d'unir nos efforts et, à l'armée menaçante où s'enrôlent les vieilles haines réactionnaires, les antiques rancunes et les jeunes ambitions cléricales, d'opposer enfin un parti de progrès, d'action républicaine.

MARNE (HAUTE-).... Mougeot. J'estime qu'il faut redoubler de vigilance à l'égard des chefs des anciens partis qui, sous le masque d'une adhésion plus ou moins sincère à la République, ne cherchent qu'à entrer dans la maison pour en chasser ceux qui l'ont bâtie.

Rozet. Les partis monarchiques n'existent plus et le parti clérical se survit à peine : assagis par les conseils de leur chef suprême, tous les catholiques raisonnables ont désarmé ! Je salue les progrès de l'apaisement et de la tolérance avec une joie d'autant plus vive que j'en ai été le promoteur dans la Haute-Marne... Un grand orateur a dit un jour : « Il faut se soumettre ou se démettre... « Les ralliés se sont soumis ; nous ne pouvons leur demander de se démettre..... Mais les républicains de la veille ne sont nullement obligés de choisir parmi eux les ministres ou même les députés.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Chapuis. Le clergé a hautement déclaré se rallier à la République. Nous serions mal venus à parler maintenant de le séparer de l'État. Il ne nous est pas permis de suspecter les intentions.....

MEUSE .... Develle (Jules). La République est désormais incontestée. La plupart de ses anciens adversaires renoncent à la combattre. Félicitons-nous de cette attitude nouvelle, mais continuons à veiller sur nos conquêtes.

Royer. Nos adversaires eux-mêmes viennent à nous. Il ap-

MM.

partiendra à la Chambre qu'on va nommer de pratiquer avec suite une politique de conciliation et de paix, sans porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité.

Nord............. Michau. Nous ne devons pas être dupes de la tactique des ennemis irréconciliables de nos institutions qui, se sentant abandonnés par les électeurs, cherchent à abriter leurs rancunes et leurs coupables espérances sous le masque républicain.

Abbé Lemire. Il ne s'agit pas d'attaquer la République. Elle est le gouvernement du pays. Le Pape lui a tendu la main ; c'est fait. Ce dont je ne veux pas, c'est le divorce... C'est la mise hors la loi des associations religieuses, c'est l'école sans Dieu, c'est le curé à la caserne où ce n'est pas sa place.

Weil-Mallez. Pas d'équivoque. Vous avez en présence deux candidats : l'un, que vous avez toujours vu prendre une part active à toutes les coalitions, à toutes les conspirations contre la République, qui se présentait aux dernières élections sous le patronage des chefs du boulangisme et qui aujourd'hui se prétend rallié au gouvernement qu'il n'a cessé de combattre sans parvenir à le détruire ; l'autre, modeste, mais fidèle serviteur de la démocratie qui n'a jamais varié dans son dévouement aux institutions républicaines. A vous de choisir.

Lepez. Nous ne pouvons nous entendre avec ceux qui ont toujours combattu la République.

Oise............. Boudeville. Il semblerait que la République n'est plus mise en question ; tous paraissent, aujourd'hui, se ranger sous son drapeau. Prenez garde et ne vous fiez pas aux apparences. Il faut que la réaction, même sous l'étiquette des ralliés, soit pour jamais anéantie.

Hainsselin. La République voit enfin s'accomplir une évolution qui fait entrer dans nos rangs ses adversaires d'hier... C'est là un événement dont il faut se féliciter, mais il ne serait pas prudent d'abandonner la direction politique aux nouveaux venus.

Orne............. Christophle. J'ai toujours cru et je pense encore qu'il faut accueillir et accepter les adhésions sincères, mais en laissant la garde des institutions et du gouvernement aux républicains éprouvés par les luttes anciennes.

Pas-de-Calais...... Rose. La victoire est définitive et, devant la volonté si souvent exprimée par le suffrage universel, les anciens partis se sont inclinés.

Ribot. Pour la première fois, les partis hostiles à la Répu-

MM.

blique ont été forcés de s'incliner devant la volonté nationale. La République s'identifie désormais avec la France elle-même.

Jonnart. Les vieux partis ont perdu l'espoir d'une restauration monarchique. La République a poussé dans le pays des racines indestructibles.

Puy-de-Dôme....... Farjon. Nos adversaires semblent réduits à s'incliner devant l'idée républicaine et rendre hommage à ce qu'ils n'ont pu renverser. J'estime que cette évolution n'est pas à dédaigner et que nous avons lieu de nous réjouir lorsque nous voyons les troupes adverses se désagréger et leurs chefs battre prudemment en retraite.

Guyot-Dessaigne. Il leur a paru plus habile et moins périlleux de prendre l'étiquette républicaine et de tâcher d'entrer dans la République afin de la saper en détruisant, une à une, les lois qui sont sa raison d'être et sa force.

Bony-Cisternes. Maintenir au gouvernement républicain son caractère démocratique et progressiste menacé par la tactique nouvelle des ennemis de nos institutions.

Laville. Il m'est permis de penser que cette majorité ne pourra que s'accroître d'une minorité qui, fatiguée d'une lutte stérile, vient loyalement grossir les rangs des partisans de la République, désormais incontestée.

Pyrénées (Basses-).. Lafont. Aujourd'hui, plusieurs de nos adversaires les plus résolus, ralliés ou résignés, déclarent que la forme de gouvernement n'est plus en jeu. J'ai la conscience d'avoir, par mes votes, contribué à cette politique d'apaisement.

Berdoly. La haute parole de Léon XIII a été entendue. Le mouvement d'adhésion va chaque jour s'accentuant, et ceux-là mêmes qui l'ont le plus ardemment combattu affirment, en s'y ralliant, l'indestructible force du régime républicain et son établissement définitif. Il n'y aura bientôt plus que des républicains. Mais... il ne s'ensuit pas que l'accord soit fait sur la meilleure manière de gouverner.

Léon Say. La République n'est plus contestée, ou du moins la minorité qui aurait envie de la contester n'a plus aucun moyen de lui nuire. Cette évolution s'est consommée au profit de la République... Le lien républicain qui unit les Français s'est resserré davantage et les unit dans une politique de plus en plus sage et de plus en plus gouvernementale.

MM.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Rolland. Il y en a qui accueillent les ralliés à bras ouverts... Ce sont des loups déguisés en bergers qui, fatigués de rester impuissants dehors, ne seraient pas fâchés d'entrer dans la maison pour y apporter le trouble.

Escanyé. Aujourd'hui les institutions républicaines sont presque unanimement acceptées. Je n'ai pas oublié cependant ce que disait le regretté Pierre Lefranc : « Ouvrons à deux battants les portes de la République, mais gardons-nous d'en livrer les clefs à l'ennemi de demain. »

RHÔNE............ Aynard. L'ancienneté et la force de mes convictions me permettent de tendre plus loyalement la main à ceux qui viennent à la République, de leur exprimer ma joie patriotique de leur conversion, sans me reconnaître le moindre droit de leur fixer leur place dans nos rangs ou de la leur marchander.

SAÔNE (HAUTE-)..... Signard. Une coalition nouvelle menace les institutions que le pays s'est librement données, plus dangereuse peut-être, parce qu'elle procède par insinuation et se déguise sous le masque hypocrite de « ralliés ».

SAÔNE-ET-LOIRE.... Magnien. Les ennemis de la République, quoi qu'en puissent dire les prétendus ralliés, n'ont pas désarmé. Déguisant leur rancune sous le masque républicain, ils espèrent tromper votre vigilance et surprendre votre bonne foi.

Sarrien. La République est aujourd'hui incontestée. Les anciens partis monarchiques impuissants à la détruire se résignent à l'accepter. L'heure est donc favorable pour consacrer notre activité aux réformes intérieures.

Dubief. Je suis aujourd'hui plus que jamais pour la politique réformatrice contre la politique de réaction des ralliés ou des hostiles.

SARTHE........... Legludic. La République est devenue le gouvernement incontesté du pays. Ceux-là mêmes qui tentaient d'en saper les bases se résignent à la subir... Mais cette politique nouvelle nous dit de nous défier des mouvements tournants... et la prudence nous commande de ne confier la garde de notre drapeau qu'à ceux dont le cœur a toujours battu pour la République.

Rubillard. Si incontestée qu'elle soit désormais, la République paraît menacée d'un nouveau danger, heureusement facile à écarter, par l'invasion de ce qu'on appelle aujourd'hui « les ralliés ». L'appellation est nouvelle, la chose ne l'est pas. Nous nous souvenons, nous

MM.

les vieux, des « modérés » de 1848, envahissant la République pour l'étrangler en décembre 1851.

SAVOIE............ Blanc (Pierre). Je veux la République ouverte à toutes les loyales adhésions, aux sincères repentis; mais les ralliés ou les résignés, qui, pendant vingt-deux années, ont combattu cette République, qui se sont associés au boulangisme pour mieux la détruire, il faut les soumettre à un stage, ne les admettre dans les rangs qu'autant qu'ils auront donné des gages assurés de leur attachement aux institutions républicaines, et encore sous la condition qu'ils reconnaissent les lois qui constituent le patrimoine indestructible de la République, notamment la loi scolaire et la loi militaire.

Carquet. On n'ose plus contester la République en face; mais ses adversaires, déclarés ou dissimulés, cherchent à entrer dans la place sous les masques les plus trompeurs.

Horteur. Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de refuser ces nouvelles recrues. Nous resterons simplement prudents, en leur demandant le stage réglementaire qui nous permettra de nous assurer de la sincérité de leur conversion.

SEINE............ Goblet. Au moment où la coalition des ultra-modérés, des ralliés, plus ou moins sincères, et des réactionnaires s'efforce d'écarter la République de son droit chemin...

Mesureur. La vieille opposition monarchique et cléricale, vaincue mais non désarmée, déclare, pour mieux s'emparer du pouvoir, se rallier à la République. Notre devoir est de lui barrer la route, de ne pas lui laisser remettre en question les conquêtes républicaines...

Barodet. Des ralliés! tous ces Basiles qui, hier encore, couvrant de leur protection d'opulents prévaricateurs, leurs amis, répandaient l'outrage sur la République et le poison de la calomnie sur ses meilleurs défenseurs! Des républicains! tous ces traîtres qui ne demandent à entrer dans la République que pour détruire ses lois essentielles et livrer à Loyola l'éducation de nos enfants! Appelons-les par leur véritable nom : ce sont des cléricaux. Le cléricalisme, c'est l'ennemi! On tremble à la pensée du mal qu'il ferait, s'il pouvait s'emparer du pouvoir.

Chassaing. Les ralliés d'aujourd'hui, naguère encore ennemis déclarés de la République, ne viennent à elle que pour mieux l'étouffer.

MM.

Viviani. Je veux avec vous répudier et rejeter bien loin le parti nouveau auquel le Gouvernement s'est allié, et combattre à la fois les ralliés qu'on appelle et le Gouvernement qui leur tend la main.

Pétrot. Nous n'avons pas à signaler à des républicains perspicaces le changement de tactique de nos éternels adversaires, qui ne s'efforcent aujourd'hui d'entrer dans la République que pour en chasser les républicains.

H. Brisson. Nous avons subi victorieusement jusqu'ici les assauts de la violence. Nous avons à déjouer aujourd'hui les manœuvres de la ruse. Le cléricalisme, d'ailleurs, conduit l'affaire comme il avait mené l'assaut...

Lockroy. En ce moment une coalition nouvelle, composée de soi-disant ralliés et de cléricaux déguisés, menace encore une fois les institutions que la France a librement choisies... Un parti, puissant encore malgré ses défaites successives, s'efforce de faire reculer la République.

Millerand. La République a mis vingt années à réduire à l'aveu de leur impuissance les partisans des régimes morts. Forte du consentement général, sûre de son avenir, elle n'a plus le droit de s'attarder à la défense d'un principe qui n'est plus menacé. De nouveaux devoirs s'imposent à elle.

Hovelacque. Les jésuites et les ralliés...

Chauvière. Nous n'avons pas à signaler à des républicains perspicaces le changement de tactique de nos éternels adversaires, qui ne s'efforcent aujourd'hui d'entrer dans la République que pour en chasser les républicains.

Vaillant. L'opportunisme... se voyant près de tomber sous l'indignation et le mépris publics, cherche un appui auprès des représentants de toutes les réactions, qui, sous le nom de ralliés, tentent de devenir les maîtres de la République pour mieux l'étouffer.

Baulard. Ne l'oubliez pas : réactionnaires, ralliés boulangistes ont un lien commun : le cléricalisme. Leurs efforts réunis tendent à égarer le corps électoral et à s'emparer de la République par la ruse, n'ayant pu le faire de haute lutte.

SEINE-INFÉRIEURE.... Breton. Je suis d'avis d'ouvrir nos rangs à tous ceux qui, loyalement, viendront à nous et le prouveront par leurs actes ; mais si, malheureusement pour notre pays, nous nous retrouvions encore en face de prétendus sauveurs, nous devrions nous souvenir du boulangisme et refouler énergiquement toute tentative analogue.

MM.

Félix Faure. Nous avons la patriotique satisfaction de constater aujourd'hui que les adversaires de la Constitution ont enfin désarmé. Sans abandonner aucune des conquêtes du parti républicain, notamment les lois scolaire et militaire, nous convions tous les bons citoyens... à nous donner désormais leur concours...

Ricard (Louis). A l'heure actuelle, où la République ne paraît plus ouvertement contestée, où ses adversaires, sans avoir désarmé, se présentent sous de nouvelles couleurs, c'est un devoir plus impérieux que jamais pour les candidats de parler avec franchise. Je pense qu'il faut à la France un gouvernement qui gouverne avec les républicains, qui fasse respecter par tous, si haut placés qu'ils soient, les lois scolaires, les lois militaires et le pouvoir civil, et qui, sous prétexte d'apaisement, n'abandonne aucune de nos conquêtes si péniblement acquises.

Goujon (Julien). La République est aujourd'hui le gouvernement accepté de tous. Elle doit aller de l'avant; mais elle est assez forte pour accueillir largement et sans suspicion tous ceux qui sont prêts à travailler, sans arrière-pensée, à la prospérité de la patrie.

Seine-et-Marne..... Delbet. Les ralliés sont-ils des ennemis de la République? Oui, pour la plupart, car ils sont suspects de vouloir s'en emparer et la diriger en arrière. Les preuves abondent et nous serions des dupes, si nous les laissions pénétrer dans nos rangs et se mettre à notre tête.

Balandreau. Nos adversaires, autrefois, arboraient franchement leur drapeau ; en dernier lieu, ils le mettaient dans leur poche; aujourd'hui ils cherchent à confisquer le nôtre. Vous ne serez pas dupes de ce changement de tactique. Avec ou sans masque, vous avez toujours devant vous les mêmes adversaires.

Seine-et-Oise...... Lebaudy. Il faut que la République accueille tous ceux qui viennent à elle loyalement et sans arrière-pensée. Il faut que tous les bons citoyens s'unissent sur le terrain républicain, car la France a besoin des services de tous ses enfants.

Hubbard. Réjouissons-nous de voir tant d'adversaires prendre aujourd'hui la cocarde même de la République, pour couvrir leur politique de recul et de résistance au progrès. Mais défendons avec vigilance, appliquons avec fermeté les lois votées à si grand'peine.

MM.

Continuons notre marche progressive vers la République démocratique.

Berteaux. Vous ne livrerez pas les clefs de la maison à ceux qui, s'ils y pénétraient en maîtres, seraient trop tentés de faire main basse sur le trésor si laborieusement amassé de nos lois républicaines.

Rameau. Le développement de nos institutions dans un sens réellement démocratique ne saurait être réalisé par des hommes qui, hier encore, combattaient pour les régimes déchus et qui, malgré un ralliement de fraîche date, n'ont peut-être pas encore absolument abjuré leur erreur.

SÈVRES (DEUX-)..... Lebon (André). Vous jugerez si la République doit être servie désormais par ceux qui, n'ayant jamais cessé de la combattre autrefois, ne s'en couvrent maintenant que pour la faire dévier de sa destination véritable.

SOMME............ Trannoy. Aujourd'hui tout le monde se dit républicain, même ceux qui, hier encore, marchaient la main dans la main des pires ennemis de la République. Devez-vous confier le drapeau républicain à ceux qui l'ont combattu, et cela uniquement parce qu'ils déclarent faire acte de soumission? Je ne le pense pas.

TARN............. André Reille. Catholique convaincu, j'ai obéi aux conseils du souverain pontife en acceptant la forme du Gouvernement établi; mais j'ai toujours revendiqué hautement nos droits et nos libertés, j'ai toujours combattu et je combattrai toujours toutes les lois qui blessent les consciences chrétiennes.

VENDÉE........... Batiot (Aristide). Il y a quatre ans, nos adversaires ont mené, à visage découvert, l'assaut contre nos institutions. Aujourd'hui ils changent de tactique. Ils essayent de tromper les électeurs en cachant leur drapeau. Mais le pays ne sera pas dupe de cette manœuvre. Il leur dira : vous êtes toujours les ennemis de la République et de ses lois fondamentales.

VIENNE............ Nivert. Les partis hostiles à la République se résignent à s'incliner devant la volonté nationale. La République est désormais identifiée avec la France elle-même. La prochaine Chambre pourra donc poursuivre, sans nouveaux obstacles, les conquêtes de la démocratie et l'œuvre de la République.

Demarçay (son comité). Nous voyons, dans toute la France, les adversaires les plus attitrés de nos institutions solliciter les suffrages des républicains. Ils ont la prétention de prendre la tête de notre parti, de le conduire à ses

MM.

destinées, eux qui ont tout fait pour renverser la République et qui ne sont des ralliés que parce qu'ils sont des impuissants. Leur suffira-t-il de vous dire qu'ils ne veulent plus combattre le Gouvernement? Ne devinerez-vous pas qu'ils n'ont qu'un but : entrer dans la place, en chasser ceux qui l'ont défendue jusqu'à ce jour, revenir sur toutes les lois républicaines et nous ramener de vingt ans en arrière.

VIENNE (HAUTE-).... Codet. Nos adversaires désarment. La République est fondée !

VOSGES............ Méline. Le principe de notre Gouvernement paraît, cette fois, définitivement acquis et hors de tout danger; les partis monarchiques comprennent enfin que la lutte qu'ils avaient entreprise est sans issue et sans espoir...

Ferry (Charles). L'imposante manifestation de vos comités cantonaux m'impose le devoir de prendre en mains le drapeau républicain, menacé, une fois encore, par la coalition de tous les ennemis de la République.

YONNE............ Merlou. Un nouveau parti s'est affirmé. Renonçant à des espérances chimériques, les monarchistes « se rallient » à la République et prétendent la diriger.

Rathier. Les ennemis de la République cherchent à réussir par la ruse là où ils ont échoué par la violence. Cette manœuvre hypocrite ne saurait réussir dans un pays de franchise et de loyauté.

ORAN............ Saint-Germain. Tous ceux qui briguent, à cette heure, les suffrages de leurs concitoyens prennent la qualité de républicains, mais tous la méritent-ils? Tous acceptent-ils, sans réserves, la loi scolaire et la loi militaire ? Vos suffrages doivent s'écarter de ceux qui pourraient être suspectés, dont le dévouement sincère à la République pourrait être contesté.

Etienne. Nous devons consacrer tous nos efforts à consolider les résultats acquis et à ne pas permettre qu'il soit touché à l'édifice si péniblement édifié. La République... doit poursuivre sa marche en avant, en accueillant tous les concours loyaux et sincères, mais aussi en ne confiant la garde de ses destinées qu'à des républicains éprouvés.

Dans le tableau suivant, nous donnons le relevé des opinions émises, soit sur le socialisme en général, soit, plus

particulièrement, sur le socialisme révolutionnaire et sur le collectivisme.

Les doctrines du parti socialiste révolutionnaire et du parti collectiviste, telles qu'elles résultent des programmes électoraux, se trouvent résumées dans le chapitre des *questions diverses*.

35 Députés, parmi ceux qui se sont prononcés, avec plus ou moins de force ou de modération, contre le socialisme révolutionnaire et contre le collectivisme, se sont déclarés cependant, dans leur programme, partisans des *réformes sociales*, ou du *socialisme pratique*, ou du *socialisme qui s'inspire des principes de la Révolution française*. Ce sont, en suivant l'ordre des départements :

MM. Herbet, Dindeau, Sentenac, Turrel, Bouge, Cuneo d'Ornano, Braud, Ricard (Henri), Milochau, de Mun (l'application des principes de l'Évangile), Labat, Vuillod, Sibille, Roch, Deluns-Montaud, Leygues (Georges), Rauline, Bourlon de Rouvre, Mougeot, Dron, Hainsselin, Graux (Georges), Farjon, Million, Goblet, Chautemps, Barodet, Paschal Grousset, Siegfried, Amodru, de Berne-Lagarde, Lasserre, Naquet, Flandin et Thomson.

M. Millerand a pris la défense du socialisme, d'une manière générale, sans formuler d'opinion spéciale sur le socialisme révolutionnaire ou sur le collectivisme.

Opinions émises sur les doctrines du parti socialiste en général, ou du parti socialiste révolutionnaire, ou du collectivisme (98 programmes).

MM.

Ain............ Herbet. Aborder franchement les problèmes sociaux, en répudiant les théories insensées du collectivisme.

Bérard (Alexandre). La République, également éloignée de la réaction et des utopies collectivistes, modifiera notre système d'impôts, etc.

Aisne............ Deville. Pas de compromission avec les adversaires du régime actuel : réactionnaires, ralliés d'hier ou socialistes révolutionnaires.

Alpes (Basses-).... Deloncle. Je suis l'adversaire déterminé du socialisme sous toutes ses formes et de la tyrannie collectiviste.

MM.

Reinach. Nous opposerons la liberté à la tyrannie d'un socialisme qui rétablirait des classes où Quatre-vingt-neuf a fait une nation.

Fruchier. Pour ne pas tomber entre les mains des sectaires, la République doit écarter tous les hommes qui la compromettent par leurs utopies.

ALPES-MARITIMES.... Bischoffsheim. A l'encontre de toutes les écoles socialistes, je n'espère de résultats sérieux que de l'initiative et de l'effort individuels.

ARDÈCHE.......... Dindeau. Je veux les réformes sociales conçues, non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française.

De Vogüé (E. Melchior). Avec prudence, avec une grande défiance de toutes les utopies... je serai toujours du côté de ceux qui souffrent le plus.

ARDENNES......... De Wignacourt. On n'aboutit, par les théories radicales et socialistes, qu'à une incohérence et à une instabilité perpétuelles dans le Gouvernement...

Philippoteaux. Pour la République contre l'anarchie, pour la France contre le socialisme international.

ARIÈGE............ Dumas. Je fais appel à tous ceux qui sont effrayés, comme moi, des menaces du socialisme.

Sentenac. Fermement opposé à tout socialisme violent et stérile, et à toutes les chimères qui ne servent qu'à retarder la marche en avant, je suis pour un socialisme pratique.

AUDE............. Marty. La République dont je ne veux pas est celle qui, oublieuse de la noble devise de la Révolution française, ne tendrait à rien moins qu'à l'organisation de la guerre des classes, etc.

Marfan. Les doctrines socialistes, absorbant la liberté individuelle, ne tiennent aucun compte des aptitudes personnelles, compromettent l'émulation, font disparaître le mobile le plus actif du travail : l'intérêt personnel...

Rouzaud. A vous de dire si vous préférez l'anarchie, la guerre de classes, l'excitation aux grèves, les menaces du collectivisme allemand, les ruines morales et matérielles que vous offre mon concurrent.

Turrel. Il faut se tenir à égale distance des tendances collectivistes et de celles des monarchistes.

AVEYRON.......... Clausel de Coussergues. C'est dans de bonnes lois, dans un appel au travail, à l'économie et à la liberté qu'est la véritable solution des questions sociales, et non dans les chimériques et oppressives conceptions des utopistes et des agitateurs.

MM.

Lacombe. Il ne faut pas se contenter de théories plus ou moins irréalisables, qui ont l'inconvénient de jeter dans le pays des espérances vagues et toujours déçues... Homme de bon sens, je répudie le parti des violents, qu'ils soient à droite ou à gauche.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. Bouge. Loin de faire appel à la lutte des classes, loin de vouloir jeter les citoyens les uns contre les autres, je veux, au contraire, rapprocher les classes et réunir les citoyens. Le collectivisme se résume dans l'expropriation des possédants actuels au profit de la masse. Le collectivisme, s'il pouvait se pratiquer jamais, n'aurait d'autre conséquence que de généraliser et de rendre obligatoire pour tous le malaise et la misère.

CALVADOS......... Paulmier. Nous voulons un gouvernement fort, décidé à lutter contre les empiétements du socialisme et les revendications de l'anarchie.

Conrad de Witt. Préoccupé de la crise sociale qui nous menace, j'ai toujours protégé les véritables intérêts des travailleurs contre les revendications insensées et coupables des meneurs anarchiques qui prêchent la guerre civile.

Delafosse (Jules). J'ai repoussé les prétendues réformes socialistes qui, sous prétexte d'améliorer la condition des travailleurs, les condamnent au chômage et à la misère et ne sont, dans la réalité, qu'une provocation incessante au désordre et à l'anarchie.

CHARENTE.......... Cuneo d'Ornano. Le socialisme part d'une idée juste, mais conduit à ce faux remède : la socialisation de la propriété, ou communisme. Je repousse ce remède. J'écoute l'idée. Je cherche le remède dans les principes mêmes de 1789, c'est-à-dire dans les lois de secours mutuels, d'assistance, de retraites civiles et dans la réforme de l'impôt.

Gautier (René). Je crois que si les idées les plus folles se font jour, que si l'on peut parler impunément de je ne sais quel socialisme dans ce pays qui a le respect de la propriété, que si l'anarchie enfin a pu fonder un parti politique avec des mandataires officiels, la responsabilité en revient..., etc.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud. Réformes sociales conçues non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française.

CORRÈZE........... De Lasteyrie. Je répudie les théories collectivistes et tout ce qui peut tendre à exciter les unes contre les autres les différentes classes de la nation.

CÔTE-D'OR......... Ricard (Henri). Je ne saurais trop répudier, pour ma part,

MM.

les socialismes decontre bande et entre autres l'internationalisme qui efface des cœurs le culte de la patrie, et le communisme qui supprime la liberté, l'émulation, l'autonomie personnelle.

Leroy (Arthur). En écartant les projets chimériques ou dangereux, vos mandataires doivent s'attacher surtout aux solutions pratiques et aux réformes utiles.

CREUSE........... Cornudet. Ainsi limité, en dehors, à droite par les ralliés qui veulent l'abrogation des lois scolaire et militaire, à gauche par les collectivistes, les révolutionnaires et les anarchistes, par tous ceux qui n'admettent ni la propriété individuelle ni la patrie, le parti républicain, débarrassé d'éléments hétérogènes, présentera un imposant front de bataille et le ministère qu'il se donnera pour chef s'appuiera sur une solide armée.

DORDOGNE......... Clament. La France sage, calme et patriote, réprouvera les menées criminelles des révolutionnaires et les vaines compromissions d'une réaction impuissante : pas de lois politiques intempestives, pas de vaines utopies.

Pourteyron. Amélioration du sort des masses sans permettre l'oppression de l'individu par la collectivité.

Denoix. L'égalité des salaires, la journée réduite à huit heures, l'individu disparaissant dans la collectivité, l'état collectiviste devenant industriel et banquier, la tyrannie des corporations substituées à l'autorité des patrons, la nationalisation du tout, excepté de la patrie dont on parle d'effacer les frontières, sont des théories que je ne puis accepter.

Gendre. Je ne suis ni un communiste, ni un collectiviste, ni un anarchiste, je suis un homme de liberté et de progrès.

EURE-ET-LOIR...... Milochau. La Chambre prochaine devra poursuivre aussi l'étude des améliorations sociales... Mais elle devra repousser, de toutes ses forces, les théories dangereuses du socialisme et du collectivisme, qui auraient pour résultat de supprimer la liberté du travail et la propriété individuelle.

Isambert (Gustave). Résolument opposé à l'esprit de désordre, comme aux doctrines qui tendent à menacer la propriété individuelle ou à énerver le sentiment patriotique, j'ai donné tout mon concours, etc.

Deschanel (Paul). Résistance énergique aux chimères du collectivisme et aux violences révolutionnaires ; défense des conquêtes essentielles de la Révolution française : la propriété individuelle et la liberté du travail.

MM.

FINISTÈRE......... De Mun. Pour lutter contre le socialisme athée, matérialiste et révolutionnaire, il faut lui opposer l'affirmation divine, l'application des doctrines de l'Evangile et l'exécution sincère des réformes que demande la justice.

GARD............. Malzac. La participation aux bénéfices de salariés ferait des collaborateurs et paralyserait, dans une certaine mesure, les grèves et les chimères du collectivisme.

GIRONDE........... Constant (Emile). Je combattrai, avec toute mon énergie, ces théories décevantes qui, en supprimant la propriété individuelle, amèneraient la ruine générale.

Labat. Le droit de propriété individuelle est le levier le plus puissant de l'activité, de la sagesse, de la dignité, de la prévoyance humaine et le contre-poids indispensable de la liberté du travail. Une atteinte quelconque portée à ce droit serait donc un recul et non une avance vers le développement de la liberté et du bien-être général; aussi est-ce au nom de l'intérêt de tous, que je combattrai le socialisme d'État ou collectivisme. Ce serait rendre un bien mauvais service aux travailleurs, que de leur laisser croire un seul instant que la réalisation de ces utopies, venues d'Allemagne, si elle était possible, les conduirait à une amélioration quelconque de leur sort. Il ne peut sortir du collectivisme que la paralysie du corps social, la servitude des travailleurs et la misère pour tous.

Surchamp. La liberté m'apparaît comme le véritable élément de paix entre les divers intérêts sociaux; aussi je condamne et combats, tant au nom de cette liberté qu'au nom de la civilisation et de la dignité humaine, les doctrines rétrogrades qui, sous l'étiquette socialiste, ne tendent à rien moins qu'à annihiler l'individualisme au profit de collectivités intolérantes et tyranniques.

INDRE-ET-LOIRE..... Drake. J'engage la lutte contre les théories plébiscitaires qui masquent les secrets desseins de la réaction et préparent une révolution politique. Je l'engage encore contre les doctrines subversives du socialisme révolutionnaire et contre le radicalisme dissolvant d'un groupe de politiciens haineux.

JURA.............. Vuillod. Réformes sociales conçues, non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire tendant à accroître la liberté et les moyens d'action de chaque citoyen, l'État intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie.

LANDES........... Léglise. Défense de la propriété individuelle et de la liberté humaine.

MM.

Dejean. Je suis un républicain sans épithète, et je ne veux, à aucun prix, ni des faiblesses des soi-disant libéraux, ni des violences des radicaux, ni des utopies des socialistes.

Dulau. Je suis pour la liberté du citoyen contre la tyrannie d'un seul ou de quelques-uns ; pour le respect, imposé au besoin, de la grande patrie française contre les doctrines criminelles de l'internationalisme; pour la fraternité contre la lutte des classes; pour le maintien absolu du droit de propriété consacré par la Révolution.

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille. Les réformes sociales passionnent, à juste titre, l'opinion : la République se doit à elle-même d'accomplir ces réformes dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire en augmentant la liberté et les moyens d'action de chaque citoyen, l'État intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie.

Roch. *Idem.* (Même programme.)

LOIRET............ Alasseur. Il me semble qu'entre le socialisme utopique et l'égoïsme conservatif, il y a place pour un état de justice qui assure le bonheur des uns en respectant les droits et la liberté des autres.

LOT-ET-GARONNE.... Deluns-Montaud. L'État a le devoir d'intervenir dans les rapports sociaux au profit des faibles et des déshérités de la fortune. Mais il ne saurait mettre obstacle au développement de l'individu en l'absorbant tout entier dans la communauté. C'est à chacun de nous d'être l'artisan de sa propre destinée.

Leygues (Georges). En réalisant la réforme générale de l'impôt, on arrivera à réaliser les réformes sociales pacifiquement, en préservant de toute atteinte l'initiative individuelle, la liberté du travail et la propriété, qui sont les trois facteurs de la prospérité et de la force des nations.

MAINE-ET-LOIRE..... De Maillé. Vos intérêts, ce sont le travail assuré, la tranquillité au dedans et au dehors, assurant les transactions industrielles et commerciales, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la sécurité de la propriété de chacun défendue contre les sectes nouvelles qui veulent la détruire.

De la Bourdonnaye. L'avenir est gros de dangers et de luttes... Dangers pour la propriété que met en péril le socialisme d'État. Les députés auront à discuter les grands problèmes soulevés par les théories socialistes : ils se garderont de ces illusions décevantes, de ces

MM.

lois qui sont, à elles seules, un danger, parce qu'elles promettent plus que la société ne peut faire.

MANCHE........... Legrand (Arthur). Les hommes d'ordre doivent opposer une barrière infranchissable au flot envahissant du socialisme.

Rauline. Les sociétés se modifient lentement, et les secousses violentes qu'on veut leur faire subir n'ont d'autre résultat que d'arrêter l'essor du travail en en tarissant les sources. Je suis un homme de progrès, mais je suis aussi un homme d'ordre.

MARNE............ Lannes de Montebello. Je ne suis pas socialiste. Je repousse l'intervention de l'État dans toutes les fonctions de la vie sociale; je la repousse comme funeste au progrès, surtout dans un pays où l'esprit d'initiative et de liberté est si vivace et pourrait devenir si fécond. Je voudrais voir les attributions de l'État réduites au strict nécessaire. J'estime que c'est vers la décentralisation administrative, vers la constitution des pouvoirs locaux qu'il est utile de s'orienter.

Morillot. Je suis un républicain bien décidé à accomplir les réformes reconnues utiles, mais bien décidé aussi à repousser toutes les utopies qui sont les plus sûres ennemies du progrès.

MARNE (HAUTE-)..... Bourlon de Rouvre. Au point de vue social, je dirai aux ouvriers que, si le socialisme ou le collectivisme sont un danger pour la Patrie, la bonne et équitable solution des questions sociales, au contraire, est un gage d'avenir.

Mougeot. Les doctrines du collectivisme nous conduiraient à une épouvantable tyrannie; elles anéantiraient les conquêtes les plus précieuses de la Révolution. Je n'en veux à aucun prix.

MEUSE............. Royer. Partisan résolu de toutes les réformes utiles, j'ai toujours été l'adversaire non moins résolu des innovations périlleuses. Je crois avoir interprété fidèlement vos sentiments en repoussant les mesures qui pouvaient entraîner, dans l'avenir, la désorganisation sociale et et ruiner la puissance et la prospérité de la France.

NORD.............. De Montalembert. Je suis l'adversaire très déterminé de la politique anti-française, anti-nationale vers laquelle on essaye de vous entraîner sous prétexte de socialisme. Vous ne vous laisserez pas entraîner par les promesses mensongères, perfides, irréalisables des collectivistes; ils vous mèneraient bientôt à la guerre civile et, par elle, à la ruine et à la misère.

MM.

Dron. Autant je saurai condamner les abus de pouvoir que pourraient commettre les patrons, autant je me ferai un devoir de dire la vérité aux ouvriers, de les prémunir contre les formules creuses, les vaines promesses et les excitations malsaines.

Oise .... Chevallier. Je suis l'ennemi des utopies et des expérimentations sociales.

Hainsselin. Étudier les réformes sociales dans un esprit de fraternité et de solidarité, en repoussant le collectivisme, qui fait bon marché de la liberté individuelle et des principes de 1789.

Pas-de-Calais ...... Tailliandier. Adversaire des utopies subversives de l'ordre social, je continuerai d'étudier, avec le ferme désir de les résoudre, les problèmes qui sont à l'ordre du jour de l'opinion.

Boudenoot. A la Chambre, je me suis placé au centre du parti républicain, j'ai répudié toute compromission avec les adversaires invétérés de la République et les radicaux, intransigeants ou socialistes.

Jonnart. Je souhaite la constitution d'un grand parti républicain de gouvernement, opposé aux chimères collectivistes et à toutes les entreprises contre la propriété individuelle et la liberté du travail.

Graux (Georges). Ni collectivisme, ni socialisme d'État, ni tyrannie des syndicats ouvriers.

Puy-de-Dôme....... Farjon. Étude réfléchie des réformes sociales, afin de pouvoir, en se tenant à distance égale des systèmes subversifs et des inerties coupables, améliorer le sort des petits, des humbles et des déshérités.

Girard. Se mettre en garde contre certains entraînements à l'égard de théories qui ne sont pas toujours très claires et de raisonnements où les promesses sont souvent plus séduisantes que les conclusions.

Pyrénées (Basses-).. Lafont. Il est nécessaire, dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, de repousser les doctrines collectivistes et communistes qui sont la négation des principes de la Révolution française et qui, en supprimant toute initiative individuelle, auraient pour résultat de ramener la France en arrière.

Berdoly. Je défendrai les lois qui garantissent la liberté du travail et la propriété contre les menaces du socialisme révolutionnaire.

Léon Say. La désagrégation des vieux partis est un fait capital, gros des plus heureuses conséquences. L'extrême droite et les deux extrêmes gauches se sont isolées au

MM.

profit de la République modérée. A l'extrême droite, nous voyons une monarchie mourante. A l'extrême gauche, une confusion de toutes les idées anti-gouvernementales, c'est-à-dire révolutionnaires et socialistes. Le vieux centre gauche et le vieil opportunisme deviennent une gauche modérée, dont je fais partie.

RHÔNE............ Guichard. Je considère comme les ennemis de la République ceux qui, au lieu d'apaiser les passions, faussent à dessein le bon sens des masses travailleuses ; ils cherchent par de vaines promesses à faire croire à la réalisation immédiate de théories qui sont un puissant appoint pour servir de prétexte aux plus funestes comme aux plus violentes réactions.

Aynard. La liberté d'association complète n'étant pas donnée aux uns et refusée aux autres, c'est la bonne arme, l'arme loyale, à opposer à la tyrannie socialiste.

Million. Je suis un adversaire résolu des théories anarchistes et collectivistes, mais je pense que l'étude des questions sociales doit être poursuivie avec sollicitude et sincérité.

SARTHE............ Cavaignac. Le progrès des idées de justice sociale ne réside pas seulement dans des votes souvent sans lendemain, dans le développement d'utopies irréalisables, ou dans l'extension indéfinie des attributions de l'État.

SAVOIE (HAUTE-) .... Duval (César). En s'occupant avec sollicitude des lois concernant le travail et le soulagement des déshérités de la fortune, la Chambre devra maintenir énergiquement la liberté, dont la conquête a nécessité tant de luttes et tant d'efforts, et la protéger contre les tentatives des collectivistes ou des perturbateurs qui voudraient la restreindre ou l'anéantir.

SEINE............. Goblet. Partisan déterminé de la propriété et de la liberté individuelles, je crois cependant désirable qu'on étudie le retour à la collectivité, c'est-à-dire à l'État, de certains grands services publics aujourd'hui aux mains de trop puissantes compagnies, et j'admets que, dans la situation économique créée par le développement de l'industrie moderne, l'État puisse légitimement intervenir pour réglementer, dans une juste mesure, les conditions du travail.

Chautemps. Je déclare que je répudie toute lutte de classes, tout appel à la violence, toute utopie collectiviste. Je suis socialiste, car je veux que l'État intervienne en faveur des faibles et remette la main sur les grands services publics que l'on a eu le tort d'abandonner à

MM.

des financiers cosmopolites ; mais mon socialisme ne saurait aller jusqu'au communisme, parce que ce serait la négation de l'initiative et de la responsabilité individuelles ; que ce serait la suppression de l'effort et de toute énergie, l'affaissement et la ruine de tout peuple qui s'organiserait d'après un tel idéal.

Barodet. Au point de vue socialiste, M. Barodet et son comité, dans leur déclaration de principe et dans la rédaction de leur programme, se sont inspirés « des principes de la Révolution française, qui voulait faire de la propriété, étendue à tous les citoyens, la base des réformes sociales et le rempart de la liberté individuelle ».

Trélat. Le collectivisme prétend refaire la société de fond en comble ; supprimer la propriété, nationaliser les capitaux, c'est-à-dire remettre toutes les richesses acquises à l'État ; enrôler tous les citoyens dans le travail réglementé du Gouvernement ; limiter impérieusement le temps et le labeur de chacun et répartir, également entre tous, les produits de cet universel atelier du pays. Quelque humanitaire qu'en soit la source, ce programme est pour nous une utopie, et si, par malheur, on pouvait l'appliquer, — l'histoire de l'humanité le prouve, — on verrait la libre activité de l'homme moderne s'éteindre dans le travail servile, la production s'étioler dans la misère et la société reculer jusqu'aux premiers rudiments de la civilisation. Nous sommes les adversaires résolus du collectivisme.

Berger (Georges). J'ai repoussé et je repousserai toujours l'avènement du socialisme d'État, c'est-à-dire l'absorption du pays par l'État à un degré quelconque. Cela serait la négation des libertés conquises et la destruction de l'initiative privée, collective ou personnelle, qui est une vertu et une force de notre race.

Millerand. La question sociale est la question des élections de 1893. En vain les pourvus et les satisfaits tentent de reculer dans un avenir indéterminé une solution qui menace leur jouissance égoïste ; en vain les défenseurs intéressés des iniquités économiques jettent sur le socialisme la raillerie et la calomnie. Il dépend de notre fermeté, de notre sagesse et de notre union d'avancer l'heure inévitable où chaque travailleur touchera le produit intégral de son labeur, où l'ordre, l'harmonie et la justice régleront la production et la répartition abandonnées à l'arbitraire du hasard.

MM.

Paschal Grousset. Parfaitement résolu à me tenir sur le terrain des principes et du réalisme socialiste, je repousse les articles fondamentaux du Syllabus collectiviste, pour mon compte, absolument et sans réticence ! La lutte des classes est un non-sens depuis la Révolution française. Vouloir parquer l'ouvrier dans une caste, c'est abaisser sa dignité civique; l'idée d'attribuer à cette caste, un siècle après la nuit du 4 août 1789, une dictature sur l'ensemble de la nation, cette idée serait criminelle et contre-révolutionnaire, si elle n'était, avant tout, insensée et chimérique. Le désarmement de la patrie, devant les nations de proie, révolte mon cœur et ma raison... La transformation de toutes les industries en services publics ne m'apparaît nullement comme désirable, etc...

SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried. Je ne suis pas de ceux qui donnent leur appui à des théories qui ne tendent à rien moins qu'à la suppression de la propriété individuelle. Je combattrai toujours ces idées subversives.

Félix Faure. Mon concours est acquis à toutes les réformes sérieuses. Les solutions radicales ne m'effraient pas, mais je veux les chercher et je prétends qu'on les trouvera, non par des excitations coupables et malsaines, par des manœuvres oppressives et violentes, par des formules creuses et vaines, mais, au contraire, par l'accord de toutes les bonnes volontés, par l'étude, par la concorde et par la liberté.

SEINE-ET-OISE ...... Amodru. L'heure est venue de constituer un grand parti républicain de gouvernement, donnant au pouvoir la stabilité et l'autorité qui lui sont nécessaires pour imposer à tous la soumission aux lois et pour faire contrepoids aux agitateurs qui voudraient nous entraîner vers le socialisme révolutionnaire et vers l'anarchie.

TARN............. De Berne-Lagarde. Pour l'ordre contre l'anarchie, pour la propriété contre le communisme, pour la patrie contre l'Internationale.

Reille (André). Je repousse absolument le socialisme sous toutes ses formes et je lutterai avec une énergie de tous les instants contre ces doctrines néfastes qui prêchent la haine, préparent la plus odieuse des guerres civiles et nous conduisent à l'anarchie.

Reille (René). Aujourd'hui les bases de la société, l'idée même de patrie sont menacées par des utopies subversives, par des menées révolutionnaires. Pour résister à ces doctrines néfastes, pour assurer l'ordre et le travail,

MM.

l'union s'impose entre tous ceux que préoccupe l'intérêt supérieur du pays.

TARN-ET-GARONNE ... Lasserre. Je ne saurais admettre, ni le socialisme d'État, ni le collectivisme. L'un et l'autre système m'apparaissent comme la négation de la propriété et de la liberté individuelles.

VAUCLUSE.......... Naquet. Je repousse de toutes mes forces ce socialisme collectiviste, qui de son vrai nom s'appelle le communisme. Loin de vouloir, comme les collectivistes, supprimer la propriété individuelle, je veux en élargir les bases, en appelant chaque jour un plus grand nombre de citoyens à participer à ses bienfaits. Car elle est la source de tout travail, de toute découverte, de toute moralité, de tout progrès, pourvu qu'elle ne dégénère pas en accaparement universel.

VIENNE............ Nivert. Vous pouvez compter sur moi pour résister aux violences des révolutionnaires internationalistes et pour défendre énergiquement les principes essentiels de la Révolution française : la propriété individuelle et la liberté du travail.

VOSGES........... Krantz. Vous ne méconnaissez point l'étroite solidarité du capital et du travail, et vous repoussez, de toutes vos forces, les tyranniques prétentions des soi-disant réformateurs, impatients d'abolir la liberté du travail et la propriété individuelle, ces imprescriptibles conquêtes de la Révolution française.

Boucher. Je serai de ceux qui sauront défendre résolument un gouvernement nettement républicain, indépendant de toute compromission avec les partis monarchiques, comme avec les théoriciens du collectivisme et de l'anarchie...

YONNE............ Flandin. Ce serait faire acte d'imprévoyance singulièrement dangereuse que de laisser aux socialistes révolutionnaires, comme l'enseigne exclusive de leur parti, la solution des questions sociales.

CONSTANTINE....... Thomson. Je suis décidé à combattre énergiquement une certaine politique, détestable et dangereuse, faite de déclamations et qui prépare la lutte des classes.

III

Questions religieuses.

Pour la séparation des Églises et de l'État. — Dénonciation du Concordat. — Suppression du Budget des Cultes (149 programmes) (1).

L'astérisque indique les noms des députés qui demandent que la séparation des Églises et de l'État soit précédée de mesures préparatoires, notamment d'une loi sur les associations.

	MM.
Ain	Pochon, Herbet*, Bizot, Philipon, Bérard (Alexandre)*.
Aisne	Deville*.
Allier	Delarue*, Gacon, Thivrier, Sauvanet, Mathé*, Ville*.
Aube	Dutreix.
Aude	Marty*, Dujardin-Beaumetz*.
Bouches-du-Rhône	Leydet, C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
Charente-Inférieure	Braud*.
Cher	Baudin, Pajot, Lesage.
Corrèze	Delmas*.
Côte-d'Or	Ricard (Henri)*.
Creuse	Cornudet*, Desfarges, Tardif*, en sauvegardant les droits acquis. — Defumade*, Lacôte.
Dordogne	Gendre. Question à soumettre au peuple par voie de referendum.
Doubs	Beauquier. Comme mesure transitoire j'accepterais que le budget des Cultes fût partagé entre les communes, qui en feraient l'usage qui leur conviendrait.
Drôme	Blanc (Louis), Gras. L'Église libre dans l'État libre. — Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure	Isambard, Thorel*.
Finistère	Amiral Vallon. Veut un gouvernement neutre en matière confessionnelle, qui applique les lois à tous.
Gard	Malzac*, Doumergue*, Crémieux*.

(1) Nous avons considéré ces expressions comme synonymes.

MM.

Garonne (Haute-) .. De Rémusat (Pierre)*, Abeille*, Leygue (Raymond)*, Calvinhac*.

Gers .... Cazes (Thierry)*.

Gironde........... Surchamp*.

Hérault .... Mas*, Salis, Cros-Bonnel*.

Indre............. Leconte.

Isère............. Rivet (Gustave)*, Rey (Aristide), Saint-Romme.

Jura .... Bourgeois (J.). Indépendante neutralité de l'État en matière confessionnelle. — Poupin.

Loir-et-Cher....... Général Riu, Ragot*, Jullien. L'État est laïque et ne doit à aucune conception philosophique ou religieuse autre chose que la liberté. — Bozérian*.

Loire............. Girodet, Charpentier, Souhet.

Loiret............ Lacroix.

Lot-et-Garonne.... Dauzon. Les sommes perçues annuellement par l'État pour le budget des Cultes seront restituées aux communes. Les Conseils municipaux décideront s'ils doivent subventionner, dans des limites déterminées par les législateurs, les associations religieuses qui se formeront à la suite de la promulgation des lois sur les associations et sur la séparation.

Lozère .... Jourdan (Louis).

Marne .... Bourgeois (Léon)*, Vallé, Mirman.

Morbihan.......... Guieysse*.

Nièvre............ Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.

Nord.............. Defontaine, Eliez-Evrard*, Pierre Legrand*, Guesde (Jules).

Oise.............. Boudeville.

Pas-de-Calais...... Basly.

Puy-de-Dôme....... Farjon*, Chambige. Je ferai tous mes efforts pour que l'État s'achemine vers une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes. — Guyot-Dessaigne*, Bony-Cisternes*.

Pyrénées-Orientales. Pams*, Rolland*.

Rhône............. Burdeau. Émancipation totale de la société civile à l'égard de toute église. — Clapot, Couturier, Bérard (Ernest).

Saône-et-Loire .... Magnien*, Boysset, Gillot, Guillemaut*, Dubief*.

Seine............. Goblet*, Mesureur, Chautemps, Barodet*, Chassaing, Viviani*, Pétrot*, Groussier, Brisson*, Fabérot, Lockroy*, Toussaint, Millerand, Paschal Grousset, Hovelacque, Jacques, Michelin, veut qu'on soumette la question au peuple consulté directement. — Humbert, Chauvière, Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Richard (Pierre), Baulard, Coutant.

Seine-Inférieure.... Ricard (Louis)*.

Seine-et-Marne.... Delbet*, Derveloy, Balandreau, Montaut.

MM.

SEINE-ET-OISE ...... Hubbard*, Berteaux*.
SÈVRES (DEUX-)..... Lebon (André). L'État doit s'abstenir rigoureusement, soit de persécuter, soit de patronner une croyance quelconque.
TARN .... Compayré. Je veux que chaque commune ait à sa disposition son budget des cultes.
VAR .... Abel.
VAUCLUSE.......... Reboulin, Pourquery de Boisserin. La séparation..., ou l'application loyale et impartiale des lois concordataires. — Naquet. Consacrant une large liberté d'association et sous réserve qu'elle sera soumise au vote direct du pays avant d'être appliquée.
VIENNE (HAUTE-)..... Vacherie*, Labussière*.
YONNE .... Doumer, Merlou*, Loup, Bézine, Rathier.
ALGER .... Samary.

Pour la suppression de l'ambassade du Vatican.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Lagnel.
DOUBS .... Beauquier.
LOIR-ET-CHER ...... Général Riu.
SEINE .... Chassaing.

Pour le maintien et l'exécution du Concordat (54 programmes).

MM.

AISNE .... Firino.
ALPES (BASSES-).... Delombre, avec une mutuelle pensée de concorde.
ARDÈCHE .... De Vogüé (E. Melchior). La loyale et bienveillante application du Concordat dans un esprit de respect pour les principes religieux, de ferme répression contre les personnes qui voudraient empiéter sur les attributions du pouvoir civil.
ARDENNES.......... Linard, Bourgoin.
ARIÈGE .... Sentenac.
AUDE .... Marfan.
AVEYRON .... Clausel de Coussergues.
CALVADOS.......... Lebret.
CHARENTE.......... Cuneo d'Ornano. Maintien du Budget des Cultes.
CORRÈZE........... De Lasteyrie.
CÔTES-DU-NORD ..... Jacquemin.
DORDOGNE .... Chavoix.

MM.

Eure .... Loriot.
Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul).
Finistère.......... D'Hulst, de Kerjégu.
Garonne (Haute-).. De Rémusat (Pierre), tant qu'une loi libérale sur les associations n'aura pas été votée.— Abeille, *idem*.
Gers .... Bascou.
Gironde............ Du Périer de Larsan.
Indre.............. Balsan.
Indre-et-Loire..... Drake.
Isère.............. Saint-Romme, en attendant la séparation.
Landes............. Léglise, Dejean, Jumel.
Loire (Haute-)..... Blanc (Henri).
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Manche............. Riotteau, Le Mare, Legrand (Arthur).
Marne.............. Lannes de Montebello.
Marne (Haute-)..... Mougeot.
Mayenne............ Chaulin-Servinière.
Nord............... Guillemin.
Orne............... Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Rose, Adam (Achille), Jonnart, Graux (Georges), est opposé à la suppression du budget des cultes.
Pyrénées (Basses-). Lafont.
Pyrénées (Hautes-). Fould.
Savoie............. Perrier (Antoine), Carquet, Horteur.
Seine.............. Berger (Georges).
Seine-Inférieure.... Legras, Lechevallier.
Seine-et-Oise...... Amodru.
Tarn-et-Garonne... Lasserre.
Vaucluse........... Pourquery de Boisserin. Application loyale et impartiale des lois concordataires ou la séparation.
Vienne (Haute-).... Lavertujon.

Pour la défense des droits de l'État contre les empiètements du clergé
(17 programmes).

MM.

Aisne.............. Deville. Faire rentrer les ministres des cultes dans le droit commun. Application des lois existantes aux congrégations.
Charente........... Laroche-Joubert. L'instituteur à l'école, le curé à l'église.
Côte-d'Or.......... Guéneau. Que l'État maintienne énergiquement les droits de la société civile.
Creuse............. Martinon.

MM.

DORDOGNE .... Gendre. Nomination des conseils de fabrique par le suffrage universel.
FINISTÈRE.......... Amiral Vallon, le droit commun. — Le Borgne, le maire à la mairie, le curé à l'église.
ILLE-ET-VILAINE..... Le Hérissé, le droit commun.
JURA .... Vuillod, le droit commun.
LOIR-ET-CHER....... Jullien, que nulle atteinte ne soit portée au principe fondamental de l'état laïque. — Bozérian, politique nettement anticléricale.
NORD............. Guillemin, nécessité de poursuivre la lutte du pouvoir civil contre le parti clérical.
RHÔNE............ Clapot, inspection par l'État des établissements religieux quels qu'ils soient.
SEINE............. Frébault, contre les menées des cléricaux déguisés.
VAUCLUSE.......... Naquet, empêcher tout empiétement de la société religieuse sur la société civile.
VENDÉE .... Batiot (Aristide), maintien des droits de la société civile.
YONNE............ Doumer, repousser la tutelle cléricale.

Pour la suppression du casuel des prêtres.

M.

DORDOGNE......... Gendre.

Pour la revision de la législation des biens de mainmorte (7 programmes).

MM.

AISNE............. Deville.
BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet. Lois sur les biens dits de mainmorte.
LOIR-ET-CHER....... Général Riu. Loi sur les biens de mainmorte.
LOT-ET-GARONNE.... Dauzon. Surélever les droits sur les biens de mainmorte.
NIÈVRE............ Goujat. Lois sur les biens de mainmorte.
SEINE............. Pétrot. Garantie contre les biens de mainmorte.
SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (Louis). Loi sur les biens de mainmorte.

Pour le retour à l'État des biens de mainmorte (33 programmes).

MM.

ALLIER............ Sauvanet, Mathé, Ville.
BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Lagnel.
CHER............. Baudin.
GARONNE (HAUTE-)... Leygue (Raymond), Calvinhac.

MM.

Hérault..........	Salis.
Loire............	Girodet, Charpentier.
Nord.............	Guesde (Jules), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales des corporations.
Oise..............	Boudeville.
Pas-de-Calais......	Basly.
Rhône............	Clapot.
Seine............	Barodet, Chassaing, Viviani, Groussier, compris toutes les annexes. — Fabérot, *id.* — Toussaint, *id.* — Chauvière, Rouanet, Lavy, compris toutes les annexes. — Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, compris toutes les annexes. — Avez, *id.*— Chauvin, *id.*— Baulard, Coutant, compris toutes les annexes.
Yonne............	Merlou.

Pour la laïcisation des services publics (16 programmes).

MM.

Aisne............	Deville.
Allier...........	Mathé.
Côte-d'Or.........	Ricard (Henri), Guéneau.
Doubs............	Beauquier. Suppression des aumôniers dans les lycées, les écoles normales et dans les régiments.
Drôme............	Bizarelli. Laïcisation complète de l'État.
Rhône............	Burdeau. L'émancipation totale de la société civile à l'égard de toute église. — Clapot, Million. L'État est et doit rester laïque.
Seine............	Barodet, Jacques, Vaillant.
Seine-et-Marne.....	Delbet.
Seine-et-Oise......	Hubbard.
Var..............	Jourdan (Joseph). L'administration civile doit être distincte de l'élément religieux.
Yonne............	Rathier. Suprématie absolue du pouvoir civil sur le pouvoir religieux.

Se sont prononcés contre la laïcisation des services publics (6 programmes).

MM.

Côtes-du-Nord.....	Jacquemin.
Manche...........	Legrand (Arthur).
Mayenne..........	Gamard.
Nord.............	Cochin (Henry).
Seine............	Cochin (Denys).
Vendée...........	De Baudry d'Asson.

Pour la suppression des congrégations religieuses (8 programmes).

MM.

Aisne............. Deville.
Allier............ Gacon, Ville.
Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud, leur développement doit être arrêté.
Pas-de-Calais...... Basly.
Seine............. Chauvin, assimilation aux sociétés civiles. — Rouanet.
Yonne............. Loup.

Pour la suppression ou la réglementation du travail dans les couvents et établissements religieux.

1° Suppression (13 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône.. Leydet.
Seine............. Viviani, Groussier, Fabérot, Toussaint, Chauvière (du travail industriel), Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Avez, Chauvin, Coutant.
Vienne (Haute-).... Labussière.

2° Réglementation (4 programmes).

MM.

Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Seine............. Paschal Grousset, Jacques, leur appliquer les lois du travail dans les usines et manufactures.

Liberté de conscience. — Liberté ou paix religieuse. — Tolérance (1) (251 programmes).

La liberté de conscience est réclamée par des hommes d'opinions les plus opposées, les uns la croyant atteinte par les lois scolaires, militaires et de laïcisation, contre lesquelles ils protestent avec indignation; les autres, en nombre beaucoup plus considérable, voyant dans ces mêmes lois, dont

(1) Expressions considérées comme synonymes.

ils poursuivent le complément, la plus sûre garantie de l'indépendance religieuse.

MM.

Ain...............	Bérard (Alexandre).
Aisne.............	Castelin, Hugues (François), Desjardins, Firino, Denêcheau.
Alpes (Basses-)....	Delombre, Deloncle, Fruchier, d'Hugues.
Alpes (Hautes-)....	Flourens, Euzière.
Alpes-Maritimes....	Raiberti.
Ardèche	Odilon-Barrot, Dindeau, Sauzet, de Vogüé (E. Melchior).
Ardennes..........	De Wignacourt, Linard, Dunaime, Bourgoin.
Ariège	Dumas, Sentenac.
Aube	Thierry-Delanoue, Casimir-Perier, Dutreix.
Aude	Marfan, Rouzaud.
Aveyron	Labarthe, Clausel de Coussergues, Lacombe, Caussanel, Fournol, Cibiel, Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône..	Charles-Roux, Boyer (Antide).
Calvados..........	Lebret, Legoux-Longpré, de Witt (Conrad), Delafosse (Jules).
Cantal	Charmes (Francis).
Charente..........	Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins, Cuneo d'Ornano, Gautier (René).
Charente-Inférieure.	Dufaure, Bourcy.
Cher	D'Arenberg, Lesage.
Corrèze	De Lasteyrie.
Côte-d'Or.........	Ricard (Henri), Guéneau.
Côtes-du-Nord.....	Jacquemin, de Largentaye, Le Troadec, Armez.
Creuse............	Martinon, Cornudet, Defumade.
Dordogne	De La Batut, Clament, Pourteyron, Gendre.
Doubs	De Moustier, de Jouffroy d'Abbans.
Eure-et-Loir.......	Lhopiteau, Milochau, Deschanel (Paul).
Finistère.......,..	Amiral Vallon, Villiers, d'Hulst, Vichot, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.
Gard..............	Malzac, de Ramel, de Bernis, Crémieux, Gaussorgues (Frédéric).
Garonne (Haute-)...	De Rémusat (Pierre), Mandeville.
Gers..............	Cazes (Thierry).
Gironde...........	Constant, Goujon (Théophile), Gruet, Jourde, Raynal, du Périer de Larsan, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault...........	Mas, Cousin, Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine.....	Pontallié, Porteu, Récipon, Le Hérissé, Brice (René), le Gonidec de Traissan.
Indre.............	Balsan, de Saint-Martin.
Indre-et-Loire.....	Drake.
Isère,............	Jouffray.

MM.

Jura.............. Poupin.
Landes........... Denis, Léglise, Jumel, Dulau.
Loir-et-Cher...... Bozérian.
Loire............. Levet, Réal, Oriol.
Loire (Haute-)..... Blanc (Henri), Néron.
Loire-Inférieure.... Du Breil de Pontbriand, Sibille, Gasnier, Simon (Amaury).
Loiret........... Alasseur, Rabier.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Deluns-Montaud, Darlan.
Lozère........... Jourdan (Louis), Bourrillon.
Maine-et-Loire..... De Maillé, de La Bourdonnaye, de Grandmaison, Bougère.
Manche.......... Cabart-Danneville, Le Mare, Legrand (Arthur), Rauline, lieutenant-colonel Guérin.
Marne........... Vallé, Mirman, Lannes de Montebello, Bertrand, Morillot.
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre, Mougeot, Rozet.
Mayenne......... De Broglie, d'Elva, Gamard, Renault-Morlière, Chaulin-Servinière.
Meurthe-et-Moselle. Mézières, Brice (Jules), les questions religieuses et scolaires devront être résolues dans le sens le plus libéral. — Papelier.
Meuse........... Develle (Jules).
Morbihan......... Le Coupanec.
Nord............ Michau, Cochin (Henry), Plichon, Le Gavrian, Loyer, des Rotours, de Montalembert, Dron.
Oise............. Chevallier, Gaillard (Jules).
Orne............. De Lévis-Mirepoix, de Mackau, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Rose, Tailliandier, Adam (Achille), Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux (Georges).
Puy-de-Dôme....... Chambige, Bony-Cisternes.
Pyrénées (Basses-).. Lafont, Harriague Saint-Martin, Berdoly, Clédou, Léon Say.
Pyrénées (Hautes-).. Alicot, Pédebidou. Fould.
Pyrénées-Orientales. Brousse (Émile).
Rhin (Haut-)....... Viellard.
Rhône............ Fleury-Ravarin, Million, Sonnery-Martin.
Saône (Haute-)..... Chaudey, Lebrun.
Saône-et-Loire..... Magnien, Schneider, Franc.
Sarthe........... Galpin, Cavaignac.
Savoie........... Carquet, je n'ai jamais été un sectaire.
Savoie (Haute-).... Thonion.
Seine............ Mesureur, Viviani, Trélat, Pétrot, Frébault, Cochin (Denys), Binder, Berry (Georges), Berger (Georges), Michelin, garantie par la Constitution. — Chauvière, Marmottan, Le Senne, Rouanet, liberté de pensée. — Clovis Hugues, garantie par la séparation des Églises et de l'État. — Goussot, Baulard.
Seine-Inférieure.... Breton, Legras, Goujon (Julien), de Montfort.

MM.

SEINE-ET-MARNE ..... Delbet, Ouvré, Derveloy, Balandreau, Montaut.
SEINE-ET-OISE ...... Amodru, Marcel-Habert, Berteaux, Gauthier (de Clagny), Rameau, mais suprématie absolue du pouvoir civil.
SÈVRES (DEUX-) ..... Lebon (André).
TARN .... Reille (René), Compayré.
TARN-ET-GARONNE ... Lasserre, Prax-Paris.
VAR .... Jourdan (Joseph).
VAUCLUSE .... Reboulin, Pourquery de Boisserin.
VENDÉE .... Guillemet, Batiot (Aristide), Bourgeois (Paul), de Baudry d'Asson.
VIENNE .... Serph (Gusman), Bazille, Dupuytrem.
VIENNE (HAUTE-) .... Vacherie, Labussière, ce que nous combattons, ce n'est point la religion, c'est le cléricalisme.
VOSGES .... Boucher.
YONNE .... Flandin, Bézine.
ALGER .... Samary.
LA RÉUNION .... Brunet.
LE SÉNÉGAL .... Couchard.

IV

Justice.

Pour la réforme de la magistrature (44 programmes).

MM.

ALLIER .... Mathé, Ville.
ALPES-MARITIMES .... Raiberti.
AUDE .... Marfan.
CHER .... Pajot, Lesage.
CREUSE .... Cornudet, Lacôte.
DOUBS .... De Jouffroy d'Abbans, réforme judiciaire.
DRÔME .... Blanc (Louis), Gras, Maurice-Faure.
EURE-ET-LOIR .... Deschanel (Paul), réforme judiciaire.
ISÈRE .... Saint-Romme.
JURA .... Bourgeois (J.).
MARNE .... Mirman.
MAYENNE .... Chaulin-Servinière.
NIÈVRE .... Goujat.
SEINE .... Barodet, Viviani, Pétrot, Frébault, Berger (Georges), Chauvière, Sembat, Richard (Pierre), Baulard.

MM.

Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter et Avez veulent la suppression de la magistrature et son remplacement par des jurys élus dans chaque commune.

Seine-Inférieure.... Delbet. Réforme du personnel.
Sèvres (Deux-)..... Goirand.
Somme........... Leroy (Ernest).
Tarn............. Dupuy-Dutemps.
Tarn-et-Garonne... Chabrié.
Var.............. Abel.
Vienne........... Bazille.
Alger............ Samary.
La Réunion....... Brunet.

Pour la suppression de l'inamovibilité de la magistrature (9 programmes).

MM.

Allier........... Delarue, Mathé, Ville.
Aude............. Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône.. Lagnel.
Drôme........... Gras, Bizarelli.
Seine............ Barodet, Baulard.

Pour l'élection des juges (25 programmes).

MM.

Cher............. Baudin.
Creuse........... Cornudet. Choisis par le pouvoir exécutif sur une liste de candidats consacrés par le suffrage universel et réunissant les conditions de moralité et de capacité. — Desfarges, par le suffrage universel. — Lacôte, après capacité reconnue.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond), Calvinhac.
Loire............ Souhet.
Nièvre........... Goujat, sous certaines conditions de capacité.— Laporte (Gaston), Turigny.
Seine............ Barodet, Chassaing, Pétrot, élection des juges civils. Millerand, Paschal Grousset, Jacques, Michelin, Chauvière, élection des juges au premier degré. — Rouanet, Clovis Hugues, Vaillant, Goussot, Baulard.
Var.............. Abel.

Pour l'extension de la compétence du jury (15 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet, au correctionnel. — Boyer (Antide).
DORDOGNE......... Gendre, au jury tous les délits de presse et d'opinion.
DOUBS............ Beauquier.
GERS............. Cazes (Thierry), au correctionnel.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Chapuis.
NIÈVRE........... Laporte (Gaston), au correctionnel et au civil. — Turigny, *id.*
NORD............. Defontaine, au correctionnel.
SEINE............ Barodet, à toutes les juridictions. — Chassaing, *id.* — Viviani, *id.* — Pétrot, au correctionnel. — Richard (Pierre), Baulard, à toutes les juridictions.

Pour l'extension de la compétence des juges de paix (43 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon, Bizot, Philipon.
ALLIER........... Gacon.
AUBE............. Michou.
AUDE............. Marty.
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Boyer (Antide).
CORRÈZE.......... De Lasteyrie, Descubes, Delmas.
CÔTES-DU-NORD..... Jacquemin.
CREUSE........... Desfarges.
GARD............. Malzac.
ISÈRE............ Saint-Romme, Dubost (Antonin).
JURA............. Poupin.
LOIRE............ Oriol.
LOT.............. Vival, Lachièze.
MARNE............ Vallé.
MORBIHAN......... Guieysse.
NIÈVRE........... Goujat.
NORD............. Guillemin.
OISE............. Hainsselin, Gaillard (Jules).
ORNE............. Bansard des Bois.
PAS-DE-CALAIS...... Dussaussoy.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Rolland.
RHÔNE............ Clapot, Million.
SAÔNE (HAUTE-)..... Lebrun.
SAVOIE (HAUTE-).... Orsat, Mercier (Jules).

MM.

Seine .... Viviani, Lefoullon,
Sèvres (Deux-).... Lebon (André).
Somme .... Levecque, François.
Tarn-et-Garonne ... Lasserre, Chabrié.
Vienne (Haute-).... Gotteron.
Vosges.......... Boucher.
La Réunion .... Brunet.

Pour la simplification de la procédure et la réduction des frais de justice
(190 programmes).

MM.

Ain .... Pochon, Herbet, Bizot, Philipon.
Aisne............ Cuissart, Desjardins, Moret.
Allier........... Gacon, Mathé, Ville.
Alpes (Basses-).... Deloncle, d'Hugues.
Alpes (Hautes-) .... Euzière.
Alpes-Maritimes.... Rouvier, Raiberti.
Ardèche.......... Dindeau, de Vogüé (E. Melchior).
Ardennes .... Dunaime, Bourgoin.
Ariège............ Dumas.
Aube............. Castillard, Thierry-Delanoue, Michou.
Aude............. Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron.......... Clausel de Coussergues, Lacombe, Fournol.
Bouches-du-Rhône.. Leydet, C. Pelletan, Lagnel.
Calvados......... Paulmier.
Charente-Inférieure. Braud, Bourcy.
Corrèze.......... De Lasteyrie, Descubes, Delpeuch, Delmas.
Côte-d'Or .... Ricard (Henri), Guéneau, Delanne, Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord .... Jacquemin.
Creuse........... Martinon, Desfarges.
Dordogne......... De La Batut, Clament, Theulier, Saumande, Chavoix, Pourteyron, Gendre.
Doubs............ Beauquier, Huguet.
Drôme............ Blanc (Louis), Gras, Bizarelli.
Eure............. Isambard, Leroy (Modeste), Thorel.
Eure-et-Loir ...... Milochau, Terrier.
Finistère.......... Amiral Vallon, Gourvil.
Gard............. Malzac.
Garonne (Haute-)... Abeille, Mandeville.
Gers............. Decker-David, Thoulouse.
Gironde.......... Surchamp.
Isère............. Rey (Aristide), Saint-Romme, Dubost (Antonin), Plissonnier.

MM.

Jura	Bourgeois (J.), Poupin, Vuillod.
Landes	Denis, Léglise.
Loir-et-Cher	Général Riu, Jullien, Bozérian.
Loire	Levet, Oriol, Souhet.
Loire (Haute-)	Dupuy (Charles), Blanc (Henri).
Loire-Inférieure	Sibille, Roch, Gasnier.
Loiret	Rabier.
Lot	Talou, Rey (Émile), Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne	Dauzon, Deluns-Montaud, Darlan, Leygues (Georges).
Lozère	Auricoste.
Maine-et-Loire	De Grandmaison.
Manche	Cabart-Danneville, Le Mare, Regnault.
Marne	Bourgeois (Léon), Vallé, Lannes de Montebello, Morillot.
Marne (Haute-)	Rozet.
Meurthe-et-Moselle	Chapuis.
Nièvre	Goujat.
Nord	Guillemin, Defontaine, Eliez-Evrard, Carpentier-Risbourg, Hayez, Pierre Legrand, Dron, Weil-Mallez, Sirot-Mallez.
Oise	Hainsselin, Noël, Gaillard (Jules).
Orne	Bansard des Bois.
Pas-de-Calais	Rose, Tailliandier, Dussaussoy, Boudenoot, Ribot, Jonnart.
Puy-de-Dôme	Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes.
Pyrénées-Orientales	Rolland, Escanyé.
Rhône	Burdeau, Clapot, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest), Aynard, Million.
Saône (Haute-)	Signard, Lebrun.
Saône-et-Loire	Magnien, Guillemaut.
Savoie	Carquet, Horteur.
Savoie (Haute-)	Orsat, Mercier (Jules).
Seine	Mesureur, Leveillé, Frébault, Berry (Georges), Berger (Georges), Brisson, Lockroy, Michelin. Suppression de tous les abus de la procédure.
Seine-Inférieure	Ricard (Louis), Lebon (Maurice), Lechevallier.
Seine-et-Marne	Delbet, Montaut.
Seine-et-Oise	Lebaudy, Hubbard, Marcel-Habert, Gauthier (de Clagny).
Somme	Levecque, Leroy (Ernest), François.
Tarn	Dupuy-Dutemps, Compayré.
Tarn-et-Garonne	Lasserre, Chabrié. Justice gratuite ou, tout au moins, frais de justice réduits au minimum indispensable.
Var	Rousse, Abel.
Vaucluse	Reboulin, Pourquery de Boisserin.
Vendée	Batiot (Aristide).
Vienne (Haute-)	Vacherie, Codet, Lavertujon.
Vosges	Boucher.
Yonne	Doumer, Flandin, Loup, Bézine.

MM.

Alger. . . . . Samary.
La Réunion. . . . . Brunet.

Pour la gratuité de la justice (40 programmes).

MM.

Allier. . . . . Delarue, Mathé.
Bouches-du-Rhône. . Boyer (Antide).
Cher. . . . . Baudin, Pajot, Lesage.
Doubs. . . . . Beauquier.
Drôme. . . . . Maurice-Faure.
Garonne (Haute-). . . Leygue (Raymond).
Gers. . . . . Cazes (Thierry).
Ille-et-Vilaine. . . . . Le Hérissé.
Marne. . . . . Mirman.
Nièvre . . . . Laporte (Gaston), Turigny.
Pyrénées (Hautes-). . Pédebidou.
Saône-et-Loire. . . . . Dubief.
Seine. . . . . Chautemps, Barodet, Chassaing, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Jacques, Michelin, Chauvière, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, et par le jury. — Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Baulard.
Tarn. . . . . Compayré.
Tarn-et-Garonne . . . Chabrié, ou tout au moins frais de justice réduits au minimum indispensable.
Vienne (Haute-). . . . Labussière.

Pour l'extension de l'assistance judiciaire (7 programmes).

MM.

Loir-et-Cher. . . . . . Général Riu, organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix.
Loire . . . . Oriol.
Loire-Inférieure. . . . Sibille, Roch.
Orne. . . . . Bansard des Bois.
Rhône. . . . . Million, devant les juges de paix.
Seine-et-Oise . . . . . . Marcel-Habert, réforme.

Pour la réparation morale et pécuniaire aux victimes d'erreurs judiciaires
(11 programmes).

MM.

Allier............ Mathé,
Alpes (Hautes-).... Euzière, une loi qui favorise la réhabilitation.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret............ Alasseur.
Nord............. Guillemin.
Seine............. Barodet, Chassaing, Paschal Grousset, et de la police. — Jacques.
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert.

Pour la réforme du système pénitentiaire.

MM.

Bouches-du-Rhône .. C. Pelletan, Lagnel.
Seine............. Jacques.

Pour la suppression ou la réglementation du travail des prisons.

1° Suppression (4 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône .. Leydet, Lagnel, des travaux d'industrie privée.
Seine............. Viviani et Chauvière, du travail industriel.

2° Réglementation (12 programmes).

MM.

Ardennes.......... Bourgoin. Égalité du travail par la suppression du monopole accordé aux grands entrepreneurs.
Loire-Inférieure.... Sibille.
Seine............. Groussier. Tarifs élaborés par les corporations ouvrières. — Fabérot, *id.* — Toussaint, *id.* — Paschal Grousset, sur tarifs des conseillers prud'hommes, d'après les tarifs des chambres syndicales. — Jacques. Travail tarifié et surveillé par les conseils de prud'hommes et les chambres syndicales. — Lavy. Tarifs élaborés par les syndicats ouvriers et les groupes ouvriers corporatifs. — Prudent-Dervillers, *id.* — Dejeante, *id.* — Avez. Tarifs élaborés par les corporations ouvrières. — Coutant. Interdiction du travail au-dessous des tarifs des chambres syndicales.

Pour la suppression de Cours et tribunaux (6 programmes).

MM.

Creuse........... Lacôte. Suppression des petits tribunaux.
Drôme........... Bizarelli.
Nord............ Guillemin.
Rhône........... Clapot.
Seine............ Viviani. Diminution du nombre des tribunaux. — Michelin. Suppression des tribunaux administratifs.

Pour la suppression des Hautes-Cours, des tribunaux d'exception et des lois d'exception (4 programmes).

MM.

Seine........... Michelin. Abolition des tribunaux administratifs et des juridictions d'exception. — Le Senne. Suppression des mesures d'exception.
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert. Je ne veux plus de lois d'exception et de proscription.
Tarn............. Compayré. Tous les Français soumis aux lois du droit commun.

Pour la création de tribunaux cantonaux.

M.

Loire............ Oriol.

Pour la suppression des charges d'avoués, d'officiers ministériels et du privilège des avocats (6 programmes).

MM.

Loire............. Souhet.
Seine............ Barodet, suppression des privilèges. — Viviani, suppression des monopoles judiciaires. — Paschal Grousset, Jacques, Baulard.

Pour la restriction du degré successible en ligne collatérale (5 programmes).

MM.

Corrèze.......... Delmas. Au 5e degré et dévolution à l'Etat, à défaut de testament.

MM.

Creuse .... Cornudet, au 5e degré.
Gironde........... Jourde, au 4e degré.
Seine............. Paschal Grousset, Baulard, revision de la loi sur les successions en ligne collatérale.

Pour la suppression de l'hérédité en ligne collatérale (16 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier, Sauvanet.
Loire .... Girodet, Charpentier.
Nord.............. Guesde (Jules).
Seine............. Barodet, Chassaing, Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Avez, Chauvin, Coutant.

Pour la limitation du montant de l'héritage en ligne directe (12 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier, limitation à 30.000 francs. — Sauvanet, limitation à 20.000 francs.
Nord.............. Guesde (Jules), limitation à 20.000 francs.
Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Avez, Chauvin et Coutant, limitation à 20.000 francs.

Pour la revision et la réforme des codes et des lois usuelles.

A. Revision et réforme des codes.

1° D'une manière générale (25 programmes).

MM.

Allier............ Sauvanet, suppression de tous les articles établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et de la femme vis-à-vis de l'homme.
Alpes-Maritimes.... Raiberti, revision des codes.
Bouches-du-Rhône .. C. Pelletan, Lagnel.
Drôme............. Gras.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond).
Hérault........... Salis, revision égalitaire.
Loir-et-Cher...... Général Riu.
Nord.............. Guesde (Jules), suppression de tous les articles du code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et de la femme vis-à-vis de l'homme.

MM.

Puy-de-Dôme....... Bony-Cisternes, revision égalitaire des codes.

Seine............ Barodet, revision égalitaire des codes. — Chassaing, Leveillé, Groussier, revision dans un sens égalitaire des articles du Code qui établissent l'infériorité politique et civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels. — Fabérot, *idem*. — Toussaint, *idem*. — Lavy, *idem*. — Prudent-Dervillers, *idem*. — Dejeante, *idem*. — Walter, *idem*. — Rouanet, revision égalitaire des codes. — Avez, revision dans un sens égalitaire des articles du code qui établissent l'infériorité politique et civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels. — Chauvin, *idem*. — Coutant, égalité civile et politique de la femme, égalité de l'ouvrier et du patron.

Var............. Abel.

2° Du Code civil (30 programmes).

MM.

Allier............ Delarue, refonte du Code civil. — Thivrier, suppression de l'hérédité collatérale ; limitation de l'hérédité directe. — Sauvanet, *idem*.

Alpes (Basses-).... Deloncle, liberté de tester.

Côtes-du-Nord..... De Largentaye, abrogation de la loi sur le divorce. — De Tréveneuc, *idem*. — De La Noue, *idem*.

Creuse........... Cornudet, réduction du degré successible en ligne collatérale. — Defumade, adoption de toutes les mesures propres à favoriser le morcellement du sol et pour qu'il devienne progressivement et pacifiquement la propriété de ceux qui le cultivent.

Dordogne......... De La Batut, simplification des formalités pour la transmission de la propriété immobilière et pour la liquidation des successions.

Gironde.......... Jourde, réduction du degré successible en ligne collatérale.

Hérault.......... Salis, suppression de l'article 2102.

Ille-et-Vilaine..... Récipon, simplification des formalités pour la transmission de la propriété et pour la liquidation des successions.

Loir-et-Cher....... Jullien, faire disparaître du Code civil les restes iniques des doctrines surannées et barbares comme celles qui frappent les enfants naturels.

Loire............ Girodet, suppression de l'article 2102 ; suppression de l'hérédité collatérale. — Charpentier, suppression de l'hérédité collatérale.

Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), réforme sur l'acquisition ou la perte de la qualité de Français.

MM.

Nord............. Abbé Lemire, abrogation de la loi sur le divorce. — Guesde (Jules), suppression de l'article 2102.

Pas-de-Calais...... Ribot, simplification des formalités pour la transmission de la propriété immobilière et pour la liquidation des successions.

Seine.............. Jacques, égalité civile des enfants légitimes et des enfants naturels. — Groussier, abolition du droit de tester. — Fabérot, *idem*. — Toussaint, *idem*. — Lavy, *idem*. — Prudent-Dervillers, *idem*. — Dejeante, *idem*. — Avez, *idem*. — Chauvin, *idem*.

Tarn.............. Compayré, suppression de l'article 2102.

3° Du Code forestier (12 programmes).

MM.

Alpes (Hautes-).... Flourens.
Aude.............. Marty, Dujardin-Beaumetz.
Creuse............ Cornudet.
Doubs............. Beauquier, Huguet.
Gard.............. Crémieux.
Garonne (Haute-)... Abeille
Hérault........... Cros-Bonnel.
Jura.............. Poupin.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond).
Savoie............ Carquet.

4° Du Code rural (5 programmes).

MM.

Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul), achèvement.
Marne............. Bourgeois (Léon), *idem*.
Savoie (Haute-).... Orsat, *idem*.
Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin, la codification du droit rural.
Vienne............ Bazille, achèvement.

5° Du Code de procédure civile (29 programmes).

MM.

Allier............ Delarue.
Ardèche.......... De Vogüé (E. Melchior).
Corrèze.......... Descubes.
Côte-d'Or......... Leroy (Arthur).

MM.

Creusé .... Martinon, Cornudet.
Dordogne .... De La Batut, Saumande
Doubs .... Beauquier.
Eure .... Thorel.
Lozère .... Jourdan (Louis).
Nièvre .... Goujat.
Nord .... Guillemin, insaisissabilité des neuf dixièmes des salaires.
Pas-de-Calais ..... Lepez, Dussaussoy, insaisissabilité complète des appointements des petits employés et du salaire des ouvriers. — Ribot, Jonnart.
Saône (Haute-)..... Signard, Lebrun.
Savoie .... Carquet, privilège du salaire des ouvriers pour les sommes dues aux entrepreneurs de travaux publics.
Savoie (Haute-).... Orsat.
Seine .... Mesureur, privilège du salaire des ouvriers pour les sommes dues aux entrepreneurs de travaux publics. — Chautemps, *idem.* — Brisson, Walter, suppression de la saisie-arrêt sur le salaire des ouvriers.
Seine-Inférieure.... Lebon (Maurice).
Tarn .... Dupuy-Dutemps.
Var .... Abel.
Vienne (Haute-) .... Gotteron.

6° Du code d'instruction criminelle (5 programmes).

MM.

Creuse .... Cornudet.
Loir-et-Cher ...... Jullien.
Rhône .... Clapot.
Seine .... Paschal Grousset, abolition du secret de l'instruction et de l'interrogatoire des accusés et témoins.

7° Du Code pénal (3 programmes).

MM.

Marne .... Mirman, protection des témoins contre les attaques injurieuses des avocats; laïcisation du serment.
Seine .... Chauvière, prison préventive déduite du temps de la condamnation.
La Guadeloupe ...... Gerville-Réache, revision de la législation pénale et du code de justice maritime.

B. REVISION ET RÉFORME DES LOIS USUELLES.

1° Réforme de la législation des faillites (6 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. Bouge, suppression des syndics de faillites. — Boyer (Antide).
JURA .... Vuillod, aggravation des peines contre les faillis frauduleux.
LOIRE .... Oriol, revision des privilèges en cas de faillite; garantie plus efficace des salaires et des fonds des caisses de retraites.
SEINE .... Chauvière, Avez.

2° Réforme du régime hypothécaire (7 programmes).

MM.

ALPES (BASSES-)..... Deloncle, transmission économique de la propriété par l'emploi de la méthode Torrens.
CREUSE .... Cornudet, Defumade.
ISÈRE .... Vogeli.
LOT-ET-GARONNE .... Darlan.
PAS-DE-CALAIS...... Rose, Graux (Georges).

3° Revision de la loi de 1867 sur les sociétés.

MM.

EURE .... Leroy (Modeste).
SEINE .... Jacques.

4° Revision de la loi sur les brevets d'invention.

M.

RHÔNE .... Clapot.

5° Revision de la loi de 1838 sur les aliénés.

MM.

SAVOIE (HAUTE-).... Mercier (Jules).
SEINE .... Jacques, au point de vue de la garantie de la liberté individuelle.

Lois spéciales (9 programmes).

MM.

Alpes (Basses-).... Deloncle, faciliter la transmission économique de la propriété par l'emploi de la méthode Torrens.

Alpes-Maritimes.... Raiberti, législation du Contrat de travail.

Ardèche .... De Vogüé (E. Melchior), un code du travail industriel.

Marne............ Mirman, préparation d'un code protecteur du travail.

Morbihan .... Le Coupanec, disparition du domaine congéable.

Seine............. Millerand, législation internationale du travail. — Paschal Grousset, codification des mesures qui peuvent arrêter la dépopulation; réforme de la police. — Chauvière, loi de répression des délits de chantage et de calomnie; abrogation du décret des consuls du 9 messidor an VIII, et de la loi de sûreté générale de 1852.

Vienne (Haute-).... Labussière, adoption de toutes les mesures pratiques ayant pour objet de diminuer les inégalités sociales et pouvant hâter la substitution graduelle, mais rapide, du travail associé au capital.

Droits de la femme et des enfants naturels.

MM.

Doubs............ Beauquier, droit électoral, pour les femmes commerçantes, à l'élection des juges des tribunaux de commerce.

Loir-et-Cher....... Jullien, faire disparaître les restes iniques de doctrines barbares, comme celles qui frappent les enfants naturels.

Seine............. Jacques, égalité civile des enfants légitimes et des enfants naturels. — Coutant, égalité civile et politique de la femme.

V

Questions électorales, parlementaires, municipales et administratives.

Pour la réforme électorale (11 programmes).

MM.

Alpes (Basses-) .... Deloncle, je proposerai, le cas échéant, une loi tendant à assurer la représentation des minorités et le vote obligatoire. — D'Hugues, veut que les fonctions électives soient exercées par les seuls citoyens nés en France de parents français.

Alpes-Maritimes.... Raiberti, abolition du suffrage restreint ; liberté du suffrage universel.

Doubs............ Beauquier, limitation des frais électoraux.

Rhône............ Clapot, vote obligatoire.

Seine............. Barodet, l'incapacité politique ajoutée aux peines déjà édictées contre les auteurs et complices de toute tentative de corruption ou de contrainte en matière électorale. — Michelin, liberté du suffrage universel. — Chauvière, fixation définitive de la loi électorale. — Sembat, interdiction des mandats électifs à quiconque n'est pas Français. — Vaillant, représentation des minorités ; élection des fonctionnaires.

Vienne (Haute-).... Vacherie, organisation du vote des absents.

Pour le rétablissement du scrutin de liste.

MM.

Creuse........... Cornudet, à raison de 1 député par 100.000 habitants.

Dordogne......... Chavoix.

Vienne (Haute-).... Labussière.

Pour l'élargissement de la base électorale du Sénat (7 programmes).

MM.

Côte-d'Or......... Guéneau, nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel, proportionnellement à la population.

MM.

Creuse............ Martinon, nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.
Hérault .... Cros-Bonnel.
Lot-et-Garonne.... Darlan.
Seine............. Goblet.
Seine-et-Oise...... Berteaux, nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.
Vendée .... Guillemet, nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel.

Pour la nomination des Sénateurs par le suffrage universel (31 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon, Bizot.
Allier............ Delarue.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Aude............. Marty, Dujardin-Beaumetz.
Charente .... Laroche-Joubert.
Charente-Inférieure. Braud.
Creuse............ Cornudet, par les électeurs âgés de 30 ans au moins, 1 sénateur par 200,000 habitants. — Lacôte, ou tout au moins par tous les corps élus.
Drôme............ Gras, Bizarelli.
Eure............. Isambard.
Gard............. Malzac, Doumergue, suppression du suffrage à deux degrés.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond).
Jura............. Vuillod.
Loir-et-Cher ...... Jullien.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, par le suffrage universel au second degré.
Manche........... Legrand (Arthur).
Meurthe-et-Moselle. Chapuis.
Seine-et-Marne .... Derveloy, Balandreau.
Seine-et-Oise...... Hubbard, Marcel-Habert, Gauthier (de Clagny), abolition du suffrage restreint.
Sèvres (Deux-)..... De La Porte.
Tarn-et-Garonne... Chabrié, Prax-Paris,
Vosges........... Boucher.
Yonne............ Merlou, assurer la souveraineté du suffrage universel.

Pour la garantie du secret et de la liberté du vote (7 programmes).

MM.

Allier............	Gacon, veut une loi assurant la liberté de l'électeur et la sincérité du vote. — Mathé, *idem.* — Ville, *idem.*
Charente-Inférieure.	Dufaure, réclame la liberté du vote, compromise par la pression exercée par tous les fonctionnaires.
Dordogne.........	Gendre, dénonce aux électeurs la candidature officielle.
Loire-Inférieure...	Sibille, Roch.

Pour la répression des fraudes électorales (4 programmes).

MM.

Allier............	Mathé.
Calvados.........	De Witt (Conrad).
Seine............	Barodet, demande qu'on ajoute l'incapacité politique temporaire aux peines édictées contre les auteurs et complices de toute tentative de corruption ou de contrainte en matière électorale.
Vaucluse.........	Ducos, une loi sur les cas d'indignité et de corruption électorale.

Pour le renouvellement partiel de la Chambre des Députés (20 programmes).

MM.

Ardèche.........	Dindeau.
Aude............	Dujardin-Beaumetz.
Dordogne.........	Chavoix, Denoix.
Drôme...........	Blanc (Louis).
Gard............	Malzac, Doumergue.
Jura.............	Poupin, Vuillod.
Loir-et-Cher......	Jullien.
Loire............	Réal.
Lot..............	Talou.
Marne...........	Vallé.
Meurthe-et-Moselle.	Viox.
Rhône...........	Clapot, Bérard (Ernest).
Savoie (Haute-)....	Orsat.
Seine............	Millerand.
Var..............	Abel.
Yonne...........	Bézine.

Pour le maintien du renouvellement intégral de la Chambre tous les quatre ans.

MM.

Meurthe-et-Moselle. Chapuis.
Seine............ Barodet.
Seine-Inférieure.... Faure (Félix).

Le vote à la Chambre des députés et au Sénat (13 programmes).

MM.

Charente-Inférieure. Braud, interdiction aux députés et aux sénateurs de voter les uns pour les autres.
Creuse........... Cornudet, *idem.* — Tardif, *idem.* — Defumade, *idem.*
Loire-Inférieure.... Sibille, *idem.* — Roch, *idem.*
Marne............ Mirman, interdiction aux députés de voter pour les absents.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), vote obligatoire et personnel.
Rhône............ Clapot, interdiction du vote par procuration.
Seine............ Jacques, *idem.* — Richard (Pierre), *idem.*
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert, *idem.*
Tarn............. Compayré, *idem.*

Pour la réduction du nombre des députés.

MM.

Dordogne......... Denoix, et augmentation de l'indemnité parlementaire.
Vosges........... Boucher.

Indemnité parlementaire.

MM.

Creuse............ Cornudet, calculée sur les jours de présence.
Dordogne......... Denoix, augmentation de l'indemnité et réduction du nombre des députés.
Seine-et-Oise....... Marcel-Habert, calculée sur les jours de présence.

Pour la suppression de la carte de circulation (à prix réduit) des députés sur les chemins de fer.

M.

Creuse............ Tardif.

Pour la rétribution des fonctions électives en général (12 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône .. Leydet, C. Pelletan, Lagnel.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond).
Loire .... Girodet, Charpentier.
Loire-Inférieure ... Sibille, facultative pour les départements et les communes. — Roch, *idem*.
Seine........... Paschal Grousset, Jacques, Coutant.
Vienne (Haute-).... Labussière.

Pour l'interdiction du cumul du mandat législatif avec des fonctions rétribuées (8 programmes).

MM.

Ain .... Pochon.
Oise .... Boudeville.
Rhône............ Clapot.
Seine............ Barodet, Paschal Grousset, Richard (Pierre), Baulard.
Vienne (Haute-) .... Labussière.

Pour l'interdiction du cumul des mandats électifs (13 programmes).

MM.

Aude............. Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône .. Lagnel.
Drôme............ Gras.
Loir-et-Cher....... Général Riu.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Marne............ Mirman.
Seine............ Barodet, Paschal Grousset, Lefoullon, Richard (Pierre), Baulard, rétribués ou non.
Yonne .... Bézine.

Pour l'interdiction du cumul des fonctions rétribuées (8 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône .. Lagnel.
Charente-Inférieure. Braud.
Doubs............ Huguet.
Garonne (Haute-) .. Leygue (Raymond).
Isère .... Saint-Romme

MM.

Loire............ Souhet.
Tarn-et-Garonne ... Chabrié.
Vienne (Haute-).... Labusssière.

Pour l'interdiction du cumul, d'une manière générale, fonctions et traitements (14 programmes).

MM.

Aisne............ Deville.
Aude............ Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône .. C. Pelletan.
Corrèze.......... Delmas.
Côte-d'Or........ Bizouard-Bert.
Creuse........... Desfarges, interdiction du cumul des fonctions publiques.
Drôme........... Gras.
Meurthe-et-Moselle Chapuis, et mise au concours des fonctions.
Seine............ Barodet, Chassaing, Viviani, Baulard.
Seine-et-Marne..... Delbet.
Somme........... Leroy (Ernest).

Pour la décentralisation administrative, l'extension des franchises municipales ou départementales, l'autonomie communale ou départementale (105 programmes).

Cette liste comprend depuis ceux qui ont demandé un simple accroissement des franchises municipales, jusqu'à ceux qui veulent que la commune soit maîtresse de son administration, de son budget, de sa police, de sa force militaire, de ses services publics.

MM.

Ain.............. Philipon.
Allier........... Delarue, Thivrier, Sauvanet, Mathé, Ville.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Bouches-du-Rhône .. Leydet, C. Pelletan, Boyer (Antide).
Charente-Inférieure. Braud, Dufaure.
Cher............. Baudin, Pajot.
Côte-d'Or .... Leroy (Arthur).
Creuse........... Martinon, Cornudet, Tardif, Defumade.
Dordogne......... Gendre.
Doubs............ Beauquier.

MM.

Drôme............ Blanc (Louis), Gras, Maurice-Faure, Bizarelli.
Garonne (Haute-) .. Leygue (Raymond).
Gironde........... Duvigneau.
Hérault .... Salis, Cros-Bonnel.
Isère............. Rey (Aristide).
Jura.............. Poupin, Vuillod.
Landes .... Denis.
Loire............. Girodet, Charpentier, Souhet.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Lot-et-Garonne.... Leygues (Georges).
Maine-et-Loire..... De Grandmaison, Bougère.
Marne............. Lannes de Montebello.
Marne (Haute-) .... Rozet.
Mayenne .... Gamard.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), réforme de la loi municipale.
Nièvre............ Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
Nord.............. Cochin (Henry), nous avons vu violer nos précieuses libertés communales. — Guesde (Jules).
Pas-de-Calais...... Rose, Dussaussoy, Boudenoot, Jonnart.
Puy-de-Dôme....... Bony-Cisternes.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Pams.
Rhin (Haut-)....... Viellard.
Rhône............. Burdeau, Clapot, Couturier, Fleury-Ravarin.
Saône-et-Loire..... Boysset.
Savoie (Haute-).... Orsat, Mercier (Jules).
Seine............. Goblet, Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, Pétrot, Frébault, Berger (Georges), Groussier, Fabérot, Toussaint, Millerand, Paschal Grousset, et suppression de la préfecture de police. — Jacques, Michelin, Chauvière, Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, rentrée de Paris et du département de la Seine dans le droit commun et suppression de la Préfecture de police. — Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, et suppression de la Préfecture de police. — Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Baulard, Coutant (1).
Seine-et-Oise...... Hubbard.
Sèvres (Deux-)..... Lebon (André).
Tarn-et-Garonne... Chabrié.
Var.............. Abel.

(1) MM. Groussier, Fabérot, Toussaint, Avez et Coutant demandent pour les communes la liberté d'entente; et MM. Chauvière, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante et Valter le droit de coalition. Nous croyons devoir rappeler que la loi du 27 mars 1890 a autorisé les syndicats des communes.

MM.

Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin, Ducos.
Vienne (Haute-)..... Labussière, Gotteron.
Vosges........... Méline, large décentralisation.
Alger............ Samary, avec le maintien de l'unité politique.

Pour la simplification administrative, la diminution des fonctionnaires et employés, la suppression des sinécures (101 programmes).

MM.

Aisne............. Deville.
Allier............ Delarue, Gacon, Ville.
Alpes (Basses-)..... D'Hugues.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Ardennes.......... Dunaime.
Aude............. Marfan.
Bouches-du-Rhône... Boyer (Antide).
Cher............. Lesage.
Côte-d'Or......... Guéneau, Leroy (Arthur), Delanne, Bizouard-Bert.
Creuse............ Martinon, Cornudet, Lacôte.
Dordogne......... Saumande, Denoix, Gendre.
Doubs............ Beauquier, de Jouffroy d'Abbans, réformes administratives.
Drôme............ Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure............. Isambard.
Eure-et-Loir....... Lhopiteau, Milochau, Deschanel (Paul), réformes administratives.
Gard............. Crémieux.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Gironde.......... Duvigneau, Du Périer de Larsan.
Hérault.......... Cros-Bonnel.
Isère............ Vogeli, Saint-Romme.
Jura............. Vuillod.
Landes........... Denis, Léglise.
Loir-et-Cher...... Général Riu, Bozérian.
Loire............ Souhet.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret........... Rabier.
Lot.............. Vival.
Lot-et-Garonne.... Leygues (Georges).
Lozère........... Jourdan (Louis).
Maine-et-Loire.... De Grandmaison, Bougère.
Manche........... Cabart-Danneville, Regnault.
Marne............ Lannes de Montebello.
Marne (Haute-).... Rozet.
Meurthe-et-Moselle. Chapuis.

MM.

MORBIHAN .... Le Coupanec, réforme radicale dans les bureaux des ministères, qui ne servent qu'à paralyser et enrayer les meilleures volontés.

NORD............. Sirot-Mallez.

ORNE............. Bansard des Bois.

PAS-DE-CALAIS...... Dussaussoy.

PUY-DE-DÔME........ Bony-Cisternes.

PYRÉNÉES (HAUTES-). Pédebidou, Fould.

RHÔNE............ Clapot, veut que les fonctionnaires de l'État aient fait leurs études dans les établissements de l'État. — Couturier, Bérard (Ernest), Sonnery-Martin.

SAÔNE (HAUTE-)..... Signard, Mercier (Joseph), amélioration de notre système administratif.

SAÔNE-ET-LOIRE..... Boysset, Dubief.

SAVOIE (HAUTE-).... Orsat, Mercier (Jules).

SEINE............ Goblet, Mesureur, Chautemps, Barodet, Viviani, Frébault, Berry (Georges), Berger (Georges), Brisson (Henri), Paschal Grousset, Jacques, Michelin, Sembat, et interdiction des fonctions publiques à quiconque n'est pas Français. — Richard (Pierre), Coutant.

SEINE-ET-OISE...... Argeliès, Lebaudy, réformes dans les services publics.

SÈVRES (DEUX-).... Goirand, Disleau, s'astreindre à ne pas créer de nouvelles administrations d'État avec de nouveaux fonctionnaires.

SOMME............ De Douville-Maillefeu, Leroy (Ernest).

TARN............. Compayré.

VAUCLUSE......... Ducos.

VIENNE........... Nivert, Thonnard-Dutemple.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière, veut que les fonctions publiques soient réservées aux élèves des Écoles de l'État. — Gotteron, Codet.

VOSGES........... Méline.

YONNE............ Bézine.

Pour la mise au concours des fonctions et emplois publics (5 programmes).

MM.

ALLIER............ Delarue, et réservés aux élèves des Écoles de l'État. — Ville, *idem*.

ALPES (BASSES-).... D'Hugues, et accessibles aux seuls citoyens nés en France de parents français.

SEINE............ Paschal Grousset, sans qu'il soit tenu compte des diplômes universitaires. — Jacques.

Pour la création de Conseils cantonaux (5 programmes).

MM.

DORDOGNE......... Chavoix.
DOUBS............. Beauquier.
JURA.............. Poupin.
SEINE............. Baulard.
VAR............... Abel.

Pour la suppression de la Préfecture de police.

MM.

SEINE .... Paschal Grousset, Clovis Hugues, Vaillant.

Pour la suppression des Conseils d'arrondissement (6 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
CREUSE............ Lacôte.
SEINE............. Vaillant, Baulard.

Pour la suppression des sous-préfectures (12 programmes).

MM.

AIN............... Pochon.
BOUCHES-DU-RHÔNE.. C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
CREUSE .... Cornudet, Lacôte.
NORD.............. Guillemin, en demande seulement la réduction.
RHÔNE............. Clapot, Bérard (Ernest).
SEINE............. Vaillant, et des préfectures. — Coutant.
VAR............... Abel.

Conseil d'Etat. — Conseils de préfecture.

M.

CREUSE............ Cornudet, demande la suppression de leurs attributions judiciaires.

Contrôle administratif (4 programmes).

MM.

AISNE............ Castelin, droit de contrôle permanent et direct réservé au peuple dans les affaires publiques.

AUBE............ Castillard, établissement d'un contrôle plus rigoureux sur les pouvoirs publics.

GARD............ Malzac, contrôle sévère de toutes les dépenses publiques.

LANDES........... Denis, contrôle sévère de l'Administration.

Pour la suppression de l'arbitraire administratif (5 programmes).

MM.

ALPES (HAUTES-).... Flourens, loi de défense de l'état des fonctionnaires, contre les calomnies intéressées et les caprices d'un Préfet.

GIRONDE.......... Labat, faire disparaître dans la procédure suivie en matière de procès-verbaux de régie, d'octroi, de douane, etc. tout ce qui place les agents de l'Administration en dehors du droit commun. — Gruet, retour au droit commun pour les procès-verbaux de régie et d'octroi.

SAÔNE (HAUTE-)..... Lebrun, suppression de la nécessité de s'inscrire en faux contre les procès-verbaux en matière de contraventions relatives aux boissons; retour au droit commun.

SEINE............ Chauvière, fixation des règles d'administration et de promotion ayant pour objet de détruire le favoritisme administratif.

Pour la responsabilité effective de tous les fonctionnaires (7 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Lagnel.

SEINE............ Barodet, Paschal Grousset, Jacques, Michelin, Clovis Hugues, et du mandataire.

Pour la diminution des gros traitements (43 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon.

AISNE............ Deville.

ALLIER........... Delarue, limitation à 12.000 francs au maximum.

ALPES (BASSES-).... D'Hugues, considérablement.

ALPES-MARITIMES.... Raiberti.

MM.

Aude.............	Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône ..	C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
Cher.............	Lesage.
Corrèze...........	Delmas.
Côte-d'Or.........	Ricard (Henri), Delanne.
Creuse...........	Desfarges.
Dordogne.........	Gendre, et des grosses pensions.
Drôme............	Maurice-Faure.
Eure.............	Isambard.
Gard.............	Crémieux.
Garonne (Haute-)...	Calvinhac.
Gers.............	Decker-David.
Gironde..........	Du Périer de Larsan.
Jura.............	Bourgeois (J.).
Landes...........	Denis.
Loire............	Girodet, Charpentier, Souhet.
Loire (Haute-).....	Chantelauze.
Lot-et-Garonne....	Dauzon.
Lozère...........	Jourdan (Louis).
Marne............	Mirman.
Marne (Haute-)....	Rozet.
Nord.............	Guillemin.
Puy-de-Dôme.......	Guyot-Dessaigne.
Seine............	Paulin-Méry, Jacques.
Seine-et-Marne....	Delbet, Derveloy.
Sèvres (Deux-).....	Goirand.
Somme...........	Leroy (Ernest).
Tarn.............	Compayré.
Tarn-et-Garonne...	Chabrié.
Vosges...........	D'Alsace.
Yonne...........	Bézine.

Pour l'augmentation des petits traitements.
(29 programmes).

MM.

Ain..............	Bizot, du traitement des juges de paix.
Alpes-Maritimes....	Raiberti.
Ardennes.........	Dunaime.
Bouches-du-Rhône...	C. Pelletan, Boyer (Antide).
Charente-Inférieure.	Braud.
Corrèze..........	Delmas.
Côte-d'Or.........	Bizouard-Bert.
Dordogne.........	Gendre, et des petites pensions.

MM.

Doubs .... Beauquier.
Finistère .... Amiral Vallon, de la solde du personnel inférieur administratif et ouvrier de la marine, etc.
Isère .... Rey (Aristide).
Jura .... Bourgeois (J.).
Loire .... Chantelauze.
Marne .... Mirman.
Nord .... Guillemin, Pierre Legrand, Dron.
Pas-de-Calais ...... Basly, Lamendin.
Pyrénées-Orientales. Pams.
Seine .... Paschal Grousset, Marmottan.
Seine-et-Marne ..... Delbet, Derveloy.
Seine-et-Oise ...... Argeliès.
Var .... Abel.
Vaucluse .... Pourquery de Boisserin, réforme administrative en faveur des petits employés.
Vosges .... D'Alsace.

Pour la création d'un ministère du travail.

MM.

Gers .... Cazes (Thierry).
Nord .... Defontaine.

Pour la création d'un ministère des colonies.

MM.

Marne (Haute-) ..... Rozet.
Loire-Inférieure ... Sibille, Roch.

Pour l'interdiction pour les Sénateurs et les Députés d'entrer dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés financières ou industrielles, et de prêter à ces sociétés leur nom et leur titre (27 programmes).

MM.

Alpes-Maritimes .... Raiberti.
Bouches-du-Rhône .. Lagnel.
Creuse .... Tardif.
Dordogne .... Saumande.
Doubs .... Beauquier.
Drôme .... Maurice-Faure.

MM.

Eure .... Leroy (Modeste).
Gard .... Gaussorgues.
Gironde........... Laroze.
Hérault........... Salis.
Ille-et-Vilaine...... Pontallié.
Jura.............. Vuillod.
Loir-et-Cher...... Général Riu.
Manche........... Cabart-Danneville.
Marne............ Mirman, pénalités spéciales et rigoureuses contre les députés et les ministres ayant trafiqué de leur mandat.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), assimilation aux fonctionnaires des députés convaincus d'avoir trafiqué de leur conscience, sans circonstances atténuantes.
Oise .... Boudeville.
Rhône............ Clapot, Genet.
Seine............. Clovis Hugues, Vaillant, Goussot, Richard (Pierre), Lefoullon, Baulard.
Seine-et-Marne..... Derveloy.
Vienne............ Thonnard-Dutemple.

VI.

Instruction publique.

Nos lois sur l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire ayant continué d'être l'objet des attaques passionnées du parti réactionnaire, même après l'adhésion pontificale à la République et la formation du parti des ralliés, les députés républicains en très grand nombre ont pris l'engagement formel de les maintenir énergiquement et d'en poursuivre l'application sans faiblesse.

Pour le maintien et l'application des lois sur l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire (152 programmes).

MM.

Ain .... Herbet, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne............. Cuissart.

MM.

Allier............ Mathé.
Alpes (Basses-) .... Delombre, maintien avec modération dans l'application.
Ardèche.......... Dindeau, Sauzet.
Aube............ Castillard, Thierry-Delanoue, Michou, Dutreix.
Aude............ Marfan, Dujardin-Beaumetz, Turrel.
Bouches-du-Rhône... Leydet, C. Pelletan.
Calvados......... Lebret.
Cantal.......... Bastid.
Charente-Inférieure. Garnier, Bourcy.
Cher............ Baudin, Lesage.
Corrèze.......... Delmas.
Côte-d'Or........ Guéneau.
Creuse.......... Cornudet, Tardif, Defumade.
Dordogne........ Saumande, Chavoix, Denoix.
Doubs........... De Moustier, maintien des lois républicaines. — Huguet, maintien intégral et application stricte de la loi.
Drôme........... Blanc (Louis), Bizarelli, améliorer et compléter la loi.
Eure............ Isambard.
Eure-et-Loir...... Lhopiteau, Isambert (Gustave).
Finistère......... Amiral Vallon.
Gard............ Malzac, Gaussorgues.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, défendre les lois fondamentales de la République.
Gers............ Decker-David, Bascou.
Gironde.......... Constant, Goujon (Théophile), défendre les conquêtes déjà faites. — Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault.......... Mas.
Ille-et-Vilaine..... Brune.
Indre-et-Loire..... Leffet, Drake.
Isère............ Rivet (Gustave), Rey (Aristide), Vogeli, Bovier-Lapierre.
Jura............. Bourgeois, Trouillot, Poupin, Vuillod.
Landes........... Léglise, Dejean, Jumel.
Loir-et-Cher...... Ragot, suppression de l'enseignement primaire congréganiste. — Jullien, Bozérian.
Loire............ Levet, Réal, Souhet.
Loire (Haute-)..... Néron.
Loire-Inférieure.... Gasnier, je réclame dans l'instruction la neutralité la plus stricte.
Loiret........... Alasseur, Rabier, Viger,
Lot............. Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud, Darlan.
Manche.......... Regnault.
Marne........... Bourgeois (Léon), Vallé, Mirman, compléter, fortifier la loi. — Lannes de Montebello, Bertrand, maintien de la loi

MM.

sans en faire une arme de combat. — Morillot, appliquer la loi avec le plus large esprit de tolérance.

Marne (Haute-).... Bourlon de Rouvre, résolu de défendre les droits de l'État en maintenant les lois qui les consacrent. — Rozet.

Meurthe-et-Moselle. Viox.

Meuse............ Develle (Jules), continuons à veiller sur nos conquêtes.

Morbihan.......... Le Coupanec.

Nièvre............ Laporte (Gaston).

Nord............. Michau, toutes les conquêtes que nous avons faites, nous voulons les maintenir et les étendre. — Carpentier-Risbourg, Hayez, je serai le défenseur des lois scolaires et militaires. — Dubois, Pierre Legrand, Coget, j'approuve et défendrai toutes les lois qui ont eu pour objet la fondation, l'organisation et le développement de la République en France. — Dron, je ne renie aucune des conquêtes d'hier et je suis bien décidé à poursuivre, demain, par étapes successives, la réalisation du vieux programme républicain.

Oise.............. Boudeville.

Pas-de-Calais...... Jonnart, appliquer la loi dans un large esprit de conciliation. — Graux (Georges).

Puy-de-Dôme....... Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Girard.

Pyrénées (Hautes-) . Pédebidou, Blanc (Edmond), appliquer la loi sans vexations.

Pyrénées-Orientales. Rolland, appliquer la loi vigoureusement.

Rhône............ Fleury-Ravarin, Genet, Million, l'État est et doit rester laïque.

Saône (Haute-)..... Signard, Chaudey.

Saône-et-Loire..... Magnien, Boysset, Franc, Guillemaut.

Savoie............ Blanc (Pierre), Perrier (Antoine).

Savoie (Haute-)..... Duval, maintenir les résultats acquis.

Seine............. Mesureur, ne pas laisser remettre en question les conquêtes républicaines. — Barodet, Leveillé, Brisson, Lockroy, Michelin, neutralité absolue de l'enseignement public en matière religieuse. — Baulard.

Seine-Inférieure.... Siegfried, Félix Faure, Delaunay, Ricard (Louis), Lechevallier, défense énergique des lois fondamentales de la République.

Seine-et-Marne..... Delbet, Balandreau.

Seine-et-Oise...... Amodru, Hubbard, Berteaux.

Sèvres (Deux-)..... Disleau.

Somme............ Fiquet.

Tarn.............. Dupuy-Dutemps, je n'abandonnerai rien du terrain conquis.

Tarn-et-Garonne.... Lasserre, j'entends conserver intact le patrimoine des réformes si péniblement conquises. — Chabrié.

MM.

Var.............. Rousse.

Vienne........... Thonnard-Dutemple, maintien de toutes les lois libérales et démocratiques; conquête de celles qui nous manquent encore. — Demarçay, Bazille, n'abandonner aucune des conquêtes démocratiques déjà obtenues et les accroître.

Vienne (Haute-) .... Vacherie.

Oran............. Saint-Germain, Etienne.

Contre la laïcité de l'instruction primaire (34 programmes).

MM.

Ardèche .... De Vogüé (E. Melchior), liberté rendue aux communes et aux pères de famille de subventionner les maîtres de leur choix.

Aveyron .... Clausel de Coussergues, respecter les droits des familles et les vœux des populations.

Calvados.......... Delafosse (Jules), j'ai combattu la loi scolaire.

Charente.......... Cuneo d'Ornano, la loi devrait laisser aux pères et mères de famille, dans chaque commune, la liberté de choisir, sous les garanties exigées par l'État, l'enseignement préféré pour leurs enfants.

Charente-Inférieure. Dufaure, la liberté de conscience est opprimée par les obstacles apportés à l'enseignement religieux des enfants dans les campagnes.

Côtes-du-Nord ..... De Largentaye, revision, dans un sens chrétien, des lois scolaires. — De Tréveneuc, revision de la loi. — Le Cerf, veut l'enseignement du catéchisme. — De La Noue, je proteste contre les lois qui veulent déchristianiser la France.

Finistère.......... Villiers, retrait des lois scolaires. — D'Hulst, l'instruction religieuse est chassée des écoles publiques.

Ille-et-Vilaine ..... Porteu, liberté pour les pères de famille d'instruire leurs enfants chrétiennement. — Le Gonidec de Traissan, le catéchisme est défendu comme un mauvais livre.

Loire-Inférieure.... De Pontbriand, je réclame l'enseignement religieux dans nos écoles. — De Cazenove de Pradine, réforme des lois scolaires et militaires dans un sens plus respectueux des droits de l'Eglise.

Maine-et-Loire..... De Soland, la laïcisation coûte près d'un milliard pour empêcher qu'on enseigne le catéchisme et la prière. — De Maillé, modifier la loi en permettant à l'éducation religieuse d'être donnée.

Manche........... Legrand (Arthur), lieutenant-colonel Guérin.

MM.

Marne (Haute-)..... Rozet, les communes libres de choisir entre les instituteurs laïques et les congréganistes approuvés par l'État.

Mayenne.......... De Broglie, modifier les lois scolaire et militaire. — D'Elva, adversaire implacable de la loi scolaire. — Gamard, l'œuvre néfaste des laïcisations.

Nord............. Cochin (Henry), proteste contre les lois qui ont chassé Dieu de l'école et de l'hôpital. — Abbé Lemire, je ne veux pas de l'école sans Dieu.

Orne............. De Lévis-Mirepoix, je continuerai à demander plus d'équité et de justice dans les lois, notamment dans les lois militaire et scolaire, qui sont des lois de réaction et de haine.

Pas-de-Calais...... Tailliandier, partisan des droits des pères de famille.

Pyrénées (Hautes-). Alicot, j'estime que les lois sur l'enseignement et sur le recrutement sont susceptibles de modifications.

Seine............. Cochin (Denys), l'idée religieuse est bannie de l'éducation.

Seine-Inférieure.... De Montfort, je veux que les pères de familles puissent faire donner à leurs enfants, sur les bancs de l'école, l'enseignement religieux qui leur convient.

Tarn............. Reille (René), je suis résolu à combattre les lois attentatoires à la liberté des consciences et aux droits des pères de famille.

Vaucluse.......... Ducos, voudrait que les catholiques congréganistes pussent être nommés instituteurs communaux.

Vendée........... De Baudry d'Asson, je repousserai la loi des laïcisations.

Vosges........... Boucher, choix par les communes du mode d'éducation qui convient à leurs enfants.

Pour la laïcité de l'instruction à tous les degrés (6 programmes).

MM.

Allier............ Mathé.

Doubs............ Beauquier.

Saône-et-Loire..... Dubief, intégrale et laïque.

Seine............. Barodet, laïque à tous les degrés. — Vaillant, intégrale et laïque. — Baulard.

Pour le développement de l'enseignement populaire (48 programmes).

MM.

Allier............ Gacon.

Alpes (Basses-).... Delombre, Deloncle.

Ardennes.......... Bourgoin, développement à tous les degrés.

MM.

Aube .... Michou.
Aude .... Marty, Marfan.
Aveyron .... Clausel de Coussergues, en respectant le droit des familles et les vœux des populations.
Doubs .... Huguet.
Finistère .... Cosmao-Dumenez.
Gard .... Malzac, gratuité des livres et des fournitures scolaires.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre).
Gironde .... Duvigneau.
Ille-et-Vilaine..... Pontallié.
Indre .... Leconte.
Isère .... Rey (Aristide).
Jura .... Bourgeois (J.).
Loir-et-Cher .... Jullien.
Loire .... Audiffred, Oriol.
Loire-Inférieure.... De Cazenove de Pradine, Gasnier
Loiret .... Alasseur, Viger.
Lot .... Talou.
Lot-et-Garonne .... Dauzon.
Marne (Haute-)..... Mougeot.
Nord .... Defontaine, Carpentier-Risbourg.
Oise .... Gaillard (Jules).
Orne .... Christophle, donner à tous ceux que le sort n'a pas favorisés la liberté et l'instruction.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin.
Puy-de-Dôme .... Guyot-Dessaigne, Girard, Duchasseint.
Rhône .... Burdeau, Bérard (Ernest).
Saône (Haute-)..... Lebrun, veut que la loi permette aux enfants d'aller à l'école primaire jusqu'à quinze ans.
Savoie .... Carquet.
Savoie (Haute-)..... Thonion.
Seine .... Barodet, Frébault.
Sèvres (Deux-)..... Disleau.
Vaucluse .... Pourquery de Boisserin.
Vendée .... Batiot (Aristide).
Yonne .... Flandin.
Oran .... Étienne.

Pour le développement de l'enseignement professionnel, soit industriel, soit agricole (70 programmes).

MM.

Ain .... Pochon, Herbet.
Allier .... Gacon, Thivrier, Sauvanet, Mathé.

MM.

Alpes (Basses-)..... Deloncle.
Ardennes.......... Linard, Bourgoin.
Aube............. Charonnat.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel.
Creuse .... Martinon
Doubs............ Beauquier, Huguet.
Eure-et-Loir....... Lhopiteau.
Gard............. Malzac, Salis.
Gers............. Cazes (Thierry).
Indre............ David.
Isère............. Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme, Dubost (Antonin).
Jura............. Poupin.
Landes........... Dejean.
Loir-et-Cher...... Général Riu.
Loire............. Réal, Oriol, Girodet, Charpentier, Souhet.
Loire (Haute-)..... Blanc (Henri).
Loiret............ Viger.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Maine-et-Loire..... Coudreuse, de Grandmaison.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé.
Meurthe-et-Moselle. Chapuis.
Nord............. Guesde (Jules), Lepez.
Oise............. Boudeville, Hainsselin, Gaillard (Jules).
Orne............. Bansard des Bois.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou, Fould.
Rhône............ Clapot, Couturier, Bérard (Ernest).
Saône-et-Loire..... Sarrien.
Savoie (Haute-).... Orsat, Mercier (Jules).
Seine............. Viviani, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Jacques. Création d'écoles d'apprentissage dont les professeurs seront nommés au concours et les conseils d'administration formés, pour les deux tiers au moins, par les délégués des chambres syndicales. — Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Goussot, Avez.
Seine-et-Oise...... Berteaux.
Tarn-et-Garonne... Lasserre.
Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Codet.
Yonne............ Merlou.

Pour l'augmentation du traitement des instituteurs (17 programmes).

MM.

Alpes (Hautes-).... Euzière.
Ardennes.......... Bourgoin.

MM.

Aube............. Thierry-Delanoue.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan, Lagnel.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Bizouard-Bert.
Doubs............ Beauquier.
Manche........... Cabart-Danneville.
Nord............. Abbé Lemire, veut que les instituteurs et institutrices, quels qu'ils soient, puissent recevoir des subventions des communes, proportionnées au nombre de leurs élèves et à leurs succès. — Dron.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin.
Pyrénées-Orientales. Pams.
Var.............. Abel, et revision de la loi du 19 juillet 1889.
Oran............. Saint-Germain.
La Guadeloupe..... Isaac.

Nomination des instituteurs (8 programmes).

MM.

Corrèze........... Delmas, par le recteur, leur chef direct.
Finistère.......... Villiers, par les communes.
Maine-et-Loire..... De Grandmaison, par les conseils municipaux.
Nord............. Plichon, par les communes.
Pas-de-Calais...... Adam (Achille), par les conseils municipaux, sous la condition unique des diplômes délivrés par l'État.
Seine............. Cochin (Denys), par les communes et les familles.
Seine-Inférieure.... De Montfort, par les pères de famille, parmi les laïques ou les religieux diplômés.
Vaucluse.......... Ducos, par l'autorité hiérarchique, avec intervention obligatoire de la commune dans le choix de son instituteur.

Pour la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur par l'augmentation du nombre des bourses et après concours (43 programmes).

MM.

Allier............ Delarue, Gacon, Thivrier, Mathé.
Aude............. Marty.
Bouches-du-Rhône... Leydet, intégrale et gratuite. — C. Pelletan, Boyer (Antide).
Cher............. Pajot.
Corrèze........... Delmas.
Doubs............ Beauquier.
Gard............. Malzac, Salis.

MM.

Jura.............. Poupin.
Loir-et-Cher....... Jullien.
Loire.............. Souhet.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch, Gasnier, gratuité dans toutes les écoles et facultés entretenues aux frais de l'État.
Loiret............. Alasseur.
Meurthe-et-Moselle. Chapuis
Nièvre............. Laporte (Gaston).
Rhône.............. Clapot, Couturier.
Seine.............. Chautemps, Barodet, Chassaing, Groussier, instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants à la charge de la société. — Fabérot, *id.* — Toussaint, *id.* — Paschal Grousset, Jacques, Chauvière, Lavy, instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants à la charge de la société. — Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants à la charge de la société. — Dejeante. — Baulard.
Seine-et-Oise...... Berteaux.
Somme.............. Leroy (Ernest).
Vaucluse........... Pourquery de Boisserin.
Vienne (Haute-).... Labussière.
Alger.............. Samary, gratuité à tous les degrés.

Pour l'instruction intégrale (16 programmes).

MM.

Allier............. Thivrier.
Saône-et-Loire..... Dubief.
Seine.............. Viviani, Pétrot, Michelin, Groussier, Fabérot, Toussaint, Sembat, Rouanet, Lavy, Clovis Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Baulard.

Pour la liberté de l'enseignement (10 programmes).

MM.

Alpes (Basses-)..... D'Hugues.
Ardèche............ De Vogüé (E. Melchior).
Côtes-du-Nord..... Jacquemin.
Gard............... De Ramel.
Loire-Inférieure.... De Cazenove de Pradine.
Manche............. Legrand (Arthur).
Nord............... Des Rotours, liberté à tous les degrés.

MM.

Pas-de-Calais...... Adam (Achille).
Pyrénées (Hautes-).. Alicot, liberté à tous les degrés.
Seine............ Michelin, garantie par la Constitution, collation des grades par l'État.

Pour l'instruction publique entre les mains de l'État (18 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier, Sauvanet, Ville.
Cher............. Lesage.
Hérault........... Salis.
Loire............. Girodet, Charpentier.
Nord............. Guesde (Jules).
Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

VII

Questions militaires.

Le service militaire a été rendu obligatoire, mais non pas encore égal pour tous, notamment pour les hommes d'église que la loi n'oblige qu'à une année de présence au corps, au lieu de trois.

Cette obligation restreinte a exaspéré les partisans des privilèges ecclésiastiques et n'a point satisfait les partisans de l'égalité devant l'impôt du sang.

A la déclaration d'hostilité obstinée des premiers, même après l'adhésion du chef de l'Église à la République et la formation du parti des ralliés, les seconds ont répondu par l'engagement soit de poursuivre la réalisation de l'égalité absolue du service militaire, soit de maintenir, dans son intégrité, la loi actuelle.

Pour le service militaire obligatoire et égal pour tous, sans exception (46 programmes).

MM.

Aisne.............	Deville.
Allier............	Delarue, Gacon, Sauvanet, Mathé, Ville.
Ardèche...........	Dindeau, Sauzet.
Aude..............	Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône...	Leydet, C. Pelletan.
Creuse............	Martinon.
Doubs.............	De Jouffroy-d'Abbans.
Drôme.............	Blanc (Louis), Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure..............	Isambard.
Garonne (Haute-)...	Calvinhac.
Jura..............	Bourgeois.
Loir-et-Cher.......	Général Riu.
Loire (Haute-).....	Dupuy (Charles).
Loire-Inférieure	Sibille, Roch.
Lot-et-Garonne.....	Deluns-Montaud.
Nièvre............	Laporte (Gaston), Turigny.
Pas-de-Calais......	Basly, Lamendin.
Puy-de-Dôme.......	Guyot-Dessaigne.
Rhône.............	Couturier, Bérard (Ernest), Genet.
Saône-et-Loire.....	Magnien, Franc.
Seine.............	Barodet, Chassaing, Paschal Grousset, Jacques, Michelin, Rouanet, Baulard.
Seine-et-Marne	Montaut.
Seine-et-Oise......	Hubbard.
Tarn..............	Jaurès.
Yonne.............	Merlou, Bézine.

Pour le maintien de la loi militaire (142 programmes).

MM.

Ain...............	Herbet, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne.............	Cuissart.
Alpes (Basses-).....	Delombre, avec modération dans l'application.
Ardèche...........	De Vogüé (E. Melchior).
Aube..............	Castillard, Thierry-Delanoue, Michou.
Aude..............	Marfan, Turrel.
Calvados..........	Lebret.
Cantal............	Bastid.
Charente..........	Cuneo d'Ornano, avec quelques ménagements pour les membres du clergé.

MM.

CHARENTE-INFÉRIEURE.. Garnier, Bourcy.
CORRÈZE.......... Delmas.
CÔTE-D'OR......... Guéneau.
CREUSE............ Cornudet, Tardif, Defumade.
DORDOGNE......... Saumande, Chavoix, Denoix.
DOUBS............. De Moustier, Huguet.
DRÔME............ Maurice-Faure, Bizarelli, l'améliorer et la compléter.
EURE-ET-LOIR....... Lhopiteau, Isambert (Gustave).
FINISTÈRE......... Amiral Vallon, Cosmao-Dumenez.
GARD............. Malzac, Gaussorgues.
GARONNE (HAUTE-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, défense des lois fondamentales de la République.
GERS.............. Decker-David, Bascou.
GIRONDE.......... Constant, Goujon (Théophile), défendre les conquêtes déjà faites. — Raynal, Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.
HÉRAULT........... Mas.
ILLE-ET-VILAINE..... Brune.
INDRE............. David.
INDRE-ET-LOIRE...... Leffet, Drake.
ISÈRE............. Rivet, Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme, Bovier-Lapierre.
JURA.............. Trouillot, Poupin, Vuillod.
LANDES........... Léglise, Dejean, Jumel.
LOIR-ET-CHER...... Jullien, Bozérian.
LOIRE............. Levet, Réal, Souhet.
LOIRE (HAUTE-)..... Néron.
LOIRET........... Alasseur, Rabier, Viger.
LOT.............. Vival, Lachièze.
LOT-ET-GARONNE.... Darlan.
MANCHE........... Regnault, lieutenant-colonel Guérin.
MARNE........... Bourgeois (Léon), Vallé, Mirman, la compléter, la fortifier. — Lannes de Montebello, Bertrand, sans en faire une arme de combat. — Morillot, l'appliquer avec le plus large esprit de tolérance.
MARNE (HAUTE-).... Bourlon de Rouvre, est résolu à défendre les droits de l'État en maintenant les lois qui les consacrent. — Rozet.
MAYENNE.......... Chaulin-Servinière.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Chapuis.
MEUSE............ Develle (Jules), continuons à veiller sur nos conquêtes. — Royer, ne pas porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité.
MORBIHAN......... Le Coupanec.
NORD............. Michau, toutes les conquêtes que nous avons faites, nous voulons les maintenir et les étendre. — Carpentier-

MM.

Risbourg, Hayez, la consolider et l'améliorer.— Dubois, général Iung, Pierre Legrand, Coget, j'approuve et je défendrai toutes les lois qui ont eu pour objet la fondation, l'organisation et le développement de la République en France.

OISE.............. Boudeville.

PAS-DE-CALAIS...... Jonnart, appliquée dans un large esprit de conciliation.— Graux (Georges).

PUY-DE-DÔME....... Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Girard.

PYRÉNÉES (HAUTES-).. Pédebidou, Blanc (Edmond), appliquée sans vexations.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Rolland, appliquée vigoureusement.

RHÔNE............ Burdeau, l'égalité de tous devant les charges militaires. — Fleury-Ravarin.

SAÔNE (HAUTE-)..... Signard, Chaudey.

SAÔNE-ET-LOIRE..... Franc, Guillemaut.

SAVOIE............ Blanc (Pierre), Perrier (Antoine).

SAVOIE (HAUTE-).... Duval, maintenir les résultats acquis.

SEINE............. Mesureur, ne pas laisser remettre en question les conquêtes républicaines. — Leveillé, Frébault, Berger (Georges), Brisson, Lockroy.

SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried, Félix Faure, Delaunay, Gervais, Ricard (Louis), Lechevallier, défense des lois fondamentales de la République.

SEINE-ET-MARNE..... Delbet, Balandreau.

SEINE-ET-OISE...... Amodru, Hubbard, Berteaux.

SOMME............ Fiquet.

TARN............. Dupuy-Dutemps, je n'abandonnerai rien du terrain conquis.

TARN-ET-GARONNE... Chabrié.

VAR.............. Rousse.

VAUCLUSE.......... Ducos, avec cette réserve que les prêtres de toutes les religions, une fois entrés dans le sacerdoce, seront uniquement employés aux services hospitaliers.

VIENNE............ Thonnard-Dutemple, Demarçay.

VIENNE (HAUTE-).... Vacherie.

ORAN............. Saint-Germain, Étienne.

COCHINCHINE........ Le Myre de Vilers.

Pour la suppression du service militaire pour les prêtres et séminaristes
(18 programmes).

M.

ARDÈCHE........... De Vogüé, employer les séminaristes et les prêtres comme infirmiers en temps de paix, comme ils le seraient en temps de guerre.

MM.

Calvados .... Delafosse (Jules).
Côtes-du-Nord..... De Largentaye, de Tréveneuc, Le Cerf, de La Noue.
Finistère.......... D'Hulst.
Ille-et-Vilaine...... Le Gonidec de Traissan.
Loire-Inférieure.... De Cazenove de Pradine.
Mayenne .... De Broglie, d'Elva.
Nord.............. Cochin (Henry), abbé Lemire, Plichon.
Orne............. De Lévis-Mirepoix. Je continuerai à demander plus d'équité dans les lois, notamment dans les lois militaire et scolaire qui sont des lois de réaction et de haine.
Pyrénées (Hautes-) . Alicot. J'estime que les lois sur l'enseignement et sur le recrutement sont susceptibles de modifications.
Seine-Inférieure.... De Montfort. Suppression du service militaire armé.
Vendée .... De Baudry d'Asson.

Pour la dispense du service militaire pour les soutiens de famille.

MM.

Charente.......... Cuneo d'Ornano.
Doubs............ Beauquier, et pour l'aîné de sept enfants. Indemnité aux réservistes soutiens de famille.

Pour la diminution ou la suppression de l'appel des treize et des vingt-huit jours (9 programmes).

MM.

Allier............ Sauvanet, suppression.
Aveyron.......... Lacombe, les remplacer par des appels au chef-lieu de canton.
Doubs............ De Jouffroy d'Abbans, diminution des périodes.
Loire............. Girodet, suppression. — Charpentier, *id.*
Loire-Inférieure.... De Pontbriand, augmenter les dispenses aux soutiens de famille.
Maine-et-Loire..... De Grandmaison, diminution.
Pyrénées (Hautes-).. Fould, je demanderai que le Gouvernement étudie la réduction de l'appel des réservistes à treize jours et la suppression des treize jours.
Tarn.............. Compayré.

Pour une allocation nationale aux réservistes et aux territoriaux.

M.

Gard.............. Malzac.

Pour la réduction du service militaire à deux ans (37 programmes).

MM.

Allier .... Sauvanet, Mathé, Ville, le plus possible.
Alpes (Basses-)..... Deloncle.
Bouches-du-Rhône... Leydet, Boyer (Antide).
Cher .... Pajot.
Corrèze........... Descubes, Delmas.
Creuse........... Cornudet, pour l'infanterie. — Tardif, Defumade, pour l'infanterie.
Drôme........... Blanc (Louis).
Gers .... Decker-David, Cazes (Thierry).
Loir-et-Cher ...... Général Riu, Ragot.
Loire-Inférieure ... Gasnier, il faut que les obligations militaires soient aussi réduites que possible.
Lot-et-Garonne .... Deluns-Montaud.
Marne (Haute-).... Mougeot.
Nord............ Général Iung.
Pas-de-Calais...... Rose.
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne.
Rhône........... Genet.
Seine............ Barodet, Chassaing, Chauvière.
Seine-et-Marne .... Delbet, qui permettrait la suppression des privilèges encore admis par la loi actuelle.
Somme........... De Douville-Maillefeu, Leroy (Ernest).
Tarn .... De Berne-Lagarde, s'il est possible sans compromettre la sécurité de la patrie. — Jaurès.
Tarn-et-Garonne ... Chabrié.
Vendée .... Batiot (Aristide), sans porter atteinte à la défense nationale.
Vienne........... Nivert, Bazille.
Vienne (Haute-) .... Vacherie.

Condamnation des guerres de conquête, des expéditions lointaines ou entreprises coloniales (50 programmes).

MM.

Ain .... Pochon.
Aisne .... Desjardins, Denêcheau.
Allier............ Mathé.
Alpes (Basses-) .... Deloncle, substituer les méthodes d'influence pacifique à l'action brutale et coûteuse des expéditions et gouvernement militaires.
Ardèche.......... Sauzet, de Vogüé.

MM.

Aube .... Dutreix.
Aude .... Marty.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel, Carnaud, Boyer (Antide).
Calvados .... Delafosse (Jules).
Charente.......... Cuneo d'Ornano.
Côtes-du-Nord..... Jacquemin, de La Noue.
Creuse............ Martinon.
Drôme............ Blanc (Louis), limitation aux possessions actuelles.
Eure .... Fouquet.
Finistère.......... Amiral Vallon, développement de nos colonies sans conquêtes sanglantes, à l'aide d'expéditions pacifiques, commerciales.
Gard............. De Bernis, Crémieux.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Gers .... Decker-David, s'en tenir à la conservation des territoires acquis.
Hérault .... Vigné.
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé.
Indre............. Moroux, de Saint-Martin.
Maine-et-Loire..... De Grandmaison.
Marne .... Bertrand.
Marne (Haute-).... Mougeot, Rozet.
Nièvre .... Jules Jaluzot, ennemi de toute guerre. — Laporte (Gaston), Turigny.
Nord............. Hayez, ne plus étendre nos possessions. — Plichon, des Rotours.
Pas-de-Calais...... Tailliandier, Lamendin, Adam (Achille).
Savoie........... Carquet.
Seine............. Paulin-Méry, Jacques, Vaillant, Goussot.
Vienne (Haute-).... Codet.
Yonne............ Merlou.
Sénégal........... Couchard, lorsque l'honneur n'est pas directement engagé.

Pour la prompte organisation d'une armée coloniale (40 programmes).

MM.

Alpes (Basses-).... Deloncle, appliquer la nouvelle loi.
Aube............. Thierry-Delanoue.
Aveyron.......... Clausel de Coussergues.
Creuse .... Cornudet, Defumade.
Doubs............ Huguet.
Eure............. Fouquet, Thorel, Loriot.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Mandeville.

MM.

GIRONDE...........	Constant.
INDRE.............	Balsan.
ISÈRE.............	Rey (Aristide).
LOIRE.............	Audiffred.
MAINE-ET-LOIRE	De Maillé.
MARNE (HAUTE-)	Bourlon de Rouvre, Rozet.
NORD.............	Guillemin, Plichon, que nos jeunes conscrits ne soient plus envoyés malgré eux aux colonies.
OISE	Hainsselin.
ORNE..............	Gévelot.
PAS-DE-CALAIS	Adam (Achille), Jonnart.
PUY-DE-DÔME.......	Guyot-Dessaigne.
RHÔNE............	Aynard.
SAÔNE (HAUTE-).....	Signard.
SAÔNE-ET-LOIRE.....	Gillot.
SEINE.............	Baulard.
SEINE-INFÉRIEURE....	Gervais, Lebon (Maurice), Lechevallier.
SEINE-ET-MARNE.....	Delbet.
SEINE-ET-OISE......	Amodru.
SÈVRES (DEUX-).....	Goirand.
TARN	Reille (René).
VIENNE............	Nivert, Bazille.
VIENNE (HAUTE-)....	Codet.
LA GUADELOUPE.....	Gerville-Réache.

Pour le droit de paix ou de guerre réservé à la nation (5 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE..	C. Pelletan, Lagnel.
DRÔME............	Maurice-Faure.
LOT-ET-GARONNE	Dauzon, question à porter devant le Congrès.
NIÈVRE...........	Turigny.

Pour la suppression des armées permanentes (16 programmes).

MM.

ALLIER.............	Thivrier, Sauvanet, dès que la situation de l'Europe le permettra.
HÉRAULT...........	Salis, après l'arbitrage décrétant le désarmement général des puissances.
LOIRE.............	Girodet, proposition d'un désarmement général. — Charpentier, *id.*
NORD.............	Guesde (Jules), suppression des armées permanentes et armement général du peuple.

MM.

SEINE.............. Groussier, *id.* — Fabérot, *id.* — Toussaint, *id.* — Lavy, *id.* — Prudent-Dervillers, *id.* — Dejeante, *id.* — Walter, *id.* — Avez, *id.* — Chauvin, *id.* — Coutant, *id.*

Propositions relatives à l'organisation militaire (8 programmes).

MM.

ALPES (BASSES-)..... Deloncle, réorganisation de nos forces navales.

CÔTE-D'OR......... Vaux (Pierre), diminuer les charges du militarisme, en donnant à l'enfant, comme en Suisse, une forte instruction militaire pour arriver à constituer des milices nationales.

DOUBS............ Beauquier, demande la réorganisation de l'administration de l'armée, suppression de l'intendance, suppression des troupes d'administration.

FINISTÈRE.......... Amiral Vallon, organisation de la défense des côtes par la marine seule.

SEINE............. Paschal Grousset, rajeunissement des cadres. — Chauvière, suppression des dispenses, création de bataillons d'adultes, substitution des gardes civiques aux troupes de police. — Vaillant, il faut que le peuple, maître de sa destinée, assure l'indépendance de son territoire et le maintien de la paix... par une transformation de son organisation militaire qui, loin de le désarmer, accroisse sans cesse ses forces en substituant progressivement à l'armée permanente les milices nationales et sédentaires du peuple entier, pour une défensive invincible. — Baulard, création de bataillons d'adolescents de quatorze à vingt ans.

VIII

Questions financières.

Vœux relatifs au budget (27 programmes).

MM.

AISNE.............. Deville, incorporation dans le budget ordinaire de toutes les dépenses ayant figuré à titre extraordinaire dans les budgets antérieurs.

MM.

Ardèche........... Fougeirol, unification du budget.
Charente-Inférieure. Braud, dépôt du budget au début de la session ordinaire.
Côte-d'Or......... Leroy (Arthur), réalisation progressive de l'unité du budget. — Delanne, publication de la situation financière du pays, chaque année, à l'ouverture des Chambres.
Côtes-du-Nord..... Jacquemin, faire à la minorité une place honorable dans la Commission du budget.
Dordogne.......... Denoix, suppression du budget extraordinaire.
Eure............. Fouquet, publication annuelle de l'état officiel de la dette publique.
Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul), changement de la date d'ouverture de l'année financière et achèvement de l'unification budgétaire.
Gironde........... Gruet, unification budgétaire. — Surchamp, *id.* — Obissier Saint-Martin, *id.*
Hérault........... Vigné, je m'élèverai contre les discussions hâtives du budget.
Isère............. Vogeli, refonte du budget des départements et des communes.
Lozère............ Auricoste, dépôt du budget au commencement de janvier.
Manche........... Cabart-Danneville, suppression des budgets extraordinaires.
Nord............. Guillemin, suppression des budgets extraordinaires.
Pas-de-Calais...... Adam (Achille), veut un bilan sincère, mettant en regard du passif les ressources normales destinées à le gager. — Boudenoot, unification. — Ribot, *id.* — Jonnart, *id.*
Savoie (Haute-)..... Orsat, unification.
Seine............. Trélat, achever la rentrée dans le budget ordinaire de toutes les dépenses extraordinaires.
Seine-et-Oise....... Amodru, unification.
Tarn-et-Garonne.... Lasserre, unité complète.
Constantine........ Thomson, simplification du mécanisme du système financier.
La Guadeloupe...... Gerville-Réache, réforme du budget de la marine.

Pour les économies et l'équilibre du budget. (219 programmes.)

MM.

Ain............... Pochon, Herbet, Bizot.
Aisne............. Deville, Hugues (François), Desjardins, Firinot, Moret.
Allier............ Gacon.
Alpes (Basses-)..... Delombre, Deloncle, Reinach.
Alpes (Hautes-)..... Flourens.
Alpes-Maritimes..... Rouvier.

MM.

Ardèche........... Fougeirol, Sauzet.
Ardennes.......... Linard, Bourgoin.
Aube.............. Thierry-Delanoue, Michou, Casimir-Perier.
Aude.............. Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron........... Labarthe, Clausel de Coussergues.
Bouches-du-Rhône... Leydet, C. Pelletan, Lagnel, contrôle sévère. — Boyer (Antide).
Calvados.......... Gérard, Lebret, Legoux-Longpré, Paulmier, Delafosse (Jules).
Cantal............ Charmes (Francis).
Charente.......... Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins.
Charente-Inférieure. Garnier, Charruyer, Lemercier, Dufaure, Bourcy.
Cher.............. D'Arenberg.
Corrèze........... Delpeuch.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Guéneau, Delanne, Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord..... Jacquemin, de Tréveneuc, Le Cerf, de La Noue.
Creuse............ Martinon, Cornudet, Defumade.
Dordogne.......... Clament, Saumande, pas de dépenses superflues. — Denoix, Gendre.
Doubs............. De Moustier, Beauquier, de Jouffroy d'Abbans.
Eure.............. Passy (Louis), Isambard, Leroy (Modeste), Loriot.
Eure-et-Loir....... Lhopiteau, Milochau, Isambert (Gustave), Deschanel (Paul).
Finistère.......... Amiral Vallon, Villiers, d'Hulst, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.
Gard.............. De Bernis, Crémieux.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Gers.............. Bascou.
Gironde........... Goujon (Théophile), Gruet, Raynal, Duvigneau, du Périer de Larsan, Surchamp, Obissier Saint-Martin.
Hérault........... Vigné, Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine...... Brice (René), Brune, le Gonidec de Traissan.
Indre.............. Balsan, de Saint-Martin.
Indre-et-Loire...... Leffet.
Isère.............. Rivet (Gustave), Dubost (Antonin).
Jura............... Poupin.
Landes............. Denis, Léglise, Dejean, Jumel, Dulau.
Loir-et-Cher....... Jullien, Bozérian.
Loire.............. Oriol, Souhet.
Loire (Haute-)...... Dupuy (Charles).
Loire-Inférieure.... De Pontbriand, de Cazenove de Pradine, de Juigné.
Loiret............. Viger, Cochery (Georges).
Lot-et-Garonne..... Dauzon, Leygues (Georges).
Maine-et-Loire..... De Soland, de Maillé, de La Bourdonnaye, Bougère.
Manche............. Riotteau, Cabart-Danneville, Le Mare, Legrand (Arthur), Rauline.
Marne.............. Lannes de Montebello, Bertrand.

	MM.
Marne (Haute-)......	Bourlon de Rouvre, Rozet.
Mayenne...........	De Broglie, d'Elva.
Meurthe-et-Moselle..	Viox, Papelier, politique d'ordre et d'économie. — Chapuis.
Meuse.............	Develle (Jules), Poincaré, consolider notre situation financière.
Nord..............	Carpentier-Risbourg, Cochin (Henry), Le Gavrian, des Rotours, de Montalembert, Weil-Mallez, Sirot-Mallez.
Oise...............	Chevallier, Hainsselin, Gaillard (Jules).
Orne..............	De Lévis-Mirepoix, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais.......	Rose, Adam (Achille), Boudenoot, Ribot, Jonnart.
Puy-de-Dôme........	Bony-Cisternes.
Pyrénées (Basses-)...	Lafont, Say (Léon), des finances en bon état.
Rhin (Haut-)........	Viellard.
Rhône.............	Clapot, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest), Aynard, Million, Sonnery-Martin.
Saône-et-Loire......	Magnien, Schneider, Boysset, Sarrien, Guillemaut, Dubief, de Lacretelle.
Sarthe.............	D'Aillères, Galpin.
Savoie (Haute-).....	Orsat.
Seine..............	Goblet, Cochin (Denys), Binder, Berger (Georges), Paulin-Méry, Michelin, Roche (Ernest).
Seine-Inférieure.....	Breton, Legras, Faure (Félix), Lebon (Maurice), Lechevallier, j'ai repoussé toutes les dépenses qui ne m'ont pas paru absolument justifiées. — De Montfort.
Seine-et-Marne......	Delbet, Derveloy, Balandreau.
Seine-et-Oise.......	Argeliès, Amodru, Lebaudy, Berteaux, Gauthier (de Clagny).
Sèvres (Deux-)......	Goirand, de La Porte.
Somme.............	Levecque, Leroy (Ernest), Trannoy.
Tarn..............	De Berne-Lagarde, Reille (André), Reille (René), Compayré.
Tarn-et-Garonne.....	Lasserre, Chabrié, Prax-Paris.
Vaucluse...........	Reboulin, Pourquery de Boisserin, Ducos.
Vienne.............	Serph (Gusman), Thonnard-Dutemple, Bazille.
Vienne (Haute-).....	Vacherie, Codet.
Vosges............	Krantz, Boucher, d'Alsace, Ferry (Charles).
Cochinchine.........	Le Myre de Vilers.

Pour la suppression des recettes générales et des recettes particulières.

MM.

Creuse............. Cornudet, suppression des receveurs particuliers. — Desfarges, suppression des trésoriers-payeurs généraux. — Lacôte, suppression des receveurs particuliers.

Rhône............. Clapot, suppression des trésoriers-payeurs généraux.

Seine............. Michelin, suppression des trésoriers généraux, receveurs particuliers et percepteurs.

Pour l'amortissement de la dette publique (35 programmes.)

MM.

Aisne............. Deville, Firino.

Aube............. Charonnat.

Aude............. Marty, Marfan.

Bouches-du-Rhône.. Boyer (Antide).

Charente-Inférieure. Lemercier.

Côte-d'Or......... Ricard (Henri), de préférence aux dégrèvements. — Leroy (Arthur), Delanne.

Creuse........... Lacôte.

Dordogne......... Denoix, Gendre.

Eure-et-Loir....... Milochau, Isambert (Gustave).

Gironde.......... Duvigneau, Surchamp, Obissier Saint-Martin.

Loiret........... Cochery (Georges).

Marne........... Bertrand.

Pas-de-Calais...... Adam (Achille).

Pyrénées (Basses-).. Lafont.

Rhône........... Clapot, Bérard (Ernest).

Saône-et-Loire..... Sarrien.

Sarthe.......... D'Aillières.

Savoie (Haute-).... Orsat.

Seine........... Berger (Georges), Jacques, Michelin.

Somme........... Trannoy.

Tarn............ De Berne-Lagarde.

Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris.

Vaucluse......... Ducos.

Vienne (Haute-)..... Codet.

Contre les emprunts (9 programmes).

MM.

Calvados.......... Paulmier.
Côte-d'Or......... Delanne.
Côtes-du-Nord..... De La Noue.
Finistère.......... Amiral Vallon.
Manche............ Rauline.
Pas-de-Calais...... Tailliandier.
Sarthe............ D'Aillières.
Seine............. Michelin.
Seine-et-Oise...... Argeliès.

Contre de nouveaux impôts (18 programmes).

MM.

Aisne.............. Firino.
Bouches-du-Rhône... Charles-Roux, Boyer (Antide).
Calvados.......... Paulmier.
Côte-d'Or......... Delanne.
Côtes-du-Nord..... De Largentaye, de La Noue.
Finistère.......... Amiral Vallon.
Gard.............. De Bernis.
Landes .... Dulau.
Maine-et-Loire..... De La Bourdonnaye.
Manche........... Riotteau, Legrand (Arthur).
Nord.............. Plichon.
Pas-de-Calais...... Tailliandier.
Saône-et-Loire..... Schneider.
Sarthe........... Galpin.
Seine-et-Oise...... Argeliès.

Suppression des fonds secrets.

MM.

Nièvre............ Goujat.
Yonne............ Bézine.

Pour la conversion de la rente (12 programmes).

MM.

Lot.............. Talou.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.

MM.

Marne............. Morillot.
Nord............. Le Gavrian.
Pas-de-Calais...... Rose.
Sèvres (Deux-)..... Goirand.
Somme............. Trannoy.
Tarn.............. Dupuy-Dutemps.
Vaucluse.......... Ducos, appliquer le produit à la suppression de l'impôt foncier.
Vienne............ Nivert.
Vosges............ Boucher, Ferry (Charles).

Contre la conversion de la rente.

M.

Seine............. Michelin.

Pour la dénonciation de la convention monétaire de l'union latine.

MM.

Vienne............ Nivert.
Vienne (Haute-).... Gotteron.

Pour la réforme et une répartition plus équitable de l'impôt (293 programmes).

MM.

Ain.............. Herbet, Bizot, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne............. Deville, Cuissart, Castelin, Hugues (François).
Allier............ Delarue, Gacon, Mathé, Ville.
Alpes (Basses-)..... Deloncle, Reinach, d'Hugues.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Ardèche........... Dindeau, Sauzet, de Vogüé.
Ardennes.......... De Wignacourt, Linard, Dunaime, Bourgoin.
Ariège............ Sentenac.
Aube.............. Castillard, Michou, Casimir-Perier, Charonnat, Dutreix.
Aude.............. Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz, Turrel.
Aveyron........... Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône . . Leydet, C. Pelletan, Bouge, Charles-Roux.
Calvados.......... Lebret.
Cantal............ Bastid, Lascombes.
Charente.......... Laroche-Joubert, Gellibert des Seguins, Cuneo d'Ornano.
Charente-Inférieure. Bourcy.
Cher.............. Pajot, Maret (Henry).

	MM.
Corrèze...........	Descubes, Delpeuch, Delmas.
Côte-d'Or.........	Ricard (Henri), Leroy (Arthur), Bizouart-Bert.
Côtes-du-Nord.....	De Tréveneuc.
Creuse............	Martinon, Cornudet, Desfarges, Tardif, Defumade, Lacôte.
Dordogne..........	De La Batut, Theulier, Chavoix, Denoix, Gendre.
Doubs.............	Beauquier, de Jouffroy d'Abbans, Huguet, Ordinaire (Dionys).
Drôme.............	Blanc (Louis), Gras, Boissy-d'Anglas, Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure..............	Isambard, Thorel.
Eure-et-Loir......	Milochau, Isambert (Gustave), Terrier.
Finistère.........	Amiral Vallon, Gourvil, Vichot.
Gard..............	Doumergue, Crémieux, Gaussorgues.
Garonne (Haute-)..	De Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, Calvinhac, Mandeville.
Gers..............	Decker-David, Cazes (Thierry), Thoulouse, Bascou.
Gironde...........	Labat, Gruet, Raynal, Duvigneau, Surchamp, Obissier Saint-Martin.
Hérault...........	Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine...	Le Hérissé, Brune, Demalvilain.
Indre.............	Leconte.
Indre-et-Loire....	Drake, Tiphaine.
Isère.............	Rivet (Gustave), Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme, Dubost (Antonin), Bovier-Lapierre, Jouffray.
Jura..............	Poupin, Vuillod.
Landes............	Denis, Léglise.
Loir-et-Cher......	Général Riu, Ragot, Jullien.
Loire.............	Levet, Dorian, Audiffred, Réal, Girodet, Charpentier.
Loire (Haute-)....	Chantelauze, Dupuy (Charles).
Loire-Inférieure..	Sibille, Roch, Gasnier.
Loiret............	Lacroix, Rabier, Viger, Cochery (Georges).
Lot...............	Talou, Rey (Émile), Vival.
Lot-et-Garonne....	Dauzon, Deluns-Montaud, Darlan, Leygues (Georges).
Lozère............	Jourdan (Louis).
Maine-et-Loire....	Coudreuse.
Manche............	Cabart-Danneville, Le Mare, Regnault.
Marne.............	Vallé, Bertrand, Morillot.
Marne (Haute-)....	Mougeot.
Mayenne...........	Renault-Morlière.
Meurthe-et-Moselle.	Viox, Papelier, Henrion, Chapuis.
Meuse.............	Develle (Jules), Poincaré.
Morbihan..........	Guieysse, Le Coupanec, Le Clec'h.
Nièvre............	Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
Nord..............	Guillemin, Defontaine, Eliez-Evrard, Carpentier-Risbourg, Hayez, Dubois, général Iung, Pierre Legrand, Sirot-Mallez.

MM.

Oise............ Boudeville, Hainsselin.
Orne............ Bansard des Bois.
Pas-de-Calais..... Rose, Basly, Lamendin, Dussaussoy, Ribot.
Puy-de-Dôme....... Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Girard, Laville.
Pyrénées (Basses-).. Lafont, Berdoly.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond), Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Pams, Rolland, Escanyé.
Rhône........... Burdeau, l'égalité de tous devant l'impôt qui doit devenir proportionnel aux ressources de chacun. — Clapot, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest).
Saône (Haute-)..... Signard, Chaudey, Lebrun, Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire..... Magnien, Boysset, Sarrien, en faisant payer ceux-là seulement qui possèdent et en proportion de ce qu'ils possèdent. — Guillemaut, Dubief.
Sarthe.......... Legludic.
Savoie........... Carquet, Horteur.
Savoie (Haute-)..... Thonion.
Seine............ Goblet, Mesureur, Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, Pétrot, établi sur la base de la progressivité. — Leveillé, Frébault, Berger (Georges), Brisson, Lockroy, Millerand, Paschal Grousset, Hovelacque, Jacques, Michelin, Humbert, Chauvière, Marmottan, Le Senne, Roche (Ernest), Rouanet, Clovis Hugues, Vaillant, Goussot, Lefoullon, Richard (Pierre), Baulard.
Seine-Inférieure.... Breton, Delaunay, Gervais, Ricard (Louis).
Seine-et-Marne..... Delbet, Derveloy, Balandreau, Montaut.
Seine-et-Oise...... Argeliès, Hubbard, Brincard, Bertaux, Gauthier (de Clagny), Rameau.
Sèvres (Deux-)..... Disleau, de La Porte, Lebon (André).
Somme........... Fiquet, Levecque, Leroy (Ernest), François.
Tarn............ De Berne-Lagarde, Dupuy-Dutemps.
Tarn-et-Garonne... Lasserre, Chabrié.
Var............. Rousse, Abel.
Vaucluse......... Pourquery de Boisserin, Ducos.
Vendée.......... Guillemet, Batiot (Georges).
Vienne.......... Nivert, Bazille.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Labussière, Codet, Lavertujon, que celui qui a beaucoup paye beaucoup, que celui qui a peu paye peu, que celui qui n'a rien ne paye rien.
Vosges.......... Krantz, d'Alsace, Méline, Marcillat.
Yonne........... Doumer, Merlou, Flandin, Loup, Bézine, Rathier.
Alger........... Samary.
Constantine....... Thomson, Forcioli.
Oran............ Saint-Germain, Étienne.

Pour les dégrèvements, d'une manière générale (72 programmes).

MM.

Aisne .... Hugues (François), Firino.
Alpes (Basses-) ..... Delombre, Reinach, d'Hugues.
Alpes (Hautes-) .... Flourens.
Alpes-Maritimes .... Rouvier.
Ardèche .... Odilon-Barrot, Fougeirol.
Ardennes .... Bourgoin.
Aube .... Thierry-Delanoue, Charonnat.
Aude .... Marty, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron .... Labarthe.
Bouches-du-Rhône .. C. Pelletan, Bouge.
Cantal .... Bastid.
Charente-Inférieure. Dufaure.
Corrèze .... De Lasteyrie, Descubes.
Côte-d'Or .... Delanne.
Côtes-du-Nord ..... Le Cerf, sans compromettre l'équilibre du budget. — De La Noue.
Creuse .... Martinon, Tardif.
Eure-et-Loir ...... Deschanel (Paul).
Finistère .... De Mun.
Ille-et-Vilaine ..... Pontallié, Brice (René), le Gonidec de Traissan.
Indre .... Moroux, de Saint-Martin.
Indre-et-Loire ..... Leffet.
Isère .... Vogeli, Plissonnier.
Loire-Inférieure .... De Pontbriand.
Loiret .... Alasseur, Viger.
Lot .... Rey (Émile).
Manche .... Rauline, lieutenant-colonel Guérin.
Marne (Haute-) ..... Bourlon de Rouvre, Mougeot, Rozet.
Mayenne .... D'Elva, Gamard.
Morbihan .... Le Coupanec.
Nord .... Le Gavrian, des Rotours.
Oise .... Gaillard (Jules).
Orne .... Bansard des Bois.
Pas-de-Calais ...... Adam (Achille).
Pyrénées (Basses-) .. Berdoly.
Pyrénées-Orientales. Escanyé.
Saône-et-Loire ..... De Lacretelle.
Sarthe .... Legludic, d'Aillières, Galpin.
Savoie .... Carquet.
Seine .... Berry (Georges).
Seine-Inférieure .... Leteurtre.

MM.

Seine-et-Oise...... Lebaudy.
Somme............ De Douville-Maillefeu.
Tarn............. Reille (André), Compayré.
Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris.
Var.............. Rousse.
Vienne........... Thonnard-Dutemple.
Vienne (Haute-).... Codet.
Vosges........... D'Alsace.
Yonne............ Rathier.

Pour la réforme ou la suppression des impôts directs (11 programmes).

1° Réforme.

MM.

Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul), remaniement des bases de l'impôt direct, afin de pouvoir alléger progressivement les impôts de consommation.
Loire-Inférieure.... Sibille.
Rhône........... Burdeau.
Seine............ Lavy, leur transformation en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Lefoullon, meilleure répartition.
Vienne (Haute-).... Labussière.

2° Suppression.

MM.

Hérault.......... Salis.
Loire............ Girodet, Charpentier.
Nièvre........... Goujat.
Nord............. Guesde (Jules).

Dégrèvement, péréquation et plus juste répartition de l'impôt foncier (127 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon, Philipon.
Aisne............ Deville, Cuissart.
Allier........... Gacon.
Alpes (Basses-).... Deloncle.
Alpes (Hautes-).... Flourens.
Alpes-Maritimes.... Rouvier.

MM.

Ardennes .... Linard, Bourgoin.
Aube .... Castillard, Thierry-Delanoue, Michou.
Aude .... Marty, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron .... Clausel de Coussergues, Fournol.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan.
Calvados.......... Paulmier.
Cantal............ Bastid.
Charente-Inférieure. Braud, Bourcy.
Corrèze........... Descubes, Delpeuch, Delmas, dégrèvement de moitié au moins.
Côte-d'Or......... Leroy (Arthur).
Côtes-du-Nord..... De Tréveneuc.
Creuse .... Cornudet, Defumade.
Dordogne.......... De La Batut, Clament, Saumande.
Doubs............. Beauquier, dégrever les petits propriétaires. — De Jouffroy d'Abbans, Ordinaire (Dionys).
Eure .... Fouquet, Thorel, Loriot.
Eure-et-Loir ...... Lhopiteau, Isambert (Gustave), Terrier.
Finistère.......... De Mun, Cosmao-Dumenez.
Gard.............. Doumergue, je demanderai qu'on tienne compte, dans l'évaluation de la propriété, des charges qui la grèvent. — Gaussorgues.
Garonne (Haute-)... Bepmale, Abeille.
Gers.............. Lannelongue, Thoulouse.
Gironde........... Constant, Goujon (Théophile).
Ille-et-Vilaine...... Porteu, Récipon, Demalvilain, l'égalité avec l'impôt mobilier.
Isère............. Plissonnier.
Jura.............. Trouillot, Poupin.
Landes............ Dejean.
Loir-et-Cher....... Bozérian.
Loire............. Levet.
Loire-Inférieure.... Roch.
Loiret............ Alasseur.
Lot............... Talou, Rey (Emile).
Lot-et-Garonne..... Darlan.
Lozère............ Jourdan (Louis), Bourrillon.
Maine-et-Loire..... Coudreuse, de La Bourdonnaye.
Manche .... Cabart-Danneville, Le Mare, Legrand (Arthur).
Marne............. Bourgeois (Léon), dégrèvement de la petite propriété. — Vallé, Lannes de Montebello.
Marne (Haute-)..... Rozet.
Nord.............. Guillemin, Cochin (Henry), abbé Lemire, Lepez.
Oise.............. Boudeville, Hainsselin, Noël, Gaillard (Jules).

MM.

Pas-de-Calais...... Rose, afin de rétablir l'équilibre entre l'impôt sur le revenu de la terre et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. — Adam (Achille), Dussaussoy, Ribot, revision de l'impôt foncier. — Jonnart, *idem.* — Graux (Georges).

Puy-de-Dôme....... Farjon, Chambige, Girard.

Pyrénées (Basses-)... Lafont.

Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond), Fould.

Pyrénées-Orientales. Rolland, Escanyé.

Rhône............ Burdeau, Aynard.

Saône (Haute-)..... Signard, Lebrun, Mercier (Joseph).

Saône-et-Loire..... Magnien, Gillot, Franc, Guillemaut, Dubief.

Savoie............ Carquet.

Savoie (Haute-)..... Mercier (Jules).

Seine-Inférieure..... Breton, Ricard (Louis), Lebon (Maurice).

Seine-et-Marne..... Montaut.

Seine-et-Oise....... Marcel-Habert.

Somme............ De Douville-Maillefeu, Levecque.

Tarn-et-Garonne.... Lasserre, Chabrié.

Vaucluse.......... Reboulin, Pourquery de Boisserin.

Vienne............ Nivert, Thonnard-Dutemple.

Vienne (Haute-)..... Gotteron, réduire les taxes qui entravent la production dans ses trois facteurs principaux : la terre, l'industrie, le commerce. — Codet.

Vosges........... D'Alsace.

Yonne............. Rathier.

Pour la suppression de l'impôt foncier (56 programmes).

MM.

Allier............ Ville.

Alpes (Basses-).... Deloncle, par l'économie résultant de la réduction du service militaire à deux ans. — D'Hugues.

Alpes (Hautes-).... Euzière, suppression graduelle.

Aube............. Dutreix.

Aveyron.......... Lacombe, progressivement. — Maruéjouls.

Bouches-du-Rhône.. Leydet, remplacé par l'impôt sur le revenu.

Charente.......... Cuneo d'Ornano.

Charente-Inférieure. Charruyer.

Côte-d'Or......... Delanne, Bizouard-Bert.

Côtes-du-Nord..... De Largentaye, de La Noue.

Dordogne......... Clament, si de nouvelles ressources le permettent. — Gendre, comme conséquence de l'impôt unique sur le capital et le revenu.

MM.

Drôme............ Maurice-Faure.
Garonne (Haute-)... De Rémusat, Mandeville.
Gers............. Decker-David, Cazes (Thierry), Bascou.
Gironde.......... Laroze, suppression graduelle.
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé, Le Gonidec de Traissan.
Indre-et-Loire...... Leffet.
Loir-et-Cher....... Général Riu.
Loire-Inférieure.... De Pontbriand.
Lot.............. Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Leygues (Georges).
Marne............ Morillot, voudrait la suppression de l'impôt foncier, mais ne la croit pas possible encore.
Marne (Haute-)..... Mougeot.
Morbihan.......... Le Coupanec.
Nord............. Abbé Lemire, Guesde (Jules), suppression pour tous les propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres.— Sirot-Mallez.
Pas-de-Calais...... Adam (Achille).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne.
Pyrénées (Basses-).. Berdoly, dégrèvement total.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Seine............. Paschal Grousset, Goussot.
Seine-et-Marne..... Dervéloy.
Seine-et-Oise...... Lebaudy, Hubbard, suppression au profit des propriétaires cultivant eux-mêmes, des fermiers et des locataires. — Berteaux.
Tarn............. Jaurès, à remplacer par la réduction du service militaire à deux ans. — Dupuy-Dutemps.
Tarn-et-Garonne.... Chabrié, Prax-Paris.
Vaucluse.......... Ducos.
Vendée............ Guillemet.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Labussière.

Pour la réforme, le dégrèvement et la plus juste répartition de l'impôt sur les propriétés bâties (8 programmes).

MM.

Alpes-Maritimes.... Rouvier, rappelle que la peréquation de l'impôt sur les propriétés bâties et sa transformation en impôt de quotité a été faite par l'Administration qu'il a dirigée, comme Ministre des Finances.
Corse............ Gavini (Antoine), dégrèvement.
Creuse........... Cornudet, abandonner la moitié de cet impôt aux communes.

MM.

Eure-et-Loir....... Terrier, transformation.
Loire............. Levet, revision.
Seine............. Chassaing, impôt sur les immeubles bâtis ou non bâtis, loués ou non loués. — Paschal Grousset, suppression.
Seine-Inférieure.... Siegfried, peréquation.

Pour la revision du cadastre (61 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon.
Aisne............ Deville, Cuissart.
Allier............ Delarue, nouveau classement de la terre par des commissions locales. — Sauvanet, Mathé.
Alpes (Basses-)..... Delombre, Reinach.
Ardèche.......... Dindeau.
Aube............. Thierry-Delanoue.
Aveyron.......... Fournol.
Bouches-du-Rhône... Leydet, C. Pelletan, Lagnel.
Cher............. Baudin, Lesage.
Côte-d'Or......... Leroy (Arthur).
Dordogne.......... Pourteyron, Denoix, Gendre.
Doubs............ Beauquier, Huguet, établissement du livre de la propriété.
Eure............. Thorel.
Eure-et-Loir...... Lhopiteau, ou tout au moins la revision des évaluations des propriétés non bâties.
Gard............. Malzac.
Gers............. Cazes (Thierry).
Gironde.......... Surchamp.
Hérault.......... Salis.
Isère............ Vogeli.
Jura............. Poupin.
Loire............ Girodet, Charpentier.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret........... Alasseur.
Lozère........... Auricoste.
Manche........... Cabart-Danneville.
Marne............ Morillot.
Nièvre........... Goujat.
Nord............. Guesde (Jules), et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par commune.
Oise............. Boudeville.
Pas-de-Calais...... Graux (Georges).
Puy-de-Dôme...... Girard.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond).

MM.

Pyrénées-Orientales.	Rolland.
Rhône..........	Clapot, Bérard (Ernest), Genet.
Saône (Haute-).....	Signard, Lebrun.
Saône-et-Loire.....	Dubief.
Savoie...........	Carquet.
Seine.............	Goussot, Baulard.
Seine-et-Marne.....	Delbet, Montaut.
Seine-et-Oise......	Marcel-Habert.
Tarn.............	Compayré.
Tarn-et-Garonne...	Lasserre.
Var..............	Abel.
Vaucluse..........	Pourquery de Boisserin.

Pour la réforme ou la suppression de l'impôt des portes et fenêtres.

1° Réformes (16 programmes).

MM.

Aude.............	Marty.
Drôme............	Maurice-Faure, transformation.
Eure.............	Fouquet.
Eure-et-Loir......	Isambert (Gustave), transformation.
Isère............	Jouffray, transformation ou suppression.
Loire............	Levet, revision.
Loire (Haute-).....	Chantelauze.
Lot..............	Talou, Rey (Émile), peréquation.
Rhône............	Burdeau, revision dans le sens des taxes calculées sur les revenus des contribuables. — Bérard (Ernest), revision. — Genet.
Saône-et-Loire.....	Magnien, Franc.
Seine.............	Paulin-Méry, transformation.
Vosges...........	Ferry (Charles), *id.*

2° Suppression (45 programmes).

MM.

Allier...........	Ville.
Alpes (Basses-).....	Reinach.
Alpes (Hautes-)....	Euzière.
Alpes-Maritimes...	Rouvier.
Ardennes.........	Dunaime.
Aude.............	Marfan.
Bouches-du-Rhône..	Leydet, Boyer (Antide).
Charente-Inférieure.	Braud.

MM.

CHER............. Maret (Henry).
CORRÈZE.......... Delpeuch.
CÔTE-D'OR......... Ricard (Henri), Bizouard-Bert.
CREUSE........... Martinon, Cornudet, Defumade.
DORDOGNE......... Clament, Pourteyron, Denoix, Gendre.
DOUBS............ Ordinaire (Dionys).
EURE-ET-LOIR....... Lhopiteau.
GARONNE (HAUTE-)... Mandeville.
GIRONDE.......... Laroze.
ISÈRE............ Jouffray, suppression ou transformation.
LANDES.......... Léglise.
LOT............. Vival, Lachièze.
LOT-ET-GARONNE.... Deluns-Montaud.
NORD............ Guillemin.
PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne, Laville.
SEINE............ Chautemps, sans détriment pour Paris. — Berger (Georges), *idem*. — Richard (Pierre).
SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried.
SEINE-ET-OISE...... Hubbard, Berteaux.
SÈVRES (DEUX-)..... Goirand.
TARN............. Dupuy-Dutemps.
VENDÉE.......... Guillemet.
VIENNE........... Nivert.
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie, Gotteron, Codet.

Réforme, réduction ou suppression de l'impôt personnel mobilier.

1° Réforme.

MM.

EURE-ET-LOIR...... Isambert (Gustave), corriger la répartition.
LOT.............. Talou, Lachièze.

2° Réduction.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. Boyer (Antide), suppression des cotes mobilières sur les petits loyers.
DOUBS........... Ordinaire (Dionys).

3° Suppression.

MM.

ALLIER........... Ville.
AUDE............. Marfan.

MM.

Dordogne......... Denoix.
Lot.............. Vival.

Pour la substitution de l'impôt de quotité à l'impôt de répartition (6 programmes)

MM.

Alpes (Basses-).... Deloncle.
Alpes-Maritimes.... Rouvier.
Isère............ Vogeli.
Marne............ Bourgeois (Léon).
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne.

Pour la revision de la loi sur les patentes (75 programmes).

MM.

Allier............ Sauvanet, faire payer patente aux fermiers généraux. — Mathé.
Alpes (Basses-)..... Deloncle.
Ardennes.......... Bourgoin.
Aube............. Casimir-Perier, venir en aide au petit patenté.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel, Bouge, Boyer (Antide).
Corrèze.......... Descubes.
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert.
Creuse............ Martinon, Cornudet, Defumade, protection du petit commerce contre l'envahissement des grands magasins.
Dordogne......... Denoix, Gendre.
Eure-et-Loir...... Terrier.
Indre-et-Loire..... Leffet.
Isère............. Rey (Aristide).
Loire............. Levet.
Loire-Inférieure.... De Pontbriand, diminution pour le petit commerce. — Sibille, Roch.
Loiret............ Alasseur.
Lot.............. Talou.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, suppression du droit fixe.
Manche........... Cabart-Danneville, Le Mare.
Marne............ Mirman.
Marne (Haute-)..... Rozet.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules).
Morbihan.......... Guieysse.
Nord............. Guillemin, Eliez-Evrard, Hayez, Pierre Legrand.
Oise............. Gaillard (Jules).
Puy-de-Dôme....... Chambige.

MM.

RHÔNE............ Burdeau, Couturier, Bérard (Ernest).
SAÔNE (HAUTE-)..... Signard.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Franc, Guillemaut, Dubief.
SEINE............. Mesureur, Chautemps, Viviani, Leveillé, Frébault, Berry (Georges), Berger (Georges), Lockroy, Millerand, Hovelacque, Paulin-Méry, Jacques, Marmottan, Le Senne, Rouanet, Clovis Hugues, Goussot, Avez, Lefoullon.
SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (Louis).
SEINE-ET-MARNE..... Montaut.
SEINE-ET-OISE...... Marcel-Habert, Gauthier (de Clagny).
SOMME............ Levecque.
VAUCLUSE.......... Reboulin, Naquet.
VENDÉE........... Batiot (Aristide).
VIENNE............ Nivert, Thonnard-Dutemple.
VIENNE (HAUTE-).... Gotteron.

Pour la suppression de l'impôt des patentes (18 programmes).

MM.

ALLIER............ Ville.
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet.
CHER.............. Baudin.
CÔTE-D'OR......... Bizouard-Bert.
LOT............... Vival.
LOT-ET-GARONNE.... Leygues (Georges).
MAYENNE.......... Chaulin-Servinière.
PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne.
SEINE............. Chassaing, et une loi sur les grands magasins. — Paschal Grousset, Chauvière, Vaillant.
SEINE-ET-MARNE.... Derveloy.
SEINE-ET-OISE...... Berteaux.
TARN.............. Dupuy-Dutemps, Compayré.
VENDÉE........... Guillemet.
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie.

Bour la suppression ou la réforme des prestations (83 programmes).

1° Suppression (48 programmes).

MM.

AIN.............. Pochon.
AISNE............ Deville.
ALLIER............ Delarue, Mathé.

MM.

ARDENNES .... Bourgoin.
AUBE .... Michou, Dutreix.
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet, suppression des prestations en nature. — Boyer (Antide).
CORRÈZE........... Descubes, Delmas.
CÔTE-D'OR......... Guéneau, Bizouard-Bert.
DORDOGNE .... Gendre.
EURE-ET-LOIR....... Lhopiteau.
GARD.............. Crémieux, des prestations en nature. — Gaussorgues.
JURA.............. Bourgeois (J.), Poupin, Vuillod, et entretien des chemins vicinaux par l'État ou les départements.
LANDES............ Denis.
LOIRE............. Girodet, Charpentier.
LOIRET............ Rabier.
LOT-ET-GARONNE.... Dauzon.
MEURTHE-ET-MOSELLE Chapuis, des prestations en nature.
MORBIHAN .... Le Coupanec, des prestations en nature.
NIÈVRE .... Turigny, des prestations en nature.
NORD.............. Guillemin, facultative pour les communes. — Hayez, pour l'agriculture.
OISE .... Boudeville.
PUY-DE-DÔME....... Bony-Cisternes.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Pams, des prestations en nature.
SAÔNE (HAUTE-)..... Chaudey, Lebrun.
SAÔNE-ET-LOIRE..... Dubief.
SEINE............. Richard (Pierre).
SEINE-ET-MARNE .... Delbet, Derveloy.
SEINE-ET-OISE ...... Hubbard, des prestations personnelles. — Berteaux, Gauthier (de Clagny).
SÈVRES (DEUX-)..... Goirand.
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin.
VIENNE (HAUTE-)..... Vacherie, Labussière.
YONNE............. Bézine, Rathier.

2° Réforme (35 programmes).

MM.

AIN .... Bérard (Alexandre).
ALPES (BASSES-)..... Deloncle.
AUBE.............. Thierry-Delanoue.
CALVADOS .... Paulmier.
DORDOGNE......... Saumande, Denoix.
EURE.............. Loriot.
EURE-ET-LOIR...... Isambert (Gustave).

MM.

Garonne (Haute-)... Mandeville.
Gironde.......... Laroze.
Hérault .... Mas.
Isère............ Rey (Aristide), Dubost (Antonin), Plissonnier,
Loir-et-Cher...... Général Riu, Bozérian.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Lot.............. Rey (Émile), Lachièze.
Marne........... Bourgeois (Léon), Vallé.
Marne (Haute-)..... Rozet.
Puy-de-Dôme ...... Chambige.
Rhône............ Genet.
Saône (Haute-)..... Signard.
Savoie (Haute-).... Mercier (Jules).
Seine-et-Marne..... Montaut.
Seine-et-Oise ...... Amodru, Brincard.
Sèvres (Deux-)..... Lebon (André).
Tarn-et-Garonne ... Lasserre.
Vaucluse......... Reboulin.
Vienne........... Nivert, Bazille.

Pour la réforme ou la diminution des impôts indirects (5 programmes).

MM.

Côte-d'Or......... Bizouard-Bert, réforme et meilleure répartition.
Loire-Inférieure... Sibille, réforme. — Roch, *idem.*
Loiret........... Lacroix, modifications profondes.
Seine-et-Marne .... Delbet, diminution ou suppression.

Pour la suppression des impôts indirects (36 programmes).

MM.

Allier........... Delarue, Thivrier, Sauvanet.
Bouches-du-Rhône... Leydet, sur les objets de première nécessité. — C. Pelletan, suppression progressive. — Lagnel, suppression progressive. — Boyer (Antide).
Cher............. Baudin.
Creuse........... Cornudet.
Gard............. Doumergue.
Hérault .... Salis.
Isère............ Saint-Romme, étude de la suppression. — Jouffray.
Loir-et-Cher ...... Jullien, suppression progressive.
Loire............ Oriol, suppression graduelle. — Girodet, immédiate. — Charpentier, *idem.*

MM.

Nord............ Guesde (Jules).
Rhône........... Couturier.
Saône-et-Loire..... Boysset.
Seine............ Barodet, Frébault, Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Avez, Lefoullon, Chauvin, Coutant.
Seine-et-Marne..... Delbet, diminution ou suppression.
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert.
Vendée........... Guillemet.
Alger............ Samary.

Pour la diminution des droits d'enregistrement (17 programmes).

MM.

Alpes (Hautes-).... Euzière.
Alpes-Maritimes.... Rouvier.
Aveyron.......... Lacombe.
Côte-d'Or......... Guéneau.
Finistère.......... Vichot.
Gard............. Malzac, suppression sur la vente des propriétés rurales.
Jura.............. Poupin.
Lot.............. Talou, Rey (Émile).
Lot-et-Garonne.... Darlan.
Puy-de-Dôme....... Guyot-Dessaigne.
Rhône............ Burdeau, réforme.
Saône-et-loire..... Sarrien, sur la transmission des propriétés rurales.
Seine-et-Oise...... Amodru, sur les petites ventes d'immeubles.
Tarn............. Dupuy-Dutemps.
Vienne (Haute-).... Vacherie, sur les petites successions en ligne directe. — Gotteron.

Pour la suppression des mesures fiscales qui frappent les congrégations religieuses.

M.

Côtes-du-Nord..... Le Cerf.

Pour la diminution des droits de mutation (58 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon, Herbet.
Aisne............ Firino.
Allier........... Sauvanet, suppression pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs.

	MM.
ALPES (BASSES-).....	Delombre.
AVEYRON	Maruéjouls.
BOUCHES-DU-RHÔNE ..	C. Pelletan.
CALVADOS..........	Paulmier.
CORRÈZE	Delmas, diminution de moitié des droits de mutation en ligne directe.
CÔTE-D'OR.........	Delanne.
CREUSE............	Cornudet, et suppression des droits de transmission entre vifs, à titre onéreux. — Defumade, modération pour les ventes peu importantes.
DORDOGNE	De La Batut, Pourteyron.
FINISTÈRE.........	Vichot, de Mun.
GERS	Decker-David, Lannelongue, Cazes (Thierry), suppression pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs. — Bascou, diminution pour les propriétés rurales.
GIRONDE...........	Gruet, diminution pour les propriétés rurales. — Laroze.
HÉRAULT...........	Salis, suppression pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs.
ILLE-ET-VILAINE......	Récipon, Brune.
ISÈRE.............	Vogeli.
JURA	Poupin.
LANDES	Dejean.
LOIR-ET-CHER	Général Riu, suppression pour la petite propriété. — Bozérian.
LOIRE.............	Levet, Girodet, suppression pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs. — Charpentier, *idem*.
LOT...............	Talou, Rey (Emile).
MAINE-ET-LOIRE.....	Coudreuse.
MARNE.............	Bourgeois (Léon), Vallé.
MARNE (HAUTE-)	Rozet.
NORD..............	Eliez-Evrard, Guesde (Jules), suppression pour les propriétés au-dessous de 5,000 francs.
OISE	Gaillard (Jules).
PAS-DE-CALAIS......	Boudenoot, réduction sur les mutations à titre onéreux. — Ribot, Jonnart, Graux (Georges).
PYRÉNÉES (HAUTES-)..	Pédebidou.
SAVOIE (HAUTE-)	Mercier (Jules).
SEINE-ET-MARNE	Montaut.
SEINE-ET-OISE	Lebaudy, Hubbard.
SÈVRES (DEUX-).....	Goirand.
SOMME.............	Levecque.
VIENNE............	Nivert.
VIENNE (HAUTE-).....	Vacherie, réduction des droits de mutation entre vifs.
VOSGES	D'Alsace.
YONNE.............	Flandin, Bézine.

Pour la réforme ou la diminution des droits de succession (25 programmes).

MM.

Aisne............. Firino, diminution sur les petites successions.
Allier............ Gacon, suppression pour les héritages au-dessous de 1,000 francs. — Ville, exemption sur les petites successions en ligne directe.
Ariège........... Dumas.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan.
Côte-d'Or......... Guéneau.
Gers............. Bascou.
Isère............ Plissonnier.
Loire (Haute-)..... Blanc (Henri).
Loiret............ Alasseur, diminution sur les petites successions.
Lot.............. Talou, Vival, suppression pour les successions peu importantes.
Lozère........... Jourdan (Louis).
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre, diminution sur les petites successions.
Nord............. Abbé Lemire, suppression pour la petite maison de famille et le jardinet de l'ouvrier.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond).
Pyrénées-Orientales. Rolland.
Rhône............ Aynard.
Savoie........... Carquet, diminution sur les petites successions.
Seine............ Trélat, *idem*.
Seine-et-Marne..... Montaut.
Seine-et-Oise...... Amodru, diminution sur les petites successions en ligne directe. — Hubbard, *idem*.
Vienne (Haute-).... Vacherie, *idem*.
Yonne........... Bézine.

Pour l'augmentation des droits de succession (13 programmes).

MM.

Allier............ Ville, en ligne collatérale.
Loire............ Girodet, impôt progressif au-dessus de 20.000 francs en ligne directe. — Charpentier, *idem*.
Lot.............. Vival, pour les grosses successions.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, en ligne collatérale.
Seine............ Chautemps, Barodet, impôt progressif en ligne collatérale, en attendant la suppression de l'hérédité collatérale. — Chauvière, impôt progressif sur la valeur réelle des suc-

MM.

cessions et selon le degré de parenté. — Sembat, impôt progressif sur les héritages, frappant surtout les héritages en ligne collatérale. — Clovis Hugues, impôt progressif sur les successions. — Goussot, impôt proportionnel et progressif sur les successions en ligne collatérale.

SEINE-ET-OISE ...... Berteaux, impôt gradué selon le degré de parenté et l'importance de l'héritage.

TARN-ET-GARONNE ... Chabrié, en ligne collatérale.

Pour la distraction des dettes dans le calcul des successions (14 programmes).

MM.

AUBE .... Thierry-Delanoue.
CORRÈZE.......... Delmas.
DORDOGNE .... Gendre.
EURE-ET-LOIR...... Isambert (Gustave).
GERS .... Bascou.
ISÈRE............ Vogeli, Saint-Romme.
LOIR-ET-CHER ...... Bozérian.
LOT-ET-GARONNE.... Darlan.
PAS-DE-CALAIS ...... Boudenoot.
SAVOIE (HAUTE-) .... Mercier (Jules).
SEINE............. Chauvière.
SEINE-INFÉRIEURE .... Ricard (Louis).
VOSGES .... Boucher.

Pour la réforme, la diminution ou la suppression des taxes de consommation (70 programmes).

1° Réforme ou diminution (23 programmes).

MM.

AIN .... Herbet.
AISNE .... Cuissart, diminution graduelle et progressive jusqu'à suppression. — Desjardins, Moret.
ALLIER .... Mathé, sur les objets de première nécessité.
AUDE.............. Marty.
CÔTE-D'OR .... Bizouard-Bert.
FINISTÈRE .... De Mun.
GARD .... Gaussorgues.
GARONNE (HAUTE-) .. Abeille.
JURA .... Poupin.

MM.

Marne............ Lannes de Montebello.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), Chapuis.
Morbihan......... Guieysse.
Nord............ Éliez-Évrard.
Puy-de-Dôme...... Chambige, diminution et au besoin suppression.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Rhône........... Burdeau, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest).
Somme........... Fiquet.
Vienne........... Nivert, réduction en attendant la suppression.

2° Suppression (47 programmes).

MM.

Ain.............. Philipon, suppression progressive.
Aisne............ Cuissart, diminution progressive jusqu'à suppression.
Aude............ Turrel, et les remplacer par des taxes sur les objets de luxe.
Doubs........... Huguet.
Gard............ Crémieux.
Garonne (Haute-)... Leygue (Raymond), pour les objets de première nécessité. — Calvinhac, *idem*.
Gers............ Cazes (Thierry).
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé.
Isère............ Saint-Romme, étude sur la suppression.
Jura............ Bourgeois.
Loir-et-Cher...... Général Riu.
Loire............ Oriol, suppression graduelle.
Loiret........... Alasseur.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Deluns-Montaud.
Nièvre........... Goujat.
Oise............ Noël.
Puy-de-Dôme....... Chambige, réduction et au besoin suppression.
Pyrénées-Orientales. Pams.
Saône-et-Loire..... Dubief.
Seine............ Mesureur, Chautemps, Chassaing, Viviani, Pétrot, Paschal Grousset, Hovelacque, Michelin, Chauvière, Le Senne, Rouanet, Vaillant, Goussot, Lefoullon.
Seine-et-Marne..... Derveloy, Montaut.
Seine-et-Oise....... Amodru, Berteaux.
Tarn............ Compayré.
Var............. Rousse.
Vaucluse......... Pourquery de Boisserin.
Vienne........... Nivert, réduction en attendant la suppression.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Codet.
Yonne........... Doumer, sur les objets de première nécessité. — Loup, suppression progressive.

Pour la réforme, la diminution ou la suppression des impôts sur les boissons (199 programmes).

1° Réforme (114 programmes).

MM.

Ain .... Pochon, Herbet, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne .... Firino.
Allier .... Ville.
Alpes (Basses-)..... Deloncle.
Alpes (Hautes-).... Euzière.
Ardèche........... Sauzet.
Ardennes .... Dunaime.
Aude .... Marty, Marfan, Turrel.
Aveyron .... Lacombe.
Bouches-du-Rhône.. Bouge, Boyer (Antide).
Cantal .... Bastid.
Charente .... Cuneo d'Ornano.
Cher............. Maret (Henry).
Corrèze........... Descubes, Delmas.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Guéneau, Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord..... De Tréveneuc.
Creuse............ Martinon, Defumade, Lacôte.
Dordogne .... De La Batut, Chavoix.
Doubs .... Ordinaire (Dionys).
Drôme............ Maurice-Faure.
Eure-et-Loir....... Lhopiteau, Isambert (Gustave).
Gard .... Malzac, de Bernis, Doumergue.
Garonne (Haute-)... Bepmale, Mandeville.
Gironde........... Labat, Gruet, du Périer de Larsan, Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault .... Mas, Cot, Salis.
Indre-et-Loire..... Tiphaine.
Isère............. Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme.
Jura.............. Vuillod.
Landes .... Léglise.
Loir-et-Cher....... Général Riu.
Loire............. Levet, Oriol, Souhet.
Loire (Haute-) ..... Chantelauze.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret............ Alasseur, Lacroix, Viger.
Lot-et-Garonne.... Darlan.
Lozère............ Jourdan (Louis).
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé, Bertrand, Morillot.

MM.

Nord.............	Hayez, Pierre Legrand.
Pas-de-Calais......	Graux (Georges).
Puy-de-Dôme.......	Farjon, Guyot-Dessaigne, Girard.
Pyrénées-Orientales.	Rolland.
Rhône............	Burdeau, Clapot, Fleury-Ravarin, Bérard (Ernest), Aynard, Genet, Million.
Saône (Haute-).....	Chaudey.
Saône-et-Loire......	Magnien, Gillot, Franc, Sarrien.
Sarthe...........	Legludic.
Savoie............	Carquet, Horteur.
Savoie (Haute-)....	Orsat, Mercier (Jules).
Seine.............	Trélat, Berger (Georges), Paulin-Méry, Marmottan, Goussot.
Seine-Inférieure....	Legras, Siegfried, Delaunay.
Seine-et-Oise......	Gauthier (de Clagny).
Sèvres (Deux-).....	Lebon (André).
Somme............	Fiquet, Levecque, Trannoy.
Tarn.............	Dupuy-Dutemps.
Tarn-et-Garonne...	Lasserre.
Vaucluse..........	Ducos.
Vendée...........	Batiot (Aristide).
Vienne (Haute-)....	Gotteron.
Vosges...........	Ferry (Charles), Marcillat.

2° Diminution (34 programmes).

MM.

Aisne.............	Desjardins.
Ardèche..........	Dindeau, sur les boissons hygiéniques.
Ardennes..........	Linard, sur les boissons hygiéniques. — Bourgoin, *idem.*
Aude.............	Marfan.
Cher.............	Maret (Henry), dégrèvement des vins, cidres et bières.
Corrèze...........	De Lasteyrie, *idem.* — Delpeuch, sur les boissons hygiéniques.
Creuse...........	Martinon, *idem.* — Cornudet, *idem.*
Dordogne.........	Denoix, *idem.*
Doubs............	Beauquier, *idem.*
Finistère..........	Amiral Vallon, *idem.*
Garonne (Haute-)...	De Rémusat (Pierre).
Gironde...........	Du Périer de Larsan, sur les boissons hygiéniques.
Ille-et-Vilaine.....	Demalvilain, *idem.*
Landes...........	Dejean, *idem.*
Loire.............	Levet, dégrèvement des boissons hygiéniques. — Oriol.
Loire (Haute-).....	Chantelauze, dégrèvement des boissons hygiéniques.
Loiret............	Rabier, *idem.*

MM.

Lot-et-Garonne.... Deluns-Montaud, *idem.*
Nord............. Hayez, *idem.* — Plichon, sur la bière. — Le Gavrian, sur la bière. — Dron, sur les boissons hygiéniques.
Oise............. Gaillard (Jules), dégrèvement des boissons hygiéniques.
Pas-de-Calais...... Tailliandier, *idem.*
Rhône........... Bérard (Ernest), *idem.*
Seine............ Berger (Georges), *idem.* — Goussot, *idem.*
Vaucluse......... Reboulin, *idem.*
Vienne (Haute-).... Codet.
Vosges........... Ferry (Charles), suppression du droit de détail.

3° Suppression (51 programmes).

MM.

Ain.............. Philipon, suppression intégrale de l'impôt sur les boissons hygiéniques.
Allier........... Ville, *idem.*
Aube............. Thierry-Delanoue, suppression des droits de circulation sur les boissons hygiéniques.
Aveyron.......... Maruéjouls, *idem.*
Corrèze.......... Delmas, la boisson du pauvre doit être exempte de tout impôt.
Côte-d'Or........ Bizouard-Bert, suppression de l'impôt des boissons hygiéniques.
Creuse........... Defumade, *idem.*
Dordogne......... Pourteyron, *idem.*
Gard............. Malzac, suppression des droits sur les boissons alimentaires. — Doumergue, suppression de l'impôt des boissons hygiéniques.
Gironde.......... Labat, *idem.* — Gruet, *idem.* — Raynal, *idem.*
Hérault.......... Salis, suppression pour les boissons hygiéniques. — Cros-Bonnel, *idem.*
Jura............. Bourgeois (J.), suppression des impôts sur les boissons et sur tous les objets de consommation.
Landes........... Denis, suppression des droits vexatoires sur les boissons.
Loir-et-Cher....... Général Riu, suppression pour les boissons hygiéniques. — Ragot, *idem.* — Jullien, suppression de l'impôt sur les boissons.
Lot.............. Talou, suppression de tous droits sur les boissons hygiéniques.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, tous les droits sur les boissons doivent disparaître. — Leygues (Georges), *idem.*
Lozère........... Jourdan (Louis), suppression pour les boissons hygiéniques.
Manche........... Regnault, *idem.*

MM.

NORD.............. Guillemin, *idem.* — Lepez, *idem.*
PUY-DE-DÔME....... Chambige, suppression des droits de circulation. — Bony-Cisternes, suppression absolue de tous les droits. — Laville, il faut que les impôts vexatoires disparaissent.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Pams, suppression pour les boissons hygiéniques.
SAÔNE (HAUTE-)..... Signard, *idem.*
SAÔNE-ET-LOIRE..... Dubief, supression des droits de circulation.
SEINE............. Frébault, suppression pour les boissons hygiéniques. — Paschal Grousset, suppression des droits de circulation. — Paulin-Méry, suppression des boissons hygiéniques.
SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried, *idem.*
SEINE-ET-MARNE..... Derveloy, suppression des droits de circulation. — Balandreau, suppression de l'impôt des boissons. — Montaut, suppression des droits de circulation.
SEINE-ET-OISE...... Hubbard, l'impôt des boissons doit disparaître. — Marcel-Habert, suppression de l'impôt sur les boissons. — Berteaux, suppression de l'impôt sur les boissons hygiéniques et de la taxe sur le sel. — Rameau, suppression pour les boissons hygiéniques.
SOMME............ François, abrogation de la loi de 1816.
TARN............. Dupuy-Dutemps, suppression pour les boissons hygiéniques.
VAUCLUSE.......... Ducos, *idem.*
VIENNE............ Nivert, *idem.*
VIENNE (HAUTE-)..... Vacherie, *idem.* — Codet, *idem.*
YONNE........... Doumer, *idem.*

Pour l'augmentation des droits sur l'alcool (5 programmes).

MM.

CORRÈZE.......... Delpeuch, pour supprimer l'exercice et dégrever les boissons hygiéniques.
LOT............. Talou.
LOT-ET-GARONNE.... Dauzon.
PYRÉNÉES (HAUTES-). Fould, pour réaliser le dégrèvement de l'impôt foncier.
SEINE........... Berger (Georges), surtaxe nécessaire à la réforme des boissons.

Pour la suppression de l'exercice (59 programmes).

MM.

AIN............. Pochon, Herbet, Philipon.
ALLIER........... Gacon.

MM.

Ardèche .... Sauzet.
Ardennes.......... Dunaime.
Aube .... Thierry-Delanoue, chez les petits débitants.
Aude............. Marfan.
Cantal........... Bastid.
Cher............. Maret (Henry).
Corrèze.......... Descubes, chez le débitant. — Delpeuch.
Côte-d'Or........ Ricard (Henri), Guéneau, chez les petits débitants.
Eure .... Loriot.
Eure-et-Loir...... Isambert (Gustave), et du droit de détail.
Gard............. Malzac.
Garonne (Haute-)... Bepmale.
Gironde.......... Labat, Gruet, Raynal.
Hérault .... Salis.
Ille-et-Vilaine..... Brice (René), chez les débitants.
Isère............. Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme.
Jura.............. Vuillod.
Landes .... Denis. Suppression des droits vexatoires sur les boissons. — Léglise.
Loir-et-Cher...... Général Riu.
Loire............. Levet, Réal, Souhet.
Loire (Haute-)..... Chantelauze, Dupuy (Charles).
Loiret............ Alasseur.
Lozère............ Jourdan (Louis).
Manche........... Regnault.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé.
Meurthe-et-Moselle. Viox, chez les débitants, sans l'introduire chez les bouilleurs de cru.
Nièvre .... Goujat.
Nord .... Guillemin.
Oise .... Gaillard (Jules).
Orne............. Christophle. L'exercice peut être restreint dans ses pratiques abusives.
Puy-de-Dôme ...... Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes.
Rhône............ Bérard (Ernest).
Saône (Haute-)..... Chaudey, chez les débitants.
Saône-et-Loire..... Dubief.
Savoie............ Carquet, Horteur.
Savoie (Haute-) .... Mercier (Jules).
Seine .... Goussot. Suppression de l'exercice et des licences.
Seine-et-Oise ...... Hubbard.
Vienne (Haute-) .... Codet.
Vosges .... Boucher, Ferry (Charles).

Pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru (11 programmes).

MM.

Aude.............. Marfan.
Finistère......... Amiral Vallon.
Gironde........... Labat, Gruet, Raynal.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Lozère............ Jourdan (Louis).
Nord.............. Guillemin, Carpentier-Risbourg.
Rhône............. Bérard (Ernest).
Seine-Inférieure.... Siegfried.

Pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru (63 programmes).

MM.

Ain............... Philipon.
Aisne............. Deville.
Ardèche........... Sauzet, de Vogüé (E. Melchior).
Aube.............. Thierry-Delanoue.
Calvados.......... Legoux-Longpré, Paulmier, de Colbert-Laplace, de Witt (Conrad), Delafosse (Jules).
Charente.......... Cuneo d'Ornano.
Charente-Inférieure. Dufaure.
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert.
Doubs............. Beauquier.
Eure.............. Fouquet, Loriot.
Gers.............. Lannelongue.
Indre-et-Loire..... Tiphaine.
Isère............. Saint-Romme. Pour les agriculteurs seulement.
Jura.............. Trouillot, Poupin,
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Maine-et-Loire..... De Grandmaison.
Manche............ Riotteau, Legrand (Arthur), Rauline.
Marne............. Bourgeois (Léon), réglementation.—Bertrand, Morillot. Maintien dans ce qu'il a de rationnel.
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre, Mougeot, Rozet.
Mayenne........... D'Elva, Gamard, Chaulin-Servinière.
Meurthe-et-Moselle. Viox, Brice (Jules), Chapuis.
Nièvre............ Goujat.
Orne.............. De Lévis-Mirepoix, de Mackau, Christophle.
Saône (Haute-)..... Signard, Chaudey, Lebrun, Mercier (Joseph).
Sarthe............ Legludic, d'Aillières, Galpin.
Savoie............ Blanc (Pierre), Perrier (Antoine), Carquet, Horteur.

MM.

Seine............. Berger (Georges). Réglementation.
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert, et réglementation.
Vienne........... Nivert.
Vosges........... D'Alsace, Ferry (Charles), Marcillat.
Yonne........... Doumer, Loup, Bézine, Rathier.

Pour le monopole de la rectification des alcools par l'État (15 programmes).

MM.

Allier........... Ville.
Côte-d'Or........ Bizouard-Bert.
Creuse........... Martinon, Cornudet (M. Cornudet demande, en outre, pour l'État, le monopole de la vente du pétrole et du raffinage du sucre).
Dordogne......... Denoix.
Garonne (Haute-)... Mandeville.
Isère........... Jouffray.
Nièvre........... Goujat.
Nord........... Guillemin, et règlementation au point de vue hygiénique.
Seine........... Michelin.
Seine-et-Marne..... Delbet, rectification de l'alcool pour qu'il cesse d'être un poison.
Seine-et-Oise...... Marcel-Habert.
Tarn............ Dupuy-Dutemps.
Vendée.......... Guillemet, pour supprimer l'impôt foncier, les patentes, la contribution personnelle-mobilière, les contributions indirectes.
Vienne (Haute-).... Vacherie.

Pour la réforme des octrois (19 programmes).

MM.

Ain............. Bérard (Alexandre).
Aisne........... Firino.
Calvados......... Paulmier.
Dordogne......... Chavoix, Gendre.
Gers............. Lannelongue, diminution des droits.
Gironde.......... Obissier Saint-Martin, Laroze.
Isère............ Saint-Romme, en attendant la suppression.
Marne........... Bourgeois (Léon).
Nord........... Hayez, Le Gavrian, diminution sur les denrées de première nécessité.

MM.

Puy-de-Dôme ...... Chambige.
Rhône............ Burdeau, Fleury-Ravarin.
Seine............. Binder.
Seine-et-Marne .... Montaut.
Seine-et-Oise...... Gauthier (de Clagny).
Vaucluse .... Reboulin.

Pour la suppression des octrois (108 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier, Mathé.
Alpes (Basses-) .... Deloncle.
Ardennes.......... Bourgoin.
Aube .... Dutreix.
Aveyron.......... Lacombe, facultative. — Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan, progressive. — Lagnel, *idem.*
Calvados .... Lebret, en ménageant les droits acquis du personnel.
Charente-Inférieure. Charruyer.
Cher .... Baudin.
Corrèze........... Delmas.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord ..... De Tréveneuc.
Dordogne......... Denoix.
Doubs............. Beauquier, Huguet.
Eure.............. Loriot, facultative ;
Eure-et-Loir...... Lhopiteau.
Gard.............. Malzac, Crémieux.
Garonne (Haute-)... Abeille, Leygue (Raymond), Calvinhac.
Gers.............. Decker-David, Cazes (Thierry).
Gironde........... Labat, facultative. — Surchamp.
Hérault .... Mas, facultative. — Cot, Vigné.
Isère............. Rey (Aristide), facultative. — Saint-Romme, réforme en attendant la suppression.
Landes .... Denis.
Loir-et-Cher ...... Général Riu, Ragot, Jullien.
Loire............. Souhet.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret............ Alasseur, Rabier, Viger, suppression pour les produits d'alimentation.
Lot............... Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne .... Dauzon, pour les boissons hygiéniques et les denrées alimentaires. — Leygues (Georges).
Maine-et-Loire..... Guignard.
Marne............ Vallé, Mirman,

MM.

Mayenne .... D'Elva, doit être mise à l'étude.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), *idem.* — Chapuis.
Nièvre........... Goujat.
Nord .... Guillemin, facultative. — Pierre Legrand.
Oise.............. Boudeville, Noël.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin.
Puy-de-Dôme....... Bony-Cisternes.
Rhône............ Bérard (Ernest), Genet.
Saône-et-Loire..... Dubief.
Seine............. Mesureur, Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, Trélat, Pétrot, Leveillé, Frébault, Berry (Georges), Brisson, Paulin-Méry, Jacques, Michelin, Chauvière, Marmottan, Le Senne, Roche (Ernest), Rouanet, Clovis Hugues, Vaillant, Goussot, Lefoullon, Richard (Pierre), Coutant.
Seine-Inférieure.... Siegfried, Ricard (Louis), facultative.
Seine-et-Marne..... Delbet, Derveloy.
Seine-et-Oise ...... Hubbard, Berteaux, Rameau.
Tarn .... Compayré.
Var.............. Abel.
Vaucluse .... Pourquery de Boisserin, Ducos.
Vendée............ Guillemet.
Vienne............ Nivert, Thonnard-Dutemple.
Vienne (Haute-)..... Labussière, Codet.
Yonne............ Bézine.

Pour la répression des fraudes et falsifications des vins et des denrées alimentaires (13 programmes).

MM.

Aube.............. Michou.
Gironde........... Surchamp, Obissier Saint-Martin.
Dordogne......... Clament, interdiction de la fabrication des vins.
Gard .... Malzac, *idem.*
Hérault .... Cot, prohiber la fabrication industrielle des raisins secs.
Loir-et-Cher ...... Général Riu, des boissons hygiéniques.
Lot-et-Garonne..... Darlan, les prévenir.
Nord.............. Guillemin.
Puy-de-Dôme ...... Guyot-Dessaigne.
Pyrénées-Orientales. Brousse.
Saône (Haute-)..... Signard.
Vaucluse.......... Ducos.

Pour l'abolition de la loi Griffe.

MM.

SEINE............ Viviani, Frébault, Jacques.

Réforme, diminution ou suppression de la taxe militaire (5 programmes).

MM.

CORRÈZE........... De Lasteyrie, diminution. — Delpeuch, suppression ou tout au moins diminution. — Delmas, suppression de la taxe militaire; indemnité aux familles pour le service des treize ou vingt-huit jours.
CREUSE............ Cornudet, l'employer à accorder des secours aux familles nécessiteuses dont le soutien est sous les drapeaux.
DORDOGNE.......... Gendre, réforme; n'appliquer la loi qu'aux contribuables payant plus de 50 francs d'impôt.

NOTA. — M. Beauquier (Doubs) demande l'établissement d'une taxe militaire qui serait payée par tous ceux qui, pour une raison quelconque, seraient exempts du service.

Pour la revision de la loi relative aux permis de chasse (17 programmes).

MM.

CORRÈZE........... Delpeuch.
CREUSE............ Defumade, et sur la pêche.
DORDOGNE.......... Gendre.
EURE.............. Isambard.
GARD.............. Malzac, et sur la pêche. — Crémieux.
GERS.............. Thoulouse.
GIRONDE........... Laroze.
HÉRAULT........... Vigné.
LOIR-ET-CHER...... Général Riu, Jullien.
LOT-ET-GARONNE.... Dauzon.
SEINE-ET-MARNE.... Balandreau. Réforme de la loi sur la chasse, qui devrait protéger l'agriculture et qui ne protège que le gibier.
SEINE-ET-OISE..... Hubbard, Marcel-Habert. Réforme des lois sur la chasse.
TARN.............. Compayré. Réforme des lois sur la chasse et sur la pêche.
VAR............... Abel. Création de permis journaliers.

Pour la suppression du permis de chasse.

MM.

GERS.............. Decker-David, Bascou.

Pour la mise en adjudication des bureaux de tabac (6 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet, Boyer (Antide).
DORDOGNE......... Gendre.
RHÔNE............ Bérard (Ernest).
VIENNE (HAUTE-).... Labussière.
VOSGES........... Boucher.

Pour la diminution du prix d'affranchissement des lettres.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Bouge, diminution des taxes postales.
MARNE (HAUTE-)..... Rozet.

Réforme de l'impôt sur les vélocipèdes.

M.

LOIRET............ Alasseur.

Pour les impôts sur les capitaux mobiliers (7 programmes).

MM.

ALLIER............ Delarue.
CORRÈZE........... Delmas. Établissement d'un impôt sérieux sur les valeurs mobilières.
CREUSE............ Martinon. Pour dégrever l'agriculture.
DORDOGNE......... Chavoix. Égalité du capital mobilier et du capital immobilier devant l'impôt. — Gendre. Les valeurs mobilières assujetties à l'impôt comme la fortune immobilière.
JURA.............. Poupin.
MARNE............. Bourgeois (Léon).

Pour présenter avec plus de clarté l'importante question de l'impôt sur le capital et sur le revenu, nous l'avons divisé en cinq tableaux :

1° Impôt sur le capital,
2° Impôt sur le revenu,
3° Impôt sur les revenus,

4° Impôt sur le capital *ou* sur le revenu,
5° Impôt sur le capital *et* sur le revenu,

et nous en avons dégagé le principe de la progressivité, qui peut s'appliquer à d'autres impôts et qui fait l'objet d'un tableau spécial.

L'addition par nature d'impôt donne :

77 engagements pour l'impôt sur le capital,
110 — pour l'impôt sur le revenu ou les revenus.

1° *Pour l'impôt sur le capital* (1) (14 programmes).

MM.

Ain	Bizot.
Ardennes	Linard.
Garonne (Haute-)	Calvinhac, impôt unique.
Hérault	Salis.
Ille-et-Vilaine	Le Hérissé, sur le capital produisant revenu.
Puy-de-Dôme	Guyot-Dessaigne.
Seine	Michelin, Roche (Ernest), impôt sur la richesse.
Tarn	Compayré.
Var	Rousse, c'est sur la richesse qu'il faudra frapper.
Vaucluse	Reboulin, impôts appuyés sur la richesse acquise.
Vienne (Haute-)	Labussière, unique. — Codet, sur la richesse acquise.
Yonne	Merlou, sur la fortune.

2° *Pour l'impôt sur le revenu* (33 programmes).

MM.

Ain	Pochon, Philipon.
Aude	Dujardin-Beaumetz.
Bouches-du-Rhône	Leydet.
Cher	Baudin.
Corrèze	Delmas.
Dordogne	Denoix.
Doubs	Beauquier, Huguet.
Drôme	Gras, Maurice-Faure.
Gard	Malzac, Doumergue.

(1) Nous avons considéré comme synonymes de capital les expressions fortune et richesse acquise.

MM.

Gers.............. Decker-David.
Isère.............. Rivet, Rey (Aristide), Saint-Romme, Dubost (Antonin).
Loir-et-Cher....... Jullien.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, sur le revenu excédant ce qui est nécessaire à la vie matérielle.
Nord.............. Guillemin, Defontaine, en différenciant le revenu du travail du revenu du capital.
Oise............... Boudeville.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin.
Puy-de-Dôme....... Chambige.
Saône (Haute-)..... Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire..... Magnien.
Seine.............. Chauvière, Richard (Pierre).
Seine-et-Marne..... Delbet.
Somme............ Fiquet.
Tarn.............. Jaurès.

Nota. — M. Loriot (Eure) se déclare opposé à l'impôt sur le revenu.

3° *Pour l'impôt sur les revenus* (14 programmes).

MM.

Allier............ Thivrier, sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Sauvanet, *id.*
Gironde........... Jourde, *id.*
Nord.............. Guesde (Jules), *id.*
Seine.............. Lavy, unique sur les revenus dépassant 3.000 fr. — Clovis Hugues, sur les revenus et les successions. — Prudent-Dervillers, unique sur les revenus dépassant 3.000 fr. — Dejeante, *id.* — Goussot, sur les revenus et les successions collatérales. — Chauvin, sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Coutant, *id.*
Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin, répartition des charges publiques sur les revenus et les bénéfices. — Ducos, frapper les revenus des capitaux actifs et plus fortement ceux des capitaux inertes.
Yonne............ Bézine.

4° *Pour l'impôt sur le capital ou sur le revenu* (18 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône,.. C. Pelletan, Lagnel.
Charente-Inférieure. Braud.

MM.

Cher .... Lesage.
Corrèze........... Descubes.
Garonne (Haute-)... Bepmale, Abeille, Leygue (Raymond), Mandeville, unique.
Loire .... Girodet, unique. — Charpentier, *id.* — Souhet.
Lot-et-Garonne .... Deluns-Montaud.
Marne............ Mirman.
Meurthe-et-Moselle. Chapuis.
Seine............. Paschal Grousset, sur le capital ou sur le revenu, suivant les cas.
Seine-et-Marne..... Derveloy.
Vienne (Haute-)..... Vacherie, sur le capital ou sur les revenus.

5° *Pour l'impôt sur le capital et sur le revenu* (45 programmes).

MM.

Allier............ Gacon, sur la richesse acquise et le bénéfice réalisé, avec exemption pour les salaires et le minimum de ressources nécessaires à la vie. — Mathé, sur le revenu et le capital accumulé. — Ville.
Aube .... Charonnat, sur le capital et sur le revenu au-dessus de 1.500 francs. — Dutreix.
Bouches-du-Rhône .. Boyer (Antide).
Creuse........... Desfarges, Lacôte.
Dordogne......... Gendre, unique sur le capital et sur le revenu.
Gers............. Cazes (Thierry).
Isère............ Jouffray.
Jura .... Bourgeois, Vuillod, sur le capital improductif et sur le revenu.
Loir-et-Cher....... Général Riu.
Lot.............. Talou, sur les capitaux et les revenus. — Vival.
Lot-et-Garonne.... Leygues (Georges), sur le capital et les revenus.
Lozère .... Jourdan (Louis).
Nièvre........... Laporte (Gaston). — Turigny.
Pyrénées (Hautes-). Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Rolland, sur les propriétés de luxe et sur le revenu.
Rhône............ Clapot.
Saône-et-Loire..... Dubief.
Savoie (Haute-).... Mercier (Jules), sur les grandes fortunes et les gros revenus.
Seine............. Chautemps, impôt sur le capital, combiné avec l'impôt sur le revenu. — Barodet, Viviani, mixte. — Frébault, Groussier, unique, sur le capital et sur le revenu dépassant 3.000 francs. — Fabérot, *idem.* — Toussaint, *idem.* —

MM.

Jacques, Sembat, Rouanet, Vaillant, Avez, unique sur le capital et le revenu. — Baulard.

SEINE-ET-OISE...... Berteaux, mixte, soit sur le capital, soit sur le revenu.

TARN............. Dupuy-Dutemps.

TARN-ET-GARONNE... Chabrié, unique sur le capital et sur le revenu.

VAR.............. Abel.

VOSGES........... Méline, faire peser le poids de l'impôt sur la richesse acquise, sur les revenus et non sur l'instrument de travail.

YONNE............ Loup.

ALGER............ Samary.

Pour le principe de l'impôt progressif (58 programmes).

MM.

ALLIER............ Thivrier, progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Sauvanet, *idem*. — Ville, impôt gradué sur le capital et le revenu.

AUBE.............. Charonnat, progressif sur le capital et sur le revenu au-dessus de 1.500 francs.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Pelletan (Camille), progressif sur le capital ou sur le revenu. — Lagnel, *idem*. — Boyer (Antide), progressif sur le capital et sur le revenu.

CHER.............. Baudin, fortement progressif sur le revenu. — Lesage, progressif sur le capital ou sur le revenu.

CORRÈZE........... Delmas, progressif sur le revenu.

DOUBS............. Huguet, proportionnel et progressif sur le revenu.

GARONNE (HAUTE-).. Bepmale, progressif et proportionnel sur le capital ou sur le revenu. — Leygue (Raymond), progressif sur le capital ou sur le revenu. — Calvinhac, impôt unique et progressif.

GERS.............. Decker-David, progressif sur le revenu.

GIRONDE........... Jourde, progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

HÉRAULT........... Salis, progressif sur le capital.

LOIR-ET-CHER....... Général Riu, progressif et proportionnel sur le capital et sur le revenu.

LOIRE............. Girodet, unique et progressif sur le capital ou sur le revenu. — Charpentier, *idem*.

LOZÈRE............ Jourdan (Louis), progressif et proportionnel sur le capital et sur le revenu.

MARNE............. Mirman, progressif sur le capital ou sur le revenu.

NIÈVRE............ Goujat. — Établissement de l'impôt proportionnel et progressif. — Laporte (Gaston), unique, proportionnel et

MM.

progressif sur le capital et sur le revenu. — Turigny, *idem*.

NORD............. Guillemin, impôt progressif sur les grands magasins. — Defontaine, progressif sur le revenu, en différenciant le revenu du travail du revenu du capital. — Guesde (Jules), progressif sur tous les revenus dépassant 3.000 francs.

OISE............. Boudeville, progressif sur le revenu.

PAS-DE-CALAIS...... Lamendin, progressif sur le revenu.

SEINE............. Barodet, progressif sur les successions. — Viviani, progressif sur le capital et sur le revenu. — Frébault, gradué sur le revenu. — Groussier, unique et progressif sur le capital et sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Fabérot, *idem*. — Toussaint, *idem*. — Paschal Grousset, progressif sur le capital ou sur le revenu, suivant le cas. — Chauvière, progressif sur les successions. — Sembat, progressif sur le revenu et les successions. — Rouanet, progressif sur le capital et sur le revenu. — Lavy, progressif sur les revenus dépassant 3.000 fr. — Clovis Hugues, progressif sur les revenus et les successions. — Prudent-Dervillers, progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Dejeante, *idem*. — Vaillant, progression rapide sur le capital et sur le revenu. — Goussot, progressif sur les revenus et les successions collatérales. — Avez, unique et progressif sur le capital et sur le revenu. — Chauvin, progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Richard (Pierre), progressif sur le revenu. — Coutant, unique et progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

SEINE-ET-MARNE..... Derveloy, gradué sur le capital et sur le revenu.

SEINE-ET-OISE...... Berteaux, *mixte* sur le capital ou sur le revenu, gradué sur les successions.

TARN............. Jaurès, progressif sur le revenu. — Dupuy-Dutemps, progressif sur le capital et sur le revenu.

VAR.............. Abel, progressif et proportionnel sur le capital et sur le revenu.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière, unique, proportionnel et progressif sur le capital.

YONNE............ Bézine, progressif sur les revenus.

ALGER............ Samary, progressif sur le capital et sur le revenu.

Pour les impôts somptuaires.

MM.

AUDE............. Turrel.

LOIRET........... Alasseur.

MM.

Nord .... Guillemin.
Seine............. Chauvière.

Pour l'impôt sur les opérations de bourse (9 programmes).

MM.

Ain .... Bizot.
Aube .... Thierry-Delanoue, sur la spéculation, augmentation des droits.
Doubs............ Beauquier.
Garonne (Haute-)... Mandeville.
Lot-et-Garonne .... Dauzon, surélévation des droits.
Marne............. Mirman, impôt sérieux rigoureusement appliqué sur les opérations de bourse.
Nord............. Guillemin.
Sarthe........... Galpin.
Seine............ Chauvière.

Pour un impôt sur les locaux non loués, sur les terrains non bâtis et non cultivés.

MM.

Seine............. Chassaing, Coutant.

Pour une taxe de séjour sur les étrangers (18 programmes).

MM.

Ain .... Pochon.
Aisne............. Deville, sur les ouvriers étrangers.
Cher.............. Lesage, frappant les étrangers qui travaillent en France.
Doubs............. Beauquier, sur les patrons qui emploient des ouvriers étrangers.
Isère............. Saint-Romme, droit de séjour sur les ouvriers étrangers.
Marne (Haute-) .... Rozet, sur les ouvriers étrangers, quand nous ne sommes pas liés par les traités.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), impôt sur les ouvriers étrangers.
Rhône............. Bérard (Ernest).
Seine............. Paulin-Méry, protection du travail français contre le travail étranger. — Michelin, *idem*. — Goussot, sur les ouvriers étrangers. — Richard (Pierre), frapper les patrons qui emploient des étrangers.

MM.

SEINE-INFÉRIEURE .... Legras.
SEINE-ET-OISE ...... Argeliès, Hubbard, Brincard, Marcel-Habert, union de tous les Français contre les étrangers.— Gauthier (de Clagny), protection des travailleurs français contre la concurrence des étrangers.

Pour l'unification des pensions de retraite (12 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Boyer (Antide), et suppression des pensions civiles votées sous les anciens régimes.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Braud.
DOUBS.............. Beauquier.
FINISTÈRE .... Amiral Vallon.
GARONNE (HAUTE-)... Calvinhac.
LOIRE .... Oriol.
LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille, et revision équitable de la loi sur les pensions civiles. — Roch, *idem*.
MANCHE........... Cabart-Danneville.
MARNE............ Mirman, revision de la loi, retraites proportionnelles.
MORBIHAN .... Guieysse.
VAR.............. Abel, unification et augmentation.

Demandes de donations, subventions, secours, primes en faveur des institutions de prévoyance, d'assistance, de secours mutuels, de sinistrés, etc., etc. (55 programmes).

MM.

AISNE............. Hugues (François).
ALLIER............ Gacon.
ALPES (BASSES-).... Delombre, Deloncle, Reinach.
ARDENNES.......... Dunaime.
AUBE .... Thierry-Delanoue.
BOUCHES-DU-RHÔNE .. Lagnel, Boyer (Antide).
CALVADOS .... Legoux-Longpré.
CÔTE-D'OR .... Bizouard-Bert.
CÔTES-DU-NORD..... Le Troadec.
CREUSE .... Cornudet, Lacôte.
DOUBS............ Beauquier.
DRÔME............ Boissy-d'Anglas.
GARD............. Malzac, Crémieux.
GIRONDE .... Labat, Gruet.
JURA .... Vuillod.

MM.

Loir-et-Cher ...... Général Riu.
Loire .... Audiffred.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Lot.............. Lachièze.
Lozère .... Jourdan (Louis).
Maine-et-Loire ..... Guignard.
Manche........... Cabart-Danneville.
Nord .... Guillemin, des Rotours, Weil-Mallez.
Oise .... Hainsselin.
Orne............. Christophle.
Pas-de-Calais ...... Adam (Achille), Graux (Georges).
Rhône............ Fleury-Ravarin.
Saône-et-Loire..... Sarrien, de Lacretelle.
Savoie (Haute-).... Thonion.
Seine .... Berger (Georges), Paulin-Méry, Goussot.
Seine-Inférieure.... Faure (Félix), Delaunay, Leteurtre.
Seine-et-Marne..... Balandreau.
Tarn-et-Garonne ... Chabrié.
Var.............. Jourdan (Joseph), Abel.
Vaucluse.......... Reboulin.
Vendée .... Batiot (Aristide).
Vienne .... Nivert.
Vienne (Haute-).... Lavertujon.

Pour la surveillance des Sociétés financières, la répression des accaparements et des opérations ayant pour effet de fausser les cours naturels des produits (30 programmes).

MM.

Allier............ Delarue, loi de résistance contre la féodalité financière. — Mathé.
Ariège............ Dumas, protéger l'ouvrier contre les accapareurs de son travail.
Bouches-du-Rhône .. Lagnel, Carnaud, protection du peuple contre l'aristocratie de l'argent, contre l'internationalisme des capitalistes et contre la rapacité des agioteurs.
Dordogne .... Gendre, guerre impitoyable aux accapareurs, aux concussionnaires, aux exploiteurs, à la corruption financière et politique.
Doubs............ De Jouffroy d'Abbans.
Eure............. Leroy (Modeste).
Garonne (Haute-)... Mandeville, frapper les syndicats financiers, les spéculateurs éhontés.

MM.

Gers............. Bascou.

Gironde .... Jourde, protection au travail honnête, au commerce, à l'industrie et à l'épargne contre les entreprises et les pratiques scandaleuses de la haute finance, sans patrie et sans scrupules.

Loire .... Oriol, protection à la petite épargne.

Marne............ Mirman, protection contre la haute banque; répression rigoureuse des coalitions, accaparements, spéculations ayant pour effet de fausser les cours naturels des produits nécessaires à l'alimentation et à l'industrie.

Meurthe-et-Moselle. Henrion, prendre des mesures de prévoyance et de répression pour mettre un terme aux scandales financiers qui, en portant la misère chez les particuliers, pourraient compromettre la fortune publique.

Orne............. Bansard des Bois. Je veux soustraire la République à l'influence des exploiteurs qui spéculent sur la misère publique et des manieurs d'argent qui sont une cause de ruine pour le travailleur et pour l'homme d'épargne.

Pas-de-Calais ...... Basly, Lamendin.

Pyrénées (Hautes-). Pédebidou.

Seine............. Viviani. Protection de la petite propriété individuelle contre les accapareurs de la grande industrie et de la haute banque. — Paulin-Méry, Michelin, Clovis Hugues, législation nouvelle, impitoyable contre les accapareurs. — Goussot, Richard (Pierre).

Seine-et-Marne..... Balandreau. Je serais sans pitié pour les grandes sociétés financières, pour ces agioteurs qui compromettent la fortune publique, et je les astreindrais à un contrôle sévère.

Seine-et-Oise...... Gauthier (de Clagny). Protection de l'épargne contre les spéculateurs de la finance cosmopolite.

Somme............ François. Je veux une sévérité excessive pour ces établissements d'agio où tant de fortunes s'écroulent, où tant de malheureux perdent leurs épargnes.

Tarn-et-Garonne.... Prax-Paris. Protection de l'épargne contre les entreprises de la banque étrangère.

Var.............. Jourdan (Joseph). Il faut des lois pour mettre la fortune publique à l'abri des spéculateurs de la haute banque et des journaux financiers.

Yonne............ Doumer. Organiser, par des lois d'égalité et de justice, la défense du travail, de la petite propriété contre la féodalité financière qui les menace.

IX

Travaux publics. — Commerce. — Agriculture.

Travaux publics.

Développement des voies de communication, routes, chemins de fer, canaux, ports (121 programmes).

MM.

Ain .... Bizot.
Alpes (Basses-) .... Delombre, Deloncle, Reinach.
Alpes (Hautes-) .... Euzière.
Alpes-Maritimes .... Raiberti.
Ardèche .... Odilon-Barrot, de Vogüé (E. Melchior).
Aube .... Michou.
Aude .... Marty, Marfan. Canal des Deux-Mers.
Bouches-du-Rhône .. Bouge, canal du Rhône à Marseille. — Charles-Roux, *idem*. — Boyer (Antide), *idem*.
Cantal .... Lascombes.
Charente .... Cuneo d'Ornano.
Charente-Inférieure. Dufaure, Bourcy.
Corrèze .... Delpeuch, Delmas.
Corse .... Gavini (Antoine).
Côtes-du-Nord ..... Le Troadec.
Creuse .... Cornudet, Tardif, Lacôte.
Dordogne .... Denoix.
Doubs .... Huguet.
Drôme .... Boissy-d'Anglas.
Gard .... De Bernis, Doumergue, canaux du Rhône. — Crémieux.
Garonne (Haute-) ... Bepmale, canal des Deux-Mers. — Abeille, *idem*. — Leygue (Raymond), *idem*. — Calvinhac, *idem*.
Gers .... Decker-David.
Gironde .... Labat, Jourde, canal des Deux-Mers. — Raynal, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault .... Mas, Cros-Bonnel.
Indre .... Balsan, de Saint-Martin.
Jura .... Vuillod.
Landes .... Dulau.
Loire .... Levet, Audiffred, Réal, Oriol, Girodet, Charpentier.

MM.

Loire (Haute-)..... Blanc (Henri).

Loire-Inférieure.... Sibille, Roch, canal maritime à Nantes. — De Cazenove de Pradine, Gasnier.

Loiret........... Alasseur, Cochery (Georges).

Lot.............. Talou, Lachièze.

Lot-et-Garonne .... Dauzon, canal des Deux-Mers. — Deluns-Montaud, *idem*.

Lozère .... Jourdan (Louis).

Maine-et-Loire..... De Maillé, de la Bourdonnaye.

Manche........... Cabart-Danneville, Regnault, Legrand (Arthur).

Marne............ Vallé.

Marne (Haute-)..... Mougeot.

Meurthe-et-Moselle. Chapuis

Morbihan....... .. Guieysse, Le Coupanec.

Nord............. Carpentier-Risbourg, général Iung, des Rotours.

Orne............. Bansard des Bois.

Pas-de-Calais...... Basly, canal du Nord. — Lamendin, *idem*. — Boudenoot, Graux (Georges), canal du Nord, par l'industrie privée.

Puy-de-Dôme....... Girard, Laville.

Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond).

Pyrénées-Orientales. Brousse.

Saône-et-Loire..... Boysset, Sarrien.

Savoie............ Carquet.

Savoie (Haute-) .... Thonion, Orsat.

Seine............. Chassaing, métropolitain, Paris port de mer, fortifications. — Trélat, assainissement. — Jacques, Paris port de mer. — Roche (Ernest), métropolitain. — Clovis Hugues, métropolitain, fortifications, Paris port de mer. — Goussot, Paris port de mer.

Seine-Inférieure.... Siegfried, Faure (Félix), Delaunay, Ricard (Louis), digues de la Seine. — Leteurtre, *idem*.

Seine-et-Marne..... Delbet, Balandreau.

Seine-et-Oise .... Amodru, Marcel-Habert.

Tarn.............. Compayré, canal des Deux-Mers.

Tarn-et-Garonne.... Chabrié, *idem*.

Var............... Jourdan (Joseph), Abel.

Vaucluse.......... Ducos.

Vendée .... Guillemet, Batiot (Aristide), de Baudry d'Asson.

Vienne (Haute-) .... Vacherie, Codet, Lavertujon.

Vosges .... Ferry (Charles).

Constantine....... Thomson.

La Réunion........ Brunet, câble sous-marin pour relier la Réunion au continent.

Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer (96 programmes).

MM.

Ain.............. Pochon.
Aisne............ Cuissart.
Allier........... Gacon, Mathé.
Alpes (Hautes-).... Euzière.
Alpes-Maritimes.... Rouvier.
Ardennes.......... Bourgoin.
Aube.............. Thierry-Delanoue, Michou.
Aude.............. Marty, Dujardin-Beaumetz, Turrel, pour les vins.
Aveyron........... Clausel de Coussergues, Fournol.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel, Bouge, Boyer (Antide).
Corrèze........... Delpeuch, Delmas.
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert.
Creuse............ Martinon, Cornudet.
Doubs............. Beauquier.
Eure.............. Leroy (Modeste).
Eure-et-Loir....... Lhopiteau.
Finistère.......... De Mun, Cosmao-Dumenez.
Gard.............. Doumergue.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Calvinhac, Mandeville.
Gironde........... Goujon (Théophile), Labat, Raynal.
Hérault........... Cot.
Indre............. David.
Isère............. Rey (Aristide).
Jura.............. Trouillot, Poupin.
Landes............ Dejean.
Loire............. Audiffred, Oriol.
Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Loiret............ Alasseur, Viger.
Lot............... Talou, Rey (Émile), Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Maine-et-Loire..... Coudreuse.
Manche............ Cabart-Danneville.
Marne............. Vallé.
Marne (Haute-)..... Rozet.
Morbihan.......... Guieysse, Le Coupanec.
Nord.............. Guillemin, Eliez-Évrard.
Oise.............. Hainsselin, Gaillard (Jules).
Orne.............. Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Basly, pour les houilles indigènes et revision des tarifs de pénétration. — Lamendin, *idem.* — Adam (Achille), *idem.* — Jonnart.

MM.

Puy-de-Dôme....... Farjon, Guyot-Dessaigne, Girard.
Pyrénées (Basses-).. Lafont.
Pyrénées-Orientales. Escanyé.
Rhône............ Burdeau, Clapot, Bérard (Ernest), Aynard.
Saône (Haute-)..... Signard.
Saône-et-Loire..... Gillot, Guillemaut.
Savoie........... Horteur.
Seine............. Chassaing, Millerand, Lefoullon.
Seine-Inférieure.... Siegfried, Faure (Félix), Lebon (Maurice).
Seine-et-Marne..... Balandreau, maintien du taux minimum sur les produits agricoles.
Sèvres (Deux-)..... Goirand.
Tarn............. De Berne-Lagarde.
Vaucluse......... Ducos.
Vendée........... Guillemet.
Vienne............ Nivert.
Vienne (Haute-).... Lavertujon.
Vosges........... Méline.
Constantine....... Thomson.
Oran............. Étienne.

Pour la gratuité des canaux (10 programmes).

MM.

Garonne (Haute-)... Bepmale, rachat du canal du Midi. — Mandeville, *idem.*
Gironde.......... Gruet, libération des canaux. — Jourde.
Hérault.......... Mas, rachat des canaux du Midi,
Lot-et-Garonne.... Dauzon, rachat des canaux du Midi. — Deluns-Montaud, *idem.* — Darlan, *idem.*
Tarn-et-Garonne... Lasserre, rachat des canaux du Midi. — Chabrié, rachat des canaux et des chemins de fer.

Pour la dénonciation des conventions avec les compagnies de chemins de fer (9 programmes).

MM.

Allier............ Mathé.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan, revision. — Lagnel, *idem.*
Doubs............. Beauquier.
Jura.............. Poupin.
Nièvre........... Laporte (Gaston).

MM.

Pyrénées-Orientales. Pams, diminuer le fardeau sans cesse croissant que nous impose le régime des conventions.
Seine............. Barodet, Viviani, revision.

Pour la revision des contrats ayant aliéné la fortune publique : mines, canaux, chemins de fer, etc. (25 programmes).

MM.

Allier............. Thivrier, Sauvanet.
Bouches-du-Rhône.. Leydet.
Gironde........... Jourde, annulation.
Hérault.......... Salis.
Loire............. Girodet, annulation. — Charpentier, *idem*. — Souhet.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, administration directe de l'État.
Nièvre............ Laporte (Gaston).
Nord.............. Guesde (Jules), annulation.
Seine............. Barodet, Viviani, abrogation de la loi de 1810 sur les mines. — Groussier, annulation. — Fabérot, *idem*. — Toussaint, *idem*. — Rouanet, Lavy, annulation. — Clovis Hugues, restitution au domaine national des propriétés aliénées par concession ou monopole. — Prudent-Dervillers, annulation. — Dejeante, *idem*. — Walter, *idem*; exploitation par les travailleurs. — Avez, annulation. — Chauvin, *idem*. — Coutant, *idem*.

Pour le retour à l'État des chemins de fer, des canaux et des mines (27 programmes).

MM.

Bouches-du-Rhône... Boyer (Antide).
Côte-d'Or......... Vaux (Pierre).
Creuse............ Lacôte.
Garonne (Haute-)... Abeille, Leygue (Raymond).
Gers.............. Cazes (Thierry).
Gironde........... Jourde.
Ille-et-Vilaine.... Le Hérissé.
Loir-et-Cher....... Général Riu, nationalisation des chemins de fer.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Nord.............. Defontaine, Guesde (Jules).
Pyrénées (Hautes-) . Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Pams, l'action de l'État sur les compagnies de chemins de fer, sur les mines, sur la Banque de France, doit être vigoureusement renforcée. tous mes efforts tendront à

MM.

faire profiter les travailleurs de ces forces sociales, qui doivent nécessairement revenir un jour à la nation.

SEINE............. Chautemps, Barodet, rentrée des mines et des chemins de fer dans le domaine public ; leur exploitation ou entretien par les associations ouvrières. — Millerand, Paschal Grousset, Roche (Ernest), Sembat, Rouanet, Vaillant, à l'État ou aux associations ouvrières. — Richard (Pierre), Coutant, transformation en services publics.

TARN............. Compayré.

TARN-ET-GARONNE.... Chabrié, action prépondérante de l'État.

VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin, rachat des grandes Compagnies.

Pour le rachat des chemins de fer (11 programmes).

MM.

ALLIER............ Mathé.

AUBE............. Charonnat, Dutreix.

CREUSE........... Desfarges, Lacôte.

DORDOGNE......... Gendre, instituer une caisse de rachat.

GARD............. Doumergue.

GARONNE (HAUTE-).. Bepmale, si les compagnies ne veulent pas réduire leurs tarifs. — Mandeville, au besoin.

SEINE............. Chauvière.

TARN-ET-GARONNE... Chabrié, des chemins de fer, canaux, et plus particulièrement du canal du Midi.

Suppression des économats des chemins de fer.

M.

LOIRET............ Alasseur.

Cahiers des charges.

MM.

SEINE............. Clovis Hugues, introduction dans les cahiers des charges des clauses et conditions du travail. — Walter, *idem*.

Commerce.

Pour la revision ou le renouvellement des traités de commerce (31 programmes).

MM.

Aisne............. Deville,
Allier.............Gacon, Mathé.
Aube............. Michou.
Aude............. Marty.
Aveyron.......... Clausel de Coussergues.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan, dans le sens de la liberté commerciale. — Charles-Roux.
Dordogne......... Gendre, liberté commerciale sous le régime des traités de commerce.
Gironde........... Labat, Gruet, Jourde, Raynal.
Jura.............. Poupin.
Loire............. Oriol, il faut négocier avec chaque pays des traités de commerce.
Loire (Haute-)...... Dupuy (Charles).
Marne............ Bourgeois (Léon). J'exclurai les produits agricoles de tout renouvellement des traités, s'il doit s'en produire. — Vallé, ne les renouveler, s'il y a lieu, qu'avec une extrême prudence. — Lannes de Montebello, à l'exclusion des produits agricoles.
Pas-de-Calais...... Adam (Achille).
Puy-de-Dôme....... Farjon.
Rhône............ Burdeau. Quant à notre politique extérieure..., si elle doit tendre à la reprise de nos relations d'affaires dont l'activité a été compromise par la rupture des traités de commerce... — Clapot, Bérard (Ernest).
Saône-et-Loire..... Magnien.
Savoie............ Carquet.
Seine............. Berger (Georges), Baulard.
Seine-Inférieure.... Siegfried.
Vienne (Haute-).... Labussière, Gotteron.

Pour la suppression des traités de commerce (29 programmes).

MM.

Ardennes.......... Linard.
Aube.............. Thierry-Delanoue.
Aude.............. Dujardin-Beaumetz.
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert.

MM.

Creuse............ Martinon,
Eure.............. Passy (Louis), Isambard.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Loir-et-Cher...... Jullien.
Loiret............ Viger.
Marne (Haute-),.... Rozet.
Mayenne.......... D'Elva.
Nord............. Eliez-Evrard, des Rotours.
Seine............ Chauvière.
Seine-Inférieure.... Legras, Leteurtre, Lebon (Maurice).
Seine-et-Marne..... Delbet.
Seine-et-Oise...... Lebaudy, Hubbard.
Somme............ Fiquet, Trannoy, à échéance fixe.
Vaucluse.......... Ducos.
Vosges........... Boucher.
Yonne............ Rathier.
Constantine....... Thomson.
Oran............. Saint-Germain, Étienne.

Pour le maintien des traités de commerce (8 programmes).

MM.

Aveyron.......... Clausel de Coussergues.
Dordogne......... Gendre.
Gironde.......... Labat, Gruet, Jourde, Raynal.
Jura............. Poupin.
Loire............ Oriol.

Pour le maintien des droits protecteurs (317 programmes).

MM.

Ain.............. Herbet, Bizot, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne............ Deville, Cuissart, Castelin, Hugues (François), Desjardins, Firino, Denêcheau, Moret.
Alpes (Basses-).... Deloncle, Reinach, d'Hugues.
Alpes (Hautes-).... Euzière.
Ardèche.......... Fougeirol, Dindeau, Sauzet, de Vogüé (E.-Melchior).
Ardennes......... Linard, Philippoteaux, Bourgoin.
Ariège........... Dumas.
Aube............. Castillard, Thierry-Delanoue, Michou, Casimir-Perier, Charonnat, Dutreix.
Aude............. Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz, Rouzaud, Turrel.
Aveyron.......... Labarthe, Clausel de Coussergues, Lacombe, Fournol.

MM.

Bouches-du-Rhône .. Lagnel.
Calvados.......... Gérard, Lebret, Legoux-Longpré, Paulmier, de Colbert-Laplace.
Cantal .... Bastid, Lascombes, Charmes (Francis), Bory.
Charente .... Babaud-Lacroze.
Cher .... D'Arenberg.
Corrèze........... Delpeuch, Delmas.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Leroy (Arthur), Delanne, Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord ..... Jacquemin, de Largentaye, de Tréveneuc, Le Moign, Le Troadec, Armez.
Dordogne .... De La Batut, Clament, Chavoix, Pourteyron.
Doubs .... De Moustier, Beauquier, Huguet.
Drôme............. Gras, protection et libre-échange combinés. — Boissy d'Anglas, Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure.............. Passy (Louis), Fouquet, Isambard, Leroy (Modeste), Thorel, Loriot.
Eure-et-Loir ...... Lhopiteau, Milochau, Isambert (Gustave), Terrier, Deschanel (Paul).
Finistère.......... Amiral Vallon, protection prudente et raisonnée. — Villiers, d'Hulst, Le Borgne, Gourvil, Vichot, de Mun, Hémon, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu.
Gard.............. Malzac, de Ramel, de Bernis, Doumergue, Crémieux.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Bepmale, Calvinhac, Mandeville, Caze (Edmond).
Gers.............. Decker-David, autorisation au Ministre de l'Agriculture de fixer par un simple décret le chiffre des droits sur les blés étrangers, de façon à maintenir pour le blé français le prix minimum de 20 francs l'hectolitre. — Lannelongue, Cazes (Thierry), Thoulouse, Bascou.
Gironde........... Constant, Goujon (Théophile), Raynal, essai loyal. — Du Périer de Larsan, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault .... Cot, Vigné, Salis, Gros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine..... Pontallié, Porteu, Récipon, Brice (René), Brune, Demalvilain.
Indre............. Balsan, David.
Isère.............. Rivet, Vogeli, Saint-Romme, Bovier-Lapierre, Jouffray, Plissonnier.
Jura .... Trouillot, Poupin, Vuillod.
Landes .... Denis, Léglise, Dejean, Dulau.
Loir-et-Cher....... Général Riu, Jullien, Bozérian, adopter des mesures propres à favoriser le développement de l'agriculture et de la viticulture.
Loire.............. Réal.
Loire (Haute-)..... Dupuy (Charles), Néron.

MM.

Loire-Inférieure.... De Pontbriand, de Cazenove de Pradine, de Juigné, Gasnier, Simon (Amaury).
Loiret............ Lacroix, Viger, Cochery (Georges).
Lot.............. Talou, Rey (Émile), Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Deluns-Montaud, Darlan, Leygues (Georges).
Lozère........... Auricoste, Bourrillon.
Maine-et-Loire..... Guignard, de Soland, Coudreuse, de Maillé, de la Bourdonnaye, de Grandmaison, Bougère.
Manche........... Riotteau, Rauline, lieutenant-colonel Guérin.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé, Lannes de Montebello, Bertrand, Morillot.
Marne (Haute-).... Bourlon de Rouvre, Mougeot, Rozet.
Mayenne.......... De Broglie, d'Elva, Gamard, Renault-Morlière, Chaulin-Servinière.
Meurthe-et-Moselle. Mézières, Viox, Brice (Jules), Papelier, Henrion.
Meuse............ Develle (Jules), Poincaré.
Morbihan......... Guieysse, Le Coupanec.
Nord............. Guillemin, Defontaine, Eliez-Evrard, Michau, Carpentier-Risbourg, Hayez, Dubois, général Iung, Cochin (Henry), abbé Lemire, Plichon, Le Gavrian, Loyer, Pierre Legrand, des Rotours, Coget, de Montalembert, Dron, Weil-Mallez, Sirot-Mallez.
Oise............. Chevallier, Hainsselin, Noël, Gaillard (Jules), sans exagération.
Orne............. De Lévis-Mirepoix, Gévelot.
Pas-de-Calais...... Rose, Fanien, Adam (Achille), Dussaussoy, je consacrerai tous mes efforts au relèvement de nos industries, à la défense de nos intérêts maritimes et agricoles. — Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux (Georges).
Puy-de-Dôme....... Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Girard, sans perdre de vue complètement l'intérêt du consommateur. — Laville.
Pyrénées (Basses-).. Berdoly.
Pyrénées-Orientales. Pams, Rolland, Brousse, Escanyé.
Rhin (Haut-)....... Viellard.
Saône (Haute-).... Signard, Chaudey, Lebrun, Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire..... Schneider, Gillot, Guillemaut.
Sarthe........... Legludic, La Rochefoucauld-Doudeauville, Galpin.
Savoie........... Blanc (Pierre), Perrier (Antoine), Carquet, Horteur.
Savoie (Haute-).... Thonion.
Seine............ Berger (Georges), droits modérés.
Seine-Inférieure.... Legras, Faure (Félix), modérés. — Delaunay, Gervais, Ricard (Louis), Leteurtre, Lebon (Maurice), Lechevallier.
Seine-et-Marne..... Delbet, Balandreau.

MM.

Seine-et-Oise...... Argeliès, Amodru, Lebaudy, Hubbard, Brincard, Marcel-Habert, Rameau.
Sèvres (Deux-)..... Goirand, Disleau.
Somme........... Froment, modérés. — Fiquet, Levecque, Leroy (Ernest), Trannoy, François.
Tarn............. De Berne-Lagarde, Jaurès (1), Reille (André), Dupuy-Dutemps, Compayré.
Tarn-et-Garonne... Lasserre, Chabrié, protection raisonnée. — Prax-Paris.
Var.............. Rousse, Jourdan (Joseph).
Vaucluse.......... Reboulin, Ducos.
Vendée........... Batiot (Aristide), Batiot (Georges).
Vienne............ Nivert, Serph (Gusman), Thonnard-Dutemple.
Vienne (Haute-)..... Vacherie, Lavertujon.
Vosges........... Boucher, Mougin, d'Alsace, Méline.
Yonne............ Doumer, Merlou, Flandin, Loup, Bézine, Rathier.
Constantine....... Thomson, Forcioli.
Oran............. Saint-Germain, Étienne.
Cochinchine........ Le Myre de Vilers.

(1) M. Jaurès veut, de plus, donner à l'État le monopole de l'achat et de la vente des blés étrangers pour maintenir à un taux rémunérateur le prix du blé en France.

Pour la revision des tarifs de douanes (20 programmes).

MM.

Allier............ Mathé, revision des traités de commerce et des tarifs de douane.
Alpes-Maritimes.... Raiberti.
Bouches-du-Rhône... Boyer (Antide).
Doubs............ Beauquier.
Jura.............. Vuillod, dans le sens du libre-échange.
Pas-de-Calais...... Basly.
Rhône............ Clapot.
Seine............ Mesureur, Chautemps, Barodet, dans le sens du libre-échange. — Trélat, les libéraux de la nouvelle Chambre devront s'efforcer de faire abroger les détestables lois douanières dernièrement votées. — Berry (Georges), Brisson, Hovelacque, Paulin-Méry, Le Senne, Vaillant, Goussot, Lefoullon.
Vienne (Haute-).... Labussière, des tarifs de douane et des traités de commerce, d'après le principe du libre-échange.

Pour l'abolition des taxes sur les céréales.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Carnaud.
SEINE............. Paulin-Méry.

Pour le rétablissement de l'échelle mobile.

MM.

ALPES (BASSES-)..... Fruchier.
GERS.............. Cazes (Thierry).
MORBIHAN.......... Le Coupanec.
TARN.............. Compayré.

Pour l'établissement d'une échelle mobile sur les vins étrangers.

M.

GARD.............. Doumergue.

Pour le libre-échange (15 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Carnaud, Bouge.
DORDOGNE......... Gendre, liberté commerciale, sous le régime des traités de commerce.
DRÔME............ Gras, protection et libre-échange combiné en vue de la sauvegarde de l'industrie.
GIRONDE........... Labat, Jourde.
PYRÉNÉES (BASSES-) .. Lafont.
RHÔNE............. Clapot, s'inspirer de la liberté des échanges. — Bérard (Ernest).
SEINE.............. Barodet, Trélat, Jacques, Chauvière, abolition des douanes.
VIENNE (HAUTE-).... Labussière.

Taxes spéciales aux raisins secs.

MM.

AUDE.............. Turrel, entraves à la fabrication des raisins secs dans les familles, suppression du sucrage des vendanges.
GARD.............. Malzac, Doumergue, je demande l'élévation des tarifs et

MM.

l'établissement d'un droit de 50 0/0 sur les raisins secs.

HÉRAULT .... Cot, interdiction de la fabrication industrielle des vins de raisins secs. — Salis, droit prohibitif.

MARNE (HAUTE-) .... Rozet.

Revision et amélioration de la loi sur la marine marchande.

M.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Boyer (Antide).

Pour la création de nouveaux conseils de prud'hommes (19 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Boyer (Antide).

LOIRE............. Souhet, pour les mineurs et pour toutes les corporations ouvrières.

MARNE............ Mirman, accession de ces conseils à tous les corps de métiers.

NORD .... Guillemin.

PAS-DE-CALAIS...... Basly, Lamendin, Adam (Achille).

SEINE.............. Mesureur, Chautemps, extension aux employés de commerce. — Viviani, Paschal Grousset, et revision de la loi. — Jacques, Roche (Ernest), Rouanet, Avez, Lefoullon, et extension de leur compétence. — Coutant.

SEINE-INFÉRIEURE.... Ricard (Louis).

ORAN.............. Saint-Germain.

Pour la réforme des consulats.

MM.

LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille, Roch.

RHÔNE .... Clapot, création d'une école consulaire.

Pour la création d'un Conseil supérieur de commerce.

M.

LOIRET............. Alasseur.

Agriculture.

Pour l'organisation du crédit agricole (210 programmes).

MM.

Ain .... Herbet, Bizot, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne............. Deville, Cuissart, Hugues (François), Firino.
Allier............ Delarue, Gacon, Ville.
Alpes (Basses-)..... Delombre, crédit populaire. — Deloncle.
Alpes (Hautes-).... Euzière.
Alpes-Maritimes.... Raiberti, organisation démocratique du crédit.
Ardèche........... Dindeau.
Aube.............. Castillard, Thierry-Delanoue, Charonnat.
Aude.............. Marty, Dujardin-Beaumetz.
Aveyron........... Labarthe, Lacombe, Fournol, Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône... Leydet, C. Pelletan, Lagnel.
Calvados.......... Paulmier.
Cantal............ Bastid, Lascombes, Charmes (Francis).
Charente.......... Laroche-Joubert.
Charente-Inférieure. Braud, Charruyer, Bourcy.
Cher.............. Baudin, par l'État. — Pajot, Lesage.
Corrèze........... Descubes, Delpeuch, Delmas, organisation par la Banque de France, comme condition du renouvellement de son privilège.
Côte-d'Or......... Ricard (Henri), Guéneau, Leroy (Arthur), Delanne, sous la direction de l'État. — Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord..... De Tréveneuc.
Creuse............ Martinon, Cornudet, Desfarges, Tardif, Lacôte.
Dordogne.......... De La Batut, Clament, Saumande, Chavoix, Pourteyron, Denoix, Gendre.
Doubs............. Beauquier, de Jouffroy d'Abbans, Ordinaire (Dionys).
Drôme............. Blanc (Louis), Maurice-Faure.
Eure.............. Leroy (Modeste), Loriot.
Eure-et-Loir....... Lhopiteau.
Finistère.......... D'Hulst, Cosmao-Dumenez,
Gard.............. Malzac, Doumergue, Crémieux, Gaussorgues.
Garonne (Haute-)... De Rémusat (Pierre), Abeillé, Leygue (Raymond), Calvinhac, Mandeville.
Gers.............. Decker-David, Cazes (Thierry), Thoulouse, Bascou.
Gironde........... Gruet, Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.
Hérault........... Salis, Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé, Brice (René), Brune, Le Gonidec de Traissan.
Indre............. David.
Indre-et-Loire..... Drake, Tiphaine.

MM.

Isère............. Rivet, Rey (Aristide), Vogeli, Saint-Romme, Dubost (Antonin), Plissonnier, caisse nationale.
Jura.............. Poupin.
Landes........... Léglise, Dejean.
Loir-et-Cher...... Général Riu, Ragot, Jullien, Bozérian.
Loire............. Levet, Oriol.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Loire-Inférieure.... Roch.
Loiret........... Alasseur, Rabier, Viger.
Lot.............. Talou, Rey (Émile), Vival, Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Leygues (Georges), crédit populaire.
Lozère........... Jourdan (Louis), Bourrillon.
Maine-et-Loire..... Guignard, Coudreuse.
Manche........... Le Mare.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé.
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre, Mougeot, Rozet.
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), Papelier, Chapuis.
Morbihan.......... Le Coupanec.
Nièvre............ Goujat.
Nord............. Guillemin, Carpentier-Risbourg, Hayez, Dron, Weil-Mallez, Lepez, Sirot-Mallez.
Oise.............. Noël, Gaillard (Jules).
Orne............. Gévelot, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Fanien, Ribot, Jonnart, Graux (Georges).
Puy-de-Dôme...... Farjon, Chambige.
Pyrénées (Basses-).. Berdoly, Quintaa.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc, Edmond.
Pyrénées-Orientales. Escanyé.
Rhône........... Aynard.
Saône (Haute-)..... Signard, Chaudey, Lebrun, Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire..... Franc, Sarrien, Guillemaut, Dubief.
Sarthe........... Legludic.
Savoie........... Carquet.
Seine............. Trélat, Leveillé, Jacques, Chauvière, Clovis Hugues, Goussot.
Seine-Inférieure.... Delaunay.
Seine-et-Marne..... Delbet.
Seine-et-Oise...... Argeliès, Amodru, Lebaudy, Marcel-Habert, Berteaux, Rameau.
Sèvres (Deux-)..... Disleau, Lebon (André).
Somme........... Trannoy, François.
Tarn............. Jaurès, Dupuy-Dutemps.
Tarn-et-Garonne... Lasserre, Chabrié, à 2 1/2 ou 3 0/0, agricole et commercial.
Var.............. Rousse, Jourdan (Joseph), Abel.

MM.

VAUCLUSE.......... Reboulin, Pourquery de Boisserin, création de banques populaires et agricoles. — Ducos.

VENDÉE........... Guillemet, Batiot (Aristide).

VIENNE............ Nivert, Thonnard du Temple.

VIENNE (HAUTE-)..... Vacherie, comme condition du renouvellement du privilège de la Banque de France. — Labussière, Codet, Lavertujon.

VOSGES........... Ferry (Charles), Marcillat.

YONNE............ Flandin, Loup.

ALGER............ Samary.

Pour l'organisation des assurances agricoles (67 programmes).

MM.

AIN.............. Philipon, Bérard (Alexandre), obligatoire et universelle.

ALLIER............ Delarue, organisation d'une caisse pour parer aux sinistres occasionnés par la grêle et les épizooties. — Sauvanet, assurance par l'État des propriétés et des personnes et suppression du monopole des compagnies.

ALPES (BASSES-)..... D'Hugues.

AUBE............. Castillard.

CORRÈZE........... Delpeuch.

CÔTE-D'OR......... Ricard (Henri), Guêneau, loi sur l'assurance agricole obligatoire, que l'État seul peut faire dans de bonnes conditions. — Vaux (Pierre), nous voulons le retour à la nation... des assurances. — Delanne, création d'une assurance agricole sous la direction de l'État. — Bizouard-Bert, l'assurance agricole et la mutualité surveillée et subventionnée par l'État.

CÔTES-DU-NORD..... De Tréveneuc.

CREUSE............ Martinon, assurance obligatoire. — Cornudet, assurance, par l'État, des récoltes et du bétail, contre les intempéries, les maladies et les accidents.

DORDOGNE......... De La Batut, Chavoix, Denoix, Gendre.

DOUBS............ Beauquier, caisse spéciale d'assurances agricoles. — De Jouffroy d'Abbans, un système d'assurances bien organisé.

DRÔME............ Maurice-Faure, l'assurance par l'État contre les fléaux naturels qui compromettent les récoltes.

EURE-ET-LOIR....... Deschanel (Paul), caisses agricoles d'assurances.

GARD............. Malzac, obligatoire, nationale.

GARONNE (HAUTE-)... De Rémusat (Pierre), l'assurance contre les fléaux qui menacent l'agriculture. — Bepmale, loi décrétant l'assurance agricole obligatoire. — Mandeville.

MM.

Gers............. Decker-David, assurance obligatoire des récoltes par l'État. — Lannelongue, Cazes (Thierry), Thoulouse, une caisse nationale d'assurances agricoles. — Bascou, assurance agricole par l'État ou l'intervention de l'État.

Gironde........... Du Périer de Larsan, Surchamp.

Ille-et-Vilaine..... Brice (René).

Indre............. David.

Isère............. Rivet, caisse nationale d'assurance agricole. — Vogeli, organisation des caisses d'assurances avec le concours du département, assurance obligatoire. — Saint-Romme, assurance mutuelle contre la grêle et la mortalité du bétail.

Loir-et-Cher...... Général Riu, assurances agricoles par l'État.

Loire............. Dorian, étude des assurances agricoles.

Loiret............ Viger, la nécessité de l'assurance agricole.

Lot............... Rey (Émile), assurance mutuelle par l'État contre les fléaux atmosphériques. — Vival, Lachièze, projet d'assurance mutuelle agricole avec le concours et l'assistance de l'État.

Lot-et-Garonne.... Dauzon, Darlan, assurance contre les sinistres.

Lozère............ Jourdan (Louis), caisses d'assurances agricoles, avec concours de l'État. — Auricoste, qu'une partie de l'impôt foncier soit employée à constituer une caisse d'assurance agricole.

Maine-et-Loire..... Coudreuse.

Oise.............. Gaillard (Jules).

Pas-de-Calais...... Rose, organisation d'assurances agricoles avec l'assistance et le contrôle de l'État. — Jonnart, étude d'un projet sur les assurances agricoles. — Graux (Georges), l'assurance des récoltes sous le contrôle de l'État.

Pyrénées (Basses-).. Berdoly, assurance ou assistance agricoles. — Quintaa.

Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou, création d'un système d'assurances sociales, caisse des assurances agricoles. — Fould, création de l'assurance agricole par l'État.

Pyrénées-Orientales. Escanyé, assurance nationale agricole contre les fléaux atmosphériques.

Saône-et-Loire..... Guillemaut, caisse nationale d'assurance agricole.

Seine............. Clovis Hugues, suppression des assurances privées, assurance par l'État. — Baulard, assurances générales obligatoires par l'État.

Seine-et-Oise....... Marcel-Habert, Berteaux.

Tarn-et-Garonne.... Lasserre.

Vendée............ Guillemet.

Vienne............ Nivert.

Pour l'extension des syndicats agricoles (34 programmes).

MM.

ALLIER............ Sauvanet.
AUBE............. Thierry-Delanoue.
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet, amélioration de la loi sur les syndicats industriels et agricoles.
CANTAL........... Charmes (Francis), organisés en vue du crédit agricole.
CHARENTE......... Laroche-Joubert, une forte organisation.
CREUSE........... Cornudet.
DORDOGNE......... Gendre, permettre aux syndicats agricoles de s'organiser en personnalités civiles et leur accorder le droit de prêter aux cultivateurs à 3 0/0; accorder aux ouvriers de l'agriculture les bienfaits des syndicats professionnels et des sociétés coopératives.
DRÔME........... Maurice-Faure.
GARD............ Crémieux.
ILLE-ET-VILAINE ..... Le Hérissé.
LOIRE............ Girodet, Charpentier, Souhet.
LOIRE (HAUTE-)..... Chantelauze.
MANCHE.......... Cabart-Danneville.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Chapuis.
MEUSE........... Prud'homme-Havette.
NORD............ Dubois, je continuerai d'être favorable à toutes les mesures qui amélioreront le sort des travailleurs des villes et des campagnes. — Abbé Lemire, Guesde (Jules), Dron.
OISE............ Boudeville, et leur liberté complète.
ORNE............ Gévelot.
PAS-DE-CALAIS...... Jonnart, Graux (Georges).
PYRÉNÉES (HAUTES-).. Blanc (Edmond), création de syndicats agricoles cantonaux.
RHÔNE........... Aynard, Genet.
SAÔNE (HAUTE-)..... Lebrun.
SARTHE.......... Legludic.
TARN............ Jaurès, des syndicats paysans.
TARN-ET-GARONNE ... Chabrié.
VAUCLUSE......... Ducos.
VIENNE (HAUTE-).... Vacherie.

Pour la création de conseils de prud'hommes agricoles (10 programmes).

MM.

ALLIER............ Sauvanet.
BOUCHES-DU-RHÔNE... Leydet.
DOUBS........... Beauquier.

MM.

Drôme............ Maurice-Faure.
Hérault .... Salis.
Loire............. Girodet, Charpentier.
Marne............ Mirman, accession à tous les corps de métiers.
Nord.............. Guesde (Jules).
Tarn.............. Jaurès.

Pour la création de chambres d'agriculture (28 programmes).

MM.

Alpes (Basses-) .... D'Hugues.
Bouches-du-Rhône... Leydet.
Côte-d'Or......... Delanne.
Creuse............ Desfarges.
Eure.............. Leroy (Modeste).
Eure-et-Loir....... Lhopiteau, Milochau, Isambert (Gustave), Deschanel (Paul), représentation légale.
Gironde........... Surchamp, Laroze.
Hérault........... Cot.
Isère.............. Vogeli.
Loire-Inférieure.... De Pontbriand.
Lot-et-Garonne .... Darlan.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé.
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre.
Meurthe-et-Moselle. Papelier.
Oise .... Hainsselin, Noël.
Pas-de-Calais....... Jonnart.
Rhône............. Clapot, Aynard, Genet.
Tarn-et-Garonne ... Lasserre.
Vaucluse.......... Ducos.
Constantine .... Thomson.

Pour la création de champs d'expérience pour l'enseignement agricole (9 programmes).

MM.

Allier............ Gacon, Sauvanet.
Aube.............. Michou.
Doubs............. Beauquier.
Hérault........... Salis.
Loire.............. Girodet, Charpentier.
Nord.............. Guesde (Jules), cours gratuits d'agronomie et champs d'expérience.
Saône-et-Loire..... Magnien, dans toutes les communes.

Pour la création de distilleries agricoles.

MM.

Nord............	Lepez,
Pas-de-Calais......	Graux (Georges).

Pour la création de laboratoires régionaux de chimie agricole.

M.

Gers.............	Cazes (Thierry).

Pour le reboisement des montagnes.

MM.

Allier............	Gacon.
Alpes (Basses-)....	Deloncle.
Alpes (Hautes-)....	Flourens.
Ardèche...........	de Vogüé.
Loire.............	Audiffred.
Seine.............	Trélat.

Pour la vaine pâture.

M.

Saône-et-Loire.....	Gillot, rétablissement de la vaine pâture.

Pour la réserve à la culture, comme à l'industrie française, des fournitures militaires et administratives (7 programmes).

MM.

Côte-d'Or.........	Bizouard-Bert.
Doubs............	Beauquier.
Finistère..........	De Mun,
Loire-Inférieure....	Sibille, Roch.
Tarn.............	Compayré.
Vaucluse..........	Ducos.

Pour la constitution d'une réserve insaisissable en faveur des cultivateurs
(7 programmes).

	MM.
Gers	Cazes (Thierry), constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable.
Hérault	Salis, *id.*
Loire	Girodet, *id.* — Charpentier, *id.*
Nord	Abbé Lemire, je veux que, pour tout ouvrier, la maison de famille et le jardinet qu'il a acquis par son travail soient insaisissables, exempts d'impôts et de frais de succession. — Guesde (Jules), constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable.
Tarn	Compayré, *id.*

Pour qu'une indemnité de plus-value soit accordée aux fermiers et métayers
(9 programmes).

	MM.
Allier	Sauvanet,
Gers	Cazes (Thierry).
Hérault	Salis.
Loire	Girodet, Charpentier.
Mayenne	Chaulin-Servinière.
Nord	Guesde (Jules), Lepez.
Seine-Inférieure	Delaunay.

X

Questions sociales.

Nous avons compris, dans le tableau suivant, les noms des députés qui se sont bornés à promettre, d'une manière générale et sans s'expliquer davantage, l'amélioration du sort des ouvriers. Nous avons pensé que le développement et l'amélioration des institutions de prévoyance et d'assistance pouvaient être considérés comme le minimum des réformes sociales. Nous y avons aussi compris les noms des députés qui se sont prononcés pour le projet de loi sur la création d'une Caisse nationale de retraites ouvrières.

Développement des Sociétés de secours mutuels, des institutions de prévoyance, d'assistance, d'épargne et des Caisses de retraites, d'assurances, etc... (425 programmes).

	MM.
Ain	Pochon, Herbet, Bizot, Philipon, Bérard (Alexandre).
Aisne	Deville, Cuissart, Castelin, Hugues (François), Desjardins, Firino, Denêcheau, Moret.
Allier	Delarue, Gacon, Thivrier, Sauvanet, Mathé, Ville.
Alpes (Basses-)	Delombre, Deloncle, Reinach, d'Hugues, par l'abrogation des dispositions législatives qui les entravent.
Alpes (Hautes-)	Euzière.
Alpes-Maritimes	Raiberti, Bischoffsheim.
Ardèche	Dindeau, Sauzet, de Vogüé (E. Melchior).
Ardennes	De Wignacourt, partisan de toutes les améliorations possibles dans l'ordre social. — Linard, Dunaime, Philippoteaux, Bourgoin.
Ariège	Sentenac.
Aube	Castillard, Thierry-Delanoue, Michou, Charonnat, Dutreix.
Aude	Marty, Marfan, Dujardin-Beaumetz, assistance obligatoire.— Turrel.
Aveyron	Labarthe, Clausel de Coussergues, Lacombe, Caussanel, Maruéjouls, avec l'intervention de l'État.
Bouches-du-Rhône	Leydet, C. Pelletan, Lagnel, Bouge, Charles-Roux, Boyer (Antide).
Calvados	Lebret, Legoux-Longpré, Paulmier, de Colbert-Laplace.
Cantal	Bastid, Charmes (Francis), Bory.
Charente	Cuneo d'Ornano, Babaud-Lacroze.
Charente-Inférieure	Garnier, Braud, Charruyer, Bourcy.
Cher	D'Arenberg, par l'association et non par l'intervention unique de l'État. — Baudin, Pajot, Lesage.
Corrèze	De Lasteyrie, Descubes, Delpeuch, Delmas.
Côte-d'Or	Ricard (Henri), Guéneau, Leroy (Arthur), Bizouard-Bert.
Côtes-du-Nord	Le Troadec,
Creuse	Martinon, Cornudet, Desfarges, Tardif, Defumade, Lacôte.
Dordogne	De La Batut, Clament, Theulier, Saumande, Chavoix, Pourteyron, Denoix. Gendre.
Doubs	De Moustier, Beauquier, de Jouffroy d'Abbans, Huguet, Ordinaire (Dionys).
Drôme	Blanc (Louis), Gras, Boissy-d'Anglas, Maurice-Faure, Bizarelli.
Eure	Fouquet, Isambard, Leroy (Modeste), Thorel, Loriot.
Eure-et-Loir	Lhopiteau, Milochau, Isambert (Gustave), Terrier, Deschanel (Paul).
Finistère	Amiral Vallon, d'Hulst, Gourvil, Vichot, Hémon, Cosmao-

MM.

Dumenez, de Kerjégu, assurance contre les accidents et la maladie.

GARD............. Malzac, de Ramel, Doumergue, Crémieux, Gaussorgues.

GARONNE (HAUTE-)... de Rémusat (Pierre), Abeille, Leygue (Raymond), Calvinhac, Mandeville, Caze (Edmond), l'amélioration sociale.

GERS............. Decker-David, Cazes (Thierry), Thoulouse, Bascou.

GIRONDE.......... Constant, Labat, Gruet, Jourde, Raynal, Duvigneau, du Périer de Larsan, Surchamp, Obissier Saint-Martin, Laroze.

HÉRAULT.......... Mas, Cot, Vigné, Salis, Cros-Bonnel, caisse nationale de retraite pour la vieillesse.

ILLE-ET-VILAINE..... Pontallié, Le Hérissé, Brice (René), Brune, Demalvilain.

INDRE............. Moroux, David.

INDRE-ET-LOIRE..... Leffet, Drake, Tiphaine.

ISÈRE............. Rivet, Rey (Aristide), Saint-Romme, Dubost (Antonin), Jouffray, Bovier-Lapierre, Plissonnier.

JURA.............. Poupin, Vuillod.

LANDES........... Denis, Léglise, Dejean.

LOIR-ET-CHER...... Général Riu, Ragot, Jullien, Bozérian.

LOIRE............. Levet, Dorian, Audiffred, Réal, Oriol, Girodet, Charpentier, Souhet.

LOIRE (HAUTE-)..... Chantelauze, Dupuy (Charles), Néron.

LOIRE-INFÉRIEURE.... De Pontbriand, Sibille, Roch, de Cazenove de Pradine, Gasnier.

LOIRET............ Alasseur, Lacroix, Rabier, Viger, Cochery (Georges).

LOT............... Talou, Rey (Emile), Vival, Lachièze, créer des caisses de retraites pour les ouvriers des champs.

LOT-ET-GARONNE.... Dauzon, l'assistance publique aux mains de l'Etat, qui ne peut s'en décharger ni sur les particuliers, ni sur les communes, ni sur les départements. — Deluns-Montaud, Darlan, Leygues (Georges).

LOZÈRE............ Jourdan (Louis), Bourrillon.

MAINE-ET-LOIRE..... Guignard, Coudreuse, de Grandmaison, inscription obligatoire aux caisses de retraites pour la vieillesse, à l'assurance contre les accidents, etc.

MANCHE........... Cabart-Danneville, Le Mare, Regnault.

MARNE............ Bourgeois (Léon), Vallé, Mirman, Lannes de Montebello, loi sur la mutualité, caisses d'assurances avec concours des pouvoirs locaux décentralisés. — Morillot.

MARNE (HAUTE-).... Bourlon de Rouvre, création d'une caisse d'assurance contre les accidents. — Mougeot, Rozet.

MAYENNE.......... D'Elva, Renault-Morlière.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Mézières, Viox, Brice (Jules), Papelier, Henrion, Chapuis.

MEUSE............ Poincaré, améliorer le sort des travailleurs de la ville et de la campagne. — Prud'homme-Havette.

MM.

Morbihan .... Guieysse, Le Coupanec.
Nièvre........... Goujat, Laporte (Gaston), Turigny.
Nord............ Guillemin, Defontaine, Eliez-Evrard, Michau, Carpentier-Risbourg, Hayez, Dubois, général Iung, Cochin (Henry), Plichon, Le Gavrian, Pierre Legrand, des Rotours, Coget, De Montalembert, Guesde (Jules), Dron, Weil-Mallez, Sirot-Mallez.
Oise............ Boudeville, Chevallier, avec le souci de ne pas grever l'Etat par des engagements impossibles à mesurer et de ne pas lui confier des attributions et des charges qui appartiennent exclusivemement à l'initiative privée. — Hainsselin, Noël, avec la certitude de ne pas grever les finances par des engagements dont il serait impossible de mesurer la portée et de ne pas augmenter les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays. — Gaillard (Jules).
Orne............ De Lévis-Mirepoix, Christophle, Gévelot, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais...... Rose, Tailliandier, Basly, Lamendin, Fanien, Adam (Achille), Dussaussoy, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux (Georges), par l'initiative départementale, communale et individuelle, contrôlés et subventionnés par l'Etat.
Puy-de-Dôme....... Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Laville.
Pyrénées (Basses-).. Lafont.
Pyrénées (Hautes-).. Blanc (Edmond), Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. Pams, Rolland, Brousse, Escanyé.
Rhin (Haut-)....... Viellard, l'amélioration, par de sages et prudentes réformes, du sort de la classe ouvrière.
Rhône........... Burdeau, Clapot, Guichard, Couturier, Fleury-Ravarin, plus large liberté aux sociétés de secours mutuels. — Bérard (Ernest), Aynard, Genet.
Saône (Haute-)..... Signard, Chaudey, Lebrun, Mercier (Joseph).
Saône-et-Loire..... Magnien, Boysset, Gillot, Franc, Sarrien, Guillemaut, Dubief.
Sarthe........... Legludic.
Savoie........... Perrier (Antoine), Horteur.
Savoie (Haute-)..... Orsat, Duval, Mercier (Jules).
Seine............ Goblet, Mesureur, Chautemps, Barodet, l'amélioration et le complément des sociétés de prévoyance et d'assistance publique. — Chassaing, Viviani, Trélat, Pétrot, Leveillé, Frébault, Binder, Berry (Georges), Berger (Georges), Groussier, Brisson, Fabérot, Lockroy, Toussaint, Millerand, Paschal Grousset, Michelin, Humbert, création d'institutions propres à améliorer le sort des travailleurs. — Chauvière, Marmottan, Le Senne, Sembat, réorganisation de l'Assistance publique. — Rouanet, Lavy, Clovis

	MM.
	Hugues, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Avez, Lefoullon, Chauvin, Richard (Pierre), Baulard, Coutant.
Seine-Inférieure....	Siegfried, Faure (Félix), Delaunay, Gervais, Ricard (Louis), Leteurtre, Goujon (Julien), Lebon (Maurice), Lechevallier.
Seine-et-Marne.....	Delbet, Ouvré, Derveloy, Balandreau, Montaut.
Seine-et-Oise......	Argeliès, Amodru, Lebaudy, Hubbard, Brincard, Marcel-Habert, Berteaux, Gauthier (de Clagny), Rameau.
Sèvres (Deux-).....	Goirand, Disleau, Lebon (André).
Somme...........	Fiquet, Levecque, Leroy (Ernest), Trannoy, François.
Tarn.............	Jaurès, Dupuy-Dutemps, Compayré.
Tarn-et-Garonne...	Lasserre, Chabrié, amélioration, sous toutes ses formes, du sort des classes ouvrières.
Var..............	Rousse, Jourdan (Joseph), Abel.
Vaucluse..........	Reboulin, Pourquery de Boisserin, Ducos.
Vendée...........	Batiot (Aristide), Bourgeois (Paul), amélioration du sort des travailleurs. — Batiot (Georges).
Vienne............	Nivert, Serph (Gusman), amélioration du sort des travailleurs. — Bazille.
Vienne (Haute-)....	Vacherie, Labussière, Gotteron, Codet, Lavertujon.
Vosges............	Krantz (Camille), Mougin, d'Alsace, Ferry (Charles), Marcillat.
Yonne............	Doumer, Merlou, Flandin, Loup, Bézine.
Alger............	Samary.
Constantine.......	Thomson, Forcioli.
Oran........	Saint-Germain, Étienne.
La Guadeloupe.....	Gerville-Réache, Isaac.
La Réunion........	Brunet.
Cochinchine françai^se^.	Le Myre de Vilers.

La liste suivante ne comprend que les noms des députés qui ont demandé, d'une manière formelle, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes. Les noms des députés qui se sont bornés à demander, d'une manière générale, l'organisation ou le développement de l'assistance publique ont été portés au tableau du développement des institutions de prévoyance et d'assistance.

L'organisation de l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, étant devenue une loi définitive, dont personne ne demande la revision ou l'amélioration, n'a été l'objet d'aucun classement.

Pour l'organisation de l'Assistance publique dans les campagnes
(91 programmes).

MM.

Ain .... Bizot.
Aisne............. Deville, Cuissart, Hugues (François).
Allier............ Gacon.
Alpes (Basses-),... Deloncle, Reinach.
Ardennes.......... Linard, Philippoteaux, Bourgoin.
Aube.............. Michou, Dutreix.
Aude.............. Turrel.
Cantal............ Bory.
Corrèze........... Delpeuch.
Côte-d'Or......... Guéneau, Bizouard-Bert.
Creuse............ Cornudet.
Dordogne.......... De La Batut, Clament, Theulier, Saumande, Pourteyron, Denoix, Gendre.
Doubs............. De Jouffroy d'Abbans.
Eure-et-Loir...... Milochau, Deschanel (Paul).
Finistère......... Gourvil.
Garonne (Haute-)... Abeille.
Gers.............. Decker-David, Bascou.
Gironde........... Surchamp, Laroze.
Hérault........... Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine.... Brune.
Indre-et-Loire..... Drake.
Isère............. Jouffray.
Jura.............. Vuillod.
Landes............ Léglise.
Loir-et-Cher...... Ragot, Jullien, Bozérian.
Loire............. Levet, Dorian, Réal.
Loiret............ Alasseur, Viger.
Lot............... Talou, Rey (Émile), Vival.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Maine-et-Loire.... Coudreuse.
Manche............ Cabart-Danneville.
Meurthe-et-Moselle. Viox, Chapuis.
Nord.............. Carpentier-Risbourg, Dubois.
Oise.............. Noël.
Orne.............. Bansard des Bois.
Pas-de-Calais..... Tailliandier, Boudenoot, Graux (Georges).
Puy-de-Dôme....... Farjon, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes.
Pyrénées-Orientales. Pams, Rolland, Escanyé.
Rhône............. Fleury-Ravarin, une organisation plus large et plus méthodique de nos services d'assistance.

MM.

Saône (Haute-)..... Lebrun.
Saône-et-Loire..... Franc.
Seine-et-Marne..... Balandreau.
Seine-et-Oise...... Argeliès, Amodru, à domicile. — Berteaux.
Sèvres (Deux-)..... Lebon (André).
Somme............ Froment, Trannoy.
Tarn............. Dupuy-Dutemps, Compayré.
Var.............. Rousse, Abel.
Vendée........... Guillemet, Batiot (Aristide), Batiot (Georges).
Vienne (Haute-)..... Vacherie.
Yonne............ Doumer, Loup, Bézine.
Constantine .... Thomson.

Pour les assurances par l'État (22 programmes) (1).

MM.

Ain.............. Bérard (Alexandre), assurance agricole obligatoire et universelle.
Allier........... Delarue. Organisation d'une caisse pour parer aux sinistres occasionnés par la grêle et les épizooties. — Sauvanet. Assurance des propriétés et des personnes par l'État, suppression des grandes Compagnies.
Côte-d'Or......... Guéneau. Assurance agricole, obligatoire, par l'État. — Vaux (Pierre). Retour à la nation des assurances. — Delanne. Organisation d'une assurance agricole sous la direction de l'État.
Creuse .... Cornudet, assurance par l'État des récoltes et du bétail.
Doubs............ Beauquier, une caisse spéciale d'assurances agricoles.
Drôme............ Maurice-Faure, assurance par l'État contre les fléaux qui compromettent les récoltes.
Gard............. Malzac, assurance agricole obligatoire, nationale.
Gers............. Decker-David. Assurance obligatoire des récoltes par l'État. — Thoulouse. Une Caisse nationale d'assurances agricoles. — Bascou. Assurance agricole par l'État ou l'intervention de l'État.
Isère............ Rivet (Gustave), une caisse nationale d'assurances agricoles.
Loir-et-Cher....... Général Riu, assurances agricoles par l'État.
Lot.............. Rey (Émile), assurance mutuelle par l'État contre les fléaux atmosphériques.

(1) Les députés qui ont demandé l'assurance ou des Caisses d'assurance avec l'encouragement ou le concours de l'État figurent au tableau du développement des institutions de prévoyance.

MM.

Lozère........... Auricoste, qu'une partie de l'impôt foncier soit employée à constituer une Caisse d'assurance agricole,
Pyrénées (Hautes-).. Fould, création de l'assurance agricole par l'État.
Pyrénées-Orientales. Escanyé, assurance nationale agricole contre les fléaux atmosphériques.
Saône-et-Loire..... Guillemaut, caisse nationale d'assurances agricoles.
Seine............. Clovis Hugues, suppression des assurances privées ; assurances par l'État. — Baulard, assurances générales obligatoires par l'État.

Pour l'organisation du crédit au travail (62 programmes).

MM.

Ain.............. Philipon.
Aisne............ Cuissart.
Allier........... Mathé.
Alpes (Basses-)..... Deloncle.
Alpes-Maritimes.... Raiberti, organisation démocratique du crédit.
Aube............. Castillard.
Aude............. Marty, crédit industriel.
Aveyron.......... Maruéjouls, crédit industriel.
Bouches-du-Rhône... C. Pelletan, Lagnel, Charles-Roux, Boyer (Antide).
Cantal........... Lascombes.
Cher............. Baudin, par l'État. — Pajot, Lesage.
Côte-d'Or......... Bizouard-Bert.
Creuse........... Martinon, Cornudet.
Dordogne......... Denoix.
Doubs............ Beauquier.
Drôme............ Maurice-Faure.
Finistère.......... Cosmao-Dumenez.
Garonne (Haute-)... Abeille, Leygue (Raymond), Calvinhac.
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé.
Loiret........... Rabier.
Lot.............. Talou.
Lot-et-Garonne.... Leygues (Georges).
Meurthe-et-Moselle. Brice (Jules), Papelier.
Nièvre........... Goujat.
Nord............. Sirot-Mallez, crédit industriel.
Orne............. Gévelot.
Puy-de-Dôme....... Farjon.
Rhône............ Fleury-Ravarin.
Saône (Haute-)..... Signard.
Seine............ Leveillé, Groussier, Lockroy, Jacques, crédit industriel. — Chauvière, crédit industriel. — Marmottan, le crédit mis

MM.

à la portée des associations ouvrières. — Clovis Hugues, le crédit ouvrier. — Vaillant, Goussot.

SEINE-ET-MARNE..... Derveloy.
SEINE-ET-OISE...... Argeliès, Berteaux.
SÈVRES (DEUX-)..... Disleau, Lebon (André).
TARN-ET-GARONNE... Lasserre.
VAR.............. Abel, le crédit ouvrier.
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin, création de banques populaires et agraires.
VIENNE (HAUTE-).... Labussière, crédit aux syndicats ouvriers.
YONNE............ Merlou, Flandin, développement du crédit. — Loup.
ORAN.............. Saint-Germain.
LA GUADELOUPE..... Isaac, trouver une solution du crédit.
LA RÉUNION........ Brunet, banque populaire.

Pour la réforme des Caisses d'épargne (21 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet.
INDRE-ET-LOIRE..... Drake, leur permettre de mettre des capitaux à la disposition de l'agriculture.
LOIRE............ Levet, Dorian, Audiffred, Réal, Oriol, Girodet, Charpentier, Souhet.
NORD............. Pierre Legrand.
PUY-DE-DÔME....... Farjon.
RHÔNE............ Fleury-Ravarin, émancipation progressive. — Aynard.
SEINE............. Trélat, Berger (Georges), Marmottan, Clovis Hugues.
SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried.
VIENNE............ Nivert.
ORAN.............. Saint-Germain.

Pour le développement des associations syndicales et des sociétés coopératives (106 programmes).

MM.

ALPES (BASSES-)..... D'Hugues.
ARDÈCHE.......... Dindeau.
AVEYRON.......... Clausel de Coussergues, loi sur l'association dans toutes ses formes.
CALVADOS......... Lebret.
CHARENTE.......... Laroche-Joubert, Cuneo d'Ornano.
CHER............. D'Arenberg.
CORRÈZE........... Delmas, extension des syndicats.

MM.

Dordogne......... Denoix, Gendre.
Doubs............. De Moustier, Beauquier.
Eure.............. Leroy (Modeste).
Eure-et-Loir....... Milochau.
Gard.............. Crémieux.
Gironde .... Labat.
Hérault .... Vigné, Salis.
Ille-et-Vilaine ..... Le Hérissé.
Isère............. Rey (Aristide), Vogeli.
Loire .... Audiffred, Oriol.
Loire (Haute-)..... Chantelauze.
Loire-Inférieure.... Roch.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, Darlan.
Marne............ Bourgeois (Léon), Vallé, Lannes de Montebello.
Marne (Haute-)..... Bourlon de Rouvre, Rozet.
Morbihan.......... Guieysse, Le Coupanec.
Nièvre .... Goujat, extension des syndicats professionnels.
Nord............. Michau, ma voix est acquise à toutes les lois ouvrières que les Chambres ont préparées. — Hayez, développement des syndicats ouvriers. — Dubois, je continuerai d'être favorable à toutes les mesures qui amélioreront le sort des travailleurs. — Abbé Lemire, Coget, je suis partisan de toutes les réformes ayant pour but d'assurer l'indépendance et le bien-être aux travailleurs.
Oise .... Boudeville.
Orne............. Gévelot.
Pas-de-Calais ...... Adam (Achille), Dussaussoy.
Puy-de-Dôme....... Farjon, Chambige.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Rhône............ Burdeau, Couturier, Genet.
Saône-et-Loire..... Boysset, Gillot, Dubief.
Savoie............ Horteur.
Savoie (Haute-) .... Thonion.
Seine............. Mesureur, nous voulons le vote de lois sociales qui assurent le développement matériel et moral de tous ceux qui travaillent. — Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, Trélat, étendre le droit d'initiative des citoyens. — Frébault, Berry (Georges), Groussier, Fabérot, Lockroy, Toussaint, Paschal Grousset, Chauvière, Marmottan, Sembat, Rouanet, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.
Seine-Inférieure .... Siegfried, Goujon (Julien).
Seine-et-Oise ...... Argeliès, Hubbard, Brincard.
Sèvres (Deux-)..... Disleau, de La Porte, Lebon (André).

MM.

Tarn............. Compayré, reconnaissance de tous les syndicats ouvriers approuvés.
Tarn-et-Garonne ... Lasserre, Chabrié.
Var.............. Rousse, Jourdan (Joseph), Abel, encouragements aux syndicats professionnels.
Vaucluse......... Pourquery de Boisserin, Naquet, Ducos, extension de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Labussière, liberté des syndicats professionnels, organisation de syndicats cantonaux.
Yonne........... Bézine.
Alger............ Samary.
Constantine....... Thomson, Forcioli.
Oran............. Saint-Germain, Etienne.

Pour la revision de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels
(36 programmes).

MM.

Allier............ Gacon, leur donner le droit de posséder.
Bouches-du-Rhône .. Leydet, amélioration. — Lagnel, revision. — Bouge, amélioration. — Boyer (Antide), liberté absolue.
Cher............. Baudin, revision dans le sens de la plus complète liberté.
Gers............. Cazes (Thierry), liberté.
Isère............. Vogeli, compléter la législation des syndicats.
Loire............ Girodet, abrogation de la loi, liberté complète. — Charpentier, *idem*.
Lot.............. Talou, introduction dans la loi d'une sanction pénale.
Lot-et-Garonne.... Dauzon, liberté complète.
Nièvre........... Laporte (Gaston), organisation des syndicats professionnels.
Pas-de-Calais...... Dussaussoy, leur donner le droit de posséder.
Puy-de-Dôme....... Chambige, liberté complète.
Rhône........... Couturier, réforme des lois syndicales.
Saône-et-Loire..... Dubief, liberté complète.
Seine............ Frébault, cette loi est incomplète. — Paschal Grousset, liberté complète. — Michelin, liberté. — Chauvière, abolition de la loi. — Sembat, liberté et personnalité civile. — Rouanet, indépendance absolue. — Lavy, attributions nouvelles. — Prudent-Dervillers, *idem*. — Dejeante, *idem*. — Vaillant, liberté syndicale. — Goussot, extension de la loi. — Walter, suppression et liberté. — Avez, réforme de la loi. — Coutant, suppression de la loi, liberté complète.
Seine-et-Oise...... Hubbard, organisation des syndicats professionnels.

MM.

VAR.............. Jourdan (Joseph), le droit pour les ouvriers de former des syndicats libéralement réglementés ne saurait être plus discuté que le droit pour les négociants de fonder des chambres de commerce.

VIENNE........... Thonnard-Dutemple, organisation des syndicats professionnels.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière, suppression et liberté complète.

YONNE............ Bézine, liberté des syndicats pour leur permettre de défendre leurs intérêts.

Création de Bourses du travail.

MM.

NIÈVRE........... Laporte (Gaston).

SEINE............ Chauvière, et leur indépendance. — Avez, création d'annexes de la Bourse du travail à Paris.

Pour la suppression des bureaux de placement (9 programmes).

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE... Boyer (Antide).

SEINE............ Chassaing, Viviani, Paschal Grousset, Chauvière, Roche (Ernest), Avez, Coutant.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière.

Pour la participation aux bénéfices (28 programmes).

MM.

ALLIER........... Gacon.

BOUCHES-DU-RHÔNE. . Bouge, cette expérience incombe à l'État dans ses manufactures. — Charles-Roux.

CALVADOS.......... Lebret.

CHARENTE......... Laroche-Joubert.

CREUSE........... Lacôte.

DORDOGNE......... Gendre.

DOUBS............ Beauquier.

GARD............. Malzac, dans toutes les entreprises concédées par l'État.

GIRONDE.......... Labat, Laroze.

LOT-ET-GARONNE.... Darlan.

NORD............. Abbé Lemire, je veux que les employés des ports et les agents des chemins de fer aient une participation aux bénéfices que donnent les travaux exceptionnels et hors

MM.

d'heure. — Coget, il incombe au patron de faire que, eu égard aux bénéfices réalisés, le travail des ouvriers soit rétribué de telle façon qu'ils puissent largement pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille.

Pas-de-Calais...... Adam (Achille), Graux (Georges).
Saône-et-Loire..... Magnien.
Savoie (Haute-).... Thonion.
Seine............. Viviani, Roche (Ernest), Clovis Hugues.
Seine-Inférieure.... Siegfried.
Tarn-et-Garonne... Lasserre.
Vaucluse.......... Pourquery de Boisserin, Naquet, imposée aux sociétés par actions.
Vendée............ Guillemet.
Constantine....... Thomson.
La Guadeloupe..... Isaac.

Pour la suppression du livret d'ouvrier (13 programmes).

MM.

Allier............ Sauvanet.
Doubs............ Beauquier.
Gironde.......... Raynal.
Hérault.......... Salis.
Marne............ Mirman.
Nord............. Pierre Legrand, Guesde (Jules).
Pas-de-Calais...... Adam (Achille).
Savoie........... Carquet.
Seine............ Chautemps, Jacques, Coutant.
Oran............. Saint-Germain.

Pour l'abrogation de la loi sur l'Internationale (24 programmes).

MM.

Allier........... Sauvanet.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, Lagnel.
Gironde.......... Jourde.
Hérault.......... Salis.
Loire............ Girodet, Charpentier.
Nièvre........... Goujat.
Nord............. Guesde (Jules).
Rhône............ Couturier.
Seine............ Pétrot, Groussier, Fabérot, Toussaint, Chauvière, Rouanet,

MM.

Lavy, Prudent-Dervillers, Déjeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière.

Pour l'admission des Associations ouvrières ou syndicales aux adjudications de travaux publics (14 programmes).

MM.

AUDE............. Turrel.
BOUCHES-DU-RHÔNE .. C. Pelletan, Lagnel.
CHER............. Lesage.
CÔTE-D'OR......... Bizouard-Bert.
DOUBS............ Beauquier, sans cautionnement.
DRÔME............ Bizarelli.
LOIRE............ Souhet.
ORNE............. Gévelot.
SEINE............ Chautemps, Paschal Grousset, Chauvière.
VIENNE (HAUTE-)..... Labussière.
ORAN............. Saint-Germain.

Pour la non admission des étrangers dans les adjudications publiques (10 programmes).

MM.

MARNE (HAUTE-).... Rozet.
MEURTHE-ET-MOSELLE. Brice (Jules).
SEINE............ Paulin-Méry, Clovis Hugues, Richard (Pierre), frapper les patrons qui emploient des étrangers.
SEINE-ET-OISE ...... Argeliès, Brincard, Marcel-Habert, Gauthier (de Clagny).
VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin.

Pour l'intervention des ouvriers dans les règlements d'ateliers (11 programmes).

MM.

ALLIER............ Thivrier, Sauvanet.
BOUCHES-DU-RHÔNE... Boyer (Antide).
HÉRAULT .... Salis.
NORD............. Guesde (Jules).
SEINE .... Jacques, par les chambres syndicales. — Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Chauvin.

Pour l'interdiction des retenues de salaires sous le nom d'amendes, ou sous toute autre appellation (disposition votée par la Chambre dans le projet de loi sur les règlements d'ateliers) (11 programmes).

MM.

Allier .... Thivrier, Sauvanet.
Doubs .... Beauquier.
Hérault .... Salis.
Nord .... Guesde (Jules).
Seine .... Jacques, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Chauvin.

Pour la restitution aux ouvriers de la gestion des caisses ouvrières (21 programmes).

MM.

Allier .... Thivrier, Sauvanet.
Bouches-du-Rhône .. Leydet, Boyer (Antide).
Gard .... Malzac.
Hérault .... Salis.
Isère .... Vogeli.
Loire .... Girodet, Charpentier.
Nord .... Guesde (Jules).
Seine .... Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

Se sont déclarés partisans de l'arbitrage entre ouvriers et patrons (Loi du 27 décembre 1892) (32 programmes).

MM.

Ain .... Philipon, voté.
Alpes (Hautes-) .... Euzière, voté.
Charente .... Laroche-Joubert, sage application.
Côte-d'Or .... Bizouard-Bert, voté.
Dordogne .... Denoix.
Doubs .... Beauquier, veut l'arbitrage obligatoire.
Gironde .... Raynal.
Lot .... Talou, Lachièze.
Nord .... Guillemin, Dron.
Orne .... Gévelot.
Pas-de-Calais ..... Basly, Lamendin.
Puy-de-Dôme .... Farjon.

MM.

Rhône............	Guichard.
Savoie...........	Carquet, Horteur.
Seine............	Mesureur, Chautemps, Jacques, Goussot, Walter, Avez, Lefoullon.
Seine-Inférieure....	Siegfried, Lebon (Maurice), Lechevallier.
Tarn-et-Garonne...	Lasserre.
Var..............	Rousse.
Vienne...........	Nivert.
Vienne (Haute-)....	Codet.

Le tableau qui suit ne comprend que les noms des députés qui se sont prononcés, d'une manière formelle, ou pour la responsabilité des patrons, ou pour l'adoption définitive du projet de loi, déjà voté par la Chambre, concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

Les noms des députés qui se sont bornés à demander, sans la même précision, l'assurance contre les accidents, la maladie, etc., ont été classés dans le tableau du développement des institutions de prévoyance et d'assistance.

Pour la responsabilité des patrons en matière d'accidents (109 programmes).

MM.

Allier............	Gacon, Thivrier, Sauvanet, Mathé.
Ardèche..........	Dindeau.
Ardennes..........	Linard.
Aube.............	Dutreix.
Aude.............	Turrel, y compris les ouvriers agricoles.
Aveyron..........	Maruéjouls.
Bouches-du-Rhône..	C. Pelletan, Bouge, Boyer (Antide).
Corrèze..........	Descubes.
Côte-d'Or.........	Bizouard-Bert.
Dordogne.........	De La Batut, protéger les ouvriers contre les accidents.
Doubs............	Beauquier.
Drôme............	Bizarelli.
Eure.............	Leroy (Modeste), Loriot.
Eure-et-Loir......	Terrier.
Finistère.........	Amiral Vallon, Vichot, protéger les ouvriers contre les accidents du travail.

MM.

Gard............. De Ramel, Gaussorgues.
Garonne (Haute-)... Calvinhac.
Gers............. Cazes (Thierry).
Gironde........... Raynal, Surchamp, Laroze.
Hérault........... Salis, responsabilité des patrons garantie par un cautionnement versé dans les caisses ouvrières. — Cros-Bonnel.
Isère............. Saint-Romme.
Landes........... Léglise.
Loir-et-Cher....... Jullien.
Loire............. Oriol, Girodet, Charpentier, Souhet.
Loire-Inférieure.... De Pontbriand, Sibille.
Lot.............. Talou, Lachièze.
Lot-et-Garonne.... Dauzon.
Manche........... Cabart-Danneville.
Marne............ Bourgeois (Léon), assurance obligatoire pour les patrons. — Vallé, la loi sur l'assurance des ouvriers contre les accidents de l'industrie.
Marne (Haute-)..... Rozet, assurance contre les accidents, obligatoire, avec liberté de s'adresser aux compagnies existantes, mais non à l'État.
Morbihan......... Guieysse.
Nord............. Guillemin, assurance sur les accidents, obligatoire pour les patrons. — Defontaine, assurance obligatoire pour les ouvriers et par les patrons. — Michau, je voterai toutes les lois ouvrières déjà préparées. — Dubois, je continuerai d'être favorable à toutes les mesures qui amélioreront le sort des travailleurs. Défendre leur salaire contre les accidents. — Le Gavrian, réparation des accidents professionnels. — Pierre Legrand, Coget, je voterai toutes les réformes ayant pour but d'assurer l'indépendance et le bien-être des travailleurs. — Guesde (Jules), Dron, Lepez.
Oise............. Gaillard (Jules).
Orne............. Gévelot, déterminer la responsabilité des accidents.
Pas-de-Calais...... Basly, Lamendin, Ribot, protection des ouvriers contre les accidents.
Puy-de-Dôme....... Farjon.
Pyrénées (Basses-).. Lafont.
Pyrénées-Orientales. Rolland.
Rhône............ Fleury-Ravarin.
Saône (Haute-).... Lebrun, Mercier (Joseph), les moyens d'existence garantis aux ouvriers blessés.
Saône-et-Loire..... Franc.
Savoie........... Horteur.
Seine............ Mésureur, Chautemps, Chassaing, loi de protection du tra-

MM.

vail. — Pétrot, *idem.* — Frébault, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Paulin-Méry, Chauvière, responsabilité des patrons. — Rouanet, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, lois protectrices du travail et des travailleurs. — Walter, Avez, Chauvin, Baulard, Coutant.

Seine-Inférieure.... Siegfried, Ricard (Louis), Lebon (Maurice).
Seine-et-Oise...... Brincard.
Sèvres (Deux-)..... Lebon (André).
Somme............ Froment, Levecque.
Var.............. Jourdan (Joseph).
Vienne........... Nivert, Bazille.
Vienne (Haute-).... Vacherie, Gotteron, Codet.
Vosges........... D'Alsace.
Constantine....... Forcioli.
La Guadeloupe..... Isaac.
La Réunion........ Brunet.

Pour la responsabilité des patrons et des Compagnies qui entravent la liberté des Syndicats professionnels (23 programmes).

MM.

Allier............ Mathé.
Aube............. Charonnat.
Cher............. Baudin.
Doubs............ Beauquier.
Isère............. Vogeli, Saint-Romme, Bovier-Lapierre.
Loir-et-Cher....... Général Riu, vote de la proposition Bovier-Lapierre.
Loiret............ Alasseur, protection aux syndicats.
Lot.............. Talou, veut une sanction légale.
Marne............ Mirman, protection aux syndicats.
Nièvre........... Turigny, veut une loi qui protège la liberté des syndicats.
Nord............. Defontaine, proposition Bovier-Lapierre.
Pas-de-Calais...... Basly, *idem.* — Lamendin, *idem.*
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou, application plus libérale de la loi du 22 mars 1884.
Rhône............ Bérard (Ernest), loi de protection des syndicats professionnels.
Seine............ Chautemps, obliger les patrons à respecter le droit qu'ont les ouvriers de se syndiquer. — Viviani, liberté des syndicats protégée par une loi. — Berger (Georges), je soutiendrai toutes les lois qui empêcheront les abus patronaux. — Paulin-Méry, se plaint que le Gouverne-

MM.

ment ait fait la guerre aux syndicats ouvriers. — Jacques, répression des atteintes à l'exercice des droits des syndicats professionnels.

TARN-ET-GARONNE... Chabrié, protection aux syndicats ouvriers.

Pour la loi sur les délégués mineurs (14 programmes).

MM.

DOUBS............ Beauquier.
HÉRAULT.......... Vigné.
LOIRE............ Girodet, revision. — Charpentier, *idem*.
NORD............. Dubois.
PAS-DE-CALAIS...... Basly, indépendance des délégués mineurs. — Lamendin, *idem*.
PUY-DE-DÔME....... Guyot-Dessaigne.
SAÔNE-ET-LOIRE.... Gillot.
SEINE............ Chautemps, Millerand, Paschal Grousset, demande son extension aux ouvriers et employés des grandes administrations : chemins de fer, omnibus, chantiers de l'État, etc.
CONSTANTINE....... Forcioli.
ORAN............. Saint-Germain.

Pour la loi de protection des employés commissionnés et agents des Compagnies de chemins de fer.

MM.

DOUBS............ Beauquier.
MARNE............ Bourgeois (Léon), demande un règlement équitable de leur situation.
TARN-ET-GARONNE... Dauzon, faire droit aux justes réclamations des employés de chemins de fer.
SEINE............ Paulin-Méry.
SOMME........... Fiquet.

Le tableau qui suit comprend les noms des députés qui se sont fait un mérite d'avoir voté la loi de réglementation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures et ceux des députés qui en demandent la revision.

Pour la règlementation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures
(74 programmes).

MM.

Allier............	Thivrier, interdiction du travail de l'enfance. — Sauvanet, *idem*.
Alpes (Basses-)	Deloncle, protection de l'enfance.
Alpes (Hautes-).....	Euzière.
Ardennes.........	Linard.
Aube.............	Castillard.
Bouches-du-Rhône...	Leydet, Lagnel, Boyer (Antide).
Charente-Inférieure.	Bourcy.
Côte-d'Or.........	Bizouard-Bert.
Dordogne.........	Denoix.
Doubs............	Beauquier.
Drôme............	Bizarelli.
Eure.............	Loriot.
Finistère..........	Amiral Vallon.
Gironde...........	Raynal.
Hérault...........	Salis.
Loire.............	Audiffred.
Loire-Inférieure....	Sibille, Roch, Gasnier.
Lot..............	Talou, Lachièze.
Manche...........	Cabart-Danneville.
Marne............	Bourgeois (Léon), Vallé, Mirman, protection de l'enfance.
Morbihan..........	Guieysse.
Nord.............	Guillemin, Carpentier-Risbourg, protection de l'enfance. — Hayez, Pierre Legrand, Guesde (Jules), Dron.
Oise..............	Gaillard (Jules).
Orne.............	Gévelot.
Pas-de-Calais......	Basly, Lamendin, Adam (Achille),
Puy-de-Dôme.......	Farjon, Guyot-Dessaigne.
Pyrénées-Orientales.	Rolland.
Saône-et-Loire.....	Gillot.
Savoie............	Blanc (Pierre), Carquet, Horteur.
Seine.............	Mesureur, Chautemps, Pétrot, loi de protection du travail. — Berger (Georges), Groussier, Fabérot, Toussaint, Millerand, Paulin-Méry, Chauvière, loi de protection. — Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.
Seine-Inférieure....	Siegfried, Lebon (Maurice).
Seine-et-Marne.....	Delbet.
Seine-et-Oise......	Brincard.
Somme...........	Fiquet.
Tarn-et-Garonne ...	Lasserre.

MM.

VIENNE	Nivert, Bazille.
CONSTANTINE	Forcioli.
LA RÉUNION	Brunet.

Cette liste comprend les noms des députés qui se sont prononcés pour les mesures d'hygiène publique, d'une manière générale, ou qui demandent la revision de la loi sur les logements insalubres, ou qui se sont fait un mérite de la loi du 12 juin 1893.

Pour les lois concernant l'hygiène publique, la salubrité des logements (revision de la loi sur les logements insalubres), la sécurité et l'hygiène des travailleurs dans les établissements industriels. (Loi du 12 juin 1893.)
(26 programmes.)

MM.

ARDENNES	Linard.
BOUCHES-DU-RHÔNE ..	C. Pelletan, Lagnel, Boyer (Antide).
DOUBS	Beauquier.
GIRONDE	Raynal.
HÉRAULT	Vigné.
LANDES	Léglise.
LOIRE	Oriol.
LOIRE-INFÉRIEURE	Sibille, Roch.
LOIRET	Rabier.
LOT	Talou, Lachièze.
MANCHE	Cabart-Danneville.
MORBIHAN	Guieysse.
NORD	Guillemin, Hayez, Pierre Legrand.
ORNE	Gévelot.
PUY-DE-DÔME	Farjon.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.	Pams.
SEINE	Vaillant.
SEINE-INFÉRIEURE	Siegfried.
VENDÉE	Batiot (Georges).
ORAN	Saint-Germain.

Pour la création d'habitations à bon marché
(10 programmes).

MM.

GIRONDE........... Laroze.
ISÈRE .... Rey (Aristide).
LOIRE-INFÉRIEURE.... Sibille, Roch.
NORD............. Guillemin, Pierre Legrand.
SEINE............. Trélat.
SEINE-INFÉRIEURE.... Siegfried, Lechevallier.
ORAN............. Saint-Germain.

Pour la réforme de la législation des mines
(13 programmes).

MM.

AUBE.............. Charonnat, retour à l'Etat. — Dutreix, *idem.*
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet, C. Pelletan, Lagnel.
DORDOGNE......... Gendre.
ISÈRE............. Vogeli.
LOIRE............. Souhet.
NORD............. Weil-Mallez, dans l'intérêt des mineurs. — Sirot-Mallez, *idem.*
SEINE............. Barodet, retour à l'État; exploitation par les associations d'ouvriers mineurs. — Chauvière, exploitation directe par l'État et les associations.
VIENNE (HAUTE-).... Labussière, application du principe de la mine aux mineurs.

Pour la suppression des privilèges et monopoles.
(58 programmes).

MM.

AIN............... Bérard (Alexandre).
ALLIER............ Sauvanet.
AUBE.............. Charonnat, Dutreix.
BOUCHES-DU-RHÔNE.. C. Pelletan, Lagnel, Bouge, Boyer (Antide).
CHER............. Baudin, Pajot.
CÔTE-D'OR......... Bizouard-Bert.
CREUSE........... Cornudet, suppression du monopole des allumettes. — Lacôte, nationalisation de tous les monopoles.
DRÔME............ Maurice-Faure.
GARD............. Doumergue.

MM.

Garonne (Haute-).. Leygue (Raymond), Calvinhac.
Gers............. Cazes (Thierry).
Hérault.......... Cros-Bonnel.
Ille-et-Vilaine..... Le Hérissé.
Isère............. Vogeli.
Landes........... Denis.
Marne............ Mirman,
Nièvre........... Goujat, Turigny, suppression des monopoles miniers.
Nord............. Defontaine.
Pyrénées (Hautes-).. Pédebidou.
Rhône............ Couturier, et leur transformation en services publics.
Saône-et-Loire.... Dubief.
Seine............. Goblet, Chautemps, Barodet, Chassaing, Viviani, suppression des monopoles judiciaires. — Pétrot, Berry (Georges), Lockroy, Millerand, Paschal Grousset, Paulin-Méry, Jacques, Michelin, leur transformation en services publics. — Chauvière, Le Senne, Roche (Ernest), Sembat, Rouanet, Clovis Hugues, Vaillant, Goussot, Richard (Pierre), Baulard, Coutant.
Seine-et-Marne..... Delbet, il y a de mauvais monopoles à supprimer. — Balandreau.
Vaucluse.......... Naquet, exiger le plus de concessions possibles des Compagnies de chemins de fer, de la Banque, des Compagnies minières; mais je ne voterai pas la nationalisation de la Banque et des mines, parce que ce serait évoluer vers le collectivisme dont je ne veux à aucun prix.
Vienne (Haute-).... Labussière.
Yonne............ Merlou.

Opinions émises sur la Banque de France (37 programmes).

MM.

Allier............ Mathé, réorganisation.
Alpes (Basses-)..... Deloncle, renouveler son privilège.
Alpes-Maritimes.... Raiberti, réorganisation, à l'expiration de son privilège.
Aube............. Charonnat, suppression de son privilège. — Dutreix, *idem*.
Bouches-du-Rhône.. C. Pelletan, suppression de son privilège.
Dordogne......... Theulier, réforme. — Chavoix, crédit à bon marché ou suppression du privilège. — Gendre, organisation plus démocratique de la Banque de France et du Crédit foncier.
Gers............. Cazes (Thierry), nationalisation.
Gironde.......... Jourde, retour à la nation.

MM.

Illé-et-Vilaine	Le Hérissé, suppression du monopole.
Loir-et-Cher	Général Riu, nationalisation.
Loire	Girodet, suppression du privilège. — Charpentier, *idem.*
Lot-et-Garonne....	Dauzon, administration directe par l'État.
Nièvre............	Goujat, suppression du privilège, organisation du crédit national.
Nord............	Guillemin, renouvellement de son privilège et suppression des percepteurs, receveurs particuliers et trésoriers généraux.
Seine............	Barodet, suppression de son monopole. — Viviani, sa transformation en Banque nationale. — Frébault, modification du privilège dans un sens conforme aux intérêts de tous. — Millerand, la nation doit reprendre la Banque de France.— Paulin-Méry, suppression de son privilège. — Jacques, réorganisation. — Michelin, organisation du crédit aux travailleurs et de la perception des impôts par la Banque de France. — Chauvière, suppression de son privilège. — Roche (Ernest), restituer à l'État cette source de nos richesses nationales. — Clovis Hugues, sa transformation en Banque d'État. — Vaillant, *idem.*— Richard (Pierre), *idem.*
Seine-et-Oise	Rameau, renouvellement du privilège.
Tarn	Jaurès, rendue à la nation. — Dupuy-Dutemps, proroger le privilège, à la condition de fournir aux syndicats agricoles les capitaux dont ils auront besoin, au taux de 2 1/2 à 3 0/0.
Vienne (Haute-)	Vacherie, renouvellement du privilège sous condition de procurer le crédit agricole à un taux modéré. — Labussière, suppression du privilège de la Banque de France et création d'une Caisse de prêts aux syndicats professionnels et agricoles. — Gotteron, renouvellement du privilège et crédit agricole.
Vosges	Boucher, *idem.*

Crédit Foncier de France.

M.

Dordogne	Gendre, organisation plus démocratique.

Pour la réduction du taux légal de l'intérêt.

MM.

Aveyron	Lacombe, à 4 0/0.
Landes	Dejean, réduction du taux de l'intérêt hypothécaire.

Pour l'organisation ou la règlementation du travail (10 programmes).

MM.

CHER............. Pajot.
GERS............. Thoulouse.
GIRONDE.......... Jourde.
ILLE-ET-VILAINE..... Le Hérissé, réglementation par l'État pour les compagnies associées à l'État.
SEINE............. Mesureur, organisation légale des travailleurs. — Paschal Grousset, réglementation générale du travail d'après les cahiers des syndicats professionnels. — Paulin-Méry, Roche (Ernest), réglementation internationale du travail.
SEINE-ET-OISE...... Argeliès, judicieuse réglementation.
LA GUADELOUPE..... Isaac.

Pour la réduction des heures de travail (55 programmes).

(L'astérisque indique les députés qui ont demandé un jour de repos par semaine.)

MM.

ALLIER............ Thivrier*, huit heures. — Sauvanet*, *idem*. — Mathé.
AUBE.............. Charonnat, huit heures dans les mines et manufactures. — Dutreix, dans les manufactures.
AVEYRON.......... Maruéjouls, dans les mines, usines et manufactures.
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet, huit heures pour les adultes, dans les usines et ateliers. — Boyer (Antide).
CHER............. Baudin.
CREUSE............ Martinon, à huit heures dans les mines. — Cornudet*, dans les administrations dépendant directement ou indirectement de l'État, comme les mines, les chemins de fer.
DOUBS............ Beauquier.
GARONNE (HAUTE-)... Leygue (Raymond), une loi fixant le maximum des heures de travail.
GIRONDE........... Jourde.
HÉRAULT.......... Salis*, huit heures.
ILLE-ET-VILAINE..... Le Hérissé, c'est par une loi que l'État doit intervenir dans le règlement du travail et dans la fixation des salaires pour les compagnies associées de l'État.
LOIRE............. Oriol, Girodet, huit heures. — Charpentier, *idem*. — Souhet.
MARNE............ Mirman.

MM.

NIÈVRE............ Goujat.
NORD............. Abbé Lemire*, je veux que les employés des ports et les agents des chemins de fer jouissent autant que possible du repos du dimanche. — Guesde (Jules)*, huit heures.
PAS-DE-CALAIS...... Basly, huit heures dans les mines. — Lamendin, *idem*.
PYRÉNÉES (HAUTES-). Pédebidou.
RHÔNE............ Couturier.
SEINE............. Barodet, dans les manufactures de l'État, les mines, les chemins de fer, et dans les établissements malsains. — Chassaing, à huit heures. — Viviani, Pétrot, Frébault, Groussier*, huit heures.— Fabérot*, *idem*.— Toussaint*, *idem*.— Paschal Grousset, *idem*. — Chauvière, Sembat, huit heures, par une entente internationale. —Rouanet, Lavy*, huit heures.— Clovis Hugues, Prudent-Dervillers*, huit heures. — Dejeante*, *idem*. — Vaillant*, *idem*. — Walter*, *idem*. — Avez*, *idem*. — Chauvin*, *idem*. — Coutant*, *idem*.
SEINE-ET-OISE...... Brincard, pour les ouvriers de chemins de fer.
TARN............. Compayré.
VAR.............. Abel, huit heures.
VIENNE (HAUTE-)..... Labussière, huit heures.
VOSGES........... D'Alsace, réglementation.
LA GUADELOUPE..... Isaac.

Égalité de salaire à travail égal pour les deux sexes (17 programmes).

MM.

ALLIER............ Thivrier, Sauvanet.
HÉRAULT.......... Salis.
LOIRE............ Girodet, Charpentier.
MARNE............ Mirman.
NORD............. Guesde (Jules).
SEINE............. Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.

Pour la fixation légale d'un minimum de salaire (28 programmes).

MM.

ALLIER............ Thivrier, Sauvanet.
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet, Boyer (Antide).
CHER............. Baudin.
GARONNE (HAUTE-).. Leygue (Raymond).

MM.

GERS .... Cazes (Thierry).
GIRONDE........... Jourde.
HÉRAULT .... Salis.
ILLE-ET-VILAINE..... Le Hérissé, c'est par une loi que l'État doit intervenir dans le règlement du travail et dans la fixation des salaires pour les compagnies associées de l'État.
LOIRE............. Girodet, Charpentier.
MARNE............ Mirman.
NORD............. Guesde (Jules).
SEINE............. Paulin-Méry, Chauvière, Rouanet, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Avez, Chauvin, Richard (Pierre), Coutant.
TARN .... Compayré, fixé aux adjudications de travaux publics.
VIENNE (HAUTE-)..... Labussière.
LA GUADELOUPE..... Isaac, trouver une solution du salaire.

Pour l'application du décret de 1848 *interdisant le marchandage* (13 programmes).

MM.

SEINE............. Viviani, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Chauvin.
VIENNE (HAUTE-)..... Labussière.

Pour la protection de l'ouvrier français contre la concurrence de l'ouvrier étranger (24 programmes).

MM.

ALLIER............ Thivrier, interdiction d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français. — Sauvanet, *idem.*
BOUCHES-DU-RHÔNE.. Leydet, *idem.*
HÉRAULT .... Salis, *idem.*
LOIRE............. Girodet, *idem.* — Charpentier, *idem.*
MARNE............ Mirman, *idem.*
NORD.............. Guesde (Jules), *idem.*
SAÔNE (HAUTE-)..... Lebrun, préférence accordée aux ouvriers français dans les travaux de l'État.
SEINE............. Paulin-Méry, protection du travail français contre le travail étranger. — Michelin, *idem.* — Lavy, interdiction d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français. — Clovis Hugues, suppression de la main-d'œuvre étrangère dans les travaux de l'État. —

MM.

Prudent-Dervillers, interdiction d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français. — Dejeante, *idem.* — Walter, *idem.* — Chauvin, *idem.* — Richard (Pierre), protégeons le travail en frappant les patrons qui emploient des ouvriers étrangers. — Coutant, interdiction d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

SEINE-ET-OISE...... Argeliès, protéger les ouvriers français contre la concurrence des ouvriers étrangers. — Brincard, *idem.* — Marcel-Habert, union de tous les Français contre l'ouvrier étranger qui prend le pain de l'ouvrier français. — Gauthier (de Clagny), protection des travailleurs français contre la concurrence des étrangers.

VAUCLUSE.......... Pourquery de Boisserin, le travail français réservé à l'ouvrier français.

Pour la liberté du travail (25 programmes).

MM.

ARDÈCHE.......... Sauzet.
CHER............. D'Arenberg.
CREUSE........... Lacôte.
EURE............. Passy (Louis).
EURE-ET-LOIR...... Milochau, Deschanel (Paul).
FINISTÈRE......... Amiral Vallon.
GARONNE (HAUTE-)... Caze (Edmond).
GERS............. Thoulouse.
GIRONDE........... Labat.
ISÈRE............ Vogeli, Saint-Romme.
LOIRE............ Oriol.
LOT-ET-GARONNE.... Leygues (Georges).
MAINE-ET-LOIRE..... Coudreuse.
MARNE (HAUTE-).... Bourlon de Rouvre.
PAS-DE-CALAIS...... Graux (Georges).
PYRÉNÉES (BASSES-).. Berdoly, Say (Léon).
RHÔNE............ Aynard.
SEINE............ Berger (Georges), Marmottan.
SEINE-ET-OISE...... Amodru.
VIENNE........... Nivert.
VOSGES........... Krantz (Camille).

Pour la création d'un grand Conseil des Chambres syndicales.

M.

SEINE............. Chauvière.

Pour la réorganisation du Conseil supérieur du travail.

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE .. Leydet.
GARONNE (HAUTE-) .. Leygue (Raymond), organisation d'un Comité national du travail chargé d'étudier les questions sociales touchant aux intérêts généraux de la nation.
NORD............. Guillemin, se loue d'avoir voté la constitution du Conseil supérieur du travail.

Pour une Chambre du travail.

MM.

ALPES-MARITIMES.... Raiberti.
GARONNE (HAUTE-)... Leygue (Raymond).
RHÔNE............ Clapot.
SEINE............. Mesureur.

Pour une législation internationale du travail.

M.

SEINE............. M. Millerand.

Pour un Code du travail.

MM.

ALPES-MARITIMES.... Raiberti, la législation du contrat de travail.
ARDÈCHE.......... De Vogüé, un code du travail industriel.
MARNE............ Mirman, préparation d'un code protecteur du travail.

Répression du vagabondage et de la mendicité (12 programmes).

MM.

CALVADOS......... Lebret, reviser la loi de 1891.
CÔTE-D'OR......... Delanne.
DORDOGNE......... Theulier.

MM.

Eure............ Fouquet, Isambard, Leroy (Modeste), Thorel.
Eure-et-Loir....... Deschanel (Paul).
Indre-et-Loire..... Leffet.
Loir-et-Cher....... Bozérian.
Puy-de-Dôme...... Bony-Cisternes.
Tarn............. Compayré.

Réforme du Mont-de-Piété.

MM.

Loire-Inférieure.... Sibille, Roch.
Nord............. Pierre Legrand.
Puy-de-Dôme....... Farjon.

XI

Algérie. — Colonies.

MM.

Alger............ Samary. Nous demandons l'application du droit national à tous les citoyens français et, comme pour la France, l'autonomie communale et régionale; nous estimons que si l'on peut favoriser sans crainte les naturalisations individuelles des indigènes, on doit s'opposer avec énergie à leur naturalisation en masse.

Nous voulons l'organisation du crédit agricole; les mesures propres à assurer la sécurité; la mise au concours des offices ministériels distribués actuellement à la faveur; l'abaissement des tarifs de transport et la revision des tarifs de l'octroi de mer; nous protestons énergiquement contre l'exercice, l'exagération des droits et impôts nouveaux et des taxes de licence.

Nous demandons l'exécution du réseau des chemins de fer du département d'Alger, et notamment l'achèvement de notre ligne de pénétration d'Alger à Laghouat; l'exécution des grands travaux publics; la création d'écoles professionnelles et d'écoles primaires d'agriculture; le courrier quotidien avec la mère patrie.

MM.

CONSTANTINE .... Thomson. Réorganisation de la haute administration algérienne.

Décentralisation sérieuse et sincère, c'est-à-dire réalisée au profit de chacun de nos trois départements.

Nous demandons qu'en tête des attributions nouvelles conférées au gouverneur général soient inscrits les pouvoirs spéciaux pour arrêter le développement du banditisme indigène et assurer la sécurité. Je réclamerai la *responsabilité collective* tant que le cri de nos colons n'aura pas été entendu.

Réforme du régime forestier algérien; réforme des impôts indigènes; refonte des réseaux algériens et réduction des tarifs de transports pour les produits de notre sol.

Forcioli. Nous sommes partisan d'un Gouverneur général ayant une autorité directe, contrôlé par un conseil supérieur élu. Au-dessus d'eux la décision suprême appartient au Parlement.

Protection des produits nationaux.

ORAN............. Saint-Germain. La plus large protection à l'agriculture; défense de la production nationale contre le produit étranger.

Construction de routes, barrages, lignes ferrées destinées à assurer le développement de la colonisation.

Réduction des tarifs de nos chemins de fer et refonte du réseau algérien.

Mesures énergiques pour faire cesser l'insécurité; responsabilité collective des tribus; création de nouvelles brigades de sureté chargées spécialement de la police des indigènes.

Étienne. Notre premier devoir est de rompre avec les procédés administratifs imposés par les décrets de rattachement de 1881.

Un grand pays comme le nôtre a besoin d'avoir à sa tête un gouverneur qui doit avoir l'initiative et la responsabilité de ses actes, sous le contrôle du gouvernement central et du Parlement. Les préfets, ses collaborateurs immédiats, avec le concours des conseils généraux, seront en situation de résoudre avec rapidité les questions qui, à l'heure actuelle, demeurent trop longtemps sans solution.

Améliorations à la loi sur la propriété indigène, à la loi sur les forêts, au système des impôts indigènes.

On pourra, si on le désire, accorder aux indigènes leur représentation élective dans les Conseils généraux;

MM.

mais il sera prudent de marcher d'un pas mesuré dans la voie où le Parlement s'est engagé et qui consiste à vouloir multiplier les écoles indigènes alors que de graves et redoutables mécomptes peuvent en résulter.

Si l'Algérie doit se développer, elle le sera par l'élément français. Il faut donc créer sans cesse et toujours de nouveaux centres. Telle est l'œuvre capitale, si nous ne voulons qu'un jour la population française soit annihilée par la population étrangère et submergée par la population indigène.

Cette résolution, hardiment poursuivie, doit avoir pour conséquences immédiates :

1° Construction de routes, barrages, canaux, chemins de fer ;

2° Refonte des réseaux et réduction des tarifs ;

3° Exécution rigoureuse de notre législation douanière;

4° Application de mesures énergiques destinées à faire cesser l'état d'insécurité dont nos vaillants colons sont victimes.

La Guadeloupe..... Gerville-Réache. Application à la colonie : 1° de la loi de répression des atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers ; 2° de la loi sur les conseils de prud'hommes et des dispositions sur l'arbitrage et les conseils de conciliation et d'arbitrage ; 3° de la loi protectrice sur les règlements d'ateliers; 4° de la proposition de loi relative aux justices de paix, à leur compétence, à leur organisation, aux conditions de nomination des juges avec maintien de leurs traitements plus élevés qu'en France ; 5° du projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation, et sur le contrat de participation aux bénéfices.

Droits protecteurs. Dégrèvement sur les cafés, cacaos, vanilles.

Organisation, à la Guadeloupe, du crédit agricole au profit des petits cultivateurs.

Isaac. Je demanderai l'application à la colonie de toute loi capable d'améliorer la situation de l'ouvrier.

Je m'emploierai également à l'amélioration du sort de nos instituteurs, ces travailleurs de la pensée.

Réforme de la constitution coloniale. — Application judicieuse du principe de l'assimilation. — Réforme du tarif douanier dans son application aux colonies.

MM.

La Réunion........ Brunet. Abolition du système des décrets qui substitue à la loi le bon plaisir et le despotisme.

Application à la Réunion des lois sur les accidents, sur la protection des femmes et de l'enfance, sur la retraite des ouvriers.

Câble sous-marin destiné à relier la colonie au continent.

Banque populaire ; prêts aux communes par la Caisse des dépôts et consignations ; participation de la colonie aux subventions votées par le Parlement pour les maisons d'école.

Reprise de l'immigration.

Renouvellement, à l'exclusion de toute banque étrangère, du privilège de la Banque coloniale et la remise à celle-ci, pour lui permettre de se relever, de tout ou partie de sa dette envers le Trésor.

Rattachement de la magistrature coloniale au Ministère de la Justice.

Réforme du tarif douanier, en vertu duquel, contre toute équité, nos denrées sont frappées, à l'entrée des ports de France, comme si elles provenaient de l'étranger.

Transformation de notre protectorat de Madagascar en possession de fait.

De Mahy. Expansion coloniale.

Inde française..... Pierre-Alype. Chemins de fer ; réforme électorale.

Guyane française... Franconie. Immigration libre.

Sénégal........... Couchard. Grands travaux ; ports de Saint-Louis et de Dakar ; assainissement de Rufisque et de Saint-Louis, etc.

Cochinchine .... Le Myre de Vilers. Réduction de tarifs ; caisse de retraites appliquée à la colonie ; organisation des assemblées locales ; organisation administrative.

Le chapitre des *Questions diverses* contient un ensemble de propositions qui constituent comme une sorte d'Exposé des doctrines du parti socialiste révolutionnaire et du collectivisme, telles qu'elles résultent des programmes électoraux de 1893.

Dans l'impossibilité d'en faire la démarcation précise, nous avons adopté la classification suivante, comme la plus naturelle et la plus claire :

I. Propositions se rattachant au Travail.
II. — — au Salaire.
III. — — à l'Instruction publique.
IV. — — à l'Assistance publique et aux institutions de prévoyance.
V. — — à la Magistrature.
VI. — — à la Propriété et aux Domaine et services publics.
VII. — — au Mandat impératif.
VIII. — — aux Mesures révolutionnaires.

Nous avons dû reporter ces propositions au chapitre des *Questions diverses*, soit comme idée générale ou expression d'une réforme qui ne rentrait pas dans nos cadres, soit à cause des divers procédés de réalisation indiqués par leurs auteurs.

C'est ainsi, par exemple, que nous n'avons pu faire figurer au tableau consacré à la question de l'*amortissement* de la dette publique la proposition de *suppression* de la dette publique, et que, après avoir classé, comme idée générale, au tableau de la réduction des heures de travail et au tableau d'un minimum de salaire, les demandes de réduction et de minimum, nous avons dû les reporter ensuite aux questions diverses, à cause des moyens d'exécution.

XII

Questions diverses.

I. *Travail.*

	MM.	
Allier	Thivrier, Sauvanet.	Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières.
Hérault	Salis.	
Nord	Guesde (Jules).	
Seine	Chauvin, Coutant.	

MM.

Loire............ Girodet et Charpentier. Création de délégués ouvriers, nommés par les ouvriers eux-mêmes, chargés de la surveillance protectrice des apprentis et de la vérification des conditions d'hygiène auxquelles les travailleurs sont soumis dans les usines et manufactures.

Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter et Avez. La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines et services publics, concernant les conditions du travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée par des inspecteurs élus par les corporations ouvrières. Les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des conseils de prud'hommes.

Seine............. Lavy, Prudent-Dervillers et Dejeante. Commission élue par les ouvriers, pour imposer dans les ateliers et administrations les conditions nécessaires d'hygiène, de dignité, de sécurité.

Seine............. Walter. Commission élue par les ouvriers, pour imposer, dans les ateliers et administrations l'hygiène, la dignité, la sécurité, établir les responsabilités du patron en cas d'accident et fixer le cautionnement servant de garantie.

Allier............	Sauvanet.	Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par les employeurs dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des employés et aux dangers que représente l'industrie.
Hérault..........	Salis.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Seine............	Chauvin, Coutant.	

Seine............. Lavy, Prudent-Dervillers et Dejeante. Nul ouvrier ne pourra être puni ou chassé d'un atelier particulier ou de l'État, hors un jugement rendu par ses camarades de travail.

Seine............. Coutant. Liberté absolue de s'organiser, en ce qui les concerne, pour les syndicats ouvriers ; leur prérogative en matière de travail ou d'organisation ouvrière et leur droit placés au-dessus des gouvernements et des lois.

Seine............. Michelin, Vaillant et Goussot. Droit au travail.

Seine............. Chauvière, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante et Walter. Droit de coalition.

Vienne (Haute-).... Labussière. Suppression du travail aux pièces, interdiction à tous les ouvriers de travailler pour les marchandeurs.

	MM.	
Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Interdiction légale, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours par semaine.
Hérault...........	Salis.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.	
Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes.
Hérault...........	Salis.	
Loire.............	Girodet, Charpentier.	
Nord..............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Chassaing, Groussier, Fabérot, Toussaint, Paschal Grousset, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Vaillant, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.	
Var...............	Abel.	
Vienne (Haute-)....	Labussière.	

II. — *Salaire.*

	MM.	
Allier............	Sauvanet.	Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière.
Hérault...........	Salis.	
Nord..............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Chauvin, Coutant.	
Allier............	Sauvanet.	Minimum des salaires, fixé par les syndicats agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.)
Hérault...........	Salis.	
Loire.............	Girodet, Charpentier.	
Nord..............	Guesde (Jules).	

Vienne (Haute-)..... Labussière, minimum de salaire, basé sur le prix des heures et d'après les tarifs élaborés par les chambres syndicales.

Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Avez et Chauvin, fixation des salaires par les corporations ouvrières.

Seine............. Vaillant, le tarif syndical ou un minimum de salaire.

Seine............. Viviani, application des prix de série.

Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Égalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes.
Hérault...........	Salis.	
Loire.............	Girodet, Charpentier.	
Nord..............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.	

MM.

Gironde........... Jourde. Interdiction à l'homme de faire travailler un autre homme pour un salaire au-dessous de celui qui est nécessaire aux besoins naturels de l'existence.

Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Interdiction légale d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.
Bouches-du-Rhône ..	Leydet.	
Hérault..........	Salis.	
Loire.............	Girodet, Charpentier.	
Marne............	Mirman.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Chauvin, Coutant.	

Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint et Avez. Tarifs du travail dans les prisons, élaborés par les corporations ouvrières.

Seine............. Groussier, Fabérot, Toussaint et Avez. Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les corporations ouvrières.

Seine............. Lavy, Prudent-Dervillers et Dejeante. Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les syndicats ouvriers et groupes ouvriers corporatifs.

Seine............. Coutant. Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs des chambres syndicales.

III. — *Instruction publique.*

MM.

Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par l'État et par la commune.
Hérault..........	Salis.	
Loire.............	Girodet, Charpentier.	
Nord..............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant,	

IV. — *Assistance publique. Institutions de prévoyance.*

MM.

Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.
Garonne (Haute-)...	Leygue (Raymond).	
Hérault..........	Salis.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Seine.............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.	

MM.

LOIRE............. Girodet et Charpentier. Création d'une Caisse nationale de retraites pour les travailleurs des deux sexes, sur le principe de la mise à la charge de la société des enfants, des vieillards et des invalides du travail agricole et industriel.

GARONNE (HAUTE-).. Leygue (Raymond). Création d'une Caisse nationale de retraite pour les citoyens âgés d'au moins cinquante ans et pouvant justifier de vingt-cinq années de travail, soit manuel, soit intellectuel, au service de la nation. Retraite uniforme pour tous les citoyens, quelle que soit la position sociale des ayants droit.

ALLIER............ Sauvanet.
HÉRAULT.......... Salis.
NORD............. Guesde (Jules).
} Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière. Création, sur les fonds de l'État, d'une Caisse de chômage et d'une Caisse de retraite pour les invalides du travail.

SEINE............. Vaillant. Adoption de l'orphelin, du malade, du blessé, de l'invalide du travail, par la commune et l'État, et par la création d'une Caisse de secours contre le chômage et les accidents, contre la misère publique.

V. — *Magistrature.*

MM.

SEINE............. Groussier, Fabérot et Toussaint. Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus dans chaque commune.

SEINE............. Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Walter et Avez. Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus et des conseils d'arbitrage.

VI. — *Propriété. Domaine et services publics.*

MM.

SEINE............. Rouanet. Constitution des domaines nationaux, départementaux et communaux. Inaliénabilité de ces domaines.

ALLIER............ Sauvanet.
HÉRAULT........... Salis.
LOIRE............. Girodet, Charpentier.
NORD............. Guesde (Jules).
} Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux. Emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

MM.

Allier............	Sauvanet.	Attribution, par la commune, des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes, associées ou simplement usufruitières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.
Hérault..........	Salis.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Gironde..........	Jourde.	Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique.
Seine............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Rouanet, Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante, Coutant.	
Allier............	Thivrier, Sauvanet.	Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent.
Hérault..........	Salis.	
Loire............	Girodet, Charpentier.	
Nord.............	Guesde (Jules).	
Seine............	Walter, Chauvin.	

Seine............ Clovis Hugues. Restitution au domaine national des propriétés aliénées par concession ou monopoles.

Seine............ Lavy, Prudent-Dervillers, Dejeante et Walter. Intervention résolue de l'État dans les branches diverses du travail privé, ateliers, compagnies, banques, entreprises agricoles, industrielles, communales, d'abord pour imposer aux employeurs des cahiers des charges garantissant les intérêts des travailleurs et les intérêts collectifs, ensuite pour transformer progressivement toutes les industries bourgeoises en services publics socialistes, dans lesquels les conditions seront réglées par les travailleurs eux-mêmes.

Seine............ Coutant. Transformation en services publics communaux, départementaux ou nationaux, des monopoles des grandes compagnies (chemins de fer, usines, services maritimes, tramways, bateaux, gaz, etc.). Pour l'instant, ces services devront fonctionner, sinon gratuitement, du moins au prix de revient.

Seine............ Vaillant. Municipalisation et nationalisation des services de crédit, d'approvisionnement, d'alimentation, de travaux. L'organisation du crédit public et l'impôt sur la richesse doivent permettre la réalisation prochaine des services publics d'approvisionnement, d'alimentation et aussi de la production, faisant passer aux mains de l'État, des

MM.

communes ou des associations corporatives ouvrières, ces services et ces travaux, transports, chemins de fer, arrachés, enfin, aux mains des compagnies et du capitalisme.

RHÔNE............ Couturier. Transformation des monopoles en services publics.

TARN............. Jaurès. Nous demandons que le Gouvernement soit seul acheteur de blé étranger.

VII. — *Mandat impératif.*

MM.

BOUCHES-DU-RHÔNE.. Boyer (Antide). Exécution des décisions des Congrès ouvriers.

VIENNE (HAUTE-).... Labussière. Abrogation de la loi sur les Conseils de prud'hommes, qui devra être remplacée par le contre-projet élaboré par le Comité de vigilance de Paris et approuvé par le Congrès, avec les amendements qui y ont été apportés par cette assemblée.

SEINE............ Groussier, Fabérot, Toussaint et Avez. Obligation pour le mandataire du peuple de résoudre, d'urgence et dans la session où elles auront été déposées, les propositions émanant d'organisations ouvrières.

SEINE............ Vaillant. Les revendications ouvrières du 1er mai et des Congrès doivent obtenir, sans plus de retard, une sanction, par la reconnaissance des droits du travail par la Constitution et la loi.

VIII. — *Mesures révolutionnaires.*

MM.

ALLIER............	Thivrier.	Suppression de la dette publique.
HÉRAULT..........	Salis.	
NORD.............	Guesde (Jules).	
SEINE............	Groussier, Fabérot, Toussaint, Walter, Avez, Chauvin, Coutant.	
ALLIER............	Sauvanet.	Réduction, par des Commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage.
HÉRAULT..........	Salis.	
NORD.............	Guesde (Jules).	

SEINE............ Chauvière. Mise en jugement des fonctionnaires ayant, sous une forme quelconque, participé aux affaires finan-

MM.

cières, de tous ordres, qui ont amené, depuis vingt ans, la ruine de la petite épargne en France.

SEINE............. Sembat. La démocratie doit abattre la féodalité financière et la frapper dans ses monopoles. Le devoir du gouvernement socialiste est de procéder à une enquête sur l'origine des grandes fortunes et la restitution de tous les biens acquis par des spoliations.

SEINE............. Groussier, Fabérot, Toussaint et Avez. Retour à l'État des biens des familles ayant régné en France.

Dans le tableau suivant, nous indiquons, par ordre de chiffres, les questions qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages aux élections législatives de 1893 :

		Programmes.
1°	Développement des sociétés de secours mutuels, des institutions de prévoyance, d'assistance, d'épargne, et des caisses de retraite, d'assurances, etc.	425
2°	Maintien des droits protecteurs	317
3°	Réforme générale et répartition plus équitable de l'impôt	293
4°	Liberté de conscience	251
5°	Économie et équilibre du budget	219
6°	Organisation du crédit agricole	210
7°	Revision de la Constitution	202
8°	Réforme, diminution ou suppression des impôts des boissons	199
9°	Simplification de la procédure et réduction des frais de justice	190
10°	Maintien de la loi militaire — Service obligatoire et égal pour tous	188
11°	Impôt sur le revenu, ou sur le capital, ou sur tous les deux	187
12°	Politique de paix	162
13°	Stabilité ministérielle; majorité homogène	155
14°	Maintien et application des lois scolaires	152
15°	Séparation des Églises et de l'État	149
16°	Dégrèvement, peréquation et plus juste répartition de l'impôt foncier	127
17°	Développement des voies de communication	121
18°	Responsabilité des patrons en matière d'accident	109
19°	Suppression des octrois	108
20°	Développement des associations syndicales et des sociétés coopératives	106
21°	Décentralisation administrative	105

22° Union des républicains pour la défense de la République et pour les réformes 104
23° Simplification administrative, diminution des fonctionnaires et suppression des sinécures 101
24° Liberté individuelle 97
25° Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer 96
26° Liberté d'association 94
27° Organisation de l'assistance publique dans les campagnes 91
28° Une loi sur les associations 83
29° Suppression des prestations 83

Nous ajoutons, comme se produisant pour la première fois :

Assurances agricoles 67
Réduction du service militaire à deux ans 37

SUPPLÉMENT

Tableaux comparatifs des principales réformes réclamées par le pays et ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages aux élections générales de 1881, *de* 1885, *de* 1889 *et de* 1893.

Nous n'avons relevé que les réformes générales ou de principe, écartant avec soin les nombreuses questions de détail, qui n'en sont que les préliminaires ou les conséquences et qui n'auraient fait qu'obscurcir et surcharger inutilement ce travail.

C'est ainsi, messieurs, qu'après avoir inscrit :

1° La revision de la Constitution,
2° La séparation des Églises et de l'État,
3° La décentralisation administrative,
4° La réforme générale et la meilleure répartition de l'impôt,

nous avons cru parfaitement inutile de faire suivre :

1° La réforme des attributions du Sénat,
2° La dénonciation du Concordat,
3° La suppression des sous-préfectures et des conseils d'arrondissement,
4° La réforme, la diminution ou la suppression des impôts foncier, des portes et fenêtres, des patentes, — des taxes de consommation, de mutation, de succession, etc., etc.

Nous avons fait exception, cependant, à cause de leur exceptionnelle importance, pour la réforme ou la suppres-

sion des impôts sur les boissons, et pour l'impôt proposé sur le capital, sur le revenu ou sur tous les deux.

Il va sans dire que nous avons, à plus forte raison, éliminé de nos tableaux toutes les questions qui — après avoir eu leurs heures de discussion passionnée — sont aujourd'hui résolues et ne soulèvent plus de protestation nulle part.

Nous n'entendons pas parler de la loi militaire et de la loi scolaire, qui continuent d'être attaquées violemment et dont un grand nombre de députés demandent la ferme application et le complément.

I. — *Élections de* 1881.

RÉFORMES RÉCLAMÉES.	NOMBRE DES ENGAGEMENTS mis en regard des résultats des trois autres élections.			
	1881.	1885.	1889.	1893.
Revision de la Constitution	331	86	346	202
Liberté de la presse	123	»	22	65
— de réunion	127	»	23	65
— d'association	154	104	46	94
Séparation des Églises et de l'État	163	184	117	149
Suppression de l'inamovibilité de la magistrature	148	41	15	9
Élection des juges	72	63	25	25
Décentralisation administrative	126	76	69	105
Suppression du cumul sous toutes ses formes	107	71	32	43
Instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire	239	90	32	152
Service militaire obligatoire et égal pour tous	178	82	99	188

II. — *Élections de* 1885 (au scrutin de liste).

RÉFORMES RÉCLAMÉES.	NOMBRE DES ENGAGEMENTS mis en regard des résultats des trois autres élections.			
	1885.	1881.	1889.	1893.
Revision de la Constitution	86	331	346	202
Liberté d'association	104	154	46	94
Séparation des Églises et de l'État	184	163	117	149
Extension de la compétence des juges de paix	147	26	43	43
Simplification de la procédure, réduction des frais de justice	218	53	148	190
Décentralisation administrative	76	126	69	105
Instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire	90	239	32	152
Développement de l'enseignement professionnel	166	49	71	70
Service militaire obligatoire et égal pour tous	82	178	99	188
Réforme générale et répartition plus équitable de l'impôt	160	100	164	293
Réforme, diminution ou suppression des impôts des boissons	87	31	65	199
Impôt sur le revenu, sur le capital ou sur tous les deux	180	66	69	187
Organisation du crédit agricole	102	12	61	210
Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer	117	24	100	96
Augmentation des tarifs de douane	131	27	321	»
Développement des sociétés de prévoyance et d'assistance	153	19	211	425

III. — *Élections de* 1889.

RÉFORMES RÉCLAMÉES.	NOMBRE DES ENGAGEMENTS mis en regard des résultats des trois autres élections.			
	1889.	1881.	1885.	1893.
Revision de la Constitution	346	331	86	202
Séparation des Églises et de l'État	117	163	184	149
Simplification de la procédure, réduction des frais de justice	148	53	218	190
Décentralisation administrative	69	126	76	105
Instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire	32	239	90	152
Service militaire obligatoire et égal pour tous	99	178	82	188
Réforme générale et répartition plus équitable de l'impôt	164	100	160	293
Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer	100	24	117	96
Augmentation des tarifs de douane	321	27	131	»
Développement des institutions de prévoyance et d'assistance	211	19	153	425

IV. — *Élections de* **1893**.

RÉFORMES RÉCLAMÉES.	NOMBRE DES ENGAGEMENTS mis en regard des résultats des trois autres élections.			
	1893.	1881.	1885.	1889.
Revision de la Constitution	202	331	86	346
Liberté d'association	94	154	104	46
Séparation des Églises et de l'État	149	163	184	117
Simplification de la procédure. — Réduction des frais de justice	190	53	218	148
Décentralisation administrative	105	126	76	69
Instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire	152	239	90	32
Service militaire obligatoire et égal pour tous	188	178	82	99
Réduction du service militaire à deux ans	37	100	»	»
Réforme générale et répartition plus équitable de l'impôt	293	100	160	164
Réforme, diminution ou suppression des impôts des boissons	199	31	87	65
Suppression des octrois	108	32	45	45
Impôt sur le revenu, sur le capital ou sur tous les deux	187	66	180	69
Développement des voies de communication	121	31	»	63
Revision et abaissement des tarifs de chemins de fer	96	24	117	100
Organisation du crédit agricole	210	12	102	61
Assurances agricoles	67	»	»	»
Développement des institutions de prévoyance et d'assistance	425 (1)	19	193	211
Développement des associations syndicales (et des sociétés coopératives)	106	57	»	33
Responsabilité des patrons en matière d'accidents	109	9	26	36
Organisation du crédit au travail	62	14	42	20
Suppression des privilèges et des monopoles	58	13	»	23

(1) L'extraordinaire élévation de ce chiffre s'explique par le nombre des questions réunies sous le même titre.

On voit, par l'examen du premier de ces tableaux :

1° Que les élections de 1881 ont été essentiellement politiques, et que les réformes économiques et sociales — qu'on ne croyait pas, à tort ou à raison, pouvoir être résolues sans que les grandes réformes constitutives de la République le fussent déjà — sont encore, à cette époque, reléguées au second plan et n'obtiennent qu'un petit nombre de suffrages;

2° Que la revision de la Constitution, admise par 331 députés, dont 311 républicains, a eu tout, d'abord, pour elle, une majorité parlementaire exclusivement républicaine.

L'examen du second tableau nous montre :

1° Que les élections de 1885, faites au scrutin de liste, n'ont pas accordé la même importance à toutes les questions politiques, — quelques-unes, comme la liberté de la presse et la liberté de réunion, se trouvant d'ailleurs à peu près résolues;

2° Et que, par contre, ces élections ont commencé à mettre en évidence les questions économiques et sociales, jusque-là relativement négligées.

Le troisième tableau donne le résultat des élections, si passionnées, de 1889. Il s'agissait alors de sauver la République, mise en péril par la coalition boulangiste, contre laquelle se fit l'union de toutes les nuances du parti républicain.

La coalition avait fait de la revision de la Constitution le premier article de son programme. Cette revision, votée par les monarchistes, qui y voyaient un moyen de détruire la République, votée, en plus grand nombre, par les républicains qui y voyaient un moyen de l'affermir, obtint plus de suffrages encore qu'en 1881.

Les élections de 1889 ont, en définitive, sauvé la République et maintenu à plusieurs des grandes questions écono-

miques et sociales l'importance que leur avaient donnée les élections de 1885.

Le quatrième tableau, celui des élections de 1893, qui ont fait la Chambre actuelle, nous prouve l'intérêt croissant que le pays porte aux questions politiques, économiques et sociales. Enfin, messieurs, de l'observation comparée des quatre tableaux, il résulte, d'une manière incontestable, la constatation de la volonté persévérante du pays de voir s'accomplir successivement toutes les grandes réformes qui intéressent l'avenir et la prospérité de la République et de ne laisser porter aucune atteinte à celles qui sont déjà réalisées.

Nous nous bornons aux simples et indispensables remarques qui précèdent, n'oubliant pas, messieurs, que le vaste champ des commentaires et des interprétations, qui est ouvert à chacun de vous, est, à bon droit, interdit à votre Commission.

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Pages.

Pages.

Paris. — MOTTEROZ, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît.

PIÈCES ANNEXES



PIÈCES ANNEXES

Extrait du compte-rendu de la séance du 7 décembre 1893.

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION.

M. le président. La parole est à M. Barodet, pour le dépôt d'une proposition de résolution en faveur de laquelle il se propose de demander la déclaration d'urgence.

M. Barodet. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution ayant pour but la nomination d'une commission de onze membres chargée de réunir et de publier le texte authentique des programmes et engagements électoraux.

Je demande à la Chambre de vouloir bien prononcer l'urgence en faveur de cette proposition et en ordonner la discussion immédiate. (*Lisez! lisez!*)

Je donne lecture de l'exposé des motifs.

Messieurs, la Chambre de 1881, celle de 1885 et celle de 1889 ont inauguré leurs travaux par la nomination d'une commission chargée de dépouiller les programmes et engagements électoraux de chacun de leurs membres... (*Rumeurs au centre. — Très bien! très bien! à l'extrême gauche*) et de présenter un rapport général et méthodique sur les vœux exprimés par le pays.

Elles ont reconnu la nécessité pour les mandataires du peuple d'en bien connaître les besoins et les volontés et pour les législateurs le devoir d'y conformer leurs délibérations.

La Chambre de 1893 ne sera pas moins bien inspirée et se montrera tout aussi respectueuse de la souveraineté nationale dont elle est la représentation. Elle n'a pas oublié la parole mémorable de Gambetta prenant possession du pouvoir en 1881 : « Nous n'avons pas d'autre programme que le programme de la France. Nous devons lui obéir. »

Elle comprendra qu'il n'est pas d'autre moyen plus honnête, plus sensé, plus vrai, — l'expérience ne nous l'a que trop appris, — de constituer une majorité unie, durable et féconde.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption immédiate de la résolution suivante :

« La Chambre nommera dans ses bureaux une commission de onze membres, chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes

et engagements électoraux des députés et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises. » (*Très bien ! à gauche*)

Je rappelle, Messieurs, que cette proposition de résolution a été adoptée à une immense majorité par la Chambre de 1881, et à la presque unanimité, sans discussion, par les deux Chambres qui ont suivi. Comme il s'agit d'opérer un travail très minutieux et très long, il m'a semblé inutile de le faire passer par la filière ordinaire des propositions nouvelles, et, pour hâter le travail, je demande l'urgence et la discussion immédiate, afin que, dans leur prochaine réunion, les bureaux puissent nommer la commission qui sera chargée de réunir et de publier les programmes et engagements électoraux des élections dernières. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. le président. Messieurs, notre honorable collègue M. Barodet demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate en faveur de la proposition de résolution dont je rappelle la teneur :

« La Chambre nommera dans ses bureaux une commission de onze membres, chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés et d'opérer, dans un rapport général, sans commentaire ni interprétation, le classement méthodique des opinions émises. » (*Très bien ! très bien !*)

Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence. — Elle ordonne ensuite la discussion immédiate.)

M. Lechevallier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lechevallier.

M. Lechevallier. Messieurs, nous nous sommes réunis il y a quelques instants dans nos bureaux, où nous avons constaté, — ce que nous savions d'ailleurs, — que l'année 1893 se solderait par un déficit de plus de 125 millions (*Mouvements divers.*)

En présence de cette situation, et j'ajouterai de l'inutilité de la dépense qu'on nous propose de voter, je vous demande de repousser la proposition de M. Barodet. (*Exclamations sur divers bancs, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Millerand. Le budget de la Chambre n'est pas en déficit.

M. Lechevallier. Je ne vois pas la différence qui existe entre les dépenses de la Chambre et celles de l'État, au point de vue du contribuable.

La Chambre a voté des propositions du même genre en 1881, en 1885 et en 1889. Voulez-vous me dire quel résultat nous avons obtenu, quels avantages nous avons retirés de ces publications ?

M. le comte de Lanjuinais. Si les députés manquent à leurs engagements, cela regarde leurs électeurs, et non pas la Chambre.

M. Antide Boyer. Les publications antérieures ont été très utiles. Elles ont servi à faire échouer les députés qui avaient été infidèles à leur mandat.

M. Lechevallier. Je dis que, dans des temps difficiles comme ceux que nous traversons, la première chose que nous devons faire, ce sont des économies. (*Très bien ! très bien ! au centre. — Interruptions à l'extrémité droite de la salle.*)

Est-ce à dire que, parce qu'on ne réunira pas en volume nos professions de foi, nous ne nous rappellerons pas les engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos électeurs ? Évidemment non ! C'est pourquoi je considère comme absolument inutile la réunion en un ou plusieurs volumes de nos professions de foi, qui, le plus souvent, restent au fond des bibliothèques de chacun de nous !

Je demande donc à la Chambre de repousser purement et simplement la proposition que vient de faire M. Barodet. (*Mouvements divers.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le projet de résolution de M. Barodet.

J'ai reçu une demande de scrutin signée de MM. Rouanet, Chassaing, Paulin-Méry, Vaillant, Baudin, Calvinhac, E. Roche, Franconie, Thivrier, Jourde, Guesde, Pédebidou, Basly, Chauvière, Dejeante, Jaurès, Clovis Hugues, Charpentier, Lamendin, Couturier, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants		480
Majorité absolue		241
Pour l'adoption	387	
Contre	93	

La Chambre des Députés a adopté.

PROGRAMMES

PROFESSIONS DE FOI ET ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

Élections législatives des 20 Août et 3 Septembre 1893

AIN

Circonscription de BELLEY.

M. H. GIGUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers Concitoyens,

Vous serez appelés, le 20 août, à élire un représentant à la nouvelle Assemblée législative.

Encouragé par un certain nombre d'entre vous, je sollicite de nouveau vos suffrages.

Si vous me continuez le mandat dont vous m'avez honoré pendant ces dernières années, je m'appliquerai à justifier votre confiance en servant loyalement la République démocratique, qui est certainement la meilleure garantie de la sécurité de la France et des intérêts français.

Honoré GIGUET, conseiller général, député sortant.

1re Circonscription de BOURG.

M. J. POCHON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Sur les instances d'un grand nombre d'électeurs républicains de la première circonscription de Bourg, je viens solliciter le renouvellement de mon mandat.

Ceux qui connaissent mon passé ne me demandent ni engagements ni promesses.

Néanmoins, aux nouveaux électeurs qui l'ignorent, et aux anciens qui pourraient l'avoir oublié, je rappelle que je n'abandonne rien du programme sur lequel j'ai été élu à trois reprises différentes.

De ce programme, je poursuivrai la réalisation de toutes les parties qui n'ont pas été votées pendant les précédentes législatures. Inutile de les énumérer, les républicains les connaissent.

Il le faut, dans l'intérêt de la démocratie qui demande, plus énergiquement que jamais, l'organisation d'une République basée sur des réformes toujours promises, mais toujours ajournées.

L'étiquette n'est plus suffisante, le pays veut des actes.

Vive la République démocratique !

J. POCHON, député sortant.

2e circonscription de BOURG.

M. HERBET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Choisi comme candidat aux élections législatives du 20 août par l'unanimité des délégués républicains de l'arrondissement, je viens solliciter l'honneur de vous représenter de nouveau à la Chambre des Députés.

Vous connaissez mes convictions politiques, mes opinions républicaines, elles n'ont jamais varié.

Aujourd'hui que la forme du gouvernement n'est même plus discutée par nos adversaires politiques, la Chambre nouvelle doit marcher résolument en avant.

Étudier et faire aboutir les réformes démocratiques depuis si longtemps promises; voter la réforme générale de l'impôt, en répartissant plus équitablement les charges qui doivent peser surtout sur la richesse; diminuer les impôts de consommation, réformer la loi de 1816 sur le régime des boissons; supprimer l'exercice; diminuer les frais de justice; aborder franchement les problèmes sociaux, en répudiant les théories insensées du collectivisme; venir en aide aux populations ouvrières, si intéressantes, des villes et des campagnes, en favorisant la mutualité, en créant des caisses de retraites pour la vieillesse et les invalides du travail; faire des lois sur les associations civiles et religieuses, qui prépareront la séparation des Églises et de l'État; favoriser l'agriculture en allégeant les charges qu'elle supporte, en diminuant les droits de mutation et de transmission, en maintenant les droits protecteurs pour résister à la concurrence étrangère, en développant l'enseignement agricole, en créant le crédit agricole; maintenir intactes les lois scolaire et militaire qui sont des lois de justice, d'égalité et de liberté : telle sera la lourde tâche à laquelle devront se consacrer dans la prochaine législature les républicains sincères, soucieux des intérêts du peuple, de la grandeur de la patrie et de la prospérité de notre chère République. Je serai de ceux-là.

Vive la République !

Docteur HERBET, conseiller général,
député républicain sortant.

Circonscription de GEX.

M. E. BIZOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Encouragé par un grand nombre de républicains qui connaissent mes principes politiques, encouragé aussi par les membres du Conseil d'arrondissement, j'ai l'honneur de venir solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1889, sans rien abandonner de mon ancien programme.

En agissant ainsi, j'ai pour but principal la réalisation des réformes promises depuis longtemps et commencées pendant cette dernière législature.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je m'efforcerai, au point de vue de la politique générale, d'obtenir principalement :

1° Une plus juste répartition des impôts ;

2° L'organisation de l'assistance publique dans les villes et surtout dans les campagnes ;

3° La création d'un crédit agricole pour venir en aide aux cultivateurs.

Au point de vue des intérêts locaux, je persisterai à demander la réciprocité du traitement entre la zone franche du pays de Gex et les cantons suisses du voisinage, conformément à l'esprit, aux commentaires du traité de 1815 et aux promesses du plénipotentiaire de la République de Genève, M. Pictet de Richemont, lors de la signature de ce traité.

J'appliquerai toute mon activité à assurer la prompte exécution du Longeray-Gex-Divonne compris dans les deux budgets de 1893 et 1894.

Électeurs,

Je suis enfant du pays, vos intérêts sont les miens, vous pouvez donc être convaincus que je ne négligerai rien pour améliorer notre situation, dont la défense m'est facilitée par les connaissances et par l'expérience acquises pendant ces quatre dernières années.

Vous m'avez vu à l'œuvre, voilà votre garantie.

Comptez sur mon dévouement absolu, comme j'espère, de mon côté, pouvoir compter sur votre ferme appui.

Vive la République progressive !

Vive le pays de Gex !

E. BIZOT, député sortant.

Circonscription de NANTUA.

M. E. PHILIPON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs républicains de l'arrondissement de Nantua,

Je viens, pour la troisième fois, me présenter à vos suffrages.

Pendant les huit années que j'ai eu l'honneur de vous représenter, je n'ai jamais eu d'autre souci que la défense de la démocratie, d'autre préoccupation que la prospérité et la grandeur du pays.

J'ai voté les lois scolaires et la loi militaire, la loi sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, la suppression des octrois, la diminution des frais de justice.

Au sein de la Commission des douanes et devant la Chambre, j'ai défendu énergiquement les intérêts agricoles et industriels de l'arrondissement de Nantua. Sur ma demande, des droits protecteurs ont été votés sur les pâtes de bois, sur les objets de tournerie, sur les articles d'Oyonnax et de Saint-Claude, sur les fromages et sur les bois.

Partisan de l'extension des droits des communes en ce qui concerne la gestion de leurs forêts, j'ai déposé une proposition de loi en ce sens.

J'ai toujours voté et je continuerai à voter la suppression de l'exercice chez les débitants, mais je ne saurais admettre que cette disposition inique et vexatoire soit transportée chez les propriétaires récoltants. Je veux l'égalité des uns et des autres dans la liberté.

A l'avenir, comme par le passé, je défendrai donc le droit des bouilleurs de cru, qui n'est qu'une conséquence naturelle du droit de propriété.

La réforme des impôts, telle devra être l'œuvre maîtresse de la prochaine Chambre. Si j'ai l'honneur d'en faire partie, je voterai l'impôt sur le revenu, le dégrèvement de l'impôt foncier, la suppression progressive des taxes de consommation qui pèsent plus lourdement sur le pauvre que sur le riche, et notamment le dégrèvement intégral des boissons hygiéniques (vins, cidres et bières), la suppression de l'exercice libre chez les débitants et chez les marchands en gros.

Je continuerai à voter, à l'avenir, comme je l'ai fait par le passé, la séparation des Églises et de l'État.

Les questions sociales préoccupent à bon droit tous les hommes de progrès. Je voterai les lois relatives à la création du crédit agricole et populaire, à l'assurance contre les sinistres agricoles, à l'organisation de l'assistance médicale gratuite, à l'assurance des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie contre les

accidents, le chômage, la maladie et la vieillesse, ainsi que toutes les lois ayant pour but de régler, dans un esprit de liberté et de justice, les rapports du capital avec le travail.

Électeurs républicains,

Aujourd'hui, comme en 1889, c'est à vous seuls que je m'adresse, c'est de vous seuls que j'attends le renouvellement de mon mandat.

Quant aux réactionnaires, plus ou moins sincèrement ralliés à la République, je déclare hautement que je repousse leurs suffrages.

Vive la République!

E. PHILIPON, député sortant, conseiller général.

Circonscription de TRÉVOUX.

M. Alexandre BÉRARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Appelé par l'unanimité des conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et maires républicains des bourgs importants de l'arrondissement de Trévoux à l'honneur de tenir le drapeau républicain dans la Dombes, je viens solliciter vos suffrages avec la ferme volonté de consacrer toute mon énergie, toute mon âme, toute ma vie à la défense de la cause démocratique, qui nous est chère, à la défense de vos intérêts politiques, administratifs, économiques et agricoles.

Depuis l'âge de dix-sept ans, je n'ai cessé, par la plume et par la parole, de lutter pour la République, le droit, la justice et la liberté ; j'ai été, je suis, je serai toujours un républicain démocrate.

Depuis de longues années, je n'ai cessé de combattre le bon combat dans les rangs de la démocratie de l'Ain, lui donnant tout mon cœur, tout mon être. En 1885 et en 1889, j'ai refusé toute candidature législative pour maintenir intacte l'union profonde du parti républicain dans notre département; aujourd'hui, dans ce grand et bel arrondissement de Trévoux, c'est tout le parti républicain qui vient m'appeler au premier rang de bataille : je ne puis me dérober à cet honneur et à ce devoir.

Comptez donc sur mon inébranlable dévouement, mes chers concitoyens,

électeurs républicains de la Dombes, si vous me jugez digne de vous représenter.

La République triomphante, triomphante par vous, par nous, par tous les soldats de la démocratie, a définitivement vaincu les vieux partis monarchiques; mais cette République, il s'agit aujourd'hui de la défendre contre ceux qui, n'ayant pu l'écraser et la détruire, rêvent de s'en emparer pour en faire une République aristocratique et cléricale; il faut la défendre pour qu'elle reste démocratique; il faut la défendre pour qu'elle reste essentiellement réformatrice et progressiste.

Contre ces ralliés, contre ces résignés, qui ne se soumettent à la République que pour mieux l'étouffer, il faut maintenir énergiquement ces lois égalitaires, qui ont été la plus belle conquête de la démocratie française: la loi scolaire et la loi militaire. Dans l'État neutre et laïque, scrupuleusement respectueux de toutes les croyances philosophiques et de toutes les confessions religieuses, mais ne devant accorder de privilège à aucune secte, l'école publique doit être rigoureusement laïque, par respect de la liberté de conscience, comme, au nom de la justice et de l'égalité, tous les citoyens doivent quitter la blouse, l'habit ou la soutane pour prendre le sac militaire.

La République ne doit point être la chose d'une aristocratie, de quelques-uns; elle doit être la chose de tous et, si elle peut avoir des privilégiés, ces privilégiés ne peuvent être que les petits, les humbles, les faibles, ceux qui, plus que tous autres, ont besoin d'appui et de protection. La République ne doit pas suivre les errements des monarchies déchues; elle doit être démocratique; elle doit être avant tout le gouvernement des travailleurs, la République des ouvriers, la République des paysans.

C'est cette République démocratique que le suffrage universel consacrera au scrutin de demain, repoussant une fois de plus ses éternels ennemis, les hommes des monarchies disparues, qui, après avoir été vaincus sous la bannière du boulangisme, tentent de remonter à l'assaut de la liberté en prenant un masque constitutionnel; c'est cette République démocratique, indépendante de toute aristocratie; c'est cette République qui, séparant la politique de la religion, renferme les prêtres de toutes les sectes dans le strict domaine de leurs temples; c'est cette République que le suffrage universel maintiendra.

Pour conserver ce régime démocratique, il est nécessaire d'inscrire en tête du programme de ses représentants le vote d'une loi sur les associations consacrant leur liberté, mais s'opposant énergiquement à l'extension des biens de mainmorte, ruineuse pour la richesse publique; le vote d'une loi constituant une caisse de retraites pour les invalides du travail, assurant le droit absolu à un morceau de pain à ceux auxquels l'âge, la maladie ou les accidents ont arraché l'outil des mains; le vote d'une loi sur le crédit agricole, qui permettra au cultivateur n'ayant que son activité, son intelligence et ses bras d'emprunter, à des conditions peu onéreuses, l'argent grâce auquel il pourra fertiliser son champ, acquérir une charrue, même conquérir la terre; le vote d'une loi sur l'assurance agricole, obligatoire et universelle, qui mettra le labeur du paysan à l'abri de la ruine que peuvent causer les fléaux naturels, la grêle, la sécheresse ou la gelée. Elle réformera l'impôt des boissons.

Cette République, ennemie des variations économiques, maintiendra énergi-

quement les droits protecteurs votés par les Chambres précédentes pour défendre l'agriculture nationale : elle les élèvera même, si la nécessité d'assurer une suffisante rémunération au paysan l'exige.

Cette République, protectrice des faibles et des petits ; cette République également éloignée de la réaction et des utopies collectivistes, cette République pour laquelle je combats de toutes mes forces, modifiera notre régime d'impôts, reste des vieilles lois monarchiques, pour le faire reposer sur des bases plus équitables et plus justes, soulageant le pauvre, frappant le riche, enlevant des épaules du premier une partie du fardeau pour faire payer proportionnellement à la richesse la plus grande partie des contributions publiques. Cette République réformera tous ces impôts, — les prestations, l'octroi, pour ne citer que ceux-là, — qui pèsent surtout sur le travailleur, et mettra la charge à qui peut la supporter : au capitaliste, à la grande propriété.

Ennemi des étroites coteries, je veux la République de tous les républicains, mais des seuls républicains ; je fais appel à tous ceux qui luttent depuis longtemps pour la République et pour la liberté, à tous ceux qui veulent le maintien de la République démocratique, progressiste et libérale.

Mes chers concitoyens, vous vous souviendrez que c'est par l'union rigoureuse de notre parti que nous avons fondé la République et victorieusement repoussé les assauts de la réaction et du cléricalisme ; aussi est-ce à vous tous que je m'adresse, à vous tous qui estimez que la République doit toujours marcher en avant dans la voie du progrès, pour réaliser, dans l'intérêt de tous, sa sublime devise de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.

Vive la République !

Alexandre BÉRARD.

AISNE

Circonscription de CHATEAU-THIERRY.



M. F. DEVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Le Congrès républicain, composé de presque tous les conseillers d'arrondissement, d'un très grand nombre de maires, des délégués des associations républicaines des divers cantons, s'est réuni à la mairie de Château-Thierry, le dimanche 16 juillet, sous la présidence de M. Morlot, conseiller général du canton de Charly.

Les délégués, venus de tous les points de l'arrondissement, étaient au nombre de 230.

Après discussion, ils ont arrêté le programme suivant :

1° Politique nettement progressiste, sans aucune compromission dont le résultat serait d'exposer le parti républicain à perdre le bénéfice des réformes faites jusqu'à présent : sécularisation de l'assistance publique, laïcisation de l'enseignement public, service militaire obligatoire pour tous, sans aucune exception;

2° Continuation de la politique économique de la précédente législature, en se maintenant dans les limites d'une protection sage, raisonnée et conforme aux intérêts de l'arrondissement;

3° Incorporation dans le budget ordinaire de toutes les dépenses ayant figuré, à titre extraordinaire, dans les budgets antérieurs; réalisation de toutes les économies compatibles avec le bon fonctionnement des services publics, de façon à pouvoir assurer l'amortissement de la dette dans des proportions aussi larges que possible; — vote de toutes les propositions financières ayant pour objet d'assurer une plus équitable répartition des charges pesant sur les contribuables; — maintien du droit des bouilleurs de cru;

4° Acceptation de toutes les propositions ayant pour but de réprimer les empiètements de l'Église et de faire rentrer les ministres des cultes dans le droit commun; — vote des mesures destinées à préparer, dans l'avenir le plus

prochain possible, la séparation définitive des Églises et de l'État; — application des lois existantes aux congrégations et revision de la législation concernant les biens de mainmorte;

5° Vote de toutes les lois qui auront pour objet d'améliorer le sort des travailleurs et de développer leur bien-être moral et matériel, tout en assurant le respect de l'ordre et de la propriété.

Ensuite, le Congrès m'a désigné, à l'unanimité, comme candidat de la République aux élections législatives.

J'ai accepté le programme; j'ai accepté la candidature.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder à nouveau vos suffrages, vous pouvez être certains que je remplirai mon mandat avec honneur et fidélité, comme je l'ai fait dans la législature qui vient de prendre fin.

Je travaillerai énergiquement à la sauvegarde des intérêts des cultivateurs et des vignerons : je demanderai, comme je l'ai toujours fait, le maintien du droit des bouilleurs de cru; je voterai la réduction de l'impôt foncier, la suppression des prestations, la création d'un établissement de crédit agricole, la réforme du cadastre, car je considère qu'il est souverainement injuste que de mauvaises terres payent autant d'impôts que des terres de première qualité; je voterai également toutes les propositions relatives à la réforme administrative, suppression des sinécures, diminution des gros traitements, abolition du cumul.

Au point de vue social, tous mes efforts tendront à l'amélioration de la situation des humbles, des petits, des travailleurs des villes et des campagnes. Je m'occuperai notamment de l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes et de la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers âgés ou infirmes.

Pour protéger le travail national, je demanderai, à nouveau, qu'il soit établi une taxe sur les ouvriers étrangers.

Au point de vue politique, vous m'avez vu à l'œuvre. Vous connaissez assez mes idées pour que je n'aie pas à entrer dans de longues explications.

Je me présente donc à vos suffrages avec mon passé, mes opinions, qui n'ont jamais varié, mes services administratifs comme maire de Château-Thierry, conseiller d'arrondissement et conseiller général, je me présente, après dix-huit ans de travaux et de luttes pour la cause de la démocratie républicaine, dans les rangs de laquelle je suis né et que j'ai toujours servie.

Ma politique sera celle que j'ai suivie pendant les quatre années de la dernière législature: une politique d'union entre tous les républicains, quelle que soit leur nuance, mais sans compromission avec les adversaires du régime actuel : réactionnaires, ralliés d'hier, ou socialistes révolutionnaires.

Mes chers concitoyens,

Nous avons devant nous les mêmes adversaires qu'en 1889. Seulement ils ont changé de masque.

Ils se présentent aujourd'hui, avec l'étiquette républicaine, alors que depuis l'Empire ils n'ont cessé de combattre la République et les hommes qui l'ont défendue.

Il ne se peut pas que l'arrondissement de Château-Thierry, qui a toujours été représenté par des républicains, se jette aujourd'hui dans les bras de la réaction.

Vous ne faillirez pas à votre devoir, et, le 20 août, vous consacrerez par votre vote le triomphe définitif de la République dans notre vaillant arrondissement.

J'attends avec confiance votre verdict.

Vive la République !

F. DEVILLE,

Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Château-Thierry, conseiller général de l'Aisne, député sortant.

1re circonscription de LAON.

M. E. GUISSART,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné par le Congrès républicain pour tenir dans la première circonscription de Laon le drapeau de la démocratie, je viens avec confiance solliciter vos suffrages.

Conseiller général d'un canton de la circonscription, j'ai l'honneur d'être connu d'un grand nombre d'entre vous ; aussi n'ai-je pas à vous parler longuement de mon passé.

Né en 1835, au Thuël, canton de Rozoy-sur-Serre, d'une famille d'ouvriers de culture originaire de Lappion, canton de Sissonne, j'ai d'abord exercé les modestes fonctions d'instituteur à Liesse.

Il m'a donc été donné d'apprécier les besoins des populations ouvrières et agricoles au milieu desquelles j'ai vécu en contact permanent.

Sans aucune fortune patrimoniale, je me suis élevé par mon seul travail à la situation que j'occupe. Vous pouvez donc me considérer comme membre de la grande famille des travailleurs, et c'est à améliorer les conditions d'existence de la classe laborieuse que je veux consacrer tous mes efforts.

Républicain d'origine et de sincère conviction, je n'ai pas attendu que la République eût accompli la grande œuvre de relèvement national qui fait l'admiration du monde entier pour donner à ce gouvernement de justice et de liberté ma profonde affection, mon inébranlable attachement.

En servant la République comme on sert un gouvernement passionnément aimé, je resterai donc fidèle à mon passé, aux convictions de toute ma vie.

Persuadé que la crise dont souffrent la classe ouvrière, l'agriculture, le commerce et l'industrie a pour cause principale la mauvaise répartition de nos impôts, qui pèsent trop lourdement sur la consommation et sur les humbles travailleurs, j'ai accepté, sans hésitation, le premier article du programme élaboré par le Congrès républicain de la première circonscription de Laon, ainsi que la totalité de ce programme, que je fais mien, et que je m'engage à défendre, si j'ai l'honneur d'être votre élu.

Ce programme est le suivant :

1° Recherche consciencieuse, avec la ferme résolution d'aboutir, d'un nouveau système fiscal qui permette de répartir l'impôt, proportionnellement aux ressources de chaque citoyen et non plus, comme aujourd'hui, proportionnellement à ses charges.

Par conséquent, réduction graduelle et progressive, jusqu'à suppression complète, si possible, dans le plus bref délai, des impôts qui frappent la consommation. Dégrèvement de la propriété foncière ; revision du cadastre ;

2° Diminution des frais de justice ;

3° Création d'une banque agricole et populaire ;

4° Institution d'une caisse de retraites ouvrières ;

5° Organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

6° Loi sur les associations s'opposant à la reconstitution et à l'accroissement des biens de mainmorte, et facilitant aux ouvriers la défense de leurs intérêts ;

7° Protection accordée à l'agriculture et au travail national ; réduction des frais de transport pour les produits agricoles et les marchandises destinées à l'agriculture ;

8° Maintien absolu et application des lois scolaire et militaire.

Chers concitoyens,

Vous connaissez maintenant le républicain qui se présente devant vous. Il a un passé intact. Il offre à votre examen quarante-deux ans d'une vie toute de travail et d'études.

Si j'ai l'honneur d'être votre député, je consacrerai à la défense et à l'affermissement des institutions démocratiques tout mon zèle, tout mon dévouement.

Vive la République !!

E. CUISSART,

Conseiller général du canton de Rozoy-sur-Serre, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, candidat du Congrès républicain.

2e circonscription de LAON.

M. André CASTELIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Le suffrage universel, notre maître à tous, va nous juger.

Demeuré fidèle à mon mandat, fidèle à mes amitiés, j'attends avec confiance son verdict.

Les intérêts supérieurs de la patrie, les besoins de notre région ont été ma constante préoccupation.

Mes votes, mes propositions de loi, mes interventions à la tribune de la Chambre le prouvent.

Je veux toujours la République nettement progressive, régie par une Constitution revisée dans un sens libéral ; je la veux largement tolérante, accessible à tous, respectueuse de toutes les opinions et de toutes les croyances.

Je la veux secourable aux humbles, aux déshérités, aux travailleurs, à tous ceux qui peinent et qui souffrent des différences sociales, alors qu'ils sont pourtant les véritables créateurs de la fortune de la France et la cause première de sa richesse comme de sa grandeur.

Je réclame avec vous la liberté de parler, de penser et d'écrire, la liberté d'association, la liberté de conscience, le droit de contrôle permanent et direct réservé au peuple dans les affaires publiques.

L'impôt moins lourd pour les travailleurs, par une plus équitable répartition des charges.

Et la solution du problème social par la pacifique association du capital et du travail, qui doit assurer à chacun des salaires proportionnés aux besoins de l'existence et le repos qu'a mérité la vieillesse, après une vie de fatigues et de labeurs.

C'est pourquoi je me suis associé à tous les efforts et j'ai pris moi-même l'initiative de dispositions tendant à protéger notre agriculture, — richesse de la France, — notre industrie, notre commerce, le salaire de nos nationaux, comme à assurer le bien-être matériel et moral des travailleurs français.

Mes électeurs ont pu suivre mes efforts, mes interventions parfois couronnés de succès pour la défense de nos intérêts agricoles, source de la richesse de notre département.

En résumé, je défie l'adversaire le plus acharné de me reprocher un seul de mes votes.

Élu à la suite d'un mouvement politique violent, j'ai travaillé dans notre région à la pacification.

A la Chambre, je me suis tenu à l'écart des agitations stériles.

Patriotes, sans rien oublier du passé qui a mutilé la France, nous devons coopérer, dans la mesure de nos forces, à la grandeur de notre pays, dans le recueillement, dans la paix, par le travail et la liberté.

Vive la République ! par tous et pour tous.

André CASTELIN, député sortant, maire de Pargny-les-Bois,
Membre de la Société des agriculteurs de France.

1re circonscription de SAINT-QUENTIN.

M. François HUGUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Enfant du pays, j'ai toujours vécu au milieu de vous.

Pour consacrer tout mon temps à la chose publique, j'ai abandonné la direction d'une importante manufacture. Aucune préoccupation personnelle ne viendra me distraire de l'accomplissement du mandat que je sollicite de vos suffrages.

En politique, vous me connaissez.

Je suis et j'ai toujours été républicain.

Je veux la marche en avant, sage et progressive ; je veux défendre énergiquement toutes les libertés, mais je suis l'adversaire résolu des aventures et des révolutions.

Il faut que la Chambre nouvelle, par des économies bien entendues, par le bon ordre et la probité dans la gestion des finances, arrive à diminuer vos impôts et vos charges.

Au point de vue économique, je suis partisan de la protection du travail national ; je voterai toutes les lois destinées à accroître la prospérité de l'industrie et du commerce français.

Je provoquerai l'établissement d'un crédit agricole, accessible à tous, et les lois protectrices de l'agriculture trouveront en moi un défenseur ardent et convaincu.

J'ai vu de près, pendant les sept années que j'ai passées à la mairie de

Saint-Quentin, bien des misères; je considère qu'il est du devoir d'un représentant du peuple de chercher immédiatement à y porter remède, en améliorant le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Abordons résolument les questions sociales :

Caisse de retraites pour les ouvriers, dotée par l'État. — Assistance aux nombreuses familles. — En un mot, toutes les mesures qui peuvent augmenter le bien-être des classes laborieuses.

Mes camarades de la compagnie franche des cantons de Saint-Quentin, Moy, Ribemont, me connaissent depuis 1870 et ne m'ont pas oublié; ils vous diront que je suis homme à remplir tous mes devoirs et à ne jamais faillir à mes engagements.

Électeurs de la première circonscription, en votant pour moi, vous voterez pour un des vôtres et vous assurerez définitivement, en nos régions, le triomphe de la République et de l'idée démocratique.

François HUGUES, maire de Saint-Quentin, chevalier de la Légion d'honneur.

2e circonscription de SAINT-QUENTIN.

M. Jules DESJARDINS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Pour la deuxième fois, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Il n'y a pas deux mois, le 18 juin dernier, votre circonscription a donné une éclatante majorité aux idées d'apaisement, d'économie, de liberté et de paix sociale dont ma candidature était la nette et loyale affirmation.

Je ne puis que vous répéter aujourd'hui, en l'accentuant encore, ce que je vous disais à cette époque.

Ennemi de tout bouleversement, je veux, avec vous et comme vous, une République honnête, conservatrice des grands intérêts sociaux, et par ces mots j'entends aussi bien ceux des ouvriers que ceux des patrons, une République ouverte à tous, respectueuse enfin des libertés et de la conscience de chacun.

C'est assez vous dire que vous trouverez en moi un adversaire résolu de l'opportunisme en même temps qu'un champion déclaré de la République libérale.

Mon patriotisme me rendra l'ennemi juré de toute politique qui compromettrait la paix et la sécurité de la France ou qui la jetterait dans de nouvelles aventures coloniales, cause d'affaiblissement et de ruines.

Je considère qu'un régime sagement protecteur est indispensable à la vie, je n'ose plus dire à la prospérité de notre agriculture, si durement éprouvée, et à celle de nos industries nationales, afin qu'un salaire rémunérateur puisse être attribué aux ouvriers du sol et des manufactures. Dans cet ordre d'idées, je n'ai, d'ailleurs, qu'à suivre la voie qui m'a été tracée, avec autant d'énergie que de succès, par votre ancien député, mon cher et regretté frère, dont j'ai à cœur de continuer les traditions.

La prochaine Chambre doit porter ses efforts sur les questions ouvrières et développer les institutions d'épargne, de secours mutuels et de retraites pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

Je voterai les réformes démocratiques sérieuses et pratiques depuis trop longtemps ajournées :

La diminution des impôts de consommation, qui pèsent si lourdement sur les classes laborieuses et, notamment, l'impôt sur les boissons, la diminution des frais de justice.

En votant pour moi le 20 août, vous protesterez contre l'augmentation croissante des impôts ; contre le gaspillage des finances qui aboutit aux déficits avoués ou dissimulés et à l'emprunt ; contre le régime sectaire et malfaisant de politiciens dont le véritable objectif est l'exploitation de la France par des procédés qu'un récent et scandaleux procès vous a fait connaître.

Je fais appel à votre bon sens et à votre esprit sage et pratique.

Mon programme est un programme d'affaires, d'ordre et de paix.

Il se résume en ces mots :

Des économies, de l'apaisement !

Veuillez agréer, mes chers compatriotes, l'assurance de mon entier dévouement et soyez bien persuadés que je n'ai, en sollicitant vos voix, d'autre ni de meilleure ambition que de vous être utile.

Jules DESJARDINS, député sortant.

Circonscription de SOISSONS.

M. Roger FIRINO,

Elu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

L'année dernière, les électeurs du canton de Vic-sur-Aisne ont bien voulu, à une grande majorité, me faire l'honneur de m'appeler à les représenter au Conseil général. Fort de ce témoignage de confiance, et sur les instances de bon nombre d'entre vous, je viens solliciter de vos suffrages le mandat de député de l'arrondissement de Soissons.

Ma profession de foi sera courte.

Je disais, en 1892, dans ma circulaire :

« J'ai la ferme conviction que la République, qui est le gouvernement légal de la France, doit être mise au-dessus de toute discussion et franchement acceptée. »

Je le répète aujourd'hui, et, pour maintenir la République, je fais appel à tous ceux qui veulent assurer le développement pacifique de nos institutions.

Partisan de l'apaisement si désiré par les bons citoyens, je me place nettement sur le terrain de la République libérale, tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse des droits de la conscience et sauvegardant tous les intérêts.

Le premier devoir qui s'imposera à la Chambre que le pays est appelé à nommer, sera de réparer les fautes commises par sa devancière.

Elle devra rétablir l'autorité du Gouvernement, en l'appuyant sur une véritable majorité, c'est-à-dire sur une majorité composée d'hommes ayant les mêmes principes et poursuivant la même politique.

Elle devra réaliser les promesses faites et non tenues par la Chambre précédente : diminuer les droits iniques qui pèsent sur les petites successions et sur les mutations, organiser pratiquement le crédit agricole et modifier le régime vexatoire des boissons et des octrois.

Mûrement étudiées, ces réformes peuvent s'accomplir sans qu'il soit porté atteinte à l'état de nos finances qui doit éveiller toute notre attention.

Les budgets en déficit constant, la dette publique augmentée de cinq milliards en dix ans, l'amortissement supprimé et l'abus des crédits supplémentaires appellent des réformes urgentes.

Plus de gaspillage !

Entrons sérieusement dans la voie des économies.

Épargnons au contribuable, déjà écrasé, le poids de nouveaux impôts, tout en maintenant les crédits que réclame la défense nationale.

Les questions sociales et ouvrières présentent, à l'heure actuelle, la plus grande importance.

Si je deviens votre élu, je m'appliquerai à faire aboutir les projets ayant pour but d'améliorer le sort souvent trop précaire de l'ouvrier, d'assurer la sécurité de ses vieux jours, d'alléger les charges qui pèsent sur lui et de développer l'esprit d'épargne, de mutualité et d'association.

Vivant au milieu de vous, mêlé moi-même à la pratique de l'agriculture, je connais vos besoins : aussi, je serai un énergique défenseur des intérêts agricoles trop souvent sacrifiés.

J'estime que la paix religieuse doit être maintenue par le respect de toutes les croyances et par l'application loyale du Concordat.

Plus de débats stériles, plus de politique de couloirs, plus de questions de personnes : une Chambre s'occupant exclusivement des affaires du pays, voilà ce que je désire.

Mais, pour que cette Chambre puisse accomplir sa tâche, il nous faut ce que l'opinion réclame depuis longtemps : un gouvernement vraiment digne de ce nom, sachant ce qu'il veut et où il va, administrant librement, dégagé des influences occultes, se plaçant résolument au-dessus de toutes les coteries pour ne songer qu'aux intérêts de la patrie et ne s'abaissant point à je ne sais quelles compromissions inavouables, avec des financiers interlopes et cosmopolites au profit desquels s'épuise l'épargne nationale.

Si un pareil Gouvernement pouvait s'établir, et si j'avais l'honneur de grouper sur mon nom la majorité de vos suffrages, je l'appuyerais de toutes mes forces, trop heureux de vous consacrer tout mon temps et mon plus actif dévouement.

Roger FIRINO, maire de Fontenoy, conseiller général de l'Aisne, candidat républicain libéral.

Chers concitoyens,

La Majorité qui s'est groupée sur mon nom, au scrutin du 20 août, a donné à ma candidature une sanction éclatante.

Les 6,797 suffrages dont vous m'avez honoré attestent que mon programme est bien le vôtre.

Vous demandez, comme moi, le maintien et l'affermissement de la République.

Vous la voulez libérale et tolérante, ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse de tous les droits, protectrice de tous les intérêts légitimes.

Vous exigez que la nouvelle Chambre répare les fautes de sa devancière ;

qu'elle rétablisse l'autorité du pouvoir, qu'elle gère nos finances avec ordre et économie, qu'elle n'accorde sa confiance qu'à des ministres intègres, qu'elle poursuive enfin la réalisation des réformes budgétaires et des améliorations sociales qu'attend notre Démocratie.

Vous demandez encore, dans l'intérêt suprême de notre chère patrie, l'application de toutes les lois dans un large esprit de conciliation.

C'est à l'accomplissement de cette tâche que je me vouerai tout entier si le scrutin du 3 septembre consacre celui du 20 août et si je deviens votre Élu.

R. FIRINO, maire de Fontenoy, conseiller général de l'Aisne,
candidat républicain libéral.

1re circonscription de VERVINS.

M. Maurice DENÊCHEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le comité républicain réuni à Vervins, le 3 août, m'a, pour la seconde fois, désigné à vos suffrages : à l'unanimité, il a acclamé ma candidature.

Fort de cette adhésion, je viens vous demander de ratifier sa décision en me renouvelant mon mandat.

Moins de trois mois nous séparent des élections dernières, vous ne pouvez donc attendre de moi des déclarations nouvelles.

Républicain, par conséquent homme de progrès et de liberté, je veux, pour tous, la liberté entière, mais avec le respect absolu des lois, et j'entends par progrès tout ce qui peut contribuer au développement de la civilisation et du bien-être de la démocratie.

Patriote, je réclame du gouvernement la tranquillité et l'ordre à l'intérieur en même temps qu'une attitude pacifique et ferme vis-à-vis de l'étranger.

Aujourd'hui, les inquiétudes qui pouvaient venir de l'extérieur semblent apaisées, et les perturbateurs de l'ordre public se sont effondrés dans un suprême et ridicule effort.

Le moment me paraît donc venu de réaliser enfin les grands projets de réformes sociales, financières et politiques, ainsi que les propositions de lois ouvrières que les coalitions des ennemis de la République ont seules empêché d'aboutir depuis vingt ans.

C'est à l'étude de ces réformes et de ces lois que je veux me consacrer tout

entier, si vous voulez bien me conserver l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Je l'ai dit et je tiens à le répéter : J'entends être député du Vervinois, c'est-à-dire rester le protecteur résolu de l'agriculture que j'ai toujours été, et m'attacher tout spécialement à la défense de vos intérêts.

Parmi ces intérêts, je place au premier rang la prompte exécution du chemin de fer de la vallée de l'Oise et le rétablissement de la recette de Vervins — car, à cet égard, je ne veux considérer que comme une mesure provisoire le grand résultat que j'ai déjà obtenu.

Enfin, de même que vous m'avez vu intervenir d'une manière efficace à propos de la loi sur la vannerie en rotin, de même vous pouvez compter sur mon concours le plus complet pour faire attribuer des avantages semblables à la vannerie en osier.

Il serait présomptueux de ma part de m'appuyer sur les services que j'ai rendus à la circonscription pendant la courte durée de mon mandat, mais il m'est permis de dire que beaucoup d'entre vous ont pu apprécier l'activité et le dévouement que j'ai mis à soutenir leurs revendications et à donner satisfaction à leurs requêtes.

Mes chers concitoyens,

J'ai la ferme assurance que les 6.500 électeurs qui m'ont donné leurs suffrages le 28 mai ne se déjugeront pas.

Et j'adresse en toute confiance le présent appel, aussi bien aux nouveaux venus qui ont compris que la forme républicaine du gouvernement était désormais la seule qui pût faire la France prospère et respectée, qu'aux républicains de la première heure qui, depuis de longues années, combattent le bon combat.

Électeurs de la 1re circonscription de Vervins, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Maurice DENÊCHEAU, député sortant,
candidat du comité républicain.

Profession de foi de la 1re élection de M. Denêcheau (mai 1893), rappelée dans la pièce qui précède.

Chers concitoyens,

Dimanche 23 avril, le comité républicain de la 1re circonscription de Vervins, réuni en assemblée plénière, a adopté à l'unanimité ma candidature pour l'élection législative qui aura lieu le 14 mai 1893.

Les délégués de cette imposante réunion ont compris qu'en présence des manœuvres de la réaction, qui masquait ses ambitions et ses desseins sous l'éti-

quette républicaine, il fallait se grouper en masse homogène pour faire face à l'ennemi.

Ils ont compris qu'il fallait faire bonne justice de ce grief injuste d'extranéité qui m'est reproché et que, devant le péril, le devoir commandait de se rallier au drapeau républicain, sans se préoccuper de la personnalité du soldat qui le portait.

Avant l'homme, ils ont vu le principe et le triomphe de la bonne cause.

Cette élection a une importance considérable. Il s'agit de reconquérir à la République ce beau département de l'Aisne qui, dans un moment d'erreur, a oublié son glorieux passé.

Mon programme politique sera court : je suis républicain. Ce mot dit tout. J'estime, en effet, qu'il n'y a pas deux façons d'être républicain, comme il n'y a pas deux façons d'être brave.

Je veux la République honnête dans le sens absolu du mot, tolérante sans faiblesse, forte à l'intérieur, respectée au dehors.

Ennemi des aventures, opposé aux expéditions lointaines sans conséquence et sans résultat, j'entends que l'on n'expose pas pour de chimériques conquêtes la vie de vos enfants qui, de par la loi, sont aujourd'hui tous soldats.

Quant aux ouvriers, j'estime qu'ils ont droit à la vie comme ils ont droit au soleil. Dans notre beau pays de France, un travailleur ne doit pas mourir de faim.

Mon programme économique peut également se résumer en deux mots. En réclamant vos suffrages, je veux être député de Vervins, c'est-à-dire passer avec vous un contrat par lequel je devrai défendre vos intérêts, tous vos intérêts.

J'étudierai avec vous vos besoins et je soutiendrai devant le Parlement vos revendications et vos droits.

L'agriculture et l'industrie trouveront en moi un protecteur résolu.

La vannerie, cette industrie régionale qu'une législation mal comprise tend à ruiner à bref délai, peut compter sur mon concours dévoué. J'ai la conviction que patrons et ouvriers ne tarderont pas à s'apercevoir que le Gouvernement sait écouter les justes réclamations d'un député républicain.

Je m'occuperai avec une égale sollicitude du rétablissement de la recette des finances de Vervins, dont la suppression est un non sens et de la question des eaux de l'Oise, dont la dérivation serait un déni de justice.

J'ai fini. Je ne suis pas l'homme des grandes protestations, mais ce que je dis je le fais ; ce que je promets, je le tiens.

Électeurs de la 1re circonscription de Vervins, j'attends avec confiance votre verdict.

Maurice DENÊCHEAU.

Candidat du Comité républicain.

Vervins, le 24 avril 1893.

Mes chers concitoyens,

En groupant sur mon nom près de cinq mille suffrages, le parti républicain a remporté dimanche dernier une victoire dont il a droit d'être justement fier.

Je vous en aurais exprimé dès la première heure ma profonde reconnaissance, si — arrivant avec une majorité de plus de quinze cents voix — je n'avais dû attendre les décisions de mes deux concurrents.

En présence d'adversaires se disant républicains ralliés, j'étais, en effet, en droit de supposer que le premier acte de leur nouvelle politique, ne serait pas une infraction à cette discipline qui fait la force de notre parti.

Ils en ont jugé autrement. Je n'ai pas à apprécier leur attitude, mais j'ai le droit et le devoir de dire aux électeurs qui, en votant pour eux, ont fait sincèrement et loyalement adhésion à la République ; si vous ne voulez pas vous déjuger, vous devez venir à moi.

Ne vous laissez pas tromper par des manœuvres déloyales: défiez-vous des confusions qu'on cherche à établir en dénaturant le sens du concours qui m'a été apporté par les plus hautes personnalités du parti républicain, sans distinction de nuance.

Rappelez-vous que je n'entends prendre la responsabilité que de mon programme et que ce programme, inscrit dans ma profession de foi, disait :

« L'agriculture trouvera en moi un protecteur résolu.

« Je veux la République honnête dans le sens absolu du mot, tolérante sans faiblesse, forte à l'intérieur, respectée au dehors. »

Vous le voyez, il ne peut y avoir d'erreur ; ma candidature signifie : ordre, progrès, liberté.

Vous devez donc vous y rallier.

Et, en marchant pour la première fois, la main dans la main, avec nos amis, les républicains de la veille, vous donnerez un grand exemple pour les élections prochaines.

Vous indiquerez à tous la conduite à tenir pour assurer le prestige de la France à l'extérieur, la stabilité du gouvernement, la prospérité de nos affaires. Vous encouragerez les bons citoyens à venir à la République, qui a besoin de toutes ses forces pour continuer fièrement et librement sa marche dans la voie où l'appellent ses glorieuses destinées.

Maurice DENÊCHEAU

Candidat du comité républicain.

Vervins, le 20 mai 1893.

2e circonscription de VERVINS.

M. Arthur MORET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un député le 20 août prochain.

Le Congrès Républicain formé par la réunion des délégués des quatre cantons de la circonscription m'ayant désigné à l'unanimité pour son candidat, je viens solliciter de vos suffrages l'insigne honneur de vous représenter à la Chambre.

Enfant du pays, où j'ai toute ma famille et mes propriétés, ma seule ambition est de le bien servir. Vos intérêts trouveront en moi un soutien ferme et dévoué.

Républicain de la première heure, je n'ai cessé de mettre ma confiance et mon espoir dans le gouvernement de la République, convaincu qu'il saurait rendre à la France, si cruellement éprouvée par nos revers, la grandeur et la prospérité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Notre attente n'a pas été déçue : la France a depuis longtemps reconquis dans le monde tout son prestige et son autorité.

Aujourd'hui que nos querelles intestines ont pris fin, que la forme de nos institutions n'est plus discutée, notre devoir est de nous unir, d'oublier nos rancunes et nos divisions pour travailler ensemble avec ardeur à la bonne organisation et au développement fécond de ce gouvernement républicain auquel nous sommes redevables de tant de bienfaits.

C'est en vue de ce résultat si désirable que j'ai à cœur de vous esquisser à grands traits les principes qui doivent me servir de guide dans la ligne politique que j'entends suivre.

Soucieux de remplir scrupuleusement mon mandat, je ne m'attarderai pas aux vaines promesses d'un programme trop ambitieux ; ce que je puis promettre c'est de défendre, en toutes circonstances, les intérêts de la circonscription, de prendre une part active à l'étude et à la discussion de toutes les réformes économiques et démocratiques, en m'inspirant sans cesse des idées d'égalité et de justice que la Révolution de 1789 nous a léguées comme un précieux héritage.

Cet engagement, je le tiendrai : les électeurs rencontreront en moi un partisan convaincu d'une stricte économie dans les finances et de la réduction des frais de justice.

Mes efforts tendront à maintenir et assurer à l'agriculture la protection dont elle a tant besoin ; à faciliter à l'industrie de nouveaux débouchés ;

à procurer aux travailleurs des villes et des campagnes l'amélioration de leur sort.

Les moyens les plus propres à réaliser cette réforme me paraissent consister notamment dans le vote de lois économiques visant la réduction des taxes qui frappent les objets de consommation; dans l'adoption de lois humanitaires, tendant à la fondation d'institutions de prévoyance et de secours, ainsi qu'à la création de caisses de retraites pour la vieillesse.

Tels sont, mes chers concitoyens, les points principaux du programme que je soumets à votre appréciation. Je me plais à espérer qu'il ralliera vos suffrages et c'est avec une entière confiance que j'attends votre verdict.

Arthur MORET, Docteur en droit,
avocat au Conseil d'état et à la Cour de cassation.

ALLIER

Circonscription de GANNAT.

M. G. DELARUE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Comité républicain-radical-réformiste de Gannat.

Le comité républicain-radical-réformiste de Gannat a soumis ce programme à M. Delarue, maire de Gannat et conseiller général, qui avait obtenu 4.400 suffrages aux élections législatives de 1889.

Ce programme a été accepté par M. Delarue, qui a pris l'engagement d'honneur de le défendre.

PROGRAMME.

Article premier. — Revision de la Constitution dans un sens démocratique. Nomination du Sénat par le suffrage universel ; les sénateurs ne seront élus qu'à l'âge de quarante-cinq ans ;

Art. 2. — Réforme générale de l'impôt ; suppression de tous les impôts indirects et leur remplacement par un impôt sur toutes les valeurs mobilières ; suppression des prestations ;

Art. 3. — Organisation du crédit agricole et d'une caisse pour parer aux sinistres occasionnés par la grêle et les épizooties ;

Art. 4. — Nouveau classement de la terre par des commissions locales ;

Art. 5. — Service militaire égal et obligatoire pour tous les Français valides ;

Art. 6. — Loi sur les associations. — Séparation des Églises et de l'État ;

Art. 7. — Décentralisation administrative. — Épuration du personnel administratif et judiciaire ; suppression de l'inamovibilité de la magistrature. — Les emplois seront donnés au concours et aux élèves ayant commencé et terminé leurs études dans les écoles de l'État ;

Aucun traitement au-dessus de douze mille francs ;

Art. 8. — Loi de résistance contre la féodalité financière et industrielle qui ruine la classe moyenne en même temps qu'elle exploite les travailleurs des

villes et des campagnes et engloutit la petite épargne dans les tripotages de bourse. Suppression des titres au porteur, leur remplacement par des titres nominatifs;

Art. 9. — Refonte des codes civil et de procédure, justice gratuite;

Art. 10. — Instruction gratuite à tous les degrés et au concours;

Art. 11. — Caisse de retraite pour la vieillesse.

Le député devra rendre compte de son mandat une fois par an dans chaque canton.

Fait à Gannat, le 30 juillet 1893.

J'accepte ce programme et je prends l'engagement d'honneur de le défendre.

Le candidat : DELARUE.

Le président, C. Ducroux; le vice-président, Billiet-Dubois; le secrétaire, G. Lachaud; le trésorier, A. Besse.

Mes chers concitoyens,

Candidat au second tour de scrutin, j'ai le devoir de vous adresser un nouvel appel.

Je n'ai jamais varié dans mes opinions républicaines, j'ai toujours servi mon parti avec dévouement, sans jamais solliciter une faveur personnelle.

Je n'ai pas répondu aux attaques incessantes et injustes, dirigées contre moi, estimant qu'il appartenait aux électeurs d'en faire justice; prêt, si leur verdict m'eût été défavorable, à me désister, dès le lendemain des élections, comme je l'ai fait, il y a quatre ans, en invitant mes électeurs à reporter leurs voix sur mon concurrent le plus favorisé.

Les meilleurs juges, du reste, de ma conduite politique, sont les hommes qui m'ont vu tous les jours à l'œuvre : les habitants du chef-lieu d'arrondissement que j'ai l'honneur d'administrer depuis cinq ans. Sur 1.427 suffrages exprimés, ils m'ont accordé 1.091 voix.

Électeurs,

Si vous me jugez digne de vous représenter, soyez assurés que mon vote sera acquis à toutes les lois de progrès républicain, à toutes les mesures destinées à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Exempt de haine, je ne m'inspirerai, dans tous mes actes, que d'un sentiment : celui de la justice.

Vive la République!

G. DELARUE,

Maire de Gannat, conseiller général.

Circonscription de LA PALISSE.

M. J. GACON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsque le parti républicain m'a appelé à l'honneur de représenter notre arrondissement à la Chambre des Députés, j'ai pris l'engagement de me consacrer tout entier à la défense de nos institutions attaquées et aux idées démocratiques.

Ouvriers de la même œuvre, nous avons combattu et triomphé ensemble; le boulangisme a été défait et la réaction désorientée a dû chercher d'autres voies. A la Chambre, j'ai conformé mes votes, mes travaux et ma conduite au programme que je vous avais soumis et que vous aviez sanctionné. — Des lois utiles et réparatrices ont été votées.

La France a repris dans le monde sa situation et a su attirer les sympathies d'un grand peuple; c'est le meilleur gage de la paix pour notre pays.

Si toutes les réformes que nous nous étions proposées n'ont pas été obtenues au cours de cette législature, cela n'a pas dépendu de mes efforts; par mes démarches tout autant que par la ligne politique que j'ai fidèlement suivie, je suis toujours resté avec vous en communauté d'intérêts comme en communication de vues et de projets.

Les Délégués des communes, réunis en congrès, après avoir approuvé la manière dont j'ai rempli mon mandat, viennent pour la seconde fois de me choisir comme candidat du parti républicain. Cette décision m'impose un grand devoir.

La tâche d'un mandataire du peuple, telle que je la comprends, s'est aujourd'hui transformée et développée. Tant que la République a été assaillie par les factions monarchiques, il a fallu, avant tout, la défendre, faire front de tous côtés, rendre coup pour coup et concentrer ses facultés dans cette œuvre de salut public.

Maintenant si, dans sa victoire définitive, la République, comme les institutions les plus vivantes, n'échappe pas à la loi de la lutte pour l'existence, du moins il lui suffira de se garder contre les chefs des anciens partis adverses qui, après avoir épuisé leurs dernières forces dans une campagne d'insultes et de calomnies, voudraient pratiquer ce qu'ils nomment le mouvement tournant. C'est ainsi qu'est tombée la République de 1848, acclamée hypocritement par ses mortels ennemis.

Mais le suffrage universel, qui a beaucoup appris, n'a rien oublié; il a l'amour de la vérité et l'aversion des habiletés; il ne croit pas aux conversions

intéressées qui réclament leur récompense immédiate, et préfère se confier à des républicains qui ont fait leurs preuves.

Dans ces élections, le suffrage universel sera clairvoyant et vigilant. Que le parti républicain reste uni et discipliné et la Chambre nouvelle, délivrée de tous les obscursionnistes et forte par son unité, pourra procéder sans arrêt à l'organisation de solidarité fraternelle qui, devenue la principale préoccupation du peuple, doit constituer la première occupation de ses députés et de son Gouvernement.

L'émancipation politique est faite ; il reste à réaliser l'émancipation sociale du plus grand nombre.

A la France, universellement républicaine, il ne suffit plus des droits du citoyen : il faut les droits de l'homme, dans leurs applications économiques et sociales. Tout le monde est intéressé à améliorer le sort des classes laborieuses, parce que, d'abord, c'est justice, et qu'ensuite, c'est la seule manière de résoudre pacifiquement et légalement le grand problème des temps modernes.

C'est dans cet esprit, mes chers Concitoyens, que, si je suis réélu, je travaillerai à la réalisation des mesures suivantes :

1° Revision de la Constitution dans un sens démocratique. — Simplification des rouages parlementaires et limitation des attributions du Sénat, principalement en matière budgétaire.

2° Réforme générale de nos impôts, répartition basée sur la richesse acquise et sur le bénéfice réalisé, avec exemption pour les salaires et le minimum des ressources nécessaires à la vie. — Dégrèvement de l'impôt foncier ; exonération de tous droits de successions pour les héritages inférieurs à 1.000 francs ; diminution de la taxe pour les successions moyennes et, par contre, impôt progressif sur les grandes. — Suppression de l'exercice des boissons.

3° Institutions d'assistance et de prévoyance pour les travailleurs des villes et des campagnes. — Création de la caisse des retraites pour la vieillesse avec subvention de l'Etat et de l'employeur (propriétaire de l'usine ou du domaine exploité).

Séparation des Églises et de l'État. — Loi sur les associations. — Suppression des congrégations.

Instruction populaire et gratuite à tous les degrés. — Interdiction de toutes fonctions publiques aux élèves ne sortant pas des écoles de l'État. — Diffusion de l'enseignement agricole. — Extension des champs d'expérience. — Organisation effective du Crédit agricole, — Reboisement.

Participation directe du travail au bénéfice du capital. — Droits de posséder aux syndicats.

Simplification de la procédure pour terminer plus vite et à moins de frais es procès.

Epuration des fonctionnaires. — Une loi assurant la liberté de l'électeur et la sincérité du vote.

Citoyens,

Pour résumer mon programme, je me contenterai de vous dire : Enfant du peuple, ayant souffert de vos besoins, je comprends mieux vos aspirations.

Vos revendications sont légitimes, et il est temps de faire passer dans nos lois une justice sociale supérieure. — Ne sommes-nous pas les fils et les héritiers de cette Révolution qui s'est proposé, avec la grandeur de la Patrie, le développement matériel et moral de tous ceux qui travaillent? — Pour que nous collaborions à cette œuvre de réparation, pour que nous reprenions ensemble la tradition rompue par tant de retours offensifs de la Réaction et du Cléricalisme, il faut que vous me souteniez de vos votes en persistant dans le choix que vous avez fait en 1889, et que nous menions encore ensemble le bon combat pour la République, et, de plus, cette fois, pour la Démocratie progressive.

. Vive la République!

Dr J. GACON, député sortant, Membre du Conseil général,
Maire du Donjon, candidat républicain.

1re Circonscription de MONTLUÇON.

M. Ch. THIVRIER,

Elu au 2e tour de scrutin.

PARTI OUVRIER.

Élections législatives du 20 *août* 1893.

Citoyens électeurs,

Voilà vingt-trois ans que l'opportunisme est au pouvoir!

Vingt-trois ans de haine, de mensonges et de vols!

Où sont les réformes promises ?

Le travail solidement enchaîné, le capital armé de pied en cap.

L'agriculture écrasée par l'impôt, le petit commerçant dévoré par les coopératives patronales et les grands magasins.

Le cultivateur dépossédé de cette terre qui lui appartient par des spéculateurs organisés en syndicats terriens.

L'ouvrier des villes et des champs, de plus en plus livré à un capital par les provocations d'un gouvernement réactionnaire.

Partout la corruption; partout le mépris de la bourgeoisie gouvernementale pour la classe ouvrière.

Panama, Wilsonnisme, brutalités, dissolution des syndicats ouvriers; voilà le bilan de la dernière législature.

Citoyens, il faut en finir avec les tripoteurs et les menteurs.

Plus de promesses : des actes.

Les deux candidats présentés par la bourgeoisie entonnent, à l'unisson, le refrain de l'opportunisme, chanté pour la première fois par Gambetta en 1869.

Et vous êtes toujours dans la misère, car une fois élus, les bourgeois ne savent pas faire honneur à leur signature.

Notre ami Thivrier a tenu ce qu'il avait promis.

Vous avez vu ses votes et son dévouement pour la classe ouvrière.

Vous avez vu son énergie pour la défense des principes républicains menacés par les coalitions césariennes ou monarchiques.

Choisi de nouveau, à l'unanimité, par l'agglomération des travailleurs socialistes de l'Allier et des départements limitrophes, représentant dix-huit organisations ouvrières et huit conseils municipaux socialistes, Thivrier saura, sans défaillances, faire, comme par le passé, son devoir.

Citoyens,

Le moment est venu de briser cette bourgeoisie tarée, cette bourgeoisie de chéquards, cette bourgeoisie qui a mis le vol à la hauteur d'une institution.

Il faut enfoncer ses portes fermées aux réformes sociales.

Il faut que les travailleurs des villes et des campagnes ne soient pas condamnés à mourir de faim en travaillant.

Il faut que les questions primordiales, les questions du capital, du sol et du sous-sol, de l'outillage et du salaire reçoivent leur solution.

Il faut, en un mot, remplacer cette République bâtarde par une République démocratique et sociale.

Notre programme, vous le connaissez.

Nous voulons :

La liberté de la presse et d'association, la suppression du budget des cultes, la suppression de la dette publique, l'abolition des armées permanentes, la commune maîtresse de son administration et de sa police, la journée de huit heures, avec un jour de repos par semaine, l'interdiction du travail de l'enfance, la protection des apprentis par les corporations ouvrières, un minimum de salaire, l'égalité des salaires pour les deux sexes (à travail égal, salaire égal), l'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, l'interdiction d'employer des ouvriers étrangers à un taux inférieur, la mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Nous voulons :

La suppression de toute immixtion des employeurs dans les caisses ouvrières de secours mutuels et de prévoyance, etc., et leur gestion exclusive par des ouvriers, la responsabilité des patrons en matière d'accident, l'intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers, la suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque les ouvriers, sous forme d'amendes et de retenues sur les salaires.

Nous voulons :

L'annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent.

Nous voulons :

L'abolition de tous les impôts indirects (octrois, régie, etc.), et la transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

Enfin, nous voulons :

La suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 30.000 francs.

Notre programme est trop connu des véritables républicains, des travailleurs; nous l'avons assez souvent développé pour ne pas être obligé de le défendre de nouveau contre les attaques d'adversaires sans scrupules, à la solde d'une bourgeoisie ambitieuse et hypocrite.

Citoyens électeurs, pas de défaillances !

Vous avez à vous prononcer entre deux bourgeois réactionnaires et opportunistes, en même temps, et un travailleur, soldat d'avant-garde, sur la brèche depuis vingt-cinq ans, pour la défense de vos intérêts.

Vous avez à vous prononcer entre le citoyen Thivrier, le représentant de la République démocratique et sociale, et M. Viple, le représentant de l'opportunisme, cette secte néfaste, et le rallié Vacher, le représentant d'une politique inventée par l'ancien ministre Constans, pour égorger la République.

Travailleurs, votre verdict n'est pas douteux ; nous l'attendons avec une entière confiance.

Vive la République sociale !

Le Comité électoral.

Vu, le candidat,
Ch. THIVRIER.

2e circonscription de MONTLUÇON.

M. Ch. SAUVANET,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX-SOCIALISTES, ET DES SOCIALISTES, LE 15 JUILLET 1893, A L'HÔTEL DE VILLE DE MONTLUÇON.

Partie politique.

Article premier. — Abolition de toutes les lois contre la liberté de la presse, les réunions et les associations, et surtout de la loi contre l'association internationale des travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme.

Art. 2. — Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Art. 3. — Abolition des armées permanentes et armement général du peuple, dès que la situation de l'Europe le permettra, réduction du service militaire à deux ans et suppression de toutes inégalités.

Art. 4. — La commune maîtresse de son administration et de sa police, en se conformant aux lois générales du pays.

Art. 5. — Suppression des vingt-huit et treize jours.

Art. 6. — Revision de la Constitution dans le sens socialiste.

Partie économique.

Article premier. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.— Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans ; et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures.

Art. 2. — Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières.

Art. 3. — Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière.

Art. 4. — Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Art. 5. — Égalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 6. — Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien, à la charge de la société représentée par l'État et par la commune.

Art 7. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 8. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers.

Art. 9. — Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie.

Art. 10. — Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers, suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires.

Art. 11. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent.

Art. 12. — Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs, en dehors des dispositions testamentaires.

Partie agricole.

Article premier. — Minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.).

Art. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

Art. 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; amodiation, par l'État, aux communes, des terrains domaniaux, maritimes et autres actuellement incultes ; emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Attribution, par la commune, des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes, associées et simplement usufruitières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.

Art. 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Art. 6. — Achat, par la commune, de machines agricoles et leur location, à prix de revient, aux cultivateurs. — Création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plants, etc., et pour la vente des produits.

Art. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Art. 8. — Réduction, par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété.

Art. 9. — Suppression de l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires privilège sur la récolte et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied ; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable, comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 10. — Revision du cadastre, et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par les communes.

Art. 11. — Cours gratuit d'agronomie et champs d'expérimentations agricoles.

Art. 12. — Impositions et patentes appliquées aux fermiers généraux dans les mêmes conditions qu'aux autres commerçants.

Art. 13. — Assurances par l'Etat des propriétés et des personnes et suppression du monopole des compagnies.

Vu : Le Candidat,

Ch. SAUVANET.

1re circonscription de MOULINS.

M. Félix MATHÉ,

Elu au 1er tour de scrutin.

DÉCLARATION.

Électeurs,

Le Congrès républicain de la circonscription de Moulins-Est m'a fait l'honneur de me désigner comme candidat à la députation.

Enfants de Moulins, vous me connaissez tous; fils d'un représentant du peuple, proscrit en 1851; condamné moi-même par l'Empire, c'est au milieu de vous que j'ai livré mes premiers combats contre le despotisme et pour la liberté.

Depuis huit ans, vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, j'y ai toujours soutenu fidèlement le programme républicain que vous avez accepté et qui est le même que mon père a défendu toute sa vie.

De ce programme, je ne retrancherai que les résultats acquis, car il exprime, en les résumant, l'ensemble des réformes essentielles à la constitution même de la République; c'est sur lui que l'union de tous les républicains s'est faite en 1889 et il nous a donné la victoire sur la réaction. J'y ajouterai seulement quelques revendications nouvelles commandées par la situation et dont d'autres pays ont déjà entrepris l'étude et la solution.

Nos adversaires, après avoir combattu toutes les réformes sociales et politiques les plus élémentaires et fait tous leurs efforts pour renverser la République, ont inventé une tactique nouvelle.

Une coalition, formée de soi-disant ralliés et de cléricaux, menace encore une fois les institutions que la France a librement choisies.

Se souvenant de leurs défaites passées, ils n'osent plus attaquer en face la République, ils se cachent, pour mieux la combattre, sous les plis mêmes de son drapeau.

Ils exploitent les divisions et l'impuissance de la Chambre de 1889, comme si ces divisions et cette impuissance ne provenaient pas, en grande partie, de la présence d'une opposition systématique et factieuse de près de 200 députés mettant tout en œuvre pour empêcher la constitution d'une majorité stable.

Les partis au pouvoir ont pu commettre des fautes, la République n'en reste pas moins debout, lumineuse et pure, avec son programme intact et son idéal de justice et de liberté.

Les cléricaux qui, sur le conseil du pape, acceptent l'étiquette républicaine; les royalistes et les bonapartistes qui s'y rallient parce qu'ils voient bien que la

monarchie et l'empire sont repoussés par le suffrage universel, se groupent autour de l'Église pour s'opposer aux réformes que l'opinion réclame et pour détruire celles que nous avons déjà conquises.

Avec eux, les états-majors des grandes compagnies, les grands propriétaires et les financiers feront toujours cause commune pour refuser toute réforme radicale de la justice et de l'impôt, et, malheureusement aussi, un certain nombre de trembleurs pour qui tout changement est synonyme de bouleversement.

Mais le suffrage universel ne trahira pas, il saura demeurer la sentinelle incorruptible de cette patrie républicaine qu'il a fondée et dont il attend sa liberté politique et sociale.

Pour résister à cette coalition, tous ceux qui veulent le progrès et le maintien de la République formeront une masse inébranlable que rien ne pourra entamer, et l'on arrivera ainsi à une situation parlementaire telle qu'il n'y aura plus que deux grands partis, celui du progrès et celui de la réaction.

Si, comme tout le fait espérer, les élections du 20 août sont en faveur des progressistes, il se constituera dans la nouvelle Chambre une majorité stable par la concentration de toutes les forces républicaines sur le terrain des réformes.

Cette majorité saura s'affranchir des lenteurs parlementaires et administratives qui énervent l'opinion et paralysent tout progrès; elle accomplira les réformes que le pays attend depuis vingt ans et qui ont pour objets principaux : la séparation des Églises et de l'État, la réforme générale de l'impôt, la gratuité de la justice, le crédit au travail et les retraites ouvrières.

Gardienne des grandes traditions de la Révolution française, elle tiendra le drapeau de la République, ouvrira ses rangs à tous les démocrates sincères et, sans haine, sans crainte, marchera droit devant elle, vers le progrès, la justice et la fraternité.

Électeurs républicains de toutes nuances, je vous convie à l'union sur le même programme qui nous a déjà conduits à la victoire en 1889.

Deux concurrents me sont opposés, l'un M. Blandin, avocat, jusqu'ici hostile à nos institutions, se déclare rallié à la République, il est soutenu par tous les réactionnaires; l'autre, M. Thévenin, menuisier, se réclame du parti socialiste révolutionnaire dont le programme ne peut, à cette heure, recevoir de solution; sa candidature a pour résultat de diviser les républicains en face de la réaction coalisée.

Si vous pensez qu'une vie tout entière consacrée au service de la République soit une garantie suffisante de l'exécution des promesses contenues dans mon programme, vous ratifierez le choix du Congrès républicain de Moulins en me donnant vos suffrages.

PROGRAMME ÉLECTORAL.

Article premier. — Revision de la Constitution dans un sens démocratique. — Souveraineté absolue du suffrage universel.

Art. 2. — Séparation des Églises et de l'État; loi sur les associations desti-

née à la préparer. — Suppression du budget des cultes, le clergé soumis au droit commun. — Retour à la nation des biens de mainmorte.

Art. 3. — Décentralisation administrative : au Parlement les intérêts nationaux, aux Conseils généraux les intérêts départementaux, la Commune maîtresse de ses finances et de son administration, dans les limites compatibles avec l'unité nationale.

Art. 4. — Loi électorale assurant le secret du vote et la liberté de l'électeur; répression des fraudes électorales.

Art. 5. — Réforme de la magistrature. — Suppression de l'inamovibilité. — Diminution de la durée des procès. — Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires.

Art. 6. — Politique de paix. — Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes.

Art. 7. — Réforme financière. — Suppression des octrois et des taxes de consommation sur les objets de première nécessité. — Impôt sur le revenu et le capital accumulé. — Transformation de l'impôt des patentes, — Abolition des prestations. — Revision du cadastre. — Surveillance par l'État des sociétés financières et répression des accaparements de la haute banque.

Art. 8. — Abaissement des tarifs de transport par chemins de fer. — Dénonciation des conventions avec les Compagnies. — Rachat des chemins de fer par l'État.

Art. 9. — L'instruction gratuite pour tous au premier degré, gratuite par voie de concours au degré secondaire et au degré supérieur, laïque à tous les degrés. — Développement des écoles professionnelles.

Art. 10. — Responsabilité pénale des patrons et des compagnies qui entravent l'exercice des syndicats professionnels.

Art. 11. — Création par l'État de caisses de retraites pour la vieillesse et les invalides du travail.

Art. 12. — Adoption définitive de la loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes, déjà votée par la Chambre des Députés.

Art. 13. — Création de banques de crédit au travail. — Réorganisation de la Banque de France.

Art. 14. — Limitation légale de la durée des heures de travail.

Art. 15. — Revision des traités de commerce et des tarifs de douane.

Art. 16. — Réforme du personnel administratif dans le sens républicain.

Art. 17. — Égalité absolue du service militaire réduit à deux ans.

Cette déclaration et ce programme ont été acceptés par le Congrès républicain à l'unanimité.

Vive la République !

Félix MATHÉ, candidat du Congrès républicain, député sortant.

2e circonscription de MOULINS.

M. A. VILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le mandat que vous m'aviez confié en 1889 arrive à son expiration.

Dans sa réunion du 8 août, le Congrès, composé de 110 délégués représentant les communes de la circonscription, m'a désigné comme candidat aux élections du 20 août.

Fort de cet appui et avec la conscience d'avoir fidèlement tenu mes engagements, je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Depuis trente ans que je vis parmi vous ; depuis vingt ans que je remplis des fonctions publiques : conseiller municipal, adjoint, maire, député, vous avez pu vous rendre compte de mon dévouement.

Vous connaissez mon attachement inébranlable aux principes démocratiques et vous savez que je soutiendrai toujours la cause des déshérités de la fortune, sans faiblesse, sans compromissions, avec le seul souci de faire mon devoir, de me rendre utile à mes concitoyens.

Ne nous illusionnons pas sur l'attitude des ralliés à la tête desquels marche le parti clérical, sur un mot d'ordre venu de l'étranger. Cette alliance seule nous prouve que nos adversaires d'hier seront ceux de demain.

Les cléricaux ne désarmeront jamais. Ils disent ne plus vouloir renverser le gouvernement de la République ; ils acceptent timidement (avec des réserves) les libertés conquises avec tant de peine depuis vingt ans.

Ce n'est pas suffisant pour nous. Il nous faut une République conforme à l'esprit de la Révolution, avec toutes les réformes qui peuvent améliorer le sort des classes laborieuses.

C'est dans ce but que je soutiendrai le même programme qu'en 1889 :

1° Création d'une caisse de retraite pour les vieillards et les invalides du travail ;

2° Réforme générale de l'impôt ;

Évaluation nouvelle de la valeur mobilière non bâtie :

Suppression de la contribution foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres, des patentes ;

Remplacer ces taxes par un impôt gradué sur le capital et sur le revenu ;

Suppression des droits sur les boissons hygiéniques : vins, bières, cidres ;

Monopole de la rectification de l'alcool par l'État, comme moyen hygiénique et comme ressource fiscale ;

Augmentation des droits de successions en lignes collatérales. Exemption totale de ces mêmes droits pour les successions directes et minimes ;

3° Suppression des associations religieuses. Lois devant amener la séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des cultes. Retour à la nation des biens de mainmorte ;

4° Décentralisation administrative. Extension des attributions des Conseils généraux etd es Conseils municipaux ;

5° Réforme de la magistrature. Diminution des frais de justice. Suppression de l'inamovibilité ;

6° Instruction à tous les degrés exclusivement entre les mains de l'État ;

7° Réforme administrative dans le sens républicain. Les emplois donnés au concours à ceux qui auront fait leurs études dans les écoles de l'État ;

8° Organisation du crédit agricole ;

9° Service militaire égal pour tous et réduit le plus possible sans nuire à la défense nationale ;

10° Revision de la Constitution dans le sens démocratique. Souveraineté absolue du suffrage universel ;

11° Loi garantissant le secret du vote.

Électeurs,

Vous ne voudrez pas marcher en arrière, vous ne voudrez pas piétiner sur place, ce qui serait un danger pour la République et arrêterait le développement de nos institutions démocratiques.

Vous voudrez aller résolument en avant !

Vous prouverez, une fois de plus, que le département de l'Allier veut toujours marcher dans la voie du progrès !

Aussi, je viens hardiment vous demander de renouveler mon mandat.

Vous pouvez être assurés de tout mon dévouement ; vous savez que je tiendrai à honneur de soutenir haut et ferme le drapeau de la République.

J'ai confiance dans votre verdict.

Vive la France ! vive la République !

A. VILLE, député sortant, candidat du Congrès républicain.

Mes chers concitoyens,

Je vous suis très reconnaissant des 6.108 suffrages que vous m'avez accordés le 20 août.

Je constate, avec la plus sincère gratitude, que vous m'avez conservé votre confiance.

La majorité que vous venez de me donner me fait un devoir de soutenir à nouveau la lutte au scrutin de ballottage.

Je n'y faillirai point.

De votre côté, vous ne vous déjugerez pas le 3 septembre prochain.

Notre département a prouvé, le 20 août, qu'il veut entrer dans la voie des réformes. La France entière s'est prononcée dans le même sens, en rejetant partout les réactionnaires, les ralliés et toutes les alliances formées par la coalition des partis hostiles aux revendications des déshérités.

Vous ne voudrez pas que notre circonscription reste en arrière.

Vous voterez, le 3 septembre, pour un républicain qui n'a demandé, qui n'a obtenu que des voix républicaines.

Vous connaissez mon programme : Vous savez que je veux une République avec toutes les améliorations que la Démocratie doit donner à tous.

Il faut que nos gouvernants voient, dans les élections de 1893, la volonté de la France de marcher en avant.

Il faut que la prochaine Chambre commence immédiatement l'étude des questions sociales, qui tiennent tant au cœur de tous les républicains convaincus.

Vous pouvez être assurés que je soutiendrai énergiquement le drapeau de la République, que je défendrai toujours les intérêts de notre région.

Électeurs républicains !

C'est à vous tous que je fais un nouvel appel. Unissons-nous pour soutenir la cause pour laquelle nous luttons depuis plus de vingt ans.

Le succès est à ce prix.

Tous aux urnes! Pas d'abstention!

Vive la France! Vive la République!

A. VILLE, candidat du Congrès républicain, député sortant.

ALPES (BASSES-)

Circonscription de BARCELONNETTE.

M. Paul DELOMBRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers Concitoyens,

M. Henry Fouquier, votre député républicain, a renoncé, vous le savez, à solliciter le renouvellement du mandat que vous lui aviez confié.

D'accord avec le comité républicain de l'arrondissement de Barcelonnette, je viens, Messieurs, vous demander vos suffrages.

Toutes les forces républicaines s'étaient unies, il y a quatre ans, pour vaincre, dans votre circonscription, le péril boulangiste.

La même union, élargie, grâce aux progrès incessants de la République, assurera, le 20 août, en même temps que le triomphe définitif de la cause républicaine, la pacification si ardemment souhaitée par tous les bons citoyens.

Divers candidats vous invitent à provoquer, dans la prochaine Chambre, des débats sur la question religieuse : ils se posent en adversaires intransigeants de la loi militaire et de la loi scolaire, dont ils demandent l'abrogation.

Sur quels bancs de la Chambre iraient siéger ces hommes?

Dans quel parti réactionnaire trouveraient-ils un refuge?

De quelle influence pourraient-ils jouir?

Ils sont condamnés à l'isolement et à l'impuissance.

Dans la voie où ils se sont engagés, et où vous vous garderez de les suivre, on ne peut rencontrer que discussions irritantes, agitations dangereuses, dissentiments violents, au lieu de l'apaisement et de la conciliation si désirables et, maintenant, relativement si faciles.

Le grand mouvement d'opinion, qui a valu à la République tant d'adhésions presque inespérées, doit marquer la fin de luttes qui n'ont que trop duré.

Il n'y a pas à revenir, aucun républicain, si modéré qu'il puisse être, n'accepte qu'on revienne sur le principe des lois militaire et scolaire, par lesquelles la République a entendu protéger à la fois le sol de la patrie et la souveraineté nationale.

Mais, dans l'application de ces lois, des tempéraments peuvent être reconnus nécessaires afin d'éviter toutes vexations véritables, et ils seront d'autant plus aisément obtenus qu'ils seront réclamés dans un esprit de modération et de paix, et non point comme des mesures de réaction et de guerre.

Le Concordat, qui a eu pour but d'établir une entente durable entre l'Église et l'État, peut, maintenu comme il doit l'être, appliqué dans une mutuelle pensée de concorde, fournir un inestimable élément de rapprochement entre ces deux puissances, pour le plus grand bien de la nation.

Électeurs! trêve aux divisions!

Tournons-nous vers l'avenir!

Écartons tout ce qui désunit, pour travailler tous ensemble à la grandeur de notre chère France!

N'y a-t-il pas assez de nobles causes à défendre, d'assez vastes entreprises à tenter pour l'amélioration du sort des masses laborieuses?

Les charges des contribuables à alléger autant que possible;

L'ordre, la clarté, l'économie, à apporter de plus en plus dans nos finances;

Notre outillage national, nos routes, nos chemins de fer, nos écoles, à développer, grâce à une intelligente administration des deniers publics;

La propriété et l'épargne à garantir, les initiatives individuelles à stimuler, les transactions à faciliter, les œuvres de crédit populaire, de mutualité, de retraites, de prévoyance, à élargir.

Quel programme plus digne d'un Parlement ayant en légitime souci le plein épanouissement de la République!

Sur ce vaste terrain de la défense des intérêts matériels et moraux du pays, il y a place pour toutes les bonnes volontés.

Électeurs!

Je m'adresse en toute confiance à vous, pour faire prévaloir cette politique nouvelle de réconciliation nationale et de réformes fécondes.

Vous la consacrerez, au 20 août, par une manifestation imposante!

Messieurs et chers Concitoyens,

J'ai voué ma vie entière aux questions économiques qui ont, pour l'arrondissement de Barcelonnette, une importance si capitale.

En protestant énergiquement, à la Chambre, contre l'abandon où est laissé Barcelonnette, privé de tout chemin de fer; en réclamant, non seulement cette voie ferrée indispensable, mais, d'une façon générale, l'amélioration de vos voies de communication; en demandant, par la réduction des droits de mutation et par la revision du cadastre, une diminution effective, et non pas illusoire, des charges qui pèsent sur les agriculteurs; — en prenant en main, dans la question du reboisement, les intérêts des communes et des propriétaires, pour que ces intérêts soient toujours pleinement sauvegardés; — en veillant à ce que l'État, grâce à un meilleur aménagement de ses ressources, soit en mesure de vous venir davantage en aide pour vos chemins, vos télégraphes, vos canaux

d'irrigation, vos câbles agricoles, vos associations diverses ; — enfin, en m'appliquant à relever la prospérité de cette région, si belle et qui, mieux connue, rendue plus accessible, attirerait tant de visiteurs, je ne ferais, moi, que demeurer fidèle aux principes qui, depuis plus de vingt-cinq ans, ont inspiré tous mes actes.

Vous êtes à l'avant-garde de la défense nationale.

Des mesures sont à prendre pour augmenter la sécurité à laquelle vous avez droit.

L'établissement d'une garnison permanente à Barcelonnette, l'accroissement des forces militaires sur divers points de la région, le prompt établissement du chemin de fer de Barcelonnette, sont au premier rang de ces mesures.

Électeurs ! voilà ce que je veux, avec vous tous, et je vous dis :

Commerçants, ouvriers, agriculteurs, fonctionnaires, qui servez l'État avec tant de dévouement et d'abnégation, propriétaires, travailleurs des champs ou de la ville, citoyens, unissez-vous !

Qu'une même pensée patriotique nous rapproche, afin que, désormais, on voie se poursuivre, sans secousse, cette politique toute de concorde, de paix civile et religieuse, de liberté, de progrès certains !

Vous devez vous attendre à ce que, pour faire échec à cette œuvre de fraternité républicaine et de profonde démocratie, il se trouve des politiciens sans scrupules.

Ils ne reculeront devant aucun moyen pour tâcher de surprendre vos votes et pour égarer vos consciences.

J'ai foi dans votre clairvoyance.

Vous ferez justice de toutes les manœuvres, de toutes les calomnies ! Le bon sens populaire m'en est un sûr garant.

Et ainsi vous aurez contribué à constituer, à la Chambre, une majorité homogène de républicains convaincus, grâce à laquelle le Gouvernement pourra avoir, enfin, force, autorité et durée.

Ce sera la fin des crises dont le pays a eu tant à souffrir.

Messieurs et chers Concitoyens,

Un dernier mot !

Nommé votre député, je resterai en relations constantes et directes avec vous.

Je viendrai régulièrement vous rendre compte de mon mandat.

Je serai heureux de continuer à m'entretenir avec vous de vos intérêts, et fier de me sentir le fils adoptif de la grande famille des Bas-Alpins.

Vive l'arrondissement de Barcelonnette !

Vive la République !

Paul DELOMBRE,
Officier de la Légion d'honneur,
Membre de la Commission monétaire,
Membre de la Commission extra-parlementaire du cadastre,
Secrétaire général de l'Association nationale républicaine.

Circonscription de CASTELLANE.

M. François DELONCLE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous voulez bien m'offrir le renouvellement de mon mandat : je l'accepte.

Mon programme restera celui de 1889 : République ouverte, respectueuse des droits individuels, garantissant à tous la paix, l'ordre et la liberté.

Je suis l'adversaire déterminé du socialisme sous toutes ses formes : ses progrès sont dus à l'anarchie des idées qui a trop souvent paralysé ou énervé en ces dernières années l'action publique ; un gouvernement qui sache gouverner, c'est-à-dire comprendre toute l'étendue de ses devoirs et de ses pouvoirs et s'abstenir de toute compromission avec les démagogues, peut seul enrayer le mal, conserver à chacun l'indépendance conquise en 1789 et la sécurité de ses biens, en même temps qu'il nous épargnera l'effroyable épreuve d'une tyrannie collectiviste ou autre qui serait la ruine de la France.

Pour constituer autour du drapeau républicain ce gouvernement qui doit nous faire oublier les cabinets éphémères et débiles, nés de coalitions ou de majorités de hasard, tous les bons citoyens doivent s'unir sans arrière-pensée : les vieux cadres sont brisés, les vieilles formules sont mortes ; une politique nouvelle s'impose : il appartiendra à la Chambre que vous allez nommer de la préparer en constituant une véritable majorité homogène et stable, hardie à secouer le joug des éléments extrêmes et à faire la paix sociale par la paix religieuse, par les réformes de mutualité et par le respect des lois.

Restaurer l'autorité gouvernementale, assurer de bonnes finances, soutenir le crédit public, proclamer la liberté intégrale d'association, favoriser le développement des institutions de prévoyance et de secours, réformer les caisses d'épargne, organiser pratiquement le crédit agricole, renouveler le privilège de la Banque de France, abolir l'impôt foncier, grâce aux cent millions d'économie annuelle à résulter de la réduction du service militaire à deux ans que j'ai proposée, et que j'ai la confiance de faire aboutir, dégrever les contributions des portes et fenêtres, améliorer le régime des boissons, adoucir celui des prestations, supprimer les octrois, faciliter la transmission économique de la propriété par l'emploi de la méthode Torrens, accorder des exemptions légales au domicile des petits cultivateurs, présider à l'application efficace de la loi décrétant l'assistance publique, la médecine et l'hygiène dans les campagnes, fortifier la protection de l'enfance, préparer, sous certaines réserves de détail, la liberté de tester ; voilà quelle doit être l'œuvre du nouveau Parlement.

Si, pour obtenir d'aussi grands résultats, la méthode de travail politique et le fonctionnement actuel du régime parlementaire doivent être modifiés, je n'hésiterai pas à voter les mesures nécessaires ; j'estime également que, si la Chambre se montrait notoirement impuissante, le Gouvernement ne devrait pas hésiter à user du droit constitutionnel de dissolution ; enfin je ne reculerais pas devant un essai loyal du referendum et du droit d'initiative populaire pour les lois de principe, et je proposerai, le cas échéant, une loi tendant à assurer la représentation des minorités et le vote obligatoire.

Ai-je besoin d'ajouter qu'en ce qui concerne vos intérêts locaux, je ne négligerai rien, comme pendant ces derniers quatre ans, pour vos routes, vos chemins de fer, vos écoles, vos églises, vos presbytères, vos hospices, vos syndicats, vos sociétés mutuelles, et qu'en toutes circonstances et par tous les moyens, je continuerai à revendiquer en votre faveur les droits de « l'homme oublié », c'est-à-dire la part légitime qui revient en toute chose à nos pauvres populations de la montagne, si délaissées depuis des siècles par les gouvernements disparus.

Vous connaissez sur tous ces points le détail de mon programme et mes vœux opiniâtres. Je suivrai avec non moins de persévérance les questions se rattachant à la défense nationale de notre région ; il n'est pas possible qu'un aveuglement inexcusable nous laisse plus longtemps sans aucune garnison, et livre d'avance à l'offensive italienne nos Alpes, de Barcelonnette à Nice, considérées comme la part du feu ! Je n'en dis pas plus long ; il faut que cette situation cesse ; au besoin, je la dénoncerai à la tribune.

L'impuissance de notre marine est manifeste : de récents incidents ont soulevé des protestations violentes de l'opinion publique ; je m'y associe vivement : la réorganisation de nos forces navales est une question vitale pour notre pays.

En politique extérieure, je poursuivrai sans trêve l'œuvre de notre relèvement moral. Ce que j'ai déjà fait pour les affaires de Siam, d'Égypte, du Dahomey, de Zanzibar, du Maroc, de la Tripolitaine, du Haut-Nil, du Soudan, de l'Abyssinie, de Madagascar, de Mascate, de l'Inde, du Brésil et de Terre-Neuve vous est garant qu'en semblables matières, je saurai toujours rester à l'avant-garde de la défense des droits de la France. L'éclatant succès de l'affaire du Siam est un premier couronnement de cette politique ; il consacre définitivement l'orientation nouvelle que les mémorables fêtes de Cronstadt ont permis de donner à notre diplomatie.

Nous aussi, désormais, nous pouvons dire que « Nous ne craignons personne hormis Dieu ».

Réaliser tous les effets de l'Alliance russe sur le Rhin, dans la Méditerranée et en Asie, maintenir et faire reconnaître nos droits absolus sur le Haut-Mé-Kong, en écartant la théorie à la fois ridicule et dangereuse de l'Etat-Tampon ; provoquer l'évacuation de l'Égypte, consolider notre empire dans le centre africain ; reprendre nos droits territoriaux dans l'Inde ; développer notre protectorat catholique en Orient et Extrême-Orient ; revendiquer en tous points les régions ou frontières que nous assurent les traités, les missions de nos explorateurs et les traditions de l'ancienne France ; faire respecter les Capitulations

et réorganiser la Nation à l'étranger ; susciter l'initiative privée pour l'utilisation commerciale et agricole des colonies et territoires de protectorat ; substituer les méthodes d'influence pacifique à l'action brutale et coûteuse des expéditions et gouvernements militaires ; mettre immédiatement en vigueur la nouvelle loi de l'armée coloniale ; se garder soigneusement de toute aventure, mais avoir toujours conscience de sa force et ne jamais reculer devant un effort nécessaire et décisif pour la protection de l'honneur et des intérêts français : tel doit être, tel sera, certainement, le programme d'expansion extérieure et coloniale de la nouvelle Chambre ; je le soutiendrai avec vigilance.

Et maintenant, mes chers électeurs, permettez-moi de vous remercier à l'avance du vote que vous allez émettre, sur mon nom, à l'unanimité et sans abstention ; il n'y aura, je le sais, dans cette manifestation, rien qui me soit personnel ; elle signifie simplement, mais puissamment, union, concorde et apaisement autour du drapeau de la République libérale et fraternelle, en même temps qu'elle marquera votre foi aussi intelligente qu'inébranlable dans les hautes destinées de la Patrie.

Un seul cri devra saluer ce succès : Vive la France !

François DELONCLE, Ministre plénipotentiaire, Député sortant.

Circonscription de DIGNE.

M. Joseph REINACH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mon cher Concitoyen,

Après les malheurs qui m'ont frappé, j'aurais cru devoir vous faire injure en ne me présentant pas de nouveau à vos suffrages.

Des âmes lâches me font un crime d'une infortune imméritée : je m'adresse à vos consciences.

Vous m'avez fait appel, il y a quatre ans, au moment où la bataille, que j'avais été des premiers à engager contre la conspiration boulangiste, était encore indécise ; nous avons vaincu ensemble, et je crois avoir rempli loyalement le mandat que vous m'avez confié.

A l'unanimité, vos représentants les plus autorisés, vos conseillers généraux et vos conseillers d'arrondissement républicains m'ont invité à reprendre la lutte pour la République.

Me voici, prêt à soutenir avec vous le bon combat.

Plus la République étend ses conquêtes, plus elle a le devoir de rester fidèle à ses véritables principes, qui sont ceux de la Révolution.

L'expérience et le temps modifient et corrigent nécessairement les institutions humaines ; mais les principes mêmes de nos lois républicaines doivent être intangibles.

Nous continuerons à opposer, avec la même fermeté, le progrès démocratique à la réaction, — la tolérance à l'esprit de secte, — et la liberté à la tyrannie d'un socialisme qui rétablirait des classes où 89 a fait une nation.

L'impôt pèse inégalement sur les contribuables; c'est l'honneur de la République d'avoir fait face aux charges écrasantes que lui avait laissées l'Empire et d'avoir entrepris à la fois, avec méthode, sans troubler l'équilibre du budget, une plus juste répartition des taxes fiscales.

J'ai collaboré, sous la précédente législature, à un premier dégrèvement de l'impôt foncier; nous poursuivrons cette réforme dont vos campagnes ont apprécié les résultats, et la réfection prochaine du cadastre apportera de nouvelles réductions aux charges des cultivateurs.

L'impôt sur les portes et fenêtres est une taxe sur l'air et la lumière, c'est-à-dire sur l'hygiène et sur la vie même; nous l'avons condamné, à la veille de la séparation des Chambres, par un vote décisif : il disparaîtra du prochain budget.

Le tarif général des douanes, que nous avons établi, défend nos industries nationales contre les concurrences étrangères, et nous avons dégrevé les transports de plus de 80 millions. Mais il ne suffit point de protéger l'agriculture par des droits et par des réductions d'impôts : il faut lui venir en aide encore d'une autre manière, non moins efficace, en lui ouvrant la voie des améliorations scientifiques.

C'est ainsi que la diffusion des bonnes méthodes doit hâter la renaissance de cette industrie séricicole que le système des primes, dont j'ai été le promoteur, a sauvée d'une ruine menaçante.

Vos communes ont trouvé en moi, auprès des pouvoirs publics, un interprète zélé et souvent écouté pour leurs revendications légitimes : je continuerai à servir ces causes justes avec un même dévouement, et à poursuivre, comme par le passé, le développement de nos voies de communication, routes et chemins de fer, la construction des digues, la réfection des ponts et passerelles sur nos rivières torrentielles, et, par application de la loi récemment votée, la multiplication des œuvres d'assistance publique dans les campagnes.

La lutte électorale qui s'engage aujourd'hui s'annonce de toutes parts comme une nouvelle victoire pour la République; fort du sentiment du devoir accompli, dédaigneux des diffamations et des basses injures, je vous convie à associer une fois de plus notre arrondissement de Digne à la victoire assurée de la démocratie républicaine contre les partis de désordre et de réaction.

Vive la France! Vive la Républiqne!

Joseph REINACH, député sortant, directeur de la *République française.*

M. Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, a adressé aux électeurs de l'arrondissement de Digne la lettre suivante, qui peut être considérée comme un complément à sa profession de foi :

22 août 1893.

Mes chers concitoyens,

Vous avez récompensé les quelques services que j'ai eu le bonheur de rendre à la République et à notre arrondissement par une manifestation dont je suis profondément touché.

Vous n'aviez pas à me consoler des indignités dont j'ai été l'objet, parce que le témoignage de ma conscience suffisait; mais vous m'en avez vengé noblement en répondant par plus de sept mille suffrages à l'appel que vous avaient adressé vos mandataires autorisés, ces conseillers généraux et ces conseillers d'arrondissement républicains qui m'avaient convié à reprendre avec vous la lutte pour le progrès démocratique et pour la liberté. Vos bulletins de vote ont ratifié la confiance que ces citoyens dévoués avaient placée en moi.

Malgré l'assaut furieux des haines réveillées du moyen âge, — peut-être même à cause de la vilenie de cette campagne, — vous m'avez donné dans vos neuf cantons une majorité écrasante. Vous avez proclamé, en me renouvelant mon mandat avec cette imposante majorité, que j'avais tenu fidèlement le pacte que nous avions conclu en 1889. Merci, du fond du cœur, merci!

La victoire de la cause républicaine a été éclatante dans nos Alpes; elle n'a pas été moins considérable dans le reste de la France. Las des agitations stériles, dégoûté des programmes menteurs, le suffrage universel s'est prononcé avec une même énergie, dans près de quatre cents circonscriptions, contre la réaction et contre la démagogie. Cette majorité de gouvernement qui nous a fait si cruellement défaut depuis quinze ans par l'éternelle coalition des partis extrêmes, dont l'absence avait rendu impuissants tant de généreux efforts, la voilà enfin constituée, image vivante de cette démocratie qui ne sépare plus, dans ses aspirations, les libertés nécessaires de l'autorité indispensable, qui veut le progrès par l'ordre et qui ne confond pas le progrès avec la manie de tout bouleverser, au risque de compromettre les conquêtes les plus précieuses de la Révolution.

Le suffrage universel a fait son devoir; il appartient maintenant à ses représentants de comprendre dans toute son étendue la grande tâche qui leur a été confiée et de donner au pays un gouvernement homogène, animé d'une seule volonté, sourd aux intimidations des coteries et des factions définitivement vaincues, soucieux exclusivement de faire les affaires de la France, — un gouvernement qui gouverne.

Qu'il s'agisse de la refonte d'un système fiscal qui pèse encore trop inégalement sur les contribuables, ou de la justice encore et toujours trop éloignée du justiciable et trop chère, ou de ces grandes questions économiques, agricoles et industrielles d'où dépendent la prospérité et la vie même du pays, ce gouvernement aura à étudier et à faire aboutir, avec l'aide des Chambres, d'importantes réformes. Mais il comprendra que chercher les solutions ailleurs que dans le

large courant et selon l'esprit de la Révolution, ce n'est pas avancer, c'est reculer : nous voulons aller de l'avant.

Quant à moi, je m'efforcerai de répondre à votre confiance en consacrant, dans l'avenir comme dans le passé, tout mon zèle à la défense de vos intérêts légitimes, tout mon dévouement à cette République qui a eu la magnifique ambition de se confondre avec la France même et à qui il suffit maintenant, pour achever son œuvre, de rester fidèle à ses véritables principes.

Vive la France !

Vive la République !

Joseph REINACH, député.

Circonscription de FORCALQUIER.

M. Raoul FRUCHIER,

Élu au 2me tour de scrutin.

Je sollicite de vous tous, sans distinction, vos suffrages comme républicain et comme enfant de votre pays.

Républicain sans épithète, je veux encore, comme j'ai toujours voulu, un gouvernement ennemi des coteries, large, tolérant, ouvert.

Pour ne pas tomber entre les mains de sectaires, la République doit être le pouvoir remis aux plus honnêtes, aux plus capables. Elle doit respecter tous les droits, toutes les croyances, toutes les libertés qui ne sont pas une atteinte à la liberté d'autrui. Elle doit écarter tous les hommes qui la compromettent par leurs utopies, répudier ceux qui la déshonorent par leurs violences, punir comme un crime de lèse-nation toute atteinte contre la paix publique.

Enfant du pays, je sais vos besoins et, sans vaines promesses, je mets à leur service et à leur défense toute ma bonne volonté.

Je consacrerai tous mes efforts, avec l'appui des vœux déjà émis par la moitié des conseils généraux et dix mille conseils municipaux de France, à faire rétablir l'échelle mobile, et obtenir ainsi que le prix des blés varie entre un minimum de 30 francs et un maximum de 40 ; c'est le premier de vos besoins.

Les autres, je les connais ; vous pourrez me les dire, puisque je vis avec vous parmi les humbles, et je les défendrai avec tout le cœur que vous avez senti battre dans ma poitrine.

Vive la France ! Vive la République !

Raoul FRUCHIER, avocat.

Circonscription de SISTERON.

M. le vicomte d'HUGUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Élection annulée.)

ALPES (HAUTES-)

Circonscription de BRIANÇON.

M. Léon LAURENÇON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Voilà seize ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés et je viens sans crainte solliciter le renouvellement de mon mandat. Je n'ai pas besoin de vous faire ma biographie en termes pompeux ; vous me connaissez et vous savez que ma vie peut se résumer par un mot bien simple ; dévouement.

En politique vous avez jugé tous mes votes. Je puis différer par des nuances avec des républicains, dignes de la plus haute estime, qui sembleraient concevoir des progrès plus rapides ou souhaiter des réformes plus hardies. C'est le sort des idées d'appartenir à la discussion et d'être envisagées sous des aspects divers ; mais, en passant en revue tous mes actes, j'affirme hautemement que j'ai été uniquement inspiré par l'amour profond de mon pays et par la conviction que la république est le régime nécessaire de notre démocratie.

Dans le domaine des intérêts matériels, faut-il rappeler l'œuvre considérable faite avec votre concours ?

Elle éclate à tous les yeux, soit dans les malheurs réparés, soit dans les progrès accomplis et ce serait faire injure à vos sentiments que d'insister plus longtemps.

Briançonnais !

Je vous appartiens par la naissance et par le cœur. Vous avez suivi mon existence d'honneur et de désintéressement. A ceux qui, dans un vocabulaire à part, appellent cela « déshonorer l'arrondissement » vous répondrez par une manifestation éclatante en faveur de l'enfant du pays contre l'étranger.

Vive la République !

Léon LAURENÇON, député sortant.

Circonscription d'EMBRUN.

M. FLOURENS,

Elu au 1er tour de scrutin

Mes chers concitoyens,

Déjà deux fois, vous m'avez honoré de vos suffrages et les liens de confiance et d'estime qui s'étaient spontanément formés entre nous, dès ma première élection, se sont depuis lors consolidés et affermis pendant la durée de deux législatures. Ils sont devenus indestructibles.

Ce que je veux, vous le savez; ce que je ferai, mon passé le fait assez connaître.

Je veux la France forte à l'extérieur et appuyée sur une alliance solide qui mette désormais la paix européenne à l'abri de toute surprise.

Je veux le rétablissement de l'ordre et de l'économie dans nos finances et la réduction des charges qui pèsent sur l'agriculture, notamment de l'impôt foncier proportionnellement encore trop lourd pour nos montagnes. J'ai entrepris, dans ce but, avec mes collègues du syndicat Économique Agricole, une campagne qui a réuni déjà de nombreuses et importantes adhésions et qui aboutira certainement au cours de la prochaine législature, ou à un dégrèvement total ou tout au moins à une notable et importante diminution d'impôts.

Je veux que l'exécution des travaux de reboisement et de défense des terrains en montagne cesse de causer un aussi grave préjudice à nos communes pastorales ; pour atteindre ce but je poursuivrai, d'accord avec l'unanimité des municipalités et des syndicats de l'arrondissement et conformément à la mission qu'ils m'ont confiée, la rétrocession des canaux et chemins, ainsi que la réforme du code forestier, et je m'efforcerai de faire établir, sur un pied plus équitable, les rapports entre les administrations communales et les agents forestiers.

Je suis partisan résolu de la liberté, dans la plus large extension de ce mot, de toutes les libertés, y compris et en premier lieu la liberté de conscience, la liberté religieuse et le droit d'association.

Je proposerai une loi pour la défense de l'état des fonctionnaires, afin que lorsqu'ils donnent satisfaction au public et à leurs supérieurs hiérarchiques, ils ne puissent être désormais les victimes des calomnies intéressées d'un délateur et des caprices d'un Préfet.

Électeurs, notre cause est commune et notre prochain triomphe sera la victoire de la justice et de la liberté.

Vive la France! Vive la République!

FLOURENS, Député sortant,
Ancien Ministre des Affaires Étrangères.

Circonscription de GAP.

M. F. EUZIÈRE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En vous demandant de renouveler le mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans, j'ai le devoir de vous rappeler comment je l'ai rempli.

Malgré des accusations aussi injustes qu'intéressées, la cinquième législature républicaine a accompli une œuvre utile. Cette œuvre, je m'honore d'y avoir contribué.

Elle comprend des lois très importantes : celles sur la diminution des frais de justice et des droits d'enregistrement; celle sur l'atténuation des peines pour les individus atteints par une première condamnation, loi favorisant le repentir et la réhabilitation; celle sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, protectrice des faibles; celle sur l'arbitrage pour diminuer et rendre moins irritantes les luttes des chefs d'industrie et de leurs employés; celles sur l'amélioration du sort des instituteurs; celle sur l'assistance médicale et bien d'autres non moins intéressantes.

Ne pouvant les énumérer toutes, je veux retenir un instant votre attention sur celles de ces lois qui vous touchent particulièrement.

Le département des Hautes-Alpes, victime d'une iniquité plus que séculaire était, par une monstrueuse proportionnalité à rebours, lui le plus pauvre de France, frappé de la contribution foncière la plus élevée! Un dégrèvement considérable lui a été accordé sur le principal de l'impôt et l'arrondissement de Gap en a bénéficié largement.

L'étendue des charges à nous imposées par la guerre criminelle et désastreuse de 1870-1871, l'accroissement des salaires, l'infertilité d'un sol épuisé par une culture ininterrompue, les ravages du phylloxera plaçaient la production nationale dans un état d'infériorité manifeste. L'établissement de tarifs douaniers compensateurs votés par la Chambre, après une longue et laborieuse discussion, a remédié, dans une certaine mesure, à cette infériorité. Sans doute la situation de notre agriculture n'est pas encore satisfaisante, mais, si le mal n'a pas été entièrement conjuré, sans les taxes protectrices, il nous eût rapidement conduit à la ruine absolue.

L'abaissement des prix des transports par chemin de fer, en grande vitesse, a été un grand bienfait pour les commerçants en particulier et tous les voyageurs en général.

Plusieurs cantons de notre arrondissement profitent de la loi créant des

primes à la sériciculture et permettant aux graines des Alpes de maintenir leur légitime renom.

Et l'on ose dire que cette Chambre n'a rien fait! Et l'on vous invite, dans les termes que vous savez, à en congédier tous les membres, comme des ouvriers paresseux et inutiles!

Et à côté des lois votées quelle somme de travail et d'efforts dépensée pour des réformes inachevées! Celle de l'impôt des boissons, celle de la suppression de la contribution des portes et fenêtres n'ont pu aboutir, faute de temps. Je m'honore néanmoins d'avoir, par mes votes persistants, combattu la disjonction de ces deux lois d'une importance capitale.

D'ailleurs cette disjonction n'est qu'un ajournement et la prochaine législature aura à cœur de terminer l'œuvre si bien inaugurée par sa devancière.

Pour venir en aide à l'agriculture, la principale et presque la seule industrie du pays, d'autres dispositions législatives sont nécessaires. Je mentionne spécialement, parmi beaucoup d'autres :

La suppression graduelle du principal de l'impôt foncier; la terre, simple instrument de travail, ne doit pas supporter une contribution spéciale;

Le relèvement des taxes de douanes, si une expérience prolongée démontre l'insuffisance, pour la défense de la culture nationale, de celles existantes;

L'organisation définitive du Crédit agricole, donnant à tous les propriétaires, dans des conditions favorables d'économie et de durée, les moyens d'amender leur sol et d'accroître ainsi leurs récoltes.

Un autre agent, le plus puissant de tous dans notre région brûlée par le soleil, est l'irrigation facile et abondante. Je suis fier d'avoir obtenu par mes instances personnelles, le dépôt, jugé sinon impossible du moins très difficile, du projet de loi assurant les ressources pour l'achèvement de la branche principale du canal de Ventavon, constituant un intérêt de premier ordre pour les populations si éprouvées de la vallée de la Durance. Ce projet dû à l'initiative gouvernementale survivra à la législature qui finit et sera forcément discuté par la prochaine Chambre. Si vous m'accordez encore votre confiance, j'apporterai à en poursuivre l'adoption la même activité et la même sollicitude que j'ai mises à en préparer le dépôt.

Toutes ces lois, dont l'énumération même incomplète a pu vous lasser, je les ai votées comme un pas de plus vers l'idéal de justice et de progrès que poursuit la démocratie française. Si vous le pensez aussi, je n'aurai pas fait appel en vain à vos libres suffrages.

En dépit de dénégations mensongères et intéressées, je suis convaincu qu'une solution favorable interviendra dans un bref délai au sujet du chemin de fer qui doit relier Gap à Saint-Bonnet et la Mure, donnant ainsi satisfaction aux intérêts du bassin de Gap et de la belle vallée de Champsaur.

Combien d'améliorations locales se sont produites avec mon appui, mais combien il en reste encore à réaliser! A ces œuvres, à toutes celles intéressant soit l'arrondissement tout entier, soit une de nos vallées ou de nos communes, je consacrerai dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé, toute mon énergie, toute mon intelligence.

Je n'ai pas à insister sur mes convictions, vous les connaissez de longue date. J'aime passionnément la liberté et la justice. Je vous avais promis de défendre la liberté de conscience « ce domaine inviolable, source même de la liberté individuelle ». Je renouvelle cette promesse.

Fermement attaché à la République, qui a donné à la France vingt-deux ans de tranquillité intérieure et de paix extérieure, je continuerai à la servir avec le plus complet dévouement, persuadé que la fortune de la Patrie est indissolublement liée à la sienne.

Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, le devoir est nettement tracé :

A toutes les réactions coalisées marchant à l'assaut de la République, nous devons opposer l'union invincible de tous les Républicains.

Vive la République !

F. EUZIÈRE, député,
Maire de Gap, Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

ALPES-MARITIMES

Circonscription de GRASSE.

M. Maurice ROUVIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Dès l'ouverture de la période électorale, je me suis rendu au milieu de vous, j'ai parcouru toutes les communes de l'arrondissement, je me suis publiquement expliqué sur l'exercice de mon mandat, les actes de mon administration et sur les accusations dirigées contre moi.

Vous me connaissez de longue date. Représentant du département des Alpes-Maritimes depuis 1885, député de l'arrondissement de Grasse depuis 1889, j'ai, durant cette dernière législature, eu le grand honneur de diriger, pendant près de quatre ans, les finances de la République française.

Il ne m'appartient point de dire moi-même la part qui revient à mon effort personnel dans l'amélioration de la situation financière du pays.

Mais il m'est cependant permis, pour témoigner de l'activité réformatrice de l'administration que j'ai dirigée, de rappeler les principales réformes faites sous mon ministère :

La suppression des budgets extraordinaires, c'est-à-dire des emprunts périodiques qui émiettaient le crédit de la France;

Le dégrèvement de plus de 17 millions sur l'impôt foncier;

La péréquation de l'impôt sur les propriétés bâties et la transformation de cet impôt en impôt de quotité ;

Le dégrèvement de l'impôt sur les transports à grande vitesse;

La réforme des droits d'enregistrement et des frais de justice;

Les excédents des budgets de 1889, 1890 et 1891;

D'autres réformes, telles que l'abolition de l'impôt sur les portes et fenêtres et la réduction du droit sur les pétroles, ont été aussi préparées sous mon administration.

Enfin, vous n'avez pas oublié que c'est encore sous mon ministère que le crédit de l'État a atteint son point culminant.

Mes chers concitoyens,

Depuis plus de vingt-deux ans, je siège dans les Chambres, sur les bancs du parti républicain ; j'ai successivement fait partie de sept gouvernements.

Ce passé me dispense de plus amples déclarations. Vous jugerez, je l'espère, qu'il constitue le meilleur des programmes.

Ma vie publique déjà longue, passée au grand jour, la médiocrité de ma fortune personnelle me permettent de repousser avec dédain des calomnies dont la justice a proclamé le néant, et qu'on essaye de relever pour masquer l'absence de tout programme politique sérieux.

A vous, mes chers concitoyens, de choisir entre un candidat sans passé, hier encore l'apôtre de la démagogie, et le républicain éprouvé que vous avez déjà par deux fois honoré de vos suffrages.

Vive la République !

Maurice ROUVIER, député sortant.

1re circonscription de NICE.

M. Flaminius RAIBERTI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Niçois,

Je ne viens pas solliciter de nouveau vos suffrages. Je viens, pour la seconde fois, me mettre à votre service.

La corruption électorale et ses tristesses ont quitté pour toujours notre Ville.

C'est en vain qu'une poignée de coupables intrigants se flatte d'en ramener parmi nous les infâmes pratiques.

C'est en vain qu'ils rêvent d'un nouvel et prochain encan des suffrages dont Nice aurait la honte et dont ils auraient le profit.

Le mépris public les a réprouvés et flétris. Le scrutin du 20 août, en marquant la fin de leurs dernières espérances, marquera la définitive émancipation de la conscience politique dans ce pays.

Le suffrage universel est rendu à lui-même.

Nice est rendue à la pureté de son nom et de ses destinées.

C'est le vrai résultat de mes quatre ans de politique. Il est assez beau pour que je n'aie pas besoin d'en invoquer un autre devant vous.

Niçois,

En votant pour moi, vous ne voterez pas sur un nom. Vous voterez sur des idées et des principes.

Vous voterez pour le respect du suffrage universel et pour son incorruptibilité.

Vous voterez pour la réprobation qui exclut de la vie publique, avec la dernière sévérité, toute affaire d'argent.

Vous voterez contre le suffrage restreint pour une revision démocratique et républicaine.

Vous voterez pour les grandes réformes, toujours promises, jamais réalisées, qui doivent marquer pour la République, après l'ère des luttes, l'ère de l'organisation.

Vous voterez pour les lois ouvrières qui doivent combler cette immense lacune de nos codes : la législation du contrat de travail.

Vous voterez pour les libertés primordiales qui sont les garanties de l'ordre, parce qu'elles sont celles de la justice et du progrès.

Vous voterez pour les lois de solidarité mutuelle et d'assistance.

Vous voterez pour une politique d'honneur national et de pacification sociale, faite de fierté au dehors et, au dedans, d'ordre, de raison, de confiance réciproque et de travail.

Niçois,

Je ne vous fais aucune promesse. Les réformes ne dépendent pas des hommes qui les proposent, mais des majorités qui les votent.

Je m'engage seulement à soutenir ce programme en m'inspirant de ce principe.

Je m'engage à travailler, dans la mesure de mes moyens et de mes forces, à la lente mais progressive réalisation d'un idéal toujours plus haut de Fraternité et de Justice.

Cette politique peut réunir tous les Français de bonne volonté.

Niçois, en votant pour moi, vous direz que cette politique est la vôtre.

Flaminius RAIBERTI, député sortant.

PROGRAMME DU COMITÉ.

1° Interdiction du cumul ; interdiction aux députés de faire partie des conseils d'administration des Sociétés financières ;

2° Revision républicaine de la Constitution. Abolition du suffrage restreint ;

3° Liberté d'association. Liberté de la presse. Liberté du suffrage universel. Liberté de conscience ;

4° Revision des Codes. Garantie de la liberté individuelle. Diminution des délais et des frais de justice. Réforme de la magistrature ;

5° Décentralisation et réformes administratives. Réduction des gros traitements. Suppression des emplois inutiles. Amélioration du sort des petits employés ;

6° Réforme générale de l'impôt, afin de rendre plus équitables les charges publiques ;

7° Revision des tarifs douaniers. Développement des voies de communication. Facilité des transports ;

8° Organisation démocratique du crédit. Réorganisation de la Banque de France à l'expiration de son privilège ;

9° Organisation de l'Assistance publique ;

10° Développement des institutions de mutualité et de prévoyance. Assurance contre la vieillesse, la maladie et les accidents ;

11° Législation ouvrière : Création de Chambres de Travail à l'instar des Chambres de Commerce ;

12° A l'Intérieur : politique d'union et de concorde ; à l'Extérieur : politique de paix et de fierté nationale.

M. Raiberti a déclaré accepter ce programme et s'est engagé à le défendre au Parlement.

2e circonscription de NICE,

M. BORRIGLIONE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

Circonscription de PUGET-THÉNIERS.

M. Raphaël BISCHOFFSHEIM,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Invité par un très grand nombre d'entre vous à poser ma candidature aux élections législatives du 20 août prochain, je viens me présenter à vos libres suffrages.

Vous me connaissez depuis de longues années, et je n'ai pas de profession de foi à vous faire. Je suis républicain depuis l'âge de raison, républicain sans épithète, observateur fidèle des principes trop oubliés de 1789 et de la déclaration des droits de l'homme, et tel je resterai.

Mon programme est celui de l'union libérale, sauf quelques légères réserves.

Plein de sollicitude, et vous le savez bien, pour les humbles et les déshérités, je m'associerai avec ardeur à tout ce qui sera tenté pour améliorer le sort et pour relever le moral du grand nombre.

Je n'attends que fort peu de bien de l'intervention du Gouvernement dans ces questions, et à l'encontre de toutes les écoles socialistes, je n'espère de résultats sérieux que de l'initiative et de l'effort individuels. J'appuierai énergiquement toutes les tentatives faites en ce sens.

A côté des intérêts généraux du pays, votre député aura le devoir, plus qu'en aucun autre arrondissement de France, de s'occuper activement des intérêts du vôtre, si négligé et si abandonné jusqu'à ce jour. Je connais parfaitement vos besoins et je crois savoir ce qu'il y a à faire pour vous donner à tous, sinon la richesse, ce qui est impossible, du moins une certaine aisance. Il suffira de savoir tirer parti de ce que la nature vous a accordé.

La première question à résoudre me paraît être celle des eaux dont tant de vos communes sont privées. D'après les indications qui m'ont été données au Ministère de l'Agriculture, nous pouvons compter sur un concours efficace et sur le plus grand bon vouloir.

Mes chers concitoyens,

Depuis plus de trente années, vous vous êtes résignés à recevoir le mot d'ordre d'un certain nombre de personnages politiques de Nice qui voudraient vous imposer encore leurs idées et leurs hommes, et qui consultent plus volontiers leurs propres intérêts que les vôtres. Il me semble qu'il doit vous tarder de reprendre votre indépendance et de ne voter désormais que pour des candidats de votre choix, qui, dégagés de tout lien avec Nice, avec la maison de jeux de Monte-Carlo, et sans l'ombre d'une visée personnelle quelconque, n'auront qu'une seule ambition : celle de servir la patrie et votre arrondissement.

Raphaël BISCHOFFSHEIM.

———

ARDÈCHE

Circonscription de LARGENTIÈRE.

M. Odilon BARROT,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les républicains de notre arrondissement, se rappelant la décision formulée par le Congrès des délégués sénatoriaux réunis à Largentière le 24 avril 1892, m'ont désigné comme leur candidat à l'élection législative prochaine.

Fier à bon droit de cette marque de confiance et assuré de votre ratification par l'unanime adhésion dont elle est l'objet, je considérerai comme un suprême honneur d'être appelé à rendre à notre circonscription électorale sa place, qu'elle n'aurait jamais dû perdre, au sein de la représentation nationale, par l'accord et l'union de tous les citoyens.

Régime de tolérance et d'apaisement ouvert à toutes les bonnes volontés et à toutes les conversions sincères, la République voit aujourd'hui les partis adverses contraints à désarmer devant elle et à accepter ses institutions désormais indestructibles; c'est à leur progressif et libéral développement que je consacrerai tous mes efforts, considérant que l'élu ne doit avoir d'autre ambition que de servir fidèlement son pays.

Je m'attacherai particulièrement aux intérêts de cet arrondissement trop souvent délaissé, dont il est urgent de développer les immenses ressources par l'achèvement du réseau, encore incomplet, de ses voies de communication. La ligne ferrée projetée de Privas au Puy desservira une partie de sa région septentrionale; mais elle doit avoir, notamment, pour conséquence l'établissement d'une autre ligne reliant Largentière à celle de Clermont à Nîmes par Joyeuse et les Vans. Je serais heureux que mon passage au Parlement fût marqué par la réalisation de ce projet.

Le gouvernement de la République a, dans maintes circonstances, donné des preuves de son dévouement aux intérêts de notre agriculture et de notre industrie la plus importante.

Je considérerai comme un devoir primordial, pour celui qui aura l'honneur d'être votre mandataire, de seconder toutes les mesures qui tendront à alléger nos charges.

Électeurs de l'arrondissement de Largentière,

Si je suis appelé à vous représenter et à défendre vos intérêts à la Chambre des députés, je saurai justifier votre confiance en unissant mes efforts à ceux des citoyens honnêtes qui ont à cœur d'assurer et de garantir par la République la grandeur, la paix et la prospérité de la Patrie française.

Odilon BARROT, Maire de Chambonas, Membre du Conseil général, Président de la Commission départementale, Candidat républicain.

Mes chers concitoyens,

Par votre vote du 20 août, en réunissant sur mon nom la majorité relative de 9.656 suffrages, vous vous êtes approprié la décision prise par le Congrès sénatorial du 24 avril 1892, et, en la ratifiant, vous avez marqué votre volonté et manifesté vos préférences pour le candidat républicain qu'elle avait désigné à votre choix.

Je suis profondément touché de cette marque de confiance qui sera l'honneur de ma vie politique.

Au scrutin du 3 septembre, vous la confirmerez en achevant l'œuvre de dimanche dernier et vous vous joindrez aux citoyens de toute la France qui viennent une fois encore d'acclamer la République par un vote éclatant qui assure au premier tour pour les républicains un gain de 63 sièges.

Électeurs de l'arrondissement de Largentière,

Le républicain ferme et dévoué qui aura l'honneur de vous représenter au Parlement sera, n'en doutez pas, le fidèle interprète de vos pensées et le zélé défenseur de vos intérêts,

Odilon BARROT, Conseiller général, Président de la Commission départementale, Maire de Chambonas, Candidat républicain.

1re circonscription de PRIVAS.

M. Ed. FOUGEIROL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

On a beaucoup médit de la législature qui vient de finir; elle a cependant fait de grandes choses. Elle pourrait bien, quand on la jugera avec plus de sang-froid, avoir sa page glorieuse dans notre histoire.

A l'extérieur, en effet, elle commence à Cronstadt; elle finit par le Siam.

Le prestige et l'honneur du pays relevés! La France retrouvant sa confiance en elle-même, son rang reconquis, son expansion coloniale assurée, des débouchés nouveaux ouverts à son activité, sont-ce là des résultats négligeables ?

A l'intérieur, des dégrèvements considérables opérés; l'ordre et la clarté rétablis dans nos finances par l'unification du budget, la source de la dette flottante tarie, l'ère des emprunts close. N'est-ce donc rien non plus?

Enfin, cette œuvre capitale, l'organisation de notre nouveau régime économique, dont nous ressentons déjà les heureux effets, ne devrait-elle pas suffire pour permettre à cette législature de se présenter hardiment devant le pays ?

Quant à moi, qui ai contribué à cette organisation, quelque modeste qu'ait été la part que j'y ai prise et qui est connue de vous tous, je crois qu'elle me donne le droit de me présenter la tête haute devant vous et de vous demander encore vos suffrages.

Il y a d'ailleurs longtemps que nous nous connaissons, vous savez qui je suis, ce que je veux; de plus longues explications entre nous sont inutiles.

Voilà plus de dix ans que je suis honoré de votre confiance.

Trois fois déjà vous me l'avez manifestée et chaque fois, à chaque élection nouvelle, en réunissant sur mon nom une majorité plus grande que la précédente.

Cette faveur croissante avait une signification très claire!

N'était-elle pas une approbation complète de ma conduite?

Ces suffrages chaque jour plus nombreux ne voulaient-ils pas dire: C'est bien! Tu es un mandataire fidèle, un bon serviteur de la démocratie. Continue à marcher dans la voie où tu es entré.

Reste toujours étranger aux intrigues de couloir.

Conserve ton indépendance.

Creuse laborieusement et plus profondément le sillon commencé dans les précédentes législatures.

Notre agriculture et notre industrie dont tu connais les besoins et les aspirations attendent de toi de nouveaux services.

Poursuis, sans te décourager, l'œuvre de leur relèvement.

Consacre-toi avec un dévouement toujours plus actif, à la défense des intérêts de la circonscription de Privas, mais n'oublie cependant jamais que tu es député de la France et que tout doit fléchir devant l'intérêt sacré de la patrie.

N'est-ce pas là la signification de la confiance grandissante que vous m'avez donnée?

C'est ainsi que je l'ai comprise. Elle m'est allée droit au cœur et pendant cette dernière législature, mieux peut-être que dans aucune autre je crois avoir rempli, avec tout ce que j'avais de force et d'ardeur au travail, les devoirs qu'elle m'imposait.

A vous de dire si j'ai su faire pour l'agriculture et l'industrie de ce pays ce qu'elles avaient le droit d'attendre et si j'ai été, comme par le passé, un serviteur dévoué de la démocratie.

Vive la République!

Ed. FOUGEIROL.

2e circonscription de PRIVAS.

M. Charles DINDEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Candidat républicain démocratique le 16 avril dernier, vous m'avez nommé député, envers et contre tous les états-majors syndiqués pour la circonstance.

C'est avec le même programme que je viens encore, quatre mois après cette brillante victoire, me présenter, le front haut, à vos libres suffrages.

Si j'ai fait du respect de toutes les convictions sincères la règle de ma vie, j'ai toujours pensé aussi que le premier devoir d'un représentant du peuple consistait à rester fidèle aux promesses faites et à tenir scrupuleusement la parole donnée.

J'ai la conscience d'avoir, à cet égard, fait tout mon devoir et la satisfaction de m'être toujours trouvé avec ceux qui ont voté en faveur des quelques réformes qui ont abouti, pendant mon court passage à la Chambre dont le mandat expirera le 14 octobre prochain.

Le 20 août, vous direz, librement encore, si j'ai répondu à la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer.

Indépendant de toute coterie, je n'ai jamais hésité à dire aux hommes qui nous gouvernent, malgré mes sympathies personnelles pour leur mérite reconnu et leur indiscutable honorabilité, ce que j'ai cru être la vérité et la justice.

Je crois revenir au milieu de vous avec leur estime et celle de mes collègues; vous pouvez le dire hautement à ceux qui auraient intérêt à vous insinuer le contraire.

Si donc j'ai le grand honneur de vous représenter encore dans la nouvelle Chambre, je serai toujours, de cœur et de volonté, avec ceux qui veulent les réformes sociales conçues, non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire tendant à accroître la liberté et les moyens d'action de chaque citoyen, l'État intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie.

Citoyens,

Défiez-vous de ceux qui, après avoir employé tous les moyens pour renverser la République, ont feint de renoncer à leurs espérances monarchiques et ont l'air d'adhérer, aujourd'hui, à la forme républicaine.

Chefs de partis usés à tout jamais et sentant bien que les soldats, qu'ils ont trompés pendant si longtemps, les abandonnaient, ils ont changé de tactique : n'ayant pu réussir par la force, ils veulent essayer de la ruse.

Vous ne tomberez pas dans ces pièges grossiers. Vous démasquerez ces faux frères et vous leur direz, qu'ils soient des ralliés ou des modérés prêts à toutes les palinodies, que vous voulez la République profondément démocratique et résolument progressive.

Salut et fraternité!

Vive la République républicaine!

Charles DINDEAU, ancien Sous-Préfet de Largentière,
Officier de l'Instruction publique, Député sortant, Candidat républicain démocratique.

PIÈCE VISÉE DANS LA PRÉCÉDENTE :

Citoyens,

Voici que, en moins d'un an, dans votre belle et généreuse circonscription, le suffrage universel, après le suffrage restreint, me donne un second et aussi inoubliable témoignage d'estime et de confiance.

J'en suis plus profondément touché que je ne saurais le dire, car, mieux que personne, vous savez à merveille que le concours que vous m'offrez aujourd'hui a été tout spontané et que je ne l'ai jamais sollicité. Il vient s'ajouter précieusement à la satisfaction du devoir accompli et me consoler amplement des tristesses que j'ai éprouvées depuis deux ans. Cordialement merci !

Je vous appartiens et renonce à la vie administrative, pour me consacrer tout entier à la défense de vos intérêts. Je n'avais jamais rêvé une façon plus

glorieuse de continuer à servir la cause de la liberté et du progrès à laquelle j'ai tout donné jusqu'à ce jour. Je vous dois une profession de foi, la voici :

En politique, tout mon passé répond de mon avenir. J'ai déjà dit en d'autres circonstances et je le répète : Je veux la République avec tous les droits qu'elle comporte, avec toutes les libertés qu'elle donne, mais aussi avec tous les devoirs qu'elle impose.

Je crois inutile de m'étendre plus longuement, ici, sur ce premier point. Vous n'aurez jamais, à ce sujet, à constater la moindre défaillance de ma part. Je préfère vous entretenir des réformes sociales dont l'étude m'a toujours si vivement passionné, parce qu'elles intéressent le plus grand nombre, c'est-à-dire les petits, les déshérités, et aussi parce qu'il m'a toujours semblé que celui qui sortait du peuple et était fier de son origine avait pour premier devoir de tendre fraternellement la main à ceux qui, moins favorisés que lui, restaient attachés à leur humble condition ; de s'efforcer ensuite de diminuer la distance qui semble parfois si grande entre celui qui possède et celui qui n'a rien, en faisant comprendre à tous que, en dehors de la beauté morale d'une pareille fusion, leurs intérêts matériels sont intimement liés à sa réalisation dans toute la mesure du possible.

C'est de cette idée économique autant que philosophique que se sont inspirés ceux qui ont étudié ou déjà mis en pratique les Associations, les Sociétés en participation, les Syndicats, les Sociétés coopératives, de Secours mutuels, les Caisses de retraite pour les invalides du travail et pour la vieillesse, la loi sur les accidents du travail et les risques professionnels.

Il y a là un flot qui monte et que rien n'arrêtera, parce qu'il procède de la justice et de la vérité, et son application humanitaire se généralisera, à mesure que les esprits s'éclaireront.

Voyez donc à côté de cela et jugez ceux qui ont eu, jusqu'à ce jour, intérêt à maintenir les ténèbres et l'ignorance dont ils ont toujours vécu ; voyez combien la diffusion de la lumière leur fait mal aux yeux et avec quel pieux courroux ils lancent l'anathème sur ceux qui ont arraché de leurs mains l'enseignement national au nom de la liberté de conscience.

Profondément respectueux de toutes les croyances sincères, je suis partisan énergique et irréductible du service obligatoire pour tous et de l'enseignement laïque.

De tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis près d'un siècle, la République seule a augmenté le traitement des membres du clergé. Jusqu'à présent, ils avaient échappé au premier, au plus sacré de tous les impôts, celui du sang. Ils ont dû s'y résigner.

Mais ce dont ils se plaignent le plus amèrement, citoyens, c'est de n'avoir plus exclusivement en main la direction de l'enseignement, et leurs colères éclatent sans retenue, en voyant leur échapper ce merveilleux instrument de domination. Voici, pour moi, le mot de la fin de toute cette querelle :

Exiger de tous le respect absolu de la République, acclamée à chaque manifestation nouvelle de la volonté populaire. Que le clergé reste dans son domaine et ses attributions : il n'en sera que plus respecté ; quant à gouverner la France, qu'il y renonce à tout jamais !

Est-ce que tout le monde ne sait pas aujourd'hui d'où est parti le vent de délations et de calomnies qui, à propos de la question du Panama, a soufflé avec tant de violence et a pu jeter un trouble profond, déjà bien apaisé, dans tout notre pays de France si chatouilleux sur les questions d'honnêteté et de loyauté?

Est-ce que l'on n'a pas vu, à cette occasion, les partisans de toutes les réactions la main dans la main des derniers associés du «César d'aventure» qui parlait de reviser la Constitution républicaine, en faisant danser les millions des prétendants, des ducs et des duchesses?

Ils avaient espéré faire croire au pays que le parti républicain tout entier devait être rendu solidaire des tripotages des corrupteurs et des corrompus. Leur tactique a été dévoilée, leur masque arraché, et la République leur a montré qu'elle n'avait rien à perdre, elle, à laver son linge sale au grand jour de l'opinion publique dont plus d'un des leurs ont été reconnus justiciables, malgré leur complicité habilement dissimulée avec les corrupteurs, leurs amis et partisans avérés.

Citoyens,

Si j'avais le grand honneur d'être votre représentant à la Chambre des Députés, je me préoccuperais très ardemment aussi des autres questions dont la solution s'impose :

Le crédit agricole, dont on parle depuis si longtemps et qui, je l'espère, est à la veille d'être établi d'une façon pratique, offrant aux populations rurales des garanties sérieuses et des ressources indispensables;

La diminution des frais de justice, question déjà étudiée et qui compte, parmi ses défenseurs, les notabilités du parti républicain;

La revision du cadastre, ajournée jusqu'à présent, mais dont l'étude est presque achevée;

La répartition plus équitable des impôts qui a déjà préoccupé tant d'esprits généreux et éclairés, mais qui a trouvé des résistances puissantes et intéressées;

Le dégrèvement des droits frappant les boissons hygiéniques;

Enfin, les questions de droits d'échange et de douanes avec les nations étrangères, et particulièrement les questions de la sériciculture et de la viticulture, qui vous intéressent au premier chef.

Mon vote serait également acquis à l'amélioration de la Constitution, dans tout ce qui doit élargir le jeu de nos institutions et hâter l'avènement des résultats que nous sommes en droit d'en attendre. A cet égard, le renouvellement triennal, par moitié, de la Chambre des Députés, me semble devoir être une garantie de l'étude non interrompue et de la réalisation rapide des réformes les plus légitimes.

En fixant mon domicile au milieu de vous, je pourrais utilement veiller, de concert avec tous ceux qui pourraient me renseigner, à ce que certaines subventions, destinées en principe à être également réparties, ne fussent pas attribuées plus spécialement à certaines régions, au détriment d'autres tout aussi intéressantes.

Je suis, du reste, profondément convaincu que, en prenant une part active à la solution de toutes les questions si intéressantes et si pratiques dont je viens de parler, je resterais en parfaite communion d'idées et de sentiments avec l'honnête et dévoué républicain dont vous avez bien voulu m'offrir la succession, qui eut à mon endroit une loyale et courageuse attitude que je n'oublierai jamais et qui sut être, pour moi, l'ami des bons et des mauvais jours.

Je termine cette courte exposition de vos besoins les plus urgents par une déclaration qui ne me coûtera guère, parce qu'elle est aussi sincère que les autres :

Comme sous-préfet, dans la Nièvre, en Bretagne, comme dans l'Ardèche, j'ai toujours eu l'habitude de profiter de toutes les occasions qui m'étaient offertes pour me mettre en rapport direct avec mes administrés.

Comme député, je profiterais de tous les congés de la Chambre pour me mettre à votre disposition et, à l'occasion des grandes vacances, j'irais vous rendre compte de mon mandat et vous tenir au courant des affaires publiques, en m'informant de vos désirs légitimes, à la satisfaction desquels je me dévouerais de toute l'énergie de mes convictions et de toute la sincérité de ma reconnaissance pour un pays qui m'a offert des lettres de naturalisation si flatteuses.

C'est dans ces sentiments, citoyens, que j'ai accepté la candidature dans la 2e circonscription de Privas et avec l'espoir de répondre à la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer, que je me dis votre tout dévoué serviteur.

Vive la République !

Charles DINDEAU, ancien sous-préfet de Largentière, officier de l'Instruction publique, candidat républicain démocratique.

1re circonscription de TOURNON.

M. Marc SAUZET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Il semble qu'il n'y ait plus parmi nous que des républicains.

Nous devons nous réjouir de voir enfin unanimement reconnue, après tant d'attaques et d'outrages, cette République qui a relevé la France et lui a rendu son rang de grande puissance respectée, écoutée, redoutée.

Mais il s'agit de savoir si vous allez condamner la politique suivie, depuis plus de quinze ans, par vos représentants librement élus.

Vous connaissez la tactique des ralliés.

Comme ils vous savent inébranlablement attachés à la devise de la Révolution, ils en affichent tous les mots.

Ils parlent de liberté... et ils vous convient à renier l'œuvre d'affranchissement des lois scolaires qui ont assuré l'instruction de vos enfants, en plaçant l'école en dehors des dissensions religieuses.

Ils parlent d'égalité... et ils protestent contre la loi militaire qui a voulu mettre tous les Français en état de porter les armes pour la Patrie.

Ils parlent de fraternité... et ils nous exposent, en réveillant les fanatismes assoupis, aux pires déchirements intérieurs.

Opposons à ces revenants déguisés du passé monarchique la notion du gouvernement que nous saurons défendre contre toutes les attaques.

Nous voulons :

La République nationale, c'est-à-dire indépendante de toute influence extérieure, n'attendant pas de l'étranger son investiture ni sa direction.

La République pacifique, sans faiblesse ni forfanterie, trouvant dans son admirable armée et dans la certitude qu'elle a des amis en Europe, la pleine garantie de sa sécurité et de sa dignité.

La République progressiste, soucieuse :

D'établir la répartition la plus juste des charges publiques. La réforme de l'impôt des boissons, par exemple, doit aboutir, mais il faut que l'exercice, si vexatoire pour les débitants, disparaisse, sans qu'on le reporte sur les propriétaires bouilleurs de cru ;

De maintenir l'énergique protection des libertés individuelles, depuis la liberté de conscience jusqu'à la liberté du travail, qui doivent être à l'abri aussi bien des tyrannies syndicales que de l'autocratie patronale ;

De réaliser enfin la pacification des âmes françaises et leur union dans un effort commun, au profit des faibles et des humbles, contre les misères et les infortunes sociales.

Mes chers Concitoyens,

Cette République, si vous me confiez l'honneur de la défendre, ne négligera aucun de vos intérêts légitimes ; car, agricoles ou industriels, ils sont solidaires des intérêts de la Patrie, au service de laquelle je mettrai mon activité entière et tout mon dévouement.

Vive l'Ardèche !

Vive la République !

Marc SAUZET,

Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.

Mes chers Concitoyens,

En donnant, dimanche dernier, la majorité aux deux candidats républicains, vous avez répondu aux attaques furieuses, aux calomnies méprisables d'adversaires qui, décidément, aiment mieux l'injure que la discussion.

Le 3 septembre, vous achèverez, dans notre circonscription, la déroute de ces ralliés, combattants honteux, blottis prudemment dans leurs réunions privées, où ils rééditent les accusations les plus ineptes de leurs journaux, sans oser convoquer ou laisser parler leurs contradicteurs.

Les élections générales du 20 août viennent de montrer la répulsion de la France pour cette nouvelle forme de l'hypocrisie politique. Elles indiquent aussi que la prochaine Chambre saura former une majorité capable de donner à la République le gouvernement que nous voulons :

Dévoué aux intérêts agricoles qui tiennent une si grande place dans la richesse nationale ;

Respectueux de nos libertés publiques, — assez fort pour les protéger toutes également, assez vigilant pour assurer, sans violence, cette protection égale qui constitue l'ordre ;

Économe avant tout, et très scrupuleux dans la gestion de nos finances, — convaincu que l'élaboration sérieuse des budgets et des réformes fiscales doit être la tâche principale de cette législature ;

Soucieux aussi de défendre notre empire colonial et d'en utiliser les immenses ressources, sans se lancer, au hasard, dans des expéditions lointaines ;

Capable, enfin, par l'esprit de suite, la vigueur et la maturité des décisions, de maintenir notre crédit moral aussi haut que notre crédit financier, de porter fièrement partout le drapeau de la France, qui est le drapeau de la paix.

Mes chers Concitoyens,

C'est là la politique républicaine dont j'ai l'honneur de rester le seul champion.

Fidèle aux engagements que nous avions pris l'un et l'autre, l'honorable M. Gallix retire sa candidature.

Il nous donne ainsi une preuve nouvelle de sa loyauté et de son esprit de discipline : la démocratie ardéchoise n'attendait pas moins de lui.

Il a montré à ses amis où était le chemin du devoir : nous sommes assurés de les y rencontrer tous, et nous n'oublierons pas que la victoire de la République, dans notre circonscription, aura été due à leur abnégation autant qu'à nos efforts.

Vive la République !

Marc SAUZET, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.

2e circonscription de TOURNON.

M. le vicomte E. Melchior de VOGÜÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Vous allez choisir le 20 août entre deux politiques : l'une menace d'une ruine fatale notre République française ; l'autre peut seule élargir, fortifier, consolider pour un long avenir cette République.

Vous allez choisir entre la République de la division et la République de l'union nationale.

La première veut perpétuer nos discordes civiles, continuer entre Français une lutte qu'on dit nécessaire, éternelle. Elle réclame, pour quelques politiciens de carrière, le privilège exclusif de servir la France, ou plutôt de s'en servir, en occupant seuls toutes les places.

Elle reconstitue une nouvelle féodalité au profit des petits tyrans d'arrondissement, qui s'arrogent, dans chaque commune, le droit de désigner leurs créatures pour tous les emplois, toutes les faveurs, qui menacent et oppriment les citoyens indépendants, étrangers à la coterie régnante. Elle exige que l'on accepte comme des dogmes infaillibles toutes les lois rédigées par d'anciens combattants, dans un esprit d'hostilité déclarée contre le sentiment religieux. Elle condamne ainsi à l'opposition des hommes libres qui refusent de sacrifier les droits de la raison et de leur conscience. Elle prépare ainsi, par l'accumulation des mécontentements, un second boulangisme, un retour certain du césarisme.

Je ne veux pas de cette République.

La seconde appelle tous les Français à se réunir définitivement sous son drapeau libéral. Elle leur offre à tous indistinctement justice, égalité des droits, récompense des services rendus à la patrie et non plus à une coterie, liberté de conscience, espoir de faire triompher leurs opinions par la libre discussion et de les faire passer dans les lois. Elle entend reconstituer, dans la France unie, le gouvernement fort et stable qui nous manque, et garantir, par là l'ordre à l'intérieur, la paix à l'extérieur, la sécurité et la durée de nos alliances diplomatiques. Elle réclame de ses serviteurs les réformes sociales qu'attend notre démocratie, réformes toujours ajournées par des législateurs qui s'attardaient aux querelles de personnes, aux controverses sectaires contre la conscience chrétienne, aux tripotages louches et à la poursuite de leurs intérêts particuliers.

Telle est la République dont je veux l'avènement et le maintien.

Également ennemi de toutes les réactions césariennes ou jacobines, je crois

qu'il faut des idées simples et nouvelles aux jours nouveaux qui se lèvent sur notre démocratie pacifiée. Quelques mensonges qu'on vous débite, sachez que je regarde vers l'avenir et non vers le passé.

Électeurs,

Si vous pensez comme moi, je demande vos suffrages pour faire entendre, au nom de l'Ardèche, les revendications les plus urgentes de l'opinion :

L'entière liberté d'association pour tous les citoyens, ouvriers, religieux ou laïques, qui veulent mettre cette grande force au service d'une idée ou d'un intérêt;

La cessation du divorce entre la conscience et l'école; le couronnement de cette grande œuvre républicaine, la diffusion de l'enseignement primaire, par la liberté rendue aux communes et aux pères de familles de subventionner les maîtres de leur choix;

La loyale et bienveillante application du Concordat, dans un esprit de respect pour les principes religieux, de ferme répression contre les personnes qui voudraient empiéter sur les attributions du pouvoir civil;

L'exacte et stricte interprétation de la loi militaire, par l'emploi de chaque fraction du contingent, en temps de paix, au service que cette fraction devra accomplir en temps de guerre;

La réforme du Code de procédure, l'abaissement des frais de justice et l'abréviation des délais qui éternisent toutes les instances judiciaires;

La rédaction méthodique d'un code qui manque encore à notre démocratie, le code du travail industriel;

La réorganisation de notre système financier, une répartition de l'impôt plus équitable pour l'agriculteur, trop fortement chargé aujourd'hui;

La mise en valeur de notre empire colonial par l'initiative privée, par des Compagnies à chartes, seules responsables de leurs entreprises, au lieu des expéditions militaires coûteuses et stériles qui entraînent l'État dans des difficultés sans compensations pratiques.

Électeurs,

En vous proposant ces revendications d'ordre général, je m'engage à servir les intérêts particuliers de notre région. Je réclamerai la protection raisonnable de l'agriculture, le développement de nos voies de communication; le maintien énergique de la tolérance légale en faveur des bouilleurs de cru, le reboisement de nos montagnes, une défense plus efficace de nos bois nationaux contre l'importation des bois étrangers. Je m'engage surtout, parce que vous me demandez ceci avant tout, à délivrer notre circonscription de ce joug arbitraire, pire que celui des barons féodaux, de ce syndicat des faveurs et des menaces dont vous avez souffert depuis trop d'années.

Si ces idées sont les vôtres, mes chers compatriotes, vous répondrez par le mépris aux indignes calomnies que l'on propage secrètement contre un enfant de votre pays, contre sa famille, sa personne et ses opinions. Nul n'a osé les relever devant moi dans un débat contradictoire. Ma vie s'est écoulée au grand

jour : soldat, diplomate, écrivain, j'ai servi la France de mon mieux depuis vingt-trois ans. Je défie qu'on trouve, dans les livres où j'ai déposé ma pensée, un engagement politique contraire à ceux que je prends aujourd'hui devant vous, une opinion différente de celle que je proclame une fois de plus à cette heure en demandant que la République démocratique, libérale et réformatrice devienne un abri pour tous au lieu d'une proie pour quelques-uns.

C'est pour elle que vous voterez, le 20 août, en donnant vos suffrages au fils de l'Ardèche qui vous dit hautement ce qu'il veut, ce qu'il est : un républicain indépendant qui dévouera au service de vos intérêts tout son cœur de chrétien, de Français, d'Ardéchois.

Melchior de VOGÜÉ.

Extrait d'un article de M. Melchior de Vogüé, en date du 21 juillet 1893, intitulé *Ma candidature :*

« J'apporte dans la République mes idées personnelles, avec la ferme intention de les faire prévaloir par la libre discussion. Si l'on veut me sommer d'accepter telle ou telle exigence de tel ou tel groupe républicain, je ne comprends même pas ce langage. N'ayant jamais combattu, je ne suis pas un vaincu, je n'ai rien à accepter d'un vainqueur; je suis un homme libre qui entre aux affaires pour y revendiquer certains principes, certaines réformes. Je n'accepte pas la République, je la revendique. De même pour toutes les autres revendications que j'apporte. J'énumère sommairement les principales; je les développerai plus tard dans ce journal.

« D'abord et avant tout, un gouvernement fort, un gouvernement qui gouverne, avec un plan, avec suite. Cela, c'est depuis quelques mois le vœu de la France entière, sans distinction d'opinions. De l'aveu de tous, ce n'est pas la liberté qui est aujourd'hui en péril, c'est l'autorité. Lisez les grands journaux de Paris et de province, ceux de gauche comme ceux de droite ; chez les plus libéraux, il n'y a qu'un cri d'effroi devant la molle anarchie où nous glissons, devant les capitulations perpétuelles du pouvoir. On pense avec angoisse à ce qui adviendrait de nous si une crise éclatait au dedans contre l'ordre, au dehors contre la sécurité nationale, si elle nous trouvait sans chefs expérimentés et obéis, avec un gouvernement à la merci des injonctions contradictoires de quelques journaux. La prochaine Chambre devra concilier à tout prix son droit légal de contrôle avec son devoir d'instituer et de laisser vivre un pouvoir exécutif plus solide, plus maître de ses actes ; sinon, nous ne tarderions pas à voir sombrer dans une réaction inévitable les principes tutélaires du gouvernement libre.

« Je veux l'égalité de tous les citoyens, les charges également supportées par tous, les emplois également accessibles à tous. Quoi qu'on en dise, nous n'avons pas cette égalité. Nous ne l'avons pas, parce que la richesse est en train de recréer au profit de quelques financiers les privilèges que la naissance avait créés sous l'ancien régime. Nous ne l'avons pas, parce que le formalisme, la

complication de nos lois, la lenteur de la procédure et l'élévation des frais de justice rendent certains actes de la vie civile et certaines instances en justice très difficiles, souvent même impossibles aux plus pauvres, aux plus faibles. Nous ne l'avons pas, parce que des citoyens sont frappés d'indignité pour beaucoup d'emplois, à cause de leur façon de penser, à cause de l'habit qu'ils portent.

« Je veux la liberté d'association, qui est le grand levier du monde moderne, aussi large que possible pour tous, quels que soient l'intérêt, l'idée qui associe les citoyens, la règle ou l'habit qu'il leur convient d'adopter.

« Dans les rapports de l'Église et de l'État, je veux la loyale et bienveillante application du Concordat; l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis des églises, selon la tradition de tous les gouvernements dignes de ce nom qui se sont succédé en France, de Louis XIV à Napoléon Ier, de Napoléon Ier jusqu'à nos jours; le respect du sentiment religieux que ces églises ont mission d'entretenir et que je tiens pour nécessaire à l'existence d'une société. Malgré toutes les dénégations, il est évident pour l'observateur impartial que, depuis quinze ans, l'État a tenté de substituer certaines doctrines philosophiques à une religion qui lui déplaisait. Ce n'est pas le rôle de l'État. Il n'a rien à voir dans la direction des âmes.

« Dans les questions d'enseignement, je veux la continuation d'une œuvre qui honore la République, l'instruction largement dispensée à tous les enfants de notre peuple. Mais je n'admets pas que cette instruction soit systématiquement séparée de l'éducation religieuse. Partout, dans nos villages, j'admire la belle école, ce véritable palais du peuple, que la République a bâti à grands frais; je vois à côté la vieille église, qui a consolé tant de douleurs, et je dis que c'est une lourde faute d'élever un mur entre ces deux maisons sœurs. Ayant passé ma vie d'écrivain à chercher dans les idées l'accord de la science et de la foi, je chercherai à réaliser dans la pratique le rapprochement de l'Église et de l'École. Les politiciens me traiteront de clérical. Libre à eux, je n'ai peur d'aucun mot, et j'ai la conscience d'être le moins clérical des hommes. Je sais que sous le tapage intéressé des politiciens, il y a le bon sens réfléchi de nos populations; elles écouteront un esprit convaincu qui leur parle de bonne foi et qui, s'il doit jamais prendre part au gouvernement de son pays, sera le premier à opposer l'inflexibilité des lois civiles au ministre du culte tenté de les enfreindre.

« En ces matières, je répondrai toujours à mes adversaires ce que le précurseur et le véritable fondateur de la République, Lamartine, répondait aux hommes du gouvernement de Juillet, quand ces mêmes débats l'appelaient à la tribune : « Il y a plus qu'une loi! Il y a le grand, le saint principe de la liberté « d'enseignement remis, restitué enfin à la famille; il y a cette liberté d'enseignement qui contient toutes les autres : la liberté religieuse d'abord, la liberté « politique ensuite; il y a la propriété d'elle-même restituée à la famille, car la « famille ne se possède réellement elle-même que si vous lui reconnaissez le « droit de se transmettre, de se perpétuer elle-même dans ses enfants, avec ses « mœurs, sa religion, sa foi, ses opinions. » — Or, il n'y a pas de vraie liberté

d'enseignement quand le contribuable doit payer deux fois, pour l'école dont il veut et pour l'école dont il ne veut pas.

« Je ne promettrai pas aux électeurs l'allègement des charges publiques, parce que ces promesses seront du pur charlatanisme tant que les nécessités de la défense nationale nous obligeront à de lourds sacrifices. Mais je crois que l'on peut établir une meilleure répartition de ces charges : je crois que l'on peut promettre de ne pas les augmenter, malgré l'ascension croissante, fatale, du budget des dépenses, parce que les ressources actuelles, mieux employées, doivent faire face aux nouvelles exigences des prochains budgets.

« La future Chambre verra certainement se poser devant elle les plus graves problèmes sociaux. Ce n'est pas le moment de les examiner en quelques mots, à la légère. Je ne puis que répéter ici ce que j'ai écrit cent fois : avec prudence, avec une grande défiance de toutes les utopies, avec respect pour les droits de ce travail emmagasiné qui s'appelle le capital, je serai toujours du côté de ceux qui souffrent le plus, pour demander à ceux qui souffrent le moins les sacrifices inévitables.

« Développer ces propositions ne saurait être l'affaire d'un jour et d'un article : j'y reviendrai en détail dans ce journal et dans les conférences publiques que je donnerai pendant la période électorale aux principales communes de nos cantons.

« En ce qui concerne nos intérêts locaux, je recueillerai attentivement toutes les opinions, toutes les requêtes; pour toutes celles qui me paraîtront fondées, j'espère pouvoir obtenir satisfaction du pouvoir central, qui ne verra pas en moi un ennemi.

« Je crois bien apercevoir ce que la circonscription d'Annonay attend de moi avant tout : je le dirai sans détour. Cette circonscription est opprimée depuis quinze ans par une insupportable tyrannie, qui s'exerce en dehors des représentants légaux de la région contre ces représentants. On demande au futur député d'Annonay de briser cette tyrannie. J'ai quitté une vie tranquille pour venir engager cette lutte; je la mènerai jusqu'au bout, par tous les moyens en mon pouvoir, ou j'y succomberai. »

ARDENNES

Circonscription de MÉZIÈRES.

M. A. de WIGNACOURT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers compatriotes,

Un grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de Mézières, qui, depuis bientôt quatorze ans, n'ont jamais cessé de m'accorder leur confiance, me font un devoir aujourd'hui de briguer à nouveau vos suffrages.

Je rentre donc, à leur demande, dans l'arène électorale, non en rallié, par la raison bien simple que je n'ai jamais fait une opposition quelconque au Gouvernement de la République. Sans avoir à renier aucun acte de ma vie passée, je reste aujourd'hui ce que j'étais hier.

La République? Oui, disions-nous, à la veille des élection de 1889.

La République? Oui, répétons-nous aujourd'hui encore.

Et, conséquent avec moi-même, conséquent avec toutes mes déclarations politiques antérieures, soit privées, soit publiques, je me présente à vos suffrages comme candidat républicain.

Partisan de toutes les réformes et de tous les progrès, respectueux de la liberté de conscience et de toutes les croyances religieuses, partisan enfin de toutes les améliorations possibles dans l'ordre financier comme dans l'ordre social.

Je ne suis pas de ceux qui, en deux traits de plume, dans un programme, viennent faire miroiter aux yeux des électeurs, des promesses de « réforme complète du système fiscal », de dégrèvements d'impôt, d'allègements de charges de toutes natures, quitte, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir, à s'y installer carrément de leur mieux pour faire leurs propres affaires, à piétiner sur place, à maintenir les mêmes impôts et à aggraver de plus en plus toutes les charges du pays.

Avant de tout détruire, il faut savoir d'abord comment on édifiera ensuite.

Autrement on n'aboutit par les théories radicales et socialistes qu'à une incohérence et une instabilité perpétuelles dans le Gouvernement, des plus préjudiciables aux intérêts des travailleurs : cela au grand détriment de la marche et de la prospérité des affaires.

La République est par excellence le Gouvernement de tous.

Forte à l'intérieur, respectée à l'extérieur, constituée par une majorité homogène, la République ne doit pas dégénérer en un Gouvernement de combat et de coterie, ressuscitant au profit de quelques centaines d'individualités un Gouvernement de privilège pour les uns, de vexations et de tracasseries pour les autres.

Aussi libéral et progressiste que qui que ce soit, sans arrière-pensée de retour vers un passé qui n'a plus de raison d'être de nos jours, je contribuerai de toutes mes forces, si vous me faites l'honneur de m'élire, à constituer cette majorité de gouvernement nécessaire, dans la République et par le gouvernement incontesté de la République.

A. de WIGNACOURT, Conseiller général.

Circonscription de RETHEL.

M. D. LINARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a près de cinq ans que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Pendant ces cinq années, j'ai cherché à justifier votre confiance en tenant fidèlement les engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous. Je vous disais, au mois de septembre 1889 :

La politique que j'entends défendre à la Chambre est une politique d'affaires.

Je voterai les mesures qui auront pour but de réaliser des économies et d'équilibrer le budget par une meilleure répartition des charges publiques. Particulièrement j'étudierai les moyens de dégrever l'impôt foncier.

Je m'opposerai au renouvellement des traités de commerce, dans l'intérêt de notre production nationale et du travail de nos ouvriers. Je lutterai avec l'énergie la plus grande contre toute tentative de restauration monarchique.

Je suis partisan de la liberté de conscience la plus large, mais je veux aussi l'application formelle du concordat.

Je veux le maintien d'une paix honorable à l'extérieur, mais je voterai les subsides qui seront réclamés par le Gouvernement pour rendre notre armée plus forte. Je demanderai que l'on mette à l'ordre du jour le plus rapidement possible les lois qui intéressent la classe ouvrière, telles que le dégrèvement des boissons hygiéniques, la création de caisses de retraites et de secours pour les invalides du travail, le développement de l'assistance publique pour les malades indigents des campagnes.

Enfin je soutiendrai, avec le zèle et l'activité que vous me connaissez, les intérêts de l'agriculture qui sont les miens comme ils sont les vôtres. Je ferai tous mes efforts pour que l'enseignement pratique et théorique agricole, qui est depuis longtemps l'objet de mes préoccupations, soit mis à la hauteur de l'enseignement industriel.

Tel était mon programme de 1889. Voici entre autres choses ce que j'ai fait :

J'ai voté, en 1891, le dégrèvement de plus de quinze millions de francs (15.267.977 fr.) de l'impôt foncier.

J'ai présenté, en 1890, une loi de l'impôt sur le capital ; cette proposition de loi a été prise en considération par la Chambre et soumise à la commission dite des impôts.

J'ai voté le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Je me suis opposé au renouvellement des traités de commerce.

Comme membre de la commission du travail depuis plus de trois ans, j'ai collaboré aux lois ouvrières :

1° Sur le travail des femmes et des enfants; 2° sur les accidents dont sont victimes les ouvriers dans les usines et manufactures; 3° sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, loi votée par la Chambre et par le Sénat et dont j'ai été le rapporteur ; 4° sur les caisses de retraites ouvrières.

J'ai collaboré à la loi sur les saisies-arrêts, votée au mois de juin dernier.

Pour l'agriculture, j'ai soutenu à la tribune diverses propositions tendant à l'amélioration de l'enseignement agricole. Ces propositions ont été votées par la Chambre à une très grande majorité.

Au mois de janvier dernier, j'ai obtenu du Ministre de l'Agriculture, par voie d'interpellation à la tribune, qu'il soit pris des mesures énergiques que j'ai spécifiées pour combattre la fièvre aphteuse qui ravageait notre département; ces mesures ont été prises et la maladie a disparu presque immédiatement.

J'ai fait de grands efforts pour obtenir la création d'une école d'agriculture à Rethel ; et, comme vous le savez, j'ai réussi.

En résumé, je me suis occupé des questions qui intéressent directement l'agriculture, l'industrie et les classes ouvrières, et je suis convaincu que, pour la République, la politique la meilleure est celle qui donne satisfaction aux intérêts véritables des populations.

Je resterai dans la même voie, si vous voulez bien me renouveler le mandat

que vous m'avez confié. Je lutterai toujours pour défendre la République contre les adversaires qui se couvrent de son nom pour vous demander vos suffrages. Je continuerai à travailler à l'amélioration des lois sociales et de celles qui intéressent l'agriculture et l'industrie.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance nouvelle de mon entier dévouement.

D. LINARD, Agriculteur, fabricant de sucre,
maire de Saint-Germainmont, président du cercle agricole de l'arrondissement de Rethel, membre de la commission permanente du Conseil supérieur de l'agriculture, conseiller général de Rethel, député sortant.

Circonscription de ROCROI.

M. Henri DUNAIME,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux pressantes sollicitations d'un grand nombre d'entre vous, me sentant moralement appuyé par les 1.885 électeurs qui m'ont donné leurs voix en 1889, je me présente à vos suffrages.

La plupart d'entre vous me connaissent depuis longtemps.

Je vous dois cependant quelques explications claires et précises.

Républicain progressiste, je n'appartiens à aucune coterie. Je veux une République juste pour tous, ouverte à toutes les adhésions loyales, respectueuse de toutes les croyances.

La question primordiale de la forme de gouvernement n'est plus en jeu. Les anciens partis n'existent plus. Les conservateurs se sont enfin ralliés au gouvernement légal, aux institutions libres que la France a choisies. Cette évolution démontre la force grandissante de la démocratie.

L'heure est venue d'entourer la République d'institutions conformes à ses doctrines fondamentales.

Elle doit se hâter de réaliser les espérances légitimes qu'elle a fait naître au sein des masses laborieuses, de mener à bien toutes les réformes qu'elle symbolise.

La nouvelle Chambre doit être résolument réformatrice. Elle devra reprendre et faire aboutir :

La réforme de l'impôt des boissons, la suppression de l'exercice;

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres;

Une loi pratique et libérale sur la mutualité, assurant aux fonds de retraite de nos Sociétés le maintien du taux de 5 0/0 pour les pensions ne dépassant pas 360 francs.

Elle devra compléter la loi sur les frais de justice, débarrasser notre procédure d'une foule de complications et de lenteurs, mettre fin à l'atroce fiscalité qui frappe les ventes, les successions, les saisies immobilières, les saisies-arrêts, les saisies-exécutions, etc., etc.;

Simplifier les rouages de l'administration, en réduisant l'état-major des fonctionnaires; en rétribuant mieux les petits emplois.

La République est par essence un gouvernement populaire, protecteur né des faibles et des déshérités.

Il faudra se hâter de constituer une Caisse nationale de retraites pour les invalides du travail. C'est une loi difficile, mais c'est une loi nécessaire; la Société a le devoir d'assurer à ceux qui ont consacré leur vie à la prospérité de la nation, la sécurité de leurs vieux jours. Il ne faut pas se faire d'illusion : si l'on veut sincèrement donner au pays toutes les satisfactions morales, matérielles, qu'il est en droit d'attendre de la République, il faudra trouver de nouvelles ressources budgétaires.

Pour aborder la première, l'indispensable réforme qui s'impose à l'attention des législateurs, c'est de mieux répartir les charges sociales, c'est d'établir un régime fiscal moins dur aux pauvres, moins contraire au développement agricole, industriel et commercial de notre pays.

Sur ce point, ma formule est simple : il faut demander plus au riche et moins au pauvre; frapper ceux qui ont le superflu, pour ménager ceux qui n'ont pas le nécessaire.

Je m'adresse aux démocrates convaincus et je les convie à se rallier le 20 août à mon programme.

Vive la République!

Votre concitoyen dévoué,

Henri DUNAIME, conseiller général.

Circonscription de SEDAN.

M. A. PHILIPPOTEAUX,

Elu au 2me tour de scrutin.

Chers compatriotes,

Je ne m'attendais pas à rentrer dans les luttes politiques.

Je l'avais refusé, il y a quatre ans, à mes meilleurs amis, qui me l'ont justement reproché.

Aujourd'hui, j'ai été sollicité par de nombreux concitoyens, appartenant aux diverses nuances de l'opinion républicaine, de mettre encore au service de mon pays l'expérience que m'ont acquise trente années de mairie et quinze ans de législature (dont cinq ans de vice-présidence) dans les assemblées de 1870 à 1885, où n'avaient pas pénétré de nouvelles mœurs parlementaires.

J'ai considéré comme un devoir de ne pas me dérober en face d'une situation politique et sociale dont la gravité me paraît évidente. Et voilà comment je me trouve candidat aux prochaines élections.

Dans ces circonstances, nul homme de bon sens et de bonne foi ne me soupçonnera d'ambition ou d'intérêts personnnels.

Et si votre vote définitif s'arrête sur un Ardennais qui doive vous faire plus honneur au sein du Parlement et se rendre plus utile à notre ville et à l'arrondissement de Sedan, et par-dessus tout à notre grande ressuscitée, la France! je serai le premier à y applaudir et à m'en réjouir.

La République est maintenant indiscutable et inébranlable. Je m'honore d'avoir pris ma part dans ses premières et rudes épreuves; d'avoir figuré parmi ses fondateurs; de m'être rangé dans l'énergique phalange des 363; et d'avoir vu toutes les nuances de l'opinion républicaine se rallier autour de mon nom pour la faire triompher dans les élections de 1876, de 1877 et de 1881.

Comment devons-nous comprendre la République en 1893? Doit-elle être sectaire ou tolérante? Rêvant l'impossible ou s'attachant aux progrès réels et pratiques?

Sa mission actuelle me paraît être:

— De marcher à l'union de tous les Français, en accueillant franchement les retardataires qui viendront à elle avec une adhésion loyale et publique et avec un dévouement sincère;

— De s'appliquer aux réformes et aux progrès de toute nature, dont l'expérience de chaque jour nous fait comprendre la nécessité et qui sont réalisables à l'heure présente;

— D'observer, de suivre et de favoriser le mouvement social dans ce qu'il a de légitime et de pratique, notamment pour l'amélioration du sort des ouvriers des villes et des campagnes dans leur vie quotidienne par l'allègement de certaines charges indirectes, dans leurs chômages involontaires, dans leurs maladies et leur vieillesse; — et de tenir compte, en même temps, des nécessités de la protection nationale et des exigences de la lutte incessante que la France doit soutenir contre les rivalités étrangères pour la prospérité de son agriculture et de ses industries diverses, pour la fortune, la grandeur et la gloire de la Patrie.

Que nos honnêtes ouvriers, dont je suis depuis longtemps l'ami (ceux qui me connaissent le savent bien: les autres peuvent demander à nos sociétés de retraites et de secours mutuels si mon concours leur a jamais fait défaut), que nos vrais travailleurs ne se laissent pas séduire par les programmes pompeux des politiciens et par des promesses chimériques dont la réalisation échappe aux électeurs dès que les élections sont passées.

Au lieu d'accueillir ces vaines paroles, unissons franchement toutes nos bonnes volontés, afin de progresser sagement sous un gouvernement stable, à la fois énergique et modéré, dans une République de liberté et de justice pour tous.

Dans cet ordre d'idées générales, et afin d'arriver à ce but d'améliorations et de progrès, je vous promets, mes chers compatriotes, si vos suffrages font encore de moi votre représentant, je vous promets de travailler, comme par le passé, avec une conscience honnête, avec une indépendance absolue de situation et de caractère, et avec le cœur d'un ardent patriote que beaucoup d'entre vous ont déjà connu et vu à l'œuvre.

Votre bien dévoué compatriote,

A. PHILIPPOTEAUX, ancien maire de Sedan,
ancien vice-président de la Chambre des Députés,
Officier de la Légion d'honneur.

Chers concitoyens,

En me rappelant à la vie politique, vous venez de m'accorder un grand honneur et de m'imposer une lourde tâche.

Vous avez fait honneur à mon passé, en reconnaissant que ma vieille expérience peut encore être utile, et qu'elle ne manque ni de courage ni d'énergie quand il faut lutter pour la République contre l'anarchie, et pour la France contre le socialisme international.

Je remercie donc cordialement tous mes électeurs, et particulièrement les 1,800 Sedanais qui ont eu le cœur assez haut et assez ferme pour placer leurs libres suffrages au-dessus des rancunes, des coteries ou des mots d'ordre. Et soyez sûrs que votre élu conservera toujours, lui aussi, une indépendance absolue dans l'accomplissement de sa mission législative.

La lutte électorale étant finie, je veux perdre tout souvenir des calomnies perfides, des outrages et des inepties qui m'ont assailli jusqu'à la dernière heure de la bataille ; et je me vengerai de tout cela en m'efforçant de servir, pratiquement et le mieux possible (mais jamais au détriment de la patrie), la cause ouvrière dont on se réclamait pour me combattre moi-même.

Enfin, dans la prochaine législature, qui ne sera peut-être pas exempte de périls, mais qui sera débarrassée, je l'espère, des oiseuses discussions politiques et remplie d'améliorations utiles, mes efforts tendront à réaliser ce que je vous écrivais le jour où je consentis à rentrer dans l'arène électorale : « à progresser sagement, sous un gouvernement stable, aussi modéré qu'énergique au besoin, dans une République de liberté et de justice pour tous. »

Que Dieu nous vienne en aide dans cette tâche patriotique, au dedans et au dehors !

Et vive la République !

Vive la France !

Votre compatriote reconnaissant et dévoué,

Auguste PHILIPPOTEAUX, député,
officier de la Légion d'honneur.

Circonscription de VOUZIERS.

M. Edme BOURGOIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Désigné comme candidat à l'élection législative par tous les comités républicains de l'arrondissement de Vouziers, je viens avec confiance solliciter vos suffrages.

Je convie les républicains et ceux qui sont sincèrement ralliés à la République à se compter sur mon nom.

Républicain sous l'Empire, avec Gambetta, je n'ai jamais varié dans mes opinions : tel j'étais alors, tel je suis aujourd'hui. Et si j'ai toujours conservé mes convictions politiques, c'est que je suis profondément convaincu que le gouvernement républicain peut seul nous assurer l'ordre et la stabilité, la paix au dedans comme au dehors ; que seul il peut réaliser les réformes économiques et sociales qui s'imposent aux sociétés modernes.

La Révolution française a restitué la terre au peuple ; la deuxième République a donné le suffrage universel.

Après avoir réparé les désastres de l'Empire et réduit à l'impuissance les anciens partis, rejetés par l'immense majorité du pays, la troisième République a reconstitué notre armée, a propagé l'instruction dans toutes les classes de la société et a fait reprendre à la France son rang parmi les puissances européennes.

Dans un ordre plus modeste, mais non moins utile, la République s'est occupée, dans ces dernières années, d'améliorer le sort des travailleurs ; de protéger l'agriculture ; d'alléger les charges qui pèsent si lourdement sur les contribuables ; elle a opéré le dégrèvement de la grande vitesse et des pétroles, la réforme des patentes et des frais de justice, et, dans un temps très prochain, nos futurs députés auront à se prononcer sur la suppression des prestations et le dégrèvement de l'impôt foncier, deux réformes dont je suis le décidé partisan.

Si elle n'a pas fait davantage, c'est qu'elle a été obligée de résister aux assauts des partis vaincus, s'insurgeant contre la volonté nationale.

Nous, républicains, nous voulons conserver les conquêtes de la Révolution, ainsi que les réformes qui ont été faites par le gouvernement républicain.

Nous voulons :

L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi, conformément à notre admirable devise républicaine ;

La répartition équitable des impôts, en rapport avec les ressources de chaque contribuable ;

L'équilibre du budget, en opposant une barrière infranchissable à toute tentative d'accroissement des charges publiques ;

La diffusion de l'instruction à tous les degrés, en particulier la création de nouvelles écoles d'agriculture ;

L'amélioration du sort des instituteurs ;

Une Chambre homogène, prenant en mains les grands intérêts du pays, notamment ceux de l'agriculture, source première de la richesse nationale ;

La paix religieuse, basée sur le principe de la liberté de conscience, avec l'application formelle du Concordat ;

L'amélioration du sort des travailleurs par le dégrèvement des boissons hygiéniques et la suppression des octrois ;

L'égalité du travail par la suppression du monopole accordé aux grands entrepreneurs dans les prisons et autres établissements également privilégiés ;

L'assurance contre les accidents et les incapacités du travail ; une caisse de retraite pour les vieillards et les invalides, et, d'une façon plus générale, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, afin d'assurer aux travailleurs le repos et la sécurité matérielle de leurs vieux jours.

Électeurs,

Si vous êtes partisan d'un tel programme,

Si vous voulez une Chambre forte, unie, respectée, ne perdant pas son

temps dans des discussions stériles, mais prenant résolument en mains les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie,

Si vous voulez la stabilité ministérielle, serrez les rangs, pas d'abstention ! Aux urnes ! Allez au scrutin au cri de :

Vive la République !

et nous remporterons la victoire : nous arracherons l'arrondissement de Vouziers à la réaction, nous le ferons rentrer dans le grand courant démocratique qui entraîne la France entière vers la République.

Docteur Edme BOURGOIN, officier de la Légion d'honneur, professeur à l'École supérieure de pharmacie, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, conseiller général du canton de Grandpré.

ARIÈGE

Circonscription de FOIX.

M. DELCASSÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter de nouveau vos suffrages.

J'aurais voulu parcourir, comme il y a quatre ans, tous nos cantons et causer avec vous. Mon devoir me retient à Paris. Vous seriez les premiers à vous étonner qu'un membre du Gouvernement ne se trouvât pas à son poste précisément à l'heure où l'exercice de ses fonctions, devenu plus délicat, engage plus gravement sa responsabilité.

Je laisse donc mes actes défendre, s'il en est besoin, ma candidature.

J'ai voulu faire tout le bien possible et servir le pays utilement. Le conseil général, vos conseils municipaux et vous-mêmes en très grand nombre avez reconnu, dans des manifestations extrêmement flatteuses pour moi, que mes efforts n'ont pas été vains.

Je continuerai. Je m'appliquerai avec passion à cette tâche, qui sera la gloire de la République : rendre la France, toujours plus grande, toujours plus forte, en réalisant par de nouveaux bienfaits, par des progrès incessants, par une large et prévoyante justice sociale, l'union nécessaire de tous les Français.

Et cependant, l'Ariège et l'arrondissement de Foix garderont dans mon cœur et dans mes préoccupations une place privilégiée.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

DELCASSÉ.

Circonscription de PAMIERS.

M. Julien DUMAS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les suffrages que vous m'avez récemment accordés après une campagne de quelques jours à peine et les marques particulières de confiance dont m'a honoré la ville de Pamiers, me donnent le courage de poser de nouveau ma candidature.

Je n'ai pas à revenir sur mes déclarations. Je dois seulement préciser, à la veille de la grande consultation du pays, comment je comprends l'œuvre de la prochaine législature.

Vous devez être frappés comme moi, de l'impuissance et de l'incohérence qui dominèrent les débats du Parlement au cours des dix dernières années. La plupart des réformes promises se sont évanouies dans la stérilité des discussions politiques; les budgets votés à la hâte pèsent tous les jours plus durement sur les contribuables.

Cependant, dans le pays tout entier, en dépit de cette impuissance, un grand mouvement d'adhésion à la forme républicaine s'est accompli. Je souhaite que ce mouvement s'accentue davantage, et que, désormais, le souci des luttes politiques toujours stériles étant écarté, l'attention de vos mandataires s'attache à la solution des problèmes qui préoccupent si vivement l'opinion publique.

Je désire donc la pacification politique, grâce à l'acceptation loyale du gouvernement républicain. Ainsi disparaîtront les coteries funestes et infécondes, et, dans le sein de la République ouverte à tous, protectrice de tous, pacifique et tolérante, un parti vraiment national exercera son action dans le champ si vaste des réformes économiques et sociales.

Déjà se produit un apaisement notable dans les luttes qu'engendrent les divergences des opinions religieuses. J'emploierai toutes mes forces à le favoriser, dans un esprit toujours plus libéral. Il est nécessaire que dans ce pays de libre examen toutes les doctrines mettent librement en lumière leurs apôtres et leurs adeptes. Je souhaite qu'en échange d'une adhésion sincère, le gouvernement n'exerce sa suprématie en matière d'enseignement qu'avec les ménagements et la bienveillance auxquels a droit de prétendre chaque citoyen, dans le domaine si respectable et si délicat de la conscience.

Des revendications socialistes je fais deux parts. L'une, chers concitoyens, appartient à la catégorie des déclamations et des flatteries, — amorces trom-

peuses toujours tendues vers vous par les habiles pour capter vos suffrages ; — l'autre, œuvre naturelle du temps, fruit du travail des penseurs, qui doit être l'objet de toute notre sollicitude à une époque où les découvertes scientifiques, exerçant leur action sur la main-d'œuvre, rendent chaque jour plus difficile la condition des travailleurs.

N'écoutez pas ceux qui vous prêchent la lutte du capital et du travail. Le capital et le travail sont faits pour s'associer, non pour se combattre. Fixer leurs rapports dans un esprit qui révèle le respect de la propriété individuelle tout en écartant les accapareurs, telle doit être à mon sens l'œuvre économique de la Chambre de demain.

Il serait également injuste de croire à une opposition d'intérêts entre l'ouvrier des champs et l'ouvrier des villes. La terre est la source de toute richesse, le bien-être de l'agriculteur se répand naturellement sur tous les corps d'état. Mon premier souci sera donc de favoriser l'agriculture par l'établissement de tarifs de douanes qui permettent au producteur français de trouver dans la vente des céréales la récompense de ses labeurs.

Telles sont, chers concitoyens, les considérations qui serviraient de guide à mes efforts si vous me jugiez digne de vous représenter.

Julien DUMAS, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, maire de Luzenac.

Électeurs de l'arrondissement de Pamiers,

En présentant mon nom à vos suffrages, j'ai l'ambition de croire que ceux qui l'ont porté avant moi et dont la vie s'est dignement écoulée dans notre Ariège ont créé entre vous et moi une communauté de souvenirs. Je les invoque aujourd'hui comme mon meilleur titre à votre confiance.

Des luttes déjà soutenues, j'ai gardé un attachement profond aux idées libérales et modérées, mais, respectueux des enseignements du suffrage universel, je considère que la République est désormais le gouvernement indiscutable de notre pays.

Ce sentiment, chers Concitoyens, je l'exprimais naguère en ces termes aux électeurs du canton des Cabannes, en acceptant, par une retraite à la veille du scrutin, le sacrifice qu'ils me demandaient au nom de la discipline de notre parti...

« Je suis, avant tout, homme de mon temps...

« ... Le pays a hautement proclamé son attachement à la République ; j'entends la servir loyalement et sans arrière-pensée. »

Les résultats du premier tour de scrutin n'ont pas répondu aux convictions des électeurs de cet arrondissement : en présence du socialisme, quelque déguisement qu'il affecte, un devoir s'impose.

Je viens donc faire appel aux hommes de bonne volonté, à tous ceux qui sont effrayés comme moi des menaces du socialisme, à tous ceux qui préfèrent

la tolérance politique et religieuse à l'esprit de secte et de parti, à ceux qui voient l'avenir de notre pays assuré dans une alliance féconde des modérés et des sages.

Seule, cette alliance pourra nous permettre d'envisager dans un esprit libéral et ferme les destinées de la démocratie, d'assurer par des lois sagement pondérées l'avenir de l'ouvrier, de le protéger contre les accapareurs de son travail et de gagner son attachement, non par des déclarations et des promesses décevantes, mais en lui inspirant la confiance et l'estime par l'étude assidue de ses besoins et de ses tendances.

A ceux que la République éloigne encore, je demande de sacrifier d'irréalisables espérances au bien de leur pays — je conjure les républicains d'oublier les prétendues exigences d'une politique qui n'engendre que les divisions et les haines et conduirait à la dictature, pour se souvenir des principes de libéralisme qui sont notre honneur et notre patrimoine et se confondent avec le génie même de notre race.

Cette politique, chers Concitoyens, sera, je l'espère et le souhaite ardemment, celle de demain. La voir réalisée dans l'arrondissement de Pamiers, auquel tant de souvenirs et de liens me rattachent, serait la fierté de ma vie.

Ai-je besoin d'ajouter que vous pourrez compter sur mon dévouement? Les intérêts agricoles et industriels, qui vous sollicitent, sont également l'objet de mes préoccupations. Les productions de la terre sont la source naturelle de la richesse publique ; protéger l'agriculture, au moyen de dégrèvements et de lois protectionnistes, est le premier devoir que votre élu devra s'imposer.

Je réclamerai, en m'inspirant de mes connaissances professionnelles, la diminution des frais de justice et je voterai les lois si désirées qui auraient pour objet de détruire les inconséquences des droits successoraux.

Enfin, si par vos votes je deviens votre représentant, je n'aurai d'autre souci que de répondre à vos besoins et vous serez l'objet de ma constante sollicitude.

Mes chers Compatriotes,

Je vous offre un nom ariégeois ; je représente la République modérée et je lutte contre le radicalisme socialiste. C'est à vous de choisir, c'est à vous de prononcer.

Julien DUMAS, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, Maire de Luzenac.

Circonscription de SAINT-GIRONS.

M. Joseph SENTENAC,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous me rendrez cette justice qu'à aucun moment de ma vie politique, déjà longue, je n'ai cherché à m'imposer à vos suffrages par l'intrigue ou par la réclame de programmes excessifs auxquels j'aurais été ensuite infidèle. Ils me sont venus de votre confiance et de votre libre volonté.

C'est encore à votre libre volonté que je viens demander le renouvellement de mon mandat législatif si vous m'en jugez toujours digne, ce que j'ai la fierté de croire, quelque modestes qu'aient été mes services.

Républicain de la première heure, il est superflu d'affirmer mes sentiments démocratiques à mes amis républicains que ne déconcertent pas toutes les vieilles et menteuses dénominations de radicaux et d'opportunistes.

Ils savent que je n'ai jamais marchandé mes votes à toutes les réformes réalisant des progrès demandés par le pays.

Partisan, à toutes les heures, d'une République ouverte à tous, juste et égale pour tous, j'appelle de tous mes vœux la réconciliation sincère et sans réserve de tous les Français sous le drapeau républicain.

Je veux une République progressiste, non par des mots, mais par des actes.

Fermement opposé à tout socialisme violent et stérile et à toutes les chimères qui ne servent qu'à retarder la marche en avant, je suis pour un socialisme pratique consistant en des réformes toujours sagement étudiées et tendant à faire monter progressivement la société tout entière et la classe des travailleurs en particulier vers un état supérieur de bien-être, de lumière et de justice.

Tout en me prononçant pour les libres énergies de l'individu et de l'association contre les contraintes qui livreraient tout à l'État, je suis de ceux qui pensent que la législation, de nos jours, a pour mission de reconnaître les duretés de la vie et de les adoucir, qu'il faut s'y acheminer par la réforme générale de l'impôt qui est inéquitablement réparti, notamment en ce qui touche la propriété foncière et les taxes établies sur les objets de première nécessité, et en même temps par les œuvres de solidarité sociale, telles que la création de caisses d'assurances et de caisses de retraites dans l'intérêt des travailleurs.

Je veux le maintien du Concordat loyalement appliqué dans son texte et dans son esprit.

Je ne veux pas un Président plébiscitaire, pas plus qu'une Chambre qui puisse se croire tout dans la Constitution.

Je pense, enfin, que la République n'est saine et forte que là où les lois sont appliquées fermement, où toutes les libertés sont garanties, sauf celles du désordre, où chacun respecte les croyances des autres, et l'État, celles de tous.

C'est dans ces sentiments que je vous prie d'agréer, mes chers concitoyens, l'expression de tout mon dévouement.

Joseph SENTENAC, avocat, député sortant.

AUBE

Circonscription d'ARCIS-SUR-AUBE.

M. Henry CASTILLARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A une époque où des candidats notoirement monarchistes se disent ralliés à la République pour capter la confiance des Électeurs et où les réactionnaires coalisés tentent d'arriver par la ruse au but qu'ils ne peuvent atteindre par la force, la clairvoyance et l'union de tous ceux qui veulent le maintien de nos institutions démocratiques sont plus nécessaires que jamais.

Vous serez clairvoyants et unis en souvenir des élections de 1889! Vous tiendrez à effacer une défection due seulement à une surprise et il ne sera pas dit que l'arrondissement d'Arcis a déserté pour toujours la cause républicaine à laquelle il était jusqu'alors resté fidèle!

Résolus à vous ressaisir, vous voulez aujourd'hui que votre représentant soit tout à la fois un défenseur zélé de l'Agriculture et un serviteur loyal de la République et c'est pour cela que le Congrès réuni, le 2 juillet, à Arcis-sur-Aube, m'a confié la défense du drapeau républicain.

Je suis fier de sa confiance et je m'attacherai à la justifier; mais n'attendez pas de moi un exposé pompeux de séduisantes promesses. Un tel procédé électoral est indigne des hommes qui ont à cœur de remplir tous leurs engagements.

Mon programme se résume ainsi :

Protection de l'Agriculture, notre mère nourricière, par les moyens les plus efficaces. — Organisation du Crédit agricole afin de permettre aux cultivateurs de se procurer à peu de frais les capitaux qui leur sont nécessaires. — Organisation des assurances agricoles.

Perfectionnement des lois sur le Travail.

Organisation du Crédit populaire qui permettra aux ouvriers syndiqués d'exploiter leur industrie pour leur propre compte et d'en tirer les bénéfices qui ne sont recueillis aujourd'hui que par les capitalistes.

Création d'une Caisse de retraite pour les ouvriers que l'âge ou les infirmités obligent à quitter l'atelier ou le chantier.

Réforme des impôts et notamment de l'impôt foncier, afin de proportionner de plus en plus les charges des contribuables à leurs facultés.

Diminution des frais de justice.

Suprématie de l'État laïque. — Maintien intégral des lois scolaires et militaires, lesquelles ne portent pas atteinte au libre exercice de la religion. — Répudiation de toute alliance avec les groupes hostiles à ces lois fondamentales.

Établissement d'un contrôle plus rigoureux sur les pouvoirs publics.

Mes chers concitoyens,

Si j'ai l'honneur de vous représenter, j'emploierai les vacances parlementaires, que je passerai à Arcis, où j'ai mon habitation et mes intérêts agricoles, à aller visiter toutes les communes de l'arrondissement. J'estime, en effet, que c'est le devoir strict de l'élu de voir le plus souvent possible ses électeurs dont il peut d'autant mieux connaître les besoins qu'il les a discutés avec eux. Ce contact constant présente un autre avantage d'une portée non moins haute : c'est d'établir et de consolider les liens de cordiale sympathie qui s'imposent entre mandants et mandataire sous le régime d'égalité où nous vivons.

En même temps que je donnerai mes soins à vos intérêts particuliers je veillerai sur vos intérêts politiques. Je consacrerai mes efforts à protéger notre jeune démocratie contre les entreprises de la réaction qui a changé de tactique, mais qui n'a pas désarmé, et à maintenir notre noble pays dans la voie de la civilisation, du progrès et de la liberté !

Vive la République !

Henry CASTILLARD.

Circonscription de BAR-SUR-AUBE.

M. THIERRY-DELANOUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En me désignant, il y a quatre ans, pour vous représenter à la Chambre des Députés, vous avez affirmé, une fois de plus, votre attachement sincère, inébranlable, à nos institutions républicaines.

De mon côté, je les ai soutenues, défendues, ainsi que je vous l'avais promis et ainsi que je l'ai toujours fait depuis que je suis mêlé à la politique.

Je vous disais alors que la République est la seule forme de gouvernement qui nous offre le plus de chances de stabilité, de tranquillité, de paix ; qu'elle

assure le contrôle de tous les citoyens sur les différentes assemblées délibérantes; qu'elle nous a permis, par sa sagesse et en même temps par sa fermeté, de résister, sans atteinte au drapeau français, à toutes les menées plus ou moins déguisées d'un ennemi ambitieux et toujours avide de conquêtes.

Depuis quatre ans, les événements ont consacré ces affirmations : la République a triomphé au dedans de la tentative boulangiste ; elle a triomphé également au dehors par l'entente avec la Russie, entente qui augmente encore les chances de paix européenne, tout en consolidant notre situation.

Quant à la défense de vos intérêts, qui se confondent avec les miens, j'ai voté toutes les mesures susceptibles d'augmenter nos ressources et d'apporter l'économie dans nos finances ; j'ai dénoncé les traités de commerce ;

J'ai voté :

Lors de la discussion du tarif des douanes, les articles et les amendements tendant à accorder aux différents produits de notre sol : produits agricoles, viticoles, industriels, la meilleure situation pour lutter contre la concurrence étrangère ;

La faculté, pour les conseils municipaux, de remplacer la prestation par des centimes communaux ;

La création du Crédit agricole ;

La modification de la répartition de l'impôt foncier, soit un bénéfice annuel pour le département de l'Aube, de 244.433 francs.

Tous ces articles figuraient dans mon programme.

En outre, j'ai voté :

Les modérations de l'impôt foncier et les sommes destinées à venir au secours des communes victimes des gelées, orages, etc. ;

La faculté, pour les communes, de se syndiquer pour la défense d'intérêts communs ;

L'amélioration progressive de la situation des instituteurs ;

La création de l'armée coloniale, afin de supprimer le prélèvement des premiers numéros affectés à l'infanterie de marine ;

Le dégrèvement de la terre ;

L'augmentation de l'impôt (4 0/0) sur les valeurs de Bourse ;

L'impôt sur la spéculation ;

La suppression des droits de circulation des vins et boissons hygiéniques ;

La suppression de l'exercice chez les petits débitants ;

Le maintien du privilège des bouilleurs de cru (j'ai prouvé que toute affirmation contraire était une calomnie) ; du reste, rien n'est changé au régime des boissons ;

Le maintien du droit sur les fourrages, dans l'intérêt de notre budget et pour ne pas ébranler notre tarif des douanes ;

Le maintien du droit de 5 francs sur le blé, contre la réduction du droit de 3 francs, réduction qui n'a pas amené une diminution sensible sur le prix du pain, pas plus que le retour au droit de 5 francs n'en a amené l'augmentation, mais qui a privé notre budget de recettes importantes ; cette expérience me fera voter une augmentation de 3 francs sur le droit actuel de 5 francs, soit, au total, un droit de 8 francs.

J'ai encore voté :

Une réduction de 25 0/0 sur le transport des fourrages par chemin de fer ;

Une réduction importante sur le prix de transport des voyageurs et surtout sur le prix des places de 3e classe.

J'ai ainsi tenu l'engagement que j'avais pris de défendre vos intérêts et d'avoir toujours en vue le progrès, l'amélioration de nos institutions démocratiques.

Cet engagement, je le prends à nouveau.

En outre, je voterai toutes les mesures susceptibles de favoriser, au fur et à mesure que nos ressources le permettront :

Le développement des syndicats agricoles ; des sociétés de secours et d'assurances mutuels ;

L'amélioration des caisses de retraite et de l'assistance pour les ouvriers ;

La revision du cadastre et des tarifs dits de pénétration ;

La diminution des charges qui pèsent sur la classe ouvrière, en évitant toute mesure inquisitoriale ;

Le maintien des lois scolaires et militaires ;

La diminution des frais de justice ;

La déduction des dettes dans les successions ;

La liberté de conscience ; la liberté individuelle sous le contrôle et l'action de l'État ;

L'élévation des droits sur les blés étrangers ;

L'amélioration de la situation des travailleurs et des producteurs.

Je défendrai, par tous les moyens, comme je l'ai déjà fait, le privilège des bouilleurs de cru, si on l'attaque à nouveau, et je voterai le rejet de toute loi qui, de près ou de loin, pourrait entamer soit directement ou indirectement ce privilège.

Fort de mon passé républicain, de mes quinze ans de vie politique, de l'expérience acquise, je fais un chaleureux appel à tous ceux qui sont convaincus, comme je le suis, que, pour défendre la République, il faut en confier les intérêts à un républicain dont vous avez pu constamment contrôler les opinions et qui, indépendant par caractère et par situation, exempt de toute compromission, n'a jamais csssé de marcher dans la voie du progrès démocratique.

Vive la France ! Vive la République !

THIERRY-DELANOUE, député sortant.

Maire de Soulaines. — Conseiller général. — Président de la Société d'Encouragement à l'agriculture de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

Circonscription de BAR-SUR-SEINE.

M. MICHOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez, à trois reprises, fait l'honneur de me choisir pour votre Député. Je vous en remercie.

Je me suis efforcé de répondre à votre confiance en remplissant mon mandat honnêtement, en toute indépendance, et c'est avec la conscience du devoir accompli que je vous en demande aujourd'hui le renouvellement.

Mon programme, nettement républicain et franchement démocratique, procède de convictions trop anciennes et trop sincères pour changer à chaque élection. C'est celui que vos votes ont ratifié en 1889, et dont je rappelle ici les principaux points :

Encouragements incessants à l'agriculture et à la viticulture ; réduction de l'impôt foncier ; suppression de la prestation ; protection efficace à toutes les branches du travail national ;

Répression énergique des fraudes qui se pratiquent au détriment des produits français, des falsifications audacieuses dont sont l'objet les vins et autres substances alimentaires ;

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes, et plus généralement de toutes les institutions propres à venir en aide aux classes ouvrières et aux déshérités de la fortune ;

Simplification de la procédure ; diminution des frais de justice ; extension de la compétence des juges de paix ;

Economies budgétaires sérieuses ; réforme de l'impôt, qui doit être proportionnel aux ressources du contribuable.

Plusieurs de ces questions ont été résolues ou étudiées par le Parlement ; des lois importantes, qu'il serait trop long d'énumérer, ont été votées ; toutes témoignent de la sollicitude de vos mandataires pour les intérêts généraux du pays, et particulièrement pour les besoins des travailleurs des villes et des campagnes.

Vous connaissez par mes discours et par mes votes la part que j'ai prise à ces travaux de la dernière législature.

Ai-je besoin d'ajouter que je place les lois scolaires et militaires au rang des principales et des plus légitimes conquêtes de la démocratie, et que je demande, avec tous les vrais républicains, le maintien de ces lois de justice et d'égalité.

Electeurs,

La République, de l'aveu même de ses adversaires, est définitivement fondée. Il reste à développer ses principes et à lui faire produire tous ses bienfaits.

Si vous me croyez toujours capable et digne de collaborer à cette œuvre patriotique ; si vous considérez comme des titres à un nouveau mandat les actes accomplis, l'expérience acquise par douze années de législature, une vie toute de travail, de luttes pour la liberté, de dévouement à ceux qui peinent et qui souffrent, accordez-moi vos suffrages, et soyez sûrs que, dans la future Chambre comme dans l'ancienne, je saurai défendre avec énergie vos intérêts et vos droits.

Docteur MICHOU, ancien interne des hôpitaux de Paris,
Député sortant.

Circonscription de NOGENT-SUR-SEINE.

M. CASIMIR-PERIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

S'il était légitime qu'à la dernière séance de la Chambre des Députés, un hommage fût rendu au Suffrage universel qui pourra cette année exprimer sa volonté au milieu du calme et en présence des partis désarmés, l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, fidèle depuis tant d'années au même drapeau, mérite la reconnaissance de la République.

Mais le calme n'est pas le silence, et la discussion des principes et des intérêts n'est jamais plus féconde que dans un pays où les préventions sont tombées, où les querelles sont éteintes.

Le régime parlementaire assure l'exercice de vos droits. La Chambre que vous allez élire répondra à l'attente de la Nation, si, se dégageant des questions de personnes et de la rivalité des ambitions, elle se donne la plus utile et la plus noble des tâches :

Développer les institutions qui s'inspirent de l'esprit de fraternité et de solidarité ;

Continuer de remanier les impôts, et, en particulier, les contributions directes, pour réaliser une plus équitable répartition des charges publiques, ménager l'épargne, soulager l'agriculture qui souffre, venir en aide au petit patenté, commerçant ou industriel.

Mesurer et mieux régler les dépenses de l'État, gérer la fortune publique, sans oublier que le crédit de la France, qui repose sur la paix sociale et le maintien de l'ordre, assure, comme son armée, son indépendance et sa force.

Les gouvernements qui s'affirment et qui durent, les majorités homogènes et stables peuvent seuls servir la patrie au dedans et au dehors, et réaliser les réformes légitimement réclamées par la Démocratie.

Je demeure le serviteur dévoué d'une politique qui, par le respect des consciences et des convictions, par la foi dans le progrès, rend la République inébranlable en France, et la France puissante dans le monde.

CASIMIR-PERIER.

1re circonscription de TROYES.

M. CHARONNAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 20 août.

Vous me connaissez de longue date; je n'ai jamais varié dans mes opinions. Je suis ce que j'ai toujours été, un partisan résolu des réformes politiques, économiques, financières et sociales sans lesquelles la République, aux mains d'une oligarchie oppressive, ne sera jamais qu'une monarchie déguisée.

Depuis le Seize-Mai, la situation n'a jamais été aussi grave qu'aujourd'hui. Dans les sphères gouvernementales, le vent tourne violemment à la réaction. Les opportunistes, dont l'hostilité sourde contre la démocratie s'est manifestée en toute circonstance, impatients de rompre avec la gauche assez audacieuse pour exiger une République républicaine et de reporter à droite l'axe de leur politique, se jettent dans les bras des ralliés, ces nouvelles recrues qui prennent leur mot d'ordre au Vatican et n'entrent dans la République que pour la trahir, sinon pour l'égorger. Ils espèrent arriver, avec leur concours, à former une majorité suffisante pour faire échec à la démocratie et étouffer ses importunes revendications.

Mais le peuple veille et le suffrage universel nous épargnera cette honte en déjouant les projets criminels de la réaction opportuno-cléricale.

A quoi bon, citoyens, vous développer mon programme? Vous le connaissez tous, puisque une fois déjà, vous m'avez envoyé à la Chambre pour le défendre : c'est le programme des réformes radicales que la démocratie attend vainement depuis tant d'années.

Parmi ces réformes, la plus urgente, et sans laquelle la plupart des autres

seraient irréalisables, c'est la réforme financière; il faut, de toute nécessité, commencer par substituer aux impôts existants, tous improportionnels et plus ou moins iniques, qui frappent les petits au profit des gros, l'impôt progressif sur la fortune, en prenant pour base le capital et le revenu avec exemption complète pour les revenus inférieurs à 1.500 francs; non-seulement la justice sociale l'exige, mais l'élasticité nécessaire de notre budget et le fonctionnement régulier de l'amortissement de la dette publique en font une impérieuse obligation.

Ennemi de tous les monopoles, je suis pour la suppression du privilège de la Banque de France et le retour à l'État des chemins de fer et des mines, aussi bien dans l'intérêt social que dans l'intérêt de la défense nationale.

A la réforme financière et à la suppression de tous les monopoles, derrière lesquels s'abritent les écrémeurs de la fortune publique, est intimement liée la prospérité nationale, si gravement atteinte dans ses sources vives : l'industrie, le commerce, l'agriculture.

Cette dernière, surtout, traverse en ce moment une crise terrible. Lui venir en aide dans sa détresse, la protéger par tous les moyens possibles, c'est bien; mais ce qui vaut mieux et ce qui est indispensable pour lui permettre de se relever et de prospérer — que les cultivateurs en soient bien convaincus, — c'est de supprimer les charges écrasantes qui pèsent sur eux, sous cent formes diverses; de répandre à profusion l'enseignement des meilleures méthodes et de créer enfin le crédit agricole, mettant à leur disposition des fonds à bon marché. Là est le salut pour l'agriculture, et elle ne peut l'attendre que de la réforme démocratique de notre détestable système d'impôts. Elle peut compter sur toute ma sollicitude et sur mon dévouement absolu.

Enfin la question sociale s'impose aux patriotiques préoccupations des démocrates : la proposition Bovier-Lapierre sur les syndicats professionnels, la création de caisses de secours et de retraite, la réduction de la journée de travail à huit heures dans les mines et les manufactures auront en moi un défenseur résolu.

Mes chers concitoyens,

De l'issue de la lutte électorale actuelle peut dépendre l'avenir de la République.

J'adresse donc un suprême appel à vous tous, hommes de progrès, de liberté et de justice sociale. En présence du danger qui menace la République, que les nuances d'opinion s'effacent, que les divisions cessent! Unissez-vous dans l'amour de la République, serrez vos rangs autour du drapeau des revendications démocratiques et sociales, courez sus aux ennemis de nos libertés et faites-les rentrer dans le néant! Aux urnes, sans abstentions! Vous êtes le nombre, donc vous êtes la force. Unies et disciplinées, les légions de la démocratie sont invincibles.

Le 20 août, la victoire sera la récompense de vos efforts et de votre patriotisme!

CHARONNAT, ancien député.

2e Circonscription de TROYES.

M. H. DUTREIX,

Elu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

L'élection du 20 août prochain sera décisive pour les destinées de la République et de la Démocratie.

La défection du parti opportuniste, son suprême dédain du corps électoral, sa suspicion envers les travailleurs, sa politique de stagnation coupable ont troublé la conscience du pays et compromis la République.

Si vous n'y mettez ordre, demain, la République sera livrée à ses pires ennemis.

Citoyens,

Je me présente devant vous avec confiance.

Ma candidature signifie liberté, progrès, justice, au moyen des réformes économiques et sociales que la démocratie réclame et attend.

Au point de vue purement politique :

Je demande la souveraineté absolue du peuple, exercée exclusivement par ses mandataires directs.

La conscience étant un asile inviolable, je considère que l'État doit être indifférent aux conceptions religieuses, que son enseignement doit tendre à faire disparaître parce qu'elles sont une entrave au développement normal de l'humanité et une menace constante contre les libertés publiques.

Je suis donc partisan absolu de la dénonciation du Concordat et de la suppression du budget des cultes.

A l'extérieur, je veux la France forte pour conserver la paix nécessaire au développement du travail national.

Pas de conquêtes lointaines. Conservons nos colonies; organisons nos possessions actuelles, en les peuplant de commerçants au lieu de soldats et de fonctionnaires, et n'oublions jamais qu'un jour la France peut avoir besoin de tous ses enfants.

Dans l'ordre économique :

Je demande la refonte de notre système financier, la suppression complète des impôts de toute nature, iniques, improportionnels et leur remplacement par l'application du principe de l'égalité, en rapport avec la fortune de chacun et basé sur le capital et le revenu.

Par ce moyen, arriver à la suppression des octrois et à l'établissement de

caisses de retraites pour les ouvriers des villes et des campagnes, l'organisation de l'assistance publique.

Je demanderai dans le même ordre d'idées :

La suppression du privilège de la Banque de France et de tous ces monopoles financiers qui drainent l'argent français au profit des seuls capitalistes; le retour des chemins de fer et des mines à l'État, qui pourra les exploiter directement comme les postes et les télégraphes.

Dans l'ordre social :

Tous mes efforts tendront à une réorganisation sociale qui donne au travailleur le produit intégral de son travail, le protège dans sa santé et son existence, par des lois réglementant les heures de travail dans les manufactures, l'assurant contre les accidents et la misère; en un mot, en en faisant un homme libre, ayant un foyer, vivant de la vie de famille.

Les ouvriers des campagnes qui n'ont pas les mêmes aspirations que ceux des villes, par la nature de leur travail, ont droit aussi à la sollicitude constante d'un vrai gouvernement républicain.

Par la réforme générale de l'impôt, la suppression de l'impôt foncier et des prestations, ils seront exempts des lourdes charges qui pèsent sur la terre et en enlèvent la plus grande partie du rendement.

L'agriculture a les mêmes besoins de protection que l'industrie; les cultivateurs peuvent compter sur moi.

Citoyens,

Vous connaissez mon programme et vous me connaissez.

Je n'ai jamais craint d'affirmer mes principes avec la plus grande résolution.

Je suis homme de dévouement et de devoir.

Si vous croyez qu'il faille en finir avec l'odieux opportunisme, avec tous ces hommes néfastes qui ont toujours mis leur influence au service de leurs intérêts, sans souci des besoins du peuple;

Si vous croyez qu'il est temps de marcher de l'avant et de réaliser les réformes promises;

Si vous voulez faire la République démocratique et sociale;

Citoyens,

Vous pouvez voter pour moi. Je vous jure que je ne faillirai pas à mon mandat.

Vive la République démocratique et sociale!

H. DUTREIX, manufacturier.

AUDE

Circonscription de CARCASSONNE.

M. J. MARTY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Vos représentants autorisés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et délégués républicains de l'arrondissement de Carcassonne m'ont fait l'honneur, hier, après m'avoir entendu, d'acclamer ma candidature aux élections législatives prochaines. Fort de cette investiture, je viens solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez déjà confié par deux fois.

Mon programme est toujours le même : la République avec une marche en avant incessante, mais sûre.

Électeurs,

Appartenant à un groupe d'hommes qui ont lutté dès l'Empire pour la République, et sachant tout ce qu'il a fallu d'efforts et de sacrifices pour arriver aux résultats acquis, je ne veux rien livrer aux aventures, ni compromettre les conquêtes de la veille par les fautes du lendemain.

La République que je veux, est celle qui marche toujours d'un pas sûr vers le progrès, vers les réformes démocratiques, vers l'idéal de justice et de fraternité; qui n'a qu'une préoccupation, protéger les faibles et les malheureux et améliorer leur sort.

La République dont je ne veux pas, est celle qui, oublieuse de la noble devise de la grande Révolution, — liberté, égalité, fraternité, — ne tiendrait à rien moins qu'à organiser dans la société la guerre des classes, la haine des citoyens les uns contre les autres, et à faire de la France un vaste champ de bataille où il n'y aurait plus que des ennemis.

Electeurs, ne l'oubliez pas :

Si le pays envoie à la Chambre une majorité républicaine assez compacte

pour n'avoir pas à compter avec les retours offensifs des anciens régimes, si cette majorité est composée d'hommes assez unis pour laisser de côté les agitations stériles, et se consacrer à la solution des réformes sérieuses et pratiques, l'œuvre de la prochaine législature pourra être considérable.

Il est aujourd'hui des réformes qui sont mûres et qui s'imposent. Parmi elles, je citerai la réforme de l'impôt des boissons, des impôts de consommation, le remaniement de l'impôt foncier, de l'impôt des portes et fenêtres, l'organisation des retraites pour les travailleurs, le droit à l'assistance pour les invalides du travail, l'organisation du crédit agricole et industriel.

En dehors de ces grandes questions, il est des conquêtes qu'il va falloir défendre. Le tarif douanier qui vient d'être voté par le Parlement et qui a introduit dans nos relations avec l'étranger un régime nouveau, ne fonctionne pas depuis assez longtemps pour qu'on en puisse encore apprécier les effets. Nos adversaires sur le terrain économique en profitent pour l'attaquer et essayer de le détruire.

Comme membre de la commission des douanes, j'ai eu l'honneur de prendre une part active à ce grand travail ; comme député, j'ai eu l'honneur de soutenir à la tribune les revendications de notre viticulture. Je sais tout ce qu'il a fallu d'efforts pour les faire triompher. Ce sera la tâche de vos nouveaux élus de veiller à ce que l'œuvre réalisée ne soit pas compromise.

Telles sont les grandes lignes de mon programme. A vous de voir, électeurs, s'il répond à vos aspirations.

Vive la République !

J. MARTY,
Avocat, député sortant.

Circonscription de CASTELNAUDARY.

M. MIR,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

Circonscription de LIMOUX.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

L'union de tous les républicains m'a fait votre député. C'est à l'union de tous les républicains que je viens demander le renouvellement de mon mandat.

Je soumets avec une entière confiance à vos suffrages mes actes et mes votes : tous, émis en pleine indépendance, ont eu pour mobile le respect de vos volontés et pour but la marche en avant de la République.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je continuerai cette politique résolument réformatrice sans laquelle la République ne serait qu'un vain mot.

La législature qui vient de s'écouler a été utile au progrès démocratique, mais des événements imprévus et dont elle ne saurait accepter la responsabilité à aucun titre, ne lui ont pas permis de réaliser toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir ; mais vous me rendrez cette justice que je suis resté fidèle au programme radical que nous avons élaboré ensemble en 1889 et dont la prochaine assemblée devra accepter l'exécution intégrale.

Notre communion d'idées et de vues est trop intime pour que nous ayons besoin de retracer ensemble les résultats obtenus depuis quatre ans pour la prospérité de l'arrondissement : la diminution de l'impôt foncier, la construction d'un grand nombre de chemins, la mise, par les Chambres, aux programmes des travaux publics, et le commencement d'exécution de toutes les lignes de chemins de fer qui nous intéressent, sont suffisamment présents à vos esprits.

J'en rapporte l'honneur à l'accord de tous les pouvoirs élus et à vous qui avez su, par le choix de vos représentants, rendre cet accord possible.

Au premier rang de vos travaux, nous devrons mettre la réforme générale de l'impôt.

Je m'honore d'être l'un des signataires de la proposition déposée dans ce sens et qui contient l'ensemble de nos revendications ; sur ce point, une réforme complète peut seule détruire les inégalités actuelles, alléger le travailleur des charges qui l'écrasent, et trouver les ressources nécessaires pour faire aboutir les lois de justice et de fraternité que nous avons réclamées, comme la création de retraites pour les travailleurs, l'assistance obligatoire, en un mot, toutes les mesures destinées à amener la réalisation du progrès social. Quelles qu'aient été les bonnes intentions de la Chambre pour la protection de l'agri-

culture, les mesures prises par elle ont été insuffisantes pour enrayer la crise dont vous souffrez. Il appartiendra à la nouvelle législature de compléter l'œuvre de la défense agricole et d'écarter particulièrement les périls qui menacent la viticulture.

Républicains,

Nous avons remporté dans l'arrondissement de Limoux, en 1889, contre toutes les réactions, un brillant succès ; les élections au conseil général où nul n'a osé affronter la lutte contre nos candidats républicains, les nombreuses communes venues à la République dans un élan enthousiaste, ont montré que la victoire de la démocratie limouxine était désormais assurée.

Citoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre pour la défense de vos intérêts et de la noble cause du peuple ;

Fort de ma conscience et de votre appui, je consacrerai toutes mes forces à la défense de la vraie République.

Je compte sur vous pour faire, le 20 août, triompher son drapeau.

Vive la République !

Étienne BEAUMETZ, député sortant.

1re circonscription de NARBONNE.

M. H. ROUZAUD,

Élu au 1er tour de scrutin.

APPEL-PROGRAMME ADRESSÉ AUX ÉLECTEURS PAR M. ROUZAUD.

Je suis un homme nouveau, un républicain d'origine et de conviction, étranger aux querelles locales et à toutes les coteries.

Je veux toujours rester tel, afin de pouvoir me consacrer exclusivement aux affaires du pays.

Je n'ai qu'une ambition : mettre au service de la démocratie narbonnaise ce que je puis avoir d'intelligence, d'énergie et de bonne volonté.

Je me consacrerai spécialement à la défense de vos intérêts viticoles, si

compromis par les illusions libre-échangistes, la suppression du plâtrage et une déplorable représentation à la Chambre.

Ma République à moi est ouverte à tous les bons citoyens, à tous ceux qui aiment le progrès sûr et continu, à ceux qui détestent la tyrannie sous toutes ses formes.

Cette République, respectueuse de tous les droits et de toutes les croyances, large, tolérante, éclairée, s'appuie nécessairement sur le bon ordre et le respect des lois.

Elle répudie toutes les violences et ne fait appel qu'à la libre discussion et à la volonté du plus grand nombre.

Elle s'honore d'être accueillante et bienveillante.

Elle réserve ses trésors d'affection à ceux qui travaillent et surtout à ceux qui souffrent.

C'est la seule qui soit réellement démocratique et sociale.

A vous de dire, au moment du vote, si vous préférez à cette République : l'anarchie, la guerre de classes, l'excitation aux grèves, les menaces du collectivisme allemand, les ruines morales et matérielles que vous offre mon concurrent.

Vive la République !

Le candidat : H. ROUZAUD,
Docteur ès sciences, maître de conférences à la
Faculté de Montpellier.

2e circonscription de NARBONNE.

M. Adolphe TURREL,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous me connaissez. Vous m'avez vu à l'œuvre. Je pourrais peut-être me borner à vous dire : Depuis huit ans, je suis votre député, mon passé vous répond de l'avenir.

Mais j'estime qu'aujourd'hui plus que jamais, il convient, pour éviter toute équivoque, de parler nettement, et de dire au pays la vérité tout entière.

Le devoir politique domine l'intérêt électoral.

Situation politique. — L'heure est décisive.

La République, désormais inébranlable, doit entrer résolument dans la voie du progrès démocratique et des réformes sociales. Mais il faut le dire bien haut,

cette marche en avant n'est possible et ne sera féconde que si le pays, qui est en ce moment le maître de ses destinées, envoie à la Chambre une majorité composée de républicains de gouvernement.

J'entends par là les républicains sincères de toutes les nuances qui veulent les réformes, mais qui ont le courage et le bon sens de placer les intérêts de la démocratie au-dessus des misérables querelles de personnes, au-dessus des réclames électorales.

J'entends par là tous ceux qui ont le sentiment très net que la France républicaine, fatiguée des divisions intérieures, désabusée des promesses irréalisables, demande aujourd'hui à ses élus non pas des manifestations, des discours ou des votes sans portée, mais des solutions pratiques résultant d'une étude sérieuse et de l'union de toutes les bonnes volontés vers un but commun.

Cette majorité républicaine devrait avant tout :

Défendre l'intégralité des lois démocratiques et empêcher envers et contre tous les empiétements de l'esprit rétrograde et clérical ;

Exiger l'application de toutes les lois à tous les citoyens, sans distinguer le froc du moine et la blouse du travailleur ;

Poursuivre la réalisation de tous les progrès, mais sans jamais oublier les grands principes de la Révolution : il faut, en effet, se tenir à égale distance des tendances collectivistes et de celles des monarchistes ;

Modifier l'article 8 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, afin d'assurer à la Chambre des Députés la suprématie financière, mais n'entreprendre cette tâche que si les circonstances permettent de le faire sans danger pour la République.

Questions sociales. — Elles sont innombrables.

Tant qu'il y aura une souffrance imméritée, une inégalité, une injustice, il y aura des questions sociales à résoudre, et le véritable républicain n'aura pas terminé sa tâche. Voici, suivant moi, ce qui est le plus urgent.

Dans sa lutte pour l'existence, le travailleur se heurte à plusieurs obstacles, notamment l'impôt, le manque de travail, les accidents, les maladies, la vieillesse.

L'impôt sur les objets de consommation frappe plus lourdement le père d'une nombreuse famille que le célibataire riche et oisif. C'est une injustice. Il faut remplacer ces impôts par des taxes sur les objets de luxe. D'une manière générale, l'impôt doit être proportionnel aux facultés du contribuable.

Pour assurer du travail à l'ouvrier il faut surtout faciliter la vente de nos produits agricoles et pour cela défendre notre marché contre l'étranger, par les douanes.

Développer notre exportation, faciliter aux associations des ouvriers les adjudications publiques et provoquer la création des caisses de secours en cas de chômage.

Victime d'un accident, l'ouvrier de l'industrie est assuré, grâce à la loi votée par la Chambre, d'obtenir rapidement et sans frais l'indemnité qui lui est due ; il faut étendre cette loi aux ouvriers agricoles.

Le travailleur malade dans les villes ne manque ni d'asiles ni d'hôpitaux. Celui des champs en est dépourvu. Il faut développer l'assistance publique dans

les campagnes, multiplier les sociétés de secours mutuels, créer des hôpitaux cantonaux et des asiles de secours.

Lorsqu'après une vie de labeur, le travailleur est à bout de forces, il faut le mettre à l'abri du besoin. Le projet de loi sur les Caisses de retraites est devant les Chambres. Il faut le discuter et le voter au plus tôt.

J'arrête là cette courte énumération, mais, je tiens à le dire, les questions sociales dominent toutes les autres.

Vous, les heureux de la fortune, montrez-vous dignes de votre sort. Au lieu de vous renfermer dans un dédain affecté des questions politiques et des hommes qui s'en occupent, aidez-nous généreusement à accomplir notre tâche.

Au lieu d'obéir aveuglément à je ne sais quel esprit de mesquine tracasserie, aidez-nous à faire passer dans ce pays le courant bienfaisant de la solidarité humaine.

Tandis que d'autres prêchent la haine et la guerre des classes, écoutez ceux qui veulent pratiquer la fraternité rayonnante et féconde.

Questions d'affaires.

La mévente des vins tient à plusieurs causes :

Le sucrage des vendanges doit être supprimé, car le vin de sucre est une concurrence terrible.

Les vins de raisins secs fabriqués dans les familles sont des sources de fraudes permanentes qu'il faut entraver à tout prix.

Il en est de même pour les vendanges fraîches expédiées dans les pays où il n'y a pas de vin.

Il faut supprimer les entrepôts fictifs qui tuent le commerce d'exportation.

Diminuer les frais de transports pour les vins.

Créer à l'étranger des stations œnotechniques pour favoriser la vente de nos vins, ainsi que l'ont fait l'Italie et l'Espagne. Il faut créer dans nos régions des écoles de vinification. Mais ce qui est le plus important, c'est le vote définitif de la réforme de l'impôt des boissons et le dégrèvement le plus large possible des taxes qui frappent nos vins, notamment à l'entrée des grandes villes.

Citoyens, après huit années d'un labeur incessant, d'un dévouement ininterrompu, je viens à vous, indifférent aux calomnies des jaloux et des mécontents, mais fort du devoir accompli.

Le drapeau républicain que vous m'aviez confié, malgré les luttes du boulangisme, les scandales du Panama, je le remets intact entre vos mains.

Vous direz dans votre indépendance si j'ai été l'interprète fidèle de vos idées, le défenseur éclairé de vos intérêts.

Vous direz par vos votes ce que vous pensez de celui qui n'a jamais eu d'autre préoccupation que le développement des institutions républicaines, d'autre souci que la grandeur de la patrie française.

Je m'en rapporte à votre justice.

Adolphe TURREL,
Député sortant, candidat républicain radical.

AVEYRON

Circonscription D'ESPALION.

M. Pierre LABARTHE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Le 20 août prochain vous irez au scrutin pour élire votre député.

Désigné par de nombreux amis politiques pour faire appel à vos suffrages en faveur de la République, je viens vous exposer le programme qui inspirerait ma conduite et mes votes, si j'étais élu.

Républicain convaincu et modéré, je donnerais mon appui à un gouvernement soucieux de maintenir le bon renom de la France parmi les nations ;

Ferme contre les hommes de désordre, de quelque parti qu'ils se réclament;

Rigoureusement économe dans l'emploi des finances publiques;

Pacifique, mais bien armé contre les ennemis de la France;

Sachant protéger efficacement l'agriculture par des dégrèvements d'impôts, des tarifs de protection et le crédit à bon marché;

Enfin poursuivant, dans la mesure du possible et du juste, l'amélioration du sort des classes laborieuses.

J'ajouterai, Messieurs les électeurs, que j'aurais à cœur de poursuivre l'apaisement des querelles religieuses, vers lequel tendent les efforts combinés du chef de l'Église et du Gouvernement. L'accord est d'ailleurs devenu plus facile depuis que le chef de l'Église et ses auxiliaires du rang le plus élevé ont recommandé hautement d'adhérer avec sincérité à la forme républicaine de notre Constitution.

Dans ce but, je demeure fidèle à l'acccord qui s'est établi, au sein du Conseil général de l'Aveyron, entre les conservateurs et les républicains sur ce qui touche aux questions religieuses.

Cette politique, Messieurs les électeurs, est celle de la plupart d'entre vous; grâce à votre appui, elle prévaudra, et vous aurez ainsi contribué à l'organisation d'un bon gouvernement.

Vivant au milieu de vous, je connais vos intérêts et vos besoins; soyez convaincus que je ferais tous mes efforts pour obtenir les satisfactions matérielles auxquelles vous avez droit.

Je vous prie d'agréer, mes chers compatriotes, mes respectueuses salutations et l'assurance de mon entier dévouement.

Pierre LABARTHE.

Circonscription de MILLAU.

M. J. CLAUSEL de COUSSERGUES,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je me présente de nouveau à vos suffrages.

Vous jugerez ce que j'ai été et ce que j'ai fait dans la Chambre qui finit.

J'ai la conscience d'y avoir été fidèle à mon programme de politique libérale, progressive et véritablement conservatrice.

Par des progrès incessants, la République est devenue le gouvernement indiscuté de la France.

Républicain de vieille date, j'accueille tous ceux qui, sincèrement et patriotiquement, se rattachent à elle.

Avant tout, la Chambre nouvelle devra donner au Gouvernement la force et la stabilité.

Elle aura à consolider les finances. De 1887 à 1892, grâce à d'énergiques efforts et à l'augmentation du rendement des impôts, la situation s'était améliorée, — tout en faisant un large dégrèvement sur les transports par chemins de fer et un autre sur la contribution foncière. — Depuis deux ans, les recettes ont cessé de s'accroître et des dépenses nouvelles ont été créées : l'équilibre du budget est compromis : la situation commande impérieusement le retour à une sévère économie.

L'état de l'agriculture, ses souffrances prolongées, sollicitent toute l'attention des pouvoirs publics. La ruine de l'agriculture serait la décadence matérielle et morale de la France. Il faut lui accorder les protections nécessaires, et lui donner l'aide et le concours qu'il est possible de trouver dans les mesures législatives.

Pour notre industrie, mon opinion reste que c'est par des traités de commerce bien combinés qu'il faut la soutenir et lui assurer des débouchés.

La dernière Chambre a voté plusieurs lois utiles, notamment celles :

Sur l'armée coloniale qui ne se recrutera plus que par des engagements volontaires;

Sur l'assistance médicale;

Sur les salaires des ouvriers;

Sur les frais de justice;

Sur les Sociétés.

J'ai eu l'honneur de prendre une large part à la préparation de ces deux dernières lois.

Bien d'autres restent à faire : en première ligne, celles sur l'association dans toutes ses formes, et sur les institutions de prévoyance et de bienfaisance.

C'est dans de bonnes lois en ces matières, dans un appel au travail, à l'économie et à la liberté, qu'est la véritable solution des questions sociales, et non dans les chimériques et oppressives conceptions des utopistes ou des agitateurs.

Malgré quelques troubles récents, je ressens peu d'appréhension pour l'avenir.

J'ai confiance dans le bon sens et l'esprit de justice qui, dans notre pays, reprennent toujours leurs droits et leur empire.

Il ne peut y avoir de guerre de classes dans notre démocratie, où les mœurs et les lois permettent à chacun, selon ses facultés et par son travail, de s'élever du dernier rang au premier. La lutte du capital et du travail se résout pacifiquement par ce mouvement graduel qui, dans le développement de la richesse publique, va toujours en augmentant la rémunération du travail et en réduisant le produit du capital.

Dans les questions religieuses qui tiennent si fort à cœur à nos populations, et dans celles d'enseignement qui ne s'en séparent pas, ma conduite à la Chambre vous est connue. Elle a été conforme à mes idées invariables et souvent exprimées :

Respect profond des intérêts religieux;

Observation sincère du Concordat;

Maintien du budget des cultes;

Enfin, dans notre système de large diffusion de l'instruction, revendication des droits des familles et des égards dus aux vœux des populations pour l'éducation des enfants.

Puisse, sur ces points, source des divisions les plus irritantes et les plus funestes, la concorde se rétablir, comme elle s'est faite pour l'acceptation de la République.

La France, unie à l'intérieur, fortifiée par la reconstitution de sa puissance militaire, reprendra sa primauté entre les nations et son rang dans le monde.

J. CLAUSEL de COUSSERGUES, Président du Conseil général,
député sortant.

1re circonscription de RODEZ.

M. Louis LACOMBE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, à la suite d'une lutte courageuse que vous n'avez point oubliée, au milieu des passions déchaînées contre la République, vous m'avez témoigné, par 6.329 suffrages, une confiance qui, si elle ne m'a pas envoyé siéger à la Chambre des Députés, attestait cependant que je n'étais pas tout à fait indigne d'y représenter mon pays.

Après cette campagne, plus d'un serait rentré sous la tente et aurait demandé au Gouvernement une compensation, c'est-à-dire une place. Je n'ai point fait cela. Je suis resté, au contraire, à la tête du parti républicain de l'arrondissement de Rodez, au poste d'honneur que vous m'aviez confié.

Pendant ce temps, j'ai travaillé pour le bien public avec une persévérance récompensée par deux réélections successives au Conseil général, à la mairie et à la présidence de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Rodez.

Je viens donc vous apporter quatre années de plus d'expérience, de maturité et d'études, que j'emploierai avec une plus grande influence au profit de mes concitoyens.

Si vous me donnez vos voix, vous aurez un représentant de l'ordre, de la paix, de l'union, et un défenseur expérimenté des intérêts du pays.

Vous savez que je ne suis pas un ouvrier de la dernière heure : j'ai défendu le Gouvernement de la République à l'époque où il était battu en brèche. C'est vous dire que je ne l'abandonnerai pas aujourd'hui, alors que la nation tout entière est venue à nous.

Vous savez qu'un apprentissage de treize années au Conseil général, à la mairie du chef-lieu et dans la profession de notaire, m'a donné une profonde connaissance des affaires et des besoins de nos campagnes.

La France est, par excellence, agricole ; elle tire sept milliards par an de son sol, le plus productif de la vieille Europe. Les pouvoirs publics doivent donc songer constamment à protéger et à développer ces ressources nationales.

Il ne faut pas se contenter, à ce sujet, de théories plus ou moins irréalisables, qui ont l'inconvénient de jeter dans le pays des espérances vagues et toujours déçues.

Voici quelques-uns des projets de loi que je déposerai à la Chambre :

1° Protection de l'agriculteur en substituant aux droits fixes sur l'entrée des

céréales et des bestiaux, un droit gradué, plus élevé quand les cours seront plus bas, et inversement, de manière à régulariser les cours de nos marchés.

C'est le moyen de faire supporter par l'étranger une partie de nos dépenses militaires, de permettre d'alléger, avec le produit des droits d'entrée, les charges des agriculteurs, et d'arriver progressivement à la suppression du principal de l'impôt foncier.

2° Loi portant réduction à quatre pour cent du taux légal de l'intérêt, toutes les fois qu'il est prévu par la loi, comme pour les restitutions de dot, les tutelles, les sociétés et les sommes dues dans les partages.

Cette mesure réduirait de plus de 80 millions par an la rente à payer par la terre.

3° Création de caisses de prêts agricoles, en autorisant les caisses d'épargne à prêter une partie de leurs capitaux de réserve à la moyenne et petite culture à un taux qui ne dépassera pas 3 1/2 0/0.

Cette combinaison éviterait la création d'une nouvelle administration et de nouvelles dépenses.

4° Je demanderai l'achèvement de la loi, déjà votée par la Chambre, autorisant les villes à supprimer tout ou partie des taxes d'octroi, loi que je préconise depuis treize ans, et qui deviendra d'une application pratique, dès qu'elle sera complète ;

5° Encouragement aux comices agricoles, qui mettraient l'outillage et tous les perfectionnements atteints à ce jour à la portée des cultivateurs ;

6° Réduction, par voie d'un remaniement complet, des frais de justice et des droits d'enregistrement.

Dans le même ordre d'idées, je m'associerai aux projets de M. Constans, destinés à assurer aux vieillards et aux infirmes, ouvriers ou cultivateurs, une retraite et une assistance organisées par l'épargne, qui moralise l'homme au lieu de le diminuer.

J'appuierai la loi, présentée par le Gouvernement, modifiant le régime des boissons, parce qu'elle réalise un progrès sérieux et dégrèvera le département de l'Aveyron d'une somme supérieure à 150.000 francs par an.

L'application de la loi militaire de trois ans va demander un remaniement assez profond dans le service des hommes de la réserve et de l'armée territoriale. Dans beaucoup de cas, les périodes d'exercices des vingt-huit et des treize jours pourraient être remplacées par des appels au chef-lieu de canton, moins coûteux pour les agriculteurs.

Homme de bon sens, je répudie le parti des violents, qu'ils soient à droite ou à gauche.

Homme de progrès, je trouve qu'il y a beaucoup à faire pour assurer dans notre pays la pratique du droit, de la tolérance et de la justice sociales.

Électeurs,

Je ne suis l'ennemi ni de la religion ni de l'Eglise. L'une et l'autre doivent rester libres, honorées et protégées au besoin.

Je ne suis pas davantage l'ennemi de la famille et de la propriété, ma situation et ma profession vous l'indiquent.

Ces calomnies, comme tant d'autres, ont fait leur temps. Une grande tolérance et le respect de la liberté et des sentiments de mon pays seront ma règle de conduite.

Nous avons assez souffert des divisions politiques ; il est temps de cimenter dans l'Aveyron l'union et la bonne entente auxquelles nous avons participé, et que nous avons vues avec joie s'établir à Rodez entre les autorités religieuses, militaires et civiles. Vous approuverez cet accord comme profitable aux intérêts du pays.

Vous laisserez de côté, comme on le fait à Rodez, les agitateurs incorrigibles sur lesquels seuls s'appuient mes concurrents.

Les mécontents n'ont jamais gouverné les sages. Je m'adresse à toutes les bonnes volontés, réunies sous l'égide d'une République libérale et ouverte; j'en appelle à vous tous, mes chers concitoyens, qui allez peser le mérite de chacun et dont le verdict sera, j'en suis sûr, un acte de prévoyance et de justice.

Allez tous aux urnes au cri de :

Vive la France! Vive la République !

Louis LACOMBE,
notaire, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie,
maire et conseiller général de Rodez.

2e circonscription de RODEZ.

M. C. CAUSSANEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

J'ai longtemps hésité avant de me décider à solliciter vos suffrages.

D'une part, je voyais avec peine la 2e circonscription de l'arrondissement de Rodez rester en dehors du mouvement général qui entraîne nos campagnes vers la République; — d'autre part, je trouvais le mandat de député bien lourd pour mes faibles épaules.

La législature actuelle touchant à son terme, et personne ne se présentant pour tenir le drapeau de la République dans la lutte prochaine, sollicité d'ailleurs par de nombreux amis, je n'ai plus hésité à poser ma candidature.

Aussitôt ma décision prise, j'ai été heureux de constater le mouvement qui s'est produit et qui a groupé autour de moi un grand nombre d'électeurs prêts à soutenir mes efforts pour arracher notre pays à la réaction.

Ayant toujours vécu au milieu de vous, je crois inutile de vous faire une longue profession de foi.

Républicain de tout temps, je voterai toujours en républicain.

Je suis partisan convaincu d'une République progressive, tolérante, respectant toutes les croyances et s'appuyant sur un gouvernement fort, seul capable de nous assurer l'ordre et le progrès.

Particulièrement dévoué aux intérêts des travailleurs, tous mes votes seront acquis aux lois depuis si longtemps attendues et qui amélioreront le sort des cultivateurs et des ouvriers.

Enfant du peuple, je m'associerai à toutes les mesures qui tendront à faciliter aux fils des travailleurs les moyens de s'élever par leur mérite, assuré par ce moyen de leur être plus utile qu'en leur faisant des promesses trompeuses, basées le plus souvent sur des utopies irréalisables.

Électeurs,

Marchez librement aux urnes, prouvez par vos votes que votre seule préoccupation est celle d'affermir la République, seul régime capable, après avoir réparé les désastres de la France, de lui assurer, dans l'avenir, la grandeur et la prospérité, par l'ordre et le progrès dans la liberté.

Vive la République!

C. CAUSSANEL, conseiller général, maire de Sauveterre.

Circonscription de SAINT-AFFRIQUE.

M. Paul FOURNOL,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A la demande d'un très grand nombre d'entre vous, vous le savez déjà, j'ai posé ma candidature à la députation.

Le temps me semble passé des promesses électorales retentissantes et des programmes compliqués.

Aussi ma profession de foi sera-t-elle courte et simple.

Vous me connaissez!

Ma vie s'est écoulée au milieu de vous, et, depuis plus de vingt ans, au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, j'ai consacré et je consacre encore mon temps, mon activité et mon dévouement à la défense de vos intérêts.

Si, par une longue pratique, j'ai appris à connaître les souffrances et les besoins de notre agriculture, j'ai su apprécier aussi la valeur et les mérites de nos agriculteurs. Au même titre que les ouvriers de l'industrie qui, eux aussi, ne doivent pas être oubliés, ils ont droit à la sollicitude active et incessante du gouvernement de la République.

Un ensemble de mesures s'imposent sans retard, qui développeront le bien-être, la richesse et la sécurité du monde agricole et industriel.

Il faut rendre, par la réduction des frais de transmission, la petite propriété d'un accès plus facile; par le crédit agricole, par des prêts à long terme, par le maintien des droits protecteurs, permettre aux cultivateurs de se livrer à toutes les dépenses productives.

Il faut, sans plus tarder, procéder à la revision du cadastre, au dégrèvement bien compris de l'impôt foncier et à la réduction des frais de justice.

La réalisation, dans un avenir prochain, de ces réformes nécessaires sera l'effet de ma constante préoccupation et de mes efforts persévérants, si vous voulez bien m'accorder la haute mission de vous représenter à la Chambre des Députés.

Mes chers concitoyens,

Au point de vue politique, j'ai toujours été et serai toujours républicain loyal et sincère.

Aujourd'hui, les grandes luttes sont finies. La République est désormais reconnue par le pays. Ses adversaires, peu nombreux, il est vrai, ne la discutent plus. Aussi les adhésions lui arrivent-elles nombreuses tous les jours.

Tous mes efforts tendront à l'affermir pour qu'elle devienne, de plus en plus, un gouvernement fort, sagement progressiste, soucieux des intérêts matériels et moraux de la nation et capable de maintenir avec dignité la paix à l'extérieur.

En ce qui touche aux questions religieuses, aujourd'hui comme en 1889, quoi qu'en disent mes détracteurs, je veux la religion libre et respectée, sans aucune confusion de pouvoirs.

Je ne suis pas de ceux qui croient devoir faire publiquement étalage de leurs convictions pour qu'on les suppose plus sincères.

Je me livre à vous tel que je suis, avec tout mon passé, et vous donne rendez-vous au scrutin du 20 août.

Paul FOURNOL, chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite agricole, conseiller général,
maire de Saint-Jean-d'Alcapiès, président du Comice
agricole de Saint-Affrique.

1re circonscription de VILLEFRANCHE.

M. A. CIBIEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher compatriote,

Depuis 1876, vous avez bien voulu, à cinq reprises, différentes me confier le mandat de vous représenter à la Chambre des Députés. Pendant ces dix-sept années, vous savez quelle a été mon attitude politique. Mes votes sont là pour justifier que, sans haine et sans passion, je ne me suis jamais laissé guider que par les intérêts de mon pays. Je viens encore solliciter vos suffrages et, si vous voulez bien de nouveau m'accorder votre confiance, j'apporterai toujours la même fermeté dans la défense des intérêts religieux et des principes sociaux. Liberté pour but, honnêteté pour moyen, telles seront toujours les deux grandes lignes de mon programme. Désirant avant tout le bien du pays, bien qu'il ne peut trouver que dans la paix politique et la paix religieuse, je me prêterai toujours à toutes les tentatives sincères, je m'associerai à tous les efforts qui pourraient être tentés, pour asseoir le gouvernement respectueux des droits de tous et entrant loyalement dans les larges voies de l'apaisement et de la liberté. Je vous remercie d'avance du concours que vous voudrez bien prêter à ma candidature, et je vous prie d'agréer, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. CIBIEL.

2e circonscription de VILLEFRANCHE.

M. E. MARUÉJOULS.

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Ceux d'entre vous qui m'ont sollicité, en 1889, d'accepter l'honneur de les représenter au Parlement, ont pensé que j'avais rempli mon mandat honorable-

ment pour moi, utilement pour la circonscription, et selon l'esprit dans lequel ils me l'avaient confié. Ils m'ont engagé à vous en demander le renouvellement, et je n'ai pas cru pouvoir rompre le lien politique qui nous unit depuis quatre ans.

Les principes qui ont dicté mes votes pendant la précédente législature régleront ma conduite dans l'avenir, si, comme je l'espère, les électeurs me maintiennent leur confiance.

Ennemi des violences qui n'ont aucune excuse sous un régime de liberté absolue reposant sur la base du suffrage universel, je poursuivrai de tous mes efforts l'organisation sociale de la République et je chercherai, dans les réformes justes, utiles et mûres, cette pacification qui est, à l'heure présente, le vœu général de la grande majorité des Français.

Vous n'attendez pas de moi que je vous donne le programme complet de la démocratie et que je vous en promette la réalisation à brève échéance. Ce programme est infini comme le progrès lui-même, et bien des générations passeront sans le voir intégralement rempli. Je me bornerai à vous indiquer modestement ce qui me paraît pouvoir être l'œuvre d'une législature qui ne doit durer que quatre ans.

La forme du gouvernement n'étant plus même discutée, et la victoire de la République étant désormais définitive et incontestée, les questions de politique pure passent au second plan, et il me paraît que l'effort de la prochaine Chambre devra porter sur l'étude et la solution des questions sociales qui s'imposent aux méditations du philosophe comme à l'activité de l'homme d'État.

Je ne pense pas que la formule du laisser faire, que l'on confond à tort avec la liberté, suffise à résoudre tous ces problèmes. Il est des questions qui peuvent aboutir par la seule action de l'initiative individuelle; il en est d'autres qui exigent l'intervention de l'État, seul capable d'imposer à tous le devoir collectif.

Telle est, par exemple, l'assurance contre la vieillesse et la maladie, qui doit être le corollaire de l'assurance contre les accidents survenus dans le travail, votée par la dernière assemblée.

Telles sont les lois sur les retraites, qui assureront le repos de leurs vieux jours aux travailleurs de la mine, de l'atelier ou de la terre qui, sans rien posséder, ou du moins peu de chose, ont largement contribué à la richesse et à la sécurité de la Patrie.

Ce qu'il importe, en effet, de résoudre avant tout, c'est la vie à bon marché par la suppression des octrois et de l'impôt sur les boissons hygiéniques, qui font l'objet de lois prêtes à être discutées dès le début de la législature ; ce sont les questions de crédit industriel et agricole, qui sont également à l'ordre du jour.

Une loi est en préparation sur la réglementation des heures de travail dans les mines, usines et manufactures ; il faut la faire aboutir pour les hommes, comme on l'a fait pour les femmes, les filles mineures et les enfants.

La crise qui continue à sévir sur l'agriculture, malgré toutes les mesures de protection qui ont été prises, rend de plus en plus urgents l'étude de la

suppression de l'impôt foncier et l'abaissement des droits de mutation sur les propriétés.

Je ne reculerai pas devant la refonte de l'impôt, que l'on pourrait établir, je crois, sur des bases plus démocratiques.

Pour assurer le succès de cette œuvre considérable, il serait utile de donner au Gouvernement plus de stabilité et d'autorité, en l'appuyant sur une majorité compacte et disciplinée.

Il faudra enfin suivre une politique pacifique à l'intérieur et à l'extérieur : à l'intérieur, par le respect de tous les droits et de toutes les libertés, au premier rang desquelles je place la liberté de conscience, par le règlement de tous les conflits dans un esprit de mutuelle justice et de mutuelle fraternité ; à l'extérieur, par une attitude qui ne laisse aucun doute ni sur la loyauté de nos intentions, ni sur le ferme propos de veiller partout à la sauvegarde de notre dignité, qui dise que nous sommes résolus aux sacrifices nécessaires, car si la fraternité des peuples a ses espérances, c'est la Patrie qui a les droits les plus sacrés.

Mes chers compatriotes,

Vous me connaissez tous. Je suis né et j'ai vécu au milieu de vous ; vous avez pu me juger à chacun des actes de ma vie, et vos intérêts sont confondus avec les miens.

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, aucun de vous ne peut dire qu'il ait vainement fait appel à mon dévouement.

J'ai toujours mis fraternellement à votre service, depuis que je suis homme, mon temps, ma fortune et mes relations.

Ce sont là des titres à votre confiance qu'il m'est bien permis d'invoquer aujourd'hui.

Vive la République !

E. MARUÉJOULS.

BOUCHES-DU-RHONE

1re circonscription d'AIX.

M. Victor LEYDET,

Élu au 1er tour de scrutin.

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN-RADICAL-SOCIALISTE.

Citoyens électeurs,

Le Comité central, organe fidèle de la démocratie de toutes les communes de la première circonscription d'Aix, est convaincu d'être l'interprète du sentiment public en présentant encore à vos libres suffrages la candidature du citoyen Victor Leydet.

Il serait superflu de développer à vos yeux des promesses ou de longs programmes. Les actes, les efforts, le labeur et le dévouement de notre député pendant trois législatures parlent par eux-mêmes plus haut que toutes les déclarations. Nous l'avons vu sans cesse à l'avant-garde du parti républicain, s'associant à toutes les légitimes revendications des travailleurs des villes et des campagnes, soutenant avec énergie la cause des faibles et des humbles, poursuivant par la parole ou par ses votes la réalisation de toutes les réformes politiques, économiques et sociales, et obtenant des améliorations en faveur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture que vous avez pu apprécier.

Nous l'avons vu sans relâche défendre, avec une énergie à laquelle ses adversaires rendent hommage, la cause de notre chère ville d'Aix.

Par ses élections répétées dans toutes les grandes commissions, — budget, douanes, — marine, — Banque de France et crédit agricole, — patentes, — enquêtes parlementaires, etc, etc., la Chambre a rendu aussi justice à ses aptitudes, comme à son dévouement.

Le programme que nous vous présentons en même temps que la candidature du citoyen Victor Leydet est un nouveau gage de l'union de toutes les forces vives de la démocratie. Ce programme est un minimum, et le progrès, qui doit sans cesse marcher et se mettre en harmonie avec les besoins et les idées des sociétés modernes, saura le développer selon les circonstances et selon la composition des Chambres.

Il nous suffit d'être convaincus que notre représentant sera toujours heureux dans l'avenir, comme par le passé, de lutter pour nos libertés publiques, pour les réformes démocratiques, pour l'organisation du travail industriel et agricole et pour l'amélioration constante des classes laborieuses.

Souhaitons que la France entière, comme la 1re circonscription d'Aix, désigne des hommes honnêtes et dévoués.

Faisons des vœux pour que le scrutin du 20 août marque une nouvelle étape dans la voie du progrès social.

Et que tous les électeurs, malgré l'absence de concurrents, — ce qui est un hommage rendu à notre démocratie et à son représentant, — fassent, dimanche, leur devoir pour donner une consécration éclatante et une force nouvelle à cette grande consultation nationale d'où dépendent l'avenir du pays et l'organisation du véritable gouvernement du peuple.

Aux urnes, pas d'abstentions !

Et vive la République démocratique et sociale !

PROGRAMME.

1. Revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, basée sur la suprématie du suffrage universel.

2. Réforme générale du régime fiscal. — Impôt sur le revenu en remplacement de l'impôt foncier, de la taxe des portes et fenêtres, des prestations en nature, des patentes et des contributions indirectes sur les objets et matières de première nécessité.

3. Séparation des Églises et de l'État et lois sur les biens dits de mainmorte.

4. Maintien de la situation universitaire et judiciaire de la ville d'Aix et, en général, des droits acquis dans toutes les communes.

5. Diminution et égalité du service militaire.

6. Décentralisation départementale et communale.

7. Instruction intégrale et gratuite basée sur les aptitudes.

8. Retraite pour la vieillesse en faveur des travailleurs des villes et des campagnes. — Protection de l'enfance. — Organisation du travail, « journée de huit heures pour les adultes » dans les usines et ateliers, avec réglementation d'un minimum de salaire. — Réorganisation du Conseil supérieur de travail.

9. Interdiction légale d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur aux ouvriers français.

10. Suppression de toutes exploitations industrielles dans les prisons et communautés religieuses.

11. Réorganisation dans l'administration des caisses ouvrières, secours mutuels, etc., avec majorité accordée aux ouvriers représentés.

12. Réorganisation dans le sens le plus démocratique des monopoles, concessions d'État (mines, chemins de fer, etc.).

13. Amélioration de la loi sur les syndicats industriels et agricoles.

14. Institution des Chambres d'agriculture et de Prud'hommies agricoles.— Organisation du crédit agricole.

15. Extension du jury criminel et création d'un jury correctionnel. — Diminution des frais de justice.

16. Revision cadastrale.

17. Mise à l'adjudication des bureaux de tabac, au profit de la caisse des retraites ou familles des employés non retraités.

18. Indemnité attribuée aux fonctions électives.

Le président, FERRIÈRES.
Les vice-présidents, ANCIEL, de Jouques; SABATHIER, de Fuveau; ROLLAND, des Pennes.
Le secrétaire, J. DANJEAN.

Mes chers concitoyens,

Je suis profondément touché du nouveau témoignage de confiance que me donne la démocratie et j'y puiserai de nouvelles forces pour la défense de nos intérêts, si souvent menacés, et pour le développement des institutions républicaines dans toute l'étendue des progrès, des réformes, des améliorations qu'elles doivent procurer au pays et aux classes laborieuses.

Dans les circonstances actuelles, désigné, pour la quatrième fois, comme candidat, après vingt-cinq années de vie publique, les longues déclarations et les promesses seraient inutiles.

Les actes doivent parler plus haut et servir de base au jugement éclairé du corps électoral.

J'ai toujours fidèlement suivi le programme de la démocratie, allant même au-devant de nouveaux progrès et traçant ainsi la route du lendemain comme doivent le faire des hommes d'avant-garde.

J'ai eu la grande satisfaction d'éviter à mon pays de nouveaux impôts et d'équilibrer le budget de 1892; d'obtenir des améliorations en faveur de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie et de l'enseignement technique et professionnel; d'empêcher de nouvelles spoliations et de donner enfin à notre chère cité des éléments de prospérité sur lesquels je ne veux pas insister à la veille du scrutin.

Nous continuerons ensemble cette œuvre d'avenir et de salut et, fort de votre confiance, j'y consacrerai toute mon énergie et tout mon dévouement, comme par le passé.

La dernière législature, élue dans des circonstances difficiles et absorbée par des affaires malheureuses, n'a pas donné tout ce qu'on pouvait en attendre; mais les périodes de lutte violente sont terminées et celles d'organisation commencent.

Il dépend du pays de les rendre fécondes en composant la représentation nationale d'hommes intègres, dévoués et mus par cette unique pensée : le bien du peuple.

Sans doute nous rencontrerons encore des obstacles, sans doute nous aurons à vaincre certaines résistances, sans doute nous pouvons avoir, même

parmi nous, des divergences de vues; mais il vient un moment où des concessions mutuelles sont nécessaires et où toutes les forces démocratiques doivent loyalement s'unir contre les adversaires déclarés ou masqués des réformes politiques et sociales.

Que tous les sincères républicains, que tous les bons Aixois, que tous les travailleurs de la ville et des campagnes s'unissent donc dimanche prochain dans cette commune pensée :

Vive la ville et l'arrondissement d'Aix ! — Vive la République démocratique et sociale !

Votre dévoué,

Victor LEYDET.

2e circonscription d'Aix.

M. Camille PELLETAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Pour la quatrième fois, je vous demande l'honneur de combattre, en votre nom, le bon combat républicain.

Je suis encore ce que j'étais, quand j'ai obtenu votre confiance.

Vous êtes encore ce que vous étiez, quand vous m'avez choisi pour vous représenter.

Ni vous, ni moi, nous n'avons changé. Nous continuerons à marcher ensemble à la conquête des réformes démocratiques.

Mes adversaires, qui redoutent de s'expliquer sur les questions politiques, essayent une division, et se donnent comme les défenseurs particuliers de l'Agriculture.

J'aurais été bien infidèle à mon premier devoir si, élu par une circonscription dont les agriculteurs forment l'énorme majorité, j'avais oublié ou négligé leurs intérêts.

L'Agriculture a besoin, avant tout, de dépenses moins écrasantes, d'impôts plus justes, de transports moins chers, d'un crédit moins ruineux.

Qui donc a lutté plus que moi pour les économies budgétaires, contre les abus bureaucratiques et contre les aventures lointaines qui engloutissent, dans des pays barbares, tant de sang et tant de millions, tandis que la démocratie ne paye pas encore toute sa dette à tant de serviteurs modestes et dévoués, dans les postes, les douanes et l'instruction publique?

Qui donc a lutté plus que moi pour soulager vos budgets locaux, soit en réduisant le taux de leurs emprunts au moyen des Caisses d'épargne, soit en

allégeant, par la revision de contrats absurdes, les énormes garanties d'intérêt payées par le département?

Qui donc a lutté plus que moi pour la réforme de ces contributions gothiques, depuis l'impôt foncier, si injustement établi, jusqu'aux droits de vente et de succession qui ruinent la terre chaque fois qu'elle change de mains, et pour l'établissement de cet impôt sur le revenu, qui fera payer à chacun suivant ses ressources, et qui doit décharger l'agriculture en faisant peser sur la richesse mobilière sa part légitime de contributions?

N'est-ce pas moi qui, après une longue lutte contre les Compagnies pour la défense de l'intérêt général et des intérêts des employés, ai obtenu de la Chambre le dégrèvement de la grande vitesse, qui diminue de près d'un tiers les prix des billets de voyage et des transports rapides des denrées?

N'est-ce pas moi qui ai élaboré le projet pour la diminution des tarifs de petite vitesse?

N'est-ce pas moi enfin qui ai empêché qu'on renouvelât le privilège de la Banque de France, pour qu'elle s'engageât à mettre un demi-milliard au service du crédit agricole?

Mais vous ne vous laisserez pas tromper; vous le savez, ce que l'on combat en moi, c'est le radical socialiste.

J'ai pour adversaires ceux qui rêvent d'introduire dans la forteresse républicaine la réaction découragée, mais encore animée, sous son masque nouveau, de la même haine contre la démocratie.

Citoyens, vous connaissez mon programme. C'est celui dont vous avez fait mon mandat il y a douze ans. — Je n'ai rien à y ajouter, rien à y retrancher. — Je ne suis pas de ceux qui tournent.

Oui, je suis resté fidèle à toutes les réformes politiques que notre grande Révolution avait fait triompher, qui sont réalisées dans toutes les Républiques du monde, et que la nôtre attend encore.

Oui, je suis passionnément dévoué à cette émancipation sociale des travailleurs, que j'ai été défendre à Carmaux comme aux Martigues.

Oui, je garde ma méfiance contre le cléricalisme, même quand il essaye de balbutier le nom de la République, et contre les faux radicaux, qui se font patronner par M. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et par les moines qu'un ministère modéré lui-même expulsait, il y a treize ans.

Oui, je reste l'ennemi résolu de cette féodalité financière que j'ai combattue sans relâche à propos des grandes Compagnies, à propos de la Banque de France, et dont les scandales récents montrent les périls pour la force et l'honneur de la République.

Citoyens, on veut vous faire reculer.

La démocratie des Bouches-du-Rhône ne reculera pas.

Vous m'avez confié, il y a douze ans, le drapeau pour lequel nos pères ont héroïquement versé leur sang.

Ce drapeau je ne l'ai pas déserté. Ceux qui croient que vous le déserterez vous insultent!

Camille PELLETAN.

Circonscription d'ARLES.

M. A. LAGNEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Arrivé au terme du mandat législatif que vous me fites l'honneur de me confier en 1889, je me présente de nouveau et avec confiance à vos libres suffrages.

Vieux républicain habitué à la discipline, respectueux observateur des décisions d'un congrès régulièrement constitué, je n'ai voulu faire aucune démarche de candidat avant la réunion des délégués des communes.

Aujourd'hui le congrès a parlé et, par une décision unanime dont je suis profondément touché, il a bien voulu confier de nouveau le drapeau de la République radicale-socialiste au député républicain sortant.

Me voici donc encore sur les rangs pour combattre avec vous le bon combat, pour aller à la lutte avec des républicains éprouvés, avec ceux qui n'ont jamais pactisé avec la réaction, sous quelque masque et avec quelque étiquette trompeuse qu'elle vous apparaisse.

Certes, je ne veux fermer à personne les portes de la République, et j'accepte avec plaisir toutes les adhésions loyales et désintéressées. Mais j'estime et vous estimerez avec moi que ceux qui étaient, hier encore, nos implacables ennemis ne sont pas et ne peuvent pas être sincères dans leur prétendu ralliement au gouvernement républicain.

Mon programme, citoyens, au point de vue des réformes politiques, administratives, financières, économiques et commerciales, n'est et ne saurait être que celui que vous avez sanctionné de vos suffrages en 1889.

Aujourd'hui comme alors, je demande la séparation des Églises et de l'État, et, comme conséquence, la suppression du budget des cultes et de l'ambassade française au Vatican.

Je demande l'égalité de tous les citoyens et la suppression de tout privilège au point de vue militaire, l'équilibre sincère du budget par la refonte générale et équitable de notre système fiscal, la réforme de l'impôt des boissons qui serait tout à la fois une œuvre de sage politique et de moralité. Je demande la revision des lois constitutionnelles dans le sens le plus démocratique; j'ajoute que cette réforme devra être faite par une majorité essentiellement républicaine.

Je demande que l'ère de l'expansion coloniale soit définitivement close, qu'on utilise du mieux possible les colonies actuelles et que l'or et le sang de la France ne soient plus prodigués dans des expéditions lointaines, mais gardés en réserve pour les besoins sacrés de la défense nationale.

D'une manière générale et sans entrer dans de trop longs détails, je suis le partisan résolu et convaincu du plan de réformes que mes amis de l'extrême gauche viennent de soumettre au pays dans un récent manifeste (1).

J'en ai poursuivi la réalisation pendant la législation qui vient de finir. Mes votes sont publiés et connus. Il n'en est aucun qui ne soit rigoureusement conforme à mes engagements électoraux.

Au point de vue social, toutes les lois de protection et d'émancipation du travail ont trouvé et trouveront encore en moi un ardent défenseur.

En particulier, j'emploierai tous mes efforts et ma modeste influence à faire aboutir cette question vitale de la création d'une caisse nationale de retraite pour les invalides du travail, pour ces braves ouvriers des villes ou des champs qui, au terme d'une carrière laborieusement remplie, n'ont trop souvent pour toute ressource que l'hôpital ou la mendicité. N'y a-t-il pas là pour les nombreux millions du budget des cultes un placement tout indiqué?

Au point de vue agricole, vous savez qui je suis et ce que j'ai fait. Agriculteur moi-même, j'ai considéré comme un impérieux devoir, en toute circonstance, de venir en aide à nos populations des campagnes si éprouvées par des mécomptes de toute sorte et, en même temps, si fidèlement, si profondément attachées à la République.

Ce n'est pas quarante, mais cent millions qu'il faudrait inscrire au budget de l'agriculture pour encourager les nouveaux procédés de culture, multiplier les canaux d'irrigation et de desséchement, mettre en valeur les terrains inutilisés et remédier, par voie de conséquence, à cette dépopulation des champs qui commence à prendre des proportions inquiétantes.

Enfin, au point de vue particulier des intérêts de la ville d'Arles, qui en cette circonstance sont aussi les véritables intérêts du pays entier, je demanderai la réalisation immédiate du canal de Marseille au Rhône, et, repoussant les conclusions du projet qui tendent à le faire aboutir à Bras-Mort, je réclamerai énergiquement, comme je l'ai fait déjà, que la ville d'Arles soit choisie comme tête de ligne de ce canal.

Électeurs républicains,

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme que j'ai l'honneur de vous soumettre et auquel je prends l'engagement de me conformer, si je suis votre élu.

Le programme vaut surtout par l'homme qui est chargé de l'appliquer.

Cet homme, vous le connaissez.

Républicain de la première heure, combattant des mauvais jours de l'Empire et de l'Ordre moral, j'ai la conviction de n'avoir jamais failli à mon passé politique.

Permettez-moi d'ajouter — sans aucune vanité, car je n'ai fait que mon devoir — que, par ce temps de dénigrement et de calomnies, dans ce flot de

(1) Ce document est à la fin de ce volume.

boues et de scandales récemment soulevé par les ennemis de la République, aucun soupçon, aucun doute n'a jamais plané sur la probité politique et privée du représentant que vous aviez librement élu et qui sollicite de nouveau vos suffrages républicains.

Vive la République !

A. LAGNEL,
Candidat du Congrès républicain
radical-socialiste.

PROGRAMME DU CONGRÈS DU 6 AOUT 1893, IMPOSÉ, AVEC MANDAT IMPÉRATIF, AU CITOYEN LAGNEL, CANDIDAT.

Réformes politiques :

Revision de la Constitution dans le sens le plus largement républicain. — Souveraineté absolue du suffrage universel. — Suppression du Sénat. — Droit de paix et de guerre réservé à la Nation. — Libertés de presse, de réunion et d'association garanties par la Constitution. — Suppression du cumul des fonctions publiques et des mandats électifs. — Responsabilité des fonctionnaires, réduction des gros traitements, rétribution des fonctions électives. — Contrôle sévère de l'État sur les opérations financières s'adressant à l'épargne publique. — Défense légale à tout député ou sénateur de faire partie d'un conseil d'aministration d'une société financière.

Réformes judiciaires :

Suppression de l'inamovibilité des juges. — Revision des codes dans le sens le plus démocratique. — Réduction des frais de justice.

Réformes dans les rapports de l'Église avec l'État :

Séparation des Églises et de l'État. — Suppression de l'ambassade du Vatican. — Retour à la Nation des biens de mainmorte.

Réformes administratives :

Suppression des Conseils d'arrondissement et des sous-préfectures. — Réforme du régime pénitentiaire. — Suppression des travaux d'industrie privée dans les prisons.

Réformes financières :

Contrôle sévère des dépenses publiques. — Équilibre sincère du budget. — Suppression progressive des contributions indirectes et des octrois. — Impôt progressif sur le revenu ou sur le capital. — Revision de la loi des patentes.

Réformes économiques et commerciales :

Revision des conventions. — Abaissement des tarifs de transport de petite vitesse. — Suppression des privilèges et monopoles. — Revision du cadastre. — Mesures de protection pour l'agriculture.

Enseignement :

Organisation de l'enseignement professionnel, agricole et industriel. — Amélioration de la situation des instituteurs.

Réformes sociales :

Lois de protection et d'émancipation du travail. — Caisse nationale de retraite pour les invalides du travail. — Revision de la législation sur les mines, tant au point de vue de la propriété qu'au point de vue de la condition des travailleurs. — Développement des institutions d'assistance, de prévoyance et de secours mutuels. — Secours obligatoire de l'État aux familles des réservistes nécessiteux. — Revision de la loi sur les logements insalubres. — Organisation du crédit au travail et du crédit agricole. — Abolition de la loi sur l'Internationale. — Revision, dans un sens démocratique, de la loi sur les syndicats professionnels. — Admission des syndicats d'ouvriers aux adjudications des travaux publics.

Dispositions spéciales :

Renonciation absolue à la politique d'aventures et d'expéditions lointaines. — Amnistie de tous les condamnés actuellement détenus pour crimes et délits politiques et faits connexes. — Abolition des lois prohibitives du mandat impératif.

Vu et accepté par le candidat : A. LAGNEL.

1re circonscription de MARSEILLE.

M. PEYTRAL,

Elu au 1er tour de scrutin.

(Démissionnaire.)

2e circonscription de MARSEILLE.

M. Auguste BOUGE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Elu, en 1889, député de Marseille, j'ai conscience de m'être rendu digne de ce titre, et de vous avoir, au cours de ces quatre années, représentés avec honneur toujours et avec courage quelquefois. Ma vie parlementaire n'a pas été désœuvrée. Intérêts généraux, intérêts marseillais, intérêts privés même, lorsqu'ils étaient légitimes, je n'ai rien négligé. J'avais, envers les travailleurs de ma circonscription, des devoirs plus particuliers et plus étroits; les pêcheurs de notre littoral, les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs savent si je les ai remplis.

Ce n'est pas que je me dissimule, qu'à ce point de vue, il ne reste beaucoup à faire. Des revendications légitimes attendent une solution urgente ; ne serait-ce que celles des employés de nos grandes administrations, des mécaniciens et chauffeurs de nos chemins de fer, par exemple, que je m'efforcerai de faire aboutir avec le dévouement et la persévérance que j'ai montrés dans les occasions précédentes. Dans un ordre d'idées plus général, vous connaissez la part que j'ai prise aux lois sur l'enseignement et à toutes les améliorations apportées à la situation des employés de l'État, de ceux des Postes et des Télégraphes en particulier.

Après cela, n'ai-je pas, sans fausse modestie, le droit de me réclamer, auprès de vous, de mon assiduité, de mon zèle, du travail accompli? Parlerai-je de mon attitude politique demeurée sans défaillance, conforme aux principes radicaux que j'ai soutenus toute ma vie? Reconnue par tout le monde, la République ne lutte plus aujourd'hui pour l'existence. La question politique est reléguée au second plan, et la question des réformes sociales est devenue la question principale et brûlante.

C'est sur le terrain du socialisme que la lutte se porte partout en France et, plus spécialement, dans la deuxième circonscription. C'est sur ce terrain que mes adversaires m'offrent et que j'accepte la bataille. Le socialisme ne consiste pas, pour moi, dans la suppression du capital ; il consiste à reconnaître le capital et à lui demander tous les sacrifices compatibles avec son existence même, au point de vue universel, et avec les conditions particulières qui lui sont imposées par la concurrence étrangère, au point de vue national. Le socialisme consiste dans ces réformes possibles et prochainement réalisables qui s'appellent : la réforme de l'impôt, la création de caisses de retraite pour la vieillesse, les lois sur les accidents pendant le travail, et sutout le développement de la mutua-

lité, qui est, à mon avis, la mine la plus féconde et encore insuffisamment exploitée des réformes mûres et tangibles.

Il y a, sans doute aussi, au sujet de la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron, une réforme à étudier et une expérience à faire. Cette expérience, il incombe à l'État, qui est le plus puissant des patrons, de l'essayer avec ses ouvriers des diverses manufactures. Mais la réalisation de ces réformes, je ne l'attends que du progrès pacifique et du concours de tous les citoyens. Loin de faire appel à la lutte des classes, loin de vouloir jeter les citoyens les uns contre les autres, je veux, au contraire, rapprocher les classes et réunir les citoyens.

Nos adversaires prétendent avoir trouvé la formule de la suppression des inégalités et des souffrances, inséparables de l'humanité, et de l'établissement, entre tous les hommes, de l'égalité des salaires et des richesses. Cette formule s'appelle collectivisme. Le collectivisme se résume dans l'expropriation des possédants actuels au profit de la masse. La suppression du capital ! voilà le remède à tous les maux, voilà le but, et, pour l'atteindre, le suffrage universel n'est que le moyen transitoire jusqu'au jour où l'on pourra faire appel, à coup sûr, à la révolution et à la violence. Le collectivisme n'est, pour moi, qu'une théorie dangereuse qui, si elle pouvait se pratiquer jamais, n'aurait d'autre conséquence que de généraliser et de rendre obligatoires pour tous le malaise et la misère.

Les mieux convaincus de l'imposture de ces théories sont ceux-là mêmes qui les préconisent et qui, pour l'assouvissement de leurs ambitions personnelles, ne craignent pas de faire appel aux passions les plus malsaines mises en mouvement par l'ignorance. Je suis donc nettement anticollectiviste.

Les collectivistes, à Marseille et ailleurs, ne vont pas sans les internationalistes. Vous avez tous gardé le souvenir des manifestations récentes si hautement réprouvées par l'opinion publique. J'aime invinciblement mon pays ; les internationalistes peuvent être sûrs de me trouver toujours en face d'eux. Donc, la question est nettement posée.

Vous avez à choisir entre un homme qui veut le progrès et la solution des problèmes sociaux par la voie pacifique et ceux qui ne craignent pas de proclamer que, pour accélérer la question sociale par eux embrouillée et dénaturée avec préméditation, il ne suffit plus de la guillotine et qu'il faut en revenir aux bateaux à soupape. Vous avez à choisir entre ceux qui ont reçu Liebknetch à la mairie de Marseille, qui, dans une délibération récente, insultaient l'armée nationale, en l'homme qui, depuis 1870, a servi et aimé son pays.

Vive la France ! Vive la République !

Auguste BOUGE.

PROFESSION DE FOI DE M. BOUGE.

Le candidat réclame la répartition plus équitable de l'impôt, l'amélioration des lois sur les syndicats, sur les accidents du travail, la création d'une Caisse de

retraites pour la vieillesse, la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron, en commençant l'expérience par l'État, la suppression du régime ultra-protectionniste et le retour au libre échange ; l'établissement du canal du Rhône à Marseille ; la liberté la plus absolue pour les industries honorables qui demandent un régime libéral pour s'affirmer dans la voie du progrès ; la lutte contre les monopoles en général et la solution de la question du gaz, conformément aux décisions des Congrès de Lyon et de Nancy ; revision de la loi des patentes ; application de patentes entières pour les déballages même temporaires ; diminution progressive des impôts par la bonne gérance des deniers publics, réforme du régime des boissons hygiéniques dans le sens le plus libéral ; réforme de la loi sur les faillites, et surtout de la loi sur les liquidations judiciaires, suppression des syndics de faillites ; réglementation des dommages-intérêts à accorder pour retard en matières de transports et abaissement des tarifs de chemins de fer ; abaissement des taxes postales.

BOUGE.

3e circonscription de MARSEILLE.

M. Jules-Charles ROUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens

Je viens, pour la seconde fois, faire appel à vos suffrages.

Tel vous m'avez connu pendant les quatre années que j'ai passées au Palais-Bourbon, tel vous me retrouverez si vous m'honorez, de nouveau, de votre confiance.

Tout dévoué à Marseille et à chacun de vous, républicains de la veille et nouveaux adhérents, je serai, comme par le passé, un républicain sincère, tolérant, respectueux de la liberté individuelle et de la liberté de conscience, ami des réformes pratiques, défenseur d'une politique ferme, éloignée de tout esprit rétrograde et sagement progressive.

L'ère des oppositions systématiques et irréconciliables, des coalitions hétérogènes, des discussions oiseuses doit être définitivement close. Sans m'inféoder à aucun groupe, je prêterai mon concours le plus actif à un gouvernement fort et stable dont nous avons besoin. Notre influence dans le monde en dépend.

Je me refuse à admettre la moindre antinomie, une sorte d'hostilité obligatoire entre le capital et le travail. Il faut unir ces deux forces et non les diviser : loin de se déclarer la guerre, il faut qu'ouvriers et patrons marchent la main dans la main et fusionnent leurs intérêts, au grand avantage de la fortune publique et de la grandeur de la France.

Je me déclare partisan d'une répartition plus démocratique de l'impôt, — du développement de l'épargne, — de la mutualité, — des caisses de retraite, — de la participation aux bénéfices, — du crédit populaire et de l'extension des services de l'assistance et de l'hygiène.

Adepte convaincu des traités de commerce, je ne cesserai de réclamer le rétablissement d'un régime économique qui nous a donné trente ans d'indiscutable prospérité.

Au point de vue budgétaire, je n'hésite pas à constater que la limite extrême des dépenses est atteinte; que la sagesse impose de s'arrêter, si on ne veut pas compromettre le fruit des progrès accomplis et se trouver acculés à de nouveaux impôts que je suis résolu à repousser de toutes mes forces.

Comme œuvres locales, le vote, par les deux Chambres, des crédits nécessaires pour la prompte exécution du canal de jonction du Rhône à Marseille, la transformation de notre École de plein exercice de médecine et de pharmacie en Faculté, et l'établissement dans notre ville d'un centre d'examens pour les brevets élémentaire et supérieur des jeunes filles, constituent les trois questions sur lesquelles je porterai mes premiers efforts.

Enfin, j'aurai à cœur de me consacrer à l'étude des réformes sociales, non pas avec un secret sentiment de résistance, mais avec un profond amour du peuple et un ardent désir d'améliorer sa condition matérielle et morale.

Vive la République!
Vive Marseille!

Jules-Charles ROUX,
Fabricant de savons, député sortant.

Le Comité républicain de la 3e circonscription donne sa pleine et entière adhésion à la déclaration si franchement patriotique et républicaine du citoyen Jules-Charles ROUX.

Il a la ferme assurance que la journée du 20 août sera un nouveau triomphe pour la République.

Citoyens,

Aux urnes! Pas d'abstentions!
Vive la République!

Pour le Comité :

Les membres de la Commission exécutive.

(Suivent les signatures.)

4e Circonscription de MARSEILLE.

M. CHEVILLON,

Élu au 2e tour de scrutin.

(N'a publié ni profession de foi ni programme.)

5e Circonscription de MARSEILLE.

M. Antide BOYER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

En vingt jours, j'ai tenu trente-trois réunions publiques. Toutes ont été calmes et libres. Dans toutes, j'ai été acclamé comme seul candidat digne de l'épithète de républicain incontesté. Les délégués de vos comités et du Congrès républicain socialiste ouvrier, ce n'est pas moi qui les ai désignés, mais vous. Ces délégués m'ont désigné à vos suffrages, à l'unanimité. Qu'ajouterai-je?

Né parmi vous, j'ai vécu votre vie et travaillé à côté de vous. Vous me connaissez tous. J'ai un passé fait d'actes plus que de paroles. Certains ambitieux seuls prétendent qu'ils peuvent faire mieux, bien qu'ils n'aient rien osé me reprocher en face. Je méprise les insinuations anonymes, et à ceux qui ayant combattu la République et nouveau-venus à elle ont l'audace de dire que j'ai changé, je me borne à répondre par la publication du programme que je viens de signer, avec mandat impératif, et qui consacre, une fois de plus et toujours, les principes à la défense desquels j'ai voué ma vie.

A vous de juger.

Vive la République démocratique et sociale!

Antide BOYER, député sortant.

PROGRAMME ADOPTÉ PAR LE CANDIDAT.

I. *Politique.* — Revision de la Constitution par une Constituante. — Amnistie générale pour délits politiques et faits connexes. — Mandat impératif et referendum populaire.

Autonomie communale et liberté individuelle. — Libertés de presse, de réunion, d'association, de conscience, etc. — Séparation des Églises et de l'État. — Dénonciation du Concordat, etc. — Réformes administratives : épuration du personnel; suppression des sinécures, diminution des gros traitements. Amélioration du sort des anciens militaires et employés civils. — Suppression des conseils d'arrondissement et des sous-préfectures. — Instruction intégrale, gratuite à tous les degrés. — Augmentation des bourses scolaires pour les enfants des familles peu fortunées. — Justice gratuite à tous. — Jury au correctionnel. — Extension de la compétence des juges de paix. — Fin des guerres de conquête. — Réduction du service militaire à deux ans, puis à un an et pour tous indistinctement. — Préparation d'une organisation d'arbitrage international.

II. *Finances*. — Impôt progressif sur le capital et le revenu. — Refus de tout nouvel impôt. — Abolition des contributions indirectes. — Revision des patentes. — Suppression de l'impôt des portes et fenêtres, des prestations et des cotes mobilières sur les petits loyers. — Amortissement de la dette par des économies constantes. — Mise en adjudication des bureaux de tabac.

Suppression des pensions civiles votées sous les anciens régimes. — Unification des pensions de retraites à tous les militaires (y compris la proportionnalité due aux soldats ayant servi 14 ans) et aux employés civils des administrations publiques. — Augmentation à 5 0/0 du taux d'intérêt à servir aux petits déposants des caisses d'épargne et aux Sociétés de secours mutuels et de retraites.

III. *Réformes sociales*. — Exécution des décisions des Congrès ouvriers. — Abolition de tous privilèges et monopoles. — Retour à la nation de la Banque de France, des chemins de fer, des usines, canaux, etc., à organiser en services publics au profit de tous. — Organisation du crédit au travail, aux sociétés de production et règlement des coparticipations.

Organisation d'une grande Caisse nationale :

1° De retraite pour les vieillards, les infirmes et invalides du travail; 2° de secours et d'assurance contre les accidents, la maladie et le chômage; 3° d'assistance et d'asile pour les enfants abandonnés et pour les indigents.

Gestion des caisses ouvrières restituée aux travailleurs. — Intervention des ouvriers dans les règlements d'atelier. — Augmentation des droits des tribunaux de prud'hommes étendus aux employés de toutes catégories. — Diminution des heures légales de travail. — Fixation d'un minimum de salaire. — Abrogation des bureaux de placement privés et leur organisation pour placement gratuit par les Bourses de travail, les syndicats et les mairies. — Interdiction du travail aux enfants au-dessous de quatorze ans. — Défense du travail de nuit, sauf pour quelques branches d'industrie exigeant un fonctionnement ininterrompu. — Hygiène et salubrité dans les ateliers, usines et manufactures. — Sanction de la liberté absolue des chambres syndicales ouvrières.

IV. — *Navigation et agriculture*. — Refonte des lois sur la marine marchande pour l'amélioration du sort des inscrits maritimes. — Modifications des règles de discipline à bord. — Sailors'home. — Réorganisation des règlements de la Caisse des invalides et des pensions des soldiers et demi-soldiers. — Revi-

sion des lois et règlements sur la prud'homie de la pêche. — Repeuplement des eaux par les cantonnements de réserve. — Chasse aux marsouins. — Patronat réservé aux Français soumis à la loi du recrutement militaire.

V. *Réformes locales* (commerce et industrie). — Adoption du programme des commerçants et magasiniers contre l'ultra protectionnisme; pour l'établissement du canal du Rhône à Marseille; au sujet de l'éclairage et de la distribution de la force motrice à bon marché (grande et petite voirie); concernant les réformes fiscales, des boissons, des faillites, etc.; et enfin relatif à l'abaissement du prix de transport et des taxes postales.

Travail libre sur les quais et dans les docks. — Création de Ports-sud. — Achèvement de la gare du Prado et du chemin de fer du Vieux-Port à la Madrague de Podestat.

CALVADOS

Arrondissement de BAYEUX.

M. le baron GÉRARD,

Elu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je me présente, pour la quatrième fois, à vos suffrages : depuis douze ans, vous m'avez honoré d'un mandat que je vous propose de me conserver et que, grâce à Dieu, je me sens encore la force de remplir.

Pendant cette dernière législature, avec mes collègues de la droite, j'ai souvent protesté par mes votes contre l'augmentation croissante des dépenses, Nous nous sommes efforcés aussi d'écarter de nouvelles charges dont quelques-unes, vous le savez, auraient porté une grave atteinte aux intérêts de notre région, et les pétitions que vous avez signées en grand nombre ont certainement contribué à vous en exempter jusqu'ici.

Si les tarifs douaniers que nous avons votés n'ont pas, malheureusement, favorisé l'agriculture autant qu'on pouvait le désirer, votre mandataire ne devra pas moins continuer à en demander l'application, et sa principale préoccupation sera d'appuyer les mesures propres à assurer l'intégrité du commerce des beurres, cette ressource si importante pour notre arrondissement,

Vous devez espérer, et j'espère avec vous, que la nouvelle Chambre, moins occupée de politique que de l'examen impartial de sages budgets vraiment équilibrés, se montrera soucieuse de ramener dans le pays l'ordre, la confiance et la moralité : de récents et tristes événements doivent lui en faire sentir plus que jamais le besoin.

Quel que soit le résultat du scrutin du 20 août, je vous resterai toujours reconnaissant, Messieurs et chers concitoyens, des preuves d'estime et de confiance que vous m'avez si longtemps accordées.

Baron GÉRARD, député sortant,
Conseiller général du canton de Balleroy.

1re circonscription de CAEN.

M. Georges LEBRET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Candidat désigné à l'unanimité par une réunion d'électeurs républicains de la première circonscription de Caen, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages en faveur de ma candidature.

Je me présente à vous comme profondément dévoué à la République et comme partisan résolu d'une politique de concorde et de progrès.

Je considère la forme républicaine comme l'expression définitive de la volonté nationale. Depuis sa fondation, la République a fait dans l'opinion des progrès considérables ; par les services qu'elle a rendus au pays, elle s'impose dès maintenant à l'adhésion de tous les Français. Il appartient à vos représentants d'appliquer les principes démocratiques sur lesquels elle repose.

Pour que ce but puisse être atteint, il faut un gouvernement stable, ferme, pénétré de la haute mission qui lui incombe et capable de réaliser, avec l'appui d'une majorité républicaine homogène et éclairée, les réformes et les améliorations trop souvent réclamées en vain par le corps électoral. Cette majorité, le suffrage universel la donnera à la République ; il assurera ainsi aux débats parlementaires le calme, la dignité, l'esprit de suite qui font les travaux sérieux et les résultats féconds ; il marquera la fin des coalitions des groupes extrêmes qui rendent tout gouvernement impossible et jettent le trouble dans le pays.

A l'extérieur, je veux la France grande et respectée ; nous devons veiller avec un soin jaloux sur nos armées de terre et de mer qui sont la sauvegarde de la paix ; sans chercher à augmenter un domaine colonial, que je considère comme nécessaire à l'expansion de la France, mais qui est suffisamment étendu, j'estime que le Gouvernement doit s'appliquer à le faire valoir. Mais l'honneur et les intérêts de la France lui imposent le devoir de ne laisser, sur aucun point du globe, porter atteinte à son prestige. L'heureuse issue de l'affaire du Siam montre ce que peut l'attitude énergique d'un gouvernement appuyé par le Parlement et disposant d'une grande armée nationale.

A l'intérieur, je suis partisan d'une politique fondée sur la justice, la modération et le respect de tous les droits. Plaçant au-dessus de tout la liberté de conscience, je veux le respect des croyances religieuses, le maintien et l'application loyale du Concordat.

La loi militaire de 1889 consacre le principe démocratique d'égalité ; les lois scolaires qui assurent à tous les citoyens le bienfait de l'instruction, sans porter atteinte aux convictions de chacun, sont le fondement indestructible du

suffrage universel. Ces lois font partie du patrimoine inaliénable de la République; avec tous les républicains, je suis prêt à les défendre contre toute atteinte.

Nos finances réclament l'ordre, la clarté, l'économie qui sont les conditions indispensables d'un bon et sincère équilibre budgétaire. Seules, des réformes sérieuses pourront alléger notre situation financière et répartir plus équitablement l'impôt suivant les facultés des contribuables. Je suis, par mon enseignement de la « Science financière » à la Faculté de Droit, préparé à les étudier. La question de la suppression des octrois, déjà posée devant le Parlement, n'a pas échappé à mon attention; il faut, à mon avis, pour arriver aux moyens de la résoudre, s'attacher à ces trois idées; assurer aux travailleurs la vie à bon marché, — conserver aux villes les ressources nécessaires au fonctionnement de leurs services, — ménager les droits acquis du personnel.

L'industrie et le commerce et tous les intérêts qui s'y rattachent ont droit à la constante sollicitude du Gouvernement. M'inspirant, au point de vue économique, des besoins de notre région, je m'attacherai à soutenir, à défendre et à protéger dans la circonscription le travail national.

L'agriculture, dans ce pays, se présente sous presque toutes ses formes : culture des céréales, du colza et du pommier, exploitation herbagère, élevage, industrie chevaline. Plus que jamais, à la suite d'une année malheureuse comme celle-ci, elle a besoin d'être aidée, soutenue et protégée. Je suis prêt à défendre et, au besoin, à provoquer les mesures législatives nécessaires au maintien de ses droits et au retour de sa prospérité.

La sollicitude de la République pour les travailleurs s'est manifestée déjà par le vote des lois sur les syndicats professionnels, sur les sociétés de secours mutuels, sur la caisse nationale de retraite pour la vieillesse, sur les prud'hommes. Il faut faire plus encore. Je voudrais voir réaliser, sous l'égide de la liberté, par le développement de la mutualité, des sociétés ouvrières, de la participation aux bénéfices, etc., le principe démocratique de solidarité et de fraternité.

La loi du 26 mars 1891 et les dispositions générales de nos lois me semblent insuffisantes à réprimer la mendicité et le vagabondage; j'estime qu'il serait nécessaire de les reviser.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que vos intérêts locaux et les intérêts commerciaux et maritimes de la région auraient en moi un zélé défenseur. Je m'efforcerai d'ailleurs d'appliquer en toute circonstance les règles de modération, d'équité et de fermeté auxquelles j'ai essayé jusqu'ici de conformer ma conduite comme maire de la ville de Caen.

Mes chers concitoyens,

Au dedans, la République avec l'ordre, le calme, la sécurité et le progrès, par la stabilité gouvernementale ; au dehors, la paix avec l'honneur, avec le respect des droits, de l'influence et de la dignité de la patrie.

Voilà ce que je veux pour la France.

Vive la République!!!

Georges LEBRET, professeur à la Faculté de droit,
avocat à la cour d'appel, maire de la ville de Caen.

2e circonscription de CAEN.

M. Henri LEGOUX-LONGPRÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

En parcourant vos communes, j'ai été heureux d'entrer, ainsi que je vous l'avais promis, en relations plus intimes avec vous.

Je m'honore d'être un enfant du pays et d'avoir consacré, depuis vingt ans, une grande partie de mon temps à la défense des intérêts agricoles de notre département et, plus particulièrement encore, à ceux de la deuxième circonscription de Caen. J'ai, en outre, l'avantage d'être en excellents termes, depuis de longues années, avec vos cinq conseillers généraux, et je prends l'engagement de les aider, de mon mieux, dans la continuation des services qu'ils vous rendent chaque jour avec tant de dévouement.

Je connais tous vos intérêts, et j'ai été d'autant plus à même de les servir déjà que le Gouvernement m'a nommé, il y a douze ans, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, où j'ai pris part, depuis cette époque, à toutes les délibérations importantes qui ont eu lieu lors des crises agricoles, et à l'occasion de la discussion des traités de commerce.

Votre circonscription est la plus importante de France, au point de vue de l'élevage du cheval de guerre, et, pour cette raison, une de celles qui reçoivent du Gouvernement de la République les subventions les plus importantes. Je crois pouvoir dire que mes efforts ont contribué à vous permettre de fournir à l'armée de meilleurs produits, et à mieux justifier ce que le pays attend de vous pour la défense nationale.

Si les ressources de cet élevage vous ont aidé à mieux supporter les crises récentes, tout aussi préjudiciables à l'ouvrier qu'au cultivateur, les travailleurs de nos campagnes n'en ont pas moins été profondément atteints; aussi, ces derniers seraient-ils de ma part l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Je me consacrerais à la défense de leurs intérêts, et m'associerais, dans le Parlement, à toutes les mesures pouvant améliorer leur sort.

Je pourrais aussi, si j'avais l'honneur de vous représenter, mettre à votre disposition les relations nombreuses que j'ai contractées dans les différentes fonctions que le Gouvernement et l'Administration m'ont souvent fait l'honneur de me confier.

Je suis dévoué à la République, à laquelle, d'ailleurs, tous les partis semblent se rallier; elle seule, en effet, peut nous assurer l'ordre, la sécurité et la paix.

Placé en dehors de toute coterie, je suis assez indépendant pour combattre tous les révolutionnaires, assez libéral pour exiger le respect de toutes les croyances religieuses, ce qui ramènera l'apaisement définitif dans les esprits. Dans cet ordre d'idées, je tiens à déclarer que je ne suis pas partisan de la séparation de l'Église et de l'État, et que je voterais le budget des cultes comme, d'ailleurs, le Parlement n'a jamais cessé de le faire.

Je veux donc une république sage, modérée, ferme et tolérante à la fois, dans laquelle l'étude assidue de toutes les questions utiles, ouvrières et autres, assurera, dans notre chère patrie, la prospérité nationale.

Je soutiendrais l'établissement de droits destinés à protéger tous nos produits agricoles, ce qui intéresse au plus haut degré notre travail régional, et j'appuierais les mesures susceptibles d'augmenter les encouragements à nos races bovines et autres, de maintenir un prix rémunérateur pour le cheval de remonte et de favoriser la culture de toutes les graines oléagineuses.

Je voterais aussi contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Votre circonscription n'est pas seulemement agricole; elle est également maritime, puisqu'elle renferme deux ports, Courseulles et Ouistreham, qui est en quelque sorte l'avant-port de Caen. Je n'oublierai pas, quand il s'agira d'en assurer la prospérité et le bon fonctionnement, que, si les grands ports sont nécessaires à un pays pour lutter contre l'étranger, il n'est pas moins utile de se préoccuper de la conservation et de l'entretion des ports secondaires, qui facilitent l'écoulement de nos produits en échange de ceux dont nous avons besoin.

L'importance chaque jour croissante de nos stations balnéaires, si nombreuses sur notre littoral, ne peut manquer d'attirer mon attention toute particulière sur les intérêts de nos braves marins, qui trouvent dans le séjour des étrangers fréquentant nos plages des ressources précieuses.

Soyez assurés, d'ailleurs, que, si je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre, ce n'est point dans le but d'y occuper une sinécure: si vous voulez bien me confier cette haute mission, j'entends y consacrer tous mes instants, toutes mes forces, toute ma bonne volonté.

Autant je suis l'ennemi décidé des dépenses inutiles et des gaspillages, autant je serai, en toute circonstance, heureux de m'employer pour obtenir le concours de l'État aux différents travaux d'intérêt général dont l'utilité sera reconnue, et notamment pour les établissements communaux, maisons d'écoles, églises, etc.

En un mot, si je suis votre élu, tous mes efforts tendront à justifier votre confiance, et je termine en vous priant, Messieurs et chers concitoyens, de recevoir l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Henri LEGOUX-LONGPRÉ, Membre du Conseil supérieur de l'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole.

Circonscription de FALAISE.

M. Ch. PAULMIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous allez être appelés le 20 août à élire vos députés. J'ai l'honneur de solliciter de vous le renouvellement du mandat qu'à deux reprises différentes vous avez bien voulu me confier.

Le pays, fatigué de luttes stériles, demande à ses représentants de laisser de côté toutes discussions vaines et irritantes, pour s'occuper exclusivement des réformes et des affaires qui l'intéressent, telles que :

L'allègement des impôts fonciers ;

La diminution des frais de justice, celle des droits de mutation qui pèsent si lourdement sur les petites successions ;

L'organisation du Crédit agricole ;

Les questions des octrois, des prestations et des caisses de retraites ouvrières, etc., etc.

Fidèle interprète de ce besoin d'apaisement, notre désir est d'assurer à la France une ère de concorde et de paix à l'ombre du drapeau national, sans discuter la forme du Gouvernement.

Mais nous voulons à la tête du pouvoir des hommes libéraux, économes et honnêtes. Nous ne voulons pas revoir les scandales du Panama, succédant au scandale Wilson.

Nous voulons un budget s'équilibrant par des économies et non par des emprunts et des impôts nouveaux.

Nous voulons la liberté pour tous, à l'abri de la loi, et nous ne voulons pas voir pour certaines associations toutes les tolérances, pour les autres toutes les persécutions.

Nous voulons un Gouvernement fort, décidé à lutter contre les empiètements du socialisme et les revendications de l'anarchie.

Nous voulons l'amélioration du sort des classes ouvrières par un ensemble de lois sachant mettre en harmonie le travail et le capital.

Vous avez pu constater, en suivant les débats parlementaires, que mes votes ont toujours été émis avec une pleine liberté et une entière indépendance. J'ai contribué à la chute du ministère Ribot, le jour où il a affirmé sa volonté de porter atteinte au droit des bouilleurs de cru. J'ai soutenu le ministère Dupuy, le jour où il a résisté aux intrigues révolutionnaires.

C'est vous dire que je ne me laisse guider, en toutes circonstances, que par vos intérêts et le bien du pays.

Je n'ai pas à vous rappeler, mes chers concitoyens, les discours que j'ai prononcés, les votes auxquels je me suis associé pour défendre la cause des bouilleurs de cru, de l'agriculture et de l'élevage.

Si, comme je l'espère, vous croyez que j'ai fidèlement rempli mon mandat, vous me continuerez votre confiance, et je vous en témoignerai ma reconnaissance en redoublant pour vous de zèle et de dévouement.

Vive la France!

Ch. PAULMIER, Conseiller général, maire de Bretteville-sur-Laize,
Député sortant.

Circonscription de LISIEUX.

M. le comte de COLBERT-LAPLACE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Me présentant l'an dernier au Conseil général, je disais aux électeurs du canton d'Orbec :

« Plébiscitaire et rallié d'avance à une république où la loi constitutionnelle et les principales lois seraient directement sanctionnées par le peuple, je ne crois pas aux bienfaits du régime d'autocratie parlementaire sous lequel nous vivons.

« Avec lui les responsabilités restent souvent obscures et il n'a pas, comme on nous l'annonçait il y a quinze ans, apaisé les questions sociales; mais, après m'être expliqué sur ce point je dois également dire que, lorsqu'il s'agit d'administration et d'affaires, je ne conçois pas plus l'opposition que les amen de parti pris. »

Ma manière de voir n'a pas changé, je dois seulement, sollicitant de vous l'honneur de vous représenter dans l'Assemblée législative, m'étendre davantage sur les tendances et opinions politiques que je viens une fois de plus soumettre à votre haute approbation.

Je ne veux point d'équivoque, je ne suis pas républicain sans épithète ; car une négation ne suffit point, pour définir un régime politique, je ne tends la main ni aux radicaux, ni aux opportunistes, je ne marche ni à des partis usés, ni à des institutions qui, avec leurs complications et leurs apparences faussement démocratiques et faussement libérales, permettent à des pouvoirs occultes tels que ceux des loges maçonniques et des coteries, de gouverner la France

presque sans contrôle, depuis une quinzaine d'années. — Ce n'est pas pour une pareille organisation que j'oserais vous demander de renoncer même provisoirement, aux garanties que tant d'autres peuples cherchent dans le principe de l'hérédité monarchique.

La Constituante de 1789 avait proclamé la séparation des pouvoirs : le régime actuel en est la négation. — Avec la faculté de renverser les ministères sur des interpellations, nos Chambres ont tout pouvoir de pénétrer dans tous les détails d'exécution et d'administration et de diriger souverainement les affaires qui relèvent le moins du mandat législatif dont elles sont investies ; — d'autre part, par exemple, si, pendant sept ans, nous avons été si souvent menacés au sujet des bouilleurs de cru, c'est parce que plusieurs des ministres des finances ont pu intervenir personnellement dans les débats parlementaires et peser dans les Chambres, contre les droits des récoltants, de tout le poids de leur autorité ministérielle.

Si l'on ne veut pas que le président de la République soit l'élu direct du peuple, qu'on le fasse nommer par les Conseils départementaux, par des électeurs spéciaux, comme en Amérique, mais surtout qu'on ne le fasse pas élire, comme aujourd'hui, par le Parlement, dans les conditions qui en font l'obligé sinon l'homme-lige de celui-ci.

Que dans la république nationale le Parlement soit armé de tous les pouvoirs nécessaires pour empêcher le pouvoir exécutif de sortir de ses attributions ; mais que, dans le cadre qui lui sera tracé par la loi constitutionnelle, celui-ci soit libre d'agir sans avoir à craindre de tomber s'il ne se prête pas à l'émission de quelques valeurs à lots ou s'il refuse des places aux protégés de quelques gros bonnets parlementaires.

Telles sont les réformes politiques qui me paraissent le plus désirables dans l'intérêt de notre pays ; mais je ne dois pas me borner à ces considérations ; il y a quatre ans, en effet, une partie considérable des ouvriers de nos villes et de nos manufactures ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages, j'ai été très sensible à ce haut témoignage d'estime et de confiance de leur part et dont je ne me crois pas indigne.

Une des plus graves fautes de la troisième République a été, dans ses débuts, de vouloir nier la question sociale. — Telles n'étaient pas les traditions du gouvernement que j'avais l'honneur de servir il y a vingt-cinq ans, et la création des caisses de retraites pour la vieillesse et d'assurances en cas de décès ou d'accidents résultant des travaux agricoles ou industriels resteront, pour le régime napoléonien, des titres à la reconnaissance populaire.

Il est affreux de songer que la pauvreté peut infliger à d'honnêtes gens des souffrances que le code le plus barbare n'infligerait pas à des criminels, et, d'autre part, il faut considérer que, s'il n'y avait pas d'avantage à être riche, nul ne s'occuperait de gagner de l'argent. — Que deviendraient alors l'activité humaine et par suite la civilisation elle-même ?

C'est, je crois, en tenant compte de ces deux graves considérations que l'on pourra réaliser des progrès sérieux et donner peu à peu un équilibre stable au corps social, en améliorant le sort des classes pauvres.

Au point de vue agricole, je ne déserterai pas la tâche à laquelle je me suis

dévoué depuis sept ans, et, si je suis votre élu, je ferai mon possible pour faire adopter la proposition de loi suivante (prise en considération par la commission parlementaire le 13 juin dernier) : — Article unique. — Le cultivateur a le droit de jouir, chez lui, librement de ses récoltes.

L'exercice de ce droit, par rapport à l'un quelconque des produits de son bien ou de sa ferme, ne peut lui être retiré que par une loi spéciale ou par voie d'expropriation.

Quel que soit votre verdict, messieurs et chers concitoyens, je vous resterai profondément reconnaissant de m'avoir appelé, pendant dix-sept années consécutives, à l'honneur de vous représenter ; et je vous prie, ainsi que tous les habitants de notre bel arrondissement, de croire à mes sentiments entièrement dévoués.

Comte de COLBERT-LAPLACE,

Maire de Saint-Julien-de-Mailloc, Conseiller général, député sortant.

Circonscription de PONT-L'ÉVÊQUE.

M. Conrad de WITT,

Elu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Vous m'avez fait, il y a quatre ans, le grand honneur de renouveler mon mandat et de m'envoyer encore une fois vous représenter à la Chambre. La confiance que vous veniez de me témoigner m'imposait, plus que jamais, le devoir de m'inspirer de vos désirs comme de vos intérêts. Vous m'aviez nommé comme libéral et comme conservateur, défenseur des libertés politiques et de la liberté religieuse. Mes préférences vous étaient connues, mais vous saviez bien que je ferais toujours passer le grand nom de la France avant les questions de parti.

Ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir. Il ne serait pas de ma dignité, il ne serait pas de la vôtre, de me voir changer la ligne politique que j'ai suivie jusqu'à présent. J'ai servi fidèlement vos intérêts, souvent avec quelque succès. Les bouilleurs de cru le savent. La loi sur les boissons, qui devait porter un si profond trouble dans nos intérêts agricoles, a été ajournée. A nous de prendre soin qu'elle le soit pour toujours.

J'ai constamment lutté contre la funeste action du parti autoritaire et radical qui a successivement imposé ses volontés à tous les ministères pendant ces

dernières années. J'ai ressenti, comme vous, les scandales du Panama, et j'ai été sans merci pour ces politiciens qui, abusant de leur mandat de député, ont voulu s'enrichir aux dépens de la fortune publique et de l'épargne privée.

Préoccupé, comme vous, de la crise sociale qui nous menace, j'ai toujours protégé et je protègerai toujours les véritables intérêts des travailleurs contre les revendications insensées et coupables des meneurs anarchistes qui prêchent la guerre civile.

Entre vous et moi les promesses sont inutiles, nous nous connaissons.

Croyez, Messieurs, à tous mes sentiments dévoués.

Conrad de WITT, député sortant,
Conseiller général du canton de Cambremer.

A Messieurs les Électeurs de l'arrondissement de Pont-l'Évêque :

Electeurs, mes amis, vous qui m'avez soutenu et fait triompher, vous qui ne vous êtes laissés ni intimider ni séduire par les promesses illusoires de la candidature officielle, je vous remercie.

Vous vous êtes affranchis, une fois de plus, de la tutelle administrative et vous avez affirmé le droit d'un peuple libre de choisir lui-même son représentant.

Conrad de WITT, député.

Val-Richer, le 21 août 1893.

Circonscription de VIRE.

M. Jules DELAFOSSE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Compatriotes,

Le pays est appelé, le 20 août prochain, à renouveler sa représentation parlementaire. Si je n'ai pas démérité de votre confiance, je vous demande de me continuer le mandat que, quatre fois déjà, vous m'avez conféré.

Vous me connaissez maintenant assez pour que je n'aie plus besoin du concours des phrases auprès de vous. Les seuls titres qu'il me convienne d'invoquer, ce sont mes actes, mes paroles, mes votes. La conduite que j'ai tenue, la part que j'ai prise aux délibérations du Parlement, les votes que j'ai émis sur les

plus graves questions de la politique contemporaine vous répondent de ce que je suis et de ce que je ferai.

J'ai la volonté d'être demain ce que j'étais hier, c'est-à-dire un député invariablement fidèle aux principes que j'ai proclamés à mes débuts, à l'ordre, à la justice, au droit, à l'honneur, à la liberté, aux règles éternelles qui font les bons gouvernements et sauvegardent les sociétés.

Ces principes ont fait de moi l'irréconciliable adversaire des doctrines et des mœurs introduites dans la politique par le parti républicain. En revanche, la République n'a pas fait une bonne œuvre à laquelle je ne me sois associé.

Libre à mes adversaires de méconnaître ou de calomnier ma conduite. Je crois pouvoir dire que les faits répondent pour moi. On m'a vivement attaqué, par exemple, il y a quatre ans, pour avoir prédit une augmentation des impôts. Vous savez maintenant à quoi vous en tenir! Et vous le saurez mieux encore lorsque le déficit toujours croissant aura produit tous ses effets!

On m'a reproché naguère, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, d'avoir voté la suppression des bouilleurs de cru. La cause des bouilleurs est sauve. La loi qui les menaçait est morte avec la Chambre qui l'avait votée, et je puis affirmer que j'ai contribué plus efficacement que personne à préparer ce résultat.

J'ai donc le droit de dire que j'ai bien compris et bien servi les intérêts particuliers de notre région. J'ai servi de même les intérêts généraux de notre pays, et j'ai fait de mon mieux pour honorer le mandat que je tenais de vous.

Ainsi ferai-je à l'avenir, si vous me donnez encore le mandat de vous représenter.

Jules DELAFOSSE, député sortant,
Membre du Conseil général, maire de Pontfarcy,
Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Delafosse a publié l'article suivant :

MA CANDIDATURE.

Le *Réveil* a annoncé, sans phrase, la semaine dernière, que je sollicitais des électeurs le renouvellement de mon mandat. Je pense que je pourrais m'en tenir strictement à cette annonce, sans offenser personne. Lorsqu'un homme politique peut montrer derrière lui un passé de quatre législatures, il n'a plus de programme à faire connaître : c'est sa conduite qui le juge, et ses actes disent plus clairement et plus sûrement que ses déclarations ce qu'il est, ce qu'il vaut et ce qu'il fera.

J'accepte volontiers, quant à moi, ce verdict, et je crois, en effet, qu'on me jugera beaucoup plus sur ce que j'ai fait hier que sur ce que je pourrais dire aujourd'hui. En somme, il s'agit de savoir si j'ai été un bon député. Ce n'est certes pas l'avis de mes accusateurs ordinaires, mais précisément, parce qu'ils

sont des accusateurs, ce ne sont pas des juges. Les hommes qui sont capables de faire office de juges ne font pas de politique. La plupart sont des travailleurs qui se contentent de faire leurs propres affaires, et, comme leurs affaires sont solidaires de la direction gouvernementale, c'est à eux qu'il appartient de dire ce qu'ils attendent de leur député.

Il y a deux sortes de députés : ceux qui approuvent tout, les yeux fermés, et ceux qui contrôlent tout, parce qu'ils gardent leurs yeux ouverts. Les premiers constituent une sorte de troupeau ministériel que le gouvernement, quel qu'il soit et quoi qu'il fasse, mène à la baguette. Ce sont eux qui ont approuvé, sanctionné, acclamé toutes les sottises, toutes les iniquités, toutes les malversations commises par la république, depuis quinze ans. Avec un peu plus d'indépendance dans le caractère, et de clarté dans l'esprit, ils pouvaient la garder de beaucoup de mécomptes et épargner au pays de terribles épreuves.

J'appartiens à l'autre catégorie, à celle des députés que nos accusateurs ordinaires traitent de révolutionnaires, et qui ne sont, en réalité, que des indépendants. J'ai dû faire beaucoup d'opposition aux ministères successifs que j'ai vu passer devant moi, parce qu'ils ont commis beaucoup de fautes ; mais j'ai conscience de n'en avoir jamais renversé un seul qui ne l'eût mérité. Par contre, j'ai contribué à sauver plus d'un cabinet en détresse, lorsqu'il défendait contre les assauts du radicalisme ou du socialisme quelques-uns de ces grands principes ou de ces grands intérêts d'État, sans lesquels la France serait vouée à l'anarchie universelle. En d'autres termes, j'ai toujours approuvé ce que la République faisait de bon, mais j'ai combattu ce qu'elle faisait de mal, et comme cette dernière part, dans son œuvre, est plus large que l'autre, j'ai été souvent un député d'opposition. Mais je crois pouvoir assurer qu'une opposition raisonnée et juste comme celle que j'ai faite valait mieux pour le pays, pour la République elle même, qu'une approbation systématique. J'en veux citer quelques exemples. Le plus grand désastre que nous ayons subi depuis la guerre de 1870, c'est notre éviction de l'Égypte par l'Angleterre. J'ai prédit cette éviction, à l'heure même où la diplomatie anglaise commençait à nous enlacer et à nous pousser dehors. J'ai prédit la fin de cette politique imprudente, et j'ai proposé au Gouvernement de la République un moyen absolument certain de le conjurer, sans qu'il nous en coûtât ni un homme ni un écu. Mes avis n'ont pas prévalu, et l'événement a démontré trop clairement depuis qu'ils étaient les meilleurs.

J'ai fait une campagne systématique contre l'occupation militaire du Tonkin : j'ai prédit, dès le premier jour, quelles en seraient les charges et les dangers, et le Tonkin, qui nous a coûté déjà des milliers d'hommes et des millions d'or, reste une plaie toujours ouverte à notre flanc. La critique que j'avais faite de l'entreprise est restée bien au-dessous de la réalité.

Je me suis associé à l'opposition acharnée que l'opposition conservatrice, dans toutes les Chambres, a dirigée contre la politique financière du gouvernement républicain, contre les prodigalités, les dilapidations, le gaspillage, le déficit toujours croissant et la création d'impôts nouveaux pour le couvrir.

J'ai combattu les lois oppressives que les républicains de parti considèrent comme les garanties fondamentales de la République, c'est-à-dire, la loi militaire

et la loi scolaire, d'abord, parce que toute oppression de la conscience est un crime ; ensuite, parce que l'interdiction de toute notion religieuse dans l'école me paraît être un immense danger social. Sans être clérical, c'est-à-dire, sans subordonner la politique à la religion, je considère que l'éducation religieuse est le principe de toute morale individuelle et sociale et la meilleure sauvegarde de l'ordre dans les sociétés.

Pour les mêmes raisons, j'ai repoussé les prétendues réformes socialistes qui, sous prétexte d'améliorer la condition des travailleurs, les condamnent au chômage et à la misère, et ne sont, dans la réalité, qu'une provocation incessante au désordre et à l'anarchie.

Eh bien, j'ai conscience d'avoir mieux compris et mieux servi l'intérêt du pays que les républicains ministériels quand même qui ont livré l'Égypte aux Anglais, poussé à la conquête et à l'occupation du Tonkin, approuvé le gaspillage des deniers de l'État, et tenté de les couvrir par des impôts nouveaux. Je n'ai ni regret ni remords de ce que j'ai fait dans les précédentes législatures, et si les électeurs me renvoient à la Chambre, je déclare bien haut que c'est pour y exercer mon mandat avec la même indépendance.

Je ne mets pas en cause la forme du gouvernement, parce que c'est, dans ma pensée, une question exclusivement réservée au suffrage universel, mais je tiens à dire que la République, en raison de ses origines et de ses affinités révolutionnaires, et des sectes diverses qui se réclament de son nom, a besoin, plus que tout autre gouvernement, d'être sévèrement contrôlée. Or, c'est une tâche qui convient mieux à des esprits indépendants qu'à ceux qui se font un titre de leur soumission à la politique d'un parti. C'est le rôle que m'avaient assigné les électeurs de l'arrondissement de Vire; je l'ai rempli de mom mieux: ils diront, dans leur conscience et leur liberté, s'ils veulent que je le continue.

Jules DELAFOSSE.

CANTAL

Circonscription d'AURILLAC.

M. Adrien BASTID,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En venant, pour la cinquième fois, faire appel à vos suffrages, je tiens à affirmer hautement devant vous mon inaltérable fidélité aux institutions républicaines, qui m'a valu des témoignages si répétés de votre confiance et de vos sympathies.

Mon attachement à la République n'a pas le caractère d'une résignation tardive, après d'impuissantes attaques. Il est le résultat de convictions qui n'ont jamais varié, il a été la règle de tous les actes de ma vie publique.

Mon passé politique me dispense de faire une longue profession de foi.

Je veux le maintien de toutes les réformes réalisées par le gouvernement républicain, principalement au sujet du développement de l'enseignement populaire et de l'égalité devant l'impôt du sang.

J'estime que la nouvelle Chambre doit poursuivre, avant tout, une œuvre de progrès et de réformes.

Au point de vue social, elle devra surtout se préoccuper des mesures qui peuvent améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Des lois tendant à développer les institutions de mutualité et de prévoyance, à assurer les ouvriers contre les accidents dont ils peuvent être victimes, à créer une caisse de retraites pour les invalides du travail, devront introduire dans notre législation une plus grande équité.

Il faudra prendre toutes les mesures propres à venir en aide à l'agriculture, par la protection contre la concurrence étrangère, la constitution du crédit agricole et l'allégement des charges qui pèsent sur nos populations rurales.

Notre système fiscal doit être l'objet d'un profond remaniement dans le sens de la justice et de l'égalité, Un premier pas a été fait dans cette voie, lorsque, sur ma demande, le département du Cantal a été dégrevé de 280.000 francs pour sa contribution foncière. Je considère cette mesure, vaine-

ment réclamée jusqu'ici, et réalisée seulement par le gouvernement de la République, non comme une solution définitive, mais comme un acheminement vers le principe de la proportionnalité.

Je me suis associé par mes votes à ceux qui demandaient une réforme démocratique de l'impôt des boissons et la suppression de l'exercice.

Mes chers concitoyens,

La lutte électorale qui s'engage devant vous emprunte à l'union du parti républicain sa véritable signification.

D'un côté, les partisans des monarchies déchues, les défenseurs des violences du 16 mai; de l'autre, ceux qui ont toujours combattu pour la République et ont constamment assuré sa victoire.

Vous serez fidèles à vos traditions républicaines; j'apporterai à la cause que nous avons fait si souvent triompher un inébranlable dévouement.

Vive la République!

Adrien BASTID,

Député sortant, vice-président du Conseil général, candidat républicain.

Circonscription de MAURIAC.

M. A. LASCOMBES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Vous m'avez honoré de vos suffrages aux élections législatives de 1885 et de 1889; je viens les demander une fois de plus à votre bienveillance.

Je n'ai pas à faire de profession de foi politique; je me suis expliqué souvent à cet égard, et j'ai la satisfaction de pouvoir affirmer que mes actes ont été conformes à mes déclarations et à mes promesses.

La République, gouvernement définitif de notre pays, reçoit chaque jour de nouvelles adhésions; ce mouvement, devenu inévitable, est un hommage rendu à la valeur et à la solidité de nos institutions démocratiques. Sans mettre en doute la loyauté de personne, j'estime que les convertis qui aspirent à occuper un rang distingué dans les phalanges républicaines ont le devoir de donner des preuves de leur sincérité. La République est ouverte à tous, mais, avant de placer les nouveaux serviteurs au niveau des anciens, elle a le droit de demander des garanties.

Je n'énumérerai pas les nombreuses et importantes lois auxquelles j'ai donné mon vote pendant la dernière législature; je rappellerai pourtant celles qui ont été faites pour protéger l'agriculture nationale contre la concurrence étrangère.

J'ai eu l'honneur de proposer moi-même et de faire adopter, pour la répartition des encouragements à l'agriculture, certaines modifications qui profiteront largement au Cantal et permettront de récompenser les efforts des petits éleveurs aussi bien que ceux des grands. L'État a déjà accordé au Concours spécial de la race bovine de Salers une dotation de dix mille francs ; j'aime à espérer que nous pourrons obtenir de sa générosité un chiffre encore plus élevé.

Le commerce pratiqué par nos vaillants marchands-voyageurs est l'une des sources de la fortune de notre pays ; l'exercice de ce commerce si ancien et si utile aux consommateurs ayant été menacé, je me suis fait un devoir de le défendre, et, fort heureusement, les désastreuses dispositions que la Commission des patentes proposait à la Chambre n'ont pas été acceptées.

J'avais promis de réclamer, sans trêve ni repos, l'achèvement de la voie ferrée qui relie l'arrondissement de Mauriac, d'un côté à Paris, de l'autre à Aurillac et à Toulouse. Cette ligne, si importante, est maintenant ouverte à la circulation.

Messieurs les ingénieurs étudient en ce moment différents tracés pour la ligne de Bort à Neussargues, qui aura aussi une grande importance ; je me suis intéressé à cette ligne, soit au Conseil général, soit au Parlement, et j'ai le plaisir de constater que son exécution est très prochaine.

La ligne d'Aurillac à Tulle nous intéresse aussi ; nous devons continuer à faire tous nos efforts pour obtenir le tracé le plus favorable à l'arrondissement de Mauriac.

Mes chers compatriotes,

La prochaine Chambre aura, selon moi, une tâche très considérable à accomplir ; elle devra s'occuper spécialement des mesures intéressant les travailleurs des villes et des campagnes, d'une répartition plus équitable des charges publiques, du remaniement et de la réduction de certains impôts, de la constitution définitive du Crédit agricole et populaire. J'ai à peine besoin de vous dire que je m'estimerais heureux de voter les réformes que comportent ces diverses questions.

Si vous voulez bien confirmer le mandat que vous m'avez confié, je continuerai à m'acquitter avec énergie et dévouement des devoirs qu'il impose, et je continuerai aussi à servir de mon mieux la République, régime essentiellement favorable au développement du bien-être moral et du bien-être matériel de tous les citoyens, — régime de progrès, de justice et de liberté.

Vivre la France ! — Vive la République !

A. LASCOMBES, avocat, — secrétaire du Conseil général, — président de la Société centrale d'agriculture du Cantal et du Comice agricole de Mauriac, — maire de Chalvignac, — officier d'académie, — député sortant.

Circonscription de MURAT.

M. Francis CHARMES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je viens, une fois de plus, solliciter vos suffrages. Ayant la conscience d'avoir rempli fidèlement le mandat que vous m'avez confié, je vous demande de me le renouveler.

Lorsque, il y a quatre ans, je me suis présenté devant vous, j'ai résumé en deux mots mon programme politique : Apaisement au dedans; — paix au dehors.

La paix extérieure a été maintenue sans aucun sacrifice de notre dignité ni de nos droits. Quant à l'apaisement intérieur, malgré les efforts de plus en plus impuissants d'hommes qui ont mis leur intérêt dans le maintien de nos discordes civiles, il a fait des progrès auxquels j'ai applaudi. Je me suis appliqué, dans le cours de la dernière législature, sans rien abandonner des conquêtes de la République, à ne rien faire non plus qui pût arrêter ou enrayer le mouvement de concentration nationale d'où sortira la reconstitution de l'unité morale de la patrie. Tel est mon idéal. Pour l'atteindre le moyen est simple : Tolérance et Liberté.

Ces principes, qui ont toujours été les miens, sont aussi les vôtres. Je connais le bon sens de nos populations laborieuses. Je ne vous demanderais pas votre confiance, si je n'avais pas le sentiment d'être en communauté d'idées, d'opinions, de tendances avec vous.

La République est aujourd'hui établie sur un fondement inébranlable. Personne même n'ose plus s'en déclarer l'adversaire. Je l'ai défendue dans les moments difficiles. Il s'agit maintenant de la bien servir.

Serait-ce la bien servir que de demander la revision de la Constitution, la suppression du Sénat et de la Présidence de la République, la refonte totale de tout notre système financier et administratif, en un mot l'agitation dans la stérilité, alors que tant de réformes en apparence plus modestes, mais certainement plus pratiques, s'imposent à notre attention?

Je m'efforcerai de rétablir, d'une manière complète, l'équilibre dans le budget, l'ordre dans l'administration, l'homogénéité et la stabilité dans le Gouvernement.

Au point de vue économique, j'ai voté les tarifs nécessaires à la protection de notre agriculture. Mais il reste beaucoup à faire, notamment pour organiser des syndicats en vue de créer le Crédit agricole, et c'est dans cet ordre d'idées que je rechercherai et poursuivrai les progrès immédiatement réalisables.

En ce qui concerne les réformes sociales, qui paraissent devoir tenir une si grande place dans la prochaine législature, je voterai celles qui auront pour objet de développer les sociétés de prévoyance et de secours mutuels. Tout ce qui peut encourager et aider l'initiative individuelle mérite d'être approuvé. Tout ce qui la restreint et l'opprime doit être rejeté.

Mes chers compatriotes,

Vous me connaissez depuis assez longtemps pour qu'un plus long programme soit entre nous inutile. Je me présente de nouveau à vous tel que j'ai toujours été, tel que vous m'avez toujours élu, républicain et libéral, ami d'un progrès prudent afin d'être continu, soucieux de vos intérêts, tout dévoué à les faire triompher. Ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir. Les promesses ne valent que par les hommes qui les font : j'ai toujours tenu les miennes, et je ne vous en ferai jamais que je ne puisse tenir.

Vive la France!

Vive la République!

Francis CHARMES, député sortant,

Conseiller général de Marcenat, candidat républicain.

Circonscription de SAINT-FLOUR.

M. A. BORY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Depuis que j'ai l'honneur de vous représenter, je me suis efforcé d'effacer le souvenir de nos divisions et de défendre vos intérêts.

J'ai voté les lois qui accroissaient nos forces militaires et assuraient la sécurité nationale; j'ai cru nécessaire d'accorder aux produits agricoles une protection suffisante.

Je me suis appliqué et m'appliquerai toujours à rechercher la stabilité ministérielle qui peut seule permettre de parler avec autorité au nom de la France et de suivre de longs desseins. J'aiderai à la formation d'une majorité soucieuse d'établir un gouvernement fort, bien décidé à assurer nos libertés, en imposant à tous le respect de la loi.

Les représentants d'une démocratie doivent aux déshérités et aux faibles

une sollicitude constante; les lois préparées dans un esprit de fraternité par la dernière législature doivent aboutir; il faut organiser l'assistance publique dans les campagnes et les caisses de retraite pour les travailleurs.

J'ai soutenu les idées d'apaisement qui sont les vôtres, nous pouvons nous réjouir de leurs progrès; j'espère que bientôt tous les Français seront groupés autour de notre Constitution, car il n'y a plus qu'une manière d'aimer la patrie: c'est de servir la République.

Si vous approuvez cette politique, mes chers compatriotes, si vous pensez que mon concours puisse vous être utile, je vous offre tout mon dévouement.

A. BORY.

CHARENTE

1re circonscription d'ANGOULÊME.

M. LAROCHE-JOUBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le mandat de député que vous m'avez confié, pour la troisième fois, le 22 septembre 1889 est expiré.

Fort de ma conscience d'avoir rempli ce mandat au mieux de vos intérêts, je me présente, de nouveau, à vos libres suffrages.

Aujourd'hui, comme en 1889, je suis fermement convaincu qu'il faut enlever le pouvoir aux opportunistes parlementaires qui ont poursuivi la politique néfaste que je signalais alors à votre réprobation.

Ce régime a continué à produire les seuls fruits dont il soit capable :

Le gaspillage financier qui menace de ruiner la France s'est encore accru ; le déficit devient de jour en jour plus considérable ; la dette publique augmente chaque année, et les scandales qui ont éclaté récemment, à l'occasion des affaires du Panama, ont montré jusqu'à quel point les consciences peuvent être avilies sous ce régime corrupteur.

Il faut y substituer un régime réparateur, le gouvernement plébiscitaire, vraiment national, que je définissais dans ma lettre du 18 septembre 1892, rendue publique à cette époque, et qui réconciliera tous les Français dans la République.

Ce gouvernement aura pour base l'exercice le plus large de la souveraineté du peuple ;

Le Président de la République et les sénateurs seront élus directement par le suffrage universel, comme les députés, les conseillers généraux et municipaux ;

Les ministres seront désignés par le chef de l'État, sous sa responsabilité ;

Le referendum ou l'appel au peuple sera largement pratiqué dans les affaires publiques et communales ;

La tâche de ce gouvernement sera de rétablir l'ordre dans les finances ;

De répartir avec équité les charges publiques proportionnellement aux ressources et à la fortune de chaque citoyen ;

D'assurer la justice à chacun par une magistrature indépendante, devant laquelle les puissants et les forts devront s'incliner aussi bien que les petits et les faibles ;

De garantir la liberté à tous, quelles que soient leur religion ou leur opinion politique ;

De travailler sérieusement à la paix sociale, par une sage application de l'arbitrage, par de sérieux encouragements aux efforts de ceux qui pratiquent l'association du capital et du travail sous les formes diverses de la participation et de la coopération, par une forte organisation des syndicats agricoles et d'institutions destinées à faciliter les prêts aux agriculteurs.

Ce gouvernement devra enfin tenir la main à ce que chacun reste dans la limite de ses attributions :

L'instituteur à l'école ;

Le curé à l'église ;

Les fonctionnaires à leur bureau.

Le pays manifeste de plus en plus la volonté de conserver à ce gouvernement le titre de République ; les démocrates charentais savent que ce titre n'est pas fait pour m'effrayer : je l'accepte loyalement, sans arrière-pensée.

Si vous me faites l'honneur de me confier de nouveau la mission de vous représenter, vous pouvez compter sur toute mon énergie pour faire triompher ce programme.

Quel que soit votre verdict, croyez, mes chers concitoyens, à mon plus entier dévouement.

Edgar LAROCHE-JOUBERT, député sortant, conseiller général du 1[er] canton d'Angoulême, gérant en chef de la papeterie coopérative d'Angoulême, président du syndicat des fabricants de papier de France, etc., etc., etc.

2[e] circonscription d'ANGOULÊME.

M. GELLIBERT DES SEGUINS,

Élu au 1[er] tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Nous avions espéré jusqu'au dernier moment que M. Paul Déroulède serait candidat à l'élection du 20 août et qu'il resterait le défenseur du drapeau politique qu'il avait, plusieurs fois et avec éclat, conduit à la victoire.

En présence de son abstention définitive et de sa résolution inébranlable, il était nécessaire que ses efforts ne fussent pas perdus et que la politique de réconciliation, d'apaisement et de régénération, dans une République nationale, intègre, tolérante et ouverte à tous, pût trouver un défenseur dans la deuxième circonscription d'Angoulême.

Mon nom a été mis aussitôt en avant, et vos représentants les plus autosés m'ont demandé, encore une fois, le sacrifice de mon repos et de ma tranquillité; si je vous ai laissés dans l'incertitude jusqu'au dernier moment, c'est que j'espérais une autre solution qui m'aurait permis de ne pas me mêler à la lutte actuelle.

Mes vœux n'ont pas été exaucés, et c'est à moi seul qu'incombe aujourd'hui l'honneur d'être votre porte-drapeau.

Ma profession de foi, je vous l'ai faite, il y a quatre ans déjà, en vous adressant mes adieux ; elle ne saurait être différente aujourd'hui.

Je vous disais alors : « Pour obtenir du corps électoral la manifestation que je juge nécessaire contre les actes arbitraires du gouvernement qui déshonore la République, laissant de côté toute préoccupation personnelle, je crois devoir prier mes amis de la deuxième circonscription d'Angoulême de porter leurs suffrages sur notre compatriote Paul Déroulède, qui combat pour la revision contre le parlementarisme, cherchant, dans une République large et ouverte à tous les partis, la prospérité du pays. »

Et M. Déroulède, répondant publiquement à cet appel, disait :

« Si touché que je puisse être de cet acte de désintéressement, je n'interviendrais pas auprès de vous si, dans cette lettre de désistement, M. Gellibert des Seguins n'avait pas nettement et loyalement parlé de la République nouvelle; mais un homme qui déclare, comme je le fais moi-même, que le gouvernement actuel déshonore la République, est un homme qui est décidé, comme nous, à faire de la République ouverte à tous les partis, servie par tous les honnêtes gens, plébiscitée par la nation entière, un gouvernement qui honore la France. »

Je n'ai rien à modifier à ce programme, qui est celui de la grande majorité des électeurs d'Angoulême.

Candidat aux derniers jours de la période électorale, il me sera impossible d'aller vous voir tous, dans vos différentes communes.

Cette visite, je la ferai après l'élection.

En votant pour votre dévoué compatriote, n'oubliez pas que :

Vous voterez contre l'opportunisme, c'est-à-dire contre tous ceux qui s'imaginent pouvoir syndiquer la République, à l'exclusion de tous les honnêtes gens, incapables des complaisances honteuses et intéressées dont nous avons eu le triste exemple dans les scandales du Panama.

Vous voterez pour obtenir que le Président de la République relève directement du suffrage universel et soit ainsi responsable envers la nation tout entière.

Vous voterez pour assurer le rétablissement de l'ordre dans les finances, de l'égalité dans la répartition des charges publiques, de la liberté en matière civile et religieuse.

Vous voterez, enfin, contre le parlementarisme, dont l'action incohérente

et néfaste nous empêche d'occuper à l'étranger la place prépondérante à laquelle a droit notre chère patrie.

Croyez, mes chers concitoyens, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

GELLIBERT DES SEGUINS,
Conseiller général,
Ancien député de la Charente.

Circonscription de BARBEZIEUX.

M. L. ARNOUS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les élections législatives vous appellent au scrutin le 20 août prochain.

Jamais encore, je le crois, candidats et électeurs n'ont été enserrés dans une période électorale d'aussi courte durée.

Elle ne m'a pas permis de visiter en détail, comme j'en avais le projet, toutes les communes de notre arrondissement; mais nos amis me connaissent, et dix années de luttes et de travaux, partagés ensemble, ont créé entre nous des liens plus forts, je l'espère, que toute pression et toute surprise.

Je viens aujourd'hui vous demander si votre député, celui que vous avez librement choisi, et par trois fois réélu, est toujours en communauté de pensées et de sentiments avec vous.

Les réformes administratives et financières que je désire, je les ai depuis quinze jours exposées dans toutes nos réunions, privées ou publiques.

Quant à mon programme politique, il vous a déjà été révélé dans les discussions et les polémiques, qu'un peu scrupuleux adversaire a commencées, ainsi que ses tournées, — au mépris de tout usage et de toute courtoisie, — bien avant l'ouverture de la période électorale.

Ce programme, mes chers concitoyens, permettez-moi de vous le redire aujourd'hui.

Avec vous, j'aime, par-dessus tout, notre chère patrie; avec vous, je souffre des tristesses, des dangers et des hontes qu'elle vient de traverser; avec vous, dégagé de toute passion, de toute rancune politique, je désire ardemment son apaisement et son relèvement moral.

L'heure n'est plus aux compétitions stériles des partis.

Il nous faut sauver la France, Messieurs, et l'arracher aux aventuriers cos-

mopolites que les compromissions du Gouvernement ont laissé s'introduire chez nous.

Voilà pourquoi, avec mes collègues, MM. Laroche-Joubert, d'Ornano, Déroulède, nous nous sommes déclarés prêts à accepter loyalement la forme républicaine du gouvernement de la France; mais voilà pourquoi aussi nous repoussons énergiquement le titre de « ralliés » qu'on cherche à nous imposer.

Non, nous ne sommes pas des ralliés du parlementarisme, de la République wilsonienne et panamiste, car jamais nous ne pactiserons avec la faiblesse qui facilite et autorise la vénalité d'un Parlement.

Nous sommes des réformateurs : nous voulons une République honnête, respectée, dans laquelle le chef de l'État, échappant aux menaces et aux entraves des coteries, sera l'élu de la nation tout entière, et puisera dans la sanction populaire le droit et le pouvoir de réprimer toute malhonnêteté politique.

Les ministres, choisis en dehors des Chambres, et placés ainsi à l'abri des tentations du cumul et des intrigues parlementaires ; les Chambres électives elles-mêmes, maintenues par une rigoureuse Constitution dans leur rôle et leur devoir de pondération et de contrôle.

Telles sont, à nos yeux, les garanties indispensables au rétablissement de notre prestige national.

Il y aura toujours, hélas! à l'étranger, des Cornélius Herz, des Arton, des Reinach, prêts à se jeter sur notre patrie, pour l'exploiter et la déshonorer.

Ce qu'il faut, c'est qu'ils n'y trouvent plus ni instruments, ni complices parmi ceux-là mêmes qui la doivent protéger.

Le député, — son nom l'indique, — est envoyé par vous au sein du Parlement, non pas pour y faire sa fortune à vos dépens, ou pour y satisfaire les rêves de son ambition personnelle, mais bien pour y représenter et y défendre les vaillantes populations qui donnent à la France leur travail et leurs enfants, qui payent l'impôt à la sueur de leur front, et dont l'épargne est chose d'autant plus sacrée qu'elle est souvent le résultat de toute une vie de labeur, le résumé des privations et l'avenir de toute une famille.

C'est avec cette loyauté inflexible, c'est avec cette intégrité et cette indépendance de caractère, que MM. André ont toujours rempli le mandat de député que vous leur avez si longtemps confié. — C'est avec ce culte inviolable de l'honneur que mon père, général d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, a consacré son épée et quarante-cinq années de son existence au service de son pays.

Indigné des attaques inqualifiables dont ils ont été récemment l'objet, je tiens à évoquer auprès de vous, mes chers concitoyens, ces souvenirs, ces traditions de famille qui me sont chers et dont je m'honore. J'ai la conscience de leur être resté fidèle, soit au Conseil d'État, soit à la Chambre des Députés, soit sur les champs de bataille de 1870, où, fils unique de veuve, j'ai tenu à partager les souffrances et les dangers de mes camarades.

M'appuyant sur la confiance que vous m'avez, depuis dix ans, si affectueusement témoignée, et sur la communauté de nos intérêts, je viens de vous dire, en toute franchise, ce que je pense et ce que je veux.

Si ces pensées sont les vôtres; si nous avons le même sentiment du péril

et des devoirs de l'heure présente, nous continuerons à marcher ensemble, en portant haut et fier le drapeau de l'ordre social, sur lequel nous inscrirons cette devise, qui résume nos légitimes revendications :

Respect de l'honneur national, respect de la loi, fermeté et liberté.

A dimanche, mes chers concitoyens; défiez-vous des promesses intéressées et irréalisables, défiez-vous des affirmations déloyales et des calomnies qu'on essaye de répandre au milieu de vous.

Restez libres, restez maîtres de vos droits d'électeurs, et croyez toujours à mon entier dévouement.

L. ARNOUS, propriétaire,
Ancien membre du Conseil d'État, député sortant.

Circonscription de Cognac.

M. Cunéo d'ORNANO,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher concitoyen,

Je viens, en toute confiance, solliciter le renouvellement du mandat que l'arrondissemsnt de Cognac n'a cessé de me confier depuis plus de dix-sept ans et que je crois avoir rempli avec honnêteté, fidélité, intelligence.

J'ai bien droit à ce témoignage, puisque les quelques personnes qui combattent ma réélection ne critiquent rien dans mes discours, dans mes actes, dans mes votes.

Ayant provoqué partout des réunions publiques contradictoires, où nul n'est venu soulever contre moi la moindre critique, ne puis-je ajouter que vous savez maintenant le cas à faire d'attaques qui surgiraient bassement, à la dernière heure, contre un député élu et toujours réélu depuis dix-sept ans ?

Quelques déclarations me semblent cependant nécessaires pour que mes derniers adversaires, aussi bien que mes anciens et nouveaux amis, reconnaissent tous ma loyauté.

La République existe. Je travaille à l'inspirer des principes d'appel au peuple et de conservation sociale pour lesquels j'ai toujours combattu; je travaille à la purifier, à la gouverner.

La Constitution de 1875 est revisable; elle devra être revisée dans un sens démocratique et libéral. Surtout, après les scandales du wilsonisme et du

Panama, je voudrais que les sénateurs et les députés ne fussent plus seuls à élire entre eux le Président de la République.

Sur la loi militaire et sur la loi scolaire, on m'a questionné. J'ai répondu et réponds encore.

J'ai fait mieux que de voter la réduction à trois ans du temps de service: je suis de ceux qui l'ont proposée, en 1882, malgré le Gouvernement, qui s'y résigna. Mais je voulais maintenir la dispense du service actif pour les soutiens de famille; je le voudrais toujours. Quant aux soldats appartenant aux divers clergés, je voudrais que, en temps de paix, on les préparât au service auquel la loi les affecte en temps de guerre: ainsi chacun contribuerait de son mieux à la défense de la patrie.

Quant à la loi scolaire, elle devrait laisser aux pères et mères de famille, dans chaque commune, la liberté de choisir, sous les garanties exigées par l'État, l'enseignement préféré pour leurs enfants. Je n'approuverai jamais une politique de persécuteurs et de sectaires.

Sur la question sociale et sur la question religieuse, je m'expliquerai aussi nettement.

Le socialisme part d'une idée juste, mais conduit à ce faux remède : la socialisation de la propriété, ou communisme. Je repousse ce remède. J'écoute l'idée. Je cherche le remède dans les principes mêmes de 1789, c'est-à-dire dans des lois de secours mutuels, d'assistance, de retraites civiles et dans la réforme de l'impôt.

Je voudrais plus de liberté, plus d'égalité, et surtout plus de fraternité. Ainsi obtiendrait-on la paix sociale. Loin de supprimer la propriété individuelle, je voudrais que le plus modeste travailleur, le plus humble ouvrier, pût parvenir à posséder, sur ses vieux jours, sa maison et son champ. Quelle meilleure garantie de l'ordre?

Sur la question religieuse, je suis pour le maintien du budget des cultes, créé par notre Révolution de 1789, supprimé par les derniers terroristes, mais rétabli par Bonaparte. Membre de la grande Commission des associations, j'ai réclamé, pour la liberté religieuse, le même respect que pour les syndicats de patrons, d'ouvriers et d'agriculteurs.

Dans l'affaire du Panama, qui a tant compromis la majorité opportuno-radicale du Parlement, j'ai voté tout ce qu'on proposait pour sauver les capitaux qu'on y a laissé perdre, sans compter ceux qu'on a laissé voler. Sur communication des conclusions favorables de l'ingénieur de l'État envoyé là-bas, j'ai voté la loi de 1888 autorisant une émission d'obligations à lots, comme on les autorise pour le Crédit foncier. Cette émission de 1888, — la seule sur laquelle le Parlement ait eu à se prononcer, — n'a pu réaliser le sauvetage espéré, mais nous avons exigé qu'elle fût garantie par un dépôt de rentes françaises; et elle l'est.

Je me suis toujours opposé aux conquêtes coloniales, qui éparpillent nos forces et accablent nos budgets, déjà trop lourds. Les utiles colonies, c'est le commerce qui doit les conquérir, mieux que le canon.

Aussi ai-je été heureux de contribuer à ramener notre France vers la recherche des marchés extérieurs, grâce à des conventions commerciales. J'ai contribué à rendre favorable à nos cognacs la convention avec la Russie, qui

sera suivie d'un arrangement semblable avec les États-Unis d'Amérique. Les certificats d'origine nous protégeront contre la concurrence étrangère. Et le vœu que, sur ma proposition, notre Conseil général avait voté en faveur de la protection de nos marques de commerce et de fabrique en Russie vient de recevoir satisfaction.

Secondant ainsi notre commerce d'exportation, je voudrais aussi seconder notre agriculture. Notre Comité de viticulture m'a compté parmi ses premiers souscripteurs, et j'ai partout appuyé ses efforts. J'ai proposé et soutenu contre la résistance du Gouvernement la suppression du principal de l'impôt foncier. D'ailleurs, c'est par la réduction des impôts frappant la terre, par le crédit rural et aussi par des procédés plus scientifiques de culture, que nous devons tendre à diminuer le prix de revient de nos produits et non à élever le prix de vente; de sorte que le bénéfice du producteur est en dedans sans que le consommateur en souffre.

J'ai défendu le droit de propriété des bouilleurs de cru; c'est là un droit, et non un privilège. J'ai contribué à empêcher la régie de pénétrer chez vous pour recenser et surveiller vos alambics, vos récoltes, votre travail même. Je défends ainsi le présent et l'avenir.

Depuis dix-sept ans, le Gouvernement propose, chaque année, de surtaxer l'alcool. J'ai contribué à l'empêcher d'aboutir. J'ai fait partie de la grande Commission des boissons. La seule réforme que l'on ait obtenue depuis 1816 en cette matière, et qui permet aux tribunaux de modérer le montant des amendes de régie, c'est moi qui l'ai obtenue. Et je tiens le même succès pour le montant des confiscations; car le Gouvernement s'est engagé envers moi.

Ce ne sont là, de ma part, monsieur et cher concitoyen, ni des promesses ni des paroles, mais des actes.

Nos chemins de fer charentais se développent, et notre arrondissement n'est certes pas négligé. La ligne de Châteauneuf à Barbezieux vient d'être incorporée dans le réseau d'intérêt général, comme je l'avais demandé, et sera ainsi plus sûrement rattachée à Bordeaux. La ligne depuis si longtemps promise, de Cognac à Surgères, par Saint-Jean-d'Angély, est définitivement concédée et en voie d'exécution, avec gare au faubourg Saint-Jacques.

En outre, comme membre du Conseil général, je travaille à doter notre arrondissement d'une ligne départementale qui rattachera Cognac à Rouillac par Sigogne, et à Barbezieux par Segonzac. Ce chef-lieu de canton sera enfin rattaché à notre réseau ferré; j'y tiens au-dessus de tout, et nous voilà près du but.

Dans cette communication du député à ses électeurs, je ne puis traiter toutes les questions. Voilà pourquoi je n'ai cessé de me rendre dans les communes, que je parcours depuis dix-sept ans, et dont nul maintenant ne connaît mieux que moi les affaires, les intérêts, les réclamations, les besoins.

Donc, si vous jugez que j'ai fait mon devoir et que j'ai bien servi notre arrondissement de Cognac, vous ferez, à votre tour, votre devoir, cher concitoyen. Quand on possède un bon serviteur, un bon défenseur, on n'en change pas, on le garde. A vous d'en décider, le 20 août, dans votre conscience souveraine.

Et moi, qui suis attaché par tant de liens, par tant de travaux, par dix-sept années de loyaux services, à notre petite patrie charentaise, je vous prie de me croire toujours

Votre dévoué député et ami,

G.-C. d'ORNANO, avocat, propriétaire,
Conseiller général du canton de Segonzac,
Député sortant.

Circonscription de CONFOLENS.

M. Antoine BABAUD-LACROZE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a moins de trois ans que, dans un admirable élan d'enthousiasme, vous affirmiez sur mon nom vos sentiments républicains, et me faisiez l'honneur de me choisir pour votre représentant par près de dix mille suffrages.

Conscient d'avoir rempli avec la plus entière loyauté le mandat que vous m'aviez confié et pour lequel j'ai employé tous mes instants et toute mon énergie, je n'hésite pas à venir vous demander de me le renouveler.

A la Chambre, je n'ai jamais songé qu'à vos intérêts : je me suis associé à toutes les mesures qui ont eu pour but d'améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

J'ai fait partie de plusieurs commissions importantes; en un mot, mon temps et mon activité vous ont été consacrés dans une large mesure. Mon passé vous répond donc de mon avenir. Vous me connaissez tous depuis longtemps, puisque je suis né dans cet arrondissement que je représente et où je compte de si excellents amis ; c'est donc une raison de plus pour que vos intérêts me soient chers. En communication constante avec vous, avec vos conseillers généraux et d'arrondissement, les maires et adjoints républicains de vos communes, que je suis heureux de remercier du précieux concours qu'ils m'accordent, je n'ai jamais manqué de répondre aux demandes qui m'ont été adressées, de m'occuper des affaires dont on m'a chargé, et je puis ajouter, avec une satisfaction bien légitime qu'elles ont été le plus souvent menées à bien, grâce à l'autorité que m'a donnée l'écrasante majorité de vos suffrages.

Je n'ai pas changé et je ne changerai pas d'opinion politique : je reste républicain progressiste. Quand on porte mon nom, on ne saurait varier.

En matière économique, je suis toujours le protectionniste convaincu que vous connaissez. Et si vous m'envoyez, de nouveau, siéger à la Chambre des Députés, je continuerai à y servir la démocratie, en même temps que j'apporterai un soin jaloux à y sauvegarder et y défendre vos intérêts, à favoriser le développement agricole et commercial de notre arrondissement, et à rendre à tous les services qu'il sera en mon pouvoir de leur obtenir.

Je vous suis donc bien connu. Vous savez que je ne vous ai jamais trompés et qu'en toute circonstance je n'ai jamais hésité à vous dire la vérité. En affirmant, le 20 août, sur mon nom, votre foi en la République et votre confiance en moi, vous réduirez à néant les tentatives qui sont faites pour détruire en nos rangs la magnifique discipline de 1890; vous montrerez que les liens qui nous unissent sont de ceux qu'on ne saurait briser, quels que soient les moyens employés. Ma confiance en vous tous m'est un sûr garant de la vôtre, et c'est convaincu du succès que je vous dis, mes chers amis : Allez en masse au scrutin.

Vive la République !

Antoine BABAUD-LACROZE.

Circonscription de RUFFEC.

M. René GAUTIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je me présente, le 20 août prochain, à vos libres suffrages.

Député de l'arrondissement de Ruffec, de 1877 à 1885, j'ai conservé un souvenir ineffaçable des nombreux témoignages de confiance dont vous n'avez cessé de m'honorer depuis mon entrée dans la vie publique.

Membre du Conseil général de la Charente depuis treize ans, j'ai pris une part active à toutes les discussions importantes de notre assemblée départementale, et, dernièrement encore, j'avais la bonne fortune d'aider par ma parole au vote du réseau de voies ferrées qui est appelé à sillonner notre département dans un temps prochain.

Si j'ai l'honneur d'être votre mandataire, le 20 août, je mettrai la même énergie à obtenir la construction de la ligne de Ruffec à Roumazières, et il ne dépendra pas de moi que satisfaction ne soit enfin donnée aux légitimes aspirations de populations par trop déshéritées jusqu'à ce jour.

La politique, mes chers concitoyens, est aujourd'hui le champ clos où s'agi-

tent fiévreusement les athlètes des différents partis qui se disputent la France.

J'ai le devoir de m'expliquer sans équivoque sur la situation.

Je pense qu'à l'heure actuelle, les hommes qui ont souci des intérêts de la patrie et qui ne veulent pas voir sombrer dans le bourbier révolutionnaire les sages traditions qui ont fait et qui font encore la force de la nation doivent serrer les rangs et sacrifier des souvenirs, honorables entre tous, au salut de la famille française.

Mais je crois aussi que si les idées les plus folles se font jour ; si l'on peut parler impunément de je ne sais quel socialisme dans ce pays qui a, par-dessus tout, le respect de la propriété; si l'anarchie enfin a pu fonder un parti politique avec des mandataires officiels, la responsabilité en revient à ceux qui, par des pratiques gouvernementales inavouables, ont jeté le désordre dans les cerveaux et le trouble dans les consciences !

Loin de nous la pensée de rendre tout un régime solidaire des scandales qui ont attristé la fin de la dernière législature ; mais la nation a le devoir étroit d'appliquer le fer rouge sur de semblables plaies.

Nous demandons aux ministres de demain, d'accord en cela avec des républicains comme M. Cavaignac, de vouloir bien ne pas considérer la corruption comme un moyen de gouvernement;

Nous leur demandons aussi de vouloir bien respecter et faire respecter, toujours et partout, la liberté de conscience;

Nous leur demandons encore de vouloir bien envisager qu'il ne saurait y avoir deux justices ni deux qualités de Français, et que tous les citoyens, ayant les mêmes devoirs, doivent avoir les mêmes droits.

Nous leur demandons enfin d'en finir, une fois pour toutes, avec un favoritisme qui déshonore le pays et de gouverner dorénavant la République française au nom de la véritable liberté, de la véritable égalité, de la véritable fraternité !

Le jour où ce programme d'honnêteté publique sera appliqué dans toute sa sincérité et où la Constitution, revisée dans un sens plus démocratique, aura donné au peuple le droit d'élire le Président de la République, ce jour-là l'opposition aura vécu et le drapeau tricolore abritera sous ses plis tous les enfants de France, heureux d'être confondus dans une même étreinte.

C'est à cette œuvre de pacification que je vous convie, mes chers concitoyens. Vous direz au scrutin de dimanche si vous voulez travailler avec moi à en assurer le triomphe !

Veuillez agréer la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

René GAUTIER,

Ancien député, conseiller général de la Charente.

———

CHARENTE-INFÉRIEURE

Circonscription de JONZAC.

M. E. DUPON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai accepté de porter le drapeau républicain en 1881, c'est-à-dire à une époque où il y avait quelque mérite à le faire.

Je l'ai tenu avec honneur : 242 voix de plus et la lutte était victorieuse.

Tel j'étais alors, tel je suis aujourd'hui. Je n'ai pas besoin de vous faire de profession de foi. Vous me connaissez.

Je me présente au nom de vingt-cinq ans de travaux pour la cause du progrès et de la liberté.

Je me présente comme un cultivateur, un rural, comme vous.

Je me présente comme un homme populaire, vivant toujours au milieu de vous, un homme que vous pourrez aborder à toute heure, et qui défendra vos intérêts avec un dévouement absolu.

C'est à La Rochelle aussi que se débattent ces intérêts. Conseiller général écouté, je pourrai les soutenir avec efficacité.

Aujourd'hui, tous les candidats se présentent comme républicains.

J'ai fait mes preuves.

Il est temps d'aborder les réformes vraiment démocratiques.

Vous connaissez le programme que je défends tous les jours par la plume et la parole.

Fort de vos suffrages et maître du journal le plus répandu du département, je ferai en sorte que l'arrondissement de Jonzac cesse d'être le grand déshérité du département.

E. DUPON.

Circonscription de MARENNES.

M. Frédéric GARNIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens.

Aux élections législatives du 22 septembre 1889, cédant à de nombreuses sollicitations venues de toutes nos communes, j'ai posé ma candidature à la députation.

Je l'ai posée par devoir, sans autre ambition que de battre la coalition boulangiste et de prêter mon modeste concours à l'affermissement des institutions républicaines.

En faisant appel à vos suffrages, je vous disais :

« Comme vous, je suis inébranlablement attaché à la République, le seul régime qui satisfasse nos aspirations de citoyens libres, le seul capable d'assurer la paix et la grandeur de la patrie.

« Ennemi des agitations stériles, blâmant la politique dissolvante des groupes, voulant le progrès et non la réaction, la liberté et non la dictature, je désire une République qui donne à la France l'assurance du lendemain, un gouvernement tutélaire et fort permettant à notre grand pays, qui vient d'enfanter la merveilleuse Exposition du centenaire, de se livrer, sans réserve, à son labeur fécond.

« Je serai surtout un député d'affaires, demandant l'économie dans les finances, des lois de prévoyance et de protection pour les travailleurs, c'est-à-dire des lois de justice sociale. »

Je crois, mes chers concitoyens, avoir été fidèle à mon programme, — et les sollicitations que je reçois, l'acclamation spontanée dont ma candidature est l'objet sur tous les points de l'arrondissement, m'encouragent à vous redemander vos suffrages.

Si, dans plusieurs circonscriptions, les adversaires de la République semblent avoir désarmé, nous n'en devons pas veiller avec moins de vigilance à la garde de nos institutions. Je n'ai donc rien à modifier à ce que je vous disais en 1889 : je suis demeuré aujourd'hui ce que j'étais alors, un républicain sans épithète, tenant à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à nos lois sur l'instruction publique et sur le service militaire ; et, si je suis votre élu, je prêterai d'autant plus mon concours au Gouvernement qu'il marchera avec plus de résolution dans la voie démocratique.

Quant aux intérêts directs de nos populations maritimes et agricoles, qui sont ceux de tout l'arrondissement, vous savez, mes chers concitoyens, que je continuerai à les défendre de toute ma sollicitude et de toute mon énergie.

Frédéric GARNIER, député sortant.

Circonscription de ROCHEFORT.

M. E. BRAUD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les Comités républicains de l'arrondissement de Rochefort, réunis en Congrès, le 30 juillet dernier, m'ont fait l'honneur de me désigner, une seconde fois, pour porter le drapeau de la République.

J'ose espérer que vous ratifierez leur choix, et vous pouvez être assurés que, si vous me choisissez de nouveau comme votre représentant, je continuerai à lutter avec énergie pour assurer le triomphe de vos intérêts.

Mon passé vous répond de mon dévouement à la chose publique.

Vous avez certainement suivi mes votes pendant le cours de la législature qui vient de prendre fin, et vous avez pu apprécier si je me suis conformé loyalement à mes engagements.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier. Ma couleur politique n'a point varié.

Vous connaissez déjà mon programme, mais je crois devoir en soumettre, néanmoins, les points principaux à votre appréciation :

PROGRAMME POLITIQUE.

Revision de la Constitution et réforme administrative ayant pour objet de faire disparaître de notre législation les legs des régimes monarchiques ;

Loi sur les associations, destinée à rendre possible, à bref délai, la séparation des Églises et de l'État;

Diminution des frais de justice ;

Réformes sociales conçues, non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire tendant à accroître la liberté et les moyens d'action de chaque citoyen, l'État intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie ;

Établissement de la responsabilité effective des ministres ;

Obligation pour le Gouvernement de déposer, chaque année, le projet de budget au début de la session ordinaire ;

Interdiction absolue aux membres du Parlement de voter par procuration les uns pour les autres ;

Modification profonde de l'organisation du Sénat ; suppression de ses prérogatives actuelles, en matière budgétaire aussi bien qu'en matière législative, le dernier mot devant toujours appartenir à la Chambre des Députés ; désignation des électeurs sénatoriaux par le suffrage universel.

PROGRAMME ADMINISTRATIF ET ÉCONOMIQUE.

Outre les réformes constitutionnelles ci-dessus énumérées, je suis d'avis que les questions suivantes doivent être sérieusement étudiées et tranchées le plus tôt possible :

Réforme de l'impôt foncier principalement, par l'établissement de l'impôt sur le capital ou sur le revenu ;

Abolition du cumul des fonctions rétribuées ;

Suppression de l'impôt des portes et fenêtres ;

Amélioration du traitement des petits fonctionnaires ;

Relèvement des salaires des ouvriers des arsenaux ;

Unification des retraites, afin de mettre les anciens serviteurs de l'État à l'abri de la misère ;

Établissement du Crédit populaire agricole (Caisse nationale de prêts pour les agriculteurs) ;

Création d'une Caisse de retraites pour les ouvriers civils ;

Séparation des Églises et de l'État et, par suite, suppression du budget des cultes et des biens de mainmorte.

PROGRAMME D'INTÉRÊT LOCAL.

Vous connaissez tous l'heureuse solution donnée, par les pouvoirs publics, à mon projet de loi sur l'approfondissement du lit de la Charente, mais, ce premier succès obtenu, nous ne devons pas en rester là, tant dans l'intérêt de notre cité et de tout l'arrondissement que dans celui de la patrie, l'extension du port de Rochefort étant, au premier chef, une question nationale.

Je continuerai donc à revendiquer les droits de notre arsenal maritime à une équitable répartition du personnel, à des commandes de constructions neuves, à des armements et des désarmements.

Je réclamerai encore l'augmentation du nombre des apprentis dans notre arsenal et celle de l'effectif de la garnison permanente, effectif dont les fluctuations fréquentes sont si préjudiciables aux intérêts de notre commerce local.

Je demanderai, enfin, le prompt achèvement du troisième bassin, afin d'assurer la prospérité de notre port de commerce.

Vous me connaissez tous, vous m'avez vu à l'œuvre ; à vous de dire, mes chers concitoyens, si je suis resté fidèle à mes promesses.

Quant à moi, j'ai le sentiment du devoir accompli ; c'est donc avec confiance que je me représente à vos suffrages. Je ne répondrai donc pas aux attaques injustes ou calomnieuses qui pourront être dirigées contre moi par mes adversaires, m'en rapportant, pour en faire justice, à votre bon sens et à votre sagesse.

Tel est l'exposé sommaire de mon programme.

Je serais heureux qu'il reçût votre approbation.

Et je m'engage formellement à y conformer mes actes.

Aux urnes !

Vive la République !

E. BRAUD, député sortant.

Circonscription de LA ROCHELLE.

M. Édouard CHARRUYER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes de nouveau appelés à statuer sur les destinées de la France.
Vous penserez que :

Pour secouer le joug pesant de l'opportunisme,
Pour vous rendre l'indépendance et la liberté vraie,
Pour rendre à la France son prestige et son renom de probité,
Il faut des hommes nouveaux.

Seuls, des hommes indépendants, n'ayant jamais été mêlés aux luttes violentes des partis, peuvent rapprocher et unir des citoyens qui souffrent d'avoir été divisés.

L'œuvre de la prochaine législature doit être surtout une œuvre d'assainissement, de salubrité et de moralité nationales.

Vous avez songé à moi pour contribuer à cette noble tâche ; je vous remercie de m'avoir ainsi offert l'occasion de mettre à la disposition de mon pays toutes mes aptitudes et toute mon activité.

Je suis républicain sincère.

Je veux l'ordre, la paix, avec la liberté et la justice égale pour tous.

Je veux la République ouverte et accessible à tous.

Je poursuivrai avec ardeur la solution de toutes les questions de nature à apporter un remède prompt et efficace aux souffrances des travailleurs des villes, des campagnes et de la mer.

En particulier, je m'attacherai à obtenir :

La création d'un crédit agricole,

La suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés rurales non bâties,

La suppression des octrois,

La création d'une caisse de prévoyance ou de retraites pour les travailleurs,

La gestion intègre et prudente de nos deniers publics.

Telles sont les grandes lignes du programme que j'ai l'honneur de vous soumettre et pour l'accomplissement duquel je consacrerai tout mon temps, toute mon énergie.

Vous connaissez ma famille, vous savez quelles traditions de dévouement la rattachent à ce pays d'Aunis.

Ces traditions, je demande à les continuer en travaillant au bonheur de mes concitoyens et à la prospérité de la République.

Édouard CHARRUYER, ingénieur des Arts et Manufactures,
Candidat républicain.

1re circonscription de SAINTES.

M. Anatole LEMERCIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous êtes venus me proposer de tenir à Saintes, à Pons et à Burie le drapeau de la République et de la liberté contre le candidat boulangiste ; j'ai accepté ce devoir, et nous avons triomphé.

Pendant les quatre années de la dernière législature, j'ai continué à défendre la République et la liberté contre les attaques de tous les adversaires du Gouvernement.

Je vous ai rendu compte de mon mandat, il y a peu de jours, et plus de 1.200 d'entre vous m'ont accordé un vote de confiance et m'ont proclamé, de nouveau et à l'unanimité, le candidat républicain de la première circonscription de Saintes.

J'ai accepté ce grand honneur, et je viens aujourd'hui renouveler cette acceptation devant tous les électeurs de la circonscription.

Dans la prochaine législature, mes chers concitoyens, nous n'aurons plus à défendre la République, que personne n'attaque plus ; nous aurons à la faire aimer davantage et à bien convaincre le pays tout entier qu'elle est la seule forme du gouvernement du pays par le pays, la seule compatible avec le suffrage universel.

Quant à la liberté que nous affermirons, ce sera la liberté qui laisse faire à ses adversaires même ce qui déplaît, sous la seule réserve du respect des lois.

Mais l'œuvre primordiale, essentielle de la nouvelle Chambre, sera de rétablir l'équilibre de nos budgets, d'entrer résolument dans la voie des économies, et de chercher tous les moyens, compatibles avec la force et la prospérité de la France, de revenir à l'amortissement de notre dette.

Voilà cinquante-deux ans que je m'occupe des affaires publiques ; en 1850, je suis entré au Conseil général de notre département et, depuis cette date, je n'ai pas passé un seul jour sans me passionner pour les intérêts de notre chère Saintonge. Vous me connaissez donc tous et vous n'attendez pas de moi une profession de foi, car mon passé, déjà si long, vous répond de mon avenir si court.

Défenseur de la République depuis les malheurs de la patrie, j'ai combattu pour la sauver, pour la maintenir et la rendre indestructible. Aujourd'hui, tous mes efforts tendront à réunir sous son drapeau tous ses enfants, et ma suprême espérance serait d'entendre, à ma dernière heure, tous les Français pousser du fond du cœur le cri national de : Vive la République !

Anat. LEMERCIER.

2e circonscription de SAINTES.

M. G. DUFAURE,

Elu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Encouragé par un grand nombre d'entre vous, je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Fidèle aux grands souvenirs du nom que je porte, je ne subordonnerai jamais les intérêts du pays aux querelles des partis et des hommes.

La forme républicaine du gouvernement n'est plus en cause, et les députés que vous allez élire n'auront pas mandat pour la remettre en discussion.

Mais je veux que le pouvoir, quel qu'il soit, assure aux citoyens toutes les libertés auxquelles ils ont droit, et notamment :

La liberté du vote, compromise par la pression exercée sur tous les fonctionnaires ;

La liberté communale, violée par les pratiques à l'aide desquelles l'Administration paralyse le libre exercice des droits des municipalités ;

Enfin et surtout la liberté de conscience, opprimée par les obstacles apportés à l'enseignement religieux des enfants dans les campagnes.

Les derniers et tristes débats qui se sont déroulés devant le Parlement et devant la justice nous ont montré la plupart des hommes qui ont été au pouvoir plus préoccupés de faire fortune que de servir la France.

Ils ont échappé au châtiment, grâce à des artifices de procédure, mais le

pays honnête et laborieux ne leur pardonnera pas et réprouve, à tout jamais, des procédés de gouvernement indignes de notre grande et chère patrie.

L'étude des questions sociales, dont il ne faut pas méconnaître l'importance, la réforme d'un budget qui n'a cessé depuis quinze ans de se solder en déficit s'imposent à vos mandataires : mais ceux-ci ne pourront résoudre ces difficiles problèmes que s'ils sont élus librement par vous, en dehors de tout patronage officiel.

Engagé de ma personne et de ma fortune dans l'œuvre commune de la reconstitution du vignoble saintongeais, propriétaire dans trois des quatre cantons de la circonscription, je connais, mieux que d'autres, vos besoins et vos désirs ; je comprends la nécessité impérieuse de diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture, et je suis bien décidé à m'opposer à toute restriction sur le privilège des bouilleurs de cru et à toute augmentation des droits sur l'alcool.

L'amélioration de nos ports, l'achèvement du réseau des tramways, la construction, si longtemps atttendue, des chemins de fer qui doivent desservir le canton de Saint-Porchaire, vous préoccupent à juste titre. Mes études spéciales et les vingt années de ma vie d'ingénieur me permettront, j'ose le dire, de contribuer activement à la solution de ces graves affaires.

Libre de tout engagement, indépendant de toute coterie, c'est de vous seuls, mes chers concitoyens, que je veux tenir un mandat dont je sens toute l'importance et l'honneur.

G. DUFAURE.

Circonscription de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

M. F. BOURCY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Une assemblée très nombreuse, composée des élus du suffrage universel de l'arrondissement, m'a désigné, à l'unanimité, comme candidat à l'élection législative.

Par dévouement pour la cause que j'ai toujours servie, j'ai accepté le grand honneur de porter encore le drapeau de la République dans la journée du 20 août.

Encouragé par les 10.640 voix obtenues en 1889, fortifié par les témoignages de sympathie dont vous m'avez honoré aux élections sénatoriales, toujours plein

de reconnaissance pour la confiance constante que la ville et le canton de Saint-Jean-d'Angély n'ont cessé de m'accorder dans les élections municipales et départementales, je me présente à vos suffrages en faisant appel à mes amis et à tous ceux qui auront confiance en moi.

Avec la République : liberté, justice, honnêteté, sincérité, patriotisme, voilà ma profession de foi.

Après vingt-trois ans d'existence, de l'aveu même de ceux qui ont été nos adversaires, la République, qui a conquis sa place et son autorité dans le monde et mérité la sympathie d'un grand peuple, reste toujours le seul gouvernement possible, durable et accessible au progrès, — avec des lois perfectibles basées sur l'égalité de tous les citoyens devant la loi et le respect absolu de toutes les consciences.

Avec le maintien des lois scolaire et militaire, avec la loi sur le travail des femmes et des enfants et la mise en pratique de la nouvelle loi sur l'assistance médicale gratuite, je poursuivrai la réalisation des lois démocratiques étudiées par la précédente législature, notamment celles qui doivent régir les associations et diminuer les frais de justice; je rechercherai surtout les moyens de diminuer de plus en plus l'impôt foncier qui pèse sur la terre et qui n'est plus en rapport avec ses produits.

Sans marchander les dépenses nécessaires à la grandeur et à la défense de la patrie, sans récriminer contre les dépenses que son honneur lui a imposées et qui ont été votées à l'unanimité par le Parlement, j'appellerai de tous mes vœux et j'appuierai de tous mes efforts les mesures destinées à établir l'équilibre de nos budgets par une économie résolue, prudente et prévoyante, en limitant les dépenses et en proportionnant les charges de l'impôt aux facultés des contribuables.

Président du Comice agricole, vivant au milieu des agriculteurs, témoin de leurs travaux incessants et parfois de leurs déceptions, je saurai m'inspirer de leurs besoins pour les encourager, les protéger et leur assurer des ressources par l'organisation du Crédit agricole, en attendant qu'il soit possible de créer des caisses de secours et de prévoyance pour les travailleurs usés par l'âge et par la maladie.

Les vignes étaient la richesse et la gloire de notre pays, aussi m'efforcerai-je, par tous les moyens possibles, de faciliter la reconstitution de nos vignobles et de favoriser l'écoulement de leurs produits.

Les questions sociales sont toujours à l'ordre du jour; le capital ne peut se passer du travail, et celui-ci a besoin des moyens qui le mettent en œuvre ; je souhaiterais que, par une entente pacifique et raisonnée qui assurât toujours la liberté des travailleurs, il s'établît entre toutes les parties intéressées, dans les villes et dans les campagnes, des rapports fraternels empreints d'une réciproque philanthropie.

Au Conseil général, avec mes honorables collègues, je n'ai cessé de demander la création de notre réseau de chemins de fer à voie d'un mètre. — Grâce à un accord unanime sur les voies et moyens, nous touchons à la réalisation de nos vœux. — Tout ce que nous avons voté et réclamé de la bienveillance de l'État nous a été accordé; la Compagnie concessionnaire est déjà en œuvre.

Vous connaissez mon dévouement sans bornes à tout ce qui intéresse la prospérité de l'arrondissement; je n'ai donc point à vous vanter mes mérites et mon influence. J'ai fait énergiquement et loyalement mon devoir. La grande influence que vous pouvez me donner aujourd'hui sera consacrée à la prompte exécution de nos chemins de fer, avec l'espérance, dans l'avenir, de pouvoir créer d'autres voies ferrées qui donneront satisfaction à des intérêts non moins légitimes.

Mes chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, j'irai grossir la majorité républicaine qui doit, en rendant les ministères durables, assurer la force et l'autorité du Gouvernement pour accomplir les réformes nécessaires ; je serai heureux de consacrer le reste de ma vie à notre cher arrondissement où je suis né et où, pendant trente-huit ans, j'ai exercé la médecine.

Puissions-nous enfin, après les progrès républicains des dernières élections municipales, après tant de luttes, tant de persévérance et de généreux sacrifices, voir l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély représenté, comme les autres du département, par un député vraiment républicain, qui n'ait jamais varié et qui n'ait d'autre ambition que de rendre quelques services.

Électeurs, si vous le voulez, je serai celui-là.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

D[r] P. BOURCY,

Conseiller général, président du Comice agricole.

CHER

1re circonscription de BOURGES.

M. le prince A. d'ARENBERG,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Je viens solliciter de nouveau vos suffrages.

J'ai un double devoir à remplir: vous rendre compte du mandat que vous m'avez confié ; vous faire connaître le programme politique que je suivrai si vous me continuez votre confiance.

Dès 1889, je m'étais franchement placé sur le terrain constitutionnel.

J'ai tenu fidèlement et loyalement mes engagements.

Mon opposition ne s'est jamais adressée à la forme du gouvernement, mais à la manière dont nous étions gouvernés.

Un grand pays comme le nôtre ne peut se débattre indéfiniment au milieu des luttes des partis et des vieilles rancunes.

Quel est le Français, quel est le conservateur qui ne serait heureux de contribuer à fonder une République honnête, ouverte et tolérante?

C'est à l'obtenir que j'ai travaillé de toutes mes forces et de tout mon cœur depuis quatre ans et que je travaillerai encore si j'ai l'honneur de vous représenter à la nouvelle Chambre.

La dernière législature a consacré plus d'une année à l'établissement des tarifs de douanes. J'ai cherché à donner à l'agriculture la protection et les encouragements dont elle a tant besoin, sans m'associer aux mesures de prohibition qui frapperaient les objets de consommation de l'ouvrier.

Membre de la Commission de l'armée, j'ai contribué à préparer les mesures qui intéressent la défense du pays. Nous avons obtenu le vote d'une loi qui exonère les premiers numéros du contingent cantonal du service dans les colonies. Là, ma tâche était facile, car, Dieu merci, il n'existe plus de divisions quand il s'agit de la sécurité de la patrie.

Je me suis associé à toutes les mesures, hélas! trop peu efficaces, propo-

sées pour protéger les malheureuses victimes de cette lamentable affaire du Panama.

Mon programme pour la nouvelle législature peut se résumer en peu de mots :

Rendre à la France un gouvernement réel et fort ;
Entreprendre résolument l'étude des questions sociales.

Un gouvernement fort sera celui qui sera homogène, qui dirigera le Parlement au lieu d'être dirigé par lui, qui rétablira la sincérité du contrôle parlementaire que des vues intéressées et des ambitions coupables ont faussé depuis longtemps.

L'étude des questions sociales s'impose, et il convient de les aborder de front, en respectant les principes de la liberté individuelle, de la liberté des biens, de la liberté de conscience, de la liberté du travail, précieuses conquêtes qui forment le patrimoine de la nation française, et en écartant les promesses décevantes.

Je vous dirai, avec loyauté, que rien ne peut remplacer la conduite, le travail et l'épargne.

Mais il faut développer la loi de 1884 sur les syndicats en lui maintenant son caractère libéral et en l'empêchant de devenir une loi d'oppression.

Mais il faut aider et favoriser les sociétés de prévoyance et de secours mutuels, les caisses d'assurances contre les accidents et les maladies, les caisses de retraites ; rendre toutes ces institutions vivantes et fécondes par l'association fortifiée et encouragée, et non par l'intervention unique de l'État qui grèverait outre mesure les contribuables.

Pour cela, il faut une réforme profonde de nos mœurs budgétaires. Rien n'est possible sans un budget en équilibre. Cette réforme est la condition absolue de toute loi sociale.

Je chercherai à poursuivre la réalisation de ces différentes mesures avec toute mon ardeur et avec l'amour profond que m'inspire l'amélioration du sort des travailleurs.

Pendant la durée de mon mandat, j'ai tenu mes promesses, j'ai cherché à être utile à tous ceux qui se sont adressés à moi, à faire renaître la paix sociale, à unir toutes les bonnes volontés et tous les dévouements, à développer les forces et la grandeur de la patrie.

Ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir, si vous m'honorez de vos suffrages.

Prince A. d'ARENBERG,
Député sortant.

2e circonscription de BOURGES.

M. E. BAUDIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Quinze réunions publiques, — dont l'une contradictoire, — faites dans les principaux centres de la circonscription, ont démontré que la population républicaine, ouvrière et socialiste approuve hautement la décision prise, le 2 juillet dernier, par le Congrès des comités et groupes socialistes du Cher, concernant la candidature, pour l'élection du 20 août, de notre ami et député, le citoyen Baudin.

Nous n'attendions pas moins de cette population d'élite, à qui les régimes passés et leurs monstrueux abus font depuis longtemps horreur, qui marche, depuis plus de cinquante ans, à la tête de la démocratie et à la conquête des réformes qu'elle fait espérer, qui est avide de ses droits, de justice et d'égalité, et qui sait pertinemment qu'elle n'obtiendra tout cela qu'en envoyant à la Chambre, pour le réclamer, un mandataire résolu à l'obtenir quand même, malgré tous les obstacles.

C'est donc à un combat dont l'issue n'est plus, à l'heure qu'il est, douteuse pour personne, que nous vous convions. Aussi pouvons-nous, assurés du succès, examiner d'ores et déjà, ensemble, les principales réformes que s'efforcera de faire triompher, dans le nouveau Parlement, notre vaillant député Baudin.

Voici, tout d'abord, au point de vue politique, ce qu'il veut avec nous et comme nous :

La revision républicaine de la Constitution monarchique de 1875 ;

La suppression du budget des cultes et le retour à la nation des biens dits de mainmorte ;

L'instruction intégrale, laïque, gratuite et obligatoire ;

La magistrature élue et la justice gratuite ;

La commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police ;

L'amnistie pour tous les condamnés politiques et pour faits de grève et connexes.

Au point de vue économique, il demandera :

La fixation, par une loi, de la durée de la journée de travail et d'un minimum de salaires ; car c'est seulement quand les ouvriers travailleront tous et consommeront tous, que le commerce, l'industrie et l'agriculture reprendront l'essor qui fait la richesse d'une nation et le bien-être des individus qui la composent ;

Création immédiate d'une caisse de retraites pour les vieillards et les invalides du travail ;

La suppression des octrois, des patentes et des impôts indirects, et leur remplacement par une taxe fortement progressive sur le revenu ;

La suppression, par une loi, de tous les monopoles, et retour à l'État, au département ou à la commune, des services actuellement concédés à des particuliers ;

La création, par l'État, de banques populaires et de crédit agricole ;

La revision de la loi sur les syndicats professionnels, dans le sens de la plus complète liberté, de sévères pénalités édictées contre les patrons qui tenteraient de la violer ;

La revision du cadastre ;

En un mot, partisan résolu, comme nous, de l'égalité entre tous les membres de la grande famille humaine, le citoyen Baudin travaillera de toutes ses forces à la réalisation des réformes pouvant, le plus sûrement et le plus promptement, nous conduire à la vraie République, à la République socialiste !

Vive la République sociale !

Pour le comité électoral :

P. Peraudin, vice-président du conseil des prud'hommes ; Coudreau, maire ; Bodin, adjoint au maire ; Allegret, adjoint au maire ; Bernardin, conseiller municipal ; Louis Charles, conseiller municipal ; Laurençon, conseiller municipal ; Dumarçay, conseiller municipal ; Mandereau, conseiller municipal ; Prèvost, conseiller municipal ; Anicet, Rigolet, fabricants ; Ducartron (Xavier), Jamet (Gilbert), Soulat, Richoux (Paul), Sirot (Jean), Brice (Edmond), Dubois (Félix).

Citoyens,

Je vous demande, par le renouvellement de mon mandat, non point un poste d'honneur, mais le poste de combat où m'appellent mon devoir et la défense de votre cause.

A cette mission, à ce devoir, je ne faillirai pas !

Ma conduite passée et mes actes vous répondent de mon attitude à venir.

Le programme que vous venez de lire, je l'accepte comme un minimum et le défendrai de toute mon énergie contre les ennemis coalisés de la République !

Vive la République sociale !

E BAUDIN.

1re circonscription de SAINT-AMAND.

M. C. PAJOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

En septembre 1889, plus de 8.000 républicains m'ont accordé leur confiance, en m'envoyant, au premier tour de scrutin, siéger à la Chambre des Députés.

Ayant la conviction d'avoir accompli mon devoir dans cette législature si troublée et d'être resté fidèle à mes électeurs et à tous les points de mon programme, je viens de nouveau solliciter vos suffrages et me mettre à votre disposition.

Plus que jamais, ennemis et adversaires de la République vont en faire l'assaut et essayer de s'introduire dans la place. Autrefois, leur devise était « tout plutôt que la République » ; aujourd'hui, ils disent : « La République seule est possible, mais dirigée par nous ». Et, toujours couverts d'un masque, ils font la risette, sous le nom de ralliés, de résignés, à celle qu'ils appelaient « la gueuse », et qu'ils voudraient embrasser jusqu'à l'étouffer.

Ils espèrent, avec le concours de certains républicains, pour lesquels ils se montreront complaisants, au point de leur donner leurs voix (échange de bons procédés), former une majorité dans la Chambre de demain, s'emparer du pouvoir et supprimer ou appliquer les quelques bonnes lois faites dans ces derniers temps : lois militaires et de l'enseignement, de façon à ce qu'il n'y ait plus de différence avec les pires lois réactionnaires, tandis qu'elles voudraient encore être améliorées : la première, en abaissant de nouveau la durée du service ; la seconde, en la rendant gratuite à tous les degrés, après concours.

De programme, ils n'en auront aucun. L'étiquette républicaine, plus ou moins argentée ou dorée, leur servira seule pour présenter leurs marchandises.

C'est donc le moment, pour les vrais républicains, non seulement de ne pas abandonner le vieux programme, si peu réalisé encore, celui qui a toujours été la gloire du parti, mais de s'attacher, de plus en plus, à le faire triompher, en y ajoutant toutes les réformes sociales nécessitées par les changements profonds survenus dans le travail, l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Oui, notre programme et sa réalisation est notre seule et suprême sauvegarde, et, pour ma part, l'ayant toujours soutenu avec le dévouement et l'énergie dont je suis capable, ai-je besoin d'ajouter que, si vous me faites encore l'honneur de me confier la mission de vous représenter, mes votes seront acquis :

1° A la revision de la Constitution par une Constituante, revision à la consolidation définitive de la République ;

2° A la réforme générale de l'impôt, nécessaire pour mener à bien toutes les réformes sociales ou autres;

3° A la séparation des Églises et de l'État, sans laquelle la liberté de conscience n'est qu'un vain mot;

4° A l'organisation du travail dans un sens favorable aux travailleurs;

5° A toutes les réformes sociales respectant, d'une façon absolue, la liberté individuelle;

6° A une réforme profonde dans l'administration et dans la magistrature, cette dernière ayant pour conséquence de faire rendre gratuitement la justice;

7° A la création d'une Caisse de retraites pour les travailleurs âgés ou infirmes;

8° A l'organisation d'un crédit agricole, industriel et commercial, pour venir en aide aux petits.

Enfin, je suis partisan de la suppression des monopoles, lorsqu'ils constituent de véritables services publics aux mains des particuliers, par l'intermédiaire de leurs capitaux, considérant qu'à un moment donné ils peuvent devenir un danger sérieux pour la nation, dont le devoir est de les reprendre???

Tel est le programme que je n'abandonnerai jamais.

Aux attaques ineptes et ridicules des feuilles de Saint-Amand, réactionnaires ou autres, liguées contre ma candidature, au profit de celle d'un de mes concurrents, je n'ai qu'à opposer le silence, et il est de mon devoir de prévenir mes amis que, s'il m'arrive d'en faire justice, ce sera en réunions publiques.

La première circonscription de Saint-Amand a toujours été à l'avant-garde du parti républicain, elle ne saurait décheoir ni retourner en arrière; elle continuera, au contraire, j'en suis convaincu, sa marche en avant, et c'est sans aucune crainte que j'attends son verdict, certain à l'avance que ce sera celui de fermes, sincères et dévoués démocrates.

Comme en 1889 :

Vive la République!

Et toujours en avant pour les réformes sociales!!!

C. PAJOT, député sortant, candidat républicain radical-socialiste.

2e circonscription de SAINT-AMAND

M. Casimir LESAGE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

En m'accordant, il y a quatre ans, une imposante majorité républicaine, vous m'avez fait un devoir de me représenter aujourd'hui.

Vous connaissez mon programme : il est le même qu'en 1889.

Républicain radical-socialiste, je repousse avec une égale énergie la révolution violente et la dictature.

Comme en 1889, j'estime que, pour réaliser les réformes démocratiques et sociales que le pays réclame et attend depuis si longtemps, la revision de la Constitution s'impose et doit être résolue par une Assemblée nommée à cet effet.

La prochaine législature devra également s'imposer, comme tâche urgente, d'étudier et de réaliser :

1° La suppression des impôts sur le travail, l'industrie et le commerce, et leur remplacement par un impôt progressif sur le capital et le revenu. Tout citoyen qui ne possède rien ne doit rien à l'État, en dehors de l'impôt du sang ;

2° La revision du cadastre ;

3° L'organisation du crédit agricole, afin de procureur aux cultivateurs l'argent à bon marché ;

4° Création d'un crédit du travail, afin de faciliter l'admission des syndicats ouvriers aux adjudications de travaux publics ;

5° Établissement d'un impôt frappant les étrangers qui travaillent en France ;

6° La création d'une Caisse de retraites, avec garantie de l'État, pour les ouvriers âgés et les invalides du travail ;

7° La liberté absolue de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la suppression du budget des cultes ;

8° L'enseignement exclusivement laïque, l'interdiction d'enseigner à toute association religieuse ;

9° La réforme de la magistrature et la gratuité réelle de la justice ;

10° L'épuration du personnel administratif, la suppression des sinécures et la réduction des gros traitements ;

11° L'abrogation de la loi interdisant le mandat impératif, car tout représentant du peuple qui a manqué à ses engagements doit être déchu de son mandat.

Voilà, citoyens, dans ses grandes lignes, le programme que je m'engage à défendre si je suis élu.

Mon attitude, mes votes, tant au Conseil général qu'à la Chambre, pendant toute la durée de la législature 1885-1889, vous sont un sûr garant que je saurai tenir mes promesses.

Casimir LESAGE, cultivateur,
Ancien député, conseiller général.

Circonscription de SANCERRE.

M. Henry MARET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Le Congrès républicain, renfermant des représentants de toutes vos communes, m'a désigné à vos suffrages.

Vous me connaissez.

Je ne suis pas de ces candidats de fantaisie qui viennent se présenter à vous tout simplement parce qu'on les a repoussés ailleurs, et qui briguent un mandat de député comme ils achèteraient une maison ou une terre. Républicains, si l'on veut, monarchistes, si on l'exige; partout et toujours conservateurs des abus et des privilèges dont ils profitent.

Enfant du pays, je l'ai toujours aimé et servi ; et si, depuis huit ans, je le représente au Parlement, c'est que deux fois il m'a appelé. Car, dans une démocratie, ce n'est pas au mandataire de s'offrir aux électeurs, c'est à ceux-ci qu'il appartient de le choisir.

Il y a quatre ans, nous avons mené ensemble le bon combat contre la dictature, et nous avons triomphé. Aujourd'hui, malgré les outrages, malgré les calomnies, malgré les mensonges, malgré les misérables efforts d'une réaction à qui toutes les armes sont bonnes, nous triompherons encore. Les tronçons du serpent essayent de se rejoindre, mais nous finirons bien par lui écraser la tête.

Vos éternels ennemis ont employé tous les moyens pour tuer la République. Lassés de leurs constantes défaites, ayant exploité jusqu'à la popularité d'un général, suivi par des patriotes abusés, ils ont essayé de déshonorer ceux qu'ils ne pouvaient vaincre, et c'est pourquoi vous les avez vus diffamer les meilleurs républicains, espérant que leur chute entraînerait celle de la République.

Tombés dans leurs propres pièges, convaincus de faux, ils n'ont plus eu d'autre ressource que de feindre d'accepter le régime établi, afin de s'introduire sournoisement dans les places qu'ils n'ont pu emporter de vive force. C'est une ruse de guerre bien connue que celle qui consiste à prendre les couleurs de l'ennemi pour pénétrer dans ses rangs, et vous n'en serez pas dupes.

Nous sommes arrivés, mes chers concitoyens, à une heure décisive. La dernière Assemblée a été impuissante, pour deux raisons : d'abord, parce qu'élue en un jour de bataille, elle n'avait pas reçu de mandat formel ; ensuite, parce que ses travaux ont été profondément troublés par l'abominable campagne à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. Cependant elle a préparé des réformes qu'il faut reprendre et qu'il est nécessaire de faire aboutir.

Telle est la réforme de l'impôt des boissons, la suppression de l'exercice, cette iniquité, le dégrèvement des vins, cidres et bières; puis la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, cette mainmise du fisc sur l'air et la lumière; enfin la réforme complète de notre système d'impôts, qui épargne l'oisif et écrase les travailleurs.

Le moment est venu où chacun comprend que ces réformes s'imposent. La République ne doit pas être seulement une forme de gouvernement, elle doit aussi être un épanouissement de la justice.

C'est pour empêcher cet ordre nouveau qui s'approche que vous voyez se coaliser tous les favorisés du sort, tous ceux dont la prospérité est faite des iniquités qui vont disparaître. Ils se hâtent d'accepter la République pour faire la part du feu, et afin de remplacer, dans la Chambre prochaine, les républicains progressistes et réformateurs par de pseudo-républicains, ennemis du progrès et des réformes. Ils osent se dire des hommes nouveaux, eux qui sont les hommes du passé et ne cherchent qu'à vous faire rétrograder sur le chemin déjà parcouru.

Partout ils cherchent des circonscriptions représentées par d'anciens serviteurs de la République et trompent à la fois tous les partis; ils espèrent profiter de la confusion qu'ils répandent pour fabriquer une majorité menteuse, qui, si on la laissait faire, vous ramènerait au gouvernement du Seize-Mai, de sinistre mémoire.

Si le malheur voulait que de tels hommes fussent élus, c'en serait fait, pour longtemps peut-être, de vos justes revendications. Mais je suis tranquille: la France, aujourd'hui, est éclairée, elle ne se laissera pas enlacer dans les filets qu'on lui prépare.

Et vous, mes chers concitoyens, qui depuis tant d'années vous êtes placés au premier rang de la démocratie, vous ne voudrez pas qu'il soit dit que l'arrondissement de Sancerre a reculé, qu'il renonce à toutes les libertés conquises et succombe, de nouveau, sous le joug de ses anciens maîtres.

Toujours en avant! Telle est la devise inscrite sur le drapeau qu'on m'a confié. C'est en marchant sous ses plis que vous affirmerez la République et assurerez, en même temps que votre indépendance, la grandeur et la prospérité de la patrie.

Vive la République!

Henry MARET.

CORRÈZE

1re circonscription de BRIVE.

M. MIELVACQUE DE LACOUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Élection soumise à l'examen d'une Commission d'enquête.*)

2e circonscription de BRIVE.

M. LABROUSSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

1re circonscription de TULLE.

M. A. DESCUBES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En sollicitant vos suffrages, je réponds à l'appel de beaucoup d'entre vous.

Ceux qui m'ont fait cet honneur ont vu en moi un homme de travail, animé du désir de mettre à votre service une expérience acquise par vingt-deux ans d'administration publique.

Ayant vécu jusqu'à ce jour en dehors de la politique active, je vous dois compte à la fois de mon passé et de mes tendances.

Mon passé vous dira ce que vous pouvez attendre de moi au point de vue de la défense de vos intérêts matériels ; vous saurez, d'après mes tendances, à quelles mains vous confierez le mandat que je sollicite de vous.

Attaché depuis la fondation de la République au plus laborieux de nos ministères, plus étroitement associé depuis près de cinq ans à l'œuvre des hommes éminents qui l'ont dirigé, j'ai pris une part active à l'élaboration des grands travaux qui ont développé si puissamment notre outillage national.

Les connaissances que j'ai pu acquérir à cette école en matière d'administration générale me donnent l'espoir que je ne serai pas au-dessous de ma tâche, et que je pourrai seconder utilement les efforts de vos autres représentants pour la prospérité de la Corrèze.

Citoyens,

J'ai toujours été républicain.

La République a toujours été à mes yeux le gouvernement le plus apte à favoriser le progrès des sociétés.

Elle affirme la dignité des hommes en leur assurant la liberté et l'égalité.

Elle garantit la sécurité de la nation en remettant ses destinées aux mains de tous ses enfants.

Elle se prête à toutes les réformes ; elle les accomplit sans secousses.

Vous vous êtes attachés à elle parce qu'elle a déjà beaucoup fait.

Vous la maintiendrez pour ne pas revenir en arrière.

Celui que vous choisirez pour vous représenter devra se montrer fermement résolu à maintenir toutes les conquêtes politiques de la République, résolu aussi à en faire de nouvelles.

Si je suis celui-là, tous mes votes s'inspireront de cette idée de progrès. C'est ainsi que je voterai notamment :

Une disposition constitutionnelle établissant la prépondérance de la Chambre des députés en matière budgétaire ;

La diminution des frais de justice par l'extension de la compétence des juges de paix et par la revision du Code de procédure civile ;

Le dégrèvement de l'impôt sur la petite propriété foncière ;

La suppression des prestations ;

L'organisation d'un crédit agricole prêtant aux agriculteurs à un taux modéré et à long terme ;

La réforme de l'impôt des boissons et la suppression de l'exercice chez le débitant ;

La réforme des patentes ;

La réduction du service militaire à deux ans.

Je m'associerai à toutes les mesures qui pourront diminuer les charges des contribuables et je m'attacherai notamment à la refonte de notre système d'impôts, dans le sens de l'établissement d'une taxe sur le capital et sur le revenu qui remplacerait la plupart des impôts actuels.

Je veillerai à ce que toutes les concessions accordées par l'Etat à des compagnies cu à des particuliers soient subordonnées à des conditions favorables aux intérêts des ouvriers.

Enfin, persuadé que la paix sociale ne peut être assurée que par l'accord du capital et du travail, convaincu qu'il est juste et nécessaire d'accorder au travail la même protection qu'au capital, je voterai les dispositions légales de nature à garantir les ouvriers contre les abus possibles de ceux qui les emploient, et aussi contre les conséquences des accidents, de la maladie et de la vieillesse.

Tous mes efforts tendront à encourager le développement des institutions de prévoyance, des caisses de retraites, de secours, de la participation aux bénéfices.

Pour réaliser toutes les réformes, la stabilité ministérielle est nécessaire; je repousserai donc la politique de tracasseries et d'intrigues qui ne peut servir que la cause des ambitieux en ébranlant sans cesse le pouvoir.

Électeurs de Tulle,

Votre manufacture d'armes est l'un des éléments les plus importants de la prospérité de votre ville. Toute atteinte qui lui serait portée serait grosse de conséquences pour votre commerce et pour l'avenir de Tulle.

Je prends l'engagement de défendre ce grand et précieux établissement contre toute tentative de déchéance. Je suis convaincu que les intérêts généraux de l'État sont étroitement liés sur ce point avec ceux de la ville de Tulle. Pour plaider une aussi juste cause, je m'emploierai de toutes mes forces et je n'hésiterai pas, s'il le faut, à la porter à la tribune.

Mes chers concitoyens,

Je dois répondre à cette allégation, que je serais un étranger.

Je dis hautement que c'est faux.

Je suis un Limousin d'origine, né d'une famille établie en Limousin depuis plusieurs siècles.

Je reviens au pays, après avoir acquis dans la capitale les moyens de le servir.

N'ai-je pas donné déjà des gages de mon dévouement à vos intérêts?

Faut-il rappeler la part que j'ai prise dans la construction du pont d'Argentat, aujourd'hui presque achevé, et qui depuis plus d'un an donne du travail aux ouvriers de cette ville?

Est-il besoin d'insister sur les longues et patientes négociations auxquelles je me suis employé, sous l'autorité du ministre des travaux publics, au sujet de vos chemins de fer et qui ont amené cette question, vitale pour vous, au point de maturité où elle est aujourd'hui?

Est-il enfin nécessaire de faire appel au témoignage des Corrèziens de Paris qui sont venus frapper à ma porte? Ceux-là ont fait comme moi, ils sont venus à Paris pour y accomplir leur destinée. Ne seraient-ils donc plus vos fils, vos frères, vos parents? Sont-ils devenus pour vous des étrangers?

Républicains,

Parmi les hommes qui se réclament de la République vous saurez distinguer ceux qui l'ont compromise et ceux qui l'ont servie.

Vous vous écarterez des coureurs d'aventures qui, au jour d'épreuve, sont facilement des dupes à moins qu'ils ne soient des complices.

Vous saurez discerner les vrais républicains à leur entourage et quand vous verrez des hommes qui se parent de ce nom, mais qui s'environnent uniquement des chefs de la réaction, vous saurez leur dire : « Je vois qui tu fréquentes, je sais donc qui tu es ! » Passe ton chemin ! Mon choix est fait !

Vive la République !

A. DESCUBES, chevalier de la Légion d'honneur,
Conseiller municipal d'Argentat, candidat républicain progressiste.

2e circonscription de TULLE.

M. Édouard DELPEUCH,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Aujourd'hui, comme il y a quatre ans, ma candidature signifie : Fidélité à la République, paix et progrès.

La paix, — vous l'avez assurée en repoussant une dictature militaire qui n'eût été que la préface d'une restauration monarchique, et qui eût déchaîné sur notre pays la guerre civile et la guerre étrangère.

Cette paix, garantie par l'amitié d'une grande nation que votre sagesse a faite notre alliée, le gouvernement républicain sait la maintenir avec honneur et dignité, sans rien abdiquer des droits de la France. Le prompt règlement de nos difficultés avec le Siam est la preuve manifeste de l'accroissement de notre force et de notre prestige. Pour obtenir satisfaction, il n'a pas été besoin de recourir aux armes, il a suffi de parler haut. Vous n'avez point à redouter pour vos fils les périls d'une expédition lointaine. Celle-ci, fût-elle devenue nécessaire, vous savez que ce n'est plus parmi nos jeunes conscrits, ce n'est plus parmi les hommes du contingent que seront recrutés à l'avenir les soldats de l'armée coloniale : les Chambres ont sur ce point exaucé vos vœux.

Le progrès a pour conditions la stabilité gouvernementale, le maintien de l'ordre, et de bonnes finances. Vos représentants devront avoir, avant tout, le

souci d'assurer à la nation ces trois bienfaits. C'est ainsi que nous pourrons ajouter de nouvelles réformes à celles que le Parlement a déjà réalisées. Il reste, surtout en matière d'impôts, beaucoup à faire.

J'ai voté, avec la majorité de la Chambre, la diminution des frais de justice, un dégrèvement de l'impôt foncier, l'abaissement du prix des places dans les chemins de fer, les tarifs de protection agricole, la loi sur l'assistance médicale dans les campagnes.

Rapporteur de la grande commission de l'enseignement primaire, j'ai défendu une proposition de loi qui était impatiemment attendue par nos instituteurs et j'ai été assez heureux pour la faire accepter.

Tout récemment, j'ai réclamé, à la tribune, la suppression ou, tout au moins, l'adoucissement de cet impôt inique et vexatoire qui a nom la taxe militaire; la solution a été ajournée, soyez sûrs que je la poursuivrai avec énergie.

Il faut, dans la prochaine législature, pousser plus avant la revision et la refonte de notre système d'impôts, faire disparaître cette contribution des portes et fenêtres, qui vous marchande l'air et la lumière; réaliser, au moyen d'une surtaxe sur l'alcool, la suppression de l'exercice et le dégrèvement des boissons hygiéniques; réformer la loi sur la chasse, en mettant à la portée du plus pauvre des permis de courte durée, à bas prix (c'est la meilleure façon de diminuer les procès-verbaux); il faut enfin créer des caisses de retraites pour les vieux travailleurs de la ville et des champs, rendre moins lourdes les charges qui grèvent le sol, organiser l'assurance et le crédit agricoles.

Cette œuvre peut et doit s'accomplir dans l'union de tous les républicains.

La République est pour jamais fondée, et chacun, à l'envi, se réclame d'elle. Aux nouveaux venus, à ceux qu'on appelle les ralliés, les hommes qui, comme moi, ont toujours été républicains n'ont le droit de demander, avant de leur ouvrir les rangs de notre grand parti, que d'être sincères et de mettre leurs actes d'accord avec leurs paroles.

Quant à ceux qui, après avoir déserté et trahi notre cause, osent encore solliciter qu'on la remette entre leurs mains, à ceux-là qu'on pourrait appeler les déraillés, nous rappellerons leur honteuse défection, et nous les inviterons à se faire oublier désormais dans la retraite et dans le silence.

Que pourraient-ils pour le bien de notre département? Ils n'ont plus l'ombre d'influence ni de crédit.

En 1889, je vous avais promis, si vous me faisiez l'honneur de me choisir pour votre représentant, que je me consacrerais tout entier à la défense de vos intérêts.

J'ai tenu parole.

Nos chemins de fer, notre ligne d'Uzerche à Tulle, avec embranchement sur Bugeat, ont été enfin votés par la Chambre et par le Sénat : la loi qui les concède est devenue définitive ; dès la rentrée, la déclaration d'utilité publique pourra être prononcée. Je ferai tout pour hâter le jour de la construction.

Pour vos écoles laïques, pour la manufacture d'armes, pour vos hospices et vos églises, pour votre service postal, pour vos ponts ou vos chemins, vous avez souvent fait appel à mon concours. Je ne crois pas que vous y ayez jamais

fait appel en vain. Le gouvernement républicain, — il convient de l'en remercier — nous a donné des gages nombreux de sa bienveillante sollicitude pour notre région, si longtemps délaissée.

Je viens avec confiance solliciter de vos libres suffrages le renouvellement du mandat que j'ai reçu de vous en des jours difficiles, et que j'ai conscience d'avoir rempli en député actif et dévoué, en ferme républicain, en honnête homme, en bon Corrézien.

Vive la France ! Vive la République !

Édouard DELPEUCH, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de la Corrèze, député sortant.

Circonscription d'USSEL.

M. DELLESTABLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

CORSE

Circonscription d'AJACCIO.

M. CECCALDI,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*N'a remis ni profession de foi, ni programme.*)

Circonscription de BASTIA.

M. Antoine GAVINI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsque, il y a quatre ans, au nombre de plus de 7,000, vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme votre représentant à la Chambre des députés, je vous ai promis de ne négliger aucun effort pour me rendre digne de votre confiance.

Je crois avoir rempli mon mandat fidèlement, et non sans quelque utilité pour notre chère Corse.

Le Parlement a fait le meilleur accueil aux propositions que, de concert avec mes collègues de la Chambre et du Sénat, j'ai été amené à lui soumettre. Elles tendaient à l'allègement des charges qui pèsent sur la propriété bâtie, au prompt achèvement du réseau de nos voies ferrées, à l'assainissement de nos plaines, à l'amélioration de nos services maritimes postaux.

Au point de vue politique, je vous dois une déclaration nette et loyale.

Au cours de la dernière législature, des esprits clairvoyants et modérés, jusque-là hostiles à la forme républicaine, mais avant tout dévoués au pays,

ont acquis la conviction que le maintien des institutions actuelles pouvait seul assurer le développement de la grandeur et de la prospérité nationales.

Ils n'ont pas, dès lors, hésité à faire une franche adhésion à la République.

En ce qui me concerne, j'ai été d'autant plus porté à suivre leur exemple, que j'appartiens comme vous à un pays de vieille démocratie et que je suis membre d'une famille dans laquelle j'ai appris, dès mon enfance, à ne rien penser et à ne rien faire que pour le peuple.

Permettez-moi d'espérer qu'approuvant ma conduite, vous voudrez bien me renouveler le mandat que vous m'avez confié en 1889, et soyez persuadés que je m'attacherai à le remplir en bon serviteur de la République.

Agréez, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

Antoine GAVINI, député.

Circonscription de CALVI.

M. Sébastien GAVINI,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour représenter à la Chambre des députés l'arrondissement de Calvi auquel me rattachent des liens de famille et de solides amitiés.

Grandi parmi vous dans cette belle contrée de la Balagne, je crois pouvoir, à l'égal de tout autre, me constituer, au sein du Parlement, l'interprète de vos vœux et de vos légitimes aspirations.

Depuis le jour où, en janvier 1891, je suis personnellement entré dans la vie publique, en exposant aux électeurs du canton de Morosaglia mon programme politique, j'ai constamment marché dans la voie républicaine par moi librement choisie, et personne n'a jamais suspecté la spontanéité et la loyauté d'une adhésion que je renouvelle volontiers à cette place, sans arrière-pensée et sans réserve d'aucune sorte.

Si vous m'honorez de vos suffrages, le Gouvernement de la République, autour duquel tous les bons citoyens se sont aujourd'hui groupés, aura en moi un défenseur modeste, mais résolu.

La question des services maritimes postaux que la présente législature n'a pas pu mener à bonne fin, va de nouveau être soumise au Parlement. Je prends

l'engagement de ne rien négliger pour obtenir entre Nice, Calvi et l'Ile-Rousse l'établissement d'un service quotidien qui, tout en réduisant à quelques heures de traversée la distance qui sépare la Corse de la mère-patrie, donnera à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de notre arrondissement une impulsion salutaire et vigoureuse.

C'est en vain que des adversaires sans scrupules, attribuant à ma candidature je ne sais quel caractère particulariste, essayent de me représenter comme le défenseur d'une partie de notre région à l'exclusion de toutes les autres. Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de protester publiquement contre ce que je considère comme une calomnie. Je suis de ceux qui n'aiment pas à édifier leur fortune sur des ruines. Aux habitants de Calvi comme à ceux de l'Ile-Rousse je dis hautement : Comptez sur moi toutes les fois qu'il s'agira d'efforts à faire pour améliorer la situation de ces deux villes. Je ne ferai rien qui puisse préjudicier à l'une d'elles.

Je mettrai enfin au service des intérêts généraux dont on m'aura confié la garde toute l'activité, tout le zèle que les commettants sont en droit d'exiger de leur représentant. Je viendrai chaque année au milieu de vous tous vous rendre compte de mon mandat et m'enquérir de vos besoins.

Vous me connaissez d'ailleurs assez pour savoir que, pauvres ou riches, vous trouverez en moi un ami sur le dévouement duquel vous pourrez toujours compter.

Sébastien GAVINI,
conseiller général.

Circonscription de CORTE.

M. Luce de CASABIANCA,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Un grand nombre d'entre vous ont bien voulu m'engager à poser ma candidature à la députation dans votre arrondissement.

Cédant à une offre d'autant plus précieuse pour moi qu'elle a été plus spontanée de votre part, je n'ai pas hésité à l'accepter. J'ai à peine besoin de vous dire que, si j'avais l'honneur de devenir votre élu, la République aurait en moi un défenseur de plus au Parlement. Mais je tiens à déclarer très haut que je suis partisan d'une République ouverte à tous ceux qui s'y rallient d'un cœur

sincère, et qui veulent, en faisant cesser dans notre cher pays de France les divisions de partis qui l'ont tant tourmenté depuis le commencement du siècle, le rendre plus puissant que jamais à la face de l'Europe et du monde.

Votre arrondissement qui, en tout temps, a donné l'exemple du plus pur patriotisme, a droit à toute la sollicitude de la mère-patrie. Je serai le défenseur vigilant de vos intérêts, convaincu que le Gouvernement de la République n'hésitera pas à donner satisfaction à vos légitimes revendications.

Agréez, mes chers concitoyens, l'expression de mon entier dévouement.

Luce de CASABIANCA,
Membre du Conseil général.

Circonscription de SARTÈNE.

M. Emmanuel ARÈNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Député sortant de l'arrondissement de Sartène, c'est dans l'arrondissement de Sartène que je pose de nouveau ma candidature.

C'est à ces fières et fidèles populations, à tous ceux qui, sans distinction de parti, m'ont si vaillamment soutenu dans mes épreuves que je viens livrer avec confiance ma conduite, mes actes, ma vie politique, ma vie privée.

C'est à leur jugement souverain que je fais appel, sûr d'eux-mêmes, comme je suis sûr de moi!

Ils diront si, oui ou non, je suis resté digne de leur suffrages, et ils décideront si, conformément à ma seule promesse d'il y a quatre ans, j'ai toujours été un bon Corse et un bon républicain.

Electeurs de l'arrondissement de Sartène,

Depuis quelque temps, une politique nouvelle veut s'imposer à notre département. Les réactionnaires d'hier et ceux d'aujourd'hui se sont reconciliés, et c'est la Corse, à ce qu'il paraît, c'est votre liberté, c'est votre indépendance qui doivent faire les frais de la réconciliation. On veut, cent ans après la révolution, dans le pays de Paoli et de Sampiero, substituer la féodalité des familles à la libre expression de la volonté populaire.

Électeurs !

Je ne connais, quant à moi, qu'une famille, où le droit de naissance n'est rien, où le droit de conquête est tout, où l'on est jugé d'après ses propres actes et non pas d'après ceux de ses pères, où il faut se faire son nom soi-même au lieu de le recevoir tout fait, où l'instruction est supérieure à la noblesse, et l'intelligence à la fortune.

Cette famille, c'est le parti républicain : j'y suis né, j'y ai grandi, j'y ai lutté, j'y ai souffert et j'y mourrai. C'est à le soutenir contre tous les ennemis avoués ou cachés, c'est à le fortifier contre tous les assauts, à le défendre contre toute les coalitions que je vous convie tous au cri de Vive la Corse! Vive la République !

Emmanuel ARÈNE.

COTE-D'OR

1re circonscription de BEAUNE.

M. Henri RICARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août prochain, à nommer vos représentants à la Chambre des députés.

Fort du témoignage de confiance et d'estime que vous m'avez donné il y a deux ans ; ayant conscience d'avoir loyalement et fidèlement rempli mon devoir, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je me suis associé au parlement, à tout ce qui a pu fortifier et améliorer les institutions et les conquêtes de la République. — J'ai participé dans la mesure du possible à l'étude et à la réalisation des réformes réclamées par la démocratie. — J'ai défendu enfin de mon mieux, de mes votes et de ma parole, en même temps que les intérêts généraux de la France, les intérêts particuliers de la première circonscription de Beaune dont j'avais plus spécialement la charge.

Mon attitude à la Chambre a donc été conforme à mon programme. Non seulement elle m'a valu l'approbation de ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages, mais encore elle a forcé mes adversaires eux-mêmes à me rendre justice.

En ce qui concerne la question religieuse, je suis un partisan résolu de la discussion rapide de la loi sur les associations, prélude nécessaire de la grande mesure qui s'imposera fatalement dans un délai rapproché. — Mais j'aurai surtout cette préoccupation d'assurer le respect de la liberté de conscience, en même temps que tous les droits de l'État laïque.

Dans un autre ordre d'idées, la réforme financière est une de celles qui s'imposent avec le plus d'urgence à l'attention du nouveau Parlement. On devra chercher à la réaliser par des économies sérieuses, la diminution de gros traitements, la substitution de la politique d'amortissement à la politique de dégrèvement et enfin par la modification profonde de l'assiette de l'impôt, avec ce

principe essentiel : Tout citoyen doit participer aux charges publiques suivant ses moyens et facultés.

La modification de la loi sur les boissons, basée sur l'équité et la justice ; la suppression de l'exercice et des octrois ; la diminution des frais de justice ; la suppression des divers impôts et entre autres de celui des portes et fenêtres, en seront la conséquence naturelle.

Les viticulteurs et les agriculteurs, qui sont les principaux facteurs de la richesse publique, ont le droit d'être aidés et encouragés, par l'organisation du crédit agricole, par la création d'assurances contre les intempéries des saisons, les inondations, gelées, sécheresse, grêle, etc.

En ce qui concerne les tarifs douaniers, je ne puis que répéter ce que je disais, il y a deux ans : « Nous devons éviter le protectionnisme à outrance et le libre échangisme absolu. — Il n'y a pour moi qu'une loi et qu'un devoir : Protéger en tout et partout l'agriculture et la viticulture française, et les mettre en état de soutenir et de vaincre la concurrence de l'étranger. — D'un autre côté, empêcher que des mesures imprudentes ne compromettent notre commerce d'exportation, dont la richesse rejaillit sur les populations. »

Les modestes travailleurs, les humbles, auront droit à ma sollicitude et je mettrai à les défendre la même énergie que j'ai mise à défendre la cause si juste des instituteurs.

C'est par des moyens pacifiques, légaux et non par des violences et des révolutions qu'il faut chercher à résoudre ces problèmes sociaux, qui s'imposent de plus en plus à l'attention du législateur, à rapprocher et à unir conformément au droit et à la justice, ouvriers et patrons, travail et capital.

Je ne saurais trop répudier, pour ma part, les socialismes de contrebande et entre autres : l'internationalisme, qui efface des cœurs le culte de la patrie, et le communisme qui supprime la liberté, l'émulation, l'autonomie personnelle.

C'est le triomphe de cette politique de progrès, de stabilité gouvernementale, de pacification par les réformes, que les radicaux de gouvernement, dont j'ai l'honneur de faire partie, doivent poursuivre sans compromissions et sans faiblesse.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez vu à l'œuvre et mon passé vous répond de l'avenir. Si vous me conférez un nouveau mandat, vous pouvez être assurés que tous mes efforts tendront à défendre et les intérêts supérieurs de la République et les vôtres.

Vive la France ! Vive la République !

Dr H. RICARD, député sortant.

2e circonscription de BEAUNE.

M. GUÉNEAU,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous me connaissez.

Il y a un an, vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

Bien que ma collaboration aux travaux de la dernière législature ait été de courte durée, j'ai pu prendre part à différents scrutins importants dont le résultat a été suivi avec attention par le pays. Je crois pouvoir dire que mes votes ont toujours été inspirés par le souci de l'intérêt supérieur de la démocratie et acquis d'avance à toutes les réformes pratiquement réalisables.

C'est parce que j'ai le sentiment intime d'avoir rempli avec loyauté le mandat que vous m'avez confié, que je n'hésite point aujourd'hui à solliciter vos libres suffrages.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je continuerai dans la prochaine législature à travailler pour le triomphe de nos communes revendications, parmi lesquelles je citerai notamment :

La suppression de l'impôt des prestations établi en 1836 ;

La création d'un crédit agricole pratique et, dans le même ordre d'idées, une loi sur l'assurance agricole obligatoire contre la grêle et la gelée, assurance que l'État seul peut faire dans de bonnes conditions ;

L'adoption de la proposition relative aux modifications des tarifs trop souvent arbitraires de l'enregistrement ;

La suppression des dépenses qui n'ont pas un caractère d'urgence absolue. On crée constamment des emplois nouveaux, on n'en supprime jamais ;

La réforme des droits iniques qui pèsent sur les petites successions et qui les dévorent ;

La refonte de la loi de 1816 sur le régime des boissons, avec suppression de l'exercice chez les débitants ; mais je ne saurais admettre que cette mesure vexatoire entre toutes soit transportée chez une catégorie plus nombreuse de citoyens, les propriétaires récoltants ;

La diminution des frais de justice avec une procédure plus rapide à tous les degrés ;

L'addition à la loi sur l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, nouvellement promulguée, d'une loi organisant les secours à domicile pour les vieillards et les infirmes indigents ;

La nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel, le nombre des délégués étant proportionnel à la population.

En ce qui concerne les rapports des différents cultes et de l'État, je vous disais, en 1892, et je le répète aujourd'hui : la démocratie demande, au nom même de la liberté de conscience, que chaque citoyen reste libre sur le terrain des doctrines religieuses, mais aussi que l'Etat maintienne énergiquement les droits de la société civile, selon les traditions de la Révolution française.

Alors qu'une coalition nouvelle composée de soi-disants ralliés, nos adversaires d'hier, menace encore une fois les institutions que la France s'est librement données, les représentants de la démocratie française à la Chambre des Députés doivent avoir donné de nombreux gages de leur attachement à la cause de la souveraineté du peuple.

Cher concitoyen,

On s'efforce de faire reculer la République. On n'accepte les lois scolaire et militaire qu'à titre provisoire.

On rêve de nous ramener en arrière.

Vous ne le permettrez pas.

Vous direz que non seulement il ne faut pas reculer, que non seulement il ne faut pas s'arrêter, mais encore qu'il faut marcher résolument dans la voie des réformes et du progrès.

Si ces sentiments sont les vôtres, vous les manifesterez au scrutin du 20 août 1893, en continuant votre confiance à celui que vous avez élu le 10 juillet 1892.

Vive la République !

Dr GUENEAU, Député sortant,
Ancien maire de Nolay, conseiller général de la Côte-d'Or.

Circonscription de CHATILLON-SUR-SEINE.

M. Arthur LEROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En me présentant de nouveau à vos suffrages, il me sera permis de rappeler que, depuis vingt-trois ans, je lutte au milieu de vous et avec vous pour la cause républicaine et que, depuis seize ans, vous m'avez constamment honoré du mandat législatif. Comme moi, vous avez eu la conviction profonde que la

République était le gouvernement qui pouvait le mieux relever la patrie après ses désastres et maintenir une ère de paix, de progrès et de liberté au sein de ce pays tant de fois témoin de l'impuissance des partis monarchiques.

Aujourd'hui, la République, après maintes épreuves, paraît n'être plus contestée par la plupart de ceux qui avaient douté d'elle ; elle compte une durée plus longue qu'aucun des régimes qui se sont succédé en France depuis plus d'un siècle ; elle est respectée au dehors et a échangé avec une grande nation du Nord des témoignages de sympathie et d'entente qui sont une des plus sûres garanties de la paix européenne ; à l'intérieur, elle poursuit son œuvre d'apaisement et de réformes, sa mission de relèvement en faveur des humbles et des déshérités.

Au cours de la dernière législature, le Parlement n'a été que trop distrait de ses travaux par les agitations et les calomnies suscitées par les partis hostiles, qui ont voulu exploiter à leur profit la chute retentissante et calamiteuse d'une grande société privée. Dans ces tristes circonstances, l'opinion publique, malgré un émoi passager, ne s'est pas laissée égarer, et de ces déplorables événements nous avons une fois de plus à tirer cet enseignement, que c'est par l'honnêteté publique et privée, par l'honorabilité et l'intégrité de la vie que vos mandataires doivent surtout s'attacher à justifier votre confiance.

Une des œuvres les plus laborieuses de la Chambre qui vient de se séparer a été la réforme de notre système douanier. Je me suis, à cette occasion, associé à toutes les mesures protectrices de notre agriculture qui est si durement éprouvée et, dans l'avenir comme dans le passé, je ne négligerai aucune des améliorations qui peuvent lui venir efficacement en aide.

Des tentatives récentes ont été faites pour modifier notre législation sur les boissons. L'expérience a établi combien une réforme sur ce point était difficile, si elle ne concordait pas avec un dégrèvement réel et ne constituait qu'un simple déplacement d'impôt. Vous avez, par diverses manifestations, approuvé l'attitude que mes collègues de la Côte-d'Or et moi avons résolument prise pour la défense des droits de nos viticulteurs.

Ce ne sont ni les programmes les plus longs ni les plus retentissants qui sont destinés à faire le mieux les affaires du pays. En écartant les projets chimériques ou dangereux, vos mandataires doivent s'attacher surtout aux solutions pratiques et aux réformes utiles.

Aussi, je crois répondre à vos désirs en exprimant spécialement les vœux suivants : Constitution d'une majorité républicaine aussi homogène que possible en vue d'assurer la stabilité gouvernementale ; amélioration de nos institutions de secours et de prévoyance ainsi que de notre système d'impôts, notamment en ce qui concerne l'impôt foncier, dont la meilleure répartition ne peut être assurée que par le renouvellement du cadastre ; réforme de nos lois de procédure ; organisation du Crédit agricole ; simplification des formes administratives par la décentralisation ; extension de notre système d'amortissement et continuation des mesures qui, progressivement, tendent à réaliser l'unité du budget.

Telle est la politique pratique dont devraient s'inspirer vos futurs mandataires pour la soutenir, choisissez-les toujours parmi les plus sûrs et les

plus éprouvés. Quant à moi, vous le savez, si vous me conférez un nouveau mandat, mon passé vous répond de la fidélité et de la fermeté avec laquelle je continuerai à me donner tout entier à vos intérêts et à ceux de la République.

Vive la France ! Vive la République !

Arthur LEROY, député sortant, conseiller général de la Côte-d'Or.

1re circonscription de DIJON.

M. Pierre-Armand VAUX,

Élu au 2me tour de scrutin.

Citoyens,

Depuis vingt-trois ans, les travailleurs font crédit à la République bourgeoise. A nos demandes de réformes et de justice, les dirigeants opportunistes ont répondu par des coups de fusil, à Fourmies, en 1891, et par la mise en état de siège de Paris, en 1893.

Les syndicats ouvriers sont persécutés; mais, par contre, le Gouvernement étend son aile protectrice sur les bourses capitalistes, où la juiverie cosmopolite rançonne la petite épargne, agiote sur les denrées de première nécessité et constitue avec les dépouilles du producteur, ces fortunes scandaleuses, véritables causes de la misère publique.

En face du parlementarisme corrompu et impuissant, couvert de boue par les scandales du Panama, le peuple doit demander la revision de cette Constitution monarchique de 1875, et y introduire la législation directe, en usage dans certains cantons de la Suisse. Quand le peuple, réuni dans ses sections, discutera et élaborera lui-même les grandes réformes politiques et sociales, les délégués chargés de les codifier, ne pourront plus trahir un mandat aussi net et aussi précis que celui sorti de la volonté populaire.

Nous voulons une République nouvelle basée sur la justice et l'égalité.

Nous voulons le retour à la nation des grands moyens de production, de transport et d'échange, chemins de fer, mines, Banque de France, assurances, etc. Leurs bénéfices profitant à la collectivité tout entière viendront en décharge des lourds impôts, procureront les ressources nécessaires pour constituer la caisse de retraite des vieux travailleurs et mettre les enfants de nombreuses familles à la charge de la société.

Nous voulons diminuer les charges du militarisme, en donnant à l'enfant, comme en Suisse et aux États-Unis, une forte instruction militaire, pour arriver à constituer des milices nationales capables de défendre la République socialiste

contre les tyrans, et préluder ainsi à la suppression des armées permanentes dont l'entretien nous coûte un milliard chaque année et ruine notre pays.

Nous voulons la terre au paysan qui la cultive. Nous voulons protéger celui-ci contre l'impôt spoliateur, contre l'usure, contre l'expropriation financière qui le menacent. Notre programme agricole en fait foi.

Citoyens,

Nous présentons à vos suffrages notre compatriote bourguignon, le citoyen Pierre-Armand Vaux.

Celui-là porte un nom aimé et respecté de toute la démocratie socialiste. Celui-là a du sang de républicain d'avant-garde dans les veines. Élevé à l'école du malheur, plus que tout autre il porte au cœur l'amour de la République sociale :

C'est un ardent défenseur des exploités, des opprimés.

Artisan et cultivateur, écrivain de talent, pourvu d'une solide instruction, que lui envieraient bien des bourgeois, Pierre-Armand Vaux a toutes les qualités requises pour être un digne représentant de ce peuple qui veut vivre en travaillant et ne plus être la proie d'une bande de politiciens qui déshonorent la République.

C'est à lui qu'iront tous les suffrages des véritables républicains. C'est au fils du martyr socialiste de 1851 que tous les travailleurs doivent confier la défense du drapeau des prolétaires.

Son nom sortira triomphant des urnes, le 20 août prochain, et vengera tous ceux qui ont à cœur de protester contre la République panamiste et opportuniste digne du second Empire.

Vive le parti ouvrier !

Vive la République sociale !

Le Comité électoral du parti ouvrier socialiste.

Le candidat du parti ouvrier accepte le mandat impératif et remet sa démission en blanc au comité électoral qui l'a soutenu. Il s'engage, en outre, à rendre compte, tous les ans, de son mandat.

Vu et approuvé :

Pierre-Armand VAUX, cultivateur, candidat du parti ouvrier.

2me circonscription de DIJON.

M. DELANNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Depuis quelque temps, un grand nombre d'électeurs m'avaient prié de poser ma candidature aux élections législatives dans la deuxième circonscription ; j'avais toujours refusé énergiquement.

Dans la réunion agricole de samedi dernier, mon nom ayant été acclamé avec insistance par la salle entière, j'ai cru devoir accepter. Je n'ai pu faire ma déclaration à la préfecture que le lundi 14 à la dernière heure. Je regrette sincèrement que ma candidature improvisée et tardive ne me permette pas de visiter tous les cantons de notre circonscription, mais je compte sur les amis, les connaissances et surtout sur les cultivateurs, qui sortiront bien de leur indifférence et de leur apathie pendant quelques jours pour faire réussir la candidature qu'ils m'ont imposée, et je promets que, si j'étais leur représentant, j'irais les voir tous les ans pour connaître leurs nouveaux besoins.

Du reste, si j'allais faire des conférences ou réunions, ce ne serait pas pour vous faire des discours sur des promesses que je ne tiendrais pas, et je ne vous apprendrais rien en vous disant que l'agriculture souffre; je vous exposerais simplement mon programme comme je vais le faire dans ma profession de foi aux électeurs; ce qui fait que ceux qui voudront bien la lire sauront qui je suis et ce que je veux.

Je me présente à vous comme candidat nettement et fermement républicain et agricole, avec le programme suivant :

Maintien du tarif des douanes.

Relèvement des droits sur les blés, les laines, les céréales en général; demande de droits sur les graines oléagineuses ou établissement d'un système douanier ne permettant pas au prix du blé de descendre au-dessous de 25 francs.

Pas d'emprunts nouveaux, pas d'impôts nouveaux; des économies.

Suppression du principal de l'impôt foncier, réduction des charges fiscales qui frappent les agriculteurs, de façon à ramener ces charges à l'égalité avec celles qui frappent les autres catégories de citoyens.

Diminution des frais de justice et de mutation.

Attribution à l'agriculture des économies qui devront être faites sur le budget et du produit de la conversion du 4 1/2 0/0, à moins que cette conversion ne serve à l'amortissement de la dette publique.

Publication chaque année, à l'ouverture des Chambres, de la situation financière du pays.

Maintien des facilités accordées par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels qui se conforment aux prescriptions de cette loi.

Protection de la culture contre le vol, la mendicité et le vagabondage.

Économies sérieuses sur le budget, réduction des gros traitements, suppression des emplois inutiles et de faveur, amortissement de la dette.

Représentation de l'agriculture par une Chambre nommée par tous ceux qui cultivent le sol comme propriétaires, fermiers ou métayers.

Création d'un crédit et d'une assurance agricoles sous la direction de l'État.

Si mon programme est presque entièrement agricole, je n'oublierai pas que l'industrie et l'agriculture doivent marcher la main dans la main, que le sort des travailleurs demande une étude sérieuse et qu'un grand nombre de réformes s'imposent.

Il y a longtemps que les cultivateurs et les ouvriers des campagnes demandent à être représentés par un des leurs ; l'occasion se présente, c'est à vous à faire votre devoir.

Fils de cultivateur et cultivateur moi-même, je vis au milieu de vous, je connais vos peines, vos misères et vos besoins.

Électeurs bourguignons et ruraux, si vous me confiez le soin de défendre vos intérêts et le drapeau de la République, je ferai tout mon possible pour faire triompher les justes revendications de la démocratie rurale si souvent oubliée.

Si le scrutin ne m'est pas favorable, j'aurai la satisfaction du devoir accompli et, comme c'est la première fois qu'une candidature semblable se produit, j'espère que le sacrifice que j'ai fait servira toujours la cause de l'agriculture.

En avant, toujours en avant dans la voie de la démocratie, c'est-à-dire de justice sociale, de la liberté et du progrès.

Vive la France ! Vive la République !

DELANNE,
Cultivateur et conseiller général.

Circonscription de SEMUR.

M. BIZOUART-BERT,

Élu au 2e tour de scrution.

Chers concitoyens,

Mes dires, mes actes, mes votes vous sont connus.

Ils sont conformes à mon programme de 1889, sincères et indépendants.

Représentant du peuple, j'ai conscience d'avoir tenu haut et ferme le drapeau de la République et de la démocratie.

Je vous rapporte intact, exempt de toute atteinte et de toute souillure, le drapeau qui m'a été confié.

Ma devise est toujours la même : « Tout pour le travail, tout pour le pays et pour la République. »

Fils reconnaissant de la Révolution française, je continuerai à marcher vers la liberté, vers la justice, pour le bien-être, pour l'élévation matérielle, intellectuelle et morale de mes concitoyens, pour la prospérité, la grandeur et la dignité de la patrie française.

Je ne suis pas de ceux qui promettent des réformes au peuple et qui ne trouvent jamais le moment opportun de les accomplir.

Je ne répudie, citoyens, aucun article de ma profession de foi de 1889, qui reste entière.

Ceci est pour chacun de vous un rendu compte de mandat.

Dans les finances, j'ai voulu l'ordre et l'économie, la clarté dans les comptes.

Pour l'administration, je veux des rouages moins compliqués et qui donnent à moins de frais tout leur effet utile.

Je m'honore d'avoir voté des améliorations légitimes en faveur de ceux qui avaient été trop longtemps négligés, anciens militaires, instituteurs, employés secondaires des ponts et chaussées, des postes et télégraphes.

Impôts. — Dans le groupe économique, dont je fais partie à la Chambre, nous avons étudié la réforme générale de l'impôt; sa refonte complète, où disparaîtraient l'impôt foncier, l'impôt des boissons hygiéniques, l'impôt des patentes, des portes et fenêtres, des octrois, des prestations, et d'autres impôts improportionnels ou vexatoires.

Nous nous sommes ingéniés à trouver dans d'autres impôts plus justes, mieux équilibrés, d'une perception plus facile et mieux assurée, des ressources équivalentes aux recettes produites par les impôts actuels.

« A chacun l'impôt selon ses facultés », tel est notre principe.

Une commission spéciale a été nommée à la Chambre pour examiner et mettre au point ce travail sérieux et considérable.

Les réformes des boissons, des patentes, des portes et fenêtres, présentées à la dernière législature, étaient trop incomplètes et trop peu mûries pour être fécondes et aboutir.

Elles avaient d'ailleurs le grand tort d'être liées au budget annuel, où elles n'étaient pas à leur place et dont elles compromettaient l'équilibre. Elles ont dû en être disjointes.

Agriculture. — Agriculteurs, j'ai donné à la terre, à la mère nourricière tant et si durement éprouvée, toute la protection promise, tous les encouragements et les secours demandés.

Le 27 et le 28 mars 1890, j'exposais à la tribune l'insuffisance des tarifs et leur manque de concordance avec les traités de commerce.

Tarifs et inspections sur les arrivages de l'étranger. — Je signalais les pertes, la ruine que causait à l'élevage et à l'industrie de la France l'envahissement de

nos marchés par les viandes abattues, par les carcasses frigorifiées venant de l'étranger, particulièrement de l'Allemagne.

Je protestais contre le défaut d'inspection sanitaire sérieuse à leur arrivée à la frontière et à Paris.

En ce qui concerne les animaux étrangers venus vivants, soucieux de garantir de la contagion le troupeau national, je réclamais, ce qui a été obtenu et fait depuis, la réorganisation du service sanitaire et la création d'un vaste *sanatorium*, qui a été enfin établi à La Villette.

Plus tard, par un amendement au budget de l'agriculture, j'ai fait inscrire un crédit, tout nouveau alors, de cent mille francs pour favoriser l'élevage du mouton.

La part que j'ai prise à l'élaboration du tarif des douanes, comme membre du groupe agricole, a été assez assidue et consciencieuse.

Enfin, j'ai défendu la vigne et les droits des bouilleurs de cru.

Loi des boissons. — En face du projet de loi des boissons, réforme incomplète et qui restait toujours vexatoire et onéreuse pour la masse des consommateurs, j'ai eu le devoir de protéger la bourse et la santé du plus grand nombre.

Je demande pour un avenir prochain une vraie loi des boissons et la rectification par l'État des alcools impurs.

Crédit agricole. — J'ai étudié avec un intérêt suivi l'organisation du crédit agricole et populaire, qui figurait déjà dans mon programme de 1889.

Cette institution si désirable doit être, à mon avis, basée sur l'assurance agricole et la mutualité, surveillée par l'État et largement favorisée de son aide et de ses subventions.

En ce temps de sécheresse terrible et de disette des fourrages, j'ai fait des démarches actives auprès de divers ministres, à qui j'ai représenté la situation particulièrement désastreuse de l'arrondissement de Semur.

Industrie et commerce. — Industriels, commerçants, dès le jour même de mon arrivée à Paris, je me suis rendu au siège de la Ligue contre les grands magasins et je l'ai assurée de mon appui.

Je sais combien sont redoutables pour vos intérêts, pour votre existence même, ces grandes sociétés financières qui, sans profit réel pour le consommateur, arrêtent toute croissance et font le vide autour d'elles.

Elles imposent aussi aux fabricants de dures conditions de prix, dont les salaires des ouvriers subissent les différences.

Tarifs et chemins de fer. — Nous avons pu, dans la dernière législature, abaisser d'une manière notable les tarifs de grande vitesse. Il nous reste à poursuivre sans relâche la réduction des tarifs de la petite vitesse.

En toutes occasions, j'ai réclamé l'emploi exclusif par l'État, pour ses fournitures diverses, des produits français naturels ou industriels.

Fournitures militaires et autres à l'État. — J'imprimais dans mon programme, en 1889 :

« La vigilance, autant et plus encore que l'économie, s'impose dans tous les

services publics, notamment dans le régime et dans l'adjudication des fournitures militaires.

« Préservons-nous de ces monopoles, de ces grandes entreprises, qui payent des prix vils aux agriculteurs, aux industriels, et revendent très cher à l'État des grains, des foins avariés, de mauvais cuirs et jusqu'à des viandes corrompues. »

Dans la séance du 7 novembre 1890, je suis monté à la tribune pour appeler l'attention du ministre de la guerre sur ces faits, et demander la réorganisation des ateliers de régiment avec le concours des ouvriers civils.

Il me fut donné raison et promesses de satisfaction, en partie seulement réalisées.

Des scandales récents, — l'affaire des faux poinçons, — viennent de démontrer encore le bien fondé de mes craintes et de mes revendications.

Cette question n'intéressait pas seulement une industrie particulière. Elle importe au plus haut point aux finances de l'État, au bien-être du soldat, aux éleveurs, pour la bonne vente des peaux et des laines, à la richesse et à la mise en valeur des forêts, aux propriétaires et aux ouvriers de bois.

Lois protectrices du travail. — Ouvriers, travailleurs des villes et des campagnes, dès mon entrée à la Chambre, j'ai été choisi comme membre de la commission parlementaire du travail.

Dans cette commission, qui a été permanente, et dont les œuvres ont honoré la législature, j'ai pris part de tout cœur à l'élaboration des lois protectrices du travail.

La France, en ces matières, était en retard sur la plupart des nations civilisées.

Plusieurs de ces lois sont devenues définitives; d'autres attendent encore l'adhésion du Sénat.

Citons les principales :

Loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs ;

Loi sur les règlements d'ateliers ;

Loi sur la responsabilité des accidents et l'assurance obligatoire des ouvriers ;

Loi pour la préservation des fonds versés par les ouvriers dans les caisses patronales de secours et de prévoyance ;

Loi donnant droit aux syndicats ouvriers de participer, sous certaines garanties, aux adjudications des travaux des communes ;

Puis, étude sur la réglementation et la durée du travail des adultes ;

Lois sur les syndicats et sur l'arbitrage facultatif ;

Loi sur les indemnités à accorder aux ouvrières des usines et aussi aux ouvrières agricoles après l'accouchement, pendant le chômage forcé ;

Enfin, loi sur les caisses de prévoyance et de retraite des travailleurs en vue de la vieillesse.

J'ose dire que la commission, composé d'éléments politiques divers, a fait

œuvre déjà féconde de réforme sociale, sans préjugés et sans haine des classes, et qu'elle a accumulé pour l'avenir des matériaux précieux et considérables.

Loi d'assistance médicale gratuite.— Parmi les lois d'un autre ordre, j'ai été particulièrement heureux de voter la loi sur l'assistance médicale gratuite dans les villes et dans les campagnes.

Elle va réaliser enfin, après cent ans, le vœu humanitaire de la Convention nationale.

Citoyens,

Les désastres et les scandales du Panama et d'autres trafics ont jeté, un temps, le trouble et la tristesse dans les esprits.

Français, haut les cœurs et soyons vigilants.

En faisant appel de nouveau au suffrage universel incorruptible, je garde la main sur la table des Droits de l'homme et du citoyen, les yeux fixés sur la devise du drapeau de la patrie.

Votre reconnaissant et dévoué concitoyen,

BIZOUARD-BERT,

Député sortant, conseiller général.

COTES-DU-NORD

1re circonscription de DINAN.

M. JACQUEMIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Je viens solliciter de vous le renouvellement du mandat de député que vous m'avez fait l'honneur de me confier une première fois, il y a quatre ans.

Je ne vous apporte pas un programme nouveau ; mes convictions n'ont pas changé; elles étaient profondes; le temps n'a fait que les fortifier.

Je vous disais, en 1889 : « Républicain, je défendrai la République; catholique, je défendrai la religion, sans souffrir qu'il soit porté atteinte à la liberté de conscience. » J'ai été fidèle à l'une et à l'autre de ces deux promesses.

Mon dévouement à la République ne fait doute pour personne, ni à la Chambre, ni dans cet arrondissement. L'adhésion unanime donnée à ma candidature par le comité républicain du drapeau tricolore en est la preuve. Ma foi politique ne date pas d'hier : depuis que je suis arrivé à l'âge d'homme, je n'ai cessé de la professer.

Mes sentiments religieux ne sauraient davantage être contestés : durant la législature qui prend fin, j'ai voté en toute occasion contre la séparation de l'Église et de l'État, pour le maintien du Concordat, dont je veux l'exécution loyale de part et d'autre, pour le maintien intégral du budget des cultes. J'ai voté, avec mon ami, l'éminent docteur Desprès, contre les laïcisations d'hôpitaux. Je suis, avec M. Francis Charmes, l'auteur de l'amendement qui a augmenté de 500.000 francs le crédit des secours pour reconstructions d'églises; j'ai également signé et voté, avec M. Clausel de Coussergues, l'amendement qui avait pour but de corriger, dans ce qu'il a d'excessif et injuste, le droit d'accroissement imposé aux congrégations religieuses.

J'ai eu le bonheur de voir les idées que j'avais exprimées en 1889 consacrées par les encycliques du souverain pontife. Le pape Léon XIII n'a pas voulu permettre plus longtemps aux monarchistes de compromettre la religion en en faisant un instrument de parti et en la représentant comme incompa-

tible avec la République, à laquelle il a invité les membres du clergé et les catholiques à se rallier loyalement et sans arrière-pensée.

La *Marseillaise*, jouée d'abord en Afrique par les Pères blancs du cardinal Lavigerie, fut bientôt après, en Europe, écoutée, devant nos vaillants marins, debout par la reine d'Angleterre, debout et tête nue par l'empereur de toutes les Russies. L'accord franco-russe se cimente au bruit des canons de Cronstadt. Qui donc oserait encore dire que la République isole la France parmi les nations?

Aussi les dernières résistances à son principe tombent-elles une à une; mais elle a le devoir d'être, à mesure que les adhésions se multiplient, de plus en plus libérale et tolérante, — d'éviter tout ce qui la ferait ressembler au gouvernement d'une coterie, — de devenir un gouvernement vraiment national.

Telles sont les idées générales que j'ai constamment défendues et que je crois conformes à la moyenne de l'opinion dans ce pays et en particulier dans l'arrondissement de Dinan.

Quant à vos intérêts particuliers, locaux ou régionaux, je vous dis simplement : Je les servirai dans l'avenir comme par le passé. Ce que j'ai fait pour le chemin de fer de Dinan à La Brohinière, pour le pont du Châtelier, pour vos églises, pour vos écoles, vous est le meilleur gage de ce que je pourrai faire encore, si vous m'honorez de nouveau de vos suffrages.

JACQUEMIN, député des Côtes-du-Nord.

2e circonscription de DINAN.

M. RIOUST de LARGENTAYE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je ne croyais pas avoir besoin de vous faire une profession de foi; depuis près de dix ans que je suis votre député, vous savez qui je suis et vous n'ignorez pas mes votes.

Mes préférences politiques, qui sont connues de tous, je les oublierai par patriotisme le jour où un gouvernement honnête nous donnera la liberté religieuse et la protection sincère des intérêts agricoles, que j'ai toujours défendus; ils sont d'ailleurs aussi les miens, ces intérêts, oubliés par un gouvernement esclave des radicaux et des révolutionnaires des grandes villes.

Vous savez que, comme tous les membres de ma famille, je suis profondément catholique et défendrai toujours notre religion.

A des promesses vagues, je répondrai par des promesses formelles : je voterai contre tout impôt nouveau et pour le dégrèvement total de l'impôt foncier. Dès la rentrée des Chambres, je demanderai un droit d'entrée de dix francs sur les blés étrangers, l'abrogation de la loi du divorce et la revision, dans un sens chrétien, des lois scolaires et militaires.

M. Pellion, candidat officiel du gouvernement des juifs accapareurs et des francs-maçons, du gouvernement qui opprime nos consciences et ruine les cultivateurs, du gouvernement qui semble accorder sa protection aux voleurs de Panama, pourrait-il vous en promettre autant ?

Je n'ai jamais refusé un service que vous m'ayez demandé.

Malgré les allégations désobligeantes dont je suis l'objet en ce moment, allégations vraiment peu sérieuses, vous pouvez compter sur moi, mes chers concitoyens, comme je compte sur vous.

RIOUST DE LARGENTAYE.

1re circonscription de GUINGAMP.

M. le comte de TRÉVENEUC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers compatriotes,

Un grand nombre de vos représentants, empruntant à des mandats électifs une autorité particulière pour parler au nom de l'opinion publique, m'ont fait le très grand honneur de m'offrir la succession de M. le comte de Goyon.

M. le prince Ferdinand de Lucinge-Faucigny, qui était déjà entré dans la lutte, estimant que le long passé politique de mon père était, pour le parti conservateur, un sérieux élément de succès, vient de se retirer spontanément et avec un désintéressement dont nous ne saurions lui être assez reconnaissants. Cet acte de dévouement assure l'unité de notre parti et affirme une fois de plus la discipline qui, jusqu'à présent, a toujours assuré son succès dans notre département. Devant un aussi encourageant concours de sympathies, j'ai accepté sans hésiter.

Ayant, tout dernièrement, quitté la carrière militaire pour rentrer dans notre cher pays, mon plus vif désir était de m'y rendre utile.

Je ne vous ferai pas une longue profession de foi. Pendant près d'un demi-siècle vous avez, sans jamais la démentir, témoigné votre confiance à mon père. Ses actes, ses votes, toute sa vie consacrée à la défense de nos grandes libertés, aux lois de salut public qui portent son nom, sont les plus sûres garanties que je puisse vous offrir.

J'entre pour la première fois dans la vie politique. J'y entre sans être inféodé à aucune coterie. Je vous apporte une jeunesse entièrement consacrée au service de la patrie ; elle vous répond de mon désintéressement et vous assure un mandataire à l'abri des soupçons qui ont déshonoré la dernière législature.

C'est une lourde tâche, mais en même temps une tâche tout particulièrement flatteuse, que celle d'aspirer à la succession de M. le comte de Goyon.

J'ose vous promettre de continuer le dévouement dont il m'a donné l'exemple.

Au milieu des troubles et des scandales que vient de traverser la Chambre qui disparaît, il a consacré toute son intelligence et toutes ses forces à la solution des questions sociales qui intéressent si directement nos populations agricoles. Si cette solution n'a pu aboutir, la faute n'en est pas aux hommes de bonne volonté dont il faisait partie.

Très occupé moi-même de la situation faite aux habitants de nos campagnes, j'inscrirai en tête de mon programme la protection réelle, efficace, des produits de notre sol contre l'envahissement des produits étrangers et la réalisation de promesses toujours sacrifiées à des intérêts électoraux. Mes efforts se porteront en même temps sur le dégrèvement immédiat de la propriété foncière si lourdement frappée ; sur le retrait de la honteuse loi du divorce, cette atteinte portée à la fois à la conception civile et au principe religieux de la famille ; sur la modification dans le sens le plus libéral de la loi scolaire qui nous enlève la plus sainte de nos libertés, celle que doit avoir le père de famille de veiller sur le cœur et sur l'âme de son enfant. La mise en équilibre d'un budget singulièrement compromis ne peut plus être différée ; des économies sérieuses effectuées deviennent chaque jour plus urgentes en même temps que plus difficiles.

Viendront encore prendre place dans le cadre de nos revendications l'organisation du crédit agricole et des assurances qui s'y rattachent ; la modification de l'assiette de l'impôt, la réforme des taxes sur les boissons, la suppression des octrois.

Enfin, mes connaissances spéciales me permettront, je l'espère, d'intervenir d'une façon qui peut-être aura sa valeur dans le remaniement presque complet qui s'impose pour la loi militaire, loi de sectaires s'il en fut, et dont l'effet principal doit être de compromettre le recrutement des ministres de notre religion, sans aucun bénéfice pour la défense nationale.

Pendant le temps dont je pourrai disposer entre les travaux parlementaires, vous me trouverez au milieu de vous, en relations intimes avec tous ceux de mes concitoyens qui voudront bien m'honorer de leur confiance, toujours prêt à mettre un dévouement sincère et désintéressé au service des intérêts publics ou privés de mes concitoyens.

Comte de TRÉVENEUC,
ancien capitaine de cavalerie breveté.

2e circonscription de GUINGAMP.

M. LE MOIGN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je me présente à vos suffrages comme républicain; convient-il d'ajouter comme catholique, alors qu'il n'y a pas de Breton de pure race qui ne le soit.

Je tiens à vous dire seulement que la grande question qui se posera devant le Parlement dès sa rentrée, celle qui prime toutes les autres, sera la question sociale. A celle-ci viendront se souder d'une façon inéluctable des problèmes de la plus haute gravité, qu'il faudra étudier et résoudre dans le plus bref délai possible.

Quant à notre agriculture, tombée dans la détresse la plus profonde depuis nombre d'années, il faut qu'immédiatement on avise à la relever.

Il ne faut plus qu'on rencontre, à genoux, sur le bord des chemins, sous une chaleur torride, de malheureux pères de famille, de pauvres fermiers cassant des cailloux, alors que sur tous les chemins de fer du monde cette barbare besogne est faite par des machines à vapeur.

Mes biens chers compatriotes de Cornouaille,

La liste de nos revendications, vous le savez, est fort longue :

Voulez-vous vous fier à moi?

J'ai l'habitude de me défendre.

En me défendant, c'est vous que je défendrai, puisque tous au même titre nous sommes Cornouaillais.

Gloar da Vreiz-Izel!

Vive la France!

Vive la République!

Votre dévoué compatriote,

LE MOIGN, maire de Gouarec,
Président du Comice agricole, conseiller général.

1re circonscription de LANNION.

M. le comte de KERGARIOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur le Président,

Souffrant encore au moment des élections générales, j'ai cédé aux instances de mes amis et je me suis présenté au scrutin du 20 août, mais il m'était impossible de m'occuper sérieusement de ma candidature et je n'ai pas cru devoir faire de déclaration particulière.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Comte de KERGARIOU.

2e circonscription de LANNION.

M. LE TROADEC,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août, à élire votre député. J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Enfant du pays, élevé au milieu de vous et parlant votre vieille langue bretonne, je connais vos intérêts et rien ne vous sera plus facile que de venir causer avec moi. Je mettrai à votre service pour les défendre tout mon dévouement et toute mon activité.

Je m'occuperai particulièrement des cultivateurs et des gens de mer, je voterai toutes les lois qui favoriseront l'agriculture et la marine. Je voterai la loi si humaine et si juste qui assurera dans sa vieillesse une retraite à l'ouvrier agricole et à l'ouvrier des villes. Je voterai des droits sur les blés étrangers, de manière à vous permettre de vendre toujours le vôtre douze francs.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour obtenir l'amélioration de nos petits ports de la côte. Je demanderai, sans compter, des secours pour les anciens marins qui s'adresseront à moi, ainsi que pour les veuves et orphelins de ceux que la mer aura enlevés.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas beaucoup reçu. Pourquoi ? — La raison

en est bien simple. — Parce que, depuis vingt-trois ans que nous sommes en République, nous n'avons pas cessé d'envoyer au Parlement des ennemis de nos institutions.

Qu'a fait, depuis seize ans qu'il nous représente, notre député actuel, M. Le Provost de Launay ?

Il a fait de l'opposition systématique, de l'agitation pour l'agitation. Il a dénigré tous les républicains et apporté dans toutes les affaires un parti-pris passionné.

Qu'en est-il résulté? C'est que toutes les portes se sont fermées devant lui et qu'on ne l'écoute plus lorsqu'il demande quelque chose pour sa circonscription.

Croyez-moi, mes chers concitoyens, ne nous attardons pas plus longtemps dans une politique stérile.

Marchons avec la France, marchons avec notre siècle. Et, puisqu'ils ne veulent décidément pas nous suivre, laissons derrière nous ces hommes que le passé retient !

Allons à l'avenir, au progrès. Acclamons à notre tour la République. Les Bretons du Finistère ne viennent-ils pas de nous en donner l'exemple?

Envoyons à la Chambre des hommes qui en fassent un gouvernement fort et modéré, respectueux de toutes les croyances et de toutes les libertés ; — des hommes qui, à l'extérieur, nous conserveront la paix et, à l'intérieur, nous la donneront.

Pour moi, mes chers concitoyens, si vous me faites le grand honneur de me choisir pour vous représenter à Paris, j'irai siéger au milieu de ces libéraux qui depuis si longtemps combattent pour conserver la République; et j'unirai tous mes efforts aux leurs pour réaliser, à chaque fois que ce sera possible, une amélioration nouvelle dont profitera la France entière en même temps que notre cher pays de Bretagne.

Paul LE TROADEC, conseiller général, maire de Lézardrieux.

Circonscription de LOUDÉAC.

M. R. LE CERF,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez deux fois confié.

Vous connaissez mes sentiments politiques et religieux; presque tous vous les partagez.

La Chambre nouvelle se trouvera en face de deux questions capitales : la question sociale et la question religieuse. Sur ces deux points, vous êtes d'accord avec moi : il y a sans doute des réformes à introduire dans notre société, mais il ne faut pas, sous prétexte de l'améliorer, la bouleverser de fond en comble et renverser notre législation, sans connaître la valeur de celle qui la remplacerait.

Quant à la question religieuse, vous voulez avec moi que la France reste chrétienne ; que les prêtres ne soient pas inquiétés par des lois qui, sous prétexte d'égalité, les envoient à la caserne et les forcent à porter les armes, alors que leur place est dans les paroisses ou dans le service hospitalier ; vous voulez que les congrégations ne soient pas dépouillées et réduites à l'impossibilité de vivre, par des mesures fiscales qui, sous prétexte de compenser les droits de mutation, leur enlèvent les biens confiés à leurs soins par les générations précédentes pour secourir les malheureux ; vous voulez que le catéchisme ne soit pas banni de l'enseignement et qu'on ne ferme pas les écoles où il sera trouvé dans la poche de vos enfants.

Vous voulez que le cultivateur ne soit pas surchargé d'impôts ; que les dégrèvements, si on peut en obtenir sans compromettre l'équilibre du budget, lui soient tout d'abord affectés.

Ces idées sont les vôtres et les miennes, je les ai soutenues jusqu'ici, je continuerai à les soutenir ; et je n'hésiterais pas à seconder un ministère qui les mettrai en pratique, alors même qu'il représenterait un gouvernement dont la forme politique ne serait pas conforme à celle qui est au fond de nos sentiments.

R. LE CERF.

1re circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. Louis ARMEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, j'ai été réélu sans concurrent.

Je vous suis connu depuis tant d'années et nous sommes unis par tant de liens, par une mutuelle confiance tant de fois éprouvée, que de longues explications ne sont pas nécessaires entre nous.

Je me tiens en contact continuel avec ma circonscription, je puis même dire avec vous tous ; je m'occupe sans relâche de vos intérêts, tout le monde le sait. Depuis vingt ans, nous vivons véritablement d'une vie commune.

Si mes adversaires politiques ont pu croire qu'une union si intime et si profonde pourra se détruire en un seul jour, nous leur prouverons, le 20 août, que tous leurs calculs seront déjoués, comme toutes leurs manœuvres sont déjà confondues.

Les monarchistes m'opposent aujourd'hui un candidat étranger au pays, étranger au département, qui n'est même pas Breton, un candidat soutenu par les anciens et éternels ennemis de la République et qui se présente avec l'étiquette trompeuse de républicain catholique.

C'est qu'en effet les royalistes reconnaissent partout aujourd'hui l'impossibilité de renverser la République en l'attaquant directement; ils en sont réduits à cacher honteusement leur drapeau et ils se déclarent sournoisement ralliés à un régime qu'ils détestent et qu'ils espèrent détruire en s'introduisant dans la place sous un masque.

La France entière s'apprête à faire bonne justice de ces procédés hypocrites.

Elle ne veut plus de révolution ; elle tient à conserver des institutions qui lui assurent à l'intérieur l'ordre sans violence, à l'extérieur la paix sans faiblesse, et qui garantissent à tous la liberté de conscience.

Quant à vous, mes chers compatriotes, vous ferez comme le reste des Français, vous ne vous laisserez pas tromper par des promesses irréalisables, ni surtout par des libéralités de trop fraîche date pour être désintéressées. Vous avez d'ailleurs le souci de votre dignité et vous savez qu'on vous méprise en voulant vous acheter.

Vous vous souviendrez, je l'espère, des services que je crois avoir rendus dans la mesure du possible, non seulement à tous ceux qui se sont adressés à moi, mais à la circonscription tout entière que je représente, en m'occupant sans relâche de vos écoles, de vos églises, de vos ports, et en faisant aboutir enfin la construction d'un chemin de fer depuis si longtemps promis.

Le programme de nos travaux maritimes est loin d'être achevé ; vous savez que j'ai mis toute mon activité à faire approuver par le Gouvernement ceux qui concernent ma circonscription, notamment à Binic, à Paimpol et au Légué.

D'un autre côté, j'ai toujours soutenu les véritables intérêts des cultivateurs, et je n'hésite pas à prendre de nouveau l'engagement de m'associer à toutes les mesures propres à protéger efficacement l'agriculture dans nos cantons.

Et vous, braves marins, on dit avec raison que vous m'êtes fidèles; vous savez aussi combien je vous suis et vous serai toujours fidèlement attaché.

Entre le candidat étranger, inconnu, nouveau venu dans le pays, et le Breton auquel vous unissent depuis dix-sept ans les liens d'une mutuelle confiance, vous n'hésiterez pas, vous voterez pour votre compatriote.

Louis ARMEZ.

2e Circonscription de SAINT-BRIEUC.

M. le vicomte de LA NOUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier, il y a quatre ans, va prendre fin.

Je vous avais promis de défendre énergiquement vos intérêts religieux et matériels.

J'ai protesté contre les lois qui veulent déchristianiser la France en introduisant le divorce dans nos mœurs, ce qui détruit la famille, — en envoyant les séminaristes à la caserne, ce qui tarit la source du recrutement du clergé, — en bannissant Dieu de l'école, ce qui prépare une génération athée et sans frein moral.

J'ai protesté contre les expéditions lointaines, qui n'amènent que l'éparpillement de nos forces militaires et l'inutile emploi de nos millions, dont nous pourrions faire bien meilleur usage.

J'ai protesté contre le gaspillage inouï de nos finances, contre ces procédés d'impôts et d'emprunts, toujours renouvelés, bien que plus ou moins déguisés, et qui, de l'aveu de tous, conduisent le pays à une banqueroute fatale et prochaine.

J'ai demandé des dégrèvements pour l'agriculture dans la terrible crise qu'elle traverse; un sursis de trois mois aux cultivateurs pour le payement de l'impôt foncier, la suppression du principal de ce même impôt. La majorité républicaine et le Gouvernement, plus préoccupés d'étouffer la scandaleuse affaire de Panama, où ils étaient si tristement engagés, ont préféré ne rien proposer et ne rien voter en faveur des agriculteurs.

Voilà, messieurs les électeurs, ce que j'ai fait, et la ligne de conduite que je suis prêt à suivre si vous voulez bien me nommer de nouveau votre député, le 20 août prochain.

Ch. de LA NOUE.

CREUSE

1re circonscription d'AUBUSSON.

M. H. MARTINON,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, j'ai eu l'honneur d'assurer, dans cette même circonscription, à une écrasante majorité, le triomphe de la République contre le césarisme qui menaçait de nous envahir.

Par 6.676 voix contre 2.309 vous m'avez élu votre représentant.

Ensemble nous avons lutté et combattu, comme autrefois, au 24 Mai et au 16 Mai, avec M. Fourot, pour la défense de la République.

Aujourd'hui, je vous convie à affirmer encore sur mon nom l'unité de la politique qui a été suivie dans ce pays depuis dix-huit années.

Mon programme, vous le connaissez. Je l'ai suivi ponctuellement et en poursuivrai la réalisation avec la plus grande énergie.

Je tiens néanmoins à en déterminer à nouveau le sens très précis. Ce programme signifie :

A l'extérieur :

Plus d'expéditions lointaines pouvant compromettre la sécurité nationale.

A l'intérieur :

Au point de vue politique

1° Revision de la Constitution dans un sens plus démocratique;

2° Maintien des deux Chambres, nomination des délégués sénatoriaux par le suffrage universel;

3° Respect absolu de la liberté de conscience. Exécution stricte du Concordat. Résistance aux empiétements politiques du clergé;

4° Réforme administrative, simplification des rouages administratifs, suppression des sinécures, économie dans les finances;

5° Réforme judiciaire. Revision du Code de procédure. Diminution des frais de justice;

6° Égalité de la durée du service militaire dans toutes les armes.

Au point de vue économique :

1° Réforme générale de l'impôt.

Monopole de la rectification de l'alcool par l'État.

Égalité devant l'impôt. — Dégrèvement de l'agriculture au moyen d'un impôt sur les valeurs mobilières, car il n'est ni juste ni équitable que l'agriculteur, imposé de 33 0/0 sur son revenu, paye la part du porteur de valeurs mobilières imposé de 4 0/0 seulement;

2° Développement de l'instruction professionnelle à ses divers degrés;

3° Création de l'assurance agricole obligatoire contre la grêle et la gelée;

4° Organisation du crédit agricole et populaire qui, seul, peut amener l'émancipation sociale des travailleurs;

5° Dans les mines, journée de huit heures, le devoir du législateur lui imposant l'obligation de prendre les mesures que comportent l'hygiène et la santé publique;

6° Suppression de l'impôt des portes et fenêtres;

7° Réforme des boissons. Dégrèvement de tous droits sur les boissons hygiéniques, le vin étant, au même titre que le pain, un élément essentiel de l'alimentation publique;

8° Création de caisses de retraites sous le contrôle et avec l'aide de l'État. Prévoyance obligatoire. La nation a le devoir d'assurer le droit à la vie pour tous les ouvriers âgés et infirmes.

Citoyens,

J'appartiens à une famille creusoise qui a rendu à la République des services incontestables, mon passé répond de l'avenir.

Sans cesse occupé des grandes questions agricoles et ouvrières dans les différentes commissions dont j'ai fait partie, je continuerai comme par le passé à défendre vos intérêts avec la même persévérance et la même énergie.

J'ai foi dans votre jugement et votre bon sens, vous êtes de ceux qui ne se laissent ni corrompre ni intimider.

Le 20 août sera le triomphe éclatant des patriotes républicains creusois.

Vive la Creuse!

Vive la République!

H. MARTINON, Député sortant,
Maire de Blessac,
Président du Comice agricole de l'arrondissement d'Aubusson.

2e circonscription d'AUBUSSON.

M. Émile CORNUDET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, sans inquiétude, vous demander le renouvellement du mandat législatif que, par trois fois, les électeurs de la 2e circonscription d'Aubusson ou ceux du département de la Creuse m'ont fait l'honneur de me confier :

J'ai conscience, en effet, d'avoir été en toute occasion le représentant fidèle de mes commettants.

La législature de 1889 s'achève sans avoir réalisé les espérances qu'elle avait fait naître dans le pays. Mais vous me rendrez cette justice que j'ai été au premier rang de ceux qui voulaient porter la main sur l'édifice vermoulu de notre organisation sociale, administrative et fiscale.

Si la Chambre agonisante n'a trouvé rien de mieux à faire que de rétablir l'odieux impôt sur l'air et la lumière que le Parlement avait supprimé l'an dernier, ce n'est pas ma faute. J'ai lutté jusqu'au bout.

Du reste, le résultat du scrutin du 11 juillet, tel qu'il a été proclamé, s'il est le seul légitime aux termes du règlement de la Chambre, en vertu de sa proclamation même, n'est pas le vrai.

En réalité, malgré le président et le rapporteur général de la Commission du budget, venus pour me combattre au lieu de m'appuyer ; malgré le Ministre des Finances, déchirant lui-même son propre projet, votre député n'a pas été battu par quinze voix de majorité, le 11 juillet : il l'a emporté à trois voix de majorité.

Les rectifications faites au *Journal officiel* du 12 et du 13 juillet en font foi.

Si les députés étaient astreints au vote personnel, à la présence réelle, nous n'aurions pas à déplorer, en 1893, un recul sur l'année 1892.

Il appartiendra, ce me semble, à la législature prochaine de reviser le règlement de la Chambre et de dire que l'indemnité parlementaire ne sera due qu'au prorata des journées effectives de présence du député, et que la présence sera constatée par la signature du représentant apposée chaque jour sur un registre spécial.

Le vote de quiconque n'aura pas signé sera nul.

Cette réforme intérieure s'impose pour l'honneur et la dignité de la Chambre des Députés.

Et maintenant, quel devra être le programme de la législature 1893-1898 ?

La République est aujourd'hui reconnue et acceptée, nominalement du moins, même par ses adversaires naguère les plus ardents.

Son existence n'est pas en cause.

Elle ne peut plus succomber sous les coups de ses ennemis.

Elle ne saurait être compromise que par les fautes de ses amis.

Les anciens partis dynastiques, par une habile tactique, sont entrés dans la forteresse de la République en donnant le mot de ralliement.

Leur en refuser l'accès n'était pas chose possible, car la République n'est la propriété de personne. Elle appartient à tous.

Mais n'y aurait-il pas quelque imprudence à confier à ces recrues la garde du drapeau?

Que les ex-monarchistes fassent leurs preuves en servant la République comme simples soldats, la France ne pourra que s'en féliciter.

Mais qu'ils aient la prétention de s'emparer du gouvernement de la République et de l'entraîner dans la voie de la réaction cléricale, cela n'est pas acceptable. Le pays tout entier doit se lever pour leur crier : « Halte-là, vous ne passerez pas! »

Le parti républicain ne doit être ni dupe ni complice des ralliés.

Qu'il arrache ces étiquettes démodées de radicaux et d'opportunistes dont ses membres se sont trop longtemps parés, et qu'uni et compact, il fasse tête à ses envahisseurs.

La majorité nouvelle devra comprendre tous les républicains de vieille date qui répugnent à une politique de réaction, depuis les anciens membres du centre gauche, qui n'entendent rien abandonner des lois scolaire et militaire, jusqu'aux socialistes, qui n'attendent que du bulletin de vote le triomphe de leurs idées.

Ainsi limité, en dehors, à droite par les ralliés qui veulent l'abrogation des lois scolaire et militaire, à gauche par les collectivistes, les révolutionnaires et les anarchistes, par tous ceux qui n'admettent ni la propriété individuelle ni la patrie, le parti républicain, débarrassé d'éléments hétérogènes, présentera un imposant front de bataille et le ministère qu'il se donnera pour chef s'appuiera sur une solide armée.

Le commandement en sera confié non pas à quelque audacieux aventurier, tout habile et énergique qu'il se dise, mais au plus capable, au plus digne, au plus honnête.

Le Gouvernement, dans ces conditions, pourra marcher résolument en avant sans craindre des embûches.

Il aura l'appui non seulement de la Chambre, mais de l'immense majorité du pays.

La République entrera enfin dans la voie des réformes.

Je sais bien qu'elle ne pourra s'y engager que timidement et qu'elle n'avancera qu'avec lenteur, tant que la Constitution de 1875 n'aura pas été modifiée.

Depuis quelque temps, depuis surtout qu'il s'était donné comme président, — pour quelques jours seulement, — un grand homme d'État fauché par la mort avant l'âge, le Sénat, pouvoir pondérateur, s'est transformé en quelque sorte en pouvoir de résistance au suffrage universel, et il a entrepris de barrer la route aux réformes.

Le Sénat semble estimer que, cent ans après la Révolution française, il n'y a plus à innover en matière de gouvernement, d'administration, de finances.

Si le pays n'est pas de l'avis du Sénat, il faut qu'il le dise franchement et qu'il nomme des représentants résolus comme moi à demander la revision limitée de la Constitution, afin de faire reculer les empiétements de l'assemblée du Luxembourg sur les prérogatives essentielles de l'assemblée du Palais-Bourbon.

Il est nécessaire que les attributions budgétaires du Sénat soient strictement définies et que le dernier mot en matière d'impôts comme de dépenses reste toujours à la Chambre des Députés, issue directement du suffrage universel.

Il serait utile aussi d'élargir le collège électoral qui nomme le premier magistrat de l'État.

La logique s'indigne de voir que le Président de la République doit en somme son élection, pour la majeure part, à cette même Chambre des Députés qu'il a le pouvoir de dissoudre, d'accord avec le Sénat.

Je demande que le Président de la République soit nommé par le Sénat, la Chambre des Députés, les Conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les Conseils municipaux.

Quant au Sénat et à la Chambre des Députés, leur loi électorale serait modifiée.

La Chambre des Députés serait élue au scrutin de liste par département, à raison d'un député par 100.000 habitants.

Le Sénat serait nommé par le suffrage universel direct, mais seulement par les électeurs âgés de plus de trente ans.

Les départements seraient divisés en circonscriptions électorales de 200.000 habitants ayant chacune droit à un sénateur.

Reposant sur ces bases nouvelles, le Sénat deviendrait véritablement ce qu'il doit être, un pouvoir modérateur, par rapport à la Chambre des Députés issue des grands courants de l'opinion.

La Constitution ainsi revisée, il faudra refondre toute notre organisation financière, administrative et judiciaire.

Les départements et les communes sont resserrés dans des budgets étroits qui ne leur permettent aucune des dépenses les plus indispensables : organisation de l'assistance publique, création de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways, etc.

Je suis de ceux que n'effraye pas une large décentralisation.

J'ai foi dans la sagesse des Conseils généraux et des Conseils municipaux; qu'on leur accorde plus de liberté qu'ils n'en ont, la France ne s'en trouvera pas plus mal.

Surtout qu'on leur donne des ressources et qu'on ne les mette pas dans la cruelle nécessité, pour faire face à de lourdes obligations, d'imposer de nouveaux centimes additionnels aux cinq contributions directes.

Ces centimes additionnels doublent déjà le poids de l'impôt.

Si l'État s'attribue, comme je le demande, le monopole de la rectification

de l'alcool, le monopole de la vente en gros du pétrole et le monopole du raffinage du sucre, il réalisera ainsi une recette supplémentaire de 1 milliard 160 millions environ, et il pourra supprimer, sans détruire l'équilibre de son budget, un grand nombre d'impôts vexatoires et trop lourds.

La contribution foncière des propriétés non bâties rapporte à l'État 118 millions.

A mon avis, il faudrait en faire deux parts égales.

Jusqu'à concurrence de 59 millions, elle continuerait à être perçue au bénéfice de l'État. Mais celui-ci emploierait cette recette à assurer les récoltes et le bétail contre les intempéries, les maladies et les accidents. Les 59 millions restants seraient abandonnés, moitié aux départements et moitié aux communes, au prorata du principal actuel de la contribution foncière non bâtie.

Par contre, les départements devraient assurer à leurs frais l'entretien de tous les chemins départementaux (chemins de grande communication et d'intérêt commun), et les communes recouvreraient la pleine et entière disposition de leurs centimes spéciaux et de leurs prestations, avec la liberté de les appliquer aussi bien à leurs chemins ruraux qu'à leurs chemins vicinaux ordinaires.

Quant à la contribution des patentes, qui fournit actuellement à l'État 122 millions, l'État n'en percevrait plus que la moitié; l'autre moitié serait laissée aux communes qui auraient supprimé leurs octrois ou organisé l'assistance publique sur leur territoire.

La contribution foncière de la propriété bâtie, qui produit 78 millions, serait aussi abandonnée pour moitié aux communes, aux conditions énoncées cidessus.

Il en serait de même, mais pour la totalité, du produit des centimes additionnels généraux perçus au profit de l'État sur la contribution personnelle-mobilière jusqu'à concurrence de 21 millions, et de 13 millions sur la taxe représentative des portes et fenêtres.

Bien entendu, ces deux contributions seraient d'ailleurs transformées suivant les propositions de la Commission du budget pour 1894, et l'on verrait tomber enfin les iniquités résultant d'une absurde répartition entre les départements. Chacun payerait ce qu'il doit à l'heure actuelle et non ce qu'il devait il y a soixante ans.

Voilà pour les impôts directs : perte pour l'État, 193 millions; bénéfice pour les départements, 29 millions et demi; bénéfice pour les communes, 163 millions et demi.

Quant aux contributions indirectes proprement dites, c'est-à-dire les droits sur les boissons, sur les sels, sur les vinaigres, sur le prix des places et des transports par chemins de fer ou par voitures, les licences, etc., qui rapportent 602 millions, elles seraient supprimées.

Il en serait de même des droits de transmission entre vifs à titre onéreux, qui rapportent 158 millions, et des droits d'hypothèques, qui donnent 6 millions.

Les droits de mutation par décès, qui produisent 209 millions, seraient réduits de moitié, soit une perte de 104 millions et demi.

Par contre, les successions en ligne collatérale au delà du cinquième degré, à défaut de testament, reviendraient à l'État.

Enfin la vente des allumettes chimiques deviendrait libre, l'État perdant ainsi 25 millions de recettes.

Faisons la balance :

Le budget encaisserait 1 milliard 38 millions et demi de moins qu'aujourd'hui, grâce aux suppressions proposées, mais, par les monopoles de l'alcool rectifié, du pétrole et du sucre raffiné, il gagnerait 1 milliard 160 millions de plus.

Il resterait une marge de plus de 100 millions.

Et tout cela serait obtenu sans majorer le prix du petit verre d'eau-de-vie qui resterait à 10 centimes, sans augmenter le prix du pétrole et du sucre.

C'est ainsi, Messieurs, que je conçois la réforme fiscale, d'où découlent en somme toutes les autres.

Il sera facile ensuite, au moyen de 100 millions restés libres annuellement, d'organiser la Caisse de retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes.

Les communes auront les moyens de pourvoir aux services de l'assistance publique, et la solidarité sociale cessera d'être un vain mot.

Dans l'ordre administratif, les conseils de préfecture et le Conseil d'État se verront enlever leurs attributions judiciaires; les tribunaux ordinaires connaîtront des affaires actuellement renvoyées à la juridiction contentieuse, c'est-à-dire à l'État lui-même, juge dans sa propre cause.

Les conseillers de préfecture seront exclusivement des auxiliaires pour le préfet, qui pourra les envoyer pour le représenter partout où besoin sera.

Les sous-préfets, devenus inutiles, seront supprimés; il en sera de même des receveurs particuliers, dont les fonctions peuvent être parfaitement remplies par les percepteurs.

Les juges de tous les degrés seront choisis par le pouvoir exécutif, sur une liste de candidats consacrés par le suffrage universel, mais les votes des électeurs ne pourront se porter que sur des candidats réunissant toutes les conditions de moralité et de capacité requises. Aucun magistrat, à l'exception des juges de paix, dont la juridiction est familiale, et des conseillers à la Cour de cassation, ne pourra exercer dans son propre pays.

Les Codes de procédure civile et d'instruction criminelle seront revisés, ainsi que le code forestier, si suranné.

Les services de voirie seront fondus en un seul, de manière à réaliser une économie annuelle de 10 millions.

Le crédit agricole et populaire sera établi sur les bases que j'ai indiquées dans mon contre-projet, c'est-à-dire que l'État fera consentir aux syndicats agricoles et aux syndicats ouvriers des villes industrielles des prêts à long terme sans intérêts, jusqu'à concurrence de 100 millions, l'amortissement seul restant à la charge des syndicats.

Le Parlement devra prendre les dispositions nécessaires pour que les départements et les communes trouvent à emprunter à 4 0/0, amortissement compris, aussi bien pour leurs écoles que pour leurs chemins vicinaux.

Dans les administrations dépendant directement ou indirectement de l'État, comme les mines ou les chemins de fer, la journée de travail sera réduite à huit heures.

Dans les corps de métier où s'exerce le libre jeu de l'initiative privée, l'État, en vertu de son droit de haute police, devra assurer aux ouvriers la faculté de prendre un jour de repos par semaine.

Enfin, il faudra voter la loi sur les associations, afin de préparer la rupture du câble qui rattache l'État aux Églises.

Des mesures transitoires assureront la situation de tous les prêtres actuellement en exercice pendant la durée de leur vie.

Les édifices des cultes seront mis à la disposition des églises constituées en associations régulières, l'entretien des bâtiments restant à la charge des fabriques.

La liberté de conscience sera respectée, car la République n'entend violenter aucune conviction religieuse ou autre. Elle se contente de les ignorer.

La durée du service militaire sera réduite à deux ans pour l'infanterie.

La cavalerie et l'artillerie recevront pour trois ans les jeunes gens qui voudront avoir terminé leurs obligations militaires à quarante ans au lieu de quarante-cinq ans, et qui désireront n'être appelés que tous les trois ans à une période d'instruction.

Le produit de la taxe militaire sera affecté à accorder des secours aux familles absolument nécessiteuses dont le soutien est obligé de passer un an sous les drapeaux.

Car il est monstrueux de dire à un jeune homme : « Nous reconnaissons que tu es indispensable à tes parents ; tu es leur soutien, mais pendant une année ils se tireront d'affaire comme ils pourront. »

Nos forces militaires seront d'ailleurs, quoi qu'il en coûte au pays, maintenues dans leur intégralité, non pas dans l'espoir d'une guerre de revanche, mais en vue d'assurer le maintien de la paix, que la République française ne sera certes pas la première à troubler.

Tel est, Messieurs, le programme que je soumets avec confiance à votre approbation.

Si vous me jugez digne d'en poursuivre l'exécution avec la ténacité dont j'ai donné, je crois, quelques preuves, vous irez en masse au scrutin, pour que la manifestation de la deuxième circonscription d'Aubusson en faveur des réformes soit complète et imposante, et pour bien montrer au pays que les électeurs de la Creuse ne se désintéressent pas de l'avenir de la République.

Vive la République !

Émile CORNUDET, député sortant,
Candidat républicain progressiste.

Circonscription de BOURGANEUF.

M. Antoine DESFARGES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Sur les instances d'un grand nombre d'entre vous, j'ai résolu de soumettre à nouveau ma candidature aux décisions du corps électoral. Après avoir beaucoup hésité, je me suis néanmoins décidé à prendre cette détermination.

Car, je crois qu'il est du devoir de tout républicain, vraiment digne de ce nom, de se dévouer, corps et âme, à la défense des intérêts du peuple. Or, estimant qu'il y a beaucoup à faire pour l'amélioration du sort des populations, tant urbaines que rurales, je viens solliciter vos suffrages. Je le fais avec d'autant plus de confiance que c'est cette considération et celle-là seule qui a dicté ma ligne de conduite, qui a triomphé de mes derniers scrupules, de mes dernières hésitations.

Ma profession de foi, mes chers concitoyens, sera courte, mais franche et loyale.

Fils de cultivateur, ayant moi-même travaillé la terre, je connais, aussi bien que personne, les besoins des cultivateurs, des commerçants et des ouvriers de la campagne. Maçon et conseiller prud'homme, je crois être à même de juger des desiderata de cette corporation si intéressante des travailleurs.

C'est donc vous dire que, si j'ai l'honneur d'être nommé votre représentant, ma constante préoccupation sera la revendication des droits du peuple.

En tête des réformes que je réclamerai, se trouve l'importante question de la réforme complète de l'impôt. J'estime, en effet, que toutes les charges pèsent sur les petits, sur les pauvres. — N'est-ce pas là une iniquité, et ne conviendrait-il pas mieux de faire supporter les plus fortes charges aux plus grosses fortunes? Et, par suite, cette question n'entraîne-t-elle pas avec elle celle de l'impôt sur le capital et le revenu?

En second lieu, je demanderai : la création d'une caisse des retraites pour la vieillesse;

L'organisation du crédit agricole à bon marché et à long terme, en fondant une chambre d'agriculteurs et de commerçants dans chacun des quatre cantons de l'arrondissement;

La séparation des Églises et de l'État, et conséquemment la suppression du budget des cultes, question absolument tranchée devant le peuple;

La revision de la Constitution.

Car, soyez bien pénétrés de cette vérité, mes chers concitoyens, tant que nous serons gouvernés par la Constitution monarchique de février 1875, votée par

un Parlement composé en majeure partie des pires ennemis de la République, nous ne pourrons aboutir à aucun résultat, à aucune réforme intéressant le peuple.

La revision de la Constitution amène avec elle une autre réforme non moins importante ; je veux parler de la suppression du Sénat. Quel besoin, en effet, avons-nous de cette Assemblée, véritable pierre d'achoppement où viennent échouer toutes lois utiles, véritable tombeau où vient s'enfouir toute réforme démocratique ?

Je demanderai, en outre, la réduction des gros appointements ; la suppression des trésoriers-payeurs généraux ; la diminution des frais de justice, et, dans le même ordre d'idées, l'extension du pouvoir des juges de paix, l'élection des juges par le suffrage universel ; le rachat des chemins de fer par l'État ; la suppression du cumul des fonctions publiques.

Telle est, en résumé, ma profession de foi. C'est une marche en avant, progressive et constante, vers les réformes auxquelles aspire depuis si longtemps le peuple.

Car, j'estime avec juste raison que nous ne pouvons pas rester sur le *statu quo* actuel, encore bien moins revenir en arrière. Il est en effet un idéal de bien-être social que nous devons nous efforcer d'atteindre, idéal si bien résumé dans ces trois mots inscrits dans les plis du drapeau républicain : « Liberté, Egalité, Fraternité . »

Enfant du peuple, je connais tous ses besoins. Je me sens l'énergie et la virilité nécessaires pour revendiquer ses droits à la tribune du Parlement.

J'estime aussi que l'élu doit toujours être en rapport avec ses électeurs. C'est donc vous dire que je prends l'engagement de rendre compte, à chaque session, de mon mandat, dans chacun des quatre cantons, Bourganeuf, Bénévent, Pontarion et Royère.

Travailleurs des champs et des villes, vous avez le même intérêt à vous affranchir des nombreuses charges qui vous écrasent ! Si vous voulez ne plus être trompés, ne confiez de mandat qu'à un des vôtres, qui connaît vos besoins et les partage.

J'ai confiance dans le résultat final.

Vive la République démocratique et sociale !

Antoine DESFARGES,
candidat républicain socialiste.

Circonscription de BOUSSAC.

M. Alfred TARDIF,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer votre représentant à la Chambre des Députés.

Je viens solliciter vos suffrages, et mon premier devoir est de me faire bien connaître de tous les électeurs de l'arrondissement.

Voici donc quelle a été ma vie : à part onze années passées dans l'administration, j'ai toujours vécu au milieu de vous.

A vingt-trois ans, je fondais à Chambon une usine importante, à la tête de laquelle je suis resté pendant plusieurs années. Comme industriel, j'ai occupé un nombreux personnel d'ouvriers; j'ai facilité aux agriculteurs de la contrée le prompt et facile écoulement d'une partie de leurs produits. Mon œuvre a donc eu son utilité pratique.

A vingt-cinq ans, ma candidature indépendante était posée au Conseil d'arrondissement, et je l'emportais à une forte majorité sur le candidat officiel.

Le 30 avril 1871, j'entrais, pour la première fois, au Conseil municipal de Chambon.

Le 20 mai 1872, j'étais nommé maire par le conseil, puis j'étais investi des mêmes fonctions par le Président de la République les 5 février 1874 et 9 février 1878.

J'ai été nommé le 17 novembre 1880 sous-préfet de 3e classe, le 18 novembre 1882 sous-préfet de 2e classe, le 23 octobre 1890 sous-préfet de 1re classe.

Le 14 juillet 1883, j'étais nommé officier d'académie, le 13 juillet 1890 officier de l'instruction publique. Enfin, le 10 juin 1891, le Gouvernement de la République m'accordait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le 30 juin 1891, je quittais momentanément l'administration et j'étais placé, sur ma demande, dans le cadre de disponibilité.

Depuis le 1er mai 1892, je fais à nouveau partie du Conseil municipal de Chambon, et les membres de cette assemblée m'ont choisi comme maire le 15 mai 1892.

Tel est mon passé; à vous d'apprécier s'il vous donne des garanties suffisantes pour l'avenir, et si vous me jugez digne d'aller représenter à la Chambre l'arrondissement de Boussac.

Je tiens maintenant à réduire à néant tous les propos malveillants répandus sur mon compte depuis plusieurs mois.

Qu'on combatte ma candidature, rien de plus naturel; mais encore faudrait-il le faire avec des moyens honnêtes.

Certains de mes adversaires vont partout, disant : M. Tardif n'est pas républicain, c'est un rallié.

Je connais ceux qui font ainsi métier de calomniateurs. Leur nombre n'est pas grand; il y en a quatre ou cinq par canton, et c'est tout.

Parmi eux, quelques-uns, plus âgés que moi, ont peut-être été républicains avant moi; ils avaient aussi des devanciers, et je leur conteste le droit de revendiquer pour eux seuls le monopole du républicanisme et de l'honnêteté politique.

Quant aux autres, ce sont des jeunes, pleins d'affection pour la République, je le sais bien, mais qui n'ont qu'à consulter leur acte de naissance pour constater qu'ils étaient encore sur les bancs de l'école primaire, alors que j'avais déjà donné à la cause républicaine des gages sérieux et efficaces de mon attachement.

M'arrive-t-il de serrer la main à un ami d'enfance qui n'ait pas les mêmes opinions que moi? je suis, dit-on, un réactionnaire. — Mais, tous les jours, vous en faites autant, messieurs les sectaires, et je n'y trouve rien à redire. Cela prouve que nous n'avons pas les mêmes idées sur l'entière liberté de chacun, sur l'indépendance et la dignité des caractères.

Vous croyez donc bien peu à la fermeté des convictions, pour vous servir de semblables prétextes?

Oui, je suis républicain, aussi bon républicain que ceux qui me combattent. Ils le savent bien, et ils sont d'autant plus coupables d'essayer de faire croire le contraire aux paysans et aux ouvriers.

Ils mentent et me calomnient indignement, ceux qui tentent de tromper la masse des électeurs.

Je les mets au défi de citer contre moi, pendant les vingt-trois années qui viennent de s'écouler, non pas même une trahison ou une faute, mais une seule défaillance, un seul acte blâmable.

J'ai toujours mis mes actes en harmonie avec mes paroles. J'ai plus agi que parlé. En toutes circonstances, j'ai été un citoyen désintéressé, un fonctionnaire dévoué et indépendant.

Si je n'étais pas républicain, le Gouvernement de la République ne m'aurait pas nommé sous-préfet, maintenu onze ans dans l'administration, donné de l'avancement et des distinctions honorifiques.

A Boussac, berceau de ma famille, pays où tant des miens ont joui de la sympathie publique, n'a-t-on pas été jusqu'à dire que, si je devenais député, je ferais transporter la sous-préfecture à Chambon?

Est-il quelque chose de plus absurde? Je ne prends même pas la peine de discuter une pareille stupidité.

On a dit aussi que je m'occuperais des seuls intérêts du canton de Chambon, que je serais uniquement le député de Chambon. Cela n'est pas sérieux. Un député n'est pas inamovible, et serait bien sûr de n'être pas réélu au bout de quatre ans s'il négligeait trois cantons sur quatre.

J'ai eu, pour la première fois, le plaisir d'entendre M. Cousset au banquet de

Châtelus. Il me demandait de lui faire connaître pourquoi, moi républicain, je me présentais contre lui qui est également républicain.

Ma réponse est bien simple :

En 1889, je n'ai pas voulu céder aux instances faites auprès de moi pour me déterminer à me porter en concurrence avec M. Cousset.

Aujourd'hui, je me présente parce que j'ai été sollicité par un plus grand nombre d'électeurs. Non seulement c'est mon droit, mais je suis l'exemple de M. Cousset, qui s'est bien présenté à la députation contre l'honorable M. Parry.

Les députés ne sont pas inamovibles, et, sous la République, il n'y a plus d'homme indispensable.

Pourquoi certains d'entre vous ne veulent-ils plus de M. Cousset comme représentant? ce n'est pas à moi à le dire, mais bien à vous, messieurs les électeurs. Je m'érigerais en juge et en accusateur si je recherchais ou répétais les griefs que vous pouvez avoir : ce rôle-là ne me convient pas.

M. Cousset a constaté, dans son discours à Châtelus, que je préparais mon élection depuis longtemps, que j'avais parcouru les communes, les villages, les hameaux, les moindres replis de l'arrondissement. Tout cela est exact. Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas pu aller partout et vous voir tous.

Sans me soucier de la dépense et de la fatigue, je suis allé dans des villages bien simplement, sans escorte officielle, ne cherchant qu'à me faire connaître; personne de vous ne pourra dire que j'ai sollicité la promesse d'une voix.

Chacun prépare, honnêtement, son élection comme il croit devoir le faire, et M. Cousset, vous le savez, n'a rien négligé non plus.

Vous n'en aurez tous que plus longuement et mieux réfléchi à ce que vous avez l'intention de faire.

Voici quelles sont les principales indications de mon programme : ma politique est nettement républicaine; j'entends ne rien abandonner des libertés conquises.

Je veux le maintien absolu des lois scolaire et militaire.

Les dépenses des budgets de la guerre et de la marine assurent la sécurité du pays. Il en résulte de bien lourdes charges pour la nation; il me semble, toutefois, impossible pour le moment de réduire ces charges.

Je considère comme nécessaires le dégrèvement et la répartition plus équitable des impôts. Suivant les principes de la déclaration des Droits de l'homme, de 1789, je trouve qu'il est juste « de répartir les impôts entre tous les citoyens en raison de leurs facultés », proportionnellement à leurs ressources. Celui qui possède peu doit payer moins que celui qui a beaucoup.

Les réformes que ceux qui travaillent ou souffrent attendent de la République ne s'improvisent pas; elles s'imposent encore moins par la violence; la cause de l'ordre est inséparable de la politique des réformes. Je m'appliquerai à amener la solution pacifique des problèmes sociaux et la réalisation des réformes pratiques que la démocratie est en droit d'espérer.

En vue d'améliorer l'état de choses actuel, j'accepte la revision de la Constitution, par la Chambre et le Sénat, si elle est demandée par une solide majorité républicaine.

Lorsque dans le pays une majorité se sera formée en faveur de la séparation de l'Église et de l'État, je voterai cette mesure, si elle est précédée de l'adoption d'une loi sur la liberté des associations, si les droits acquis sont sauvegardés.

Je suis partisan d'une décentralisation administrative donnant plus d'initiative et d'indépendance aux départements et aux communes;

De la réduction du service militaire à deux années, si elle peut être conciliée avec les exigences de la défense nationale, comme l'affirmait récemment l'amiral Réveillière.

Je veux surtout l'établissement pratique du crédit agricole; l'organisation des caisses de retraites ouvrières, dont les travailleurs agricoles devraient bénéficier au même titre que les ouvriers de l'industrie.

En ce qui concerne spécialement l'arrondissement de Boussac, je ferai tous mes efforts pour obtenir la prompte création du chemin de fer de Lavaufranche à Budelière-Chambon, et de celui qui est destiné à rendre de si grands services à Châtelus et Genouillat.

Je termine par les réflexions suivantes :

Comme M. Cornudet, j'estime que les épithètes d'opportunistes, radicaux, etc., ont fait leur temps.

Comme lui encore, je voudrais voir les députés astreints au vote personnel, à la présence réelle, et ne touchant d'appointements que pour les journées réellement passées à la Chambre. Je vais plus loin : pour faire cesser les voyages continuels, les congés inutiles, je suis d'avis qu'on supprime le privilège de circuler sur les chemins de fer pour une somme insignifiante.

Plus de députés membres de conseils d'administration, dans les grandes exploitations financières, dans toutes ces entreprises lucratives, où viennent sombrer trop souvent les consciences et l'honneur.

J'ai, toute ma vie, été un indépendant, presque un indiscipliné; j'aime la justice et la liberté. Je serais un député rebelle à la politique stérile et négative, un républicain progressiste, partisan de la stabilité gouvernementale, mais qui ne subirait jamais la domination de personne.

Je ne suis l'homme d'aucune coterie, d'aucune chapelle. Je ne reconnais qu'un juge : la masse des électeurs; et je soumets mon programme à la décision du suffrage universel, seule autorité que je reconnaisse.

Si un représentant est le député de la France entière lorsqu'il s'agit de faire des lois, il n'en reste pas moins spécialement le député de son arrondissement quand il importe d'être utile à ses compatriotes, d'appuyer une cause juste, exposée à ne pas aboutir si le solliciteur est sans appui, sans protecteur zélé et infatigable.

Tant que l'intervention des hommes politiques sera indispensable, je me ferai un devoir d'être, suivant mes forces et ma conscience, le défenseur ardent de mes concitoyens, et surtout celui des humbles, des modestes, des plus déshérités.

Habitants des campagnes, vous m'avez donné bien des fois déjà des preuves de votre estime, de votre confiance.

Ouvriers, vous savez que, comme homme public et comme homme privé,

j'ai toujours fait ce qui dépendait de moi, suivant ma situation de fortune, pour vous procurer des ressources par le travail.

Le vote doit être libre. Aucune contrainte ne peut être exercée sur vous. Allez aux urnes dans la plénitude de votre indépendance, et, en dehors de toute pression, faites vous-mêmes le choix qui vous semblera convenable.

Ma seule ambition est de continuer à mettre ce qui me reste de forces et d'intelligence au service de mes compatriotes et de mon pays.

Vive la République !

Alfred TARDIF.

1re circonscription de GUÉRET.

M. A. DEFUMADE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Aux élections de 1889, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants dans les cantons de Guéret, du Grand-Bourg, de Saint-Vaury et d'Ahun, qui forment actuellement la 1re circonscription de notre arrondissement.

1er tour.

M. Masquelez.	M. Lacote, député sortant.	M. Defumade.
2.119 voix.	2.195 voix.	5.595 voix.

2e tour.

M. Lacote.	M. Defumade.
4.067 voix.	6.149 voix.

En m'accordant une majorité de plus de 2.000 voix, vous m'avez donné une marque de confiance qui m'impose le devoir de me présenter de nouveau à vos suffrages.

Je ne vous parlerai pas de mes opinions républicaines, qui n'ont jamais varié, ni de mon absolu dévouement à tous vos intérêts, que je sers depuis vingt-trois ans au Conseil général. Vivant au milieu de vous complètement indépendant, mes principes démocratiques vous sont bien connus.

Mes fonctions de président du comice de notre arrondissement, mes relations continuelles avec les agriculteurs, m'ont permis d'étudier leurs besoins et de rechercher les moyens d'améliorer leur condition. Dans notre pays essentiellement agricole, la prospérité des cultivateurs fait le bien-être des ouvriers des villes et des commerçants. C'est pour ce motif que j'ai souvent demandé la réduction des charges qui pèsent sur les agriculteurs, et notamment la diminution de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Le progrès étant la loi de la République, nous devons, tout en conservant les avantages acquis, spécialement les lois militaire et scolaire, nous hâter de réaliser toutes les réformes économiques et sociales si légitimement attendues.

Voici les principaux points de mon programme :

Création d'une Caisse nationale de retraites destinée à venir en aide aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, lorsqu'ils sont atteints par les infirmités et la vieillesse.

Extension des sociétés de secours mutuels.

Réorganisation de notre système d'impôts, chacun devant contribuer aux charges publiques selon ses facultés.

Suppression de l'impôt sur les boissons hygiéniques (vin, bière, cidre) et de l'impôt sur les portes et fenêtres.

Modification de la loi sur la pêche et diminution du prix des permis de chasse.

Protection du petit commerce contre l'envahissement toujours croissant des grands magasins.

Modération des frais relatifs aux ventes peu importantes et aux créances hypothécaires; adoption de toutes les mesures propres à favoriser le morcellement du sol, afin qu'il devienne progressivement et pacifiquement la propriété de ceux qui le cultivent.

Réduction du service militaire à deux ans pour l'infanterie ; la cavalerie et l'artillerie continueraient d'être soumises au service de trois ans, mais sous le bénéfice de certains avantages. Maintien de nos forces militaires dans leur intégrité, afin d'assurer la paix.

Recrutement de l'armée coloniale au moyen d'engagements et de rengagements volontaires, de manière que les jeunes gens ayant tiré les premiers numéros ne soient point affectés à la marine.

Respect absolu de la liberté de conscience, chaque citoyen devant jouir de la plus grande indépendance pour la manifestation de ses opinions religieuses ou philosophiques.

Vote d'une loi sur les associations, qui conciliera les intérêts des églises et de l'État et préparera leur séparation.

Décentralisation administrative, avec attribution d'une portion de l'impôt au profit des départements et des communes, afin de leur permettre, sans avoir recours à des centimes additionnels, de faire face à leurs dépenses, notamment à celles qui concernent l'assistance publique et l'entretien des chemins ruraux si nécessaires aux exploitations agricoles.

Revision des parties défectueuses de la Constitution.

Modification des attributions du Sénat, le dernier mot en matière d'impôt devant toujours rester à l'assemblée issue du suffrage universel.

Étude sérieuse du budget. Diminution des dépenses. Réalisation de notables économies qui permettront de réduire les charges publiques.

Électeurs,

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, je me prononcerai pour le vote personnel des députés, dont le premier devoir est d'assister à toutes les séances de la Chambre;

Étranger à toute espèce de sociétés financières ou industrielles, je me consacrerai uniquement à l'accomplissement de mon mandat;

Enfin je me tiendrai en communication continuelle avec vous et vous trouverez toujours en moi un défenseur vigilant de vos intérêts, de vos droits et de vos libertés.

Vive la République !

A. DEFUMADE,

Conseiller général de la Creuse, président du Comice agricole de Guéret et de la Société centrale d'agriculture, candidat républicain progressiste.

2e Circonscription de GUÉRET.

M. A. LACÔTE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Par trois fois, vous m'avez honoré de votre confiance : en 1881, en 1885, en 1889, et je me suis toujours présenté à vos suffrages avec un programme radical identique. En 1893, vous me retrouvez le même.

La Chambre de 1881 nous a donné l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque ;

La Chambre de 1885 a voté la loi militaire de trois ans ;

Je constate avec regret que la Chambre de 1889 n'a pu faire aboutir aucune grande réforme de ce genre. Sans le Sénat, toutefois, elle nous donnait la réforme du régime des boissons.

En ce qui me concerne particulièrement, comme membre de la Commission des chemins de fer, j'ai eu la satisfaction d'obtenir définitivement la ligne de Guéret-La-Châtre, à voie normale, but que je poursuivais depuis 1881.

Pour l'agriculture, j'avais obtenu du Ministère une participation pécuniaire

à l'encouragement de la race bovine marchoise; mais le Conseil général n'a pas voulu donner satisfaction sur ce point aux éleveurs.

Pour l'agriculture encore, j'ai obtenu la création de l'Ecole de Genouillat, avec bourses du département et subvention du Ministère; cette École répandra partout l'instruction pratique, et permettra de faire de l'agriculture sur les bases de la science moderne.

Comme membre de la Commission du travail, j'ai pu rendre quelques services aux classes laborieuses des deux sexes. J'ai présenté un projet de loi sur les Caisses de retraites pour les vieillards, projet unanimement approuvé par la presse.

Je me propose de reprendre cette grande question sociale, en y joignant celle de la protection des enfants trouvés et moralement abandonnés.

Chers concitoyens, je continuerai toujours à réclamer, comme réformes absolument nécessaires :

1° Revision de la Constitution, dans un sens franchement démocratique.

2° Élection du Sénat par le suffrage universel ou tout au moins par tous les Conseils municipaux et les corps élus. Conditions d'éligibilité particulières et modification complète de ses attributions. Il devra être le grand Conseil de l'exécutif, afin d'empêcher le népotisme et le favoritisme de MM. les ministres, etc., etc.

3° Séparation des Églises et de l'État.

4° Réforme de la magistrature : élection des juges, après capacités reconnues. — La justice étant un pouvoir, il doit être délégué par le peuple, qui les possède tous.

5° Réforme des impôts en général. Impôt sur le capital et le revenu.

6° Nationalisation de tous les monopoles. Aussi, ai-je voté contre les Conventions et suis-je partisan du rachat des chemins de fer par l'État.

7° Création d'une caisse d'amortissement pour éteindre notre énorme dette nationale.

8° Suppression des petits tribunaux, des sous-préfectures et des recettes particulières. — Rouages administratifs devenus inutiles, les voies ferrées ayant rendu les communications plus faciles. — Suppression des Conseils d'arrondissement, l'arrondissement n'étant pas une entité politique, puisqu'il n'a pas de budget.

9° Création du crédit agricole, analogue à la Banque de France, pour éviter le plus possible les prêts hypothécaires.

10° La Révolution ayant, avec raison, créé l'invidualisme, en proclamant l'égalité des citoyens, je suis fidèle à ce principe; je suis partisan absolu de la protection de la propriété individuelle et de la liberté du travail. Cependant les circonstances de la vie et les infirmités sont souvent la cause de misères imméritées ; il appartient à la nation de les soulager; il lui appartient aussi d'établir, autant que possible, un rapprochement entre les patrons et les ouvriers, en faisant participer les travailleurs aux bénéfices.

Telles sont les grandes lignes de la politique que j'ai toujours suivie et que je continuerai toujours à suivre dans l'intérêt des masses.

Chers concitoyens,

Depuis plus de vingt années, à cause de ces opinions, j'ai été ardemment combattu. En me nommant trois fois déjà, vous avez affirmé que nous étions en parfaite communion d'idées, et que vous ne vouliez pas de l'ajournement indéfini des réformes, mais bien la marche en avant pour l'amélioration de toutes nos institutions.

Vous ne vous déjugerez pas, puisque vous savez que je ne mens jamais à mes engagements.

Aux urnes, et surtout pas d'abstentions!

Vive la République!

Dr A. LACÔTE, député sortant, membre du Conseil général de la Creuse.

DORDOGNE

1re circonscription de BERGERAC.

M. F. de LA BATUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

C'est, désigné par l'unanimité du Congrès républicain, que je me présente pour la quatrième fois à vos suffrages.

Après vingt-deux ans de défaites électorales, les anciens partis s'aperçoivent que la France est lasse des agitations stériles, qu'elle veut vivre et travailler en paix, et ils renoncent à afficher leurs prétentions.

Les élections du 20 août inaugurent une situation nouvelle.

L'heure est donc venue pour le parti républicain de marcher d'un pas ferme et sûr dans la voie du progrès et des améliorations sociales.

Pour cela, il est nécessaire qu'il se trouve dans la nouvelle Chambre une majorité capable d'assurer l'ordre dans le gouvernement, dans l'administration, dans les finances, et de réaliser les réformes pratiques, tant de fois promises et tant de fois ajournées, que le pays réclame.

Membre de cette majorité, je poursuivrai la stabilité ministérielle, première condition de toute réforme, et je serai pour la réglementation du droit d'interpellation, devenu trop souvent un abus.

Parmi les réformes les plus urgentes, je citerai :

La revision de tout notre système d'impôts et, en particulier, de l'impôt foncier ; — l'abaissement des droits de mutation ; — la simplification des formalités pour la transmission de la propriété immobilière et pour la liquidation des successions ; — la réforme de la loi des boissons ; — la réforme du Code de procédure, pour en supprimer les lenteurs et pour diminuer les frais de justice.

Les lois concernant le travail seront de ma part l'objet d'une égale sollicitude. Le législateur a le devoir de protéger les ouvriers contre les accidents et de leur faciliter les assurances contre la vieillesse et contre la maladie.

En m'associant à toutes les réformes, je continuerai à encourager de tous mes efforts la création d'hospices cantonaux, de sociétés de secours mutuels, de bureaux de bienfaisance ; en un mot, je favoriserai le développement de l'assis-

tance dans les campagnes et toutes les institutions qui ont pour objet de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences des accidents, du chômage et de la vieillesse.

L'organisation du crédit agricole et de l'assurance agricole sont aussi un des problèmes que la Chambre des Députés devra s'efforcer de résoudre, en même temps qu'elle assurera à l'agriculture la légitime protection à laquelle elle a droit.

Telles sont les principales améliorations qui me paraissent susceptibles de recevoir une solution dans la prochaine législature. Je m'emploierai toujours à les obtenir, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Mes chers concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps. Vous savez qu'ennemi résolu d'une politique de personnes, de tracasseries et de rancunes, je n'appartiens à aucune coterie ; vous savez que ce que je veux, c'est un gouvernement de principes, basé sur l'honnêteté, sur la liberté, sur la tolérance et sur l'impartialité, mais d'une fermeté constante dans l'application et dans la défense des lois et des institutions républicaines. Vous savez enfin que je travaillerai toujours à ce que la France accomplisse paisiblement la transformation sociale vers laquelle la conduisent ses nouvelles destinées.

C'est dans cet esprit de réformes et de progrès que je fais appel aux électeurs de la 1re circonscription de Bergerac, et que j'ose compter sur la confiance de tous les bons citoyens, unis dans un sentiment commun, chaque jour plus profond, de dévouement envers la République et envers la patrie.

F. de LA BATUT, docteur en droit,
Juge honoraire au tribunal de la Seine,
Secrétaire de la Chambre, député sortant.

2e Circonscription de BERGERAC.

M. CLAMENT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A l'unanimité, le Congrès républicain du 22 juillet m'a désigné à vos suffrages comme candidat de la deuxième circonscription de Bergerac. J'ai donc l'honneur de vous demander le renouvellement de mon mandat. Personne, à l'heure actuelle, ne discute sérieusement la forme du gouvernement ; le pays,

maintes fois consulté, en a sanctionné la marche libérale et moralisatrice. La France sage, calme et patriote, réprouvera les menées criminelles des révolutionnaires et les vaines compromissions d'une réaction impuissante; elle enverra au Parlement une majorité représentant l'opinion moyenne de la nation, qui, seule, peut donner à ce pays, par la stabilité ministérielle, les améliorations et les réformes qu'il réclame à juste titre.

Pas de lois politiques intempestives, pas de vaines utopies.

Faisons des lois pratiques, des lois d'affaires, des lois d'assistance et de protection, et, surtout et avant tout, des économies autant que le permettent les charges si lourdes que nous impose l'impérieux et patriotique devoir de la défense nationale.

Je demanderai : La diminution des frais de justice si véritablement excessifs ;

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres ;

Une répartition plus équitable de l'impôt foncier, et, si de nouvelles ressources le permettent, sa suppression.

Je continuerai à protéger nos produits indigènes contre la concurrence étrangère.

Je suis partisan de lois sévères contre la fabrication des vins qui inondent le marché, empêchent la vente des vins naturels et portent une grave atteinte aux viticulteurs, si dignes d'intérêt et de sympathie.

Je voterai l'organisation d'un crédit agricole, qui permette aux petits propriétaires de trouver de l'argent à un taux minime, pour lutter contre les crises que traverse l'agriculture.

Représentant d'une circonscription rurale, mon souci primordial sera la défense de l'agriculture et la protection des ouvriers des champs.

En effet, la République, aujourd'hui hors de contestation, doit être généreuse ; elle doit songer aux petits, aux humbles, aux déshérités.

Elle doit secourir à domicile les vieillards infirmes ; elle doit accorder une pension aux vieux ouvriers de nos campagnes, lorsque, après une existence d'un dur labeur, ils deviennent, eux, les invalides du travail !

Électeurs,

Vous me connaissez, vous m'avez vu à l'œuvre. Mes promesses, soit pour les intérêts généraux, soit pour les demandes privées, ne sont jamais allées au delà de ce que je pouvais tenir. Je vous ai toujours dit la vérité. Aussi, je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi. Mon dévouement le plus absolu, toute l'influence dont je puis disposer, vous sont acquis sans réserve.

Serviteur de la démocratie, à l'exemple de mon père, je serai, pour le bien commun, pour vos justes réclamations, pour vos revendications légitimes, un mandataire résolu, fidèle et loyal.

Je veux le calme à l'intérieur, la paix à l'extérieur ;

Je veux que notre France, qui a repris sa place à la tête des nations civilisées, soit grande, forte, redoutée et prospère.

Marchons donc sous un unique drapeau, celui de la République conciliante

et ferme, libérale et généreuse, qui ne relève que de la souveraineté du peuple, qui ne poursuit qu'un but : le progrès, et qui n'a qu'une seule devise : la fraternité.

A vous, mes chers concitoyens, toute ma reconnaissance, toute ma sympathie, tout mon dévouement !

Vive la France ! Vive la République !

Docteur CLAMENT,
Maire de Laforce, conseiller général,
Aide-major au 92e territorial,
Député sortant.

Circonscription de NONTRON.

M. A. THEULIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que déjà, à deux reprises différentes, en 1885 et 1889, vous avez bien voulu me confier.

A l'heure présente, la République a donné de telles preuves de force et de vitalité que ses adversaires les plus acharnés déclarent publiquement ne plus pouvoir s'opposer à sa marche triomphante.

Ce n'est pas une raison pour leur confier la direction de nos affaires, et je m'en rapporte sur ce point au bon sens du suffrage universel ; mais c'est un argument de moins pour les républicains timorés qui répètent depuis quinze ans qu'il convient d'attendre que les partis hostiles aient désarmé, pour entreprendre les réformes que la démocratie est en droit d'exiger de ses élus.

La législature qui vient de finir a abordé un grand nombre de ces questions et n'en a résolu qu'un petit nombre. Nous pouvons espérer que celle qui va lui succéder voudra et saura aboutir, par la constitution d'une majorité sincèrement progressiste, groupée autour d'un Ministère résolument réformateur. Rien de durable, en effet, ne saurait se fonder sans l'accord fécond des pouvoirs publics, animés d'une même ardeur généreuse pour la justice, d'une égale pitié compatissante pour les souffrances des déshérités de ce monde.

J'énumérerai rapidement les principales questions qu'aura à résoudre la prochaine législature :

Réforme de l'impôt, de manière à rendre moins lourd le fardeau qui pèse sur le travail, sous toutes ses formes ;

Réforme des frais de justice, ce fléau de nos campagnes ;

Réforme de la Banque de France, permettant aux petits commerçants l'escompte de leur papier à des conditions moins onéreuses;

Constitution de Caisses de retraites pour les travailleurs âgés ou infirmes;

Développement de l'assistance publique dans les campagnes et, par suite, suppression du vagabondage.

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, seront l'objet des discussions du prochain Parlement.

Pour moi, je continuerai, comme je crois l'avoir toujours fait, à m'inspirer, dans mes votes, de l'intérêt supérieur de la République, et à poursuivre ce but, noble entre tous, idéal de tout esprit ayant le souci de la fraternité et de la solidarité humaines, à savoir : l'accroissement indéfini du bien-être matériel et moral de cette foule vaillante et infatigable de travailleurs, ouvriers, agriculteurs, soldats, artistes et commerçants, qui constitue la grande et glorieuse démocratie française.

Recevez, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mon absolu dévouement.

Vive la République!

A. THEULIER,
Conseiller général, député sortant.

1re circonscription de PÉRIGUEUX.

M. Georges SAUMANDE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le 20 de ce mois, vous serez appelés à nommer votre représentant à la Chambre des Députés.

Usant de mes droits de citoyen, je viens solliciter vos suffrages.

A ceux de vous qui me connaissent personnellement, je n'ai pas à dire quelles sont mes opinions; à ceux qui ne me connaissent pas, je dois une profession de foi :

Je suis républicain, — républicain sans épithète. — Je veux que la République soit ouverte à tous ceux qui viendront à elle loyalement et sans arrière-pensée; mais je veux aussi le maintien intégral de toutes les conquêtes démocratiques réalisées.

Je veux enfin que la République soit progressiste, parce qu'elle n'aurait plus sa raison d'être le jour où elle cesserait de marcher en avant dans la voie du progrès.

Indépendant par caractère et par situation professionnelle, je voterai la loi qui interdira aux membres du Parlement de faire partie des conseils d'administration de sociétés financières.

Dans mes votes, je n'aurai pour guide que ma conscience et les vœux de mes électeurs. Aussi éloigné d'une opposition systématique que d'une complaisance aveugle, je donnerai ma voix au Gouvernement quand je croirai qu'il a raison; je la lui refuserai lorsqu'il me sera prouvé qu'il a tort.

Les questions de politique pure devront, selon moi, dans la prochaine Chambre, céder le pas à l'étude des questions sociales. S'il en est parmi ces dernières qui soient destinées à rester quelque temps encore dans le domaine de la théorie, il en est d'autres qui sont mûres et dont la réalisation s'impose immédiatement.

Petit-fils de paysans, fils d'ouvrier, rien de ce qui touche à l'amélioration du sort des prolétaires, ruraux ou citadins, ne m'est étranger et ne peut m'être indifférent. Je réclamerai avec insistance l'institution du crédit agricole, ainsi que l'organisation complète de l'assistance publique dans nos campagnes. — Je n'épargnerai ni mon temps ni ma peine pour obtenir la création d'une Caisse des retraites en faveur des travailleurs atteints par la vieillesse ou par de précoces infirmités.

Pour ce qui regarde l'administration des finances nationales, mon programme se résume en quelques mots : élimination radicale des dépenses superflues; — suppression des nombreuses sinécures et fonctions parasites qui grèvent notre budget; — réformes dans la base et dans la répartition de certains impôts, notamment de l'impôt foncier et des prestations pour l'agriculture; — diminution des frais de justice par la refonte du Code de procédure; — enfin, des économies partout et toujours, à condition, néanmoins, que ces économies ne mettront pas en péril la défense du sol ou de l'honneur de la patrie.

Électeurs,

Si vous me choisissez pour votre représentant, c'est avec un dévouement absolu que je m'occuperai des intérêts particuliers de notre circonscription, comme je me suis occupé de ceux de la ville de Périgueux. — Avec le même dévouement et la même ténacité, je soutiendrai les intérêts des municipalités de chacune de nos communes; j'appuierai de tous mes efforts les revendications qu'elles auront à formuler, telles, par exemple, que celles des communes du canton de Vergt, pour l'obtention de la ligne de tramways qui devrait déjà les desservir.

Électeurs,

Depuis près de vingt ans que je suis né à la vie politique, la République n'a pas eu de défenseur plus ardent ni plus convaincu que moi; — ceux d'entre vous qui m'ont vu à l'œuvre, et qui ont pu me juger, ne m'ont pas ménagé les témoignages d'une sympathie dont je suis heureux et fier.

Pendant huit ans, les électeurs de la commune de Chancelade m'ont envoyé siéger au sein de leur Conseil municipal; dans le courant de ces dix dernières

années, j'ai eu l'insigne honneur d'être placé trois fois à la tête de la municipalité de Périgueux.

Par mon empressement à mettre au service du public l'expérience que j'ai acquise dans l'administration, soit d'une commune rurale, soit d'une cité importante; par mon zèle à remplir mes devoirs; par mon dévouement aux intérêts de chacun et de tous, je me suis efforcé de m'attirer la confiance de mes concitoyens et de la justifier. — A vous maintenant de décider si le candidat à la députation peut mériter les mêmes sympathies et inspirer la même confiance que l'ancien conseiller municipal de Chancelade, actuellement maire de Périgueux.

Vive la République!

Georges SAUMANDE,
Maire de Périgueux.

2e circonscription de PÉRIGUEUX.

M. CHAVOIX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous me connaissez depuis assez longtemps pour qu'il soit inutile de vous adresser une longue déclaration de principes au moment où, pour la quatrième fois, je me présente à vos suffrages.

Plus convaincu que jamais qu'en politique, après avoir observé soigneusement les faits, il faut les classer afin d'en tirer des lois, je veux tout simplement vous dire quelle devrait être, selon moi, — en tenant compte du point où est arrivée la République, — l'œuvre de la prochaine législature.

En première ligne, le pays devrait imposer à ses mandataires républicains : 1° de constituer une majorité de gouvernement aussi dévouée que ferme, aussi docile que fière; 2° et de soutenir, à moins de fautes très très lourdes, un Ministère homogène, pendant toute la durée du mandat.

Avec un pareil gouvernement, indispensable pour diriger utilement la politique française à l'intérieur et plus encore à l'extérieur, il faudrait profiter de l'apaisement des esprits pour éviter, dans l'avenir, les conflits entre le Sénat et la Chambre des Députés, pour régler nettement les droits, pour déterminer non moins nettement la responsabilité de chacun d'eux, surtout pour le vote du budget. En un mot, je considère qu'il y a lieu de reviser la Constitution, puisque les parlementaires n'ont pas voulu ou su tirer de celle de 1875 ce qu'elle eût pu, à la rigueur, donner.

A cette condition et en organisant des conseils cantonaux permettant au suffrage universel de s'intéresser davantage et plus directement à la préparation

des lois, je serais partisan du renouvellement par moitié de la Chambre des Députés, élue pour six ans. En ce cas, je voudrais qu'on en revînt au scrutin de liste, de façon à donner à chacun l'indépendance de caractère nécessaire pour gouverner utilement un grand pays qui mérite d'avoir pour représentants autre chose que des commissionnaires complaisants.

Je n'hésite pas, du reste, à vous déclarer que, même élu au scrutin d'arrondissement, j'entends, pour ma part, jouir de cette indépendance indispensable, à mes yeux, pour le bien public.

Le maintien de la législation actuelle de douanes, seule capable actuellement de sauvegarder le travail national industriel ou agricole, s'impose. Je ne laisserais pas toucher aux lois scolaires, pas plus qu'à la loi militaire.

La loi sur les justices de paix, destinée à diminuer les frais et les lenteurs judiciaires; la loi sur les retraites des ouvriers, domestiques, fermiers et métayers; la loi sur les octrois et sur le régime des boissons sont prêtes depuis longtemps. Une Chambre s'honorera en faisant enfin passer ces lois avant de bruyantes interpellations.

Mais, au premier rang de l'ordre du jour, je voudrais voir figurer la réforme fiscale, telle que je l'ai proposée depuis plusieurs années, de façon à avoir, devant l'impôt, l'égalité du capital mobilier et immobilier. Plus que jamais, je suis convaincu que c'est la clef, et la clef unique, de réformes très importantes dans l'intérêt de tous ceux qui travaillent.

Viendront ensuite les questions de prévoyance et d'assistance et surtout les questions d'assurances, sans lesquelles le crédit agricole ne peut pas être sérieusement établi. A ce propos se présentera la question du renouvellement du privilège de la Banque de France. Elle mérite ici une mention spéciale.

Je ne voterai ce renouvellement que si la durée du privilège est limitée à dix années, si la Banque facilite largement l'établissement du crédit à bon marché, en province comme à Paris ou dans les grands centres, et surtout s'il m'est démontré que le pays, dans son ensemble, n'est pas encore absolument fixé sur le rôle, la nature, la valeur du billet de banque, comme je crois l'être. Livré à moi-même, en effet, je repousserais très nettement le privilège de la Banque de France.

Enfin, et surtout en présence de la nouvelle politique du Pape, je considère que nous devons plus que jamais vivre avec l'Église sur le terrain du Concordat, loyalement appliqué de part et d'autre. Cette entente, dans ma pensée, est destinée à hâter la réconciliation du capital et du travail et à développer chez chacun de nous les sentiments de fraternité qui seront, je l'espère, l'honneur de la fin du siècle.

A vous maintenant de savoir s'il vous convient de me continuer votre confiance, et de dire si ma prétention d'avoir acquis une certaine expérience des hommes et des choses est, à vos yeux, justifiée.

Agréez, chers concitoyens, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

CHAVOIX.

Circonscription de RIBÉRAC.

M. Paul POURTEYRON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les élections législatives sont fixées au 20 août.

Le Congrès de Ribérac m'a désigné, à l'unanimité, à vos suffrages.

Je sacrifie au parti républicain mes goûts, ma tranquillité, mes intérêts.

Vous me connaissez; depuis plus de vingt ans j'exerce la médecine dans la commune ou je suis né. Maire et conseiller général, j'ai toujours défendu avec toute l'activité et le dévouement dont je suis capable les intérêts qui m'étaient confiés. Dans ces diverses situations, j'ai pu affirmer mes opinions et les principes démocratiques qui m'ont constamment guidé.

A mes amis, à mes adversaires, je livre ma vie entière : tous mes actes politiques, tous mes votes ont été dictés par l'intérêt républicain.

De l'avis même de ses pires ennemis, la République est définitivement assise en France: depuis vingt-trois ans, les consultations successives du suffrage universel ont tendu à la consolider, et celle du 20 août n'aura pas d'autre résultat.

Il s'agit désormais de faire produire au régime que le pays s'est librement donné, et que personne ne conteste plus ouvertement, tous les avantages que nous devons légitimement en attendre au point de vue politique, économique et social.

Républicain modéré et progressiste, l'esprit ouvert à tous les progrès, à toutes les réformes utiles et pratiques, et jaloux de maintenir toutes les libertés conquises, je soutiendrai un gouvernement fort et honnête qui nous assurera l'ordre à l'intérieur, et, au dehors, une paix compatible avec l'honneur national. La stabilité ministérielle en est une condition importante.

Disposé à appuyer toutes les mesures réclamées et mûries par l'opinion publique, je demanderai la diminution des frais de justice, des droits de mutation des propriétés, la revision du cadastre, l'établissement du crédit agricole, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et de l'impôt sur les boissons hygiéniques, le maintien des prestations en nature.

L'agriculture sera l'objet de mes constantes préoccupations : une sage protection appliquée à ses produits servira à relever le prix des denrées dont l'avilissement est également funeste aux producteurs et aux consommateurs. Le nouveau tarif général des douanes est depuis peu de temps appliqué à toutes les industries nationales ; attendons l'effet de ce nouveau régime pour le juger.

Les lois ouvrières devront être conçues dans le sens le plus favorable à

l'amélioration du sort des masses, sans jamais permettre l'oppression de l'individu par la collectivité.

Enfin, le développement de l'assistance publique, la création de bureaux de bienfaisance dans chaque commune, termineraient cette série de réformes sociales dont l'exécution restera l'honneur de notre démocratie.

Électeurs,

La République doit être ouverte, tolérante. Elle accepte tous les dévouements nouveaux, en conservant aux vieux républicains qui ont toujours lutté pour son triomphe et son affranchissement la place qu'ils méritent. C'est dans cet esprit que je fais appel au concours de tous pour assurer le succès d'une politique de progrès, de tolérance et de liberté.

Vive la République !

Dr Paul POURTEYRON, maire de Saint-Vincent-de-Connezac,
Conseiller général.

1re circonscription de SARLAT.

M. DENOIX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages, et avec d'autant plus de confiance que ma candidature a été acceptée à l'unanimité par le Congrès républicain.

Ma profession de foi ne sera pas longue : je suis républicain progressiste. La démocratie ne saurait abandonner les conquêtes déjà faites, et tous ses efforts doivent tendre à en assurer de nouvelles, moins urgentes peut-être, mais aussi nécessaires.

Toute tentative de réaction doit être résolument combattue. Aucune concession ne saurait être faite aux néo-républicains. L'application de leur programme serait la mort de la République.

Je ne saurais davantage accepter les théories et doctrines socialistes que prêchent chaque jour, pour le besoin de leur élection, les professeurs du parti.

L'égalité des salaires, la journée réduite à huit heures, l'individu disparaissant devant la collectivité, l'état collectiviste devenant industriel et banquier, la tyrannie des corporations substituée à l'autorité des patrons, la nationalisa-

tion du tout, excepté de la patrie, dont on parle d'effacer les frontières, sont des théories que je ne puis accepter.

Le droit à la grève ne saurait être placé au-dessus du droit au travail. La liberté individuelle doit être toujours respectée.

Voilà deux politiques que je ne saurais pratiquer, et j'estime qu'entre elles se trouve toute la politique vraiment républicaine.

C'est celle qui a assuré le relèvement, la grandeur de la patrie française et rétabli son prestige en Europe ; celle qui nous a donné d'une façon absolue la liberté de penser, d'écrire, de parler ; celle qui, en supprimant les privilèges, a fait tous les citoyens égaux devant le service militaire et leur procure gratuitement le minimun d'instruction nécessaire ; celle qui, après avoir reconstitué notre admirable armée, refait notre frontière, couvert le pays d'un réseau immense de chemins de fer, de routes, de canaux, a maintenu pendant plus de vingt ans la paix, non seulement en France, mais en Europe, et nous a rendu un immense empire colonial, perdu par la faute des gouvernements antérieurs.

Cette politique, je ne veux pas l'abandonner. Aussi, suis-je plus que jamais partisan d'un Sénat et de la présidence de la République. Je voudrais la Chambre élue pour six ans et renouvelable par moitié tous les trois ans.

Je voterais, si elle était proposée, une augmentation de l'indemnité parlementaire, sans pour cela qu'il y ait d'aggravation de charges pour les contribuables, et en réduisant le nombre des députés.

Électeurs,

La Chambre que vous allez remplacer s'était résolument engagée dans la voie des réformes sociales et économiques et elle pouvait entrevoir le moment où elle aboutirait, quand la haine politique, inspirant encore une fois quelques misérables, vint jeter dans le Parlement le trouble profond qui a fait perdre au pays et à la République le bénéfice d'une année qui devait être fertile en réformes utiles.

Aux lois sur les syndicats, les associations, l'arbitrage, les conseils de prud'hommes, les sociétés coopératives, le travail des femmes et des enfants, qui ont assuré à la classe ouvrière le moyen de défendre ses intérêts contre ceux des patrons et de sauvegarder sa santé, viendront s'ajouter les lois sur les caisses de retraites ouvrières de la vieillesse, l'assistance publique dans les campagnes, le crédit agricole et industriel ou les assurances agricoles, la suppression des octrois, le dégrèvement des vins, cidres et boissons qui frappent bien plus durement les pauvres que les riches, puisque ce sont des impôts de consommation basés sur la quantité et non sur la qualité. Je crois qu'alors le Parlement aura acquis quelques droits à la reconnaissance de la classe ouvrière et qu'il aura fait œuvre de justice sociale.

J'ai la certitude qu'en 1893 la réforme des portes et fenêtres et de la cote mobilière et personnelle viendra s'ajouter à celle déjà acquise des prestations et des patentes. La Chambre que vous allez nommer abordera sans nul doute et résoudra la grosse question de la réforme générale de nos impôts.

Il faut que l'impôt soit proportionné aux ressources, aux forces de chacun.

Aujourd'hui, il est inique. C'est la fortune réelle qu'il faut atteindre et non la fortune apparente.

En attendant la suppression de l'impôt foncier, qui, actuellement, ne profiterait qu'aux riches, il faut faire la revision du cadastre.

Il faut résolument s'attacher à résoudre cette grosse et difficile question de l'impôt sur le revenu et aborder sans hésitation la question du monopole de l'alcool.

La situation financière du pays est bonne, très bonne même, quoi qu'en disent nos adversaires intéressés; mais il serait imprudent de ne pas reconnaître qu'elle demande certains ménagements.

D'abord, il faut obtenir la suppression radicale du budget extraordinaire.

Il faut restreindre les dépenses et les proportionner aux ressources.

Il faut exiger un travail assidu, plus productif de la part de tous les employés de l'État et supprimer les emplois inutiles.

Il faut que nos représentants, oubliant un peu ce qu'ils doivent à ceux qu'on appelle « les électeurs influents », cessent de demander des augmentations de crédit. Il faudrait, revenant en cela à une plus saine pratique gouvernementale, laisser au Gouvernement le soin de demander les augmentations de traitement. Le rôle du député, me semble-t-il, est de défendre les intérêts des contribuables contre les exigences du pouvoir central.

Il faut enfin un budget d'amortissement; il n'est pas suffisant d'équilibrer un budget, il faut songer à diminuer son passif.

Voilà, mes chers concitoyens, les explications que je vous devais. Le programme que je viens de vous exposer n'a pas d'autre prétention que d'être celui d'un républicain de vieille date qui a l'expérience des affaires, celui d'un républicain de progrès, mais aussi de gouvernement. Je le crois utile à la République et à mon pays.

Vive la République !

Dr DENOIX, député sortant.

2e circonscription de SARLAT.

M. Raymond GENDRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages, comme candidat républicain radical-socialiste, aux élections législatives du 20 août.

Depuis trente ans, je lutte pour la République, mais pour une République honnête, économe et populaire, qu'on nous a refusée jusqu'ici.

Né et élevé au milieu de vous, mes sentiments démocratiques vous sont trop connus pour qu'il puisse exister à cet égard aucun doute dans vos esprits.

La République traverse une crise grave que les souffrances exceptionnelles de l'agriculture rendent encore plus intense.

Sans doute on ne peut faire l'impossible et les intempéries sont au-dessus des prévisions humaines ; mais beaucoup de fautes ont été commises qu'on aurait pu éviter et, d'autre part, il faut reconnaître aussi qu'on n'a pas fait tout ce qu'on devait dans l'intérêt de la République.

La République ne doit pas être la chose de quelques-uns, mais le gouvernement de tout le monde.

Je défends la République des petits ; ennemi de toutes les coteries, je suis pour la République de tous, pour la République démocratique, pour la République du peuple.

Sans récriminer sur le passé, et tout en tenant compte des bienfaits déjà réalisés dans l'armée, l'enseignement public, les écoles, les chemins vicinaux et les voies de communication en général, permettez-moi de vous exposer brièvement le programme des réformes que je crois nécessaires à l'existence même de la République.

Revision de la Constitution.

La Constitution de 1875, d'origine monarchique et votée à une voix de majorité, ne saurait servir plus longtemps de base à une République démocratique ; la revision s'impose. Il faut supprimer le droit de dissolution et ajouter le referendum.

Le droit de dissolution appartenant au Sénat, issu du suffrage restreint, sur la Chambre des députés, issue du suffrage universel, est la négation même du suffrage universel et la plus grave insulte que l'on puisse faire à la souveraineté nationale.

Il est temps que cette anomalie disparaisse de la Constitution, et qu'en cas de désaccord entre les deux Chambres, le peuple soit appelé à trancher le différend par la voie du referendum, qui fait depuis un demi-siècle la grandeur et la force de la République suisse, et qu'il ne faut pas confondre avec le plébiscite.

Le plébiscite est le vote sur un nom, tandis que le referendum est le vote sur un programme ; le premier peut servir à une restauration césarienne, tandis que le second ne peut servir qu'à éviter les crises parlementaires et politiques et assurer la marche régulière des institutions démocratiques. — Autant le premier est dangereux, autant le second est digne de l'adhésion de tous les bons citoyens.

La réforme constitutionnelle doit se compléter par une extension plus raisonnée et plus logique des libertés communales et cantonales, dans le but de débarrasser le pouvoir central d'une foule de préoccupations, de détails qui ne peuvent que nuire à la bonne gestion des affaires publiques, et la délimitation plus stricte et plus précise des droits respectifs de la Chambre et du Sénat, surtout en matière budgétaire, dans le but de remédier à ces conflits parlementaires périodiques, à ces renvois successifs du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat, à ces pertes de temps précieux et à ces crises politiques qui nuisent tant à la marche régulière des travaux législatifs.

Lois d'ordre général.

Au premier rang sont les lois ouvrières et agricoles, qu'il faut compléter par l'organisation de la participation des ouvriers aux bénéfices et la création du crédit agricole.

Le colonat à moitié fruit qui se pratique usuellement dans nos campagnes est un exemple heureux de la participation des ouvriers aux bénéfices.

Le colon partiaire donne son travail, le propriétaire donne ses capitaux et ses terres, et les fruits se partagent entre eux.

C'est là une preuve matérielle que le socialisme, effroi de tant de gens, n'est pas une utopie et qu'il dépend de nous d'en faire une réalité et le fondement le plus solide de la République.

L'industrie et le commerce n'ont pour cela qu'à imiter l'agriculture.

Le crédit agricole doit être organisé sur des bases qui permettent aux petits cultivateurs d'emprunter, à un taux aussi minime que possible et ne dépassant pas le revenu de la terre, les fonds si nécessaires aux améliorations agricoles.

Lorsque le taux de l'argent prêté aux cultivateurs est plus élevé que le revenu de la terre, l'équilibre est rompu et l'agriculture souffre.

Le taux de 3 0/0 paraît être aujourd'hui le taux normal de l'argent.

L'État emprunte à 3 0/0, et ses emprunts sont toujours très recherchés ; d'autre part, la conversion du 4 1/2 0/0 est à la veille de se faire en 3 0/0 au pair, ce qui prouve que le taux de 3 0/0 est le taux des capitaux de l'avenir.

Le crédit agricole doit donc prêter à 3 0/0 ; à cet effet, il faut permettre aux syndicats agricoles de s'organiser en personnalités civiles, avec droit de prêter aux cultivateurs au taux de 3 0/0, et leur accorder une subvention proportionnée, d'une part, aux services à rendre à l'agriculture et, de l'autre, aux disponibilités budgétaires.

L'État ne saurait mieux employer ses ressources et sa sollicitude.

Lorsque la République s'appuiera résolument sur les masses agricoles, elle sera indestructible.

Il serait juste aussi de reviser la loi de 1810 sur les mines, dans un sens démocratique, et d'accorder aux ouvriers de l'agriculture les bienfaits des syndicats professionnels et des sociétés coopératives.

La démocratie des villes, unie à la démocratie des champs pour le triomphe de la République, tel est l'idéal du progrès démocratique que nous devons poursuivre et réaliser par de bonnes lois sociales !

En second lieu viennent les réformes économiques par la revision du principe même de l'impôt, la revision du cadastre, l'extension de la loi du 29 juin 1872 sur l'impôt des valeurs mobilières, qui pourrait donner 60 millions par an au budget, en ne frappant que sur les capitaux exempts d'impôts, — ce qui permettrait de dégrever d'autant les classes nécessiteuses; — la création d'une caisse de rachats des chemins de fer par l'État alimentée par les excédents budgétaires; la suppression des cumuls, des sinécures, de tous les emplois et rouages inutiles; la diminution des gros traitements et l'amélioration des petits; le fonctionnement régulier de l'amortissement; l'organisation plus démocratique de la Banque de France et du Crédit foncier ; la surveillance plus rigoureuse du coulage et du gaspillage financiers ; le contrôle plus strict et les économies dans les finances.

La réforme judiciaire, si bien commencée par M. Brisson, doit se continuer par le vote de la loi sur les justices de paix, la diminution des frais de justice, surtout en matière d'adjudication, d'ordres et de ventes de biens de mineurs, et l'application rigoureuse de l'article 419 du Code pénal à tous les accapareurs, grands ou petits.

En ce qui concerne la séparation de l'Église et de l'État, dont je suis partisan en principe, je suis d'avis de soumettre la question au peuple, par la voie du referendum; je demanderai, en attendant mieux, la suppression du casuel et la nomination des conseils de fabrique par le suffrage universel.

Je crois enfin que la politique protectionniste, condamnée par l'expérience, doit faire place à la liberté commerciale, sous le régime des traités de commerce.

Lois secondaires.

1° Revision de la loi sur la chasse, par le droit aux propriétaires de chasser sur leurs terres et d'y détruire les animaux nuisibles sans autorisation; l'abaissement du prix des permis à 10 fr.; la création de permis temporaires et la répression plus sévère du braconnage;

2° Revision des tarifs d'octroi par la création d'une échelle de proportion, suivant la valeur des vins, afin de dégrever les vins de consommation ouvrière et d'exhausser les droits sur les vins fins;

3° Revision de la loi sur la taxe militaire, en ce sens qu'elle devrait s'appliquer aux seuls contribuables payant plus de 50 fr. d'impôt ;

4° Le droit accordé aux planteurs de tabac de nommer directement leurs experts.

Je pense enfin que la politique d'expansion coloniale, bonne en principe, doit être restreinte, dans l'application, dans de sages et prudentes limites, commandées par les patriotiques préoccupations que nous ont léguées les malheureux événements de 1870 et, d'autre part, que si l'on fait des expéditions coloniales, il ne faudrait pas procéder par le système des petits paquets, comme au Tonkin et au Dahomey, mais les terminer le plus promptement possible par un coup décisif, d'où résulterait une économie précieuse de temps, d'hommes et d'argent.

Au point de vue des intérêts locaux, je donnerai tous mes soins au rachat des ponts de Siorac, de Domme et de Grolejac, depuis si longtemps promis et toujours ajourné.

Tel est le résumé succinct des réformes démocratiques qui s'imposent à vos législateurs.

La République doit être résolument réformatrice, honnête, loyale, économe et sociale; il faut une orientation nouvelle dans le sens du progrès démocratique, par le sage retour aux principes et l'abandon des sottes querelles de noms, de personnes et de coteries, par une guerre impitoyable au panamisme, à la corruption financière et politique, aux concussionnaires et aux exploiteurs; par la réalisation, enfin, de l'honnêteté politique et de la justice sociale.

A la place de la République nominative, il faut une République de fait; à la République aristocratique et bourgeoise, il faut substituer la vraie République

démocratique; il faut moins d'ambition et d'égoïsme en haut, pour avoir un peu plus de bien-être en bas; il faut réprimer la ploutocratie financière qui nous ronge et améliorer le sort du prolétariat. — A la place de la République des privilégiés, la République du peuple!

Si ces idées sont les vôtres, chers concitoyens, vous m'honorerez de vos suffrages.

Vous me connaissez d'ailleurs de longue date, et vous savez que je n'ai pas attendu le jour du vote pour vous rendre les services qui ont été en mon pouvoir.

Je respecte trop le suffrage universel pour vous faire des promesses personnelles en vue de l'élection, étant de ceux qui placent toujours l'intérêt public fort au-dessus des intérêts particuliers, et qui pensent qu'il faut voter pour un principe et non pour un homme.

Ce que j'ai été jusqu'ici, je le serai le lendemain du vote et, vainqueur ou vaincu, je resterai toujours, sans vanité comme sans rancune, le serviteur sincère du peuple et de la démocratie.

Vive la République du peuple!

Raymond GENDRE, ancien magistrat, avocat, agriculteur,
Candidat radical-socialiste.

Citoyens,

Vous me connaissez et vous connaissez mon programme politique.

Je le résume en quelques mots :

Revision de la Constitution dans le sens républicain.

Réforme radicale de l'assiette de l'impôt par l'établissement de l'impôt unique sur le capital et sur le revenu, de manière que la fortune mobilière soit assujettie à l'impôt comme la fortune immobilière, et que chacun supporte sa part des charges sociales selon ses ressources et ses moyens.

L'abolition des prestations, de l'impôt foncier, de l'impôt des portes et fenêtres et la diminution des patentes, comme conséquence de l'impôt unique sur le capital et le revenu.

Organisation du crédit agricole et création d'une Caisse d'assurances pour l'agriculture contre les intempéries atmosphériques.

Réfection du cadastre et des matrices afin de les mettre en harmonie avec l'état actuel et la valeur réelle de la propriété.

L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Le service gratuit de la religion et du culte, en ce qui concerne le service officiel, sauf à augmenter, s'il y a lieu, le traitement des desservants selon leurs besoins réels et l'importance des localités desservies. — Liberté de conscience.

La diminution des gros traitements et des grosses pensions.

L'amélioration des petits traitements et des petites pensions.

La suppression des sinécures et des cumuls.

La revision de la loi sur la taxe militaire, de la loi sur la chasse, et la réforme des octrois.

La diminution des frais de justice. — Réforme judiciaire.

La suppression des dettes dans le calcul des droits de succession.

La mise à l'adjudication des bureaux de tabac.

Le droit aux planteurs de tabac de nommer leurs experts.

Le renvoi devant le jury de tous les délits de presse et d'opinion.

Soins assidus apportés à la meilleure résolution des intérêts locaux.

Rapports réguliers entre les mandataires et le mandant.

Le fonctionnement régulier de l'amortissement.

Les économies et le contrôle dans les finances, afin de mettre un frein aux prodigalités et aux gaspillages de toute nature qui ont élevé le chiffre de notre dette à 34 milliards.

Si vous pensez, citoyens, qu'il est temps de s'arrêter dans cette voie périlleuse et funeste des dépenses et des emprunts à jet continu ;

Si vous pensez qu'il est temps de mettre un terme au népotisme, au favoritisme et aux agissements scandaleux de l'opportunisme, qui font qu'au lieu d'une dynastie nous en avons huit cents ;

Si vous pensez qu'à la politique du panamisme et des pots de vin, il est temps de substituer la politique des principes et de la probité politique ;

Si vous pensez qu'à la politique des privilèges, il faut substituer la politique de la justice et de l'égalité républicaines ; si vous pensez que tout le monde doit être égal devant la loi et devant l'impôt ;

Si vous pensez qu'à la politique d'égoïsme et d'ambition qui caractérise le régime opportuniste, il est urgent de substituer la politique de la fraternité, de la solidarité républicaines et de la République sociale ;

Vous voterez pour l'homme que 4.700 d'entre vous ont acclamé, le 20 août !

Il dépend de vous, citoyens, que cette imposante minorité, conquise malgré la pression officielle la plus inouïe et les agissements les plus irréguliers et les plus déloyaux, se change en majorité, le 3 septembre.

Aux urnes donc et pas d'abstentions ! La victoire est au bout !

Vous avez vaillamment fait votre devoir, le 20 août ; vous compléterez dignement votre œuvre, le 3 septembre !

Je ne suis, comme on vous le dit, ni un mangeur de prêtres, ni un communiste, ni un collectiviste, ni un anarchiste ; je suis un homme de liberté et de progrès, qui veut fonder la République sur de bonnes et solides réformes sociales.

Je suis l'ami des pauvres et des petits, le protecteur des déshérités de ce monde, le défenseur de tous ceux qui souffrent.

Voilà pourquoi les ennemis des prolétaires, des paysans et des ouvriers me font une guerre acharnée.

Citoyens,

Vous me vengerez des injures et des calomnies dont on m'abreuve ; vous

ferez triompher, le 3 septembre, le drapeau de la démocratie prolétarienne! Vous donnerez le coup de grâce à la candidature officielle! Vous vous conduirez en hommes libres, indépendants et honnêtes qui veulent faire respecter leurs droits!

Serrons les rangs! Haut les cœurs!

Si nous tombons, nous tomberons glorieusement au champ d'honneur!

Nous aurons du moins tracé le sillon où germera la bonne semence républicaine de l'avenir!

Vive le suffrage universel!

Vive la République du peuple!

Raymond GENDRE,
Candidat radical-socialiste.

DOUBS

Circonscription de BAUME.

M. le marquis de MOUSTIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A l'ouverture de cette nouvelle période électorale, je tiens à vous rappeler les conditions dans lesquelles vous avez bien voulu m'accorder vos suffrages, il y a quatre ans.

Vous m'avez donné, à cette époque, une majorité dont j'ai le droit de conserver quelque fierté, et qui m'impose envers vous un devoir de reconnaissance que je ne saurais oublier.

En 1889, la République traversait une crise qui mettait en cause ses institutions, la liberté et l'avenir même du pays.

C'est à ce moment que tous les représentants les plus autorisés de l'opinion républicaine dans notre arrondissement de Baume-les-Dames ont pensé que, s'ils faisaient appel aux opinions libérales que j'ai toujours professées, ils me trouveraient prêt à défendre avec eux les institutions républicaines et la liberté menacées. Et c'est à ce moment de péril pour la République, non plus tard, que j'ai accepté de combattre dans vos rangs.

Les termes d'un programme de défense n'exigeaient pas de longs développements, et je puis dire que vous avez eu confiance surtout dans ma loyauté.

Vous me rendrez, je l'espère, la justice que, dans le cours de ces quatre années, je n'ai pas trompé votre confiance.

Je suis resté le fidèle défenseur des institutions républicaines, et je n'ai cessé d'appuyer, par mes votes, la politique que je crois nécessaire au rétablissement de la paix intérieure dans le pays.

Mais les termes de mon programme de 1889 demandent aujourd'hui à être précisés et élargis.

Voici ce que comporte ce programme :

Le maintien de la Constitution et des lois républicaines dans leur ensemble.

Le développement de ces institutions dans le sens libéral, égalitaire et démocratique.

La nécessité d'établir l'ordre et l'économie dans les finances, suivant un plan méthodique de réformes. J'ajoute que ce serait, à mon sens, une méthode détestable, que de toucher, pendant l'espace d'une législature, à tout dans notre édifice financier, pour aboutir en fin de compte à tout renverser.

La nécessité d'imprimer une direction plus forte, plus suivie à toute notre politique : à l'extérieur, où nos intérêts vont chaque jour grandissant, et où il serait grave d'y laisser porter la moindre atteinte par notre indécision ou par notre imprudence ; à l'intérieur, où cette nécessité d'une volonté de gouvernement n'est pas contestable, à la condition, toutefois, qu'elle reste la garantie des libertés publiques.

La défense des intérêts agricoles et industriels du pays, sans parti pris d'école et sans préoccupation de système ; mais suivant les indications que doit nous fournir une expérience suivie et l'intérêt bien entendu du plus grand nombre. Ici notre préoccupation toute spéciale doit être, vous l'entendez bien, le relèvement de notre agriculture, si cruellement éprouvée cette année encore.

L'affirmation très nette du désir profondément ressenti par la majorité du pays de voir s'éteindre dans un large esprit de conciliation, de justice et de liberté les luttes religieuses de ces dernières années et les anciennes luttes de parti.

Je reconnais que les lois « sociales » doivent occuper une place très large dans les préoccupations du Parlement.

Tout ce qui peut être tenté pour la protection du faible, des enfants, des filles mineures, doit être tenté.

Toutes les institutions qui permettront aux travailleurs de défendre leurs intérêts, de les mieux connaître, en les discutant eux-mêmes en commun ; qui contribueront à développer chez eux l'esprit d'initiative individuelle ou collective, d'association et d'épargne doivent être encouragées par l'État et trouver place dans nos lois. Mais j'y mets cette condition que jamais de telles institutions ne doivent devenir un instrument de tyrannie des associations contre les individus, ou entraîner l'État à porter une atteinte à la liberté individuelle, dans le cadre le plus large de son action légitime.

J'espère, mes chers concitoyens, que vous voudrez bien, le 20 août prochain, me continuer le témoignage de confiance dont vous m'avez honoré jusqu'ici.

Marquis de MOUSTIER, député sortant,
Candidat républicain.

1re Circonscription de BESANÇON.

M. Ch. BEAUQUIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

A mes électeurs,

Un député, un mandataire, ne doit pas être jugé sur des promesses, sur de vaines paroles, mais sur ses actes. C'est pourquoi je vous présente ce compte rendu de mes principaux votes, qui se trouve être, en même temps, un programme pour toutes les réformes non encore accomplies.

Questions politiques. — Partisan de la revision de la Constitution dans un sens démocratique, j'ai voté en faveur d'une telle revision toutes les fois qu'elle a été proposée.

J'ai voté également pour la décentralisation administrative, seule compatible avec un régime réellement républicain, et j'ai, notamment, demandé la réorganisation départementale, la création de conseils cantonaux, l'extension des pouvoirs des conseils généraux et des conseils municipaux, etc.

Convaincu qu'on peut réaliser des économies considérables en simplifiant nos rouages administratifs, en réduisant les états-majors trop payés et en diminuant le nombre des fonctionnaires, de façon à pouvoir rétribuer plus largement les petits emplois, j'ai, à différentes reprises, fait et soutenu à la tribune des propositions à cet effet. — J'ai provoqué, notamment, la nomination d'une grande commission de réformes administratives, dont j'ai été nommé vice-président.

Voici quelques-unes des propositions déposées par moi dans ce sens :

Réorganisation complète du service des douanes, réalisant une économie de plusieurs millions. — Réorganisation de l'administration de l'armée, supprimant l'intendance. — Suppression des troupes d'administration.

J'ai voté pour qu'il soit défendu aux députés de faire figurer leurs noms dans les annonces de sociétés financières, pour que des pénalités sévères soient édictées contre ceux qui trafiquent de leur mandat dans le but de procurer, moyennant finance, des places et des décorations. Dans la triste affaire du Panama, j'ai voté en toutes circonstances pour qu'on adoptât les moyens les plus efficaces de faire la lumière et de poursuivre les coupables.

Dans un esprit démocratique et égalitaire, j'ai voté pour la limitation des frais électoraux.

Lors des derniers troubles de Paris, j'ai protesté, par mon vote, contre les brutalités de la police, brutalités si bien constatées qu'aujourd'hui la police vient d'être complètement réformée par le nouveau Préfet de police.

Questions sociales. — En ce qui concerne les questions sociales, j'ai toujours

pris pour base de ma conduite les vérités suivantes : La loi doit protéger les faibles et les malheureux contre les forts et les puissants. Toute société qui se prétend civilisée est tenue de garantir aux valides l'existence par le travail et, à tous ceux qui ne peuvent travailler, l'assistance publique.

Depuis plus de vingt ans, j'ai invité les ouvriers à se grouper en associations syndicales pour étudier et défendre leurs intérêts, et les premières sociétés de cette sorte qui ont été fondées à Besançon l'ont été par mon initiative et par celle d'un petit groupe de démocrates de mes amis.

Depuis que je suis député, j'ai voté :

La liberté des syndicats (loi Bovier-Lapierre), interdiction de renvoyer un ouvrier pour l'unique motif qu'il fait partie d'une association syndicale. — La dispense du cautionnement pour les associations soumissionnant des travaux. — La suppression des livrets ouvriers. — La loi sur les accidents, assurant une pension viagère à l'ouvrier blessé. — La loi pour faire nommer des ouvriers délégués par leurs compagnons pour surveiller les conditions du travail dans les mines. — La loi en faveur de la réduction des heures de travail. — La surveillance du travail des enfants dans les ateliers. — La création d'une Caisse des invalides du travail. — La loi pour limiter la saisie des salaires ouvriers. — La suppression de l'article 1781 du Code civil portant que dans les questions de salaires le patron est toujours cru. — J'ai voté pour une taxe à établir sur les patrons employant des ouvriers étrangers. — Pour l'exclusion des étrangers des travaux entrepris par l'État. — J'ai voté pour que les employés des chemins de fer ayant droit à une retraite ne puissent être renvoyés sans motifs légitimes et que, dans ce cas, les sommes versées par eux pour la retraite leur soient restituées. — Pour la participation des employés de chemins de fer aux bénéfices réalisés par les compagnies. — Pour la loi interdisant le travail dans les ateliers aux filles mineures de seize ans et aux enfants, et le travail de nuit pour les femmes.

Pour la loi sur les sociétés de consommation, de production, de crédit et de participation aux bénéfices. — J'ai voté en faveur de l'arbitrage obligatoire pour faire cesser les grèves. — La loi favorisant la construction des habitations ouvrières. — La loi pour la sécurité et l'hygiène des travailleurs dans les établissements industriels. — Pour constituer un privilège, au profit des salaires d'ouvriers, sur les sommes dues aux entrepreneurs. — Pour la création d'un office du travail. — La loi sur les règlements d'atelier interdisant toute retenue sur le salaire sous forme d'amendes. — J'ai encore voté la loi autorisant tout syndicat professionnel à se constituer en société de crédit. — La loi organisant les banques populaires et les banques de crédit pour les ouvriers des villes et de la campagne.

Tels ont été mes principaux votes relatifs aux intérêts des travailleurs. Que ceux qui se prétendent leurs seuls amis, sans l'avoir prouvé, en montrent autant à leur actif !

Questions cléricales. — J'ai toujours pensé et je pense encore, en dépit de ses déclarations contraires, que le clergé, par essence même, est un ennemi irréconciliable de la vraie République. C'est pourquoi j'ai voté, à différentes reprises, pour la séparation de l'Église et de l'État, pour la dénonciation du Concordat, pour la suppression du budget des cultes. Comme mesure transitoire, j'accepte-

rais que ce budget des cultes fût partagé entre les communes, avec facilité pour celles-ci d'en faire l'usage qui leur conviendrait. — J'ai voté maintes fois aussi la suppression de l'ambassade française auprès du Pape. — La diminution des traitements des évêques et archevêques. — La suppression du traitement des cardinaux. — L'obligation du service de trois ans pour les séminaristes. — La suppression des aumôniers dans les lycées, les écoles normales et dans les régiments. — La liberté des enterrements civils. — La suppression des évêchés non stipulés dans le Concordat et des traitements des vicaires généraux, etc.

Questions agricoles. — Pour protéger l'agriculture, j'ai voté un droit de 5 francs sur les blés étrangers, avec cette réserve que ce droit pourrait être supprimé quand la récolte serait mauvaise, ce qui vient d'être fait pour cette année. — J'ai voté pour un dégrèvement d'impôt sur les vignes phylloxérées. — Pour la création de champs d'expériences. — Pour l'augmentation des subventions en faveur des sinistrés (grêle, inondations, sécheresse, etc.). Tout dernièrement, j'ai voté les 5 millions demandés par le Gouvernement pour venir en aide aux départements éprouvés par la sécheresse; mais, comme je trouvais cette somme insuffisante, j'ai demandé que la moitié d'une classe (soit 70,0000 hommes) fût envoyée en congé de six mois, et que l'économie ainsi réalisée (19 millions) fût distribuée comme secours aux départements ruinés par la sécheresse, comme le département du Doubs. J'ai en outre signé, avec un de mes collègues du département, une proposition demandant 500,000 francs pour les victimes de la grêle dans l'arrondissement de Besançon. — J'ai voté pour l'abaissement des prix de transport pour les fourrages et autres denrées nécessaires à l'alimentation des bestiaux. — J'ai voté la répression de la fraude dans le commerce des engrais. — Pour l'adjudication des fourrages de l'armée à l'entreprise locale. — Pour l'obligation de l'enseignement agricole dans les écoles primaires. — J'ai voté une proposition de loi tendant à décharger la petite propriété foncière, en grevant plus fortement la grande propriété. — J'ai voté l'impôt sur le revenu, pour arriver à dégrever l'impôt foncier. — La revision du cadastre. — La revision du Code forestier, dans le sens d'un plus grand pouvoir donné aux communes dans l'administration et l'exploitation de leurs bois. — Je suis partisan de la création de prud'hommes agricoles et de la fondation d'une caisse spéciale largement dotée pour réparer les désastres qui, à certains moments, ruinent nos campagnes.

Questions financières et fiscales. — Pour arriver à réaliser les grandes réformes demandées par la démocratie, il faut de l'argent, et beaucoup. Où trouvera-t-on les sommes nécessaires? Dans les économies d'abord et ensuite dans la refonte complète de nos impôts. Convaincu que les charges doivent peser plus lourdement sur les riches que sur les pauvres, j'ai voté: l'impôt sur le revenu, la suppression des octrois, l'impôt sur les opérations de bourse, le dégrèvement des vins, cidres et bières, le maintien du droit des bouilleurs de cru. J'ai voté contre le droit sur les raisins secs. Lorsqu'il y a quelques années s'est présentée la grande question des conventions à conclure avec les chemins de fer, j'ai voté contre le renouvellement de ces conventions si onéreuses pour le Trésor.

Questions militaires. — Dans la situation actuelle de l'Europe, il est diffi-

cile de diminuer beaucoup nos charges militaires. Cependant il y a des économies considérables à réaliser dans le budget de la guerre, rien que par une administration plus simple et plus vigilante. J'ai voté et déposé plus d'une proposition dans ce sens (voir ci-dessus).

A un point de vue général et philosophique, convaincu que la guerre est le plus horrible des fléaux, j'ai fait tous mes efforts pour propager l'idée d'un arbitrage international à substituer à l'emploi de la force, pour résoudre les conflits entre les différents pays. J'ai assisté à plusieurs congrès interparlementaires où des résolutions ont été prises dans ce sens.

Voici quelques-uns de mes différents votes concernant des questions se rapportant à l'armée :

J'ai voté : l'unification des retraites des anciens sous-officiers et soldats. — L'exemption du service militaire en faveur des fils de veuve, seulement lorsqu'ils sont soutiens de famille. — L'exemption du service militaire de l'aîné de sept enfants. — L'établissement d'une taxe à payer par tous ceux qui, pour une raison quelconque, sont exemptés du service. — J'ai demandé qu'on accordât une indemnité aux réservistes soutiens de famille. — J'ai voté la loi qui exempte les premiers numéros du tirage au sort de servir dans la marine.

Instruction publique. — J'ai autrefois contribué, par mon vote, à l'adoption de la loi qui a rendu l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Je ferai tous mes efforts pour que la laïcité soit plus effective qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quant à la gratuité, je pense qu'il faudra l'étendre à l'instruction secondaire et à l'instruction supérieure pour tous les enfants qui seront jugés dignes, par voie de concours, de recevoir l'instruction intégrale, et qui appartiendront à des familles nécessiteuses.

J'ai voté toutes les augmentations de traitement qui ont été demandées pour les instituteurs.

Réformes judiciaires. — J'ai voté : la réduction des frais de justice. — L'extension de la compétence des juges de paix. — La simplification du Code de procédure.

Je suis partisan de la gratuité de la justice pour tous ceux qui n'ont pas le moyen de soutenir un procès. — J'ai voté pour qu'on accordât aux femmes commerçantes l'électorat pour la nomination des juges des tribunaux de commerce.

Questions diverses. — J'ai voté la suppression de l'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse, et tous les dégrèvements sur les transports de chemins de fer (soit plus de 80 millions) au bénéfice des voyageurs. — J'ai voté une augmentation des pensions de retraite en faveur des douaniers et des forestiers. — Une augmentation de traitement pour les petits employés des postes et pour les conducteurs des ponts et chaussées.

Questions locales. — Député de Besançon, je me suis naturellement appliqué à réclamer pour notre ville, et notamment pour l'industrie horlogère, tous les avantages qu'elles sont en droit d'obtenir. Mes efforts n'ont pas toujours abouti, pour cette raison que toutes les villes de France et toutes les industries spéciales assiégeant également le Gouvernement de leurs demandes, celui-ci n'a pas toujours le moyen de les satisfaire avec l'argent du Trésor, c'est-à-dire des contri-

buables. Néanmoins, j'ai obtenu, seul ou avec le concours de mes collègues du département : la création de plusieurs polygones exceptionnels permettant à des constructions de s'élever dans la deuxième zone. — J'ai protesté à la tribune et voté contre la charge qu'on voulait imposer à la ville des approvisionnements en cas de guerre pour la population civile. J'ai fait une proposition de loi tendant à ce que la fixation des zones de servitudes militaires ait lieu de concert avec les municipalités appelées à donner leur avis, etc.

En matière d'horlogerie, j'ai soutenu, à la tribune, le tarif des douanes pour l'horlogerie tel qu'il avait été élaboré et décidé par le Congrès des horlogers patrons et ouvriers de tout le département. — J'ai voté ensuite plus tard pour le rétablissement du traité de commerce avec la Suisse.

J'ai voté la création d'un quatrième titre pour les matières d'or et d'argent et l'ai fait maintenir par la Commission de la revision de la loi de brumaire, commission dont j'ai fait partie. — J'ai réclamé à différentes reprises contre les bureaux de garantie à la frontière et demandé l'égalité de traitement (touchau ou coupelle) pour l'essayage des boîtes suisses et françaises. — J'ai obtenu, par mes instances personnelles, le titre (en attendant mieux) de nationale pour notre École d'horlogerie. — J'ai voté la loi qui a diminué les frais de transport des colis postaux à destination des colonies. — J'ai obtenu de l'administration des postes, toujours à ce point de vue des transports, plusieurs facilités pour les expéditions de montres, etc., etc.

Je suppose que cette énumération des principaux actes de ma vie législative, tout incomplète qu'elle soit, pourra fournir une réponse sufisante à ceux qui pourront demander ce que j'ai fait.

Ch. BEAUQUIER,
Député sortant.

2e circonscription de BESANÇON.

M. J. de JOUFFROY D'ABBANS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Sollicité par un grand nombre d'électeurs, je considère comme un devoir de me présenter, de nouveau, à vos suffrages.

Vous connaissez, depuis longtemps, mon attachement à la République.

Pour la mettre à l'abri des excès et des dictatures, les mandataires du peuple doivent travailler à la rendre ouverte aux adhésions loyales et à la forti-

fier, sur le terrain de la tolérance, par une politique libérale, généreuse et vraiment nationale.

Je considère le respect de la liberté religieuse comme la condition indispensable de l'union pacifique des enfants de la même patrie sous l'égide républicaine.

Préoccupé, avant tout, de notre grandeur nationale, je regarde le service militaire obligatoire comme une impérieuse nécessité ; je serai favorable aux mesures qui en allégeront le poids sans compromettre la défense, telles que : diminution des périodes imposées aux réservistes et dispenses justement motivées.

Ami de la paix et du progrès, je m'appliquerai à la solution des grandes questions du jour : réformes administratives et judiciaires, réformes budgétaires, afin de répartir équitablement les charges publiques, dégrever l'impôt foncier ; diminuer, à propos, les droits d'entrée sur les objets de première nécessité; modérer les dépenses pour obtenir l'équilibre du budget ; protéger l'épargne contre des mœurs financières inavouables.

C'est par un système d'assurances bien organisé, le développement des crédits agricoles, les retraites ouvrières, l'assistance dans les campagnes pour les malades et les infirmes, que la prochaine législature devra améliorer le sort des travailleurs de l'agriculture et de l'industrie, et venir en aide aux professions qui sont la force et l'honneur du pays.

Si ce programme vous convient, veuillez me continuer votre confiance, je défendrai vos intérêts avec dévouement et patriotisme, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour.

Vive la République !

J. DE JOUFFROY D'ABBANS,
Vice-Président du Conseil général, député sortant.

Circonscription de MONTBÉLIARD.

M. VIETTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Décédé.)

Circonscription de PONTARLIER.

M. Dionys ORDINAIRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Confiant dans votre fidélité républicaine et dans les témoignages de sympathie que vous n'avez cessé de me donner, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je regrette que la brièveté de la période électorale ne me permette pas de visiter toutes les communes, comme les années précédentes, mais vous me connaissez suffisamment pour que ceux d'entre vous que je n'aurai pu voir, avant le 20 août, ne doutent ni de mon zèle, ni de ma volonté de leur donner toutes les explications désirables.

La réforme nécessaire, urgente, celle qui devra être, avant toutes les autres, la préoccupation de la nouvelle législature, c'est le remaniement de l'impôt, la juste répartition entre les citoyens des charges publiques.

Le rôle d'un État démocratique dans les luttes qui s'engagent entre les forces sociales, n'est pas de rester indifférent, mais d'intervenir autant que cela est possible et de faire pencher la balance du côté des faibles.

C'est ce que la dernière Chambre avait bien compris, et c'est pourquoi elle s'était attachée à cette question de l'impôt. Mais, harcelée par les intrigues des ennemis de la République, énervée par des scandales envenimés et démesurément grossis, elle a perdu tout sang-froid et toute méthode de travail, et n'a pas réalisé les espérances qu'elle avait données à ses débuts.

C'est ainsi qu'elle a laissé en souffrance des lois utiles, ardemment désirées par tous les travailleurs de la campagne, comme la revision de l'impôt foncier, la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, la réduction de la cote mobilière personnelle, la réforme de la loi sur les boissons, celle de la législation sur les assurances, l'organisation du crédit agricole, etc.

La Chambre nouvelle aura pour premier devoir de reprendre ces projets, et elle les mènera à bien, je n'en doute pas, mais à une condition, c'est que le peuple, tranquille maintenant sur l'avenir de notre République triomphante et libre de ses choix, nomme une majorité de gouvernement assez compacte pour rendre stériles les conspirations de couloir et les coalitions des intransigeants de droite et de gauche.

Mes chers concitoyens,

Vous savez que je n'ai négligé aucun des intérêts de notre arrondissement, et que je n'ai fermé l'oreille à aucune plainte, si humble et si timide qu'elle fût. Eh bien! ce que j'ai été, je le serai jusqu'à la fin de mon mandat : l'interprète des vœux généraux de nos montagnes, et l'avocat des faibles et des déshérités.

Dionys ORDINAIRE.

DROME

Circonscription de DIE.

M. Louis BLANC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que, par vos suffrages, vous m'avez fait l'honneur de me confier le 1er janvier dernier.

A cette époque, en présence des scandales habilement exploités par nos ennemis du dedans et du dehors, après, une lutte dont le souvenir doit être effacé de nos mémoires, vous m'avez jugé digne d'être votre représentant à la Chambre des Députés. Vous avez pensé qu'un homme dont le passé politique répondait de l'avenir était capable de tenir haut et ferme le drapeau des justes revendications du parti démocratique, vous avez pensé que le programme que je vous soumettais représentait vos aspirations et vos besoins. Il vous appartient aujourd'hui de me juger et de librement décider si l'engagement d'honneur que j'ai contracté envers vous a été tenu.

Je me disais prêt à concourir, dans la mesure de mes forces, à la réalisation du programme comportant :

1° Le maintien des lois scolaires, c'est-à-dire la laïcité, la gratuité et l'obligation de l'enseignement;

2° L'égalité de tous devant l'impôt du sang et la réduction à deux ans du service militaire;

3° La séparation des Eglises et de l'État et la suppression du budget des cultes;

4° La réforme administrative et l'épuration du personnel ;

5° La réforme judiciaire et la réduction des frais de justice ;

6° L'étude des lois comportant l'amélioration du sort des travailleurs;

7° La création d'une caisse des retraites pour les ouvriers infirmes ou âgés; encouragement aux sociétés de secours mutuels et la protection ;

8° L'encouragement de l'agriculture et l'organisation d'un crédit agricole;

9° La réforme des impôts;

10° La limitation de la politique coloniale à la conservation des possessions actuelles, sans conquêtes nouvelles;

11° Renouvellement partiel de la Chambre des Députés.

Les votes que j'ai émis au Parlement étaient tous inspirés par le désir de voir enfin se réaliser ces réformes depuis si longtemps désirées et toujours ajournées, parceque, trop souvent, l'élu oublie les promesses du candidat, parce que, trop souvent, les intérêts du peuple qui souffre et qui peine sont confiés à des hommes qui ne connaissent ni ses désirs ni ses besoins.

Mon programme d'hier est celui d'aujourd'hui, il sera celui de ma vie entière. Car ce n'est pas au moment où la réaction, se couvrant du masque hypocrite du rallié, ose encore lever la tête, ce n'est pas à ce moment que ceux qui ont à cœur de voir s'établir une République vraiment démocratique et progressiste, respectée à l'intérieur et à l'extérieur, doivent renoncer aux principes pour lesquels ils ont toujours combattu.

Mes chers Concitoyens.

Si ces sentiments sont les vôtres;

Si vous jugez que j'ai fidèlement rempli les obligations contractées envers vous;

Si vous pensez qu'entre mes mains vos intérêts sont défendus comme ils le méritent;

Si vous me conservez votre confiance;

Renouvelez le mandat que vous m'avez donné le 1er janvier et je serai fier d'être encore le porte-drapeau de la République dans ce vaillant arrondissement de Die, qui s'honore d'être l'avant-garde de la démocratie dans la Drôme.

Vive la France! vive la République!

Louis BLANC, député sortant,
Maire de Bourdeaux, conseiller général.

Circonscription de MONTÉLIMAR.

M. A. GRAS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je viens solliciter de vous un mandat de représentant du peuple en qualité de républicain radical.

En deux mots, voici mes titres :

1° J'ai combattu, de tout temps, pour la République; mon passé de lutte est une garantie de fidélité à mes principes pour l'avenir;

2° Successivement avocat, journaliste, conseiller et vice-président de Conseil de préfecture, juge d'instruction, juge et président de tribunal dans deux postes différents, j'ai le maniement des affaires, la connaissance des hommes et puis, par conséquent, concourir utilement à la confection des lois;

Ce que je veux, le voici :

1° L'Église libre dans l'État libre;

2° La réforme complète de la magistrature, et, en tout cas, suppression de l'inamovibilité;

3° Amélioration du sort de l'ouvrier des villes et des campagnes par tous les moyens compatibles avec l'ensemble des intérêts des diverses classes de la société et en harmonie avec le principe de justice sociale, véritable phare inondant le monde de lumière et de clarté;

4° Refonte complète de notre système fiscal, et son remplacement par l'impôt sur le revenu;

5° Revision de la Constitution dans un sens plus libéral, et, notamment, recrutement du Sénat par le suffrage universel;

6° Décentralisation administrative, et, conséquemment, extension des franchises municipales;

7° Protection et libre-échange combinés en vue de la sauvegarde de l'industrie nationale;

8° Suppression du cumul des fonctions administratives, politiques et électives;

9° Remaniement complet des Codes, et, notamment, simplification des formes de procédures qui éternisent les procès et ruinent les justiciables;

10° Réalisation de plus en plus effective de la grande devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Je termine en vous jurant d'être toujours prêt à verser mon sang jusqu'à la dernière goutte pour la République.

Vive la République! Vive la France! Vive la Fraternité universelle!

A. GRAS, candidat républicain radical,
Propriétaire à Rochegude.

Circonscription de NYONS.

M. F. BOISSY-D'ANGLAS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a bientôt quatre ans, vous m'appeliez parmi vous dans des circonstances qu'il importe de rappeler au moment où vous allez juger si j'ai rempli le mandat que vous m'avez confié, conformément à votre volonté et à mes engagements.

Les républicains, affaiblis par de fâcheuses divisions, étaient à la veille de subir un échec dont les suites auraient été longtemps ressenties dans l'arrondissement.

Vous avez pris alors la détermination qui, seule, pouvait conjurer le danger et qui honore grandement votre patriotisme.

Vous vous êtes adressés à un homme qui, n'ayant jamais été mêlé à vos querelles locales, vous semblait qualifié pour vous aider à les faire cesser.

Cette mission de réconciliation, bien faite pour tenter un républicain, je l'ai acceptée sans hésitation et je m'y suis, depuis, consacré avec ardeur.

Si le parti républicain est aujourd'hui uni, si ses adversaires se trouvent réduits à l'impuissance, je crois avoir le droit de dire que je suis pour quelque chose dans un résultat si heureux.

Au point de vue des intérêts matériels, l'arrondissement est en progrès.

Les deux chemins de fer, qui donneront à ce pays si déshérité jusqu'à ces dernières années la facilité des communications et des transports, c'est-à-dire la prospérité, sont enfin sortis de l'ornière.

Ce ne sont plus ici les promesses du candidat, ce sont des faits accomplis.

Plus de quatre millions ont été inscrits, aux derniers budgets de l'État, pour le chemin de fer de Nyons. Les travaux commencent, et le jour est relativement prochain où cette ligne entrera en service.

Le chemin de fer du Buis, à son tour, a franchi la première étape avec un bonheur inespéré.

Les Chambres viennent de voter la loi qui approuve la convention passée entre l'État et la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, pour la concession de la ligne à cette Compagnie. La loi déclare d'utilité publique la section comprise entre Orange et Vaison, qui, seule, a subi les formalités de l'enquête. Dès que cette formalité sera accomplie pour la section entre Vaison et le Buis, ce qui ne sera ni long ni difficile, cette seconde section sera également déclarée d'utilité publique.

Avec la nouvelle législature, commencera la seconde étape, celle que vient

de franchir le chemin de fer de Nyons, et au bout de laquelle l'exécution commencera. Mais, comme il s'agit ici d'une ligne à voie étroite, moins coûteuse et de construction plus rapide, on peut espérer que les deux inaugurations se suivront de près.

Ces deux grandes affaires n'ont pas seules absorbé mon temps.

Des services postaux ont été créés sur plusieurs points où on les réclamait en vain depuis nombre d'années; d'autres ont été améliorés; d'autres enfin sont sur le point de l'être. Subventions, secours, affaires publiques, intérêts particuliers, je n'ai rien négligé.

Depuis que j'ai l'honneur de représenter l'arrondissement de Nyons, sa situation matérielle ne s'est donc pas moins améliorée que sa situation politique.

Ces résultats se sont-ils produits tout seuls? Votre député n'y est-il pas pour quelque chose? A vous, mes chers électeurs, qui m'avez vu à l'œuvre, de faire la réponse.

Encouragé par la confiance que, dans tant d'occasions, vous avez bien voulu me témoigner, fort de l'appui unanime de vos maires, de vos conseillers d'arrondissement, de vos conseillers généraux, et de votre sénateur, qui tous m'invitent à me représenter, je sollicite de nouveau vos suffrages.

Mon programme politique, c'est mon passé.

Seize années de vie parlementaire vous disent mieux quel homme je suis que ne peuvent le faire les plus longs discours.

Je suis un vieux républicain.

Je n'ai peur d'aucun progrès. Je sais quels sont les défauts de notre système d'impôts, qui pèsent trop sur le pauvre et pas assez sur le riche. La Chambre prochaine devra en opérer le remaniement dans un sens démocratique.

Elle devra donner tous ses soins à l'examen des questions agricoles, et maintenir les tarifs douaniers établis par la dernière Chambre, pour permettre à vos produits de lutter avec égalité contre la concurrence étrangère.

Je souhaite que la prochaine Chambre contienne une majorité de gauche assez forte et assez compacte pour que le Gouvernement, soutenu et poussé en avant par elle, puisse, sans avoir à craindre des crises ministérielles trop fréquentes, faire aboutir les réformes économiques et sociales que réclame la France démocratique, et affermir, par sa stabilité, le prestige que la nation puise déjà dans le sentiment de sa force.

En un mot, mes chers concitoyens, si vous me faites l'honneur de me renouveler le mandat que vous m'avez confié, tel j'ai été dans le passé, tel je serai dans l'avenir.

Vive la République!

F. BOISSY-D'ANGLAS, député sortant, ancien conseiller de préfecture de la Drôme, ancien ministre plénipotentiaire, membre du Conseil supérieur des colonies.

1re circonscription de VALENCE.

M. Maurice FAURE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il y a quatre ans, lorsque la République était mise en péril par la plus éhontée des coalitions, le parti républicain de la première circonscription de Valence, tout entier debout contre la dictature menaçante, fut unanime à me confier l'honneur de défendre au Parlement, contre leurs adversaires acharnés, les libres institutions du pays.

Il avait pensé que, pour assurer la victoire, il fallait affirmer, sur le ferme terrain des réformes démocratiques, la politique de progrès social, résolument et radicalement destructive des abus, ennemie des injustices et des privilèges, qui demeure aujourd'hui, comme à l'heure des anciens dangers, la meilleure sauvegarde contre les manœuvres des factions hostiles, dont la tactique peut différer, mais dont les intentions sont toujours les mêmes.

Elles prennent, à l'heure actuelle, un nouveau masque pour tromper le pays.

Leurs chefs, dépopularisés sous leurs véritables couleurs, cachent soigneusement leur drapeau ; ils se déclarent les meilleurs amis du Gouvernement républicain qu'ils injuriaient et dénonçaient hier encore comme une calamité publique, et, sous le titre mensonger de ralliés, de prétendus libéraux tentent en réalité de reformer la vieille ligue rétrograde en escomptant l'appui des éléments conservateurs groupés autour de la Constitution de 1875.

Ils ne tromperont personne !

Il n'est pas un républicain digne de ce nom assez aveugle pour être dupe ou capable de devenir complice d'un mouvement tournant, qui, en monarchisant la République et arrêtant net son essor, serait pour elle une cause de ruine prochaine et de déconsidération certaine aux yeux du pays découragé.

Contre ces faux ralliés, contre la campagne hypocrite de tous ceux qui voudraient s'emparer du pouvoir pour faire reculer l'esprit démocratique, il importe de lever hardiment le drapeau de la démocratie sincère et loyale, qui ne flotte pas au vent des influences du passé, mais s'oriente fièrement vers l'avenir.

Ce qui menace la République, ce n'est pas la disparition de son nom, c'est le discrédit qui résulterait pour elle de l'infidélité persistante à ses promesses et de l'ajournement indéfini des réformes, sous l'action désorganisatrice d'une coalition tendant à substituer aux principes, qui sont notre force et notre honneur, le culte égoïste de l'intérêt personnel, le régime du privilège et de la faveur, la prédominance de la spéculation sur le travail.

C'est cette action perturbatrice qu'on retrouve dans les tristes révélations de

ces derniers temps, comme aussi dans les votes contradictoires qui ont si lamentablement abouti au rejet successif des projets les plus mûris et les plus longtemps étudiés, tels que ceux relatifs à la réforme des boissons, à la transformation de l'impôt des portes et fenêtres, à la suppression du principal de l'impôt foncier, à la préparation, enfin, du seul mode de contribution conforme à la justice distributive, c'est-à-dire celui qui demande surtout les ressources budgétaires au revenu réel, actuellement soustrait en grandes parties aux charges publiques, et non pas à peu près exclusivement au travail industriel, au commerce, à l'agriculture, à l'activité nationale paralysée par le fisc.

J'ai voté pour toutes ces mesures, contre toutes les disjonctions proposées, et je puis me rendre ce témoignage que j'ai fait les plus constants efforts pour la réalisation immédiate des réformes, invariablement fidèle à mon programme, et avec une indépendance qui n'a jamais fléchi.

Tous mes actes parlementaires le prouvent hautement.

A la Commission du budget, dont j'ai été l'un des rapporteurs, je n'ai cessé de réclamer l'abolition des sinécures, l'abaissement des gros traitements, la réduction des frais de personnel.

A la Commission de la réforme administrative, dont j'ai proposé la constitution, j'ai vigoureusement mené, ainsi qu'à la tribune de la Chambre, la même campagne, me heurtant toujours à la résistance des bureaux et des chefs de service bénéficiaires des abus.

A la Commission générale des douanes, où j'ai représenté les intérêts de la Drôme, j'ai constamment défendu les droits de notre agriculture, j'ai lutté, les taxes ayant été refusées, pour l'obtention des primes à la sériciculture ; j'ai protégé par mes votes notre industrie contre la concurrence étrangère, contre la coalition commerciale des nations liguées sous les auspices de la Triple Alliance.

L'œuvre commencée, en vue de sauvegarder notre production nationale, doit être maintenue et poursuivie avec les retouches et corrections démontrées comme nécessaires par l'expérience et sans que l'alimentation publique puisse en souffrir.

La Chambre nouvelle, écartant les débats stériles, devra poursuivre, tout d'abord, la réalisation des projets laissés en suspens par son impuissante devancière.

Elle devra porter résolument la cognée sur l'arbre vermoulu de nos administrations et en élaguer les branches inutiles.

On peut en dire autant pour notre organisation judiciaire, qu'il est urgent de remanier de fond en comble. Il faut obtenir, surtout, comme une conséquence de l'égalité devant la loi, la gratuité de la justice, accessible, à l'heure actuelle, presque exclusivement, aux favorisés de la fortune, inabordable pour les autres citoyens, ruineuse pour tous.

A l'aide des ressources nouvelles que fournira une répartition équitable et démocratique de l'impôt, il sera possible d'instituer l'assistance en faveur des invalides du travail, dont j'ai plaidé chaleureusement la cause, et la Caisse projetée des retraites ouvrières, dont je suis le partisan résolu.

J'ai invariablement accordé mon suffrage et mon appui à toutes les réformes

sociales, à toutes les lois favorables aux travailleurs. La plupart ont été ajournées, mutilées ou reléguées dans les cartons poudreux du Sénat. Il convient de les faire aboutir sans retard, particulièrement en ce qui concerne la législation sur les prud'hommes, dont j'ai obtenu, devant la Chambre, l'extension à l'agriculture, et le crédit populaire, qui tuera l'usure.

Parmi les réformes agricoles à l'ordre du jour, il en est une d'un caractère très urgent, dont je demanderai l'inscription dans la loi, à savoir : l'assurance par l'État contre les fléaux naturels qui menacent et compromettent si souvent les récoltes.

Ainsi sera secondé, sous toutes ses formes, l'intérêt national, dont il importe de placer la défense sous l'égide de l'honneur et de la probité parlementaires.

Ceux qui représentent un grand et honnête pays comme la France doivent être au-dessus de tout soupçon.

Dès 1890, deux ans avant les scandales du Panama, j'avais déposé une proposition tendant à interdire à tout député de se mêler à l'administration de sociétés financières et j'ai réclamé la déchéance contre ceux qui déshonoreraient leur noble mandat par des tripotages financiers.

Je reprendrai cette proposition, désireux, comme tous les bons citoyens, de porter le fer rouge sur la plaie honteuse et mortelle de la corruption.

Dans l'ordre purement politique, je poursuivrai, sans me lasser, la réalisation intégrale du programme que vos élus ont signé en 1885 et que toute la Drôme républicaine a sanctionné.

C'est celui des démocrates militants de toutes les époques : il était le terrain de ralliement en 1869 ; il doit, plus que jamais, fixer notre ligne de conduite, et ceux-là servent inconsciemment ou sciemment la cause de la réaction, confondue avec celle des pseudo ralliés, qui, sous de vains prétextes, le renient ou le laissent dans l'ombre.

Il se résume en une double formule :

La restitution de tous ses droits au suffrage universel souverain, dont la volonté directement exprimée doit être la loi suprême, et la complète laïcisation de l'État, qui, respectueux de toutes les opinions et gardien de toutes les libertés, doit rester absolument étranger aux querelles de dogme, considérées comme questions de conscience individuelle et non comme affaires de gouvernement.

C'est ainsi que, fraternisant en dehors de tout esprit de secte et rivalisant pour le bien public, tous les Français pourront concourir à la grandeur de la patrie, tant au point de vue national que sur le domaine plus modeste de nos départements et de nos communes, où il est indispensable qu'une large décentralisation développe la vie locale, l'esprit d'initiative, le sentiment de la liberté et l'amour du sol natal.

Vive la France ! Vive la République !

Maurice FAURE, député sortant, membre du Conseil général de la Drôme.

2e circonscription de VALENCE.

M. BIZARELLI,

Elu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

En venant de nouveau vous demander vos suffrages, je n'ai plus à faire de profession de foi. Il y a quatorze ans que j'ai le grand honneur de vous représenter à la Chambre des Députés; la communion d'idées dans laquelle je me suis toujours trouvé avec vous me dispense de longues déclarations.

Vous connaissez depuis longtemps mon programme; vous savez comment je l'observerai si vous me continuez votre confiance.

Plusieurs des réformes inscrites dans ce programme ont été réalisées ; d'autres ne le sont pas encore ou ne le sont que d'une manière imparfaite. Celles-ci ne sont pas moins nécessaires au bien de la République et du pays.

Il faut donner au pays une organisation plus républicaine, une justice plus prompte et moins coûteuse, une plus équitable répartition de l'impôt, encore plus de liberté, si c'est possible, encore plus d'égalité devant la loi, la laïcisation complète de l'État; il faut poursuivre l'œuvre d'amélioration du sort des travailleurs et faciliter plus encore le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Mais ce qui domine tout programme, c'est le maintien de la République et des conquêtes de la démocratie.

Sans doute, la situation a bien changé à cet égard. Des ennemis déclarés, qui attaquent la République en face et à visage découvert, on n'en trouve plus guère. Mais elle est menacée maintenant par des ennemis masqués qui viennent à elle avec la prétention de la diriger, pour la détruire plus facilement en renversant les lois essentielles sur lesquelles elle repose, telles que les lois scolaire et militaire.

Il ne faut pas permettre de toucher à ces lois, sinon pour les améliorer et les compléter. Il faut défendre la République contre ce nouveau danger, par le moyen efficace qui a si souvent fait ses preuves: l'union de tous les républicains contre l'ennemi commun.

Si je reste votre député, je m'appliquerai, comme par le passé, à me rendre digne de votre confiance. Je continuerai à servir fidèlement la République, à marcher en avant dans la voie du progrès démocratique ; je continuerai, représentant de tous les républicains de la circonscription, à défendre avec toute l'activité dont je suis capable les causes justes qui réclameront mon concours.

Électeurs républicains,

A vous maintenant de rechercher quel est votre devoir et de le remplir consciencieusement, sans vous en laisser détourner par les manœuvres de toute sorte auxquelles nos adversaires ne peuvent manquer de recourir pour semer la division dans vos rangs.

Vive la République!

BIZARELLI, député sortant.

Les Comités de la région aux électeurs de la circonscription.

Électeurs,

Vous êtes appelés, le 20 août prochain, à élire un député. Les différents comités républicains de Romans, après entente avec les comités républicains des autres cantons, ont décidé, à l'unanimité des membres présents à la réunion générale, de proposer à vos suffrages le citoyen BIZARELLI, député sortant.

Électeurs,

Nous n'avons pas à vous faire connaître notre candidat ; depuis quatorze ans qu'il vous représente, il a toujours défendu avec la même énergie les intérêts généraux de la République et les intérêts particuliers de la région.

C'est ainsi qu'après avoir combattu au premier rang parmi nous pour le triomphe des institutions qui nous régissent, il a travaillé de toutes ses forces à les doter de leurs organes vraiment essentiels et caractéristiques :

Libertés de la presse et de la parole, qui, malgré de déplorables écarts et de coupables violences, n'en sont pas moins l'âme des libres démocraties ;

Loi scolaire, qui, par l'unité de l'enseignement, prépare l'unité morale et intellectuelle de la patrie ;

Loi militaire, dont l'effet sera d'assurer aux prêtres de nos différents cultes et aux maîtres de nos écoles l'autorité de leurs leçons ;

Loi sur les syndicats professionnels, qui, mieux interprétée et plus fermement appliquée, introduira un peu de fraternité dans le monde du travail et remplacera, par l'harmonie des intérêts, l'antagonisme par trop aigu qui existe actuellement entre le capital et le travail.

Telle est, en quelques mots, l'œuvre politique et sociale à laquelle a collaboré le citoyen Bizarelli. Il a encore voté le nouveau tarif des douanes, la prime accordée aux sériciculteurs, les lois sur la durée du travail des femmes et des enfants, sur la responsabilité des accidents, sur l'assistance médicale gratuite dans les campagnes ; l'armée coloniale, avec la suppression des mauvais numéros, l'admission des associations ouvrières aux adjudications des travaux communaux, etc.

Le citoyen Bizarelli a pris une part active à l'élaboration de toutes ces lois de progrès et d'améliorations matérielles, militaires et sociales. Il a donc été fidèle au mandat que vous lui aviez confié; et c'est cette fidélité, ainsi que l'invariabilité de ses principes, la fermeté de son caractère et la dignité de sa vie qui lui ont valu l'honneur d'être appelé par ses collègues à la questure de la Chambre. Elles lui vaudront aussi, nous n'en doutons pas, l'honneur non moins grand de vous représenter, pour la cinquième fois, à la Chambre des Députés.

Électeurs,

Un représentant élu avec un grand nombre de suffrages a plus d'autorité pour défendre nos intérêts. Il importe donc qu'il n'y ait pas d'abstentions et que chaque électeur fasse son devoir, lors même que la victoire est assurée.

Aux urnes! Pas d'abstentions!

Vive la République!

Pour les comités : Les présidents,

BERNARD (Romans), LAJARD (Saint-Vallier), GAZET (Tain), CHABERT (Saint-Donat), GENTHON (Grand-Serre).

EURE

Circonscription des ANDELYS.

M. Louis PASSY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Encouragé par les nombreux et fidèles amis qui ont fait le succès de ma carrière politique, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat de député.

Pendant le cours de cette législature, les événements ont montré clairement qu'une réforme de nos mœurs politiques et parlementaires était indispensable.

Aujourd'hui, comme en 1889, je crois nécessaire de donner à la politique intérieure une direction plus ferme et plus droite. J'espère que, par l'union de toutes les bonnes volontés, on pourra composer une majorité de gouvernement qui s'appuiera désormais sur tous les hommes modérés et ne se croira plus obligée de subir la pression des partis extrêmes.

La pensée du bien public m'a toujours guidé. Je n'ai jamais été un homme de parti ni le serviteur des groupes et des coteries. J'ai toujours été l'homme du suffrage universel ; le suffrage universel m'en a grandement récompensé. Or, le suffrage universel c'est la République, mais la République doit être le gouvernement de tous, pour tous.

Dans le cours de cette législature, j'ai tenu fidèlement la conduite et observé le programme que vous avez sanctionnés par vos votes. Tous les engagements que j'ai pris vis-à-vis de vous ont été remplis. Je n'ai pas manqué l'occasion de sauvegarder les intérêts spéciaux de l'arrondissement des Andelys. Les députés de l'Eure ont confondu leurs votes dans un grand nombre d'occasions, et nous avons donné à l'agriculture et à l'industrie, par le nouveau tarif des douanes, les garanties qu'elles réclamaient depuis longtemps. Vous savez que je me consacre spécialement à l'étude des questions agricoles.

Le Parlement s'est occupé de plusieurs lois ouvrières. Les unes ont été votées, les autres ne seront achevées que dans la prochaine législature. J'ai

réglé mes votes dans le sens de la liberté du travail et de l'entente des patrons et des ouvriers. Ici, encore, j'ai eu la satisfaction de voir que j'étais très souvent d'accord avec mes collègues de l'Eure.

Vous savez dans quelle situation particulière s'ouvre la lutte électorale; au fond, c'est une lutte de personnes. Il appartient à mes amis de se défendre en me défendant moi-même. Ma cause est la leur depuis vingt ans dans ce pays; notre œuvre est commune; nous voulons un gouvernement qui nous protège contre tous les dangers et sache réunir tous les bons citoyens pour la prospérité de la patrie!

Louis PASSY, Député sortant.

Circonscription de BERNAY.

M. Camille FOUQUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Le mandat électoral que vous m'avez confié en 1889 pour la deuxième fois va prendre fin.

Le moment est venu de résumer devant vous ma conduite parlementaire.

Deux grandes lois d'affaires ont marqué cette dernière législature : la transformation de notre système douanier ; la réforme de l'impôt foncier.

Par la première loi, avec ceux qui, comme moi, se préoccupent du sort du cultivateur, que l'on ne saura jamais trop défendre, des intérêts des industriels et des commerçants, que nous devons protéger contre la concurrence étrangère, dans le but d'assurer le travail des ouvriers des villes et des campagnes, nous avons cherché à élever une barrière contre l'envahissement désastreux des produits étrangers industriels et agricoles.

Grâce aux mesures prises, on peut constater que la part réservée aux fruits de notre sol dans l'alimentation nationale augmente sans que le consommateur ait eu à supporter une majoration dans les prix.

Nous aurions vu bientôt la consommation nationale se suffire à elle-même, sans les calamités qu'une sécheresse implacable a infligées à toutes les régions de notre territoire.

Nous eussions désiré pour les laines, les colzas, une protection qui était indispensable; nous n'avons été suivis, sur ce terrain, ni par la majorité de la Chambre ni par les conseils du Gouvernement, desquels les primes à la culture du lin n'ont été obtenues qu'à grand'peine.

C'est dans le budget de 1891 qu'on a introduit le dégrèvement de la propriété foncière non bâtie, que nous réclamions depuis si longtemps en vain.

Tardive justice, que le projet du Ministre des Finances proposait de compenser par un relèvement de l'impôt sur la propriété bâtie, sans l'énergique attitude des défenseurs de l'agriculture, avec lesquels j'ai toujours voté.

Je vous ai naguère fait connaître les bénéfices que toutes les communes de l'arrondissement ont recueilli dans ce dégrèvement.

Dans cette dernière année enfin, j'ai cru devoir appeler votre attention sur la réforme de l'impôt des portes et fenêtres, votée en principe en 1892, mais dont le Gouvernement et la Commission des finances ont demandé ensemble la disjonction, reculant devant les conséquences d'augmentations de taxes que je vous ai signalées et que je me propose de vous expliquer en passant dans vos communes, en réponse à certaines insinuations malveillantes.

La question des impôts m'amène tout naturellement à vous parler des bouilleurs de cru, de leurs droits, c'est-à-dire de cette faculté, de cette liberté primordiale pour un propriétaire d'user de sa récolte comme il l'entend, sans que les agents du fisc aient rien à y voir.

J'ai combattu toutes les lois, toutes les combinaisons louches qu'on nous a proposées pour restreindre ce droit, aussi bien dans les Commissions du budget, dont j'ai eu l'honneur de faire partie deux fois, qu'à la tribune.

Je me permets de revendiquer l'initiative du pétitionnement contre l'impôt sur les vendanges et les fruits à pressoir, pétitionnement qui a mis en mouvement les populations de tous les départements producteurs de pommes et a déterminé le retrait momentané, du moins, du projet de loi, car une dernière tentative du Sénat montre bien qu'on n'y renonce pas définitivement.

Préoccupé par-dessus tout du désir de débrouiller notre situation financière, j'ai demandé, avec plus de cent de mes collègues, que l'état officiel de la dette de l'État fût dressé chaque année, apporté au Parlement et publié.

Pour montrer la voie, j'ai moi-même entrepris l'exécution de ce travail depuis 1869.

Vous en pourrez suivre les résultats, année par année, par un document complet que je dépose aux archives de chaque commune, comme un hommage envers les citoyens qui, dans une démocratie comme la nôtre, se font un devoir de chercher à suivre avec impartialité, mais sans faiblesse, la marche de nos finances.

Vous ne manquerez pas d'être frappés de l'accroissement continu et exagéré de notre dette, ce qui aboutit toujours à de nouveaux impôts.

Maintenant, au point de vue de nos relations extérieures, je reste toujours dans la pensée que nous devrions conserver le sang de nos enfants et nos ressources pour nos luttes éventuelles en Europe, sans disséminer nos forces sur tous les points du globe, en particulier dans ces régions, comme le Dahomey, le Soudan, le Tonkin, où nos soldats perdent l'énergie la plus indomptable de l'intelligence et du corps par l'effet de la température et des maladies.

Félicitons-nous du moins, à cet égard, d'avoir vu aboutir enfin, aux derniers jours de la législature, malgré l'opposition du Ministre, le projet de loi du nouveau recrutement des troupes coloniales dû à l'initiative parlementaire. En vertu

de cette loi qui sera un si grand soulagement pour les pères de famille, les premiers numéros de nos contingents ne seront plus désormais incorporés dans les troupes de la marine. L'armée coloniale devra se recruter par engagements volontaires et, par conséquent, d'hommes faits aptes à supporter toutes les fatigues des climats lointains.

Dans la politique intérieure, enfin, je me suis tenu en dehors de l'opposition systématique ; de même qu'en 1887, je me suis déclaré contre le trafic scandaleux de croix, de places, de bénéfices d'État qui a entraîné la déchéance d'un Président de la République, de même j'ai réclamé la lumière la plus complète sur ces malversations énormes et honteuses dont le Panama a été l'objet.

Vous tous qui avez, je le sais, gravés au fond du cœur les mots inscrits sur la croix des braves : *Honneur et Patrie*, vous avez flétri, comme il convient, tous ces ministres qui, impassibles, et paralysant, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'action de la justice, ont assisté ou pris à ce pillage inoubliable des économies sacrées du travailleur dont la confiance avait été surprise par les encouragements officiels prodigués à l'entreprise.

Il est triste de penser que la France, à un moment donné, a été à la merci d'aventuriers étrangers, auxquels on a donné le temps de se mettre en sûreté au delà de nos frontières.

Qu'ajouterai-je encore?

Je me suis associé avec empressement à toutes les lois qui protègent les droits des faibles, qui organisent les institutions de prévoyance concernant les malades, les enfants, les vieillards, et qui sont indispensables à une époque où les développements de l'industrie rendent si précaire parfois l'existence de l'ouvrier isolé.

Quant aux mesures répressives du vagabondage, qui est un fléau véritable pour nos communes, j'aurais, sans hésiter, accueilli favorablement, provoqué même, les dispositions destinées à en combattre les conséquences funestes, si je n'étais convaincu que le Gouvernement possède, dans les lois existantes, les moyens d'en arrêter le développement, quand il s'appliquera à faire respecter l'ordre avec la même énergie dans les campagnes que dans certaines villes.

Telles sont, messieurs, les explications sincères et loyales que je devais développer aussi brièvement que possible et que je vous aurais données déjà de vive voix, si je n'avais été retenu jusqu'ici loin de vous par les obligations de la Chambre; je crois pouvoir les soumettre avec confiance à vos appréciations.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mon entier dévouement.

Camille FOUQUET.

1re Circonscription d'ÉVREUX.

M. ISAMBARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Le mandat de député que vous m'avez confié, en 1890, est expiré.

Je l'ai rempli en toute conscience, et je crois pouvoir ajouter : en toute fidélité.

Je viens vous en demander le renouvellement à l'élection du 20 août, sans avoir besoin de vous exposer un programme nouveau.

L'ancien tient toujours.

C'est le programme républicain tel que nous l'avons élaboré ensemble, tel que vous l'avez ratifié plusieurs fois et qui comprend depuis la séparation des Églises et de l'État jusqu'à un mode plus démocratique de l'élection du Sénat, toutes les revendications radicales et toutes les améliorations sociales compatibles avec la défense de nos intérêts régionaux, la protection de notre agriculture et de notre industrie, l'équilibre de nos finances, le maintien de la liberté individuelle, l'affermissement de la République et la sécurité de la patrie.

C'est ce programme que j'ai suivi avec prudence, méthode et indépendance

Pendant la législature qui vient de se terminer, la République a eu à subir de rudes assauts. N'ayant pu l'abattre, ses adversaires ont voulu la déshonorer. Elle a flétri les coupables ; il lui reste à reprendre sa place en avant, suspendue trop longtemps par ces scandales.

Elle rencontrera encore d'autres obstacles. Déjà ses adversaires ont recours à de nouvelles ruses ; leur tactique est maintenant de se dire républicains pour rentrer à tout prix dans la place.

Vous savez qu'en sollicitant un nouveau mandat je n'agis ni par ambition personnelle, ni par calcul. J'ai une conception plus haute du rôle de candidat et des devoirs de député.

Si vous me faites l'honneur de m'élire encore pour cette période, je continuerai à servir la démocratie républicaine avec dévouement et fermeté, et à la défendre aussi bien contre les attaques de ses ennemis déclarés que contre les étreintes plus dangereuses encore de quelques-uns de ses nouveaux amis.

Vous m'avez vu à l'œuvre, soutenant ces principes, connaissant vos besoins, votre esprit d'ordre, vos idées de progrès et de justice.

J'attends votre verdict avec confiance.

ISAMBARD, député sortant.

2e circonscription d'ÉVREUX.

M. L. Modeste LEROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

La candidature aux élections législatives m'a été offerte par les républicains de notre circonscription.

J'accepte cet honneur.

Ce que je suis, vous le savez. Vous connaissez également la politique que j'ai toujours défendue et que je ne cesserai de recommander : c'est la politique nettement républicaine, sans détours et sans équivoque, ne laissant mettre en question aucune de nos conquêtes, maintenant intactes toutes les lois républicaines.

C'est la politique d'un gouvernement fort, d'un gouvernement qui gouverne, et, par suite, la politique de la stabilité ministérielle, si nécessaire à la marche régulière des affaires.

Cette politique, poursuivons-la et faisons droit aux justes revendications du pays, qui, plus que jamais, veut l'économie et le contrôle financier.

Il faut, dans notre budget, — le patriotisme nous le commande, — ménager l'avenir autant que le présent, et toute nécessité de dépense nouvelle doit désormais trouver satisfaction dans l'économie d'une dépense équivalente.

Une loi doit, à cette heure, attirer toute notre attention : c'est la loi de 1867 sur les sociétés, qu'il convient de refaire, afin de donner plus de sécurité à l'épargne, surtout à la petite épargne, et d'éviter de nouveaux désastres comme ceux de l'Union générale, du Comptoir d'escompte et de Panama, qui, à force de se répéter, finiraient par atteindre la fortune de la France, afin aussi d'établir d'une manière effective la responsabilité des administrateurs de toutes ces sociétés, afin encore d'interdire aux députés et sénateurs de faire partie, au moins avec leur titre, des conseils d'administration des sociétés financières. Car, avant tout, la prochaine Chambre doit être une Chambre honnête jusqu'au scrupule, une Chambre échappant à tout soupçon.

Mettons-nous sans retard et travaillons sans relâche au bien-être matériel et moral des producteurs de tout ordre, ceux de l'usine comme ceux de la terre, à la fusion des classes par la diffusion du savoir. Développons l'esprit d'association, sans toutefois porter jamais atteinte au principe de la liberté individuelle consacré par la Révolution française. Étudions, mais faisons les institutions de prévoyance et de protection, caisses de retraites, accidents du travail, etc. Facilitons la création ou l'extension des sociétés de secours mutuels. Résolvons, en un mot, les questions sociales, toutes les questions sociales actuellement résolubles.

Mais d'autres réformes s'imposent : simplifier notre administration et notre

justice, de façon à les rendre l'une et l'autre plus rapides et moins coûteuses.

Parfaire l'organisation de notre agriculture par l'institution du crédit agricole et des chambres d'agriculture.

Assurer à l'industrie et au commerce la rapidité dans les transports et éviter les formalités, les difficultés de tarifs multiples et compliqués.

Je voterai, du reste, toute mesure qui pourrait donner un nouvel essor au commerce local ainsi qu'à l'industrie de nos petites villes, et relever la culture aujourd'hui si éprouvée et trop délaissée.

Protection de nos campagnes contre le vagabondage.

Si le suffrage universel me fait l'honneur de m'envoyer à la Chambre, j'entends y rester indépendant, absolument indépendant.

Mon programme est donc : moins de groupes et plus de réformes, politique de travail, politique de progrès, politique de justice sociale.

Ce faisant, je croirai agir au mieux des intérêts de la démocratie et de la République.

L.-Modeste LEROY, docteur en droit, conseiller municipal de Francheville, président de la délégation cantonale de Breteuil, Conseiller d'arrondissement du canton de Verneuil.

Circonscription de LOUVIERS.

M. E. THOREL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez affirmé sur mon nom vos sentiments républicains et vous m'avez témoigné la confiance que je vous inspirais pour la défense de vos intérêts.

Ayant la conviction d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié, j'ai accepté de nouveau la candidature qui m'a été offerte par le Congrès républicain.

La République, après avoir victorieusement repoussé l'assaut des coalitions de toute sorte dirigées contre elle, est sortie tellement forte de la lutte, tellement incontestée, que ses adversaires n'hésitent pas à se réclamer de son nom devant les électeurs.

Cette situation nouvelle impose à vos représentants le devoir de travailler énergiquement à la solution des questions économiques et sociales qui intéressent à un si haut degré notre démocratie laborieuse.

La nouvelle Chambre devra poursuivre la réforme de l'impôt foncier, que l'ancienne n'a fait qu'aborder. Il est de toute nécessité de changer la base même

de l'impôt, en modifiant l'évaluation et la classification des terres, qui ne sont plus actuellement conformes à la vérité. Il convient de prendre comme base de la nouvelle évaluation, à la fois la valeur vénale de la propriété et son revenu.

L'assistance publique est un devoir de solidarité sociale ; elle ne doit pas être abandonnée aux hasards des bonnes volontés. Son organisation devra attirer l'attention de la Chambre. Quand on aura inscrit dans nos lois et fait passer dans la pratique le principe de l'assistance obligatoire, on sera plus autorisé à prendre des mesures rigoureuses pour la répression du vagabondage, on pourra rendre plus sévère le régime des prisons, où les malfaiteurs et les vagabonds sont souvent mieux soignés que nombre d'ouvriers laborieux.

L'organisation judiciaire actuelle est trop compliquée ; la justice est trop lente et trop coûteuse. Il importe que les citoyens puissent obtenir à peu de frais une justice rapide. La réforme du Code de procédure et la diminution des frais de justice devront être l'objet des préoccupations de la Chambre.

L'adoption du nouveau tarif douanier, qui a été assurément l'œuvre la plus importante de la dernière législature, a permis le relèvement du travail national et a laissé à la France toute sa liberté d'action. La nouvelle Chambre devra s'inspirer des mêmes principes.

Elle devra également élaborer une loi sur les associations, seul acheminement possible vers la séparation des Églises et de l'État, qui, dans les circonstances actuelles, présenterait de très grandes difficultés d'application, tout en semant la division parmi les républicains et le trouble dans le pays tout entier.

Avant de se séparer, la dernière Chambre a décidé que le contingent des troupes envoyées aux colonies, précédemment formé par les jeunes gens ayant obtenu les premiers numéros au tirage au sort, serait, à l'avenir, recruté uniquement par voie d'engagements volontaires. Nous devrons travailler résolument à la formation d'une armée coloniale composée de volontaires aguerris et habitués au climat de nos possessions.

L'extension de la France au dehors est devenue, dans la situation actuelle de l'Europe, une nécessité. Notre production industrielle, notre commerce ne peuvent qu'y gagner. D'un autre côté, il est impossible que nous paraissions céder le pas aux autres nations européennes. C'est pour nous une question de dignité. La République a su inspirer confiance, et un grand État n'a pas hésité à rechercher notre alliance ; il faut que nous conservions le rang que nous avons reconquis.

Électeurs,

C'est par des actes, non par des promesses, que je me suis efforcé de mériter la confiance que vous m'avez toujours témoignée. Partisan d'une politique nettement républicaine, tous mes efforts tendront à travailler à la prospérité de la France, dont les destinées sont inséparables de la République.

E. THOREL, député sortant.

Circonscription de PONT-AUDEMER.

M. Ch. LORIOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 de ce mois, à élire un député.

Une réunion composée de vos élus, les représentants les plus autorisés du parti républicain, s'est prononcée en faveur de ma candidature.

Je ne crois pas devoir me soustraire à l'honneur qui m'est ainsi fait, et je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Vous avez bien voulu, il y a quatre ans, à moi, nouveau venu dans la politique, manifester votre confiance. Cette confiance, je ne crois point l'avoir déméritée.

J'ai fait partie de la majorité qui, au milieu des luttes sans cesse renaissantes des anciens et des nouveaux partis coalisés, a soutenu le Gouvernement républicain, aujourd'hui reconnu, acclamé partout; et c'est ainsi que, représenté par un pouvoir solide, indiscuté, notre pays a pu faire valoir sa force, attirer à lui de brillantes alliances et tenir haut et ferme le drapeau de nos justes revendications à la face des adversaires apparents ou cachés de notre domaine colonial.

Les vieux républicains ne nous désapprouveront pas, ne nous désapprouveront pas non plus les hésitants. Eux aussi, ils sont maintenant sincèrement attachés à ce gouvernement d'ordre et de paix qui vient de montrer encore ces jours-ci ce que peut la prudence alliée à la fermeté, et qui, généreux dans sa victoire, accueille les bonnes volontés pourvu qu'elles viennent loyalement à lui.

La Chambre qui s'en va a été violemment attaquée. On a crié, à propos d'elle, au scandale, à l'impuissance.

Mérite-t-elle ces reproches ?

Ce que la Chambre actuelle a tenu à honneur de faire, c'est la lumière aussi vive que possible. Elle a condamné impitoyablement les défaillances relevées au grand jour.

Son œuvre est-elle aussi stérile qu'on le proclame ?

Le relèvement de notre agriculture et de notre industrie a été l'objet de ses plus vives préoccupations, et c'est ainsi qu'elle a voté :

Les tarifs douaniers protecteurs ;

Le dégrèvement de l'impôt foncier non bâti ;

La réforme des prestations ;

Le crédit agricole;

L'assistance médicale dans les campagnes;

Heureuse réalisation de notre programme démocratique, que le vote d'une certaine réforme des boissons aurait pu compromettre, si une habile coalition de vos députés bouilleurs de cru ne vous avait encore sauvés, MM. les cultivateurs, pour 1894.

Dans l'œuvre de cette Chambre n'ont pas été oubliés nos jeunes gens qui voient la loi sur le recrutement de l'armée coloniale supprimer les mauvais numéros; nos villes qui ont maintenant la faculté de supprimer leurs octrois; les instituteurs, les agents des ponts et chaussées, les commis des postes qui reçoivent satisfaction par l'augmentation de leurs traitements; les classes laborieuses en vue desquelles ont été votées la loi sur la réglementation du travail, la loi donnant une sanction pénale de la loi organique de 1884 sur les syndicats.

Sur ces points mêmes, le but nous paraît avoir été dépassé.

Nous ne saurions admettre qu'on réduise sans aucun profit pour leur santé le nombre d'heures employées par nos ouvriers, qui n'ont jamais trop de salaires pour élever la petite famille; nous ne saurions admettre ces mesures de combat qui divisent le patron et l'ouvrier; nous préférons celles qui visent à leur rapprochement.

La Chambre future ne verra plus les luttes des anciens partis : tout le monde sera républicain.

C'est au parti républicain modéré à profiter de cette situation.

Elle aura de gros problèmes à résoudre.

Dans l'ère de tranquillité extérieure qui semble nous être réservée, elle devra prendre plus que jamais souci de la crise agricole dont on attend la fin depuis si longtemps.

Elle devra doter la classe ouvrière de ces deux mesures bienfaisantes:

La création de caisses de retraites;

La loi sur le risque professionnel avec l'assurance obligatoire;

Protéger enfin le travail national en imposant le travail étranger.

Que, si l'on soulève les deux questions irritantes de la séparation de l'Église et de l'État, de l'impôt sur le revenu, nous répondrons que nos populations se contentent de la situation actuelle; qu'elles ne demandent pas mieux que d'avoir un prêtre dans leur commune, pourvu que ce prêtre se renferme dans les devoirs de son ministère; nous répondrons, quant à l'impôt sur le revenu, que nos populations n'en veulent pas plus que de l'exercice sur les boissons, et que le meilleur moyen d'éviter ces dures nécessités, ces mesures vexatoires, c'est d'exercer un contrôle sévère sur les finances du pays et surtout, comme il arrive trop souvent, de ne pas voter de dépenses inutiles.

Telles sont mes idées, mes chers concitoyens ; si elles sont conformes aux vôtres, je vous demande de bien vouloir me renouveler mon mandat.

Votre tout dévoué,

Ch. LORIOT, député sortant.

EURE-ET-LOIR

1re circonscription de CHARTRES.

M. Gustave LHOPITEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages pour faire triompher les idées vraiment républicaines et progressistes qui sont les vôtres.

Né dans la circonscription, élevé au milieu de vous, j'appartiens à une famille de cultivateurs fidèlement attachée au sol beauceron.

Ma profession m'a tenu en rapports constants avec tous, cultivateurs, ouvriers, commerçants.

Mes goûts et mes études m'ont mis en situation de défendre utilement vos intérêts.

Nouvellement entré dans la vie politique, je vous dois l'exposé de mes doctrines et de mon programme.

Témoin des désastres de l'agriculture, profondément pénétré de ses besoins, j'estime qu'elle ne peut vivre sans protection, et qu'à son existence est lié le sort du pays tout entier.

Je veux comme vous le maintien des tarifs douaniers, et je suis prêt à m'associer à toute autre mesure de protection qui pourrait devenir utile.

Il faut résoudre la question du crédit agricole agitée depuis si longtemps, et créer enfin des chambres départementales d'agriculture.

La Chambre dont le mandat prend fin s'était résolument engagée dans la voie des réformes économiques lorsque éclatèrent les scandales du Panama, exploités avec la plus insigne mauvaise foi par des adversaires sans vergogne.

Après en avoir retenu cet enseignement, qu'un mandataire du peuple ne doit compromettre son mandat dans aucune affaire d'argent, il faut poursuivre l'œuvre de réformes commencées :

La revision du cadastre, ou tout au moins la revision des évaluations des propriétés non bâties, qui doit servir de base à une répartition plus équitable de l'impôt foncier ;

La suppression des prestations ;

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres ;

Le remaniement des taxes sur les boissons, de façon à les rendre moins vexatoires.

Telles sont les réformes qui me paraissent être les plus urgentes et les plus immédiatement réalisables.

Les questions ouvrières s'imposent à la sollicitude du législateur.

Sans violences, sans agitations stériles, les travailleurs doivent obtenir satisfaction.

Les violents nuisent à ceux qu'ils prétendent servir, en même temps qu'ils sont une cause permanente de troubles et un obstacle à tout progrès.

Seul, le bulletin de vote peut assurer aux ouvriers la réalisation de leurs légitimes revendications :

Organisation de l'instruction professionnelle par les écoles manuelles d'apprentissage ;

Création d'une caisse de retraites pour les ouvriers vieux et infirmes ;

Suppression des octrois ;

Amélioration des services de l'assistance.

Les commerçants réclament avec raison la revision des tarifs de chemins de fer, dans le sens de l'unification, ou tout au moins, dès à présent, la suppression de ce qu'on a appelé « l'itinéraire légal ».

Enfin tout le monde est d'accord sur la nécessité de réformer l'organisation administrative.

C'est pour travailler en ce sens que je sollicite l'honneur de vous représenter.

C'est aussi avec la ferme intention de rechercher par l'étude du budget les économies à faire.

Pour ce qui est de la politique pure, mon concours est acquis à un gouvernement ferme au point de vue des relations extérieures, capable de faire respecter la dignité du pays ; à l'intérieur, franchement républicain, progressiste, libéral, tolérant des opinions adverses, mais inflexible sur la stricte observation des lois.

Rigoureusement neutre, l'État doit assurer à chacun la liberté de ses opinions religieuses ou philosophiques.

Il doit rester étranger à toutes les religions, sans en protéger ni n'en opprimer aucune.

Je m'inspirerai sans cesse de ces principes qui s'implantent chaque jour plus profondément dans les esprits et sous la pression desquels les liens qui rattachent encore l'État à diverses Églises se rompront d'eux-mêmes, sans choc, sans heurt, par la seule impulsion des mœurs et des idées.

Je défendrai avec obstination les progrès réalisés jusqu'à ce jour et surtout la loi scolaire et la loi militaire.

Ces deux lois, nos deux plus précieuses conquêtes, sont particulièrement menacées par les adversaires de la République, qui se disent aujourd'hui ralliés et qui n'ont changé d'opinion que pour solliciter vos suffrages.

D'autres encore se présenteront à vous avec une étiquette libérale. Leur

soi-disant libéralisme consiste surtout à maintenir le *statu quo*, à piétiner sur place.

Leur politique à l'appui de tous ceux qui ont la haine des sentiments démocratiques.

Républicains, leur donnerez-vous votre confiance ?

La République doit être ouverte à tous. Personne n'a le droit ni le pouvoir de la fermer. Mais faut-il en confier la défense à ceux qui n'ont de républicain que l'étiquette ?

Fidèle à mes convictions, je n'ai jamais varié.

Je suis un républicain franchement progressiste, voué par mes goûts à l'étude des réformes sérieuses.

Tout en gardant mon indépendance, j'irai grossir, si je suis votre élu, cette majorité de républicains de gouvernement, partisans de la stabilité ministérielle, ennemis de toute compromission avec les ralliés.

En votant pour moi, vous voterez pour un des vôtres, et vous affirmerez une fois de plus votre inébranlable attachement aux institutions que vous avez tant contribué à donner à la France.

Vive la République !

Gustave LHOPITEAU, conseiller général.

2e circonscription de CHARTRES.

M. Émile MILOCHAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis huit ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés.

J'ai toujours soutenu une politique nettement républicaine; les idées de modération que j'ai eu pour but de faire prévaloir n'excluaient aucun progrès sérieux, ni aucune réforme pratique.

Vous savez la part que j'ai prise, pendant la dernière législature, à la défense des intérêts agricoles, qui sont ceux du pays tout entier, dans la Commission générale des douanes, dont j'ai fait partie, et à la tribune; mon passé est, à cet égard, le garant de l'avenir.

Aujourd'hui, la République n'est plus discutée dans son principe; elle n'a plus besoin de lutter pour l'existence; mais elle doit s'affirmer de plus en plus comme un gouvernement d'ordre, de liberté et de progrès.

La Chambre prochaine aura un vaste champ pour déployer son activité.

Il ne manque pas de réformes à faire :

Dans notre système financier, pour assurer l'équilibre véritable du budget et l'amortissement de la dette ;

Dans notre sytème administratif, pour simplifier les rouages d'une administration trop compliquée ;

Dans notre système judiciaire, pour rendre la justice plus rapide et moins coûteuse ;

Dans notre système fiscal, pour établir une répartition plus équitable des impôts, en faveur de ceux qui travaillent et qui produisent, en faveur de l'agriture, qui plie sous le poids de charges écrasantes.

La Chambre prochaine devra poursuivre aussi l'étude des améliorations sociales, qui intéressent les populations ouvrières des villes et des campagnes, développer l'assistance publique, et faciliter la création d'associations de coopération et de mutualité, de caisses de secours et de prévoyance ; il y a là une question de justice et de fraternité qui s'impose.

Mais elle devra repousser de toutes ses forces les théories dangereuses du socialisme et du collectivisme, qui auraient pour résultat de supprimer la liberté du travail et la propriété individuelle.

L'agriculture attend depuis longtemps la création de Chambres consultatives qui puissent parler en son nom, avec autorité, aux pouvoirs publics ; il est nécessaire de lui donner satisfaction.

C'est à ces réformes utiles, mes chers concitoyens, que les représentants du pays auront le devoir de consacrer leurs efforts, en évitant les mesquines querelles des partis et les discussions stériles, mais aussi en veillant avec un soin jaloux à la garde de nos institutions.

J'apporterai mon concours à cette œuvre, si vous me conservez votre confiance.

J'apporterai mon concours à l'affermissement d'une République honnête et respectée, libérale et tolérante, ouverte à tous les dévouements sincères.

Je ne veux ni retour en arrière, ni secousse violente en avant ; mais je veux le progrès continu et régulier vers l'application des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui ont été proclamés par la Révolution française.

Émile MILOCHAU, député sortant,
Maire de Béville-le-Comte.

Circonscription de CHATEAUDUN.

M. Gustave ISAMBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je soumets avec confiance à votre jugement l'usage que j'ai fait du mandat dont vous m'avez honoré il y a quatre ans.

Républicain, élu par des républicains, j'ai travaillé dans la mesure de mes forces à maintenir et à développer ce qui est l'œuvre de la troisième République.

Dans l'élaboration du nouveau tarif de douanes, qui était la tâche principale de la Chambre élue en 1889, j'ai voté constamment pour la protection du travail national et particulièrement de la production agricole, si éprouvée; j'ai résisté à toutes les propositions faites pour remettre en question, même à titre temporaire, les droits votés, estimant que les cultivateurs et le commerce ont surtout besoin, en pareille matière, de stabilité.

Sur le terrain financier, je me suis appliqué, tant par mes votes que par ma part de travail dans deux commissions du budget successives, à faire pénétrer un peu plus de justice dans l'assiette de l'impôt, à arrêter, par une gestion sévère, l'accroissement continu de la dette publique, première condition pour en aborder l'amortissement.

Résolument opposé à l'esprit de désordre, comme aux doctrines qui tendent à menacer la propriété individuelle ou à énerver le sentiment patriotique, j'ai donné tout mon concours aux mesures propres à améliorer, d'une façon pacifique et légale, la condition du mode de travail.

C'est en restant fidèle à cette ligne de conduite que je me mets de nouveau à votre disposition.

Vous me trouverez déterminé à n'admettre aucune atteinte au système d'éducation nationale créé par nos lois scolaires, non plus qu'au principe d'égalité inscrit dans notre loi militaire.

Il ne suffit pas de garder intactes les conquêtes de l'esprit démocratique : il faut les étendre.

La République a courageusement émancipé la parole, la presse, les réunions; seule, la liberté d'association reste, en dehors des syndicats professionnels, soumise à l'arbitraire. Le problème à résoudre a deux faces : le droit pour les citoyens de s'associer, qui doit être entier; la faculté pour les associations d'acquérir, qui, dans l'intérêt général, doit être contenue et subordonnée à des garanties d'ordre public.

L'œuvre première qui s'impose à la Chambre nouvelle, c'est une réforme de l'impôt, rapprochant de plus en plus le taux des perceptions du revenu réel;

les études faites permettent, au moins dans un délai rapproché, de corriger la répartition de l'impôt foncier sur les terres et de la contribution personnelle-mobilière, de transformer les prestations et cet impôt des portes et fenêtres, condamné dans sa conception même, d'opérer la déduction des dettes de l'actif des successions, enfin de faire aboutir une réforme du régime des boissons comprenant, si le conflit des intérêts ne permettait pas davantage, la suppression de l'exercice et du droit de détail.

Parmi les projets que les lenteurs parlementaires ont légués à la Chambre nouvelle, je citerai au premier rang la création des chambres d'agriculture, qui donneront aux vœux de nos populations des campagnes un organe régulier et autorisé.

Dans les questions de politique extérieure, vous me trouverez toujours aussi éloigné de conseiller ou d'approuver une faiblesse que de jeter le pays dans une politique d'aventures. La République française a montré dans des circonstances récentes qu'elle est partout en mesure de faire respecter son drapeau.

J'ai la certitude de rester le fidèle interprète de vos volontés en ayant sans cesse les yeux sur les intérêts supérieurs de la patrie et en défendant contre la réaction sous toutes ses formes l'héritage que nous tenons de nos pères de la Révolution française.

Vive la République!

Gustave ISAMBERT, député sortant,
Maire de Saint-Denis-les-Ponts.

Circonscription de DREUX.

M. Louis TERRIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez élu, en 1889, député de l'arrondissement de Dreux. Je vous demande à nouveau, en 1893, ce témoignage de votre confiance.

J'offre au contrôle de tous les républicains mon effort personnel et mes votes pendant la législature qui vient de s'écouler. Ils y trouveront la fidèle exécution du programme sur lequel j'avais obtenu leurs suffrages.

Je crois avoir marqué, suivant ma promesse, une vigilante sollicitude pour les intérêts de la production française et du travail national.

J'ai défendu l'ensemble de nos industries, et particulièrement l'agriculture, qui est la première de toutes, contre les coups meurtriers de la concurrence étrangère. Je demeure persuadé, avec tous les représentants du département, que le nouveau régime économique s'imposait à nous, comme la garantie nécessaire de la richesse publique et du salaire des travailleurs.

Je vous exprimais, en 1889, la volonté de m'associer à la réalisation progressive des réformes sociales, que nous recommandent à la fois le sentiment de la justice et les devoirs de la solidarité. La République manquerait à sa mission si elle ne s'efforçait de répondre, en améliorant le sort matériel et moral des moins favorisés, aux légitimes espérances qu'elle a fait naître. Aussi la tâche a-t-elle été résolument abordée. Il faudra continuer avec décision l'œuvre commencée. On devra s'y appliquer en poursuivant, dès le début de la prochaine législature, l'adoption définitive de la loi sur les accidents professionnels et sur l'assurance obligatoire. Je m'honore d'avoir affirmé, comme membre du Gouvernement, ce double et tutélaire principe, à l'abri duquel tous les travailleurs de France trouveront bientôt, sans délai ni marchandage, la juste réparation des accidents qui peuvent les frapper.

Mais une réforme s'impose par-dessus toutes : c'est celle de notre législation fiscale. Déjà on a fait vers ce but de louables efforts. La transformation de l'impôt des propriétés bâties, l'abaissement de la contribution qui pèse sur le sol, l'atténuation relative des frais de justice, la modification de la loi des patentes, en sont les résultats. Encore n'est-ce là qu'une préface à l'œuvre générale et profonde qu'il s'agit d'accomplir. C'est en revisant dans son ensemble, en perfectionnant dans ses traits essentiels notre système d'impôts, qu'on résoudra le problème si pressant et si grave d'une répartition plus équitable des charges publiques.

Enfin l'étude d'une loi sur les associations ne saurait être plus longtemps retardée. Il faut, par des textes précis, concilier sur ce point les intérêts supérieurs de l'État laïque avec la liberté de s'unir, qui doit être une des forces vives de la démocratie.

J'aurais voulu multiplier, comme en 1889, les réunions électorales. J'aurais eu plaisir à développer devant vous, sur ces questions comme sur toutes celles qui réclament l'attention du législateur, nos vues et nos aspirations communes. Mais je suis contraint, par ma fonction dans le Gouvernement, à limiter, faute de temps, le nombre de mes conférences. Laissez-moi du moins vous recommander avec instance de prendre part au scrutin du 20 août. Pour un républicain, voter n'est pas seulement un droit : c'est aussi un devoir. L'indifférence aux choses de la vie publique serait, vous le savez, un coupable acheminement de la démocratie vers sa propre déchéance. Vos représentants auront d'ailleurs, pour l'accomplissement de leur mandat, une autorité d'autant plus grande que le suffrage universel leur aura plus largement manifesté sa confiance.

Rendez-vous donc aux urnes, mes chers concitoyens, et si celui qui, pendant quatre ans, vient de pratiquer en votre nom une politique de progrès, d'ordre et de liberté, n'a pas cessé de mériter votre affection et votre estime, accordez-lui vos voix. Il consacrera tout ce qu'il peut avoir d'énergie et d'intelligence à représenter dignement une population éclairée, qui a su confondre dès la première heure, dans un même attachement, la patrie et la République.

Vive la France ! Vive la République !

Louis TERRIER, député sortant,
Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.

Circonscription de NOGENT-LE-ROTROU.

M. Paul DESCHANEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La République est aujourd'hui hors de cause.

Il s'agit de savoir dans quel sens, suivant quels principes, elle doit être organisée et gouvernée.

Nous ne sommes ni avec ceux qui veulent attribuer l'élection du chef de l'État au suffrage universel; — ce système, en subordonnant le Parlement à un homme, aboutit au césarisme : la France en connaît par expérience les désastreux effets ; — ni avec ceux qui veulent supprimer ou affaiblir la Présidence et le Sénat : ce système aboutit à la domination d'une Assemblée, c'est-à-dire à l'instabilité perpétuelle et à l'écrasement des minorités; despotisme pire que celui d'un homme, parce qu'il est anonyme et irresponsable, et parce qu'il ne peut même pas donner au pays la tranquillité d'un jour. L'un, d'ailleurs, mène à l'autre.

Au contraire, fidèles aux enseignements des plus grands esprits politiques de tous les temps, nous pensons que les libertés publiques, la souveraineté nationale, la stabilité du gouvernement, ne peuvent être garanties que par la division et l'équilibre de pouvoirs différents en fonctions, équivalents en droits. Nous ne voulons être gouvernés ni par un homme ni par une Assemblée, mais par un Ministère responsable, homogène et solidaire, sous le contrôle des Chambres.

C'est dire que, dans notre opinion, la Constitution actuelle peut suffire au gouvernement de la France, à la condition que les ressorts n'en soient pas inertes ou faussés, et que les règles essentielles du régime parlementaire, telles que la solidarité ministérielle, ne soient pas méconnues.

Par là seulement sera obtenue cette stabilité gouvernementale indispensable pour consolider nos alliances au dehors et pour pratiquer au dedans une politique résolument progressiste et réformatrice.

Ces convictions, vous le savez, ont toujours été les miennes. Le spectacle des événements et la pratique des affaires n'ont fait que les fortifier dans mon esprit. On peut ne pas partager mes opinions, mais on ne peut pas me reprocher d'avoir jamais varié.

Voici les mesures législatives qui me paraissent le plus urgentes :

Réformes économiques : Protection du travail national; maintien du tarif des douanes; caisses agricoles d'assurances; organisation de l'assistance publique dans les campagnes; protection de la culture contre le vol, la mendicité et

le vagabondage ; représentation légale de l'agriculture ; achèvement du Code rural.

Réformes budgétaires : Réglementation de l'initiative parlementaire en matière de relèvements de crédits, afin d'empêcher l'accroissement exagéré des dépenses et le déficit; changement de date d'ouverture de l'année financière, afin de guérir la plaie des crédits additionnels ; achèvement de l'unification budgétaire.

Réformes fiscales dans un sens démocratique : Remaniement des bases de l'impôt direct, afin de pouvoir alléger progressivement les impôts de consommation. Pas d'inquisition vexatoire dans les fortunes particulières.

Réformes administratives et judiciaires ; la liberté comme en Belgique, comme en Italie : Pourquoi la République française serait-elle moins libre que les monarchies constitutionnelles qui l'entourent ?

Réformes sociales, afin d'améliorer le sort des travailleurs : Développement des caisses de secours et de retraites, des institutions de prévoyance et de mutualité, afin de mettre la vieillesse et les invalides du travail à l'abri de la misère. En même temps, résistance énergique aux chimères du collectivisme et aux violences révolutionnaires; défense des conquêtes essentielles de la Révolution française : la propriété individuelle et la liberté du travail.

Enfin, en matière religieuse, je pense, avec la très grande majorité des Français, que, si la séparation de plus en plus grande des affaires civiles et des affaires religieuses est une loi de la civilisation générale, dans l'état présent de la France l'application du Concordat est encore le meilleur moyen d'éviter les conflits entre l'Église et la société civile, et d'assurer la suprématie de l'État.

Si j'ai l'insigne honneur de vous représenter de nouveau, — toujours fidèle à vous, mes chers concitoyens, et à moi-même, — je continuerai de me rendre, comme par le passé, dans toutes vos communes, estimant que le devoir du mandataire est de rester en communication constante avec ses commettants.

Vive la France ! Vive la République !

Paul DESCHANEL, député sortant.

FINISTÈRE

1re circonscription de BREST.

M. le contre-amiral VALLON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné à l'unanimité des membres de la réunion du 2 août comme candidat républicain dans la première circonscription de Brest, je viens solliciter vos suffrages.

Je suis Breton, né et élevé sur vos côtes, et Brestois pour avoir habité votre ville pendant vingt ans;

Je suis républicain de la veille, sans étiquette, opposé à toute restauration monarchique ou césarienne;

Je veux le maintien intégral de la loi militaire et de la loi scolaire.

Je veux :

La paix religieuse, qui résulte de la liberté de conscience et de celle des cultes, sans faveurs ni rigueurs pour aucun;

Un gouvernement neutre en matière confessionnelle, qui applique les lois à tous avec justice et fermeté;

Le droit commun imposé à toute association civile ou religieuse;

La liberté du citoyen dans ses biens, dans son travail, ses croyances, ses paroles, ses écrits;

La liberté de la presse;

Une protection prudente et raisonnée de notre industrie nationale contre l'invasion des produits étrangers;

L'alliance étroite de la Russie et de la France;

L'inscription, en tête des lois à faire, de celles qui protègent l'ouvrier et le paysan; l'institution de caisses de crédit;

Une revision prudente de la Constitution, à la condition qu'elle ne porte que sur des points rigoureusement définis et arrêtés d'avance par un Parlement nettement républicain;

La réforme de l'impôt proportionné aux ressources des contribuables et que toute dépense nouvelle ait pour contre-partie une économie correspondante sans emprunt ni impôt nouveau;

Une loi dégrevant les boissons hygiéniques, basée sur la suppression du privilège des bouilleurs de cru, sans en faire porter tout le poids sur l'alcool;

Une justice plus expéditive, moins coûteuse pour tous et plus abordable au pauvre;

La durée de la journée de travail mesurée à la force de l'homme, réglée pour les enfants, libre pour les adultes des deux sexes;

De bonnes et justes lois sur les accidents du travail et sur les retraites des ouvriers;

Le développement progressif de la ville de Brest, de ses communes et de son arsenal, dont les intérêts, étroitement liés, sont oubliés;

Des réformes au programme extrêmement discutable de la transformation de la flotte où n'entre aucun équilibre entre ses éléments de combat, navires grands et petits;

L'organisation de la défense des côtes attribuée à la marine seule;

L'éclosion prochaine des lois proposées, et en partie votées, sur le personnel militaire et civil de la flotte et des arsenaux;

Le relèvement de la solde et des salaires du personnel inférieur administratif et ouvrier, prélevé sur des économies réalisables sur d'autres chapitres des budgets de la marine et des travaux publics;

Une retraite proportionnelle, après vingt ans, accordée aux veuves et aux orphelins, et la péréquation des retraites anciennes et nouvelles des vieux serviteurs de l'État;

Le développement de nos colonies, sans conquêtes sanglantes, à l'aide d'expéditions pacifiques commerciales.

Je veux servir, avec un zèle égal, les intérêts de la ville, de son arsenal et de ses communes, qui sont absolument liés les uns aux autres;

Je veux enfin prendre conseil des assemblées issues de vos suffrages chaque fois qu'elles m'y inviteront ou qu'un doute s'élèvera dans mon esprit sur les questions dont elles sont les meilleurs juges.

Tels sont, mes chers concitoyens, les principes que j'ai développés devant vous, que j'ai déjà servis, qui ont acquis votre approbation et que je me propose de défendre avec énergie si vous m'honorez de vos suffrages.

Vivent la ville de Brest, son arsenal et ses communes!

Vive la République!

Vive la France!

Contre-amiral VALLON,

Député sortant, vice-président du groupe d'études politiques parlementaires, vice-président du groupe parlementaire colonial et diplomatique.

Mes chers concitoyens,

Je remercie les 4.079 électeurs qui, par leur vote du 20 août, ont affirmé sur mon nom leur résolution de faire triompher à Brest la République, victorieuse dans toute la France, sur la pseudo-République cléricale des réactionnaires.

Je n'ai pas varié dans mes déclarations du premier jour. La République des ralliés de la dernière heure multiplie ses promesses : prenez-y garde! Le suffrage universel vient de la condamner; elle sera représentée à la Chambre par un groupe impuissant d'une vingtaine de députés conspués par la monarchie pure et repoussés par l'imposante majorité républicaine que vient de se donner le pays! Elle est décapitée, ses chefs ont partout succombé.

Vous ne voudrez pas augmenter sa force réactionnaire, et, dans le vote que vous allez émettre, vous viendrez au candidat qui porte depuis longtemps votre drapeau.

Je fais appel au concours de tous les républicains de la circonscription.

Vive la République progressive, qui ne renonce à aucune de ses conquêtes!

Contre-amiral VALLON.

2e circonscription de BREST.

M. Émile VILLIERS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Une réunion de délégués sénatoriaux, qui a eu lieu à Landerneau le 30 juillet dernier, m'a désigné comme candidat aux élections législatives du 20 août, dans la 2e circonscription de Brest. Je remercie mes amis de l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire et j'accepte la candidature comme un devoir, fier de succéder à l'honorable député sortant, M. Boucher, qui, pendant ses huit années de législature, a rempli son mandat avec un dévouement que nous lui connaissons tous.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

Je ne suis pas un étranger pour vous. Pendant dix ans, mon père a représenté notre circonscription à la Chambre des Députés. Je sais que son nom est encore honoré et respecté, et que vous avez conservé le souvenir des services qu'il a rendus.

Ennemi des révolutions, si je deviens votre représentant, je ne ferai pas, croyez-le bien, d'opposition systématique.

Catholique, je demanderai le retrait des lois sectaires et particulièrement de la loi scolaire, qui porte une si grave atteinte aux droits des pères de famille. Le choix des instituteurs doit appartenir aux communes et non à l'État.

Je combattrai l'augmentation des impôts et le gaspillage financier qui, s'il n'est pas arrêté, amènera fatalement la ruine du pays.

Je veux la paix intérieure. Je veux la France, rendue plus forte par l'alliance russe, respectée à l'extérieur.

Protectionniste, je défendrai les droits de l'agriculture et de l'industrie nationale contre la concurrence étrangère.

Je demanderai au Gouvernement de s'intéresser au relèvement de l'entreprise de Panama, qui a englouti tant de fortunes françaises.

En un mot :

Je veux la religion respectée.

Je veux la France puissante et prospère.

Voilà mon programme.

Si c'est aussi le vôtre, vous viendrez l'affirmer le 20 août, en vous comptant sur mon nom.

Vive la France !

Vive la liberté !

Émile VILLIERS,
Conseiller général du Finistère.

3e circonscription de BREST.

M. d'HULST,

Elu au 1er tour de scrutin.

Electeurs de la 3e circonscription de Brest,

Je ne suis plus pour vous, comme il y a dix-huit mois, un étranger et un inconnu.

Depuis que l'appel de quelques-uns d'entre vous m'a désigné à votre choix pour succéder à l'évêque, au patriote, à l'orateur éminent qui vous avait représentés durant onze ans, des liens de confiance et d'affection se sont formés entre nous. J'ai appris à connaître votre beau pays, j'ai admiré votre foi religieuse, les mœurs patriarcales de vos familles, votre vie laborieuse, votre ardent patriotisme. De mon côté, j'ai essayé de vous servir.

Fort des onze mille voix que vous m'aviez données, je suis entré au Parlement pour y faire, dans des conditions particulièrement difficiles, l'apprentissage de la vie politique.

J'ai vu la majorité, divisée en groupes ennemis, retrouver toujours l'unanimité pour la tâche impie et malfaisante que poursuivent les sectes antichrétiennes.

L'Église traitée en suspecte ; la juste indemnité due à ses ministres

arbitrairement suspendue en punition de délits imaginaires, sans débats, sans preuves et sans jugement ; l'instruction religieuse chassée des écoles publiques et ne pouvant retrouver un asile dans les écoles privées qu'à travers mille tracasseries, mille entraves et au prix des plus lourds sacrifices ; les séminaristes, les prêtres eux-mêmes enrôlés dans l'armée au mépris de leur mission pacifique et sans égard à l'équivalence des services qu'ils rendent à la société par une vie entière de dévouement; l'influence moralisatrice de la religion surveillée à l'égal d'un danger public, comme le prouvent et l'interdiction des processions dans nos villes et la fermeture récente du Cercle militaire de Quimper ; la liberté d'association largement reconnue aux sectes subversives et toujours contestée aux congrégations religieuses, qui sont l'armée volontaire de l'enseignement et de la charité : voilà les traits principaux d'une politique que la dernière Chambre n'a pas inventée, mais dont elle s'est fait la continuatrice, et dont elle a imposé le programme aux ministères éphémères qui se sont succédé dans son sein.

Forte pour le mal, cette assemblée s'est montrée impuissante pour le bien. Elle a touché à des lois utiles, telles que la réforme des caisses d'épargne, le crédit agricole, mais elle n'a pas pu les faire aboutir. Elle a voté le tarif des douanes, mais elle y a fait, au hasard des circonstances, des exceptions peu motivées, favorables à la spéculation, nuisibles à la production nationale. Devant la nécessité reconnue des économies, elle a augmenté de plus de cent millions les charges du budget. Celui qu'elle vient de voter en toute hâte, pour l'année prochaine, n'a que l'apparence de l'équilibre ; nul ne conteste la réalité du déficit. Au péril de l'immoralité croissante, cette majorité ajoutait encore naguère le scandale du Panama ; à la conscience publique qui réclamait la lumière, elle répondait en laissant prescrire le crime et en désarmant la justice.

Réduits au rôle ingrat d'une opposition impuissante, nous n'avons pu que condamner par nos votes et par nos protestations tous ces attentats contre la patrie.

J'ai joint mes efforts à ceux de la minorité catholique et conservatrice. J'ai signalé la mollesse et l'inconséquence du Gouvernement devant les troubles survenus à Paris dans les églises et l'incohérence de sa conduite dans la tolérance ou la répression du duel ; j'ai flétri les mesures iniques prises contre les prêtres du Finistère ; j'ai réclamé pour les employés de l'État une part dans le repos du dimanche.

Mes votes ont été conformes au programme que vous aviez sanctionné de vos suffrages. J'ai soutenu le pouvoir dans les rares occasions où je l'ai trouvé fidèle à sa mission. J'ai eu plus souvent l'occasion de lui refuser ma confiance et de lui témoigner mon blâme.

Mais la France croyante, honnête et laborieuse a droit à autre chose qu'aux protestations de ses défenseurs. Il est temps que sa volonté pèse d'un poids décisif sur les destinées de la patrie. Pour cela, l'union est plus que jamais nécessaire entre nous, et elle est possible.

La forme du gouvernement n'est plus contestée. Parmi les catholiques, les uns, cédant à d'augustes conseils, acceptent la République comme le régime définitif de la France moderne; les autres, persuadés qu'elle marque, non le

terme final, mais une phase temporaire de l'évolution démocratique, réservent leurs préférences pour l'avenir, mais ne veulent attendre que de la libre volonté de la nation le changement qu'ils espèrent. Les uns et les autres sont donc respectueux de la Constitution. Rien ne les empêche de se placer ensemble sur le terrain des institutions établies, pour y poursuivre, d'un commun accord, les réformes urgentes qui tiennent dans ces quelques mots : liberté de conscience, fin des luttes religieuses, respect du Concordat dans sa lettre et dans son esprit, amendement des lois scolaire et militaire, liberté d'association sous la garantie du droit commun, économie, probité financière et politique, protection de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Ce programme est celui de la majorité des électeurs en France. Qu'ils s'unissent, oublieux des nuances qui les séparent ; bientôt ce sera le programme de la majorité des élus. Alors commencera pour notre pays une ère de régénération morale et de prospérité matérielle.

Électeurs,

Je me présente de nouveau à vos suffrages. Je vous donne rendez-vous aux urnes le 20 août. Que personne ne s'abstienne ! Le vote est un devoir. Que chacun en prenne l'inspiration dans sa conscience et la victoire est à nous.

Vive la France ! Vive la Bretagne catholique !

M. d'HULST, député sortant.

1re circonscription de CHATEAULIN.

M. LE BORGNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain de la 1re circonscription de Châteaulin vient de se réunir.

Comme député, je lui ai rendu compte de mon mandat.

Comme candidat, je lui ai exposé mon programme.

Il a bien voulu me confirmer sa confiance, et je viens vous prier de donner votre sanction au choix de vos délégués.

Républicain, je veux une République sage, honnête et progressive, sous la garde d'un Président de la République, d'un Sénat et d'une Chambre des Députés.

Je veux, au dehors, une paix honorable, sous la protection d'une armée forte et d'une marine vaillante.

Je veux l'ordre au dedans, sous l'égide de la loi, et surtout l'ordre dans la rue.

Candidat d'une circonscription agricole et maritime, je veux la protection de l'agriculture par le maintien des droits sur le blé, sur le bétail, de tous les droits de douane, et la protection de la marine nationale par le maintien de l'inscription maritime.

Enfin, je veux la République aux républicains ; je veux le maire à la mairie et le curé à l'église.

Électeurs, vous voterez pour l'ordre et pour la paix ; vous voterez pour la République.

Vive la République !

Docteur LE BORGNE, maire de Pleyben,
Conseiller général du Finistère, député sortant.

2e circonscription de **CHATEAULIN**.

M. Émile GOURVIL,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je sollicite de vos suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez confié le 12 juillet 1891.

Vous me connaissez, les longues explications sont inutiles.

La réunion tenue à Carhaix, le 6 de ce mois, a prouvé que j'ai toujours votre confiance et votre sympathie, je vous en remercie.

Si vous m'honorez de vos suffrages aux élections du 20 août, je continuerai à suivre le programme que je traçais en 1891.

Ce que je disais alors, je le répète aujourd'hui :

Protéger l'agriculture, source première de nos richesses ; organiser l'assistance publique dans nos campagnes ; rechercher les modifications à apporter à notre système d'impôts ; rendre plus juste et plus équitable la répartition des charges ; faire que la justice soit moins coûteuse ; simplifier la procédure, proportionner les frais aux intérêts en jeu, conformément au projet Brisson ; vouloir la paix compatible avec la dignité et la fierté de la patrie ; suivre attentivement l'évolution de la question sociale, dont le problème s'impose, en ce moment, à l'examen de tous les peuples ; laisser de côté les questions de politique pure, pour s'occuper des affaires.

Tels sont mes sentiments.

Electeurs,

A l'heure présente, le gouvernement de la République n'est plus contesté, les partis opposés se rallient ou s'inclinent. Aux républicains de ne pas se laisser duper. A eux de reconnaître ceux qui se rallient franchement à la République.

Vive la République !

GOURVIL Émile, conseiller général du canton d'Huelgoat,
député sortant.

1re circonscription de MORLAIX.

M. Louis VICHOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis vingt ans que nous menons ensemble le combat républicain, nous nous connaissons si bien que vous me dispenserez de vous faire une longue profession de foi.

Ainsi que M. Jaouen, je suis protectionniste, et je ne laisserai point toucher aux droits compensateurs qui ont permis à notre agriculture de lutter contre la concurrence étrangère.

Nos traités avec l'Espagne ont amené une dépréciation énorme sur une branche importante de notre production agricole, celle du cheval. Je m'associerai à toutes les mesures qui me paraîtront de nature à modifier avantageusement pour nos campagnes cet état de choses regrettable.

Une société hippique pour le développement de l'industrie chevaline s'est fondée récemment dans notre circonscription. Toute société naissante a besoin, pour vivre, du concours et des encouragements de l'État. J'emploierai à obtenir l'un et l'autre le zèle et l'activité que vous me connaissez.

Dans notre société démocratique, le sort des travailleurs doit être la constante préoccupation des pouvoirs publics. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en raison de mon origine, je travaillerai de tous mes efforts à résoudre les problèmes d'assistance, de mutualité et de prévoyance qui vous préoccupent aujourd'hui si légitimement, et qui ont pour but de protéger les ouvriers contre les accidents du travail, et de leur faciliter l'assurance contre la vieillesse et la maladie.

Au point de vue financier, je reconnais avec tous les amis de la démocratie que le régime de nos impôts demande à être sérieusement revisé, et qu'il y a

lieu surtout d'abaisser les droits de mutation et d'enregistrement, qui rendent aujourd'hui si difficile la mobilisation de la petite propriété.

La pacification religieuse est une condition de la paix sociale, et, à ce titre, tous les bons citoyens y sont intéressés.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si vous m'accordez vos suffrages, je défendrai vos intérêts avec toute l'ardeur dont je suis capable et que, chaque année, je me ferai un devoir de vous rendre compte de mon mandat.

Vive la République!

Votre dévoué concitoyen,

Louis VICHOT.

2e circonscription de MORLAIX.

M. le vicomte de KERMENGUY,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Décédé).

1re circonscription de QUIMPER.

M. Louis HÉMON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Depuis dix-sept ans, vous m'avez prodigué les témoignages de votre confiance. Je ne saurais dire à quel point j'en suis reconnaissant et fier.

Ce n'est pas sur des programmes électoraux que vous m'avez jugé. Nous nous sommes connus à l'œuvre, en des temps où il fallait disputer l'existence même du régime républicain à des ennemis avoués.

Nous ne reverrons plus ces temps critiques. La République a désarmé ceux qui la combattaient en face ; l'un après l'autre, ils viennent lui faire amende honorable. Mais l'esprit de réaction persiste, et il nous faut encore défendre contre lui les principes démocratiques, sans lesquels la République n'aurait pas de raisons d'exister.

C'est une République démocratique qu'a voulu fonder le suffrage universel : il se reconnaît trop en elle pour l'abandonner jamais.

C'est aussi à maintenir et à fortifier cette République démocratique que devra se vouer la Chambre nouvelle. Il est permis d'espérer surtout qu'elle ne sacrifiera pas aux débats politiques, devenus trop souvent un prétexte d'agitation et de scandale, le temps que les intérêts populaires ont le droit de réclamer.

La sollicitude des pouvoirs publics pour les populations agricoles, ouvrières, maritimes, s'est affirmée par des actes qui sont au-dessus de la calomnie. Nous devons encore à ces populations tout ce qu'une législation prévoyante peut pour relever leur condition, adoucir leurs infortunes et protéger leur travail.

Dans l'ordre social comme dans l'ordre politique, notre République est l'héritière de la Révolution française. Elle a mission de reprendre en tous points cette grande œuvre interrompue et de lui donner, à un siècle d'intervalle, son légitime couronnement.

Quant à moi, serviteur dévoué de la démocratie, vous savez d'avance que je n'aurai rien tant à cœur que sa grandeur et sa prospérité.

Vive la République !

Louis HÉMON,
Conseiller général du Finistère,
Député sortant.

2e circonscription de QUIMPER.

M. COSMAO-DUMENEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les Comités républicains de la 2e circonscription de Quimper me font l'honneur de me présenter de nouveau à vos suffrages.

En vous demandant le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez confié il y a quatre ans, il me serait permis de me dispenser d'un nouveau programme. Mes sentiments, en effet, vous sont bien connus : ils n'ont jamais varié. Tous mes votes à la Chambre ont exactement répondu aux engagements que j'avais pris devant vous.

En 1889, j'avais déclaré que je m'attacherais à maintenir la stabilité gouvernementale. C'est ce que j'ai fait en soutenant les ministères républicains dans l'œuvre difficile qu'ils ont eu à accomplir depuis quatre ans.

Je vous disais encore : c'est de paix, c'est de stabilité, c'est de lois utiles que le pays a besoin.

La paix a été sauvegardée : notre alliance avec la puissante Russie l'assure davantage encore dans l'avenir.

Parmi les lois utiles sorties des votes de la dernière Chambre, la première en importance est celle qui règle le tarif général des douanes. Quoi qu'en aient pu dire des adversaires sans scrupules, j'ai voté tous les articles de ce tarif intéressant les cultivateurs, les marins-pêcheurs, les ouvriers de l'industrie ou du bâtiment, de façon à procurer à tous les travailleurs la protection légitime qu'ils réclamaient. Si, à l'épreuve, cette protection était reconnue insuffisante, mon vote serait prêt encore pour l'augmenter.

L'instruction primaire est le premier besoin du peuple; elle a eu et elle aura toute ma sollicitude.

La liberté de conscience est au premier rang des principes républicains; je n'épargnerai rien pour la garantir.

Le service militaire obligatoire pour tous doit être maintenu : c'est la conséquence du principe d'égalité entre les citoyens.

Il est à prévoir qu'une loi destinée à organiser une caisse de retraites, aussi bien au profit des ouvriers des villes que de ceux des campagnes, sera mise en discussion dans la Chambre prochaine : mon concours est acquis pour la faire aboutir.

La réforme de la loi de 1791 sur le domaine congéable a été proposée dans la législature qui s'achève; il importe qu'on trouve à cette question une solution libérale, capable de concilier tous les intérêts légitimes.

Un dégrèvement partiel de l'impôt foncier a été opéré en 1891; l'intérêt de l'agriculture demande que l'œuvre soit complétée.

La création d'une banque du crédit agricole et populaire, subventionnée par l'État, est aujourd'hui votée par la Chambre des Députés; je souhaite que cette proposition trouve au Sénat l'accueil bienveillant qu'elle mérite. L'intérêt des agriculteurs, des ouvriers, des petits patrons, y est attaché.

L'année prochaine verra l'expiration des pouvoirs du Président de la République, M. Carnot. Je suis disposé à en voter le renouvellement, heureux de rendre hommage à cette haute personnification du devoir, de la correction et de la loyauté politiques.

Électeurs,

Tout en m'efforçant de servir en conscience les intérêts généraux de la France, je n'ai négligé aucun des intérêts régionaux ou communaux qui vous sont chers.

Des travaux maritimes récents ont amélioré, sur divers points, l'état de notre littoral; d'autres sont encore en projet. Je ne manquerai pas de me faire, près des ministres compétents, l'organe de vos justes revendications.

En ce moment s'exécute, aux frais du département, une ligne ferrée de Douarnenez à Audierne, ce qui promet de faire de cette partie de l'arrondissement de Quimper l'une des mieux desservies du département.

Électeurs,

Si ce que j'ai pu faire pour servir vos intérêts et répondre à vos vues est approuvé par vous, vous pouvez compter que je m'attacherai à resserrer encore les liens de confiance qui nous unissent dans l'exercice d'un nouveau mandat.

Soyez assurés que vous me trouverez, en tout temps, tel que j'ai toujours été : patriote sincère, démocrate convaincu, défenseur inébranlable de la République.

Vive la République !

Dr COSMAO-DUMENEZ, député sortant, conseiller général du Finistère, Président du Comice agricole de Pont-l'Abbé.

Circonscription de QUIMPERLÉ.

M. J. de KERJÉGU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

En m'invitant à poser ma candidature aux prochaines élections législatives, vous me donnez un témoignage d'estime et de confiance dont je suis profondément touché. Car ce n'est plus seulement sur un programme, comme en 1889, mais bien sur mes votes et sur mes actes, que porte cette fois votre jugement.

Votre approbation de mon attitude politique et la certitude d'être resté en parfaite communion d'idées avec vous me tracent mon devoir. J'accepte la candidature que vous me faites l'honneur de m'offrir, avec la ferme volonté de poursuivre avec vous cette politique d'honnêteté, de justice et de modération qui a si puissamment contribué au progrès de l'idée républicaine dans notre arrondissement.

Vous entendez faire respecter et aussi faire aimer la République, en assurant à tous les sentiments et à tous les intérêts légitimes le respect qui leur est dû.

Hommes de liberté et de progrès vous comptez sur le concours d'une administration impartiale et vigilante pour appliquer vos idées.

Je partage entièrement vos sentiments et vos espérances, convaincu comme vous que la formation d'un grand parti républicain national peut seule assurer l'avenir de la France.

Aujourd'hui, plus que jamais d'ailleurs, le pays veut vivre et travailler en paix. Plus qu'à aucune autre époque aussi, les circonstances permettent de lui donner la quiétude morale et la sécurité du lendemain indispensables au développement des affaires.

La République est désormais établie sur des assises trop larges, elle a poussé dans toutes les directions des racines trop profondes, pour qu'il faille encore démontrer qu'elle est la seule forme de gouvernement possible en France.

Le bon sens, la réflexion, le patriotisme augmentent chaque jour le nombre de ses adhérents.

Le mouvement continu vers elle, de cette masse d'électeurs nouveaux venant apporter leurs votes aux candidats républicains, n'est-il pas d'ailleurs le plus éclatant hommage rendu à la stabilité de nos institutions?

La prochaine législature va donc s'ouvrir dans des circonstances tout particulièrement favorables, et si, comme tout donne lieu de l'espérer, la Chambre prochaine voit se constituer une majorité de gouvernement compacte et disciplinée, capable d'assurer à un Ministère homogène l'autorité et la durée, l'œuvre de progrès et de réformes administratives et financières que le pays réclame pourra être reprise et menée à bien.

Il va de soi que le régime de protection établi en faveur de l'agriculture et de l'industrie nationales devra être maintenu. Mais il y a plus encore à faire pour les travailleurs des campagnes et des villes.

Leurs conditions d'existence réclament toute l'attention des pouvoirs publics, et c'est avec le sincère désir d'y apporter de sérieuses améliorations morales et matérielles que devront être étudiées les questions de l'assistance publique, des caisses de retraites pour la vieillesse et des assurances contre les accidents et la maladie.

L'État devra, selon nous, se borner à provoquer et à seconder les initiatives individuelles, sans jamais se substituer à elles. C'est à ce prix seulement que son intervention pourra être féconde et durable.

Mais des réformes de cette nature ne sont possibles qu'avec des budgets en excédent, car il ne saurait être un instant question d'aggraver les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur les contribuables, mais bien, au contraire, de les diminuer. — C'est donc au moyen d'économies sérieuses et réelles qu'il importera d'en assurer l'application.

Les crédits réclamés aux Chambres devront être rigoureusement contrôlés et revisés; toute dépense ne présentant pas un caractère d'absolue nécessité sera impitoyablement repoussée et, à l'avenir, la loi de finances devra être toujours votée en temps utile par le Parlement.

Ai-je besoin de vous dire, mes chers compatriotes, que si vous me faites l'honneur de me confier un nouveau mandat, j'aurai tout particulièrement à cœur les questions qui intéressent la prospérité agricole et commerciale de notre arrondissement? Mes sentiments pour les cultivateurs ne sont-ils pas bien connus?

Faut-il vous donner à nouveau l'assurance que notre vaillante population maritime continuera d'avoir en moi un défensenr aussi résolu que convaincu,

et les inscrits peuvent-ils ignorer comment j'ai soutenu leur cause devant la Commission de la marine?

En vérité, j'estime qu'une plus longue profession de foi serait superflue, car vous me connaissez tous et, depuis quatre ans, vous m'avez vu à l'œuvre.

Je ne puis donc vous faire qu'une seule promesse : Celle de défendre vos droits et vos intérêts à l'avenir, avec le même cœur, avec la même fermeté que dans le passé.

Certain de n'avoir manqué à aucun de mes engagements, ayant conscience d'être resté fidèle au programme que vous approuviez en 1889, j'attends avec confiance le scrutin du 20 août, et j'espère que vos votes attesteront les progrès de l'œuvre de pacification que nous poursuivons ensemble, depuis que vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant.

Nul ne saurait, en effet, méconnaître que la fin des luttes de partis et l'union de toutes les bonnes volontés augmenteraient encore le respect dont jouit la France au dehors et la part de légitime influence à laquelle notre pays a droit dans les affaires du monde.

C'est donc à fortifier l'autorité de sa parole, en groupant tous les Français autour du drapeau national, que nous devons sans cesse travailler.

Notre union, dans la République, sera le gage le plus certain de notre grandeur nationale et nous permettra de regarder l'avenir avec confiance.

J. DE KERJÉGU.

GARD

1re circonscription d'ALAIS.

M. DESMONS,

Elu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire*).

2e circonscription d'ALAIS.

M. Fernand de RAMEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Sobre de promesses, mais net dans mon programme politique et résolu à défendre avec énergie vos intérêts, je vous disais, en 1889 : Les actes valent mieux que les paroles.

Aujourd'hui, je puis vous dire : Vous m'avez vu à l'œuvre pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, jugez mes actes ; les paroles seraient superflues, et décidez si celui qui a mis toutes ses forces, son temps et son dévouement au service de vos intérêts doit être investi par vous d'un nouveau mandat pour continuer l'œuvre commencée.

Sériciculteurs, viticulteurs, industriels et ouvriers, à vous de répondre si votre député sortant a donné ce que vous attendiez de lui et s'il a obtenu les résultats que vous étiez en droit d'espérer.

Son œuvre, assurément, n'est pas terminée, mais, vous le reconnaîtrez, si elle n'a abouti que sur certains points, elle a été résolument entreprise sur tous les autres, dès le début de la législature, et il n'a pas dépendu de lui qu'elle n'ait été entièrement accomplie.

Si votre député a eu la satisfaction d'obtenir une protection efficace pour la sériciculture, la filature et la viticulture, d'assurer la préférence à nos charbons français pour les approvisionnements de la flotte et des services maritimes subventionnés ;

Si ses efforts ont abouti à faire voter en faveur des ouvriers un privilège de premier ordre pour les sommes versées dans les caisses patronales de retraites ou de secours ;

Si, enfin, sur son initiative et avec le concours de quelques-uns de ses collègues, le projet de loi important sur l'assurance obligatoire contre les accidents du travail a été voté par la Chambre des Députés,

Il a eu le regret de ne pas voir consacrer définitivement, dans cette législature, d'autres projets déposés et soutenus par lui.

Parmi ceux-ci est son projet de loi sur la Caisse de retraites des travailleurs, ouvriers industriels et agricoles, auquel il a consacré le plus de labeurs et d'efforts et qui a été l'objet d'un premier vote favorable, mais que la Chambre n'a pu adopter définitivement avant sa séparation.

Il aura à cœur, dans la prochaine législature, d'atteindre enfin ce but si ardemment souhaité, espérant que de nouveaux scandales comme ceux de Panama ne mettront pas le Parlement dans la triste nécessité d'employer un temps précieux à faire la lumière sur les agiotages et les manœuvres coupables d'hommes politiques oublieux de leur devoir.

Électeurs,

Vous me trouverez toujours, comme par le passé, prêt à défendre vos libertés, et, entre toutes, la liberté de conscience dans ses manifestations diverses :

Liberté d'association, liberté de l'enseignement.

Fidèle à mon passé comme j'ai été fidèle à mes promesses, je n'ai pas besoin de vous affirmer une fois de plus mes sentiments politiques. Ce qu'ils étaient il y a quatre ans, ils le sont aujourd'hui. Vous les connaissez, ils n'ont point changé.

Fernand de RAMEL,
Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Député sortant.

1re circonscription de NÎMES.

M. le comte de BERNIS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, par plus de huit mille suffrages, vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des Députés. Depuis, je crois n'avoir manqué à aucune des promesses contenues dans mes programmes et dans mes discours.

Nos adversaires, de leur côté, n'ont rien fait pour modifier le sentiment de juste réprobation que leurs actes nous inspiraient. Comme en 1889, tous les conservateurs, tous les catholiques se retrouvent unis avec un seul candidat, pour la défense d'un même programme qui a pour base :

L'honnêteté gouvernementale ;

La liberté pour tous ;

Les améliorations sociales sérieusement étudiées ;

Le rétablissement de l'ordre dans les finances, par des économies et sans nouveaux impôts ;

Le maintien des tarifs douaniers, leur surélévation en ce qui concerne les vins, et la modification complète du régime des boissons ;

L'exécution des travaux utiles à l'agriculture et spécialement des canaux du Rhône ;

Enfin, et par-dessus tout, la revendication énergique des droits sacrés de la religion et de la conscience.

C'est ce programme que j'ai développé dans plus de vingt réunions publiques aux applaudissements de cette vaillante population à laquelle je suis heureux de consacrer, depuis plus de vingt ans, tout ce que j'ai d'intelligence et de dévouement et qui sait bien que ses intérêts sont les miens comme toutes ses aspirations trouvent un écho dans mon cœur.

Le personnel gouvernemental, qui comprend les Floquet, les Freycinet, les Rouvier, les Clémenceau, etc., etc., a donné la mesure de ce qu'on peut attendre de lui.

S'il a été acquitté par les tribunaux, il a été condamné par la conscience publique.

Aucun de mes adversaires républicains n'ose le flétrir comme il convient, parce que tous, ou presque tous, ont sollicité ses faveurs.

Pour moi, libre de toute compromission, fidèle aux convictions de toute ma vie, je ne cesserai de poursuivre de ma parole et de mes votes ces hommes néfastes qui, arrivés au pouvoir avec des programmes pompeux, ont gaspillé nos

finances, engagé le pays dans des aventures coloniales sans issue et gouverné sans autre principe que la conservation du régime qui leur permet de mettre la France en coupe réglée et de satisfaire leurs appétits de luxe et de domination.

Électeurs,

Je compte sur votre intelligente fermeté.

Vous remplirez tous, dimanche, votre devoir.

Vous ne vous abstiendrez pas. S'abstenir, c'est déserter.

Vous assurerez par vos votes, non le triomphe d'un parti, mais le triomphe de tous les honnêtes gens unis pour secouer le joug avilissant de l'oligarchie corrompue et corruptrice qui cherche de nouveau à s'imposer au pays.

Comte de BERNIS, député sortant.

2e Circonscription de NÎMES.

M. JAMAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Décédé.)

Circonscription d'UZES.

M. Fernand CRÉMIEUX,

Elu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

En me désignant comme candidat, le Congrès radical socialiste de l'arrondissement d'Uzès m'a fait l'honneur de me confier le drapeau des revendications de tous ceux qu'anime un même esprit de justice, de progrès et de liberté.

Pour me seconder dans l'accomplissement de la noble et grande tâche qui vient de m'être donnée, j'appelle à mon aide tous les démocrates, tous les libéraux, tous ceux qui ont soif de réformes et qu'unit un commun désir de voir

enfin se constituer en France un gouvernement républicain, respectueux de la souveraineté nationale et désireux de donner à la démocratie française les satisfactions qu'elle a vainement attendues.

Je fais également appel à tous ceux qu'ont écœurés les tracasseries, les inutiles vexations et les injustices de la camarilla opportuniste qui croit que la France est sa chose, que la République est son bien, et qui n'a d'autre idéal que la poursuite des sinécures largement salariées, en même temps que l'oppression de tous ceux qui entendent rester libres et fiers.

Citoyens, vous connaissez ce qu'a été la majorité opportuniste dans ces derniers temps.

A l'intérieur, cette majorité de républicains aristocrates s'est montrée impuissante ou coupable.

Elle n'a permis à aucune réforme d'aboutir.

Elle a livré les travailleurs au désespoir qui s'affirme par des grèves, aux grèves qui se terminent par des massacres, comme à Fourmies.

A l'extérieur, elle a mutiplié les expéditions coloniales si désastreuses pour nos finances, si meutrières pour nos soldats.

Voulez-vous, citoyens, la continuation de cette politique où la curée des places est le but, où la servilité ministérielle est le moyen, où la grande affaire n'est pas de faire des réformes sérieuses, de venir en aide aux travailleurs, mais bien de livrer le pays à un petit nombre de familles privilégiées?

Vous ne le voudrez pas.

Vous demanderez à ceux qui aspirent à l'honneur de vous représenter :

Qu'ils soient intimement pénétrés de vos besoins ;

Qu'ils renoncent aux agitations vaines et stériles pour ne songer qu'à vos véritables intérêts;

Qu'ils fassent des lois de protection des classes laborieuses ;

Qu'ils répartissent plus équitablement l'impôt;

Qu'ils se préoccupent de la vieillesse des travailleurs;

Qu'ils viennent en aide aux cultivateurs par le développement des syndicats, la construction de routes, de canaux et de chemins de fer ;

Qu'ils arrêtent le gaspillage de nos finances et songent à la suppression des emplois inutiles;

Qu'en un mot, ils s'occupent de vous et non pas d'eux ou de leurs parents.

Électeurs, si, au point de vue économique, vous voulez faire régner l'ordre et l'économie dans vos finances;

Si vous voulez l'impôt mieux réparti et ne le payer que selon vos facultés contributives ;

Si vous voulez des lois de protection du travail et d'émancipation des travailleurs ;

Si vous voulez la suppression des taxes de consommation et des octrois ;

Si vous voulez la création d'une caisse des invalides du travail, afin que les ouvriers des villes et des campagnes n'en soient pas réduits à mourir à l'hôpital après toute une vie de labeur ;

Si vous voulez la suppression des prestations en nature, l'agriculture et le petit commerce protégés;

Si vous voulez le développement des syndicats agricoles par de légitimes encouragements, la construction des routes, canaux et chemins de fer qui vous manquent ;

Si vous voulez la création du crédit agricole ;

Si vous voulez la suppression des emplois inutiles et la réduction des gros traitements ;

Si vous voulez la revision des lois sur la chasse et la pêche dans un sens démocratique ;

Si vous voulez la réforme complète du Code forestier ;

Si, au point de vue politique, vous voulez une loi sur les associations qui permette à un gouvernement respectueux de tous les cultes de séparer son domaine de celui de la religion ;

Si vous voulez reviser par une assemblée ayant le pouvoir constituant la Constitution qui nous régit, Constitution vicieuse quant à son origine et à son fonctionnement ;

Si vous voulez que le suffrage restreint cesse de paralyser le suffrage universel ; que la responsabilité des ministres soit personnelle ;

Si vous voulez mettre un terme aux aventures coloniales ;

Si vous voulez enfin la grandeur de votre pays par une politique de justice pour tous, de paix, de concorde et de tolérance entre tous les fils d'une même patrie ;

Vous me donnerez vos voix ;

Vous condamnerez ainsi la politique stérile et tracassière que nous subissons depuis quinze ans, et vous trouverez en moi un défenseur qui n'oubliera pas qu'il se doit à tous, et qui mettra toute sa force et toute son énergie à vous le prouver.

Vive la République démocratique et sociale !

Fernand CRÉMIEUX,

Ancien député, ancien secrétaire de la Chambre. — Ancien membre : de la Commission des douanes, de la Commission de réforme du régime des boissons, de la Commission des salaires ouvriers, de la Commission de réforme du Code, de la Commission du budget et de plusieurs autres. — Membre des groupes agricole et viticole de la Chambre.

Circonscription du VIGAN.

M. Frédéric GAUSSORGUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le témoignage de confiance que m'ont donné vos délégués au Congrès du Vigan me fait un devoir d'accepter pour la seconde fois la candidature. Je l'accepte, dans les mêmes sentiments qu'en 1889, avec la ferme volonté de défendre la République, de la pousser toujours plus avant dans la voie des réformes politiques et sociales, de la débarrasser, dans la mesure des possibilités humaines, des mauvaises mœurs politiques et financières, legs des régimes passés, dont les conséquences attristaient naguère si profondément tous les patriotes sincères, tous les cœurs simples et droits.

Vous me connaissez. Mes votes, mes actes, les paroles que j'ai eu l'occasion de prononcer dans vos réunions ou dans vos cérémonies officielles me dispensent de formuler un de ces programmes interminables dont la réalisation demanderait une longue suite de législatures. Mon idéal ne le cède à celui de personne. Fils d'ouvrier, je n'ai qu'à consulter mon cœur et mes souvenirs pour savoir ce qu'il y a, dans les masses laborieuses, de sentiments généreux, de souffrances imméritées, de besoin de justice; et je suis de ceux qui veulent travailler à l'avènement d'une société plus douce et plus juste pour elle. Mais ma raison me dit qu'en politique, comme en toutes choses, le temps, la méthode et l'union sont nécessaires pour faire œuvre féconde et durable.

La Chambre défunte, malgré le trouble apporté dans ses travaux par des événements et des violences dont vous n'avez pas perdu le souvenir, a fait des lois bonnes et utiles; mais elle a laissé en suspens des réformes dont la réalisation serait l'honneur de la Chambre nouvelle :

Crédit agricole;

Allégement des charges qui pèsent sur la propriété foncière;

Suppression des prestations;

Création d'une Caisse de retraites ouvrières;

Loi sur les accidents de travail;

Loi sur les associations, aussi large que peut le permettre la défense des ntérêts supérieurs de l'État;

Réforme des impôts dans le sens d'une répartition proportionnelle aux revenus de chacun et d'un allégement des impôts de consommation;

Interdiction aux députés et sénateurs de trafiquer de leur mandat, en entrant comme administrateurs dans les sociétés financières.

Toutes ces réformes et quelques autres encore sont mûres pour la discus-

sion. Quelles transformations heureuses n'apportaient-elles pas à notre état social! et quelle reconnaissance n'assureraient-elles pas à la Chambre qui, au cours de son mandat, en ferait des réalités!

Si j'étais encore votre élu, je servirais vos intérêts matériels et économiques, sans éclat peut-être, mais avec désintéressement et conscience; je serais l'ennemi des manifestations intempestives ou violentes, des coalitions immorales, de ce système de réclames et d'outrages qui se développe de plus en plus parmi nous.

Comme tous les bons citoyens, je désire l'apaisement dans les esprits, la tolérance dans les mœurs, le respect mutuel des droits et des consciences; mais je ne livrerais jamais les destinées de la République à ceux qui n'acceptent ni l'œuvre qu'elle a déjà accomplie, ni les réformes qu'on attend d'elle et qui sont sa raison d'être.

Enfin, dans tous les actes de ma vie politique, je m'inspirerais des lignes suivantes que j'écrivais à une époque où je n'avais pas eu l'honneur de vous représenter.

La République que je rêve serait une République d'égale justice et d'égale liberté, une République de respect, et, en quelque sorte, de secours mutuels, où, chacun, ayant le droit de dire ce qu'il pense et de faire ce qu'il entend, aurait le sentiment bien net des obligations et des devoirs civiques qui sont la contre-partie de ses droits; une République où tous les représentants du peuple, mettant sous leurs pieds leurs intérêts personnels, dédaigneux de la réclame et de l'outrage, laisseraient reposer un peu les questions de politique pure qui nous divisent et nous tuent, pour s'occuper des grands intérêts économiques, industriels et agricoles qui nous font vivre, qui arracherait tous les jours un abus ou une iniquité de ce monde où il y en a tant encore, et chercherait à résoudre cette grande question sociale dont on fait parfois un épouvantail, et qui n'est que la recherche de la justice, la poursuite de l'idéal, à condition de chercher cette solution sans révolte, avec patience, avec méthode dans un esprit fraternel et désintéressé.

Dans cette République, l'invocation seule de la patrie, encore douloureuse et inconsolée, suffirait pour faire tomber toutes les discordes, battre tous les cœurs et se découvrir tous les fronts.

En écrivant ces lignes, j'interprétais, il me semble, par anticipation, les sentiments et les aspirations de ce pays cévenol qui a donné à la patrie tant de nobles esprits, tant de glorieux serviteurs.

Il vous appartient, chers électeurs de l'arrondissement du Vigan, d'en faire, quand vous le voudrez, mon testament politique.

Frédéric GAUSSORGUES, député sortant,
Vice-président du Conseil général du Gard.

GARONNE (HAUTE-)

Circonscription de MURET.

M. Pierre de RÉMUSAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens avec confiance me présenter à vos suffrages.

Depuis une année à peine, vous m'avez, par plus de 19.000 voix, ouvert l'accès de la vie publique.

J'ai l'espoir d'avoir justifié votre choix. Toujours, je me suis inspiré de vos besoins et de vos désirs. Aussi j'ai fait tous mes efforts pour que la stabilité ministérielle fût mieux assurée. C'est un des vœux du pays et une condition nécessaire du progrès.

Il faut cependant reconnaître qu'à travers tant de changements, les travaux législatifs n'ont pas été stériles. Nous leur devons: la simplification du budget, la suppression du budget extraordinaire de la guerre, l'abaissement de l'impôt foncier, et cette diminution de près de 80 millions sur le prix des transports en chemin de fer. Enfin la conversion de la rente, qui sera une grande source d'économies, deviendra bientôt possible.

On a reproché à la Chambre sa lenteur à voter le budget. C'est dans ce sens que la revision de la Constitution devra être acceptée.

Des lois utiles ont été votées, telles que la loi sur l'armée coloniale, dont le recrutement est fait parmi les engagés volontaires. Les mères de famille n'auront plus à s'inquiéter des premiers numéros du contingent.

Mais c'est de l'avenir et non du passé qu'il s'agit. La prochaine Chambre sera plus libre dans sa marche vers le progrès. Un grand mouvement a entraîné vers la République ceux qui s'attardaient encore, mais n'oublions pas que ces nouvelles recrues ont besoin de faire leurs preuves. Dans les armées, ce n'est pas aux conscrits que l'on confie la garde du drapeau.

Je ne vous par le pasdes congrégations. Je vous ai dit, l'année dernière, toute ma pensée. Tant qu'une bonne loi libérale et démocratique sur les associations n'aura pas été votée, il faut maintenir le Concordat, tout en assurant la liberté des consciences.

Notre agriculture doit être protégée, et il sera urgent de faire aboutir les réformes si impatiemment attendues par les populations rurales.

Je désire une meilleure répartition de l'impôt, qui doit être proportionné aux facultés de chacun. Il est urgent d'arriver à la suppression du principal de l'impôt foncier.

L'assurance contre la grêle et contre les fléaux qui menacent l'agriculture; le crédit agricole destiné à venir en aide aux petites exploitations; les caisses de retraites pour les travailleurs; la suppression des tarifs de pénétration trouveront en moi un défenseur dévoué.

La dernière Chambre a refusé la diminution de l'impôt des boissons. La prochaine Chambre devra revenir sur cette question et lui donner une solution favorable.

Il faut, sans nuire à l'ouvrier, établir des droits qui maintiendront le prix du blé dans de justes limites, pour que le producteur soit récompensé de ses peines. Il faut, enfin, que les droits sur les produits agricoles soient relevés à la frontière et abaissés à l'intérieur du pays.

Mes chers Concitoyens,

Si ces principes sont les vôtres, et si vous me jugez digne de les défendre en votre nom dans la prochaine Assemblée, je serai heureux et fier de mériter vos suffrages.

Vive la République !

Pierre de RÉMUSAT,
Conseiller général, député sortant.

Profession de foi de la première élection de M. Pierre de RÉMUSAT (10 avril 1892) *rappelée dans la pièce qui précède.*

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer, le 10 avril, votre représentant à la Chambre des Députés, en remplacement de M. Germain, dont nous déplorons tous la perte et qui aurait pu rendre encore tant de services à notre pays et à la République.

Un grand nombre d'entre vous avaient bien voulu m'encourager à poser ma candidature. Le Congrès réuni à Muret s'est prononcé en ma faveur, et ceux qui pouvaient avoir la légitime ambition de vous représenter, soucieux avant tout d'assurer l'union et la discipline, se sont retirés. Je saisis cette occasion de les en remercier publiquement.

Je viens donc solliciter vos suffrages.

La République est aujourd'hui fondée. Elle est sortie triomphante de toutes les épreuves : le moment est venu de lui faire porter tous ses fruits.

La Chambre est sagement, mais résolument entrée dans la voie des réformes; elle s'est occupée des rapports qui doivent exister entre le Gouverne-

ment et le clergé. La séparation des Églises et de l'État est une solution possible, mais j'estime qu'à l'heure actuelle elle serait un danger pour la République. Le Concordat me paraît, comme au Gouvernement, suffisant pour maintenir le clergé dans le respect du pouvoir civil, tout en assurant la liberté des consciences.

J'aurais voté les lois scolaires et la loi militaire qui a diminué les charges et la durée du service.

Je suis aussi partisan des droits protecteurs de nos produits agricoles.

Mais, plus encore que des questions de politique générale, je veux me préoccuper du sort des travailleurs, ces vrais artisans de la prospérité et de l'épargne nationales.

J'ai passé mon enfance et ma jeunesse parmi les agriculteurs ; je crois bien connaître leurs intérêts et leurs vœux. Aussi, désireux d'assurer leur vieillesse et les incertitudes de leur vie laborieuse, je m'associerai à toutes les propositions qui auront pour objet l'organisation de caisses de retraites et la création du crédit agricole.

Mes chers concitoyens, si ces opinions sont les vôtres et si vous voulez bien me charger de les défendre, je serai fier d'obtenir de vous le mandat dont vous avez si souvent honoré mon grand-père et mon père.

Je m'efforcerai de me montrer digne de vous, digne d'eux, digne de cette République, qu'ils ont contribué à fonder et qui seule peut nous assurer la liberté, l'ordre et la paix !

Laffitte, le 28 mars 1892.

Pierre de RÉMUSAT,
Membre du Conseil général.

1re circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. Jean BEPMALE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

C'est le 20 courant que vous êtes appelés à nommer votre représentant à la Chambre des Députés.

La situation est grave et digne de vos plus sérieuses préoccupations. Les vieux partis abandonnent, en apparence du moins, leurs espérances monarchiques, ils acceptent le fait accompli, renoncent à leur lutte stérile contre les institutions que la France s'est librement données et se rallient à la République.

Vous avez à peser la sincérité de ce ralliement, à vous demander qu'elles seraient pour notre pays les conséquences de son vote si le hasard des scrutins amenait au Parlement une majorité de ralliés. La République n'est pas une étiquette que l'on colle sur les papiers officiels du Gouvernement, elle n'est pas un Gouvernement comme les autres conservant aux privilégiés de la naissance et de la fortune le monopole de la direction des affaires publiques : elle est, elle doit être le gouvernement de tous par tous, un gouvernement de protection des faibles contre les forts, la mise en pratique des principes de liberté, d'égalité et de justice que proclama la Révolution, et si, jusqu'ici, elle a parfois failli à ses promesses, la faute en est à ceux qui n'avaient d'autre préoccupation et d'autre but que de la renverser pour rétablir la monarchie sur ses ruines et qui paralysaient systématiquement les bonnes volontés des représentants républicains.

Pesez les candidats avant le vote, examinez leur entourage, étudiez leur programme. Demandez-vous si c'est une bonne garantie pour un candidat républicain que d'être entouré, choyé, accompagné par ceux-là mêmes que depuis de longues années vous êtes habitués à considérer comme les pires ennemis de la République ; interrogez leur programme et demandez-leur s'ils prennent l'engagement de maintenir dans leur intégralité la loi militaire et la loi scolaire, ces deux précieuses réformes qu'a réalisées la République.

Pour ce qui me concerne, je crois que, si l'on veut éviter au Parlement prochain le piétinement sur place dont vous vous plaignez à juste titre, il faut tâcher de dégager de vos aspirations les quelques grandes réformes qui peuvent se réaliser dans une législature. Ces réformes les voici, telles que je les ai recueillies sur les lèvres de la plupart d'entre vous. Elles constituent le programme avec lequel je me présente à vos libres suffrages.

Revision de la Constitution : c'est-à-dire restitution à la Chambre, issue du suffrage universel de la suprématie que seule une Constitution monarchique a pu lui enlever.

Réforme de l'impôt : c'est-à-dire dégrèvement dans une très large mesure de l'impôt foncier ; impôt proportionnel et progressiste sur le capital ou le revenu.

Protection à l'agriculture, sous forme de relèvement des droits de douane sur les blés, d'une loi décrétant l'assurance agricole obligatoire, de suppression des tarifs de pénétration et, au besoin, par le rachat des chemins de fer si les compagnies résistent trop énergiquement à la réduction de leurs tarifs.

Réforme de l'impôt sur les boissons (suppression de l'exercice).

Rachat du canal du Midi.

Loi sur les associations.

Mise aux enquêtes du canal des Deux-Mers.

Maintien, enfin, dans leur intégralité, au cas où elles seraient remises en question, des lois militaire et scolaire.

Citoyens,

Telles sont les grandes réformes auxquelles je prends l'engagement de collaborer si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député. Vous

aurez en moi un représentant fidèle à ses principes, profondément dévoué à la République, toujours accessible aux humbles et qui vous jure de consacrer à l'accomplissement de son mandat tout ce qu'il a de dévouement et d'énergie.

Citoyens,

C'est dans la première circonscription que s'engage la lutte suprême entre le représentant le plus autorisé des ralliés et la vraie République. Toute la France a les yeux sur vous. Faites votre devoir et qu'au 20 août la République des républicains et avec les républicains sorte triomphante des urnes !!!

Jean BEPMALE, avocat,
Maire de Saint-Gaudens, conseiller général.

2e circonscription de SAINT-GAUDENS.

M. Valentin ABEILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Confiant dans la vieille sympathie dont vous m'avez donné l'éclatant témoignage aux élections de 1885 et de 1889, je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages.

Le temps n'est plus des luttes violentes ; le calme et la paix règnent dans la République définitivement fondée.

Le moment est venu de réaliser les réformes souvent promises, toujours ajournées :

D'asseoir une répartition plus équitable des charges publiques ;

De réduire dans une large mesure l'impôt foncier, les impôts de consommation, les frais de justice ;

De supprimer les octrois ;

D'établir l'impôt sur le capital ou sur le revenu ;

De créer une caisse de retraites pour la vieillesse ;

De développer l'assistance publique dans les campagnes ;

De reviser le Code forestier ;

De créer des banques populaires de crédit pour les ouvriers et les agriculteurs ;

D'étudier le projet vraiment national du canal des Deux-Mers ;

De préparer le retour à l'État des chemins de fer, des canaux et des mines aujourd'hui dans les mains des compagnies privilégiées.

Les droits de la Chambre et du Sénat doivent être réglés de telle façon qu'aussi bien sur les questions de réformes qu'en matière budgétaire le dernier mot reste toujours au suffrage universel, je voterai donc la revision de la Constitution.

Je suis également partisan d'une loi qui règlera la situation des associations et mettra fin à l'arbitraire actuel. Jusque-là la question des rapports de l'Église et de l'État ne peut être tranchée; et, comme par le passé, je défendrai la stricte application du Concordat.

Chers concitoyens, il y a plus de vinq-cinq ans que nous luttons pour la liberté et nous avons l'immense joie de voir venir à nous tous nos adversaires d'hier.

Ouvrons nos rangs et nos cœurs aux soldats; mais ne cessons de surveiller les hommes qui, au 24 et au 16 Mai aussi bien qu'en 1885 et en 1889, ont tenté par tous les moyens d'étrangler la République. — Ces hommes ne méritent pas notre confiance, ils n'ont cessé de conspirer. — Redoublons donc de zèle, de fermeté, de vigilance; défendons les conquêtes de la Révolution, les lois fondamentales de la République et marchons toujours en avant dans la voie des réformes démocratiques et sociales.

Citoyens, aux urnes pour la République républicaine.

Valentin ABEILLE,
Député sortant.

1re circonscription de TOULOUSE.

M. Raymond LEYGUE,

Elu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME POLITIQUE

La souveraineté nationale impose aux représentants du peuple, avec le programe ci-dessous, le mandat de faire voter, aussitôt la constitution légale de l'Assemblée, une loi d'amnistie générale pour tous les délits politiques, faits de grève, ou faits connexes.

Article premier. — Mandat impératif est donné aux représentants du peuple de proposer, de défendre et de faire voter une loi tendant à la revision intégrale et sur des bases républicaines, socialistes, de la Constitution qui nous régit, et ce, par une Constituante élue spécialement à cet effet et avec ce seul mandat, par le suffrage universel.

Art. 2. — Vote immédiat de la loi sur les associations, séparation complète des Églises et de l'État.

Suppression totale du budget des cultes, retour à la nation et à son profit de tous les biens dits de mainmorte.

Art. 3. — Retour à la nation des mines, des chemins de fer et des canaux; abolition de tous les monopoles et de tous les privilèges, soit industriels, soit financiers, retour à la nation de tous ceux existants, soit par voie d'extinction, soit par voie de rachat.

Mise à l'étude et construction à bref délai du canal des Deux-Mers.

Art. 4. — Création d'une caisse nationale de retraite pour tous les citoyens âgés d'au moins cinquante ans et pouvant justifier de vingt-cinq années de travail, soit manuel, soit intellectuel, au service de la nation ou des tiers.

Retraite uniforme pour tous les citoyens, quelle que soit la position sociale des ayants droit, l'économie budgétaire résultant des réformes contenues aux articles 2 et 3 devant servir exclusivement à constituer le capital de la caisse nationale de retraite.

Art. 5. — Abolition de tous les impôts frappant les objets de consommation et de première nécessité, octroi, etc.; mise à l'étude immédiate d'un impôt progressif sur le capital ou sur le revenu.

En attendant la loi indiquant les conditions auxquelles la justice devra être gratuite, mise à la charge de la nation de tous les frais exposés et qui excéderaient le 5 0/0 de l'objet ou de la valeur en litige.

Art. 6. — Mise à la charge de la nation de tous les enfants infirmes ou atteints de maladies chroniques, nés de parents pauvres.

Création par la nation et sous son contrôle d'une banque de crédit populaire et agricole, protection du travailleur contre le capital, par une loi fixant le minimum du salaire et le maximum des heures de travail.

Organisation d'un comité national du travail chargé d'étudier les questions sociales touchant aux intérêts généraux de la nation.

Art. 7. — Refonte des codes, des lois, dans un sens démocratique.

Élection de la magistrature par le suffrage universel.

Jusqu'à la revision de la Constitution, application du suffrage universel pour tout mandat électif.

Abolition de tout cumul électif avec un mandat rétribué.

Rétribution équitable de toutes les fonctions électives.

Étude immédiate de la décentralisation des pouvoirs publics.

Citoyens,

La fédération des républicains radicaux socialistes de la ville de Toulouse m'a fait l'honneur de me continuer la confiance qu'elle m'a toujours témoignée en me désignant à nouveau comme candidat aux élections législatives du 20 août prochain, pour la 1re circonscription.

C'est d'accord entre la fédération et le comité de la 1re circonscription qu'ont été arrêtés les termes du programme ci-dessus, qui ne représente que le minimum des revendications du parti républicain radical socialiste.

Ne croyez pas que les réformes sociales puissent être réalisées sans de profondes réformes politiques.

Comment, par exemple, créer et organiser la caisse de retraites pour la vieillesse et les invalides du travail si on laisse subsister le régime financier actuel?

Ce sont ces réformes politiques, financières et sociales que la fédération inscrit dans son programme, qu'avec elle je réclame et que je m'engage à défendre.

Citoyens,

Contre la monstrueuse coalition d'un Constans et d'un Piou, de l'opportunisme et de l'orléanisme, que tous les républicains sincères et honnêtes marchent unis au scrutin au cri de :

Vive la République radicale et sociale!

Raymond LEYGUE, député sortant.

2e Circonscription de TOULOUSE.

M. CALVINHAC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je n'ai affiché ni publié aucun programme, m'en référant, dans mes réunions publiques, à mes professions de foi antérieures et à mes votes.

CALVINHAC.

3e circonscription de TOULOUSE.

M. MANDEVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer, le 20 août, votre représentant à la Chambre des députés. Puisque vous m'avez fait l'honneur de me confier ce mandat, il y a quatre ans, je viens vous demander de me le renouveler, car j'ai conscience de l'avoir bien rempli. Le reproche que m'adresse un adversaire sans pudeur, de

venir passer dans ma famille et au milieu de mes électeurs, les quelques jours de vacances que la Chambre prend presque tous les mois, ne fait que montrer son impuissance à justifier une candidature qui n'est inspirée que par une ambition immodérée et des combinaison inavouables.

Malgré le temps perdu par les invalidations nombreuses, nécessitées par l'aventure boulangiste; malgré les interpellations presque journalières de la dernière année sur la scandaleuse affaire de Panama, la Chambre a étudié et résolu de nombreuses questions.

Parmi les lois qui vous intéressent le plus, je citerai celle sur :

La suppression de l'impôt des portes et fenêtres;

La suppression des prestations;

La réforme des impôts des boissons;

Le crédit agricole;

L'assurance agricole;

L'assistance médicale gratuite;

L'armée coloniale;

L'abaissement des tarifs de grande vitesse;

Les tarifs douaniers;

Depuis 1860, nous subissons la rigueur d'un système économique ruineux, je veux parler du libre-échange, dont M. Montané était un des plus ardents défenseurs. Vous avez vu la crise épouvantable que ce système a fait subir à l'agriculture, l'industrie nationale par excellence. Je vous avais promis de le combattre, j'ai tenu ma promesse. J'ai été et je serai encore portectionniste à outrance. Si nous n'avons pas pu obtenir les droits aussi élevés que nous l'aurions désiré, c'est que nous étions obligés de faire des concessions au commerce et à l'industrie, dont le développement contribue aussi à la fortune de la France. Nous comptions d'ailleurs que l'expérience nous montrerait bientôt si nous avions assez fait. Eh bien! elle nous a révélé l'insuffisance de ces droits pour protéger nos produits. L'abaissement du prix des blés nous a décidé à déposer un amendement pour relever de 5 francs à 8 francs le droit d'entrée en France des blés étrangers. Dès le début de la session, la Chambre aura à statuer sur cette demande, qui a été renvoyée à la commission des douanes, et nos agriculteurs peuvent compter que je serai toujours pour les droits les plus élevés. Je le ferai d'autant plus facilement que je sais que le jour où la cherté du blé dépassera 20 francs, on diminuera ce droit; ainsi, la cherté du pain ne sera jamais à craindre pour l'ouvrier. Le président de la société d'agriculture, le grand propriétaire foncier vous offre les meilleures garanties et vous pouvez compter qu'il tiendra ses promesses plus sûrement qu'un libre-échangiste devenu protectionniste pour capter vos suffrages.

Pour améliorer notre agriculture en détresse, je demanderai encore :

La suppression de l'impôt foncier;

La suppression des tarifs de pénétration;

L'abaissement des tarifs de chemins de fer sur tous les produits agricoles, les engrais, les machines, etc;

Le rachat des canaux du Midi, et, au besoin, celui des chemins de fer;

La réduction des frais de justice et l'expédition plus rapide des affaires;

La création d'une caisse de retraites pour les invalides du travail;

Pour combler le déficit que ces réformes peuvent provoquer dans le budget, il faut une répartition plus équitable de l'impôt; frapper encore les joueurs de Bourse, les rentiers, surtout les syndicats financiers et les spéculateurs éhontés qui engloutissent si souvent l'épargne de l'ouvrier.

Pourquoi ne pas confier à l'État le monopole des alcools, qui donnerait près d'un milliard de recettes, et permettrait tant de dégrèvements et de réformes utiles? Il garantirait de plus la santé publique par la bonne qualité de ses produits.

Pourquoi n'établirait-on pas en France, comme à l'étranger, un impôt unique sur le capital ou le revenu, qui permettrait de supprimer tous les autres?

Mais, pour hâter la solution de ces réformes, que nous réclamons tous depuis si longtemps, il faut reviser la Constitution, qui ne délimite pas suffisamment les pouvoirs respectifs des Chambres. C'est au conflit survenu entre le Sénat et la Chambre des députés, dans la discussion du budget de 1893, que nous devons l'ajournement de la réforme de l'impôt des boissons. Il faut désormais que la Chambre ait le premier et le dernier mot en matière financière, si on veut cesser de piétiner sur place, si on veut un gouvernement réellement progressiste.

Les projets de la Chambre qui disparaît ne devraient pas être perdus pour celle qui lui succède. Il faut qu'on tienne compte du travail et des formalités accomplis, pour accélérer la discussion des lois. C'est pourquoi la revision s'impose.

Citoyens,

Si vous me faites l'honneur de me confier encore une fois le soin de défendre vos intérêts, vous pouvez compter sur mon dévouement absolu.

Je suis toujours le républicain sincère, indépendant de toute coterie politique, que vous avez connu.

Ennemi des sectaires, partisan absolu de la liberté de conscience, je veux la liberté et la justice égale pour tous.

Je veux une République tolérante, sage, mais résolument progressiste, qui amène la pacification des esprits pour rendre la France tranquille et prospère au dedans, puissante et glorieuse au dehors.

La République, qui a déjà conquis l'amitié d'un grand peuple, regagnera bientôt l'admiration du monde.

C'est la République démocratique qui a produit ces heureux résultats. C'est elle que je défendrai toujours énergiquement.

Républicains, en avant; sus à ceux qui veulent retourner en arrière, en prenant l'étiquette républicaine!

Vive la République démocratique!

Docteur MANDEVILLE, propriétaire,
Président de la Société centrale d'agriculture de la Haute-Garonne,
Vice-président du Conseil général, Député sortant.

Circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Edmond CAZE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Le scrutin du 20 août 1893 a une importance particulière pour notre arrondissement.

Notre contrée est, en effet, essentiellement vouée à la production du blé.

Elle souffre cruellement de la baisse persistante de cette céréale et de la mévente qui en est la conséquence.

Elle a besoin d'un défenseur autorisé.

Notre député sortant, M. Caze, s'est montré à la hauteur de cette mission en découvrant, le premier, les fraudes qui permettent aux importateurs de blés et de farines étrangères de se soustraire au payement du droit de douane, et d'imposer à notre agriculture, en dépit de la loi et du tarif protecteur de 5 fr., les effets désastreux d'un libre échange dissimulé.

Le premier, notre député a dénoncé ces fraudes à la tribune, en signalant au gouvernement leurs conséquences funestes et les sévères devoirs qu'elles lui imposent pour le rétablissement des conditions de notre prospérité agricole, dont la plus importante est de vendre le blé au prix minimum de 20 francs l'hectolitre.

Il l'a fait en des termes qui auront votre approbation et que nous reproduisons :

« M. le Président. — La parole est à M. Caze, pour adresser une question à M. le Ministre des Finances, qui l'accepte.

« M. Edmond Caze. — Messieurs, je vous demande la permission d'appeler un moment votre attention sur une question qui mérite assurément tout notre intérêt, vous l'avez prouvé en maintes circonstances; il s'agit de la sincérité de la perception du droit de douane sur les céréales.

« Il y a quelques jours, à propos de l'article du budget relatif à la perception de ce droit, j'ai pris la liberté de recommander à M. le Ministre des Finances de vouloir bien prescrire à son service, pour l'application de cet article, une vigilance spéciale.

« Les observations très courtes que je me suis permis de faire ont amené chez moi des communications qui m'autorisent à dire, sans que je puisse absolument préciser des faits, que des fraudes se sont introduites dans la pratique, qui paralysent et énervent dans une mesure sensible l'efficacité du droit de douane que vous avez voté.

« Le monde agricole est très alarmé. Il est très susceptible à l'endroit de l'ap-

plication de cette législation. Personne ne peut nier, en effet, que la solution qui est intervenue lors du vote du tarif général a été une solution très transactionnelle. C'est à l'abri de cette transaction que le monde agricole a vécu jusqu'ici. Or, il se trouve qu'à l'encontre de toutes ses espérances le prix du blé, au lieu d'être rémunérateur, est, en ce moment, à un taux qui, assurément, de l'avis de tous, est ruineux.

« Il n'a pu venir à la pensée de personne de trouver que le prix de 16 francs l'hectolitre soit rémunérateur pour la production du blé. Personne n'estimera non plus que ce régime puisse être autre chose qu'un régime très accidentel.

« Il n'y a pas un ami, je ne dirai pas de l'agriculture, — on abuse quelquefois de cette qualification d'ami de l'agriculture; mais cela n'empêche qu'être ami éclairé de l'agriculture, c'est être patriote et Français, — il n'est pas, dis-je, un ami de notre agriculture, de notre pays, il n'est pas un ami de la France qui estime que l'agriculture puisse être satisfaite d'un régime qui maintiendrait le blé au prix de 14 à 16 francs l'hectolitre; personne ne peut demander, pas même au nom de l'alimentation à bon marché, que l'agriculture française produise à perte, que la première industrie de notre pays soit seule soumise à un régime pareil.

« C'est absolument impossible. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

« Eh bien! il m'a été signalé que diverses fraudes se produisent, notamment à l'occasion des blés concassés. J'ai recherché dans les tableaux publiés par les douanes quelles sont les entrées de blés sous cette forme. Je n'ai pas pu les trouver. Mais on devine aisément que, sous cette forme, des dissimulations puissent se produire et que la vigilance de la douane puisse être trompée. Elle l'est encore sous la forme des drawbacks, sous la forme des entrées sous caution.

« Les blés étrangers sont introduits, ils sont transformés en farine, on en extrait la fleur, qu'on réserve pour le marché français, et on réexporte des farines, ainsi appauvries, en se faisant rembourser les droits qu'on a payés sur le blé introduit. Il en résulte qu'une certaine portion de farines reste en France indemne de droits, ce qui constitue une véritable prime à l'importation.

« Eh bien! ces fraudes se produisent sur diverses places. J'appelle sur ces deux ordres de pratiques l'attention spéciale de M. le Ministre des Finances. Cette attention, sollicitée par moi, provoquera, de sa part, une enquête.

« Je n'ai pas à citer des faits à la tribune ; il ne sied pas à un député de se faire dénonciateur; son rôle est de défendre l'intérêt général de son pays. C'est ce que je fais.

« Je borne là mon intervention, en souhaitant que les prescriptions de M. le Ministre des Finances amènent dans le service des douanes une vigilance telle qu'on puisse découvrir les fraudes, s'il y en a. S'il n'y en a pas, cette enquête servira à la prochaine législature à déterminer les modifications qui lui paraîtront nécessaires pour donner à la production du blé un régime rassurant pour elle.

« Car, enfin, l'agriculture et vous, vous êtes placés entre ces deux termes d'un dilemme.

« Ou les droits que vous avez votés sont suffisants! et, s'ils sont perçus et

produisent leur plein effet, ils doivent assurer à l'agriculture le prix minimum de 20 francs; ou bien, malgré les sévérités de la douane et l'absence constatée de fraudes, ils ne réussissent pas à maintenir le prix du blé à un taux rémunérateur; et alors la conclusion inévitable est qu'ils ne sont pas suffisants. De l'enquête à laquelle je convie M. le Ministre des Finances sortira un élément important de la décision que la législature qui nous succèdera aura à prendre. Et c'est pour cela que je recommande cette enquête à la vigilance la plus active de M. le Ministre des Finances. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*) »

Le problème a été ainsi nettement posé par M. Caze.

La solution en est urgente.

Donnons-lui l'autorité pour la poursuivre dès la rentrée des Chambres, en affirmant, par nos suffrages, l'approbation que nous donnons à ces paroles.

Partisans résolus du gouvernement républicain qui vient de montrer par dix-sept années d'expérience qu'il sait nous assurer la liberté du travail en même temps que l'amélioration sociale sagement progressive, dans le calme et l'ordre public, et qu'il peut étayer notre puissance morale et militaire d'une amitié dont le concours fait rayonner le prestige de la France en assurant la paix, nous vous engageons à voter tous pour M. Caze, dont les convictions politiques sont conformes aux nôtres.

LANNES, conseiller général du canton de Nailloux; GAMELSY, conseiller général du canton de Montgiscard; CALÈS, conseiller général du canton de Villefranche; SARRAT, conseiller général du canton de Revel; FAGES, conseiller général du canton de Lanta; FAURÉ, conseiller général du canton de Caraman; HAULIER, conseiller d'arrondissement du canton de Nailloux; TRIADOU, conseiller d'arrondissement du canton de Montgiscard; CAZALA, conseiller d'arrondissement du canton de Villefranche; TAUSSAC, conseiller d'arrondissement du canton de Revel; LAGARRIGUE, conseiller d'arrondissement du canton de Revel; BERNET, conseiller d'arrondissement du canton de Lanta; SOUAL, conseiller d'arrondissement du canton de Caraman.

Vu : le candidat, Edmond CAZE.

GERS

Circonscription d'AUCH.

M. Paul DECKER-DAVID,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août prochain, à élire votre représentant à la Chambre des députés.

Le congrès du 30 avril 1893, où se trouvaient réunis les délégués de soixante-dix-neuf communes sur les quatre-vingt-cinq qui composent l'arrondissement d'Auch, m'a fait l'honneur de me désigner comme le porte-drapeau de la République. C'est la raison pour laquelle je viens solliciter vos libres suffrages.

La République, définitivement fondée, n'est plus en discussion. Elle est, aujourd'hui, acceptée par ceux-là même qui se disaient, autrefois, ses irréconciliables adversaires. Elle ouvrira largement ses portes à ceux qui viendront à elle, loyalement et sans arrière-pensée. Il serait donc absolument inutile de voter pour des candidats qui nourrissent encore l'illusion de la détruire.

La seule question qui se pose est celle de savoir dans quelles conditions et sur quelles bases doit être organisée la République.

Ce qui importe, avant et par-dessus tout, c'est d'aborder résolument l'examen des réformes économiques et sociales qui sont, depuis si longtemps, réclamées par l'immense majorité de la nation.

En première ligne, votre représentant devra placer les réformes agricoles; car, il ne faut pas l'oublier, sur trente-six millions de Français, vingt-quatre millions vivent du travail de la terre.

Les agriculteurs, tout comme les industriels, les commerçants et les ouvriers des villes,— dont, quoi qu'on en ait dit, les intérêts sont les mêmes, et dont les revenus sont si aléatoires, — ont, seuls, supporté jusqu'à ce jour les charges publiques, alors que tant d'autres, dont les revenus ne courent aucun risque, en ont été injustement et scandaleusement affranchis.

Il faut donc, dans la répartition de l'impôt, comme partout, introduire le principe d'égalité qui est l'essence même de la République.

Électeurs,

Vous connaissez mon programme, car je l'ai développé devant vous dans de nombreuses réunions publiques. Il se résume ainsi :

Revision de la Constitution de 1875 dans un sens plus conforme aux aspirations de la démocratie et aux principes de la Révolution française ;

Maintien intégral des lois scolaire et militaire ;

Réduction du service militaire à deux ans ;

Impôt progressif sur tous les revenus ;

Réduction des gros traitements ;

Politique coloniale réduite à la conservation des territoires acquis ;

Assurance obligatoire des récoltes par l'État ;

Organisation du Crédit agricole ;

Autorisation donnée au ministre de l'agriculture de fixer, par simple décret, le chiffre des droits sur les blés étrangers, de façon à ce que le blé français se vende au prix minimum de vingt francs l'hectolitre ;

Réduction notable des frais de justice et des droits excessifs qui grèvent la transmission de la propriété foncière ;

Prompte organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

Suppression du principal de l'impôt foncier ;

Suppression des octrois ;

Suppression du permis de chasse ;

Prompte exécution des chemins de fer d'Auch à Bazas et de Castel-Sarrazin à Lombez.

Voilà, mes chers concitoyens, les idées que je m'efforcerai de faire prévaloir, si j'ai l'honneur d'être votre élu.

Agriculteur, comme la plupart d'entre vous, votre cause est la mienne. C'est vous dire que je mettrai à la défendre toute mon énergie et tout mon dévouement.

Vive la République !

Paul DECKER-DAVID,

Ingénieur agronome, Conseiller municipal d'Auch, président de la Société d'encouragement à l'agriculture du Gers.

Circonscription de CONDOM.

M. LANNELONGUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je devais, cette fois, répondre aux appels pressants qui m'ont été adressés avec insistance par de très nombreux représentants de tous les cantons de l'arrondissement de Condom. Un nouveau refus de ma part eût été considéré comme une résistance inexplicable à des manifestations où s'ajoute une part considérable d'affection et d'estime au grand mouvement d'opinion qui se produit dans notre contrée.

N'ayant pas à vous dire ni d'où je viens ni qui je suis, j'entre résolument dans les questions qui sont aujourd'hui vitales pour vous, qui me touchent autant que vous et dont je serai, croyez-le bien, le défenseur le plus opiniâtre et le plus décidé. Le temps n'est plus à des paroles dont on vous a leurrés, ni à des promesses toujours renouvelées, jamais tenues, alors qu'on se savait impuissant à les remplir. L'heure est aux faits et aux actes.

Pour l'honneur de la France et la sécurité de la République, il faut, à tout prix, constituer dans la Chambre nouvelle une majorité d'hommes fidèles aux principes de la Révolution française et à l'esprit démocratique de notre temps, ne voulant que d'une politique faite de justice et d'honnêteté, décidés à rompre avec ceux que les passions aveuglent et entraînent au delà de ce que commandent la raison, la tolérance et le bon sens.

Pour la prospérité du pays il faut, à tout prix, désormais, qu'une égale sollicitude soit accordée à tous les intérêts et qu'il n'y ait plus de ces ajournements qui deviennent un parti pris d'exclusivisme contre les besoins matériels les plus urgents.

Tous mes efforts seront dirigés vers les améliorations et les réformes ; c'est dans cet esprit, et par une étude mûrie et profonde de chaque question, qu'on trouvera la solution des divers problèmes sociaux et, avec le temps, de toutes les questions sociales, sans restriction.

Je l'ai dit bien des fois, et c'est une de mes formules préférées « qui n'avance pas recule ». Cela est aussi vrai dans la possession de la propriété et de toute fortune que dans les sciences, les lettres et les arts. Telle est, en effet, une des modalités de l'évolution à laquelle nul ne peut se soustraire sans déchoir et marcher à sa ruine. Le propriétaire qui n'augmente pas son capital ou n'améliore pas sa terre pour en obtenir un rendement plus élevé, décroîtra sensiblement chaque année et sera moins riche au bout de peu de temps. Lui aussi

doit donc progresser, c'est-à-dire grandir, ne serait-ce que pour maintenir sa situation.

Ce sont surtout les périodes de crise qui fixent l'attention sur l'agriculture ; il est trop tard, et l'on remarque alors qu'un esprit de sage prévoyance n'a pas toujours prévalu dans les conseils de l'État. Un des éléments les plus menaçants pour elle, parce qu'il entraîne d'irrémédiables conséquences, émane de la concurrence étrangère. On doit donc résolument s'opposer à ce que les marchandises de l'extérieur circulent sur le marché français à des conditions plus avantageuses que les nôtres, ce qui revient à dire que les droits de frontière sont une nécessité et que nous devons nous protéger, tout en n'aliénant pas cependant nos tarifs.

Mais s'il importe de rendre efficace la protection à la frontière, il est non moins indispensable de faciliter l'écoulement des produits à l'intérieur par la suppression des droits de circulation et d'entrée, par la diminution des droits d'octroi. La fraude sera d'autant plus atteinte que le régime de la liberté sera plus grand, et on ne livrera plus alors à la consommation que des produits naturels. Cet ensemble de mesures permettra d'établir des liens beaucoup plus étroits entre la démocratie ouvrière des villes qui consomme et la démocratie rurale qui produit.

Je veux l'augmentation du prix du blé, et je défendrai énergiquement le droit du propriétaire de faire de l'eau-de-vie en dehors de tout contrôle et d'en disposer à son gré tant qu'elle ne sortira pas sur la voie publique.

Mais il est une autre nécessité beaucoup trop longtemps méconnue et qui s'impose à l'heure actuelle, je parle de la protection du sol et de son outillage.

Il faut favoriser les acquisitions et les mutations du sol par une diminution des droits qui s'y rattachent, de même qu'il convient de l'exonérer d'une bonne partie des impôts qui le frappent.

L'assurance des récoltes contre les fléaux de l'atmosphère, sous la forme d'un système applicable, est devenue promptement une de ces vérités qu'on est étonné de n'avoir pas vu découverte plus tôt et dont l'honneur et le mérite reviennent en entier à M. Quintaa.

Tout crédit en découle, car le cultivateur ne pouvant compter sur un revenu, se trouve par cela même dans l'impossibilité de contracter des engagements qu'il n'est pas sûr de tenir. En présence d'espérances qui ne seront plus désormais ni illusoires, ni décevantes, celui qui aime la terre et la cultive, malgré des résultats si inconstants, apportera, j'en ai la conviction profonde, la plus grande vaillance à des améliorations et à des transformations qui rendront son travail infiniment plus fécond. Par là, il assurera l'abondance des produits qui, à son tour, rendra la vie matérielle plus facile et à meilleur marché pour tous, pour l'ouvrier principalement.

Électeurs,

En parcourant votre contrée et en voyant votre pénible labeur quotidien, on est pris de la même foi que vous dans de meilleures destinées, on a d'in-

vincibles espérances parce qu'on sent vivement que sous un gouvernement dont le progrès est l'essence, comme celui de la République, la prospérité de l'agriculture et la grandeur de la patrie sont indissolublement liées.

Docteur LANNELONGUE,

Maire de Castéra-Verduzan, professeur à la Faculté de médecine de Paris, officier de la Légion d'honneur.

Circonscription de LECTOURE.

M. Thierry CAZES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au moment où vous êtes appelés à renouveler la représentation nationale, j'ai considéré comme un devoir civique d'accepter la candidature qui m'a été offerte par un grand nombre d'électeurs de cette circonscription, pour aller défendre à la Chambre la politiqne de réformes et de justice sociales, depuis trop longtemps abandonnée par le Gouvernement républicain.

Je ne viens pas demander vos suffrages pour aller grossir les rang de ces députés complaisants, inutiles et muets qui encouragent, par leur silence et au besoin par leurs votes, toutes les défaillances et toutes les fautes du pouvoir.

Républicain convaincu depuis les premières années de ma jeunesse, fortifié dans mes convictions par l'étude attentive de notre histoire, je n'hésiterai pas à me faire l'interprète de votre volonté souveraine en exposant à la tribune de la Chambre une politique franchement démocratique et sociale.

Enfant dévoué de ce pays dont je connais les aspirations et les besoins matériels, vous me trouverez toujours prêt à prendre la parole pour la défense de vos intérêts.

Électeurs,

C'est la première fois que j'ai l'honneur de solliciter un mandat électoral.

Je vous dois donc des explications détaillées sur mon programme politique, économique et social.

Mes déclarations seront nettes.

Au point de vue politique, je suis partisan :

1° De la revision de la Constitution monarchique de 1875, qui, en donnant

au Sénat le droit exorbitant d'annuler toutes les décisions de la Chambre, subordonne le suffrage universel au suffrage restreint, organise la stérilité parlementaire et livre la République à une oligarchie.

La revision est, à mes yeux, la réforme primordiale, car je suis de ceux qui pensent que sans revision il n'y a point de réformes possibles.

2° De l'organisation d'une Chambre économique, composée des élus de la classe moyenne, des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des ouvriers agricoles, des ouvriers des villes, pour que l'on soit bien en présence d'une sincère représentation des producteurs et travailleurs de toutes catégories.

3° De la liberté de conscience. Lamartine disait, en 1848 : « La Révolution de 89 a conquis la liberté pour tout le monde, excepté pour Dieu ». Au grand soleil de la liberté, tous les cultes doivent être libres, indépendants et respectés.

La liberté de conscience ne peut être assurée définitivement, à mon avis, que par la séparation des Églises et de l'État, séparation précédée du vote d'une loi sur les associations et sur la liquidation des biens de mainmorte. Du reste, le peuple, par l'application du *referendum*, doit être directement consulté sur la question religieuse.

4° De la gratuité de la justice et de l'institution d'un jury correctionnel destiné à atténuer les rigueurs souvent inexplicables des magistrats vis-à-vis des pauvres et des malheureux, alors qu'on les voit trop indulgents, comme dans l'affaire de Panama, pour les gros voleurs et pour les criminels de haute marque.

Au point de vue social, je réclamerai :

1° La réforme radicale de notre système d'impôts, la suppression des octrois et de toutes les taxes de consommation, et leur remplacement par un impôt sur la richesse acquise (revenu et capital).

Ce sont les travailleurs des villes et des champs, les petits propriétaires, les petits commerçants, les petits industriels qui supportent aujourd'hui la plus grande partie du poids de l'impôt.

Par contre, le capitaliste chargé d'or ne contribue que pour une part dérisoire aux charges publiques.

Cette inégalité choquante de notre système fiscal, contraire aux règles de l'équité et aux lois de la justice, doit disparaître.

2° La suppression des grands monopoles financiers et industriels par la nationalisation de la Banque de France, des compagnies de chemins de fer et des mines.

Les bénéfices de ces grandes entreprises entreront ainsi dans les caisses de la République et profiteront à tout le monde au lieu d'enfler la poche d'actionnaires oisifs, à qui la fortune vient en dormant.

3° La création d'un ministère du travail et le vote de toutes les lois sur les accidents, sur la liberté des syndicats, sur les sociétés de secours et sur les caisses de retraites, réclamés vainement jusqu'à ce jour.

4° Réforme militaire : réduction du service militaire à deux ans pour tous les Français.

Cultivateurs !

Ouvriers agricoles !

Vous constituez la grande majorité du corps électoral dans notre arrondissement.

Je connais les devoirs que cette situation m'impose.

C'est à vous que je dois consacrer la plus grande partie de mes efforts et de mon dévouement.

Comptez sur moi pour faire triompher vos légitimes revendications!

La République, dont vous êtes le fondement le plus solide, doit vous venir en aide dans votre détresse.

Assez d'encouragements platoniques!

Il faut des actes!

Je veux avec vous :

1° Une protection douanière vigilante et efficace pour que vos denrées soient vendues à un taux rémunérateur ;

2° L'établissement d'une taxe mobile sur les blés, de manière à éviter l'avilissement des prix. Un minimum de 20 francs l'hectolitre pour la vente du blé ;

3° L'organisation du crédit agricole sur des bases démocratiques en rapport avec la baisse de la valeur de l'argent et comportant des délais d'emprunt suffisants pour vous permettre de rétablir votre situation ébranlée;

4° La suppression de l'impôt foncier et celle du droit de mutation pour les propriétés dont la valeur est inférieure à 5.000 francs ;

5° Une indemnité de plus-value à fin de bail pour les fermiers ou métayers qui auront augmenté, par leur travail et leurs deniers, la valeur de la terre ;

6° La constitution d'une réserve insaisissable — en cas de gêne — comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail, indispensables pour votre métier;

7° La revision du cadastre ;

8° Le développement de l'instruction agricole ;

9° La création de laboratoires régionaux de chimie agricole, destinés à renseigner exactement les cultivateurs sur la nature des sols, la valeur des engrais chimiques et la qualité des graines;

10° Un minimum de salaire et une retraite pour les ouvriers agricoles, dont le sort n'est pas moins intéressant que celui des ouvriers des villes;

11° L'organisation d'une assurance agricole sur les bases de la proposition Quintaa.

Voilà, cultivateurs, ce que mon parti n'a jamais cessé de réclamer pour vous.

Ce qu'il veut, en résumé, c'est relever votre condition, vous rendre intégralement la propriété de la terre que vous arrosez de votre sueur, et vous arracher à l'exploitation des gens d'affaires et des usuriers.

Je suis convaincu que vous seconderez ces efforts, en lui témoignant votre confiance en ma personne.

Mes chers concitoyens,

Vous savez maintenant qui je suis et ce que je veux; si vous approuvez mes idées; si vous croyez que l'heure est venue d'inaugurer une politique nouvelle;

Si vous pensez qu'il est temps de faire de la République une réalité bienfaisante pour les masses laborieuses trop longtemps négligées ; si vous croyez qu'il est nécessaire, pour conserver la paix sociale et pour éviter les révolutions et les ruines qui en sont la conséquence, d'apaiser les mécontentements populaires en ouvrant la soupape de sûreté des réformes ;

Vous vous rallierez, sans hésiter, à ma candidature.

Et, en faisant cela, vous suivrez les vieilles traditions du parti républicain, vous marcherez dans la voie tracée par vos pères de la Révolution française.

Vous resterez, en un mot, fidèles à vous-mêmes, fidèles à votre passé ; car la circonscription de Lectoure a toujours marché à l'avant-garde de la démocratie du Gers.

C'est un titre d'honneur qu'elle tiendra à conserver.

Je ne suis qu'un modeste soldat de la grande cause démocratique et sociale ; mais vous pouvez compter sur tout mon zèle, sur toute mon activité et sur toute mon énergie pour tenir dignement et vaillamment le drapeau que vous remettez en mes mains.

Vive la République démocratique et sociale !

Thierry CAZES,
Professeur de l'Université.

Circonscription de LOMBEZ.

M. Émile THOULOUSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août, à nommer votre député.

Je viens solliciter l'honneur d'être votre représentant, moi qui, depuis sept ans, suis à la peine et à la bataille pour le triomphe des principes républicains dans l'arrondissement de Lombez.

En 1889, au moment du péril boulangiste, j'ai tenu haut et ferme le drapeau de la République. La défaite glorieuse d'alors se changera aujourd'hui en une éclatante victoire.

Le pays est venu en masse à nous. La République n'est plus discutée. Le Gers, qu'on appelait la Corse continentale, est à la tête du mouvement qui entraîne les populations vers les idées de progrès, de justice, d'ordre et de liberté, qui sont l'apanage de la démocratie.

Maintenant que la question politique ne se pose plus, nous pouvons, débarrassés de toute entrave, marcher résolument en avant dans la voie du progrès, aborder l'étude des réformes réclamées par le pays : à l'heure actuelle, tous les efforts doivent tendre à la solution des problèmes sociaux, économiques, agricoles.

Je suis pour la liberté entière du travail pour une équitable répartition des salaires, pour la réglementation des rapports de l'ouvrier et du patron, de façon à faire marcher ensemble et d'accord le travail et le capital, ces deux facteurs de la richesse nationale.

J'estime qu'une société civilisée comme la nôtre doit assurer la gratuité des soins aux indigents malades, la sécurité des dernières années aux vieux travailleurs des champs et de la ville, but qu'on ne pourra atteindre qu'en créant une caisse de retraite pour la vieillesse, en établissant le service de la médecine gratuite pour les pauvres dans les campagnes, tel qu'il vient d'être voté par une loi récente.

Au point de vue agricole, qui intéresse surtout notre région, quatre choses sont essentielles : le dégrèvement de l'impôt foncier, l'institution du Crédit agricole, de l'assurance agricole, le relèvement du prix du blé.

C'est dans ce sens que j'ai, au Conseil général, déposé de nombreux vœux avec mes collègues républicains, soucieux de tout temps des intérêts du cultivateur.

J'ai réclamé :

La suppression ou, tout au moins, le remaniement de l'impôt foncier ;

L'organisation la plus rapide possible du crédit agricole ;

L'institution d'une caisse nationale d'assurance agricole.

Et, le 12 avril 1893, je demandais : « Que les droits de douane sur les blés, actuellement de 3 à 5 francs, puissent être portés à 10 francs, et que le Ministre de l'Agriculture fixe directement le taux du droit selon les intérêts de l'agriculture, de manière à entraver la spéculation qui a, jusqu'à ce jour, rendu les droits absolument illusoires, » de façon à assurer le prix moyen de 20 fr. par hectolitre, donnant satisfaction à la fois au producteur et au consommateur.

Je proposerai :

Une plus juste répartition des charges publiques ;

La diminution des frais de justice ;

Le droit pour le propriétaire de chasser sur sa propriété.

Rapporteur du chemin de fer de Toulouse à Boulogne, j'ai fait voter cette ligne d'intérêt local, si instamment et depuis si longtemps désirée, elle va immédiatement entrer dans la voie d'exécution.

La Chambre des députés et le Sénat viennent, sur la proposition du Ministre des Travaux publics, de voter 400.000 francs pour continuer les travaux de la ligne déjà commencée de Castelsarrazin à Lombez. Tous mes soins sont acquis d'avance à la prompte réalisation de cette voie ferrée, si importante pour notre arrondissement.

Électeurs,

Je n'ai pas à vous faire de longues promesses. Vous me connaissez. Depuis que je suis entré dans la vie politique, j'ai constamment été à votre disposition; je n'ai ménagé ni mon temps ni mes forces pour la défense de vos intérêts; j'ai mis à votre service toute l'influence dont je pouvais disposer. Si vous me jugez capable de continuer, vous voterez pour moi et vous acclamerez ainsi, sur mon nom, la République!

Emile THOULOUSE, docteur en droit, président du Conseil général du Gers, maire de l'Isle-Jourdain.

Circonscription de MIRANDE.

M. Olivier BASCOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Ayant eu l'honneur d'être désigné comme candidat par le Congrès républicain de l'arrondissement, je me présente à vos suffrages.

J'ai toujours eu la ferme conviction que la République seule peut exprimer la volonté nationale, garantir nos libertés et nos droits de citoyens.

Après vingt ans de lutte, nous voyons enfin les partis monarchiques, vaincus, s'incliner devant son principe supérieur.

C'est le moment de profiter de la victoire, de lui faire porter ses fruits en organisant la démocratie, en s'inspirant des idées de justice et d'humanité proclamées par la Révolution.

La République, en effet, n'est pas ce qu'elle doit être. Mais elle sera demain ce que nous la ferons nous-mêmes, après avoir balayé les derniers débris de la coalition réactionnaire.

Je veux un gouvernement ferme et libéral : — ferme, en faisant observer la loi par tous les citoyens ; — libéral, en respectant les droits de chacun, tout en maintenant l'ordre social avec énergie. Il doit devenir réellement populaire, cherchant son appui dans la majorité composée de tous ceux qui travaillent et

produisent. Il ne doit pas être l'exploitation du pouvoir au profit de quelques-uns, mais la gestion par des mandataires des intérêts de tous. Sa protection est due spécialement aux travailleurs des campagnes, car c'est là que gisent les forces vives du pays.

Il y a des iniquités. Il y a des abus.

Des réformes sont nécessaires, mais sans désordre, sans violence, respectant les situations acquises, la propriété, la famille, ces grandes assises de la société actuelle. Comme ces iniquités, ces abus retombent principalement sur les paysans, mon programme est essentiellement agricole.

Aussi, j'y ai inscrit avant tout les mesures ou transformations de nature à améliorer la situation morale et matérielle des agriculteurs :

L'assurance des récoltes par l'État ou l'intervention de l'État ;

L'organisation d'un crédit spécial offrant à la culture des capitaux à taux réduit.

Il comprend : la réforme de notre système d'impôts, dont la conséquence est de faire retomber sur les faibles et les déshérités le plus lourd fardeau des charges publiques ;

La suppression du principal de l'impôt foncier, si écrasant pour l'agriculture, et la modification de son assiette;

La réforme de l'impôt sur les successions, qui ne tient aucun compte des hypothèques grevant les héritages et cause la ruine de tant de familles de laboureurs;

Je demanderai la diminution des droits de mutation en ce qui concerne les propriétés rurales ;

La protection plus efficace du blé français contre la concurrence des blés étrangers ;

L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, où tant de misères et de douleurs restent ignorées et sans secours ;

L'abolition des permis de chasse.

A un point de vue plus général, je désire :

Le maintien intégral de la loi scolaire, de la loi militaire et celui du Concordat en ce qui concerne les relations de l'Église et de l'État;

Plus d'économie et de prévoyance dans la gestion des finances publiques, sans reculer toutefois devant aucun sacrifice pour la défense nationale;

En présence des scandales financiers qui ont ému l'opinion, l'État me semble avoir l'obligation d'exercer à l'avenir un contrôle rigoureux sur les sociétés faisant appel au crédit public ;

Je m'engage enfin à rendre compte de mon mandat une fois par an.

Tous mes efforts tendront à rester indépendant de toute coterie, à me pénétrer de vos besoins et de vos intérêts si longtemps méconnus.

Électeurs,

Le 20 août prochain, souvenez-vous que vous allez émettre un vote dont la France entière attendra anxieuse le résultat.

En acclamant la République dans cet arrondissement, où a été personnifiée

l'opposition la plus aveugle et la plus tenace, vous voudrez condamner le système d'obstruction qui, depuis longtemps, est la principale cause des fraudes commises et de l'impuissance du gouvernement républicain.

Ce vote aura une grande signification.

Il montrera surtout que vous êtes las des agitations stériles, que vous voulez enfin l'union de tous les Français sous le même drapeau.

En travaillant à cette œuvre de réconciliation nationale, vous assurerez pour l'avenir la grandeur de notre chère Patrie, attendant dans la paix, avec la fierté d'une nation libre, et dans le rayonnement de sa gloire, l'heure des triomphes suprêmes et des suprêmes réparations.

Vive la France ! Vive la République !

Olivier BASCOU,
Avocat, candidat républicain du Congrès.

GIRONDE

Circonscription de BAZAS.

M. Émile CONSTANT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires et les délégués républicains, régulièrement élus en réunion publique, m'ont fait l'honneur de me désigner, dans le Congrès du 1er juillet dernier, comme le candidat unique de tous les républicains aux élections législatives du 20 août.

Ayant toujours vécu au milieu de vous, je n'aurai pas à m'étendre longuement sur un programme que vous connaissez déjà, car vous avez pu en suivre, au jour le jour, le développement dans les colonnes du *Glaneur*.

Républicain de gouvernement, je pense que le progrès est indissolublement lié au maintien de l'ordre, et que le pouvoir pourra être d'autant plus tolérant qu'il sera plus fort.

Je défendrai ces lois démocratiques qui s'appellent la loi militaire de trois ans et la loi scolaire.

Enfant du peuple, je me consacrerai tout spécialement à l'étude des réformes qui peuvent apporter une amélioration dans le sort des classes laborieuses, mais je combattrai avec toute mon énergie ces théories décevantes qui, en supprimant la propriété individuelle, amèneraient la ruine générale.

Respectueux de toutes les libertés et de toutes les croyances, je m'associerai à la politique d'apaisement dont M. Viger, Ministre de l'Agriculture, s'est fait dernièrement, à Bazas, à l'occasion de notre magnifique fête agricole, l'interprète éloquent.

Après avoir soutenu par la plume, durant ces douze dernières années, les intérêts multiples de l'agriculture bazadaise, je m'en ferai le défenseur convaincu à la tribune de la Chambre.

Je suis pour l'essai loyal des tarifs de commerce, et pour des droits d'entrée qui assurent au producteur une rémunération suffisante, sans peser trop lourdement sur le consommateur.

Partisan d'une juste protection de notre bétail, de nos blés, de nos vins, de nos bois et de nos résines, je poursuivrai énergiquement le dégrèvement de la propriété foncière, et l'institution, avec le concours de l'État, du crédit agricole.

Soucieux, avec tous les Français, de la défense et de l'organisation de notre domaine colonial, je pense que la création d'une armée spéciale s'impose pour ne pas disperser nos forces et laisser tous ses enfants à la mère-patrie.

Electeurs!

A vous de vous prononcer entre ce programme et celui du candidat de la réaction, qui n'a marqué son passage à la Chambre que par des votes d'une opposition systématique.

La question se pose entre la monarchie et la République, entre la France du passé et notre France démocratique, que, dans votre orgueil de patriotes, vous voyez grande et prospère, marchant avec confiance vers des jours meilleurs, la main dans la main de la Russie, et venant, par le seul ascendant de son droit et de sa force, de remporter au Siam une éclatante victoire diplomatique.

Électeurs de l'arrondissement de Bazas, mes chers compatriotes, je vous demande de vous associer, le 20 août, à l'immense majorité du pays, et d'émettre sur mon nom un vote qui signifie à la fois : vive la France et vive la République!

Emile CONSTANT,
Avocat, directeur du « *Glaneur* ».

Circonscription de BLAYE.

M. T. GOUJON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Comme en 1889, je me présente à vos suffrages sous les auspices du Congrès républicain de notre arrondissement. Mais combien plus favorables sont les circonstances dans lesquelles nous nous retrouvons!

Il y a quatre ans, attaquée sans mesure, contestée dans son principe même, menacée par un aventurier, la République luttait pour l'existence. Elle a maintenant surmonté tous les obstacles et conquis l'immense majorité du corps électoral.

C'est qu'en dépit des calomnies et des attaques le gouvernement républicain, fidèle à son origine et à ses promesses, a poursuivi son œuvre. La législature qui finit a dégrevé les transports d'une somme considérable, favorisant ainsi le commerce, abaissé l'impôt foncier, porté l'ordre et la clarté dans nos finances.

En même temps, des manifestations dont vous avez certainement gardé le souvenir affirmèrent au dehors le relèvement et le prestige de la France, que sont venus confirmer nos récents succès diplomatiques dans l'Extrême-Orient.

Aussi, voyons-nous les adversaires de la République mettre bas les armes et mon concurrent lui-même accepter, pour la forme, le régime républicain. Le pays ne se contentera pas de ces adhésions suspectes, mais il faut s'en réjouir comme d'un hommage involontaire rendu à ce gouvernement dont hier encore on prédisait la chute.

Quant à moi, mes chers concitoyens, je n'ai pas besoin de déclarer que, persévérant dans la voie que je suis depuis plus de trente-cinq années, je reste le partisan décidé des réformes que nous devons à la République.

Mais il ne s'agit pas seulement de défendre les conquêtes déjà faites, il faut marcher dans la voie du progrès, sans oublier jamais que les réformes ne sont fructueuses que si elles s'opèrent avec sagesse et maturité.

Personnellement connu de la plupart d'entre vous, je n'ai pas à faire un vain étalage de théories ni de promesses. Qu'il me suffise de déclarer, une fois de plus, qu'à mes yeux la République doit être libérale, ouverte à toutes les adhésions sincères, protectrice de toutes les libertés, respectueuse de tous les droits.

Le pays réclame aussi la stabilité ministérielle; il veut un gouvernement fort, imposant à tous le respect de la loi et sachant résister aux exigences des partis.

Je me placerai au Parlement à côté de ceux qui défendront ces idées, m'efforçant d'écarter les controverses inutiles pour faire prévaloir une politique d'apaisement et de concorde. Je n'ai cessé, depuis vingt-cinq ans, d'en donner la preuve en ouvrant ma porte à tous sans distinction de partis.

Les questions économiques et financières ne s'imposent pas d'une manière moins pressante à l'attention de votre mandataire. La crise vinicole que nous subissons doit spécialement appeler tous ses soins. N'ai-je pas le droit de dire que, si d'autres sont prodigues de paroles et de promesses, je puis, quant à moi, vous apporter des actes ? Au Conseil général, j'ai toujours défendu les intérêts viticoles de notre pays et, tout dernièrement encore, je devais à la confiance de mes collèges l'honneur de faire adopter des mesures protégeant nos produits contre l'invasion des vins d'Espagne. Ce que j'étais hier, je le serai demain : d'ailleurs mes intérêts sont les vôtres.

Electeurs !

Je garde un souvenir reconnaissant des huit mille suffrages dont vous m'avez honoré en 1890. Vous direz que je n'ai pas démérité et, sur mon nom, vous acclamerez un gouvernement qui nous a donné plus de vingt années de progrès, de liberté, d'ordre et de paix.

Vive la République !

T. GOUJON.

Maire de Gauriac, membre du Conseil général de la Gironde.

1re circonscription de BORDEAUX.

M. Th. LABAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

M. Labat a adressé aux électeurs l'appel suivant :

L'Association républicaine de la première circonscription de Bordeaux m'a offert la candidature pour les élections à la Chambre des députés.

J'ai accepté et voici ma profession de foi :

Question politique.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, je serai, après mon élection, ce que j'étais avant : un républicain convaincu et indépendant.

Arrivé à un âge où l'ambition n'a pas de raison d'être, n'appartenant à aucune coterie, ne portant les chaînes d'aucun groupe, n'étant inféodé à aucun journal, j'approuverai le gouvernement lorsqu'il fera bien, je le blâmerai lorsqu'il fera mal. En toutes circonstances, je n'obéirai qu'à des considérations d'intérêt général, je ne prendrai pour guide dans mes décisions que les inspirations de ma conscience d'honnête homme et de bon citoyen, et m'efforcerai d'obtenir dans la confection des lois nouvelles et l'application des anciennes, l'égalité, la justice et la liberté pour tous.

Ayant consacré à l'étude des questions économiques et sociales la majeure partie des loisirs que me laissait ma profession, je crois être en mesure de discuter utilement ces importants problèmes.

Question économique et conventions commerciales.

En économie politique, le raisonnement démontre et l'expérience confirme, que les traités de commerce ou les conventions commerciales produisent d'excellents effets lorsqu'ils sont établis sur les bases d'une juste et libérale réciprocité. Aussi, suis-je résolu à voter les plus larges concessions de tarifs en faveur des peuples qui nous offriraient des avantages corrélatifs.

Questions sociales. — Individualisme.

En économie sociale, je reconnais qu'il est absolument nécessaire de poursuivre l'amélioration du sort du plus grand nombre, mais je pense, et je prouverai, que le respect du droit de propriété individuelle doit être la base de cette amélioration. Le droit de propriété individuelle est le levier le plus puissant de

l'activité, de la sagesse, de la dignité, de la prévoyance humaine, et le contrepoids indispensable de la liberté du travail. Sans lui, tous les hommes voudraient exercer les professions les plus agréables, et il faudrait employer la contrainte pour faire exécuter les travaux pénibles.

Une atteinte quelconque portée à ce droit serait donc un recul et non pas une avance vers le développement de la liberté et du bien-être général; aussi, est-ce au nom de l'intérêt de tous que je combattrai le socialisme d'État ou collectivisme.

Socialisme d'État et Collectivisme.

Ce serait rendre un bien mauvais service aux travailleurs que de leur laisser croire un seul instant que la réalisation de ces utopies venues d'Allemagne, si elle était possible, les conduirait à une amélioration quelconque de leur sort. C'est le contraire qui est vrai; il ne peut sortir du collectivisme que la paralysie du corps social, la servitude des travailleurs et la misère pour tous.

Participation aux bénéfices. — Association. — Coopération.

Je connais bien les ouvriers pour avoir passé ma vie entière au milieu d'eux: à Lormont, dans mon enfance; à Sainte-Croix, Bacalan et Queyries, pendant les quarantes années de ma carrière industrielle.

L'antagonisme qui existe entre eux et les patrons résulte d'un malentendu qu'il suffit de faire disparaître pour remplacer la contradiction apparente des intérêts par la plus étroite solidarité. La participation aux bénéfices ou mieux encore, lorsque cela est possible, le développement de l'esprit d'association et de coopération doivent très rapidement amener entre patrons, employés et ouvriers l'accord le plus intime.

A mesure que cet accord se fera, l'harmonie qui existe entre les intérêts de tous les travailleurs apparaîtra aux yeux de tous, et tout le monde comprendra quelles sont les réformes qui doivent permettre de résoudre les problèmes sociaux.

Remaniement des impôts.

Parmi ces réformes, un remaniement profond de notre régime fiscal s'imposera au premier rang.

Cette question si grave qui, pour être menée à bien, exige des mains si prudentes et si exercées, est déjà agitée depuis nombre d'années au Parlement.

Impôt de consommation. — Octrois. — Boissons hygiéniques. — Exercice.

On a discuté d'une manière générale la suppression des impôts de consommation et, en particulier, celle des octrois. Pour ces derniers, je suis partisan du projet de loi qui laisse aux municipalités la responsabilité et le soin de les sup-

primer lorsqu'elles auront trouvé des impôts de remplacement plus justes et d'une perception plus sûre et moins onéreuse.

On a discuté aussi, depuis longtemps, la suppression de l'impôt sur les boissons hygiéniques et du privilège des bouilleurs de cru. Je suis partisan de ces réformes, qui auront pour conséquence la suppression de l'exercice et faciliteront le commerce dans un sens très favorable aux débouchés de nos produits.

Procès-verbaux de régie, d'octroi, de douane et d'administration.

La nécessité de faire disparaître dans la procédure suivie en matière de procès-verbaux de régie et d'octroi tout ce qui place les agents de l'administration en dehors du droit commun a été reconnue par la Chambre : elle ne l'a pas été par le Sénat. Il n'en sera plus de même lorsque la question, au lieu d'être présentée d'une façon tronquée et incidente, sera portée dans son ensemble devant le Parlement.

Il ne faut pas croire, en effet, que les pouvoirs draconiens réservés à l'administration pour les procès-verbaux de régie et d'octroi ne s'appliquent qu'à ces institutions. Ils s'étendent, en général, à toutes les contraventions, notamment en matière de douane ou en matière de dommages causés aux travaux publics. Le nombre de procès-verbaux abusifs et injustifiés dressés par les agents de l'administration, en vertu des pouvoirs qui leur sont réservés par les lois et décrets, est si grand qu'il suffira d'en citer quelques-uns pour qu'un simple exposé suffise à faire condamner cette législation d'un autre âge.

Développement du travail national.

Mais, à côté de ces réformes, beaucoup d'autres, tout aussi importantes, s'imposent, qui doivent avoir toutes pour objectif de faciliter la production, le transport, la consommation des produits et le développement du travail.

En facilitant les transports et les rendant moins onéreux, on développe le commerce intérieur au profit du travail national dans le pays tout entier, et, en particulier, au grand profit de nos ports de commerce. Si on a soin, en outre, de donner au capital l'assurance qu'il peut se lancer en toute sécurité dans les opérations du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, on donnera au travail de nouveaux aliments; les ouvriers, les employés, les travailleurs de tous ordres, seront demandés en plus grand nombre, et nécessairement il devra s'en suivre la hausse des salaires et des appointements.

Procurer du travail aux travailleurs, c'est le moyen infaillible d'augmenter leur bien-être. C'est un moyen dont je suis sûr, pour l'avoir longuement expérimenté; il m'a permis de faire vivre, autour de moi, à Bordeaux, un très grand nombre de familles.

Institutions de prévoyance. — Mutualité.

Mais ce n'est pas tout que d'augmenter le bien-être des ouvriers valides

ou des employés de tout ordre en leur procurant du travail; il faut encore songer à ceux que l'âge ou une fatalité imméritée condamnent à l'inaction; pour ceux-là, la création d'institutions de prévoyance, encouragées par l'Etat, s'impose, surtout celles qui sont basées sur la mutualité.

Travaux du port de Bordeaux et du fleuve.

J'ai eu si souvent l'occasion, dans des conférences publiques, des brochures, des articles de journaux, ou bien dans les séances de la Chambre de commerce, de donner des preuves de ma sollicitude et de mon dévouement absolu et complet pour Bordeaux, son commerce spécial, son port et son fleuve, que je crois inutile d'en parler longuement ici; je tiens à dire cependant que, parmi les considérations qui m'ont conduit à accepter la candidature qui m'était offerte, la moindre n'a pas été l'espérance d'être mis à même de défendre avec plus d'autorité et d'influence ces intérêts vitaux qui me sont si chers.

Politique des affaires et du travail.

En un mot, je m'attacherai surtout à la politique des affaires et du travail, persuadé que c'est encore là le meilleur moyen de faire rendre à la République tous les fruits qu'on est en droit d'attendre d'elle, le meilleur moyen de montrer qu'elle seule peut permettre de porter à son maximum le bien-être de tous et, par suite, le meilleur moyen de la faire aimer et d'accentuer le mouvement qui porte de plus en plus vers elle tous les bons citoyens.

Vive la France!

Vive la République!

Th. LABAT, constructeur maritime,
Membre de la Chambre de commerce.

Appel adressé aux électeurs
par le comité qui a patronné la candidature de M. Labat.

Électeurs républicains,

Le 20 août courant, vous allez être appelés à nommer un député. Nous présentons avec confiance à vos suffrages M. Th. Labat, constructeur maritime et membre de la chambre de commerce de Bordeaux.

Républicain convaincu et ancien, M. Th. Labat n'a dans son passé politique ni défection ni équivoque. La fermeté qu'il a toujours apportée dans la défense des principes démocratiques vous est un sûr garant de la sincérité de ses convictions et de l'énergie qu'il saura toujours apporter à les défendre.

Au surplus, M. Labat n'est pas un inconnu pour vous. Toute sa vie indus-

trielle et commerciale s'est écoulée dans notre ville, où par son travail, sa probité et son intelligence il a su conquérir l'estime et la sympathie universelles.

Directeur d'une importante maison de construction navale, il est, mieux que tout autre, et par son expérience journalière, au courant des intérêts de notre navigation et de notre port. Nos concitoyens n'ont pas oublié toute l'activité qu'il a déployée dans la défense des intérêts maritimes de la ville de Bordeaux, et ils se souviendront que, si la question des appontements de Pauillac n'est pas encore résolue dans un sens défavorable aux intérêts de la ville de Bordeaux, nous le devons à la lutte énergique que M. Labat a soutenue contre l'administration au nom de la chambre de commerce et aux arguments techniques à l'aide desquels il a su faire hésiter le Parlement, généralement peu au courant des questions d'intérêt local.

Cette question des appontements de Pauillac, celle de l'amélioration du port de Bordeaux, sont encore pendantes. Pour les résoudre dans le sens favorable à nos intérêts locaux, nous avons besoin d'un représentant qui joigne à l'autorité qu'il trouvera dans vos suffrages, celle qu'il puisera dans sa compétence technique et dans l'étude détaillée qu'il a faite depuis longtemps de cette question vitale pour les intérêts de notre ville.

M. Th. Labat se présente encore à vous comme un défenseur résolu et éclairé de la liberté commerciale. Convaincu qu'il y a une étroite solidarité entre les intérêts de la production, du commerce et du travail, et que tous les trois doivent profiter de l'extension de nos relations extérieures et des facilités accordées à la consommation de nos produits à l'intérieur du pays, il réclamera des traités de commerce de réciprocité et la suppression des droits sur les boissons hygiéniques.

Enfin, M. Labat, par la connaissance qu'il a acquise dans son industrie des besoins des ouvriers, saura mettre son dévouement et son expérience au service de ces derniers. Mais aussi il sera assez indépendant pour se dégager des formules creuses qui ne tendent qu'à troubler les rapports sociaux et à apporter la perturbation dans l'activité commerciale et industrielle de notre pays. Il limite ses promesses aux choses possibles, car il croit comme nous que l'on ne peut honnêtement promettre que ce que l'on est sûr de pouvoir réaliser.

Électeurs républicains !

Si vous voulez assurer à notre ville une représentation digne de sa population et capable de défendre utilement et efficacement ses besoins vitaux;

Si vous voulez voir défendre sérieusement les intérêts commerciaux de notre région ;

Si vous voulez avoir au Parlement un représentant capable d'arracher notre port à la ruine menaçante ;

Si vous voulez un député profondément attaché aux conquêtes réalisées par la République depuis sa fondation, et qui, étant toujours resté fidèle à la cause républicaine, nous semble le plus digne et le plus capable de la défendre,

Vous voterez tous, le 20 août courant, pour Th. Labat.

Aux urnes ! pas d'abstentions ! Vive la République !

Le comité (suivent les signatures).

2e circonscription de BORDEAUX.

M. Charles GRUET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En me présentant à vos suffrages avec l'appui du comité républicain, j'ai le devoir de vous dire comment j'entendrais remplir le mandat de député si j'avais le grand honneur d'être votre élu.

Fidèlement attaché aux institutions républicaines, je travaillerais à fortifier dans notre pays ce gouvernement de progrès, d'égalité, de justice et de solidarité qui répond aux désirs les plus intimes comme aux intérêts les plus chers de la démocratie française et qui, seul, peut amener, d'une façon méthodique et sûre, l'application intégrale des principes de notre grande Révolution.

Ennemi de ces divisions intestines qui paralysent notre essor, défenseur des idées de concorde et d'apaisement qui sont aussi les vôtres, j'ai toujours été partisan de la liberté de conscience comme de toutes les libertés : je ne mentirai pas à mon passé.

Par mon attitude, par mes votes, par la nature de mes travaux, soit au Conseil municipal, soit au Conseil général, vous pouvez présumer ce que seraient mon attitude, mes votes et mes travaux à la Chambre des députés.

Très enclin, par profession et par goût, à l'étude des questions d'affaires, je m'appliquerais avec ardeur à l'examen de celles qui touchent aux grands intérêts de ce pays et à la prospérité de cette belle cité à laquelle on ne saurait jamais assez consacrer d'efforts, de labeur et de dévouement.

Pour cela je réclamerais :

L'unification budgétaire, qui permettra de réaliser, par l'ordre, la clarté et la régularité dans nos finances, d'importantes économies ;

La réforme de l'impôt, afin d'en rendre la répartition plus équitable et surtout plus humaine ;

La réforme de l'impôt des boissons par la suppression des droits sur les boissons hygiéniques, par la suppression de l'exercice et du privilège des bouilleurs de cru et par le retour au droit commun pour les procès-verbaux de régie et d'octroi ;

Une législation douanière plus libérale ouvrant, par des conventions commerciales établies sur les bases de la réciprocité, de nouveaux débouchés aux produits nationaux ;

La création d'un crédit agricole, la simplification des formalités et la réduction des charges en matière de mutation des propriétés rurales ;

Le développement des principes de prévoyance et de mutualité et l'encou-

ragement à l'épargne en assurant, au travailleur qui aura économisé avec persévérance, un pécule suffisant pour mettre sa vieillesse à l'abri du dénûment;

La libération de nos canaux;

L'attribution aux travaux du port de crédits suffisants, afin de compléter, sans nouveaux délais, son outillage maritime et de poursuivre avec efficacité l'amélioration des passes du fleuve et de la rade de Bordeaux.

Telle est, mes chers concitoyens, la série des principales questions que le Parlement aurait, à mon avis, le devoir de résoudre et le pouvoir de faire aboutir pendant la prochaine législature, si vos nouveaux représentants savent s'entendre pour nous donner un gouvernement stable et fort.

Sachons faire à ce pays que nous aimons au-dessus de tout le sacrifice de nos rancunes et de nos querelles; soyons les uns vis-à-vis des autres conciliants, tolérants et justes pour rester unis.

Vive la République!

Charles GRUET.

3e circonscription de BORDEAUX.

M. A. JOURDE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs de la 3e circonscription,

Arrivé au terme du mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier, je me représente devant vous et je sollicite à nouveau vos suffrages.

Depuis 1889, je vous ai rendu compte régulièrement, plusieurs fois chaque année, de mes travaux parlementaires ; vous connaissez donc la conduite que j'ai tenue à la Chambre.

Vous jugerez, le 20 août, si j'ai accompli mon devoir à votre satisfaction.

Dans ma profession de foi, en 1889, je vous disais que j'étais républicain et socialiste : je n'ai pas changé.

Beaucoup d'entre vous me connaissent, ils savent que je professe sincèrement, loyalement, résolument, les opinions du parti républicain socialiste auquel j'appartiens.

Je suis républicain, parce que la République de tous, pour tous, peut seule conduire à la vérité et à la justice.

Je suis socialiste, parce que, sans de profondes réformes sociales, la République ne serait qu'une étiquette hypocrite.

Ces réformes auxquelles je ne cesserai de consacrer tous mes efforts, je les résume d'un mot :

Assurer à tous le droit à la vie par le travail.

Mais, pour que ces réformes sociales se réalisent, il est indispensable de

reviser la Constitution monarchique de 1875, et de la remplacer par une Constitution vraiment républicaine.

Les bases principales de cette nouvelle Constitution seront, à mon sens :

Le referendum, c'est-à-dire la sanction donnée aux lois essentielles par un vote du peuple, qui doit rester souverain;

Une chambre unique, par conséquent, la suppression du Sénat, que l'expérience montre comme un rouage parlementaire nuisible au progrès politique, au développement pacifique des institutions républicaines.

Je voterai :

L'impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs, en faisant rentrer au Trésor public l'héritage en ligne collatérale, à partir, au moins, du 4e degré;

Une législation réglementant les conditions du travail, réduisant les heures de labeur et interdisant à l'homme de faire travailler un autre homme pour un salaire au-dessous de celui qui est nécessaire aux besoins naturels de l'existence;

La liberté commerciale entre les nations par le retour aux traités de commerce basés sur la réciprocité;

La liberté complète de la presse, de réunion et d'association;

Une caisse de retraite mettant tous les travailleurs à l'abri de la misère dans leurs vieux jours;

L'annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique : Banque, chemins de fer, mines, etc., pour en faire retour à la nation;

La protection au travail honnête, au commerce, à l'industrie et à l'épargne, contre les entreprises et les pratiques scandaleuses de la haute finance sans patrie et sans scrupules;

La gratuité de la navigation sur les canaux du Midi; en attendant l'établissement du canal des Deux-Mers;

L'abrogation de la loi contre l'Association internationale des travailleurs;

Le respect, dans le droit commun, de toutes les croyances philosophiques ou religieuses;

L'amnistie pleine et entière pour faits politiques, de presse, de grèves et pour faits connexes.

Afin que les électeurs puissent suivre, de la façon la plus complète, les travaux de leurs mandataires, je réclamerai la mise en vente, au prix de cinq centimes le numéro, des comptes rendus des Chambres publiés par le *Journal officiel*.

Voilà, mes chers concitoyens, selon moi, les principales questions qui doivent s'imposer tout d'abord à l'attention du législateur, pour être résolues avec clairvoyance et bonne foi.

Si nous sommes d'accord, mes chers concitoyens, mon dévouement tout entier vous est acquis, et si vous avez confiance en moi, vous le proclamerez, par vos bulletins de vote, le 20 août.

Vive la République démocratique et sociale !

A. JOURDE,
républicain socialiste, député sortant.

4e circonscription de BORDEAUX.

M. D. RAYNAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la quatrième fois, vous demander le renouvellement de mon mandat.

J'invoque en première ligne, à l'appui de ma candidature, la désignation à l'unanimité du Congrès électoral républicain, comprenant des républicains de toutes nuances.

Je n'hésite pas à faire également appel au souvenir des liens si solides qui m'attachent depuis quinze ans à la quatrième circonscription. J'excipe enfin de l'accomplissement strict et loyal des engagements contenus dans mes programmes et — pourquoi ne le dirais-je pas ? — des services nombreux rendus à mon pays, à mon parti et à ma circonscription.

C'est en vain que mes adversaires cherchent à défigurer et à rapetisser le débat.

Ils sentent si bien que la République a conquis définitivement le pays, qu'ils n'osent plus l'attaquer en face, et ceux mêmes qui, comme M. Benon, se réclamaient fièrement de la monarchie, en 1889, déclarent hypocritement que, pendant quatre ans, ils n'entreprendront rien contre nos libres institutions.

Je me borne à demander quel serait le sort et l'avenir de la République si ces monarchistes louches arrivaient à la Chambre en majorité.

Le bon sens de la nation déjouera ces captieuses promesses, et le premier souci du corps électoral sera de ne confier la garde de nos chères institutions qu'aux mains loyales et sûres de républicains éprouvés.

Et, au surplus, les républicains, qui ont depuis longues années la responsabilité du pouvoir, peuvent-ils éprouver le moindre embarras à justifier leur gestion politique ?

Après avoir trouvé ce pays sans armée, sans argent, et presque sans espérance, ils peuvent se glorifier de lui avoir rendu la prospérité, la puissance et le prestige.

L'ordre maintenu sans efforts, la liberté la plus large octroyée, l'égalité rencontrant sa suprême expression dans le service obligatoire pour tous et la suppression du volontariat, la fraternité se traduisant par l'adoption de nombreuses mesures législatives favorables aux déshérités de la fortune, n'est-ce pas là le véritable bilan des hommes qui ont exercé le pouvoir ?

Nous nous vantons aussi d'avoir vaincu le césarisme renaissant sous la

forme du boulangisme, et d'avoir ainsi enraciné la République parlementaire dans notre pays.

Malgré une dépense de 17 milliards pour la reconstitution de nos forces militaires, pour l'achèvement de l'outillage national et pour la diffusion de l'instruction en France, malgré les crises agricoles et industrielles traversées, la richesse privée et publique n'a cessé de s'accroître.

Nos Rentes, — fait inconnu jusqu'à nos jours, — touchent au pair ; l'encaisse de la Banque de France est, à elle seule, plus considérable que les encaisses des banques d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche ; les escomptes de ce grand établissement, de 6 milliards en 1869, dépassent aujourd'hui 10 milliards. Le revenu des propriétés bâties s'accroît de plus de 1 milliard, et la valeur des successions de plus de 1 milliard 100 millions. Les fonds de nos caisses d'épargne quintuplent, en atteignant 4 milliards au lieu de 700 millions. Les produits de l'agriculture donnent, en dix ans, une plus-value de 200 millions.

Depuis l'Assemblée nationale, 441 millions d'impôts ont été dégrevés ; les transports des voyageurs et des denrées ont été largement diminués, grâce aux clauses inscrites dans les Conventions. Les budgets extraordinaires de la guerre, de la marine et des travaux publics ont été transportés au budget ordinaire. Depuis 1886, il a été payé sur les ressources normales plus de 840 millions de dépenses extraordinaires.

Notre réseau de voies ferrées, dont l'insuffisance explique en partie nos désastres de 1871, a été porté de 17,000 kilomètres à 40,000 kilomètres.

Le budget de l'instruction publique, de 28 millions, atteint aujourd'hui 190 millions, et celui de l'agriculture, de 4 millions, touche à 42 millions.

N'y a-t-il pas là la meilleure des réponses à opposer aux détracteurs des finances de la République ?

Dans un pays comme la France, dont la population reste malheureusement stationnaire, ne peut-on s'applaudir que nos colonies comprennent aujourd'hui 25 millions d'habitants, et que le mouvement d'affaires avec la métropole ait augmenté de 250 millions ?

De nombreuses lois ayant pour objet l'amélioration du sort des travailleurs ont été votées. Parmi les plus importantes, je dois citer :

Loi sur le travail des femmes et des enfants ; lois sur la durée du travail, sur la réglementation des ateliers, sur la responsabilité des accidents, sur l'arbitrage, sur les livrets d'ouvriers, sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Qui peut donc soutenir sérieusement que l'œuvre de la République a été inféconde ?

Le premier devoir de la Chambre nouvelle sera de former dans ses rangs une majorité compacte éloignant les crises ministérielles et dans laquelle se recrutera un gouvernement qui gouverne, un pouvoir fort dont l'action énergique sur le Parlement est réclamée impérieusement par nos populations.

Si je suis votre élu, je suivrai la politique de fermeté et de modération que j'ai apprise à la grande école de Gambetta.

Je m'attacherai surtout aux questions économiques, sociales et agricoles.

Je soutiendrai l'essai loyal et complet des mesures douanières votées par

le Parlement; mais je réclamerai des traités de commerce qui peuvent seuls donner à nos vins de la Gironde les débouchés qui diminuent tous les jours.

Je serai le partisan décidé de la suppression de l'exercice des droits sur les boissons hygiéniques. J'ai participé à l'adoption de cette loi, dans la précédente législature. C'est la droite de la Chambre et les partisans des bouilleurs de cru qui ont la responsabilité de son échec.

Dans l'ordre financier et social, je serai le soutien de toutes les économies compatibles avec le développement intellectuel, moral et industriel du pays, d'une meilleure répartition des impôts, de la continuation des études pour la meilleure solution des grands problèmes de l'assistance et de la retraite de la vieillesse.

Électeurs,

La République, qui a donné la sécurité à l'intérieur, a conquis à la France l'estime de toute l'Europe et l'alliance d'une des plus grandes puissances modernes.

Comment seriez-vous assez ingrats ou assez aveugles pour l'oublier, le 20 août?

Personnellement, on réédite contre moi, à propos des conventions qui ont permis, sans abdication des droits de l'État et sans faveur aucune pour les compagnies, l'achèvement de notre troisième réseau, des critiques qui ont été jugées par le corps électoral en 1885 et en 1889.

Fort de ma conscience, fort de la décision de la justice de mon pays, qui, par deux fois a condamné sévèrement mes calomniateurs, je me présente à vous la tête haute et je vous demande de remplir votre devoir comme j'ai rempli le mien.

Vive la République!

D. RAYNAL, député sortant.

Le Comité qui patronne la candidature de M. Raynal a adressé aux électeurs de la 4e circonscription l'appel suivant :

Chers concitoyens,

La lutte électorale est engagée encore une fois entre la République et la monarchie : il ne saurait exister à ce sujet aucun doute. Les affirmations de M. Benon, dans l'appel désespéré qu'il vous adresse, ne peuvent vous faire oublier qu'il s'est déjà présenté aux électeurs girondins comme candidat monarchiste, et qu'aujourd'hui encore c'est de l'appui du journal *le Nouvelliste* qu'il se réclame auprès de vous.

Au nom du Congrès républicain, où se trouvaient représentées toutes les communes de la 4e circonscription, nous avons l'honneur d'opposer à ce repré-

sentant honteux, mais impénitent de la monarchie la candidature républicaine de M. Raynal, député sortant.

Notre candidat est depuis longtemps connu de vous. Il est de ceux qui ont le plus utilement contribué à fonder et à maintenir le régime républicain qui a donné à la France, par le libre fonctionnement d'un Gouvernement issu du suffrage populaire, la tranquillité intérieure et l'ordre, la paix et l'honneur en Europe et dans le monde, vingt-cinq ans d'une prospérité sans exemple dans toute notre histoire.

Que lui reproche-t-on?

Ceux qui ont lancé contre lui les plus abominables calomnies et qui, par deux fois, mis en demeure d'apporter des preuves, n'ont pu justifier leurs attaques sans fondement, ont été sévèrement condamnés par la Cour d'assises. Personne ne saurait nier ni la simplicité, ni la dignité de sa vie, ni trente années d'une probité commerciale bien connue à Bordeaux;

On a osé l'appeler étranger?

Il est né de parents bordelais et, en 1870, il refusa la préfecture des Basses-Pyrénées qui lui était offerte par Gambetta, préférant faire son devoir de patriote au 19e corps d'armée;

Ceux qui prétendent qu'il ne représente pas vos intérêts agricoles devraient savoir que, propriétaire lui aussi dans la 4e circonscription, il a, comme vous tous, à cœur la prospérité de nos beaux cantons.

Ceux qui parlent des Conventions scélérates oublient qu'elles ont été votées par 200 voix de majorité à la Chambre des députés, par la presque unanimité au Sénat; que, depuis lors, malgré les plus malveillantes attaques, vous avez, par deux fois, en donnant la majorité à M. Raynal, jugé cette question, et qu'il n'y aurait plus lieu d'y revenir aujourd'hui, si ce n'était précisément pour montrer qu'en vertu de ces Conventions tant critiquées, il a été possible, en 1892, d'accorder des détaxes considérables à tous les transports de denrées en grande vitesse, et, aux voyageurs, des réductions de prix qui atteignent jusqu'à 30 0/0 en 3e classe.

Quant à ceux qui crient à tout propos : « Panama ! » vous leur répondrez que M. Raynal n'a pas voté la loi sur les valeurs à lots, qui n'a passé qu'avec une majorité de députés de droite !

S'il est né dans la religion israélite, n'est-il pas odieux d'en faire contre lui une arme électorale et de raviver des luttes de race et de culte un siècle après la proclamation des Droits de l'homme?

Citoyens !

Vous ne vous laisserez pas surprendre par les déclarations trompeuses d'adversaires sans scrupules;

Vous saurez déjouer les manœuvres des partis réactionnaires coalisés contre un homme qui est l'honneur de la représentation girondine;

Vous ne vous déjugerez pas !

Au député bordelais qui, depuis quatorze ans, représente avec tant d'autorité et d'éclat notre circonscription; à l'orateur brillant qui a conquis, à la

Chambre, l'un des premiers rangs, vous ne préférerez pas M. Benon, étranger à notre département, sans autorité, sans prestige, sans autre passé politique que son échec dans le 2e canton de Bordeaux comme candidat royaliste, sans autre notoriété que sa présence à la barre dans le procès Raynal-Denayrouse, à titre d'avocat du journal *la Cocarde*, dont le directeur vient d'être condamné comme faussaire.

C'est contre ce candidat de toutes les réactions que le parti républicain, sans distinction de nuances, se retrouve uni ; et c'est au nom de la discipline qui a assuré tous nos succès que nous venons vous demander de voter sans abstentions et sans défaillances :

Pour le candidat du Congrès républicain :

Pour M. D. RAYNAL.

Vive la République !

Les Membres du bureau du Congrès républicain :

MANY, conseiller général du canton de Blanquefort, président ; EYMOND, conseiller général du canton du Carbon-Blanc, vice-président ; QUANCARD, conseiller général du canton de Saint-André-de-Cubzac ; LANOIRE, conseiller général du canton de Castelnau ; DUVIGNEAU, conseiller général du canton d'Audenge ; CLOUZET, conseiller général du canton de Pessac ; LOISEAU, conseiller d'arrondissement du canton de Blanquefort ; PONTY, conseiller d'arrondissement du canton du Carbon-Blanc ; PEYNEAU, conseiller d'arrondissement du canton d'Audenge ; GUILLEMOT, conseiller d'arrondissement du canton de Pessac.

5e circonscription de BORDEAUX.

M. J.-C. DUVIGNEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné de nouveau, à la presque unanimité, par le congrès des délégués républicains de la 5e circonscription, comme candidat à l'élection législative du 20 août, je viens faire appel à vos libres suffrages.

Elu par vous à une imposante majorité, il y a quelques mois seulement, il vous paraîtra superflu que je développe ici longuement un programme politique et économique qui n'a pas changé et sera poursuivi avec persévérance.

Ce programme consiste :

Dans l'élévation intellectuelle, matérielle et morale des classes laborieuses;

Dans la réforme de notre système d'impôts, basée sur la proportionnalité des charges ;

Dans des réformes d'économies budgétaires et dans l'amortissement de la dette publique ;

Dans la décentralisation;

Dans de profondes modifications de notre système administratif ;

Dans l'avènement de lois protectrices sur l'assistance publique et la mutualité ;

Dans toutes les solutions progressistes et pratiques à intervenir sur les questions politiques, économiques et ouvrières.

Enfin, je m'occuperai tout spécialement des intérêts agricoles et viticoles, sans oublier l'ostréiculture et les questions forestières.

En un mot, mes chers concitoyens, le bien public sera, comme toujours, mon seul guide. Si vous me continuez votre confiance, je m'inspirerai, dans l'accomplissement de mon mandat et dans nos rapports personnels, de tous vos besoins légitimes, de toutes les lois de justice distributive sociale et de progrès.

Vive la République !

J.-C. DUVIGNEAU,

Président du Conseil général, député sortant.

Circonscription de LESPARRE.

M. le comte du PÉRIER DE LARSAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, le Congrès républicain de l'arrondissement de Lesparre me fit l'honneur de me désigner comme candidat à la députation. Le 22 septembre, vos suffrages ratifièrent son choix.

Depuis lors, j'ai consacré à l'accomplissement de la tâche qui m'incombait, mon temps, mon activité, mon travail, peut-être aussi un peu ma santé.

Je vous avais déclaré que vous me trouveriez toujours prêt à prendre la défense de vos intérêts particuliers, à faire valoir vos légitimes revendications. Je ne crois pas que, dans une seule commune de l'arrondissement, on puisse me reprocher d'avoir négligé ces intérêts, qu'ils concernent les puissants ou les faibles, les faibles surtout qui, plus que tous autres, ont besoin d'appui.

J'avais pris l'engagement de surveiller avec le zèle le plus attentif nos intérêts régionaux. Pour être fidèle à ma promesse, j'ai sollicité et obtenu de faire

partie de la Commission des douanes, dont le travail si considérable a été la grande œuvre de cette législature. J'y ai soutenu le relèvement des droits sur les vins, contre la proposition du Gouvernement qui présentait des droits plus faibles. En même temps, mes efforts tendaient à ce que les taxes douanières frappant les importations des nations qui consomment nos vins ne fussent pas telles, qu'elles eussent pour conséquence de pousser ces nations à nous fermer leurs portes par des tarifs prohibitifs.

J'ai défendu et je défendrai encore l'intégralité du tarif général qui a été voté, en combattant soit les abaissements qui pourraient de nouveau être proposés, soit les mesures détournées qui auraient pour objet d'éluder ce tarif, comme la tolérance des entrepôts spéciaux.

Ai-je besoin de parler de bien d'autres affaires, concernant notre arrondissement, dont j'ai eu à m'occuper : les appontements de Pauillac, la meilleure composition de vos haras, l'étude d'un poste de torpilleurs au Verdon, pour ne citer que celles-là ?

Enfin, au point de vue politique, je vous avais dit que, dévoué de tout temps au gouvernement de la République, je resterais inébranlablement fidèle aux convictions de toute ma vie.

Mon attitude sur ce point n'est pas douteuse, et ma ligne de conduite n'a jamais varié.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain vient, pour la seconde fois, de me désigner comme candidat à la députation. Je ne peux mieux vous dire que ceci :

Ce que j'ai été depuis quatre ans que j'ai l'honneur de vous représenter je continuerai à l'être, ce que j'ai fait je continuerai à le faire, si vos suffrages m'envoient de nouveau à la Chambre des députés.

Vos intérêts privés ou régionaux seront toujours assurés de mon concours dévoué, et ma fidélité passée au drapeau de la République vous garantit que mes convictions républicaines sont de celles que rien ne saurait ébranler.

Je serais donc l'adversaire implacable de toute tentative de restauration monarchique, s'il venait à s'en produire; ce qui n'est guère probable, il est vrai, étant donnés le désarroi complet et l'impuissance dans lesquels se débattent les adversaires de la République. Mais je serais non moins opposé à une République sectaire et despotique, qui mentirait à tous ses principes, et foulerait aux pieds la liberté de n'importe quels citoyens.

La République, telle que je la comprends, n'appartient ni à un groupe, ni à une coterie, encore moins à quelques individualités jalouses. Elle est à tout le monde, unissant pour le salut de la France tous les bons citoyens sous le même drapeau, protectrice de tous les droits, respectueuse de toutes les libertés.

De toutes les libertés, et, en premier lieu, de la liberté de conscience, qui est la liberté du cœur. Je n'approuverai jamais et je repousserai toute atteinte que l'on tenterait d'y porter, qu'elle vienne soit de droite, soit de gauche. Du reste mes votes antérieurs, que je défie nos adversaires de critiquer, sur les questions de cette nature, ont toujours été conformes aux déclarations que je fais et aux engagements que je prends.

Dans le même ordre d'idées, je m'opposerai absolument à la séparation de l'Eglise et de l'État, et à la suppression du budget des cultes qui en serait la conséquence.

La question financière est peut-être la plus grave de celles qui doivent appeler l'attention de vos législateurs. C'est celle qui provoque de la part des adversaires de la République les attaques les plus violentes et j'ajouterai les plus déloyales.

Chaque année, en effet, lors de la discussion du budget, mais cette année-ci plus encore à cause de l'approche des élections, nous voyons ces censeurs de nos finances publiques voter tous les dégrèvements quels qu'ils soient, ou les proposer eux-mêmes, et repousser tous les moyens de réparer un déficit ainsi rendu inévitable. Il nous a été donné dernièrement de voir deux membres de la droite, en quête d'une populacerie malsaine, apporter à la tribune des propositions de suppression d'impôts qui se seraient chiffrées par centaines de millions, sans paraître se préoccuper le moins du monde de l'équilibre du budget, que ces suppressions détruisaient d'une manière irréparable.

Ces faits doivent être dénoncés au pays, car ils constituent une mauvaise action. Ce n'est pas ainsi, ce n'est pas en vue de la réclame que doivent se régler les finances d'une grande nation comme la France, mais par une économie stricte et rigoureuse, un contrôle sévère dans les dépenses, la suppression des emplois inutiles, et, dans une certaine mesure, la réduction des gros traitements.

J'avais pris, il y a quatre ans, l'engagement d'appuyer cette dernière proposition. Rapporteur à la commission d'initiative, je l'ai vivement soutenue, et j'ai obtenu de la Chambre sa prise en considération. La perte de temps qu'ont entraînée trop de discussions personnelles et d'interpellations tapageuses et inutiles, est cause qu'elle n'a pu venir en discussion. Je lui donnerai de nouveau tout mon appui lorsqu'elle se représentera.

Je soutiendrai aussi de tous mes efforts la réforme de l'impôt sur les boissons, et le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Enfin, élevé parmi vous et ayant toujours vécu dans un pays uniquement agricole, je n'ai pas besoin de vous dire que je donnerai mon adhésion la plus complète à toutes les mesures qui auront pour objet de favoriser le développement de l'agriculture et d'améliorer le sort des agriculteurs: caisse de retraite pour les ouvriers de la campagne lorsque la vieillesse et l'indigence viennent les atteindre, assurances agricoles contre les fléaux atmosphériques, etc.

Mes chers concitoyens,

Enfant du même pays que vous, ayant des intérêt identiques aux vôtres, c'est notre cause commune que je défendrai en soutenant le programme que je viens de vous exposer. Vous me connaissez tous suffisamment pour savoir que rien ne pourra me faire dévier de l'accomplissement de mon devoir, pour savoir aussi que mon dévouement à notre arrondissement, ma fidélité à la France et à la République sont inaltérables.

Comte du PÉRIER de LARSAN,
Député sortant.

1re circonscription de LIBOURNE.

M. A. SURCHAMP,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain de la première circonscription de Libourne m'a fait l'honneur de me confier à nouveau le drapeau de la République et de me désigner à vos suffrages pour l'élection législative du 20 août.

Je considère comme un devoir d'accepter cette délicate mission.

Fidèle au programme que je n'ai cessé de défendre depuis que je suis né à la vie publique, je déclare bien haut ne rien vouloir abandonner des revendications de la démocratie. Mais, me réclamant de la méthode préconisée et appliquée par Gambetta, je m'inspirerai toujours de l'esprit de sagesse et de prudence qui doit présider aux réformes que notre pays est en droit d'attendre du gouvernement de justice et de liberté qu'il s'est donné.

Pour faciliter le développement du progrès à l'intérieur et augmenter le prestige de la France au dehors, je soutiendrai toute politique capable d'assurer, avec la stabilité gouvernementale, le respect des lois, leur juste et ferme application.

Conservateur du patrimoine démocratique, qui est l'honnenr des législatures précédentes, je veux non seulement le maintenir tout entier (défendre surtout les lois militaire et scolaire qui en forment la base), mais l'enrichir des lois qui le rapprocheront encore de l'idéal contenu dans notre sublime devise républicaine.

Observateur attentif de toute évolution dans l'éducation politique de notre société, désireux d'amener l'indépendance complète du domaine civil et du domaine religieux, je m'associerai aux mesures sagement mûries qui auront pour objet de préparer la solution du grave problème de la séparation des Églises et de l'État.

En ce qui concerne les questions économiques, financières et sociales, je résume mon opinion comme suit :

Dans l'ordre économique :

Répartition plus juste, plus équitable des impôts, afin que, selon l'esprit de la Révolution, chaque citoyen contribue aux charges de l'État proportionnellement à ses facultés;

Réduction des frais de justice, en partie réalisée par la dernière législature;

Réforme du régime des boissons;

Suppression des octrois — réforme non moins populaire — mais à l'égard de laquelle il sera indispensable d'établir une législation uniforme ;

Réforme du cadastre, pour faire disparaître les inégalités de l'impôt sur la propriété non bâtie ;

Défense effective de l'agriculture, création de chambres électives départementales d'agriculture ; institution du crédit et de l'assurance agricoles.

Répression énergique et efficace des fraudes qui se pratiquent sur les produits de la viticulture au détriment de l'extension de cette branche essentielle de la richesse girondine et au préjudice de la santé publique.

Dans l'ordre financier :

Unité budgétaire, contrôle sévère, économies judicieuses, amortissement de la dette publique — seul moyen d'obtenir un réel dégrèvement.

Dans l'ordre social :

Je souhaite l'amélioration du sort des travailleurs et je continuerai à favoriser l'élévation morale et matérielle de la démocratie par le développement et la mise en pratique du principe de solidarité entendu dans son sens le plus large, le plus fier et le plus noble.

A cet effet, je désire une organisation plus complète de l'assistance publique dans les villes comme dans les campagnes, au profit de l'orphelin et du vieillard sans ressources, ainsi que de l'adulte déshérité atteint par la maladie.

Je suis également favorable à toute proposition équitable qui aura pour but de déterminer les responsabilités en matière d'accidents du travail.

D'autre part, la liberté m'apparaît comme le véritable élément de paix entre les divers intérêts sociaux ; aussi, je condamne et combats, tant au nom de cette liberté qu'au nom de la civilisation et de la dignité humaine, les doctrines rétrogrades qui, sous l'étiquette socialiste, ne tendent à rien moins qu'à annihiler l'individualisme au profit de collectivités intolérantes et tyranniques.

En un mot, mes chers concitoyens, je pourrais faire tenir ma profession de foi dans cette pensée : rester digne de vous et de moi-même, mériter non seulement votre confiance, mais surtout votre estime, en continuant à servir avec dévouement et patriotisme la France et la République.

Vive la République !

A. SURCHAMP.

Chers concitoyens,

A l'unanimité, le Congrès républicain, composé des représentants de toutes les communes de la première circonscription de Libourne, vient d'acclamer comme candidat à l'élection législative du 20 août, notre honorable ami M. A. Surchamp, député sortant.

Ce choix s'imposait à notre gratitude et à notre clairvoyance ; le souvenir des services rendus, l'intérêt du parti républicain, les nombreuses qualités personnelles du député sortant, tout devait inspirer le vote du Congrès.

Cette désignation, c'est notre succès acquis d'avance, c'est la victoire assurée.

Qui ne connaît, en effet, la sûreté des opinions de M. Surchamp, son dévouement sans borne, son intégrité incontestée, la droiture de son caractère, la générosité de ses sentiments?

Avec un tel mandataire, les électeurs n'ont à craindre ni les brusques revirements, ni les surprises déconcertantes; son passé, son ferme bon sens, nous offrent la plus complète garantie.

Nous sommes certains aussi qu'avec lui les intérêts généraux de la France et de la République seront sérieusement servis, aussi bien que ceux de notre arrondissement, dont il connaît mieux que personne les multiples besoins.

Du reste, vous l'avez vu à l'œuvre, propageant les principes de progrès et de liberté, et travaillant ensuite à les appliquer dans les diverses fonctions électives qu'il a occupées; partout et toujours sa ligne de conduite a complètement répondu aux aspirations politiques du corps électoral de notre région.

De cette parfaite communauté de vues et de sentiments est sortie cette situation électorale si profondément vraie et sincère qui, dans les circonstances présentes, fait notre force et en impose même à nos adversaires.

Aussi, est-ce avec une entière confiance que nous vous convions à porter vos suffrages sur le nom du citoyen choisi par le congrès comme le plus digne, le plus autorisé, et à faire de l'élection du 20 août une manifestation éclatante, qui permettra d'enregistrer les nouveaux progrès des idées démocratiques et républicaines.

Électeurs!

Nous sommes arrivés à ce moment où la République sort triomphante des luttes glorieuses qu'elle a soutenues pour son existence; ceux-là mêmes qui l'ont toujours combattue reconnaissent aujourd'hui leur impuissance.

Un nouvel horizon s'ouvre devant nous, et il convient de faire produire désormais à notre régime démocratique tous ses fruits, tous les bienfaits que nous sommes en droit d'en attendre.

Or, pour obtenir ce résultat, il est nécessaire, indispensable, d'envoyer au Parlement des hommes décidés à constituer une majorité homogène et durable, afin d'assurer la stabilité gouvernementale.

Grâce à cette stabilité, à l'esprit de suite qui en découle, nos représentants pourront poursuivre sans à-coup, sans faiblesse, mais aussi sans imprudence, l'accomplissement des réformes souhaitées par le pays.

En votant pour M. Surchamp, vous affirmerez nettement cette politique sage, pondérée et en même temps progressive, aussi éloignée des retours en arrière que des exagérations, des utopies dangereuses que certains esprits essaient vainement d'implanter dans notre généreuse France, si fermement attachée aux saines idées de bon sens, d'ordre, de justice et de liberté.

Nous estimons que cette politique donne pleine et entière satisfaction à tous les hommes de bonne volonté, à tous les citoyens qu'anime un sincère amour du bien public, à tous ceux enfin qu'inspire un patriotisme éclairé.

Citoyens !

Unissons-nous pour marcher au scrutin; soyons pénétrés de l'importance du devoir à accomplir et n'hésitons pas à repousser tous les fauteurs de discorde, d'où qu'ils viennent, dont le succès ne pourrait être que funeste aux destinées de notre patrie.

Aux urnes ! pas d'abstention !
Votons pour le candidat du congrès,
Votons tous pour A. Surchamp.
Vive la République ! vive la France !

Pour le Congrès républicain :

Le bureau :

Rivière aîné, maire de Saint-Germain-du-Puch, conseiller général du canton de Branne, président; Alfred Sivadon, maire de Pineuilh, conseiller général du canton de Sainte-Foy-la-Grande; Dr Coustou, conseiller d'arrondissement du canton de Pujols; Dr Faure, maire de Saint-Émilion, conseiller d'arrondissement du canton de Libourne; L. Barbon, maire de Génissac, conseiller d'arrondissement du canton de Branne; Louis Cimetière, maire de Libourne, vice-présidents; Louis Brugnet, adjoint au maire de Libourne, trésorier; Albert Pointet, secétaire.

2e circonscription de LIBOURNE.

M. OBISSIER SAINT-MARTIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le Congrès républicain de la 2e circonscription de Libourne a décidé, à l'unanimité, de proposer à vos suffrages la candidature de M. Obissier Saint-Martin, député sortant, président du Comice viticole et agricole de notre arrondissement.

Vous connaissez notre candidat.

Trois fois élu par vous, depuis 1884, M. Obissier Saint-Martin a pris part à l'élaboration de lois qui resteront l'honneur et la force de la République.

Membre du groupe viticole de la Chambre, il a appuyé de ses votes les me-

sures destinées à protéger l'agriculture, à favoriser plus particulièrement la vente de nos vins et à diminuer l'importation des vins étrangers.

Notre candidat s'est associé à tous les efforts qui ont été faits pour améliorer la situation des travailleurs dans la mesure du juste et du possible.

M. Obissier Saint-Martin a toujours été partisan de la stabilité gouvernementale, qui seule peut assurer à notre pays la tranquillité, l'ordre et la paix.

Il a soutenu cette politique de sagesse et de progrès grâce à laquelle la France a repris sa situation dans le monde, a su inspirer le respect à tous et gagner de précieuses sympathies.

Electeurs !

Pendant dix ans vous avez donné votre confiance à M. Obissier Saint-Martin.

Vous la lui maintiendrez.

Pendant dix ans, il vous a consacré tout son temps, toute son activité, toute son énergie.

Personne n'a jamais fait appel en vain à son dévouement. Il a toujours mis à votre service sa haute connaissance des affaires administratives. Vous l'enverrez une quatrième fois siéger à la Chambre pour la défense de vos droits et de vos intérêts.

Electeurs !

Vous allez encore une fois manifester votre volonté. En déposant dans l'urne ce bulletin de vote qui est le signe de votre souveraineté, n'oubliez pas les grands intérêts de la patrie.

Fortifiez la République, à qui vous devez la loi militaire, les lois scolaires, l'ordre intérieur et vingt-trois années de paix.

Aux urnes ! Pas d'abstention !

Votez tous pour votre ancien député, Monsieur OBISSIER SAINT-MARTIN.

Vive la République !

Pour le Congrès républicain,

Le bureau :

Poitou, président ; Caussade, Gagnard, Barbe, Boiteau, conseillers généraux ; Goujon, Carré, conseiller d'arrondissement, vice-présidents ; Leynier, maire de Lussac ; Durand, maire de Coutras ; Jacquet, maire de Fronsac ; Malescot, maire de Guîtres ; Musset, maire de Saint-Pey-d'Armens ; Bartherotte, maire d'Abzac ; Mazeau, maire de Saint-Philippe-d'Aiguilhe, assesseurs ; Goujon, conseiller d'arrondissement, trésorier ; H. Goffre, ancien adjoint au maire de Coutras, secrétaire.

Mes chers concitoyens,

Désigné comme candidat par le Congrès républicain de la deuxième circonscription de Libourne, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne crois pas avoir à vous parler beaucoup de moi : Vous me connaissez, vous m'avez investi trois fois du mandat législatif.

Je n'ai pas non plus à vous faire un long exposé de mes opinions, que j'ai si souvent affirmées devant vous.

Ma politique a été la vôtre; et si vous me conférez l'honneur d'un quatrième mandat, je continuerai à m'inspirer, dans mes votes, de vos désirs et de vos besoins ; mon dévouement à vos intérêts sera le même.

Il convient, toutefois, de préciser quelques points :

Je soutiendrai un gouvernement stable, capable de maintenir à l'extérieur, le prestige et la dignité de la France; d'assurer, à l'intérieur, l'ordre et le respect de la loi, et aussi de mener à bonne fin les réformes attendues.

Je défendrai la loi scolaire, garantie de la liberté de conscience, et la loi militaire, consécration de l'égalité civile.

La nouvelle Chambre devra compléter l'œuvre de l'unification budgétaire, conserver l'équilibre des dépenses et des recettes, augmenter la dotation de l'amortissement.

Elle traitera avec une faveur particulière l'agriculture, qui est la base la plus certaine de la richesse et de la puissance de l'État.

Je demanderai une application loyale du système des tarifs douaniers établis dans l'intérêt de notre grande industrie nationale et notamment de la viticulture. Ce n'est qu'après une expérience suffisante que les résultats en pourront être appréciés.

Je demanderai, en même temps, la répression sérieuse des fraudes si préjudiciables à nos producteurs de vins.

Il faudra tirer un résultat pratique des travaux considérables de la dernière législature en matière de contributions, de boissons, d'octroi, de crédit et d'assistance, et rechercher les moyens de répartir plus équitablement les charges publiques, de rendre le travail plus fécond, et meilleur le sort des travailleurs.

J'appelle, enfin, le développement régulier, dans le calme et l'union, de ce régime républicain qui a aujourd'hui de si fortes assises.

En allant aux urnes, mes chers concitoyens, vous vous demanderez si la sagesse ne commande pas de fortifier encore notre situation politique. Vous n'oublierez pas ce que la République a fait pour l'armée, l'enseignement et les voies de communication. Vous vous souviendrez des merveilles de nos expositions, du succès de notre diplomatie.

J'ai la confiance que vous serez fidèles à vous-même ; vous garderez l'œuvre républicaine et vous acclamerez de nouveau le gouvernement sous lequel la France s'est relevée et a repris son rang dans le monde.

Vive la République !

OBISSIER SAINT-MARTIN, député sortant.

Circonscription de LA RÉOLE.

M. Pierre LAROZE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Désigné par le Congrès pour porter le drapeau de la République, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Partisan d'une République progressiste, libérale, tolérante, largement ouverte à tous les concours et à toutes les bonnes volontés, je veux un gouvernement ayant la stabilité et l'autorité suffisante pour garantir à chacun le libre exercice de ses droits, imposer à tous les citoyens, quels qu'ils soient, le respect de la loi, assurer la paix à l'extérieur, maintenir à la fois dans le pays, la paix sociale et la paix religieuse, sans qu'il puisse être question de revenir sur les lois militaire et scolaire qui doivent être appliquées sans vexation mais sans faiblesse.

Le gouvernement républicain, débarrassé désormais du souci de se défendre contre une opposition réduite à l'impuissance, devra marcher hardiment dans la voie du progrès.

La prochaine Chambre aura à réaliser les réformes fiscales depuis si longtemps attendues : réforme des boissons, réforme des octrois, réforme des prestations, suppression de l'impôt des portes et fenêtres, suppression graduelle de l'impôt foncier.

Elle aura à compléter les lois ouvrières votées sous la précédente législature par : les lois sur la participation aux bénéfices, les pensions du travail, la responsabilité des accidents, les habitations à bon marché.

Elle devra s'occuper activement de nos populations agricoles trop souvent délaissées et organiser le crédit agricole, l'assistance publique dans les campagnes, réorganiser les chambres consultatives d'agriculture, diminuer les droits de mutation des propriétés immobilières et maintenir nos tarifs douaniers pour permettre aux cultivateurs de lutter contre la concurrence étrangère toujours grandissante.

A côté des intérêts généraux du pays, il y a les intérêts particuliers de notre arrondissement bien négligés depuis quatre ans ; il y a cette éternelle question du chemin de fer de La Sauve à Eymet qui serait aujourd'hui terminé si nous avions eu un député républicain ; celle du chemin de fer de Libourne à Langon dont on n'a pu obtenir le classement ; il y a encore l'abaissement du prix des permis de chasse qu'on vous avait promis il y a quatre ans.

Enfant du pays, ayant vécu au milieu de vous, je connais vos intérêts qui

sont aussi les miens, six années passées au Conseil d'État, dans l'étude et la préparation des lois, m'ont mis à même de les soutenir utilement, et je n'ai pas besoin de vous dire que vous me trouverez toujours prêt à les défendre.

Messieurs et chers concitoyens,

Au-dessus de ces questions de politique et de ces questions d'intérêts, nous avons une œuvre d'assainissement moral et politique à accomplir ; nous avons à chasser l'étranger qui s'est implanté parmi nous ; l'homme sans conviction, le mandataire indigne et de mauvaise foi qui, s'il n'a rien obtenu pour notre arrondissement, a profité de ses mandats pour faire partie de sociétés financières : Union des banques, etc.

Messieurs et chers concitoyens,

C'est à cette œuvre que je vous convie et j'espère que les élections prochaines verront enfin dans notre arrondissement le triomphe définitif des idées républicaines pour lesquelles nous luttons depuis si longtemps. Ce sera en même temps celui de l'honnêteté.

Vive la République !

Votre dévoué concitoyen,

Pierre LAROZE,

Auditeur au Conseil d'État.

HÉRAULT

1re circonscription de BÉZIERS.

M. Alphonse MAS,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

L'unanimité des délégués des communes au Congrès radical du 30 juillet m'a imposé le devoir de solliciter de nouveau les suffrages des électeurs républicains de la 1re circonscription de Béziers.

Ils ont pensé que je n'avais pas cessé de mériter leur confiance, et que, par mes votes à la Chambre, aussi bien que par mes actes, j'avais loyalement et fidèlement rempli les engagements que j'avais contractés envers le corps électoral.

Cette confiance m'honore. Je n'ai pas cru devoir me dérober aux nouvelles obligations qu'elle me crée.

Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je serai à la Chambre ce que je n'ai cessé d'y être : le défenseur énergique des idées radicales et socialistes dont le regretté Vernhes fut avant moi l'infatigable champion.

En politique, je suis, aujourd'hui comme hier, partisan de toutes les réformes administratives et sociales, et particulièrement de la revision de la Constitution, de l'application intégrale des lois scolaire et militaire et de la séparation des Églises et de l'État; cette dernière réforme devant être précédée, à mon avis, d'une loi sur les associations, qui assurerait la liberté absolue de conscience par la pratique de la plus large tolérance, tant au point de vue des dogmes religieux que des idées philosophiques.

Avec tous mes collègues du groupe radical, je crois, comme en 1890, que les réformes républicaines ne doivent être réalisées que par des majorités essentiellement républicaines, et qu'il serait criminel, en certaines circonstances, par exemple au sujet de la revision des lois constitutionnelles, de confondre son vote avec celui des pires ennemis de la République.

Citoyens,

Au point de vu économique, je continuerai à défendre les intérêts vitaux de la première circonscription viticole de France, celle qui a le plus souffert et n'a

pas encore obtenu, à cette heure, malgré le vote du nouveau tarif douanier, toutes les satisfactions légitimes auxquelles elle a droit.

J'estime que la réforme de la législation sur les boissons est devenue une nécessité inéluctable, ainsi que la suppression des octrois, que je voterai avec l'adjonction de dispositions permettant aux villes de se créer des ressources nouvelles prises en dehors des quatre contributions directes.

Je demanderai le rachat des canaux du Midi et la prompte exécution des canaux dérivés du Rhône.

A côté des questions de politique pure et des questions économiques, il y a aussi, comme le disait Gambetta, des questions sociales.

Je crois que nul ne peut aujourd'hui se désintéresser de ces questions, ni contester l'irrésistible poussée qui se manifeste au sein des masses profondes des travailleurs, justement préoccupés de l'amélioration de leur condition.

La Chambre à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir n'est pas restée sourde à ces revendications; il appartiendra à la nouvelle législature de compléter cette œuvre de progrès en assurant aux travailleurs une retraite honorable après une vie de labeur mise au service de la production nationale. C'est plus qu'une question d'humanité, c'est une question de justice à laquelle je consacrerai tous mes efforts.

Les ouvriers de Béziers peuvent témoigner que je ne me livre pas ici à de vaines protestations, puisque j'ai fait passer en pratique les idées dont je me réclame.

Citoyens,

Uniquement préoccupé de l'intérêt général, n'ayant jamais trempé dans les combinaisons financières que je réprouve, et qui sont la plaie de la société actuelle, je veux une République foncièrement honnête, rompant une fois pour toutes en visière à des pratiques justement condamnées.

J'ai la conscience, citoyens, que mes idées sont les vôtres, et c'est avec confiance que je me présente, sous le patronage du Congrès républicain radical, à vos libres suffrages.

Vive la République !

Alphonse MAS, député sortant.

2e circonscription de BÉZIERS.

M. COT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

J'accepte par devoir la candidature qui m'est imposée. Le triomphe de la République est définitif. J'approuve les lois acquises ; la République ne doit pas revenir en arrière.

Il faut reviser la Constitution dans le sens démocratique le plus large et aborder résolument les affaires, les réformes économiques et sociales. Il est temps d'aboutir.

Les questions sociales priment tout. J'appuierai de toutes mes forces les propositions et les mesures capables d'améliorer le sort du travailleur. Je suis partisan de la création des caisses de retraites ouvrières.

Vous connaissez mon programme économique depuis que je lutte pour la production nationale contre les produits étrangers.

Je défendrai les intérêts viticoles et industriels de la circonscription.

Pour que la viticulture puisse sortir de la crise qui la ruine, il faut :

Opérer la réforme de l'impôt des boissons ; supprimer les taxes intérieures ; supprimer les octrois, prohiber la fabrication industrielle des raisins secs. Nous verrons ensuite de relever les droits de douane sur les vins étrangers.

La question des chemins de fer a pour les vins une importance capitale.

Il faut secouer l'esprit de routine dans lequel se traînent toutes les Compagnies pour les expéditions de petite vitesse ; il faut obtenir des réductions de tarifs et réorganiser sur de nouvelles bases le comité consultatif des chemins de fer en accordant une large représentation aux délégués des sociétés agricoles et des chambres de commerce.

Enfin, pour assurer la défense des intérêts agricoles, il est indispensable d'organiser la représentation légale de l'agriculture par la création de chambres départementales.

Citoyens, je ne suis l'homme d'aucune coterie, — je respecte toutes les convictions. Je fais appel à toutes les bonnes volontés. — Je voudrais que tous les Français trouvent sous le drapeau de la République l'union, la justice, l'ordre, la liberté et le progrès !

Vive la République !

Docteur COT.

Circonscription de LODÈVE.

M. Paul VIGNÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pour la première fois, la lutte électorale s'est engagée dans notre arrondissement avec une tactique nouvelle. Dans les deux congrès républicains tenus à Lodève, la majorité a décidé que le principe de la candidature unique devait céder la place à la candidature multiple.

Cela tient à ce que la grande famille républicaine s'est fractionnée en deux branches : l'une poussant l'amour de l'œuvre accomplie par tous, jusqu'à la trouver parfaite, n'acceptant les réformes qu'avec inquiétude et défiance ; l'autre, plus jeune et plus ardente, ne rêvant que progrès, n'ayant qu'un désir : fonder une République plus républicaine.

Or, jusqu'à présent, dans l'arrondissement de Lodève, la première avait dans la lutte électorale imposé ses volontés à la seconde, et obtenu, grâce à la candidature unique, une adhésion forcée à son candidat et à son programme.

La candidature multiple change cet état de choses en permettant le libre jeu de toutes les forces républicaines avec la garantie de la plus stricte discipline.

Le parti avancé de l'arrondissement a bien voulu me confier la défense de son drapeau. Je me suis fait un devoir d'accepter ; si le succès couronne nos efforts, voici quelle sera mon attitude à la Chambre :

En politique générale, je ferai tous mes efforts pour faire triompher le principe de la revision de la Constitution dans un sens plus démocratique ; je m'opposerai à ce que les finances du pays soient traitées avec la désinvolture dont furent coutumières nos dernières assemblées. Je m'élèverai contre ces discussions hâtives du budget qui étonnent douloureusement le pays, et compromettent le présent et l'avenir de la République. Je voterai la suppression des octrois.

Je serai l'adversaire absolu de l'expansion coloniale à outrance qui, depuis quelques années, pousse nos gouvernants aux expéditions les plus aventureuses, les plus irréfléchies. Les sept ans de ma vie passés en ces pays lointains comme médecin de la marine, les études auxquelles je me suis livré me permettent de parler sciemment de ces questions, et je serai trop heureux si, ouvrant ainsi les yeux de mes collègues, je contribuai à mettre un terme aux gaspillages de nos finances et à sauver la vie de nos vaillants petits fantassins de marine dont le sang ne cesse d'arroser les terres stériles et maudites.

Mes chers concitoyens, si vous m'accordez vos suffrages, je n'oublierai point

qu'une grande partie de l'arrondissement de Lodève est pays de vignobles; qu'après avoir lutté pendant dix ans contre le phylloxera, après avoir accumulé efforts sur efforts, sacrifices sur sacrifices pour la reconstituer, le viticulteur se trouve aujourd'hui aux prises avec la concurrence déloyale que lui font les vins étrangers et ceux de raisins secs, et qu'il n'arrive à tirer de son vin un produit rémunérateur.

Je m'engage à faire de cette question une étude spéciale, à lui assurer tous mes efforts et à lutter de toutes mes forces contre la ligue des députés du Nord, dont les intérêts sont si divergents et qui n'ont qu'un but : l'écrasement économique du Midi.

Mes chers concitoyens, fils d'ouvriers, sorti des couches populaires, je ne perdrai jamais de vue ce que je dois à l'ouvrier, ce que je dois au peuple, c'est dire que toutes les revendications ouvrières jusqu'à présent inécoutées, que toutes les réformes, jusqu'à présent écartées ou mutilées, trouveront en moi le plus âpre, le plus acharné, le plus infatigable défenseur :

Lois sur les syndicats, loi plus démocratique sur la chasse permettant aux hommes peu fortunés de prendre dans un bureau de tabac un permis de chasse journalier, avec lequel ils peuvent prendre une journée de distraction.

Lois sur les Caisses de retraite pour la vieillesse, sur l'assurance mutuelle, sur les fédérations syndicales, sur les délégués mineurs, sur l'hygiène de l'usine et de l'atelier, toutes celles, en un mot, qui ont pour but l'amélioration de la classe ouvrière, auront en moi le plus fervent adepte et, j'ose le dire, le plus ardent promoteur.

Voilà, mes chers concitoyens, ce que je ferai, si vous m'accordez vos suffrages. Enfant du pays, je serai tout au pays. Ouvriers de la terre, de l'usine, de l'atelier ou de la mine dont le sort peut et doit être amélioré sans préjudice pour vos patrons, viticulteurs qui souffrez de notre état économique, vous trouverez en moi un défenseur naturel, un ami et un frère.

A l'urne donc, le 20 août, mon triomphe sera le vôtre. Vive la République !

Docteur Paul VIGNÉ.

1re circonscription de MONTPELLIER.

M. Élie COUSIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je désirais rester le simple et dévoué soldat de l'armée démocratique, et me tenir à l'écart de la lutte électorale qui vient de s'engager. La candidature

m'a été imposée comme un devoir à remplir, une œuvre d'apaisement et de réconciliation à opérer. Je l'accepte donc comme elle m'est offerte, sans aucune arrière-pensée d'ambition et dans le seul but de sceller l'accord de tous les bons Français, de tous les citoyens désintéressés qui n'ont en vue, comme moi, que l'intérêt général.

Je ne suis ni un sectaire, ni un intolérant; je n'appartiens à aucune coterie; je respecte toutes les idées et toutes les croyances, mais, si j'ai l'honneur d'être votre élu, je demanderai sans cesse au gouvernement républicain, auquel je ne refuserai jamais mon concours pour ce noble but de marcher dans la voie du progrès social et des réformes démocratiques.

Je remercie du fond du cœur tous ceux d'entre vous qui m'ont confié l'honneur de porter le drapeau de la République. Ni mon caractère, ni mes goûts ne me portent aux luttes passionnées et aux querelles de personnes.

J'espère que, dans ces conditions, la lutte électorale se passera avec la dignité et le calme réfléchi qui conviennent aux populations intelligentes dont je sollicite les suffrages, et que vous attendrez comme moi, avec une ferme confiance, le résultat du scrutin du 20 août.

Vive la France! Vive la République!

Élie COUSIN.

2e circonscription de MONTPELLIER.

M. Jacques SALIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un député.

Les deux congrès du parti ouvrier socialiste et des républicains radicaux socialistes m'ont fait l'insigne honneur de s'unir sur mon nom et de me désigner à vos libres suffrages.

Les liens étroits de reconnaissance qui m'unissent à vous depuis si longtemps me font un devoir d'accepter la mission que l'unanimité des délégués des communes a bien voulu me confier.

Vous savez qui je suis.

Vous connaissez depuis de longues années déjà mes opinions, les convictions profondes qui m'animent et mon désir ardent de bien faire, en allant toujours de l'avant dans la voie des réformes et du progrès.

La Chambre dont le mandat vient d'expirer a mécontenté le pays par des

discussions irritantes et des interpellations stériles, dont vous avez tous conservé le pénible souvenir.

Il faut bien reconnaître qu'elle n'a pas répondu aux aspirations et aux vœux de la nation, en préférant se livrer à des controverses politiques et inutiles, plutôt que d'entreprendre l'examen scrupuleux des améliorations et des réformes dans l'ordre économique et social.

Je ne me suis, ni de près, ni de loin, associé à ces débats regrettables, suscités souvent et entretenus avec passion par les ennemis de la République.

J'ai consacré tous mes soins, toute ma bonne volonté, à l'étude modeste, mais autrement sérieuse, des lois d'affaires, des réformes pratiques qui vous tiennent à cœur et qui ont toujours fait l'objet de mes constantes préoccupations.

Je me suis voué, avec la plus loyale sincérité, à l'examen de ces lois sociales les plus indispensables au travail, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de la nation.

Ces lois, la Chambre défunte les a malheureusement laissées en souffrance, et, malgré nos efforts, notre bonne volonté, il n'a pas été possible de les établir et de les mener à bonne fin avant l'expiration de cette législature.

Si cette législature, en effet, s'est montrée impuissante à réaliser plus de projets, c'est qu'elle était trop divisée, trop troublée, trop profondément agitée, pour entreprendre, avec l'esprit de suite indispensable, des œuvres de longue haleine.

Les récents et douloureux événements qui se sont déroulés à la tribune du Parlement et au milieu desquels s'est effondré l'honneur de certains hommes politiques, n'ont pas été étrangers à cette déplorable situation.

Il importe que des faits et des incidents de cette nature ne puissent désormais se reproduire.

Profondément révoltée dans sa vieille et son inaltérable honnêteté, la France a tressailli de colère et d'indignation lorsqu'a éclaté brusquement le coup de tonnerre du Panama.

Elle ne veut plus qu'il soit permis, dans l'avenir, aux représentants du peuple, de se livrer à d'odieux trafics et de faire servir leur mandat à la réalisation d'intérêts privés.

Elle ne veut plus que les représentants du peuple cumulent leurs fonctions de législateur avec celle de directeur de sociétés financières ou autres agences interlopes.

Elle veut, enfin, n'accorder sa confiance qu'à des hommes dont la vie publique et privée soit exempte de tout reproche et de tout soupçon.

Citoyens, si je suis votre élu, je vous affirme que je consacrerai, comme par le passé, toute mon énergie et toutes mes forces au bon combat pour la République et pour la défense des intérêts de notre région.

Je reprendrai à nouveau, avec une ardeur encore plus grande, cette importante réforme de l'impôt des boissons.

Dès le premier jour, dès la première heure, je soumettrai au Parlement le

projet relatif à la réforme de cette législation fiscale surannée qui pèse si lourdement sur la viticulture et le commerce depuis 1816.

Je vous affirme, citoyens, que je ne renoncerai à cette lutte que lorsque pleine et entière satisfaction nous aura été accordée. Je réclamerai de nouveau l'abolition de tous les droits sur les boissons hygiéniques, l'abolition de l'exercice et le retour au droit commun pour les commerçants en liquides.

Enfin, je demanderai, dans l'intérêt général du commerce du sud-ouest, l'établissement maritime postal avec tête de ligne à Cette et avec toutes les conséquences que comporteront les nouveaux services.

J'ai également accepté le programme du parti ouvrier socialiste et des radicaux socialistes de notre circonscription;

J'ai promis de soutenir et de défendre énergiquement les aspirations et les revendications légitimes de la classe la plus intéressante et la plus malheureuse, celle des travailleurs.

Vous savez, citoyens, que je n'ai jamais failli à une promesse donnée et que j'ai trop le sentiment de mon devoir et de mon honneur pour jamais tromper la confiance de mes électeurs et, tant que je tiendrai dans mes mains le drapeau de la République démocratique et sociale, vous n'aurez à craindre, de ma part, ni défaillance, ni faiblesse.

Vive la République démocratique et sociale!

Jacques SALIS, docteur en droit.
Député sortant.

Programme du parti ouvrier socialiste, visé dans la pièce qui précède :

Citoyens,

Le congrès du parti ouvrier socialiste, tenu à Cette le 30 juillet dernier, a décidé de présenter à vos libres suffrages le citoyen Salis.

Son nom est assez honorablement connu et vous n'ignorez pas non plus que, dans les divers mandats qui lui ont été confiés, il a, tout en restant fidèle aux engagements contractés, suivi — ce qui par le temps qui court n'est pas à dédaigner — la politique des mains nettes. Son passé est pour nous un sûr garant de l'avenir.

Profondément dévoué à la République, qu'il considère non comme le but atteint mais comme le meilleur moyen d'arriver au mieux-être, pour tous sans distinction de classes, il est l'adversaire irréconciliable de ce régime bâtard, fait d'injustice, d'appétits et de honte qu'on appelle l'opportunisme, régime qui n'a rien de commun avec notre glorieuse et immortelle Révolution.

Après un siècle de luttes politiques, au sein même de la nation, habilement maintenues par une poignée d'intrigants et de tripoteurs sans vergogne, il recon-

naît que l'heure est venue de faire sur le terrain politique la concentration des forces prolétariennes pour, d'un concours unanime, s'occuper enfin des réformes économiques et sociales, après lesquelles le peuple aspire depuis tant d'années.

Ces idées qu'il préconise, il les a déjà affirmées à la dernière législature en s'associant de plein cœur à toutes les questions et propositions socialistes intéressant la classe ouvrière.

Aujourd'hui, il fait encore plus. Il accepte et promet de défendre, avec la compétence, l'énergie et l'ardeur que vous lui connaissez, le programme du parti ouvrier socialiste qui contient les desiderata de nos justes revendications.

Nous ne pouvions donc, sous tous les rapports, faire un meilleur choix.

Socialistes,

Depuis la défection de l'extrême gauche, noyée dans l'opportunisme, la République sociale et le programme socialiste ne peuvent avoir de défenseurs, à la nouvelle Chambre, que dans les élus du parti ouvrier.

Tous, affirmons donc notre parfaite indépendance en conservant, à l'avant-garde de la grande armée du prolétariat, notre place distincte, notre drapeau et notre programme.

Travailleurs,

La République, pour nous, c'est l'émancipation complète du travailleur! Vous qui souffrez de la misère et du chômage, ouvriers courbés sous la tyrannie du capital, petits boutiquiers, petits commerçants, petits fabricants ruinés par la concurrence impitoyable de la haute industrie monopolisée, aidez-nous à faire triompher vos revendications.

Nous étouffons dans le vieux monde social si soigneusement maintenu par la dictature opportuniste.

Créons un nouvel État, un nouvel ordre de choses où les pauvres et les riches seront confondus dans la même famille, dans la patrie française, dans l'humanité.

Vive la République sociale !

Voici le programme du parti ouvrier socialiste :

Partie politique.

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, et surtout de la loi contre l'association internationale des travailleurs; interdiction du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et suppression de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses

(décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ses corporations;

3° Suppression de la Dette publique;

4° Abolition des armées permanentes qui grèvent énormément le budget et qui, après l'arbitrage décrétant le désarmement général des puissances, seront remplacées par l'armement général du peuple, par une armée nationale sédentaire ou par une milice ;

5° La commune maîtresse de son administration et de sa police;

6° Amnistie pleine et entière pour tous les délits politiques, faits de grèves et faits connexes, le candidat devra s'entendre avec les élus socialistes pour la réclamer à la première séance de la Chambre;

7° Revision de la Constitution monarchique de 1875 par une assemblée constituante.

Partie économique.

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept; réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes; interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quinze ans et de quatorze à dix-huit ans; réduction de la journée de travail à six heures;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières;

3° Minimum légal de salaire, déterminé chaque année d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière ;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français;

5° Égalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes;

6° Instruction scientifique et professionnelle à tous les enfants, mis, pour leur entretien, à la charge de la société, représentée par l'État et par les communes;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des infirmes du travail;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières et proportionnel au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (Décret de la Commune du 27 avril 1871);

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur le capital.

Programme agricole.

1° Minimum de salaire fixé par les syndicats agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valet de ferme, filles de ferme, etc.);

2° Création de prud'hommes agricoles;

3° Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux; amodiation par l'État aux communes de terrains domaniaux, maritimes et autres actuellement incultes; emploi des excédents de budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale;

4° Attribution par la commune de terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes associées et simplement usufruitières avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale;

5° Caisse de retraites agricoles pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété;

6° Achat par la commune de machines agricoles et leur location au prix de revient aux cultivateurs; création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, etc.;

7° Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs;

8° Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnités aux fermiers et aux métayers pour la plus-value donnée par eux à la propriété;

9° Suppression de l'article 2102 du Code civil, donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte; suppression de la saisie brandon des récoltes sur pied; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable, comprenant les instruments aratoires, les quantités de récolte, semences, fumiers, têtes de bétail, indispensables à l'exercice de son métier;

10° Revision du cadastre, et en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par les communes;

11° Cours gratuits d'agronomie et champs d'expérimentation agricole;

12° Etablissement d'un droit de douane, prohibitif sur les raisins secs.

Le bureau du congrès : Président d'honneur, Aussenac; président, Babau, conseiller d'arrondissement socialiste de Villeveyrac; assesseurs, Cros, ancien maire de Mèze; Bonnet, Lié, de Ganges; secrétaires, Alexis Menou, de Cette; Antoine Léopold, de Montbazin.

Circonscription de SAINT-PONS.

M. Louis CROS-BONNEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Après la démarche si flatteuse et toute spontanée que les délégations de la plupart des communes de l'arrondissement sont venues faire auprès de moi; en présence du dernier et pressant appel qui m'est adressé par la vaillante population républicaine d'Olonzac, je croirais manquer à mon devoir de démocrate et de républicain, si je n'écartais sans hésiter les motifs personnels qui me retenaient dans le rang et si je refusais encore le très grand honneur qui m'est offert de porter le drapeau de la République radicale à l'élection du 20 août.

Je cède donc aux instances des nombreux amis politiques qui ont bien voulu s'adresser à moi de tous les points de l'arrondissement, et je viens répondre à leur appel.

Citoyens,

Ma profession de foi sera brève. Les longues phrases sont inutiles entre gens de cœur.

Mon plus grand désir est d'être, au milieu de vous, le candidat de l'apaisement et de la concorde. Tous mes efforts auront pour but d'amener et de maintenir, dans notre bel arrondissement, entre nous tous, l'union indispensable, source féconde de progrès, de force et de liberté.

Mes opinions politiques sont connues. Ma famille est depuis longtemps aux premiers rangs de l'armée républicaine ; j'ai moi-même déjà combattu pour les idées de tolérance et de justice sociale que je viens aujourd'hui défendre au milieu de vous.

J'accepte, dans son intégralité, le programme Goblet (1), résumé du minimum des réformes réclamées et attendues, par la démocratie, depuis de si longues années.

Je connais les besoins de l'arrondissement et je sais quelles sont les questions qui l'intéressent et doivent plus spécialement être étudiées :

Question du crédit agricole — de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse — de l'assistance publique dans les campagnes — du régime forestier, qu'il est indispensable et urgent de modifier d'une façon sérieuse, de ma-

---

(1) Voir le programme de M. René Goblet aux électeurs de la Seine.

nière à ne pas entraver l'élevage du bétail dans nos contrées — la question de liberté du plâtrage des vins — de la suppression de tout impôt sur les vins et autres boissons hygiéniques — de protection de nos produits nationaux — de voies de communication et en particulier du chemin de fer de Bize à Azille et de Saint-Pons à Bize.

Citoyens, les longs programmes ne sont pas les réformes assurées, et mieux vaut une question étudiée et mûrie que mille promesses trompeuses, pour la réalisation desquelles dix législatures ne suffiraient pas.

Soyez cependant persuadés que j'apporterai toute mon intelligence et toute l'énergie de mes facultés à la réalisation intégrale du mandat que vous m'aurez confié.

Électeurs,

Vous allez, dans quelques jours, avoir la parole.

Si vous voulez dans notre arrondissement une politique d'intolérance, de personnalités, d'intimidation et d'intrigues, cherchez un autre que moi.

Si, au contraire, vous êtes les défenseurs d'une politique de conciliation, d'union, de concorde, de travail, de progrès, de liberté, d'une politique dont l'unique but sera d'amener dans le pays plus de justice, plus de fraternité, plus d'aisance et de bien-être;

Groupez-vous tous autour du drapeau radical, que malgré tout et avec votre appui, nous saurons mener à la victoire.

Vive la République!

Louis CROS-BONNEL, candidat républicain radical.

ILLE-ET-VILAINE

Circonscription de FOUGÈRES.

M. E. PONTALLIÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux sollicitations de mes amis, et désigné à votre confiance par un comité composé de tous les Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissement, maires et adjoints républicains de l'arrondissement, je me présente à vos suffrages.

Je n'ai pas attendu pour faire adhésion à la République qu'elle fût acclamée sur tous les points du territoire comme le seul gouvernement capable de donner à la France la paix, l'ordre et la liberté.

C'est en vain que des adversaires égarés par la passion tenteraient de me réprésenter à vos yeux comme un adhérent de la dernière heure.

Je revendique hautement l'honneur d'avoir toujours pensé, hier comme aujourd'hui, que la République, gouvernement légal de notre pays, peut seule assurer le maintien intégral des précieuses conquêtes de 1789, le développement progressif et sans secousse de nos libertés et l'extension croissante des droits du peuple.

Je ne suis et ne veux être inféodé ni à un homme, ni à une coterie. Je suis avant tout un candidat indépendant, le candidat d'une République franchement démocratique et résolument progressive, ouverte à tous les hommes de bonne volonté, pourvu qu'ils viennent à elle sans détour, sans arrière-pensée, pour la servir loyalement et la défendre au besoin contre les entreprises dont elle pourrait être l'objet, mais non pour la trahir et miner sourdement les institutions et les lois qui sont la raison de son existence.

Je suis aussi de ceux qui pensent que, si la religion veut être honorée et respectée, il est bon, il est nécessaire que ses représentants s'abstiennent par leurs paroles et par leurs actes de toute immixtion dans le domaine de la politique.

Maire d'un chef-lieu de canton de votre arrondissement, j'ai toujours vécu

au milieu de vous, mêlant mes intérêts aux vôtres, travaillant avec vous pour le triomphe définitif de l'idée républicaine dans cet arrondissement où elle compte aujourd'hui de si nombreux et dévoués partisans.

J'ai appris dès longtemps à connaître vos aspirations, à constater vos besoins. Je mettrai toute mon ambition, toute mon énergie à les satisfaire.

L'heure n'est point aux longs discours, ni aux vastes programmes, mais aux réformes utiles et sérieuses. Je m'associerai à toutes celles qui auront pour objet et pour but, dans le domaine des affaires, qu'il faut surtout envisager :

La diminution des impôts par la réalisation d'économies possibles;

La prospérité de notre agriculture si cruellement éprouvée par suite des mauvaises saisons;

L'extension de notre industrie, la protection de notre commerce, l'instruction du peuple;

L'amélioration du sort des travailleurs de la ville et des champs;

L'interdiction absolue pour les membres du Parlement de prendre aucun intérêt dans les entreprises financières ou autres sur lesquelles ils ont à se prononcer.

Électeurs de Fougères et de l'arrondissement,

Assez et trop longtemps le drapeau républicain est resté en deuil en Ille-et-Vilaine! Vous marcherez unis à la bataille! N'oubliez pas que la victoire du 20 août est à ce prix!

Vive la République!

E. PONTALLIÉ.
Maire de Saint-Aubin-du-Cormier.

Circonscription de MONTFORT.

M. Armand PORTEU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Aux élections de 1889, vous m'avez élu votre député par une majorité de plus de 1,800 suffrages. — Depuis cette époque, je crois avoir dignement rempli le mandat que vous m'avez confié.

Dans toutes les discussions parlementaires auxquelles j'ai pris part, j'ai conscience d'avoir parlé et agi comme devait le faire votre représentant.

Mes adversaires, d'ailleurs, ne critiquent pas un seul de mes votes, une ligne de mes discours.

J'ai protesté contre la réduction du droit sur les blés étrangers, mesure funeste à vos intérêts et imputable au Ministre de l'Agriculture, M. Develle, dont M. du Mesnil a été le collaborateur.

J'ai défendu à la tribune les beurres de Bretagne, repoussé l'impôt sur vos pommes à cidre, voté pour le dégrèvement de l'impôt foncier, en un mot, j'ai toujours servi la cause des agriculteurs, qui est aussi la mienne.

En politique, j'ai voté avec l'indépendance d'un député libéral, aussi éloigné de l'opposition systématique que résolu à protester contre les entreprises déshonnêtes.

Je m'honore de ne pas avoir soutenu certains ministères, qui ont laissé étouffer la justice au profit de voleurs puissants, et abandonnent trop facilement la fortune publique et l'épargne des travailleurs aux escroqueries financières des Juifs.

Enfin, je n'ai cessé et ne cesserai de réclamer la liberté pour les pères de famille, d'instruire leurs enfants chrétiennement, et je proteste contre les tendances de persécution religieuse des Francs-Maçons qui nous gouvernent.

Mes chers compatriotes,

Je n'ai pas besoin d'aller, de communes en communes, chercher quelques signatures pour vous faire savoir qui je suis.

Vous savez quels sont les hommes honorables qui me patronnent, ce sont presque partout vos élus, et à la tête de tant de maires, d'adjoints, de conseillers municipaux qui sont mes amis, je suis heureux de compter onze conseillers généraux et d'arrondissement.

Vous me connaissez tous.

Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui, et je continuerai demain à défendre en votre nom les idées de paix, d'ordre, de justice et de liberté.

Vive la Bretagne ! Vive la France !

Armand PORTEU,

Maire de Talensac, président du Conseil d'arrondissement,
député de l'arrondissement de Montfort,
chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de REDON.

M. Émile RÉCIPON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Candidat à la députation dans l'arrondissement de Redon, ai-je besoin de vous faire une profession de foi ? Ne me connaissez-vous pas tous, et n'avez-vous pas déjà fait justice des odieuses calomnies répandues sur moi par des adversaires peu scrupuleux.

Républicain convaincu, je veux une République ferme, honnête, tolérante, et gardienne impartiale des droits et des libertés de tous.

Il est temps de mettre un terme à toutes ces interpellations stériles, qui agitent inutilement le pays, et de s'occuper des questions agricoles, industrielles et sociales qui seules l'intéressent.

Si je deviens votre élu, je continuerai à défendre les intérêts des agriculteurs ; je demanderai la revision de l'impôt foncier, l'abaissement des droits de mutation, la simplification des formalités pour la transmission de la propriété et pour la liquidation des successions.

Je vis au milieu de vous ; nos intérêts sont communs. Je ne suis pas de ceux qui sèment des promesses trompeuses, ni de ceux qui refusent un service.

Veuillez croire, mes chers concitoyens, à mes sentiments les plus dévoués.

Émile RÉCIPON.

1re circonscription de RENNES.

M. R. LE HÉRISSÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Pour la troisième fois, je viens, sous le patronage du Comité républicain national, solliciter vos suffrages.

Il y a quatre ans, vous m'envoyiez à la Chambre avec le mandat formel de voter la revision de la Constitution monarchique de 1875.

Cinq fois, au cours de la législature, il m'a été donné, en vain hélas! de voter cette réforme, base de toutes les autres, nécessaire aujourd'hui comme elle l'était hier.

Les tristes événements qui se sont déroulés depuis quelques mois et ont atteint à sa base même le régime parlementaire, les lois protectrices des travailleurs violées, les réformes toujours promises sans cesse ajournées m'ont encore affermi dans la conviction que du succès de la revision dépend la réalisation des vœux de la démocratie.

C'est seulement avec la revision que nous pourrons faire sur les associations une loi large et tolérante, permettant de résoudre équitablement la question si complexe des relations des Églises et de l'État.

Profondément libéral, j'entends que les ministres des cultes ne relèvent que du droit commun, que les Églises soient libres dans le domaine qui leur sera attribué, mais dont elles ne pourront sortir.

Liberté de croire et de penser. Je continuerai à combattre aussi bien ceux qui voudraient imposer leurs croyances que ces philosophes qui, sous l'impulsion d'associations soi-disant philantropiques, tendent à créer dans ce pays une irréligion d'État.

Au point de vue économique, je veux la réforme de l'impôt et la disparition de ces inégalités choquantes, qui font peser sur le travailleur les charges les plus lourdes.

Suppression de l'impôt foncier et des impôts de consommation, remplacement de ces taxes par un impôt basé sur le capital produisant revenu.

Suppression des monopoles de la Banque de France et des grandes compagnies, l'État maître absolu de ces puissantes sociétés, qui ont une si grosse influence sur la bonne organisation de notre défense nationale.

Au point de vue social, je veux la mise en vigueur des lois émancipatrices concernant les associations agricoles et ouvrières. C'est par une loi que l'État doit intervenir dans le règlement du travail et dans la fixation des salaires pour les compagnies associées de l'État.

La prochaine législature devra établir la gratuité de la justice, mener à bien l'organisation du Crédit agricole et du crédit ouvrier, en même temps que la création d'une Caisse de retraites en faveur des vieillards et des invalides du travail.

Au point de vue extérieur, je suis, comme je l'ai toujours été, l'ennemi résolu de la politique d'expansion coloniale. Imposons partout le respect des couleurs françaises, mais gardons-nous de prodiguer notre or et le sang de nos soldats pour tenter la colonisation de pays dont l'Européen ne peut supporter les climats pernicieux.

Mes chers concitoyens,

Depuis huit ans, j'ai l'honneur de vous représenter ; à plusieurs reprises il m'a été possible de défendre utilement à la tribune de la Chambre les intérêts dont vous m'aviez confié la garde.

Marchant d'accord avec la municipalité rennaise et avec la plupart des municipalités de la circonscription, si, une troisième fois, vous m'honorez de votre confiance je continuerai à défendre cette politique nettement républicaine, dont notre regretté Le Bastard a su jeter les bases dans ce pays.

En toutes circonstances vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

Vive la République !

R. LE HÉRISSÉ.

2e circonscription de RENNES.

M. René BRICE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les Électeurs,

Un grand nombre d'entre vous m'ayant fait l'honneur de m'offrir la candidature dans la deuxième circonscription de Rennes, je viens solliciter vos suffrages.

De 1871 à 1889, membre de l'Assemblée nationale, député de l'arrondissement de Redon, puis député d'Ille-et-Vilaine, vous savez comment j'ai rempli les divers mandats qui m'ont été confiés.

Républicain, j'ai toujours pensé que la République devait être ouverte à tous, pacifique, économe et tolérante. Représentant d'un pays essentiellement agricole, je me suis appliqué en toute occasion à soutenir, par mes votes, et à défendre, par mes discours à la Chambre, notre agriculture nationale menacée par la concurrence étrangère.

Plus récemment, délégué du Conseil général, j'ai combattu devant M. le Ministre des Finances et devant la Commission du budget la taxe aussi arbitraire qu'injuste qui a, un instant, menacé nos pommes.

Les travaux que m'impose l'exercice des fonctions que j'occupe, notamment à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, m'ont obligé à étudier et m'ont amené à bien connaître la situation du budget de l'Etat.

Les questions de budget ont une importance capitale, puisque, de leur solution, dépendent le chiffre et la nature des impôts que vous êtes obligés de payer.

Si je suis élu, je ne manquerai pas d'intervenir dans leur discussion pour la défense de vos intérêts. Je ne cesserai pas de réclamer la diminution des dépenses publiques ; la réduction des charges qui, sous tant de formes, pèsent sur les agriculteurs ; l'organisation du Crédit agricole et des Assurances contre les risques des récoltes ; l'amélioration du sort des ouvriers par la création des

Caisses de retraites et de prévoyance; la suppression de l'exercice chez les débitants.

Comme moi, mes chers concitoyens, vous avez applaudi aux succès de notre diplomatie et à notre alliance avec le grand peuple russe, alliance qui est une garantie de la paix du monde.

Homme de conciliation, je fais appel à tous ceux qui, voulant une France honorée et respectée, entendent mettre fin aux oppositions systématiques et stériles qui ne peuvent avoir d'autre effet que de déconsidérer la Patrie.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

René BRICE.

1re circonscription de SAINT-MALO.

M. F. BRUNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1889, les forces réactionnaires, unissant leurs efforts contre nos institutions, la République subit un échec dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Les électeurs ont depuis reconnu leur erreur. Ils s'apprêtent, de toutes parts, à ressaisir le pouvoir républicain qu'ils n'auraient pas dû laisser s'échapper.

Le congrès républicain de la 1re circonscription de Saint-Malo, réuni sous la présidence de M. le maire de cette ville, m'a de nouveau chargé de porter le drapeau de la République aux élections prochaines.

J'accepte cet honneur et me présente à vos suffrages fort de mon passé politique, que vous savez irréprochable.

Rien des conquêtes de la République ne doit être abandonné, et j'estime que, pour mener à bonne fin les réformes auxquelles le pays aspire, il est nécessaire de grouper autour du Gouvernement une majorité qui assure la stabilité ministérielle.

La revision de l'impôt et sa répartition dans des proportions équitables doivent être résolument recherchées, les dépenses de l'État sévèrement contrôlées.

Notre marine, notre commerce, notre industrie, notre agriculture ont reçu un commencement de satisfaction par l'établissement du régime douanier. Il s'agit de compléter cette mesure par une protection efficace contre l'envahissement du marché français, et par l'institution d'un Crédit agricole qui permette

aux cultivateurs de se procurer les avances dont ils ont besoin pour augmenter le rendement de leurs terres.

Les frais de transmission de la propriété, ou mieux de mutation à tous les titres, sont trop onéreux. Leur réduction devra être étudiée et résolue dans un sens plus modéré.

Les règlements sur la culture du tabac et la loi du 21 avril 1832 pourraient être modifiés dans un sens plus favorable aux planteurs de tabac. Il devrait être créé à leur profit, sur les retenues annuelles, une assurance mutuelle contre les avaries auxquelles cette culture est exposée.

L'assistance publique dans nos campagnes sera l'objet de notre sollicitude.

Elle devra être organisée, non pas dans un sens facultatif, mais obligatoire, de manière à protéger les vieillards pauvres et invalides contre les atteintes d'une misère noire avec laquelle nous les voyons trop souvent aux prises.

Depuis vingt-trois ans que j'ai l'honneur de m'occuper de vos affaires publiques, toutes mes attentions se sont portées sur vos intérêts, non seulement dans le canton de Pleine-Fougères, mais tout spécialement dans l'arrondissement de Saint-Malo. Vous avez pu vous rendre compte des services rendus à la vicinalité, aux écoles, mairies, églises et presbytères.

Au moment ou chaque républicain s'apprête en France, à donner son concours énergique à la consolidation de nos institutions, il ne sera pas dit que la 1re circonscription de Saint-Malo, si libérale, faillira à ses devoirs.

Elle reprendra résolument le poste en avant qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Vive la République!

BRUNE, maire de Pleine-Fougères,
Conseiller général, Chevalier de la Légion d'honneur.

2e circonscription de SAINT-MALO.

M. Léonce DEMALVILAIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Désigné comme candidat républicain de la 2e circonscription de l'arrondissement de Saint-Malo, dans une réunion publique tenue à Saint-Servan, le dimanche 16 juillet dernier, et dans laquelle les cinq cantons étaient hautement représentés, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Connu de vous depuis longtemps, je ne crois pas utile de m'étendre bien

longuement. Ma profession de foi d'aujourd'hui est celle d'il y a quatre ans, républicain j'étais, républicain je suis. Partisan d'accorder les plus grandes libertés, pourvu qu'elles ne s'écartent en rien du respect dû aux lois et aux personnes, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour arriver, d'accord avec le gouvernement de la République, à réaliser de sérieuses réformes, notamment obtenir le dégrèvement déjà proposé des boissons hygiéniques, l'égalité des contributions foncières et mobilières et établir d'une façon équitable l'assiette de l'impôt.

Je suis d'avis que, pour assurer la prospérité du commerce national, il faut favoriser certains échanges; néanmoins, je veillerai à ce que les intérêts de toutes les branches de l'industrie française soient sauvegardés, principalement ceux de la marine et de l'agriculture qui, selon moi, méritent toute la sollicitude du législateur.

Enfin, j'aiderai de tout mon pouvoir le gouvernement de la République dans la noble tâche qu'il s'est tracée : celle de mettre les travailleurs à l'abri de la misère.

En ce qui concerne les intérêts particuliers des communes de la circonscription, je m'inspirerai des vœux exprimés par les Conseils municipaux et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les faire aboutir.

Si vous m'honorez de votre confiance en m'envoyant siéger à la Chambre des Députés, j'ai le ferme espoir que, lorsque j'aurai à vous rendre compte du mandat que vous m'aurez confié, les promesses que je vous fais aujourd'hui seront devenues des actes accomplis.

Électeurs,

Comme moi, vous avez foi dans le gouvernement de la République pour assurer à notre cher pays le respect et l'indépendance, à notre commerce la prospérité, et vous le prouverez de nouveau, avec succès, cette fois, en votant avec union.

Le 20 août, en déposant votre bulletin dans l'urne, n'oubliez point qu'en votant pour moi, vous affirmerez votre confiance dans la France républicaine.

Vive la France! Vive la République!

Léonce DEMALVILAIN,

Maire de Saint-Servan, président du tribunal de Commerce, conseiller d'Arrondissement, président du Comice agricole du canton de Saint-Servan.

Circonscription de VITRÉ.

M. LE GONIDEC DE TRAISSAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROFESSION DE FOI.

Un grand nombre d'entre vous m'ont demandé de me représenter à la députation. Je viens de nouveau me mettre à votre disposition.

Nous nous connaissons depuis longtemps.

Il y a dix-sept ans, lorsque, pour la première fois, je sollicitai vos suffrages, je vous affirmai nettement mes convictions politiques et religieuses. Elles étaient alors conformes aux vôtres, elles le sont encore aujourd'hui, avec l'expérience et la pratique des affaires en plus. Mes votes sont là pour le prouver.

Je ne suis pas républicain.

Et pourquoi le serais-je devenu ?

La République a-t-elle tenu ses promesses ?

Et qu'est-elle devenue entre les mains des juifs et des francs-maçons?

La religion est-elle honorée ?

Pouvez-vous faire élever chrétiennement vos enfants par les maîtres de votre choix ? A l'école du gouvernement, le catéchisme est défendu comme un mauvais livre.

Le service militaire devait être le même pour tous. Certains en sont pourtant dispensés, jamais le prêtre ni l'instituteur chrétien.

Où sont les économies promises ?

Le budget augmente au lieu de diminuer, et les dettes aussi, dettes dont il faut, au moins chaque année, solder les intérêts. Douze milliards de dettes depuis la paix exigent par an cinq cents millions de plus, le sixième des impôts que nous payons.

Des tripotages financiers, celui du Panama entre autres, ont couvert le pays de ruines. Loin de leur faire rendre gorge, les coupables ont été protégés.

Et c'est maintenant que l'on vous demande de voter pour la République.

L'agriculture est-elle prospère ?

Qu'a fait le Gouvernement pour elle ?

La suppression de l'impôt foncier sur les terres, toujours demandée, est toujours repoussée par les républicains.

Le Crédit agricole n'est pas établi.

Avez-vous vu diminuer un seul impôt ?

Quant à moi, je ne crois pas avoir failli à ma tâche. Et si vos intérêts

moraux ont toujours trouvé en moi un défenseur résolu, vos intérêts les plus directs ne m'ont pas été moins chers.

Les nouvelles taxes, et particulièrement celles sur les pommes, n'ont pas eu d'ennemi plus déclaré que moi. Grâce à mes amis et à moi, à nos efforts et nos démarches près des ministres, nous sommes arrivés à éviter ce nouvel impôt.

De prétendus républicains honnêtes, se disant religieux, avaient su attirer la confiance du pays en faisant briller à ses yeux le grand mot de liberté ! Ils n'ont fait que le jeu de la franc-maçonnerie et ont dû combattre avec elle, bien à contre-cœur, je l'espère, tout ce que nous aimons, tout ce que nous vénérons.

Électeurs,

Vous ne vous laisserez pas tromper par de fallacieuses promesses ; vous viendrez, le 20 août, protester en masse contre de pareils attentats et déclarer qu'entre la République et la religion il ne peut y avoir d'alliance bien sincère.

O. LE GONIDEC DE TRAISSAN, député sortant.

INDRE

Circonscription du BLANC.

M. A. MOROUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès républicain réuni au Blanc, le 29 juillet, m'a désigné à l'unanimité pour son unique candidat.

Je viens donc vous demander de ratifier ce choix en me renouvelant le mandat que vous m'avez confié, le 3 mai 1891, et que j'ai conscience d'avoir rempli avec dévouement.

La Chambre nouvelle n'aura pas à lutter pour la forme du gouvernement qui n'est plus contestée. Elle sera une législature d'affaires, ayant pour mission d'arriver à obtenir les réformes déjà étudiées et attendues par l'opinion publique.

Si vous me faites l'honneur de me confier de nouveau la défense de vos intérêts, je resterai fermement dévoué aux institutions républicaines ; je ne me départirai pas du libéralisme et de l'indépendance dont j'ai toujours fait preuve.

Partisan de la paix, je m'opposerai aux expéditions lointaines et à l'extension exagérée des entreprises coloniales, tout en sauvegardant les intérêts de la France et l'honneur du drapeau.

Je voterai toutes les réformes ayant pour but d'améliorer le sort des ouvriers et des agriculteurs et d'alléger les charges des contribuables.

Mon activité et mon dévouement seront au service de tous et toujours.

Vive la République !

A. MOROUX, agriculteur, député sortant,
Conseiller général de l'Indre.

1re circonscription de CHATEAUROUX.

M. Ch. BALSAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Pendant la dernière législature, j'ai fait partie de la Commission des douanes et de la Commission du travail et pris une part active à leurs travaux.

L'œuvre douanière est terminée dans ses parties essentielles ; le temps permettra d'en apprécier les effets.

L'étude des lois du travail est malheureusement entravée trop souvent par la politique violente qui s'en empare au préjudice des intérêts véritables des travailleurs.

Des charges écrasantes, conséquences des années où l'on dépensait sans compter, pèsent sur nos budgets et maintiennent l'impôt à un taux excessif. D'autre part, des scandales sans précédents ont englouti bien des modestes épargnes restées sans défense.

Et cependant le crédit de la France, fortement appuyé sur l'esprit de travail et d'économie de la nation, fait justement l'envie des autres peuples.

Une bonne gestion financière ramènerait la prospérité des époques heureuses. On verrait la reprise des travaux publics, à laquelle notre département est un des plus intéressés, puisque son réseau ferré est encore bien incomplet !

Par des succès diplomatiques et militaires, dont le gouvernement de la République partage l'honneur avec la nation tout entière, la France a conquis des gloires nouvelles. Les fêtes de Cronstadt, le brillant fait d'armes du Siam ont consolidé la paix en Europe, en montrant la France militaire digne des plus glorieux moments de son histoire.

En même temps, une loi juste et paternelle, longtemps réclamée, vient enfin de supprimer les mauvais numéros ; les troupes coloniales ne comprendront plus de conscrits : elles ne seront désormais composées que de volontaires.

Les questions d'ordre religieux ont récemment fait l'objet de négociations dont, avec le maintien du Concordat, on espère voir sortir un apaisement si ardemment désiré.

Aujourd'hui, beaucoup d'hommes d'opinions diverses, frappés de la lassitude générale, font sagement trêve aux discussions constitutionnelles ; ils veulent tirer de l'état de choses actuel tout le bien possible.

C'est ainsi que, ennemi de toute opposition de parti pris, approuvant le bien sans demander quel en est l'auteur, j'ai donné mon concours au Gouvernement,

quand il a proposé des mesures que je jugeais conformes aux intérêts de la nation.

C'est dans cet ordre d'idées que vous m'avez élu en 1889, et que j'agirai encore, si vous m'envoyez à la nouvelle Assemblée.

Ch. BALSAN, conseiller général de l'Indre,
député sortant.

2e circonscription de CHATEAUROUX.

M. Alban DAVID,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez confié, il y a quatre ans, le mandat de représenter à la Chambre des Députés les intérêts de la 2e circonscription de Châteauroux.

Je viens vous rendre compte de ce mandat, et vous en demander le renouvellement pour la législature prochaine.

Républicain convaincu et indépendant, je n'ai pas besoin de vous dire que, dans tous mes votes et les actes de ma vie politique, je n'ai jamais eu d'autres préoccupations que de demeurer fidèle à mes engagements, de servir, dans la mesure de mes forces, la cause de la République et de la liberté.

Mais la liberté ne saurait être confondue avec la licence, et je me suis toujours énergiquement refusé, pour ma part, à tenir le moindre compte des agitations factices, dont la fin de chaque législature nous offre habituellement le triste spectacle, et qui sont entretenues, avec habileté et perfidie, par les derniers débris des anciens partis d'opposition, dans le but de laisser planer une sorte de suspicion vague et générale sur la représentation nationale tout entière.

J'estime, sous ce rapport, que les derniers événements auxquels nous avons assisté ne peuvent, en dépit de quelques fautes isolées, entacher le bon renom du gouvernement de la République et entraver sa marche en avant dans la voie des réformes politiques et économiques que le pays ne cesse de réclamer avec insistance.

Dans ma profession de foi de 1889, j'écrivais ceci :

« Je poursuivrai, en dehors de toute coterie, l'application ferme et intégrale, sans restriction, comme sans mesquines vexations, du programme démocratique, afin de rallier à nos institutions, dans l'union et la concorde, tous les bons citoyens. »

J'ai la ferme intention de persévérer dans cette politique. Mais j'ai hâte de

le dire, afin qu'il n'y ait aucune équivoque, je considère comme un devoir de conscience de me prononcer nettement contre toute politique qui tendrait à accueillir, sans aucunes garanties de fidélité au régime républicain, les chefs des anciens partis : non pas que je pense qu'il faille écarter, de parti pris, les électeurs désabusés qui viennent de bonne foi, sans arrière-pensée, grossir nos rangs. Mais je me défie des ralliements soudains, trop intéressés pour être sincères, venant d'hommes qui, hier encore, affichaient ouvertement le mépris de nos institutions. Une pareille politique amènerait fatalement un recul de l'idée démocratique. Il ne m'est pas possible de m'y associer.

En dépit de ses détracteurs, il n'a pas dépendu de la Chambre dont le mandat expire que l'œuvre législative fût plus étendue et plus fructueuse. Toutes les tentatives d'obstructions fomentées par des adversaires systématiques ne l'ont pas empêchée d'accomplir une besogne utile et pratique. La Chambre a voté les tarifs des douanes, la réduction des tarifs de chemins de fer, elle s'est efforcée d'établir le budget sur des bases plus démocratiques ; elle a doté plus largement les services de l'instruction et de l'assistance publiques ; elle a amélioré la situation des petits. D'autres projets importants, comme le crédit et l'assurance agricoles, ont été élaborés et viendront en discussion au début de la prochaine législature. En résumé, l'œuvre accomplie est déjà considérable !

Quant à moi, au cours des quatre dernières années, je me suis associé, sans me laisser troubler par les vaines déclamations des partis, à toutes les mesures qui ont eu pour objet de consolider et de faire aimer la République. Vous savez, d'autre part, que vos intérêts régionaux ont toujours trouvé en moi un défenseur résolu. J'ai la conviction d'avoir accompli mon devoir. A vous maintenant, mes chers concitoyens, de faire le vôtre !

Alban DAVID, député sortant, conseiller général,
maire d'Écueillé.

Circonscription de LA CHATRE.

M. A. de SAINT-MARTIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je vous suis profondément reconnaissant de la confiance que vous n'avez cessé de m'accorder depuis tant d'années, et je viens vous en demander un nouveau témoignage.

Pendant la dernière législature, comme toujours, j'ai repoussé les dépenses inutiles, les guerres lointaines et les augmentations d'impôts; j'ai réclamé les diminutions possibles des charges militaires ; j'ai obtenu l'augmentation des secours destinés aux anciens soldats et défendu l'avenir de nos chemins vicinaux. Je veux que les ressources de la France soient employées sur notre sol en travaux productifs, qui donnent l'aisance à l'ouvrier, en augmentant la prospérité générale.

Sans esprit de parti, j'ai soutenu le Gouvernement, quand ses actes me semblaient sages et profitables. Je l'ai combattu avec indépendance, lorsque j'ai cru que l'intérêt du pays l'exigeait.

La situation politique n'a fait que s'aggraver depuis quatre ans :

Le désordre grandit, tous les intérêts sont menacés. L'état des finances inspire des inquiétudes sérieuses aux hommes les plus impartiaux. Vous connaissez les scandales du Panama et les procès récents étouffés par l'intérêt politique.

Le Président de la République, nommé par les Chambres, est dans leur dépendance, et manque de l'autorité nécessaire à l'exercice du pouvoir. Les ministères républicains qui se succèdent, au lieu de s'appuyer sur les hommes modérés pour pacifier le pays, s'allient aux radicaux par une coupable faiblesse et achètent leur concours au prix des plus dangereuses concessions. Jusqu'ici, les préfets ont semé la division dans les communes, qu'ils devraient administrer avec équité, et ont gardé leurs faveurs pour ceux qui les méritent le moins.

Si ce régime dure encore quelques années, le pays sera livré sans défense à la ruine et à l'anarchie.

La France qui travaille est fatiguée des luttes stériles ; elle veut l'ordre, la paix au dedans comme au dehors, l'union entre tous ses enfants.

Au lieu d'une coterie qui exploite le pouvoir à son profit, il faut un gouvernement fort et libéral basé sur la souveraineté nationale, avec le chef de l'État nommé par le peuple. Il faut un gouvernement qui donne à tous la liberté, l'égalité, la justice.

Mes sentiments n'ont pas varié : Je place l'intérêt général au-dessus de toute considération politique.

Vous me connaissez depuis longtemps et vous savez, mes chers électeurs, qu'en faisant appel à vos suffrages, je n'ai d'autre ambition que de vous être utile, en consacrant tout mon dévouement à la défense de vos intérêts et tous mes efforts à la prospérité du pays.

A. de SAINT-MARTIN, conseiller général,
député sortant.

Circonscription d'ISSOUDUN.

M. A. LECONTE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Aux électeurs de l'arrondissement d'Issoudun :

L'arrondissement d'Issoudun, dans les luttes politiques pour le triomphe de la République a toujours donné le signal du progrès dans l'Indre.

Nous avons toujours, grâce à l'esprit de discipline, obtenu des succès.

Vous m'avez, chers concitoyens, renouvelé votre confiance dans toutes les élections.

Vous savez tous qui je suis.

Vous connaissez tous mon programme républicain et ma vie politique, qui en est l'application.

Je dois vous affirmer de nouveau que je suis partisan :

1° De la réforme de l'impôt, que j'ai votée, et pour laquelle j'ai déposé un projet de loi, en 1890, afin que les impôts soient plus équitablement répartis ;

2° De la revision de la Constitution dans le sens démocratique;

3° De la séparation des Églises et de l'État;

4° De la liberté complète d'association pour l'émancipation des travailleurs;

5° De l'instruction aussi large que possible pour tous.

Vous savez tous, chers concitoyens, par mes votes, que j'ai été fidèle à mes promesses.

Vous savez aussi que je me fais un devoir d'assister à toutes les séances de la Chambre, afin d'y défendre les intérêts de tous.

Si vous me renouvelez votre confiance, je resterai ce que j'ai toujours été : sincère dans mes opinions, dans mes actes, et dévoué à mes concitoyens.

Vive la République !

A. LECONTE, député sortant.

INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de CHINON.

M. E. LEFFET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Désigné par le congrès comme candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Chinon, je viens aujourd'hui faire appel à votre patriotisme.

Le drapeau républicain, tombé dans un moment d'erreur, doit reprendre dans le Chinonais la place qu'il n'aurait jamais dû quitter; je ne faillirai pas à la tâche qui m'incombe: j'y apporterai tout mon dévouement, toute mon énergie.

Après avoir servi mon pays pendant seize ans comme officier de marine, décoré pour fait de guerre en 1870, je suis venu me fixer dans le canton d'Azay-le-Rideau où j'habite depuis près de vingt ans.

J'ai représenté ce canton pendant six ans au conseil d'arrondissement et j'ai eu l'honneur d'en être le président.

Vivant constamment au milieu des travailleurs, j'ai pu me rendre compte de leurs désirs et des réformes qu'ils sollicitent.

Aujourd'hui que la République est solidement établie, il faut marcher en avant, mais marcher d'un pas sûr pour ne pas craindre le recul.

Si vous m'envoyez siéger à la Chambre, voici les points principaux de mon programme:

Maintien de la loi militaire et des lois scolaires;

Amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes;

Diminution des impôts qui pèsent sur tous les contribuables;

Réduction des charges fiscales qui grèvent notre agriculture; attribution à cette dernière de la plus grande partie des économies qui pourront être réalisées sur le budget;

Suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés rurales non bâties;

Diminution de l'impôt des patentes, qui frappe si lourdement la petite industrie ;

Protection de la petite culture contre le vol, la mendicité et le vagabondage.

Telles sont, messieurs, les réformes auxquelles la Chambre future devra tout d'abord s'intéresser.

L'ordre à l'intérieur, une paix honorable à l'extérieur me paraissent absolument nécessaires.

Il faut aboutir et laisser de côté toutes discussions oiseuses.

E. LEFFET, ancien lieutenant de vaisseau, ancien président du Conseil d'arrondissement de Chinon, chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de LOCHES.

M. WILSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Élection annulée.*)

1re circonscription de TOURS.

M. Jacques DRAKE,

Elu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Le 20 août, vous serez appelés à élire un député. J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

J'engage la lutte contre les théories plébiscitaires qui masquent les secrets desseins de la réaction et préparent une révolution politique. Je l'engage encore contre les doctrines subversives du socialisme révolutionnaire et contre le radicalisme dissolvant d'un groupe de politiciens haineux.

Entre ces extrêmes, se place un vaste parti de travail et de progrès groupant autour de la République l'immense majorité du pays.

C'est à ce parti que j'appartiens.

Avec lui, je veux non seulement conserver toutes les lois qui, jusqu'ici, ont été l'œuvre des républicains et ont profondément pénétré dans nos mœurs, mais encore réaliser toutes les améliorations qu'exige notre état politique et social.

Dans l'ordre financier, je réclamerai des réductions constantes dans les dépenses et une réforme progressive de tous les impôts dans le sens de la proportionnalité aux facultés des contribuables.

Pour les rapports des Églises et de l'État, je crois que l'observation stricte du Concordat et des articles organiques suffit actuellement. Je pense que la volonté énergique du Gouvernement de maintenir la laïcité de l'État peut s'associer avec le respect de toutes les croyances.

Dans l'ordre économique et social, il nous faut :

Une loi sur les associations, pour substituer une législation uniforme aux lois et règlements particuliers qui constituent de véritables inégalités et ouvrent la porte à l'arbitraire ;

Une loi qui organise les retraites ouvrières ;

Une loi sur l'assistance des infirmes et des vieillards dans les campagnes ;

Une loi qui émancipe les caisses d'épargne et leur permette de mettre à la disposition de l'agriculture des capitaux qui viennent d'elle en grande partie. C'est la vraie solution de la question du crédit agricole.

Tel est mon programme.

Il a pour devise : liberté, tolérance, progrès, sollicitude et justice pour les travailleurs, les humbles et les délaissés.

Je désire que tous les républicains sincères se groupent pour m'aider à l'exécuter et rompent énergiquement avec la politique de haine et de défiance mutuelle qui, jusqu'ici, a trop souvent affaibli l'action progressiste de nos institutions.

Vive la République !

Jacques DRAKE, conseiller général,
Maire de Monts, candidat républicain.

2e circonscription de TOURS.

M. A. TIPHAINE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous remettre le mandat que vous m'avez confié en 1891 ; il a pris fin. Il vous appartient de le renouveler si vous m'avez conservé votre confiance, si j'en suis encore digne.

Je vous avais promis d'être un républicain de progrès, allant de l'avant, résolu à donner satisfaction aux légitimes revendications du peuple et à suivre une politique digne de la République, qui doit être autre chose que la continuation des gouvernements monarchiques.

Ai-je tenu ma promesse ? En conscience, je crois avoir fait mon devoir, tout mon devoir.

Les temps ont marché depuis et le peuple a suivi. Tant pis pour ceux qui n'ont pas compris ce mouvement d'opinion continu, opiniâtre, qui se manifeste cependant d'une façon si nette.

Il a indiqué timidement d'abord quelles étaient les espérances du monde des travailleurs, puis, plus résolument, quelles étaient ses volontés.

On a essayé de différer, d'ajourner avec de belles promesses pour l'avenir ; mais l'opinion, mue par une force, sans cesse croissante, ne pouvait toujours accepter des remises ; elle imposa l'étude des questions sociales. Ne sont-elles pas les plus graves, les plus urgentes de toutes, puisqu'elles mettent en jeu la vie d'un peuple ?

Sur ce point, vous connaissez mon sentiment ; j'ai voté toutes les lois qui apportaient une amélioration quelconque au sort des petits, des humbles, des déshérités.

Mais il reste bien des choses à faire ; elles seront l'œuvre de la prochaine législature.

La nation le voudra ainsi, et elle dira qu'elle entend être gouvernée à l'avenir comme doit l'être un pays de démocratie.

Elle dira que le gouvernement des satisfaits et des jouisseurs a fait son temps, qu'il doit céder la place à un gouvernement de tendances démocratiques, qui devra s'associer étroitement à l'œuvre des revendications populaires.

N'est-elle pas touchée au cœur par cette lutte incessante entre le capital et le travail, et à laquelle il importe de mettre un terme en donnant au travail les moyens de résister aux injustes exigences du capital ?

A la ville, les syndicats ouvriers devront amener la pacification et l'entente

désirable entre ces deux éléments de la fortune publique, se fortifiant l'un par l'autre.

A la campagne, les syndicats agricoles fonctionnent régulièrement et permettent à leurs associés de réaliser déjà de sérieux avantages. Il reste à leur procurer le crédit qui leur donnera l'argent à bon marché.

L'agriculture, si éprouvée, mais toujours courageuse, attend avec anxiété la loi du Crédit agricole ; de leur côté, nos vignerons se demandent quand aboutira la réforme du régime des boissons. Elle devra être nécessairement la grande réforme de 1894, et la loi réclamée, en sauvegardant dans la plus large mesure les intérêts des bouilleurs de cru, supprimera enfin les entraves qui nuisent à la circulation du vin, la principale richesse de notre sol tourangeau.

Je signale en passant les projets sur les caisses d'épargne, sur les caisses de retraites, sur les sociétés de secours mutuels.

Que de solutions qui se dressent, réclament l'urgence de la discussion et veulent devenir, en même temps que textes de loi, des institutions fécondes !

Les réformes s'imposent partout, nous les voulons partout où il y a des abus.

Notre régime fiscal est condamné par ceux qui ont un réel souci d'une équitable répartition de l'impôt entre les citoyens. L'impôt pèse lourdement sur les classes pauvres et atteint à peine les riches.

Tout un autre système est à créer, devant distribuer les charges sur les contribuables suivant leur fortune. C'est à la richesse acquise et non au travail à fournir les grosses recettes du budget.

Cette déclaration suffit pour vous affirmer les principes qui ont dirigé et dirigeront encore ma conduite.

Mes chers concitoyens,

Je vous ai dit comment je comprenais le rôle républicain qui va incomber à votre mandataire. C'est à vous de prononcer ; j'attends votre jugement avec confiance.

A. TIPHAINE, maire de Monnaie, Conseiller général de Vouvray, président du Comice agricole populaire, député sortant.

ISÈRE

1re circonscription de GRENOBLE.

M. Gustave RIVET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je ne vous adresserai pas une longue profession de foi. Depuis bientôt douze ans, vous m'avez vu à l'œuvre, et je crois que mes actes valent mieux que les promesses que je pourrais faire.

Républicain convaincu, dévoué à la défense des intérêts que vous m'avez confiés, j'ai jusqu'ici fidèlement rempli mon mandat : c'est avec le même zèle, le même dévouement que je continuerai à servir mon pays.

Républicains dauphinois, nous ne saurions rien abandonner de notre programme démocratique.

Il est inutile de dire que nous ne voulons pas laisser toucher aux lois scolaire et militaire, lois de justice, d'égalité et de liberté.

Je veux, avec vous, une stricte économie des deniers publics, — et la réforme de l'impôt, afin que les charges soient plus équitablement réparties, et qu'elles portent plutôt sur la richesse oisive que sur le travail.

Je veux la défense énergique de notre agriculture, et je continuerai à réclamer l'organisation du Crédit et de la Caisse nationale d'assurance agricole; en un mot, tout ce qui doit donner aux agriculteurs, aux travailleurs des campagnes comme à ceux des villes plus de bien-être dans le présent, plus de sécurité dans l'avenir.

Je veux, comme vous, affranchir définitivement l'État de toute attache cléricale. Il faut, par les mesures nécessaires, préparer l'abrogation du Concordat.

Je veux dans les lois, dans la société, encore plus de justice, d'équité, de fraternité. Je veux la protection des petits, des faibles, des pauvres. Je veux toutes les améliorations politiques et sociales dans le calme, dans la paix et la liberté.

Mais, pour accomplir les réformes démocratiques, au moment où la réaction cléricale essaye d'une nouvelle tactique, et présente sous le masque républi-

cain ceux qui, hier encore, insultaient la République, il faut n'envoyer à la Chambre que des républicains sincères, sûrs et fidèles serviteurs du peuple.

Pour moi, vous le savez, ce n'est pas des lèvres mais du cœur que j'affirme mon profond dévouement à vos intérêts, et mon inébranlable attachement aux principes de la grande Révolution.

Vive la République!

Gustave RIVET.

2e circonscription de GRENOBLE.

M. Aristide REY,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez affirmé, par une imposante majorité, votre confiance dans la sincérité de mes déclarations, dans l'intégrité et l'indépendance de mon caractère.

De nouveau, je brigue vos libres suffrages, fort, comme alors, de la conscience que j'ai d'avoir énergiquement défendu les graves intérêts qui m'ont été confiés, et fidèlement rempli le mandat que vous m'avez donné.

La République traverse une de ses phases les plus dangereuses. Vaincus au 16 Mai, battus sous l'étendard boulangiste, ses adversaires ont changé de tactique, et c'est avec notre propre programme qu'ils s'apprêtent à nous livrer une nouvelle bataille. Ceux qui ont combattu avec le plus d'acharnement les lois scolaires et les lois militaires feignent aujourd'hui de les accepter.

Vous ne vous laisserez pas tromper par une pareille manœuvre.

C'est à leur dévouement, à leur désintéressement, à leur réserve, à leur probité politique, à leurs actes, que se reconnaissent les républicains dignes de ce nom. Les prétentions ambitieuses sont des titres insuffisants.

Électeurs,

Je n'ai plus à vous faire de déclaration de principes. Vous connaissez ma vie privée et ma vie publique. Ce que j'ai été, je le suis et je resterai, fidèle à moi-même, inébranlable dans mes convictions, adversaire de toutes les injustices, respectueux de tous les droits; prêt, aujourd'hui, à déjouer la ruse, comme je l'étais hier à résister à la force.

Vous savez ce que je pense des questions qui se rattachent aux principes fondamentaux de la Révolution française : égalité du service militaire, générali-

sation de l'instruction, enseignement professionnel, séparation de l'Église et de l'Etat, réformes sociales, impôt sur le revenu, décentralisation administrative, etc.

Quelques-unes sont résolues, d'autres sont à l'étude.

Déjà, les lois scolaires protègent l'indépendance de l'esprit humain. La loi militaire consacre l'égalité de tous les Français devant l'impôt du sang et assure la défense sacrée du sol national.

Ces lois sont les conquêtes inaliénables de la démocratie. Je m'honore d'en avoir, parmi les premiers, provoqué l'élaboration et la mise en vigueur.

Les lois de réforme sociale préoccupent tous ceux qui veulent, dans la société, plus d'égalité, plus de justice, plus de solidarité. But final de nos efforts, complément nécessaire de nos institutions politiques, elles donneront, par une répartition plus équitable des avantages sociaux, la sécurité de la vie au vieillard, à la femme, à l'enfant, une plus grande somme de bonheur et de bien-être à tous. Elles intéressent tous les citoyens dans une démocratie où le travail honoré est de plus en plus l'unique source des fortunes, le seul moyen d'existence.

Au Parlement, j'ai proposé ou voté les lois et les amendements qui visent la défense de la patrie, les intérêts moraux du pays, les progrès sociaux, ceux de l'industrie, du commerce, de l'agricultnre, la facilité de la vie, l'amélioration de notre système fiscal, etc.: lois sur les cadres de l'armée et les pensions militaires, loi sur l'armée coloniale, loi sur les syndicats professionnels, sur l'abaissement des tarifs des chemins de fer, sur la suppression des octrois, — question définitivement résolue au profit de la liberté municipale, — la réforme des prestations, la Caisse des retraites des employés et ouvriers, l'amélioration de la situation des petits employés, l'hygiène publique, l'assistance médicale dans les villes et les campagnes, la suppression de l'odieux exercice, le Crédit agricole, l'enseignement agricole, les logements économiques, la diminution des frais de justice, la réforme des patentes, etc. Je me suis efforcé de concilier, ainsi que le commandent la liberté, d'une part, et, de l'autre, l'égalité de tous devant l'impôt, les intérêts des sociétés de coopération ouvrière et ceux du petit commerce si laborieux, si honnête, si attaché à la République.

En ce qui concerne plus particulièrement votre région, les droits de douane réclamés sur les petites peaux et les œufs menaçaient de ruiner à tout jamais la ganterie et la mégisserie. J'ai eu l'heureuse fortune de conjurer le danger et de sauver nos deux grandes industries. J'ai défendu non moins victorieusement votre Cour d'appel, votre École de médecine et de pharmacie, vos Facultés, etc.

J'ai appuyé de toute mon influence la réclamation des syndicats. Toujours à la disposition des municipalités, je me suis efforcé de servir les intérêts des communes, toutes les fois qu'elles ont eu recours à mon intervention.

Enfin, j'ai résolument protégé de mes votes la stabilité gouvernementale, sans laquelle il n'y a ni gouvernement, ni administration, ni réformes possibles.

Voilà, mes chers concitoyens, le compte de mon mandat.

La nouvelle Chambre devra poursuivre la réalisation des réformes commencées. Elle s'occupera, avant tout, du régime des boissons, de la suppression de

l'exercice, des caisses de retraites pour la vieillesse des travailleurs, de la réforme progressive de l'impôt, de l'enseignement professionnel, industriel, agricole, de l'amélioration du régime des sociétés de secours mutuels. Approuvées ou autorisées, ces sociétés doivent avoir la même liberté pour l'emploi de leurs fonds, sous le contrôle de l'État, le même droit de recevoir les dons et les legs. Il importe de leur assurer le taux de 5 0/0 pour les pensions au-dessous de 360 francs, etc.

Sincèrement attaché à la politique de méthode et de progrès, je m'efforcerai d'aider au triomphe de la justice et de la vérité.

Mais, n'oublions pas que rien de durable ne se fonde sans la collaboration du temps et l'adhésion de l'opinion publique.

Un honnête homme ne promet que ce qu'il est sûr de tenir.

Les jeunes générations n'ont point connu les temps d'oppression, les luttes douloureuses. Elles ignorent par quels durs sacrifices se conquiert la liberté et se fondent les institutions démocratiques. Elles bénéficient de nos efforts, de nos combats; qu'elles ne soient pas ingrates. Leur indifférence, leur scepticisme seraient coupables autant qu'imprudents. Qu'elles recueillent la tradition que nous tenons de nos pères de 1789, de 1830, de 1848. Qu'elles gardent scrupuleusement, comme un héritage sacré, les principes hors desquels toutes les conquêtes de la liberté, toutes les espérances de la patrie, seraient irrémédiablement compromises.

Vive la France ! Vive la République !

Aristide REY, propriétaire, membre du conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

3e circonscription de GRENOBLE.

M. Félix VOGELI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Par des adresses couvertes de signatures, émanant le plus souvent d'hommes investis de la confiance publique, par des lettres, par des sollicitations de toute nature, un très grand nombre d'entre vous m'ont pressé de présenter ma candidature à vos suffrages.

J'ai accepté.

Avec nombre de sincères républicains, j'estime qu'il importe de maintenir

dans le parti républicain la cohésion, l'union, la discipline, la fermeté, le sang-froid et la sagesse qui lui donnèrent la force, assurèrent sa victoire, et lui gagnèrent la confiance de plus en plus grande du pays tout entier.

J'estime qu'il faut mettre un terme aux discussions incohérentes, empêchant tout travail d'aboutir, et en finir une bonne fois avec des agitations dont le pays s'irrite et se lasse.

Je crois désirable une majorité compacte de républicains de progrès, subordonnant au besoin leurs vues individuelles à une direction générale, claire, comprise et approuvée du pays; capables, en un mot, de constituer un Gouvernement viril, sûr de lui-même, ferme dans ses desseins, digne de la Nation.

Les questions les plus pressantes de politique générale ont été résolues. Loi sur la presse, loi municipale, lois scolaires nationalisant enfin l'enseignement, loi militaire universalisant l'impôt du sang; tout cela a été conquis; tout cela n'est plus qu'à conserver et à maintenir contre des adversaires ou publics ou déguisés.

Il faut donc se mettre aux lois d'affaires et aux réformes. Non pas aux réformes discutées pêle-mêle, au hasard des improvisations, dans une confusion étourdie d'où ne sort que l'avortement; — mais aux réformes désignées par le pays, introduites avec méthode et progressivement effectuées, de manière à être à la fois durables et fécondes.

Réforme administrative. — Une démocratie servie comme la nôtre par tous les progrès de la science et de l'industrie ne peut plus être administrée et gouvernée comme la monarchie de Louis XIV ou de Napoléon Ier. Simplification, économie, rapidité plus grande; tout cela peut et doit être obtenu.

Réforme de l'impôt, dans le sens le plus égalitaire.

L'agriculture plie sous le faix. La terre est chargée comme au temps où elle était la seule richesse, comme au temps où la fortune mobilière n'existait pas encore. La République doit aux campagnes, qui lui ont apporté la force, reconnaissance et justice.

Refonte du budget des départements et du budget des communes de manière à alléger le poids des centimes qui les grèvent; — défalcation des dettes pour la perception des droits de succession; — réduction des droits de transmission sur la propriété; — réforme hypothécaire facilitant le crédit à l'agriculteur; — revision des évaluations cadastrales; — transformation des impôts de répartition en impôts de quotité.

Réforme de l'impôt sur les boissons, supprimant l'exercice, vestige odieux des temps du despotisme, sans porter atteinte aux droits du propriétaire et du cultivateur.

Organisation des caisses d'assurances, avec le concours du département, à l'exemple de ce qui se fait dans la Marne et ailleurs.

Attributions et pouvoirs plus étendus conférés aux chambres d'agriculture, de manière à les constituer en intermédiaires entre le cultivateur, les administrations et le Gouvernement.

En un mot : protection énergique et vigilante à la production agricole par des droits compensateurs, la mettant à même de s'opposer à la concurrence étrangère; — par des dégrèvements et des remaniements de l'impôt; — par

l'organisatisn du crédit; — par la diffusion de l'enseignement agricole. Voilà la première partie de mon programme.

Les questions agricoles ne me sont pas nouvelles.

Élève de l'École vétérinaire et d'économie rurale d'Alfort, j'ai pendant quatre ans étudié, sous des maîtres éminents, tout ce qui touche à l'élevage, à la production agricole, à l'économie rurale. Je ne crains pas de m'y dire compétent.

Les justes revendications de l'agriculture ne doivent pas faire négliger celles de la population ouvrière.

Les questions ouvrières ont légitimement occupé le législateur dans ces dernières années. Cependant, il reste beaucoup à faire. Il faut compléter la législation sur les syndicats. La liberté du travail est sacrée pour tous; c'est la liberté fondamentale, la première de toutes. Toute atteinte qui lui serait portée serait criminelle. La liberté d'association, le droit du travailleur doivent être garantis par la loi, protégés par les tribunaux comme la liberté des contrats.

Donc, liberté des syndicats et protection au travail; — assurance obligatoire; — administration des caisses de secours et de retraites par les intéressés; — retraite du mineur à quarante-cinq ans; — revision de la législation minière en vue d'assurer à la commune, à la propriété, aux caisses ouvrières, une participation équitable à cette source de richesse qui est un véritable domaine national; — suppression des monopoles.

J'abrège. Aussi bien, mes opinions politiques sont connues des électeurs.

Lors du plébiscite de 1870, ayant par devers moi vingt ans passés de service dans l'armée, je n'ai pas hésité à briser ma carrière pour unir mes efforts à ceux d'hommes dont la démocratie de l'Isère est justement fière, en fondant avec eux le premier journal qui ait osé se dire hautement républicain dans ce département, le *Réveil du Dauphiné*.

Depuis 1870, j'ai eu presque constamment le devoir de m'occuper des affaires du département. Conseiller général depuis seize ans, j'ai été successivement dans l'assemblée départementale, secrétaire, membre de la commission départementale, vice-président du Conseil, rapporteur et président de la commission du budget. J'y ai toujours rempli des fonctions laborieuses.

Ma vie publique est connue. A la fermeté et à la constance dans les opinions, j'ai toujours uni la conciliation et la bienveillance à l'égard des personnes, observant le respect de moi-même et d'autrui. Ma vie privée défie même la calomnie. A la pratique et à l'expérience des affaires, je ne crains pas de dire que je joins l'influence que donnent la dignité du caractère et l'honorabilité de la conduite.

Distingué jadis par l'amitié et l'estime de Gambetta, le grand patriote, je n'ai qu'un vœu, et je ne me propose qu'un but : travailler à la continuation et à l'affermissement de son œuvre, comme à la réalisation de sa pensée !

Vive la République !

Félix VOGELI, ancien vice-président du Conseil général,
Conseiller général du canton de Clelles.

Circonscription de SAINT-MARCELLIN.

M. SAINT-ROMME,

Élu au 1er tour de scrutin.

Les électeurs de l'arrondissement de Saint-Marcellin assemblés en réunion publique, le 5 août 1893, ont acclamé, à l'unanimité, comme candidat républicain progressiste, le citoyen Saint-Romme, qui a accepté le programme suivant :

1° Union de tous les républicains; stabilité ministérielle;

2° Égalité dans la durée du service militaire de trois ans pour tous, sans privilège;

3° Lois sociales; continuation de l'œuvre de la dernière législature, Caisse de retraite pour la vieillesse, règlements d'ateliers, responsabilité des accidents, liberté du travail, droit de séjour sur les ouvriers étrangers;

4° Réforme de l'impôt par une équation plus équitable du taux de l'impôt en se basant sur le revenu réel;

5° Réforme des droits de mutation par le prélèvement des dettes;

6° Réforme de l'impôt sur les boissons, suppression de l'exercice et son remplacement par un droit fixe; maintien du privilège des bouilleurs de cru, pour les agriculteurs seulement; étude de la suppression des droits indirects sur les boissons et les denrées alimentaires; étude de la suppression des contributions indirectes et leur remplacement par des droits fixes ;

7° Réforme des octrois par l'impôt sur la valeur de la marchandise en attendant la suppression des octrois ;

8° Défense des intérêts agricoles et industriels; étude du Crédit agricole ; étude d'une assurance mutuelle contre la grêle et la mortalité du bétail;

9° Séparation des Églises et de l'État. En attendant cette séparation, défense énergique des droits de l'État contre les empiètements du clergé et par l'application la plus stricte du Concordat;

10° Institution agricole et professionnelle dans toutes les écoles primaires;

11° Réforme judiciaire : extension de la compétence des juges de paix; diminution des frais de justice;

12° Épuration du personnel; suppression du cumul de tous les emplois rétribués par l'État.

Électeurs,

C'est avec confiance que nous attendons le scrutin. Vous voterez tous pour le candidat des républicains voulant une République sage et nettement progressive, vous voterez tous pour le citoyen

SAINT-ROMME

Aux urnes et pas d'abstentions !
Vive la République !

Mallein, conseiller général du canton de Saint-Marcellin, président de la réunion; Mérit, conseiller général du canton de Vinay, assesseur de la réunion; Liothain, conseiller d'arrondissement du canton de Pont-en-Royans, assesseur de la réunion; Villard, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Marcellin, secrétaire de la réunion; Guillet, conseiller général du canton de Pont-en-Royans; Gardon, conseiller général du canton de Tullins; Achard, conseiller général du canton de Rives; Chalvet, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Marcellin; Cotton, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; Juvin, conseiller d'arrondissement du canton de Rives; Robert, conseiller d'arrondissement du canton de Rives; Mogniat, conseiller d'arrondissement du canton de Roybon; Courrier, conseiller d'arrondissement du canton de Tullins; Barbier, conseiller d'arrondissement du canton de Vinay.

1re circonscription de LA TOUR-DU-PIN.

M. Antonin DUBOST,

Élu au 1er tour de scrutin.

Le Comité républicain de la première circonscription de La Tour-du-Pin a adressé aux électeurs l'appel suivant :

Chers compatriotes,

La réunion générale des électeurs républicains des cinq cantons composant la première circonscription a acclamé comme candidat du parti républicain M. Antonin Dubost, président du Conseil général de l'Isère, maire de La Tour-du-Pin, député sortant.

Électeurs, vous voterez tous pour M. Dubost. Vous le connaissez, vous savez les services qu'il a rendus à notre arrondissement, au département, au pays tout entier, à la République, à la démocratie, vous pouvez induire de là ceux qu'il est appelé à rendre encore.

Électeurs,

Le pays est fatigué des programmes et des promesses. Ce sont des actes qu'il demande.

Il s'agit moins, en effet, en ce moment, d'exposer le programme de la démocratie, qui est connu depuis longtemps, que de constituer l'instrument nécessaire de son accomplissement.

Ce qui retarde, ce qui entrave les réformes réclamées par l'intérêt public, la cause de toutes les lenteurs législatives et de toutes les solutions insuffisantes, c'est la division et l'émiettement des partis dans la Chambre, qui rendent impossible la constitution d'un gouvernement véritable, composé d'hommes ayant des vues communes, liés entre eux par la plus étroite solidarité et capables d'imprimer aux affaires publiques une direction résolue et efficace.

Les assemblées divisées à l'excès ne peuvent créer que des gouvernements impuissants. Les gouvernements de cette sorte, au lieu de rassurer, inquiètent; au lieu d'unir, divisent et ne sauraient faire produire aux institutions républicaines tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

L'instrument de tout progrès, la garantie d'une bonne administration, capable d'assurer la sécurité du pays, sa puissance, son développement, c'est donc un gouvernement ayant des vues claires et catégoriques et appuyé sur des assemblées ayant les mêmes vues, imbues de la nécessité, pour aboutir, de concentrer les efforts sur des points précis, nettement déterminés par le suffrage universel, et résolus à faire vivre et durer le Gouvernement, qui deviendrait ainsi un agent puissant de progrès dans toutes les branches de l'activité nationale.

C'est là le point essentiel de la politique à laquelle nous vous demandons de vous associer en votant pour M. Dubost.

Le second point, c'est la nécessité non moins urgente de tout faire pour maintenir intacte notre puissance financière. Sans de bonnes finances, rien n'est possible, aucune amélioration, aucune réforme. Or, le seul moyen d'avoir de bonnes finances c'est de limiter strictement les dépenses aux ressources dont on dispose. Nous dépensons trop. Il faut mettre résolument un terme aux augmentations de dépenses et se refuser énergiquement à l'accroissement des charges qui pèsent déjà trop lourdement sur les contribuables.

Le troisième point a pour objet de réaliser une série de mesures de solidarité sociale afin d'encourager, favoriser, protéger ceux qui en ont besoin, de manière à rétablir, autant que faire se peut, l'équilibre des forces sociales rompu par les inégalités qui pèsent sur les plus pauvres et les plus faibles.

La liberté ne suffit pas pour cela. La loi doit intervenir pour prendre toutes les mesures qui peuvent avoir pour conséquence de produire la vie à bon marché, de favoriser le travail et l'initiative des individus dans les villes et dans les

campagnes, de les défendre contre les chances de maladie et de mort, et de placer ceux qui ne peuvent plus travailler à l'abri de la misère, par un système de retraites assez puissant pour faire face à toutes les nécessités.

Enfin, pendant les quatre années de législature qui vont commencer, il serait satisfaisant de voir se réaliser un certain nombre de réformes, depuis longtemps à l'étude et impatiemment attendues par le pays :

1° Simplification du Code de procédure civile, de manière à diminuer les frais de justice dans la plus grande proportion possible; 2° extension de la compétence des juges de paix; 3° répartition plus équitable de l'impôt, notamment en ce qui concerne les quatre contributions directes, de manière à en faire comme la base d'un impôt sur les revenus et à atteindre ainsi plus exactement toutes les manifestations de la richesse; 4° régime de l'impôt des boissons; 5° achèvement de la loi déjà votée par la Chambre des Députés, sur l'initiative de M. Dubost, autorisant les communes à remplacer facultativement les prestations en nature par des centimes additionnels; 6° loi sur le Crédit agricole; 7° développement de l'enseignement agricole; 8° loi sur les associations.

La Chambre qui aura rempli cette tâche aura bien mérité du pays. Pour l'accomplir il lui suffira de s'abandonner aux inspirations du patriotisme éclairé, qui saura discerner la volonté du pays, aussi éloigné des déclamations cléricales auxquelles il faut mettre un terme, que des utopies dont le bon sens public fera justice.

Électeurs, ces idées, qui sont les vôtres, et qui, appliquées avec résolution, conduisent à un progrès rapide, sont aussi celles de M. Dubost, qui travaillera avec énergie à les faire prévaloir pour le plus grand bien de la patrie et de la République !

Électeurs, repoussez du pied les calomnies ridicules et bêtes et les sottises grossières du comité anonyme qui soutient un candidat dépourvu de tout scrupule, lequel tente, de concert avec une coalition d'anarchistes et de cléricaux, d'introduire parmi nous des mœurs électorales que réprouvent la République, la loyauté et l'honneur.

Votez tous pour Antonin Dubost, président du Conseil général de l'Isère, maire de La Tour-du-Pin, député sortant.

Vive la République !

Le président, Magnin, du Pont-de-Beauvoisin; *les assesseurs,* Mathieu, de Virieu; Bigallet, de Panissage; Dyen, du Grand-Lemps; Gerin, de Bevenais; France, de Châbons: Millon, de la Bâtie-Divisin; Hugonnard, de Colombe; Gallet, de Saint-Geoire; Giroud, de Saint-Sulpice-des-Rivoires; Rivier, de Dolomieu; Rojon, de Vignieu; Thirault, de La Tour-du-Pin; Guignet, de Corbelin; Charlin, de Granieu; Martinet, du Pont-de-Beauvoisin; *les secrétaires,* Coutamin, de La Tour-du-Pin; Doublier, de Cessieu.

2e circonscription de LA TOUR-DU-PIN.

M. A. BOVIER-LAPIERRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs, mes chers Compatriotes,

J'ai l'honneur, pour la quatrième fois, de solliciter vos suffrages et de vous demander le renouvellement du mandat de député dont la démocratie de l'Isère m'a investi depuis 1881.

Vous me connaissez depuis assez longtemps pour que je n'aie pas à vous développer un programme politique.

Je serai, dans la Chambre de 1893, si votre confiance m'y appelle, le républicain qui s'est inspiré toujours, dans tous ses actes, des devoirs qu'imposent l'honneur et la probité politiques et des principes d'une démocratie aussi loyale, aussi fière, aussi ferme, aussi vigilante et aussi honnête que la vieille démocratie dauphinoise; je resterai le républicain n'ayant à cœur et d'autre souci que la défense des intérêts agricoles et industriels de notre circonscription et la réalisation des réformes que vous appelez de vos vœux.

Parmi ces réformes, celles qui, à mon avis, devront solliciter tout particulièrement l'attention des élus de 1893, ont pour objet une répartition plus équitable de nos impôts; un ensemble de lois sociales pour améliorer la situation matérielle et morale des déshérités et assurer aux ouvriers — tout en respectant le droit et la liberté des patrons — la défense de leurs intérêts et le libre exercice de leurs droits.

Ma devise restera ce qu'elle a été depuis que j'ai l'honneur de représenter au Parlement les électeurs dauphinois : défendre, avec énergie, le patrimoine des réformes réalisées déjà avec tant de peine et augmenter ce patrimoine en donnant satisfaction aux revendications politiques, économiques et sociales de la démocratie.

Vive la République!

A. BOVIER-LAPIERRE,
député sortant, Conseiller général,
propriétaire à Montferra et Chimilin.

1re circonscription de VIENNE.

M. C. JOUFFRAY,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le comité radical de la ville de Vienne ayant bien voulu me désigner une fois de plus comme son candidat, j'ai l'honneur de me présenter de nouveau à vos suffrages.

Tel j'ai été, tel je serai encore. Sans doute de douloureuses circonstances personnelles m'ont imposé une grande réserve dans la dernière législature, mais je suis resté fidèle à mon programme, fidèle à mes promesses, et j'ai gardé ma pleine indépendance.

Ennemi de toute attache, je ne me suis inféodé ni à aucun homme ni à aucun groupe, et j'ai accueilli toujours la vérité de quelque part qu'elle vînt, je hais en effet l'esprit étroit et sectaire qu'on rencontre, hélas! trop fréquemment et qui altère les généreuses qualités de notre race.

Le régime actuel a fait de grandes et nobles choses pour le relèvement de la patrie, mais il a manqué peut-être de principes positifs et sûrs pour le guider, de tolérance, de bienveillance et d'équité dans l'application de ses règlements et de ses lois.

Je conçois une République gouvernant avec l'énergie nécessaire pour le maintien de l'ordre, mais ne gênant point l'essor populaire, et forte surtout par le respect qu'elle inspire. Je ne conçois pas davantage la faveur, qui avilit les caractères et corrompt toutes les sources de la justice. Dans une démocratie, la liberté, le plus précieux des biens, doit être égale pour tous les citoyens et n'avoir de limites que celles qui garantissent la sûreté de l'Etat et la liberté d'autrui. Je n'ai rien perdu de mes anciennes convictions, de celles qui rallièrent presque l'unanimité des républicains avant que le souffle démocratique se fût affaibli sous certaines influences néfastes. Si donc vous me faites l'honneur de m'élire, je ferai, dans la mesure de mes moyens, tous mes efforts pour obtenir le triomphe de mon ancien programme.

J'insiste toutefois sur la nécessité de réformer notre système d'impôt, qui est inique, parce qu'il est improportionnel. Je désire la suppression des impôts indirects qui écrasent odieusement le pauvre, jettent partout la démoralisation et sont onéreux à percevoir, je voudrais leur remplacement par l'impôt sur le capital et le revenu, frappant les signes extérieurs de la richesse, de façon à perdre tout caractère vexatoire.

J'insiste également sur la nécessité d'organiser l'épargne pour que les capitaux amassés puissent retomber comme une pluie fécondante sur le sol où ils sont nés; d'organiser surtout l'assistance publique conformément au principe inscrit dans la déclaration des Droits de l'homme et de manière à assurer aux invalides du travail, à tous ceux que la vieillesse, la maladie ou le malheur immérité laissent sans pain, sans secours ou sans abri, une assistance digne d'eux et digne de la République. C'est en faisant ainsi acte de solidarité que le régime que nous aimons poussera des racines profondes et donnera au monde l'exemple qu'il lui appartient de donner.

Toutefois, pour obtenir ces heureux résultats sans accroître des charges déjà excessives, et pour opérer au contraire certains dégrèvements indispensables, il faut trouver des ressources dans des combinaisons pratiques. Parmi elles, je cite le monopole de la rectification de l'alcool par l'État. Il aurait l'avantage de laisser aux agriculteurs pleine et entière liberté de produire l'alcool ordinaire qui sort de leurs alambics, et de tirer de leurs propriétés le maximum de revenu. Il sauvegarderait l'hygiène publique et rapporterait annuellement au Trésor des sommes immenses que certains évaluent à plus d'un milliard. Je sais que, dans un but électoral, facile à comprendre, on m'a présenté comme songeant plutôt aux intérêts de la ville qu'à ceux des campagnes, et cependant je n'hésite pas à dire que le député qui ne comprendrait pas quelle solidarité lie fatalement tous les intérêts de la nation serait indigne de son mandat. En matière d'échange, il ne faut pas entretenir des principes absolus, il faut être de son temps et faire ce que nécessite le bien de la patrie.

C'est pour cela que, contrairement au bruit répandu, et selon ma promesse, j'ai voté le droit sur les blés étrangers sous la réserve que cette surélévation ne ferait pas enchérir le prix du pain. C'est également pour venir en aide aux campagnes que j'ai voté les primes sur la sériciculture et la culture du chanvre, l'abolition ou la transformation de l'impôt sur les portes et fenêtres et tout ce qui pourrait véritablement servir au développement de notre vaillante démocratie rurale.

Telles sont, mes chers concitoyens, mes idées et les grandes lignes de mon programme.

Il vous appartient de dire, le 20 août, si les unes et les autres ont votre approbation.

Vive la République!

C. JOUFFRAY,

maire de Vienne, député sortant.

2e circonscription de VIENNE.

M. Simon PLISSONNIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Un grand nombre d'éleveurs, appartenant aux cinq cantons de la deuxième circonscription de Vienne, m'ont offert la candidature à l'élection législative du 20 août.

J'ai longtemps hésité avant de céder à leurs vives instances, car je ne me dissimule pas la lourde responsabilité incombant à l'élu qui veut remplir fidèlement son mandat.

Mais je me sens la volonté de faire le bien ; votre sympathie et votre confiance doublent mes forces.

Toutefois, il faut qu'entre nous il n'y ait ni équivoque ni malentendu. Vous m'avez fait connaître ce que vous attendez de votre candidat. De mon côté, je veux que vous sachiez bien qui je suis.

Ma profession de foi sera l'expression sincère de mes sentiments.

Républicain d'origine, homme de progrès, je n'ai jamais varié dans mes convictions.

La République est aujourd'hui le gouvernement nécessaire ; mais, telle que je l'entends, elle ne doit pas être dirigée par un esprit de coterie, de favoritisme et d'intrigue. Mon caractère s'oppose à toute compromission de ce genre. Je suis et je resterai indépendant de toute attache, et n'obéirai qu'à ma conscience.

Je veux que la République tienne ce qu'elle à promis, et en un mot, qu'elle ne s'inspire jamais que des intérêts de la démocratie.

Respectueuse de tous les droits, ennemie de tous les abus, s'appuyant sur la justice, elle doit à la France : l'égalité vraie, la fraternité vraie, la liberté vraie.

Tout progrès est compris dans sa sublime devise. Il faut qu'elle le lui donne dans la mesure possible des choses humaines. Le temps des belles paroles et des beaux discours est passé. Ce que le pays attend, ce sont les réformes promises et non des mots.

Notre circonscription est essentiellement agricole. Je suis moi-même agriculteur, au milieu de vous, connaissant vos intérêts et vos besoins, je m'attacherai à mettre cette première industrie nationale en état de lutter contre la concurrence étrangère et assurer sa prospérité. Toutes les mesures, toutes les lois qui lui seront favorables auront mon concours le plus dévoué, et, au besoin, mon initiative.

En tête des réformes depuis si longtemps attendues, je place en première ligne :

1° La réforme de l'impôt foncier et des prestations;

2° Celle devant assurer l'abaissement des droits de justice et des petites successions ;

3° La réduction des dépenses de tous genres;

4° Enfin l'institution d'une Caisse nationale de Crédit agricole.

Votre bon sens a compris que c'est à ceux qui connaissent par eux-mêmes les besoins de l'agriculture qu'il appartient de défendre ses intérêts.

Depuis de longues années, je suis à la tête d'une grande industrie. Les rapports constants qu'elle m'a permis d'avoir avec la classe ouvrière m'ont appris à connaître celle-ci, à l'apprécier et à l'aimer. Vous pouvez compter que tous mes efforts tendront à faciliter et à mieux organiser la prévoyance, de de même qu'à encourager et à développer les sociétés de secours mutuels.

Il y a des lois économiques, des principes nouveaux à appliquer, de grandes réformes à faire. Il est indispensable qu'elles aboutissent. Le progrès veut qu'on marche! marchons!!

Vous connaissez maintenant de quel esprit je m'inspirerai, et quelle sera ma ligne de conduite dans mes actes et dans mes votes.

Je ne vous tromperai pas : j'ai fait, de la loyauté, la règle de ma vie.

Elevé à l'école du travail, du devoir et de l'honneur, je resterai fidèle aux traditions qui m'ont été léguées par mon père, l'artisan courageux auquel notre troisième république a décerné sa première décoration de la Légion d'honneur pour services rendus à l'agriculture et à son pays.

Si du candidat vos suffrages font un député, je consacrerai toute mon activité à l'accomplissement de mon mandat; je n'aurai qu'une seule préoccupation : justifier la confiance que vous aurez mise en moi; mon ambition ne va pas au delà!

Vive la République progressiste!

Simon PLISSONNIER, Ingénieur,
Directeur du Crédit agricole,
conseiller général du canton de Beaurepaire,
propriétaire-agriculteur à Primarette.

JURA

Circonscription de DOLE.

M. J. BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsque, pour la première fois, en 1881, je me suis porté candidat aux élections législatives, je me présentais à vos suffrages avec un programme dont voici quelles étaient les principales clauses :

— Revision de la Constitution dans un sens démocratique, en vue d'activer les réformes ;

— Gratuité, obligation, laïcisation de l'enseignement populaire ; augmentation des écoles normales et création de nombreux établissements secondaires pour les jeunes filles, chaque chef-lieu d'arrondissement devant être pourvu d'un collège de filles ;

— Réduction à trois ans de la durée du service militaire, obligatoire et égal pour tous ;

— Suppression de l'impôt de prestation, qui pèse lourdement sur les communes pauvres ;

— Suppression des impôts sur les boissons et sur tous les objets de consommation. Remplacement de ces impôts par un impôt sur la richesse, taxée dans sa double manifestation : le capital et le revenu ;

— Droit d'association pour les travailleurs manuels ;

— Abaissement des gros traitements administratifs ; amélioration du sort des petits fonctionnaires ;

— Réforme de la magistrature léguée par le régime impérial ;

— Les frais de justice mis à la portée de tous afin que le plus pauvre puisse faire respecter ses droits ;

— Indépendante neutralité de l'État en matière confessionnelle ;

— En dehors des intérêts généraux de la nation qui occupent le premier rang, active sollicitude pour les intérêts locaux et particuliers.

Ce programme qui m'appartenait, que j'avais conçu en étudiant vos be-

soins, en m'inspirant de vos légitimes revendications, s'est trouvé être le programme adopté par la démocratie, et par les républicains sincèrement progressistes.

Les Chambres élues depuis s'en sont emparées pour en poursuivre, avec des chances diverses, l'application.

Une partie a pu être réalisée, et je m'honore d'y avoir contribué personnellement depuis 1885, époque à laquelle votre confiance m'investissait du mandat législatif.

Soumis à votre jugement souverain, je me présente à vos suffrages avec le même programme pour la partie qui reste à réaliser.

Il est d'autant plus nécessaire de maintenir les anciens engagements, même ceux qui ont été accomplis, qu'aujourd'hui un nouveau parti, formé par la coalition des adversaires de la République, prétend, sous une mensongère étiquette d'adhésion à nos institutions, remettre en question les progrès acquis, et retirer au pays les libertés démocratiques consacrées par notre législation républicaine.

La République à défendre dans toutes les réformes populaires qu'elle a déjà accomplies;

La République à développer par l'accomplissement de toutes les réformes restant à réaliser et devant assurer définitivement le bien-être matériel et moral de la démocratie par l'application des principes de justice sociale;

Voilà, dans ma pensée, quelle est la mission de défense et de progrès qui va s'imposer à la nouvelle Chambre.

Mes chers concitoyens,

Si un passé de travail assidu, de fidélité absolue à tenir les engagements pris, vous semble constituer un gage suffisant pour l'avenir, vous me renouvellerez le mandat que j'exerce depuis huit ans, et que je continuerai à remplir avec le même dévouement aux intérêts de la France démocratique et républicaine.

L'ordre à l'intérieur, par la défense des libertés républicaines, par l'application continue des principes d'équité et d'égalité, par la protection des faibles contre les exploitations sociales, legs des anciens régimes, par la scrupuleuse intégrité des mœurs publiques;

La sécurité à l'extérieur, par une politique prudente, mais ferme, aussi exempte de pusillanimité que de provocation.

Voilà dans quelles idées je retournerai à la Chambre si vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance.

Vive la France! Vive la République!

J. BOURGEOIS, Député sortant.

Circonscription de LONS-LE-SAUNIER.

M. Georges TROUILLOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Sur l'invitation des républicains qui vous représentent au Conseil général, au Conseil d'arrondissement et à la tête de nos communes, je viens vous demander la continuation du mandat qui m'a appelé, depuis 1889, à défendre à la Chambre nos intérêts régionaux et la cause de la République.

Vous me connaissez de longue date. L'arrondissement de Lons-le-Saunier est mon pays comme il est le vôtre. Les liens les plus étroits de la famille, du cœur et du souvenir m'y rattachent comme vous-mêmes. Ils m'en ont rendu les intérêts invariablement chers, et, depuis quatre ans, je n'ai rien négligé de ce qui pouvait contribuer à accroître sa prospérité ou à alléger ses charges.

J'ai été au premier rang de ceux dont les efforts ont fait échouer la loi qui menaçait le droit des bouilleurs de cru, et je ne cesserai de travailler à empêcher qu'il leur soit porté atteinte. J'ai abouti, en obtenant la réalisation définitive du chemin de fer de Saint-Jean-de-Losne, à garantir à notre arrondissement la réparation de longues injustices. Nos tramways sont également assurés, par la publication du décret qui enregistre les engagements officiels de l'État et du département, d'une exécution rapide que rien ne pourra plus compromettre. J'ai fait voter, en ce qui concerne le plâtrage des vins, des dispositions législatives, qui sont à la fois une protection pour nos produits viticoles et pour l'hygiène publique. J'ai enfin, dans les questions douanières, dans celle de la péréquation de l'impôt foncier, dans le dégrèvement des tarifs de transports, appuyé de mes efforts et de mon vote, les solutions qui nous étaient le plus favorables. J'y travaillerai, dans l'avenir, avec la même ardeur que dans le passé.

Mais la lutte actuelle a une autre portée. Aujourd'hui, comme depuis vingt-trois ans, nous avons à défendre la République.

Elle n'est pas moins menacée lorsque les ennemis de la liberté et des lois démocratiques, les calomniateurs de son œuvre, les éternels oppresseurs des consciences, montent à l'assaut du pouvoir, sous la cocarde républicaine, que lorsqu'ils nous combattent, sous la cocarde monarchique. L'histoire nous montre ce que vaut la sincérité de ces conversions ; personne ne doute de ce que deviendrait la République entre les mains d'une majorité cléricale. Le péril ne serait pas moins grand de voir la réaction s'en emparer pour la gouverner que pour la détruire, et nous savons trop que la domination cléricale est le pire des despotismes.

Nous voulons le maintien de la paix publique en France; nous voulons épargner à notre pays des discordes intestines aussi dangereuses pour son repos à l'intérieur que pour sa sécurité au dehors; nous voulons conserver la loi d'égalité nécessaire qui a supprimé, au point de vue militaire, les privilèges ecclésiastiques; nous voulons poursuivre et développer l'application des lois fécondes qui ont assuré l'instruction et l'affranchissement moral du peuple; nous prétendons que la République ne peut ni revenir sur ses pas ni rester immobile, mais doit avancer sans cesse dans la route indéfinie que le progrès ouvre devant elle. C'est tout cela que nous avons à protéger contre les attaques plus ou moins déguisées dont nous restons menacés.

Depuis vingt-trois ans, mes chers concitoyens, le gouvernement démocratique vous compte parmi ses défenseurs les plus fidèles. Vous leur avez donné, sur mon nom, en 1889, une majorité considérable. Vous voudrez, aujourd'hui, en la grossissant encore, montrer que notre arrondissement n'est pas de ceux qui reculent, mais de ceux qui marchent.

Ce n'est pas sur le Jura républicain qu'il faut compter pour livrer la République à ses mortels ennemis, et perdre ainsi, à la fois, la paix, le progrès et la liberté.

Vive la République!

Georges TROUILLOT, Député sortant.

Circonscription de POLIGNY.

M. Victor POUPIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pour la troisième fois, je me présente à vos suffrages.

Vous connaissez mon programme.

Il n'a jamais varié depuis huit ans.

Le compte rendu de mon mandat législatif vous en a rappelé les points principaux.

Je crois avoir tenu mes engagements de sincère et ferme républicain.

J'ai poursuivi la réalisation des réformes qui s'imposent dans un gouvernement vraiment démocratique.

On a fait beaucoup déjà, mais il reste beaucoup à faire; nous n'avons pas encore obtenu toutes les libertés nécessaires, ni la répression de tous les abus, ni la suppression de ces impôts improportionnels qui pèsent si lourdement sur les travailleurs.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je continuerai à défendre les légitimes revendications des classes laborieuses et les intérêts de nos cultivateurs et de nos vignerons.

J'aiderai de tous mes efforts à l'avènement pacifique de la justice sociale.

Je ne cesserai pas de lutter contre l'obscurantisme, contre toutes les exploitations, legs des anciens régimes, contre les derniers vestiges de ce passé de souffrances et d'iniquités dont il faut que le peuple s'affranchisse pour toujours.

Pour me résumer, mes chers concitoyens, je veux avec vous :

A l'intérieur, la défense des libertés conquises, le progrès incessant, les charges publiques équitablement réparties, une plus juste rémunération du travail, la protection des faibles, l'assistance aux déshérités, la prospérité de la République.

A l'extérieur, une politique prudente, mais ferme, le désarmement rendu possible enfin par la paix consolidée, notre drapeau respecté, la grandeur de la France.

Vive la France ! Vive la République démocratique !

Victor POUPIN, député sortant.

Circonscription de SAINT-CLAUDE.

M. J. VUILLOD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

A la suite du désistement de M. Reybert, j'ai été appelé, le 29 juillet dernier, par une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les maires de l'arrondissement, les conseillers généraux et d'arrondissement, ainsi que les délégués des groupes démocratiques, à l'honneur d'être le porte-drapeau de la République dans notre circonscription, pour les élections du 20 août 1893.

Je me suis toujours conformé à la discipline républicaine, et, devant la décision de ce congrès, je n'ai pu ni voulu me dérober : j'ai accepté la candidature qui m'était offerte et viens, à ce titre, solliciter vos suffrages.

J'estime que les devoirs du représentant d'un arrondisssement sont de deux natures : les uns concernent l'intérêt local et les autres l'intérêt général.

Les premiers sont surtout de veiller à ce que les subventions, secours et

autres libéralités que l'État accorde à chaque arrondissement ne soient pas détournés par des influences étrangères. Ces devoirs prescrivent aussi au député de s'inspirer de la situation industrielle et commerciale de sa circonscription pour la recherche des lois qui doivent encourager et faire prospérer le commerce et l'industrie.

Notre pays est déshérité au point de vue des voies ferrées; il importe que toute la force de persuasion et l'énergie de celui à qui vous confierez vos intérêts tendent à combler cette lacune. Morez et ses environs, en particulier, voient leurs industries si françaises, qui ont à lutter contre la concurrence étrangère, privées de cet élément de prospérité qui s'appelle un chemin de fer.

De même qu'il faut un prolongement de Morbier à Morez, il en faut un autre qui relie les deux centres les plus industriels du Jura. L'intérêt, non seulement local, mais encore français, impose ces constructions, au nom de notre industrie si vigoureusement attaquée par les fabricants d'au delà de la frontière.

Un autre point également intéressant reste isolé : c'est Moirans et les communes environnantes. Il est nécessaire que le tramway projeté pour desservir ces localités, qui l'ont acheté par l'abandon du chemin de fer Verges-Molinges, soit construit à bref délai. Il y a aussi à ce travail une extrême urgence.

Je ne veux pas citer d'autres exemples, pourtant bien intéressants, cette courte déclaration ne permettant pas de traiter les questions en détail.

Quant aux devoirs qui se rapportent à l'intérêt général, ils sont en grande partie énumérés dans le programme politique que j'ai accepté. Ce programme a été élaboré par des hommes dont le républicanisme ne date pas d'aujourd'hui, qui ont toujours été fidèles à leurs opinions, et qui ont su sagement écarter la réaction monarchiste blanche aussi bien que la réaction anarchiste rouge. Je m'honore d'avoir toujours fait partie de cette phalange républicaine.

Pour aboutir à la réalisation de ce programme, il faut un homme énergique et ferme, dont les antécédents, au point de vue de l'opinion, ne laissent pas de doute sur sa fidélité, dans l'avenir. Il faut un citoyen dont les preuves soient contenues dans un passé politique irréprochable, il faut une volonté soutenue.

C'est à ce point de vue que les électeurs municipaux de Saint-Claude viennent de rendre un verdict dont mes amis et moi sommes fiers parce qu'il prouve que ceux au milieu desquels nous vivons, qui sont à nos côtés, et ont une parfaite connaissance de nos actes, nous accordent leur confiance.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je m'efforcerai, comme je l'ai fait au Conseil général du Jura et à la mairie de Saint-Claude, de mériter la haute approbation de mes commettants en revendiquant hautement les droits de notre chère montagne.

Vive la République!

J. VUILLOD,
Candidat du Congrès démocratique.

PROGRAMME ACCEPTÉ PAR M. VUILLOD :

Le programme suivant, après discussion de chacun des articles, est adopté à la presque unanimité.

Revision de la Constitution dans le sens républicain; limitation des attributions du Sénat au point de vue financier, et sa nomination par le suffrage universel; renouvellement partiel de la Chambre des Députés, de manière à permettre à une nouvelle Chambre d'utiliser les travaux élaborés par la précédente, responsabilité individuelle des Ministres substituée à la responsabilité collective du Ministère.

Obligation pour les représentants du peuple d'employer toute leur influence à ce que les emplois administratifs soient confiés à des fonctionnaires sincèrement républicains.

L'Assemblée attire tout spécialement sur cet article l'attention du candidat qui sera désigné.

Extension des droits communaux et simplification de la procédure administrative.

Réforme de la procédure en vue de la rapidité de la solution des affaires et de la diminution des frais de justice.

Aggravation des peines édictées contre les faillis frauduleux et les banqueroutiers.

Encouragement par tous les moyens possibles de l'arbitrage international, pour éviter les conflits violents entre nations.

Revision des tarifs douaniers dans le sens du libre échange.

Rentrée du clergé dans le droit commun; adoption des mesures qui tendent à ce but, et, en attendant, application stricte des lois scolaires et militaires.

Suppression de l'impôt des prestations et entretien des chemins vicinaux par l'État et le département.

Extension de l'Assistance publique à toutes les communes de France, avec le concours de l'État et des départements.

Réforme générale de l'impôt tendant à le faire supporter surtout par le capital improductif et le revenu.

Réformes sociales conçues, non dans le sens collectiviste, mais dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire tendant à accroître la liberté et les moyens d'action de chaque citoyen, l'État intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie.

Réforme du régime des boissons. Suppression de l'exercice vexatoire.

Établissement à bref délai du chemin de fer de Saint-Laurent à Morez, et de Morez à Saint-Claude.

Loi interdisant aux sénateurs et députés de faire partie du Conseil d'administration d'une société financière.

LANDES

1re circonscription de DAX.

M. Théodore DENIS,

Elu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Je viens solliciter de vous l'honneur de porter, dans la 1re circonscription de Dax, le drapeau de la République.

Vous connaissez mes opinions: dans un discours que tous vous avez lu, j'ai exposé mes idées politiques.

Venez à moi, vous qui pensez que la République devrait être par-dessus tout, le gouvernement favorable aux humbles et aux pauvres;

Venez à moi, vous qui cherchez en elle la réalisation des principes de justice pour tous et de liberté;

Venez à moi, vous qui êtes fatigués des étroitesses de la politique actuelle et qui voulez l'avènement de la République nouvelle faite de tolérance et d'équité.

Plus de persécutions mesquines, plus d'administration méfiante et haineuse; guerre au népotisme, guerre au favoritisme; justice pour tous les Français et tous les honnêtes citoyens!

Les journaux officiels vous disent que ma candidature est réactionnaire.

Électeurs,

Ils vous mentent.

Je suis né républicain, je mourrai républicain.

Ma candidature est patronnée par les républicains les plus en vue et les plus estimés du département des Landes, MM. Sintas, Milliès-Lacroix, Biraben, tout le Conseil municipal républicain de la ville de Dax.

Ils savent, eux, que mon nom signifie République et mon discours-programme, Justice et Liberté.

Théodore DENIS.

Electeurs de la 1re circonscription de Dax,

J'aurai sous peu l'honneur de vous adresser ma profession de foi.

Mais je dois, dès à présent, vous en donner les grandes lignes.

Si vous me jugez digne de vous représenter, je serai, au Parlement, partisan des réformes dans le sens le plus démocratique; tous ceux qui me connaissent savent que j'aurai toujours en vue l'amélioration du sort des humbles et des petits.

Je lutterai de toutes mes forces contre les Juifs de la haute finance qui menacent de bientôt accaparer la fortune publique et qui deviennent un danger pour l'État.

Je serai pour la liberté religieuse et prêterai mon concours dévoué à ceux qui, dans le Gouvernement de la République, travailleront à l'œuvre louable de la pacification des esprits.

Je serai l'ennemi du favoritisme gouvernemental et du népotisme.

Toute faveur a pour corollaire une injustice.

Je m'efforcerai d'être juste pour tous : à chacun suivant ses mérites, à chaque Français suivant ses droits.

Issu d'une vieille famille républicaine, je n'aurai d'autres guides que les principes de justice et de liberté ; je vous demande, à vous tous qui avez vu dans les luttes passées mon ardeur et ma foi, de remettre entre mes mains, dans la première circonscription de Dax, le drapeau de la République.

Théodore DENIS.

AUX ÉLECTEURS DES CANTONS DE DAX, MONTFORT ET POUILLON.

Vous êtes appelés à élire un député, le 20 août prochain.

Deux candidats sont en présence : MM. Loustalot et Théodore Denis.

Un comité républicain a été institué dans la grande réunion publique de Dax, avec mission de vous présenter et de patronner la candidature républicaine de M. Théodore Denis.

Cette candidature émane de la cité dacquoise, qui a toujours marché avec vous à l'avant-garde du parti républicain landais.

La candidature de M. Théodore Denis signifie :

Liberté ;

Justice égale pour tous dans une république fraternelle, égalitaire et démocratique ;

Guerre au favoritisme et au népotisme, qui tendent à nous envahir et qui, si on n'y mettait fin, changeraient bientôt en pouvoir corrupteur un Gouvernement fondé sur les idées généreuses de justice et de vertu ;

Economies dans les Finances ;

Abolition des monopoles;

Suppression des emplois inutiles, qui sont si nombreux dans les hautes sphères; diminution des gros traitements; contrôle sévère de l'administration; protection des petits fonctionnaires contre les abus et les vexations;

Réforme et juste répartition de l'impôt qui, aujourd'hui encore, malgré les conquêtes de notre grande révolution, pèse plus rudement sur le pauvre que sur le riche;

Suppression des prestations, des octrois, des droits vexatoires sur les boissons;

Diminution des frais de justice;

Affranchissement des communes de la tutelle administrative et des formalités surannées et inutiles qui entravent la marche des affaires;

Protection de l'agriculture;

Relèvement de la classe ouvrière;

Marche en avant dans la voie politique et sociale, non point par la persécution et l'intolérance, mais par l'union intime de tous les citoyens dans un fraternel et puissant effort pour la prospérité de la République et la grandeur de la patrie.

Tel est notre programme, tel est le programme de notre candidat.

Electeurs,

Le drapeau que nous déployons est le drapeau de la vraie République, aux aspirations larges et généreuses.

C'est à son abri que nous vous convions à voter, le 20 août prochain, pour le candidat républicain indépendant :

Théodore DENIS.

Le Comité républicain :

Milliès-Lacroix, maire de Dax, conseiller d'arrondissement; Alexis Biraben, conseiller d'arrondissement; Bastiat, J. Cazalis, Artigue, Viguié, Séris, Laussucq, A. Cazalis, G. Délestan, A. Lagardère, Larrède, Viaud, Léglise, Lesparre, Bernadet, Puyo, Lajus, Darricau, Darqué, Berniolles, conseillers municipaux.

Vu : Théodore DENIS.

2e circonscription de DAX.

M. Félix LÉGLISE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Arrivé au terme de mon mandat, que, pour la troisième fois, vous m'avez confié depuis 1881, j'ai la conviction d'avoir toujours loyalement et fidèlement rempli mon devoir de patriote et de représentant républicain.

Je viens aujourd'hui vous en demander le renouvellement.

Vous m'avez suivi dans ma carrière politique. Vous connaissez mes actes et mes aspirations.

Mon passé répond de l'avenir, et assure ma ferme résolution de défendre énergiquement les réformes et les conquêtes politiques et sociales que nous avons si péniblement acquises, et auxquelles il ne saurait être porté la moindre atteinte.

La forme du Gouvernement n'est plus en discussion. Il s'agit maintenant de créer, dans la nouvelle Chambre, une majorité élue sur des idées et des principes, composée de républicains libéraux, sagement progressistes, défenseurs de la propriété individuelle, de la liberté humaine, des principes de notre droit moderne, et résolue à assurer, dans la mesure du possible, la stabilité ministérielle.

Les efforts acharnés d'une opposition anti-constitutionnelle ont, trop souvent, dans la Chambre qui vient de disparaître, entravé ses travaux et annihilé sa bonne volonté. Il serait injuste cependant de méconnaître son œuvre.

Celle qui lui succédera aura une tâche encore plus considérable à remplir :

Maintien de l'équilibre du budget par la réduction des dépenses;

Remaniement de l'impôt en vue de l'égalité proportionnelle et dans un sens favorable à l'agriculture ;

Suppression de l'impôt des portes et fenêtres;

Création d'un crédit agricole qui permette aux agriculteurs d'emprunter à bon marché;

Organisation de l'assistance médicale dans les campagnes ;

Revision, si les circonstances l'exigent, des tarifs douaniers pour la défense de nos produits agricoles et industriels;

Réalisation de la réforme des boissons et de la suppression de l'exercice;

Diminution des frais de justice;

Simplification de notre administration, de façon à la rendre plus rapide et moins onéreuse;

Elaboration de la loi sur la responsabilité et l'assurance, en cas d'accidents industriels, sur l'hygiène du travail, etc.;

Telles sont les principales réformes qui intéressent les travailleurs, qu'inspire l'humanité et auxquelles je serai toujours heureux de m'associer.

La Chambre de 1893 s'honorera en les réalisant et en votant toutes les lois qui auront pour objet d'améliorer le sort des ouvriers et de permettre à ceux qui ont travaillé toute leur vie, de jouir d'une pension de retraite dans leur vieillesse.

Pour atteindre ce but, je veux un Gouvernement énergique qui se fasse respecter de tous et travaille à ramener l'union entre tous les Français, par une politique d'affaires et de progrès, — par la défense des intérêts agricoles et industriels, — par la liberté de conscience et la paix religieuse, basée sur le maintien et la juste application du Concordat.

Partisan résolu de la paix, mais d'une paix compatible avec la dignité de mon pays, je ne marchanderai au Gouvernement de la République aucune des ressources nécessaires pour que la France maintienne, à l'étranger, le rang et l'influence que lui assure sa formidable puissance militaire et financière.

Continuant à défendre avec la même ardeur les intérêts de la deuxième circonscription à laquelle je suis profondément attaché, je m'efforcerai, si vous me faites encore l'honneur de me choisir pour votre représentant, de rester digne de cette confiance dont vous m'avez déjà donné de nombreux et éclatants témoignages.

Félix LÉGLISE, député sortant.

1re circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. Etienne DEJEAN,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Appelé, par l'acclamation unanime du Congrès républicain, à l'honneur de tenir le drapeau de la République dans la première circonscription de Mont-de-Marsan, je vous rapporte le programme d'ordre et de liberté que mon oncle, M. Adrien Lacroix, opposait, en 1889, aux adversaires de nos institutions démocratiques.

Après avoir tracé un magistral tableau des bienfaits de la République, M. Adrien Lacroix vous disait, en 1889 :

« Conserver la paix avec les puissances tout en faisant respecter l'honneur

national; marcher sans précipitation dans la voie du progrès républicain en se gardant avec soin des utopies; pratiquer en matière financière la sagesse et l'économie; faire des lois utiles à l'amélioration du sort des travailleurs et au soulagement de la misère; assurer, par la stabilité du Gouvernement, la sécurité du lendemain, voilà ma profession de foi. »

C'est aussi la mienne.

Je suis, comme M. Adrien Lacroix, un républicain sans épithète, et je ne veux à aucun prix ni des faiblesses des soi-disant libéraux, ni des violences des radicaux, ni des utopies des socialistes.

Mais, comme lui, je veux la République, toute la République.

Or, la loi scolaire et la loi militaire sont pour moi le pur esprit républicain. Elles ne sont, l'une et l'autre, que le triomphe même des principes de 1789.

Au point de vue religieux, j'estime que le Concordat, qui est un traité entre l'Etat et l'Église, doit être également respecté par les deux contractants.

Au point de vue politique, je repousse toutes les aventures revisionnistes. Elles ne serviraient que les fauteurs de désordre. La France veut l'apaisement. Elle ne veut pas l'anarchie, qui a toujours pour conclusion nécessaire le despotisme et, avec lui, le deuil de la liberté s'achevant bientôt dans le deuil de la patrie.

Au point de vue social, je veux que la République produise tout son fruit au nom même de l'esprit de 1789, qui n'est pas seulement un esprit de justice, qui est encore un esprit de fraternité. Certes, j'exige qu'elle respecte, au nom de la justice même, le droit sacré de propriété; mais j'entends aussi, qu'au nom de la fraternité, elle continue à être secourable aux pauvres et aux déshérités.

Dans l'intérêt de notre démocratie agricole, le Parlement a protégé le travail de nos propriétaires et de nos paysans contre la concurrence de l'étranger. Nous avons le devoir de persévérer énergiquement dans cette voie de patriotisme économique.

Mais il faut aussi être « patriote » à l'intérieur. La diminution des frais de mutation, la réduction du taux de l'intérêt hypothécaire, la prompte organisation du crédit rural, le dégrèvement des transports, le dégrèvement des boissons hygiéniques en sauvegardant les droits de nos eaux-de-vie de l'Armagnac Landais, doivent surtout solliciter notre attention.

Nous devons aussi examiner la question d'un nouveau dégrèvement de l'impôt foncier et voir dans quelle mesure il serait possible d'en faire, comme en Angleterre, un impôt exclusivement départemental et communal. Bien des questions pourraient trouver là un moyen de recevoir une solution plus facile, comme celles de l'assistance médicale à la campagne, des Sociétés rurales de bienfaisance et de mutualité, de la chasse, de l'enseignement agricole.

Électeurs,

La France entière acclame la République. Ses ennemis d'autrefois sont les premiers à la proclamer nécessaire. Il faut, par conséquent, que, grâce à vous,

la journée du 20 août 1893 soit la journée triomphale de la Libération du territoire Landais.

Je vous apporte pour cela une bonne volonté républicaine. Vous la trouverez toujours, je vous le jure, au chemin de l'honneur pour le service de nos chères Landes et de la France.

Vive la République !

Etienne DEJEAN, professeur agrégé de l'Université de France, candidat du Congrès républicain.

Vu et approuvé. — Pour le Congrès républicain,

Le Comité d'initiative :

MM. Pazat, sénateur ; A. Lacroix, ancien vice-président du Conseil général ; Dr Dupuy, conseiller général ; Garbay, conseiller d'arrondissement ; Labrit, conseiller d'arrondissement ; Dorian, maire de Mont-de-Marsan ; Grandeur, Constant Lacroix, Dr Lacombe, Bordes, Ducung, Labayle, Lataste, Balade, Dr Dibos, Gleyze, Dr Lignac, Léonce Saint-Marc et Vergoignan.

2e circonscription de MONT-DE-MARSAN.

M. Henry JUMEL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les délégués de vos communes, réunis en congrès, m'ont fait l'honneur de me désigner de nouveau à votre choix, comme porte-drapeau du parti républicain, aux élections du 20 août.

Je suis fier de cette nouvelle preuve de confiance.

Depuis sept années que je siège au Parlement, tous mes efforts ont tendu à faire triompher les idées de progrès, d'ordre et de liberté, qui sont l'essence même de la République. En même temps, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je n'ai pas hésité à voter les réformes, les améliorations et les économies compatibles avec les nécessités budgétaires.

La République ne saurait plus être contestée.

Le vote des lois scolaire et militaire, lois essentielles de progrès et d'égalité, lois désormais intangibles, a consacré la pérennité de la République.

Aujourd'hui, c'est surtout dans les lois fiscales et sociales qu'il faut chercher des réformes, apporter des améliorations conformes aux aspirations de la démocratie républicaine. Ce sera l'œuvre de la prochaine législature; si vous me faites l'honneur de renouveler le mandat que vous m'avez déjà confié par deux fois, vous pouvez compter que mon adhésion est d'ores et déjà acquise à toute loi de réforme et de progrès bien entendu.

En ce qui touche les questions religieuses, dont nos adversaires veulent toujours se servir comme d'un instrument contre la République, je déclare que, jaloux avant tout de ma liberté de conscience, je veux laisser à chacun la même liberté dans les limites tracées par le Concordat et les lois du pays.

Quant aux intérêts matériels de la circonscription, je crois avoir donné dans le passé assez de gages de ma sollicitude constante, pour qu'il me soit permis de dire que ce passé répond de l'avenir.

Telles sont, mes chers concitoyens, les déclarations que je crois devoir vous faire en venant de nouveau solliciter vos suffrages ; d'ailleurs, vous me connaissez tous, et je crois n'avoir jamais cessé d'être en communion d'idées avec vous ; j'attends, avec confiance, la décision du scrutin.

Vive la République !

Henry JUMEL.

Circonscription de SAINT-SEVER.

M. Constant DULAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter de vos libres suffrages le renouvellement du mandat que vous m'avez confié. Profondément attaché à la République, j'en ai défendu et j'en défendrai les lois fondamentales. Dans les Commissions de la Chambre, à la tribune, dans mes votes, je me suis toujours inspiré de cette préoccupation : obtenir, par le fonctionnement normal de la Constitution qui nous régit, l'adoption du plus grand nombre de lois utiles et pratiques, donner au gouvernement la durée et la stabilité indispensables à une bonne gestion des affaires publiques.

Une opposition inconstitutionnelle et stérile de la droite a entravé le plus souvent l'œuvre que le suffrage universel était en droit d'attendre de la dernière législature : les réformes ayant déjà fait l'objet d'une discussion approfondie devront être rapidement réalisées par la Chambre nouvelle.

Partisan du progrès et de la marche en avant, j'estime que le Parlement

doit aborder la discussion des lois réclamées par l'opinion publique, mais résolument écarter les questions ne rencontrant pas une majorité dans le pays. Le tout n'est pas, pour la Chambre, de marcher vite, le principal est d'avancer avec sûreté, avec méthode, de ne point s'exposer à heurter le sentiment public.

Je suis pour la liberté du citoyen contre la tyrannie d'un seul, ou de quelques-uns; pour l'égalité de tous devant la loi; pour le respect, imposé au besoin, de la grande patrie française contre les doctrines criminelles de l'internationalisme; pour la fraternité contre la lutte des classes; pour le maintien absolu du droit de propriété consacré par la Révolution.

Sur le terrain de nos institutions pratiquées avec probité et acceptées sans arrière-pensée, doit se poursuivre la tâche patriotique de la pacification des esprits. Respectueux de la liberté de penser et de croire, ennemi des tracasseries mesquines, je suis animé du plus large esprit de tolérance religieuse.

L'équilibre du budget doit être assuré, sans impôts nouveaux, par des économies compatibles avec les nécessités de la défense nationale et le régulier fonctionnement des services.

Reconnaissant que l'agriculture est la source principale de notre richesse, je me suis associé à toutes les mesures ayant pour but de la développer et de la protéger contre la concurrence étrangère. Il y aura lieu de compléter ces mesures ou d'en adopter de nouvelles, la crise agricole que nous traversons en démontrant l'insuffisance et l'inefficacité.

Je n'ai marchandé ni mon temps, ni ma peine pour m'occuper des affaires multiples touchant aux intérêts les plus divers de mes électeurs. Sans compter, j'ai rendu service, de préférence aux humbles et aux déshérités de la fortune. J'ai pris à cœur de doter mon arrondissement des voies ferrées et des routes qui doivent contribuer au développement normal de sa richesse. Les édifices publics n'ont pas été oubliés.

Ce pays témoigne en toute occasion de son profond attachement à nos institutions. Il importe à ses mandataires républicains, par une scrupuleuse probité, par un travail soutenu, par un dévouement sans bornes, de se montrer dignes de cette confiance. Dans la presse et dans les réunions, je me suis expliqué sur les questions à l'ordre du jour et sur mes votes. Un nouveau témoignage de votre confiance me sera précieux, si vous pensez que je n'ai pas démérité. En toute occasion, je ne poursuivrai qu'un but : être utile à mon pays.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Constant DULAU, député sortant.

LOIR-ET-CHER

1re circonscription de BLOIS.

M. le général RIU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Dans quelques jours vous allez être appelés à choisir, dans la plénitude de votre souveraineté, le mandataire chargé de porter au Parlement vos revendications et l'expression de vos sentiments.

Sollicité par un grand nombre d'amis et désireux de consacrer le reste de ma vie à la défense des idées que j'ai toujours professées, je viens vous demander vos suffrages.

A côté de vous, j'ai lutté pour la protection de vos personnes et de vos biens et ceux qui m'ont offert la candidature ont considéré que l'accomplissement de ce devoir me créait un droit de cité suffisant, droit que je consacre encore aujourd'hui puisque, retiré de la vie militaire, je viens me fixer définitivement au milieu de vous.

Neuf années de séjour dans votre chef-lieu m'ont rendu familières les questions qui vous intéressent, m'ont attaché plus profondément à cette partie du pays dans laquelle j'ai combattu pour défendre notre territoire envahi.

Ma candidature est essentiellement républicaine et démocratique ; elle signifie : marche en avant : vingt-trois ans de République imparfaite, de discussions byzantines et d'attermoiements condamnables ont amené le pays à un état d'énervement et de découragement contre les effets duquel il faut se prémunir en accomplissant résolument les réformes contenues dans le programme de Gambetta en 1869 et non encore réalisées.

Des scandales récents, sur lesquels il serait douloureux d'insister, nous ont prouvé que notre organisation politique est loin d'être parfaite puisqu'elle n'a pas su inspirer la conscience d'hommes en qui le pays avait mis sa confiance. Il faut se garder contre ce danger qui s'appelle le pouvoir corrupteur de l'argent.

Le pays souffre de son immobilité. Une nation qui ne suit pas les phases de l'évolution naturelle à laquelle toutes les choses humaines sont soumises est

une nation qui recule. La France a dans le monde un rôle historique qu'elle ne doit pas abandonner : C'est la grande éducatrice des peuples, c'est le foyer des idées généreuses de Justice et de Liberté.

Nous avons l'ardent désir de voir notre patrie conserver sa place dans l'humanité, nous la voulons puissante et forte.

Mais les éléments de sa puissance et de sa force, sont dans le travail de ses enfants. Or, le travail souffre, l'agriculture a besoin d'être aidée, soutenue, défendue contre les imperfections économiques.

L'agriculture et la viticulture, qui sont précisément les deux principales branches d'activité de ce département, peuvent compter sur toute ma bonne volonté, sur tout mon dévouement. Ouvriers des champs, comme ouvriers de la ville, ont droit à la protection de la Société et tous mes efforts tendront à rendre cette protection effective et efficace.

Citoyens électeurs,

Vous lirez ci-dessous le programme des réformes que je m'engage, si je suis élu, à réclamer ou à soutenir au Parlement.

Il n'est pas seulement l'émanation de ma pensée personnelle : il est le résultat des études d'un Comité composé d'hommes appartenant à l'agriculture et à l'industrie, à la viticulture et au commerce.

C'est en application des doctrines républicaines les plus élémentaires que j'ai soumis ma candidature et l'élaboration de mon programme aux libres discussions de citoyens libres. Ce comité constituera, entre l'élu et ses électeurs, un trait d'union. Il sera le terrain sur lequel mandants et mandataire pourront se rencontrer, élucider les questions que les circonstances feront naître et travailler avec méthode — par conséquent avec fruit — à la réalisation complète de la République démocratique.

Citoyens,

Vous me connaissez. Toute mon existence j'ai lutté, autant que ma situation de militaire me le permettait, pour le triomphe des idées progressistes. Parti simple soldat, je connais les besoins de ce peuple de France parce que je les partage, je connais ses sentiments parce que je les éprouve.

Placé à la tête de vos enfants, aujourd'hui des hommes, je me suis efforcé de leur faire sentir que la discipline n'était pas exclusive du respect de leur dignité.

C'est avec confiance que je me présente à vos suffrages, convaincu que je suis d'être en entière communion d'aspirations avec la grande majorité d'entre vous et sûr que vous ferez encore une fois sortir triomphante de l'urne, dimanche prochain, la République de liberté, de tolérance et de justice que nous désirons tous!

Vive la République démocratique!

Général RIU.

Revision de la Constitution de 1875. — Suppression du Sénat.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Suppression du budget des cultes et de l'ambassade du Vatican.

Service militaire égal pour tous. — Réduction du service à deux ans. — Recrutement régional.

Incompatibilité des fonctions de député avec celles de directeurs ou administrateurs de sociétés financières.

Interdiction du cumul des mandats électifs.

Referendum communal facultatif.

Réforme et simplification de l'organisation administrative au point de vue du personnel.

Revision des codes. — Simplification de la procédure.

Diminution des frais de justice. — Modification de la loi sur les protêts.

Organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix.

Simplification de la loi sur les retraites ouvrières (projet actuellement soumis au Sénat).

Nationalisation des chemins de fer et de la Banque de France.

Réforme générale de l'impôt. — Impôt progressif et proportionnel sur le capital et le revenu.

Loi sur les biens de mainmorte.

Suppression des droits de mutation sur la petite propriété.

Suppression du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Création du Crédit agricole et d'Assurances agricoles par l'Etat.

Augmentation du chapitre XII du budget de l'agriculture. (Subventions pour le traitement et la reconstitution des vignobles de France.)

Créations d'écoles de viticulture départementales.

Défense et protection de l'agriculture et de la viticulture nationales contre la concurrence étrangère.

Modification du projet de loi sur les prestations actuellement soumis au Sénat, dans le sens de la répartition proportionnelle.

Répression de la falsification des boissons hygiéniques.

Réforme du régime des boissons (loi du 28 avril 1816). — Suppression de l'exercice. — Suppression des impôts de consommation et de circulation sur les boissons, sauf de ceux qui frappent les liquides dont il convient de restreindre l'usage.

Suppression des octrois.

Modification de la loi sur la chasse dans un sens démocratique.

Vote de la proposition Bovier-Lapierre, complétant la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

APPEL DU COMITÉ.

Citoyens,

Le Comité qui soutient la candidature du général Riu vous adresse un chaleureux appel.

Vous avez lu notre programme. Il résume et traduit les espérances que vous et nous avons mises dans la République et que nous voulons voir réalisées.

C'est avec de la discipline, de la volonté, de l'énergie et en choisissant des mandataires dignes, que nous ferons aboutir les réformes qui nous sont chères.

Aux urnes, donc, sans hésitation!

Notre programme, c'est le drapeau de nos revendications : nous le confions à un homme intègre, à un républicain depuis longtemps sur la brèche, qui saura le défendre, nous en sommes sûrs, comme il a défendu le drapeau de notre patrie et l'honneur du pays.

Vive la République!

Pour le Comité : *le Président,*

Louis FROMET,
Maire de Vineuil, conseiller général.

2e circonscription de BLOIS.

M. Constant RAGOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné par le Congrès républicain de la 2e circonscription de Blois pour être le seul candidat du parti républicain à l'élection du 20 août, je m'expliquerai brièvement sur mes opinions et mon passé déjà connus d'un grand nombre d'entre vous.

Depuis que j'ai l'âge d'homme, j'ai servi la cause de la démocratie, et, depuis vingt ans, mes concitoyens m'ont chargé de la défense de leurs intérêts, soit comme conseiller municipal et maire de Saint-Aignan, soit comme membre ou président du Conseil d'arrondissement.

Ma politique peut se résumer en ces mots : « Servir la République, combattre la réaction. »

Le caractère particulier des élections, c'est, par suite de l'évolution de l'Église, l'apparition des ralliés. Les ralliés, en Loir-et-Cher plus encore que dans le reste de la France, sont des réactionnaires masqués qui n'osent plus arborer le drapeau de la monarchie vaincue, il y a quatre ans, avec le boulangisme, et qui ne se disent républicains que pour reprendre le pouvoir, afin de replacer la démocratie française sous le joug du parti clérical.

Ce que veut, au contraire, la France républicaine, c'est la séparation de la politique et de la religion.

Cette politique comporte diverses mesures :

Le vote de la loi sur les associations, qui doit précéder la séparation des Églises et de l'État;

La suppression du budget des cultes;

La suppression de l'enseignement primaire congréganiste, afin que les favorisés de la fortune ne puissent plus attenter à la liberté de conscience, en imposant à certaines familles, que les nécessités de la vie placent sous leur dépendance, de donner à leurs enfants un enseignement contraire à leurs principes. Il importe que les enfants de la France puisent à l'école laïque un même amour de la patrie et une égale foi en la République.

Le moment est venu d'aider par des réformes démocratiques les travailleurs industriels et agricoles à réaliser légalement leurs aspirations légitimes.

Il faut organiser un système fiscal dans lequel chacun subviendra aux besoin de l'État selon ses moyens;

Créer une caisse de secours et de retraites des invalides du travail;

Organiser l'assistance publique dans les campagnes;

Supprimer les octrois et les impôts sur les vins et les boissons hygiéniques;

Créer le Crédit agricole afin de mettre à la disposition de nos agriculteurs des ressources pour lutter contre le phylloxera et contre la crise que traverse en ce moment la culture.

L'Allemagne vient d'abaisser à deux années la durée du service militaire. Je suis tout disposé à voter une pareille diminution, s'il est démontré qu'elle n'est pas de nature à compromettre la défense nationale, dont le patriotisme oblige à se préoccuper avant tout.

Mais, pour réaliser des réformes sérieuses, il faut que la prochaine Chambre constitue un Gouvernement libre et fort, qui puisse être un agent de progrès dans toutes les branches de l'activité nationale.

Tels sont, mes chers concitoyens, les principes suivant lesquels je réglerai mon attitude et mes votes, si j'ai l'honneur de vous représenter.

Est-il besoin d'ajouter que je ferai servir avec un égal dévouement mon mandat, et l'autorité qu'il confère, à la défense des intérêts de chacune des communes et de chacun des quatre cantons de notre circonscription.

Vous me trouverez, enfin, à côté de nos collègues républicains de la Chambre pour faire cesser soit à Paris, soit en Loir-et-Cher, les compromissions qui ont permis à la réaction de relever la tête et d'exercer une part d'influence dans la direction de la politique de notre département.

Alors il ne restera plus place aux intrigues des ennemis de la République et de leurs complices et le parti républicain pourra continuer résolument sa marche vers le progrès, la justice et la liberté.

Vive la République!

Constant RAGOT, maire de Saint-Aignan,
Président du Conseil d'arrondissement de Blois.

Circonscription de ROMORANTIN.

M. Émile JULLIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Répondant à l'appel unanime des membres du Comité républicain de l'arrondissement de Romorantin, je me présente, pour la cinquième fois, à vos suffrages, fort de mon mandat loyalement rempli, de mes engagements fidèlement tenus, convaincu que je puis consacrer utilement encore quelques années à la défense de vos intérêts et des principes démocratiques.

La situation, à l'heure présente, est telle qu'un redoublement de prudence s'impose pour les républicains. Il semble qu'un apaisement se soit fait chez les adversaires les plus ardents d'hier; la République acceptée est la formule de tous; chacun demande, rallié ou converti, sa place dans la maison. J'estime que, si les portes doivent être ouvertes à tous, il est prudent de demander aux néophytes de la doctrine républicaine des gages avant de leur confier la direction des affaires. Il y aurait danger sans cela de trouver un jour détruit tout ce que nous avons fait, déchirées ces lois profondément égalitaires sur l'instruction et sur l'armée, qui nous ont coûté tant d'efforts, la politique orientée vers le retour en arrière, tout changé sauf le nom qui resterait sur la porte.

La marche en avant s'impose plus que jamais, le pays la réclame et l'attend impatiemment. Il souffre et se plaint surtout des agitations violentes et stériles, conséquences de la lutte acharnée des partis. Il lui faut des réformes dans l'ordre financier, dans l'ordre social, dans l'ordre politique; la tranquillité, le calme, la force même de notre pays sont à ce prix.

Ces réformes, il les veut égalitaires, car il est, avant tout, attaché à ce principe supérieur qui domine toutes les doctrines de la Révolution française et qui nous sépare profondément de tous les adversaires d'hier même devenus républicains, l'égalité !

Dans l'ordre financier, nous devons tendre à la disparition progressive, rationnelle de l'impôt indirect si profondément inégal, par la suppression de l'impôt sur les boissons, celle de l'octroi, que remplacerait un juste impôt sur le revenu visant la richesse acquise et certaine.

Il ne faut pas nous leurrer en comptant parmi les économies, qu'il faut réaliser à tout prix, celle que l'on pourrait faire sur le budget de la guerre. Les circonstances récentes nous ont démontré que la France ne doit sa sécurité et son prestige qu'à la force de son armée et de sa marine.

Dans l'ordre social, nous avons à continuer l'œuvre commencée, mener à bien la loi sur les accidents ayant pour base l'assurance obligatoire telle que

nous l'avons votée; améliorer et transformer l'assistance publique; assurer à l'enfant déshérité de la fortune l'existence matérielle, comme nous lui avons assuré l'instruction; donner aux travailleurs des villes et des campagnes la retraite de la vieillesse lui assurant pour l'heure où les forces défaillent la sécurité du lendemain.

Dans l'ordre judiciaire, nous avons à obtenir, par la simplification de notre Code de procédure civile, la diminution des frais de justice, qui seule permettra que l'égalité devant la loi devienne une réalité; mener à fin la réforme du Code d'instruction criminelle; dans le Code civil, faire disparaître les restes iniques de doctrines surannées et barbares comme celles qui frappent les enfants naturels.

Dans le domaine de l'instruction, nous devons appeler chacun, suivant ses capacités, au développement de ses facultés intellectuelles; multiplier les concours, augmenter le nombre des bourses, permettant ainsi à toutes les valeurs de se produire dans l'intérêt de la patrie.

Nous avons à faire une bonne loi sur les associations, assurant à chacun le libre exercice de ses droits, mais ne permettant à personne d'empiéter sur ceux de l'Etat.

Nous avons à tenir la main à ce que nulle atteinte ne soit portée à ce principe fondamental, sauvegarde de toute société démocratique, que l'État est laïque et ne doit à aucune conception philosophique ou religieuse autre chose que la liberté.

Nous continuerons notre œuvre de défense des intérêts agricoles en suivant le programme si largement développé depuis quelques années. Dans cet ordre d'idées, j'estime qu'une modification de la loi sur la chasse est nécessaire pour permettre de combattre ce fléau de la Sologne, le lapin, qui ruine nos agriculteurs.

Dans l'ordre politique, nous devons poursuivre l'élection du Sénat par le suffrage universel, la limitation à un maximum de six mois du temps pendant lequel il peut tenir en suspens les délibérations de la Chambre.

J'ajoute le renouvellement partiel, gage de tranquillité et de calme pour l'avenir.

Ce programme est le même que j'ai toujours défendu, je suis prêt à y consacrer toutes mes forces, comme aussi à l'apaisement de toutes les luttes et de toutes les divisions qui, depuis trop longtemps, nous frappent d'impuissance.

Tout pour la France, par la République !

Émile JULLIEN, conseiller général de Mennetou-sur-Cher,
Député sortant.

Circonscription de VENDOME.

M. Gaston BOZÉRIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME DE M. GASTON BOZÉRIAN.

Réduction des charges de budget par une politique d'économies financières et notamment par la simplification des services publics.

Union de tous les républicains pour arriver à la constitution d'un parti de gouvernement qui assure la stabilité ministérielle.

Maintien des lois scolaire et militaire.

Politique respectant la liberté de conscience, tout en étant nettement anticléricale.

Défense énergique des droits de l'État contre les empiètements du clergé.

Mesures à prendre pour arriver à la séparation des Églises et de l'Etat qui, doit être considérée comme le régime de l'avenir.

Protection égale du travail et du capital pour assurer la prospérité de l'un comme de l'autre.

Etude de toutes les questions sociales destinées à améliorer moralement et matériellement le sort des classes laborieuses.

Développement des institutions de prévoyance et d'assurance mutuelle.

Remaniement des droits de mutation, qui ne devraient peser que sur l'actif net des successions.

Proportionnalité des frais de justice à l'importance du litige.

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Création de mesures pour prévenir et réprimer le vagabondage et la mendicité.

Organisation du Crédit agricole.

Egalité dans la répartition des charges qui pèsent sur le contribuable, notamment en ce qui concerne l'impôt foncier des propriétés non bâties.

Faculté pour les Conseils municipaux de remplacer les prestations par des centimes additionnels.

Adoption de toutes les mesures propres à favoriser le développement de l'agriculture et de la viticulture, pour leur permettre de lutter contre la concurrence des produits étrangers.

Vu : Gaston BOZERIAN.

LOIRE

1re circonscription de MONTBRISON.

M. G. LEVET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis le mois d'avril 1879, depuis le jour où vous m'avez fait l'honneur de me nommer pour la première fois votre député à la Chambre, vous m'avez renouvelé quatre fois mon mandat, vous avez donc approuvé la ligne de conduite républicaine à laquelle je me suis associé.

Vous en connaissez les résultats.

Depuis la chute de l'empire, la France, épuisée par la guerre, a réparé ses désastres, reconstitué ses finances et refait une armée formidable qui lui assure la paix et le respect de ses voisins, qui lui a gagné des amitiés solides (rappelez-vous Cronstad et Cherbourg), et lui a rendu le rang et l'influence qui doivent lui appartenir dans le monde.

Aussi la République n'est plus aujourd'hui contestée et ses adversaires sont obligés de reconnaître qu'elle a donné au pays plus de vingt années de prospérité et de paix européenne.

La République française veut sincèrement et résolument la paix, mais avec le maintien de sa dignité, la conservation de ses droits et de ses intérêts, qu'elle est bien résolue à défendre et à faire respecter par tous; elle veut la paix pour se consacrer à l'organisation progressive de ses institutions et à l'étude des réformes économiques et sociales qui sont la conséquence d'un gouvernement démocratique.

Malgré les épreuves qu'elle a subies et dont elle est sortie victorieuse, grâce au bon sens du suffrage universel; malgré les tentatives réactionnaires des 24 et 16 mai, malgré l'aventure boulangiste qui avait pour but de nous donner un maître, malgré les attaques de ceux qui, ne pouvant plus lutter face à face avec la République, avaient rêvé de la ruiner en discréditant tous ceux qui ont su conquérir la confiance du peuple, le Gouvernement est entré résolument dans la voie des améliorations réalisables.

Si certaines réformes ont été accomplies, il reste et restera beaucoup à faire, car une démocratie basée sur la justice, le devoir et le droit des citoyens doit toujours aller de l'avant et travailler à perfectionner ses lois et ses institutions.

La nouvelle Chambre aura le devoir de compléter les lois qui intéressent les ouvriers et les travailleurs des villes et des campagnes, de s'occuper des réformes fiscales déjà étudiées ou réalisées d'une manière incomplète, lois qui concernent l'abaissement des frais de justice et des droits de mutation; la revision de l'impôt foncier et des impôts sur la propriété bâtie, sur les portes et fenêtres, sur les patentes, afin d'arriver de plus en plus à proportionner les charges des contribuables à leurs facultés et à réaliser la justice sociale proclamée par la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Elle devra s'occuper du développement constant des voies de communication et des moyens de transports, de la création d'un crédit agricole, de créer une caisse de retraite pour les travailleurs, d'assurer l'assistance publique dans les campagnes et de faire aboutir cette réforme si longtemps attendue sur la législation des boissons, en prenant pour point de départ la suppression de l'exercice tant chez les débitants que chez le propriétaire et le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Mes chers concitoyens,

Vous me connaissez depuis trop longtemps pour que j'aie besoin de vous faire une bien longue profession de foi : qu'il me suffise de vous dire que, respectueux de toutes les convictions politiques et religieuses, je m'appliquerai comme par le passé à défendre les libertés acquises, les réformes pour lesquelles nous avons lutté, et à soutenir un gouvernement décidé à marcher sans cesse dans la voie du progrès.

Vive la République !

G. LEVET, Député sortant.

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL.

L'Union des Sociétés de secours et de prévoyance mutuelle de la Loire a soumis à l'acceptation de tous les candidats du département le programme mutualiste ci-dessous.

1° Liberté des sociétés libres et approuvées pour l'emploi de leurs fonds ;

2° Droit de recevoir et de conserver les dons et legs immobiliers, après examen de la donation, par le conseil d'État ;

3° Droit de posséder des immeubles et de placer l'argent des pensions de retraite en prêts hypothécaires ;

4° Maintien direct ou par équivalence du taux de 5 0/0 pour les petites pensions de retraite acquises après vingt ou vingt-cinq ans de présence dans les Sociétés de secours mutuels ;

5° Maintien du taux de 4,50 0/0 pour les fonds de retraite versés depuis 1852 jusqu'à la promulgation de la loi nouvelle;

6° Droit pour les Sociétés mutuelles de créer et d'administrer des offices gratuits de placement au profit de leurs membres et, pour les unions de sociétés, des pharmacies coopératives;

7° Droit pour les femmes de diriger et d'administrer des sociétés de secours mutuels;

8° Suppression des formalités de publication dans les journaux et des pénalités dont la loi nouvelle menace les administrateurs.

2e circonscription de MONTBRISON.

M. Charles DORIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Adresse du Congrès républicain et de M. Charles Dorian aux électeurs :

Électeurs,

Le Congrès républicain de la 2e circonscription de Montbrison, réuni à Feurs le dimanche 6 août, a désigné à vos suffrages, comme candidat républicain, le citoyen Charles Dorian, conseiller général du canton de Feurs, ancien député.

Électeurs,

Nous sommes persuadés que vous ratifierez, à une immense majorité, le choix de vos délégués, et que vous acclamerez une fois de plus, le 20 août prochain, le principe républicain et la politique d'ordre, de liberté et de progrès incessant, représentés par le citoyen Charles Dorian.

Vive la République !

Pour le Congrès.

Le bureau : Dr Bertran (Noirétable), président; Dr Gour (Feurs) et Philippon (Saint-Galmier), assesseurs; Marion (Boën), secrétaire.

Mes chers concitoyens,

Désigné par vos délégués au congrès de Feurs, comme candidat à la députation dans la 2e circonscription de Montbrison, je suis heureux, devant l'impo-

sante manifestation qui a été faite sur mon nom, de mettre mon zèle et mon dévouement au service de la cause républicaine.

Partisan d'une politique résolument progressiste et réformatrice, mon concours est acquis d'avance à toutes les réformes qui devront améliorer la condition des travailleurs des villes et des campagnes.

Je m'appliquerai à l'étude des questions les intéressant particulièrement :

Répartition plus équitable des charges publiques ;

Organisation de caisses de retraites pour la vieillesse, et de l'assistance dans nos campagnes ;

Étude des assurances agricoles.

Et tous mes efforts tendront à mériter la confiance que vos délégués m'ont témoignée, en travaillant de mon mieux à la prospérité et à la grandeur du pays et de la République !

Vive la République !

Ch. DORIAN,
Conseiller général, ancien député.

1re circonscription de ROANNE.

M. AUDIFFRED,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai accepté la candidature qui m'a été offerte par les délégués des communes de la première circonscription de Roanne.

Je pourrais me dispenser de vous adresser une profession de foi. Après vingt-cinq ans de luttes soutenues ensemble, vous connaissez suffisamment mon attachement à la République, mon désir d'accueillir les citoyens qui viennent à elle loyalement et sans arrière pensée, ma ferme résolution de combattre ses adversaires de jour en jour moins nombreux et plus impuissants.

La République, sortie plus forte des crises nombreuses qu'elle a traversées, défie maintenant toutes les attaques.

Qui pourrait, du reste, contester les services qu'elle a rendus au pays ?

La dernière législature, malgré tous les obstacles qu'elle a dû surmonter a été féconde comme ses devancières.

Les Chambres ont incorporé dans le budget ordinaire les dépenses extraordinaires de la guerre, de la marine, et les garanties d'intérêts des compagnies de chemins de fer, payées précédemment à l'aide d'emprunts ; elles ont opéré, sur les prix de transport des voyageurs et des marchandises en grande vitesse,

des dégrèvements favorables à l'industrie et à l'agriculture. Des lois importantes sur l'assistance médicale dans les campagnes, sur le recrutement de l'armée coloniale par voie d'engagement volontaire, sur la protection des enfants mineurs, des femmes, ont été votées ; d'autres non moins utiles ont été préparées. C'est pendant cette législature que la France, sortant de son isolement, a vu une grande nation lui donner des témoignages, non équivoques, de son amitié ; que les débats sur la politique coloniale, si irritants jusque-là, ont cessé de diviser les représentants de la nation.

J'ai collaboré de mon mieux au travail parlementaire : j'ai défendu utilement les intérêts du tissage, — les représentants de cette industrie ont bien voulu me le dire ; — j'ai été assez heureux pour faire voter des amendements favorables à l'agriculture, relatifs à l'organisation sanitaire du bétail ; j'ai provoqué, avec l'assentiment de la Chambre, une étude qui se poursuit actuellement dans tous les départements, par les soins des commissions météorologiques, sur l'influence des reboisements, sur la diminution des orages à grêle. J'ai fait voter un amendement à la loi sur les Caisses d'épargne. Comme rapporteur de la loi sur les sociétés de secours mutuels, comme membre de la Ligue nationale de la mutualité, comme vice-président d'une Commission extra-parlementaire instituée au Ministère de l'Intérieur, j'ai collaboré à l'œuvre des amis de la Mutualité, qui recherchent les règles scientifiques qui doivent assurer la prospérité des institutions de prévoyance.

La prochaine Chambre devra s'appliquer à résoudre les problèmes sociaux, industriels et agricoles qui vont de nouveau et plus impérieusement que par le passé — les questions de politique pure étant à peu près tranchées — solliciter l'activité des législateurs. Elle devra rechercher les meilleurs moyens de mettre en valeur notre vaste domaine colonial. Elle devra aussi étudier les questions relatives à l'assiette et à la répartition de l'impôt. Toutefois, s'il est nécessaire d'opérer à cet égard des réformes, il importe de savoir que c'est surtout en favorisant l'accroissement de la production nationale, en diminuant les causes de destruction des produits créés, que l'on allégera véritablement les charges des contribuables.

J'estime, contrairement à l'opinion généralement accréditée, que la place des députés n'est pas seulement au Palais-Bourbon, où, du reste, ils siègent trop longtemps, au grand dommage de la stabilité gouvernementale. Ils ne doivent pas limiter leur action à la préparation et au vote des lois ; ils doivent aussi, avec l'autorité qu'ils tiennent de leur mandat, faire connaître les avantages qu'on peut tirer des lois nouvelles, en s'efforçant de mettre en mouvement l'initiative privée si longtemps comprimée dans ce pays.

Quatorze siècles de monarchie nous ont habitués à tout attendre de l'État. Nous dirions volontiers de l'État ce que nos pères disaient du roi : « Si l'État savait, si l'État voulait. » L'État républicain nous a donné la liberté, l'instruction, le droit d'association syndicale; il favorise les découvertes scientifiques par des crédits considérables, il a mis à notre disposition un important outillage de chemins de fer, de canaux, de ports, de routes, de chemins vicinaux ; il nous appartient maintenant de tirer parti de ces avantages.

Nous pouvons lui demander d'accroître encore cet outillage, de doter plus

largement le budget de la science, source de tous les progrès, de multiplier les facilités qu'il nous procure, de donner des encouragements et des subventions pour stimuler les initiatives individuelles, de nous assurer la collaboration de ses fonctionnaires, mais non pas d'agir pour nous, d'épargner pour nous, d'être prévoyant pour nous. Ce serait faire un rêve chimérique et nous préparer de funestes désillusions.

A la France, qui a fait de si grandes choses depuis vingt ans, il convient de tenir un langage viril.

Les députés doivent dire et répéter que, si de bonnes lois peuvent beaucoup pour la prospérité publique et l'amélioration du sort de chacun, l'action individuelle des citoyens soit isolés, soit groupés en associations est le plus puissant facteur du progrès social.

C'est ainsi que j'ai compris mon rôle depuis que j'ai l'honneur de vous représenter. C'est ainsi que j'entends encore le remplir, en ami dévoué, refusant de vous faire des promesses vaines, mais désireux de servir efficacement vos intérêts.

Je vous disais en 1889 que la prochaine législature verrait les masses électorales se rallier de plus en plus à la République : l'événement a confirmé ces prévisions. Ce mouvement d'adhésion ira encore s'accentuant à l'avenir ; nous devons le favoriser, pour hâter la réconciliation de tous les Français sous le drapeau de la République librement et loyalement acceptée, et travailler à la prospérité et à la grandeur de la Patrie.

H. AUDIFFRED.

2e circonscription de ROANNE.

M. G. RÉAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Après avoir déclaré que je m'étais acquitté de mon mandat, pendant la dernière législature, dans la limite des engagements que j'avais contractés, le congrès de la 2e circonscription de Roanne a bien voulu me faire l'honneur de me désigner de nouveau comme candidat aux élections législatives du 20 août prochain.

Je n'ai pas à revenir sur le programme que j'ai eu l'occasion de vous soumettre, lorsque je me suis présenté la première fois. Il a été le vôtre et la base du contrat qui est intervenu entre nous. Je me maintiendrai donc fermement sur le terrain que nous avons choisi de concert.

Comme alors, je veux que nos institutions soient améliorées dans un sens absolument démocratique, sous un gouvernement stable, assurant l'obéissance à toutes les lois, soumettant à l'étude du Parlement les réformes sociales que l'expérience et la justice légitiment, assurant aux citoyens tous les bienfaits de la liberté et maintenant fermement la législation militaire et scolaire actuellement en vigueur.

Depuis vingt-deux ans, la République s'est surtout attachée à réorganiser notre armée, à assurer aux citoyens les bienfaits de l'instruction sous toutes les formes, à favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie, en achevant le réseau de notre voirie vicinale, en augmentant dans des proportions notables celui de nos chemins de fer et de nos canaux, en créant partout des chaires d'agriculture et des écoles professionnelles ou industrielles, en votant des crédits importants pour combattre les fléaux calamiteux et résister à l'invasion du phylloxera et des autres maladies qui avaient atteint nos vignobles, en allégeant les charges du service militaire et assurant aux produits agricoles et à notre élevage national les avantages d'un système de protection modérée, en développant enfin et en étendant notre influence coloniale.

Aujourd'hui, les études de vos mandataires devront porter surtout sur les lois agricoles, sur le remaniement des impôts, sur l'abolition de l'exercice, les institutions de mutualité, de prévoyance, d'épargne, de crédit ; sur l'importante question de l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes, sur les moyens de faire disparaître, sous toutes ses formes, la mendicité.

Je consacrerai à ces études, si vous me faites l'honneur de m'élire pour votre représentant, tous mes soins et tout mon dévouement, en même temps que le plus ferme esprit de conciliation, estimant que, de la solution de tous ces problèmes, peuvent dépendre l'apaisement social, l'atténuation des luttes de classes et de partis, l'union des Français et la grandeur du pays.

En ce qui concerne plus particulièrement les intérêts industriels de la 2e circonscription, je m'attacherai à défendre le maintien des tarifs qui ont assuré du travail et un salaire plus rémunérateur aux ouvriers de notre région, la loi de 1850 qui leur permet de veiller à l'application des tarifs du tissage, aussi bien pour la cotonnade que pour la soierie ; enfin, je m'efforcerai, de concert avec mes collègues de la Loire, de hâter les études que poursuivent MM. les ingénieurs de la navigation en vue de l'exécution des travaux d'agrandissement du canal de Roanne à Digoin, travaux qui favoriseront certainement l'exportation des produits industriels de la contrée et y permettront l'importation, à moins de frais, des produits utiles à l'agriculture.

Je me tiendrai d'ailleurs en communication constante avec les électeurs de la 2e circonscription, comme je me suis tenu jusqu'à présent en rapport avec leurs maires, de manière à m'occuper des intérêts particuliers de chaque commune, estimant que c'est par un contact fréquent avec les habitants d'une contrée qu'on apprend à en connaître les besoins et qu'on trouve l'occasion de s'y intéresser et de leur rendre de réels services.

G. RÉAL.

Profession de foi de la 1re élection de M. G. Réal (6 décembre 1891), rappelée dans la pièce qui précède.

Messieurs et chers concitoyens,

Le congrès républicain de la 2e circonscription de Roanne m'a fait l'honneur de me désigner pour candidat à l'élection législative du 6 décembre.

Voici ma profession de foi.

Je veux, avec la majorité de la nation, une République démocratique, un gouvernement stable, la loi obéie par tous les citoyens, nos lois sociales améliorées dans un double esprit de justice et d'expérience, nos libertés publiques, notre grande œuvre militaire et scolaire fermement maintenues.

La France a montré depuis vingt ans qu'elle était capable de se gouverner elle-même; elle a ressaisi ses libertés, refait son armée détruite, accru sa richesse; elle est redevenue puissance de premier ordre. Cette œuvre glorieuse de la République, nous ne la maintiendrons que par l'union de la démocratie, par l'esprit de suite dans le travail parlementaire, par la foi dans le progrès et dans la liberté; nous ne la maintiendrons qu'en évitant les crises ministérielles qui suspendent la vie politique et administrative du pays et nous discréditent devant l'étranger, en soumettant la Chambre au renouvellement partiel, l'un des moyens les plus propres à assurer une politique suivie et de faire aboutir à l'intérieur les réformes, qui disparaissent à moitié achevées à la fin de chaque législature.

Telle est la politique que je chercherai à faire prévaloir à la Chambre; je chercherai aussi à amener entre tous les bons citoyens, mais sous le drapeau de la République, la réconciliation qui est dans les vœux du Gouvernement. Vous m'avez vu depuis près de douze ans au Conseil général, vous savez que je suis de ceux qui restent fidèles à leurs engagements. Mon zèle et mon dévouement ne vous feront pas défaut.

G. RÉAL,

Maire de Néronde, conseiller général.

1re circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. Benoît ORIOL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mon cher concitoyen,

Désigné par le congrès de l'Alliance républicaine de la première circonscription, je me présente à vos suffrages.

L'année dernière, le canton de Saint-Chamond m'envoyait au conseil général, et, au mois de décembre, les industriels et les commerçants de la région stéphanoise me nommaient membre de la chambre de commerce.

Ma conduite dans le passé est, pour vous, dans l'avenir, un gage de dévouement à la République, puisque, maire de Saint-Chamond en 1877 — il y a plus de seize ans — le Gouvernement du 16 Mai m'a fait l'honneur de me révoquer pour mes convictions républicaines.

Si vous m'accordez votre confiance, je consacrerai mes efforts à consolider et à achever l'œuvre de la République. Cette œuvre, vous la connaissez : c'est la France forte et respectée, c'est l'instruction partout répandue, c'est le respect garanti à toutes les croyances, c'est la constitution d'un empire colonial de vingt millions d'hommes qui deviennent, peu à peu, vingt millions de clients pour nos industries.

Par les services incomparables qu'elle a rendus, la République a montré qu'elle est le Gouvernement nécessaire de la nation et que, plus que tout autre régime, elle peut réaliser, au dedans, sans violence et avec méthode, les réformes réclamées par le pays, maintenir la paix et sauvegarder, au dehors, notre dignité.

La question des syndicats.

En particulier, la République a créé les syndicats. Cette institution peut rendre d'excellents services, si elle ne sort pas de la destination pour laquelle elle a été organisée : c'est-à-dire la défense et l'étude des intérêts économiques des travailleurs. Il ne faut pas qu'elle devienne un instrument de tyrannie entre les mains de quelques agités et détruise une des conquêtes les plus précieuses de la Révolution française : la liberté individuelle.

Tout en étant partisan du développement des syndicats, en vue de l'examen méthodique des questions professionnelles, je défendrai de tout mon pouvoir la liberté individuelle et la liberté du travail, qui doivent être protégées contre toutes les atteintes.

Questions sociales.

Les questions sociales me paraissent devoir se résoudre pacifiquement, grâce aux efforts coordonnés de tous les vrais démocrates et, dans une certaine mesure, par la force naturelle des choses.

La durée du travail, autrefois de 12 heures, est aujourd'hui de dix, neuf et même huit heures, dans certaines compagnies de mines et dans les verreries. Il faut tendre, en tenant compte de la nécessité de ne pas nous laisser écraser par la concurrence étrangère et de maintenir la prospérité industrielle de la France, à généraliser ces effets.

Ce qu'il faut surtout, c'est procurer aux travailleurs la vie à bon marché. La réforme du régime des boissons s'impose en premier lieu. Viendra ensuite la suppression graduelle des taxes indirectes.

Ce qu'il faut aussi, c'est protéger la petite épargne, garantir les économies

du travailleur contre une abominable spoliation, par la revision des privilèges en cas de faillite, dans le sens d'une garantie plus efficace des salaires et des fonds des caisses de retraites, ainsi que par l'organisation d'un contrôle plus sévère de l'administration des sociétés anonymes. Il faut prévenir le mal par des mesures pratiques et non par des déclamations.

La République doit seconder les efforts des ouvriers courageux et prévoyants qui s'associent pour améliorer leur sort. Je voterai toutes les mesures propres à encourager les sociétés de secours mutuels, de prévoyance, de coopération, etc., et notamment une loi accordant aux sociétés de secours mutuels le droit de placer leurs capitaux en immeubles et sur hypothèques.

Assurer aux travailleurs une vieillesse tranquille par des retraites, dont il importe d'étudier au plus tôt le fonctionnement, les garantir encore contre les risques professionnels : tels seront les objets dominants de mes préoccupations.

Naturellement, les ouvriers des manufactures de l'État devront bénéficier de ces lois. L'État doit traiter ses ouvriers aussi bien que les chefs d'industrie privée, et je protesterai de toutes mes forces, comme l'ont fait tout récemment les représentants de la Loire, contre les renvois de vieux serviteurs qui n'ont en rien démérité.

Du reste, vous le savez, ces idées de justice sociale, dont je voudrais voir généraliser les applications dans tout le pays, je n'ai pas attendu le vote d'une loi pour les mettre en pratique. J'ai créé une caisse de secours en cas d'accidents, organisé un système de retraites ; j'accorde, depuis longtemps, mon appui le plus dévoué à près de soixante sociétés de secours mutuels, dans plusieurs départements.

Ce n'est pas par la guerre civile, par un bouleversement violent que l'on fera aboutir les réformes sociales. Nous ne ferions que provoquer une réaction épouvantable où sombreraient les libertés conquises.

Industrie, commerce, agriculture.

Vous savez que, toute ma vie, je me suis dévoué aux intérêts économiques et industriels du pays. Accroître la prospérité de la France sera ma préoccupation constante.

Il faut négocier avec chaque pays des traités de commerce fondés sur la réciprocité des intérêts, assurant à l'industrie la sécurité nécessaire pour la production et les opérations à longs termes. Il faut réformer les consulats dans un sens plus favorable au commerce.

Nos industries métallurgiques auraient besoin d'un abaissement des prix de transports de leurs matières premières (minerais divers, houille), dont le tonnage est considérable.

L'achèvement du canal du Rhône à la Loire, la prompte exécution du réseau des chemins de fer départementaux (projet dont j'ai activé le vote au conseil général), le prolongement de la ligne de Mornant à Saint-Étienne favoriseront aussi nos industries et, si vous me choisissez pour représentant, je m'efforcerai de faire aboutir ces travaux.

L'extension de l'enseignement professionnel, la création des écoles d'appren-

tissage, l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles communales, l'établissement d'un crédit agricole qui permettra aux petits cultivateurs d'améliorer leur système de culture, devront faire encore, dans ma pensée, l'objet des travaux de la législature qui va commencer, ainsi que l'étude d'une grande loi de salubrité publique, donnant à l'État et aux communes les pouvoirs nécessaires pour assurer les travaux d'hygiène publique et prévenir les épidémies.

Finances.

Dans l'ordre financier, je suis décidé à revenir à une politique d'économies, en m'inquiétant, avant de voter un projet, s'il existe des ressources correspondantes. Le second souci, dans cette matière, d'un législateur prudent et démocrate devra être d'employer les excédents à supprimer peu à peu toutes les taxes indirectes qui élèvent le prix du pain, du vin, de la viande et des autres objets de première nécessité. Il importe aussi d'unifier les pensions militaires.

Ordre judiciaire.

Simplifier la procédure trop coûteuse des tribunaux d'arrondissement, étendre la compétence des juges de paix, créer des tribunaux cantonaux, organiser plus largement et plus complètement l'assistance judiciaire, diminuer le plus possible les frais de justice; voilà les premières améliorations à accomplir. Je m'y attacherai de toutes mes forces.

Tel est, mon cher compatriote, avec les principes de liberté, de tolérance et de progrès auxquels je continuerai à conformer ma ligne de conduite, si vous m'accordez votre confiance, l'exposé général des réformes à l'accomplissement desquelles je consacrerai mes efforts.

En vous donnant l'assurance de mon entier dévouement, permettez-moi de vous saluer de notre vieux cri de lutte qui, aujourd'hui, est devenu celui de toute la France :

Vive la République !

Benoît ORIOL,
Manufacturier, officier de la Légion d'honneur,
ancien maire de Saint-Chamond, conseiller général,
membre de la Chambre de commerce.

2° circonscription de SAINT-ETIENNE.

M. P.-E. GIRODET,

Élu au 1er tour de scrutin.

UNION-SOCIALISTE, RÉPUBLICAINS-SOCIALISTES ET PARTI OUVRIER RÉUNIS.

Électeurs,

Vous êtes appelés à exercer à nouveau votre droit de souveraineté, et à choisir les mandataires qui auront charge de diriger les destinées nationales dans la voie la plus favorable aux améliorations politiques et sociales, toujours promises, et que vous attendez en vain depuis l'établissement de la République.

La journée du 20 août doit être décisive.

Jamais la situation n'a été plus nette.

Il vous appartient de choisir entre les pratiques de gouvernement qui ont signalé les actes de la majorité sortante, et l'application des principes qui se dégagent du programme élaboré par le Congrès de l'Union socialiste suivant vos aspirations, vos intérêts respectifs.

Ce programme se résume dans les grandes lignes suivantes :

Supprimer les dépenses inutiles et répartir équitablement les charges publiques ;

Protéger le travail sous toutes ses formes et dans toutes les branches de l'activité économique, commerciale, industrielle et agricole ;

Etendre les effets de l'assistance mutuelle, par l'application et le développement de l'assistance et de la solidarité sociale ;

Ne plus sacrifier les intérêts généraux au bénéfice d'entreprises particulières et d'appétits personnels incompatibles avec un régime véritablement démocratique, tels que les tripotages odieux du Panama et les scandales financiers dont nous avons eu le lamentable exemple.

A l'encontre des procédés étroits et sectaires de la coterie opportuniste, vous vous prononcerez pour la politique de liberté et de réformes sérieuses représentée par les candidats de l'Union socialiste.

Vous voterez sans hésitation pour les citoyens choisis par le Congrès de l'Union socialiste :

1re circonscription (canton Nord-Est de Saint-Etienne et Saint-Chamond), J. B. Dumay, ouvrier mécanicien, député sortant de la Seine.

2e circonscription (canton Sud-Est et Sud-Ouest de Saint-Etienne), P.-E. Girodet, député sortant, ancien maire de Saint-Etienne;

3e circonscription (canton Nord-Ouest de Saint-Etienne, Saint-Héand et Rive de Gier), E. Charpentier, avocat à la Cour d'appel de Lyon, ancien conseiller municipal de Lyon, ex-délégué au 9e Congrès national.

PROGRAMME :

Partie politique.

Article premier. — Revision de la Constitution, dans un sens démocratique et social.

Art. 2. — Abrogation de la loi de 1884 sur les syndicats ; Liberté complète pour toutes les associations et réunions ; Abrogation de la loi contre l'association internationale des travailleurs ; Liberté de la presse.

Art. 3. — Suppression du budget des cultes, et retour à la Nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Art. 4. — La commune maîtresse de son administration et de sa police.

Art. 5. — Revision de la loi du 8 juillet 1890, sur les délégués mineurs.

Art. 6. — Rétribution de toutes les fonctions électives ; Suppression des gros traitements.

Art. 7. — Suppression des vingt-huit et treize jours ; Création d'un tribunal arbitral international chargé de juger les différends entre Nations ; Proposition d'un désarmement général.

Art. 8. — Amnistie pour tous délits politiques, de presse et faits connexes.

Art. 9. — Mandat impératif reconnu par la loi.

Partie économique.

Article premier. — Réduction de la journée à huit heures.

Art. 2. — Création d'une caisse nationale de retraite pour les travailleurs des deux sexes, sur le principe de mise à la charge de la Société des enfants, des vieillards et des invalides du travail agricole et industriel.

Art. 3. — Suppression du privilège de la Banque de France ; Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (chemin de fer, mines, canaux, etc.) et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent. En attendant, responsabilité de l'État et des employeurs, en matière d'accidents.

Art. 4. — Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Art. 5. — Égalité de salaire à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 6. — Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la Société représentée par l'État et par la commune.

Art. 7. — Défense expresse, à tout employeur, de s'immiscer dans l'administration des caisses ouvrières (de secours mutuels, de prévoyance, etc.), restituées à la gestion exclusive des ouvriers.

Art. 8. — Création de délégués ouvriers nommés par les ouvriers eux-

mêmes chargés de la surveillance protectrice des apprentis et de la vérification des conditions d'hygiène auxquelles les travailleurs sont soumis dans les usines, manufactures, etc.

Art. 9. — Réforme de l'assiette de l'impôt; Suppression immédiate des impôts indirects; Transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur le capital ou le revenu ; Suppression des héritages en ligne collatérale et droit progessif sur les héritages dépassant 20.000 francs.

Art. 10. — Prompte exécution des chemins de fer départementaux.

Partie agricole.

Article premier. — Minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année. (Bouviers, valets de ferme, filles de ferme... etc.)

Art. 2. — Création de Prud'hommes agricoles.

Art. 3. Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux ; amodiation par l'État aux communes des terrains domaniaux, maritimes et autres actuellement incultes.

Emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Achat par la commune de machines agricoles, et leur location à prix de revient, aux cultivateurs.

Création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat « d'engrais, de grains, de semences, de plants... etc. » et pour la vente des produits.

Art. 5. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Art. 6. — Indemnités à allouer, par les propriétaires, aux fermiers, pour la plus-value qu'ils auront donnée à la propriété.

Art. 7. — Suppression de l'article 2102 du Code civil, donnant aux propriétaires privilège, sur les récoltes, et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied; Constitution, pour le cultivateur, d'une réserve insaisissable, comprenant : les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 8. — Revision du cadastre, et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision partielle par les communes.

Art. 9. — Cours gratuits d'agronomie et champ d'expérimentation agricole.

Art. 10. — Suppression des journées de prestation.

Le Comité de l'Union-Socialiste.

3e circonscription de SAINT-ÉTIENNE.

M. E. CHARPENTIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

UNION SOCIALISTE RÉPUBLICAINS-SOCIALISTES ET PARTI-OUVRIER RÉUNIS.

Électeurs,

Vous êtes appelés à exercer à nouveau votre droit de souveraineté, et à choisir les mandataires qui auront charge de diriger les destinées nationales dans la voie la plus favorable aux améliorations politiques et sociales, toujours promises, et que vous attendez en vain depuis l'établissement de la République.

La journée du 20 août doit être décisive.

Jamais la situation n'a été plus nette.

Il vous appartient de choisir entre les pratiques de gouvernement qui ont signalé les actes de la majorité sortante, et l'application des principes qui se dégagent du programme élaboré par le Congrès de l'Union socialiste suivant vos aspirations, vos intérêts respectifs.

Ce programme se résume dans les grandes lignes suivantes :

Supprimer les dépenses inutiles et répartir équitablement les charges publiques ;

Protéger le travail sous toutes ses formes et dans toutes les branches de l'activité économique, commerciale, industrielle et agricole ;

Étendre les effets de l'assistance mutuelle, par l'application et le développement de l'assistance et de la solidarité sociale ;

Ne plus sacrifier les intérêts généraux au bénéfice d'entreprises particulières et d'appétits personnels incompatibles avec un régime véritablement démocratique, tels que les tripotages odieux du Panama et les scandales financiers dont nous avons eu le lamentable exemple.

Ce programme tend à unir, au lieu de les opposer et de les séparer, les diverses classes de travailleurs, depuis les agriculteurs et petits commerçants jusqu'aux salariés des champs, de l'atelier et de l'usine.

Il a pour objet, loin de porter une atteinte quelconque aux petites propriétés, si péniblement et si légitimement acquises, de chercher à les rendre plus productives et à les alléger de toutes les charges qui ont fait jusqu'ici la condition de leurs détenteurs singulièrement précaire.

Nous appelons tout spécialement votre attention sur les réformes principales qui doivent permettre d'amener sans bouleversement, d'une façon méthodique et raisonnée, les améliorations utiles, toujours sacrifiées à de mesquines querelles politiques, à des compétitions de places, d'emplois et de faveurs.

Liberté complète pour toutes les associations et réunions.

Réforme de l'assiette de l'impôt ; suppression immédiate des impôts indi-

rects; transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur le capital ou le revenu; suppression des gros traitements.

Revision de la loi du 8 juillet 1890, sur les délégués mineurs.

Création d'une Caisse nationale de retraite pour les Travailleurs des deux sexes, sur le principe de mise à la charge de la Société des enfants, des vieillards et des invalides du travail agricole et industriel.

Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la Société représentée par l'État et par la Commune.

Cours gratuits d'agronomie et champ d'expérimentation agricole.

Revision du cadastre, et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision partielle par les communes.

Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Achat par la commune de machines agricoles, et leur location à prix de revient, aux cultivateurs.

Création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat « d'engrais, de grains, de semences, de plants..., etc. » et pour la vente des produits.

Indemnités à allouer, par les propriétaires, aux fermiers, pour la plus-value qu'ils auront donnée à la propriété.

Suppression de l'article 2102 du Code civil, donnant aux propriétaires privilège sur les récoltes, et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied ; constitution, pour le cultivateur, d'une réserve insaisissable, comprenant : les instruments aratoires, les quantités de récoltes, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Minimum de salaire fixé par les Syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année. Bouviers, valets de ferme, filles de ferme.

Création de Prud'hommes agricoles.

Prompte exécution des chemins de fer départementaux.

Nous vous présentons, pour soutenir le programme, et pour en poursuivre la réalisation avec énergie le citoyen,

E. CHARPENTIER,
Avocat à la Cour d'appel, ancien conseiller municipal de Lyon,
ex-délégué au 9[e] Congrès national du parti ouvrier.

Sa connaissance sérieuse des questions économiques, sa compétence professionnelle, ses aptitudes juridiques et administratives sont des titres réels à l'importante mission que vous lui confierez, et sont les meilleures garanties des services qu'il est appelé à nous rendre.

En votant pour ce citoyen modeste et intègre, vous servirez à la fois la cause de tous les travailleurs et celle de la Justice sociale qui est le but de nos efforts !

LE COMITÉ DE L'UNION SOCIALISTE.
(Républicains-Socialistes et Parti ouvrier réunis.)

(M. E. Charpentier a également accepté le programme de l'Union socialiste bui figure à la page 461.)

4e circonscription de SAINT-ÉTIENNE

M. SOUHET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné, pour la seconde fois, par les comités républicains radicaux socialistes de notre circonscription pour porter le drapeau de la République, je viens solliciter le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez fait l'honneur de me confier, il y a quatre ans.

Je me représente devant vous avec le programme politique et économique radical-socialiste élaboré en 1889 par le comité, et qui a la plus grande ressemblance avec ceux adoptés en 1869 par les républicains qui avaient à cette époque si ardemment et si courageusement combattu le régime impérial.

Électeurs,

Vous me connaissez de longue date; j'ai, sous l'empire, combattu dans les rangs d a démocratie républicaine. Mon rogramme est toujours le même, je n'ai jamais tergiversé, et tous mes efforts, comme par le passé, tendront à la réalisation des réformes économiques et sociales si longtemps promises et toujours ajournées par la majorité au pouvoir.

Depuis près de vingt ans que, sans interruption, mes concitoyens m'ont élu conseiller municipal, adjoint et maire de la ville de Firminy, j'ai pu acquérir l'expérience des affaires administratives.

Au Conseil général, représentant du canton industriel du Chambon-Feugerolles, j'ai été à même d'étudier la grande question des chemins de fer du département, et d'attacher mon nom au vote du réseau départemental dont le besoin se fait sentir si impérieusement, et à celui de tous les projets libéraux, économiques et philanthropiques adoptés par cette assemblée.

A la Chambre des députés, membre d'un grand nombre de commissions, et notamment des grandes commissions du travail, de la marine, de l'enseignement agricole et de plusieurs autres, j'ai pris une part active à l'élaboration des nombreuses lois ouvrières maritimes, agricoles, etc., qui ont été votées dans la dernière législature.

Par mes relations commerciales avec les agriculteurs, j'ai pu apprendre à connaître leurs besoins.

Représentant d'un centre industriel, je me suis occupé des questions ouvrières et des intérêts de l'industrie.

Ceux qui ont suivi mes votes, ont pu se rendre compte que je me suis scru-

puleusement conformé à mon programme, et que j'ai rempli loyalement et fidèlement mon mandat; je me suis inspiré, dans toutes mes actions, de cet esprit de justice et d'équité qui doit être la règle d'un loyal et honnête homme. Je crois avoir rempli avec tout le zèle et le dévouement dont je sui capable, la mission d'honneur que vous m'aviez confiée.

Citoyens,

Je ne crois pas utile de m'étendre sur mon programme et de le développer plus longuement. Vous m'avez vu à l'œuvre. Je crois avoir le droit de penser que mes quatre années passées à la dernière législature sont pour vous une garantie de ce que je pourrai faire à la nouvelle Chambre, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

Si je suis élu, je mettrai, comme par le passé, à l'accomplissement de mon mandat, autant de zèle, de dévouement et d'énergie que de persévérance dans la réalisation des réformes économiques et sociales que nous poursuivons depuis tant d'années. Vous ne devez avoir aucun doute sur la droiture et la sincérité de mes intentions. Vous me trouverez toujours dans la voie de l'honneur et de la probité. Vous pouvez compter sur ma loyauté, qui vous est bien connue, et sur mon inaltérable attachement à la République.

Vive la République!

SOUHET aîné,
Maire de Firminy, conseiller général, député sortant.

LOIRE (HAUTE-)

Circonscription de BRIOUDE.

M. CHANTELAUZE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il n'y a pas encore quatre mois, 10.459 électeurs m'ont fait l'honneur de m'accorder leurs suffrages, pour m'envoyer siéger à la Chambre des députés.

Je suis arrivé dans cette assemblée à un moment où son impuissance se manifestait par l'incohérence de ses votes, et empêchait la réalisation de quelques réformes vainement attendues jusqu'à ce jour.

Fidèle à mon programme, j'ai résisté à ce courant fâcheux, et j'ai voté — quoi qu'en disent des adversaires de mauvaise foi — dans le sens le plus démocratique, pour donner au pays un minimum de ses revendications, notamment pour joindre au budget de 1894 la réforme des boissons, la réforme de la personnelle mobilière, la réforme des portes et fenêtres.

Je continuerai donc, au cours de la législature prochaine, à voter les lois de liberté et de progrès qui ont assuré le triomphe définitif de la République, et qui tendent à réaliser progressivement ce grand principe de la Révolution : « Le droit à l'existence pour tous. »

Par une majorité de plus de deux mille quatre cents voix, vous avez sanctionné, le 16 avril dernier, mon programme politique. Il est aujourd'hui le même, et c'est avec confiance que j'attends de vous une nouvelle investiture.

On voudrait jeter la division, fomenter la discorde, exciter les haines dans l'arrondissement, vous vous y opposerez par votre vote. Vous manifesterez ainsi votre ferme intention de maintenir au Gouvernement Républicain son caractère démocratique et progressiste.

Vive la République !

Dr CHANTELAUZE,
Député sortant.

Chers concitoyens,

Je viens vous demander de me confirmer le mandat que vous m'avez donné, à une si écrasante majorité, le 16 avril dernier.

Mes principes, vous les connaissez ; ce que je vous promettais de faire pour vous, il y a trois mois, je me suis, pendant mon court passage à la Chambre, efforcé d'en assurer la réalisation, et je vous donne ici l'assurance que je continuerai.

Mes votes, qu'un adversaire déloyal a cherché à dénaturer et à travestir, sont la meilleure preuve de mon dévouement à la cause du peuple, aux intérêts des petits et des travailleurs, à la grandeur de la patrie, à la prospérité de la République.

Je vous en fais juges :

Voilà ce que je vous promettais, par mon programme, le 16 avril 1893.

Liberté d'association comportant des lois favorables à la formation et au développement des syndicats de tous ordres.

Liberté communale, liberté de réunion.

Diminution et réforme des impôts et taxes qui pèsent si lourdement sur l'agriculture, le commerce, en un mot, sur le travail, de manière à les remplacer par un impôt plus approprié et mieux réparti selon la richesse.

Dégrèvement des boissons hygiéniques, maintien des avantages des bouilleurs de cru, suppression de l'exercice chez le débitant et chez le propriétaire.

Crédit agricole.

Organisation de l'assistance publique.

Diminution des gros traitements. Augmentation du traitement des petits employés.

Voilà ce que j'ai fait :

M. Devins prétend qu'en votant contre l'amnistie pour faits de grève je n'ai point rempli mes engagements sur ce point.

En votant contre l'amnistie pour faits de grève, je n'ai pas voulu encourager les agitations stériles et dangereuses, dont nous avons eu dans notre région le désolant spectacle. Partisan de l'amnistie pour les faits politiques, je ne la voterai jamais pour les faits qui, sous le couvert d'une grève, dégénèrent en attentats contre les personnes et contre la propriété.

Aucun vote ne peut m'être reproché contre ces deux principes, que je défendrai toujours.

Partisan de l'ordre, j'ai voté contre les interpellations dont la mort du malheureux Nuger était le prétexte, dont l'émeute et la chute de la République étaient les conséquences.

J'ai voté contre ceux que notre éminent compatriote, M. Charles Dupuy, qualifiait, du haut de la tribune, de « soldats ordinaires de l'émeute, professionnels du désordre ».

J'ai voté pour l'ordre.

L'impôt sur le revenu est la base de la réforme des impôts, j'ai voté pour cette réforme.

(Amendement Hubbard et Leydet, séance du 11 juillet, *Journal officiel* du 12 juillet, page 2148.)

Cette réforme entraîne la suppression de l'impôt foncier, contre laquelle je n'ai pas voté.

(Voir *Journal officiel* du 12 juillet.)

J'ai voté pour la suppression de l'impôt des portes et fenêtres.

(Voir le *Journal officiel* du 12 juillet, page 2134.)

J'ai voté pour la suppression de l'impôt de la personnelle immobilière.

(Voir *Journal officiel* du 12 juillet, page 2132.)

J'ai voté pour la suppression des octrois.

Si la municipalité de Brioude applique ses doctrines démocratiques, les cultivateurs n'auront plus à supporter les droits onéreux perçus à l'entrée de cette ville, et qui sont la cause de tant de tracasseries et d'injustices.

(Voir *Journal officiel* du 3 mai 1893, page 1319.)

J'ai voté pour le maintien, au budget de 1894, de la réforme de l'impôt sur les boissons telle qu'elle était votée par le Sénat, et me suis opposé à sa disjonction, afin d'en assurer le bénéfice immédiat aux contribuables. Cette loi, pour laquelle j'ai voté, contient entre autres dispositions :

Art. 47. — L'exercice des débits de boissons est supprimé, ainsi que les droits de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels.

Art. 73. — Seront affranchis de l'exercice, conformément à la loi du 14 décembre 1875, les propriétaires ou fermiers qui distilleront les vins, cidres, poirés, lies, marcs, cerises, prunes provenant exclusivement de leur récolte.

En votant ainsi, j'ai résisté, avec les vrais amis du peuple, aux réactionnaires coalisés, dont les manœuvres ont abouti à retarder cette réforme tant désirée.

(Voir *Journal officiel* du 12 juillet, page 2150.)

Mon vote supprimant la cause des procès-verbaux rendait inutiles les propositions dont ils faisaient l'objet.

J'ai voté contre l'ajournement de l'organisation du Crédit agricole.

(Séance du 1er mai 1893, *Journal officiel* du 2 mai 1893, page 1317.)

J'ai voté pour l'ensemble du projet de loi organisant le crédit aux cultivateurs (même séance du 2 mai 1893).

J'ai voté contre l'amendement Plichon, parce qu'il tend à favoriser le développement de la mainmorte, et crée une loi d'exception.

J'ai voté contre les amendements de MM. Bouge et Raiberti demandant une augmentation de traitement pour les commis des postes seuls, parce que, pour cela, il fallait créer de nouveaux impôts, et parce que la portion la plus intéressante du personnel, notamment les facteurs, n'en profitait pas.

J'ajoute que toutes les propositions tendant à venir en aide aux agriculteurs victimes de la grêle et de la sécheresse ont trouvé en moi un zélé partisan. — Vous savez que six millions ont été votés pour cela.

J'ai toujours voté, et, si vous m'accordez vos suffrages, je voterai toujours dans le sens de mon programme du 16 avril.

Electeurs, vous ferez bonne justice des calomnies et des manœuvres dont se sert contre moi un adversaire aux abois, dont l'ambition ne recule devant

aucune bassesse, et qui s'allie ouvertement aux anarchistes et aux sans-patrie.

Vous vous souviendrez que j'ai toujours fait mon devoir, toujours et dans toutes les circonstances.

Le jour est fait sur ma conduite politique pendant le cours du mandat que vous m'aviez confié le 16 avril.

Si j'ai bien agi, confirmez-le.

Vive la République !

Dr CHANTELAUZE, député sortant,
Conseiller général.

Les soussignés, approuvant la conduite politique du docteur Chantelauze, pleine de correction et d'honnêteté, adjurent les électeurs de l'arrondissement de Brioude de voter pour lui.

Vive la République !

ALLEMAND, sénateur; Francisque MAIGNE, ancien représentant du peuple; VIDAL, conseiller général de Paulhaguet; TOUZET, conseiller général de Langeac; CHATILLON, conseiller général de Lavoûte-Chilhac; — BONHOURE, BARRY, BLANC, SERVANT-FAYE, SAURON, conseillers d'arrondissement.

1re circonscription du PUY.

M. Charles DUPUY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander de me renouveler, le 20 août, le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Vous me connaissez tous; vous avez la preuve et la conviction que je n'ai rien négligé pour servir vos intérêts légitimes, soit publics, soit privés.

De nombreuses visites dans vos cantons m'ont mis en relation directe avec le plus grand nombre d'entre vous. Nous sommes liés par des liens déjà anciens, que je vous demande de resserrer par une nouvelle affirmation de votre confiance.

Mes votes vous sont connus. Vous savez que j'ai toujours été animé des principes d'ordre, de liberté, de tolérance et de justice qui vous sont chers;

vous savez que ma sollicitude a toujours été acquise aux humbles, aux modestes, à ceux qui souffrent et qui peinent. Je m'inspirerai des mêmes principes et des mêmes sentiments, dans la législature prochaine.

J'aurais voulu aller vous présenter moi-même ma candidature et prendre à nouveau contact avec vous. Mes fonctions de président du conseil et de ministre de l'intérieur me privent de ce plaisir comme elles m'ont privé d'assister aux belles fêtes des 8 et 9 juillet. Je ne pourrai passer que quelques heures au chef-lieu de la 1re circonscription. Là, je verrai du moins vos délégués, ils vous rediront mes projets et mes espérances patriotiques et mon dévouement pour vous.

Je n'ai pas, à cette heure, de concurrent, ce qui prouve que notre chère République est désormais incontestée dans la première circonscription, comme elle tend à l'être dans la plupart des départements. Je vous demande de voter comme si j'en avais un, et de ne pas vous abstenir. Plus vos votes seront nombreux, plus j'aurai de force et de courage pour vous bien servir et pour bien servir la patrie !

Vive la France !

Vive la République !

Croyez, mes chers concitoyens, à la reconnaissance, à l'affection et au dévouement de votre député.

Charles DUPUY, ministre de l'Intérieur,
Président du Conseil des ministres.

2e circonscription du PUY.

M. Henri BLANC,

Élu au 1er tour de scutin.

Mes chers concitoyens,

Le 20 août prochain, vous serez appelés à élire un député.

Désigné par une réunion de délégués venus de tous les cantons de la circonscription Sud-Est, je pose ma candidature.

C'est avec confiance que je sollicite vos suffrages.

Né au milieu de vous, j'ai tous mes intérêts dans l'arrondissement du Puy.

Le candidat du parti réactionnaire est, au contraire, un étranger venu accidentellement dans la Haute-Loire.

Vous ne doutez pas de la sincérité de mes opinions républicaines.

Mais je dois vous mettre en garde contre ceux qui me représentent comme un partisan de mesures violentes et tyranniques.

Je veux une République tolérante, libérale, ouverte à tous les hommes de bonne volonté.

Défenseur résolu de la liberté de conscience, je veux le maintien du Concordat et du budget des cultes.

Votre circonscription est essentiellement agricole, si j'avais l'honneur d'être votre représentant, je me préoccuperais surtout des questions qui intéressent les cultivateurs et les propriétaires fonciers : réforme de l'impôt et des droits de succession, diminution des frais de justice, organisation de l'enseignement agricole.

Je n'oublierai pas que notre département a surtout besoin de chemins de fer et qu'il est indispensable de le mettre, le plus tôt possible, en relation directe avec la vallée du Rhône et le Midi.

Mes chers concitoyens, l'idée républicaine est aujourd'hui acceptée par la France entière, mon adversaire n'ose même plus se dire monarchiste.

La circonscription Sud-Est du Puy ne doit pas rester en arrière.

Que chacun fasse son devoir et le 20 août 1893 sera, pour le parti démocratique de notre département, la date d'une éclatante victoire.

Vive la République !

Henri BLANC, procureur de la République.

Circonscription d'YSSINGEAUX.

M. Émile NÉRON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné par le congrès républicain de l'arrondissement d'Yssingeaux, je viens solliciter vos suffrages et faire appel à tous ceux qui veulent, comme moi, conserver à la France, à la fois les institutions qu'elle s'est librement données et qui seules peuvent donner satisfaction aux légitimes aspirations de notre démocratie, et les lois essentielles destinées à assurer sa puissance intellectuelle, morale et militaire.

Si j'ai l'honneur d'être élu par vous, je donnerai mon concours le plus ferme et le plus loyal à toutes propositions ayant pour objet le développement normal des principes sur lesquels repose notre édifice politique, principes en tête desquels je place la liberté religieuse, que nos pères ont consacrée dans leur déclaration de 1789 comme un des droits du citoyen et que je ne sépare pas des autres libertés nécessaires.

Dans l'ordre social, tous mes efforts tendront à favoriser la conciliation indispensable du capital et du travail et à assurer aux travailleurs les moyens de parer aux conséquences de l'âge et de la maladie.

Représentant d'un arrondissement agricole et agriculteur moi-même, l'étude des besoins de l'agriculture sera l'objet de tous mes soins et de toute ma sollicitude. La République a déjà fait beaucoup pour elle et fera certainement plus encore en compensation de tout ce que l'agriculture donne à la France. Je m'occupe tout spécialement du travailleur de la terre, dont la prospérité est si intimement liée à la prospérité nationale, et j'appuierai toujours de tout mon pouvoir les projets tendant à améliorer et à développer le bien être et la richesse dans nos campagnes.

Mes chers concitoyens, je porte un nom que je sais aimé et estimé de beaucoup d'entre vous ; si vous me confiez la garde de vos intérêts, je m'efforcerai d'en être digne en continuant pour tout l'arrondissement ce que j'ai essayé de faire pour le canton qui m'a envoyé au Conseil général, largement récompensé si je puis rendre quelques services et contribuer à l'œuvre vraiment française qui doit réunir tous les cœurs dans une fraternelle union, union faite de tolérance, de sage liberté, sous le couvert des lois et cimentée dans l'âme de tous par l'amour sacré que chacun doit à son pays.

Vive la France !

Vive la République !

Émile NÉRON.

LOIRE-INFÉRIEURE

Circonscription d'ANCENIS.

M. le marquis de La FERRONNAYS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je soussigné, député de l'arrondissement d'Ancenis, déclare n'avoir publié aucune profession de foi, ni fait insérer aucune déclaration dans les journaux soit de Paris, soit de la Loire-Inférieure au cours de la dernière période électorale ; je me suis borné à faire apposer des affiches et distribuer des bulletins identiques quant à leur rédaction.

LA FERRONNAYS.

10 février 1894.

Circonscription de CHATEAUBRIANT.

M. Fernand de PONTBRIAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

C'est avec la plus grande confiance que je me présente de nouveau à vos suffrages.

Enfant du pays, élevé au milieu de vous, je connais vos intérêts commerciaux et agricoles et j'ai conscience de les avoir défendus, à la Chambre des députés, avec tout le dévouement dont je suis capable.

Représentant d'un arrondissement profondément attaché à la religion, j'ai

réclamé en toutes occasions la liberté de conscience, l'enseignement religieux dans nos écoles, la pacification religieuse, seul moyen d'assurer à notre chère patrie la grandeur par la liberté.

Pour notre agriculture, cette source féconde de la richesse nationale, j'ai demandé une représentation officielle et légale analogue aux chambres de commerce. Pendant la discussion du tarif des douanes, j'ai fait adopter, par la Chambre des députés, deux amendements en faveur de nos blés noirs et de nos fruits à cidre.

Quand il m'a été donné de voir de près les agissements de la haute banque, et la juiverie triomphante, traitant la France en pays conquis, je me suis associé avec plus d'ardeur que jamais à l'étude de ces questions sociales et ouvrières dont la solution doit, dans un avenir prochain, je l'espère, améliorer le sort des travailleurs.

Il y a quelques jours, je faisais adopter par la Chambre des députés trois amendements à la loi de l'assurance pour les ouvriers en cas d'accidents dans leur travail, protégeant à la fois les droits des patrons et des ouvriers des villes et des campagnes.

Du reste, mes chers concitoyens, à quoi bon énumérer mon œuvre au Parlement; vous avez pu me suivre, réclamant sans cesse des réformes démocratiques et agricoles, et flétrissant avec la dernière énergie les scandales du Panama, pour lesquels la justice s'est montrée singulièrement clémente.

Homme d'affaires, avant tout, je demande au gouvernement de mon pays :

La justice et l'honnêteté;

L'économie dans nos finances;

La diminution des impôts pesant sur l'agriculture;

La suppression du principal de l'impôt foncier;

La diminution des patentes pour le petit commerce;

L'augmentation des dispenses à titres de soutien de famille pour l'appel des vingt-huit jours et des treize jours;

Enfin, ne serait-il pas temps de voir les fils de la même patrie, unis sous les plis du drapeau tricolore, travaillant par l'union, à la grandeur de la France, repoussant la tyrannie de la franc-maçonnerie, qui prétend nous traiter en vaincus et mettre les catholiques hors la loi.

La France appartient à tous ses enfants. Elle ne peut être le patrimoine d'un parti. Elle est à tous.

Messieurs et chers concitoyens, j'ai été et je veux être un député libéral qui, sans s'attarder aux querelles des anciens partis, regarde résolument l'avenir, ayant au cœur l'amour de la patrie, le plus profond attachement à la religion et le désir, que rien ne saurait ébranler, de servir partout et toujours la cause du peuple.

Pour Dieu et pour la France!

Fernand de PONTBRIAND,

Secrétaire du Conseil général, maire d'Erbray, conseiller général de Saint-Julien-de-Vouvantes, député sortant.

1re circonscription de NANTES.

M. Maurice SIBILLE,

Elu au 1er tour de scrutin.

COMITÉS DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE.

Citoyens,

Les comités électoraux ont le devoir d'indiquer nettement le caractère des candidatures des citoyens Sibille et Roch qu'ils présentent à vos suffrages.

Ces candidatures ont cette triple signification : alliance loyale de tous les républicains, — réformes et progrès démocratiques, — défense énergique des intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la région.

Les questions que les candidats républicains auront à résoudre sont multiples, elles ne peuvent donc être toutes indiquées à l'avance ; mais il est indispensable, pour éviter tout malentendu entre électeurs et élus, de poser les principes dont vos mandataires devront s'inspirer et sur lesquels ils auront à régler leur conduite politique.

C'est ainsi qu'au point de vue politique et administratif nous demandons :

1° La réforme administrative par la suppression des rouages inutiles et des sinécures ;

2° Le service militaire égal pour tous ;

3° L'application intégrale du Concordat ;

4° La revision équitable de la loi sur les pensions civiles ;

5° L'unification des retraites ;

6° L'extension des libertés communales ; que la commune soit absolument maîtresse de son administration, de sa police et de ses finances, dans la mesure où ces réformes sont compatibles avec l'unité nationale ;

7° La faculté laissée aux départements et aux communes de rétribuer les fonctions électives ;

8° Le secret et la sincérité du vote assurés par l'emploi d'un papier uniforme fourni par l'Etat pour les bulletins électoraux ;

9° L'interdiction pour les députés et sénateurs de voter par mandataires, et leur rétribution au moyen de jetons de présence ;

10° Et, comme moyen d'assurer les progrès politiques qui sont la raison d'être de la forme républicaine, la revision de la Constitution dans un sens républicain et démocratique.

Les réformes sociales passionnent, à juste titre, l'opinion : la République se doit à elle-même d'accomplir ces réformes dans l'esprit de la Révolution française, c'est-à-dire en augmentant la liberté et les moyens d'action de chaque

citoyen, l'Etat intervenant en faveur des humbles pour leur faciliter la lutte pour la vie.

Dans cet ordre d'idées, les candidats républicains poursuivront les réformes suivantes :

1° Réorganisation immédiate de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse des travailleurs. — Subvention aux caisses de retraite et aux sociétés de secours mutuels ;

2° Protection plus efficace de la santé et de la vie des travailleurs, par des lois sur l'hygiène publique, et notamment sur les logements insalubres;

3° Mesures à prendre en vue de faciliter et d'encourager la création d'habitations ouvrières et de logements à bon marché ;

4° Loi déterminant d'une manière précise les responsabilités auxquelles donnent lieu les accidents du travail;

5° Réduction des frais de justice. — Réforme de l'assistance judiciaire ;

6° Réforme du mont-de-piété. — Abaissement du taux de l'intérêt sur les dépôts ;

7° Indemnités aux victimes des erreurs judiciaires ;

8° Allocations de bourses de subventions pour favoriser l'instruction à tous les degrés des enfants méritants et sans fortune ;

9° Réforme des tarifs de chemins de fer dans le but de supprimer les abus qui existent dans leur application et d'assurer la protection des intérêts français contre la concurrence étrangère ;

10° Règlementation du travail dans les prisons, couvents et communautés religieuses, afin d'empêcher la concurrence qu'il fait au travail libre.

Il n'y a pas d'amélioration sociale sérieuse sans une réforme de nos lois d'impôts :

1° Revision totale de l'assiette des impôts directs et notamment des prestations;

2° Revision du cadastre;

3° Réforme des patentes;

4° Réforme des impôts indirects et spécialement de l'impôt des boissons;

5° Suppression des octrois.

N'est-ce pas le devoir strict de tout député républicain de s'attacher à la réforme d'impôts qui, à tant d'égards, ne sont pas même proportionnels, et blessent par suite, profondément l'équité.

Les questions d'ordre général, sociales ou politiques, ne doivent pas nous faire perdre de vue les questions économiques et d'intérêt local, si importantes pour l'avenir et la prospérité de notre ville :

1° Complément de l'outillage maritime du port de Nantes;

2° Canal reliant notre ville à l'intérieur du pays ;

3° Création d'une gare maritime sur la Prairie-au-Duc;

4° Gratuité du bac du quai de la Fosse ;

5° Revision des lois et règlements sur la pêche. — Suppression du barrage d'Indret ;

6° Obligation pour l'Etat de s'approvisionner chez nos nationaux et de n'acheter à l'étranger que ce qu'il lui est impossible de se procurer en France.

7° Concession à l'industrie nantaise des fournitures de conserves pour l'armée;

8° Maintien aux ateliers civils des fournitures d'équipements militaires;

9° Réforme des consulats. — Leur rattachement au Ministère du Commerce;

10° Création d'un ministère des colonies.

Les fonctions de député ont une telle importance et exigent tant de temps pour être bien remplies que nous n'hésitons pas à demander à nos candidats de se consacrer exclusivement à l'exécution de leur mandat et, pour l'avenir, de renoncer à accepter de nouvelles fonctions électives. Ce n'est d'ailleurs que l'application du non-cumul de ces fonctions, qui permet d'associer un plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires publiques.

Citoyens,

Vous avez, en 1892, montré aux royalistes que vous étiez fermement attachés à la République. Gagnée sur le terrain municipal, notre victoire reste à compléter aux prochaines élections législatives.

Soyons unis, respectueux de la vieille discipline républicaine, et nous montrerons à nos adversaires comment les petits-fils de ceux qui, il y a cent ans, défendirent si vaillamment notre ville, savent rester fidèles au drapeau tricolore et aux traditions républicaines de leurs ancêtres.

Vive la République!

Les présidents des comités de l'alliance républicaine ;

Blanc, Delhomme, Gourain, Jullier, Lanoë, Lejeune, J. Murrier, Nicolleau, E. Salmon.

Vu et approuvé :

Maurice SIBILLE,
candidat dans la 1re circonscription de Nantes.

Mes chers concitoyens,

En 1889, vos libres suffrages m'ont appelé à l'honneur de siéger à la Chambre des députés.

Respectueux des engagements pris envers vous, je me suis efforcé, depuis quatre ans, de préparer et d'assurer le succès de vos justes revendications.

Mes votes prouvent que je suis resté le ferme partisan de l'alliance de tous les groupes républicains sur un programme de réformes démocratiques. Les différentes propositions dont j'ai pris l'initiative m'ont été inspirées par la constante préoccupation de contribuer à la prospérité de notre port ou par l'ardent désir d'améliorer le sort des travailleurs.

Connaissant votre équité, je livre sans crainte mes actes à votre appréciation ; j'espère que vous ne me refuserez pas un nouveau témoignage de confiance.

Serviteur fidèle de la République, je souhaite l'affermissement de la paix sociale par l'union de toutes les bonnes volontés et je suis toujours pour le progrès démocratique contre la réaction royaliste.

Si vous me chargez encore de représenter notre grande cité, je poursuivrai la réalisation des vœux que vous m'avez exprimés ; je réclamerai notamment l'exécution d'un canal de Nantes à Orléans, l'unification des retraites, la revision de la loi sur les patentes, l'augmentation des salaires dans les arsenaux de la Marine nationale, et la réadmission des ouvriers dans l'Etablissement d'Indret après leur retour du service militaire, la faculté pour les préposés des douanes de voyager à prix réduits sur les chemins de fer français, la fondation d'une caisse de retraite pour les travailleurs, des encouragements aux institutions créées par l'esprit de fraternité et de solidarité ; enfin, je mettrai l'expérience que j'ai déjà pu acquérir, au service de tous les intérêts commerciaux, industriels et maritimes de notre région.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

Maurice SIBILLE,
Député sortant.

2e circonscription de NANTES.

M. Gustave ROCH,

Élu au 2e tour de scrutin.

M. Gustave Roch a vu et signé, avec M. Sibille, le programme des comités de l'Alliance républicaine qui figure à la page 477.

Chers concitoyens,

Les Comités de l'Alliance Républicaine, et le Congrès des délégués républicains m'ont, à l'unanimité, désigné comme candidat aux élections législatives, dans la 2e circonscription.

Je n'ambitionnais pas cet honneur. Mais je ne saurais me dérober au devoir que m'impose un pareil témoignage de confiance.

Je suis Républicain.

Depuis vingt-cinq ans je lutte pour la démocratie.

Avec vous, je veux défendre les institutions républicaines, seule garantie de nos libertés et de nos droits.

Avec vous, je veux une politique de réformes et de progrès, une République honnête et respectée qui défie toutes les attaques.

Les questions agricoles, économiques et sociales, s'imposeront à l'examen de vos élus.

La future Chambre devra les aborder résolument et les résoudre, sans se laisser détourner de son but par des interpellations incessantes qui ne font qu'entretenir une agitation stérile.

Je demanderai pour les travailleurs et commerçants de la ville et des campagnes, la réforme de l'impôt des boissons et de l'impôt des patentes.

Je m'occuperai particulièrement de la question des retraites pour la vieillesse, des assurances contre les accidents du travail et des associations ouvrières.

Je revendiquerai, pour les agriculteurs, le concours plus large de l'Etat, l'organisation du crédit agricole et la réforme de l'impôt foncier.

Je m'attacherai spécialement à la défense des intérêts de Nantes et de la région, trop longtemps sacrifiés à une politique d'opposition systématique.

Je poursuivrai énergiquement l'exécution de ces grands travaux publics si nécessaires pour compléter l'œuvre du Canal maritime, et assurer le relèvement du Commerce, de la Marine et de l'Industrie.

Chers concitoyens,

Mon adversaire royaliste n'a dû son succès, en 1889, qu'à la division des Républicains.

L'union de tous nous assurera cette fois la victoire.

Je fais appel à tous les Républicains sans distinction de nuance.

Je fais appel à tous ceux qui placent l'intérêt de la France au-dessus des querelles de partis et qui confondent dans une commune affection la Patrie et la République.

Gustave ROCH, avocat,
1er Adjoint au Maire de Nantes.

---

3 circonscription de NANTES.

M. E. de CAZENOVE de PRADINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat que, depuis neuf ans, vous m'avez déjà confié à trois reprises consécutives, tant au scrutin d'arrondissement qu'au scrutin de liste.

Nous sommes donc de vieilles connaissances, et je crois pouvoir ajouter, pour beaucoup d'entre vous, du moins, de vieux amis.

C'est sur mes actes publics que vous avez à vous prononcer et non pas sur de simples et toujours faciles déclarations.

Je me bornerai à vous dire que je n'ai pas changé.

Je reste fidèle à toutes mes convictions religieuses et politiques que mes adversaires eux-mêmes — dont je tiens à garder l'estime — s'étonneraient de me voir renier aujourd'hui.

Mais je n'attends la réalisation de mes espérances que du consentement national loyalement exprimé. J'ai suffisamment prouvé, en toutes circonstances, que je ne me prêterais jamais à des aventures compromettantes pour la prospérité et le repos du pays.

Vous me trouverez toujours prêt à m'unir aux bons citoyens de tous les partis pour la défense des intérêts moraux et matériels qui tiennent une si grande place dans vos justes préoccupations :

La réforme des lois scolaires et militaires dans un sens plus respectueux des droits de l'Église qui les a solennellement condamnées, de la liberté des pères de famille qu'elles méconnaissent, des intérêts du contribuable qu'elles sacrifient ;

Notre agriculture, que j'ai contribué à défendre contre la concurrence de la production étrangère, et aussi contre certaines exigences de la loi du recrutement, dont quelques-unes des dispositions les plus rigoureuses ont été modifiées, sur mon initiative ;

Nos voies de communication et, tout particulièrement, nos chemins de fer départementaux, dont quelques-uns de nos cantons les plus productifs et les plus imposés sont encore injustement dépourvus ;

La protection de nos vignes contre le phylloxera qui a déjà causé tant de ravages matériels et compromis sur certains points, entre propriétaires et complanteurs, une union désirée de tous et qu'il est de l'intérêt commun de rétablir dans son ancienne et bienfaisante cordialité ;

Toutes les mesures équitables et pratiques, tendant à améliorer la condition des ouvriers de la ville et de la campagne ;

Notre vaillante armée, indispensable garantie de l'ordre à l'intérieur comme de la paix avec l'étranger, et dont personne ne salue avec plus de respect que moi le drapeau sous lequel j'ai eu l'honneur de servir avec beaucoup d'entre vous, comme soldat volontaire de 70 ;

En toute chose et par-dessus tout, l'honnêteté et l'économie dont les déplorables scandales de Panama ont démontré l'indispensable nécessité dans la politique comme dans la vie privée, et qui constituent le premier devoir d'un gouvernement ;

Pendant les loisirs que me laisse l'exercice de mon mandat, j'habite sans cesse au milieu de vous, à Nantes, au centre même de cette vaste circonscription qui exige d'un député soucieux des devoirs de sa charge un dévouement sans limite et un travail assidu. Comme par le passé, vous trouverez toujours auprès de moi un accueil empressé et affectueux. Je n'ai jamais refusé et je ne

refuserai jamais de rendre service à un honnête homme, quelles que puissent être sa situation sociale et ses opinions politiques.

Chrétien et patriote avant tout, je n'ai pas à craindre qu'aucun homme de bonne foi puisse mettre en doute mon dévouement à la religion et à la patrie.

Et maintenant, mes chers électeurs, que je vous ai parlé en toute franchise et en toute affection, j'attends votre décision en toute confiance.

E. de CAZENOVE, député et conseiller général de la Loire-Inférieure.

Circonscription de PAIMBŒUF.

M. le comte C. de JUIGNÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Depuis vingt-deux ans que vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des Députés, vous me connaissez tous, et si je vous disais que je suis devenu républicain, vous ne me croiriez pas, vous auriez raison.

Vous m'estimez trop pour me croire capable de commettre une lâcheté, en me ralliant à un régime que je crois funeste à la prospérité et à la grandeur de mon pays.

Je reste fidèle aux convictions de toute ma vie et aux traditions d'honneur que nous ont léguées nos pères, les vôtres comme les miens.

Je suis, comme vous, profondément chrétien et d'autant plus dévoué aux intérêts et à la défense de la religion catholique, qu'elle est plus menacée.

Je vous ai toujours dit la vérité, parce que je trouve que c'est un devoir de le faire.

Dès 1881, je vous ai avertis que la France, livrée à des gens qui ne pensaient qu'à s'enrichir à ses dépens, arriverait forcément, dans l'avenir, à une situation financière des plus graves.

L'affaire des décorations qui amena la chute du président Grévy, et l'affaire bien plus grave et plus épouvantable de Panama ont démontré à quel point on gaspille (pour ne rien dire de plus) l'argent des contribuables.

Le peuple français est le peuple du monde qui paie le plus d'impôts. Ils ont augmenté de 200 millions, depuis quatre ans, et il va falloir, l'an prochain, emprunter encore un nouveau milliard.

D'un autre côté, la question sociale, que chacun comprend d'une façon

différente, ce qui rend à peu près impossible de la résoudre, nous amène, chaque jour, des grèves partielles, et nous menace de la grève générale.

Ceux qui la prêchent et l'organisent savent que ce serait la ruine des ouvriers ; mais cela ne les empêche pas de faire à ces malheureux, qu'ils égarent, les promesses les plus folles, qui ne se réaliseront jamais ; ce qui leur est, d'ailleurs, parfaitement égal.

En résumé :

Dilapidation coupable de l'argent des contribuables ;

Accroissement constant des charges qui pèsent sur nous ;

Diminution, par les grèves, de la fortune du pays et, par suite, diminution des recettes.

Voilà la situation.

Elle est grave : une nation, si riche qu'elle soit, ne peut marcher ainsi bien longtemps.

Le moment est venu de couper court à tous ces gaspillages, et, pour cela, tous les honnêtes gens doivent unir leurs efforts.

Il faut faire des économies, il faut protéger notre industrie et surtout notre agriculture, qui ne l'est pas assez ; la nouvelle législation douanière, obtenue uniquement par les efforts de la droite, a empêché la continuation du singulier régime qui favorisait partout les étrangers au détriment des Français ; mais il y a encore beaucoup à faire.

On s'est surtout occupé des ouvriers des villes ; je veux qu'on s'occupe aussi des travailleurs de la campagne, qui sont les plus nombreux et les plus méritants.

Si vous me faites l'honneur de me nommer de nouveau votre représentant, c'est vers ce but que tendront tous mes efforts ; donnez-moi, par vos suffrages, la force d'accomplir ce programme.

Comte C. de JUIGNÉ.

1re circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. F. GASNIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux instances réitérées de beaucoup de mes amis, j'ai l'honneur de présenter mon nom à vos suffrages. Je suis républicain. Je désire me consacrer aux intérêts importants de la circonscription, défendre, le cas échéant, le régime

que plus d'un siècle de luttes politiques nous a donné, et, par de prudentes réformes, consolider les institutions qui régissent actuellement le pays. La tâche est considérable: mais, soutenu que je serai évidemment toujours de vos avis bienveillants et des exemples précieux de l'homme dévoué, à la retraite prématurée de qui je dois d'être aujourd'hui candidat, je ne la crois pas au-dessus de mes forces.

Vos intérêts sont grands, vos besoins nombreux; les uns et les autres sont fort divers: je les veux tous servir également. Je veux poursuivre la prompte réalisation des projets de travaux qui doivent définitivement faire de Saint-Nazaire l'un des premiers ports du monde. Par l'organisation de services administratifs complets, je veux, d'ailleurs, ce port complètement autonome, indépendant.

Les ports de moindre importance et les ouvrages maritimes du littoral, — de Couëron à Mesquer, — comportent des améliorations urgentes. Je solliciterai les transformations nécessaires.

Je m'occuperai d'une manière particulière des inscrits maritimes. Je demanderai des lois pour favoriser le recrutement des officiers du commerce, pour limiter la charge des navires marchands, pour fixer des routes à suivre aux steamers des principales lignes de navigation, pour créer des sailors homes, pour affranchir les pêcheurs de la côte et ceux de la Basse-Loire des entraves mises à l'exercice de leur utile profession, pour unifier les pensions de retraite des demi-soldiers. Comme les demi-soldiers, les anciens militaires et agents des administrations de l'Etat doivent avoir des retraites équivalentes pour des services d'égale durée.

L'agriculture, le commerce et l'industrie seront, au surplus, l'objet de ma constante sollicitude. Des lois de protection et d'encouragement efficaces doivent enrayer la dépopulation des campagnes: il faut que les obligations militaires soient aussi réduites que possible, que l'impôt ne soit pas augmenté sans nécessité bien réelle, qu'il ne constitue pour l'assujetti ni vexation ni préjudice, et qu'il soit équitablement réparti ; il faut enfin que les taxes applicables aux transactions commerciales exotiques sauvegardent les différents intérêts en présence.

Les industries étant malheureusement fort rares dans la région, je m'efforcerai de seconder leur développement. L'industrie salicole et l'élevage seront notamment entourés de mes meilleurs soins.

Le chemin de fer de Guérande à la Roche-Bernard et le tramway de Saint-Nazaire à Saint-Joachim sont encore des projets dont je m'efforcerai d'obtenir, à bref délai, la mise à l'étude et l'exécution.

Je considère que c'est, pour les pouvoirs publics, un devoir impérieux d'encourager l'initiative des mutualistes, de protéger l'enfance, ainsi que les ouvrières et les ouvriers employés dans l'industrie; de prendre des mesures propres à prévenir les accidents de travail et les épidémies: d'instituer des caisses de prévoyance pour la vieillesse ; de créer, pour les malades, les infirmes et les vieillards indigents, des asiles et des hospices suffisants ; d'anéantir, par des prescriptions rationnelles, légales, la division entre le travail et le capital, dont les hommes versés dans les questions sociales font craindre l'existence.

Ce n'est pas tout. Les frais judiciaires sont positivement exorbitants; leur réduction s'impose. Les formalités de procédure sont surannées; il y a lieu de les reviser et de les simplifier.

La loi ne supporte pas d'exception. Absolument respectueux de toutes les convictions, je réclame dans l'école la neutralité la plus stricte, et dans le domaine religieux la liberté la plus large, la plus complète. Je suis, du reste, partisan de la diffusion de plus en plus grande de l'instruction; l'égalité des citoyens étant un principe essentiellement démocratique, je déclare que la gratuité doit exister dans toutes les écoles et facultés entretenues aux frais de l'Etat. Que dirais-je de plus? Je veux la France puissante, prospère, unie par l'ordre, le travail et la paix.

Mes chers concitoyens,

Il ne peut plus y avoir qu'un gouvernement en France. Ce gouvernement, auquel je suis profondément attaché, permet seul d'espérer la réalisation du programme qui précède: c'est celui de la République, désormais indestructible, de la République intègre, fondée, par la volonté souveraine des Français, sur le droit, la justice et la liberté.

Vive la France!

Vive la République!

F. GASNIER.

Maire de la ville de Saint-Nazaire,
conseiller général, chevalier de
l'ordre national de la Légion
d'honneur.

2e circonscription de SAINT-NAZAIRE.

M. Amaury SIMON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Toute pensée de restauration monarchique est aujourd'hui illusoire.

Le devoir de tout bon citoyen est de donner son concours au Gouvernement de la République pour résoudre les questions de si haute importance qui seront soumises à la nouvelle législature.

Cette attitude se trouve de tous points conforme aux instructions du Souverain Pontife, renouvelées et mieux précisées encore dans la lettre que Sa Sainteté vient d'adresser au cardinal-archevêque de Bordeaux.

Je veux que la religion soit honorée et respectée. Je demande qu'elle demeure un gage de paix, de concorde et d'union, imposant à chacun le respect d'autrui, donnant à tous le calme qui est la force, faisant naître au cœur des déshérités du sort l'espoir d'une vie meilleure, planant dans toute sa sérénité au-dessus des passions et des luttes des partis.

Le respect loyal des institutions de la France et l'appui des pouvoirs publics me permettront de défendre utilement les modifications nécessaires de notre régime économique et douanier.

Un point tout particulièrement fixera mon attention.

Le blé est à vil prix, et ce n'est point le maintien du droit établi qu'il faut demander, mais une protection réellement efficace.

L'agriculture est la source de la richesse de la France. Sa ruine entraînerait aussi celle de l'ouvrier, dont le salaire ne serait plus assuré.

Vous me trouverez toujours prêt à mettre au service de vos intérêts mon énergie, mon dévouement, mon expérience des affaires.

Vos votes diront, j'ai ai la ferme confiance, que nous marchons la main dans la main pour la grandeur et la prospérité de la patrie.

Amaury SIMON.

LOIRET

Circonscription de GIEN.

M. G. ALASSEUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Un groupe de républicains éprouvés, guidés par l'expérience de 1889, m'ont offert la candidature dans l'arrondissement de Gien pour les prochaines élections législatives.

Mes amis ont pensé, avec juste raison, me disent-ils, qu'il était utile, indispensable même, que le drapeau de la République fût tenu, dans l'arrondissement, par un enfant du pays.

Si je me suis décidé à affronter la lutte, c'est dans l'unique but d'arriver à pacifier notre arrondissement, si profondément troublé à l'heure actuelle, et de recruter de nouveaux adhérents à la République.

Il nous faut une République franchement réformatrice, dans le sens démocratique, mais, en même temps, animée d'un large esprit de justice pour tous.

Avant que je développe mon programme, permettez-moi de vous éclairer sur mon passé politique, pendant mon long séjour à Paris et depuis que je suis venu me fixer dans l'arrondissement de Gien.

Pour cela, je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire les deux documents suivants. L'un émane du comité républicain du VIIe arrondissement de Paris; l'autre du Conseil municipal d'Autry-le-Châtel, la commune où je suis né et dont j'ai l'honneur d'être le maire :

PROTESTATION DU COMITÉ RÉPUBLICAIN DU VIIe ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Paris, 20 juillet 1893.

« Cher concitoyen et ami,

« Nous venons protester énergiquement contre les calomnies que, dans un but facile à comprendre, le *Progrès de Gien* a lancées contre vous.

« Depuis quinze ans que vous habitez parmi nous, nous vous connaissons comme un ferme et sincère républicain.

« Vous nous avez aidés à fonder une partie des sociétés démocratiques de notre arrondissement. Nous nous portons donc absolument garants de votre loyauté républicaine.»

Pour le Comité central républicain du VII[e] arrondissement,

La Commission exécutive :

Le président : Arsène LOPIN, conseiller municipal, ancien vice-président du Conseil municipal de Paris.
BOURCERET, publiciste, président de section.
CAMUS, président de section.
RIVIÈRE, trésorier.
L'HÉRITIER, secrétaire.

PROTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTRY-LE-CHATEL.

« Nous, conseillers municipaux républicains d'Autry-le-Châtel,

« En réponse aux accusations mensongères portées contre M. Alasseur dans le *Progrès de Gien* par trois de nos collègues se prétendant délégués du comité républicain d'Autry-le-Châtel.

« Affirmons énergiquement qu'il n'y a pas de comité républicain constitué à Autry-le-Châtel.

« Nous affirmons, en outre, que c'est grâce à M. Alasseur que la liste républicaine a pu s'imposer et triompher à Autry-le-Châtel, et que, loin de trahir la confiance de ses électeurs, M. Alasseur s'est toujours conduit en bon et ferme républicain.

« Nous nous faisons un patriotique devoir de démasquer les agissements de trois conseillers qui ne représentent que la minorité du Conseil municipal, et qui n'ont aucune autorité pour parler au nom de la commune d'Autry-le-Châtel. Cette tactique n'a pour but que de tromper les électeurs de l'arrondissement de Gien sur les sentiments réels de M. Alasseur.

« Nous affirmons enfin que, en dehors de ses opinions républicaines, M. Alasseur a toujours fait le plus grand bien à la commune, soit comme maire, soit comme citoyen privé.

« Ceci est la vérité la plus absolue. »

Les conseillers municipaux républicains de la commune d'Autry-le-Châtel :

A. MALCHAIN, adjoint; A. MENIGOT, P. FINOUX, PRUDHOMME, LESAGE, B. MOLLOT, BROSSIER, ROSSIGNOL, BOITIER, A. TOUZEAU, conseillers municipaux.

Programme politique.

Je déclare, avant tout, être partisan du maintien des lois scolaires et militaires, ces deux grandes conquêtes de notre troisième République. L'impôt du

sang égal pour tous nous a permis de réduire le service militaire à trois ans. D'autre part, étant donné que tout le monde est soldat, toutes les classes de la société sont ainsi intéressées à éviter le retour des guerres meurtrières.

Je demande également le maintien de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, et cela afin d'éclairer tous les citoyens et d'assurer la liberté de conscience, aussi bien aux catholiques qu'aux protestants et aux libres penseurs.

Comme l'a dit M. Dupuy, président du conseil : « Le régime scolaire fondé par la République tend de jour en jour à faire pénétrer davantage dans les consciences ce respect nécessaire de la loi, hors duquel il n'y a ni liberté, ni ordre, ni réformes; hors duquel, pour une démocratie, il n'y a point de salut. »

Je pense, comme M. Viger, ministre de l'agriculture, « qu'il ne faut pas rebuter les soldats des vieux partis qui demandent à marcher sous de nouveaux chefs. Il ne faut pas faire une guerre inutile à coups d'épingles aux convictions qui sont attachées aux fibres les plus intimes de l'individu. » Comme M. Viger, je veux la paix religieuse, mais à la condition que tous respectent les lois votées, qui laissent à chacun le droit d'exercer librement son culte.

Il est dans mon tempérament de demander dans l'application de ces lois toute la tolérance possible, afin d'éviter de mettre le trouble dans les consciences. En un mot, je veux la paix religieuse comme la paix sociale.

La République doit être par excellence le gouvernement des intérêts de tous. Il ne faut donc pas qu'elle soit accaparée par une minorité intransigeante dont l'autoritarisme n'a fait, jusqu'à ce jour, que décourager les vrais républicains de principes, tout en jetant le trouble et l'incertitude dans l'orientation politique de nos jeunes générations.

Mon but, en un mot, serait de ramener dans l'arrondissement l'ère de paix et de concorde qu'avait inaugurée autrefois le regretté Dr Devade et M. Augère.

Faisons-nous des concessions réciproques sur le terrain de la République, ne serait-ce que par patriotisme. Nous rétablirons ainsi la confiance, et avec elle reprendront les affaires dans notre cher arrondissement. On verra alors renaître la prospérité chez l'ouvrier, le petit commerçant et le petit industriel. De son côté, le cultivateur trouvera plus facilement l'écoulement de ses produits.

Programme économique.

Ce n'est que lorsque nous aurons consolidé notre régime républicain que nous pourrons faire aboutir les importantes réformes démocratiques, attendues et espérées depuis si longtemps. Ces réformes, que tous les bons patriotes le sachent bien, assureraient la stabilité de notre société moderne. On doit donc, sans plus tarder, s'occuper d'améliorer le sort des travailleurs de tous ordres : ouvriers des villes et des campagnes, métayers, petits industriels et petits commerçants.

Ce que tout le monde attend, c'est de bonnes lois qui protègent les faibles et qui leur assurent le droit à la vie, en allégeant leur part de misères et de souffrances.

Il faut arracher l'ouvrier des villes et des campagnes à l'effrayante obsession d'une vieillesse sans pain et sans feu. Nous doublerons ses forces, aux

heures de travail, et nous transformerons son labeur en joie, si nous lui donnons la certitude d'un lendemain heureux et tranquille.

Ce qui provoque et allume les guerres sociales, c'est le malaise dans lequel se débattent les déshérités de la fortune, toujours exposés aux accidents du chômage, de la maladie et de la vieillesse, toujours inquiets sur l'avenir.

Le seul moyen de fixer définitivement cette masse instable, d'empêcher ces sables mouvants de se soulever au moindre tourbillon, c'est d'intéresser à la vie tous ceux pour qui la vie n'est qu'un cauchemar et qu'une perpétuelle défaite

Je suis l'adversaire de toute spoliation et de toute violence ; mais il me semble qu'entre le socialisme utopique et l'égoïsme conservatif, il y a place pour un état de justice qui assure le bonheur des uns, tout en respectant les droits et la liberté des autres.

Pour cela, une mesure s'impose : c'est la création d'une caisse de retraites qui mette à l'abri du besoin les vieillards et les invalides du travail, quel que soit leur âge ; c'est la généralisation d'œuvres de prévoyance, destinées à parer aux nécessités les plus immédiates, à assister ceux qu'une catastrophe jette brusquement dans la misère, à les relever aux heures cruelles, à les empêcher de désespérer jusqu'au suicide ou de s'avilir jusqu'à la mendicité.

Essayons de persuader aux privilégiés de la fortune que leurs richesses ne sont rien sans le travail de l'ouvrier. Ce dernier doit donc avoir sa part de bien-être matériel.

D'un autre côté, pénétrons bien le prolétaire de ce principe fondamental que le progrès social s'accomplira d'une façon d'autant plus sûre qu'il se fera graduellement. « La République, a dit Gambetta, doit à tout jamais fermer l'ère des révolutions. »

Les intérêts de l'agriculture ont été jusqu'ici trop négligés. Il serait temps de créer le Crédit agricole, grâce auquel l'ouvrier des champs, le petit propriétaire et le métayer trouveraient l'argent nécessaire à leurs travaux, au lieu de subir des taux usuraires.

Par l'abaissement des tarifs de chemins de fer pour le transport des matières premières indispensables à l'agriculture, on obtiendrait à bas prix tous les engrais qui se perdent dans les grandes villes, au grand détriment de l'agriculture et de la santé publique. On permettrait ainsi à nos agriculteurs de produire du blé à bon marché et de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère.

Du même coup, on donnerait satisfaction à l'ouvrier des villes et des campagnes, et ainsi disparaîtrait l'antagonisme économique existant, entre cultivateurs et ouvriers, sur la question du pain.

Je suis partisan absolu de la suppression de tous les impôts de consommation qui pèsent si lourdement sur le pauvre. La dernière Chambre a déjà fait un pas dans cette voie, en votant, une première fois, la réforme de l'impôt des boissons ; nous espérons bien que la prochaine législature verra aboutir cette réforme. Grâce à l'abolition de l'exercice chez le débitant, le prolétaire qui n'a pas les moyens d'avoir des provisions chez lui pourra se procurer du vin au même prix que le riche. En même temps, disparaîtra une mesure vexatoire et inquisitoriale, plus en harmonie avec les époques barbares qu'avec nos mœurs policées.

Je suis partisan de la revision de l'impôt des patentes dans un sens démocratique, de manière à protéger le petit commerce contre la concurrence des grands magasins de Paris ; je suis,en outre,partisan de la réduction de droits sur les petites successions.

Le prestige d'une nation dépend non seulement de sa puissance économique, mais aussi du rayonnement qu'exercent autour d'elle les travaux et les ouvrages de ses grands hommes, savants, écrivains et artistes. Il faut maintenir à la France le rang qu'elle occupe à la tête de la civilisation. Pour cela, il ne suffit pas de répandre largement l'instruction primaire : il faut encore, par voie de concours, rendre accessible à tous les sujets d'élite l'entrée dans nos établissements secondaires et dans les grandes écoles de l'État.

Des milliers d'intelligences sont étouffées dans leur germe parce qu'elles n'ont pas trouvé autour d'elles les moyens matériels d'arriver à leur pleine expansion. Quelques livres et une bourse gratuite auraient peut-être doté la France d'un grand ingénieur, d'un agronome distingué, fils d'ouvrier ou de paysan, qui, faute d'encouragement et d'appui, n'a pu donner la mesure de ses capacités.

Il faut jeter à pleines mains le grain de la pensée. Pas un cerveau ne doit rester inculte, comme pas un coin de terre ne doit rester sans semence. Ainsi fleurira toujours, dans notre cher pays, la moisson des idées et des épis.

Questions locales.

Un député n'est pas seulement le représentant de la France : il est en même temps le défenseur naturel d'un arrondissement.

A ce point de vue spécial, tout le temps que lui laissent les affaires du pays et toute l'influence dont il peut disposer sont dus à ses électeurs.

Je revendique hautement le titre d'enfant du pays, que mes adversaires essayent vainement de tourner en dérision.

Né dans l'arrondissement de Gien, auquel tant de liens me rattachent, je prends l'engagement, si je suis élu, de me tenir en rapports constants avec mes électeurs.

J'ai un domicile à Gien, où il sera toujours facile aux habitants de l'arrondissement de se mettre en relations avec moi, sans qu'ils soient obligés de recourir à de longues correspondances et à de coûteux voyages.

Je ferai, en outre, de nombreuses tournées dans les localités de la circonscription, pour me rendre compte, sur place, des besoins de chacun.

En raison de mes opinions politiques, qui sont celles d'un homme de gouvernement, j'obtiendrai certainement des pouvoirs publics les satisfactions qui sont accordées à mes collègues du Conseil général, MM. Cochery, Viger, etc., pour leurs arrondissements respectifs.

Il est certain que, si j'étais investi par mes concitoyens du mandat représentatif, je pourrais faire accorder à la ville de Gien la construction d'une caserne, comme il a été fait pour les villes de Montargis et de Pithiviers, qui n'avaient pas autant de titres à cette faveur que notre chef-lieu d'arrondissement ; ce que n'obtiendrait jamais mon concurrent, en raison de ses attaches manifestes avec un parti qui n'a pour tout programme que de faire de l'opposition à tous les ministères, quels qu'ils soient.

Je suis donc absolument partisan des réformes suivantes :

Réformes économiques (programme minimum).

Création d'une caisse de retraite pour les vieillards et les invalides du travail ;

Généralisation des œuvres de prévoyance et d'assistance ;

Crédit agricole ;

Protection des syndicats qui permettront aux ouvriers de lutter pacifiquement sur le terrain économique ;

Revision du cadastre et réduction de l'impôt foncier ;

Établissement d'impôts sur les objets de luxe, pour compenser les dégrèvements concédés à l'agriculture ;

Réforme de l'impôt sur les vélocipèdes dans le sens démocratique suivant : Les caoutchoucs pleins, servant surtout aux ouvriers, ne payeraient que 2 francs ; les caoutchoucs creux, utilisés surtout par le petit commerce, payeraient 5 francs ; les pneumatiques, machines de luxe, resteraient frappés d'une taxe de 10 francs ;

Suppression des octrois ;

Revision de la loi des patentes en faveur de la classe moyenne ;

Abaissement des tarifs de chemins de fer, pour les transports d'engrais et d'amendements nécessaires à l'agriculture ;

Établissement d'un conseil supérieur du commerce, élu ;

Tous les patentés électeurs à la chambre de commerce ;

Indemnités pour les erreurs judiciaires.

Réformes locales.

Au point de vue des intérêts commerciaux de notre arrondissement, tant généraux que particuliers, je suis partisan des mesures suivantes :

Construction d'une caserne à Gien ;

Création d'un canal latéral à la Loire, de Briare à Orléans, par Gien ;

Suppression du timbre de quittances à 10 centimes ;

Suppression des économats de chemins de fer, qui causent un tort considérable au commerce local ;

Indemnités accordées aux jurés d'expropriation, au même titre qu'aux jurés des cours d'assises ;

Ouverture dans l'arrondissement des lignes de tramways votées par le Conseil général.

Telles sont, mes chers concitoyens, les réformes urgentes et immédiatement réalisables dont je poursuivrai l'accomplissement avec la plus grande énergie et avec le plus absolu dévouement.

Vive la France ! Vive la République !

G. ALASSEUR,
Secrétaire du Conseil général du Loiret, maire d'Autry-le-Châtel.

Circonscription de MONTARGIS.

M. L. LACROIX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

C'est la troisième fois que je viens vous demander vos suffrages, et solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Lorsque je me suis présenté la première fois, c'est avec un programme sincèrement républicain et démocratique que le département tout entier, avec une majorité imposante, m'envoyait siéger à l'Assemblée législative.

C'est sur ce même programme républicain et démocratique que, en 1889, les républicains de Montargis, quelle que soit leur nuance, voulaient bien m'honorer de leur confiance et faisaient, sur mon nom, la concentration républicaine.

C'est encore aujourd'hui avec ce même programme, programme qui est dans mon esprit et dans mon cœur, et auquel je n'ai à apporter aucune restriction, que je viens me présenter devant vous.

Je n'ai rien à y changer; j'ajouterai seulement que je m'attacherai, tout spécialement et plus que jamais, aux lois ouvrières tendant à améliorer le sort des travailleurs des champs et des villes, et à la création des retraites ouvrières.

Je soutiendrai de toutes mes forces les populations agricoles qui souffrent depuis si longtemps, et pour lesquelles cette année a été particulièrement désastreuse.

J'ajouterai également que, en ce qui concerne la question sociale, elle sera une de mes plus grandes préoccupations, car j'estime que le capital et le travail ne doivent pas être des ennemis, mais bien des associés.

Fidèle à mon passé, fort de ma conscience, n'ayant jamais été guidé dans ma conduite politique que par mon amour pour la France et la République, et regardant l'avenir avec confiance, j'estime qu'il est de mon devoir de venir vous demander le renouvellement de mon mandat; si vous me faites l'honneur de me réélire, je serai, dans l'avenir, ce que j'ai été dans le passé : un mandataire dévoué.

Électeurs,

La législature qui vient de prendre fin n'a peut-être pas donné tout ce qu'il y avait lieu d'en attendre, mais est-ce bien à la Chambre de 1889 qu'il faut en faire le reproche? Je ne le crois pas.

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de cette dernière législature et à quelques critiques qu'elle puisse donner prise, il n'en faut pas moins convenir qu'elle a décontenancé les pires ennemis de la République, et qu'elle leur a fait perdre tout espoir d'être nommés à l'ombre du drapeau réactionnaire.

Ces hommes ont tout fait pour rompre la concentration républicaine, qui est notre force, et qui assure toujours et quand même le succès des républicains; ils font encore tout le possible pour l'empêcher de se réaliser; ils suivent en cela la politique astucieuse de Louis XI, qui avait pour formule : Diviser pour régner.

Aussi, mes chers concitoyens, ce n'est pas à une fraction du parti républicain que j'en appelle, mais à tous les républicains sans exception, à tous ceux qui sont soucieux des réformes vraiment démocratiques, à tous ceux enfin qui ont toujours voulu que, dans le département du Loiret, le vaillant arrondissement de Montargis fût à la tête des idées de liberté et de progrès.

Pas d'abstentions! Les ennemis de la République pourraient croire que le nombre des républicains a diminué dans notre arrondissement. Ne leur donnez pas cette satisfaction dans laquelle ils croiraient trouver une espérance.

Vive la République!

L. LACROIX, députant sortant,
Vice-président du Conseil général du Loiret.

1re circonscription d'ORLÉANS.

M. Fernand RABIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les quatre comités républicains d'Orléans — Comité ouvrier, comité républicain du Loiret, comité républicain modéré, comité radical — et les délégués de toutes les communes de la première circonscription m'ont désigné pour être le candidat des républicains.

Ils savent — vous savez tous — que j'ai été fidèle aux engagements pris par moi, que je n'ai point démérité.

Vous connaissez mes opinions, mes aspirations, mon programme général.

Je suis républicain.

J'attends de la République ce qu'en attendent tous les républicains. La liberté pour tous; plus de justice et plus d'harmonie dans la société; l'apaisement

des haines; la solution progressive des conflits d'intérêt par la réalisation continue des réformes nécessaires.

Voilà notre idéal.

J'estime que la prochaine législature devra spécialement s'imposer, comme tâche urgente, d'étudier et de réaliser :

Une loi sur les associations pour assurer le jeu libre et plein de toutes les activités, — mais avec des garanties contre le danger des biens de mainmorte;

La réforme judiciaire pour simplifier et rendre moins coûteuses les formalités des procès;

La réforme administrative par la suppression des fonctions onéreuses pour l'Etat et nuisibles à la prompte expédition des affaires;

La réforme de l'impôt (qui devra comprendre le dégrèvement des boissons hygiéniques, la suppression des octrois et la suppression des prestations) pour que, selon les principes proclamés par la Révolution française, chacun paye en réalité selon ses ressources.

Des lois d'économie sociale, lois de protection des travailleurs, lois d'hygiène sociale, lois de prévoyance, telles que la création des caisses de retraites destinées à mettre le travailleur vieilli à l'abri du besoin, assurances contre les accidents survenus dans le travail, création de caisses de crédit, d'un fonctionnement simple et rapide, pour les ouvriers, pour les cultivateurs et pour les vignerons si cruellement éprouvés depuis longtemps.

Je voterai toutes ces réformes et toutes celles qui seront proposées dans le même esprit de justice et de progrès.

Nous ne voulons rien abandonner des conquêtes déjà faites.

Nous ne laisserons porter atteinte :

Ni à la loi militaire, qui répartit plus également les charges de service entre tous les citoyens;

Ni à la loi scolaire, qui assure à tous la complète liberté religieuse par la neutralité absolue de l'école.

Mes chers concitoyens,

Vous connaissez mon dévouement aux intérêts particuliers de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter depuis près de six ans.

Les habitants des communes savent qu'ils n'ont jamais fait en vain appel à mon zèle et à mon activité.

Les habitants d'Orléans savent avec quelle énergie passionnée j'ai défendu leurs intérêts en toute occasion et récemment encore dans des discussions qu'ils n'ont pas oubliées.

Tel j'ai été, tel je resterai.

A vous de dire si j'ai fait mon devoir.

Electeurs,

Nous voulons une République libre, tolérante, ouverte à tous.

Mais nous refusons énergiquement de la livrer à ceux qui, depuis vingt-trois ans, essayent de la détruire.

Aujourd'hui, plus que jamais, la lutte est entre les partisans de la République, d'une part, et ses ennemis déclarés, d'autre part.

Ceux-ci savent se reconnaître entre eux.

La France aussi les reconnaît.

Elle se prépare à les éconduire, au cri répété de :

Vive la République!

Fernand RABIER, député sortant,
Avocat à la Cour d'appel, ancien adjoint au maire d'Orléans,
ancien secrétaire de la Chambre.

2e circonscription d'ORLÉANS.

M. Albert VIGER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

C'est avec confiance que je me présente à vos suffrages pour le renouvellement du mandat que vous m'aviez donné, le 22 septembre 1889, car j'ai la conscience d'avoir scrupuleusement rempli mes engagements.

Mon programme se résumait ainsi : Application des lois scolaires et militaires, économie dans nos finances, réformes de notre système fiscal dans un sens plus démocratique, refonte de notre législation économique par la revision du tarif général des douanes et la suppression des traités de commerce.

J'estimais, en effet, avec tous les républicains de gouvernement, que la République, pour être respectée à l'extérieur, puissante et incontestée à l'intérieur, tout en se maintenant dans les limites qui lui sont tracées par les droits de la propriété individuelle, devait protéger le travail national et encourager les initiatives fécondes destinées à satisfaire avec équité les aspirations légitimes des déshérités de la fortune.

C'est un objectif vers lequel je me suis continuellement orienté pendant tout le cours de cette dernière législature.

La confiance de mes collègues m'appelait successivement aux fonctions de président de la Commission de l'enseignement primaire, de vice-président du groupe agricole et de rapporteur de la Commission des douanes sur les questions intéressant l'agriculture ; puis, mon honorable prédécesseur au ministère de l'agriculture me nommait membre de son conseil supérieur.

Dans l'accomplissement de ces différents mandats, j'ai toujours été guidé par

l'unique désir de développer l'instruction populaire et de venir en aide à la production nationale.

Mes travaux dans les journaux spéciaux aussi bien que mes discours à la Chambre n'ont eu qu'un but : défendre les intérêts économiques du pays dont la prospérité est étroitement solidaire de celle de la République.

Un haut témoignage de confiance m'a appelé successivement à occuper dans deux cabinets le ministère de l'agriculture ; c'est un grand honneur pour votre représentant, mais croyez-le bien, mes chers concitoyens, je n'oublie pas la reconnaissance que je vous dois pour m'avoir permis d'arriver à la situation que j'occupe en me donnant la mission de vous représenter, en 1885 et en 1889, à la Chambre des députés.

La prochaine législature sera surtout consacrée aux discussions d'affaires : elle devra, tout en se maintenant fermement sur le terrain conquis, tourner tous ses efforts pour constituer une majorité décidée à introduire dans nos budgets encore plus de clarté et à refréner cette ardeur vers les dépenses qui neutralise toutes les tentatives de dégrèvements d'impôts dont les excédents budgétaires sont la condition absolue.

En tête des réformes à accomplir, nous devons placer celle de la loi sur les boissons, dont le système actuel est essentiellement nuisible aux intérêts du producteur vinicole.

Il en est de même des droits d'octroi, dont la suppression sur les produits alimentaires serait un bénéfice pour le consommateur urbain et le producteur agricole.

La République a déjà opéré une réduction considérable sur les transports en supprimant la surtaxe de la grande vitesse; nous estimons qu'elle devrait poursuivre avec prudence, mais progressivement, la suppression des taxes qui pèsent si lourdement sur l'activité commerciale et nuisent à l'expansion agricole et industrielle de la France.

Les derniers incidents atmosphériques ont causé de grandes pertes : j'ai essayé de les atténuer, notamment en accordant des extensions de pacage pour le bétail aux populations riveraines de nos forêts, et le Parlement, sur ma demande, a voté des fonds afin de venir en aide aux régions les plus éprouvées; mais ces mesures ne sont que des palliatifs, et la leçon qui se dégage de ces faits établit plus que jamais la nécessité du crédit et de l'assurance agricoles en se servant des éléments qui nous sont fournis par la mise en pratique de la loi de 1884 sur les associations syndicales, et des nouvelles dispositions sur les sociétés coopératives de crédit.

Dans ce même ordre d'idées, et afin de venir en aide aux travailleurs, il est nécessaire de donner à nos sociétés de secours mutuels une extension plus grande, d'élargir la sphère de leurs attributions et de favoriser largement l'organisation de l'assistance dans nos campagnes.

Mes fonctions de ministre m'ont appelé à visiter les régions les plus diverses de la France et à me rendre compte des conditions différentes dans lesquelles s'exerce la profession agricole.

Partout où l'enseignement agricole pratique est le plus répandu, la production s'est sensiblement améliorée; aussi ai-je pensé que notre circonscription

ne devait pas rester en arrière de ce mouvement d'expansion vers la science agronomique qui se fait sentir sur tous les points du territoire, depuis le Finistère jusqu'aux Landes, du Pas-de-Calais à la frontière suisse.

Pour répondre à ce sentiment, j'ai institué dans la 2e circonscription d'Orléans une chaire d'agriculture et de viticulture annexée à nos cours complémentaires, et je m'efforcerai de doter nos cantons de tout ce qui pourra développer chez les enfants de nos campagnes l'amour de la culture de notre sol orléanais.

Je me résume et je dis que, si la prochaine Chambre pouvait réformer la loi des boissons et des octrois, atténuer les impôts sur les transports, fonder le crédit et l'assurance agricoles, développer l'enseignement technique de l'agriculture, améliorer nos budgets, légiférer sur nos sociétés de secours mutuels, elle aurait bien mérité de la République.

Électeurs,

Votre député se présente devant vous avec la conviction d'avoir accompli son devoir dans toute sa rigueur, d'avoir respecté le mandat que vous lui aviez confié, en menant une existence modeste, laborieuse et honorable.

S'il obtient encore la majorité de vos suffrages, il continuera à défendre avec la même fermeté les grands principes sociaux et les intérêts agricoles qui sont liés à la prospérité de la nation et à la grandeur de la République.

Albert VIGER, Ministre de l'Agriculture, député sortant.

Circonscription de PITHIVIERS.

M. Georges COCHERY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Appelé, depuis huit années, à l'honneur de représenter notre arrondissement, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Mes actes sont ma meilleure profession de foi.

A la Chambre des députés, je me suis occupé surtout de réformes pratiques.

Chargé par la confiance de mes collègues, pendant toute la dernière législature, à quatre reprises, des fonctions de rapporteur du budget de la guerre, j'ai pu provoquer. sur ce seul budget, plus de 100 millions d'économies, tout en donnant au Gouvernement les ressources nécessaires pour accroître dans une

large mesure la force et la solidité de notre armée, améliorer la situation des officiers et des soldats.

J'ai constamment soutenu la cause de l'agriculture et réclamé les lois protectrices aujourd'hui votées, lois que la nouvelle Chambre devra maintenir.

J'ai défendu énergiquement les intérêts de notre arrondissement, et obtenu notamment l'établissement d'une caserne à Pithiviers, la construction du tramway de Pithiviers à Toury, le vote du chemin de fer nous reliant à Étampes. Je continuerai à faire les plus actifs efforts pour hâter l'exécution de cette ligne.

Aujourd'hui, la période de combat pour l'existence de la République est terminée. Des adhésions nouvelles s'affirment chaque jour sous la pression irrésistible des faits.

Mais il ne suffit pas d'avoir définitivement fondé la République, instrument indispensable des réformes. Cet instrument, on doit s'en servir.

Dans l'ordre administratif, judiciaire, économique, le champ est vaste ; les lois déjà étudiées sont nombreuses ; il faut aboutir.

La réforme du budget, commencée par la dernière législature, doit être résolument poursuivie et achevée. La plus stricte économie s'impose pour placer nos finances dans une situation indiscutable, accroître l'amortissement, développer ainsi la prospérité générale. De bonnes finances sont la condition essentielle de la force militaire du pays, la meilleure garantie de la paix et de son prestige dans le monde.

Les réformes fiscales, nécessaires pour rendre les charges publiques mieux proportionnées aux ressources de chacun et éviter toute vexation inutile, doivent être appuyées sur un budget rigoureusement équilibré.

On ne saurait prétendre renfermer l'avenir de la démocratie dans les cadres de l'organisation actuelle. Des besoins nouveaux se sont révélés. Les questions intéressant le travail, l'amélioration de la situation des travailleurs de l'agriculture et de l'industrie, le développement des institutions de prévoyance et d'assistance, appellent nos constantes préoccupations.

Des promesses téméraires ne sèment que d'injustes méfiances et de cruelles déceptions. C'est par des actes et non par de vaines paroles que des législateurs, décidés à réaliser tous les progrès légitimes, mettront en pratique la véritable fraternité et la solidarité effective. La concorde à l'intérieur fera ainsi la France forte devant l'étranger dans la grande lutte agricole et industrielle qui absorbe l'activité moderne.

Il faut que les élections du 20 août amènent à la Chambre une majorité solide et homogène. C'est le seul moyen de donner au pays un Gouvernement assez ferme pour imposer à tous, avec calme, tolérance et justice, mais sans faiblesse, le respect de la loi, assez hardi pour entreprendre les réformes nécessaires, assez sûr de lui-même et de la majorité sur laquelle il s'appuie pour les faire aboutir.

Électeurs,

La France est lasse des agitations bruyantes des partis hostiles, des haines et des discordes qui énervent et paralysent l'activité du pays.

Elle a définitivement repoussé la monarchie et la dictature.

La République, forte de tous les concours sincères et désintéressés, saura défendre sans reculer les conquêtes de la démocratie et poursuivre les solutions fécondes du travail.

Électeurs,

En 1889, vous avez attesté votre attachement à la République ; en 1893, vous continuerez votre œuvre en affirmant, sur mon nom, ce programme qui est le vôtre :

Progrès et réformes pacifiques. — Ni réaction, ni révolution.

Georges COCHERY,
Député sortant, Conseiller général.

LOT

1re circonscription de CAHORS.

M. Léon TALOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Lorsqu'il y a quatre ans vous fûtes appelés à vous prononcer entre la coalition réactionnaire, qui, depuis trop longtemps, opprimait notre département, — et les candidats républicains qui vous promettaient de l'affranchir, vous n'avez pas hésité; vous avez donné aux représentants des régimes déchus un congé irrévocable.

Les élections de 1889 ont marqué dans le Lot l'avènement définitif de la démocratie républicaine.

Vous m'avez alors conféré, par une imposante majorité, un mandat dont la signification n'était pas douteuse.

Ce mandat, je l'ai consciencieusement rempli.

Voici, en effet, les principales mesures législatives au vote desquelles j'ai pris part :

Dégrèvement des tarifs de la grande vitesse ;

Réforme des patentes;

Réduction des frais de justice et d'enregistrement ;

Droit à indemnité pour les ouvriers victimes d'un accident;

Loi sur l'arbitrage pour résoudre les conflits entre ouvriers et patrons;

Règlementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels ;

Loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers;

Loi sur les conseils des prud'hommes ;

Introduction dans la loi sur les syndicats professionnels d'une sanction pénale destinée à assurer leur libre fonctionnement;

Augmentation sensible et régulière du budget de l'instruction publique, ce puissant instrument d'affranchissement de la pensée chez tous, de la dignité et du bien-être individuels ;

Accroissement des ressources affectées aux travaux publics, aux postes, aux télégraphes, aux téléphones, pour assurer une plus vaste et plus libre circulation à l'activité commerciale.

Les besoins de l'agriculture ont attiré particulièrement de la part des pouvoirs publics une sollicitude des plus attentives, qui s'est traduite par le dégrèvement de l'impôt foncier sur les terrains non bâtis et par la réforme des tarifs douaniers devant protéger notre industrie agricole, en lui ouvrant ou en lui conservant des débouchés rémunérateurs,

Toutes ces réformes sont l'honneur de la législature qui vient de finir.

Pour notre sécurité à l'extérieur, il a fallu accroître les budgets de la guerre et de la marine, ce qui a été fait sans marchander et sans recourir à l'emprunt.

C'est assurément à ces sacrifices énormes, mais commandés par l'intérêt supérieur de la patrie, que nous devons l'incomparable situation internationale qui met aujourd'hui la France à l'abri de toute inquiétude pour son intégrité, et lui donne une voix prépondérante dans le concert européen ; c'est à ces sacrifices que nous devons d'avoir traversé la période de paix la plus longue dont la France ait jamais joui et durant laquelle se sont développées sans interruption la richesse et la puissance du pays. Espérons que cette période n'est pas près de finir.

Grâce à cette stabilité politique et à cette prospérité intérieure toujours croissante, la République a vu venir à elle un allié sur lequel jusqu'alors elle n'aurait osé compter. Le tzar, dont le pouvoir absolu commande à presque la moitié de l'Europe et de l'Asie, s'est déclaré ouvertement, et à plusieurs reprises, l'ami le plus ferme de la République française.

Voilà les glorieux résultats de la législature de 1889.

Votre député s'y est associé dans la mesure de ses forces...

Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'assurer la situation de la République ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Il faut organiser cette République par des lois sociales et démocratiques qui sont sa raison d'être. Plusieurs de ces lois ont été déjà votées; l'exécution en est assurée, mais l'œuvre n'est pas finie.

Il faut d'abord, autant que possible, imposer le riche et exempter le pauvre; dégrever la petite propriété foncière ; diminuer les droits de succession et de mutation; réduire dans une très large mesure, car la réforme accomplie sur ce point est insuffisante, les frais de justice et d'enregistrement; compléter le projet déjà voté par le Sénat, en supprimant tous les droits sur les boissons hygiéniques ; établir sur des bases plus équitables l'impôt des portes et fenêtres, celui de la contribution personnelle et mobilière, réforme inévitable et prochaine due à l'initiative des députés du Lot, et dont notre département retirera un précieux avantage;

Pour remplacer les recettes provenant de ces causes diverses, le Parlement devra trouver des ressources correspondantes dans l'impôt sur les capitaux, les revenus, la surélévation des droits sur l'alcool, la conversion de la rente.

Il faut encore développer le crédit populaire et agricole en créant soit une banque nationale, soit des comptoirs régionaux qui prendraient à un taux réduit

le papier des ouvriers, des agriculteurs ou de leurs syndicats; organiser et favoriser de plus en plus l'assistance publique dans les campagnes, assurer à tous les travailleurs de la ville et des champs le bien-être, la dignité, la liberté et leur garantir, pour leurs vieux jours, une honorable retraite.

Enfin, pour mettre nos institutions à l'abri des aventuriers, je ne cesserai de réclamer et de voter le renouvellement partiel de la Chambre.

Je considère encore que, sous un gouvernement d'égalité et de liberté, une loi sur le régime des associations s'impose à bref délai.

Tel est, à grands traits, le programme démocratique de la prochaine législature. C'est celui que je soutiendrai si vous me faites l'honneur de me conserver votre confiance; mais n'oubliez pas qu'un Parlement républicain seul peut le faire aboutir. Dès lors, vous avez le devoir de vous méfier de ceux qui, n'ayant de républicain que l'étiquette, ne cherchent et ne trouvent leur appui que chez les pires ennemis de nos institutions.

A vous donc de choisir un mandataire aux convictions éprouvées et de vieille date.

Vous connaissez mon passé; il vous répond, pour l'avenir, de la loyauté et de la sincérité de mes promesses.

Vive la République!

Léon TALOU, député sortant,

Vice-président du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur.

2e circonscription de CAHORS.

M. Émile REY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre représentant à la Chambre des Députés. Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je vous avais promis de défendre, s'il en était besoin, avec la dernière énergie, la République, ce Gouvernement par excellence du peuple par le peuple, cette conquête précieuse de la démocratie. Heureusement, grâce au bon sens et à la clairvoyance du suffrage universel, le péril qui la menaçait aux dernières élections a été conjuré. Les partis hostiles réduits à l'impuissance semblent abdiquer, et le pape lui-même a reconnu hautement la légitimité de nos institutions.

La paix, ce premier de tous les biens, sans lequel un pays est livré à tous les fléaux, n'a pas été seulement maintenue; elle s'est encore consolidée par l'affirmation éclatante de l'amitié de la plus puissante nation de l'Europe.

Je vous avais promis de demander la réduction des charges si lourdes qui pèsent sur l'agriculture et une répartition plus équitable de nos impôts. Dès le premier budget de cette législature, le principal de la contribution foncière était diminué de 22 pour cent. L'impôt sur les maisons, qu'il était question de porter à 4 pour cent, était réduit, sur ma proposition et celle de deux de mes collègues, à 3,20 pour cent. Enfin, cette année, la Chambre a adopté, à une forte majorité, un amendement que nous lui avions soumis et qui tend à dégrever notre personnelle-mobilière de 40 pour cent. Un autre amendement de nous, sur les portes et fenêtres, procédant du même principe d'égalité devant l'impôt, n'a pu être discuté, faute de temps. Il aurait apporté un nouvel allègement de nos charges, de 48 pour cent. Le jour prochain où tous ces dégrèvements seront appliqués, ce sera pour le département un bénéfice annuel de plus de 600.000 francs.

Ce n'est pas tout : les frais de justice ont été aussi diminués dans une proportion considérable, et l'État a abandonné, sur les transports des voyageurs et des marchandises en grande vitesse, une somme de 48 millions, qui est restée dans la poche du public.

Je vous avais promis de voter toutes les mesures nécessaires au développement et à la prospérité de l'agriculture et, en particulier, celles qui auraient pour but de la défendre contre la concurrence étrangère. Des droits protecteurs ont été mis sur la plupart des produits étrangers qui pouvaient nuire à la vente des nôtres, tels que le bétail, le vin, les pruneaux, etc.

Un des malheurs les plus grands de l'agriculture, c'est d'être exposée à perdre en quelques instants par le fait des fléaux atmosphériques le fruit du travail de toute une année. L'assurance mutuelle par l'État peut seule remédier à cette calamité. Aussi, avons-nous déposé sur cette question un premier projet de loi pour assurer les planteurs de tabac, et un second pour assurer toutes les autres récoltes contre les sinistres auxquels elles sont exposées.

Je vous avais promis, enfin, de réclamer l'application de l'assistance publique dans les campagnes, de manière que le pauvre, le malheureux, ne fût pas exposé à mourir de faim ou de misère. Un grand pas a été fait dans cette voie par le vote de la loi sur l'assistance médicale, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur. Désormais, il y aura un bureau de bienfaisance dans chaque commune, et les indigents trouveront en lui un aide et un protecteur.

Quelque importants que soient les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire. Les impôts que paye l'agriculture sont encore trop lourds. Il faut qu'ils soient diminués. Outre la péréquation de la personnelle-mobilière et des portes et fenêtres que je poursuivrai sans relâche, je demanderai la réduction progressive de notre impôt foncier, la réforme des prestations, la diminution des droits d'enregistrement sur les mutations de propriétés.

Il faut, de plus, que l'État, par l'organisation d'une assurance générale des produits du sol, garantisse aux agriculteurs la rémunération de leur travail et leur donne la sécurité du lendemain.

Il faut que, par de bonnes institutions de crédit, il permette au cultivateur de se procurer à un faible intérêt les avances nécessaires à la culture du sol.

Je m'associerai, enfin, à toutes les réformes légitimes capables d'améliorer le sort des pauvres, des petits, des déshérités. Il faut notamment que les travailleurs des champs, comme ceux de l'usine, trouvent dans l'établissement de caisses de retraites les moyens de mettre leur vieillesse à l'abri du besoin et de la misère.

Il faut que la République marche de plus en plus dans la voie de la réalisation de cet idéal de justice sociale et de solidarité fraternelle que le peuple attend d'elle et qui est sa mission la plus sacrée.

Vive la France ! Vive la République !

Dr Émile REY, député sortant,
Président de la société agricole et industrielle du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Circonscription de FIGEAC.

M. L. VIVAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, la République était menacée par le boulangisme, sous lequel s'abritait la réaction coalisée.

Les républicains de toutes les communes de l'arrondissement de Figeac, réunis en congrès, le 1er septembre, me confièrent, tout en approuvant le programme présent, l'honneur de le défendre.

Ai-je rempli avec fidélité le mandat que le congrès m'avait donné ?

Vous connaissez mon passé ; vous savez que mes votes émis, avec fermeté et indépendance, ont toujours été favorables à la classe des travailleurs ; vous savez aussi que je n'ai cessé, durant ces quatre années, de me tenir à votre disposition et de mettre à votre service toute mon activité et toute mon influence, de telle sorte que j'ai le droit de vous dire : ce n'est pas sur des paroles, mais sur des actes que vous pouvez me juger.

C'est en m'appuyant sur mon passé politique, qui n'a jamais varié et que vingt années de lutte pour la République ont fait connaître à la plupart d'entre vous, c'est en la plaçant sous le patronage de ces électeurs des deux cantons Est et Ouest de Figeac qui, tour à tour, ont fait de moi leur conseiller d'arrondissement et leur conseiller général, et sous le patronage surtout de cette démocratie figeacoise qui n'a cessé, depuis 1874, de me soutenir et de me défendre contre toutes les calomnies, que je viens de nouveau poser ma candidature.

Si je continue d'être votre député, comme j'en ai la ferme confiance, voici l'attitude claire et loyale qui sera ma règle de conduite :

A un régime véritablement populaire, décidé à réaliser les questions sociales qui sont l'honneur et la raison d'être de la République, il faut un budget démocratique répartissant les charges, c'est-à-dire l'impôt, de façon que la démocratie, comme le disait mon collègue et ami Maujan, ne soit écrasée ni retardée dans sa marche vers le progrès social.

Partisan de la réforme générale de l'impôt, ayant fait partie de la grande commission désignée par la Chambre, tout en demandant qu'on supprime la contribution foncière, personnelle et mobilière, celle des portes et fenêtres et des patentes, je demanderais et voterais comme taxe de remplacement :

1° L'impôt sur le capital et le revenu;

2° L'augmentation des droits sur les grosses successions, les successions peu importantes étant déchargées de tous droits.

Je soutiendrais de mes votes et appuierais :

1° La suppression des octrois, que j'ai déjà votée;

2° L'organisation de l'assurance agricole, qui peut seule aider à la création de banques agricoles prêtant à longs termes et à un taux minime ;

3° L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes;

4° La création d'une caisse nationale de retraite pour les vieillards et les invalides du travail;

5° La réduction des formalités judiciaires et, par suite, la diminution des frais de justice;

6° L'extension dans une juste mesure de la compétence des juges de paix;

7° Les administrations réduites et simplifiées ;

8° Le maintien des lois scolaire et militaire;

9° Si je veux le prêtre libre dans l'exercice de son ministère, je veux qu'il soit respectueux, à son tour, des lois de son pays.

Tel est mon programme, tout sincère républicain devant faire autre chose que de vagues promesses, à cette heure où tous les candidats se recommandent de la République, même ceux qui ne se soutiennent qu'avec l'argent et le concours de la réaction.

Ce programme s'inspire des besoins des travailleurs de la ville et des champs, que je connais pour les avoir servis de mon mieux depuis plusieurs années, et de ceux des propriétaires qui, comme je l'ai constaté par moi-même, ont dû supporter les longues souffrances que la perte des vignobles leur a fait éprouver.

Maintenant, je vous dis :

Voilà ce que j'étais hier, voilà ce que je serai demain.

Entre ceux qui, ralliés ou résignés, cherchent à vous tromper en cachant dans les plis du drapeau républicain leurs vieilles attaches royalistes ou orléanistes qu'ils n'ont point réussi à faire triompher par la franchise et qu'ils servent sous un nouveau déguisement.

Et celui qui n'a pas besoin de dire ce qu'il est et qui veut l'exécution prompte mais progressiste du programme franchement républicain;

Entre ceux qui, sans l'avouer, veulent nous faire reculer de plus de vingt

années et que vous voyez accompagnés dans vos cantons par les réactionnaires les plus décidés,

Et celui qui veut maintenir l'arrondissement à l'avant-garde du département.

Choisissez!

Vive la République !

Tel est le programme soutenu par moi et accepté par les délégués républicains de l'arrondissement de Figeac.

Je suis convaincu qu'il sera le vôtre.

En l'approuvant, vous resterez fidèles à ce long passé, à ces vieilles traditions, à cet attachement continu et inébranlable que l'arrondissement de Figeac n'a cessé d'avoir, depuis près de vingt ans, pour la République.

L. VIVAL, député sortant,
Maire de Figeac, vice-président du conseil général,
membre de la commission des tabacs.

Circonscription de GOURDON.

M. Albert LACHIÈZE,

Elu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1889, vous m'avez élu député, par plus de 11.000 suffrages. Déjà, en 1885, j'avais été votre candidat, désigné en tête de la liste républicaine par le congrès départemental.

Je n'ai donc pas à vous faire un long exposé de principes. Vous me connaissez et vous m'avez vu dans toutes les circonstances défendre les institutions démocratiques. Depuis plus de vingt ans, je n'ai jamais marchandé ma peine, mon temps, ma fortune, pour le triomphe de nos idées. Je suis un républicain de vieille souche et non un de ces républicains de circonstance que voient éclore les périodes électorales.

Le mandat que vous m'avez confié, j'ai conscience de l'avoir bien rempli. Jugez mes actes :

Je vous avais promis de soutenir la République, je l'ai fait, évitant les crises ministérielles qui soulèvent l'agitation et jettent le désarroi dans la marche régulière des affaires du pays, auquel il faut la tranquillité.

Je vous avais promis de voter les lois en faveur des faibles et des déshérités, je l'ai fait. Vous verrez bientôt l'assistance médicale gratuite dans les campagnes recevoir son application.

J'ai voté aussi la réglementation du travail des femmes et des enfants dans

les ateliers, la loi sur le droit à l'indemnité pour les ouvriers victimes des accidents, la loi sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons, la loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers.

Je vous avais promis la diminution des frais de justice, j'ai appuyé la proposition Brisson et l'extension de la compétence des juges de paix.

Je vous avais promis de soutenir et de défendre les intérêts de l'arrondissement de Gourdon, je m'y suis appliqué avec persévérance auprès des pouvoirs publics et nous avons obtenu notamment :

Un dégrèvement important sur l'impôt foncier dans notre arrondissement ;

La suppression du péage des ponts ;

L'inscription au budget d'une somme de 200.000 francs pour la continuation du chemin de fer de Carsac à Gourdon, dont les travaux vont être exécutés ;

L'amélioration des barrages de la Dordogne ;

Enfin, sur mes instances, de nombreuses subventions ont été accordées aux communes.

J'ai voté la réduction des tarifs de transport sur les chemins de fer, toutes les propositions qui ont été faites pour la suppression de l'impôt foncier, des portes et fenêtres, des octrois, la modification de la cote personnelle et mobilière, la réforme des prestations, etc.

Vivant au milieu des cultivateurs, je connais toutes les souffrances et tous les besoins de l'agriculture. Il faut la protéger contre la concurrence étrangère, lui procurer à bon marché le crédit nécessaire à son développement, créer des caisses de retraite pour les ouvriers des champs. Il faut aussi que celui qui travaille la terre soit garanti contre les fléaux qui détruisent en quelques instants le fruit de son labeur.

Pour atteindre ce résultat, mon beau-frère, le docteur Rey et moi, nous avons déposé sur le bureau de la Chambre un projet d'assurance mutuelle agricole avec le concours et l'assistance de l'Etat. Ce projet, j'en poursuivrai la réalisation si je suis votre élu.

Républicain progressite, je veux toutes les réformes qu'attend la démocratie.

La République n'est pas restée stationnaire. Elle a reconstitué notre armée, assuré la défense de nos frontières, rétabli notre crédit national, consacré le service militaire pour tous, neutralisé l'école et conquis, par sa sagesse, l'alliance d'un grand peuple, gage de paix dans l'avenir. Elle peut, aujourd'hui, forte et respectée, marcher hardiment et pacifiquement vers de nouvelles conquêtes sociales.

Electeurs,

Vous ne choisirez pas, pour vous représenter, un nouveau venu, mais vous conserverez votre confiance à celui qui, depuis de si longues années, s'est dévoué à vos intérêts et au bien du pays.

Vive la République !

Albert LACHIÈZE, docteur en droit, conseiller général,
député sortant.

LOT-ET-GARONNE

Circonscription d'AGEN.

M. Philippe DAUZON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mon cher concitoyen,

Le 20 août, l'arrondissement d'Agen va être appelé à se donner un nouveau député. Parler d'un nouveau député, c'est songer à l'ancien, et il semble impossible à celui qui vient solliciter vos suffrages de ne pas tout d'abord se tourner vers cet homme de bien qui, pendant près de quarante-cinq années, a consacré son dévouement et son énergie à la cause républicaine.

Il me semble impossible de ne pas regretter hautement la décision qui l'a fait se séparer de nous, celui qui, dans l'exercice de son mandat, n'a eu un moment de défaillance, celui qui n'a pas connu la fatigue, au milieu des ennuis et des amertumes que connaissent souvent les hommes politiques. Mais s'il vous devient difficile de remplacer un citoyen semblable à M. de Lafitte, il aura encore servi sa cause au delà de la durée de son mandat, car il aura laissé à son successeur l'exemple à suivre de la vie politique la plus honnête et la mieux remplie.

Celui qui lui succèdera n'aura qu'à regarder en arrière pour savoir que promettre et tenir ne doivent faire qu'un et que la première qualité d'un représtant du peuple, c'est la fidélité au mandat, c'est la persévérance dans la foi politique.

Élevé à cette école et dans l'amour de la démocratie, par un vieux républicain que ni les vexations, ni les misères de l'exil n'ont pu abattre un seul jour, j'ai cru, mon cher concitoyen, pouvoir venir solliciter de vous l'honneur de représenter l'arrondissement d'Agen.

Mon faible concours n'a jamais été marchandé, chaque fois que s'est présentée pour moi l'occasion d'être utile à mes concitoyens et à la cause républicaine, et les services que j'ai déjà pu leur rendre m'ont valu l'honneur de représenter au Conseil général le canton d'Astaffort.

A l'heure où vous avez à choisir entre plusieurs candidats de nuance poli-

tique différente, j'ai estimé qu'il vous serait très utile d'avoir sous les yeux le développement complet des idées que je veux servir ; de plus, je suis d'avis que le programme d'un candidat doit faire l'objet d'une convention écrite, qui devient pour ainsi dire le titre que vous auriez le droit de ramener à exécution contre lui, s'il venait à faillir à ses engagements.

Le rôle des représentants au Parlement est d'assurer à l'intérieur, sans brutalités ni vexations, l'ordre public nécessaire à l'exercice des droits de tous les citoyens. A l'extérieur, il faut, par tous les moyens possibles, assurer la paix, sans tolérer qu'il soit fait la moindre injure au drapeau de la France.

Cette paix intérieure et extérieure à maintenir est pour le pays une source de dépenses colossales, car il faut compter en première ligne l'amortissement des milliards empruntés pour payer la rançon de notre pauvre patrie, humiliée et démembrée à la suite des défaites dues à l'imprudence et à la trahison d'un régime déchu !

Supportons sans amertume les charges résultant de la reconstitution de notre armée, de notre marine, de nos places fortes, hélas, puisque la frontière était ouverte. Tout cela, c'est la banqueroute de l'Empire. Nous avons été obligés de réparer ces désastres.

Ne plaignons pas l'argent dépensé par la République, car il l'a bien été. Toutes ces petites écoles confortables, luxueuses pour la plupart, ont coûté beaucoup d'argent, mais apprendre à l'enfant, éclairer la démocratie, lui enseigner ses droits et ses devoirs, c'est assurer le progrès, c'est rendre forte la nation.

Toutes ces routes, tous ces chemins qui sillonnent notre beau pays de France ont été aussi la cause de dépenses considérables, mais le commerce n'est-il pas la richesse d'un pays, et le premier devoir des législateurs n'était-il pas d'assurer aux contrées déshéritées des voies de communication pour faciliter le transport et la vente de leurs denrées ?

Ainsi donc, ne regrettons pas l'argent dépensé pour le bien de la démocratie, mais constatons qu'il constitue, à l'heure actuelle, des charges lourdes et suffisantes pour le pays.

Et voyez comme vient se poser tout naturellement la question de la répartition de ces charges. Permettez-moi, mon cher concitoyen, de proclamer hautement ce principe : que chaque citoyen doit supporter les dépenses publiques en raison directe de ses ressources. Eh bien ! ce principe est étrangement violé par nos lois fiscales, qui comportent les inégalités et les injustices les plus révoltantes.

Jusqu'à présent, les législateurs n'ont apporté à cet état de choses que des remèdes inefficaces ; ils ont bien leur excuse et il ne faut pas nous hâter de leur jeter la pierre.

D'une part, en face de toutes les dépenses immédiates et indispensables que je viens de vous énumérer, il fallait équilibrer le budget ; il fallait des impôts dont la rentrée fût assurée ; et une réforme budgétaire dont le rendement eût été problématique ne pouvait convenir aux nécessités d'une situation pressante.

D'autre part, tous les intéressés à conserver l'état de choses actuel, tous les privilégiés, gens habiles et puissants, ont rendu toute réforme impossible en

circonvenant l'esprit timoré de certains de nos représentants et en opposant aux a rguments des novateurs qu'ils allaient compromettre le crédit du pays.

Toutes ces raisons ne sont plus de mode aujourd'hui, et j'estime que consacrer encore pendant quatre ans les injustices que vous savez, que refuser de parti pris d'accueillir les vœux de toute une démocratie qui accepte vaillamment de supporter sa part de charges publiques, mais qui ne veut pas payer pour les autres, ce ne serait plus être prudent ou même dupe, ce serait être complice.

Le peuple réclame la justice, l'égalité devant l'impôt : il faut la lui donner.

Ces millions que le pauvre paye tous les ans pour le riche, croyez-vous qu'il n'en ait pas l'emploi? Cet argent, qu'il gagne tous les jours péniblement, diminué par les impôts injustes qui le frappent, lui suffit à peine pour se nourrir, se vêtir, se loger lui et les siens. Ce que l'État lui prend ainsi constituerait un petit superflu, source d'économie ou d'un bien-être plus grand.

Il faut que, dans une démocratie bien réglée, tous les produits nécessaires à l'existence, à la vie matérielle soient à la portée de tous, qu'ils soient exonérés d'impôts.

Vous le voyez, mon cher concitoyen, mon programme économique se résume dans cette formule : Vie pour tous à bon marché.

Et cette formule, il faut en assurer la réalisation immédiate; il ne faut plus nous arrêter au moindre petit obstacle; il faut résolument se mettre au travail, renoncer à cette politique d'intrigues de couloirs qui n'aboutit qu'au renversement des ministères,en retardant à l'infini l'éclosion des lois que nous attendons depuis si longtemps.

Et ces lois, quelles sont-elles? Nous allons, si vous le voulez bien, les étudier ensemble.

Prenons un exemple :

Supposons qu'un citoyen a acheté une propriété de 10.000 francs sur laquelle il doit encore 5.000 francs.

Quelles sont les charges qui le frappent?

Il a payé des droits de mutation et de contrat hypothécaire considérables. Il paye l'impôt foncier avec tous les centimes spéciaux ordinaires et extraordinaires départementaux et communaux. Il est assujetti à la prestation, à l'impôt des portes et fenêtres, à la côte mobilière, il paye pour son chien de garde, et son cheval peut être réquisitionné. Il fournit à la terre son travail de toute l'année, et si un sinistre agricole lui enlève sa récolte entière, aucune de ces charges n'est allégée. Bien plus, c'est l'expropriation qui l'attend si les intérêts ne sont pas régulièrement payés.

Maintenant voyons quelle est la situation du vendeur de cette terre, devenu capitaliste.

Avec les 5.000 francs déjà payés, il a acheté de la rente, dont le revenu est certain et sur lequel il ne grêle pas. Il perçoit aussi les revenus de son contrat hypothécaire ou de son privilège pour les 5.000 francs qui lui restent dus.

Que paye-t-il à l'État? Rien.

Est-ce juste? Non.

Il faut donc accepter ce principe que toute richesse doit être frappée dès qu'elle devient évidente. Il faudra, par conséquent, entre autres choses, imposer

les arrérages de la rente, les revenus des contrats hypothécaires, les appointements des fonctionnaires, de tous ceux qui gagnent un traitement annuel, qu'ils soient employés de l'Etat, de compagnies industrielles ou de sociétés commerciales, à condition cependant que ces ressources leur assurent davantage que la vie matérielle. Quant aux gros traitements, ils seront réduits.

Il faudra aussi surélever l'impôt sur les biens de mainmorte, surélever les droits sur les successions en ligne collatérale et surtout, j'insiste sur ce point, sur les opérations de bourse.

N'est-il pas, en effet, révoltant de voir notre marché financier et le crédit de la France aux mains de nos pires ennemis, aux mains de ces juifs prussiens qui font la hausse et la baisse sur nos valeurs et patronnent toutes ces entreprises malhonnêtes qui ont déjà fait disparaître tant de petites épargnes et qui finiraient par épuiser la fortune publique.

Il faut rendre à ces vampires leur métier si difficile qu'ils aillent au delà de nos frontières porter leur industrie malpropre.

Ces différents actes de justice, ces rappels à l'égalité fiscale donneront à l'État des ressources considérables,que viendront augmenter les bénéfices d'une prochaine conversion de la rente. Ce n'est pas dire qu'il faille augmenter les dépenses.

Comment employer ces ressources ?

D'abord, en supprimant pour les propriétés rurales le principal de l'impôt foncier, la terre devant être considérée et traitée ainsi qu'un instrument de travail. Mais je ne saurais accepter le système de l'École qui réclame cette réforme uniquement en faveur de la toute petite propriété. La Révolution française a été principalement déterminée par la différence du traitement que subissaient les terres, les unes, celles de la noblesse et du clergé affranchies de tout impôt, les autres, celles du tiers, surchargées au delà de toute mesure. Cette inégalité, que la Révolution française a fait disparaître, nous ne devons pas la rétablir.

Ensuite, il faudra aussi supprimer le droit fixe en matière de patentes, car ce droit est le même pour un gros ou un petit négociant, ce qui constitue une injustice.

L'œuvre de la justice ne devra plus être pour l'État l'occasion d'un bénéfice aussi considérable. Les frais de procédure doivent être réduits.

Une réforme urgente, qui a été tentée dans la législature précédente et que les Chambres n'ont pu mener à bien, est la réforme du régime des boissons. Elle intéresse surtout les ouvriers des villes qui achètent leur vin par petite quantité. Nous parlions tout à l'heure de tout ce qu'avait à payer un propriétaire rural : voyons tout ce qu'un ouvrier a payé en consommant son vin.

Ce vin a payé l'impôt foncier, s'il est naturel ; il a payé le droit de circulation, le droit d'entrée, le droit d'octroi, le droit de détail, le droit de licence, la patente du débitant, il faut encore ajouter, pour établir son prix, les frais de transport ainsi que les bénéfices légitimes du marchand en gros et du marchand en détail. Tous ces droits perçus par l'État et par les communes doivent disparaître, car le vin est un objet de première nécessité. Cette réforme peut facile-

ment être opérée en augmentant le droit de consommation sur l'alcool et en supprimant le privilège des bouilleurs de cru.

L'abolition des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques et sur les denrées alimentaires aidera efficacement à la réalisation de la formule que j'ai posée tout à l'heure : Vie pour tous à bon marché.

Le député auquel vous ferez l'honneur d'accorder votre ronfiance devra s'associer à tous les projets de loi tendant à établir : 1° la liberté complète des syndicats professionnels ; 2° les banques de crédit agricole ; 3° l'instruction agricole régionale ; 4° l'assurance agricole ; 5° la suppression de l'impôt si impopulaire et si vexatoire de la prestation ; 6° des taxes douanières plus élevées ayant pour objet de relever la valeur de vos céréales dont vous ne tirez pas actuellement un prix rémunérateur. L'hectolitre de blé devrait valoir 20 francs.

Votre mandataire devra aussi réclamer pour l'État, sans aucun partage d'influence avec la féodalité financière, l'administration directe de la banque de France, des compagnies de chemins de fer, mines et canaux et autres industries ayant fait l'objet de concessions.

Il importe à la sécurité du pays que ces puissants organismes soient dans la main de l'État. D'un autre côté, les différends pouvant exister actuellement entre leurs conseils d'administration et le grand nombre d'ouvriers qu'ils emploient seront plus équitablement tranchés. De cette façon, arriveront à ne plus se reproduire ces grèves qui agitent le pays en laissant derrière elles de si grandes misères.

Il sera, en particulier, possible de faire droit aux justes réclamations de la classe si vaillante et si nombreuse des employés de chemins de fer. (Fermeture des gares de marchandises aux jours fériés, suppression des dix-huit et vingt-quatre heures de travail sur les changements de service, indemnité supplémentaire pour travail de nuit, congé annuel avec solde entière, indemnités aux malades et blessés, etc., etc.)

Mon programme me paraît assurer, autant que l'état social le permet, la liberté et l'égalité des citoyens, mais il serait incomplet si la fraternité n'y avait aussi sa place.

La Délaration des Droits de l'Homme n'a pas oublié ce côté de la justice sociale ; un de ses articles porte : « Les secours publics sont une dette sacrée » ; jusqu'à ces derniers temps, le sort des classes pauvres était abandonné aux soins des personnes charitables, les dons et les legs volontaires alimentaient seuls les bureaux de bienfaisance, les hospices, les établissements charitables privés. Certes, la charité est une admirable vertu, mais elle ne saurait relever toutes les déchéances, guérir toutes les plaies sociales. L'État a un devoir d'assistance publique auquel il ne saurait se dérober, il ne peut s'en décharger ni sur les particuliers, ni sur les communes, ni sur les départements, ce devoir incombe à la collectivité, on ne saurait, pour s'y soustraire, invoquer les difficultés financières, ce devoir est tout aussi impérieux que celui d'instruction ou de défense nationale.

L'assistance publique doit donc être organisée par des lois d'État au profit des indigents qui se trouvent temporairement ou définitivement dans l'impossibilité matérielle de pourvoir aux nécessités de l'existence, enfants matériellement

ou moralement abandonnés, malades et infirmes, vieillards, familles pauvres et chargées d'enfants. Toutes les ressources déjà très considérables que possède l'assistance publique seront employées, l'État interviendra pour les compléter et pour assurer la même assistance aux indigents sur tous les points du territoire de la République. Ces secours devront être, autant que les circonstances particulières le permettront, donnés à domicile, pour conserver à l'indigent les soins plus délicats, plus affectionnés de la famille, pour respecter davantage sa personnalité et ménager son amour-propre. Quant à l'indigent valide, privé momentanément de travail, il faut aussi venir à son aide ; les lois sur l'assistance indiqueront les cas dans lesquels l'État aura le devoir d'intervenir.

Je voterai les lois sur le droit d'association, notamment celles qui auront pour effet de préparer la séparation des Églises et de l'État ; ces lois devront être faites avec une préoccupation jalouse de ne blesser aucun esprit sincère, de respecter la liberté de conscience.

Les sommes perçues annuellement par l'État pour le budget des cultes seront restituées aux communes.

Les conseils municipaux décideront s'ils doivent subventionner, dans les limites déterminées par les législateurs, les associations religieuses qui se formeront à la suite de la promulgation de ces lois.

La Constitution actuelle donnant au pays un gouvernement républicain est l'œuvre d'une assemblée réactionnaire, de représentants qui se sont octroyé le droit constituant malgré les protestations persistantes du parti républicain. Étant donné cette origine de notre Constitution, il est bien permis de trouver qu'elle n'a pas été établie pour favoriser l'organisation gouvernementale de la démocratie jusqu'alors éloignée des affaires. Dès la première heure, des critiques lui ont été adressées, des propositions de revision ont été faites. Un seul résultat a été obtenu, la suppression par voie d'extinction des sénateurs inamovibles et l'augmentation du nombre des électeurs sénatoriaux. Le mot de revision qui ne pouvait avoir qu'un sens de perfectionnement républicain a été compromis : un aventurier portant plusieurs masques s'en est emparé et a promis à tous les adversaires de la République une revision dans le sens césarien, ouvrant la porte aux coups d'État et aux pires entreprises. Ce danger a disparu, la valeur du mot et de l'opinion a été réintégrée, le moment est venu de signaler les imperfections de la Constitution et de rechercher les remèdes.

Le mandat que j'ai l'honneur de vous demander me fait un devoir de vous dire toute ma pensée à ce sujet. Je demanderai que le droit de convoquer et d'ajourner les Chambres n'appartienne plus au Président de la République, mais soit donné aux Chambres qui, après entente, détermineront la période de leurs travaux. Si une convocation extraordinaire était nécessaire, le décret présidentiel devrait avoir l'assentiment des présidents des Chambres et porter leur signature.

Le Président de la République n'aura pas le droit de dissoudre la Chambre des députés ; elle ne pourra être dissoute que par un vote d'elle-même mettant fin à ses pouvoirs. Le Sénat sera nommé par le suffrage universel au second degré. Il faut aussi inscrire dans la Constitution qu'en matière de lois de finances, de création ou de transformation d'impôts l'initiative parlementaire appartient exclusivement à la Chambre, elle ne saurait se contenter d'un droit de contrôle

sur les projets de lois préparés par le Sénat; en ces matières, le Sénat n'aura qu'un droit d'observation ne mettant pas obstacle à la promulgation des lois après un vote nouveau des députés. La Chambre aura seule le droit d'appliquer le principe de la responsabilité ministérielle.

Les questions de paix ou de guerre seront portées devant le congrès afin de donner à ces décisions la plus haute solennité.

Le but de ces réformes est de préserver notre Constitution de toute atteinte à venir du pouvoir exécutif, d'assurer à la Chambre issue du suffrage universel direct la prépondérance qu'on ne saurait lui contester, d'arriver rapidement à faire passer dans nos lois les modifications fiscales que le corps électoral réclame et de faire cesser les conflits perpétuels qui retardent le travail législatif et font avorter tous les projets de réformes. Par exemple, le projet sur les boissons, qui finalement n'a pas abouti, a passé par une telle série d'épreuves qu'un esprit peu bienveillant pourrait taxer nos législateurs d'illogisme et d'impuissance. Il ne faudrait plus revoir ce spectacle lamentable.

J'emploierai aussi ma bonne volonté et mon énergie à faire aboutir certains désirs plus immédiats de la démocratie de l'arrondissement. Ces réclamations sont justes, utiles, réalisables et profitables au pays, je les énumère :

Construction du canal des Deux-Mers.

Rachat des canaux du Midi.

Construction d'un pont sur la Garonne entre Agen et Port-Sainte-Marie, au point qui sera déterminé par le Syndicat des communes intéressées.

Réduction des tarifs de grande vitesse.

Construction d'un réseau de tramways.

Établissement à Saint-Hilaire d'une gare de marchandises.

Création à Agen d'une école d'arts et métiers.

Abaissement à dix francs du prix du permis de chasse.

Loi interdisant aux empiriques d'exercer leur dangereuse industrie.

Enfin, je prends auprès des électeurs de la commune d'Agen l'engagement de servir les projets de grands travaux que la majorité d'entre eux a jugés possibles et nécessaires; ces travaux peuvent être immédiatement commencés au moyen de celles des ressources qui n'ont pas été contestées. L'avenir établira mieux que des prévisions les ressources réelles du budget municipal ; les représentants de la ville verront alors l'emploi qu'ils en devront faire; ils pourront en tous cas compter sur mon concours le plus actif auprès des pouvoirs publics.

Tel est, mon cher concitoyen, mon sentiment sur les questions économiques et politiques, dont votre député aura à s'occuper.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, j'apporterai à l'accomplissement de mon mandat toute l'énergie et la bonne volonté d'un citoyen honnête et libre.

Philippe DAUZON, Conseiller général de Lot-et-Garonne,
Avocat à la Cour d'appel d'Agen.

Circonscription de MARMANDE.

M. DELUNS-MONTAUD,

Élu au 2e tour du scrutin.

Mes chers concitoyens,

La République a fait ses preuves.

L'adhésion de la presque unanimité des Français à cette forme de gouvernement démontre qu'elle a su s'imposer à la raison de tous par ses œuvres et et par ses bienfaits. C'est un motif de plus pour ceux qui ont contribué à donner à ce régime l'autorité, la force, la durée, et qui, de nouveau, sollicitent vos suffrages de persévérer dans les méthodes qui ont assuré de tels résultats.

On paraît s'inquiéter, dans le camp des anciens républicains, de la venue des ralliés. On se demande quelle est, vis-à-vis d'eux, la conduite à tenir. Elle est bien simple : nous recevrons à bras ouverts ceux qui, de bonne foi, viennent demander place au foyer républicain. Quant aux chefs, dont les réticences feront suspecter la sincérité, ils n'auront droit qu'à nos justes défiances. Les bons citoyens se réjouiront de voir s'effacer les divisions des partis et s'établir enfin la concorde entre tous les Français.

Mais cet ardent désir de paix civile, ce vœu de faire disparaître des distinctions de classes ou de partis, qui, si elles s'accentuaient, seraient mortelles pour la patrie, ne signifie point que les républicains de gouvernement se décident à piétiner sur place, ou même, comme on les en accuse, à rétrograder.

Bien au contraire. — J'ai, pour mon compte, la ferme conviction que ce n'est que dans l'ordre et dans la concorde que peuvent s'accomplir tous les progrès et s'opérer toutes les réformes légitimes. Et d'abord, il est évident que les lois qui sont comme l'essence même de la République : les lois militaires et les lois scolaires, doivent être considérées comme intangibles.

Les lois militaires ont consacré l'égalité de tous devant l'impôt du sang. Il convient de réaliser à la lettre cette égalité et de réduire au strict nécessaire, — à deux ans, comme le voudraient des militaires éminents,— la durée du service de tous.

Les réformes fiscales et sociales sont celles qui tiennent le plus à cœur à notre démocratie. Les législatures précédentes les ont préparées, celle qui va venir devra particulièrement s'y appliquer.

Notre système d'impôts, legs du passé, barbare, confus, sans principe directeur, doit graduellement faire place à une répartition unifiée et plus équitable des charges. Les impôts personnels et de consommation doivent disparaître devant les impôts sur le capital ou sur le revenu. C'est ainsi que le dégrèvement des boissons hygiéniques, étudié, presque résolu, devra faire l'objet des

premiers travaux de la prochaine Chambre. Mais ces réformes devront être conduites avec sagesse, sans commotion ni aventure, car, avant tout, il importe de ne pas compromettre le crédit de la France.

Des vœux nombreux ont été formulés par les délégués républicains de l'arrondissement réunis en congrès, je m'inspirerai de ces vœux.

Ils portent sur la protection due aux produits agricoles, sur la simplification de la procédure, sur la réduction des frais de justice, enfin, et principalement sur la révision de notre système d'impôts.

Je suis prêt à me rallier, sur toutes ces questions, à la solution qui me paraîtra la plus juste et la plus conforme aux intérêts de notre démocratie laborieuse, et, au besoin, je prendrai l'initiative des projets de loi qui pourront la servir.

L'ouverture d'un canal maritime des Deux-Mers me semble, au point de vue national, autant qu'au point de vue régional, désirable; mais je ne saurais préconiser un projet particulier. En attendant la réalisation de ce grand projet, j'estime que l'État doit énergiquement intervenir, soit pour le rachat du canal du Midi et du canal latéral, soit pour un notable abaissement des tarifs de navigation.

L'amélioration du sort des travailleurs doit être la constante préoccupation d'une République démocratique. L'État a le devoir d'intervenir dans les rapports sociaux au profit des faibles et des déshérités de la fortune. Mais il ne saurait mettre obstacle au développement de l'individu en l'absorbant tout entier dans la communauté. C'est à chacun de nous d'être l'artisan de sa propre destinée. L'État n'a d'autre mission, dans cet ordre d'idées, que d'encourager les œuvres d'assistance mutuelle et de prévoyance; en organisant, par exemple, pour les ouvriers des champs et de l'industrie, des caisses de retraites et d'assurances contre les accidents du travail ou les misères de la vieillesse. Il faut y insister: toutes ces réformes ne peuvent s'accomplir que dans le calme et par un gouvernement solide et durable, décidé à marcher en avant et délivré de l'obsession des vaines querelles des partis.

Si dans nos institutions politiques il se rencontrait quelque obstacle à cette réalisation des vœux de la démocratie, je ne me refuserais pas à une revision de la Constitution qui aurait pour objet de mettre plus d'harmonie dans le fonctionnement des pouvoirs publics.

La prédominance de l'État laïque doit être assurée dans ses rapports avec l'Église. Le développement indéfini des congrégations doit être arrêté. Mais je crois fermement que la paix religieuse est nécessaire à notre pays et qu'il serait, à l'heure où nous sommes, imprudent de poser la question de la séparation des Églises et de l'État.

Ma politique est donc ce qu'elle a toujours été, une politique de réformes et d'union.

Et je reste de plus en plus convaincu que le progrès ne peut s'accomplir que dans l'ordre et la paix civile.

Vive la République!

DELUNS-MONTAUD,
ancien ministre, député sortant.

Circonscription de NÉRAC.

M. J. DARLAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

L'œuvre de la République, enrichie encore par les progrès et les réformes dus à la dernière législature, est telle que nul, aujourd'hui, n'ose lutter ouvertement contre nos libres institutions, et que, bientôt, pour tous les Français, la patrie et la République se confondront dans un seul et même culte.

Le programme du pays républicain peut se résumer en deux mots : conserver et défendre, sans en excepter aucune, les « lois républicaines », et, dans l'ordre et dans la paix civile, marcher résolument et sans relâche vers de nouveaux progrès démocratiques, vers l'idéal de justice et de fraternité.

Pour répondre spécialement à chacune des diverses questions actuellement posées devant l'opinion publique, je dirai :

La Chambre des députés, émanation directe du suffrage universel, doit être souveraine en matière fiscale, en matière d'impôts. C'est en ce sens que le pays veut qu'on applique l'article 8 de la loi du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat.

On peut, si on le juge nécessaire, mieux préciser les attributions du Sénat et même élargir sa base électorale, comme on l'a fait une première fois; mais il importe de ne point le laisser supprimer. En un péril récent, le Sénat, dénoncé comme un obstacle, est apparu à tous les républicains comme une sauvegarde, comme la citadelle de la République. Nous ne saurions l'oublier.

Pour garantir la liberté de conscience, il est nécessaire de maintenir la suprématie du pouvoir civil. — Le vote prochain d'une loi sur les associations devra régler nettement les rapports de la société civile et des sociétés religieuses.

Les réformes fiscales, économiques et sociales sont celles qui tiennent le plus au cœur de la nation.

Mon concours est acquis aux réformes fiscales qui, complétant l'œuvre déjà commencée, proportionneront de plus en plus les charges des contribuables à leurs facultés et à leurs ressources.

Je réclamerai : le dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, la diminution des droits d'enregistrement sur les ventes et les échanges d'immeubles, sur les obligations hypothécaires, sur les transports de créance et, généralement, le remaniement des droits fiscaux qui favorisent la fortune mobilière au détriment de la fortune immobilière.

Je réclamerai la simplification des formalités hypothécaires et l'application à tous du régime de faveur créé au profit du Crédit foncier.

Des lois sont prêtes sur la simplification de la procédure et la diminution des frais des procès, — sur l'admission d'une nouvelle clause de « voie parée » permettant une réalisation rapide et sans frais du gage hypothécaire, tout en sauvegardant les droits du débiteur par des mises en demeure, — sur les partages et les ventes des biens de mineurs, — sur la déduction du passif dans les déclarations de succession. Je voterai ces lois, avec les modifications qui me paraîtront utiles dans l'intérêt public.

Toutes ces réformes sont de nature à rendre à la propriété foncière les services les plus sérieux et les plus efficaces.

La refonte de notre régime douanier a été comme une mesure de salut pour l'agriculture et le travail national. Elle avait été réclamée à grands cris par la majorité du pays. Il importe de maintenir résolument, dans son ensemble, la réforme économique accomplie par la Chambre de 1889.

Nous sommes restés les maîtres de nos tarifs et si, à un moment quelconque, après une expérience loyale, il est nécessaire d'augmenter ou de diminuer certains droits, le seul guide du législateur devra être la mesure des intérêts français et non point l'observation religieuse et aveugle de tel ou tel dogme économique.

Les intérêts de l'agriculture seront, de ma part, l'objet de la sollicitude la plus vive, du dévouement le plus actif.

Diverses propositions ont été faites, à la dernière législature, sur les assurances contre les sinistres agricoles et sur la création de chambres consultatives d'agriculture. Favorable au principe de ces propositions, je m'efforcerai d'en obtenir la réalisation.

La réforme du régime des boissons, dont la discussion va être reprise, devra, dans la mesure du possible, prévenir la fraude et sauvegarder les intérêts des viticulteurs et des consommateurs.

La dernière législature a courageusement ouvert la voie des améliorations sociales. Je voterai les lois sur les caisses d'assurances, de secours et de retraites pour tous les travailleurs de l'usine, de l'atelier ou des champs; je voterai les lois sur la participation aux bénéfices, sur les associations coopératives de production, de crédit et de consommation, etc. En un mot, je m'efforcerai d'assurer aux travailleurs, d'une part, la liberté nécessaire pour défendre pacifiquement leurs droits et poursuivre l'accroissement de leur bien-être, et, d'autre part, les ressources indispensables pour encourager la prévoyance et secourir la misère.

Seule en France, la région du sud-ouest est assujettie à des droits de navigation sur ses canaux; je réclamerai l'affranchissement du canal du Midi et du canal latéral, dût-on, pour y arriver, racheter le réseau des chemins de fer du Midi.

Electeurs,

Le Congrès de vos délégués républicains, après avoir, à l'unanimité, approuvé la façon dont j'ai rempli le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1890, a bien voulu présenter de nouveau ma candidature à vos libres suffrages.

Si vous me faites l'honneur de me renouveler votre confiance, ma politique sera, demain, ce qu'elle était hier : une politique de progrès et d'union.

Vive la République!

J. DARLAN,
Député sortant, — conseiller général,
maire de Nérac.

Circonscription de VILLENEUVE-SUR-LOT.

M. Georges LEYGUES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

La République est incontestée. Ses adversaires renoncent à lutter contre elle. Les anciens partis ne sont plus qu'un souvenir. Un courant irrésistible entraîne les masses électorales vers le gouvernement libre que la France s'est donné.

Il ne s'agit donc plus de savoir si on votera pour ou contre la République; mais de déterminer nettement l'orientation politique nouvelle et de préciser le programme de réformes que devra réaliser la prochaine Chambre.

Les questions économiques sont les plus urgentes.

Il faut, par tous les moyens, protéger l'agriculteur, qui crée la fortune publique, et l'ouvrier des villes, qui la transforme et l'augmente.

Les produits du sol doivent être défendus contre la concurrence étrangère jusqu'à ce qu'ils donnent un prix rémunérateur.

Le développement de toutes les institutions capables d'améliorer les rapports du capital et du travail s'impose.

Une loi sur les associations est nécessaire.

Dans l'ordre politique et administratif, il faut simplifier et décentraliser.

Les attributions des deux Chambres doivent être modifiées de manière à ce que le dernier mot, quand il s'agit du budget et des réformes qui y sont inscrites, appartienne aux élus du suffrage universel.

L'opinion publique réclame impérieusement la diminution des frais de justice et des lenteurs de la procédure.

Les finances doivent être gérées avec la plus rigoureuse économie; les dépenses réduites au strict nécessaire.

Mais l'œuvre sur laquelle le Parlement devra concentrer tous ses efforts, l'œuvre à laquelle il devra se consacrer tout entier, c'est la réforme générale de l'impôt.

Cette réforme renferme toutes les autres.

C'est par elle seule que l'on arrivera à la solution des grands problèmes qui touchent à l'assistance, au salaire, aux caisses de retraite et au crédit populaire.

Les impôts qui grèvent le travail doivent être remplacés par l'impôt sur le capital et les revenus. C'est sur la richesse acquise surtout que doit porter l'impôt. Suivant le principe posé par la Révolution, chacun doit contribuer aux charges publiques proportionnellement à ses facultés, c'est-à-dire proportionnellement à ses ressources.

L'impôt foncier, l'impôt des boissons, les droits d'octroi, les patentes doivent disparaître.

De cette manière, les ouvriers agricoles et industriels et les commerçants, débarrassés des charges qui pèsent sur eux, pourront lutter plus avantageusement contre la concurrence du dehors et les grands monopoles.

Nous ferons renaître ainsi la prospérité dans le pays et nous résoudrons, du même coup, la question militaire, car dans la lutte d'armements à outrance où l'Europe s'épuise, la victoire définitive appartiendra à la puissance qui aura le plus d'argent dans ses caisses et qui pourra attendre le plus longtemps.

Enfin, en accomplissant cette réforme générale de l'impôt, on arrivera à réaliser les réformes sociales pacifiquement, en préservant de toute atteinte l'initiative individuelle, la liberté du travail et la propriété qui sont les trois facteurs de la prospérité et de la force des nations.

Electeurs,

Désigné par les délégués des communes comme candidat auxé lections législatives, je connais les devoirs que ce nouveau témoignage de confiance m'impose.

Je saurai les remplir.

Comptez sur mon dévouement.

Je servirai toujours sous le drapeau de la République démocratique, de celle qui marche sans cesse vers le progrès dans l'ordre, la paix et la liberté.

Georges **LEYGUES**, **député sortant.**

LOZÈRE

Circonscription de FLORAC.

M. Louis JOURDAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens électeurs et chers compatriotes,

L'exposé de mon programme ne saurait être long.

En 1893, aussi bien qu'en 1889, il est le programme des revendications radicales et sociales de la démocratie.

Aujourd'hui comme alors, je suis partisan de la revision de la Constitution, qui, en modifiant dans le sens républicain les institutions qui nous régissent et les attributions du Sénat, en brisant les entraves qui s'opposent à nos progrès, permettra enfin aux élus du peuple de mener à bonne fin les réformes si longtemps et si impatiemment attendues.

En 1893, comme en 1889, j'affirme l'absolue nécessité d'une refonte nouvelle des lois de finances, héritage des gouvernements monarchistes et réactionnaires.

Les légers dégrèvements apportés, il y a quelques années, à l'impôt foncier ne sauraient suffire au cultivateur toujours réduit à n'être pour ainsi dire que le fermier de sa terre et hors d'état, souvent, malgré son labeur acharné, d'acquitter un impôt écrasant dans notre pays.

Il faut en outre doter l'agriculture d'une caisse de crédit agricole mettant au service du plus modeste cultivateur, à des conditions avantageuses, le capital qu'il ne peut se procurer aujourd'hui qu'à des intérêts excessifs et ruineux.

Il est temps que cette situation cesse et que les pouvoirs publics, épargnant la misère du peuple, prélèvent leurs ressources là où est la fortune en frappant le revenu et le capital de contributions proportionnelles et progressives.

De cette réforme primordiale de l'impôt doit découler l'ensemble de toutes celles qui, jusqu'à ce jour, ont eu pour principal obstacle les nécessités financières et budgétaires.

Réforme du Code de procédure, mettant la justice à la portée de tous les

citoyens, faisant disparaître tout ce qu'il peut y avoir d'inique dans la disproportion de ces frais, accablant le petit plaideur principalement.

Réforme des droits de succession allégeant les charges qui pèsent sur les hérédités en ligne directe ou entre proches parents.

Réforme de l'impôt des boissons dégrevant totalement les boissons dites hygiéniques nécessaires à l'alimentation populaire, supprimant l'exercice si gênant pour le commerce et trouvant dans l'abolition du privilège des bouilleurs de cru la compensation pour le Trésor public des pertes que pourrait entraîner la réforme elle-même.

Les administrations de l'Etat ne sauraient davantage rester ce qu'elles sont, et une Chambre véritablement soucieuse des intérêts du pays devra se préoccuper d'y apporter toutes les modifications conformes à l'esprit démocratique qui doit animer notre Gouvernement :

Simplification des rouages administratifs, diminution des gros traitements, suppression des sinécures trop nombreuses et souvent si bien dotées.

Abolition, en un mot, de ce parasitisme qui énerve la nation et lui coûte si cher.

Enfin, pour en terminer avec cet ordre de réformes, fidèle aux déclarations faites à la tribune de la Chambre le jour où je dénonçais aux pouvoirs publics l'intolérance du clergé et ses attaques incessantes contre nos lois et nos institutions, je pense que le Concordat ne constitue plus un frein suffisant pour empêcher de pareils abus et que l'Église ayant fait sa séparation violente d'avec l'Etat, le moment est venu pour l'Etat de faire sa séparation légale d'avec l'Église.

A ce prix, sont attachés, je n'en doute pas, la paix religieuse et le respect de la liberté de conscience,

Mais ces réformes radicales ne suffisent plus elles-mêmes et l'honneur autant que l'intérêt de la République commandent aux représentants du peuple l'impérieux devoir de s'occuper des réformes sociales et de mener à bien leur réalisation.

La révolution politique se continue, la révolution sociale commence. Si la première n'a pu s'accomplir que dans la douleur et dans le sang, ainsi qu'un enfantement sublime, la seconde, au contraire, peut et doit s'effectuer dans la concorde et la fraternité, grâce à la forme républicaine qui a mis la souveraineté et le pouvoir entre les mains du peuple.

Il ne faut pas craindre de faire intervenir l'État en ces matières, son concours étant indispensable notamment en ce qui concerne l'organisation des caisses de retraites ouvrières et des caisses d'assurances agricoles ou contre les accidents; il faut aussi préparer et voter toutes les autres lois sociales destinées à cimenter l'union du travail et du capital.

Votre représentant doit avoir également à cœur tous vos intérêts régionaux et locaux.

A cet égard et dans la limite de mes forces, je n'ai cessé de prendre en main leur défense auprès des pouvoirs publics.

A la Chambre comme au Conseil général, j'ai réclamé avec instance la création d'une voie ferrée reliant notre arrondissement aux voies existantes.

Si je suis votre élu je persisterai énergiquement jusqu'à ce que justice soit faite et satisfaction donnée.

Plus heureux en matière de routes nationales et autres voies de communication, j'ai demandé et obtenu les crédits nécessaires pour continuer les entreprises en cours et exonérer les communes des charges qui leur incombaient, spécialement en ce qui concerne les indemnités des terrains de la route nationale n° 107 *bis*.

Sans vouloir insister davantage sur les services de ce genre qu'il m'a été possible de rendre, est-il nécessaire de déclarer que je continuerai à me faire l'interprète des aspirations du pays et le ferme défenseur de ses intérêts, facilité dans cette tâche par mon expérience déjà ancienne et par mes connaissances acquises dans la pratique des affaires.

Citoyens électeurs,

Ce programme que je vous soumets ne contient pas de vaines promesses. J'ai déjà affirmé par mes votes ou par mes interpellations, particulièrement en ce qui a trait à la revision de la Constitution, à l'impôt sur le revenu, aux rapports de l'Église avec l'État, mon désir ardent et sincère de faire triompher la politique radicale.

C'est au milieu des républicains réformateurs et progressistes que j'ai siégé et que je siégerai encore si votre confiance m'est continuée.

Vieux lutteur républicain, mon passé politique répond de l'avenir. J'ai combattu pour notre liberté aux heures douteuses et sombres où nos institutions étaient en péril et l'on ne saurait l'oublier dans cet arrondissement de Florac qui, au 16 Mai, m'opposait aux hommes de la réaction prête à tous les excès pour assurer son triomphe.

Depuis cette époque, tous mes pas ont été des pas en avant et, comme l'arrondissement que je représentais, j'ai toujours marché vers cet idéal de progrès politique et d'émancipation sociale, but suprême où tendent la société moderne et la démocratie militante.

C'est en vain que mes adversaires politiques, dénaturant mes actes et mes votes, voudraient égarer l'opinion et jeter le trouble dans les esprits; je ne descendrai pas jusqu'à les réfuter et à retourner contre eux les armes dont ils usent à mon égard. La calomnie, quelque habile et quelque incidieuse qu'elle soit, ne saurait avoir prise sur vous, ni m'atteindre; et, comme moi, vous estimerez qu'elle déshonore ceux-là seuls qui cherchent à s'en faire un moyen de succès.

Citoyens électeurs,

Si, jusqu'à ce jour, comme j'en ai la confiance, j'ai bien mérité de vous, vous laisserez encore entre mes mains ce drapeau que vous m'avez confié, il y a huit ans, et que je continuerai à tenir haut et ferme pour l'honneur et pour la défense de nos institutions républicaines.

Vive la République !

Louis JOURDAN, député sortant,
Candidat républicain radical progressiste.

Circonscription de MARVEJOLS.

M. N. AURICOSTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le 3 juin dernier, un Congrès, où siégeaient des représentants de toutes les communes de l'arrondissement de Marvejols, m'a fait le grand honneur de me désigner, à l'unanimité, comme candidat républicain aux élections législatives de 1893.

Cette décision m'imposait le devoir de me mettre immédiatement en rapport avec vous tous. Ce devoir, je l'ai rempli dans la mesure du possible. Pendant deux mois et demi, j'ai parcouru toutes vos communes, tous vos villages, je me suis présenté dans presque toutes vos maisons.

Dans mes nombreuses conférences, je vous ai dit que j'étais fils d'agriculteur, que j'avais tenu la charrue, que je m'étais toujours occupé d'agriculture, que je me ferais honneur, si j'étais votre élu, d'être un député agricole.

Je vous ai exposé quelques idées très simples qui se résument de la manière suivante :

1° Obtenir que le Gouvernement dépose le projet de budget, sur le bureau de la Chambre des députés, au commencement de janvier, afin que la Chambre et le Sénat aient le temps de l'étudier avec soin, d'élaguer les dépenses inutiles, de répartir l'impôt plus équitablement.

2° Demander par une loi qu'une partie de l'impôt foncier soit employée à constituer une caisse d'assurance agricole permettant de payer à tous les agriculteurs — fermiers ou propriétaires exploitant eux-mêmes — les récoltes que les intempéries, — grêle, gelée, etc., — leur ont fait perdre.

3° Refaire le cadastre, étudier l'aménagement des cours d'eau pour l'arrosage des terres. Faire cet immense et utile travail sans augmentation de dépenses en en confiant l'exécution au corps des Ponts et Chaussées.

Je vous ai promis de faire tous mes efforts, d'employer toute mon énergie à faire aboutir ces trois projets que je considère comme la base de la transformation agricole de notre pays.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je prêterai tout mon concours à toute loi qui aurait pour effet de protéger davantage l'agriculture, de vous assurer un produit plus rémunérateur de la vente de vos bestiaux et de vos récoltes;

Que je m'associerai de grand cœur à toute proposition qui tendrait à étendre la compétence des juges de paix, à diminuer les frais de justice ; à tout projet, en un mot, que je jugerai être utile à la France et à la République.

D'ailleurs, pour me tenir sans cesse en communion d'idées avec vous, je

vous ai promis, et je tiendrai parole, que je passerai chaque année au chef-lieu de chaque commune et que je vous appellerai à me présenter vos justes revendications.

Tel est mon programme. Il est simple et net.

Si vous voulez, mes chers concitoyens, avoir un député qui s'occupe de l'intérêt général et de vos intérêts particuliers ;

Si vous voulez rétablir cette bonne entente qui existait entre les pouvoirs publics et votre représentant quand mon excellent ami, M. Gustave Pelisse, était votre député ;

Si vous voulez que votre député marche d'accord avec nos illustres sénateurs, MM. Roussel et de Rozière,

Allez tous aux urnes, le 20 août,

Au cri de Vive la République !

Et votez pour votre compatriote, pour votre ami,

N. AURICOSTE,
Chef de division à la préfecture,
Officier de l'instruction publique.

Circonscription de MENDE.

M. M. BOURRILLON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Vos délégués au congrès républicain m'ayant fait l'honneur de me désigner comme candidat aux élections législatives, je viens, plein de confiance, me présenter à vos suffrages.

La République est aujourd'hui le gouvernement reconnu et acclamé par la France entière.

Le 20 août sera une nouvelle et décisive victoire pour le parti républicain.

La Lozère restera-t-elle en arrière ?

Non ! ses intérêts s'y opposent !

Électeurs ! Vous comprendrez que le moment est venu de cesser ces luttes stériles qui épuisent les forces vives de notre patrie et de s'unir pour travailler à la protection de l'agriculture, ce bras droit de la France, au développement du commerce et de l'industrie et à la défense des intérêts des travailleurs des villes et des campagnes.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant à la Chambre des députés, je m'associerai de tout mon pouvoir à l'élaboration des lois qui tendront vers ce but :

Dégrèvement de l'impôt foncier.

Organisation du crédit agricole;

Création des caisses de retraites pour les ouvriers;

Application de la loi sur l'assistance médicale gratuite;

Tels sont les points qui me paraissent d'abord devoir retenir l'attention.

Plus tard, viendront d'autres réformes, car le progrès, la marche en avant, c'est l'essence même du régime républicain.

Exerçant la médecine depuis près de quinze ans au milieu de vos laborieuses populations, j'ai pu connaître leurs besoins et me pénétrer de leurs idées que je défendrai avec zèle et dévouement.

En dépit des calomnies et des mensonges, profondément respectueux des convictions religieuses, je m'attacherai à ne rien faire qui puisse porter atteinte aux droits sacrés de la conscience.

Elevé dans les sentiments démocratiques les plus purs et les plus sincères, je me suis toujours montré l'ami du travailleur et je continuerai à soutenir la République, qui seule peut nous donner la paix à l'extérieur et l'ordre et la liberté à l'intérieur.

Vive la Lozère! Vive la France! Vive la République.

Docteur M. BOURRILLON,
Médecin adjoint de l'hôpital de Mende,
Président du Comice agricole de l'arrondissement.

MAINE-ET-LOIRE

1re circonscription d'ANGERS.

M. GUIGNARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le gouvernement de la République existe depuis vingt-trois ans. Pendant cette période de temps, il a accompli de grandes choses.

Avec M. Thiers, il a libéré le sol de la patrie.

Sous la vive impulsion de Gambetta, il a reconstitué l'armée et la marine, et, par là même, il a sauvegardé l'indépendance nationale.

Avec le président, M. Carnot, il a préparé cette grande exposition de 1889, qui devait, par ses merveilles, rétablir notre influence morale dans le monde.

Devant les 13.000 maires réunis dans le Palais de l'Industrie, le chef de l'État disait aux étrangers accourus de tous les points de l'univers : « La République travaille à la paix du monde et à la fraternité des peuples. »

Il a étendu nos possessions coloniales et rétabli partout le prestige de nos armes.

Par sa sagesse et sa force, il a conquis de puissantes amitiés.

Si nous lui devons tant de biens, gardons-le, défendons-le, contre ses ennemis, contre toutes les tentatives de retour à la monarchie.

Que la famille française s'unisse donc tout entière sous le drapeau de la République.

Si j'avais l'honneur de vous représenter, je n'hésiterais pas à voter tous les crédits nécessaires à notre armée. Par sa force, sa discipline, son héroïsme, elle met une barrière infranchissable aux entreprises de nos ennemis et rend ainsi une nouvelle invasion impossible.

A l'intérieur, je m'appliquerais à développer l'industrie, le commerce, l'agriculture, en votant des droits protecteurs sagement établis.

J'étudierais avec une attention particulière les moyens de supprimer les octrois, dont l'abolition, réclamée depuis longtemps, rendrait au commerce et aux transactions tout leur essor.

Dans une société démocratique comme la nôtre, il est juste que chacun ait sa place au soleil. Il faut que le moins favorisé de la fortune puisse, par son travail, élever sa famille et assurer le pain de sa vieillesse.

Dans le but de venir en aide au plus grand nombre, j'estime que la création du crédit agricole, de caisses de retraites, de subventions aux sociétés de secours mutuels, d'orphelinats, s'impose comme un devoir patriotique.

C'est pénétré de ces sentiments que j'aborderais l'étude de toutes les questions humanitaires, économiques et militaires qui seront soumises aux délibérations des représentants de la France républicaine.

Vive la République !

Dr GUIGNARD, maire d'Angers,
chevalier de la Légion d'honneur.

2e circonscription d'ANGERS.

M. Th. de SOLAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez, à cinq reprises, depuis dix-huit ans, chargé de vous représenter à la Chambre des députés.

Je ne suis donc pour vous ni un étranger ni un inconnu et quand, à chaque élection, je vous ai rendu compte de mon mandat, vous m'avez jugé non sur de vaines promesses, mais sur mes actes, mes discours, mes votes, les services que j'ai été heureux de vous rendre et vous avez approuvé ma conduite en me renouvelant votre confiance.

A la Chambre des députés, on fait des lois et on ne discute ni sur la république ni sur la monarchie. Je vous disais à ce sujet, dans ma circulaire de 1881 :

« Au-dessus des questions de parti, au-dessus des questions relatives à la « forme du gouvernement, que le pays résoudra lui-même, quand il le jugera « convenable, j'ai pensé que le premier devoir d'un député était de se placer « sur le terrain légal, pour sauvegarder les droits, les garanties, les libertés « nécessaires dans toutes les formes de gouvernement et surtout sous une « République. »

Je n'ai rien à changer à ces déclarations qui datent de douze années, et auxquelles je me suis toujours conformé.

L'intérêt de la France exige plus que jamais que vous soyez représentés par des députés indépendants, ne craignant pas de déplaire et non par des complai-

sants qui n'osent pas combattre les abus ; les députés qui doivent leur élection uniquement à la protection de l'administration sont incapables de résister à ceux qui les ont fait élire, et de s'opposer à une politique, qui, si elle continue, ruinera et démoralisera le pays.

Politique financière des Conservateurs.

Les conservateurs ont gouverné la France pendant cinq ans, de 1871 à 1876; pendant ce temps, après avoir payé les dettes de la guerre et celle de la Commune de Paris, ils ont établi le budget de 1876 avec un excédent de 254 millions, ils ont diminué les dettes anciennes de 159 millions et, en quittant le pouvoir, ils laissaient en caisse un excédent de 98 millions : c'était là une gestion sage et ménagère de la fortune publique qui aurait procuré au pays, si elle avait continué, des finances prospères.

Politique financière des républicains.

Mais les républicains sont arrivés au pouvoir et se sont jetés sur le budget comme sur une proie, multipliant sans mesure les dépenses, qui, chaque année depuis 1878, dépassent de près de 600 millions les recettes, empruntant sans cesse, et finissant, en 1894, par un budget en déficit d'environ 400 millions.

Il faudra nécessairement, pour combler le vide de la caisse, ou des emprunts ou des impôts nouveaux ; comparez les deux politiques et demandez-vous si c'est seulement en répétant : « je suis républicain », qu'on mettra un terme à ces gaspillages; il ne faut pas craindre de signaler le danger, d'indiquer le remède, de réclamer un contrôle sérieux du budget; pour mon compte, je n'ai pas manqué à ce devoir.

Ce que devient la liberté des communes et des familles avec les députés républicains.

C'est un droit primordial pour les familles d'élever leurs enfants conformément à leurs sentiments et à leurs croyances, les républicains ont violé ce droit sacré en interdisant dans les écoles l'enseignement religieux, malgré le vœu des familles.

Au nom de la loi qu'ils ont votée, ils chasseront successivement, et ils ont commencé, tous les instituteurs et toutes les institutrices appartenant à un ordre religieux.

Autrefois, les communes avaient le droit de choisir leurs instituteurs, c'était la liberté.

Aujourd'hui, les républicains l'ont confisquée et quand ils auront laïcisé toutes vos écoles, il faudra en construire de nouvelles dans les communes auxquelles on a légué celles qu'elles possèdent à la condition qu'elles seraient dirigées par des sœurs; il y a cent communes en Maine-et-Loire dans ce cas, ce sera pour elles une perte d'environ 2 millions.

L'ensemble de la laïcisation en France coûtera près d'un milliard aux con-

tribuables et cela uniquement pour empêcher qu'on enseigne à l'école le catéchisme et la prière, c'est le comble de la déraison et de la tyrannie.

Le devoir des députés indépendants est de demander, sans se décourager, la réformation de ces lois odieuses.

Jusqu'à présent, pas un député républicain, même se disant modéré, n'a osé le faire.

Ce que devient la moralité avec les députés républicains.

La moralité publique, à l'égal de la liberté, est intéressée à ce que l'enseignement religieux ne soit plus proscrit de l'école.

Depuis l'application des lois scolaires, le nombre des enfants et des jeunes gens de moins de vingt ans traduits pour crimes devant les tribunaux augmente chaque jour, les statistiques criminelles le prouvent, et la cause de cette perversité n'est pas douteuse, c'est le résultat de l'école sans Dieu.

Un juge d'instruction, le plus éminent de Paris, l'a reconnu en écrivant cet aveu :

« L'effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. »

Corruption.

Les hommes les plus en vue du parti républicain ont donné l'exemple de la corruption dans les affaires financières et notamment dans celle de Panama.

1.500 millions avaient été souscrits pour faire le canal, les deux tiers de cette somme ont été employés à donner des pots de vin à des ministres, des députés, des sénateurs républicains, à subventionner des journaux républicains et à payer l'élection des députés républicains ; un de leurs ministres a osé dire à la tribune, s'adressant à la majorité : « si je n'avais pas agi comme je l'ai fait, un grand nombre d'entre vous ne siégeraient pas sur ces bancs. »

Huit cent mille familles françaises ont aussi été spoliées, au profit de républicains, car pas un membre de la droite n'a pu être soupçonné malgré les recherches de toute nature, de la part du gouvernement, mais, en ce qui concerne les républicains, il n'a eu qu'une préoccupation, entraver l'enquête et empêcher toute la vérité d'apparaître. Le peu qu'on a su a été découvert grâce à l'énergie des conservateurs, qui ont réclamé l'enquête et demandé la lumière.

Questions d'intérêt départemental et communal.

Les partisans des candidats officiels prétendent que les députés conservateurs ne peuvent rien dans l'intérêt de leur circonscription. Cela n'est certes pas vrai en Maine-et-Loire.

En effet, toutes les subventions et tous les travaux d'intérêt départemental dépendent du Conseil général qui est en grande majorité conservateur et qui, à

la différence des républicains, répartit équitablement entre toutes les communes sans distinction d'opinion les crédits dont ils dispose.

Vous êtes-vous aperçu, depuis dix-huit ans, que vos intérêts n'ont pas été sauvegardés et qu'un député républicain vous aurait obtenu davantage?

Le Conseil général a entrepris de doter le département d'un réseau de chemins de fer; une partie est déjà construite et celle qui ne l'est pas encore n'est arrêtée que par les exigences par l'Etat de modifications dans les projets de concessions; ces difficultés et ces retards, qui viennent uniquement du ministère, devront avoir un terme et le Conseil général achèvera son œuvre.

Il a subventionné largement le pont de Rochefort et, sur mon rapport, le pont du Port-qui-Tremble.

A la Chambre, mes amis et moi avons défendu énergiquement les droits de l'agriculture, si éprouvée contre la concurrence étrangère, et nous avons obtenu des droits de douane sur les matières agricoles et sur les bestiaux.

Pendant deux législatures, j'ai réclamé la protection pour les chanvres français et j'ai demandé, en dernier lieu, à la tribune, et j'ai obtenu que la prime à la culture soit attribuée à des parcelles de 10 ares, pour venir en aide à la petite culture.

Quand la loi sur la vaine pâture a été discutée, un amendement que j'ai présenté avec M. Fairé, et qui a été inséré dans la loi, a conservé aux communes riveraines de la Loire le droit de seconde herbe, source de leur fortune : droit qui était menacé par le projet de loi.

Enfin, quand, au moment du déclassement du Layon, l'État a voulu s'emparer des arbres du rivage, j'ai pu obtenir, malgré une longue résistance de l'Administration, que les droits des douze communes intéressées ne seraient plus contestés.

Toutes ces questions locales ne peuvent être, vous le comprenez, utilement défendues que par un homme du pays qui les connaît, et dont les intérêts sont les mêmes que les vôtres.

J'ai été heureux de mettre à votre disposition l'expérience que m'a fait acquérir une vie tout entière passée au milieu de vous.

Si vous m'honorez de nouveau d'une confiance dont je crois n'avoir jamais cessé d'être digne, je continuerai, comme par le passé, à défendre vos intérêts généraux et particuliers.

Th. de SOLAND,
Vice-président du Conseil général,
Député sortant.

Circonscription de BAUGÉ.

M. E. COUDREUSE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le 20 décembre 1891, vous m'avez fait le suprême honneur de me donner le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Je vous avais promis de m'associer à toutes les propositions de loi tendant soit à défendre la République, soit à perfectionner l'organisation de notre démocratie.

Je crois avoir tenu ma promesse.

Vous êtes appelés à élire une nouvelle Chambre, qui aura de grands devoirs à remplir envers le pays.

Au point de vue extérieur, la puissance militaire de la France, son développement incessant sur terre et sur mer inspirent le respect aux puissances étrangères. Son crédit, cet important facteur de la défense nationale, est hors de toute atteinte.

Aussi, la République française a-t-elle repris dans le monde le rang qui lui appartient. Son isolement a cessé et de précieuses sympathies lui sont venues.

Ce qu'il faut surtout maintenant à notre démocratie, c'est l'ordre, qui donne la sécurité des intérêts, et que seule peut assurer l'autorité gouvernementale.

Ce qu'il faut à notre pays, c'est la paix sociale, c'est une politique large, vraiment nationale, qui réunisse tous les Français à l'abri de la République honnête et tolérante.

Telle doit être la politique des Républicains libéraux et progressistes, défenseurs de la liberté individuelle, de la liberté du travail, principes de notre droit moderne.

Enfin, l'heure est venue de donner la première place à ces réformes qu'attendent de la République ceux qui travaillent et ceux qui souffrent, de rechercher avec bonne foi la solution de ces problèmes complexes du travail, de l'épargne et de l'assistance, au moyen de lois qui ne combattent pas seulement la misère dans ses effets, mais qui l'atteignent dans ses causes, et réalisent ainsi l'œuvre d'équité sociale.

Il importe aussi plus que jamais de faciliter l'essor et le développement de notre commerce, de notre industrie et de notre agriculture. Pour cela, il faut, à mon avis :

Leur assurer l'aide et la protection qui leur sont nécessaires pour lutter contre la concurrence étrangère ; multiplier la diffusion de l'enseignement pro-

fessionnel ; organiser pratiquement les caisses d'assurances contre les accidents, la maladie, le chômage et les caisses de retraites ouvrières;

Assurer aux sociétés de secours mutuels une plus large liberté d'action;

Etablir une plus juste répartition des charges et des impôts ;

Organiser au profit des cultivateurs le crédit qui leur permettra de se livrer à toutes les dépenses réellement productives;

Instituer les assurances agricoles et l'assistance dans les campagnes ;

Faire de nouveaux dégrèvements sur les transports et sur l'impôt foncier;

Rendre, par la réduction des frais, la propriété plus accessible aux travailleurs ;

Développer, en un mot, le bien-être et la sécurité du monde agricole, industriel et commercial.

Mes chers concitoyens,

Les électeurs de l'arrondissement de Baugé ont pris depuis longtemps la tête du mouvement libéral dans le département de Maine-et-Loire.

En me renouvelant votre mandat, vous affirmerez votre attachement constant à la République et votre confiance dans celui qui la sert loyalement.

Vive la République

E. COUDREUSE,
Député sortant.

1re circonscription de CHOLET.

M. le comte de MAILLE

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens de nouveau solliciter vos suffrages, auxquels vous m'avez habitué depuis vingt-deux ans. Votre confiance me donne un zèle et une ardeur qui remplacent la jeunesse qui me ferait défaut sans vous.

J'éprouve toujours pour mon pays le même amour et le même dévouement. Pendant la guerre, je marchais à votre tête ; pendant la paix, que Dieu veuille prolonger, je me joins à tous ceux qui défendent vos intérêts.

Vos intérêts, ce sont le travail assuré, la tranquillité au dedans et au dehors amenant les transactions industrielles et commerciales, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la sécurité de la propriété de chacun défendue contre les sectes nouvelles qui veulent la détruire.

La fortune publique doit être mise à l'abri des convoitises honteuses pareilles à celles du Panama, qui ont compromis un si grand nombre d'hommes politiques. Vous avez eu la consolation de voir qu'aucun député de la droite n'a pu être soupçonné.

Le budget de 1894 est plus lourd que les budgets précédents, il se solde par une augmentation de dépense et, ce qui est très grave, par un déficit qui reste indéterminé.

Dans la commission des douanes, dont j'ai eu l'honneur d'être un des vice-présidents, j'ai défendu les droits protecteurs : leur stabilité sera la garantie de la prospérité de la France.

Le conseil général, dans ses préoccupations pour les intérêts du département, a créé dans notre arrondissement deux nouvelles lignes de chemins de fer. Les travaux sont commencés sur le chemin de Saumur à Cholet ; celui de Nantes à Cholet, avec embranchement de Beaupréau à Chalonnes, est approuvé par le conseil d'Etat et sera l'objet de la campagne prochaine.

Je me suis occupé depuis plusieurs années, avec le plus grand soin, de concert avec l'administration municipale de Cholet, des conserves de viande. Quoique le projet de loi déposé par le ministre de la Guerre tendant à l'ouverture d'un crédit de huit cent mille francs ait disparu du budget de 1894, j'ai la certitude que le projet de créer des usines en France, dans les grands centres de production comme le pays choletais, n'est pas abandonné.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai voté, ainsi que tous mes amis, la constitution de l'armée coloniale, que nous réclamons depuis dix ans ; grâce à cette loi, l'armée coloniale ne devant plus être recrutée que par des volontaires, nos jeunes gens recueilleront le bienfait inappréciable de n'être plus envoyés aux colonies.

Je me suis toujours efforcé de voter en faveur des questions où la sécurité publique, les intérêts, la prospérité et la grandeur de la France étaient engagés. Mes principes royalistes ne m'empêchent pas de considérer comme un devoir d'aider à la marche du Gouvernement lorsqu'il n'attaque pas les libertés nécessaires.

La liberté de conscience est une des libertés nécessaires. Il ne suffit pas, en maintenant les lois sur l'instruction publique, de les appliquer avec une modération intermittente ; il s'agit de dire franchement et hautement que la religion catholique a le droit de vivre librement ; il ne s'agit pas non plus de détruire les lois votées par la République, il suffit d'appliquer à ces lois des modifications qui permettent à l'éducation religieuse d'être donnée, comme en Belgique, suivant la conviction de chacun.

Il nous faut cette liberté, et, puisque la République prétendue libérale n'ose pas nous la donner, nous devons la conquérir par nos votes ; elle appartient de droit à la majorité catholique.

La République doit protéger tous les cultes. Il ne faut pas qu'elle soit uniquement la nourricière d'un certain nombre de citoyens, grands libres penseurs, qui, sans aucun droit, se prétendent les gardiens de la République et ne lui permettent ni la modération ni le respect de la croyance d'autrui.

Préoccupé des conséquences de pareilles idées, je ne puis adhérer à des

principes qui ne sont pas les miens, qui révoltent ma conscience et mes sentiments d'équité, de justice et de liberté.

Comte de MAILLE, président du Conseil général,
député sortant.

2ᵉ circonscription de CHOLET.

M. le vicomte R. de la BOURDONNAYE,

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin.

Messieurs,

Je viens vous demander de renouveler le mandat dont vous m'honorez depuis bientôt dix ans. Vous me connaissez et il me semble que toute profession de foi soit inutile. Ce que je pensais, lorsque, pour la première fois, je sollicitais vos suffrages, je le pense aujourd'hui.

Je vous avais promis ma bonne volonté ; j'ose dire qu'elle n'a fait défaut ni aux affaires publiques, ni aux intérêts particuliers. J'ai donné à vos affaires tous mes soins, tout mon temps, toute mon activité ; les lignes de chemins de fer qui intéressent notre arrondissement ont obtenu, enfin, du Conseil d'État, une décision favorable, qui en assure l'exécution à bref délai ;

J'ai compati à vos peines, j'ai cherché à soulager vos souffrances ; interrogez le passé, il vous dira si vous pouvez me continuer votre confiance ;

Plus que jamais, j'ai besoin qu'elle me donne la force, car l'avenir est gros de dangers et de luttes :

Dangers pour la religion, contre laquelle toutes les vexations, toutes les persécutions semblent permises à un gouvernement qui a déclaré et qui continue sans relâche la guerre au catholicisme ;

Dangers pour la propriété, que met en péril le socialisme d'État ;

Dangers pour nos finances, que le désordre et le gaspillage mènent à la banqueroute.

Dans la prochaine législature, les députés soucieux du bon renom et de la grandeur de la France auront donc à remplir une lourde tâche.

Ils devront unir tous leurs efforts pour obtenir une législation qui assure aux catholiques le respect et la dignité du culte, la liberté de conscience, et les droits du père de famille en matière d'instruction.

Ils auront à discuter les grands problèmes soulevés par les théories socialistes : ils se garderont de ces illusions décevantes, de ces lois, qui sont à elles seules un danger, parce qu'elles promettent plus que la société ne peut faire ;

de ces lois qui, en ruinant l'industrie, amèneraient la disparition de tout travail et donneraient à tous l'égalité de la misère. Mais ils se souviendront que, dans les questions qui intéressent le capital et le travail, c'est encore à la religion, à l'esprit de charité qu'elle ordonne et qu'elle inspire, plutôt qu'à l'État, qu'il faut demander le secret des solutions qui seules feront l'accord, parce que, servant les intérêts de tous, elles n'auront rien d'oppressif, et ne léseront les droits de personne.

Ils continueront à lutter contre les pratiques financières qui, depuis quinze ans, ont entraîné le Gouvernement à emprunter chaque année 500 millions, à faire voter, par une majorité complaisante, plus de 400 millions d'impôts nouveaux, à présenter, pour 1894, un budget qui, sous l'apparence d'un équilibre fictif, cache un déficit de plus de 300 millions.

Ils se souviendront qu'ils vous ont promis de ne voter aucun impôt nouveau, et ils réclameront du Gouvernement que le pays subit, l'économie, la sagesse, la bonne administration, qui pourraient encore rétablir l'ordre dans nos finances.

Ils auront encore un grand devoir à remplir, celui d'assurer dans la mesure du possible la sécurité du travail national, en maintenant et en développant notre nouveau régime douanier pour le plus grand bien de l'agriculture et de l'industrie, dont les intérêts ne peuvent être séparés.

Ils demanderont, enfin, comme une mesure de justice, le dégrèvement du principal de l'impôt foncier, qui ne serait, d'ailleurs, qu'une faible atténuation des charges énormes qui pèsent sur la propriété foncière.

Messieurs, c'est à cette tâche que votre confiance m'associera. J'y donnerai tout mon dévouement et toute l'énergie que peut inspirer à un homme de cœur, à un chrétien, le sentiment profond des dangers que court la patrie entre des mains indignes ou incapables de la gouverner.

Vicomte R. de la BOURDONNAYE, conseiller général, maire de Drain, député sortant.

Circonscription de SAUMUR.

M. Georges de GRANDMAISON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Un comité composé des personnalités les plus respectées de l'arrondissement m'a déclaré que ma candidature était sollicitée par les honnêtes gens de

tous les partis, désireux de voir la circonscription représentée par un homme jeune, actif, propriétaire résidant dans le Saumurois, ayant par conséquent des intérêts liés aux vôtres.

On m'a fait valoir aussi qu'ancien officier je pouvais, grâce à mes relations personnelles, vous rendre de nombreux services, ce qui est à considérer aujourd'hui où tout le monde est soldat.

Devant une pareille manifestation du corps électoral, j'ai accepté de poser ma candidature

Si vous m'accordez vos suffrages :

Je respecterai les pouvoirs établis, persuadé que toutes les formes de gouvernement peuvent être bonnes, la forme républicaine comme les autres.

Homme nouveau, sans passé politique, je cherche avec ceux de ma génération à fonder un parti conservateur dans la République, c'est-à-dire une droite républicaine.

Mais je combattrai résolument :

Les sectaires qui ont divisé le pays ;

Les panamistes qui l'ont dévalisé ;

Les promoteurs des expéditions lointaines et meurtrières;

Les faux hommes d'État qui, après nous avoir fait perdre notre influence traditionnelle en Orient, n'arrivent pas à conclure un traité d'alliance avec la Russie, nous laissant isolés devant l'Europe coalisée.

Je demanderai la revision de la Constitution dans un sens plus conforme aux aspirations démocratiques de notre époque ;

Je demanderai que les communes soient maîtresses de leurs établissements hospitaliers, sous le simple contrôle de l'État, et non pas sous sa direction ;

Je demanderai que les conseils municipaux soient libres de choisir les instituteurs et institutrices primaires ;

Je demanderai l'amélioration du sort si injuste de ces modestes et vaillants serviteurs de la patrie, et, en particulier, la suppression du pourcentage ;

Je demanderai que l'école primaire soit, avant tout, une école professionnelle, seul moyen d'arrêter peut-être l'émigration des campagnes vers les villes, où tant d'ouvriers meurent de misère ;

Je demanderai une protection intelligente de nos produits agricoles : vins, lins, chanvres, céréales, bestiaux, ne voulant pas, d'une part, provoquer inutilement les représailles de nos voisins, et, de l'autre, laisser, par exemple, le blé tomber à 14 francs ;

Je demanderai la diminution des appels si préjudiciables aux intérêts agricoles, dans les limites imposées par les besoins de la défense nationale ;

Je demanderai la diminution des frais de justice ;

Je demanderai et j'appuierai tout ce qui pourra contribuer à l'amélioration du sort des ouvriers et des cultivateurs, convaincu que la société ne peut se déclarer satisfaite tant qu'il y aura une misère à soulager, une injustice à réparer ;

En conséquence, je demanderai l'assurance obligatoire contre le chômage et les accidents, l'inscription obligatoire aux caisses de retraites pour la vieillesse ;

Je demanderai que les gardes champêtres, nommés par les maires, soient révocables par eux, les conseils municipaux entendus, car l'état de choses actuellement existant est une cause fréquente de troubles dans les communes;

Je voterai contre le projet de loi qui tend à supprimer le droit des bouilleurs de cru et à établir l'exercice chez le propriétaire récoltant ;

Je demanderai, enfin, pour notre département, la création d'une école de viticulture où les communes pourraient, à peu de frais, envoyer les jeunes gens se mettre au courant des innovations, méthodes et découvertes résultant de la science moderne.

Toujours prêt à soutenir les intérêts de l'arrondissement, je tiendrai à honneur de visiter, tous les ans, toutes les communes dont je serai le représentant.

En un mot, indépendant avant tout, je m'occuperai le plus possible de questions économiques et le moins possible de politique.

Pour arriver à la réalisation de ces vœux d'intérêt local, je soutiendrai tout gouvernement honnête, tolérant, franchement libéral et sainement démocratique.

Électeurs, au jour du scrutin, vous direz si ce programme est le vôtre.

Georges de GRANDMAISON, ancien officier, maire de Montreuil-Bellay, président du syndicat agricole cantonal de Montreuil-Bellay.

Circonscription de SEGRÉ.

M. Laurent BOUGÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 20 août prochain.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je défendrai vos intérêts moraux et matériels en conservateur et en libéral.

A ce double titre, je voterai toutes les lois destinées à assurer le maintien de l'ordre, le respect de la religion, et à éviter le retour des scandales politiques dont nous avons eu le triste spectacle.

Je réclamerai l'économie dans les finances, la protection de l'agriculture et du travail national.

Tous mes efforts tendront à défendre la liberté de conscience, à développer la liberté individuelle et à assurer aux départements et aux communes une indépendance plus grande, proportionnée aux sacrifices des contribuables, et permettant à ces derniers de surveiller de plus près l'emploi des impôts.

Ces principes conservateurs sont nécessaires à tout gouvernement.

Une démocratie qui ne les sauvegarde pas et laisse porter sans cesse atteinte à la liberté, compromet son existence.

Élu quatre fois en trois années au conseil d'arrondissement de Segré et au conseil municipal d'Angers, je me suis toujours inspiré de ces idées en dehors de toute préoccupation de parti ou de personne, pour défendre les intérêts qui m'étaient confiés.

J'ai étudié les questions agricoles et commerciales.

Je me suis associé aux votes protecteurs des produits du sol.

J'ai réclamé l'augmentation du nombre des étalons et des primes qui leur sont affectées.

J'ai obtenu pour l'élevage, avec le conseil d'arrondissement, un plus grand nombre de prix et une plus grande somme de récompenses pour les concours de poulinières.

Il reste encore beaucoup à faire pour notre agriculture si éprouvée par l'avilissement du prix de ses produits. C'est d'elle seule que le commerce peut attendre les affaires et l'ouvrier le travail.

Je continuerai à apporter dans l'étude de toutes les questions qui l'intéressent, la plus grande sollicitude.

C'est ainsi que je défendrai vos intérêts, vos droits et vos libertés.

Laurent BOUGÈRE,

Licencié en droit, membre du Conseil d'arrondissement de Segré,
conseiller municipal de la ville d'Angers.

MANCHE

Circonscription d'AVRANCHES.

M. E. RIOTTEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Depuis dix-sept ans, pendant cinq législatures successives, vous m'avez chargé de la défense de vos intérêts.

Au moment où je viens encore une fois solliciter vos suffrages, ces marques de confiance réitérées me dispensent de vous faire une longue profession de foi; elles prouvent que vous avez reconnu la sincérité avec laquelle j'ai su tenir les engagements que j'avais pris devant vous.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je continuerai à suivre la ligne de conduite politique que j'ai tenue jusqu'à ce jour et à laquelle je n'entends rien modifier.

Aujourd'hui, la République n'est plus contestée; ses adversaires les plus acharnés renoncent à l'espoir de la renverser.

Désormais, libres du souci de défendre le Gouvernement de la République, vos représentants n'auront plus qu'à s'occuper de l'organiser sur les bases que comportent les exigences de la société moderne.

Je suis partisan des réformes sagement et mûrement étudiées que réclame l'opinion publique, mais je suis l'adversaire des mesures hâtives ou mal établies qui ne servent qu'à jeter le trouble et la désunion entre les citoyens.

J'ai toujours été pour la politique d'affaires. Je poursuivrai le relèvement de notre agriculture en maintenant notre tarif des douanes et en permettant au cultivateur de disposer librement de sa récolte, par le privilège des bouilleurs de cru.

Je suis opposé à l'établissement de nouveaux impôts et je veux obtenir l'équilibre de nos budgets en réduisant les dépenses.

Je voterai les mesures propres à favoriser le travail de nos ouvriers et de nos marins.

Enfin, j'entends rester ce que j'ai toujours été, le défenseur fidèle et zélé de vos intérêts auprès des pouvoirs publics.

Electeurs,

C'est avec confiance que j'attends le résultat du prochain scrutin.

J'espère que, par vos votes, vous approuverez la politique ferme et prudente qui vous a donné, sous la République, la paix à l'extérieur et le calme à l'intérieur, et qu'en m'accordant une imposante majorité, vous me donnerez le moyen de défendre avec autorité les intérêts que vous m'aurez confiés.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

E. RIOTTEAU, député sortant,
Conseiller général de la Manche,
Membre du Conseil supérieur des Haras,
Membre du Conseil supérieur des Colonies,
Membre du Conseil supérieur des invalides de la marine,
Président de la Chambre de commerce de Granville,
Président de la nouvelle Société d'agriculture d'Avranches,

Circonscription de CHERBOURG.

M. Maurice CABART-DANNEVILE,

Élu au 1er tour ne scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsqu'en 1889 je me suis présenté à vos suffrages, mon programme contenait les *desiderata* suivants :

Réduction du personnel des Ministères et réforme de certains abus.

Simplification et économie de la procédure.

Simplification et équilibre du budget.

Réforme des impôts, en particulier de l'impôt foncier; revision du cadastre, absolument urgente pour notre département, qui occupe le septième rang parmi ceux qui payent le plus, — revision de la loi des patentes.

Développement de l'agriculture : — Construction et amélioration des chemins, canaux, voies ferrées; classement et construction des lignes ferrées de Barfleur par Saint-Pierre, d'Auderville par Beaumont, et de Diélette. — Recherche des moyens de mobiliser la propriété pour faciliter les emprunts et

éviter les frais énormes qui en sont la conséquence. — Modification en faveur de l'agriculture du système actuel des remontes. — Diminution des tarifs de chemins de fer.

Étude des questions économiques propres à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes, des pêcheurs. — Égalité de salaire dans tous les ports. — Organisation de l'assistance publique dans les campagnes. — Caisses de retraites, unification des pensions.

Grands travaux maritimes de Cherbourg et de défense des côtes.

Ai-je suivi la ligne que je m'étais tracée?

Dans un rapport sur les comptes de 1885, j'ai signalé des abus financiers; deux autres projets de loi et rapports sur le personnel des ministères et sur le logement des fonctionnaires dans les domaines nationaux apportaient au Trésor une économie de plusieurs millions.

La Chambre a voté la suppression des bugdets extraordinaires; j'y ai pris part soit par mes votes, soit dans les discussions de la Commission du budget.

J'ai voté le dégrèvement de la propriété foncière, la revision partielle du cadastre, celle de la loi des patentes.

Je me suis joint au Conseil municipal de Cherbourg, au Conseil d'arrondissement, à la Chambre de commerce pour réclamer le doublement de la voie de Caen à Cherbourg et je crois la cause gagnée.

J'ai voté la loi sur l'amélioration de la race chevaline, le dégrèvement des tarifs de la grande vitesse et obtenu, par des démarches personnelles, une diminution de dix francs par tonne pour les pommes de terre et les choux, une autre pour les poissons et les légumes frais.

J'ai organisé un pétitionnement dans toutes les communes de l'arrondissement pour empêcher qu'on frappât la circulation des pommes à cidre d'un impôt de 0 fr. 60 par hectolitre.

Une proposition de loi sur les occupations temporaires de terrain a défendu la petite propriété grevée par les lois antérieures.

J'ai pris part aux travaux de la Commission du travail qui a fait adopter par la Chambre les lois sur le travail des femmes et des enfants, sur les règlements d'atelier, sur la responsabilité des accidents, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs et qui s'est occupée des assurances et des caisses de retraite.

Par une proposition de loi et à la tribune, j'ai soutenu la défense des instituteurs lésés par la loi de 1889.

Nommé, en 1891, membre de la Commission du budget et rapporteur du budget de la Caisse des invalides de la marine, j'ai contribué à obtenir une large augmentation de secours pour les pêcheurs, leurs veuves et leurs orphelins.

A la tribune, par la déposition de projets de loi, j'ai défendu la cause des ouvriers des arsenaux, des dessinateurs, des contremaîtres et des maîtres, des infirmiers de la marine et des guetteurs sémaphoriques.

Toutes les mesures qui tendent à développer le travail dans les arsenaux, et qui favorisent en même temps l'extension du commerce, de l'agriculture et de l'industrie dans les départements où ils sont placés, je les ai réclamées.

A tout développement de constructions maritimes, à tout accroissement de

bien-être pour l'ouvrier correspond un développement du commerce et de l'agriculture dans le département.

Sans l'arsenal, sans la marine, l'arrondissement de Cherbourg serait-il ce qu'il est? Sa prospérité, la consommation des objets nécessaires à la vie y seraient-elles aussi considérables?

L'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes, les amendements ou propositions sur l'unification des retraites, je les ai signés ou votés.

Enfin, j'ai défendu à la tribune, dans les commissions et dans les journaux les travaux maritimes et les mesures nécessaires à la défense des côtes.

Voilà, mes chers concitoyens, comment j'ai rempli le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier en 1889.

Tous mes actes, tous mes votes ont été inspirés par le désir ardent de vous être utile, de justifier votre confiance.

A vous maintenant de dire si vous me jugez digne de vous représenter dans la nouvelle Chambre. N'oubliez pas que, si la majorité républicaine à laquelle j'ai appartenu n'a pas réalisé toutes les mesures que vous étiez en droit d'attendre, la responsabilité doit en retomber sur les partis anticonstitutionnels qui n'ont jamais eu qu'un but : entraver la marche du Gouvernement, agiter les esprits, semer dans le pays le trouble et la confusion.

Le suffrage universel va prononcer souverainement. Il dépend de lui que la France ait un gouvernement fort et respecté au dedans comme au dehors, un gouvernement qui inspire confiance aux populations et qui mérite le respect des peuples étrangers. Vous venez de voir ce que peut un gouvernement qui sait vouloir. Il a suffi au Gouvernement de la République de parler haut et ferme, il y a quelques jours, pour être écouté. Je suis bien décidé, pour ma part, à ne pas lui marchander mon concours, à l'aider, de toutes mes forces, à assurer le maintien de l'ordre qui est la meilleure, la seule garantie du progrès à l'intérieur et de la paix au dehors.

Républicain de la veille, j'ai combattu au premier rang lorsqu'il s'agissait de défendre la République et j'ai la légitime fierté de croire que personne ne peut songer à me réclamer des preuves ou des garanties de la sincérité de mon dévouement à la cause démocratique. Je n'ai pas attendu, pour crier : « Vive la République, » qu'il n'y eût plus aucun danger à le faire, ni que l'intérêt personnel me le commandât. Et c'est précisément parce que j'ai toujours été républicain que j'ai le droit de faire appel à ceux qui hésitent encore à entrer dans nos rangs, de leur dire que nous sommes prêts à les accueillir fraternellement s'ils viennent à nous franchement, loyalement, en acceptant sans arrière-pensée nos libres institutions. Républicain et patriote, c'est grâce à l'union toujours plus intime de ses enfants que je désire assurer la grandeur et la prospérité de notre chère France.

J'ai parlé de patriotisme, je n'en réclame pas le monopole. Tous les Français aiment ardemment leur pays et personne n'a le droit de se faire, du patriotisme, un tremplin électoral. Nos braves populations normandes n'ont pas besoin qu'on vienne leur apprendre leurs devoirs envers la patrie ; elles les connaissent et les pratiquent depuis de longs siècles, et leur passé héroïque et glorieux justifie leurs réclamations. Leur sécurité est celle de la patrie elle-même. Je n'ai cessé

de le répéter et non sans succès. Je continuerai à le faire, sans me lasser, mais aussi sans m'en vanter. Le meilleur moyen de servir utilement son pays est de se dévouer pour lui simplement et sans fracas.

Vive la France ! Vive la République !

Maurice CABART-DANNEVILLE,
Député sortant.

1re circonscription de COUTANCES.

M. BRIENS,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

2e circonscription de COUTANCES.

M. REGNAULT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers compatriotes,

Je viens solliciter vos suffrages ; ayant déjà eu l'honneur de siéger à la Chambre des Députés, je sais quels nombreux devoirs incombent à un représentant du peuple. Si l'honneur est grand pour celui qui est investi de pareilles fonctions, les responsabilités à assumer sont de nature à effrayer ceux qui n'auraient souci que de leurs propres intérêts ou de leur tranquillité.

Mais, si je brigue à nouveau le mandat de député, ce n'est point pour en porter vainement le titre ; j'ai conscience de pouvoir défendre utilement les intérêts des populations agricoles au milieu desquelles j'ai toujours vécu et que je représente depuis plus de vingt ans, tant au Parlement qu'au sein du conseil général de la Manche, et aussi comme président de nos sociétés agricoles.

Nos cultivateurs, je le sais, n'aiment point à s'occuper de politique : cela se comprend, ils ont autre chose à faire ; mais ils doivent reconnaître aujourd'hui, avec toute la France, que la politique d'opposition a fait son temps et qu'il n'y a

plus lieu de discuter la forme du gouvernement. L'Église elle-même, sous l'inspiration de son chef, doit cesser une hostilité compromettante pour la religion.

Le moment est donc venu pour cette circonscription de choisir un représentant dont on ne puisse suspecter les convictions. Trop longtemps vous avez souffert d'être représentés par un homme de combat, adversaire déclaré du gouvernement. C'est ainsi qu'une population respectueuse du pouvoir a pu passer pour hostile au gouvernement légal du pays.

Mon passé peut vous répondre à la fois de la droiture de mes opinions et de mon zèle et de mon dévouement pour vos intérêts.

Depuis 1871, j'ai défendu, en effet, comme maire de Périers, comme député, comme conseiller général, les idées républicaines contre lesquelles sont venues se briser tour à tour les attaques des anciens partis. Le 24 Mai, le 16 Mai, les surprises du scrutin de liste, en 1885, enfin, le boulangisme, ont ouvert les yeux aux plus égarés et démontré la volonté du pays de maintenir la seule forme de gouvernement qui convienne à une démocratie comme la nôtre. En ces différentes circonstances, je vous ai toujours dit que l'on vous trompait, et, le lendemain, les événements me donnaient raison. Je ne puis donc être suspecté de combattre un jour ce que je me suis toujours fait honneur de défendre.

Comment ai-je usé d'une influence que le gouvernement ne pouvait accorder à l'un de ses adversaires les plus acharnés ? Je pense en avoir indistinctement fait profiter toutes les communes et tous les individus qui ont bien voulu réclamer mon intervention, et cela sans aucune préoccupation de parti.

Quant aux travaux importants et d'utilité générale exécutés ou projetés pour cette circonscription, je revendique une grande part dans leur réalisation, aussi bien pour notre vaste réseau de routes, dont je veux encore voir augmenter l'importance, que pour les lignes de chemins de fer construites ou à construire chez nous. C'est injustement, en effet, qu'on a cherché à me faire passer comme hostile à la ligne de Carentan-Catteret, elle dessert une partie du canton de Périers et je n'ai cessé de joindre mes efforts à ceux de M. Le Noël, soit au Parlement, soit au conseil général, pour en hâter la prompte exécution ; j'ai fait concéder à la compagnie de l'Ouest la ligne de Périers à Carentan et j'ai réclamé aussi, comme intéressante pour le pays, l'étude d'un tramway de Coutances à Coutainville.

Toutes les mesures de nature à alléger les souffrances de l'agriculture, je les ai appuyées et réclamées des pouvoirs publics, et, dernièrement, j'ai eu la bonne fortune, après avoir pris l'avis de toutes nos communes, d'obtenir du conseil général un concours éventuel de 300.000 francs pour l'établissement, dans la Manche, d'une usine de conserves de viandes pour l'armée.

Notre département se trouve ainsi sur les rangs pour être choisi comme centre de fabrication de conserves pour le service de l'armée, et déjà nos plans et devis sont soumis à l'examen du ministre de la Guerre. Je vous demande de me mettre à même de poursuivre, comme député, la réalisation d'un pareil projet, important à la fois pour la défense nationale et pour les éleveurs de notre contrée.

Le programme politique que je vous propose d'approuver peut se résumer ainsi : maintien du suffrage pour tous, du service militaire pour tous, de l'instruc-

tion pour tous. Amélioration progressive du sort des travailleurs par l'établissement de caisses de retraites pour les ouvriers des villes et des campagnes, remaniement des impôts dans un sens démocratique, notamment par la suppression de tous droits sur les boissons hygiéniques et la disparition de l'exercice chez les débitants. Simplification des formalités administratives, réduction des frais de justice. Mais, pour assurer les moindres réformes, il faut placer par-dessus tout et avant tout le respect de la loi et le maintien de l'ordre, garantie nécessaire de la liberté de chacun dans un gouvernement choisi par tous.

Nous voulons donc une politique d'apaisement et de progrès dirigée par des hommes de gouvernement, soutenus eux-mêmes par une majorité unie et compacte, afin de donner satisfaction, dans la prochaine législature, aux vœux nettement exprimés par la majorité du pays.

Enfin, bien décidés que nous sommes à vouloir le maintien de la paix avec nos voisins, il nous faut cependant toujours avoir une politique vigilante et ferme, protégeant partout nos nationaux, défendant les intérêts de notre commerce à l'étranger et tenant haut dans le monde le drapeau de la France.

Veuillez agréer, messieurs et chers compatriotes, l'expression de mes dévoués sentiments.

REGNAULT.

Circonscription de MORTAIN.

M. Arthur LEGRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le dimanche 20 août, les électeurs en France seront appelés à voter pour la nomination des membres de la Chambre des députés. La nation entière aura, le même jour, au même moment, à manifester les sentiments dont elle est animée. Cet acte de la vie d'un peuple est solennel. Chacun de vous en comprendra la gravité.

Je viens de nouveau solliciter l'honneur de vous représenter. Je connais, par une expérience déjà cinq fois renouvelée, la constance de vos sympathies. Je vous offre le même dévouement que par le passé. Je vous demande, en échange, la même confiance.

Il est inutile de reproduire ici les affirmations contenues dans mes précédentes professions de foi. Je les maintiens toutes. Si je vous disais qu'il en est

autrement, ni mes amis ni mes contradicteurs politiques ne me croiraient. Ce à quoi je tiens principalement, c'est à l'estime de tous. La qualité essentielle d'un homme politique est la dignité du caractère. Ma vie, vous le savez, a été toute d'honneur et de travail. Je ne crois pas que l'on y trouve ni une faiblesse ni une violence à l'égard de qui que ce soit.

Partisan convaincu de la souveraineté nationale, j'estime qu'il importe plus que jamais que le suffrage universel ait le droit de désigner lui-même le chef de l'État et d'élire les membres du Sénat.

Mon ardent désir d'être utile ne peut être mis en doute. Tous ceux qui ont bien voulu s'adresser à moi ne me démentiront pas et ne refuseront pas, je pense, de me rendre ce témoignage. Nous avons été assez heureux pour obtenir, après bien des luttes, le maintien de la liberté des bouilleurs de cru. Si, dans l'avenir, ce droit, qui est inhérent au droit de propriété, était de nouveau menacé, soyez convaincus que nous défendrions, comme nous l'avons fait dans le passé, une cause qui a pour elle la justice et l'équité.

Un impôt sur le transport des pommes et des poires nous a été aussi, à deux reprises différentes, proposé par le gouvernement. Cette mesure, qui avait réellement un caractère inique, a été retirée en présence des pressantes protestations contenues dans les nombreuses pétitions que nous avons soumises à vos signatures.

Encore quelques mois et notre arrondissement sera, au point de vue des chemins de fer, l'un des mieux partagés de la Basse-Normandie. Au moment où nos populations vont être appelées à profiter de ce progrès, il n'est pas inutile de rappeler les luttes incessantes soutenues contre les compétitions des départements voisins, qui, à l'origine, voulaient détourner nos lignes à leur profit. Les œuvres de cette nature sont essentiellement collectives. Le temps même est un collaborateur de pareilles entreprises. Si modeste qu'ait été ma part, il me sera cependant peut-être permis de dire que, depuis vingt-sept ans, on m'a toujours trouvé sur la brèche, parmi les plus ardents, pour défendre ces questions, que j'ai constamment étudiées et qui importent à un si haut degré au développement de la richesse du pays.

L'agriculture réclame avec juste raison des encouragements. Elle souffre par suite d'accidents climatériques, qui, heureusement, ne sont que passagers, mais elle souffre aussi, comme le commerce et l'industrie, de la mobilité incessante de nos lois, de l'accroissement constant des impôts, du désordre financier, en un mot, de l'absence d'unité de vues, de pensées et d'action, chez les dépositaires des pouvoirs publics.

La France honnête, celle qui travaille et voudrait épargner, se plaint. Elle a été attristée par des scandales récents, qui doivent être également réprouvés par tous les partis, et qui ont été rendus plus graves encore par le soin que l'on a apporté à étouffer la vérité et à empêcher la lumière de se faire entièrement. Ce n'est pas en s'efforçant de déchristianiser la France que l'on arrivera à relever le niveau moral de la nation, à améliorer le sort du plus grand nombre et à trancher les difficiles problèmes économiques toujours agités et jamais résolus.

Les hommes d'ordre doivent opposer une barrière au flot envahissant du socialisme. Les fausses doctrines troublent les consciences, agitent les esprits

au point d'amener une confusion de toutes choses qui crée un réel péril et qui compromet les principes sociaux et religieux, bases fondamentales de toute société.

Le verdict populaire du dimanche 20 août peut avoir une grande importance sur les destinées de la patrie. Chacun de vous tiendra certainement à user du droit de vote que lui confère la loi.

J'attends votre décision sans craintes ni préoccupations et je vous prie de croire, mes chers concitoyens, à mon fidèle attachement qu'accroîtraient encore, s'il était possible, les nombreux témoignages d'affection que je reçois en ce moment et dont je suis profondément touché.

Arthur LEGRAND, député sortant.

Circonscription de SAINT-LO.

M. Gustave RAULINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

Nous nous connaissons, les uns et les autres, depuis dix-huit ans que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement.

Dans cette période de temps déjà longue, j'ai apporté, je l'affirme, à servir les intérêts généraux du pays et vos intérêts personnels, le dévouement d'un bon patriote et d'un bon citoyen.

Je n'ai pas à vous faire de nouvelle profession de foi.

Je ne suis pas, vous le savez, un homme d'opposition systématique. J'ai soutenu de mes votes, en toute indépendance, les ministères qui se sont, malheureusement, succédé en trop grand nombre depuis dix ans, toutes les fois que les mesures proposées étaient, suivant ma conscience, conformes aux intérêts bien entendus du pays. Tout dernièrement encore, lorsqu'il s'est agi d'assurer l'ordre, je n'ai pas hésité à approuver la conduite du gouvernement.

Je suis pour l'amélioration du sort des travailleurs ; mais j'estime, en même temps, que les problèmes sociaux sont de ceux qu'il faut résoudre par les moyens pacifiques et avec l'expérience du temps. Les sociétés se modifient lentement, et les secousses violentes qu'on veut leur faire subir n'ont d'autre résultat que d'arrêter l'essor du travail en en tarissant les sources. Je suis un homme de progrès, mais je suis aussi un homme d'ordre.

Je veux donc, avant tout, un gouvernement fort et capable de nous assurer un lendemain.

Je veux qu'on gouverne avec des actes et non avec des paroles. Ne nous laissons point prendre aux artifices de langage ; ne nous payons pas de vains mots et de promesses trompeuses.

La défense de notre agriculture a été ma préoccupation constante.

N'est-ce pas à vous, chers agriculteurs, que j'appartiens et par profession et par affection ? Ne suis-je pas un des vôtres ? N'est-ce pas vous qui m'avez fait ce que je suis ?

Toutes les mesures qui ont eu pour résultat de dégrever les charges si lourdes qui pèsent sur nos populations agricoles ont été soutenues de mon concours le plus actif et le plus vigilant.

Ce n'est pas sans peine que nous avons réussi à maintenir le privilège des bouilleurs de cru, c'est-à-dire le droit supérieur, pour le cultivateur, de disposer, comme bon lui semble, du produit de ses vignes ou de ses pommiers.

J'ai réclamé, voté et fait voter des droits protecteurs contre la concurrence étrangère qui menace de plus en plus nos produits agricoles. J'ai sollicité le dégrèvement de nos impôts, tout en maintenant l'équilibre dans nos budgets.

La législature qui vient de s'accomplir a été attristée par des scandales financiers sans exemple.

Je me fais gloire d'appartenir à cette minorité conservatrice que n'a pu efflorer le plus léger soupçon.

Mes chers concitoyens, je n'ai jamais failli ni à mes promesses, ni à ma parole.

A ceux qui m'accuseraient d'impuissance, je répondrais par l'estime, l'amitié et le crédit dont m'honorent tous mes collègues de la Chambre, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent. A ces mêmes détracteurs, je répondrais encore : « Que m'avez-vous demandé ? Que m'a-t-on refusé ? »

Vous m'avez vu à l'œuvre, mes chers concitoyens, vous savez qui je suis et ce que l'on peut attendre du dévouement sans bornes d'un honnête homme qui a consacré, avec un désintéressement profond, sa vie entière à la défense des intérêts de son pays.

Mes chers électeurs, j'ai fait mon devoir.

Vos suffrages seront mon honneur et ma récompense !!

Votre tout dévoué,

Gustave RAULINE, membre du conseil général de la Manche, député sortant.

Circonscription de VALOGNES.

M. le lieutenant-colonel GUÉRIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

J'ai eu, dans le courant de juillet, l'honneur d'adresser à MM. les maires de l'arrondissement une lettre-programme les informant que j'étais dans l'intention de poser ma candidature républicaine lors du renouvellement de la Chambre.

Je me présente devant vous avec confiance. Je suis nettement et franchement républicain et, pour couper court à toute équivoque, je tiens à vous déclarer, dès maintenant, que, si j'ai l'honneur d'être élu député, je prendrai place au centre gauche.

Les principales lignes de mon programme sont les suivantes :

République sage et honnête.

Plus de compromissions, plus de scandales financiers. Que la douloureuse affaire du Panama, qui a eu un si grand retentissement dans la France entière, et dont les conséquences ont amené la ruine de nombreux travailleurs, soit une leçon pour les législateurs futurs et que, dans la nouvelle Chambre, on ne puisse voir se renouveler des votes aboutissant à de pareils désastres.

Je veux que les mots : Liberté et Égalité, que l'on voit écrits sur tous les monuments publics, ne soient pas lettre morte. L'égalité pour tous devant la loi, la liberté de penser et d'agir, à la condition, bien entendu, de ne porter aucune atteinte au gouvernement de la République.

Au point de vue scolaire : Instruction obligatoire, elle est absolument nécessaire dans un pays de progrès comme la France, car il est indispensable que chacun sache lire, de manière à s'intéresser aux affaires publiques et à voter en connaissance de cause, mais je veux que le père de famille reste libre de choisir l'enseignement à donner à son fils.

Au point de vue religieux : grande tolérance, pas de guerre à la religion, mais le prêtre, dont les droits de citoyen sont indiscutables, ne doit, sous aucun prétexte, faire de politique.

Au point de vue militaire : les lois en vigueur répondant aux besoins de la défense nationale, le patriotisme fait un devoir de n'y rien changer.

Au point de vue de l'agriculture : diminution progressive des impôts qui pèsent trop lourdement sur les produits du sol ; défense énergique des intérêts agricoles ; vulgarisation des progrès à apporter à la culture des terres. L'élevage doit être encouragé et protégé par tous les moyens possibles. Les sommes énormes provenant du pari mutuel devront être employées dans une plus large mesure à l'achat de chevaux reproducteurs.

Au point de vue de nos côtes : il est une question dont l'importance ne peut échapper à personne. La mise en état de défense du Cotentin s'impose. Nos richesses agricoles doivent être à l'abri d'un coup de main possible. Alors qu'une ligne inexpugnable de forteresses nous garantit du côté de l'Est, il est grand temps de songer aux intérêts de la défense dans nos parages.

Du reste, j'habite parmi vous. Vos intérêts sont les miens et vous pouvez être assurés que je mettrai au service de votre cause toute mon énergie et la plus grande activité.

Dès maintenant, je tiens à faire connaître que, si j'ai l'honneur d'être élu député, je m'engage à réunir chaque année, au moment des vacances parlementaires, les maires, au chef-lieu de canton, afin de causer avec eux, de m'enquérir de leurs désirs et de connaître les besoins de leurs communes. De plus, je serai toujours à la disposition des électeurs qui me feraient l'honneur de venir me trouver ou de m'écrire pour quelque demande ou renseignement que ce soit.

Veuillez agréer, chers compatriotes, l'assurance de mon dévouement le plus absolu.

Lieutenant-colonel GUÉRIN, de l'armée territoriale,
officier de la Légion d'honneur.

MARNE

Circonscription de CHALONS-SUR-MARNE.

M. Léon BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Avec l'appui unanime des Associations républicaines de l'arrondissement de Châlons, j'ai l'honneur de vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1889.

Je n'ai rien changé au programme que vous avez, il y a quatre ans, consacré par vos suffrages.

J'y suis resté fidèle et ma volonté est d'en poursuivre, avec persévérance, l'entière réalisation.

Certaines des réformes que je considérais alors comme nécessaires ont été accomplies. D'autres restent en discussion : je donnerai tout mon concours à leur adoption définitive.

A mes yeux, les plus urgentes sont :

La réforme de l'impôt foncier, conçue dans le sens du dégrèvement de la petite propriété;

Celle de la législation des boissons, où la suppression de l'exercice peut être conciliée avec la réglementation équitable du droit du propriétaire, vigneron ou agriculteur, sur les produits de sa récolte ;

Celle des prestations et des octrois;

La loi sur l'assurance des ouvriers contre les accidents de l'industrie;

Les lois sur les Sociétés de secours mutuels et sur les Sociétés coopératives ;

Et la loi générale des associations.

La prochaine législature devra également poursuivre avec résolution l'étude du crédit agricole et des retraites ouvrières. La difficulté de ces deux problèmes ne doit pas décourager nos efforts.

Il faut que l'État facilite aux travailleurs l'assurance contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse.

Il faut qu'il offre aux cultivateurs les moyens de se procurer, à un taux raisonnable, les avances nécessaires à la mise en valeur de leurs biens.

La situation générale de l'agriculture devra d'ailleurs appeler encore l'attention des Chambres. Il y a un intérêt national à ce que le cultivateur français trouve dans la vente de ses produits une rémunération suffisante pour le retenir sur son domaine et enrayer le mouvement qui entraîne vers les villes les populations des campagnes. Je voterai sans hésiter les mesures qui paraîtront nécessaires à cet effet.

Messieurs, la République n'est plus discutée ; ses plus violents adversaires se résignent à l'accepter aujourd'hui et viennent se rallier à elle.

Mais, pour que le travail de cette législature soit fécond, il faut qu'il se forme dans la Chambre une puissante majorité politique, d'accord non seulement sur le nom de la République, mais aussi sur l'ensemble des idées qu'elle représente ; il faut que cette majorité soit également résolue à ne rien céder des lois déjà votées, des conquêtes déjà faites et à poursuivre sans relâche l'accomplissement du programme de liberté civile et politique, de neutralité religieuse, d'égalité et de solidarité sociales qui n'est que le développement des principes de la Révolution Française.

Les élections qui se préparent au milieu du calme et de la confiance de tous, semblent nous promettre cette majorité. C'est dans ses rangs que je reprendrai ma place, si vous me faites l'honneur de me désigner de nouveau.

Mes chers concitoyens,

Pendant la dernière législature, la confiance de M. le Président de la République m'a appelé aux plus hautes fonctions de l'État.

Successivement Ministre de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de la Justice, j'ai porté, pendant plus de trois années, les lourdes responsabilités du pouvoir.

Appelé au ministère de la Justice, à l'heure la plus périlleuse, j'y ai fait simplement et, je puis le dire, courageusement mon devoir.

J'ai laissé passer, en les méprisant, les injures et les calomnies, ne voulant alors d'autre juge que ma conscience.

Aujourd'hui, j'accepte un autre jugement : le vôtre. Étant sans reproche, je l'attends sans crainte.

Vive la République !

Léon BOURGEOIS,
Député sortant, ancien Ministre.

LES SIX ASSOCIATIONS RÉPUBLICAINES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHALONS,

A Messieurs les électeurs de l'arrondissement.

Chers concitoyens,

Nous avons l'honneur de recommander à vos suffrages la candidature de M. Léon Bourgeois.

Tous, vous connaissez sa belle carrière administrative, la grande situation qu'il s'est faite à la Chambre, son expérience consommée des affaires, sa grande puissance de travail et son infatigable dévouement à la République; vous vous souvenez, enfin, de tous les services que notre honorable député n'a cessé de rendre et, pour ne citer que l'un des derniers, vous n'ignorez pas que c'est à son influence auprès des pouvoirs publics que nous devons la création récente de la Chambre de commerce de Châlons.

A peine réélu au Parlement, en 1889, M. Léon Bourgeois est nommé Ministre de l'Intérieur, et, en cette qualité, il obtient l'une des plus fortes majorités républicaines que la dernière Chambre ait fournies. Quelque temps après, il occupe le ministère de l'instruction publique, où il se montre administrateur de premier ordre. Il ne quitte ce poste que pour accepter, avec une abnégation véritable, dans les circonstances les plus périlleuses, celui de Ministre de la Justice, où sa rigoureuse honnêteté lui permet de triompher de toutes les attaques.

Constamment honoré de la confiance du Président de la République et de la majorité du Parlement, notre éminent Député a eu l'insigne honneur d'être Ministre pendant plus de trois années, au cours de la législature qui finit.

Chers concitoyens,

La République est aujourd'hui reconnue par l'immense majorité de la nation comme étant le Gouvernement nécessaire; depuis vingt-trois ans elle a subi une épreuve décisive, et ce n'est pas, au lendemain du beau succès remporté par la France sur la question de Siam, que les bons citoyens songeraient un seul instant à le contester.

Désormais maîtresse de ses destinées, la France peut envisager l'avenir avec confiance; son Gouvernement réparateur, fondé sur l'expression sincère du suffrage universel, a su donner à notre pays toutes les libertés, maintenir l'ordre à l'intérieur, marcher sagement, mais sûrement, dans la voie du progrès et des réformes sociales, reconquérir son rang dans le monde et gagner l'amitié précieuse d'un grand peuple.

L'union de tous les bons Français ne peut exister que sur le terrain de la République et de ses lois actuelles. Nos adversaires, qui les ont toujours combattues avec acharnement, ne sauraient donc réaliser ce légitime désir de l'immense majorité des électeurs, car, s'ils parvenaient au pouvoir, ils remettraient fatalement en discussion toutes les précieuses conquêtes dont s'honore notre vaillante démocratie.

Vous donnerez donc tous vos voix à l'honorable M. Léon Bourgeois, qui, ayant déjà réussi à grouper autour de sa haute personnalité tous les républicains de l'arrondissement, saura réunir dans un même sentiment de solidarité républicaine et d'amour du progrès, tous ceux qui, enfin convaincus, viendront faire acte d'adhésion sincère à la République.

Chers concitoyens,

Pas d'abstentions! Tous aux urnes! Votons en masse pour M. Léon Bour-

geois, député sortant, qui a rempli loyalement tout son devoir, et qui, mieux qu'aucun autre, pourra faire, dans notre patriotique Champagne et sur cette terre quasi-frontière, l'union de tous les citoyens!

Vive Léon Bourgeois!

Vive la République!

(*Suivent un grand nombre de signatures.*)

Circonscription d'ÉPERNAY.

M. Ernest VALLÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1889.

Durant les quatre années qui se sont écoulées depuis cette époque, des événements importants se sont accomplis, qui ont donné à la France plus de grandeur et à la République plus de sécurité.

A l'extérieur, nous nous sommes assuré une amitié précieuse; nous avons montré une fois de plus, par les brillants faits d'armes du Dahomey, quelle était la valeur de notre armée; et nous venons de prouver, à propos des affaires de Siam, que notre Gouvernement sait parler avec fermeté quand il s'agit de faire respecter les droits de la nation.

A l'intérieur, un grand apaisement s'est produit. Les partis qui combattaient avec le plus d'acharnement nos institutions sont aujourd'hui divisés. La plupart d'entre eux se résignent à accepter la République, et ceux qui conçoivent encore quelque espérance d'un retour à la Monarchie, ne forment plus que des groupes isolés, sans importance et sans force.

La lutte peut être considérée comme finie.

Mais si ce désarmement presque général donne satisfaction au parti républicain, qui l'a provoqué par sa sagesse et sa clairvoyance, il ne saurait lui faire oublier aucun des articles de son programme, aucune de ses aspirations démocratiques.

La République a son drapeau, qui renferme dans ses plis le résumé des principes sortis de notre grande révolution; c'est ce drapeau qu'il faut continuer de défendre et ne jamais abaisser devant les nouvelles recrues.

Déjà, de nombreuses réformes ont été accomplies dans l'ordre politique et social.

Nous avons tous la liberté; nos enfants sont égaux à l'école et à l'armée;

et les travailleurs de toute profession ont trouvé dans la loi sur les syndicats un puissant instrument d'émancipation. Ces conquêtes, il importe à tout prix de les conserver.

La dernière législature a fait, de son côté, une œuvre qui ne restera pas stérile.

Elle a apporté la clarté dans nos finances en unifiant le Budget; elle a transformé notre système économique, qui était devenu ruineux pour l'agriculture; elle a facilité les transactions commerciales, augmenté le mouvement des personnes et des marchandises en abaissant les tarifs sur les transports par grande vitesse; elle a diminué l'impôt foncier, les frais de justice, et, plus qu'aucune autre législature ne l'avait jamais fait, elle s'est occupée des questions ouvrières.

La Chambre nouvelle aura, elle aussi, sa tâche à remplir.

Il ne manque pas de réformes dont l'étude s'impose au législateur :

Remaniement de notre système d'impôts;

Suppression des octrois;

Abaissement des droits de mutations;

Simplification des formalités de procédure;

Augmentation de la compétence des juges de paix;

Organisation du Crédit agricole;

Création d'une Caisse nationale de retraites pour les employés et les ouvriers des villes et des campagnes.

Si l'étude de ces réformes peut se faire dans le calme, si elle n'est pas entravée par des discussions stériles, les solutions qui en découleront marqueront un nouveau pas en avant; mais la route du progrès ne sera pas fermée pour cela aux générations futures, car le progrès lui-même est infini.

Votre député aura, de plus, à s'occuper, au point de vue local, du projet de chemin de fer de Montmirail à Épernay et des différentes questions que pourrait soulever la présence du phylloxera dans notre merveilleux vignoble.

Vous n'ignorez pas que vous pouvez compter, mes chers concitoyens, sur mon dévouement à la chose publique et à vos intérêts privés.

Vive la France !

Vive la République !

Ernest VALLÉ,
Conseiller général de la Marne, député sortant.

———

1re circonscription de REIMS.

M. Léon MIRMAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Pour une fois, la situation électorale est nette. Depuis plus de six mois on manœuvrait, on intriguait; aujourd'hui la fusion est faite de tous les partis réactionnaires et de la fraction ultra-modérée du parti républicain. C'est plus qu'une alliance électorale, c'est la formation d'un grand parti de réaction dont tous les éléments sont unis par la peur des idées nouvelles, des transformations sociales que la démocratie attend et réclame de la République.

Citoyens,

Nos adversaires se rallient à droite, allions-nous à gauche! Groupons pour une action commune tous les hommes résolument progressistes des vieux cadres républicains, tous ceux que ne séparent que de mesquines questions de mots et de formules et qui ont le même besoin d'améliorations pratiques et immédiates, le même désir de justice, de loyauté civique et de fraternité.

Ouvriers — auxquels les réactionnaires promettent, la veille des élections, la défense des syndicats dont ils expulsent les adhérents le lendemain du vote,

Employés — de toutes catégories, dont les salaires sont dérisoires, et qui n'avez encore rien fait pour organiser la résistance,

Petits commerçants — écrasés par des impôts et patentes vexatoires, débordés par la coalition anonyme des capitaux,

Républicains — de toutes professions, qui attendez autre chose de la République que vous avez fondée,

Il est temps d'unir vos efforts et, à l'armée menaçante où s'enrôlent les vieilles haines réactionnaires, les antiques rancunes et les jeunes ambitions cléricales, d'opposer enfin un parti de progrès, d'action républicaine.

Le travail ne lui manquera pas. J'indique comme points de repère les réformes suivantes :

I. — Pénalités spéciales et rigoureuses contre les députés et ministres ayant trafiqué de leur mandat. Surveillance étroite des relations entre le monde politique et le monde des affaires.

Interdiction à tout membre du Parlement de faire partie de conseils d'administration de sociétés financières. Suppression des cumuls électifs.

Interdiction aux députés du droit de voter pour les absents.

Organisation du mandat impératif.

II. — Revision de la Constitution. Suppression du Sénat.

Maintien et défense des lois scolaire et militaire. Les compléter, les fortifier; fermer les portes entr'ouvertes par où recommencent à passer trop de privilégiés.

Séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des cultes.

III. — Réorganisation complète de la magistrature.

Justice rapide avec délai maximum, et gratuite.

Laïcisation du serment. Protection des témoins contre les attaques injurieuses des avocats.

Revision des pénalités (les amendes infligées aux riches constituent une pénalité dérisoire).

Répression draconienne des fraudes dans la livraison des fournitures militaires.

IV. — Fonctionnaires : diminution des gros traitements, relèvement des petits, gratifications exclusivement accordées à ces derniers.

Reconstitution progressive de la caisse spéciale des retraites. Retraites proportionnelles.

Conseils de prud'hommes jugeant les différends entre les fonctionnaires et l'État.

Respect absolu de la liberté de conscience.

V. — Impôt unique et rapidement progressif sur le capital ou le revenu.

En attendant, ensemble de lois partielles destinées à atteindre le superflu et à dégrever le nécessaire; suppression des octrois.

Impôt sérieux et rigoureusement appliqué sur les opérations de Bourse.

VI. — Protection du petit commerce contre les centralisations capitalistes.

Revision démocratique du régime des patentes.

Suppression des monopoles accordés à des particuliers ou à des sociétés (chemins de fer, mines, gaz, etc.).

VII. — Répression rigoureuse des coalitions, accaparements, spéculations ayant pour effet de fausser les cours naturels des produits nécessaires à l'alimentation et à l'industrie.

Défense du crédit de l'État, de la fortune publique, des intérêts nationaux contre la haute-banque en général, et l'insatiable cupidité de quelques Juifs cosmopolites en particulier.

VIII. — Travail. L'État ne doit pas seulement protéger le corps de l'ouvrier, se préoccuper de son hygiène, il a le devoir aussi impérieux de protéger sa personne morale en lui assurant, en échange de son travail, un minimum de bien-être indispensable à la vie normale de son esprit. Il interviendra donc dans les contrats de travail, où la liberté d'un des contractants est illusoire aujourd'hui, pour fixer un minimum de salaires et une durée maximum de travail.

Protection des syndicats. Développement des conseils de prud'hommes; accession à ces conseils de tous les corps de métiers. Suppression du livret.

Relèvement des salaires des femmes; à travail égal, salaire égal.

Entretien des infirmes et des invalides du travail à la charge de l'État.

Caisses de retraites pour la vieillesse. Protection vigilante de l'enfance.

Interdiction d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français de la profession et de la région.

Préparation d'un code protecteur du travail, aussi nécessaire que le code civil.

Citoyens,

Un programme ne vaut que par l'activité et la ténacité qu'on met à le défendre. Il ne s'agit pas de regarder et de maudire la vieille forteresse où s'abritent tant d'injustices et de privilèges, il faut l'attaquer de tous côtés, pierre à pierre, revenir dix fois à la charge obstinément.

Soutenu par une constante collaboration avec ses électeurs, le député peut accomplir une partie de cette tâche, faire œuvre modeste, mais utile. Je le tenterai.

Léon MIRMAN.

2e circonscription de REIMS.

M. Adrien LANNES DE MONTEBELLO,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Mon nom vous est connu.

Il y a plus d'un demi-siècle que ma famille est fixée dans cet arrondissement.

Moi-même j'ai vécu parmi vous depuis mon enfance.

Je crois donc être à même de connaître vos intérêts et de les défendre. J'espère, en outre, être avec vous en communauté d'idées politiques.

Pendant près de vingt ans, vous avez été représentés au Parlement par un républicain éprouvé, M. le docteur Thomas.

Aussi longtemps que ce vétéran de la démocratie aurait été disposé à conserver le mandat que votre confiance n'a cessé de lui renouveler, à juste titre, je n'aurais pas eu un seul instant la pensée de le lui disputer.

Aujourd'hui, M. Thomas a pris définitivement la résolution de céder la place à un autre républicain. Sa succession électorale est vacante : j'ai l'honneur de la solliciter de vos suffrages.

J'ai toujours été républicain.

Je continuerai de l'être.

J'ai servi de mon mieux la République dans les moments difficiles où, menacée de divers côtés, elle luttait pour l'existence.

J'étais convaincu qu'au point de notre histoire où nous étions arrivés, après les révolutions et les catastrophes nationales où avaient sombré toutes les anciennes formes monarchiques, avec les progrès constants d'une démocratie qui avait pris enfin conscience d'elle-même, la République seule pouvait être la constitution définitive de ce pays.

L'événement a prouvé que je ne m'étais pas trompé. Non seulement la République a duré, mais peu à peu les anciens partis se sont désagrégés et ont abdiqué autour d'elle.

La France était presque le seul pays du monde qui restât divisé sur la question de la forme du Gouvernement. Il y avait là, pour elle, une cause de faiblesse à laquelle échappaient les autres nations. Il est permis maintenant d'entrevoir le jour où cette cause de faiblesse disparaîtra complètement, et, pour ma part, j'applaudirai de grand cœur à l'union prochaine de tous les enfants de la même patrie sous le même drapeau.

Pendant trop longtemps, la politique n'a été qu'une bataille continue, d'où vainqueurs et vaincus sont sortis impuissants à servir l'intérêt général.

Après vingt ans de ces luttes stériles, le sentiment public est qu'il faut en finir avec les discussions vagues, les étiquettes trompeuses qui n'indiquent plus rien, ni partis, ni tendances; avec ces questions grossies outre mesure, qui n'ont cependant qu'une importance très relative, quand on envisage les réformes utiles et pratiques dont la réalisation est bien plus urgente.

Ce que l'immense majorité du pays réclame, à la suite de ces compétitions où s'est dépensée parfois, sans résultats efficaces, une si grande somme de talent et d'énergie, c'est l'apaisement. Non pas l'apaisement dans l'immobilité, mais l'apaisement dans le travail fécond.

C'est donc à l'étude pratique, patiente, continue des intérêts généraux qu'il faut se consacrer désormais, et, si l'on veut mener à bien cette tâche, il est nécessaire d'abandonner certains problèmes trop hâtivement posés, pour la solution desquels on s'est épuisé en vains efforts depuis si longtemps.

La Constitution, par exemple, n'est assurément pas parfaite; elle n'est pas destinée à demeurer une formule absolue, immuable, pour le gouvernement de la France. Cependant, telle qu'elle est, elle ne nous gêne en rien pour améliorer notre administration, pour introduire dans nos finances un ordre sévère es une sage économie. Elle n'a point empêché le vote de la loi scolaire et de la loi militaire, qui sont pour nous des lois sur lesquelles on ne saurait revenir sans renouveler des querelles irritantes et dangereuses, dont l'unique résultat serait d'affaiblir nos forces nationales et de détourner l'attention des réformes pratiques.

La Constitution ne fait obstacle à aucun progrès : je m'opposerai donc à tout projet de revision constitutionnelle.

Une autre question a aussi passionné les esprits, dans ces dernières années, c'est la séparation des Églises et de l'État.

Je suis partisan du maintien du Concordat, parce que, loyalement appliqué de part et d'autre, il assure à notre pays deux grands bienfaits : l'indépendance de la société civile et la paix religieuse. J'ajoute qu'au point de vue des intérêt

extérieurs de la France, nous devons conserver avec le Saint-Siège des rapports délimités par le Concordat.

Ces explications données, voyons maintenant ce que doit être une politique destinée à servir efficacement les intérêts généraux.

Je ne suis pas un homme à système : je suis un homme de liberté. Le peu d'expérience que j'ai acquise en politique m'a appris à me défier du rôle de plus en plus envahissant qu'on voudrait faire jouer à l'État. J'ai beaucoup plus confiance dans l'initiative individuelle et dans le bon sens de mes compatriotes que dans tous les règlements que l'État peut édicter sous prétexte de protéger l'individu, et qui, en réalité, ne tendent qu'à l'emmailloter et à le tenir en lisière comme un enfant incapable de marcher.

Je ne suis donc pas socialiste. C'est-à-dire que je repousse l'intervention à outrance de l'État dans toutes les fonctions de la vie sociale ; je la repousse comme funeste au progrès, surtout dans un pays où l'esprit d'initiative et de liberté est si vivace et pourrait devenir si fécond.

Je voudrais voir les attributions de l'État réduites au strict nécessaire ; ces attributions essentielles qu'il conserverait comme gardien naturel de l'unité nationale. Il ne les exercerait que plus fortement et plus sûrement. J'estime, en conséquence, que c'est vers la décentralisation administrative, vers la constitution progressive des pouvoirs locaux qu'il est utile de s'orienter.

La décentralisation facilitera la solution des grandes questions financières et sociales qui se poseront instamment devant la prochaine législature.

Une des principales préoccupations de la Chambre future devra être l'établissement d'un budget rigoureusement sincère, dont on assurera l'équilibre, non au moyen d'expédients, mais au moyen d'économies sérieuses, résultant de la suppression de tous les rouages superflus, de toutes les fonctions inutiles. Il ne suffit pas de renoncer à créer des places nouvelles, il faut encore tailler résolument dans celles qui existent.

La refonte, la simplification de tout notre organisme administratif sont d'ailleurs nécessaires. La multiplicité, la rapidité des moyens de communication ont complètement changé les conditions de la vie sociale, et la France de 1893 ne saurait être administrée par les mêmes procédés que la France de l'an VIII.

Grâce aux économies, on obtiendra non seulement l'équilibre du budget, mais encore des excédents réels, qui permettront d'alléger les charges du pays. Quand ces excédents seront suffisants, il conviendra de les employer de préférence au dégrèvement de l'impôt foncier, des frais de justice, des impôts de consommation, si onéreux pour les ouvriers et pour les petits revenus.

On voit par là combien l'amélioration de nos budgets peut contribuer à la solution des questions sociales. Il y a aussi beaucoup à attendre de la liberté d'association, d'une loi plus libérale sur la mutualité, de caisses d'assurances instituées avec le concours des pouvoirs locaux décentralisés.

Ce n'est là qu'une ébauche du programme que je suis prêt à développer devant vous. J'espère toutefois qu'elle suffira à vous convaincre que, sincèrement républicain, je n'ai qu'un but, l'application rigoureuse des principes démocratiques : principes d'égalité devant la loi ; principes de liberté et de tolérance,

derrière lesquels pourront s'abriter toutes les croyances et toutes les convictions; principes de justice, que je travaillerai de toutes mes forces à faire prévaloir dans le domaine social, afin de permettre aux humbles et aux faibles de s'associer et de se défendre sans recourir à la protection toujours coûteuse et dangereuse de l'État.

C'est ainsi que j'espère concourir à cette paix sociale que nous désirons tous, parce qu'elle est actuellement la condition nécessaire du travail fécond, du progrès réel et de la prospérité du pays.

Électeurs,

Connaissant vos intérêts agricoles, industriels et commerciaux, c'est de ces intérêts, et non d'un système absolu, que je m'inspirerai en matière économique.

L'agriculture, si éprouvée, a besoin des droits protecteurs votés par la dernière Chambre; je suis donc d'avis de maintenir les produits agricoles au tarif général des douanes.

Mais je pense aussi que, pour développer nos relations internationales et commerciales, pour favoriser l'exportation des produits français, tels que nos vins de Champagne, qui jouissent à bon droit dans le monde d'une réputation universelle et qui font la fortune du pays, il faut savoir, le cas échéant, négocier avec certaines nations des traités de commerce, comme nous venons de le faire avec la Russie, traités dont seront, bien entendu, exclus les produits agricoles.

Les réformes nécessaires que je viens d'indiquer sommairement ne peuvent être faites, ou du moins bien faites, qu'avec un gouvernement digne de ce nom. Les divisions dont nous avons souffert depuis de trop longues années, et qui ont empêché dans la dernière Chambre la constitution d'une majorité homogène, ont détendu et affaibli le ressort du gouvernement. Je veux revenir à la vérité du gouvernement parlementaire, qui n'est pas le gouvernement du parlement, mais celui d'un ministère issu de la majorité de ce parlement, ayant des idées, un programme, de l'initiative, de la volonté, en agissant sous le contrôle des Chambres.

Tels sont mes principes.

Si vous les acceptez, ou plutôt si ce sont les vôtres, je sollicite l'honneur de vous représenter. Investi de votre confiance, j'en poursuivrai l'application avec résolution et fermeté.

Je les résume en ces mots :

République définitive.

Apaisement par la liberté au dedans.

Paix et dignité au dehors.

Adrien LANNES DE MONTEBELLO.

Circonscription de SAINTE-MENEHOULD.

M. Paul BERTRAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

En 1889, par la majorité de vos suffrages, j'étais élu député de l'arrondissement de Sainte-Menehould : ce fut pour moi un grand honneur et bien sincèrement je remercie ceux qui, m'accordant leur confiance, m'ont donné le mandat de les représenter à la Chambre. Aujourd'hui, quatre années sont presque écoulées, et la France est appelée à se prononcer à nouveau et à affirmer sa volonté.

Mes convictions politiques n'ont pas changé, c'est comme républicain que je me présente une deuxième fois à vos suffrages et je désire que la République, de plus en plus acceptée comme le Gouvernement normal et régulier de la France, soit conciliante, ouverte à tous les Français qui, sans arrière-pensée, veulent réellement l'union dans la République.

Je souhaite la paix à l'extérieur : à l'intérieur, une politique d'apaisement, s'inspirant des idées de progrès, de justice et de liberté, avec le respect de l'ordre et sans troubles dans la rue : une politique financière dirigée dans la voie des économies et d'une plus juste répartition de l'impôt, et se préoccupant de l'amortissement de notre dette nationale.

Sans vouloir affirmer que la Constitution soit parfaite et ne puisse pas être améliorée sur quelques points, il faut, à mon sens, se montrer d'une grande prudence sur la question de revision, et je suis de ceux qui tiennent à conserver et le Sénat et la présidence de la République.

Si, d'une part, envisageant les droits du pouvoir civil, je considère comme justes les principes sur lesquels reposent les lois scolaire et militaire, d'autre part, je ne veux pas en faire des armes de combat, au nom même de cette grande liberté qui s'appelle la liberté de conscience.

Représentant d'un arrondissement essentiellement agricole, j'ai, au cours de cette législature, fait partie du groupe agricole de la Chambre : je pense qu'il est bon, qu'il est prudent que, par un tarif protecteur, l'Agriculture française soit défendue contre la concurrence étrangère ; tout en étant partisan d'une loi sur la réforme des boissons, j'estime que le privilège dit des bouilleurs de cru doit être maintenu pour les récoltants comme étant en quelque sorte une opération complémentaire de leur récolte.

Messieurs les électeurs, la parole est au suffrage universel ; à vous donc de

prononcer et de dire si vous voulez encore me désigner comme le représentant de l'arrondissement de Sainte-Menehould à la Chambre des Députés.

Vive la France! Vive la République!

Paul BERTRAND,
député sortant.

Circonscription de VITRY-LE-FRANÇOIS.

M. L. MORILLOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Les 6.270 voix que vous m'avez accordées en 1889, l'approbation que, par une imposante majorité, vous avez donnée à mon attitude politique lors des dernières élections au Conseil général, m'imposent le devoir de solliciter à nouveau vos suffrages.

Une profession de foi de ma part est presque inutile : votre opinion est déjà faite.

Sans approuver, est-il besoin de le dire, ce qu'il y a d'extrême dans les doctrines socialistes, je ne suis pas un ennemi du progrès, loin de là. Si je pense qu'il faut assurer la sécurité à ceux qui vivent d'une aisance loyalement acquise, j'estime aussi qu'il est de toute nécessité d'améliorer le sort des ouvriers, qui ont leurs droits tout comme les autres; je n'hésite pas à le déclarer, il faut, dans une certaine mesure et sous des conditions que l'on ne peut rechercher ici, que le travailleur honnête et laborieux, qu'il soit citadin ou rural, soit assuré dans sa vieillesse d'une retraite suffisante et méritée. On doit aussi à tout prix empêcher le renouvellement des scandales dont nous avons été témoins, et qui ont porté une si rude atteinte aux économies des plus humbles.

A quoi bon détailler les améliorations nécessaires à nos lois et à notre administration? Très certainement, je serais partisan, que l'on n'en doute pas un seul instant, de la suppression du principal de l'impôt foncier; mais ne croyant pas la chose possible, pour le moment du moins, il me répugne de vous leurrer par de vaines promesses; n'est-il pas plus loyal de vous dire sincèrement la vérité tout entière? Je ne crois pas, je le répète, que l'on puisse arriver à la suppression de cet impôt tant que nous serons dans la nécessité de donner à l'armée et à la marine les sommes énormes que les puissances voisines nous forcent d'y consacrer tous les ans. Quant à la conversion de la rente 4 1/2, une voix autorisée vous l'a annoncé du haut de la tribune parlementaire, les ressources

qu'elle peut procurer sont escomptées d'avance, et leur emploi est indiqué depuis longtemps.

Ce que nous devons tâcher de faire, c'est de répartir plus équitablement les impôts existants, de supprimer ce qu'ils ont de choquant et d'injuste. Il faut en terminer avec la réforme de la législation des boissons, tout en maintenant dans ce qu'il a de rationnel le droit des bouilleurs de cru. Il faut opérer promptement la revision du cadastre, des frais de justice, en un mot, niveler les inégalités que nous constatons tous les jours ; il faut enfin faciliter aux cultivateurs les moyens de profiter des progrès de la science et de relever ainsi leur situation si précaire depuis quelques années.

Un mot seulement de la question politique. Lorsque, il y a quatre ans, vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre des députés, je suis allé siéger au centre gauche; aujourd'hui, si vous voulez bien renouveler mon mandat, c'est à la même place que j'irai m'asseoir. Je ne suis pas, en effet, comme certains le prétendent dans un but facile à concevoir, un rallié de la dernière heure, un résigné, comme on dit vulgairement. Depuis maintes années, j'ai adhéré franchement et sans arrière-pensée à la République; j'accepte également les lois militaires et scolaires, que je désire, ce que certainement vous voulez vous-mêmes, voir appliquer avec le plus large esprit de tolérance, de conciliation et de respect de la liberté de conscience.

Partisan des droits de douane, que j'ai votés, je suis décidé à les maintenir : ce qui ne veut pas dire qu'ils devront éternellement rester ce qu'ils sont aujourd'hui; il y aura sans nul doute à leur faire subir des modifications que la pratique et l'expérience démontreront indispensables. En tout cas, vous pouvez être assurés que je me consacrerai tout entier à l'étude des lois générales aussi bien qu'aux besoins particuliers à notre région.

Si, satisfaits de mes déclarations, vous me nommez à nouveau votre représentant, c'est avec confiance et courage que je travaillerai de toutes mes forces à la défense de vos intérêts, à la prospérité de la France et de la République.

L. MORILLOT,
docteur en droit, député sortant.

Mes chers compatriotes,

Du scrutin du 20 août 1893, il me paraît surtout se dégager ce fait, c'est que vous vous êtes prononcés en très grande majorité contre une politique sectaire et dangereuse. Cette politique a malheureusement et pendant trop longtemps prévalu dans le Gouvernement de notre pays; vous avez acclamé, en même temps que la République, la politique de conciliation, d'apaisement et de respect de la liberté de conscience dont je me suis fait le champion.

Or, comme par suite des circonstances, je me trouve être aujourd'hui devant

vous le seul représentant de ces idées, je n'ai pas le droit d'hésiter et je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Par vos votes, vous avez approuvé ma profession de foi : vous savez que je ne suis pas un réactionnaire, que je suis un républicain, bien décidé à accomplir les réformes reconnues utiles, mais bien décidé aussi à repousser toutes les utopies qui sont les plus sûres ennemies du progrès.

Il est superflu d'insister. Vous aurez, le 3 septembre, à choisir entre le représentant des idées radicales et celui des idées libérales et modérées; entre l'enfant du pays, habitant le pays, et le Maire d'un des arrondissements de Paris.

Si vous me faites l'honneur de me nommer à nouveau votre représentant, je m'inspirerai des principes que je vous ai exposés ; je ferai tous mes efforts pour faire appliquer, dans nos lois et notre administration, des pratiques véritables de justice et de liberté, qui, ramenant le calme dans les esprits et faisant disparaître les divisions, contribueront à la prospérité de notre pays, à la gloire de la France et de la République.

L. MORILLOT,
Conseiller général, docteur en droit, député sortant.

MARNE (HAUTE-)

Circonscription de CHAUMONT.

M. BOURLON DE ROUVRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter de nouveau vos suffrages.

N'ayant jamais été, quoi qu'on dise, adversaire de la forme républicaine, j'ai eu le sentiment très net, dès mon arrivée à la Chambre, que le Gouvernement républicain seul était désormais possible en France ; partisan résolu de la stabilité et de l'ordre, je n'ai pas hésité à défendre les ministères contre les adversaires du Gouvernement et contre les hommes qui prétendaient l'entraîner sur la pente dangereuse aboutissant au socialisme révolutionnaire.

Si le suffrage universel croit devoir me renouveler l'expression de sa confiance, je ne cesserai de faire appel à tous les dévouements pour former à la Chambre une majorité de gouvernement décidée à suivre une politique tolérante, mais nettement et loyalement républicaine, à étudier les améliorations qu'il convient d'apporter à notre système économique et financier, à faire aboutir les réformes nécessaires.

La République n'est plus menacée que par ceux qui compromettent la religion dans les violences de la politique. Respectueux de la liberté de conscience, mais résolu à défendre les droits de l'État, en maintenant les lois qui les consacrent, je demande à tous les bons citoyens de s'unir pour donner au Gouvernement le concours le plus dévoué, afin de travailler à la pacification sociale et religieuse et à l'étude des grandes questions qui passionnent le pays.

La Chambre, dont le mandat expire, a eu la lourde tâche d'établir de nouveaux tarifs douaniers qui, nous l'espérons, donneront à notre agriculture si éprouvée, aide et protection. Grâce à nos efforts, elle a maintenu le droit des bouilleurs de cru, et la Chambre nouvelle devra la suivre dans cette voie ; elle a voté quelques lois excellentes, parmi lesquelles celle qui exonère nos jeunes soldats du service des colonies. Elle a eu la satisfaction de voir notre situation

à l'étranger améliorée par des alliances qui nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

La Chambre que le pays va nommer aura à remplir de hautes missions : elle contribuera à l'élection du Président de la République ; grâce à l'union de tous ceux qui sont attachés aux principes conservateurs de toute société, elle devra fonder un grand parti républicain de gouvernement qui pourra étudier les réformes que la Chambre actuelle, dépourvue d'une majorité véritable, n'a pu faire aboutir.

Au point de vue financier, il convient d'apporter la plus grande économie dans la gestion des deniers publics ; il faut que nos représentants s'abstiennent de demander à chaque instant des dépenses supplémentaires qui ne correspondent à aucune augmentation de revenus.

Je voterai les dégrèvement qui, à la suite de remaniements d'impôts, pourront être proposés en faveur des cultivateurs et des vignerons. Je demanderai, comme je l'ai déjà fait pour les vignes, que toute terre reconnue momentanément improductive, pour autre cause que l'impéritie de son propriétaire, soit exemptée d'impôt pour l'année courante.

Au point de vue social, je dirai aux ouvriers que, si le socialisme ou le collectivisme sont un danger pour la Patrie, la bonne et équitable solution des questions sociales est, au contraire, un gage d'avenir : en respectant absolument la liberté du travail, je voterai les lois qui me paraîtront de nature à améliorer la situation sociale du travailleur. J'aurai toujours pour objectif d'assurer l'alliance féconde du travail et du capital, au lieu de semer entre eux des germes de discordes qui se traduisent, sous la forme de grèves ou de chômages, par des pertes incalculables.

Au point de vue économique, j'ai voté les lois de protection pour notre agriculture et notre industrie, conformément au mandat que vous m'aviez donné. Nous aurons à remédier à une situation regrettable produite par la rupture de nos relations commerciales avec une nation amie et qui a eu un fâcheux contre-coup sur notre industrie coutelière : le Gouvernement a renoué des négociations avec les pays où se fait notre commerce d'exportation et je ne manquerai pas de soutenir les intérêts de notre industrie.

Partisan de protéger le travail national contre l'envahissement des ouvriers étrangers, membre de la Commission chargée d'étudier cette grave question, j'ai dû me borner à voter la loi présentée par la Commission, votée par le Sénat et promulguée il y a quelques jours, les traités existants s'opposant pour quelques années encore à l'application d'une mesure que je prends l'engagement de voter à l'expiration des conventions qui nous lient.

La prochaine Chambre aura à développer la loi sur les syndicats, à proclamer la liberté d'association, à organiser les sociétés de prévoyance et de secours mutuels et le crédit agricole.

La création de caisses d'assurances contre les accidents et de caisses de retraites pour les travailleurs, l'établissement de Chambres d'agriculture, la réforme des droits qui pèsent sur les petites successions doivent également faire l'objet de lois nouvelles.

Messieurs et chers concitoyens,

J'espère que vous voudrez bien reconnaître que je suis resté fidèle à la politique de modération large et tolérante dont l'affirmation m'avait valu votre confiance, que j'ai servi vos intérêts avec le plus complet dévouement.

Si vous m'appelez encore une fois à l'honneur de vous représenter, je ne négligerai rien pour faire triompher le programme que je soumets à votre approbation : apaisement des partis sur le terrain politique et religieux, réconciliation de tous les Français sous une République réparatrice, travailleuse, économe, honnête, ouverte largement aux hommes sincères et de bonne volonté. Je croirai alors avoir répondu à la confiance que vous m'avez toujours témoignée et servi avec tout mon cœur la Démocratie, la République et la France.

BOURLON DE ROUVRE, député sortant.

Mes chers concitoyens,

L'accueil que vous avez fait à ma candidature m'impose le devoir de continuer la lutte.

J'envoie l'expression de ma reconnaissance à ceux d'entre vous qui ont bien voulu me renouveler le témoignage de leur confiance. Ils me resteront fidèles, car j'ai la conviction de répondre aux idées de la très grande majorité des électeurs de notre arrondissement, éminemment sage et modéré.

A ceux qui ont cru devoir porter leurs suffrages sur deux candidats dont je ne puis que respecter les convictions, je dirai :

Aujourd'hui, vous êtes en présence de deux politiques :

La politique radicale-socialiste, qui ne peut vous soumettre qu'un programme d'opposition systématique, de lutte religieuse, d'utopies irréalisables.

La politique de gouvernement, nettement républicaine, mais tolérante, que je représente, et qui permettra à vos mandataires de s'adonner à l'étude des réformes financières, économiques et sociales, que le pays exige avec une invincible persévérance.

Voulez-vous d'une politique qui énerve l'action gouvernementale, par des crises ministérielles continuelles, qui perpétue les discordes et les haines? ne votez pas pour moi ; je ne saurais vous suivre dans cette voie.

Si, au contraire, vous voulez m'aider à faire triompher dans l'arrondissement de Chaumont une politique d'ordre, de stabilité et d'apaisement, vous m'accorderez vos suffrages.

Ils m'autoriseront à vous donner la mesure de mon dévouement, en m'associant à toutes les décisions de nature à protéger nos cultivateurs, nos industriels et nos ouvriers français, sans oublier nos vignerons dont tous les droits devront être respectés.

Enfin, mes chers concitoyens, si vous me réservez vos suffrages, j'apporterai au Gouvernement le concours le plus énergique, afin que désormais tous les bons citoyens — au lieu d'épuiser leurs forces dans des luttes stériles — travaillent d'un commun accord à la prospérité et à la grandeur de la patrie et de la République.

Agréez, mes chers concitoyens, la nouvelle expression de mon entier dévouement.

BOURLON DE ROUVRE,
député sortant.

Circonscription de LANGRES.

M. Léon MOUGEOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Candidat désigné, à l'unanimité, par vos délégués réunis, le 6 août dernier, en Congrès souverain, je viens solliciter vos suffrages.

Mon programme, vous le connaissez.

Je l'ai développé devant le Congrès; je l'ai développé devant vous, toutes les fois que j'ai pu avoir la bonne fortune de me mettre en communication directe avec le corps électoral.

Il ne saurait donc y avoir entre nous, ni incertitude sur ce que vous êtes en droit d'attendre de moi, ni équivoque sur les engagements que je prends vis-à-vis de vous.

Il ne faut promettre que ce qu'on est sûr de tenir.

A ce titre, je vous promets, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député, d'être un mandataire fidèle, actif et honnête.

Ceci dit, mes chers concitoyens, laissez-moi vous exposer, en peu de mots, mes vues sur les questions politiques, économiques et sociales qui sont à l'ordre du jour.

En politique, je suis républicain, républicain sans épithète.

N'admettant ni les sectes, ni les petites chapelles, je n'excommunie personne. Je tends la main à tous les hommes de bonne foi. Mais j'estime qu'il faut redoubler de vigilance à l'égard des chefs des anciens partis, qui sous le masque d'une adhésion plus ou moins sincère à la République, ne cherchent qu'à entrer dans la maison pour en chasser ceux qui l'ont bâtie.

Je respecte les droits de la conscience : mais l'État doit être neutre en matière confessionnelle. De son côté, l'Église ne doit pas s'ingérer dans les choses

de la politique : nous sommes liés, elle et nous, par un contrat, le Concordat : il s'agit d'en tirer de part et d'autre le meilleur parti possible pour l'apaisement des esprits.

Il ne faudrait recourir à l'expédient suprême de la séparation que s'il nous était démontré définitivement que l'accord ne peut se faire sur le terrain d'une tolérance mutuelle entre l'Église et l'État. Et alors on agirait sans danger pour la République, car tout le pays serait avec le Gouvernement, à qui on ne pourrait reprocher de se défendre même énergiquement.

Je ne suis pas socialiste.

Non pas que je méconnaisse l'importance des questions sociales ! A mes yeux, elles dominent l'heure présente. Mais j'en cherche la solution dans une toute autre voie que la voie néfaste où ceux qui s'appellent socialistes voudraient engager la nation.

Les doctrines du collectivisme nous conduiraient à une épouvantable tyrannie : elles anéantiraient les conquêtes les plus précieuses de la Révolution.

Je n'en veux à aucun prix.

On doit arriver à améliorer le sort des travailleurs :

Par la diminution et une répartition plus équitable des charges publiques, l'impôt devenant proportionnel à la fortune ;

Par le développement de l'instruction populaire, de l'esprit d'association, des idées d'épargne et de prévoyance ;

Par la création des caisses de retraite pour la vieillesse ;

Et, enfin, par la mise en valeur aussi complète que possible du domaine national, au moyen de voies de communications nouvelles et de débouchés plus nombreux.

Pour cette vaste tâche, le capital et le travail, loin de se traiter en frères ennemis, doivent se prêter un mutuel appui.

Je serai un défenseur résolu, vous n'en doutez pas, des intérêts de l'agriculture et de la viticulture.

Le droit des bouilleurs de cru aura en moi un champion convaincu et infatigable.

En ce qui concerne l'agriculture, je m'attacherai à faire diminuer les charges qui pèsent sur elle, et à lui donner les ressources qui lui manquent pour se relever.

Dans ce double but,

D'une part, je poursuivrai énergiquement la création du Crédit agricole ;

D'autre part, je m'associerai à toute combinaison permettant de supprimer le principal de l'impôt foncier.

En attendant cette suppression, je resterai partisan d'une sage protection accordée aux produits agricoles, dans la mesure compatible avec les nécessités de la consommation.

Enfin, je demanderai la réduction du service militaire à deux ans.

Cette mesure rendrait à l'agriculture, qui manque de bras, plus de cent mille jeunes gens, dont la présence à la caserne ne me paraît pas absolument indispensable.

Elle m'y paraît d'autant moins indispensable que, résolument hostile à la

politique d'expansion coloniale, je tiens à ce que la France garde toutes ses forces intactes pour la défense de la patrie, si jamais elle était menacée.

En prévision d'une éventualité qui, je l'espère, ne se réalisera pas, je suis partisan de l'alliance avec la Russie.

Nous trouvons d'ores et déjà, dans les bons rapports qui unissent les deux nations, une garantie contre les velléités de ceux qui seraient tentés de nous chercher noise.

En résumé, mes chers concitoyens, je me présente à vous en enfant de votre pays, né et élevé au milieu de vous, ambitieux, je le confesse, de vous servir et de défendre vos intérêts de mon mieux, comme j'ai servi et défendu ceux de la ville de Langres, dont je suis maire depuis près de six ans.

Si mon langage et mes idées ont su vous agréer, vous me confierez, le 20 août, l'honneur de vous représenter.

J'ose espérer ne pas vous en faire repentir.

Vive la République !

Léon MOUGEOT, avocat, maire de Langres,
Secrétaire de la Société d'agriculture de l'arrondissement.

Circonscription de VASSY.

M. Albin ROZET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens solliciter l'honneur de représenter de nouveau vos idées et vos intérêts au Parlement. Je le fais avec d'autant plus de confiance que j'ai l'entière conviction d'être resté fidèle à ce que j'appellerai notre commun programme.

Ce programme aux aspirations si patriotiques, si libérales et si légitimes, se trouve réalisé dans ses parties essentielles.

Français, nous souhaitions ardemment à notre France républicaine des sympathies extérieures plus réelles et plus efficaces. Elle a su conquérir, par sa sagesse et sa force, la puissante amitié que vous savez ; aujourd'hui elle n'est plus isolée.

Républicains, notre vœu le plus cher était l'union de tous les citoyens dans une république pacifiée. Le nombre des dissidents diminue chaque jour. Les partis monarchiques n'existent plus, et le parti clérical se survit à peine : assagis par les conseils de leur chef suprême, tous les catholiques raisonnables ont désarmé. Je salue les progrès de l'apaisement et de la tolérance avec une joie

d'autant plus vive que j'en ai été, vous ne l'ignorez pas, le promoteur en Haute-Marne.

Cultivateurs et industriels, travailleurs de la terre et de l'usine, nous demandions que les produits français fussent efficacement protégés contre la concurrence étrangère. La nouvelle loi douanière, l'événement économique le plus considérable de ce temps, a satisfait l'attente du pays. Soit à la Commission des douanes, dont je faisais partie, soit à la Chambre, vous n'avez oublié ni mes votes, ni mes discours, ni mes démarches pour assurer à tous les produits haut-marnais, la juste protection qu'ils réclamaient.

Tous les produits français sont protégés : seul le travailleur français personnellement ne l'est pas encore. C'est un malheur que je déplore profondément, mais auquel, quoi qu'on en dise, il est impossible de remédier sur l'heure. Des traités, que nous ne pouvons ni dénoncer ni éluder, nous lient pour quelques années encore. Notre liberté recouvrée, soyez certains que je m'empresserai de voter les mesures les plus capables de défendre le travailleur français contre l'ouvrier étranger. En attendant, la seule conduite parlementaire raisonnable et pratique, ce n'est pas de mettre en minorité des ministres qui, comme gouvernement, sont tenus de respecter la signature de la France, mais d'exiger d'eux que tous les travaux publics soit autant que possible réservés à la main-d'œuvre française.

Viticulteurs, nous réclamions le maintien des droits des bouilleurs de cru. Le Parlement les a respectés.

Les scandales financiers sont de tous les temps et de tous les régimes; le régime républicain est le seul qui n'en puisse être ébranlé. La correction, j'allais dire la dignité de mon attitude, ne vous a point échappé dans cette affaire du Panama, si vainement exploitée contre la République : pour l'honneur du Parlement et du pays, mais surtout pour l'épargne française si effroyablement dilapidée, j'ai constamment réclamé la lumière, et ce n'est pas vous qui blâmerez votre élu d'avoir traversé cette boue, le front haut et les mains propres, en votant toujours sans haine et sans passion.

Le meilleur des gouvernements ne peut durer qu'à la condition de s'améliorer sans cesse. Que de choses ont été faites, et la plupart bien faites, depuis vingt ans! C'est peu cependant auprès de ce qui reste à faire.

Électeurs!

Je ne suis ni un rallié ni un résigné : dès ma jeunesse, avant d'être électeur, j'étais républicain. Je ne regarde pas en arrière. Je suis de mon temps, partageant ses idées et ses aspirations, absolument convaincu que l'organisation et le triomphe de la démocratie peuvent seuls procurer ce bien suprême, la paix sociale.

Plus libre et plus instruit, le travailleur réclame une existence moins précaire. Pour qu'il ait sa juste part d'aisance, il ne s'agit pas de supprimer la propriété et le capital, mais de les démocratiser, c'est-à-dire de les rendre chaque jour plus accessibles au plus grand nombre.

Il faut que, par la diminution des droits d'achats, le travailleur des champs puisse devenir plus aisément propriétaire. Il faut que le propriétaire et le fer-

mier puissent, par l'institution du crédit agricole, tirer de la terre le meilleur parti possible : tous les enfants de la France propriétaires ou exploitants d'une parcelle du sol français, quoi de plus juste et de plus pacificateur ?

Il faut que les travailleurs industriels, réunis en sociétés coopératives reconnues capables de posséder, puissent aborder les grandes entreprises et faire valoir eux-mêmes leurs économies : l'on n'est jamais plus ardent à l'ouvrage que lorsqu'il s'agit de faire fructifier son propre capital.

Il faut enfin qu'une caisse des retraites ouvrières, alimentée par l'épargne individuelle, par le patronat et par l'État, assure la paix des derniers jours. La vieillesse indigente du travailleur est un spectacle indigne d'un pays comme la France.

Une démocratie est et doit être toujours en travail de réformes. Je suis, et vous êtes avec moi, pour tous les progrès démocratiques et contre tous les désordres démagogiques. C'est pourquoi je compte sur vos suffrages comme vous pouvez compter sur mes services.

Agréez, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de tout mon dévouement.

Vive la République !

A. ROZET, député sortant,
Membre du Conseil général de la Haute-Marne,
Candidat républicain.

EXTRAIT D'UN DISCOURS DE M. ALBIN ROZET.

Examen du programme de 1889.

Permettez-moi, maintenant, de passer à d'autres sujets et d'examiner avec vous les principaux points de mon programme de 1889 et les solutions qui leur ont été données depuis quatre ans.

L'armée coloniale exclusivement composée de volontaires.

Tout d'abord, j'ai le grand plaisir de constater que mes principaux desiderata concernant l'organisation de l'armée coloniale ont été réalisés. Cette armée, en ce qui concerne l'élément français, se recrute maintenant exclusivement par des volontaires. J'avais prévu et souhaité et j'ai voté le principe de cette importante réforme, qui supprime désormais les mauvais numéros et n'expose plus des jeunes gens incapables de faire un service utile aux colonies à s'y rendre contre leur volonté ou celle de leurs parents.

Ministère civil des colonies.

Le ministère civil des colonies, réclamé par tous ceux qui désirent voir de l'unité, de l'économie, de l'esprit de suite et d'initiative régner dans le grand service des colonies, où tant d'argent peut être gaspillé sans résultat si les Chambres n'ont pas en face d'elles un chef suprême et seul responsable, n'a pas

été créé par l'ancienne Chambre. Mais la question a mûri depuis quatre ans, le nombre des opposants à cette utile création diminue chaque jour, et je crois qu'il est permis, sans présomption, d'espérer que la prochaine législature votera le Ministère civil des colonies. Je suis convaincu, pour ma part, que ce nouveau ministère, centralisant les services et pouvant, avec une autre autorité qu'un simple sous-secrétaire d'Etat, prévenir et aplanir les difficultés, diminuerait sérieusement les chances d'expéditions lointaines, qui, bien souvent, se sont trouvées engagées, pour ainsi dire, spontanément et en quelque sorte contre la volonté du Parlement.

Marine.

Je ne m'appesantirai pas sur la marine. J'ai grand'peur que les abus administratifs signalés il y a quatre ans n'aient point disparu : les bureaux sont routiniers et tenaces, et le ministère de la marine a malheureusement un peu plus changé de titulaire que les autres.

Le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

Je constate avec une grande satisfaction que je remets à nos bouilleurs de cru de l'arrondissement de Wassy leur « privilège » intact et tel qu'il existait il y a quatre ans. Les régions intéressées au maintien de ce droit si légitime peuvent être satisfaites de leurs représentants; nous avons lutté pendant bien des mois, et enfin la gabelle a été battue. Espérons qu'il en sera de même de 1893 à 1897.

Les bois d'allumettes.

Les propriétaires, marchands de bois et ouvriers bûcherons de la Haute-Marne me permettront aussi de leur rappeler qu'à ma demande, formulée à la tribune de la Chambre lors de l'établissement du monopole des allumettes, M. le ministre des finances a pris l'engagement de réserver autant que possible au bois français les commandes des manufactures de l'Etat. Certains aménagements industriels à exécuter dans ces établissements, notamment la création de fenderies de bois d'après un système perfectionné qui, il y a quatre ans, n'existait pas encore, n'ont pas permis jusqu'à présent de n'acheter que du bois français; mais il y a tout lieu de penser, étant donné les travaux que je crois être en cours d'exécution, que d'ici très peu de temps le bois français seul sera utilisé pour la confection des allumettes françaises.

Ouvriers étrangers.

Comme en 1889, je suis toujours d'avis qu'une taxe peut être établie sur les ouvriers étrangers aussitôt que finiront les traités actuels. Les récentes déclarations de M. le ministre des affaires étrangères, à la tribune de la Chambre, permettent d'espérer qu'en 1897, lorsque le traité avec la République sud-africaine prendra fin, il sera possible d'apporter ce nouveau remède à la concurrence étrangère contre la main-d'œuvre française.

Lois militaires et scolaire.

La loi militaire est maintenant entrée dans les mœurs; inutile de s'y étendre longuement. Quant à la loi scolaire, je me suis expliqué très catégoriquement à son sujet, dans une lettre publiée le 26 mars dernier. Je n'ai donc pas à revenir sur des déclarations inspirées par un républicanisme aussi convaincu que réfléchi et tolérant, et qui me paraissent de nature à satisfaire tous les esprits pondérés.

Les finances.

Enfin venons aux finances.

L'impôt foncier a été diminué de 13 millions.

Les dégrèvements sur les chemins de fer en ont atteint près de 80.

Les patentes ont été revisées dans un sens démocratique.

Et, outre cela, la Chambre a incorporé au budget ordinaire 231 millions pris sur les budgets extraordinaires.

Aussi, à la séance de la Chambre du 12 juillet dernier, M. le rapporteur général du budget de 1894, parlant au nom du parti républicain et s'adressant au pays, pouvait-il dire, au milieu d'applaudissements répétés :

« Juge-moi. Je te rends ton budget unifié, je te rends certains impôts allégés et une ressource qui, demain, peut mettre tes finances au rang des premières du monde. Maintenant, je comparais devant toi. Prononce ton arrêt. »

Un financier célèbre disait autrefois :

« Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. »

Nous venons de dire ce qu'étaient nos finances. Maintenant parlons un peu politique et peut-être la trouverons-nous meilleure encore.

La politique.

Ainsi que je le prévoyais, il y a quatre ans, la République est sortie triomphante de l'épreuve de 1889 et le parti de la dictature a été écrasé comme il méritait de l'être.

L'apaisement.

Un grand, un immense désir d'apaisement a suivi cette commotion intérieure, l'une des plus redoutables que la République ait eu à subir depuis sa fondation.

Le Gouvernement et les Chambres ont compris la volonté de repos, de concorde et de paix sociale qui entraînait notre patrie et, depuis lors, en toute circonstance, ils ont cherché à la satisfaire.

Les ralliés.

Sans que rien fût abandonné des droits légitimes de la société civile et laïque, l'accalmie s'est faite au point de vue religieux; et, au point de vue poli-

tique, les ralliés sont nés. Il n'est pas un républicain sérieux qui ne se réjouisse de leur venue parmi nous et qui ne soit disposé à faire bon accueil aux recrues de bonne foi. Un grand orateur a dit un jour : « Il faut se soumettre ou se démettre. » Les ralliés se sont soumis ; nous ne pouvons, en toute sincérité, leur demander de se démettre, c'est-à-dire de renoncer à leurs droits de citoyens français, mais les républicains de la veille ne sont nullement obligés de choisir parmi eux les ministres ou même les députés.

Ancien partisan de cette politique de paix, de concorde civile et d'union républicaine qui paraît avoir définitivement triomphé aujourd'hui dans les conseils du Gouvernement et au sein de la majorité, j'ai soutenu avec dévouement et indépendance les divers cabinets qui, depuis quatre ans, ont été à la tête des affaires, persuadé qu'en agissant de la sorte je ne faisais qu'exécuter la volonté républicaine de mes électeurs de l'arrondissement de Wassy.

J'agirai de même à la prochaine Chambre si, comme j'en ai l'espoir, vous voulez bien m'y envoyer.

Ce que fera la future Chambre.

Je souhaite que cette législature fasse aboutir, entre autres réformes :

La loi sur les caisses de retraites pour les ouvriers ;

La loi sur le crédit agricole ;

La loi sur les assurances contre les accidents. En ce qui concerne cette loi, il s'agit, bien entendu, d'assurances obligatoires dans leur principe, mais avec liberté absolue de s'adresser aux compagnies existantes et non à l'Etat.

Je souhaite que les sociétés coopératives soient favorisées et que les frais de justice soient diminués, ainsi que ceux pour l'achat et la vente des immeubles.

Je souhaite, enfin, que les impôts n'augmentent pas et que l'on fasse le plus d'économies possible, de 1893 à 1897.

Nos rapports internationaux. Rome et la Russie.

Messieurs,

Grâce à la politique modérée dont je vous parlais tout à l'heure, la République française a en ce moment l'avantage d'être en bons rapports avec la plupart des puissances étrangères. Le langage élevé tenu au Vatican et les manifestations de la Russie en sont la preuve.

Coup d'œil sur l'avenir.

Paisible et respectée, sûre d'elle-même et confiante dans l'avenir, la France républicaine n'a qu'à se laisser vivre en poursuivant chaque jour davantage son idéal démocratique de réformes, de progrès et de liberté et en attendant, comme le disait Gambetta, la justice immanente de l'histoire.

Vive la République !

MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER.

M. le prince de BROGLIE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

La réunion des conservateurs, tenue le 13 juillet, à Château-Gontier, m'a désigné pour me présenter à vos suffrages, en remplacement de M. le vicomte de Villebois-Mareuil, dont la retraite vous inspire de si vifs et de si légitimes regrets.

Bien que ce soit une lourde charge de succéder à un homme qui avait su se faire une place si importante à la Chambre, et mériter à un si haut degré votre confiance, j'ai cru de mon devoir d'accepter la candidature qui m'était offerte.

Je ne suis pas un étranger dans ce pays. Je représente aujourd'hui, au milieu de vous, une des plus vieilles familles du Craonnais : la famille d'Armaillé, dont le nom est connu de vous tous. Vous n'avez pas oublié la part que Mme la comtesse Pauline d'Armaillé a prise au développement de la prospérité agricole et des œuvres de bienfaisance du pays. Je suivrai les mêmes traditions. En me nommant, vous nommerez l'un des vôtres.

Catholique convaincu, je ne cesserai de réclamer la modification des lois scolaires et de la loi militaire, en ce qu'elles ont de contraire au droit des pères de famille et à la liberté des consciences.

Au point de vue politique, je ne vous apprendrai rien en vous disant que, si jamais la France était consultée légalement sur la forme de son gouvernement, j'affirmerais mes préférences monarchiques. Mais la question constitutionnelle n'est pas posée aujourd'hui, et les députés que vous allez élire n'auront qu'un mandat législatif. Dans l'exercice de ce mandat, exempt de tout parti pris, ennemi de toute opposition systématique, homme d'ordre avant tout, je saurai accueillir les mesures sages, de quelque côté qu'elles viennent ; je ne refuserai jamais mon approbation aux hommes et aux actes qui me paraîtraient la mériter.

Je veillerai à ce que la gestion de nos finances réunisse ces deux conditions essentielles à la prospérité publique : l'honnêteté et l'économie. Je travaillerai à empêcher le retour d'effroyables scandales dans lesquels a failli sombrer l'honneur du Parlement. Je m'opposerai de tout mon pouvoir à ces folles prodigalités qui, malgré l'accroissement de la dette publique et des impôts, troublent constamment l'équilibre de nos budgets et nous condamnent, en pleine paix, au régime du déficit permanent.

La crise si grave qui sévit depuis quelque temps sur le commerce des bestiaux et des grains démontre la nécessité des tarifs protecteurs, tardivement votés par les Chambres. J'en appuierai le maintien et j'en demanderai, au besoin, l'augmentation, persuadé que la prospérité de l'agriculture assure le bien-être général et met l'ouvrier à l'abri du chômage.

Je suis avec attention le mouvement qui porte de plus en plus tous les esprits à se préoccuper de l'amélioration du sort des travailleurs, et je ne crois pas que les efforts des hommes de cœur puissent être consacrés à une plus belle et plus noble cause.

Electeurs de l'arrondissement de Château-Gontier, aux dernières élections comme à toutes celles qui ont précédé, vos votes ont été acquis à la cause conservatrice. Cette fois encore, vous ne vous déjugerez pas. Défenseur résolu de l'ordre, de la liberté et de la religion, j'attends avec confiance le scrutin du 20 août.

Prince de BROGLIE, ancien secrétaire
d'ambassade de 1re classe,
Propriétaire agriculteur à la Selle-Craonnaise.

1re circonscription de LAVAL.

M. le comte Christian d'ELVA,

Elu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Il y a quatre ans, vous me nommiez votre député, à une majorité considérable.

Mon programme se résumait alors en deux mots : peu de politique, — des affaires.

Mon programme n'a pas varié : je suis sincèrement libéral.

Le pays a soif d'honnêteté.

Mon concours est donc acquis à tout gouvernement honnête, modéré, tolérant.

Je suis l'adversaire de toutes persécutions.

Je veux la liberté de conscience sérieusement garantie.

C'est vous dire que je suis l'adversaire implacable de la loi scolaire, qui est à la fois antilibérable et antidémocratique.

Par suite de son application, malgré le vœu du pays, les sœurs auront toutes, à bref délai, disparu de nos écoles communales.

La loi militaire doit être amendée en ce qui touche les séminaristes et les instituteurs.

J'ai toujours été et je reste plus que jamais protectionniste.

J'ai voté tous les tarifs de douane.

Je les trouve même insuffisants pour assurer à nos cultivateurs, dans la vente de leur blé et de leur bétail, le juste prix de leurs travaux.

Je défendrai énergiquement le droit des bouilleurs de cru. Les cultivateurs doivent être libres de transformer leurs récoltes comme bon leur semble.

C'est grâce à nous, députés indépendants, que le droit des bouilleurs a été maintenu jusqu'ici.

Je donnerai tout mon concours aux mesures favorables au développement des sociétés de secours mutuels et à la création de caisses de retraites pour les ouvriers.

Je demande l'amélioration du sort des travailleurs.

Je veux la diminution des dépenses publiques, seul moyen d'alléger les impôts.

La suppression des octrois doit être mise sérieusement à l'étude.

Électeurs,

Un très grand nombre d'entre vous ont été victimes de la gigantesque escroquerie de Panama.

J'ai voté l'enquête. Je n'ai cessé de réclamer la lumière, mes votes en font foi.

Un pareil scandale, œuvre de la coterie opportuniste, ne doit pas être étouffé.

Je veux que tous les coupables, anciens ministres ou autres, qui ont volé l'épargne française, soient poursuivis et punis.

Je veux qu'ils soient condamnés à restituer ce qu'ils ont volé.

Électeurs,

N'écoutez ni les menaces ni les calomnies que peuvent débiter des adversaires affolés par une défaite certaine.

Vous connaissez tous votre député. — Vous savez que son concours le plus loyal et le plus dévoué vous a toujours été acquis sans distinction de parti.

Pas d'abstention, tous au scrutin le 20 août.

Sous les plis de notre glorieux drapeau tricolore, nous remporterons ensemble une éclatante victoire.

Vive la France!

Christian d'ELVA, ancien capitaine, ancien professeur à l'École spéciale de Saint-Cyr, membre de la Société des agriculteurs de France, maire de Changé, conseiller général de Laval-Ouest, député de la Mayenne.

2e circonscription de LAVAL.

M. GAMARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

L'année pendant laquelle je viens de siéger, pour la première fois, à la Chambre des Députés a été féconde en événements importants.

Les scandales qu'a fait connaître à la France l'enquête sur le Panama ont révélé des habitudes politiques et des procédés ministériels que réprouve la conscience publique. La dilapidation des capitaux d'une société privée au profit de certains hommes que le justice n'a pas su ou voulu punir a amené parmi vous des ruines sans nombre.

Quels sont les coupables de ces scandales abominables? Les efforts du Gouvernement ont réussi à empêcher la Commission d'enquête de faire sur ce point une lumière complète.

Deux budgets ont été votés, tous deux en déficit, et cependant chaque Français paye 114 francs d'impôt.

En dix-sept ans de paix, la dette publique s'est accrue de onze milliards de francs, et s'élève à trente-sept milliards, soit mille francs par habitant.

Aucun pays étranger n'est grevé d'aussi lourde façon.

La réduction pendant onze mois du droit d'entrée des blés étrangers n'a pas profité aux consommateurs, — le prix du pain n'a pas diminué, — mais elle a amené une baisse désastreuse pour les cultivateurs, en même temps qu'elle faisait perdre à l'État plus de cinquante millions.

Les propositions faites par nous pour hâter le rétablissement du droit de cinq francs ont été repoussées. Et pourtant les cours actuels des blés prouvent que le droit de cinq francs lui-même est aujourd'hui insuffisant.

La guerre à la religion ne s'est pas apaisée. Malgré toutes les avances qui lui ont été faites, le Gouvernement a poursuivi impitoyablement l'œuvre néfaste des laïcisations.

N'est-il pas temps d'arrêter le mal, de rassurer le travail, de raffermir le crédit public, de respecter les droits imprescriptibles qu'ont les pères de famille sur l'éducation de leurs enfants ?

Je le pense, je le veux comme vous, et je reste inébranlablement attaché aux principes de toute ma vie. Si les événements qui se passent sous mes yeux me confirment dans mes opinions monarchiques, je saurai, comme toujours, mettre au-dessus de mes préférences personnelles l'intérêt de mon pays. Je veux continuer à le servir sans arrière-pensée, avec tout le dévouement dont je suis capable, quelle que soit la loi qu'il s'est donnée.

Je l'ai fait à la Commission de Panama. Je le ferai encore dans la prochaine Chambre si vous me confiez de nouveau l'honneur d'y défendre vos intérêts et ceux de l'agriculture si éprouvée, d'y réclamer le maintien du droit des bouilleurs de cru, l'élévation du droit d'entrée sur les blés étrangers, l'allégement de vos charges et l'indépendance des communes opprimées par le pouvoir central.

Mais je lutterai, avant tout, et de toute mon énergie, pour la liberté de vos consciences et le respect de la religion.

Si vous trouvez que j'ai bien rempli mon mandat, votez pour moi !

Pour Dieu et la France !

GAMARD,

Président du Comice agricole de Montsûrs,
Conseiller général et député de la Mayenne.

1re circonscription de MAYENNE.

M. A. RENAULT-MORLIÈRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

En me présentant à vos suffrages, j'ai à peine besoin de faire une profession de foi. Conseiller général depuis vingt-trois ans, ancien député de la 1re circonscription de Mayenne, je ne suis un inconnu pour aucun de vous.

Dans l'assemblée départementale, je me suis rendu compte de vos intérêts locaux et j'ai eu, plus d'une fois, l'occasion de les défendre.

A la Chambre des Députés, j'ai combattu pour la République, quand son existence même était en jeu. A ce point de vue, mes circulaires électorales ne peuvent pas plus varier que n'ont varié mes opinions politiques.

Je crois toujours qu'il est plus sage d'accepter loyalement les institutions établies que de les ébranler par une opposition systématique. Plus que jamais,

je suis convaincu qu'il importe de former une majorité gouvernementale, une majorité ferme et modérée, qui régularise le fonctionnement normal de la Constitution : c'est le seul moyen de maintenir, en même temps que la liberté, l'ordre, qui est la garantie essentielle de tout progrès, d'assurer la paix sociale et religieuse, et de favoriser le développement de la prospérité nationale.

L'expérience a démontré que l'agriculture, si cruellement éprouvée, exige une protection plus efficace.

On voudrait aussi répartir d'une manière plus équitable la charge de l'impôt, améliorer la situation des travailleurs, étendre les bienfaits de l'assistance publique. De tous côtés souffle, pour ainsi dire, un vent de réformes.

Ces réformes aboutiront-elles dans la prochaine législature ? Je n'oserais, pour ma part, prendre des engagements que les circonstances ne permettent pas toujours de tenir. Depuis quelques années, on vous a promis des merveilles, pourvu que les représentants républicains fussent remplacés par des réactionnaires : vous savez maintenant ce que valent ces belles promesses faites dans un intérêt de parti.

Je ne m'engage qu'à une chose, parce qu'elle dépend de moi : je m'engage à travailler de mon mieux pour le bien du pays. Si je vous parais mériter quelque confiance, je mets à votre service tout ce que je peux avoir d'énergie et de dévouement.

A. RENAULT-MORLIÈRE, maire d'Ernée,
Vice-Président du Conseil général.

2e circonscription de MAYENNE.

M. CHAULIN-SERVINIÈRE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La réunion électorale républicaine, présidée par M. Denis, m'a choisi comme candidat dans la 2e circonscription de Mayenne; j'ai accepté et je fais, comme en 1889, appel à tous mes amis politiques.

J'ai la conviction d'avoir honnêtement rempli mon mandat, d'avoir fait l'impossible en toute circonstance pour rendre service à ceux qui s'adressaient à moi, d'être resté dévoué à mes amis, d'avoir, en un mot, été utile à mes électeurs, et j'ai été largement secondé par le Gouvernement, vous le savez.

A la Chambre, bien que mon rôle ait été modeste, j'ai fait partie de onze Commissions, notamment de l'importante Commission des patentes, qui a siégé pendant trois ans, et dont le projet apportera un dégrèvement appréciable aux

petits commerçants. J'ai énergiquement combattu les grands magasins de Paris, qui ruinent le commerce de province et qui verront singulièrement élever leurs patentes.

J'ai été nommé rapporteur du projet de loi sur la réorganisation judiciaire.

J'ai déposé un projet de loi qui intéresse vivement nos fermiers et qui a pour but de leur faire tenir compte, à l'expiration de leur bail, de la plus-value qu'ils ont apportée, par leur travail, à la ferme qu'ils exploitaient. Mes deux rapports sont prêts et pourront venir utilement en discussion à la rentrée des Chambres.

C'est mon projet de rédaction qui a été adopté par la Commission au moment de la discussion de la loi qui frappe si justement les anarchistes.

Ma profession de foi sera brève. Je n'ai pas à modifier mes déclarations de 1889 ; je suis et resterai fidèle à mes opinions républicaines, qui n'ont jamais varié. Je veux une République forte et honnête, je ne suis attaché à aucun groupe, je veux être indépendant avant tout.

Je suis protectionniste ; je veux conserver le privilège des bouilleurs de cru, privilège indispensable à nos cultivateurs. Je suis partisan du maintien du Concordat. Je n'ai pas besoin de dire que les classes ouvrières de la ville et des champs n'ont jamais eu un meilleur ami que moi, que je suis et serai toujours, quoi qu'il arrive, à leur disposition.

Je suis pour l'ordre contre le désordre, de quelque côté qu'il vienne.

Voilà mon programme politique, mes chers concitoyens ; s'il vous convient vous voterez pour moi le 20 août. Vous me connaissez assez pour savoir que je ne puis être atteint par les calomnies d'adversaires pour qui les moyens les plus infâmes sont les meilleurs. Je vous prie seulement de me les signaler et je me charge de les réprimer.

Vive la France ! Vive la République !

CHAULIN-SERVINIÈRE.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Circonscription de BRIEY.

M. A. MEZIERES,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez confié depuis douze ans l'honneur de vous représenter au Parlement. Pendant la dernière législature, j'ai défendu devant la Commission des douanes vos intérêts agricoles et industriels; devant la Commission de l'armée, les lois qui assurent la sécurité du territoire en doublant la valeur de ses effectifs de première ligne.

Dans mes votes politiques, je me suis inspiré des intérêts supérieurs de la République. J'ai cru, je crois encore, à la nécessité de créer, pour maintenir l'ordre, une majorité de gouvernement, des ministères forts et durables.

Dans l'étude des questions sociales, mon appui a toujours été acquis à ceux qui souffrent. La République est avant tout un gouvernement de fraternité. Les hommes qui parlent en son nom ne peuvent rester insensibles aux misères imméritées des humbles et des petits. Il y a là des problèmes qui ne se résoudront que par le cœur, par la confiance mutuelle, par l'union de toutes les bonnes volontés pour le maintien et pour l'affermissement de la paix sociale. Tout procédé révolutionnaire, toute tentative de violence aggraveraient les misères au lieu de les soulager.

Si vous trouvez que j'ai bien rempli mon mandat, je suis prêt à en accepter un nouveau, sans aucune arrière-pensée, sans aucune ambition personnelle.

Je n'ai à servir au Parlement d'autres intérêts que les vôtres. Mon unique espérance est de continuer à y faire un peu de bien, à y représenter les idées de tolérance, de conciliation, de sagesse qui nous sont communes.

Si près de la frontière, si près de ce qui nous rappelle nos malheurs, les divisions nous paraissent criminelles. Nous ne nous pardonnerions pas d'user dans des querelles de parti les forces vives dont la France a besoin. Nous considérons la République comme une grande famille où notre premier devoir est

de nous aimer, de nous entr'aider les uns les autres, où nous plaçons au-dessus de tout le noble souci de la prospérité nationale, l'amour et le respect de la patrie française.

A. MÉZIÈRES,
de l'Académie française, député sortant.

Circonscription de LUNÉVILLE.

M. Camille VIOX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsqu'il y a douze ans vous m'avez donné, pour la première fois, mandat de vous représenter à la Chambre des Députés, je pensais, avec vous, que le devoir d'un Gouvernement était, d'abord, de maintenir, sans dureté mais sans faiblesse, le bon ordre et les lois.

Je pensais également que la République avait pour mission de veiller à l'ordre dans nos finances comme dans la rue;

Au relèvement de la France dans le monde;

Aux intérêts de la défense nationale, garantie de notre indépendance;

A la protection de nos produits agricoles ou industriels et du travail national;

Sans cesser d'être très ferme sur tous les principes démocratiques qui forment sa raison d'être;

Votre Député demeure, comme en 1881, partisan de la liberté politique et civile organisée par nos Codes;

Du renouvellement par moitié de la Chambre des Députés, de trois ans en trois ans;

De l'égalité de tous les citoyens devant la loi, à laquelle chacun doit la même obéissance;

Des améliorations sociales, administratives ou judiciaires, dont l'accomplissement exige, à la fois, prudence et bonne volonté;

De l'équitable répartition des charges fiscales et de l'économie dans l'emploi des deniers publics;

De la suppression de l'exercice chez les débitants de boissons, sans l'introduire chez les bouilleurs de cru;

De la probité, de la stabilité, de la vigilance et de l'esprit de progrès dans le Gouvernement;

De la neutralité, c'est-à-dire de la laïcité dans l'enseignement de l'État ;

De l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

De la prévoyance et de la fraternité dans les institutions populaires que l'avenir développera.

Tout cela est également conforme aux principes et aux intérêts de la démocratie républicaine.

J'ai conscience d'être resté fidèle à ce programme de loyauté civique dont vous m'aviez remis la garde.

Présenté de nouveau à vos suffrages, je vous l'apporte encore, confiant dans mon passé qui est aussi le vôtre.

Le 20 août prochain, vous consacrerez ces engagements pour la quatrième fois.

Vive la République !

Camille VIOX, conseiller général,
Député sortant.

1re circonscription de NANCY.

M. J.-D. BRICE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez énergiquement protesté contre le régime opportuniste qui, par une organisation qu'il avait cru savante, en était venu à supprimer vos droits d'électeurs en vous imposant ses candidats.

Républicain indépendant, j'ai depuis longtemps brisé avec une coterie qui conduisait notre pays à sa perte en le décourageant et en le démoralisant. C'est donc avant tout une candidature essentiellement républicaine et indépendante que je viens soumettre à vos suffrages.

Elevé dès l'enfance aux durs travaux des champs, je sais ce que la société doit à ceux qui peinent pour lui procurer en abondance les produits dont elle a besoin. Toutes les mesures destinées à améliorer leur sort trouveront donc en moi un partisan convaincu et résolu à tous les efforts nécessaires.

De ce nombre, on peut citer :

1. Etude de la suppression des octrois.

2. Réduction des impôts de consommation qui pèsent trop lourdement sur les travailleurs.

3. Maintien du droit des bouilleurs de cru.

4. Protection du travail national industriel et agricole.

5. Organisation du crédit agricole et ouvrier, sous les garanties de droit, par l'immense accumulation de fonds qui se trouvent entre les mains de l'Etat.

6. Impôts sur les ouvriers étrangers.

7. Exclusion des étrangers dans les adjudications publiques.

8. Etude des voies et moyens d'assurer la retraite des travailleurs.

9. Liberté des associations et remaniement des lois qui les régissent.

10. Réforme de la loi sur l'acquisition ou la perte de la qualité de Français.

11. Décentralisation administrative, eu égard à la facilité des moyens de communication.

12. Les questions religieuses et scolaires devront être résolues dans le sens le plus libéral.

13. Abrogration par une loi des arrêtés ministériels qui ont compromis les droits des municipalités sur la grande voirie.

14. Etude des réformes à apporter à la loi municipale.

15. Réforme de la loi des patentes.

16. Vote obligatoire et personnel de chaque député.

17. Referendum ou consultation directe des électeurs par les députés; à régler par une loi.

18. Assimilation aux fonctionnaires des députés convaincus d'avoir trafiqué de leur conscience. Dans ce cas, l'application des circonstances atténuantes et de la loi Bérenger serait suspendue.

19. En présence de l'impossibilité où paraît se trouver le pouvoir judiciaire de réprimer les crimes, délits et contraventions relevés dans les affaires du Panama, amnistie pleine et entière pour tous les crimes, délits et contraventions politiques jusqu'à ce jour.

Electeurs !

Vous avez à choisir entre un homme agissant dans la plénitude de son indépendance et un fonctionnaire salarié, dont les votes sont à l'avance acquis au gouvernement, quel qu'il soit.

A vous de décider.

Vive la France ! Vive la République !

J.-D. BRICE, conseiller général,
Vice-président de la Société centrale d'agriculture,
Maire de Montauville.

Le Comité républicain indépendant recommande chaleureusement aux électeurs de la 1re circonscription de Nancy la candidature de M. Brice, qui répond à ses vœux et lui inspire la plus entière confiance.

Vive la France ! Vive la République !

Le Comité républicain indépendant.

Vu le Candidat : J.-D. BRICE.

2e circonscription de NANCY.

M. A. PAPELIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous avez bien voulu me confier en 1889.

Nommé à une époque où le corps électoral était profondément divisé, j'ai fait mes efforts pour rétablir la concorde si nécessaire à la grandeur de la France.

Profondément attaché à la République, je l'ai défendue contre ses ennemis.

Exécuteur loyal du programme qui m'était tracé, je me suis consacré aux lois d'affaires plus profitables au pays que les discussions irritantes ou les interpellations stériles.

Comme membre des grandes commissions de l'agriculture, du travail, des chemins de fer et de la navigation, j'ai étudié les projets qui intéressent les agriculteurs, les ouvriers, le commerce et l'industrie.

Il m'est permis de rappeler que j'ai pris part à la discussion publique des lois sur les douanes, sur les boissons, sur les patentes, sur les transports, sur les impôts directs et indirects et sur les lois annuelles du budget.

Si vous m'honorez de votre confiance, je continuerai à m'occuper dans le même esprit que par le passé des intérêts généraux du pays sans négliger les intérêts particuliers de notre région.

Je maintiendrai notre législation douanière, si favorable aux travailleurs des villes et des campagnes.

Je m'attacherai à faire aboutir les lois destinées à venir en aide aux classes laborieuses, chambres d'agriculture, répartition plus équitable de l'impôt, crédit agricole et ouvrier, assurance contre les accidents du travail, caisses de retraites, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne.

Je m'efforcerai de faire prévaloir une politique d'ordre et d'économie, je m'associerai comme je l'ai fait à toutes les mesures destinées à réprimer ou à prévenir les scandales financiers.

Partisan de la paix religieuse, je désire que tous respectent la liberté des consciences.

Depuis quatre ans, vous m'avez vu à l'œuvre, vous avez pu juger si j'ai rempli mon mandat avec l'indépendance qui convient à votre élu; étranger à toutes questions de personnes, dévoué aux idées d'union, de progrès et de liberté, fidèle serviteur de la République.

L'accueil bienveillant que vous me faites chaque fois que je suis au milieu de vous me prouve que nous marchons d'accord.

Je persévérerai dans cette voie, mes actes d'hier vous répondent de ceux de demain.

Vive la France ! Vive la République !

A. PAPELIER, député sortant.

3e circonscription de NANCY.

M. H. HENRION,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès républicain m'a désigné comme candidat à la députation pour la troisième circonscription.

Vous me connaissez d'ancienne date.

Membre du conseil municipal de Nancy depuis dix-huit ans, conseiller général du canton Ouest depuis 1889, j'ai mis tout mon dévouement au service de la République, j'estime que rien ne vaut, pour en assurer le maintien, un Gouvernement stable, capable de défendre, avec l'ordre, toutes nos libertés; que ce principe de stabilité n'exclut point une politique progressive, conforme aux idées démocratiques.

Ma profession de médecin m'a mis dans la confidence de bien des misères. J'ai vécu au milieu des travailleurs, apprenant à connaître leurs épreuves et à apprécier leur courage.

Je donnerai toute ma sollicitude à l'amélioration du sort des ouvriers, à l'étude d'une répartition équitable de l'impôt et à la question des caisses de retraite.

C'est de tout cœur que je me consacrerai aux problèmes si intéressants de l'assistance et de l'hygiène publiques.

Je crois le moment venu de s'arrêter dans la voie des grosses dépenses.

Je suis de ceux qui tiendront la main à une expérience loyale et complète du nouveau régime douanier, auquel notre agriculture et notre industrie sont évidemment intéressées.

Je crois enfin qu'il importe de prendre des mesures de prévoyance et de répression, pour mettre un terme aux scandales financiers qui, en portant la misère chez les particuliers, pourraient compromettre la fortune publique.

Le régime républicain est aujourd'hui le Gouvernement incontesté du pays.

Il a relevé la France et garantit pour l'avenir sa grandeur et sa prospérité.

Si vous me faites l'honneur de m'appeler à vous représenter, vous pouvez compter sur ma fidélité à la démocratie et à la République.

H. HENRION,
Docteur en médecine,
Conseiller général du canton Nancy-Ouest,
Membre du conseil municipal de Nancy.

Circonscription de TOUL.

M. G. CHAPUIS,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME DU COMITÉ RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE TOUL, ACCEPTÉ PAR M. CHAPUIS.

Une seule modification sérieuse a été apportée à ce programme. Le Comité en a retranché le paragraphe qui concernait les rapports de l'État avec l'Église : en voici la raison. Le clergé a hautement déclaré se rallier à la République. Puisque l'Église se rapproche ainsi spontanément de la société moderne, nous serions mal venus à parler maintenant de la séparer de l'Etat.

Il ne nous est pas permis de suspecter les intentions, et, au surplus, l'Etat reste suffisamment armé par ses lois contre ceux qui ne seraient pas sincères.

Constitution politique.

Restitution au suffrage universel de la plénitude de ses droits. Le Sénat, au besoin, serait élu au suffrage universel, parmi une catégorie de citoyens que l'âge pourrait contribuer à déterminer. Le mode actuel d'élection n'a rien de naturel, car les conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, ont une mission première purement administrative et non politique ; mais il aura été un expédient commode et transitoire que la République a dû saisir à un certain moment de sa lutte pour l'existence.

Maintien énergique du renouvellement intégral de la Chambre des députés tous les quatre ans. L'adoption du renouvellement partiel serait une profonde atteinte portée à la consultation du pays, ce serait le risque d'une immobilisation de fiefs électoraux et, par conséquent, un recul politique.

Ordre administratif et social.

Justice. — Simplification de la procédure judiciaire; diminution des frais de justice; arbitrage pour les affaires d'intérêts; extension du jury pour les cas où doit être sauvegardée la liberté individuelle.

Économie politique. — Association, particulièrement en matière agricole. Tendance à supprimer les intermédiaires au point de vue des adjudications publiques et du grand commerce d'alimentation. — Mesures de solidarité et de prévoyance en faveur des invalides du travail, caisse de retraite. Assistance publique dans les campagnes; création d'hôpitaux et hospices cantonaux. — Organisation du crédit agricole. — Protection des ouvriers français. — Extension de l'enseignement professionnel.

Impôts et administration. — Revision du système fiscal dans le sens de la diminution des impôts de consommation. Prépondérance budgétaire d'un impôt sur le revenu ou sur le capital; tendance à le rendre progressif. — Maintien du droit, appelé à tort privilège, des bouilleurs de cru. — Suppression des octrois et des prestations en nature.

Economies budgétaires. Simplification des rouages administratifs; y aviser, notamment, lorsque sera renouvelé le privilège de la Banque de France.

Service militaire. — Application rigoureuse du service militaire obligatoire pour tous.

Fonctions publiques. — Accession aux fonctions par le concours et non par le favoritisme; comme moyen nécessaire, accession de plus en plus large, pour les capacités, à tous les degrés de l'enseignement. — Suppression du cumul des fonctions électives ou non.

MEUSE

Circonscription de BAR-LE-DUC.

M. Jules DEVELLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens de nouveau vous demander vos suffrages.

J'avais l'intention de me rendre au milieu de vous et d'exposer publiquement, dans chaque canton, les raisons qui ont déterminé ma conduite et mes votes.

Je suis retenu à Paris; les graves intérêts dont la défense m'est confiée exigent impérieusement ma présence en ce moment au ministère des affaires étrangères.

D'ailleurs, vous me connaissez tous. et il me semble que je n'ai plus de profession de foi à faire.

Dans ma vie publique, déjà longue, j'ai toujours servi la même cause, soutenu les mêmes principes, et, comme la modération a été la règle de tous mes actes, je n'ai jamais eu besoin de changer d'opinion.

Républicain convaincu, démocrate sincère, j'ai donné mon concours à toutes les mesures qui pouvaient contribuer à l'affermissement de nos institutions, je me suis associé à toutes les propositions généreuses qui avaient pour but de répartir les charges publiques d'une façon plus équitable et d'améliorer le sort des déshérités de la fortune.

Dans la dernière législature, je me suis plus particulièrement consacré à la défense des intérêts agricoles; j'ai préparé et soutenu les lois douanières que l'agriculture et l'industrie avaient réclamées pour la protection du travail national. Si j'ai dû abandonner le portefeuille de l'agriculture et accepter la lourde tâche de la direction des affaires extérieures, les agriculteurs de notre région m'ont donné trop de preuves de leur sympathie, je leur conserve trop de reconnaissance pour qu'ils ne soient pas, en toutes circonstances, assurés de mon dévouement et de ma fidélité.

Mes chers concitoyens,

La République est désormais incontestée. — La plupart de ses anciens adversaires renoncent à la combattre. — Félicitons-nous de cette attitude nouvelle, mais continuons à veiller sur nos conquêtes. Faisons trêve à nos divisions, à nos querelles pour ne songer qu'à la patrie. Appliquons-nous à la rendre puissante et glorieuse par l'union de tous les Français. — Si j'ai l'honneur d'être choisi pour votre représentant, c'est ce large esprit de tolérance et de concorde, qui n'exclut pas la vigilance, que je m'efforcerai de faire prévaloir dans la prochaine Assemblée.

Jules DEVELLE, député sortant.

Circonscription de Commercy.

M. Raymond POINCARÉ,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Vous m'avez, deux fois déjà, donné vos libres suffrages.

J'ai fait tous mes efforts pour en rester digne.

J'ai collaboré de mon mieux, dans la législature qui vient de finir, aux lois économiques et fiscales, qui ont eu pour objet de protéger notre agriculture, si souvent éprouvée, de consolider notre situation financière, de répartir plus équitablement les charges des contribuables, d'améliorer le sort des travailleurs de la ville et de la campagne.

Les réformes accomplies, si importantes qu'elles soient, ne sont qu'un commencement.

Les cultivateurs, les commerçants, les ouvriers ont le droit de demander que l'œuvre de progrès démocratique et de justice sociale à laquelle s'est attachée la République soit poursuivie sans relâche, dans l'ordre et dans la paix.

Vous n'aimez pas plus que moi les promesses électorales.

Vous savez que je n'en ai jamais fait.

Vous savez que je consulterai toujours vos désirs légitimes et que je remplirai loyalement mon mandat.

Vous savez que je veux, comme vous, une République honnête et laborieuse, une France unie, forte et respectée.

La Meuse est un pays de probité traditionnelle et de patriotisme éclairé.

Je serai fier de continuer à la représenter.

Croyez, mes chers compatriotes, à ma vive reconnaissance et à mon inaltérable dévouement.

R. POINCARÉ, conseiller général, député sortant.

Circonscription de MONTMÉDY.

M. ROYER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'aviez confié. Mon passé vous est garant de mes opinions et de mon attachement à la République.

Le Gouvernement, pour remplir sa mission, doit être fort et respecté. Cette pensée a dominé ma conduite politique et mes votes, depuis que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement. Aussi, n'ai-je pas hésité, quand il le fallait, à faire taire mes préférences, pour éviter des crises et des remaniements ministériels de nature à compromettre, au dehors, le bon renom de la patrie.

Aujourd'hui, nos institutions ne sont plus discutées; nos adversaires eux-mêmes viennent à nous. Il appartiendra à la Chambre que l'on va nommer de pratiquer avec suite une politique de conciliation et de paix, sans porter atteinte aux lois fondamentales de liberté et d'égalité que quinze ans de pratique ont fait entrer dans nos mœurs, sans renoncer à marcher sagement dans la voie du Progrès.

Partisan résolu de toutes les réformes présentant un caractère évident d'utilité, j'ai toujours été l'adversaire non moins résolu des innovations périlleuses. Je crois avoir interprété fidèlement vos sentiments en repoussant les mesures qui pouvaient entraîner, dans l'avenir, la désorganisation sociale et ruiner la puissance et la prospérité de la France.

Si vous me continuez votre confiance, ma ligne de conduite restera la même ; mon programme tient dans ces trois mots : Ordre, Liberté, Progrès.

ROYER.

Circonscription de VERDUN.

M. BUVIGNIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

MORBIHAN

1re circonscription de LORIENT.

M. Paul GUIEYSSE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Vous m'avez élu député sur un programme de vos comités républicains comprenant l'étude et la préparation des lois sociales et des réformes économiques qui sont la base de toute véritable démocratie. Ce programme, je l'ai tenu et j'ai contribué à le mettre en œuvre, soit comme président de la commission du travail, où ont été préparées ou discutées la plupart des lois protectrices des travailleurs, soit comme auteur ou rapporteur de plusieurs de ces lois : loi sur le travail des femmes et des enfants, loi sur les accidents, loi sur l'hygiène et la sécurité dans les ateliers, loi sur les règlements d'ateliers, loi sur les caisses de retraites et de prévoyance, etc.

Je serai toujours prêt à soutenir les lois qui doivent mettre les travailleurs en état de se dégager des puissances financières, en encourageant le développement légal des syndicats, des sociétés coopératives, etc., et à continuer l'œuvre de transformation démocratique de l'impôt commencée par la Chambre actuelle.

Mais, pour que ces réformes puissent s'accomplir, il est indispensable de régler les droits de la Chambre en face du Sénat, et cela ne peut se faire que par une revision de la Constitution au moyen d'une Constituante, autrement les engagements les plus sérieux resteront toujours sans valeur.

Je m'engage à soutenir à nouveau la séparation des Églises et de l'État, qui ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une loi sérieuse sur les associations ; c'est une question de dignité pour tous. Pas de persécutions, mais pas de compromissions : l'application de la loi pour tout le monde.

J'ai soutenu et soutiendrai toujours les vrais intérêts de l'agriculture, sans faire de ces manifestations trompeuses, uniquement faites pour jeter de la poudre aux yeux

Je défendrai, comme je l'ai toujours fait, sans relâche, les intérêts étroitement liés de la ville de Lorient et de son arsenal maritime, dont le délaissement inexplicable cause tant de préjudice à notre commerce, et poursuivrai, avec mes collègues des ports militaires, notre réforme du travail dans les arsenaux de la marine.

Pour soutenir ce programme, je fais appel au concours de tous les républicains ; j'ai confiance qu'il ne me manquera pas.

Vive la République !

Paul GUIEYSSE, député sortant.

2e circonscription de LORIENT.

M. Eugène LE COUPANEC,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Un grand nombre d'amis républicains m'ont offert la candidature aux élections législatives du 20 août prochain.

J'ai accepté.

Conseiller général du canton d'Hennebont, je devais à tous ceux qui ont lutté avec moi en 1892 de tenir haut et ferme le drapeau républicain que m'avait passé et confié Jules Trottier.

A tous ceux qui ne me connaissent pas encore, je dois dire ce que je suis, ce que je pense, ce que je veux.

Fils et petit-fils de paysans, comme me traitent dédaigneusement mes adversaires, je n'ai à vous présenter dans ma famille ni comtes, ni barons, ni marquis ; mais je pourrais vous offrir, en grand nombre, des paysans, des pêcheurs, des ouvriers, des commerçants, et j'en suis fier.

Je suis républicain, et comme républicain je veux le maintien de toutes les lois, de toutes les conquêtes faites par la République jusqu'à ce jour.

Je veux que, sans faiblesse, en respectant la liberté de conscience, la religion de chacun, le gouvernement de la République fasse appliquer et respecter par tous les lois établies.

Je veux la diminution des impôts, si possible ; en tous cas, leur répartition plus efficace, la suppression de l'impôt foncier, la suppression des prestations en nature, qui sont un reste d'esclavage et, pour la Bretagne, la disparition du domaine congéable, ce régime qui ne sert qu'à l'asservissement du paysan.

Pour faciliter l'établissement de ces lois, je n'hésiterai pas à réclamer une

réforme radicale dans les bureaux des ministères, bureaux qui ne servent qu'à paralyser et enrayer les meilleures volontés.

Au point de vue agricole : je veux, avec vous tous, des lois de protection destinées à assurer à vos produits un écoulement rémunérateur ; je veux la protection contre les récoltes de l'étranger, par l'établissement des droits à échelle mobile, la diminution des frais de transport, l'établissement d'un crédit agricole, la protection des syndicats et le développement progressif de nos lignes ferrées et de notre réseau vicinal.

Au point de vue maritime, je veux pour les pêcheurs une retraite assurée avant la vieillesse, l'amélioration, la création de ports et refuges, l'établissement des brevets de patrons de pêche, et enfin l'association, la création de syndicats assurant un secours, une dernière ressource aux victimes de la mer.

Au point de vue économique général, je veux qu'en protégeant contre l'étranger notre industrie, notre commerce, notre agriculture le gouvernement de la République vote rapidement cette loi des retraites ouvrières à laquelle un ami dévoué, M. Guieysse, a attaché son nom et qui sera la plus grande œuvre humanitaire de la prochaine législation, par l'assurance d'un morceau de pain à tous les vieillards, à tous les enfants des ouvriers de la terre et de la mer.

Voilà ce que je désire : je n'obtiendrai pas tout, mais je promets tous mes efforts et je vous donne pour caution mes intérêts, qui sont les vôtres, et ce que j'ai déjà fait comme conseiller général du canton d'Hennebont.

A vous de juger, à vous de choisir, et

Vive la République !

Eugène LE COUPANEC,
Conseiller général du canton d'Hennebont,
candidat républicain indépendant,

Circonscription de PLOERMEL.

M. le duc de ROHAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je déclare n'avoir fait aucune profession de foi aux élections du 20 août 1893.

Le duc de ROHAN, prince de LÉON.

1re circonscription de PONTIVY.

M. le comte de LANJUINAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je n'ai pas fait imprimer de profession de foi ; mais, dans toutes les réunions publiques auxquelles j'ai assisté, j'ai affirmé mes opinions catholiques et royalistes.

LANJUINAIS.

2e circonscription de PONTIVY.

M. A. LE CLEC'H,

Élu au 1er tour de scrutin.

La France aux Français ! La Bretagne aux Bretons !

Mes chers compatriotes,

C'est un bas-Breton qui vient solliciter les suffrages des bas-Bretons : Vous ne les lui refuserez pas, j'en ai l'intime conviction.

Fermement attaché aux institutions républicaines, que j'ai toujours défendues, non seulement en paroles, mais par des actes, je suis et resterai toujours républicain.

Je ne vous ferai pas une longue profession de foi, mais j'ai conscience que mon devoir était d'accepter la candidature contre M. de Mun, candidature qui m'a été offerte.

1° Des impôts énormes, impôts qui ne frappent que deux départements français : le Morbihan et la Vendée, et qui se chiffrent par un tiers en plus de ceux qui sont supportés par les autres départements, existent encore, et cela depuis plus d'un siècle !!!

Demandez donc à M. de Mun, qui a eu l'honneur de vous représenter durant dix-sept ans, pourquoi lui, le grand orateur, il n'a jamais songé à en demander

le retrait, en prenant, devant la Chambre, pour base de discussion, la péréquation de l'impôt.

Aucun député français n'aurait osé voter contre une semblable proposition.

2° En outre : un plan de chemins de fer a été dressé ; M. le comte de Mun le connaît ou du moins aurait dû le connaître. Pourquoi donc n'a-t-il jamais cru devoir, à ce sujet, porter la parole en faveur du Morbihan !

Non, il a toujours préféré les ouvriers du Nord et de la Belgique aux cultivateurs et ouvriers du Morbihan, parmi lesquels je suis heureux de compter de nombreux amis d'enfance. Aussi, vous userez de votre droit de vote, pour bien faire comprendre à M. de Mun qu'il ait désormais à demander aide et protection à ces ouvriers qu'il a cru devoir toujours défendre, mais non à vous-mêmes, dont il a lésé les intérêts depuis bientôt dix-sept ans.

Je ne vous parlerai pas des calomnies infâmes dont nos adversaires ne cessent de m'abreuver : elles n'atteindront jamais à la hauteur de mon dédain. Je me contenterai seulement, non pas même de mépriser, mais seulement de plaindre ceux qui les colportent.

Quant à l'épithète de franc-maçon dont on veut me gratifier, vous savez déjà que c'est un impudent mensonge qui me permet de jeter à quiconque l'emploiera à mon égard le défi de me le dire en face.

Ah broman Electourieu, gread o choas tre Albert bihan hag Albert bras.

Vive la République !

A. LE CLEC'H.

1re circonscription de VANNES.

M. DU BODAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mon cher collègue,

J'ai l'honneur de vous informer, suivant le désir que vous avez bien voulu m'exprimer, que je n'ai, aux dernières élections législatives, ni fait une profession de foi ni affiché aucun placard.

Veuillez, mon cher collègue, agréer l'expression de mes affectueux sentiments.

DU BODAN, député.

2e circonscription de VANNES.

M. ÉMILE LOROIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai publié aucune profession de foi ni aucune adresse aux électeurs avant l'élection du 20 août dernier.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LOROIS, député du Morbihan.

NIÈVRE

Circonscription de CHATEAU-CHINON.

M. CHANDIOUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Au Congrès du 4 juin, vous m'avez fait le grand honneur de me choisir pour tenir le drapeau de la République dans notre arrondissement et pour soutenir aussi les intérêts de la démocratie.

La lutte s'ouvre ; je suis à mon poste. Cette lutte sera ce que les adversaires de la République la voudront :

Ou courtoise, et alors nous discuterons nos principes : le peuple jugera.

Ou violente, personnelle, passionnée, et je serai toujours là, ne craignant ni ne redoutant rien.

Je ne devrai mon élection ni à l'argent distribué ni aux vaines promesses.

Je la devrai à mon passé républicain et au dévouement que j'ai toujours mis à servir la cause du peuple.

Les électeurs auront ainsi fait leur devoir en confiant leur mandat à un citoyen qui emploiera toutes ses forces à l'accomplissement des réformes sociales que le progrès républicain doit à la France.

Électeurs,

Au 20 août, comptez sur moi comme je compte sur vous.

Votre futur élu :

CHANDIOUX, conseiller municipal, maire de Luzy.

Circonscription de CLAMECY.

M. Jules JALUZOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mon cher compatriote,

Depuis quatre ans, j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement.

Fidèle aux engagements pris, c'est avec l'indépendance absolue de mon caractère et de ma situation que j'ai défendu l'ordre et la liberté.

Respectueux du Gouvernement établi, ennemi de toute guerre et de toute révolution, j'entends défendre, sous le Gouvernement de la République, les principes conservateurs et libéraux qui nous sont chers à tous et sans lesquels il ne peut y avoir ni famille, ni France, ni patrie.

C'est au suffrage universel de juger mes actes et de dire si oui ou non j'ai été un bon et loyal député.

Mon cher concitoyen,

J'aime mon pays, j'aime cet arrondissement de Clamecy où je suis né et auquel j'appartiens tout entier.

En me donnant à nouveau votre suffrage, vous le donnerez à un compatriote qui veut arriver, par le progrès de l'agriculture et le développement du commerce et de l'industrie, à supprimer la misère et rétablir l'aisance et la prospérité.

Jules JALUZOT, député sortant.

Circonscription de COSNE.

M. Claude GOUJAT,

Elu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME RADICAL SOCIALISTE ADOPTÉ PAR LA FÉDÉRATION DES COMITÉS RÉPUBLICAINS RADICAUX ET RÉPUBLICAINS SOCIALISTES, A LAQUELLE IL A ÉTÉ PRÉSENTÉ PAR LE CITOYEN CLAUDE GOUJAT, CONSEILLER GÉNÉRAL DE COSNE.

1° Revision de la Constitution monarchique par une Constituante, suppression du Sénat;

2° Mandat impératif;

3° Amnistie pleine et entière pour tous crimes et délits politiques;

4° Séparation des Églises et de l'État, suppression du budget des cultes, lois sur les biens de mainmorte, lois sur les associations religieuses;

5° Décentralisation, autonomie communale, franchises municipales;

6° Épuration du personnel administratif et judiciaire;

7° Suppression des fonds secrets;

8° Suppression de tous monopoles concédés aux particuliers ou aux sociétés financières;

9° Suppression des taxes directes grevant la consommation, le travail, le commerce, l'industrie et l'agriculture;

10° Réforme générale de l'impôt, établissement de l'impôt proportionnel et progressif, suppression des octrois et des taxes de consommation, reclassification du cadastre, rectification des alcools industriels par l'État, maintien du droit des bouilleurs de cru et vignerons, suppression radicale de l'exercice;

11° Lois de protection du travail et d'émancipation des travailleurs, extension des syndicats professionnels;

12° Lois d'hygiène sociale, réduction de la journée de travail, lois de prévoyance, assistance sociale, caisse nationale de retraites, assurances contre les accidents, les maladies, etc., etc., abrogation de la loi sur l'Internationale;

13° Organisation du crédit national, du crédit ouvrier et du crédit agricole; suppression du privilège de la Banque de France;

14° Réforme judiciaire, extension de la compétence des juges de paix, magistrature élue sous certaines conditions de capacité, diminution des frais de justice, revision du Code de procédure.

1re circonscription de NEVERS.

M. Gaston LAPORTE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'obéis, encore une fois, aux désirs de mes amis politiques et des comités républicains revisionnistes, en venant solliciter vos libres suffrages.

Depuis douze ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés; pendant toute la durée de mon mandat, j'ai la conscience d'être resté fidèle au programme politique que j'avais juré de défendre.

Ce programme politique, vous le connaissez tous. — Vous me l'aviez déjà confié:

En 1881, lorsque vous opposiez ma candidature, franchement républicaine, à la candidature opportuniste de M. Girerd;

En 1885, lorsque le parti républicain de la Nièvre, uni tout entier dans une action commune, luttait contre les partis monarchiques coalisés;

En 1889, lorsque vous acclamiez sur mon nom la politique populaire d'action revisionniste, poursuivie contre le parlementarisme corrompu qui nous déshonore et nous ruine.

Aujourd'hui, plus que jamais :

Après le spectacle lamentable laissé par la dernière Chambre créée par Constans;

Après les révélations scandaleuses du Panama;

Après les compromissions honteuses de nos dirigeants opportunistes avec des juifs allemands tels que les Reinach, les Arton, les Cornélius Herz,

Notre devoir, à nous, républicains de la veille, est tout tracé.

Nous devons arracher la République aux mains des incapables et des traîtres qui l'exploitent, afin de la remettre entre les mains de son seul maître légitime, le peuple!

Notre programme peut être résumé en trois mots : revision, Constituante, referendum.

Article premier. — Revision intégrale de la Constitution, par une Assemblée Constituante élue par le suffrage universel. Referendum,

Art. 2. — Suppression du Sénat; séparation absolue des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire; mandat impératif.

Art. 3. — Séparation des Églises et de l'État; suppression du budget des cultes.

Art. 4. — Condamnation de la politique d'aventures coloniales; renonciation à toute guerre de conquête.

Art. 5. — Magistrature élue; extension de la compétence du jury au correctionnel et au civil. Justice gratuite.

Art. 6. — Décentralisation administrative, autonomie communale.

Art. 7. — Réforme générale de l'impôt. Impôt unique, progressif et proportionnel sur le capital et le revenu.

Art. 8. — Service militaire égal et obligatoire pour tous.

Art. 9. — Instruction laïque, gratuite et obligatoire. Gratuité de l'enseignement supérieur pour tous les candidats admis au concours.

Art. 10. — Revision des conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer.

Art. 11. — Organisation des syndicats professionnels; bourses du travail; Caisses de retraite pour la vieillesse.

Citoyens,

Les dirigeants de l'opportunisme ont mis le suffrage universel en tutelle, au mépris de tout droit, de toute justice; ils ont confisqué à leur profit la souveraineté qui ne peut appartenir qu'au peuple.

Leurs journaux bavent quotidiennement l'injure et l'outrage sur vos défenseurs les plus fidèles.

C'est à vous qu'il appartient de confondre les imposteurs!

Demandez aux candidats de l'administration ce qu'ils faisaient lorsque nous luttions ensemble contre l'Empire, contre l'ordre moral, contre tous les faux prêtres de la République?

Exigez qu'ils vous montrent leurs états de services républicains.

Et dites nettement ensuite si vous les préférez à celui qui n'a pas cessé un seul instant, depuis vingt-cinq ans, de lutter sans trêve ni repos pour les humbles, les faibles, les opprimés.

Vive la République démocratique et sociale!

Gaston LAPORTE, député sortant.

2e circonscription de NEVERS.

M. TURIGNY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Fidèle au vieux programme républicain radical, je le maintiens :

Article premier. — Revision intégrale de la Constitution par une Assemblée constituante élue par le suffrage universel.

Art. 2. — Suppression du Sénat; mandat impératif.

Art. 3. — Suppression du budget des cultes.

Art. 4. — Condamnation de la politique de conquêtes et d'aventures lointaines; droit de paix et de guerre réservé à la nation.

Art. 5. — Magistrature élue; extension de la compétence du jury au correctionnel et au civil; justice gratuite.

Art. 6. — Décentralisation administrative.

Art. 7. — Réforme égalitaire de notre régime économique et social; impôt unique, progressif et proportionnel sur le capital et le revenu; abolition immédiate de la prestation en nature.

Art. 8. — Application réelle du service militaire à trois ans, égal et obligatoire pour tous.

Art. 9. — Création d'asiles pour les orphelins et les invalides du travail; Caisses de retraites pour les ouvriers âgés.

Art. 10. — Suppression des monopoles miniers.

J'ajoute à ce programme : qu'il est nécessaire qu'une loi protège la liberté des syndicats et les intérêts sacrés du salaire des ouvriers syndiqués, au lieu

de les livrer au bon plaisir des patrons et aux tracasseries policières, sous prétexte de « liberté du travail ».

Enfin, que tout député soit tenu de donner lecture à la tribune des clauses de son mandat, du texte de ses promesses électorales, immédiatement après la validation de ses pouvoirs et de son admission prononcée par le Président de la Chambre.

Chers concitoyens,

Laissez-moi vous rappeler, après les articles de ce mandat, que c'est la huitième fois que je viens solliciter vos suffrages. Sept fois, en vingt années, vous m'avez honoré de votre confiance comme député : Merci !

Je ne crois pas avoir démérité.

Mais à vous surtout, mes électeurs, mes amis du canton de Saint-Pierre, qui, même sous l'Empire et depuis sa chute, m'avez tant de fois élu, à vous, dix fois merci !

Mes ennemis qui sont les vôtres, citoyens, me reprochent d'être vieux ; mais ils ne savent donc pas que le souvenir de mes luttes contre l'Empire qui m'a proscrit, contre la République sans républicains de Thiers qui m'a mis en prison... ils ne savent donc pas que ce passé, vivant dans mon souvenir, réveille en mon cœur toutes les ardeurs vivaces nécessaires pour combattre l'opportunisme, qui est la République des bourgeois amis des pots-de-vin, entachés de Panama, c'est-à-dire un régime qui ment à son nom, car c'est la République sans république : c'est le nom sans la chose !

Ah ! pauvre démocratie ouvrière ! toi qui ne connais pas les chèques, toi qui es le nombre, la force et le droit, tu seras donc toujours bernée, trompée... fusillée, par ceux qui, lorsqu'ils sont candidats, se disent si dévoués à tes intérêts ? Souviens-toi de ce régime où la police que tu payes t'assomme dans les rues et sous lequel on a commandé aux soldats, tes enfants, le massacre odieux des ouvriers de Fourmies !

Citoyens,

J'ai toujours demandé, proclamé et défendu les améliorations et les réformes républicaines politiques et sociales. J'ai défendu la cause des petits et des faibles contre l'atteinte des gros et des puissants.

Mon dévouement à la République n'a jamais varié. Méprisant ceux qui veulent vivre d'elle au lieu de vivre pour elle et solidarisant ensemble les intérêts du peuple avec ceux de la République, je suis prêt, comme dans le passé, à tous les sacrifices pour les défendre.

Recevez, chers concitoyens, l'assurance de mon fraternel dévouement.

Dr TURIGNY, député sortant.
Candidat républicain socialiste.

NORD

1re circonscription d'AVESNES.

M. Léon GUILLEMIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je viens vous demander de renouveler le mandat qu'en 1890 vous m'avez fait l'honneur de me confier.

J'ai toujours agi en loyal républicain et je crois, en toutes circonstances, avoir fait mon devoir. Peut-être penserez-vous que trois ans de législature m'ont mis à même de vous rendre les services que vous avez le droit d'attendre de votre représentant.

Je suis un enfant du pays. Mon programme, vous le connaissez par mes votes. Ceux-là mêmes qui faussement m'accusent de ne pas vouloir de réformes en sont réduits à inscrire dans leur profession? les résolutions que j'ai déjà votées. Ils en sont aux promesses : je vous apporte des actes.

Vous verrez qu'à la Chambre je me suis sans cesse inspiré des intérêts de la démocratie ; j'y serai toujours le défenseur énergique de toutes les mesures justes qui seront de nature à améliorer le sort des travailleurs.

Au centenaire de la Révolution, convions donc tous les hommes de cœur à cette noble tâche de la transformation progressive de notre société, dans l'ordre et le travail, par une plus équitable répartition des impôts, par les réformes administratives, judiciaires et sociales que le peuple réclame. Écoutons la grande voix du suffrage universel, les revendications de ceux qui souffrent et qui peinent. Faisons passer dans nos lois, par des applications pratiques, cette belle devise de nos ancêtres : « Liberté, Égalité, Fraternité », et, par-dessus tout, gardons ferme au cœur le respect du drapeau, l'amour de la patrie et de la République.

Vive la République !

Léon GUILLEMIN, député sortant.

MES VOTES :

Réformes des impôts.

Suppression des budgets extraordinaires s'alimentant par l'emprunt (budgets de 1891-92-93-94).

Réforme de l'impôt dans un sens démocratique. 30 octobre 1890.

Impôt sur le revenu. 6 décembre 1890, 11 juillet 1893.

Réforme de l'impôt foncier, dégrèvement complet des petites propriétés supporté par les propriétés supérieures à 100 hectares. 10 juillet 1893.

Suppression de l'impôt des portes et fenêtres. 7 juillet 1892.

Suppression facultative par les communes des prestations en nature. 27 avril 1893.

Réforme des patentes : impôt progressif sur les grands magasins, dégrève-vement des petits. 17, 18, 20, 21 et 22 février 1893.

Augmentation de 1 pour 100 sur les valeurs mobilières. 5 décembre 1890.

Impôt sur les opérations de bourse. 28 avril 1893.

Réforme des frais de justice. 14 décembre 1891, 21 et 23 janvier 1892.

Suppression facultative des octrois par les communes. 2 et 4 mai 1893.

Suppression de tous les droits sur les boissons hygiéniques, bière, vins, cidre, etc., et suppression de l'exercice chez le débitant. 12 juillet 1893.

Monopole de la rectification par l'État et réglementation au point de vue hygiénique des alcools. 20 novembre 1891, 21 décembre 1892.

Suppression du privilège des bouilleurs de cru. 25 novembre 1892.

Taxe sur les objets de luxe : pianos, 15 février 1893. — Livrées des grands seigneurs, 25 février 1893. — Vélocipèdes, 11 février 1893. — Voitures-réclames, 14 décembre 1891.

Dégrèvement du pétrole. 22 décembre 1891, 27 mai et 29 juin 1893.

Dégrèvement de la taxe sur la grande vitesse : 9 fr. 09 pour les premières, 18 fr. 18 pour les secondes, 27 fr. 27 pour les troisièmes (budget de 1892).

Réformes administratives, judiciaires et agricoles.

Diminution des gros traitements ; augmentation des petits : auxiliaires des postes et télégraphes, instituteurs. 16, 20 mai 1893 ; conducteurs des ponts et chaussées. 6 juillet 1893 ; retraite des douaniers. 1er décembre 1890.

Renouvellement du privilège de la Banque de France ; pour la suppression des percepteurs, receveurs particuliers et trésoriers généraux. 6 juillet 1892.

Suppression d'un certain nombre de sous-préfectures. 10 novembre 1890, de tribunaux et de conseils de préfecture.

Augmentation de la compétence des juges de paix et des conditions de capacité. 24 février 1891.

Réforme des prisons pour courtes peines. 25 mars 1893.

Projet de loi sur les erreurs judiciaires. 7 avril 1892.

Loi Bérenger. 3 mars 1891.

Loi sur la détention préventive. 8 novembre 1892.

Protection de l'agriculture. 15 juin 1891.

Amendement déposé sur l'admission temporaire du bétail. 18 juillet 1891.

Amendement sur l'industrie du bois. 15 juillet 1891.

Secours de cinq millions pour la sécheresse ; diminution des frais de transport des fourrages. 20 juillet 1893.

Projet de loi sur la répression des fraudes sur les beurres (rapporteur). 7 et 11 juin 1891.

Projet de loi sur le crédit agricole. 29 avril 1893.

Constitution de l'armée coloniale, loi votée le 12 juillet 1893.

Interdiction des catéchismes électoraux et des manifestations ultramontaines des évêques (incident Gouthe-Soulard). 11 décembre 1891.

Interdiction des conférences politiques dans les églises. 26 mars, 9 avril 1892.

Déclaration d'urgence de la loi sur les associations et nécessité de poursuivre la lutte du pouvoir civil contre le parti clérical. 18 février 1892.

Application des lois existantes à l'association illégale des patrons du Nord et à la congrégation de N.-D.-de-l'Usine. 13 juin 1892.

Payement du droit d'accroissement par toutes les congrégations autorisées. 8 décembre 1890.

Contrôle des comptes et budgets des fabriques suivant les règles de la comptabilité publique. 15 décembre 1891.

Maintien du concordat et du budget des cultes (budgets de 1891-92-93-94).

Réformes sociales.

Projet de loi sur les habitations ouvrières. 25 mars 1893.

Projet de loi sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. 17 juin, 8 juillet 1891.

Projet de loi sur l'hygiène publique. 26 et 27 juin 1893.

Projet de loi sur l'assistance médicale gratuite. 11 et 12 décembre 1892.

Projet de loi sur les accidents et l'assurance obligatoire des patrons. 10 juin 1893.

Projet de loi sur l'insaisissabilité des neuf dixièmes des salaires, et sur la procédure plus rapide et moins coûteuse des saisies-arrêts. 27 juin 1893.

Projet de loi sur les conseils de prud'hommes. 17 mars 1892.

Constitution du Conseil supérieur du travail. 19 février 1890.

Liberté de faire partie ou de ne pas faire partie d'un syndicat. 2 et 4 avril 1892.

Loi sur l'arbitrage. 22 octobre 1892.

Loi sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures : suppression du travail de nuit. 2 février 1891 ; repos hebdomadaire. 3 février 1891; dix heures de travail. 2 février 1891.

Urgence de la loi sur la Caisse des retraites pour les ouvriers. 6 juin 1891.

Loi sur le séjour des étrangers en France. 6 mai 1893.

Payement de la taxe militaire par les étrangers. 6 mai 1893.

2e circonscription d'AVESNES.

M. DEFONTAINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Enfant du pays, attaché par ma naissance et par ma famille aux trois cantons de la deuxième circonscription d'Avesnes, j'ai l'honneur de poser ma candidature pour l'élection législative prochaine.

Ce n'est pas pour aller grossir le nombre déjà trop grand des députés qui passent, inutiles et muets, quatre années à la Chambre, que je viens solliciter vos suffrages ; mais c'est pour être un représentant du peuple actif et laborieux, défendant avec ardeur les réformes politiques et sociales réclamées par le pays, et prenant vigoureusement la parole au nom des contribuables accablés par l'impôt, au nom des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Sollicité de poser ma candidature par les comités de l'Alliance républicaine socialiste, j'en ai accepté le programme, qui répond à mes aspirations, et dont je vous rappelle ici les grandes lignes :

C'est, en premier lieu, la revision de la Constitution dans un sens démocratique assurant, par la suppression ou la transformation du Sénat, la prépondérance du suffrage universel ;

C'est la réforme de l'impôt, substituant à la multitude des impôts qui pèsent aujourd'hui si lourdement sur les travailleurs et qui écrasent l'agriculture un impôt progressif sur le revenu, en différenciant le revenu du travail du revenu du capital ;

C'est la réforme judiciaire réalisant la rapidité et la gratuité de la justice, et aussi l'institution du jury correctionnel, garantissant son impartialité. Les tristes scandales du Panama ont montré la nécessité de se mettre en garde contre les défaillances d'une magistrature qui laisse courir les gros voleurs ;

C'est la liberté de conscience assurée par la séparation des Églises et de l'État et la suppression du budget des cultes.

C'est la suppression des monopoles par la nationalisation des chemins de fer et de la Banque.

Citoyens,

La République a accordé avec raison la protection la plus efficace à l'industrie et à l'agriculture ; elle doit aujourd'hui la même protection aux ouvriers de toutes catégories.

Je suis, à ce point de vue, partisan :

1° De la création d'un Ministère du Travail ;

2° De l'assurance obligatoire pour les ouvriers, et par les patrons, en cas d'accident ou de maladie ;

3° De la loi Bovier-Lapierre ;

4° De l'organisation de Caisses de retraites de mutualités et de secours ;

5° D'une loi protégeant efficacement le travail des ouvriers français.

J'entends enfin compléter l'instruction populaire en assurant gratuitement aux plus intelligents des enfants du peuple des études plus étendues.

Électeurs,

Je vous ai dit ce que je voulais. Toutes les réformes que je vous ai indiquées peuvent et doivent être accomplies par les moyens pacifiques et légaux.

Mais je veux aussi mettre au service de leur réalisation toute mon énergie et toute mon activité, et c'est avec cette volonté que je sollicite vos suffrages.

Vive la République démocratique !

Docteur DEFONTAINE.

3e circonscription d'AVESNES.

M. Évrard ÉLIEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Républicain de vieille date, fils dévoué de la Révolution française, je suis partisan de tous les progrès et de toutes les libertés.

Il y a quatre ans, je vous disais :

Établir plus de justice dans la répartition des impôts, dégrever la consommation, les mutations et les transports;

Procéder à la revision des patentes;

Rendre la justice accessible à tous, en simplifiant les actes de procédure et en réduisant les frais;

Développer les institutions qui ont pour but de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences de la maladie, des accidents, du chômage, de la vieillesse et de la mort ;

Assurer la protection la plus étendue aux produits de l'agriculture et de notre industrie.

Voilà une tâche digne, selon moi, d'un démocrate sincère, soucieux du sort des travailleurs comme de la prospérité de son pays.

Tel j'étais alors, tel je suis aujourd'hui.

Tout ce que je pensais, je le pense encore.

Tout ce que je voulais, je le veux toujours.

J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir, tout mon devoir.

Je viens donc sans crainte vous demander le renouvellement de mon mandat.

Vous me direz, par vos libres suffrages, si je dois continuer l'œuvre commencée.

Consolider et faire aimer la République.

Servir et défendre avec l'ardeur que vous me connaissez vos intérêts et vos personnes, sans exception et sans distinction.

Mettre toute mon ambition à faire passer un peu plus de justice dans nos lois, et à vous rendre, à la fin de mon mandat, la France grande et prospère.

Evrard ELIEZ, député sortant.

1re circonscription de CAMBRAI.

M. Th. MICHAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Mes opinions sont assez connues de tous pour que je n'aie pas besoin de faire une longue profession de foi.

Du reste, les instances réitérées, venues de tous les points de la première circonscription, qui m'ont décidé à solliciter de nouveau vos suffrages, me prouvent que je n'ai pas cessé d'être en complète communauté d'idées avec vous.

Républicain de la veille, j'estime que notre parti est assez fort pour ouvrir ses rangs à tous ceux qui veulent le servir loyalement. La République n'est pas un gouvernement de combat ; elle doit être le gouvernement de tous les Français unis et groupés sous le même drapeau.

Mais, s'il faut accueillir sans réserves tous les dévouements sincères qui s'offrent à nous, nous ne devons pas être dupes de la tactique des ennemis irréconciliables de nos institutions qui, se sentant abandonnés par les électeurs, cherchent à abriter leurs rancunes et leurs coupables espérances sous le masque républicain.

Ce n'est pas à ces nouveaux venus suspects que nous confierons notre drapeau, et il importe qu'ils sachent bien que ce n'est pas pour un mot, mais pour des idées, que la démocratie lutte depuis vingt ans.

Or, ces idées, nous n'entendons pas les répudier; toutes les conquêtes que nous avons faites, nons voulons les maintenir et les étendre, et ce n'est pas avec des regrets pour le passé, mais plein d'espoir dans l'avenir que nous poursuivons notre marche en avant.

Le progrès politique ne m'effraie pas et mon concours est assuré à toutes les réformes pratiques qui sont acceptées et désirées par l'opinion publique. Mais vous pouvez être persuadés que je ne m'associerai jamais à aucune mesure pouvant porter atteinte aux principes de liberté et de tolérance qui sont de l'essence même de l'idée républicaine.

Du reste, je trouve que les débats de politique spéculative ont une trop grande place dans nos assemblées législatives et que nos préoccupations et nos études doivent surtout se porter sur les questions économiques et sociales.

Je n'ai pas la prétention d'enfermer dans un programme plus ou moins sonore des promesses dont ne sont pas avares ceux à qui il importe peu de ne pas les tenir; mais j'ai la conviction profonde que, si chacun veut y mettre de la bonne volonté, il sera possible, dans un avenir prochain, sans alarmer aucun intérêt légitime, en procédant avec modération, sans soubresaut, de faire disparaître bien des misères et des iniquités sociales.

Aussi, ma voix est-elle acquise d'avance à toutes les lois ouvrières que les Chambres ont préparées pour compléter la tâche entreprise par elles et qui ne sera pas stérile, si la passion et la haine n'entravent pas l'œuvre de pacification que tous les patriotes devraient poursuivre.

L'Agriculture et tous les branches de notre industrie nationale trouveront toujours en moi un défenseur convaincu et, j'ose le dire, compétent.

Électeurs,

Je vous ai dit, il y a quatre ans, que j'étais l'ennemi de toutes les coteries que je ne m'inféoderais à aucun groupe, que j'entendais conserver mon indépendance absolue pour ne jamais m'inspirer dans ma conduite que de l'intérêt supérieur du pays. Mes votes sont là pour vous dire si j'ai tenu mes promesses.

Ce que j'étais alors, je le suis encore aujourd'hui, je le serai encore demain: partisan d'un gouvernement fort et respecté, qui ait l'autorité nécessaire pour répondre du maintien de l'ordre et pour donner aux pouvoirs publics cette impulsion qui leur a trop souvent manqué et sans laquelle les meilleurs projets risquent de ne pas aboutir.

Vous savez que je n'ai pas recherché le mandat que je vous demande de me renouveler et j'ai trop le souci de votre dignité et de la mienne pour faire appel, en me présentant à vos suffrages, à autre chose qu'à votre raison, à votre conscience et à votre patriotisme.

Vive la France! Vive la République!

Th. MICHAU,
Manufacturier à Beauvois,
Député sortant.

2e circonscription de CAMBRAI.

M. CARPENTIER-RISBOURG,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Appelé par la confiance des délégués républicains les plus autorisés de vos trois cantons, à l'honneur de porter le drapeau de la République dans la lutte suprême qui va s'engager, j'ai dû faire céder des considérations personnelles devant ce que j'ai regardé comme un devoir à remplir.

C'est à vous, Électeurs, de me dire si, en sacrifiant ainsi mes intérêts privés à la défense des idées de liberté qui me sont chères, je suis digne d'être à la Chambre le porte-parole de vos aspirations et le mandataire de vos besoins.

Ma candidature n'offre aucune équivoque : Né au milieu de vous, connu d'un grand nombre, j'ai toujours été républicain et j'ai toujours pensé que la République était le seul gouvernement susceptible de nous donner des institutions franchement démocratiques et libérales, de maintenir la paix à l'intérieur et de placer la France au premier rang des grandes nations.

Cultivateur, je crois avoir déjà donné, soit au Conseil d'arrondissement, soit au Syndicat agricole que j'ai l'honneur de présider, des gages suffisants de la vive sollicitude que je n'ai cessé de porter à l'agriculture.

Commerçant, j'ai pu, dans la pratique des affaires, étudier les questions qui se rattachent au développement, aux besoins de l'industrie et à l'élaboration de notre régime économique et douanier.

Estimant que la situation des travailleurs peut et doit être améliorée par un ensemble de lois démocratiques, je m'efforcerai, si je suis élu, de défendre, avec toute l'énergie dont je suis capable, la cause des déshérités, de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent.

Je m'attacherai particulièrement, dans cet ordre d'idées, aux lois qui ont trait :

A l'instruction primaire mise à la porté de tous ;

A la protection de l'enfance et de la vieillesse rendue effective par l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

A la création d'un crédit agricole venant efficacement en aide à la petite culture si éprouvée ;

A la diminution des frais de justice ;

A une meilleure répartition de l'impôt en vue d'alléger les charges qui pèsent sur les classes nécessiteuses ;

Enfin, aux encouragements et à la protection que, dans la plus large mesure possible, l'État doit accorder à l'épargne et à la mutualité.

En politique, je suis et resterai le fidèle observateur de la Constitution et des grands principes qui en découlent.

En matière financière, persuadé que l'ordre et l'économie la plus stricte doivent présider à l'élaboration du budget, je suis fermement résolu à en examiner tous les détails avec la plus scrupuleuse attention.

En matière économique, si je suis décidé à réclamer énergiquement des lois de protection pour l'agriculture ainsi que la suppression du privilège des bouilleurs de cru, je suis, d'autre part, prêt à m'associer aux mesures qui seraient de nature à sauvegarder nos industries d'exportation en apportant dans l'examen des opérations qui intéressent les produits industriels de notre circonscription, une méthode exempte de tout système.

Soucieux d'assurer à notre région du Cambrésis un réseau de voies de communication en rapport avec l'importance de son mouvement commercial, je n'épargnerai aucune occasion d'en poursuivre l'extension et donnerai tous mes soins au projet de construction d'un canal de l'Escaut à la Sambre et à la Meuse.

Partisan résolu de l'instruction obligatoire et de l'égalité de tous devant l'impôt du sang, je serai, ai-je besoin de vous le dire, le zélé défenseur de nos lois scolaires et militaires.

Indépendant de toutes coteries, je ne veux, si vous m'envoyez à la Chambre, m'inféoder à aucun groupe : me réservant, en toutes circonstances, de ne prendre conseil que de ma conscience, des besoins de mes Électeurs, des aspirations du pays et mettant au-dessus de tout : la consolidation, la stabilité, la grandeur du régime républicain.

Électeurs,

Si vous voulez, comme moi, un gouvernement stable, tolérant et fort ; si vous voulez ressaisir votre liberté d'action un moment compromise ; si vous voulez avoir enfin un représentant qui s'occupe de vos affaires en vivant au milieu de vous, vous réunirez sur mon modeste nom vos revendications et vos suffrages et vous vous écarterez définitivement de ceux qui veulent fausser l'esprit de la République, en vous faisant rebrousser chemin dans la voie du progrès.

Quoi qu'il arrive, comptez sur mon entier dévouement :

A vos intérêts ;

A ceux de la France ;

A ceux de la République.

CARPENTIER-RISBOURG.

1re circonscription de DOUAI.

M. Paul HAYEZ

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Les républicains de la 1re circonscription de l'arrondissement de Douai m'ayant offert la candidature aux élections du 20 août prochain, j'ai cru devoir céder aux sollicitations de mes nombreux amis et je viens faire appel à vos libres suffrages.

Douaisien d'origine, appartenant à une famille connue depuis plusieurs générations pour son dévouement à la cause publique et démocratique, j'espère offrir toutes les garanties désirables pour représenter les intérêts locaux et prendre part à la direction des affaires du pays.

Républicain sincèrement et nettement progressiste, je serai le défenseur de nos lois scolaires et militaires, qui sont les bases de nos institutions démocratiques.

Tous mes efforts tendront à consolider et améliorer ces dernières, et arriver, par une évolution sociale, à satisfaire aux justes revendications des travailleurs.

Partisan de toutes les mesures qui tendent à venir en aide au travail national, je considère que le régime protectionniste est indispensable pour notre agriculture, notre commerce et notre industrie, dont nous vivons tous.

Depuis longtemps dans les affaires, j'y ai acquis une expérience et une pratique que mes fonctions de membre de la Chambre de commerce n'ont fait que consolider.

Au point de vue administratif, mon assiduité dans nos assemblées communales et d'arrondissement m'a permis d'obtenir les connaissances indispensables pour la gestion des affaires publiques.

La culture, les industries agricoles et toutes celles qui font la richesse de notre arrondissement, peuvent compter que je veillerai à la défense de leurs intérêts.

Vivant avec les travailleurs, au milieu desquels j'ai été élevé, ils peuvent compter sur mon absolu dévouement; je considère qu'il faut hâter l'application des lois qui les intéressent.

Au premier rang, je place la caisse des retraites et l'assurance contre les accidents, qui doivent garantir une existence honorable aux travailleurs de la campagne et de la ville qui ont donné leurs forces pour la prospérité de la patrie.

Les institutions de prévoyance, d'assistance, de protection, d'hygiène et de

sécurité, enfin, les lois tendant à l'amélioration du sort des classes laborieuses seront l'objet de tout mon zèle.

Parmi les réformes, je mets en tête celle de l'impôt, pour lequel je demanderai une modification complète dans la répartition, la diminution des frais de justice et l'étude des mesures tendant à donner plus de rapidité à son action, la suppression des prestations pour l'agriculture, la réforme des octrois, des patentes, l'organisation du crédit agricole, le dégrèvement des boissons hygiéniques; notamment la bière, sans la surtaxe de l'alcool, aussi onéreuse pour la production que pour la consommation de notre région.

En résumé, je m'attacherai à faire résoudre toutes les questions dans un sens conforme aux intérêts de mes mandants et aux aspirations démocratiques du pays.

Au point de vue colonial, j'estime qu'il importe de ne plus étendre nos possessions, mais de les organiser au profit de la métropole.

Chers concitoyens,

Au moment où notre région paraît appelée à prendre un nouvel essor industriel, la ville de Douai et notre arrondissement peuvent compter sur tout mon dévouement.

Electeurs,

Si vous m'honorez de vos suffrages, mon premier devoir sera de me tenir en relations suivies avec vous, pour l'étude des questions économiques et sociales, et vous pouvez compter sur toute mon énergie, mon activité, pour la défense de vos intérêts.

Ma devise sera toujours : Progrès, Liberté.

Vive la République !

Paul HAYEZ, maître de verreries, Conseiller municipal à Aniche, vice-président du Conseil d'arrondissement, membre de la Chambre de commerce.

Extrait d'un appel du parti républicain progressiste, intitulé « Notre Candidat » *et reconnu exact par M. Paul HAYEZ :*

Les affaires ne l'empêchent pas de défendre avec ardeur ses idées démocratiques. Depuis 1885, on le trouve toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de défendre la République, et la période boulangiste, encore toute récente, a donné à notre parti une nouvelle preuve de son dévouement à nos libres institutions.

Comme tout sincère démocrate, M. Paul Hayez aime l'ouvrier. Nous parlions tout à l'heure de sa verrerie : cet établissement est réputé comme l'un des mieux

installés au point de vue du bien-être et de l'hygiène des travailleurs, aussi M. Paul Hayez est-il aimé de son personnel.

Dans ses rapports avec les ouvriers, il a toujours fait preuve de qualités de droiture, d'impartialité et de bienveillance qui l'ont vite rendu populaire.

D'un esprit large et tolérant, il s'est toujours montré favorable à l'organisation des syndicats, qu'il considère comme une institution destinée à assurer la liberté et l'indépendance des ouvriers, par la discussion de leurs intérêts professionnels. Toujours prêt à rendre service, jamais personne n'a sollicité en vain son concours; d'un abord facile, il écoute volontiers les avis qui lui sont donnés, tout en faisant connaître lui-même sa manière de voir. Ce n'est pas un « faiseur de promesse » un « donneur d'eau bénite de cour », il n'hésite pas à déclarer nettement, en toute circonstance, sa façon de penser. On peut dire que lui, en un mot, que c'est un véritable démocrate aussi bien dans ses actes que dans ses paroles.

M. Paul Hayez fait déjà partie de conseils électifs.

A vingt-cinq ans, 720 suffrages sur 730 votants l'envoyaient siéger au Conseil municipal d'Aniche. En 1892, il était réélu, cette fois, par 882 voix.

La même année, cédant aux instances de ses concitoyens, il acceptait la candidature au Conseil d'arrondissement et était élu par 3.700 suffrages sur 4.000 votants.

Enfin, à deux reprises différentes, il était nommé membre de la Chambre de commerce de l'arrondissement de Douai.

Toujours, dans les différentes assemblées électives dont il fait partie, M. Paul Hayez a pris une grande part aux discussions et aux délibérations. Les procès-verbaux des séances sont là pour faire foi de ce que nous avançons.

Ses concitoyens, par leurs libres suffrages, l'ont déjà élu membre de trois assemblées.

Le 20 août, ils sauront compléter leur œuvre en l'envoyant siéger au Palais-Bourbon.

2e circonscription de DOUAI.

M. Émile DUBOIS,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le mandat dont vous m'avez honoré en 1889 expire dans quelques jours. Je viens vous en demander le renouvellement.

C'est au républicain et au protectionniste qu'alors vous avez accordé vos libres suffrages. J'ai la conscience d'avoir été fidèle à mes engagements.

Au cours de mon mandat législatif, je me suis particulièrement occupé de lois d'affaires et je me suis attaché à l'étude des questions économiques et de progrès social.

Partisan de la protection du travail national, j'ai été assez heureux pour contribuer à donner à nos industries et à nos cultures la sauvegarde à laquelle elles avaient droit. A l'avenir, je montrerai la même sollicitude pour la défense des intérêts si importants de l'agriculture et de l'industrie de notre région.

En matière financière, je désire ardemment le vote des lois qui donnent plus de justice dans la répartition de l'impôt, et je m'opposerai, comme je l'ai déjà fait, à toute aggravation des charges qui pèsent déjà si lourdement sur nos départements du Nord.

Républicain de principe et de progrès, je défendrai toujours dans leur intégrité et la loi sur l'enseignement primaire et la loi militaire. Il faut, en République, que tout le monde soit instruit et que tout le monde soit soldat.

Indépendant de toute compromission, je ne soutiendrai qu'un Gouvernement honnête et soucieux de la dignité nationale.

Convaincu de la nécessité urgente des réformes sociales, je continuerai à être favorable à toutes les mesures qui amélioreront le sort des travailleurs des villes et des campagnes. Il est essentiellement désirable qu'une salutaire entente s'établisse entre le capital et le travail : ce sont deux forces qui doivent s'unir pour le bien de tous et la grandeur de la patrie, dans l'épanouissement de l'ordre et de la liberté.

J'ai déjà montré par mes actes que mon concours était acquis aux lois démocratiques, proposées dans le but d'assister les faibles et les malheureux, de protéger la famille et le salaire de l'ouvrier, de le défendre contre les accidents, de lui assurer le sort de ses vieux jours.

C'est dans cet esprit que j'ai veillé à la loyale observation de la loi sur les délégués mineurs, et que j'ai agi pour activer la création des caisses de secours et de retraite, donnant à l'ouvrier mineur l'indépendance et la sécurité qu'il réclame à si bon droit.

Demain comme hier, si vous me faites l'honneur de me réélire, je mettrai au service de la deuxième circonscription de Douai et de ses électeurs toute mon activité, tout mon dévouement.

Vive la France! Vive la République!

Émile DUBOIS,
Membre du Conseil général
et de la Société des agriculteurs du Nord,
Député sortant.

1re circonscription de DUNKERQUE.

M. le général IUNG,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Vous me connaissez.

Pendant quatre années, j'ai été gouverneur de Dunkerque et commandant supérieur de la défense.

Pendant quatre années, de Bailleul à Boulogne, j'ai parcouru votre belle et riche contrée.

Pendant quatre années, j'ai dû m'enquérir journellement de vos ressources et de vos besoins, commune par commune.

Aujourd'hui, je suis libre, volontairement libre.

Désigné à votre attention par tous les délégués républicains de la première circonscription, appelé par eux, je n'ai pas hésité. Mon devoir était tout tracé. En temps de guerre, je devais avoir l'honneur de vous protéger. En temps de paix, j'aurai un honneur tout aussi grand, celui de combattre avec vous pour la paix sociale et glorieuse, pour l'affermissement des pouvoirs publics, la protection de notre agriculture, le soutien de notre industrie, l'expansion de notre commerce, l'extension de nos voies de communication de terre et de mer, la refonte de l'impôt, l'adoption du service de deux ans, cette loi démocratique par excellence, la disparition des parties inutiles des fortifications, ces restes surprenants d'un passé légendaire, la défense des revendications du quatrième état, des travailleurs, ces soldats de la paix.

Je n'exprime pas ces idées pour les besoins du moment. Depuis longtemps, je les ai faites miennes. Depuis longtemps je les ai exposées dans mes livres et dans mes rapports.

Quelques-unes ont déjà été réalisées. Les autres le seront, grâce à votre concours.

Du reste, je m'y engage : chaque mois, je viendrai, soit à Dunkerque, soit à Gravelines, soit dans toute autre localité de la circonscription, expliquer le pourquoi et le comment de mes actes et prendre note de vos désirs.

Entre élu et mandants l'entente doit être absolue, la loyauté réciproque. Ma force en sera doublée pour faire de grandes choses, dignes de Dunkerque, dignes du Nord.

Aux urnes donc! Rappelons-nous le 21 août 1793! Il faut que le 20 août de cette année en soit le digne centenaire.

Vive Dunkerque!

Vive la République!

Général IUNG,

ancien gouverneur de Dunkerque.

2e circonscription de DUNKERQUE.

M. Henry COCHIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Je me présente à vous, comme candidat indépendant, aussi éloigné d'une opposition systématique que d'une dangereuse servilité.

On vous dira que la forme du Gouvernement est ici en question. Cela n'est pas vrai. Le Gouvernement de la France est la République. Il ne s'agit donc pas de savoir sous quel gouvernement la France vivra, mais comment et par qui elle sera gouvernée.

La coalition opportuniste et radicale qui détient le pouvoir depuis quinze ans a donné au pays un Gouvernement de parti, dont les gaspillages financiers, l'intolérance, la faiblesse envers les sectes révolutionnaires, ont souvent compromis nos intérêts moraux et matériels.

Nous avons vu augmenter sans cesse la charge des impôts, les dépenses publiques s'accroître de plus de 900 millions, la dette nationale de 7 milliards.

Nous avons vu une coterie de juifs étrangers, comblés d'honneurs et de faveurs, introduire en France de honteuses habitudes de spéculation et de corruption, qui ont abouti aux scandales du Panama.

Sous l'influence secrète et pernicieuse de la Franc-Maçonnerie, nous avons vu pratiquer une politique sectaire et athée.

Par de continuelles tracasseries, des lois oppressives, nous avons vu troubler nos communes, violer nos précieuses libertés communales.

Le pays veut l'honnêteté et l'économie.

Il veut la justice et la paix.

Il veut la liberté égale pour tous.

Agriculteurs, nous voulons encore la protection. Des droits protecteurs, réclamés dès longtemps par vos députés, ont été établis. Ils doivent être augmentés sur plusieurs produits, défendus contre tout caprice des Chambres et des Ministères successifs.

Les souffrances de l'Agriculture sont encore très grandes. La charge de l'impôt pèse sur la terre dans une proportion injuste. Nous devons poursuivre, dans la mesure du possible, le dégrèvement de l'impôt foncier.

L'attention des Pouvoirs publics doit être encore appelée sur la situation des ouvriers agricoles, les plus patients et les plus utiles des travailleurs.

Enfin, et surtout, nous nous rappellerons que nous sommes des catholiques. Nous devons donc hautement protester contre des lois qui ont chassé Dieu de l'école et de l'hôpital, compromis le recrutement du clergé, mis en suspicion la religion de la majorité des Français.

Messieurs les électeurs,

Ces principes sont les vôtres. Vous y avez toujours été fidèles lorsque vous avez élu, par d'énormes majorités, M. Plichon, M. Joos, enfin l'honorable M. Bergerot, que suit dans sa retraite notre respectueuse affection.

Quant à moi, la famille d'où je sors, depuis des générations et sous tous les régimes, s'est dévouée, j'ose le dire, au service public, aux intérêts populaires, aux œuvres de charité et de bienfaisance.

Je crois pouvoir promettre à mon tour le même dévouement pour défendre, à la tribune, vos intérêts et vos droits.

Attaché à notre région par des liens nombreux et puissants de famille et d'intérêt, maire de ma commune depuis cinq ans, j'appartiens tout entier à notre belle et chère Flandre toujours indépendante et laborieuse, chrétienne et patriote.

Henry COCHIN,
Maire de Saint-Pierrebrouck,
Membre de la Société des Agriculteurs de France.

1re circonscription d'HAZEBROUCK.

M. LEMIRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Hier, je n'étais pas libre. Aujourd'hui, je le suis. Je viens me mettre à votre service.

Il ne s'agit pas d'attaquer la République. Elle est le gouvernement du pays. Le pape lui a tendu la main : C'est fait.

Il y a autre chose !

Il y a la liberté, la justice et l'union des citoyens : voilà ce que vous voulez et ce que je veux comme vous.

Ce dont je ne veux pas, c'est le divorce introduit dans la loi par des juifs, c'est la mise hors la loi des associations religieuses, c'est l'école sans Dieu pour les enfants du peuple, alors qu'il y a des aumôniers dans les lycées ; c'est le curé à la caserne où ce n'est pas sa place.

Ce que je veux,

C'est que l'agriculture soit exemptée de l'impôt foncier qui pèse si lourdement

sur vos terres, et protégée contre la concurrence de l'étranger qui ne paye rien de nos charges.

Que les employés des postes et les agents des chemins de fer jouissent autant que possible du repos du dimanche, et aient une participation aux bénéfices que donnent les travaux exceptionnels et hors d'heure;

Que les instituteurs et institutrices, quels qu'ils soient, puissent recevoir des subventions des communes, proportionnées au nombre de leurs élèves et à leurs succès;

Que, pour tout ouvrier, la maison de famille et le jardinet qu'il a acquis par son travail, soient insaisissables, exempts d'impôts et de frais de succession;

En un mot, que, sous un régime franchement démocratique et républicain, on laisse les associations, les syndicats et les communes travailler librement au bien de la patrie.

Ouvriers et fermiers,

Derrière ma soutane de prêtre, il y a le fils et le frère de travailleurs comme vous; il y a votre ami, votre compatriote, qui gagne son pain depuis vingt ans en instruisant vos enfants et en prêchant la fraternité de l'évangile, seule vraie loi du monde.

Si vous m'envoyez à la Chambre, je monterai à la tribune pour défendre, par ma parole, vos intérêts et vos droits.

Abbé LEMIRE.

2e circonscription d'HAZEBROUCK.

M. Jean PLICHON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs, mes chers compatriotes,

Il y a quarante-sept ans, la Flandre désignait mon père, M. Ignace Plichon, comme son représentant.

Il y a quatre ans, vous me faisiez l'honneur de me confier à moi-même le soin de défendre vos intérêts.

D'où vient cette confiance si longuement manifestée, si souvent renouvelée, sinon d'une communauté d'idées, bien rare à constater pendant d'aussi longues périodes ?

La confiance que vous avez bien voulu placer en moi, je me suis efforcé de la mériter.

Grâce à l'indépendance que j'ai toujours voulu conserver, j'ai pu prêter au gouvernement de la France le concours loyal qu'il est en droit d'attendre de tout patriote, qui place au-dessus des mesquines querelles de la politique les intérêts supérieurs du pays, et qui, voulant améliorer et non détruire, s'efforce d'obtenir, avec la liberté, les réformes nécessaires à la richesse de notre contrée.

Tel a été mon programme, telle a été ma ligne de conduite. Aussi, ce ne sont pas des promesses que vous apprécierez, ce sont mes actes que vous jugerez.

Je vous le disais il y a quatre ans, et je vous le répète aujourd'hui, un pays ne peut ni vivre, ni se défendre, sans principes religieux, et sans sentiments élevés ; c'est pourquoi il faut à la France la paix religieuse, aux communes le droit de choisir leurs instituteurs, au clergé la faculté de former ses prêtres sans être entravé par la loi militaire qui veut apprendre aux séminaristes, en temps de paix, le maniement d'armes dont elle leur interdit l'usage en temps de guerre.

Je me suis désintéressé, à la Chambre, des questions politiques, qui n'ont souvent pour résultat que de faire perdre un temps précieux, tout en provoquant entre les enfants du pays de cruelles divisions, dont seul l'étranger pourrait profiter.

Je me suis adonné, au contraire, à l'étude des questions agricoles, industrielles, financières, dont dépend la prospérité nationale.

La culture traverse une crise épouvantable. Seule la protection douanière peut y porter remède. J'ai collaboré activement à l'élaboration du tarif des douanes, qui, quoique insuffisant et incomplet, a déjà rendu de réels services. Les cours des houblons sont là pour en témoigner.

La dépréciation des céréales est une menace de ruine pour la campagne. La concurrence étrangère nous inonde ; des mesures énergiques s'imposent ; elles doivent être prises à bref délai.

La défense de nos industries a été également l'objet de nos efforts. Les questions soulevées au sujet de la batellerie en sont un exemple.

J'ai appris de mon père à aimer l'ouvrier, à respecter son dur labeur, à compatir à ses souffrances. Comme député, membre de la commission parlementaire du travail, j'ai provoqué, soutenu et défendu toutes les mesures législatives appelées à améliorer le sort de l'ouvrier de nos villes et de l'ouvrier de nos campagnes.

Les dispositions que j'ai fait voter par la Chambre en faveur des hospices sont là pour témoigner que je n'ai pas oublié les pauvres, les malheureux, les déshérités de ce monde.

Au point de vue financier, sans refuser à mon pays le vote du budget dont il a besoin pour vivre, j'ai constamment protesté contre les impôts nouveaux qui, chaque année, viennent augmenter les charges des contribuables. Aussi ai-je réclamé et obtenu, pour un avenir prochain, le dégrèvement de la bière, et je me suis élevé contre une augmentation considérable du prix de l'alcool.

J'ai voté contre les expéditions lointaines, et je suis de ceux qui ont demandé et obtenu que nos jeunes conscrits ne soient plus envoyés, malgré eux, aux colonies.

Voici, Messieurs, ce que j'ai fait. Mon passé est un garant de l'avenir, et ma conscience me dit que, le 20 août, je puis me présenter avec confiance à vos suffrages.

Jean PLICHON.

1re circonscription de LILLE.

M. Paul LE GAVRIAN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Député du Nord et de Lille depuis huit ans, je vous ai rendu compte de mon mandat. Vous m'avez approuvé et choisi pour votre candidat aux élections du 20 août. J'accepte cet honneur.

C'est comme républicain libéral que je me présente : la France et la République ne font plus qu'une seule et même chose. Nous devons les servir et les aimer également toutes les deux.

Je veux une République tolérante, libérale, ouverte à toutes les bonnes volontés, économe des deniers publics, honnête enfin et impitoyable aux tripoteurs.

Cette République nous l'aurons, si le suffrage universel envoie à la Chambre nouvelle une majorité d'hommes intègres, indépendants, habitués aux affaires, n'ayant d'autre ambition que de servir les intérêts généraux du pays et non les leurs propres.

Cette majorité pourra réaliser un grand et utile programme :

Protéger à la fois notre agriculture, nos industries et le travail de nos ouvriers contre la concurrence étrangère, par le maintien et le perfectionnement de notre nouveau régime douanier.

Pratiquer la plus stricte économie, supprimer résolument toutes les dépenses inutiles.

Employer à la réduction des impôts qui pèsent sur les petits contribuables ces économies et le résultat de la conversion prochaine de notre dette.

Mener à bonne fin les lois qui doivent protéger nos travailleurs contre les difficultés de leur vie :

En assurant la liberté des sociétés de secours mutuels ;

L'assistance en cas de maladie ;

La réparation des accidents professionnels;

La réduction des octrois sur les denrées de première nécessité;

La modification de la loi de 1816 sur la fabrication de la bière, ce qui permettrait d'en abaisser le prix;

Les pensions de retraites pour la vieillesse à tous les travailleurs français (de l'un et de l'autre sexe), etc., etc.

A l'exécution de ce programme et de tout ce qui s'y rattache, j'apporterai mon concours le plus dévoué et l'expérience que j'ai acquise par huit années de députation.

J'ai toujours ardemment soutenu les intérêts des petits, des humbles, de tous ceux qui souffrent. Ils me trouveront encore parmi leurs plus zélés défenseurs.

Pour le reste, j'agirai et je voterai selon ma conscience, en me tenant en dehors de toute coterie. Libéral et indépendant par mon caractère et par ma situation, je ne m'inspirerai que des intérêts de la France et de la République, c'est-à-dire des vôtres.

Voilà sincèrement et loyalement le programme que je suivrai, si vous me faites le grand honneur de m'élire une troisième fois.

Paul LE GAVRIAN, député sortant.

2e circonscription de LILLE.

M. Ernest LOYER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les électeurs du canton Sud-Ouest m'ont appelé, il y a un an, à siéger au conseil d'arrondissement sans que j'eusse, au premier tour de scrutin, sollicité ce mandat.

Aujourd'hui que vous êtes convoqués pour élire votre représentant à la Chambre des députés, beaucoup d'entre vous ont fait appel à mon dévouement et m'ont demandé d'accepter la candidature dans votre circonscription.

Je viens donc solliciter vos suffrages!

Je n'agis pas par ambition, ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas à rechercher de faveurs ni pour moi ni pour les miens.

Je suis et j'ai toujours été sincèrement et loyalement républicain, décidé à travailler avec vous au maintien des institutions actuelles qui doivent nous

donner l'ordre public et le repos social, ces conditions premières de la prospérité matérielle d'un pays.

Partisan déclaré de la liberté de conscience, j'estime que tout citoyen doit pouvoir librement affirmer et pratiquer ses croyances. Pour que la République gagne de plus en plus les cœurs, il faut qu'elle soit libérale, conciliatrice, respectueuse des droits de tous et de l'indépendance de chacun. La paix intérieure est à ce prix.

Disciple convaincu des doctrines économiques de M. Méline, l'éminent président de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises, mes votes seront toujours acquis aux lois protectrices de nos intérêts industriels, commerciaux et agricoles. Je considère ces lois. qui nous permettent de lutter contre la concurrence étrangère, comme indispensables au relèvement de notre fortune nationale.

Conseiller municipal de la commune de Lomme, depuis dix ans, j'ai suivi avec le plus grand intérêt les questions agricoles. Je connais les besoins de l'agriculture et la nécessité où elle se trouve d'être très efficacement protégée.

Depuis vingt ans à la tête d'un des plus anciens établissements de Lille, j'ai pu acquérir l'expérience nécessaire aux questions industrielles. Constamment en contact avec les ouvriers et ne cessant de m'occuper des améliorations à apporter à leur situation, j'ai pu étudier leurs besoins d'une manière efficace, en cherchant à résoudre d'une façon équitable les conflits où le capital et le travail se trouvent engagés.

Enfin, mes chers Concitoyens, il est une cause sacrée à laquelle je suis dévoué de toute mon âme : la cause de la patrie française. Certaine école préconise l'idée de je ne sais quel internationalisme à la fois décevant et criminel. Adversaire de ces théories dangereuses j'appartiens, à la France, et l'honneur de ma vie sera d'avoir, avec beaucoup d'entre vous, en 1870, combattu sous les plis du trapeau tricolore, toujours glorieux, en dépit de revers immérités, mais non pas irréparables.

Mes chers concitoyens,

En m'envoyant à la Chambre, vous aiderez au triomphe des principes qui doivent amener l'union entre les citoyens et assurer la grandeur de la patrie :

La justice pour tous,
La liberté pour tous,
La République de tous.

Ernest LOYER,
Conseiller d'arrondissement du canton Sud-Ouest,
Conseiller municipal de Lomme,
Ancien lieutenant des mobilisés du Nord,
Président de la société « La Prévoyance de Wazemmes »,
Secrétaire de l'Œuvre des invalides du travail.

3e circonscription de LILLE.

M. PIERRE LEGRAND,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En me présentant, il y a quatre ans, à vos suffrages, je vous signalais et je m'engageais à voter les principales lois intéressant les classes laborieuses qui me paraissaient s'imposer à l'examen immédiat de vos législateurs :

La loi sur le travail dans les manufactures ;

La loi sur la responsabilité des accidents ;

La loi sur les Conseils de prud'hommes ;

La loi sur l'hygiène dans les fabriques et ateliers ;

Les lois sur les Caisses d'épargne, les monts-de-piété, les habitations ouvrières, les livrets d'ouvriers...

Je vous rappelais aussi que les traités de commerce allaient arriver à leur terme, que nous aurions à reviser le Tarif des douanes dans le sens d'une protection plus large pour nos industries et notre agriculture.

Je crois avoir tenu mes promesses.

Plusieurs de ces lois ont été définitivement votées, d'autres sont actuellement devant le Sénat, instruites et mûres pour une prompte solution.

Le nouveau tarif des douanes a été modifié de telle sorte que, dès à présent, nos industries peuvent en ressentir les bienfaisants effets ; grâce à lui, le nombre de nos usines augmente, le sort d'un plus grand nombre d'ouvriers est assuré, et tous nos efforts devront tendre à réserver notre travail à nos nationaux.

La Chambre dont le mandat va expirer s'est occupée aussi de l'importante question de la réforme des impôts. — Elle a diminué les frais de justice et modifié la loi sur les patentes ; elle a enfin rendu possible la suppression des octrois qui pèsent d'une façon si injuste et si lourde sur la classe des travailleurs.

Je me suis associé à toutes ces améliorations.

Mais je n'ai pas pu voter la réforme du régime des boissons, telle que cette réforme nous était présentée ; la proposition qui nous était faite pouvait améliorer la situation de certains départements, mais elle frappait trop durement dans le Nord nos débitants et nos industriels en augmentant les licences et les droits sur l'alcool.

La nouvelle Chambre aura à reprendre cette réforme de l'impôt des boissons, elle aura à créer de nouvelles ressources par une répartition plus équitable des charges publiques, une partie de ces nouvelles ressources devra être affectée notamment au relèvement des traitements des petits employés et des

sous-agents de nos administrations, dont les services dévoués ne sont pas suffisamment rémunérés. Une autre partie devra servir à assurer la création et le fonctionnement d'une caisse de retraites pour les ouvriers, et à multiplier les institutions de prévoyance et de secours.

Mais je ne veux pas entrer dans plus de détails, mes chers concitoyens; vous me connaissez depuis de longues années, et vous pouvez être assurés que, dans l'avenir comme dans le passé, si vous continuez à m'honorer de vos suffrages, je voterai les lois qui vous intéressent, dans le sens le plus libéral et le plus démocratique.

En ce qui concerne les questions d'ordre politique, mon passé vous est aussi un sûr garant de ma conduite.

Partisan de la séparation des Églises et de l'État, j'ai toujours voté toutes les mesures qui devaient préparer cette séparation, je voterai les lois sur les associations, en écartant, toutefois, toutes les dispositions qui pourraient amener le rétablissement de la mainmorte. — Mais, jusqu'au jour où cette séparation sera possible, et tant que le Concordat n'aura pas été dénoncé, je ne crois pas pouvoir refuser le vote du budget des cultes, qui n'est que l'exécution d'un contrat toujours existant, entendant ne pas sortir des termes stricts de ce contrat.

Je ne suis point partisan de la suppression du Sénat, ni de sa nomination par le suffrage universel. — La nécessité de son existence a tout récemment, encore été affirmée d'une façon trop éclatante pour que j'en ose contester l'utilité. D'un autre côté, je ne comprendrais pas un Sénat issu de la même origine que la Chambre. — Deux Chambres nommées toutes les deux par le même suffrage, par le suffrage universel, par exemple, ne pourraient qu'engendrer des conflits. — Ce que je voudrais ce serait un partage plus précis, plus net, des attributions entre les deux grands corps de l'État. Pour éviter les lenteurs dont on se plaint à juste titre dans l'élaboration des réformes nécessaires, je voudrais qu'après retour du Sénat à la Chambre d'un projet déjà voté par elle, le dernier mot restât à la Chambre des députés, la seule issue du suffrage universel.

C'est dans ce sens, et pour arriver à ce résultat, que je voterai la revision des lois constitutionnelles.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les lois scolaire et militaire.

J'entends maintenir leur stricte application, le pays a trop souvent fait entendre sa volonté sur ces deux questions pour qu'aucune transaction puisse intervenir.

Mes chers concitoyens,

C'est un républicain, un républicain convaincu qui se présente à vous. J'ai toujours vécu au milieu de vous, toujours j'ai cherché à m'inspirer de vos sentiments.

Si vous me faites l'honneur de me renouveler mon mandat, je vous promets de rester fidèle à la devise si chère aux républicains lillois :

En avant, toujours en avant, pour la France et pour la République.

Vive la République !

PIERRE LEGRAND.

4e circonscription de LILLE.

M. des ROTOURS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Voici plus de vingt-cinq années que j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Autour de nous, bien des gouvernements ont changé, bien des hommes ont disparu, bien des principes politiques se sont transformés ; votre amitié et votre confiance me sont demeurés fidèles.

D'où vient cet accord durable ?

Il vient de ce que nous sommes restés les uns et les autres fidèles au programme que j'avais l'honneur de vous soumettre, il y a vingt-cinq ans, et qui était suffisamment large, suffisamment élevé pour réunir dans une pensée et dans un effort communs tous les hommes de bonne volonté.

Je vous disais alors :

Qu'également éloigné d'une approbation absolue et d'une opposition systématique, j'étais de ceux qui veulent améliorer et non détruire, faire marcher de front le progrès dans l'ordre moral et religieux, social et politique.

C'est encore ce programme que je viens soumettre à votre approbation, en posant ma candidature à l'élection législative du 20 août.

Aujourd'hui, sous la République, comme autrefois sous l'Empire, j'entends prêter au gouvernement un concours à la fois loyal et indépendant.

Aujourd'hui, sous la République, comme autrefois sous l'Empire, j'estime que la première préoccupation d'un pays qui vit de travail doit être le maintien de la paix militaire au dehors et de la paix sociale à l'intérieur.

Voilà pourquoi, de même que sous l'Empire, j'ai voté contre la guerre de 1870, de même, sous la République, j'ai voté contre les expéditions lointaines.

Voilà pourquoi aussi je me suis tenu en dehors des débats irritants de la politique, qui jettent le trouble dans le pays, pour m'adonner à l'étude des questions économiques et financières, dont la solution apporte avec elle la pacification, la concorde et la paix.

Au point de vue financier, j'ai réclamé et je continuerai à réclamer la diminution des impôts qui frappent la classe ouvrière. Après avoir obtenu la suppression du droit sur la chicorée, j'ai essayé d'obtenir la suppression du droit sur le café ; je me suis opposé à toute augmentation de droit sur l'alcool.

D'une façon plus générale, je me suis élevé contre les dépenses inutiles, contre des habitudes de prodigalité financière qui nous conduisent à des emprunts sans cesse renouvelés, à des impôts exorbitants, qui sont la source d'un malaise universel et prélèvent sur les salaires une part absolument abusive.

Dans les questions économiques, je suis toujours demeuré l'adversaire du régime funeste imposé au pays par les traités de commerce ; le défenseur résolu du travail national.

En me désignant pour siéger à la commission des douanes, mes collègues de la Chambre m'ont permis de collaborer d'une façon effective au nouveau tarif qui, bien que contenant de regrettables lacunes — surtout pour certains produits agricoles — n'en demeure pas moins une œuvre de progrès.

Je n'ai cessé de m'occuper du développement des moyens de communication, qui sont également indispensables à l'agriculture et à l'industrie.

Je me suis, enfin, eff rcé de venir en aide aux classes laborieuses.

Je suis de ceux qui pensent que le développement de la mutualité, en stimulant l'esprit d'économie et de prévoyance, peut aider, pour sa part, à la solution du problème social qui se pose avec une impérieuse autorité à l'opinion publique et au législateur.

J'ai, dans ce but, à diverses reprises, sollicité de la Chambre une dotation plus large en faveur des sociétés de secours mutuels, afin qu'elles puissent augmenter le nombre et la quotité de leurs pensions de retraite. Ai-je besoin d'ajouter que mon concours est acquis à tout projet de loi qui, présenté sous une forme pratique, aboutirait à la création d'une caisse nationale de retraites, assurant à tous les travailleurs, aussi bien aux travailleurs ruraux qu'aux travailleurs de l'industrie, la sécurité de leurs vieux jours.

Ces préoccupations d'ordre matériel ne m'ont pas empêché de défendre, par mes votes, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement à tous les degrés, le droit d'association pour tous, l'indépendance et la souveraineté du suffrage universel.

Tel vous m'avez connu dans le passé, tel vous me retrouverez dans l'avenir.

J'attends avec confiance votre décision et je vous renouvelle, Messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

Des ROTOURS, député,
conseiller général du Nord, docteur en droit.

5e circonscription de LILLE.

M. J.-B. COGET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai été désigné par une grand nombre d'entre vous pour tenir, dans la cinquième circonscription, le drapeau républicain aux élections législatives prochaines.

Je n'ai pas cru devoir décliner cet honneur et viens, aujourd'hui, en toute sincérité, vous exposer mon programme.

Porteur d'un nom souvent mêlé, dans le nord, aux luttes pour la liberté, je suis républicain, et, comme tel, j'approuve et défendrai toutes les lois qui ont eu pour objet la fondation, l'organisation et le développement de la République en France.

Dans la crise que l'agriculture, le commerce et l'industrie subissent en ce moment, vous trouverez en moi un défenseur actif et dévoué du travail national sous toutes ses formes.

Ancien cultivateur, ancien industriel, je connais les besoins de nos populations laborieuses et, si je suis élu, je m'inspirerai,en toutes circonstances, de leurs intérêts, pour l'émission de mes votes.

Au point de vue social, j'estime que les rapports du patron avec ses ouvriers ne doivent pas se borner au travail à exiger, au salaire à servir ; qu'il lui incombe l'obligation de protéger, d'instruire, de respecter ces ouvriers, de leur assurer la liberté politique, de faire que, eu égard aux bénéfices réalisés, leur travail soit rétribué de telle façon qu'ils puissent largement pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille.

Dans cet ordre d'idées, je suis partisan et voterai toutes réformes ayant pour but d'assurer l'indépendance des travailleurs et de leur procurer la somme de bien-être à laquelle ils ont droit.

Vive la République !!!

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

J.-B. COGET, maire de Phalempin.

6e circonscription de LILLE.

M. le comte G. de MONTALEMBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Aux Électeurs de la 6e circonscription,

Vous me connaissez : j'habite au milieu de vous ; je ne suis pas l'homme d'un parti. Je ne discute pas la forme du gouvernement : j'accepte loyalement de défendre, sous la République, comme je l'aurais fait sous un autre régime, et avec la même indépendance, les principes de liberté, de justice, de sage économie qui doivent seuls guider les hommes au pouvoir.

Je repousse toute idée de révolution et je suis l'adversaire très déterminé de la politique anti-française, anti-nationale, vers laquelle on essaie de vous

entraîner sous prétexte de socialisme. Vous ne vous laisserez pas tromper par les promesses mensongères, perfides, irréalisables des collectivistes ; ils vous mèneraient bientôt à la guerre civile, et, par elle, à la ruine et à la misère.

Vous avez pu suivre mes votes à la Chambre.

Quand les ministres m'ont paru avoir pour eux le bon droit et l'intérêt de la nation, je les ai soutenus; mais je me toujours suis résolument prononcé contre la politique de gaspillages et d'intolérance. On voudrait vous la faire approuver, et pourtant elle n'a amené qu'un accroissement inouï des charges publiques et la discorde entre les meilleurs citoyens.

Je me suis montré en toute occasion hostile aux hommes politiques qui ne voient dans la possession du pouvoir qu'un moyen d'enrichissement pour eux et pour les leurs. Je ne me suis prêté ni un jour, ni une heure, aux compromissions par lesquelles on espérait jeter l'oubli sur les honteux scandales de ces derniers temps et faire échapper tant de coupables à la vindicte publique.

La législation doit s'inspirer des principes de justice sociale qui sont dans le cœur des générations nouvelles ; j'ai donné mon appui à toutes les réformes démocratiques pouvant venir en aide à l'agriculture, à l'industrie, aux ouvriers de l'usine comme aux ouvriers des champs.

Si vous m'honorez d'un nouveau mandat, mon attitude restera la même.

Électeurs de la 6e circonscription,

Je fais appel aux bons citoyens de tous les partis, à tous ceux qui veulent un pouvoir ferme et honnête entre les mains des plus capables et des plus dignes.

Oublions nos rancunes et nos luttes passées.

Unissons-nous pour défendre l'honneur et le drapeau de la Patrie française.

G. de MONTALEMBERT.

7e circonscription de LILLE.

M. Jules GUESDE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Choisi comme porte-programme du Parti ouvrier, par l'unanimité de vos groupements socialistes et syndicaux, je croirais être indigne du mandat qui m'a été imposé en vous entretenant de ma personne.

Peu importe, en effet, qui je suis et ce que j'ai pu tenter, depuis que j'ai eu l'âge d'homme, pour l'émancipation de la grande famille humaine! Peu

importe qu'après avoir été condamné à plusieurs mois de prison par l'Empire, pour avoir voulu faire la République avant Sedan, j'aie payé de cinq années d'exil mes efforts pour arracher le Paris du 18 Mars au mitrailleuses versaillaises! Peu importe que, depuis ma rentrée en France en 1876, j'aie repris le bon combat dans les *Droits de l'Homme*, *l'Égalité*, le *Cri du peuple*, le *Socialiste*, sans un jour de faiblesse ou d'hésitation, heureux de mettre treize nouveaux mois de prison et des années de misère au service de la France du travail! Peu importe enfin que, devenu l'ouvrier de la classe ouvrière, j'aie déchaîné contre moi les colères et les calomnies de la classe capitaliste, en organisant d'un bout à l'autre du pays ses victimes et en les mettant en mesure d'obtenir bientôt satisfaction et justice!

C'est de vous qu'il s'agit; c'est des travailleurs de l'usine et du champ, qui crient vers vous et font appel à votre intelligence et à votre énergie pour les affranchir en vous affranchissant vous-mêmes.

Ouvriers de Roubaix,

Ils sont en France des millions, les prolétaires qui, sans distinction d'âge ni de sexe, sont comme vous tous les jours dépouillés du produit le plus clair de leur travail, parce qu'ils ne possèdent pas leurs moyens de production et que ces moyens sont accaparés par d'autres — les capitalistes — qui travaillent de moins en moins. Rien que pour l'industrie manufacturière, sur un produit net de deux milliards, en 1866, c'est à peine si hommes, femmes et enfants, au nombre de quatorze cent soixante-sept mille, ont touché comme salaire neuf cent quatre-vingts millions, c'est à dire moins de la moitié des richesses sorties de leurs mains. Tombés à l'état d'outils, de machines, emmillionnant leurs propriétaires, plus les salariés produisent, plus ils sont misérables. Remplacés de plus en plus par l'outillage non humain perfectionné, ils voient, avec ce qu'on appelle le progrès, les chômages se multiplier et se généraliser. C'est-à-dire que, loin de marcher à un avenir meilleur, ils sont condamnés à descendre un à un tous les cercles de l'enfer social.

Tel est — et tel sera — leur lot et le vôtre, aussi longtemps que les instruments et la matière du travail, ateliers, mines, hauts-fourneaux, etc., repris à la poignée d'oisifs qui vous en a dépossédés, ne seront pas devenus la propriété commune et indivise de l'ensemble des producteurs ou de la société.

Petits industriels et petits commerçants,

C'est par centaines de mille que se comptent ceux qui, comme vous, sont écrasés par la concurrence mortelle du grand commerce, et de la grande industrie. « Sur cent des vôtres qui s'établissent — c'est l'économie politique bourgeoise qui est obligée de le confesser, par l'organe officiel de M. Paul Leroy-Beaulieu, — vingt disparaissent presque aussitôt, dès la première ou la seconde année; cinquante ou soixante autres végètent; dix ou quinze au plus arrivent à faire fortune. » Et cet état de choses, — illustré chaque année par plus de six mille faillites, — loin d'aller s'améliorant va empirant tous les jours. Chaque grand

magasin qui s'ouvre entraîne la fermeture d'une infinité de boutiques de vente au détail. Et, loin de vous plaindre, la haute bourgeoisie, qui vous tue en vous volant votre clientèle, inscrit votre disparition à l'actif social en vous traitant d'intermédiaires inutiles ou de parasites.

D'ici quelques années, de même que s'est déjà centralisé, en quelques mains d'actionnaires et d'obligataires, le commerce du vêtement et de l'ameublement, le commerce alimentaire — votre dernière ressource — sera fatalement monopolisé. Après les maîtres de postes, les porteurs d'eau, les tailleurs, les cordonniers, ce seront les épiciers, les bouchers et les boulangers individuels qui se trouveront expropriés — sans indemnité — par des sociétés anonymes faisant de vous, de vos fils et de vos filles, des serfs au même titre que les ouvriers et ouvrières d'usine, sous le nom d'employés ou de demoiselles de magasin, d'administration ou de bureau.

Voilà le sort qui vous attend, si vous ne vous joignez pas, vous, les dépossédés de demain, aux ouvriers, ces dépossédés d'hier, pour mettre les moyens d'échange, comme les moyens de production, à la disposition de la nation.

Électeurs,

C'est donc la cause de tous ceux qui travaillent sous une forme quelconque, du bras ou du cerveau, que le parti ouvrier a prise en main, lorsqu'il a inscrit sur son drapeau, planté aujourd'hui dans près de cent circonscriptions : retour à la société de ses grands moyens de production et d'échange, comme elle a déjà repris ses moyens de communication (routes, ponts, télégraphes, postes, etc.) et ses moyens d'instruction (facultés, conservatoires, écoles de tous les degrés).

Pas de milieu, en effet :

Ou la concentration industrielle, commerciale, agricole et financière, qu'aucune force humaine ne saurait enrayer, continuera à s'opérer sous la forme capitaliste, — et nous tomberons dans une féodalité nouvelle pire que l'ancienne; ce seront quelques hauts barons de la houille, du fer, de la laine, du coton, etc., Schneider, Chagot, Jaluzot, Potin, etc., qui disposeront souverainement, selon leur bon plaisir, de la vie de l'immense majorité de leurs semblables, transformés en taillables à merci et en corvéables à perpétuité ;

Ou cette concentration, qui est un bien en elle-même, puisqu'elle multiplie les produits en réduisant les frais de production, s'accomplira par la volonté et l'action de tous ceux qui y sont intéressés, sous la forme sociale, — et ce sera le bien-être et la liberté pour tous.

Citoyens,

C'est à cette dernière solution du problème social que vous convie le parti ouvrier, de la seule façon dont la chose soit possible, par la prise de possession du pouvoir politique, devenu, entre les mains des victimes de l'ordre actuel, l'instrument de l'expropriation des expropriateurs de l'humanité.

A vous de décider si cette révolution qui, en portant la France laborieuse au gouvernement de la République, doit aboutir à faire de chacun un produc-

teur libre, est à la hauteur de vos courages; ou si, au contraire, il vous convient de revenir au vomissement opportuniste et monarchique, et, en étayant la société bourgeoise, de rester — ou de devenir — à tout jamais des prolétaires, des salariés, c'est-à-dire les hommes d'autres hommes.

A vous de montrer, le 20 août prochain, par vos votes, si la France ouvrière et paysanne s'est trompée en comptant, pour faire faire un grand pas à sa libération politique et économique, sur Roubaix, qui, il y a deux ans à peine, installait triomphalement le socialisme à l'hôtel de ville, ou si — comme je veux l'espérer — conscients de votre droit et de votre devoir, vous entendez ouvrir une ère nouvelle pour l'humanité.

Vive le parti ouvrier!

Vive Roubaix!

Jules GUESDE, secrétaire du Conseil national.

PROGRAMME DU PARTI OUVRIER.

Considérant,

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.);

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

1. La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel;

2. La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste;

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi, d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici, en instrument d'émancipation;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — *Partie politique.*

1. Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, et surtout de la loi contre l'Association internationale des travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme ;

2. Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de la mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3. Suppression de la dette publique ;

4. Abolition des armées permanentes et armement général du peuple ;

5. La commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Partie économique.*

1. Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de 14 ans ; et, de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à six heures ;

2. Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

3. Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière ;

4. Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5. Égalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes ;

6. Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'Etat et par la commune ;

7. Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

8. Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9. Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que représente l'industrie ;

10. Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers, suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers, sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

11. Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12. Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs.

Vu, le candidat : Jules GUESDE.

PROGRAMME AGRICOLE DU PARTI OUVRIER.

Article premier. — Minimum de salaire fixé par les syndicats agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.)

Art. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

Art. 3. — Interdiction aux commuues d'aliéner leurs terrains communaux; amodiation par l'État aux communes des terrains domaniaux, maritimes et autres actuellement incultes; emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'État, possédés ou achetés par elle, à des familles non possédantes, associées et simplement usufruitières, avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance communale.

Art. 5. — Caisse de retraites agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Art. 6. — Achat par la commune de machines agricoles et leur location à prix de revient aux cultivateurs. Création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de drains, de semences, de plants, etc.

Art. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Art. 8. — Réduction, par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, des baux de fermage et de métayage, et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants, pour la plus-value donnée à la propriété.

Art. 9. — Suppression de l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte et suppression de la saisie brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récoltes, semences, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 10. — Revision du cadastre et, en attendant la réalisation de cette mesure générale, revision parcellaire par les communes.

Art. 11. — Cours gratuits d'agronomie et champs d'expérimentation agricole.

Article supplémentaire ajouté par le Conseil national du parti ouvrier.

Art. 12. — Suppression du principal de l'impôt foncier pour tous les propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres.

Vu, le candidat : Jules GUESDE.

8ᵉ circonscription de LILLE.

M. Gustave DRON,

Élu au 2ᵉ tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je vous avais promis, quand je sollicitais vos suffrages en 1889, de me consacrer à l'étude des questions d'affaires et à la défense des réformes sociales : j'ai tenu parole. La part que j'ai prise à plus d'une importante discussion témoigne hautement, — mes adversaires eux-mêmes ne le contesteront pas, — que j'ai été le défenseur consciencieux et résolu de vos droits et de vos intérêts.

L'œuvre capitale de la Chambre qui finit a été d'assurer la protection du travail national, agricole et industriel ; je me suis associé au vote des tarifs douaniers. Ai-je besoin de rappeler que j'ai réussi parfois à sauvegarder les intérêts particuliers de notre région, en faisant réparer des lacunes regrettables ou en combattant certaines taxes qui pouvaient compromettre gravement notre industrie ?

Parmi les solutions économiques urgentes, il en est deux qui doivent tenir la première place. Il faut dégrever les boissons hygiéniques, — notre boisson populaire, la bière, — mais sans imposer outre mesure l'alcool déjà si lourdement grevé. Il faut organiser le crédit agricole : ce que la Chambre a voté, — le crédit basé sur la garantie des syndicats, — est insuffisant en soi et n'aura aucune portée là où les syndicats agricoles ne sont pas généralement organisés. Il y a mieux à faire.

Les réformes sociales, qui sont à l'ordre du jour de toutes les assemblées populaires, ont été longuement étudiées et préparées par la dernière Chambre des Députés ; je suis obligé de reconnaître, en le regrettant vivement, qu'elles sont restées, pour la plupart, à l'état de projets. Sur ce terrain qui m'est particulièrement familier, sur ces questions ouvrières qui ont été de ma part l'objet de patientes recherches et de mûres réflexions, je dois aux électeurs des cantons de Tourcoing quelques explications : elles emprunteront peut-être une certaine autorité à mon titre de membre de la Commission supérieure du travail, titre que je tiens des suffrages de mes collègues.

Trois lois sont définitives : l'une sur l'arbitrage, pour aider à résoudre pacifiquement les conflits entre patrons et ouvriers ; — l'autre sur l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels va être incessamment appliquée. — La troisième a réduit la durée du travail à dix heures pour les enfants, à onze heures pour les femmes. Comme je l'ai dit au Parlement, je persiste à croire qu'il n'est pas pratique d'établir des distinctions entre les diverses caté-

gories d'un même personnel et je demanderai énergiquement qu'on revienne à la loi primitivement votée par la Chambre, qui fixait la durée du travail à dix heures pour les enfants comme pour les femmes.

J'ai aussi déposé, au nom de la Commission du travail, un rapport réclamant dix heures pour les adultes, fixant même à huit heures la durée de la journée pour les ouvriers des mines : en y ajoutant la suppression du travail de nuits une belle réforme sociale serait accomplie.

D'autres projets n'attendent plus que la sanction du Sénat : la loi sur les règlements d'atelier et celle sur les accidents dans les fabriques, qui assurera à chaque ouvrier blessé une juste indemnité, sous forme de pension. Je crois que l'accord se fera facilement et rapidement entre le Sénat et la Chambre sur ces deux questions.

Enfin, la prochaine législature devra s'occuper des femmes en couches, auxquelles un repos de quelques semaines sera prescrit et rendu possible par le prélèvement sur les fonds de l'État, des départements et des communes, d'une indemnité équitablement calculée ; c'est la solution que j'ai essayé de faire prévaloir, comme rapporteur, en première délibération. — La création de caisses de retraites ouvrières sera une excellente mesure, surtout si les versements, au lieu d'être facultatifs, sont rendus obligatoires.

Beaucoup de bons esprits croient à l'utilité de conférences internationales, comme celle qui a été tenue à Berlin, en 1888, pour la généralisation à tous les pays des mesures qui peuvent améliorer le sort des ouvriers : je m'efforcerai d'en faire prendre l'initiative par le Gouvernement français.

De même, il est inadmissible que des lois nécessaires puissent être indéfiniment tenues en suspens par le défaut d'accord entre les deux Chambres : la revision de la Constitution s'impose et le dernier mot doit rester à la représentation nationale directement issue du suffrage universel. En cas de conflit, c'est le pays qui serait appelé à se prononcer et, dès le début de la législature suivante, la Chambre des Députés jugerait en dernier ressort ; son vote, s'il était conforme à celui de la Chambre précédente, aurait pour effet de donner le caractère de loi définitive au projet qui aurait fait antérieurement l'objet de délibérations contradictoires des deux Assemblées.

Je ne manquerai pas de m'intéresser à la nouvelle législation des sociétés de secours mutuels, à la diminution des frais de justice, à la protection de la santé publique, en un mot, à toutes les lois de progrès que le peuple attend.

Comme par le passé, je chercherai à favoriser les petits fonctionnaires dont les modestes appointements sont peu en rapport avec les besoins de la vie et la somme de travail fournie : les instituteurs, les agents des postes et des douanes, ont vu déjà améliorer leur sort ; j'ai été heureux d'y contribuer.

Les pouvoirs du Président de la République vont expirer dans deux ans : je croirai répondre au vœu de mes électeurs en renouvelant le mandat du digne citoyen qui est à la tête du pays.

Enfin, au point de vue politique, vous me connaissez : je suis un progressiste acquis à toutes les réformes basées sur la justice et la solidarité, ne reniant aucune des conquêtes d'hier et bien décidé à poursuivre demain, par étapes successives, la réalisation du vieux programme républicain.

Respectueux de toutes les croyances, je défendrai la liberté de conscience contre toutes les tentatives d'oppression. L'égalité devant la loi pour tous les citoyens ne doit plus être un vain mot. Autant je saurai condamner les abus de pouvoir que pourraient commettre les patrons, autant je me ferai un devoir de dire la vérité aux ouvriers, de les prémunir contre les formules creuses, les vaines promesses et les excitations malsaines; les exagérations et les violences ne peuvent, en effet, que nuire à la cause des travailleurs, en leur aliénant les sympathies de l'opinion publique.

Les scandales de ces derniers temps ont mis à nu la plaie de notre époque, dont les autres pays n'ont pas été plus épargnés que le nôtre. Je suis acquis à toutes les mesures qui pourront empêcher le retour de pareils désastres et qui tendront à relever la moralité publique, à développer les vertus civiques d'où dépendent la force et la grandeur de la patrie française.

Si ces idées sont les vôtres, mes chers concitoyens, vous pouvez faire appel à mon dévouement et à mon expérience des affaires publiques :

Je suis tout à vous.

Vive la République,

Gustave DRON, député sortant,
Membre de la Commission supérieure du travail.

1re circonscription de VALENCIENNES.

M. E. WEIL-MALLEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je n'avais pas l'intention de solliciter vos suffrages. Je croyais cet honneur réservé à un de mes collègues du Conseil général, tout désigné par sa situation industrielle.

Pour des raisons personnelles, devant lesquelles je m'incline, mon honorable collègue refuse la candidature à la députation, et, fort de son assentiment, de son appui, fort des instances d'un grand nombre de mes amis, je prends de ses mains le drapeau de la République, et j'accepte la candidature à la députation dans votre circonscription.

Aux électeurs du canton Est de Valenciennes, ma profession de foi sera courte. Nous nous connaissons de longue date. Beaucoup d'entre eux ont, comme moi et avec moi, enduré les fatigues, couru les dangers de l'année terrible, de la campagne néfaste de 1870. Je leur dis simplement : « Tel vous m'avez connu, tel je reste. Mon entier dévouement vous est acquis. »

Mais aux électeurs du canton de Condé dont, pour la première fois, je solli-

cite les suffrages, j'ai le devoir de dire franchement qui je suis, ce que je veux, ce que signifie ma candidature.

Je suis ce que j'ai toujours été :

Républicain de principe, de convictions, invariablement attaché aux institutions démocratiques, à cette forme de gouvernement, qui, seule, a permis à notre pays, après ses désastres, de reprendre dans le monde la place à laquelle il a droit, tout en assurant à l'intérieur l'ordre et la liberté.

Membre et vice-président de la Chambre de commerce de Valenciennes, j'ai appuyé de toutes mes forces les demandes faites en faveur de l'agriculture et de l'industrie. C'est vous dire que je suis partisan des tarifs de douane votés par le Parlement.

Industriel, vivant au milieu des ouvriers, connaissant leurs besoins, je voterai toutes les lois favorables au développement de leur bien-être.

Au premier rang de leurs justes réclamations, je place l'établissement d'une Caisse nationale de retraite qui assurera l'existence du travailleur à la fin de sa carrière. Une protection plus efficace des sociétés de secours mutuels s'impose. Je ne manquerai pas de demander de nouvelles allocations compensant les réductions successives du taux de l'intérêt du fonds de retraite.

Partisan de la liberté absolue de discussion, je désirerais néanmoins que la loi sur la presse fût modifiée, de façon à empêcher que les injures et les outrages puissent être impunément déversés sur les institutions que la France s'est librement données. Les excès, les abus d'une certaine presse ont en effet pour conséquence immédiate de déconsidérer la France à l'étranger et de jeter le trouble dans l'intérieur du pays.

En matière de finances, j'estime que les ressources merveilleuses de la France doivent être soumises à un contrôle rigoureux, et que de sérieuses économies peuvent être réalisées, notamment dans les budgets de la marine, des travaux publics, des magasins, des arsenaux, où d'anciens errements surannés et fort onéreux se perpétuent. Je voudrais également la création et l'organisation d'un crédit agricole, la réduction des frais de justice et une profonde modification à la législation minière, dans l'intérêt des mineurs.

Profondément convaincu qu'une nation n'est prospère qu'avec la sécurité, la stabilité d'institutions libérales et progressistes, je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but d'augmenter la stabilité ministérielle et surtout de rehausser le prestige du régime parlementaire, si violemment et si injustement attaqué par les partis hostiles, actuellement réduits à confesser leur impuissance.

Vous n'avez pas, en effet, perdu le souvenir de proclamations affichées partout il y quatre ans, et dans lesquelles ceux-là mêmes qui se disent aujourd'hui ralliés à la République n'ont pas craint de vous demander si vous n'aviez pas assez de ce régime d'oppression, de gaspillage et de concussion.

Électeurs,

Pas d'équivoque.

Vous avez en présence deux candidats. L'un que vous avez toujours vu prendre une part active à toutes les coalitions, à toutes les conspirations contre

la République, qui se présentait devant vous, aux dernières élections, sous le patronage des chefs du boulangisme, et qui, aujourd'hui, se prétend rallié au gouvernement qu'il n'a cessé de combattre sans parvenir à le détruire.

L'autre, modeste mais fidèle serviteur de la démocratie, n'a jamais varié dans son dévouement inébranlable aux institutions républicaines.

A vous de choisir.

Vive la France! Vive la République!

E. WEIL-MALLEZ, industriel, maire de Marly, conseiller général, vice-président de la Chambre de commerce de Valenciennes, président de la Société d'horticulture de Valenciennes.

2e circonscription de VALENCIENNES.

M. F. LEPEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné comme candidat par le Congrès républicain de la deuxième circonscription, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je ne suis pas un nouveau venu dans la politique. J'ai assez longtemps mené le bon combat avec vous pour que vous connaissiez mes idées sur le gouvernement de la chose publique et sur les réformes qui assureront la prospérité du pays.

La crise agricole n'est pas terminée. Les cultivateurs attendent avec impatience la solution de plusieurs questions destinées à améliorer leur sort :

Une loi sur le crédit agricole;

L'impôt de la terre ramené au taux de l'impôt des autres valeurs;

Une loi créant les distilleries agricoles ;

Une autre accordant à la fin du bail une indemnité au fermier qui, par ses soins, aura donné une plus-value à la terre qu'il a occupée ;

L'organisation, sur tout le territoire français, d'un enseignement agricole, comme il en existe un pour l'industrie ;

L'assimilation du cultivateur au commerçant au point de vue de la liquidation judiciaire (cette réforme permettrait aux cultivateurs malheureux de se relever et de se réhabiliter) ;

La suppression de l'impôt sur la bière et autres boissons hygiéniques.

Parmi les lois ouvrières, il en est deux très importantes, étudiées et promises depuis longtemps.

La première est celle de l'indemnité à accorder aux victimes des accidents

du travail, au moyen de l'assurance obligatoire. On assure les maisons, les récoltes, le bétail ; on doit aussi assurer les travailleurs contre les accidents.

La seconde est la loi sur la Caisse de retraites pour la vieillesse. Elle s'impose au même titre que la précédente. Elle sera le meilleur trait d'union entre le capital et le travail. Elle sera une loi d'apaisement et le plus sûr préservatif contre la révolution violente. Car, en même temps qu'elle garantira aux ouvriers une vieillesse à l'abri du besoin, elle les intéressera directement au maintien de l'ordre social actuel.

Voilà, mes chers concitoyens, si vous me faites l'honneur de m'élire, les questions que je m'efforcerai de faire aboutir le plus tôt possible.

La République n'est pas seulement un but; il ne suffit pas qu'elle soit devenue le régime légal et définitif du pays. Il faut qu'elle soit encore un moyen pacifique d'accomplir toutes les réformes réclamées par l'opinion publique. Elle a fait beaucoup déjà ; elle ne peut s'arrêter en chemin.

Mais elle n'échappe pas à la règle commune qui s'impose aux autres régimes; elle a besoin de stabilité ; elle a besoin du fonctionnement régulier de ses institutions. Et, pour cela, il faut à notre parti l'union et la concorde.

Chaque fois que les républicains ont été d'accord, la travail a été fécond et la République est restée inébranlable. La stérilité parlementaire et les secousses politiques ne se sont produites que quand la majorité s'est divisée. Et, comme aucune fraction de la Chambre n'est assez considérable pour former à elle seule une majorité républicaine, je crois de plus en plus à la nécessité de la concentration.

Non pas la concentration à droite, nous ne pouvons pas reculer. Nous ne pouvons nous entendre avec ceux qui ont toujours combattu la République. Il se trouvera bien d'ailleurs 300 bons républicains pour donner au Gouvernement l'autorité et le prestige dont il a besoin à l'intérieur et à l'extérieur, sans qu'il soit obligé de passer le meilleur de son temps à défendre sa propre existence.

Partisan résolu de l'ordre et de la liberté, du respect et de l'obéissance aux lois, j'estime que, en dehors de toute violence, le suffrage universel suffit à donner satisfaction à toutes les revendications politiques et sociales.

Mes chers concitoyens,

Je veux, en un mot, une République à la fois libérale et progressive, soucieuse des intérêts agricoles et industriels et qui, s'inspirant d'un large esprit de justice sociale, s'attachera à résoudre toutes les questions de nature à assurer le bien-être des travailleurs.

Si vous me choississez pour vous représenter, vous pouvez être assurés que vous trouverez en moi le dévouement le plus absolu pour défendre les intérêts de la deuxième circonscription et de la République.

Vive la France!

Vive la République!

F. LEPEZ,

Conseiller d'arrondissement de Saint-Amand (rive droite),

maire de Raismes.

3ᵉ circonscription de VALENCIENNES.

M. Hector SIROT-MALEZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les délégués républicains des cantons de Bouchain, de Denain et de Valenciennes-Sud, réunis en Congrès le dimanche 23 juillet, ont, par acclamation, posé ma candidature à la députation.

Tout en me rendant compte des difficultés de la lutte à entreprendre, je n'ai pas hésité, en présence de la manifestation dont j'étais l'objet et du concours que m'ont offert les représentants des trente-huit communes de la troisième circonscription électorale, à accepter l'honneur qui m'a été fait.

Le caractère de ma candidature vous est connu.

Je suis, comme l'était mon père, comme le sont tous les membres de ma famille, absolument dévoué aux institutions démocratiques, pour la fondation et la consolidation desquelles nous avons constamment combattu.

Chef d'industrie, agriculteur et fabricant de sucre, mes intérêts se confondent avec ceux des électeurs de la circonscription, et, si je suis élu, mes efforts tendront à assurer le maintien d'une législation qui protège plus efficacement l'agriculture, si cruellement éprouvée, et qui donne à l'industrie la possibilité de soutenir, avec succès, la lutte contre la concurrence étrangère.

Je suis de ceux qui pensent que, pour fournir à ces deux grandes branches de la prospérité et de la richesse nationales les moyens de développement qui leur sont nécessaires, il faut organiser au plus tôt le crédit agricole et le crédit industriel.

Je demanderai également la suppression de l'impôt foncier.

J'appuierai très énergiquement toutes les propositions qui auront pour but l'amélioration du sort des travailleurs, et, notamment, la création d'une Caisse nationale de retraites, de secours et de prévoyance constituée sur des bases qui leur assureront une pension viagère lorsque l'âge ou les infirmités les priveront des ressources de leur travail.

La circonscription comprenant un très grand nombre d'ouvriers de la mine, je voterai dans leur intérêt toutes les lois qui me paraîtront justes et équitables.

J'agirai de même pour tous les travailleurs agricoles et industriels.

Je m'associerai à toutes les mesures économiques qui doivent aboutir à l'établissement de la vie à bon marché.

Je demanderai, en outre, la réforme de notre système fiscal et une répartition plus démocratique des impôts directs et indirects.

Je voterai :

La réduction des dépenses par la supression des coûteuses sinécures ;
La réforme des droits de justice ;
Et tout projet de revision présenté par la majorité républicaine.

Électeurs,

Je ne vous fais pas de vaines promesses.

Soyez assurés que, si je deviens votre mandataire, je mettrai à la défense de vos intérêts légitimes tout ce que je puis avoir d'activité, d'intelligence et de dévouement.

Vive la France !
Vive la République !

Hector SIROT-MALLEZ,
Industriel, agriculteur et fabricant de sucre,
Candidat républicain progressiste.

OISE

1re circonscription de BEAUVAIS.

M. Ch. BOUDEVILLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous êtes convoqués pour nommer votre représentant à la Chambre des Députés.

Réfléchissez : les circonstances le commandent.

Il semblerait que la République n'est plus mise en question ; tous paraissent aujourd'hui se ranger sous son drapeau.

Prenez garde, et ne vous fiez pas aux apparences.

Exigez d'abord le maintien des réformes accomplies : l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, l'égalité de tous les citoyens devant le service militaire.

Les comités républicains de votre circonscription se sont réunis en vue de cette élection, et ils ont décidé de poursuivre l'œuvre commencée. Aux réformes déjà réalisées, ils veulent ajouter les suivantes :

1° Revision de la Constitution de 1875 ; suppression du Sénat ou, tout au moins, modification de ses attributions et réduction de la durée du mandat de sénateur ;

Suppression du cumul du mandat de député ou de sénateur avec d'autres fonctions publiques rétribuées ;

Interdiction aux députés et sénateurs de faire partie de sociétés financières ;

2° Séparation des Églises et de l'État ; suppression du budget des cultes et des biens de main morte;

3° Réforme des impôts : impôt proportionnel et progressif sur le revenu ; revision du cadastre ; péréquation de l'impôt foncier ; suppression des prestations ; suppression des octrois ;

4° Instruction professionnelle pour les travailleurs ; liberté complète des syndicats ; organisation d'une Caisse de retraites ouvrières.

Tel nous semble le minimum des progrès qui peuvent être réalisés par la prochaine législature.

Pour faire triompher ce programme, les comités républicains ont choisi pour candidat le citoyen Ch. BOUDEVILLE, député sortant.

Son passé de démocrate intègre vous est un sûr garant de l'avenir. Vous pouvez compter sur lui : il ne faillira pas à ses engagements.

Chers concitoyens,

Marchez au scrutin avec union et discipline. Il faut que la réaction, même sous l'étiquette des ralliés, soit pour jamais anéantie.

Vive la République progressiste !

Pour le comité d'Auneuil : PELLETIER, conseiller général, président;

Pour le comité de Beauvais : A. VERMONT, conseiller d'arrondissement, président;

Pour le comité de Méru : E. DANGU, président;

Pour le comité de Nivillers : MAITRE, conseiller d'arrondissement, président;

Pour le comité de Noailles ; VAILLANT, conseiller d'arrondissement, président.

Mes chers concitoyens,

Je réponds à l'appel des comités républicains de la première circonscription de Beauvais.

J'accepte et de grand cœur le programme qu'ils ont élaboré.

Vous pouvez compter sur moi dans l'avenir comme par le passé : mon dévouement à la cause démocratique vous est connu.

En avant pour la République !

Ch. BOUDEVILLE, député sortant.

2e circonscription de BEAUVAIS.

M. Émile CHEVALLIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

La Chambre élue en 1880 vient d'achever son mandat. Profondément agitée par des incidents récents, qu'il serait douloureux de rappeler, elle a terminé son existence sans avoir tranché les graves problèmes financiers qui lui incombaient, et qu'elle s'était donné la mission de résoudre, — laissant ainsi une tâche plus considérable à celle qui va lui succéder.

Sous l'influence de ces circonstances, un courant s'est formé dans le pays en faveur de la nomination d'hommes nouveaux, qui, étrangers aux anciennes luttes politiques et aux anciennes compromissions, pourraient faire prévaloir ce qu'un républicain des plus convaincus, M. Cavaignac, dans un discours célèbre, a qualifié de changement de système.

Né à la vie politique sous la République, je n'ai pas connu d'autre régime. Ce que je disais il y a dix ans, lors de mon entrée au Conseil général, je le dis aujourd'hui avec plus de force : La forme de gouvernement ne saurait être mise en jeu, et la République doit être acceptée comme le gouvernement définitif de la France. Les adhésions, qui se produisent de toutes parts, en sont le témoignage indiscutable, mais, en même temps, elles imposent une conception différente du régime.

La République a cessé d'être un parti pour devenir un gouvernement. Sa politique doit être une politique sincèrement libérale, respectueuse de toutes les convictions, des intérêts légitimes et droits acquis, et décidée à maintenir la paix sociale et religieuse, et à supprimer ces persécutions, ces vexations personnelles qui n'ont eu d'autre résultat que d'aigrir les esprits et de retarder, au détriment de l'union nationale, l'adhésion définitive de tous les Français à la République.

La direction doit être ferme : il faut un gouvernement qui gouverne effectivement, avec autorité, esprit de suite et l'honnêteté la plus rigoureuse.

Dans l'ordre économique, des problèmes urgents sont à résoudre. La première préoccupation de la prochaine Chambre doit être de ramener une stricte économie dans les dépenses, et de rétablir l'équilibre compromis du budget.

La population de nos campagnes diminue chaque jour ; les cultivateurs désertent la profession paternelle, les ouvriers se portent vers les villes, la terre s'avilit. Il importe que le législateur ait constamment devant les yeux cette grave crise, qui, en se prolongeant, serait de nature à ruiner peut être d'une manière irrémédiable le sort de notre agriculture française.

D'une famille de cultivateurs, professeur moi-même à notre École supérieure d'agriculture, je vous promets d'apporter au service des intérêts agricoles la plus vive sollicitude.

Depuis le 1er février 1892, la France est en possession d'un nouveau régime douanier. L'expérience montrera s'il peut durer, ou si la situation de certaines de nos industries manufacturières n'engendrera pas la nécessité de quelques modifications.

Quels que puissent être les changements, j'estime qu'aucune diminution de droits ne devra être prononcée pour les produits agricoles, dont le prix de vente n'a cessé de décroître.

L'exemple d'une nation voisine, où l'agriculture, demeurée sans protection, est en proie à des souffrances qui en compromettent l'existence, nous dit assez le devoir qui s'impose à un Parlement.

Il y a lieu d'aborder les questions de retraites ouvrières, de sociétés de secours mutuels et d'assistance publique, et de le faire avec le souci de ne pas grever l'État par des engagements impossibles à mesurer, et de ne pas lui

conférer des attributions et des charges qui appartiennent exclusivement à l'initiative privée. Je suis l'ennemi des utopies et des expérimentations sociales, mais, cette réserve faite, je suis de ceux que la sympathie et des études antérieures rapprocheront toujours de la classe la plus déshéritée.

Si vous me faites l'honneur de m'appeler à vous représenter, je me propose et je vous promets de rester constamment en communication avec vous, et d'apporter toute mon activité et toute mon énergie à l'accomplissement de mon mandat.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Émile CHEVALLIER,

Membre et secrétaire du Conseil général de l'Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'économie politique à l'Institut national agronomique, lauréat de l'Institut.

Circonscription de CLERMONT.

M. G. HAINSSELIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, vous avez affirmé sur mon nom vos sentiments républicains en me confiant le mandat de représenter notre arrondissement.

Je me suis efforcé de mériter votre confiance et de remplir mes engagements, en faisant de l'intérêt public et de vos intérêts privés l'objet de ma constante préoccupation.

C'est ainsi que je me suis associé à la plupart des réformes qui faisaient partie de mon programme de 1889, et que j'ai voté notamment :

La loi sur le recrutement de l'armée coloniale, qui dispense, à l'avenir, les premiers numéros du contingent de servir dans les colonies ;

Le nouveau régime douanier qui assure à notre agriculture et à notre industrie une égale protection ;

La péréquation partielle de l'impôt foncier, qui a dégrevé notre département d'un demi-million sur la contribution payée par le sol ;

L'abaissement du tarif de transport par grande vitesse et des voyageurs, qui a amené sur le prix des voyages une réduction qui est près d'un tiers pour la troisième classe ;

La loi organisant l'assistance médicale gratuite dans nos campagnes et les lois nombreuses intéressant plus spécialement les ouvriers de l'industrie.

Indépendant de toute coterie, je suis partisan d'une République sagement et résolument réformatrice. Si vous me faites l'honneur de me réélire, je continuerai de siéger parmi les républicains de gouvernement, de m'associer à toutes les réformes utiles, d'écarter les revendications des anciens partis, aussi bien que les entreprises téméraires susceptibles de compromettre les résultats acquis.

Il importe que les électeurs envoient à la Chambre une majorité républicaine suffisante pour résister à la coalition des partis extrêmes et aux agitations stériles qui paralysent les affaires et troublent les intérêts.

La nouvelle Chambre pourra ainsi assurer la stabilité ministérielle et donner au Gouvernement républicain l'autorité nécessaire pour faire respecter la loi par tous et défendre dignement à l'extérieur les intérêts de la France.

Elle devra maintenir et améliorer notre régime douanier, organiser l'enseignement agricole et la représentation régulière de l'agriculture par la création de chambres consultatives départementales.

Achever l'examen de la loi sur l'extension de la compétence des juges de paix, rendre la justice moins coûteuse et accessible à tous par la simplification de la procédure.

Rechercher la meilleure et la plus équitable répartition des impôts.

Étudier les réformes sociales dans un esprit de fraternité et de solidarité, en repoussant le collectivisme, qui fait bon marché de la liberté individuelle et des principes de 1789.

Encourager et subventionner les Sociétés de secours mutuels et toutes les institutions de prévoyance.

Électeurs,

Grâce au courage et à la persévérance de ses partisans de la première heure, la République est fondée définitivement.

Elle a peu à peu gagné l'estime et le respect de tous les peuples et conquis la sympathie d'un grand État, dont l'alliance est un gage de notre sécurité et de la paix européenne.

A l'intérieur, elle voit enfin s'accomplir une évolution qui fait entrer dans nos rangs ses adversaires d'hier, et paraît ouvrir une période d'apaisement profitable aux intérêts matériels et moraux du pays.

C'est là un événement dont il faut se féliciter, mais vous estimerez qu'il ne serait pas prudent d'abandonner la direction politique aux nouveaux venus et qu'il convient de la laisser entre les mains de républicains éprouvés qui ont sacrifié leur repos et leurs intérêts pour la défense de nos institutions.

Pour ma part, j'attends avec confiance votre décision du 20 août, et je vous prie, mes chers concitoyens, de croire à mon entier dévouement.

G. HAINSSELIN, député sortant.

Circonscription de COMPIÈGNE.

M. E. NOËL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je ne songeais nullement à solliciter vos suffrages.

Dans les circonstances actuelles, mes amis ont pensé que mon intervention s'imposait.

Soldat fidèle et dévoué de la République, j'obéis.

Candidat en 1889, alors que la forme même du Gouvernement était en péril, membre du Conseil général depuis huit ans, maire de Noyon depuis cinq ans, mes idées politiques, mes actes, ma vie publique sont connus de vous.

Républicain sans épithète, j'ai toujours été et suis encore partisan d'une République progressive. On s'expliquerait mal en effet, avec les changements des circonstances de la vie, avec la violente poussée d'une production à outrance qui modifie les besoins du travail, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, les lois restant stationnaires ne s'identifiant pas avec les progrès réalisés, ne les provoquant pas même et non mises constamment en rapport avec les aspirations du pays.

Vivant de la vie de vous tous, mes relations me mettent à même de connaître exactement vos besoins.

Chacun a droit à une protection efficace, garantissant la production nationale, mais, en même temps, il faut tendre à faire disparaître les impôts intérieurs sur les produits de consommation, chercher à arriver à la suppression des octrois.

Le crédit agricole doit être organisé, des chambres d'agriculture créées, la propriété foncière dégrevée.

En justice, la procédure doit être simplifiée de manière à rendre les solutions plus promptes et plus économiques.

Il faut donner un large essor à la mutualité, développer l'assistance publique dans les campagnes, par la création d'hôpitaux cantonaux, comme le proposait M. Ed. Robert, instituer des secours à domicile aux vieillards indigents, en attendant les effets des lois à élaborer sur les retraites.

Toutes ces réformes doivent être abordées avec la certitude de ne pas grever les finances par des engagements dont il serait impossible de mesurer la portée et de ne pas augmenter les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays.

Le temps ne me permettra pas, ma candidature se trouvant posée à la dernière heure, d'aller défendre ce programme dans les communes, de vous dire

moi-même qu'en politique, comme dans tout, l'honnêteté, la droiture, doivent être une règle absolue; vous voudrez bien m'excuser et j'attends avec confiance votre décision.

Votre tout dévoué concitoyen,

E. NOEL, ingénieur, manufacturier, membre du Conseil général de l'Oise, membre de la Chambre de Commerce de Beauvais.

Circonscription de SENLIS.

M. Jules GAILLARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez confié il y a quatre ans.

Mes opinions vous sont connues : profondément dévoué à la République et aux idées démocratiques, convaincu qu'un Gouvernement qui s'inspire des principes de modération, de tolérance et de liberté, peut seul assurer la stabilité de nos institutions et la prospérité du pays, j'ai toujours défendu une politique d'apaisement et de concorde, sans laquelle il n'est point de progrès réalisable.

C'est cette même politique libérale et progressiste, également éloignée des utopies décevantes et d'un optimisme satisfait, que je viens proposer de nouveau à vos suffrages, persuadé qu'elle répond aux aspirations et aux besoins des laborieuses populations de notre arrondissement.

Vous m'avez vu à l'œuvre et avez pu constater que mes votes ont été conformes aux engagements contenus dans ma profession de foi de 1889.

Lors de l'établissement du nouveau régime douanier, j'ai défendu la cause de notre industrie et de notre agriculture, tout en refusant mon suffrage aux mesures extrêmes qui auraient eu pour effet de produire un renchérissement des denrées nécessaires à la vie du plus grand nombre.

En ce qui concerne les questions sociales et l'amélioration du sort des travailleurs, j'ai voté les lois destinées à assurer une protection plus efficace des faibles et le développement fécond des institutions de prévoyance et de mutualité.

La Chambre est déjà entrée résolument dans cette voie : elle a, d'autre part, mené à bonne fin le dégrèvement de la propriété non bâtie qui a allégé dans une mesure si importante les charges de notre département, — la légis-

lation sur le travail des femmes et des enfants, — l'abaissement des tarifs de transport par grande vitesse, — l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, — le classement et le traitement des instituteurs.

A la législature prochaine de continuer cette œuvre et de résoudre, dans le sens le plus conforme aux intérêts de tous, les graves questions relatives au crédit, à l'assurance et à l'enseignement agricoles, à la diminution des frais de justice, à la simplification de la procédure, à l'extension de la compétence des juges de paix, à la réduction des droits de mutation rendant l'accès de la petite propriété plus facile, à la revision de l'impôt foncier, de celui des patentes, au dégrèvement des boissons hygiéniques, à la suppression de l'exercice, à la responsabilité des accidents survenus pendant le travail, à la création de caisses de retraites pour la vieillesse...

Le temps consacré par vos représentants à ces réformes positives ne sera-t-il pas plus utilement employé qu'en des discussions irritantes et stériles comme celles qui, dans le passé, ont trop souvent agité et troublé le pays ?

C'est à cette tâche que je suis prêt à me donner encore tout entier.

La cause que je représente fait appel à tous les bons vouloirs, à tous les dévouements sincères, à l'union de tous les honnêtes gens sur le terrain de la République, du progrès et de la liberté.

Jules GAILLARD,
Député sortant, Conseiller général du canton de Creil.

ORNE

Circonscription d'ALENÇON.

M. le comte de LÉVIS-MIREPOIX,

Élu au 1[er] tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages dans l'élection législative du 20 août.

Depuis huit ans que j'appartiens à la Chambre des Députés, je me suis efforcé de faire prévaloir, par mes votes, une politique de tolérance, de justice, d'apaisement, de réconciliation des citoyens d'une commune patrie, sous la protection du Gouvernement légal de mon pays.

J'ai demandé et je continuerai à demander à ceux qui gouvernent la République plus d'équité dans les pratiques administratives et dans les lois, notamment dans les lois militaire et scolaire, qui sont des lois de réaction et de haine;

J'ai demandé et je continuerai à demander à ceux qui gouvernent la République d'aborder enfin d'une main prudente et ferme les questions qui intéressent tout particulièrement la classe ouvrière, et, en premier lieu, la création d'une Caisse nationale de retraites pour les travailleurs de tous les corps d'état, aussi bien pour les travailleurs de nos campagnes que pour ceux des villes;

J'ai demandé et je continuerai à demander à ceux qui gouvernent la République d'en finir avec des habitudes financières imprévoyantes, qui ont augmenté, en moyenne, depuis dix-sept ans, de cinquante millions par an, nos charges publiques; qui nécessitent des emprunts périodiques et des impôts nouveaux qui nous acculeront, de déficit en déficit, à d'inextricables difficultés!

Mais, à côté de ces questions d'un caractère général, il en est d'autres qui vous intéressent tout spécialement.

Les deux principales sont la question économique et la question des bouilleurs de cru.

On vous a dit que nous avions, mes collègues de la députation conserva-

trice de l'Orne et moi, sacrifié les bouilleurs de cru, le jour où nous avions renversé le ministère Ribot.

C'est une dérision !

C'est une calomnie !

M. Ribot était l'ennemi irréductible des bouilleurs de cru. Il représente le département du Pas-de-Calais, grand fabricant d'alcool industriel qui réclame contre vous à grands cris la supression du droit intangible et absolu de bouillir votre cidre.

Le jour où nous avons renversé le ministère Ribot, nous avons chassé du pouvoir votre ennemi le plus implacable et rendu impossible toute atteinte à vos droits.

C'est la seule réponse qu'il me convienne de faire à des calomnies tellement ridicules, que vous en avez fait justice de vous-mêmes.

Au point de vue économique :

J'ai voté le tarif protecteur de 1891 ;

Il y a quelques semaines, j'ai demandé à la Chambre, avec mon ami M. de Mackau, et nous avons obtenu, grâce à son énergie et à son éloquence, la suppression, jusqu'au 1er janvier, prochain des droits sur les foins, afin de venir en aide à l'agriculture, ruinée par une sécheresse sans exemple depuis plusieurs siècles.

Enfin, dans la question de Panama, j'ai voté toutes les mesures, toutes les propositions de nature à faire découvrir tous les coupables et à les livrer à la justice répressive.

Une gestion rigoureuse de nos finances ;

Le maintien intégral du droit des bouilleurs de cru ;

Une protection efficace du travail national ;

La création d'une Caisse nationale de retraites pour les ouvriers ;

Une politique d'apaisement et de réconciliation ;

La plus scrupuleuse honnêteté de la part des mandataires du peuple ;

Le développement et le respect des droits du suffrage universel ;

L'égalité effective des citoyens devant la loi et devant l'administration ;

La liberté pour tous, pour les catholiques comme pour les autres ;

Le droit d'association pour tous.

Tels sont les points essentiels de mon programme, que je livre sans inquiétude à votre examen, assuré d'avance qu'il recueillera votre approbation et vos suffrages.

Ai-je besoin d'ajouter, mes chers concitoyens, que vous me trouverez, dans l'avenir comme dans le passé, toujours prêt à vous seconder et à vous être utile avec un dévouement absolu.

J'attends votre verdict avec confiance, et je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments reconnaissants.

Comte de LÉVIS-MIREPOIX,
Député sortant.

Circonscription d'ARGENTAN.

M. le baron de MACKAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Depuis quinze ans, je n'ai cessé de protester contre la politique suivie par le parti républicain.

Cette politique a un nom; elle a un but; elle a donné les tristes résultats qu'il fallait en attendre.

Son nom : c'est la concentration républicaine qui rend tous les républicains prisonniers du parti radical, en échange du concours électoral de celui-ci;

Son but : c'est de conserver, à n'importe quel prix, à la coterie opportuniste qui l'exploite, aux hommes qui la représentent, les places qu'ils détiennent, l'influence politique qu'ils exercent et dont beaucoup vivent.

Ses résultats éclatent maintenant à tous les yeux.

La concentration républicaine vous a donné les affaires Wilson, avec tous les trafics que vous savez ;

Elle vous a donné les affaires du Panama, dans lesquelles ont sombré les principaux chefs de cette politique;

Elle vous a donné la Bourse du travail avec son organisation révolutionnaire et le commencement d'émeutes qu'il a fallu réprimer ;

Elle vous a donné, elle vous donne tous les jours, dans nos départements, ce honteux trafic de dénonciations, conditions des faveurs préfectorales, dont les fonctionnaires, dont tant d'honnêtes gens ont à souffrir dans leur liberté et dans leur situation ;

Elle vous a donné ce besoin sans cesse croissant d'argent, qui, en douze ans, a accru les dépenses annuelles de plus de 85 millions et la dette publique de plus de 6 milliards et demi.

Plusieurs d'entre vous m'ont souvent trouvé trop sévère pour les hommes qui, depuis quinze ans, ont été les dépositaires du pouvoir.

Qu'ils jugent aujourd'hui si, malgré les éloges obligés des journaux subventionnés, des préfets, des fonctionnaires et de leurs agents, qu'ils jugent si je me suis trompé.

Après tant d'années passées dans la politique, quand on a vu de près tant de choses, on sait que les hommes ne sont rien, que les principes sont tout.

Ce sont ces principes de l'ordre dans la liberté que toute ma vie j'ai entendu servir avec la plus complète indépendance.

J'ambitionne pour mon pays, j'ambitionne pour vous :

La liberté dans vos foyers,
La liberté dans vos consciences,
La liberté dans vos communes,
La liberté dans vos affaires,
La sécurité pour ce que vous possédez,
La sécurité pour vos intérêts,
La sécurité pour vos emplois,
La sécurité, enfin, pour la patrie.

Dégagé de tout esprit de parti, je n'ai, depuis trente ans, quelle que soit la forme du Gouvernement, jamais servi que ces choses : Je le dis avec fierté en face des attaques passionnées et injustes qui sont le partage de tout homme politique et qui, certes, ne m'ont pas été épargnées.

Hier encore, ne m'accusait-on pas d'avoir trahi la cause des bouilleurs de cru que, par deux fois, en ces derniers jours, j'ai contribué à sauver ?

J'entends, le jour où je sortirai de la politique, le jour où vous mettrez un terme à mon mandat, sortir la tête haute, fier de n'avoir jamais été guidé dans mes actes que par les intérêts de la France et par les vôtres, fier aussi des quelques services que j'ai pu rendre et surtout des affections fidèles qui, depuis plus de trente ans, n'ont cessé de m'entourer.

Si vous me continuez le mandat que vous m'avez sept fois renouvelé, je continuerai à servir les mêmes causes, avec la même ardeur, avec la même indépendance, car j'ai la conviction que c'est la meilleure manière de servir mon pays et de vous servir vous-mêmes.

Baron de MACKAU,
Conseiller général, député sortant.

1re circonscription de DOMFRONT.

M. Albert CHRISTOPHLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Le mandat que vous m'aviez confié en 1889 vient d'expirer.

Je me présente de nouveau à vos suffrages.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, je me suis efforcé de conformer l'ensemble de ma conduite politique à vos propres opinions et de répondre, par tous mes actes, à votre confiance.

La République est désormais, non seulement le fait accompli, mais le régime légal devant lequel s'inclinent ses anciens adversaires. J'ai toujours cru et je pense encore qu'il faut accueillir et accepter les adhésions sincères, mais

en laissant la garde des institutions et du Gouvernement aux républicains éprouvés par les luttes anciennes.

L'apaisement définitif des esprits, la concorde nécessaire entre les citoyens, et, par suite, l'affermissement du régime républicain sont à ce prix.

Il est temps de former dans le Parlement une majorité solide qui ne soit plus à la merci des anciens partis, qui donne au Gouvernement un appui sûr et durable et qui permette enfin d'éviter l'instabilité des ministères et les crises politiques périodiques qui en sont la conséquence.

Laissons de côté les politiques anciennes, les débats irritants qui n'ont plus qu'un intérêt historique.

Occupons-nous désormais et exclusivement des grands intérêts du pays.

Les lois de protection n'ont pas encore produit tous les résultats que l'on en attend.

Notre agriculture a souffert d'une température extraordinaire. Le Gouvernement doit se préoccuper des pertes qu'elle a subies. Il faut qu'il viennne en aide, au moyen de mesures spéciales, à la dureté des temps que nous venons de traverser.

Ce n'était pas, certes, par la suppression du droit des bouilleurs de cru qu'il pouvait parvenir à ce résultat dans notre région.

Nous continuerons nos efforts pour que les projets, repoussés à la fin de la dernière législature, n'aient pas une meilleure fortune lors de la discussion des prochains budgets.

La législation des boissons peut être améliorée par d'autres moyens. Les droits sur les boissons hygiéniques peuvent être diminués ; l'exercice peut être restreint dans ses pratiques abusives sans qu'il soit nécessaire pour cela de troubler des habitudes séculaires.

Je suis, vous le savez, un partisan sincère et résolu de la paix extérieure. Mais l'ennemi héréditaire qui augmente ses effectifs ne nous permet pas encore d'alléger nos charges militaires.

Je veux, au même degré, la paix intérieure, que des énergumènes ont tenté de troubler à Paris, dans ces derniers temps.

En face des revendications irréalisables qui menacent les intérêts de la propriété et de l'industrie nationales, il n'y a qu'une chose à faire :

Donner à tous ceux que le sort n'a pas favorisés la liberté et l'instruction ; ouvrir largement toutes les issues au bout desquelles ils peuvent trouver, dans un pays démocratique, l'emploi de leurs facultés naturelles ou acquises ; favoriser le travail et les travailleurs dans toutes leurs aspirations légitimes.

Mais ne jamais faillir dans l'application des grands principes sociaux qui ont fait la force et qui maintiendront la grandeur de la patrie.

A mon avis, il n'est point d'autre programme pour un candidat qui ne veut pas promettre plus qu'il ne peut tenir et qui ne croit, dans l'ordre des faits politiques ou sociaux, qu'à la vertu du travail, de l'ordre et de l'économie.

Albert CHRISTOPHLE,
Député sortant.

2e circonscription de DOMFRONT.

M. J. GÉVELOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher concitoyen,

Les électeurs sont convoqués, le dimanche 20 août, pour l'élection des membres de la Chambre des députés.

Je considère comme un grand honneur de représenter au Parlement la deuxième circonscription de l'arrondissement de Domfront dont l'attachement inébranlable, après tant d'années, me donne le droit d'être fier, et je viens encore, avec confiance, solliciter votre suffrage.

Il y a quatre ans, les élections législatives se sont faites au milieu d'une agitation profonde et nous pouvons croire que, cette année, les violences qui divisent et attristent les meilleurs esprits nous serons épargnées.

Pendant cette dernière session, je me suis constamment inspiré du programme que je vous soumettais en 1889 et que vous avez ratifié par votre vote.

Tenant compte des espérances manifestées, fidèle à mes promesses, j'ai voté les droits protecteurs qui sont l'essence même des lois de douane et ont permis de remplacer les traités par des tarifs : le tarif minimum pour les nations qui nous accordent le traitement le plus favorable, le tarif majoré pour celles qui ne nous donnent pas la réciprocité.

Les matières premières, autres que les produits agricoles, entrent en franchise, condition indispensable à notre industrie.

Les droits mis sur les céréales fournissent des recettes payées par la production étrangère, et n'ont pas surélevé le prix du blé en France, contrairement aux affirmations tant de fois démenties des doctrinaires du libre-échange.

Les encouragements à l'agriculture sont le premier souci de ceux qui connaissent, pour avoir vécu au milieu d'eux, les besoins de ses énergiques et courageux producteurs. Une des dernières lois votées par la Chambre est relative à l'organisation du crédit agricole et populaire, en vue de développer, par les facilités d'escompte, la formation des syndicats.

La proposition concernant le régime des boissons, vexatoire pour nos agriculteurs qu'elle atteignait dans leurs droits et dans leur liberté, m'a particulièrement préoccupé. Si le résultat a récompensé nos efforts, il faudra veiller encore énergiquement à combattre le retour d'une loi inique entre toutes, qui ne profiterait qu'aux départements vinicoles en maintenant l'exercice sans dégrever utilement le consommateur.

Les questions sociales visées par mon programme et qui ont, dès la pre-

mière heure, éveillé ma sollicitude, ne se résolvent pas en un jour et toutes à la fois, mais l'œuvre de la dernière législature est déjà considérable: elle a arrêté les conditions de travail des enfants et des femmes dans les usines et manufactures, établi les règlements d'atelier, déterminé la responsabilité des accidents, institué des conseils d'arbitrage, assuré l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels, créé des sociétés coopératives de consommation, de crédit et de production, décidé l'admission des associations d'ouvriers français aux adjudications des travaux communaux, institué l'assistance médicale gratuite, sauvegardé les intérêts des caisses de retraites des employés et ouvriers, en attendant de poursuivre des solutions plus larges et de réaliser, par exemple, parmi celles qui s'imposent le plus, la création d'une caisse nationale de retraites pour les travailleurs.

Rien de ce qui touche la grande famille française ne devait nous laisser indifférents : c'est ainsi que, faisant droit au vœu des populations justement inquiètes de voir partir pour les colonies les jeunes recrues désignées par le tirage au sort, nous avons voté une loi assurant le recrutement de l'armée coloniale par les engagements volontaires et la légion étrangère et mettant fin au système des mauvais numéros.

De ce que les législatures précédentes ont déjà donné, il vous est permis de conclure à la certitude d'une suite ininterrompue d'améliorations et de réformes dans l'avenir, l'étude persévérante des problèmes sociaux, la recherche du mieux, la marche incessante en avant étant les conditions mêmes de la forme républicaine.

Pour conserver les résultats acquis, pour en perpétuer la durée, pour en accroître de jour en jour le nombre et la valeur, il faut à la nation des représentants animés de sentiments généreux, détachés de toute préoccupation personnelle, pénétrés de la nécessité de faire entrer dans le régime des lois, avec la liberté, plus de justice et plus de fraternité encore.

C'est dans cet esprit que je vous demande de me renouveler une fois de plus le mandat que vous m'avez confié, convaincu que notre union de pensées et d'espérances n'a fait que se fortifier par sa durée même, et sûr de n'avoir jamais trahi ni les intérêts de mes concitoyens, ni l'intérêt sacré du patrimoine national dont nous avons tous la garde.

Après vingt-cinq ans de cette intimité de sentiments et de cette lutte commune pour le progrès, si j'ai traversé parfois de pénibles circonstances et assisté à de douloureux spectacles, j'ai, du moins, le bonheur de pouvoir vous dire aujourd'hui plus que jamais: ayez confiance dans la République, qui nous a fait la France forte, riche et respectée, parce que le suffrage universel la protège contre les ambitieux et les serviteurs d'idées rétrogrades et de convoitises personnelles, derniers représentants d'un passé sans retour.

Croyez, monsieur et cher concitoyen, à mes sentiments les plus dévoués.

J. GÉVELOT,
Député, vice-président du Conseil général,
président du comice agricole de l'arrondissement de Domfront.

Circonscription de MORTAGNE.

M. BANSARD DES BOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs et chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire votre député dimanche prochain, 20 août :

Je me présente à vos suffrages avec la plus entière confiance.

Dans une première lettre que je vous ai adressée par la voie de la presse, et dans mes discours, je me suis attaché à réfuter les objections soulevées contre ma candidature par l'ignorance ou la mauvaise foi de mes adversaires. J'ajouterai peu de chose à ce que je vous ai dit : J'entends simplement résumer mon programme.

Ce que je réclame, ce que je veux avec vous, c'est l'union de tous les honnêtes gens, afin de donner au Gouvernement assez de force matérielle pour maintenir l'ordre et pour défendre avec succès les intérêts vitaux de la patrie, assez de force morale pour poursuivre l'application des idées supérieures de justice, de progrès et d'humanité.

Ce que je veux, c'est l'apaisement des divisions intestines qui déchirent et affaiblissent le pays. Cette entente entre les bons citoyens est indispensable pour conserver à la France la légitime grandeur à laquelle elle a droit devant l'étranger et la prospérité que la paix et le travail doivent lui procurer à l'intérieur. Elle est facilement réalisable si ceux qui, venus tard à la République, en acceptent aujourd'hui le principe, apportent à cette œuvre de concorde autant de bonne volonté que nous en apportons nous-mêmes.

Assurons, au nom de la liberté de conscience, le respect de toutes les croyances. Maintenons la question religieuse sur le terrain du Concordat loyalement interprété par les deux parties contractantes. Considérons les lois existantes, non comme une arme de combat, mais comme un instrument de progrès, et appliquons-les avec autant de bienveillance que de résolution.

Les questions de politique pure ne doivent pas être l'unique préoccupation de la prochaine législature. Celles qui se rattachent au travail industriel et agricole doivent y tenir la plus grande place.

Je réclamerai résolument l'examen de toutes les mesures pouvant améliorer le sort des classes laborieuses. Je réclamerai la création de toutes les institutions favorables à l'agriculture, telles que l'organisation du Crédit agricole, la modification des tarifs de pénétration, le développement de l'instruction professionnelle, l'ouverture de nouvelles voies de communication.

Dans l'ordre administratif, je me prononcerai pour : l'extension de la compétence des juges de paix, la réduction des frais de justice, le développement

de l'assistance judiciaire, la simplification des rouages administratifs, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, la création de caisses de prévoyance et de retraite pour la vieillesse et la maladie.

Électeurs!

Vous savez qui je suis : vous ne serez pas trompés. Républicain ferme et convaincu, je veux la République forte, pacifique, économe, assurée, au dehors comme au dedans, contre toute surprise, résolue à se défendre contre toutes les attaques qui menacent en elle le sécurité du pays, mais ouverte, en même temps, à toutes les bonnes volontés et à tous les concours désintéressés. En réclamant le concours de tous les honnêtes gens, je veux la soustraire à l'influence des exploiteurs qui spéculent sur la misère publique et des manieurs d'argent, qui sont une cause de ruine pour le travailleur et pour l'homme d'épargne.

C'est à votre honneur et à votre probité que je m'adresse, et je fais appel à l'union de tous les Français dans la République et par la République, sous cette devise :

Ordre — Concorde — Progrès.

Veuillez croire, électeurs et chers concitoyens, à mes sentiments les plus dévoués.

BANSARD DES BOIS,

Ancien député, Conseiller général et maire de Bellême.

Extraits d'une lettre de M. Bansard des Bois.

Aux Électeurs,

Messieurs les électeurs,

. . . .

Ce que je ne veux pas, c'est l'introduction du prêtre dans la politique. Je pense qu'il doit être maître dans son église et que personne ne doit l'y inquiéter, mais je pense qu'il ne doit pas être le maître à la mairie. Je veux que chacun reste à sa place, le curé à la tête de ses fidèles, le maire à la tête de ses administrés.

Je suis donc partisan du maintien du Concordat loyalement appliqué, et je voterai le budget des cultes, si vous me faites l'honneur de me nommer.

. . . .

Ce que je vous promets, et cela je le tiendrai, parce que je le crois utile et indispensable au bien de mon pays :

C'est d'exercer, à la Chambre, un contrôle rigoureux des dépenses publiques; c'est de veiller à une meilleure répartition des impôts, en rapport avec les facultés de chacun, et à une juste économie dans nos finances, pour assurer les dégrèvements compatibles avec l'état des charges générales.

Ce que je vous promets, c'est de voter toutes les mesures qui pourront améliorer le sort du travailleur en soulageant ses dépenses et en lui permettant d'augmenter ses revenus; c'est de faire tous mes efforts pour amener à brève échéance la création de caisses de prévoyance et de maisons de retraites pour les travailleurs vieux et infirmes; c'est de reprendre, si c'est nécessaire, les propositions qui ont été déposées pour l'institution du Crédit agricole et d'en accélérer le vote, de façon que cette banque des campagnes puisse être instituée, s'il est possible, dans le courant de cette législature; c'est de m'intéresser aux questions agricoles et industrielles qui constituent la fortune de notre contrée.

Ce que je vous promets, enfin, c'est de faire tout ce que je pourrai pour apaiser autour de nous les querelles et les divisions qui nous déchirent; c'est de consacrer toutes mes forces, toute ma volonté, tout mon cœur à cette mission de paix et de concorde. Je vous promets de m'occuper consciencieusement de vos affaires et d'y consacrer tout mon temps et toute mon activité, sans aucun souci d'intérêt personnel et avec un complet désintéressement.

Je ne vous garantis pas que je réussirai toujours, mais vous pouvez être convaincus que, s'il m'arrive d'échouer, ce ne sera pas faute d'avoir fait tout ce que j'aurai pu pour assurer le succès et que je me serai heurté à des obstacles ou à des résistances plus fortes que la volonté humaine.

. . . .

Veuillez croire, mes chers concitoyens, à mes sentiments les plus dévoués.

BANSARD DES BOIS, ancien député,
Conseiller général de l'Orne, maire de Bellême.

PAS-DE-CALAIS

1re circonscription d'ARRAS.

M. Th. ROSE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs républicains, je viens faire appel à vos libres suffrages.

Mon premier devoir est de vous indiquer nettement le caractère de ma candidature.

Elle répond aux besoins nouveaux qui sont nés de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays.

A l'heure actuelle, la République est fondée; elle est sortie triomphante de toutes les épreuves ; elle n'est plus menacée dans son existence.

La victoire est définitive, et, devant la volonté si souvent exprimée par le suffrage universel, les anciens partis se sont inclinés.

Le pays est las des luttes stériles de la politique. Il veut un gouvernement stable, ferme et économe, une Chambre laborieuse, indiscutée, capable de mener à bien toutes les réformes démocratiques.

Notre devoir, à nous qui avons toujours eu foi dans les destinées de la République, qui avons combattu pour elle aux heures difficiles, est de lui faire donner au pays tout ce qu'il est en droit d'attendre d'elle.

A cet égard, j'ai la conviction d'être en parfaite communauté d'idées avec vous sur les différentes questions qui préoccupent l'opinion publique.

Au point de vue religieux, je pense que la pratique loyale du Concordat doit suffire à un gouvernement ferme pour régler les rapports de l'Église et de l'État, en assurant, avec le respect des droits du pouvoir civil, la paix religieuse et la liberté absolue des consciences.

Au point de vue social, je suis pénétré de ces idées modernes qui s'emparent de tous les esprits justes, et les obligent, tout en respectant les droits acquis, à se préoccuper constamment du sort des travailleurs.

Désireux d'assurer leur vieillesse, de faire cesser les incertitudes de leur vie laborieuse, je m'associerai à toutes les propositions qui auront pour objet

l'organisation de sociétés de secours et d'assurances agricoles, de caisses de retraites pour les ouvriers mineurs, avec l'assistance et sous le contrôle de l'État.

Je m'occuperai surtout d'assurer à nos populations rurales, trop souvent sacrifiées une protection large et efficace ; je n'oublierai pas que c'est au milieu d'elles que je suis né, que j'ai vécu. Par un contact quotidien, j'ai appris à les connaître, à les estimer, à les aimer. Tous mes efforts seront consacrés à défendre leurs intérêts, à faire aboutir leurs légitimes revendications.

Je suis convaincu qu'en le faisant, je sauvegarderai aussi les intérêts du commerce de la ville d'Arras dont la prospérité est essentiellement liée à celle de l'agriculture.

En matière fiscale; nous devrons aborder la grande réforme de l'impôt, pour qu'il soit à l'avenir plus équitablement réparti entre tous les citoyens, suivant leur fortune et leur ressources.

Le produit de la conversion du 4 1/2 0/0 doit servir au dégrèvement de l'impôt foncier, afin de rétablir l'équilibre entre l'impôt sur le revenu de la terre et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

En matière judiciaire, il est urgent de reviser le code de procédure, de rendre les formalités plus simples, plus expéditives et moins onéreuses ; le régime hypothécaire actuel est la ruine de la petite propriété ; il importe de diminuer les frais de saisie et d'ordre, et de donner ainsi à l'agriculture le crédit hypothécaire à bon marché.

En matière administrative, de grandes économies de temps et d'argent peuvent être faites en supprimant les formalités trop complexes. Une large décentralisation serait la base de cette réforme et donnerait des pouvoirs plus étendus aux communes et aux départements.

Au point de vue militaire, je serai partisan de la réduction du service à deux ans dès que cette durée sera jugée suffisante par les hommes compétents.

Telle est, à mon avis, l'œuvre que le Gouvernement républicain doit accomplir.

En y travaillant avec méthode, avec mesure, mais aussi sans relâche, il intéressera ses amis, il absorbera progressivement ses derniers adversaires et découragera les esprits violents dans leurs tentatives menaçantes pour l'ordre et pour la société.

C'est une politique de réformes et d'affaires que je veux poursuivre, une politique sage, largement progressiste, nettement républicaine, toute dévouée à la patrie et à la démocratie.

Electeurs,

La parole est au suffrage universel, le maître souverain.

A ceux qui répudient tout esprit de secte et de parti, qui désirent grouper sur le terrain de la République loyalement acceptée, toutes les intelligences, toutes les bonnes volontés, toutes les forces vives de la nation qui s'épuisent à se combattre.

A ceux qui veulent l'apaisement dans les esprits, la sécurité dans les affaires, la justice pour tous.

J'adresse aujourd'hui un loyal appel en mettant à leur disposition pour la réalisation de ce programme tout ce que j'ai de force et d'énergie.

Le moment est venu de faire oublier les luttes politiques qui ont partagé jusqu'au fond de nos villages la France en deux camps ennemis.

Le drapeau de la République est assez large pour envelopper dans ses plis tous les enfants de la France.

Th. ROSE,
Conseiller général.

2e circonscription d'ARRAS.

M. Henri TAILLIANDIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la troisième fois, solliciter vos suffrages, et j'ai la ferme confiance de me retrouver en parfaite communauté de sentiments avec vous.

Nous sommes en présence d'une situation nouvelle.

Il faut reconnaître que l'autorité de l'opportunisme est profondément compromise par les scandales d'un système de corruption érigé en pratique de Gouvernement.

Le temps des politiciens est passé.

Le régime qui s'impose aujourd'hui est celui des affaires.

La France veut se reprendre et s'unifier.

Il s'est formé, tant au Parlement que dans le pays, un grand parti qui s'inspire à la fois de la volonté nationale et des traditions conservatrices.

C'est à ce groupe indépendant et patriote de la droite républicaine que j'étais inscrit, dans la précédente législature.

C'est dans ses rangs, grossis par le bon sens populaire, que je retournerai siéger si votre confiance me renvoie à la Chambre.

Électeurs,

Mon programme vous est connu :

Plus d'emprunts, plus d'impôts nouveaux.

Plus de persécutions religieuses.

Plus de folles entreprises coloniales, où se gaspillent nos forces les plus vives sans avantages pour le pays.

Plus de tripotages indignes d'un gouvernement français.

En un mot : l'union de tous les partis modérés, la République honnête, tolérante et libéralement ouverte à tous les citoyens qui supportent également le poids des impôts et des charges publiques.

Si vous m'honorez de vos suffrages, vous reverrez à l'œuvre, avec une conviction fortifiée par l'expérience :

Le membre de la commission des douanes, qui lutte depuis huit ans pour la protection du travail national et de tous nos produits agricoles.

Le partisan de la liberté de conscience et des droits du père de famille.

L'adversaire des utopies subversives de l'ordre social, mais aussi le défenseur de la classe ouvrière dans ses aspirations légitimes vers un état économique plus équitable.

Je continuerai d'étudier, avec le ferme désir de les résoudre, les problèmes qui sont à l'ordre du jour de l'opinion :

La réduction des frais judiciaires.

Le dégrèvement des boissons hygiéniques, notamment de la bière, sans la surtaxe de l'alcool non moins onéreuse pour la production que pour la consommation de notre région.

L'organisation de l'assurance, des retraites ouvrières, de l'assistance publique dans nos campagnes.

Respectueux de nos institutions, homme d'ordre et de travail, cultivateur, comme la plupart d'entre vous, je me ferai un devoir de consacrer à l'accomplissement de mon mandat de député tous mes soins et toutes mes forces, en m'inspirant des besoins de notre agriculture, des intérêts de nos laborieuses populations, de la prospérité et de la grandeur de la France.

Henri TAILLIANDIER,
Cultivateur,
Conseiller général,
Député sortant.

1re circonscription de BÉTHUNE.

M. BASLY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Lorsque, au mois de février 1891, vous m'avez accordé vos suffrages, je m'étais engagé à être, dans la Chambre des députés, le représentant actif et dévoué de vos sentiments républicains et des intérêts matériels de notre région

Je vous avais, notamment, promis d'être l'adversaire acharné des grandes compagnies industrielles, commerciales et financières qui accaparent la richesse minière du pays, qui tournent à leur seul profit son activité industrielle et commerciale ainsi que le labeur de l'agriculture ; qui pressurent sans merci l'ouvrier d'usine, le houilleur, le travailleur des champs.

La part que j'ai prise aux débats de la Chambre et mes votes pour la revision du tarif des douanes, la loi sur la responsabilité patronale en matière d'accidents, l'arbitrage dans les différends entre ouvriers et employeurs, l'indépendance des délégués mineurs, la limitation du temps du travail dans les mines et la journée des enfants et des femmes dans les manufactures, la proposition Bovier-Lapierre pour garantir la liberté des syndicats, l'admission des anciens ouvriers dans les conseils d'administration des syndicats (conséquence de mon interpellation au sujet des poursuites contre la chambre syndicale de Hautmont), l'extension de l'institution des prud'hommes, les caisses de secours et de retraites, l'augmentation des traitements des instituteurs et des employés subalternes des postes et des ponts et chaussées, l'interruption du travail dans les gares de petite vitesse le dimanche, témoignent que j'ai fidèlement tenu ma promesse.

Plusieurs des améliorations qu'en votre nom j'ai réclamées sont actuellement au Sénat et reviendront devant la Chambre dans la prochaine législature : par exemple, le projet de loi sur les accidents et celui des caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Ce dernier projet, profondément modifié par les sénateurs, sera remis en discussion dès la réunion de la nouvelle assemblée. Le principe du livret de versements accompagnant l'ouvrier lorsqu'il change de compagnie est admis ; il faut qu'il triomphe des dernières résistances des chefs d'exploitation et que la retenue obligatoire faite à l'ouvrier sur son salaire ne lui soit plus volée quand on le congédie ou qu'il s'en va.

Citoyens,

Nous avons, dans de nombreuses conférences, examiné ensemble les grandes questions de politique générale.

Vous savez que, partisan résolu de la paix, je veux cependant la France forte et respectée.

L'entretien de notre armée est une lourde charge, mais, dans la situation présente de l'Europe, nous ne pouvons songer à l'alléger. Que, du moins, le service militaire soit égal pour tous, qu'il n'y ait plus de conscrits privilégiés ne passant qu'un an sous les armes, alors que le fils du travailleur est, durant trois années, enlevé à l'établi, au chantier, ou au sillon !

Mais il est une économie nécessaire et depuis trop longtemps différée : celle du budget des cultes. Que le catholique paye son curé, le protestant son pasteur, l'israélite son rabbin !

Nulle religion reconnue, ni subventionnée par l'État ; les congrégations dissoutes et le retour à la nation de leurs domaines frauduleusement acquis.

Par contre, il importe de ne pas marchander les frais d'école. Que l'in-

struction soit gratuite; que, pour le bien du pays, toutes les intelligences, toutes les capacités générales ou spéciales puissent se produire !

Quant à l'impôt, il doit être radicalement réformé. Tel qu'il est établi, en même temps direct et indirect, il frappe trois ou quatre fois le même objet ; il est onéreux pour la production et ruineux pour les consommateurs.

Que les octrois, qui font le renchérissement des denrées que le pauvre consomme, soient partout supprimés ;

Que le budget de l'État et celui des communes soient prélevés progressivement sur les revenus de chacun.

Enfin, il est temps de réclamer impérativement la revision de la Constitution de 1875. Voilà dix-huit ans que ce pacte social, rédigé par des monarchistes, entrave la marche en avant de la démocratie. Voilà dix-huit ans que le Sénat étrangle au passage les réformes, pourtant bien modestes, que votent les députés.

Que l'on supprime le Sénat !

Dans une démocratie, une chambre haute est un contresens, une absurdité.

Au point de vue local, il est d'autres questions auxquelles votre représentant doit également son étude et ses efforts.

La création du grand canal du Nord fournirait à nos charbons et à notre bétail un moyen de transport économique et commode jusqu'à la capitale. Cette création est pratique, facile, préférable, à tous égards, au chimérique projet de Paris port de mer, dont le résultat le plus certain serait de favoriser l'importation de l'étranger.

L'abaissement des tarifs des chemins de fer pour les houilles indigènes et l'abolition des tarifs dits de pénétration, qui amènent dans les centres manufacturiers les houilles anglaises, allemandes et belges à meilleur compte que les nôtres, sont des mesures qui s'imposent.

Il est de toute nécessité qu'une surveillance équitable garantisse le producteur de betteraves contre l'exploitation souvent improbe et toujours abusive des grands établissements sucriers.

Le rôle du député, en ces choses particulières à sa circonscription, est celui d'homme d'affaires de ses mandants. Il lui faut, pour bien s'en acquitter, se tenir en rapports constants avec eux.

Citoyens,

Ma conduite sera, dans la prochaine législature, telle qu'elle a été dans celle qui vient de prendre fin. C'est avec confiance que je viens solliciter de vous la prolongation de mon mandat.

Vive la République !

BASLY, député sortant.

2e circonscription de BÉTHUNE.

M. Arthur LAMENDIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

L'année dernière, au mois de mars, vous m'accordiez vos suffrages, sur l'engagement pris par moi d'être, à la Chambre des Députés, le défenseur des intérêts de notre région et le représentant de vos sentiments républicains.

Je vous avais promis de lutter, toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, contre les grandes compagnies industrielles et financières qui rançonnent l'industrie, le commerce, l'agriculture; qui exploitent l'ouvrier, le mineur, le travailleur des campagnes. J'ai fidèlement tenu ma promesse. Par mes discours et mes votes, j'ai soutenu la loi sur la responsabilité des patrons dans les accidents, l'arbitrage dans les différends entre les ouvriers et employeurs, l'indépendance des délégués mineurs, la limitation du temps de travail dans les mines et de la journée des enfants et des femmes dans les manufactures, la proposition Bovier-Lapierre pour assurer la liberté des syndicats, l'admission des anciens ouvriers dans les conseils d'administration des syndicats, l'extension de l'institution des prud'hommes, les caisses de secours et de retraites, l'augmentation du traitement des instituteurs et des employés subalternes des postes et des ponts et chaussées, etc.

Plusieurs de ces améliorations ne sont pas réalisées encore et reviendront, après avoir passé par le Sénat, devant la Chambre retrempée dans le suffrage universel. De ce nombre sont le projet de loi sur les accidents et celui des caisses de retraites des ouvriers mineurs. Ce dernier projet sera inscrit tout d'abord à l'ordre du jour de la nouvelle assemblée. Dès à présent, le principe du livret de versements, suivant l'ouvrier lorsqu'il change de compagnie, est accepté. La retenue obligatoire qu'il subit ne sera plus perdue si on vient à le congédier ou s'il s'embauche ailleurs.

Citoyens,

J'ai, à diverses reprises, développé devant vous mon opinion sur les grandes questions de politique générale. Je suis partisan du maintien de la paix et opposé aux guerres coloniales; mais je veux la France forte et respectée en Europe. Bien que l'entretien de notre armée soit une lourde charge, il ne faut pas songer présentement à la réduire; nous pouvons du moins exiger que le service militaire soit égal pour tous, que, tandis que le fils du travailleur est encaserné

pour trois ans, certains conscrits privilégiés ne soient pas libérés au bout d'une année.

L'instruction primaire ne saurait être trop répandue. Les sacrifices qu'elle coûte sont récupérés par les capacités qu'elle fait surgir de la masse du peuple, capacités dont la nation, dans son ensemble, bénéficie.

La réforme de l'impôt est universellement réclamée. Le système compliqué actuellement en pratique frappe trois ou quatre fois le même objet; il est vexatoire pour le producteur et ruineux pour le consommateur. Les octrois, qui pèsent principalement sur les aliments du pauvre, sont à supprimer. Le budget de l'État et celui des communes seraient alimentés par un impôt progressif sur le revenu.

La revision de la Constitution de 1875 est aujourd'hui possible et nécessaire; depuis dix-huit ans, elle entrave la marche en avant de la démocratie; elle n'est plus en accord avec les progrès de l'esprit public.

Citoyens,

Ces questions générales ne sont pas les seules que votre représentant ait à étudier et à résoudre; les questions locales et régionales ont une égale importance.

La création du grand canal du Nord procurerait à nos charbons et à notre bétail un moyen de transport commode et économique jusqu'à la capitale. Le projet qu'on lui oppose de Paris port de mer exigerait des milliards et, au lieu de favoriser notre industrie et notre agriculture, profiterait aux importateurs étrangers.

L'abaissement des tarifs de chemins de fer pour les houilles françaises et l'abolition des tarifs de pénétration qui favorisent les houilles belges, anglaises et allemandes sont des mesures indispensables et pressantes.

Il est non moins urgent qu'une surveillance soit exercée pour empêcher que le producteur de betteraves soit abusivement exploité par les grands établissements sucriers et aussi qu'un régime équitable, réglant les rapports de la régie des tabacs avec les planteurs, soit institué.

Citoyens,

Le député, en ces choses particulières à sa circonscription, est l'homme d'affaires de ses mandants. Pendant mon court séjour au Palais-Bourbon, je me suis appliqué à l'être. Je viens avec confiance me représenter à vos suffrages.

Vive la République!

Arthur LAMENDIN, député sortant, membre du Conseil supérieur du travail au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

3e circonscription de BÉTHUNE.

M. Achille FANIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vos nombreux témoignages de sympathie m'imposent le devoir de me présenter encore une fois à vos suffrages.

Je crois avoir rempli fidèlement le mandat que vous m'avez confié, il y a quatre ans ; si vous me le renouvelez, je maintiendrai ce loyal accord entre vos vœux et mes actes.

Vous avez demandé une protection efficace pour les produits agricoles et manufacturés ; satisfaction vous a été donnée. A aucune époque, le travail national n'a été mieux défendu contre la concurrence étrangère. C'est un des bienfaits du Gouvernement du pays par le pays, dont vous devez ressentir tout le prix.

Une loi créant un crédit agricole ne tardera pas à être votée ; elle donnera à beaucoup d'entre vous les moyens de développer leur production.

Diverses lois dont les effets se feront bientôt sentir, et qui intéressent plus particulièrement les classes laborieuses, ont été promulguées. D'autres projets seront repris et témoigneront du désir unanime des représentants du pays d'améliorer le sort des travailleurs. Je n'ai pas besoin de vous dire que mon concours le plus dévoué leur est acquis.

Chers concitoyens,

Longtemps nous avons combattu pour fonder et défendre la République. Nous avons aujourd'hui cause gagnée. Ils sont rares ceux qui contestent encore la légitimité et l'avenir du Gouvernement que la France s'est donné.

Il nous a fallu, il y a quatre ans, soutenir un dernier assaut ; grâce à la sagesse de la nation, nous avons eu raison d'une coalition sans scrupules, et la liberté est sauve.

La tâche est maintenant de constituer un pouvoir homogène, résolu, conduit avec décision par des mains honnêtes, assurant la liberté, la justice, la paix ; la paix extérieure, honorable, digne du rang que la France doit occuper dans le monde ; la paix intérieure, sans laquelle il n'y a ni sécurité pour le travail, ni prospérité.

Ce gouvernement si désirable, il dépend aujourd'hui des électeurs de le réa-

liser; l'accord parmi vous est le prélude nécessaire de l'accord dans le Parlement.

Ce gouvernement seul aura mon concours, si j'obtiens encore de votre confiance l'honneur de vous représenter.

Achille FANIEN.

1re circonscription de BOULOGNE.

M. Achille ADAM,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je me présente sans crainte à vos libres suffrages.

Dans une brochure distribuée à chacun de vous, je vous ai rendu compte de mon mandat.

Vous avez pu vous assurer que, par mes votes et mes propositions de lois, je me suis efforcé d'obtenir la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers âgés et de pensions pour les marins, victimes d'accidents de mer.

Le dégrèvement des impôts par la réduction des dépenses exagérées ou inutiles.

La suppression de l'impôt foncier.

L'union de tous les bons citoyens.

La pacification religieuse.

L'adoption des mesures destinées à favoriser la pêche et l'industrie nationale.

La liberté et l'égalité pour tous.

Si vous me confiez à nouveau la défense de vos intérêts, je poursuivrai sans relâche la réalisation de mon programme.

Électeurs,

J'attends votre décision avec la plus entière confiance.

Comptez sur tout mon dévouement.

Achille ADAM.

Extraits d'une brochure intitulée « A mes concitoyens », visée dans la pièce précédente, et dans laquelle M. Achille Adam a rendu compte de son mandat :

Monsieur et cher concitoyen,

. . . .

Je viens devant chacun de vous, ami ou adversaire politique, placer, en regard des engagements que j'ai pris en 1889, les votes que j'ai eu à émettre, les propositions de loi que j'ai signées, les observations que j'ai portées à la tribune.

Il ne me sera pas difficile, je l'espère, de démontrer à mes amis que je suis demeuré fidèle au contrat qui nous liait, que je l'ai loyalement et scrupuleusement observé.

. . . .

Mes engagements.

Vous n'avez pas oublié mes engagements, on peut les résumer en quelques mots.

J'ai demandé dans mon programme de 1889 :

En politique, la libre et complète expansion de la démocratie, consultée dans sa forme légale qui est le suffrage universel.

J'ai promis mon concours loyal à tout gouvernement emprunt de justice et de libéralisme.

Envisageant la question sociale, qui apparaît de plus en plus impérieuse, j'ai dit que je travaillerais au développement de la mutualité, que je m'efforcerais d'obtenir la création des caisses de retraites ouvrières.

J'ai voulu, et je veux encore, dans les questions religieuses et scolaires, le régime de la liberté, l'exécution loyale du Concordat, la pacification des esprits par le respect de toutes les croyances.

Dans un pays où les citoyens sont écrasés par les plus lourds impôts du monde, j'ai pensé et je persiste à proclamer bien haut qu'il faut arriver, par l'ordre, la probité et de rigoureuses économies : d'une part, à l'amortissement de cette dette énorme de 35 milliards qui nous accable, et, d'autre part, à des dégrèvements en faveur des petits contribuables.

Je vous disais également que, pour donner à la France plus de résistance et de souplesse au point de vue financier, en même temps que pour restaurer l'antique splendeur de son industrie, de son commerce et de son agriculture, il fallait, par une protection douanière efficace et une réforme de certains tarifs de chemins de fer, enrayer la concurrence toujours plus pressante de la production étrangère.

. . . .

Je terminais cette trop longue énumération en rappelant que, pour répondre à certaines calomnies, je dus affirmer, à deux reprises différentes, mon éloigne-

ment invincible pour la guerre étrangère; mais je me hâtais d'ajouter que je voulais une paix digne et la fin des aventures lointaines.

Ai-je tenu ces engagements?

Vous allez en juger.

Question politique.

. . . .

On m'a reproché, dans certains journaux, d'avoir, dans la séance du 19 novembre 1889, voté contre l'urgence d'une proposition de revision de la Constitution, déposée par M. Maujan. On a affecté de confondre l'urgence, qui n'est qu'un incident de procédure parlementaire, avec le fond même de la question. J'ai répondu dans les journaux de mes adversaires à cette accusation puérile, je n'en dirai pas un mot de plus, n'ayant pas l'habitude de revenir sur mes engagements.

Questions sociales, ouvrières et agricoles.

Sur ces questions, je puis le dire avec fierté, j'ai tenu plus que je n'avais promis. Il importe, à mon avis, que les injustices sociales soient redressées; que la condition des classes laborieuses devienne meilleure; que leur vieillesse soit mise à l'abri du besoin; que le droit d'association soit maintenu; que le travail des femmes et des enfants soit étroitement surveillé.

C'est à ces réformes que je me suis associé, soit par mes votes, soit par mes propositions de loi.

J'ai voté, en 1890, l'abolition des livrets ouvriers, la loi sur les syndicats professionnels.

. . . .

Le 17 mars 1891, j'ai voté la loi sur les prud'hommes, et, un peu plus tard, une subvention aux associations ouvrières, afin de leur permettre d'organiser une exposition de travail.

. . . .

Le 30 juin 1891, j'ai déposé un projet de loi organisant la participation aux bénéfices des ouvriers et employés dans les entreprises de l'État, participation que j'ai mise en œuvre dans ma maison de banque et dont le personnel et la direction sont unanimes à louer les effets bienfaisants.

Enfin, le 5 février 1890, j'ai déposé, avec un de mes collègues, le baron Piérard, une proposition de loi que la Chambre a prise en considération, portant création d'une Caisse nationale de retraites pour les ouvriers.

Obéissant toujours à cette même pensée et unissant dans mon esprit les intérêts de tous les travailleurs, j'ai eu l'honneur de signer récemment la proposition de mon collègue, M. de Kergorlay, par laquelle nous demandions le dégrèvement de l'impôt foncier pour tous les agriculteurs et cultivateurs victimes de la sécheresse exceptionnellement rigoureuse de cette année.

. . . .

Questions religieuses et scolaires.

J'ai voté, cela va sans dire, le budget des cultes.

Dans les différentes interpellations auxquelles ces questions ont donné lieu, j'ai nettement indiqué, par mes votes, que je voulais la pacification religieuse.

Les termes de cette pacification désirée par tous les patriotes soucieux de l'avenir ont été magistralement posés à la tribune de la Chambre; on peut les ramener à trois : le Concordat loyalement exécuté; les séminaristes versés, en temps de paix, dans les services hospitaliers de l'armée, puisqu'ils sont appelés en temps de guerre à faire le service de brancardiers; enfin, les Conseils municipaux laissés libres de choisir les instituteurs, sous la condition unique que les élus seront munis de diplômes délivrés par l'État.

C'est dans cette pensée que j'ai soutenu, par mon vote, une proposition qui a échoué — parce qu'elle était libérale — et qui consistait à autoriser les Conseils municipaux à subventionner les écoles libres.

Questions financières.

Dès mon arrivée à la Chambre, le 27 mai 1890, j'ai signé et voté une proposition de loi tendant à ce que la situation financière de la France fût établie par un bilan sincère, mettant en regard du passif les ressources normales destinées à le gager.

. . . .

Questions extérieures et coloniales.

J'ai soutenu résolument le gouvernement de la République dans sa politique européenne.

Je lui ai refusé tout crédit pour le Soudan et le Tonkin; j'ai voté l'enquête pour le Dahomey.

Ce n'est pas que je sois hostile, en principe, à l'extension de nos possessions d'outre-mer; mais je crois que le système qui consiste à envoyer aux colonies, par petits paquets, des soldats trop jeunes pour résister au climat, est un système détestable, plein de périls et ne pouvant aboutir qu'à des désastres. Si on veut avoir une politique coloniale, il faut d'abord posséder une armée coloniale, recrutée parmi des volontaires — qu'on me passe le mot — parmi des professionnels aguerris et robustes.

J'ai voté le projet de loi sur l'armée coloniale, quelque insuffisant qu'il soit. Je l'ai voté parce qu'il contient le principe du recrutement volontaire comme mode exclusif de formation des contingents coloniaux.

. . . .

Achille ADAM, député du Pas-de-Calais.

2e circonscription de BOULOGNE.

M. Paul DUSSAUSSOY,

Elu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Vous avez à nommer un député. J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Je suis partisan sincère de la République.

Que doit être la République ? Le triomphe de la vraie liberté, de l'égalité vraie, de la vraie fraternité.

Aussi, en dépit des erreurs graves, des lourdes fautes qui ont trop souvent marqué son règne, cette forme de gouvernement réunit aujourd'hui le consentement presque unanime de la France.

Sans passé politique, libre de tout esprit de parti, j'estime qu'il faut mettre un terme à des luttes stériles et entrer franchement dans la voie des réformes sociales ; elles sont réclamées aujourd'hui par des besoins nouveaux. La sagesse d'un gouvernement consiste à accorder au peuple les réformes justes et libérales pour prévenir les revendications violentes.

N'est-il pas étrange de voir un gouvernement, qui se réclame de la liberté, maintenir les conseils municipaux sous une étroite tutelle, et accroître de plus en plus une centralisation qui multiplie les entraves à l'initiative individuelle ?

N'est-il pas étrange de conserver en si grand nombre les circonscriptions administratives, préfectures, trésoreries générales, etc., qui, aujourd'hui, à cause de la rapidité des communications, n'ont d'autre but que de multiplier, au détriment du budget, les grands emplois de l'État, et d'en faire trop souvent le refuge des amis complaisants ou malheureux du pouvoir ?

La réduction de ces charges constituerait à elle seule une économie importante pour les contribuables, c'est-à-dire un dégrèvement des impôts qui nous écrasent, l'impôt foncier, en particulier, sous lequel succombe notre agriculture.

La Chambre devra, au cours de cette nouvelle législature, se préoccuper surtout de l'amélioratien du sort des travailleurs.

Il me paraît nécessaire d'assurer aux syndicats les moyens de vivre, en leur donnant le droit de posséder.

Il est juste aussi de créer au profit des ouvriers des villes et des campagnes une Caisse de retraite pour la vieillesse.

La revision du Code de procédure, dans le but d'en rendre les formalités plus simples, plus expéditives et moins onéreuses, l'extension de la compétence des juges de paix sont encore des réformes qui s'imposent.

Ce serait une œuvre vraiment démocratique de protéger les petits do-

maines, de rendre complètement insaisissables les appointements des petits employés et le salaire des ouvriers.

En matière fiscale, je m'associerai à toutes les mesures qui tendront à répartir équitablement l'impôt suivant la fortune et les ressources des citoyens.

Je m'attacherai à revendiquer pour tous le droit à la liberté limité par le devoir de respecter celle d'autrui.

Je consacrerai tous mes efforts au relèvement de nos industries, au développement de notre port, à la défense de nos intérêts maritimes et agricoles.

Enfin, Messieurs, si vous me confiez le mandat que je demande à vos libres suffrages, mon unique souci sera d'être le député de tous.

Paul DUSSAUSSOY,
Membre du Conseil général du Pas-de-Calais.

Circonscription de MONTREUIL.

M. Louis BOUDENOOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher compatriote,

Je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

J'ai suivi fidèlement, depuis quatre années, la ligne de conduite que je vous avais indiquée en 1889.

« Ni révolution, ni réaction, disais-je alors : mais la République et la liberté pour tous. »

A la Chambre, je me suis placé au centre du parti républicain, j'ai répudié toute compromission avec les adversaires invétérés de la République et les radicaux, intransigeants ou socialistes.

Dans notre arrondissement, j'ai fait œuvre de conciliation et de concorde républicaines ; et, en pratiquant cette politique large et tolérante, j'ai contribué, avec mes amis, vos conseillers généraux et d'arrondissement, à augmenter régulièrement dans ce pays le nombre des partisans de la République.

J'agirai de même, à l'avenir; et, dans le Parlement, je m'efforcerai de concourir à la formation d'une majorité stable et d'un gouvernement qui, s'appuyant sur elle, fasse respecter les lois et assure à la France, tout ensemble la liberté et l'ordre, sans lesquels il n'y a pas de progrès possibles.

Voilà pour le côté politique. Au point de vue économique, il faut assurer, comme l'a fait la Chambre élue en 1889, la protection qui est due à notre industrie, à notre commerce et, avant tout, à l'agriculture française.

Dans l'ordre financier, il faut revenir à la politique d'économie et d'unifi-

cation budgétaire qu'en 1892 et 1893 on a négligée, après l'avoir pratiquée avec fruit pendant cinq ans.

Quelques réformes pratiques, d'ordre administratif et fiscal, comme la déduction des dettes dans les successions, la simplification des formalités et des procédures, la réduction des droits sur les mutations à titre onéreux et un essai de décentralisation au profit des départements et des communes seraient bien plus profitables au pays et allégeraient bien mieux les charges des citoyens, que les prétendues réformes réclamées bruyamment par les socialistes des diverses écoles : progrès à rebours dont les contribuables, surtout les ruraux, payeraient les frais ; utopies dangereuses qui, alarmant les intérêts, affaibliraient le crédit public et l'esprit d'initiative dont pourtant vivent le commerce et l'industrie et qui font les nations grandes, fortes et prospères.

Nous devons au travail, non l'excès de réglementation qui tue, mais la liberté qui vivifie, et aux travailleurs, non des lisières qui les gênent, mais des œuvres qui les aident.

C'est dans une organisation perfectionnée de l'assistance publique et de la prévoyance; dans de bonnes lois sur la sécurité des ouvriers, sur l'hygiène domestique et sociale, qu'il y a lieu de rechercher l'amélioration du sort des classes laborieuses et les véritables progrès sociaux qu'on peut attendre de la démocratie républicaine.

Ces œuvres, à mon sens, doivent plutôt se rattacher à des institutions régionales qu'à des institutions d'État, celui-ci n'intervenant, en général, que pour aider les départements, les communes et les particuliers.

Dans cet ordre d'idées, nous devons poursuivre la création d'hospices cantonaux et l'utilisation plus étendue de ceux qui existent, afin de venir mieux en aide aux travailleurs, vieux et infirmes, de nos campagnes.

Il n'est au pouvoir de personne de garantir du travail à tous les hommes; mais on peut essayer de leur en procurer, en favorisant les entreprises qui ont pour objet de développer le commerce et l'industrie, de leur assurer des débouchés et de contribuer à la prospérité publique.

Dans notre région, le chemin de fer d'Aire à Berck a été exécuté dans ce but. Il nous reste à poursuivre l'exécution des lignes de Dompierre à Hesdin et à Wailly. Je m'emploierai de mon mieux à vaincre les difficultés que présente cette entreprise, où les intérêts de deux départements sont en jeu.

Pour nos communes maritimes, je me suis attaché à défendre leurs intérêts et la cause de leurs marins. Je continuerai à le faire et à appuyer les œuvres projetées en vue de l'amélioration de leurs ports et plages.

Comme par le passé, je m'efforcerai d'être utile à tous, et je le pourrai d'autant mieux que vous m'accorderez un plus grand nombre de suffrages, dans lesquels je puiserai plus de force, d'influence et d'autorité, que je ne cesserai de mettre à votre service et à celui de notre chère patrie.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Louis BOUDENOOT,
Conseiller général, député sortant.

1re circonscription de SAINT-OMER.

M. A. RIBOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

La législature qui vient de s'achever laissera une trace durable dans l'histoire de notre pays.

Pour la première fois, les partis hostiles à la République ont été forcés de s'incliner devant la volonté nationale. La République s'identifie désormais avec la France elle-même.

Pour la première fois aussi, depuis nos malheurs de 1870, la France est sortie de son isolement et a repris dans le monde la place qui lui appartient.

L'unité du budget a été rétablie ; une plus sévère économie a été introduite dans les dépenses publiques ; la réforme de l'impôt a été commencée dans un plus grand esprit de justice envers ceux qui ont le plus de peine à supporter le poids de l'existence.

Le vote de tarifs de douanes largement protecteurs a donné satisfaction aux besoins les plus pressants de l'agriculture et de l'industrie.

De sérieux efforts ont été faits pour améliorer la condition des travailleurs et diminuer les causes de conflit entre le travail et le capital.

La Chambre qui va être élue devra, pour se conformer aux vœux manifestes du pays, maintenir dans ses grandes lignes l'œuvre politique et économique de ses devancières.

Elle aura pour tâche de donner au Gouvernement plus de stabilité et plus d'autorité, en constituant une majorité compacte et mieux disciplinée.

Elle s'efforcera d'appliquer à l'élaboration des lois une méthode plus rigoureuse, d'écarter les discussions stériles pour se consacrer aux réformes que le pays réclame dans l'ordre administratif, dans la législation des impôts, dans la procédure judiciaire.

La revision de l'impôt foncier, l'abaissement des droits de mutation, la simplification des formalités pour la transmission de la propriété immobilière et pour la liquidation des successions devront être placées au premier rang des préoccupations des pouvoirs publics.

Les lois concernant le travail seront l'objet d'une égale sollicitude. Sans exagérer le rôle de l'État et sans s'écarter des principes de liberté inaugurés par la Révolution de 1789, le législateur a le devoir de protéger les ouvriers contre les accidents et de leur faciliter l'assurance contre la vieillesse et la maladie.

La loi de 1884 sur les syndicats, malgré les abus auxquels elle a donné lieu, doit être maintenue dans ses dispositions libérales.

L'organisation du crédit agricole est aussi un des problèmes que la Chambre des Députés devra s'efforcer, en premier lieu, de résoudre.

Électeurs,

Vous me connaissez depuis longtemps.

Dans les hautes situations que j'ai occupées, j'ai été fidèle à mes engagements et j'ai toujours défendu les intérêts de notre région.

Fermement attaché aux grands principes conservateurs de toute société, sincèrement libéral et respectueux des croyances, je suis convaincu que, dans une société démocratique comme la nôtre, la politique de réformes et de progrès est devenue une des conditions essentielles de l'ordre et de l'union des citoyens entre eux.

Je méprise les calomnies par lesquelles on a cherché à égarer votre jugement. De pareils moyens ne font tort qu'à ceux qui les emploient; il vous appartient d'en faire justice. C'est avec confiance que j'attends votre verdict.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier devouement.

A. RIBOT, ancien président du Conseil des Ministres, député sortant.

2e circonscription de SAINT-OMER.

M. C. JONNART,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Encouragé par les marques de sympathie qui me parviennent de toutes les communes de notre circonscription et fort de la confiance dont m'honore l'unanimité de vos représentants au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, je n'hésite pas à solliciter le renouvellement de mon mandat.

Ce mandat, je crois l'avoir rempli fidèlement.

Dans les importantes commissions où mes collègues m'ont fait le grand honneur de m'appeler, comme à la tribune de la Chambre, j'ai consacré tous mes efforts, toute mon énergie à la défense de notre agriculture si cruellement éprouvée, au soulagement des malheureux, au triomphe d'une politique d'ordre, d'apaisement et de réconciliation.

A la Commission des douanes, j'ai demandé que les traités de commerce, si

préjudiciables au développement agricole de notre région, ne fussent pas renouvelés, que le travail national fût plus efficacement protégé, et qu'en particulier l'élevage français fût garanti, non seulement par des droits largement compensateurs, mais encore par une réglementation sévère visant l'importation, par nos frontières du Nord et de l'Est, d'animaux vivants atteints de maladies contagieuses ou de viandes abattues, trop souvent malsaines.

A la Commission du budget, j'ai réclamé plus de clarté et de sincérité dans les finances de l'État ; je me suis montré résolument hostile à la plupart des dépenses nouvelles, insuffisamment justifiées, à mon sens, excédant les ressources du pays ; j'ai constamment défendu la politique des économies, qui s'impose plus impérieusement que jamais, aussi bien aux budgets des communes et du département qu'au budget de l'État.

A deux reprises, j'ai réussi à faire repousser le projet d'augmentation des licences sur la bière. Vous savez à la suite de quelles vicissitudes cette dernière proposition n'a pu être sanctionnée par le Parlement.

Je me suis associé à l'œuvre d'unification budgétaire, qui n'a pu malheureusement être achevée et qu'il s'impose de poursuivre, et j'ai été heureux de voter la diminution des frais de transport et la constitution d'une armée coloniale, qui dispensera désormais les premiers numéros du contingent annuel du service dans les colonies, où des soldats trop jeunes, mal aguerris, ont tout à craindre des maladies et du climat.

Ce que j'ai été dans la dernière législature, je le serai dans la prochaine, si vous me maintenez votre confiance.

Mes chers concitoyens,

Depuis que je pense et depuis que j'agis, j'ai souhaité ardemment l'affermissement définitif du régime républicain qui, mieux qu'aucun autre, peut sauvegarder l'ordre et le progrès dans la liberté.

Aujourd'hui, en présence de la volonté formelle de la nation, les vieux partis ont perdu l'espoir d'une restauration monarchique.

La République a poussé dans le pays des racines indestructibles.

Puissent désormais tous les bons citoyens et tous les honnêtes gens, au lieu d'épuiser leurs forces dans des luttes stériles, travailler à la pacification sociale et religieuse, à la solution des problèmes économiques et financiers qui nous sollicitent, à la prospérité et à la grandeur de la France !

C'est mon vœu le plus cher.

Je n'ai cessé de faire appel à l'union de tous les dévouements et de toutes les bonnes volontés, voulant une politique généreuse et tolérante, tout en étant nettement et loyalement républicain.

C'est pourquoi je m'élèverai toujours contre toute atteinte portée à ce qu'il y a de plus intime et de plus respectable dans la société, la liberté de conscience.

Mais je dis très haut que, compromettre la religion dans les violences de la politique, c'est la pire faute que des catholiques puissent commettre.

Je ne suis ni avec ceux qui rêvent la suppression du budget des cultes et

du Concordat, ni avec ceux qui poursuivent l'abolition des lois scolaire et militaire.

Ce que je veux, c'est qu'on applique ces lois fondamentales dans un large esprit de conciliation. Elles ne doivent jamais devenir, entre les mains d'une majorité ou d'un gouvernement, un moyen de vexation, ni un instrument d'oppression.

Mes discours, mes actes attestent que je ne me suis pas départi un seul instant de cette politique à la fois respectueuse des croyances et jalouse des droits de l'État.

Je suis convaincu, en 1893 comme en 1889, de répondre, en persévérant dans la même voie, aux idées, aux aspirations de la très grande majorité des électeurs de cette circonscription, éminemment sage et modérée.

Mes chers concitoyens,

Ai-je besoin d'ajouter que je souhaite plus d'autorité, de fermeté, d'homogénéité dans le Gouvernement; des discussions mieux ordonnées à la Chambre, et la constitution prochaine dans le Parlement, grâce à une entente plus étroite de tous ceux qui restent attachés aux principes conservateurs de toute société, d'un grand parti républicain de gouvernement, opposé aux chimères collectivistes et à toutes les entreprises contre la propriété individuelle et la liberté du travail.

Ce parti sera essentiellement progressiste, ou il ne sera pas.

Se réclamant des hommes de 1789, il faudra qu'il s'applique à faire pénétrer de plus en plus dans les lois les idées de justice, de solidarité et de fraternité qui caractérisent l'œuvre de nos glorieux ancêtres.

La future Chambre, assurément, ne peut prétendre, dans un délai de quatre années, résoudre l'ensemble des problèmes d'assistance, de mutualité et de prévoyance qui préoccupent si légitimement ceux qui travaillent et ceux qui souffrent; il est indispensable, d'ailleurs, qu'une extrême réserve et une grande prudence président à l'établissement des prochains budgets.

Mais il faut faire quelque chose.

L'organisation des caisses de retraites pour la vieillesse est la première réforme à tenter. Je demanderai que les ouvriers de nos campagnes, moins bruyants mais non moins dignes de sollicitude que les ouvriers des villes, soient appelés à bénéficier de tous les avantages qui pourront être accordés à ces derniers.

Je m'efforcerai de faire aboutir le projet de loi que j'ai présenté sur les assurances agricoles, contre les sinistres atmosphériques, projet que la plupart d'entre vous connaissent et qui a mérité les appréciations les plus bienveillantes du Ministre de l'Agriculture dans une des dernières séances de la Chambre.

Quand la question des assurances agricoles sera résolue, la question du crédit agricole aura fait un pas décisif.

Les ressources nécessaires à la réalisation de ces projets, on doit les trouver dans la réforme administrative, dans une large décentralisation, dans un contrôle plus sévère des dépenses de l'armée, de la marine, des travaux publics, de l'Algérie et des colonies.

Je veux aussi la réduction des droits de mutation sur les immeubles, la revision de l'impôt foncier, des modifications profondes à notre Code de procédure, tout hérissé de formalités compliquées et coûteuses.

Il convient, enfin, que le vote de la loi dotant l'agriculture d'une représentation légale ne soit pas plus longtemps différé.

Cette loi est d'autant plus désirable que nos adversaires économiques ne désarment pas et se préparent à livrer un nouvel assaut aux tarifs de douane si péniblement conquis. Il importe donc que l'opinion unanime du monde agricole soit nettement dégagée.

Nous ne voulons pas reculer; nous dirons, avec les nouvelles chambres d'agriculture et toutes les associations agricoles, que, non seulement, aucune brèche ne doit être faite à l'œuvre douanière de ces dernières années, mais encore que cette œuvre doit être complétée et fortifiée.

Électeurs,

J'ai conscience d'avoir fait mon devoir, tout mon devoir de républicain et de patriote.

Des liens indissolubles nous unissent.

Enfant de ce pays, vivant au milieu de vous, connaissant vos besoins et vos souffrances, ayant servi vos intérêts, ceux de la France et de la République avec tout mon cœur et toute mon activité, je reviens à vous la tête haute, certain que vous rendrez justice à mes efforts.

Allez tous au scrutin, le 20 août, pour me permettre de défendre, avec toute l'autorité nécessaire, vos revendications et vos droits, en même temps que la grande cause de l'ordre et du progrès.

C. JONNART, député sortant.

Circonscription de SAINT-POL.

M. Georges GRAUX,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pour la cinquième fois depuis 1877, les comités électoraux de l'arrondissement de Saint-Pol m'ont désigné comme candidat républicain aux élections législatives.

Vous savez la part que j'ai prise aux travaux de la dernière législature.

Protectionniste de la veille, j'ai repris mon œuvre de 1884.

Rapporteur de plusieurs articles du nouveau tarif douanier, j'ai constamment défendu les intérêts généraux de l'agriculture et de l'industrie et les intérêts spéciaux de la région du Nord, si souvent sacrifiée.

Si j'ai vainement réclamé la protection des laines, sous forme de drawback, et celle des graines oléagineuses, sous forme de droits, j'ai contribué au vote de la loi qui accorde des primes aux planteurs de lin et de chanvre.

Notre tarif douanier doit être maintenu. Peut-être les droits sur certains produits agricoles pourront-ils être majorés, dans le cours de la prochaine législature. Mais ces majorations ne devront être adoptées que si l'expérience démontre qu'elles peuvent être définitives. Il faut, avant tout, éviter l'instabilité économique, qui ruine le producteur, entrave l'industrie et ne profite qu'à la spéculation.

La protection douanière n'est pas une panacée.

Le crédit agricole doit être organisé. Un projet de loi, adopté par la Chambre, est la préface de cette organisation. Le crédit agricole doit avoir pour instruments les syndicats, et pour garantie l'assurance des récoltes.

Le rôle de l'État, dans la constitution des assurances agricoles, ne doit pas être celui de directeur d'une grande compagnie, mais celui de commanditaire de sociétés créées par l'initiative individuelle.

Depuis longtemps, l'agriculture réclame une loi sur les distilleries agricoles. J'ai collaboré à un projet de loi qui, en favorisant le développement de la culture de la pomme de terre et de la betterave, facilite la réforme de l'impôt des boissons.

La prochaine législature devra étudier la revision de l'impôt foncier, la réfection du cadastre, le dégrèvement des droits de mutation sur la propriété immobilière et la réforme du régime hypothécaire.

L'étude des questions sociales est actuellement un devoir plus impérieux que jamais.

Il faut aborder cette étude avec l'esprit de notre grande Révolution, dont l'éternel honneur sera d'avoir si fortement constitué la propriété individuelle et la liberté individuelle.

Ni collectivisme, ni socialisme d'État, ni tyrannie des syndicats ouvriers!

Au lieu de faire la guerre au capital et d'organiser la lutte entre les ouvriers et les patrons, il faut rendre de plus en plus étroite l'union du capital et du travail, du salariat et du patronat.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé une modification à la loi sur les sociétés, adoptée par le Parlement, qui permet à l'ouvrier industriel de participer aux bénéfices de l'usine où il travaille.

Loin de vouloir permettre à l'État d'exproprier les mines, les chemins de fer, la Banque, je demande qu'en dépit des clameurs d'une certaine presse, le Gouvernement fasse appel à l'industrie privée pour l'exécution de grands travaux publics, tels que le canal du Nord, qui sont indispensables à la prospérité nationale.

Si les syndicats agricoles, qui donnent l'exemple du respect de la loi et de la liberté individuelle, doivent être soutenus et encouragés, le Gouvernement doit énergiquement réprimer toute atteinte portée à la liberté du travail par ces

corporations, qui prennent le titre de syndicats ouvriers et tyrannisent les travailleurs indépendants.

En exigeant que les ateliers soient installés dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité, les pouvoirs publics doivent résister aux propositions de loi qui, sous l'apparence de réformes humanitaires, créent des entraves à l'industrie.

L'État a des devoirs d'assistance. Il doit encourager et subventionner les institutions de bienfaisance; il ne doit pas les diriger.

C'est à l'initiative départementale, communale et individuelle, c'est aux associations libres qu'il appartient, sous le contrôle de l'État et avec ses subventions, de constituer l'assistance dans les campagnes, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites pour les ouvriers.

Pour permettre à l'État de supporter cette nouvelle charge, il faudra exercer un contrôle plus sévère sur les dépenses de la guerre, de la marine et des colonies. La limitation du rôle de l'État dans les entreprises des travaux publics aura pour résultat la réduction des dépenses qui lui incombent actuellement.

Avant d'entreprendre ces réformes, la Chambre devra modifier sa méthode de travail.

Par la constitution des grandes commissions parlementaires, par la diminution de la durée des sessions et la prolongation de la durée du mandat législatif, il faut donner plus de cohésion aux travaux parlementaires, plus d'initiative aux ministres, plus de fécondité à l'œuvre législative.

Mes chers concitoyens,

A l'heure où les partis monarchistes disparaissent de la scène politique, il est permis de rappeler que c'est par la plus large extension de toutes les libertés que la République a conquis la confiance du suffrage universel.

De nouveaux devoirs s'imposent désormais au Gouvernement. Sa volonté doit être plus ferme, son action plus énergique, sa politique plus nette.

Il appartient au suffrage universel, en envoyant à la Chambre une majorité de républicains de gouvernement, de permettre la constitution de ministères homogènes.

Si vous me continuez votre confiance, vous me trouverez, comme dans le passé, étranger à toutes les coteries, adversaire d'une politique étroite de vexations et de tracasseries, résolu à défendre à la fois les droits de l'État et la liberté de conscience, également opposé à la suppression du budget des cultes et à l'abrogation des lois scolaire et militaire, toujours sur la brèche pour travailler à la prospérité de la France, dont les destinées sont désormais liées à celles de la République.

Georges GRAUX, député sortant, vice-président du Conseil général, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

PUY-DE-DOME

Circonscription d'AMBERT.

M. Adrien FARJON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat législatif que vous m'avez confié en 1889, après une campagne mémorable contre les adversaires des institutions républicaines.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de lutter pour l'existence de ces institutions ni de combattre, comme alors, pour nos libertés en péril ; dans cet arrondissement où ils livrèrent autrefois de rudes batailles électorales, comme dans presque tout le pays, nos adversaires semblent réduits à s'incliner devant l'idée républicaine et à rendre hommage à ce qu'ils n'ont pu renverser.

Quelle que soit la façon dont on la juge, j'estime, mes chers concitoyens, que cette évolution n'est pas à dédaigner et que nous avons lieu de nous réjouir lorsque nous voyons les troupes adverses se désagréger et leurs chefs battre prudemment en retraite.

Nous étions d'accord, en 1889, pour reconnaître qu'il fallait en finir avec l'instabilité ministérielle, provoquée par l'esprit étroit des coteries parlementaires, affaiblissant l'action gouvernementale et empêchant les meilleures réformes; aussi, ai-je pris soin, dès le début de la législature, de ne m'inféoder à aucun groupe et de soutenir indistinctement tous les ministres républicains, lorsque j'ai jugé, dans la sincérité de ma conscience, qu'il nous proposaient des mesures et nous soumettaient ou appuyaient des projets justes et utiles.

C'est ainsi — pour ne rappeler que les plus importantes des questions apportées devant le Parlement — que, soucieux des intérêts de nos populations agricoles et de nos industries, je me suis associé à cette grande réforme des tarifs douaniers, dans la mesure qui m'a paru le plus conforme à vos besoins et à vos légitimes revendications, c'est ainsi que j'ai soutenu également de mes votes les lois sur le dégrèvement de l'impôt foncier, sur la réduction notable des frais de transports en grande vitesse, et, enfin, sur la réforme du régime des boissons qui n'a pas abouti, mais que la prochaine législature reprendra résolument.

J'ai voté, sans hésiter, en faveur de cette série de lois destinées à améliorer le sort des ouvriers des villes et des campagnes, qui tient, quoi qu'en disent ses détracteurs, une place si importante dans l'œuvre de la Chambre de 1889 :

loi sur le travail des enfants et des femmes, sur les accidents du travail, sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers, sur les syndicats professionnels ; j'ai donné l'appui de mon vote à d'utiles réformes concernant les caisses d'épargne, les monts-de-piété, les habitations ouvrières, etc., et, en ce qui touche particulièrement les ouvriers des champs, j'ai concouru à l'adoption des deux propositions de loi dues à l'initiative de M. Méline, l'une tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire, l'autre ayant pour objet de créer une société de crédit agricole.

J'ai voté les lois d'assistance et d'hygiène publiques proposées par le Gouvernement et, notamment, un excellent projet d'assistance médicale gratuite, prélude de cette grande loi d'assistance générale, l'idéal et le but des législateurs démocrates, depuis 1789.

En résumé, mes chers concitoyens, mon attitude au Parlement, pendant ces quatre années, a été, je crois, celle d'un bon et sincère républicain, conforme au programme qu'avaient sanctionné vos suffrages.

J'insisterai peu sur la façon dont j'ai soutenu les intérêts de cet arrondissement, de ses cantons, de ses communes, et, quand je l'ai pu, vos intérêts privés ! vous savez que vos corps élus ont trouvé constamment un appui dans leur député. — Qu'il se soit agi de vos chemins, de vos écoles ou de tout autre question importante, j'ai uni mes efforts aux leurs. Je me suis, en un mot, toujours donné pour tâche d'être utile à tous et à chacun de vous, dans un large esprit de bienveillance et d'équité.

Et maintenant, mes chers concitoyens, si vous m'accordez de nouveau vos suffrages, je continuerai à suivre la ligne politique que vous connaissez et à me montrer le défenseur zélé de tous vos intérêts. Mon passé vous est le meilleur garant de ma conduite future.

Au Parlement, je poursuivrai la réalisation de mon programme de 1889, que vous avez alors approuvé et auquel je n'ai rien à retrancher aujourd'hui : Préparation d'une bonne loi sur les associations, sans laquelle toute tentative pour modifier les rapports de l'Église avec l'État ne saurait être qu'une manifestation sans portée ; recherches des moyens pratiques pour arriver à la répartition équitable des charges publiques ; conservation vigilante de ces lois scolaire et militaire qui sont aujourd'hui comme la pierre de touche de la fidélité républicaine, et, enfin, étude réfléchie de ces réformes sociales qui préoccupent actuellement tous les esprits, afin de pouvoir, en se tenant à distance égale des systèmes subversifs et des inerties coupables, améliorer le sort des petits, des humbles et des déshérités.

Je crois, mes chers concitoyens, que, sur ces points principaux et sur les autres, qu'il serait trop long d'énumérer ici, nous sommes d'accord, et j'ai le ferme espoir que, le 20 août, vos suffrages, en nombre imposant, consacreront cette communauté de vues et d'idées.

Ainsi, dans cet arrondissement, où le souvenir n'est pas effacé des luttes communes et des triomphes d'autrefois, la République remportera une nouvelle et décisive victoire.

Vive la République !

Adrien FARJON, député sortant.

1re circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. CHAMBIGE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs républicains,

C'est à vous seuls que je m'adresse, car c'est de vous seuls que je sollicite les suffrages.

Répudiant toutes compromissions, je fais appel aux citoyens fermement attachés aux institutions démocratiques.

Je ne suis pas, vous le savez, de ceux qui se sont tardivement résignés à subir la République. Pour moi, je l'ai toujours servie, toujours soutenue et je puis sans crainte invoquer mon passé comme un fidèle garant de l'avenir.

Mon programme sera court, mais franc.

Ennemi de toute politique rétrograde, qui, sous prétexte d'apaisement, compromettrait les œuvres vives de la République, je suis pour le maintien intégral des réformes accomplies, notamment des lois scolaire et militaire, car je les considère comme la base même de nos institutions actuelles.

Loin de consentir à un retour en arrière, je veux une marche en avant, sage, mais continue. Le progrès est pour moi le principe vital du gouvernement républicain.

Vivant au milieu de cette démocratie rurale qui est le nombre, j'en vois les misères, j'en connais les besoins mieux que ceux qui sont placés trop haut ou trop loin d'elle.

Je veux pour l'agriculture une réforme de l'impôt foncier et des prestations, la suppression des taxes sur les droits de circulation, la protection de ses produits par le maintien et, s'il le faut, par la surélévation des droits de douanes, la création du crédit démocratique agricole.

Pour les ouvriers, je veux la liberté complète des syndicats, la seule force qui leur permette la défense de leurs intérêts; la réduction et, au besoin, la suppression des impôts de consommation qui pèsent d'une façon si lourde sur les familles des travailleurs; la réforme des octrois et des patentes.

Ces améliorations peuvent être assurées par l'impôt sur le revenu. M'inspirant d'une idée de justice, je suis de ceux qui veulent, dans notre démocratie, proportionner les charges à la richesse réelle de chaque citoyen.

Tolérant en religion, respectueux de toutes les croyances, mais fermement résolu à exiger du clergé le même respect pour nos institutions, je ferai tous mes efforts pour que l'Etat s'achemine vers une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes.

A vous, maintenant, électeurs, de décider si la République doit répudier

son passé, rompre avec ses principes si laborieusement établis, ou poursuivre sa marche vers son idéal d'égalité et de justice sociale.

Docteur CHAMBIGE,
Conseiller général, secrétaire de la Commission départementale, maire de Pont-du-Château.

2e circonscription de CLERMONT-FERRAND.

M. Ed. GUYOT-DESSAIGNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Entre vous et moi, point n'est besoin de longues explications.

Voici bientôt huit ans que vous m'avez confié la garde du drapeau républicain et, pour la seconde fois, je le remets intact entre vos mains. Je n'ai plus de profession de foi à vous faire. Mes actes parlent pour moi.

Etranger aux coteries qui divisent le Parlement, n'ayant d'autre souci que celui de la bonne gestion des affaires publiques, j'ai, dans toutes les questions de politique pure, combattu au premier rang de ceux des défenseurs de la République qui croient à la double nécessité d'un gouvernement fort et d'une marche incessante en avant dans la voie que nous ont tracée nos grands ancêtres de 1789 et dont nous sommes bien loin encore d'avoir parcouru toutes les étapes. Sur les autres questions, mes votes ont été inspirés par le désir de diminuer vos charges, d'augmenter votre bien-être, de venir au secours des humbles et des déshérités.

C'est ainsi, dans ce dernier ordre d'idées, que je me suis associé, comme vous le désiriez, à toutes les mesures ayant pour but de protéger contre la concurrence étrangère vos céréales, vos bestiaux et vos vins, et de rendre impossible la vente sous le nom de vin de tout ce qui n'est pas uniquement le produit de la fermentation du raisin frais.

J'ai également contribué pour ma part à cette péréquation de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, qui a eu pour nos communes rurales de si heureuses conséquences, à la réduction des frais de justice et du prix des transports sur les voies ferrées, à l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, à la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures, à la loi sur les délégués mineurs, etc.

Enfin, comme membre de la commission de l'armée, j'ai été de ceux qui ont proposé, fait adopter par la commission et voter par le Parlement la loi qui soustrait vos enfants au recrutement de l'armée coloniale. Désormais, il n'y aura

plus de mauvais numéros, et les angoisses, dont j'ai été si souvent le témoin, lorsque vos fils étaient ou pouvaient être compris dans le contingent à fournir à la marine, vous seront épargnées.

Il n'a pas tenu à moi que bien d'autres réformes fussent accomplies. Jusqu'au dernier moment, j'ai voté contre la disjonction du budget de 1894 de la loi sur le régime des boissons, destinée à faire disparaître l'exercice chez les débitants et de la transformation en impôt de quotité de la contribution personnelle et mobilière et de celle des portes et fenêtres, qui doit alléger dans de si larges proportions les sommes à payer par notre département.

Ces diverses questions sont mûres. Elles ont été longuement étudiées et discutées tant dans le sein des commissions parlementaires qu'à la tribune ; et si, contre mon sentiment, il a été décidé que le temps manquait pour les résoudre avant le 1er janvier 1894, la nouvelle législature pourra les trancher sans peine, pourvu qu'elle renferme une majorité fermement républicaine.

Et maintenant, mes chers concitoyens, à vous de me juger d'après mes œuvres. Ce que j'ai été dans le passé, je le serai dans l'avenir si je suis votre élu. Mon programme politique reste celui que vous avez approuvé par deux fois, en 1885 et en 1889. Je n'ai rien à en retrancher, et tant qu'il ne sera pas complètement réalisé, je lutterai de mon mieux pour le faire aboutir, instruit par l'expérience que donne la pratique des assemblées politiques. Je crois même pouvoir y ajouter l'étude de la réduction du service militaire à deux ans de présence effective et ininterrompue sous les drapeaux. La diffusion, chaque jour plus grande, de l'instruction primaire me semble devoir rendre cette mesure possible dans un avenir assez prochain, sans que la défense nationale en soit énervée. Rapporteur de la loi de 1889, j'ai fait voter le service de trois ans. Pourquoi ne vous apporterai-je pas en 1898 le service de deux ans ?

Electeurs,

Les hommes que nous avons combattus sous le 24 mai et battus après le 16 mai, que nous avons vus plus tard exploiter à leur profit l'impopularité des expéditions lointaines et parader, il y a quatre ans à peine, derrière le cheval noir de Boulanger, ont compris qu'ils perdaient leur temps à attaquer de front la République, que vous aimez parce qu'elle vous a donné vingt années de paix, d'ordre et de liberté. Il leur a paru plus habile et moins périlleux de prendre l'étiquette républicaine et de tâcher d'entrer dans la République afin de la saper en détruisant une à une les lois qui sont sa raison d'être et sa force. Tel est le plan de campagne qu'ils exécutent actuellement dans la majeure partie des circonscriptions électorales. Dans quelques autres, ils se groupent en rang serrés derrière un homme nouveau, comme ils disent, qui n'a pris aucune part aux luttes d'autrefois, qu'ils estiment capable d'obtenir assez de suffrages républicains pour réunir une majorité, dont ils formeraient le principal appoint et qui ne saurait rien leur refuser, puisque c'est à eux qu'il devrait son succès.

Quel est le républicain sincère qui puisse penser qu'un tel candidat, s'il venait à être élu, ne serait pas bientôt, par la force même des choses, l'artisan

conscient ou inconscient de la pire des réactions? Quelle serait celle de nos conquêtes, acquises au prix de tant d'efforts, qui résisterait à la pression qu'exerceraient sur lui ses alliés de la veille, dont il serait, en réalité, l'humble obligé? Que deviendraient et la loi militaire et la loi scolaire, dont la démocratie est fière à juste titre, et toutes les autres réformes si péniblement réalisées? Que deviendrait le suffrage universel lui-même?

Mais, à quoi bon prévoir des hypothèses que votre clairvoyance a déjà écartées? Entre la politique ouvertement patronnée par les éternels ennemis de la République, politique qui, sous le couvert de la modération et de l'apaisement, dissimule mal un retour en arrière et celle qui veut que, par un progrès continu, notre état social se rapproche de plus en plus de l'idéal entrevu par les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme, votre choix est fait depuis longtemps. C'est à cette dernière que vous donnerez l'immense majorité de vos suffrages.

Vive la République!

Ed. GUYOT-DESSAIGNE,
Juge honoraire au Tribunal de la Seine, Conseiller général du Puy-de-Dôme, député sortant.

Circonscription d'ISSOIRE.

M. BONY-CISTERNES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, lorsque toutes les réactions coalisées montaient à l'assaut de nos institutions démocratiques, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour porter le drapeau de la République et, par plus de 12.000 suffrages, vous m'avez donné un éclatant témoignage de votre confiance en m'envoyant siéger à la Chambre des députés.

Pendant toute la durée de cette législature, mon unique souci fut de remplir fidèlement mon mandat et d'exécuter les promesses que je vous avais faites; ma seule préoccupation fut de rendre à chacun les services que l'électeur est en droit d'attendre de son mandataire. Je puis dire que j'ai consacré à cette tâche toute mon activité et tout mon dévouement.

En rapports constants avec vous, j'ai connu tous vos besoins, j'ai appuyé sans esprit de parti toutes vos revendications. Personne ne peut dire que son appel est jamais resté vain.

Mes opinions politiques, vous les connaissez, elles sont franchement

républicaines, républicaines sans compromissions. J'ai toujours été et resterai républicain démocrate et progressiste, car je pense que la République ne peut rester stationnaire et qu'elle doit, au contraire, marcher dans la voie du progrès et des réformes sociales, œuvre nécessaire de notre jeune démocratie.

Mon programme reste celui d'il y a quatre ans. Chaque fois que j'ai eu à le soutenir par mon vote, je n'y ai jamais manqué, et si toutes les réformes que j'ai demandées n'ont pu encore aboutir, cela n'a dépendu ni de mes efforts, ni de ma volonté.

Je réclamerai, au cours de cette législature :

La réforme de l'administration par l'épuration du personnel, la décentralisation et la simplification des rouages administratifs ;

La réforme financière avec une proportionnalité plus équitable des charges, la suppression absolue de tous les impôts vexatoires tels que le régime des boissons, l'exercice chez les débitants, les octrois, les prestations, etc. ;

La réforme du Code de procédure et la diminution des frais de justice ;

En matière de cultes, la neutralité absolue de l'État, avec des lois sur les associations sauvegardant la société civile et assurant en même temps la liberté de toutes les croyances et la paix religieuse ;

Des droits protecteurs pour nos blés, nos vins et nos bestiaux, afin de défendre nos marchés contre l'invasion des blés américains, des vins italiens et espagnols et des bestiaux de provenance étrangère ;

Des lois nouvelles et complémentaires sur les caisses de retraites et de prévoyance pour les ouvriers, sur l'assistance médicale gratuite, la création de nombreux hospices, asiles, ateliers de charité en vue d'éteindre la mendicité et de rapatrier les vagabonds et roulants qui parcourent sans cesse nos campagnes, intimidant les familles, en un mot, d'arriver progressivement à réaliser ce grand principe de la Révolution : « Le droit à l'existence pour tous. »

Je ne terminerai pas sans vous rappeler qu'en 1894 aura lieu la réélection du Président de la République. Elle donnera lieu à des convoitises inavouées. Vous pouvez compter sur moi pour déjouer les intrigues des anciens partis ; mon appui et ma voix sont acquis au candidat qui assurera le mieux la défense de nos institutions républicaines.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à donner à votre député une nouvelle investiture. Avec confiance, je sollicite de vous le renouvellement de mon mandat.

On veut vous éloigner de moi, jeter la division, fomenter la discorde, exciter les haines dans notre arrondissement. Vous vous y opposerez par votre vote.

Vos suffrages seront pour moi la récompense des services que j'ai rendus et l'affirmation du ferme dessein où vous êtes de maintenir au Gouvernement républicain son caractère démocratique et progressiste menacé par la tactique nouvelle des ennemis de nos institutions.

Vive la République !

BONY-CISTERNES, député sortant, conseiller général, maire de Saint-Cirgues.

1re circonscription de Riom.

M. A. GIRARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le Gouvernement de la République est désormais établi, reconnu de tous. Grand au dedans, grand au dehors, il repose sur la base inébranlable du suffrage universel. Il est honoré, respecté partout et par tous. C'est le devoir de tout Français de le soutenir, parce qu'aujourd'hui la France et la République ne sont plus qu'une seule et même chose.

Sur la route du progrès social et politique, cette République a parcouru deux étapes superbes ; le service militaire de trois ans pour tous, riches et pauvres, et l'instruction gratuite pour tous les citoyens. Cette marche indique l'idéal sur lequel elle se dirige et dont on distingue déjà les grandes lignes ; c'est la réforme de l'impôt en général et celui des boissons en particulier, sa répartition plus équitable; c'est la protection du travail et de la production de la France, et, pour notre région agricole, celle de la culture, et conséquemment le relèvement de la valeur du sol.

Au point de vue gouvernemental, il faut une plus grande stabilité ministérielle, et, dans quelques mois, choisir et placer à la tête du peuple le plus sage, le plus intègre des Français.

Je me résume. Je suis pour la marche en avant, les yeux fixés sur l'arche sainte qui porte les destinées de la patrie, pour que, conduite avec prudence, elle s'avance vers l'avenir, pour le bonheur et le triomphe de notre France.

Choisi, à l'unanimité, par toutes les délégations de notre circonscription, comme candidat républicain aux élections du 20 août, je viens vous prier de confirmer ce choix si honorable pour moi.

Vive la République !

Docteur A. GIRARD,

Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller général, président de la Commission départementale; ancien maire de Riom.

DISCOURS-PROGRAMMÉ DE M. GIRARD,
prononcé le 23 juillet 1893.

Chers concitoyens,

Il va sans dire que vous n'exigez pas de moi un programme qui réponde à toutes les questions qui peuvent naître dans le courant d'une législature, car ce serait un traité complet d'économie politique que je serais obligé de développer devant vous. Ce que, logiquement, vous désirez savoir, c'est ma manière de penser sur la politique générale, parce qu'elle vous permettra de juger quel est l'esprit qui me guidera dans les questions nées ou à naître à propos de la marche de la politique de chaque jour.

Citoyens,

République et démocratie sont deux mots qui, sans avoir le même sens, se confondent aujourd'hui assez habituellement. Vous le savez, il y a des républiques qui n'étaient pas démocratiques, exemple Venise. Nous ne comprenons guère aujourd'hui une République qui ne le serait pas. Qui dit républicain dit démocrate, c'est-à-dire partisan du gouvernement du peuple par le peuple ou par ses élus.

La République étant établie sans conteste de la part même de ses adversaires, c'est le gouvernement du peuple qui règne, et la démocratie doit être la base de notre système politique. Toute son organisation, tous ses rouages doivent être la traduction en fait de ce principe primordial. J'estime que c'est dans ce sens que l'impulsion motrice doit être donnée à tout l'appareil gouvernemental. Du sommet à la base de l'édifice administratif, tout doit être disposé pour que l'harmonie règne entre tous les rouages.

C'est l'idée première qui forme la substance, la substructure de ma candidature ; en un mot, tout doit converger vers cette pensée que toute organisation politique gouvernementale, administrative ne doit avoir qu'un seul but : le bonheur, la prospérité du peuple, c'est-à-dire de vous et de nos frères qui vivent et meurent à l'ombre de ce noble drapeau de la France.

Je suis enfant du peuple, comme mon père, comme mon grand-père ; si je possède quelque chose, je le dois à mon travail et à mon économie. Nos adversaires ne pourraient pas tous en dire autant. Comme pour la république de Florence, j'ai mes titres de roture et je m'en flatte devant des électeurs comme vous, qui êtes les fils de ceux qui ont fait la Révolution contre les abus séculaires de l'ancien régime du bon plaisir et de la noblesse. Non seulement j'ai eu pendant toute ma vie déjà longue une sympathie grande pour les malheureux, et que, je crois, on n'ose pas me refuser, mais j'irai jusqu'à dire que cela a été le résultat d'une conception qui m'est peut-être personnelle sur l'origine des misères humaines. Je vous prie de ne point me demander cette théorie ; nous ne sommes pas ici pour faire un cours de philosophie. Sachez seulement que les conséquences morales de mon système sont la commisération envers les malheu-

reux, la solidarité et l'effort le plus grand pour leur venir en aide. Voilà pour les particuliers. Un point des plus importants en découle : c'est l'amour du bien public, qui devrait être la base de toute morale, et, comme conséquence directe, l'amour de la patrie.

Hâtons-nous de descendre de ces hauteurs pour aborder les matières qui, par le temps qui court, doivent fortement figurer dans le programme d'un candidat républicain tel que je le comprends. Il doit être partisan du progrès, c'est-à-dire travailler de toute la force de son intelligence à l'amélioration du sort de ses concitoyens, et cela sans léser les uns aux dépens des autres, de façon à distribuer avec une égale justice les charges et aussi les avantages de l'existence publique et même matérielle.

C'est cette pensée que Garnier-Pagès traduisit par ces mots restés célèbres : « Il ne s'agit pas de raccourcir les habits, mais bien d'allonger les vestes. »

Voyons, par rapport à notre circonscription électorale, quelles applications on peut faire de ces opinions. Par suite des conditions dans lesquelles se trouve notre région, son député n'est pas, d'une façon aussi pressante que celui des grandes agglomérations, obligé d'étudier et surtout de résoudre nombre de questions qui forment le grave chapitre des problèmes sociaux. Il est aussi plus facilement mis en garde contre certains entraînements à l'égard de théories qui ne sont pas toujours très claires et de raisonnements où les promesses sont souvent plus séduisantes que les conclusions.

Nous sommes des agriculteurs, des cultivateurs ; grâce à la richesse de notre sol, nous le serons, nous devons l'être, pour notre salut et celui des autres ; mais il faut que ce sol, que tant de braves fertilisent de leurs sueurs et de leurs peines, fournisse à celui qui le remue la rémunération de son travail. Il faut qu'il ait intérêt à agir ainsi. Il a le droit, tout autant que tel autre ouvrier, à une protection équitable. Cette protection peut se traduire de deux façons, d'abord en diminuant les charges qui reposent sur le sol, en en facilitant les abords à l'aide des chemins, en diminuant le prix du transport des denrées, ensuite, en défendant ses produits contre une concurrence exagérée provenant de l'étranger ou même d'une autre partie du territoire, car il ne faut pas perdre de vue complètement l'intérêt du consommateur. C'est cette sage pondération qui doit tenir compte des intérêts de tous. Mais aussi il est essentiel que le cultivateur ait un intérêt certain dans son travail, car, alors, que lui servira de nourrir les autres si lui-même crève de faim.

Ce n'est pas moi qui viendrai vous dire qu'il est possible de retrancher l'impôt, ce n'est pas avec les revenus de l'État qu'il est facile de payer trois milliards, dont la plus grande partie est l'héritage que vous ont laissé les régimes précédents. Comment, autrement tenir, sous les armes la jeunesse française appelée par une destinée malheureuse à vivre dans les camps ou les casernes.

Pourquoi faut-il que les nations les plus civilisées de la terre restent ainsi l'arme au bras à accumuler armement sur armement, des monceaux de canons et de boulets sur d'autres monceaux, et cela en face d'améliorations, de perfectionnements survenant chaque jour, qui font des engins de la veille des montagnes de ferraille et de matériaux inutiles. Quel doux rêve peut-on faire en songeant

à la prospérité, au bonheur de cette grande moitié de l'Europe, si cela n'avait pas été anéanti, je dirai, si malheureusement, si sottement par les désastres de la guerre franco-allemande.

Mais, quittons cette question lamentable, en faisant des vœux pour que le jour vienne bientôt où il sera possible d'oser parler d'une paix différente de celle que nous voyons, paix qui finit par devenir plus onéreuse que les batailles et les défaites.

Pourtant, restez donc convaincus que moi aussi j'ai un cœur français et que je ne reculerai point devant tous les sacrifices pour l'indépendance et l'honneur de notre pays.

Je resterai donc fidèle à cette loi militaire que nous devons à la République et qui veut que tous les citoyens, sans exception, que le riche aussi bien que le pauvre payent l'impôt du sang pour la défense de la patrie. Nous lui devons surtout de l'avoir réduit à trois ans.

J'accepte comme une nécessité dans une démocratie que l'instruction soit donnée à tous, puisque tous, par le suffrage universel, sont appelés à déposer leur vote et que ce vote doit être celui d'un homme qui doit savoir, en agissant ainsi, le plus possible des choses de la vie politique. Il ne peut le faire que par l'instruction, ce moyen, le seul donné à l'homme de lutter contre ce péché originel, l'ignorance native, ce triste lot de l'humanité à compter avec tant d'autres. Comment songer à la marche régulière d'une démocratie, si les citoyens restent toute leur vie indifférents, étrangers aux notions les plus élémentaires de la civilisation et aux premiers linéaments de l'économie politique. Ce serait se faire une opinion complètement fausse de l'esprit humain si l'on supposait que, sans rien apprendre, on pourrait savoir quelque chose. Je suis donc partisan de l'instruction publique et obligatoire et, en même temps, des sacrifices qu'elle nous impose.

Je suis partisan de la réfection du cadastre et d'une nouvelle répartition de l'impôt, plus équitable et reposant sur une évaluation nouvelle de la valeur des terrains. Il est à la connaissance du moindre contribuable que les bases de l'impôt foncier, par exemple, reposent sur, oserai-je vous le dire, sur rien.

Lorsqu'en 1792 la nouvelle organisation de l'impôt fut faite, on avait tant de choses à refaire que l'on réunit en bloc, pour chaque localité, les charges, redevances, tailles imposées à cette localité et l'on en constitua l'impôt provisoire, jusqu'à ce que l'on pût faire un travail plus sérieux. Eh bien ! cent ans se sont écoulés et le travail n'a jamais été fait, sauf un premier essai, il y a quelque années, sous la République, pour arriver à la péréquation de l'impôt entre départements, mais la base primitive, qui était fausse, est restée aussi fausse.

Je suis partisan du maintien des ministères, dans la plus grande extension possible. Qui de vous n'a pas haussé les épaules en voyant tomber les ministères, — tomber comme des capucins de cartes. Quelle confiance peut-on avoir, par exemple, dans la conduite diplomatique d'un traité d'alliance ou de commerce lorsque le ministre qui l'a entrepris est remplacé deux ou trois fois avant la solution de l'affaire. Comment se flatter de voir mener à bien une entreprise se rapportant à notre organisation militaire si les changements s'opèrent avec la même rapidité et la même incertitude.

Mais, j'arriverais à vous lasser et ce ne serait plus un programme que je développerais devant vous, mais un volume.

Je pense en avoir dit assez pour que vous puissiez connaître quelle est la pensée intime de ma candidature.

Quant au candidat, il vous offre en gage quarante années de vie publique comme médecin, comme conseiller municipal, comme maire, comme conseiller général, années pendant lesquelles il a la conscience d'avoir fait son devoir, comme homme, comme chargé de mandats électoraux et comme républicain qui n'a jamais varié. Il se flatte de l'espoir que vous voudrez bien, par vos suffrages, reconnaître la sincérité de ses paroles et de son dévouement à la chose publique, et vous salue fraternellement.

Vive la République !

A. GIRARD.

2e circonscription de RIOM.

M. Adolphe LAVILLE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez donné pendant les trois législatures de 1881 à 1893.

Je m'y crois autorisé par la confiance que vous m'avez toujours témoignée et par la conviction d'avoir fidèlement rempli ce mandat, au double point de vue politique et économique, conviction que fortifie le résultat des scrutins qui m'ont toujours élu à une majorité considérable.

Il m'est permis de penser que cette majorité ne pourra que s'accroître par l'adhésion d'une minorité qui, fatiguée d'une lutte stérile, vient loyalement grossir les rangs des partisans de la République, désormais incontestée.

Depuis plus de vingt années qu'elle existe, cette République a d'ailleurs accompli de grandes réformes, notamment dans le régime scolaire et militaire ;

Elle a maintenu l'ordre à l'intérieur, la paix à l'extérieur ;

Elle a rétabli notre crédit et reconstitué nos forces ;

Elle a rassuré l'agriculture, par des tarifs protecteurs qui n'ont pas encore porté leurs fruits, mais qui, dans l'avenir, permettront aux cultivateurs, malgré des accidents climatériques momentanés, de lutter contre la concurrence étrangère ;

Elle a abordé la réforme des impôts, mais avec moins de bonheur, et l'échec récent de la réforme des boissons et des portes et fenêtres a montré que la

coalition des intérêts locaux avait joué, dans cet échec, un rôle trop important.

Il appartient au suffrage universel d'imposer sa volonté aux nouveaux élus.

Il faut que les impôts vexatoires disparaissent, il faut que les charges des contribuables soient mieux réparties.

Il faut que la Chambre nouvelle vote une série de lois sociales qui assurent aux travailleurs, non seulement la vie matérielle, mais leur existence et leur vieillesse contre les accidents et les infirmités.

C'est là le vrai socialisme qui n'exproprie personne, mais qui demande à la solidarité de veiller sur tous les membres de la grande famille humaine.

Il faut enfin qu'une majorité compacte assure, dans la prochaine Chambre, la stabilité ministérielle, qui, seule, peut favoriser ces réformes et inspirer aux nations amies de la France la confiance qui cimente les alliances durables.

C'est avec ces sentiments que j'aborderai la quatrième législature, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

Me sera-t-il permis, en terminant, de rappeler mes efforts, si longtemps contestés par une minorité, mais aujourd'hui indéniables, pour obtenir l'exécution des deux lignes ferrées qui sont appelées à transformer notre région montagneuse.

Ces deux lignes sont aujourd'hui concédées à la Compagnie d'Orléans, et les Chambres viennent de voter un crédit pour la construction de la ligne principale.

Cette construction est donc définitivement assurée et je veillerai à sa réalisation dans le plus bref délai possible.

A vous d'apprécier, mes chers concitoyens, si ma conduite dans le passé et mon dévouement absolu et désintéressé méritent la confiance que je viens solliciter.

Adolphe LAVILLE, député sortant,
Vice-président du Conseil général.

Circonscription de THIERS.

M. F. DUCHASSEINT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander votre suffrage aux élections législatives du 20 août 1893. J'ai toujours été fidèle au mandat que vous m'aviez confié et à mes convictions républicaines.

« Les constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil, a dit un grand homme politique, les gouvernements sont placés sous la loi universelle de la création; ils sont condamnés au travail. Comme le laboureur, ils vivent à la sueur de leur front. »

Il y a toujours des réformes qui s'imposent, réformes constitutionnelles, administratives, sociales, financières. Notre siècle est le siècle de l'émancipation humaine, l'homme dompte tous les jours les forces de la nature, il achève le globe terrestre par le percement des isthmes, par la restauration des climats, les conquêtes scientifiques n'ont plus de limites. Les chemins de fer, la vapeur, l'électricité ont supprimé les distances. Chaque progrès dans l'ordre moral trouve un instrument de réalisation dans une conquête scientifique.

La République a fondé l'instruction pour tous. C'est par l'éducation publique que vaut un peuple, c'est par l'instruction supérieure que vaut l'instruction primaire. Un jour viendra où l'homme s'étant racheté de l'ignorance, il se rachètera aussi de la misère. Après la lutte contre l'ignorance viendra la lutte contre la misère. L'instruction répandue à flot élèvera de plus en plus le niveau moral par le progrès social, par la solidarité devenue plus étroite, la misère disparaîtra. On a cru aussi dans le passé que l'esclavage était la loi de l'humanité, l'esclavage a été détruit. La misère disparaîtra comme l'esclavage.

La République n'est pas le triomphe d'un parti, c'est le gouvernement du pays par le pays, c'est la forme suprême de l'ordre et de la justice, c'est le gouvernement des peuples qui se sentent mûrs pour se gouverner eux-mêmes. La foi dynastique est perdue. Une nation ne peut appartenir à un homme et à une famille.

Le gouvernement républicain peut seul assurer la stabilité et mettre un terme à nos révolutions périodiques. C'est sur ce terrain commun que la France donne rendez-vous à ses enfants pour régénérer la patrie et pour guérir les blessures que lui ont faites la guerre étrangère et la guerre civile.

F. DUCHASSEINT, membre du Conseil général,
Député sortant.

PYRÉNÉES (BASSES-)

1re circonscription de BAYONNE.

M. Ern. LAFONT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au mois d'avril 1890, vous m'avez choisi pour votre député.

Je crois avoir rempli fidèlement et loyalement mon mandat; je viens vous en demander le renouvellement.

Je vous avais dit que, si j'étais votre élu, mes efforts tendraient à faire triompher le programme de la majorité républicaine, qui se résumait en ces mots : Paix à l'extérieur, apaisement à l'intérieur.

La reconstitution complète de nos forces militaires nous assure tous les jours davantage la paix nécessaire au développement des ressources considérables de notre pays. L'amitié qui lie la France et la Russie, si hautement affirmée à Cronstadt, rend encore plus solide la paix honorable que nous souhaitons; et, grâce aux sacrifices et aux efforts de tous ses enfants, sans distinction de partis, la France a retrouvé dans le monde sa grande et prépondérante situation.

A l'intérieur, l'apaisement est en voie de progrès. Malgré les incidents qui ont signalé la fin de cette législature, et que les adversaires de la République ont vainement essayé d'exploiter contre elle, le pays, confiant dans les institutions qu'elle s'est librement données, n'a pas cessé de conserver le calme et la tranquillité au milieu de cette crise pénible. Et aujourd'hui plusieurs de nos adversaires les plus résolus, ralliés ou résignés, déclarent que la question de la forme de gouvernement n'est plus en jeu.

J'ai la conscience d'avoir, par mes votes, contribué à cette politique d'apaisement.

Partisan de la stabilité gouvernementale, je n'ai point contribué à ces changements fréquents de ministères, qui causent tant de satisfactions aux ennemis de la République.

Partisan d'une large tolérance et du respect mutuel des convictions, con-

vaincu, du reste, que l'exécution loyale et réciproque du Concordat doit être la base des rapports entre l'Église et l'État, j'ai repoussé toutes les propositions qui me paraissaient de nature à envenimer les questions de conscience et de religion qui, dans ces dernières années, n'ont que trop divisé les citoyens de notre chère patrie.

Pendant la législature dernière, je me suis associé à toutes les mesures utiles votées par la Chambre, telles que le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse et de l'impôt foncier, les lois sur les accidents, la réglementation du travail, l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, l'hygiène publique, la marine marchande, etc., etc.

Mais, d'autre part, j'ai combattu le nouveau régime douanier, par principe, et parce qu'il devait compromettre sérieusement les intérêts de notre région, qui a de si fréquentes et si anciennes relations avec l'Espagne.

Si la Chambre, dont les pouvoirs arrivent à leur terme, a fait, quoi qu'on ait pu dire, quelques œuvres utiles, la prochaine Chambre en aura de très importantes à accomplir.

Elle devra se préoccuper de la situation financière et, tout en ne négligeant rien pour assurer la défense du pays, restreindre au minimum indispensable les dépenses publiques, constituer un fonds d'amortissement sérieux, et, appliquant les nombreuses études déjà faites, réformer l'impôt dans un sens plus démocratique et plus équitable.

Les diverses réformes sociales de nature à améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes, caisses de retraites pour la vieillesse, lois de prévoyance et de mutualité, devront attirer spécialement son attention, et, quant au pays, il acceptera virilement les charges qui pourraient lui incomber de ce chef.

Mais, d'autre part, il est nécessaire, dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, de repousser ces doctrines collectivistes et communistes qui sont la négation des principes de la Révolution française et qui, en supprimant toute initiative individuelle, auraient pour résultat de ramener la France en arrière.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme dont je poursuivrai l'application, si j'ai l'honneur d'être de nouveau votre député.

Électeurs de la 1re circonscription,

Le pays, plein de confiance dans les institutions républicaines et désireux de travailler en paix, enverra à la Chambre une majorité fermement progressiste.

Si je suis votre élu, je suis persuadé de répondre à vos sentiments et à vos désirs en faisant partie d'une majorité sincèrement attachée aux réformes et au principe des lois républicaines déjà votées, en même temps que résolue à faire le bien du pays et à soutenir un gouvernement de progrès.

Quant aux intérêts de notre région, vous voudrez bien me rendre cette justice que je n'ai pas négligé de les défendre, et vous pouvez compter que je continuerai à m'employer de mon mieux à faire aboutir toutes vos revendica-

tions légitimes, en général, et, en particulier, celles concernant l'exploitation des richesses minières qui doit contribuer puissamment à la prospérité du port de Bayonne et de notre arrondissement.

Si ces idées sont les vôtres, mes chers concitoyens, et si vous estimez que j'ai rempli loyalement le mandat que vous m'aviez donné, vous pouvez me le confier à nouveau avec la certitude que je n'en userai que dans l'intérêt exclusif de la France et de la République.

Ern. LAFONT,
Député sortant.

2e circonscription de BAYONNE.

M. HARRIAGUE SAINT-MARTIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Pour la seconde fois, et cédant aux instances de mes nombreux amis, j'ai accepté la candidature républicaine dans la 2e circonscription de Bayonne.

Je viens donc solliciter vos suffrages pour le scrutin du 20 août.

Vous me connaissez depuis longtemps. Je vis au milieu de vous, je connais vos besoins, et soyez persuadés que, si j'ai l'honneur d'être votre élu, tous mes efforts tendront à améliorer, dans la mesure de mes moyens, le sort des agriculteurs et à sauvegarder au mieux vos intérêts.

Je crois inutile de m'étendre sur la question religieuse. Vous savez le respect que je porte à tout ce qui touche à la religion, et je suivrai toujours la voie de paix et de conciliation que le pape lui-même a tracée.

La loi militaire, ainsi que la loi scolaire existent; mais je tiens à vous dire que je serai toujours partisan des réformes utiles et conformes aux véritables aspirations de notre pays.

HARRIAGUE-MORROCHCO,
Candidat républicain de la 2e circonscription de Bayonne.

Circonscription de MAULÉON.

M. Martial-Henri BERDOLY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je fais appel à vos suffrages.

Vous me connaissez de trop ancienne date, vous savez trop bien mon passé pour qu'entre nous il soit besoin de longues déclarations.

Ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui et le serai demain : un républicain ferme dans sa modération, attaché à la grandeur de la patrie et entièrement dévoué à la prospérité de sa région.

Mon programme ne dépassera pas les limites de ce qui peut être réalisé pendant la durée d'une législature.

Ennemi de l'oppression, d'où qu'elle vienne, je défendrai les lois qui assurent la liberté de conscience dans la religion ; les lois qui garantissent la liberté du travail et la propriété contre les menaces du socialisme révolutionnaire.

Partisan résolu d'une protection efficace des produits de l'agriculture, je m'associerai à toutes les mesures ayant cet objet. J'appuierai les propositions de crédit, d'assurance ou d'assistance agricoles. Je demanderai, en outre, le dégrèvement total de l'impôt foncier, et, par une répartition plus équitable de l'impôt, l'allègement des charges qui pèsent sur l'agriculture.

Ces réformes, si importantes pour notre arrondissement, peuvent être obtenues au cours de la période législative si la Chambre prochaine renferme une majorité de gouvernement, une majorité capable d'assurer le progrès et la marche paisible des affaires par la stabilité gouvernementale.

De la constitution de cette majorité dépendent la cessation des vaines querelles, des interpellations stériles, et l'accomplissement des réformes désirées. C'est dans ces rangs que je siégerais si j'avais l'honneur de vous représenter à la Chambre.

Mes chers compatriotes,

La République, unanimement respectée au dehors, et dont la puissance vient de s'affirmer avec tant d'éclat dans le rapide règlement de l'affaire de Siam, touche au moment où ses derniers adversaires renonceront à la contester à l'intérieur.

Un Pape, dont le nom restera dans l'histoire à l'égal du nom des plus grands pontifes, a rassuré la conscience des catholiques, trop longtemps trom-

pés sur les intentions et les actes d'un gouvernement qui n'a cessé de garantir la liberté de tous les citoyens. La haute parole de Léon XIII a été entendue. Le mouvement d'adhésion va chaque jour s'accentuant, et ceux-là mêmes qui l'ont le plus ardemment combattu affirment, en s'y ralliant, l'indestructible force du régime républicain et son établissement définitif.

Il n'y a, il n'y aura bientôt plus que des républicains. Mais ces républicains ne sont pas de même essence, et, si la forme du gouvernement se place au-dessus de la discussion, il ne s'ensuit pas que l'accord soit fait sur la meilleure manière de gouverner.

Vous jugerez, dans votre bon sens, de ceux qui présentent le plus de garanties à cet égard, des républicains anciens ou des nouveau venus.

Je suis des anciens et j'ai confiance dans votre verdict.

Martial-Henri BERDOLY.

Circonscription d'OLORON.

M. Louis BARTHOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je sollicite le renouvellement du mandat que vous m'avez, il y a quatre ans, fait l'honneur de me confier.

Ma profession de foi sera courte. Il n'est pas un canton où je n'aie, depuis que je suis votre député, tenu au moins une réunion publique. Je parcours en ce moment toutes les communes de l'arrondissement, sans exception. Vous pouvez ainsi me juger sur mes actes, sur les travaux auxquels j'ai été mêlé, sur les discussions auxquelles j'ai pris part. Je me suis efforcé de bien représenter l'arrondissement d'Oloron et de servir utilement ses intérêts. A vous de dire si j'y ai réussi. J'attends avec confiance votre verdict et je vous promets de me rendre digne de vos suffrages.

Vive la République !

Louis BARTHOU, député sortant.

Circonscription d'ORTHEZ.

M. CLEDOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le 22 février 1891, vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Vous m'avez accordé cet honneur, parce que vous me saviez un républicain éprouvé, ami de l'ordre et du progrès, respectueux de vos croyances religieuses et vivement désireux d'améliorer le sort des agriculteurs et des classes pauvres, sans dépouiller ceux que l'épargne de plusieurs générations de travailleurs, ou leur propre travail ont rendus plus heureux.

Ma conduite à la Chambre a-t-elle justifié votre confiance ?

Ma conscience ne me reproche rien.

Tous vos représentants au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, ainsi que le vaillant comité républicain d'Orthez, auxquels j'ai cru devoir demander leur avis sur ce point, avant de m'adresser directement à vous, s'en sont montrés satisfaits et m'ont offert leur concours le plus actif et le plus dévoué.

Je n'ai qu'à vous promettre de suivre la même voie.

Je ne serai jamais l'esclave d'un homme, ni d'une coterie quelconque, mais je resterai fidèlement attaché à l'idée républicaine, pour le triomphe de laquelle j'ai toujours lutté et lutterai sans cesse.

Je suis convaincu qu'elle procurera à la France l'ordre au dedans, la paix au dehors, la prospérité publique et la réconciliation de tous les bons citoyens.

Ce but sera atteint lorsqu'elle aura définitivement fait passer dans les mœurs du pays, par de sages lois fermement appliquées, les généreux principes de notre Révolution.

J'y consacrerai tous mes efforts, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

Dr CLÉDOU,
Député, membre du Conseil général des Basses-Pyrénées.

1re circonscription de PAU.

M. Léon SAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

A Messieurs les électeurs de la 1re circonscription de Pau.

J'ai l'honneur de solliciter de votre confiance la continuation du mandat dont vous m'avez honoré en 1889.

Tel vous m'avez connu pendant la dernière législature, tel vous me retrouverez dans la nouvelle.

Depuis que vous m'avez choisi pour vous représenter à la Chambre, il s'est passé, dans notre pays, bien des événements à l'intérieur et à l'extérieur, et ces événements mériteraient certainement d'être exposés avec détail devant vous et jugés avec impartialité.

J'espère avoir, au cours de la période actuelle, plus d'une occasion de le faire. — Je profiterai de ces occasions pour vous parler des intérêts municipaux de la ville de Pau: travaux publics, contributions directes, foncière et mobilière, tarifs de chemins de fer si importants pour la région industrielle de Nay; relations commerciales et monétaires avec l'Espagne qui touchent de si près aux intérêts agricoles des quatre cantons de la circonscription.

Mais ce qui a eu, et qui aura le plus d'action, dans le présent et dans l'avenir, sur le développement de la politique intérieure, c'est le progrès qui a fait l'idée républicaine dans toute la France.

Ce progrès a été, on peut le dire, incessant, et s'est affirmé avec une régularité merveilleuse, sans être arrêté, un seul instant, par aucun des incidents de notre vie publique.

La République n'est plus contestée, ou du moins la minorité qui aurait envie de la contester n'a plus aucun moyen de lui nuire.

Les vieux partis se sont petit à petit désagrégés.

Cette évolution s'est consommée au profit de la République, aux heures même où les péripéties de la dernière session donnaient, pour exercer leur empire, plus de facilité que jamais aux passions hostiles désireuses de perpétuer l'agitation dans les esprits et de semer l'inquiétude sur la solidité du gouvernement républicain.

Rien n'y a fait. Le lien républicain, qui unit les Français, s'est au contraire resserré davantage, et les unit dans une politique de plus en plus sage et de plus en plus gouvernementale.

La désagrégation des vieux partis est un fait capital, gros des plus heureuses conséquences.

L'extrême droite et les deux extrêmes gauches se sont isolées au profit de la République modérée.

A l'extrême droite nous voyons une monarchie mourante.

A l'extrême gauche une confusion de toutes les idées antigouvernementales, c'est-à-dire révolutionnaires et socialistes.

Une droite républicaine est en train de se constituer avec des hommes dont le suffrage universel aura à apprécier la sincérité, appréciation toute personnelle, qui ne peut avoir rien de général, et dont seuls les électeurs locaux peuvent être juges.

Le vieux centre gauche où je suis pour ainsi dire né et le vieil opportunisme avec lequel j'ai combattu la réaction, il y a seize ans, deviennent une gauche modérée, dont je fais partie, gauche résolument gouvernementale, groupée autour du drapeau de la Révolution française, prête à défendre les principes libéraux de 1789, afin de garantir plus efficacement que jamais, dans un état naturellement laïc, à tous les citoyens français :

La liberté du travail dans l'industrie,

La liberté de conscience dans la religion,

La liberté de jouir de ses biens dans la famille par l'inviolabilité de la propriété individuelle.

Telle est et telle sera, de plus en plus je l'espère, dans le pays et à la Chambre des députés, la situation réciproque des partis.

A la monarchie, souvenir déjà lointain du passé,

A la Révolution en permanence, ennemie de toute tranquillité présente et future,

Au bouleversement social dû à la violence dans les rues ou à des lois tyranniques,

Il faut opposer :

La République vivante du temps présent;

La Constitution de 1875 consolidée, pour abriter la France et lui permettre de se livrer à ses travaux;

Le progrès social par la liberté suscitant les efforts individuels, encourageant l'initiative privée et entretenant l'énergie des citoyens.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Cette République constitutionnelle, progressive et libérale, il faut qu'elle soit fermement gouvernée; et je répète avec tous ceux qui ont le souci de la grandeur et de la force de la patrie: Il nous faut un gouvernement.

Est-il donc si difficile de faire fonctionner un gouvernement digne de ce nom, un gouvernement qui gouverne lui-même sous la haute direction du Président de la République, un gouvernement qui administre avec des agents dont il soit le maître et qui applique les lois dans un esprit de modération et de tolérance, sous le contrôle de Chambres toujours maîtresses de leur retirer leur confiance, s'ils ne donnent pas une satisfaction suffisante aux aspirations du pays? Je ne le crois pas. Dans le nouveau classement probable des partis, on peut trouver une majorité républicaine de gouvernement.

L'administration dans le gouvernement et le contrôle dans les Chambres, voilà ce qui nous permettra de réaliser les trois conditions nécessaires de toute existence nationale :

Des finances en bon état;

Une politique intérieure ferme sans violence;

Une politique étrangère prévoyante et gardienne, sans forfanterie, de la dignité et de l'honneur de la France.

Léon SAY,
Député sortant.

2e circonscription de PAU.

M. J. QUINTAA,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur, en 1889, de me confier, pour la première fois, le mandat de député, la République traversait une crise redoutable dans laquelle son existence même était menacée.

Je fis appel au dévouement éclairé de mes compatriotes pour concourir à la défense de nos institutions attaquées par leurs éternels adversaires.

Mon appel fut entendu par la grande majorité des électeurs de notre circonscription qui n'hésitèrent pas à s'associer à ce grand mouvement de la France rurale dont on a pu dire plus tard que les paysans, après avoir accueilli d'abord la République avec une certaine méfiance, en étaient devenus les plus fermes défenseurs.

Vous avez compris, en effet, que les troubles politiques et les révolutions ne pouvaient que nuire au développement du progrès et à l'accomplissement des réformes.

Vous m'avez envoyé à la Chambre pour appuyer par mes votes tout gouvernement qui aurait pour but d'assurer à la France la liberté et la tranquillité au dedans et la paix au dehors.

Malgré les critiques et les injures dont on nous a abreuvés, nous avons la satisfaction de constater que le pays, grâce aux sacrifices supportés avec une patriotique constance, et à l'application d'une politique à la fois ferme et modérée, est parvenu à conquérir une situation respectée parmi les nations. Cette même politique a produit à l'intérieur de tels résultats que les adversaires de la

République, découragés, demandent de tous côtés à s'abriter sous l'égide de nos institutions que, naguère encore, ils essayaient en vain de détruire.

En présence du désarmement ou tout au moins de l'impuissance des partis hostiles, il nous sera permis désormais de consacrer nos sessions à l'étude des réformes qui intéressent à un si haut degré le travail national.

Représentant d'une population essentiellement agricole, je poursuivrai dans la prochaine législature l'achèvement de la tâche que vous m'aviez assignée. Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je m'efforcerai d'obtenir la solution de ces grands problèmes du crédit et de l'assurance agricole, laquelle conjurera pour toujours, je l'espère, les crises dont nous souffrons depuis trop longtemps.

Travailleurs des champs, vous êtes les maîtres de vos destinées ! il ne dépend que de vous d'amener un état social dans lequel le bien-être, la richesse et la sécurité du lendemain vous seront impartis aussi abondamment qu'aux travailleurs de l'industrie.

Vous êtes le nombre, vous êtes la majorité. Si vous avez conscience de votre force, vous obtiendrez ces réformes et ces lois de salut qui doivent régénérer notre agriculture.

Mes chers concitoyens,

Vous pouvez compter que j'apporterai à la défense de nos communs intérêts la même conviction et la même ardeur que par le passé. Allez aux urnes sans hésitation. Les nombreux suffrages de mes amis de la 2e circonscription seront pour moi le plus puissant encouragement à persévérer dans la voie dont j'ai déjà parcouru la première étape et au bout de laquelle j'aperçois l'émancipation définitive du paysan.

Agréez, mes chers concitoyens, la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

Dr J. QUINTAA,
Vice-Président du Conseil général,
Député sortant.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Circonscription d'ARGELÈS.

M. M. ALICOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a huit mois à peine, vos suffrages presque unanimes m'envoyaient siéger à la Chambre, pour la troisième fois. Je viens vous demander le renouvellement de ce mandat que vous m'avez donné dans un inoubliable élan de confiance et de sympathie.

J'ai conscience de l'avoir fidèlement rempli, en prenant toujours la défense de vos intérêts et en soutenant la politique de modération et de liberté à laquelle vous êtes attachés.

J'ai, le premier, porté à la tribune une proposition tendant à mettre à la charge de l'État les frais de garde des bois communaux soumis au régime forestier dans les pays de montagne, et j'ai ainsi appelé l'attention des pouvoirs publics sur un état de choses qui provoque vos légitimes réclamations.

Ému du préjudice considérable que l'anticipation de la date des élections causerait à nos stations thermales et aux populations de tout l'arrondissement, j'ai énergiquement réclamé l'ajournement de la convocation des collèges électoraux. Si mes efforts n'ont pas été couronnés de succès, pour le présent, j'ai du moins obtenu le vote d'une loi dont j'ai pris l'initiative et qui sauvegarde l'avenir en reportant désormais les élections législatives au printemps.

Dans les questions politiques, je me suis inspiré de l'esprit d'ordre et de fermeté gouvernementale qui vous anime. Je suis demeuré fidèle au programme républicain conservateur que j'ai depuis vingt ans défendu devant vous et que je suis prêt à défendre encore si vous m'en donnez la mission.

Il y a seize ans, pendant la crise mémorable du 16 Mai, j'ai groupé autour de moi, dans une concentration nécessaire, tous ceux qui voyaient dans la République le seul Gouvernement possible, le seul compatible avec le suffrage universel. Unis pour la défense de cette idée, les républicains de toute nuance qui m'ont donné leur concours ne m'ont jamais demandé compte de mes opinions,

bien connues sur certaines questions d'organisation politique, religieuse ou sociale. J'ai marché à leur tête comme le porte-drapeau de la République, sans jamais faire à personne le sacrifice d'aucune de mes convictions, sans jamais demander à personne l'abandon d'aucun de ses principes.

J'ai subi des revers, j'ai traversé de pénibles épreuves, et j'éprouve cette suprême satisfaction de voir la République acceptée par l'immense majorité des Français.

La concentration républicaine, jadis nécessaire, ne peut plus être désormais qu'une source de malentendus dangereux, un obstacle permanent à la formation de majorités parlementaires durables, et, par suite, à la constitution de ministères capables de gouverner le pays avec un programme net et défini.

La controverse des partis ne peut plus porter à l'avenir que sur cette question: La République sera-t-elle radicale ou modérée, socialiste ou libérale? Poursuivra-t-elle une lutte sans objet contre ceux qui se sont ralliés à son drapeau, ou bien travaillera-t-elle à cette grande œuvre de pacification à laquelle l'a conviée la plus haute puissance morale du monde chrétien?

Messieurs, toutes mes déclarations antérieures, tous les actes de ma vie publique sont là pour vous dire quelles sont les réponses que je pourrais faire à ces questions.

Je n'ai rien à rétracter de mes déclarations antérieures sur la liberté de conscience, la liberté de l'enseignement à tous les degrés, les rapports de l'Église et de l'Etat. Je n'appartenais pas à la Chambre quand les lois sur l'enseignement et sur le recrutement ont été adoptées. Si j'avais fait partie du Parlement, j'aurais joint mes efforts à ceux des républicains libéraux qui ont essayé de les amender. J'estime que ces lois sont susceptibles de modifications et je ne donnerai mon concours, en attendant, qu'à un Gouvernement qui les appliquera avec modération.

Les questions économiques et financières, qui se confondent avec les questions sociales, seront assurément débattues, dans la prochaine législature, avec l'intérêt qu'elles méritent. En ces matières, les promesses électorales sont faciles à faire, mais plus difficiles à tenir. Je ne prendrai, vis-à-vis de vous, sur ce point, qu'un seul engagement : c'est de m'inspirer, dans l'étude et la solution de ces difficiles problèmes, d'un amour sincère et profond pour les populations ouvrières des villes et des campagnes.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement,

M. ALICOT,

Député des Hautes-Pyrénées.

Circonscription de BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

M. Edmond BLANC,

Élu au 2e tour de scrutin.

(Élection annulée.)

1re circonscription de TARBES.

M. Ad. PÉDEBIDOU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire votre député, le 20 août prochain. Je viens solliciter vos suffrages.

Je ne suis pas un inconnu pour vous. Conseiller général du canton de Tournay, président du Comice agricole de l'arrondissement de Tarbes, j'ai toujours défendu vos intérêts.

Mon devoir est de vous exposer avec netteté mon programme politique, économique et social.

Au point de vue politique, je suis partisan :

1° De la revision de la Constitution monarchique de 1875, dans un sens démocratique. L'égalité des prérogatives des deux Chambres est un obstacle à toute réforme, parce qu'elle subordonne les décisions des élus du suffrage universel à celles des élus du suffrage restreint ;

2° De la liberté pour tous : liberté de conscience, de presse, de réunion et d'association. Le vote d'une loi sur les associations est une mesure qui s'impose ;

3° Du maintien de la loi scolaire et de la loi militaire, qui sont la base de l'édifice républicain ;

4° De la décentralisation administrative, qui donnera au département et à la commune le droit de gérer leurs propres affaires sans l'intervention du pouvoir central ;

5° De la suppression d'un grand nombre d'emplois inutiles qui grèvent le budget.

Au point de vue social, je réclamerai :

1° La refonte de notre système d'impôts. Ce sont les agriculteurs et les ouvriers des villes qui supportent actuellement la plus large part des charges publiques. C'est par l'impôt sur la richesse acquise (capital et revenu), la suppression totale de l'impôt foncier, des taxes indirectes sur les objets de première nécessité, que sera résolue la répartition équitable des impôts;

2° La suppression des grands monopoles financiers et industriels, par la nationalisation de la Banque de France, des chemins de fer, des mines et des canaux;

3° Le retour à l'État de ces divers monopoles aurait pour résultat d'accroître les ressources publiques : les bénéfices de ces entreprises profitant à la masse des citoyens, au lieu de contribuer à enrichir quelques privilégiés;

4° L'intervention de l'État dans les rapports entre le capital et le travail, nécessaire pour protéger le travail contre les accaparements de la féodalité financière, pour assurer l'hygiène des ateliers et la réduction générale des heures de travail;

5° L'institution de la justice gratuite; la modification des droits de mutation entre vifs ou par décès. L'instruction professionnelle (agricole et industrielle) mise à la portée de tous les enfants;

6° L'assistance médicale et pharmaceutique pour les indigents des villes et des campagnes;

7° Enfin, la création d'un système d'assurances sociales : caisses de retraites pour les invalides du travail; caisse des assurances agricoles.

L'État est seul capable de donner à tous les agriculteurs et à tous les ouvriers des villes la sécurité du lendemain. Seul il peut, par un système fiscal en harmonie avec les préceptes d'égalité démocratique, créer les ressources nécessaires pour compenser les effets des infirmités et de la vieillesse, sans parler des sinistres atmosphériques si fréquents dans notre région :

8° Au point de vue des œuvres de défense professionnelle, en particulier, des syndicats, je demanderai une application plus libérale de la loi du 22 mars 1884.

Chers concitoyens,

Tels sont quelques-uns des progrès que la République a le devoir de réaliser.

Si vous pensez que l'heure est venue de mettre en pratique les réformes tant de fois promises et toujours ajournées,

Vous donnerez votre adhésion à ma candidature.

Votre élu n'oubliera pas les multiples intérêts dont il aura la charge.

Je donnerai toute ma sollicitude à l'importante question de l'élevage.

Je réclamerai l'augmentation des étalons de tête du haras de Tarbes; une meilleure répartition des crédits destinés à la remonte de notre armée et l'obligation pour le département de la guerre de remonter la cavalerie légère exclusivement dans notre région.

En ce qui concerne les employés des chemins de fer et les ouvriers de l'arsenal, je demande pour tous une amélioration de leur sort. Aux premiers, il

faut une retraite assurée après vingt années de service, sans condition d'âge. Aux seconds, une caisse des retraites qui leur donnera la sécurité pour les vieux jours. Enfin, je m'efforcerai d'obtenir du Gouvernement de la République les commandes indispensables pour assurer le maintien du personnel actuel des ateliers de construction.

Électeurs,

Je vous convie à vous rallier, le 20 août, à ce programme de revendications politiques et sociales.

Si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, je saurai tenir haut et ferme le drapeau que vous m'aurez confié.

Vive la République!

Dr Ad. PÉDEBIDOU,

Conseiller général du canton de Tournay,

Président du comice agricole de l'arrondissement de Tarbes.

2e circonscription de TARBES.

M. Achille FOULD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mon cher concitoyen,

J'espérais pouvoir visiter, avant les élections, toutes les communes de la deuxième circonscription, et revoir mes amis de 89 et tous ceux qui se sont ralliés à ma candidature depuis cette époque. Malheureusement, la période électorale a été trop courte, et je n'ai pu que passer rapidement dans chaque canton. Je le regrette et je vous prie de m'excuser.

Il m'aurait été particulièrement agréable de m'entretenir avec vous des intérêts de notre beau pays.

Je pense, en effet, que le relèvement de nos industries agricoles doit primer toutes les préoccupations politiques : aussi, donnerai-je toujours mon concours le plus actif aux mesures qui assureront plus de bien-être aux propriétaires ruraux et aux travailleurs des champs. En première ligne, je place la création de l'assurance agricole par l'État et la diffusion de l'enseignement agricole par l'intermédiaire des instituteurs; je voudrais encore voir encourager, dans une large mesure, l'élevage, qui peut nous rendre les bénéfices que donnait autrefois la culture de la vigne, aujourd'hui si compromise.

Pour alléger les charges qui pèsent sur la propriété, je proposerai la réduction du personnel administratif, beaucoup trop nombreux, et je demanderai à l'impôt sur l'alcool les ressources qui permettront enfin de réaliser la grande réforme du dégrèvement de l'impôt foncier.

Ayant accompli, comme simple soldat, une double période de vingt-huit jours, j'ai pu me rendre compte des multiples inconvénients de ces convocations pour tous ceux qui travaillent : je demanderai donc que le Gouvernement étudie la réduction de l'appel des réservistes, à treize jours, et la suppression des treize jours.

J'estime également que les élèves ecclésiastiques devraient être envoyés dans les hôpitaux militaires, comme les étudiants en médecine. Ils y apprendraient le service d'infirmiers qu'ils doivent remplir en cas de guerre, et recevraient des notions médicales qui leur permettraient plus tard de donner, en l'absence de médecins, les premiers soins aux malades de leur paroisse.

Je m'opposerai de toutes mes forces à la séparation de l'Église et de l'État; je pense que, dans un grand pays comme le nôtre, la religion est indispensable, parce que seule elle peut maintenir l'esprit de famille et l'amour du travail sans lesquels une nation est perdue.

Enfin, mon cher concitoyen, je tiens à vous déclarer que je suis un partisan résolu de la République, mais que je la veux sage, modérée, libérale, assurant l'ordre et la paix si nécessaires à l'industrie et au commerce.

Ces sentiments ne sont-ils pas les vôtres?

Je puis vous affirmer, pour ma part, qu'ils ne cesseront de me guider dans l'avenir comme dans le passé. Mon attitude et mes votes pendant les quatre années de la législature qui vient de finir en sont la meilleure garantie.

Je compte donc sur votre suffrage et je vous prie de croire en mon entier dévouement.

Achille FOULD.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Circonscription de CÉRET.

M. Jules PAMS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Quand j'eus l'honneur, en 1889, de solliciter, pour la première fois, vos libres suffrages, mon programme se résumait en deux mots : Revision, réformes.

Je n'ai rien à changer à ce programme.

Les événements qui se sont produits pendant les quatre dernières années ont prouvé combien il est urgent de modifier la Constitution de 1875 pour permettre à la République de réaliser les progrès réclamés par la démocratie. La Chambre des députés, nommée directement par le peuple, doit avoir le dernier mot dans toutes les questions intéressant les finances du pays et les réformes économiques que le peuple demande.

On ne saurait ajourner plus longtemps le vote d'une loi sur les associations, qui doit précéder la séparation des Églises et de l'État. Nous devons, en effet, sortir de la situation pleine d'équivoques et de conflits créée depuis près d'un siècle par le système actuel de relations existant entre les Églises et l'État.

L'œuvre de protection des produits nationaux commencée par le vote des tarifs de douane n'est pas terminée ; les libre-échangistes ne désespèrent pas de revenir sur les faits accomplis et veulent, par la conclusion de traités de commerce permettant de favoriser les nations étrangères à notre détriment, annihiler les résultats si péniblement acquis. Je serai leur adversaire très résolu.

Le système d'impôts qui pèse sur nous est absolument inique. Rempli d'inégalités, il frappe trop les classes laborieuses. Le salaire de l'ouvrier ne doit pas être grevé ; il est indispensable à son existence. Les taxes de consommation sur les denrées alimentaires, les boissons hygiéniques, les objets de première nécessité doivent disparaître. Ce n'est point par des palliatifs, par des remanie-

ments de taxes existantes que l'on peut remédier à la situation actuelle et établir l'impôt sur des bases démocratiques.

La réforme complète de notre système actuel, vieux de plusieurs siècles, s'impose.

La centralisation excessive dont souffre la France est trop puissante ; elle paralyse les forces vives du pays et, en même temps qu'elle augmente les charges du budget, elle empêche trop souvent la solution des affaires dans le sens des aspirations populaires. Les pouvoirs des conseils municipaux et des conseils généraux doivent être débarrassés des entraves qui les entourent. Je voterai toutes les lois qui auront pour effet d'accroître leur puissance et leur activité.

L'action de l'État sur les compagnies de chemins de fer, sur les mines, sur la Banque de France, doit être vigoureusement renforcée ; tous mes efforts tendront à faire profiter les travailleurs de ces forces sociales, qui devront nécessairement revenir un jour à la nation. Un contrôle actif devra spécialement être établi sur la gestion des compagnies de chemins de fer, afin de les obliger, d'une part, à réaliser les améliorations si vivement désirées par les populations et à assurer à leur personnel si intéressant une situation moins précaire et mieux en rapport avec les services rendus, et, d'autre part, à diminuer le fardeau sans cesse croissant que nous impose le régime des conventions.

Je voterai les lois sociales ayant pour but l'amélioration du sort des travailleurs, des petits employés, des instituteurs, des douaniers, des facteurs, des gardes forestiers, des cantonniers, des inscrits maritimes, etc. Je voterai l'élévation du chiffre des petites retraites, la loi sur les retraites ouvrières, la suppression du régime des prestations en nature, la loi sur l'hygiène du travail et les habitations ouvrières, la loi organisant l'assistance publique dans les campagnes, en un mot, toutes les lois humanitaires qui, sous l'égide de la République, conduiront les classes laborieuses, complètement et définitivement émancipées, à la réalisation de leurs revendications légitimes.

Citoyens,

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je serai le mandataire de toutes les communes de l'arrondissement de Céret, sans préférence d'aucune sorte. Vous en avez pour garant mes votes au Conseil général. Je prends l'engagement formel de ne jamais porter atteinte aux droits acquis par les chefs-lieux d'arrondissement et de canton et, au contraire, d'aider de toutes mes forces à leur prospérité. En agissant ainsi, j'obéirai aux sentiments de toute ma vie et je resterai fidèle à mon ardent désir de voir unies dans une même communauté les patriotiques populations de la montagne et du littoral de notre cher arrondissement.

Vive la République !

Jules PAMS.

1re circonscription de PERPIGNAN.

M. Édouard ROLLAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Discours-programme de M. E. Rolland.

Le citoyen Édouard Rolland remercie les électeurs du canton Ouest d'être venus si nombreux entendre ses explications. Il compte sur la bienveillance de l'auditoire pour lui rendre la tâche plus facile.

« Arrivé, dit-il, au terme de ma mission, au moment de l'ouverture de la période électorale, convaincu d'avoir consciencieusement rempli mon mandat, j'ai cru de mon devoir de me présenter devant vous et de vous rendre compte de mes actes. Vous jugerez, vous apprécierez et vous direz, le 20 août, par vos votes, si j'ai mérité votre confiance et si j'ai fait mon devoir. (*Applaudissements.*)

Le programme économique.

« Mon programme de 1889, avec lequel j'ai été élu, poursuit le citoyen Rolland, comprenait deux parties : la partie économique et la partie politique. Parlons d'abord de la partie économique :

« Il y a quatre ans, nous étions tous des protectionnistes acharnés, bien décidés à empêcher la concurrence étrangère. Nous le sommes encore aujourd'hui. Je n'ai pas besoin de vous dire, jour par jour, de quelle façon j'ai voté, vous avez pu suivre quotidiennement, dans les journaux, votre représentant, dans l'accomplissement de son mandat. Vous savez donc la part qu'il a prise à défendre les idées de protection en honneur en Roussillon.

« Vous n'ignorez pas, citoyens, que la lutte a été chaude. Nous avions affaire à des adversaires redoutables, soutenus par une presse fortement organisée. Toutes les questions concernant le tarif douanier ont été longuement débattues, article par article ; il a fallu combattre avec opiniâtreté pour arracher les droits protecteurs à nos ennemis les libre-échangistes. Grâce à notre fermeté, à notre énergie, à notre vigilance, nous avons obtenu un peu plus que ne nous donnait le tarif du Gouvernement.

« J'ai aidé de toutes mes forces à obtenir ce résultat et, si nous n'avons pas obtenu davantage, ce n'est pas de ma faute. J'ai pris part à la discussion du tarif douanier et j'ai fortement insisté, à la tribune, pour obtenir des droits protecteurs plus élevés en faveur des produits du Roussillon. (*Applaudissements.*)

« Malgré leur défaite, les libre-échangistes n'ont pas désarmé. Ils sont toujours à l'affût, profitant de toutes les occasions. Ils ont essayé de faire voter le traité franco-suisse. C'était une façon d'ouvrir une brèche par où serait bientôt passé le tarif douanier. On demandait aujourd'hui d'abaisser les droits sur les tissus, on l'aurait demandé le lendemain pour les vins. Toujours fidèles au poste nous avons vu la manœuvre et nous l'avons déjouée. Vous savez que je n'ai pas hésité à monter à la tribune pour demander le rejet du traité franco-suisse, qui a été repoussé.

« Nous avons ainsi enlevé au Gouvernementet aux li bre-échangistes le désir de revenir à la charge. Au point de vue de la protection douanière de la France, je puis le dire hautement, j'ai fait tout mon devoir; j'ai fidèlement tenu mes promesses. » (*Bravos prolongés.*)

Le programme politique.

Le citoyen Édouard Rolland continue ainsi :

« Au point de vue politique, on connaît mon passé. J'ai toujours été un fidèle soldat de la démocratie et nul ne me contestera ma qualité de républicain.

« En 1889, nous étions cinq candidats. Tous avaient des étiquettes plus ou moins ronflantes, moi je n'en ai pas voulu. Je me suis contenté de me dire : candidat républicain, tout court. J'ai déclaré que je serai radicalement républicain, que je serai socialiste par mes votes et non par des épithètes. On a vu que j'ai tenu parole. (*Applaudissements répétés.*)

« Je serai toujours avec ceux qui vont continuellement en avant dans la voie du progrès. J'ai pu lire, dans des journaux locaux, que c'était, de ma part, une tactique de marcher avec le parti avancé. De cette façon, disait-on, je pouvais conserver les opportunistes et amadouer les socialistes.

« C'est vouloir me faire jouer une comédie indigne de mon caractère, indigne d'un honnête homme. (*Applaudissements.*)

« Jamais je ne servirai mes adversaires contre mes amis; jamais je ne tromperai personne. Si j'ai voté avec les députés les plus avancés de la Chambre dans les diverses questions politiques, si j'ai voté les réformes sociales, c'était pour satisfaire ma conscience, pour satisfaire mes aspirations, mes idées, mes convictions et je voterai toujours ainsi. » (*Applaudissements.*)

Le programme.

Le citoyen Édouard Rolland aborde l'exposé de son programme :

« Le programme économique, dit-il, reste toujours le même. Je prends l'engagement formel de persévérer dans la défense des intérêts de notre pays, car nous ne tarderons pas à être attaqués. Ce n'est pas ici, en Roussillon, que l'on me demandera de me départir de mon rigorisme protectionniste. La France était, jusqu'ici, une vache à lait que les nations étrangères étaient habituées à traire depuis un temps trop long. Cette situation a cessé. Il ne faut pas qu'elle se renouvelle. Les calamités qui se sont abattues sur nous, les maladies qui

déciment nos magnifiques vignobles, et qu'il faut combattre à grand renfort d'argent, ne nous permettent plus d'être généreux.

« Nos vins restent invendus dans nos caves ou se vendent à vil prix. Il ne faut donc pas encore les déprécier davantage en ouvrant la porte à la concurrence étrangère. Au contraire, cette porte doit rester fermée et nous devons voir si, à l'intérieur, en faisant la guerre aux vins artificiels, en faisant supprimer les droits d'octroi, en dégrevant de toutes les charges les boissons hygiéniques, il ne nous sera pas, enfin, possible d'assurer à nos excellents vins un écoulement facile à des prix rémunérateurs.

« Le programme économique reste donc ce qu'il était. Il faut toujours lutter pour le protectionnisme et, si on demande même une augmentation du tarif protecteur, eh bien! j'en suis. (*Applaudissements.*)

« Je n'éprouve pas d'embarras sur le programme politique. Je soutiendrai toujours les revendications ouvrières, les réformes de l'impôt, des frais de justice, des droits de succession, je pousserai à l'étude des questions sociales.

« Vous savez que, dans la Chambre dont les pouvoirs viennent d'expirer, une minorité de députés avancés, dont je m'honore de faire partie, s'est acharnée à faire voter des lois tendant à améliorer le sort des ouvriers. Quelques-unes ont abouti, comme celles sur le travail des femmes et des enfants employés dans l'industrie, sur les accidents dont les ouvriers sont victimes, sur l'assistance obligatoire des ouvriers.

« Quelques autres de ces lois ouvrières ont été amendées par le Sénat. D'autres, enfin, sont restées sur le chantier, comme celle sur l'assistance dans les campagnes qu'il faudra reprendre d'arrache-pied, car les ouvriers agricoles de nos villages ont droit à toute notre sollicitude comme les ouvriers de l'industrie. Quelque costume qu'il porte, quelque travail qu'il fasse, quelque point du territoire qu'il habite, l'ouvrier a droit à notre protection.

« Aussi, je n'hésiterai pas à voter toutes les réformes qui seront proposées en sa faveur. Il faut aller toujours de l'avant, car le progrès est incessant dans toutes les branches de l'activité humaine, et il faut mettre la législation en harmonie avec ces progrès.

« C'est vers les réformes que doit se porter l'effort de quiconque se dit républicain, car la République et le progrès doivent être toujours unis. La République doit marcher sans cesse en avant, car, sans cela, ce ne serait pas la République. Je le dis hardiment, on ne peut pas être républicain sans être socialiste. (*Applaudissements prolongés.*)

« Parmi les réformes capitales, que le peuple attend avec le plus de juste impatience, est celle de l'impôt. Un groupe parlementaire, d'abord très restreint et qui est devenu très nombreux, dont j'ai fait partie dès le début, s'est mis à étudier consciencieusement la réforme de l'impôt sous toutes ses faces, et, de ses délibérations, est sorti un projet, que j'ai travaillé à élaborer, et qui est connu sous le nom de projet Maujan.

« Ce projet considérable comprend un ensemble de réformes utiles (parmi lesquelles se trouvait en principe la réforme des boissons venue en discussion et qui a malheureusement échoué), qu'il est indispensable de voter : il faut une nouvelle évaluation de la propriété bâtie, (un grand nombre de maisons et de

propriétés ayant perdu de leur valeur et payant les mêmes impôts qu'au temps de la prospérité), la réforme du cadastre, l'impôt sur les propriétés de luxe, sur le revenu, etc. »

Le citoyen Rolland donne des explications très claires sur ces diverses réformes, ainsi que sur la réduction des frais de justice, trop onéreux jusqu'ici, et sur l'extension de la compétence des juges de paix.

Incident.

M. Parès, représentant de commerce, ancien professeur d'anglais à Saint-Louis-de-Gonzague, interrompt l'orateur au sujet de la nouvelle évaluation des propriétés bâties qu'il réclamait pour faire payer les riches et dégrever les pauvres.

« Si la République, dit M. Parès, n'a pas trouvé le temps d'évaluer contre les riches, elle a évalué contre les miséreux (*Applaudissements*). Elle l'a fait contre les œuvres religieuses qui se dévouent aux pauvres, les petites sœurs, les sœurs de l'Assomption... (*Protestations. Huées, cris :* A bas les calotins !) Les catholiques, poursuit M. Parès, ont toujours fait des œuvres généreuses. (*Long tumulte.*)

« Le citoyen Rolland répond que M. Parès met sur le compte de la République toutes les mauvaises choses qui existent. Il a tort, car la plupart des lois qui nous régissent ont été faites par les monarchies.

« Elles sont mauvaises pour la plupart. Aussi, la République s'occupe tous les jours de les améliorer. (*Applaudissements.*)

« En ce qui concerne les miséreux, que vous accusez les républicains d'oublier, poursuit le citoyen Rolland, je vous ferai observer qu'un amendement, que j'ai signé avec plusieurs de mes collègues, parmi lesquels sont Edmond Bartissol, Escanyé et Emile Brousse, a été déposé à la Chambre, tendant à réduire de 50 pour 100 les cotes sur les petites propriétés ayant moins d'un hectare. Cet amendement a échoué, ayant rencontré une opposition inconcevable... »

Le citoyen Émile Brousse : « Chaque fois que les républicains proposent des réformes, la droite vote contre. » (*Applaudissements redoublés.*)

Le citoyen Rolland : « La République aura eu l'honneur d'entreprendre les réformes depuis longtemps réclamées par le peuple. Vous vous êtes fait, monsieur Parès, l'avocat éloquent des associations religieuses. Eh bien, voici ma façon de penser sur leur compte : Je suis juste, parce que je suis républicain. Aussi, je demande qu'on leur applique le droit commun. (*Longs applaudissements.*)

« Ainsi, parlons, si vous le voulez, des biens de mainmorte. Les congrégations reçoivent des dons, achètent rarement et ne vendent jamais rien. Un pauvre diable perd son père, il doit payer, pour hériter du patrimoine, de forts droits de succession. Un congréganiste mourait : la communauté ne payait aucun droit de succession. On a fait cesser cet abus.

« C'est cela, peut-être, qui vous indigne. Tant pis pour vous. C'est cela que nous maintiendrons. (*Triple salve d'applaudissements. Pendant quelques minutes la salle entière acclame le citoyen Rolland.*)

La revision et les ralliés.

L'orateur poursuit :

« Toutes les branches de l'impôt sont susceptibles d'être modifiées, pour les faire concorder avec l'esprit de justice qui doit être la base des institutions républicaines.

« Malheureusement, quelques-unes de ces réformes sont arrêtées par le Sénat, et ici j'arrive à une question importante : La revision.

« En 1889, tous les candidats étaient revisionnistes. Je l'étais aussi, mais apparemment d'une autre façon que les royalistes. Ceux-ci réclamaient la revision afin de pouvoir mettre en cause, dans un congrès, la forme du gouvernement et profiter d'une surprise pour glisser, à la tête de la nation, un monarque de leur choix.

« De cette revision, moi je n'en veux pas. C'est une duperie. Je ne consentirai jamais à ce qu'on remette en cause l'existence de la République, que je place au-dessus de tout, car la République est le gouvernement naturel d'une démocratie. Elle nous a assez coûté pour l'avoir, nous ne la laisserons pas escamoter par surprise. (*Applaudissements.*)

« Je veux la revision, en ce qui concerne la modification des attributions du Sénat, qui a les mêmes pouvoirs que la Chambre au point de vue législatif, ce qui ne doit pas être.

« Le Sénat a laissé en panne des lois mûrement étudiées au Palais-Bourbon. Il en a amputé d'autres et les a rendues informes, comme la réforme des boissons.

« J'admets que le Sénat puisse donner des conseils, faire des observations. Mais lorsqu'une loi aurait été votée par la Chambre pendant deux fois, malgré les remontrances du Sénat, elle devrait être exécutoire. En matière de finances, la Chambre devrait aussi toujours avoir le dernier mot. En résumé, je voudrais rogner les ongles du Sénat, pour ne pas être exposé à ses coups de griffe. (*Rires et applaudissements.*)

Parlant ensuite de l'évolution des ralliés, le citoyen Édouard Rolland dit :

« Il y en a qui accueillent les ralliés à bras ouverts. D'autres, comme M. Dupuy, disent qu'ils ne sont pas des ralliés, que ce ne sont que des résignés. Pour moi, je ne vais pas si loin parce que je ne crois pas à leur résignation. Ce sont des loups déguisés en bergers, qui, fatigués de rester impuissants dehors, ne seraient pas fâchés d'entrer dans la maison pour y apporter le trouble.

« Vous les voyez, ils demandent de modérer les lois scolaire et militaire, c'est-à-dire, en termes plus francs, leur non application. Or, la loi scolaire et la loi militaire sont l'honneur et la force de la République, et, loin d'y renoncer, j'estime que nous devons les appliquer encore plus vigoureusement. (*Applaudissements.*)

« Ces ralliés vont vite en besogne. Ils se disent républicains depuis quelques jours seulement et voudraient déjà que nous les placions à la tête du parti, dans toutes les hautes fonctions.

« Mais, je ne suppose pas qu'au régiment ce soit parmi les recrues que l'on

prenne les gradés. S'ils veulent un grade, qu'ils donnent d'abord des preuves de leur sincérité, qu'ils gagnent la confiance des électeurs et ceux-ci leur donneront des galons. (*Applaudissements.*)

« Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que je professe. Je garderai toujours, si je suis réélu, la même attitude. Je défendrai avec la même opiniâtreté, le même dévouement, la même énergie, les intérêts du département, et, en particulier, ceux de la première circonscription de Perpignan.

« Je serai toujours au premier rang pour défendre la République et les réformes sociales. Voilà ce que j'avais à vous dire. Si vous êtes contents de moi, vous le direz au 20 août. Convaincu d'avoir fait tout mon devoir, j'attends votre réponse avec une entière confiance. » (*Applaudissements prolongés.*)

Le discours du citoyen Édouard Rolland a été écouté avec beaucoup d'attention. Son langage ferme et énergique a produit une profonde impression sur l'auditoire,

Reconnu exact : E. ROLLAND.

2e circonscription de PERPIGNAN.

M. Émile BROUSSE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

J'ai supporté, pendant la période électorale, toutes les injures et toutes les diffamations, parce que je comptais sur le souvenir de mes compatriotes, dont j'avais souvent défendu les intérêts à la tribune.

Je n'ai pas voulu me jeter dans la mêlée des concurrents qui m'attaquaient avec virulence ; je n'ai pas voulu porter contre qui que ce soit la moindre accusation.

Je croyais que le bon sens public ferait promptement justice du tumulte organisé avec audace et des calomnies répandues à profusion.

De nombreux citoyens ne se sont pas prononcés et m'ont mis en ballottage pour un bien petit nombre de voix.

Je suppose que ma longue hésitation à accepter une candidature si contraire aux intérêts de ma famille a refroidi le zèle de beaucoup de mes amis.

On a fait croire que je voulais me faire prier, tandis que je cédais aux sollicitations réitérées des élus de la circonscription, dans le seul intérêt de la viticulture menacée.

On a menti en disant que je ne voulais pas remplir mon mandat avec dévouement ; mes déclarations ont été falsifiées sans vergogne.

Je donne ma parole d'honneur que je n'ai accepté la candidature que pour soutenir la lutte suprême contre la concurrence des vins espagnols, avant le 31 décembre, époque à laquelle l'Espagne cherchera à obtenir l'abaissement des tarifs ou devra rompre complètement avec notre pays.

Quant à mon mandat, je le remplirai comme je le faisais avant l'ouverture de la période électorale. Je conserverai mon titre d'avocat, ainsi que d'autres conserveraient leur titre d'ingénieur ou d'architecte, pour des occasions exceptionnelles.

Tous mes votes, depuis douze ans, sont essentiellement radicaux et socialistes ; personne n'a osé les attaquer. Que me reproche-t-on ?

Mon nom n'a jamais été avili dans le scandale de Panama ; j'ai reçu les éloges de tous les journaux pour mon attitude droite et loyale, comme rapporteur général de l'enquête Wilson. Les accusations anonymes portées contre ma dignité ont été démenties par le rapporteur, M. Philipon, et par M. Desmons, président de la Commission d'enquête. Je n'ai aucune responsabilité à subir.

On a soulevé contre moi la haine de certains travailleurs en prétendant que je les opprimais. Les communes du Soler et de Trouillas ont protesté avec indignation, dans le vote de dimanche dernier, contre ces dires volontairement mensongers.

J'arrive le premier de tous les candidats, avec une majorité considérable. Qu'espère-t-on en formant contre moi une alliance sans nom ? Veut-on me décourager et m'éloigner de mon devoir ?

Ma candidature n'est plus la mienne.

Elle appartient au parti républicain, qui désire le progrès par les réformes politiques et sociales.

Elle appartient à tous les viticulteurs qui demandent des lois de protection contre la fabrication des vins artificiels et qui veulent l'écrasement de l'importation étrangère.

Elle appartient aux commerçants, aux ouvriers, aux travailleurs, qui ne peuvent rien sans le relèvement dans la production roussillonnaise et dont le sort est lié à celui des viticulteurs.

Au lieu de faillir, je sens en moi une force nouvelle. Mes douze années de services rendus au pays natal me donneront le courage d'aller partout où cela serait nécessaire pour fouler aux pieds la calomnie et pour démasquer les coalitions réactionnaires.

Quand on a devant soi la tourbe de Catilina, perdue de dettes et chargée de vices, on doit marcher contre elle pour défendre la République.

Vive la République !

Émile BROUSSE, député sortant,
Président du conseil général.

Circonscription de PRADES.

M. F. ESCANYÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il y a deux ans et demi, après l'élection de M. Édouard Vilar au Sénat, vous m'avez confié le mandat de vous représenter à la Chambre des députés.

Je vous en ai été très reconnaissant.

Aujourd'hui, je viens avec confiance vous demander le renouvellement de ce mandat.

Vous me connaissez depuis longtemps. Vous avez toujours vu en moi un démocrate sincère, un disciple fervent des principes de 1789, qui, dans tous les actes de sa vie politique, s'est inspiré de sa foi républicaine et de son dévouement à nos institutions.

Je me suis attaché à représenter aussi fidèlement que possible l'opinion de la grande majorité des électeurs républicains de l'arrondissement. Toutes les fois, en effet, que j'ai eu à me prononcer sur une question importante, je me suis demandé ce que pensait et ce que ferait cette majorité.

Les besoins et les aspirations de l'arrondissement n'ont jamais cessé de me préoccuper. Je me suis fait leur interprète auprès des pouvoirs publics, et j'ai servi tous les intérêts légitimes, dans la mesure du possible.

Mais il est une mission plus haute encore pour les représentants de la nation ; elle consiste à contrôler la direction de la politique générale, extérieure et intérieure, ainsi qu'à participer à l'élaboration des lois.

A cet égard, je ne puis vous donner ici qu'un aperçu des travaux de cette législature.

La dénonciation des traités de commerce et le tarif général des douanes ont été son œuvre principale. Ces lois douanières, protectrices du travail national, agricole ou industriel, sont la conséquence des vœux réitérés du pays.

L'expérience seule pourra démontrer si les lois sur le crédit agricole et populaire, qui viennent d'être adoptées par la Chambre des députés, seront de nature à remédier d'une manière sensible aux souffrances de l'agriculture. Il appartient maintenant au Sénat de se prononcer.

La sollicitude du Parlement pour les ouvriers des villes et des champs s'est manifestée par de nombreux projets et propositions de loi, relatifs à l'assistance publique, ainsi qu'aux institutions de prévoyance et de secours. Plusieurs sont déjà définitivement adoptés. A ce point de vue, il reste encore beaucoup à faire.

Malgré les charges que l'intérêt supérieur de la défense nationale impose à

nos budgets, des dégrèvements très appréciables ont eu lieu, en ce qui concerne :

L'impôt foncier sur la propriété non bâtie;

Les frais de justice;

Et les transports des voyageurs et des denrées en chemin de fer.

La paix maintenue, nos protectorats consolidés, l'apaisement, qui se fait de jour en jour dans les esprits, au profit de la République, sont des résultats qui peuvent faire supporter quelques agitations passagères, dont aucune nation, d'ailleurs, n'est exempte. Les écarts de la liberté seront toujours moins nuisibles que le silence dégradant du despotisme.

Il serait téméraire de tracer un programme complet des travaux que devrait accomplir la législature nouvelle. On doit toujours faire la part de l'imprévu.

Mais je dirai, en quelques mots, ce que je pense et ce que je veux relativement à quelques points essentiels.

Il faut s'appliquer à maintenir la paix, sans oublier cependant que la patrie a été mutilée, en conservant, au contraire, le ferme espoir que les enfants qui en ont été détachés rentreront dans le giron maternel.

Pour ma part, je ne consentirai point à affaiblir notre puissance militaire, car, indispensable, le cas échéant, pour la défense matérielle du territoire, elle nous donne à tout instant une action morale considérable dans toutes les questions qui s'agitent en Europe et dont la solution importe à nos intérêts ; elle nous aide à faire respecter notre pavillon sur les mers et à protéger nos nationaux dans le monde entier.

Je veux que tous les dégrèvements qui seront possibles soient opérés au profit de l'agriculture.

Une nouvelle réduction des tarifs de chemins de fer, prévue par les conventions de 1883, et l'assurance nationale agricole contre les fléaux atmosphériques, question pleine d'actualité, dont l'utilité apparaît de plus en plus à tous les yeux, seraient pour les campagnes un véritable bienfait.

Quant aux réformes sociales, elles ont toujours éveillé en moi la plus vive sollicitude lorsqu'elles ont eu pour but de répartir l'impôt d'une manière plus équitable, et de poursuivre cette œuvre de justice et de solidarité qui doit réaliser de plus en plus les principes de notre grande Révolution.

Je resterai fidèle aux réformes proposées par la commission Maujan, dont je fais partie.

A l'égard des questions de personne, je suis et serai toujours conciliant. Aujourd'hui, les institutions républicaines sont presque unanimement acceptées. Je n'ai pas oublié cependant ce que me disait le regretté Pierre Lefranc : « Ouvrons à deux battants la porte de la République, mais gardons-nous d'en livrer les clefs à l'ennemi de demain. »

Dans la sphère des intérêts locaux, je me bornerai à rappeler que nous supportons, comme département frontière, des charges très lourdes, et qu'il serait juste que l'État nous accordât, à titre de compensation, certains avantages : des garnisons, des routes stratégiques et des achats de chevaux.

Chers concitoyens,

Le sentiment de mes devoirs, mon attachement à la République, mon affection pour la grande patrie, la France, et pour ma petite patrie, le département des Pyrénées-Orientales, m'ont rendu facile l'exercice d'un mandat qui, consciencieusement rempli, exige, à raison de ses occupations multiples, parfois pénibles, beaucoup de zèle, d'attention et d'assiduité.

Si vous me faites l'honneur de m'élire de nouveau, je serai demain ce que j'étais hier, ce que je suis à présent : un enfant du Roussillon et du Conflent, dévoué à ses compatriotes et à la République.

Vive la République !

F. ESCANYÉ, député.

RHIN (HAUT-)

Territoire de BELFORT.

M. Armand VIELLARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers compatriotes,

C'est avec confiance que je viens solliciter vos suffrages.

A l'heure actuelle, les élections doivent être l'expression du désir de la nation. J'accepte donc franchement la République comme forme de gouvernement, sous la réserve, bien entendu, qu'elle soit libérale, tolérante, ouverte à tous, et non l'œuvre de sectaires.

Je demanderai toujours :

Une administration impartiale et paternelle ;

La liberté de conscience et la paix religieuse ;

L'amélioration, par de sages et prudentes réformes, du sort de la classe ouvrière ;

La protection contre la concurrence étrangère de notre agriculture trop délaissée, de notre industrie et du travail des ouvriers français ;

Les libertés municipales plus étendues ;

L'économie dans les finances ;

Enfin, je veux une République honnête, qui se montre par-dessus tout soucieuse des droits et des intérêts de tous les citoyens.

A l'extérieur, je veux que le drapeau national, le drapeau tricolore, à l'abri duquel nous pouvons tous être appelés à combattre un jour, soit respecté, et ce n'est que par notre union qu'il nous sera possible d'y arriver avec succès.

Vive la France ! Vive la République !

Armand VIELLARD,
ancien député.

RHONE

1re circonscription de LYON.

M. BURDEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Appel du Comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement, reconnu exact par M. Burdeau.

Citoyens,

La question que le pays va avoir à résoudre, par son suffrage souverain, dans les prochaines élections législatives, est une question simple, mais capitale pour l'avenir de la République.

Il ne s'agit plus seulement, comme par le passé, de défendre le principe des institutions républicaines, qu'aujourd'hui aucun parti n'ose contester ouvertement. Il s'agit de faire produire à ces institutions tout ce que le peuple est en droit d'en attendre pour l'accomplissement des progrès sociaux qui doivent lui préparer de meilleures destinées.

La précédente Chambre, après avoir réalisé, sous l'impulsion de l'opinion publique, une œuvre utile, en achevant la défaite du boulangisme, en dégrevant l'impôt foncier, les frais de justice et la grande vitesse, en supprimant le budget extraordinaire de la guerre, est retombée trop tôt dans les crises ministérielles et dans une politique de coalitions funeste aux réformes. Ce qui lui a manqué, ce qu'il importe de donner à la Chambre nouvelle, c'est une majorité compacte, formée exclusivement de républicains éprouvés, résolue à constituer et à faire vivre un gouvernement qui soit entre ses mains l'instrument des réformes réclamées par la majorité du pays.

Le programme de ces réformes, vous le connaissez, citoyens, il a toujours été le vôtre. Il comporte, en ses traits essentiels : le maintien des libertés publiques si péniblement conquises ; l'élargissement des franchises départementales et municipales ; l'amélioration du mécanisme constitutionnel par la prédominance du suffrage universel ; l'émancipation totale de la société civile à l'égard de toute église ; l'égalité de tous devant les charges militaires, comme devant

les charges de l'impôt,qui doit devenir proportionnel aux ressources de chacun; le développement des institutions sociales, écoles, syndicats, retraites, etc., propres à seconder le travailleur luttant pacifiquement pour améliorer son salaire et les conditions de son travail,propres aussi à l'aider dans ses efforts pour se garantir contre les tristes effets de la maladie et de la vieillesse.

Déjà, plusieurs points de ce programme ont été réalisés. Il est temps, enfin, d'aborder la mise à exécution des parties jusqu'ici ajournées.

Parmi les progrès les plus urgents à obtenir à l'heure présente, se place d'abord la revision des impôts comprenant : la refonte des contributions directes et, d'abord, de la personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes dans le sens de taxes calculées sur les revenus des contribuables; la réforme des droits d'enregistrement, qui doivent devenir des impôts proportionnels sur les capitaux; l'allègement des taxes de consommation, la réforme de l'impôt des boissons et des octrois.

Mais ce qui devra être l'œuvre caractéristique de la prochaine législature, c'est la constitution des retraites pour les travailleurs, et la mise en pratique de cette devise fraternelle : Aide-toi, la République t'aidera. Pour assurer son concours efficace aux sociétés de secours mutuels et de retraites à tous les travailleurs prévoyants, l'État devra sans doute s'imposer des sacrifices; ses finances, gérées avec parcimonie sur d'autres points, n'en seront pas plus affaiblies qu'elles ne l'ont été par les dépenses si grandes, mais si fécondes, de l'enseignement primaire.

Quant à notre politique extérieure, si elle doit demeurer pacifique, si elle doit tendre à la reprise de nos relations d'affaires, dont l'activité a été compromise par la rupture des traités de commerce, elle doit aussi devenir de plus en plus vigilante et ferme pour la défense de tous nos droits, aussi bien vis-à-vis des puissances européennes que dans les colonies; elle doit enfin devenir digne d'une grande nation consciente de sa force reconstituée.

Citoyens,

Pour mener à bien ces réformes, pour pratiquer cette politique, pour continuer, en un mot, la réalisation de votre programme de 1885 et de 1889, nous vous proposons de confier de nouveau, au nom de la première circonscription de Lyon, le mandat législatif au citoyen Burdeau.

Vous ne sauriez, à tous égards, choisir un meilleur représentant.

Dans l'accomplissement du mandat dont vous l'avez chargé aux dernières élections, le citoyen Burdeau a apporté, vous le savez, une activité infatigable, un dévouement sans réserve, une fidélité à toute épreuve. Ses brillantes qualités, sa remarquable éloquence, sa haute intégrité qui le place au-dessus de tout soupçon, lui ont rapidement gagné dans le Parlement, où il siège depuis huit ans, une légitime influence.

En 1890, c'est sur la désignation de ses collègues qu'il a été choisi pour aller représenter la France à Berlin. Peu après, il était élu par eux vice-président de la Chambre des députés. Plus récemment, comme ministre de la marine, il a montré dans la direction d'une expédition glorieuse pour nos armes une déci-

sion, une énergie auxquelles le vainqueur du Dahomey a su rendre un éclatant hommage. Deux fois rapporteur général, puis président de la commission du budget, il a, en outre, été chargé de rapports considérables qui ont donné la mesure de ses aptitudes et de sa puissance de travail. Toujours prêt à monter à la tribune pour faire face aux adversaires et aux calomniateurs du régime républicain, il s'est en toute circonstance conduit en bon serviteur de la démocratie, en patriote éprouvé, en homme de devoir et d'action n'ayant au cœur que le souci du bien public.

En lui accordant votre confiance, vous honorez votre circonscription, et vous manifesterez une fois de plus votre attachement à cette politique d'union des républicains, de stabilité gouvernementale, de progrès méthodique qui seule peut assurer le triomphe des réformes radicales.

Pour le Comité:

La Commission électorale.

2e circonscription de LYON.

M. J. CLAPOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ CENTRAL DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DU 2e ARRONDISSEMENT.

Mandat législatif adopté en réunion plénière, le 4 août 1893.

ARTICLE PREMIER. — Entreprendre la réforme de notre organisation administrative par la simplification des rouages. — La réduction au strict minimum de tous les emplois administratifs. — Suppression des sous-préfectures. — Étudier les voies et moyens pour arriver à la suppression des trésoriers-payeurs généraux. — Poursuivre la décentralisation, notamment par l'extension des pouvoirs des Conseils généraux et le développement des franchises municipales, qui doivent être aussi étendues que possible, dans la limite des intérêts généraux et du maintien de l'unité nationale.

ART. 2. — Réformer l'assiette de l'impôt, pour répartir avec plus de justice les charges sociales; étudier, notamment, l'établissement de l'impôt proportionnel sur le capital et le revenu; procéder à la revision du cadastre; augmenter les droits sur toutes donations ou dispositions testamentaires entre étrangers, et affecter exclusivement le produit de cette augmentation à l'amortissement de la

dette publique; poursuivre énergiquement la réforme de l'impôt sur les boissons.

ART. 3. — Développer les institutions de bienfaisance et de secours mutuels, les orphelinats laïques et les hospices pour les infirmes et les invalides du travail. — Créer une caisse nationale de retraite obligatoire pour tous les citoyens.

ART. 4. — Poursuivre la laïcisation complète de toutes les institutions publiques, de quelque nature qu'elles soient; la restitution à l'État des biens de mainmorte, à charge par l'État de les attribuer aux communes intéressées; la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État. — Demander le vote d'une loi générale sur les associations.

ART. 5. — Organiser rapidement l'enseignement professionnel, créer des écoles de commerce et d'agriculture, assurer la gratuité des hautes études aux enfants du peuple reconnus aptes, après concours, et mettre l'enseignement chimique à la hauteur des connaissances du jour, dans toutes les écoles de l'État.

ART. 6. — Poursuivre la réorganisation judiciaire, et plus spécialement diminuer les délais et frais de justice, étendre la compétence des juges de paix; restreindre le nombre des tribunaux et reviser l'instruction criminelle.

ART. 7. — Créer des chambres consultatives du travail et de l'agriculture, analogues aux chambres de commerce.

ART. 8. — Apporter la plus stricte économie dans le vote du budget et des crédits supplémentaires.

ART. 9. — S'inspirer de la liberté des échanges et des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, dans les traités internationaux; réclamer la revision des tarifs des douanes et des chemins de fer; demander la revision de la loi sur les brevets, dans le sens le plus favorable à l'industrie nationale.

ART. 10. — Assurer à la France les bénéfices qui doivent résulter des sacrifices qu'elle a faits pour ses possessions coloniales. Créer une école consulaire.

ART. 11. — Se rallier à une revision largement démocratique de la Constitution, notamment en ce qui concerne le mode de recrutement, les attributions financières et l'initiative parlementaire du Sénat.

ART. 12. — Interdire le cumul des fonctions rétribuées et des fonctions électives, interdire aux membres du Parlement de siéger dans le conseil des sociétés financières. Demander le vote obligatoire légal.

ART. 13. — Proclamer en toutes circonstances ce principe formel que les ministères ont pour devoir de ne se retirer que devant la majorité des voix républicaines.

ART. 14. — Demander énergiquement que tous les fonctionnaires de l'État aient fait leurs études dans les établissements de l'État; demander l'inspection par l'État des établissements religieux, quels qu'ils soient.

ART. 15. — Réclamer le renouvellement partiel de la Chambre. Enfin, l'élu ne pourra voter par procuration que lorsqu'il sera retenu dans une commission. Il

devra s'inspirer, dans toutes les circonstances difficiles, des électeurs réunis en comité de circonscription.

La Commission électorale : Barbier, Bardet, Bardin, Brotonnière, Balthazar, Collomb, Fourrier, Georges, Hoffher, Héraud, Kemler, Morin, L. Thizy, Thomas, Tournier.

Vu : le candidat, J. CLAPOT.

3e circonscription de LYON.

M. C. GUICHARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis treize années consécutives, vous m'avez constamment honoré de votre confiance, et vos suffrages m'ont successivement envoyé au Conseil municipal de Lyon, par deux fois au Conseil général du Rhône, et, en dernier lieu, à la Chambre des députés.

Par le fait de l'ouverture de la période électorale, vous avez été invités à user de votre droit d'apprécier la conduite tenue par votre élu au cours de la législature, et l'occasion vous est fournie de déclarer s'il a bien rempli ses engagements et interprété fidèlement, par ses votes, les aspirations et les volontés exprimées et contenues dans le programme dont vous lui aviez confié non seulement la défense, mais aussi avec la charge d'en poursuivre la réalisation dans la mesure du possible.

Donc, dimanche prochain, votre vote dira si le candidat mérite toujours, — oui ou non, — la confiance de ses concitoyens.

J'aurai le devoir d'attendre ce verdict avec calme, avec dignité. Si vous pensez, avec beaucoup d'électeurs, que le concours de mon dévouement puisse être encore utile et profitable à l'affermissement de la République et au triomphe de la démocratie, je le mets tout entier et sans aucune réserve à votre service.

J'estime qu'entre nous ce n'est pas le cas de vous obliger à la lecture fatigante d'une longue profession de foi. Ma vie tout entière, d'un bout à l'autre, n'est-elle pas une profession de foi suffisante pour vous édifier à tous égards ?

Vous savez bien que je suis de ces républicains de race qui se sont imposé le devoir de répandre et de faire pénétrer dans la conscience publique les principes de la solidarité sociale, base même des institutions républicaines. La République, en effet, ne se doit et ne se peut comprendre que comme un ensemble d'institutions incessamment perfectibles destinées à donner à chacun plus de justice, plus de bien-être intellectuel, plus de bien-être matériel.

Vous savez bien que je suis acquis à toutes les améliorations susceptibles de contribuer au développement des institutions destinées à venir en aide aux invalides de l'industrie, et ayant pour but d'assurer une retraite aux soldats de l'armée du travail.

Vous savez aussi que je ne suis pas pour la politique du Tout ou Rien. Une expérience déjà vieille et qu'un républicain n'a pas le droit d'oublier m'a appris que les partisans de cette politique-là sont les meilleurs préparateurs de toutes les réactions, et, en tous cas, les promoteurs inconscients des Césars d'aventure.

Je veux le progrès sans arrêt et sans recul, la grandeur et la prospérité de la France; je suivrai et aiderai toujours ceux qui iront vers ce but.

Telles sont les grandes lignes du programme politique et social dont je n'ai cessé un seul instant de poursuivre la réalisation.

S'il faut rentrer dans le rang, je n'en éprouverai aucune déception ; j'y rentrerai l'âme fière, comme il convient à un républicain de 1848, comme il convient à un condamné des commissions mixtes, d'exécrable mémoire ; j'y rentrerai le front haut, avec la satisfaction du devoir loyalement et consciencieusement accompli, avec la satisfaction des services rendus à mon pays et à mes concitoyens.

Salut et fraternité.

C. GUICHARD, ancien adjoint du 3e arrondissement (1881-1883), ancien vice-président du Conseil général (1883-1892), ancien administrateur des hospices, député sortant de la 3e circonscription.

Mes chers concitoyens,

Avant que vous ne déposiez votre bulletin de vote, dimanche prochain 3 septembre, et, m'en référant à mes précédentes déclarations à l'occasion du scrutin du 20 août, je crois devoir, suivant ma promesse, compléter ainsi qu'il suit ces déclarations :

Travailleur obstiné, profondément dévoué aux intérêts de la démocratie, j'ai toujours défendu avec ardeur la cause des petits et des faibles; j'ai dépensé à leur service, sans compter, tout ce que j'ai eu de force et de résolution, et mon dévouement ne leur pas été sans utilité. Je continuerai de consacrer tous mes efforts à ce qui peut assurer la grandeur de la patrie et le bonheur de nos semblables : — l'œuvre de ma vie tout entière.

Depuis que j'ai l'âge de raison, je n'ai cessé de combattre toutes les tyrannies, d'où qu'elles viennent, quels que soient les noms sonores dont elles se parent.

Je suis l'adversaire résolu de tous les semeurs de désordres : de ceux surtout qui exaltent nos concitoyens par des excitations au moins excessives, à propos de revendications souvent très légitimes, mais souvent aussi trop incomplètement, trop hâtivement étudiées.

Au risque de faire courir de graves dangers au régime républicain, ils provoquent aux excès les plus regrettables, et, paraphrasant la formule prussienne par excellence : « La force prime le droit ! », ils s'appliquent à soulever des révoltes irréfléchies avec cette autre formule trompeuse : « Vous êtes le nombre, vous êtes la force, vous êtes le droit ! » — Eh bien non ! C'est le droit qui prime la force ! Un vieux républicain doit avoir le courage de le dire.

C'est précisément en vertu de cette formule brutale : « La force prime le droit ! » que les forbans du 2 décembre emprisonnèrent et firent condamner par les commissions mixtes, d'exécrable mémoire, des milliers de citoyens, coupables d'avoir essayé de défendre le droit contre la force !

Ils semèrent sans merci, — les misérables, — le désespoir, la ruine, le deuil dans les familles. Ceux qui, comme moi, ont vu et subi ces choses ne permettront jamais aux imprudents de provoquer d'aussi funestes recommencements.

Ah ! mes chers concitoyens, vous qui avez quarante ou quarante-cinq ans, vous vous imaginez peut-être que la République, ainsi que les questions du salariat dans le travail, datent de votre naissance. Vous n'avez pas connu les temps où les ouvriers qui se groupaient, afin de maintenir les prix de main-d'œuvre et de résister à leur abaissement, étaient aussitôt poursuivis et condamnés à la prison pour délit de coalition !

Nous protestions alors avec la dernière énergie en face de ce régime d'inégalité flagrante, qui nous interdisait de nous défendre contre la tyrannie patronale de cette époque-là, et qui autorisait d'un côté ce qu'il condamnait de l'autre.

Depuis lors, pénétré par la pensée d'améliorer le sort des travailleurs, la solution de cette grave question du travail a été pour moi l'objet de recherches assidues, absolument convaincu, avec les meilleurs esprits, qu'il faut la résoudre de façon à donner de légitimes satisfactions à ceux qui souffrent et qui n'ont pas le temps d'attendre.

Aujourd'hui, tout n'est pas encore pour le mieux, à beaucoup près. Mais les droits sont égaux : avec l'aide des syndicats et de l'arbitrage, il devient maintenant très possible de résoudre pacifiquement et à l'amiable les différends entre le travail et le capital, pour peu qu'on veuille, de part et d'autre, y apporter une sincère bonne volonté.

Je considère donc comme les ennemis de la République ceux qui, au lieu d'apaiser les passions, faussent à dessein le bon sens des masses travailleuses ; ils cherchent, par de vaines promesses, à les tromper et à leur faire croire à la réalisation immédiate de théories qui sont un puissant appoint pour servir de prétexte aux plus funestes comme aux plus violentes réactions.

Vous les avez vus à cette dernière législature, ces agitateurs plus ou moins sincères, s'évertuer à égarer l'opinion publique par des démonstrations mensongères, par de furieuses attaques contre la République et contre la patrie ; puis, toujours, en définitive, tendre la main aux adversaires de tout progrès, chaque fois qu'il s'agissait de faire un pas en avant et de marcher résolument dans la voie des améliorations sociales.

Vous parlerai-je, en terminant, des intérêts matériels spéciaux à notre cher

troisième arrondissement? Non, car, vous le savez, personne n'en a pris la défense avec plus d'énergie, avec plus de persévérance que moi, depuis dix ans ?

Ce n'est pas aujourd'hui que cesserait ma ténacité à en poursuivre la solution favorable, au contraire, puisque le renouvellement de mon mandat me donnerait une nouvelle et plus grande autorité.

Salut et fraternité.

C. GUICHARD,
Ancien adjoint du 3e arrondissement (1881-1883),
Ancien vice-président du Conseil général (1883-1892),
Ancien administrateur des hospices,
Député sortant de la 3e circonscription.

4e circonscription de LYON.

M. MASSON,

Elu au 2e tour de scrutin.

(*N'a remis ni profession de foi ni programme.*)

5e circonscription de LYON.

M. COUTURIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyen et cher collègue,

Mon programme de 1893 est absolument le même que celui de 1889.

Il comporte, notamment, la suppression du budget des cultes, la suppression du Sénat, celle de la Présidence; la décentralisation au profit du département et de la commune; la réforme de la magistrature; celle de l'assiette des impôts et la suppression des emplois inutiles, tels que les sous-préfectures, les recettes particulières, les tribunaux devenus inutiles par leur peu d'importance, etc., etc. Mon programme, en un mot, est celui des républicains socialistes.

Ne m'étant que très peu occupé de mon élection, je n'ai aucune circulaire, aucune affiche à votre disposition.

Cordialement à vous,

COUTURIER.

Lyon, 24 mars 1894.

PROGRAMME DE 1889 VISÉ DANS LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

Mandat.

Le candidat de l'union des travailleurs socialistes s'engage, sur l'honneur, à travailler à la réalisation du mandat impératif suivant :

1. Revision de la Constitution actuelle, dans un sens démocratique, par une Constituante nommée à cet effet, ayant pour objet : Maintien de la République et réformes sociales en rapport avec cette forme de gouvernement. Abrogation des lois restrictives contre la souveraineté nationale, notamment : suppression du Sénat. Élaboration d'une loi portant déchéance immédiate contre tout élu votant en contradiction avec son mandat. Pénalités sévères contre toutes atteintes portées soit à la libre expression du suffrage universel, soit à la sincérité du vote. Peines infamantes édictées contre tout trafic du mandat.

Travail. — 2. Représentation officielle du travail dans le conseil du Gouvernement, par la création d'un ministère du travail. Réglementation légale du travail mécanique et manuel. Réformes urgentes des lois syndicales. Application rigoureuse de l'hygiène dans le travail industriel. Créations d'établissements pour les invalides du travail. Abrogation de la loi contre l'internationale des travailleurs.

Culte et instruction. — 3. Abrogation du Concordat. Instruction publique réellement laïque, professionnelle et gratuite à tous les degrés. Établissements d'orphelinats laïques et communaux.

Economie politique. — 4. Transformation des monopoles en services publics. Lutte énergique contre toute tendance au monopole commercial. Patentes progressives suivant le chiffre d'affaires. Abolition de tout impôt indirect.

Militaire. — 5. Égalité absolue du service militaire ; suppression des vingt-huit et treize jours.

Justice. — 6. Gratuité de la justice. Abolition de l'inamovibilité des juges ; extension du jury à toutes causes.

Administration. — 7. Autonomie des communes. Établissement de l'administration du département par le Conseil général. Réforme des rouages administratifs.

Le candidat s'engage en outre à se tenir constamment en communion d'idées avec le comité et à rendre compte de son mandat à ses électeurs, sur leur convocation, au moins deux fois par an.

Vu : le candidat, COUTURIER,
Conseiller municipal.

---

6 circonscription de LYON.

M. FLEURY-RAVARIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je viens solliciter l'honneur d'être votre mandataire à la Chambre des députés.

Lorsque les électeurs du cinquième canton m'ont choisi comme leur représentant au Conseil général, j'ai affirmé publiquement et avec la plus entière loyauté mes sentiments de dévouement absolu au Gouvernement de la République, que je sers, depuis huit années, dans les fonctions d'auditeur au Conseil d'État.

Je ne puis que renouveler aujourd'hui, ici, l'expression sincère de ma foi politique.

La République n'est pas un accident dans notre histoire ; c'est la forme définitive du gouvernement de la France, la seule qui convienne à une grande démocratie éprise des idées de progrès et de liberté. C'est avec un bien vif sentiment de joie patriotique que je salue ce grand mouvement d'opinion, qui, chaque jour davantage, entraîne vers nous les masses profondes du suffrage universel ! Mais, si, fidèle à sa devise, notre parti se doit à lui-même d'accueillir tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté, c'est à la condition de conserver intact cet ensemble de lois démocratiques qui constituent notre patrimoine commun. Je ne veux, pour ma part, aucun pas en arrière.

C'est ainsi, notamment, que j'accepte les lois scolaire et militaire, qui ne sont, à mes yeux, que la mise en pratique de ces grands principes de liberté de conscience et d'égalité de tous devant la défense de la patrie. Appliquées avec sincérité et loyauté, elles ne deviendront jamais des instruments d'arbitraire et de persécution.

Mais il ne suffit pas de rester sur les positions conquises ; il faut poursuivre avec courage et prudence la marche en avant.

A la Chambre future, le pays doit envoyer une majorité compacte, disciplinée, capable de former et de faire vivre un gouvernement fort, de poursuivre sans relâche une politique de véritables réformes. Il faut en finir avec ces majorités factices, composées d'éléments disparates, sans unité de vues, qui n'ont qu'une puissance négative : celle de renverser les ministères, d'ouvrir des crises préjudiciables aux affaires, en un mot, de fausser complètement le régime parlementaire.

Les travailleurs de ce pays demandent au législateur de leur tendre une main secourable. Répondons généreusement à leur appel en leur donnant des lois dont ils ont besoin, sans renier, toutefois, ces principes supérieurs de liberté qui sont le legs le plus précieux de la Révolution.

J'inscris sans hésiter dans mon programme : une loi pour protéger les ou-

vriers contre les accidents de l'usine ; une loi organique apportant aux sociétés de secours mutuels, avec une plus large liberté d'action, une compensation au préjudice résultant de la baisse du taux de l'intérêt.

Je demande l'émancipation progressive des caisses d'épargne, l'organisation du crédit populaire, si nécessaire au petit commerce et à nos artisans ; des lois sur l'hygiène et la santé publiques. Il faut aborder aussi ce grand problème des retraites ouvrières et, pour ces malheureux que l'âge ou l'infirmité empêche de gagner leur vie, une organisation plus large et plus méthodique de nos services d'assistance.

La question fiscale devra tout particulièrement attirer l'attention de la nouvelle Chambre. A elle incombera la lourde tâche d'assurer l'avenir de nos finances, d'améliorer le budget en le rendant clair, sincère et contrôlable, d'étudier la réforme de nos divers impôts dans le sens d'une répartition plus équitable entre les citoyens, en demandant davantage à la fortune acquise et moins aux taxes de consommation ; de réaliser enfin cette réforme de l'impôt des boissons et des octrois depuis si longtemps promise et encore attendue.

Notre organisation administrative, trop fortement centralisée, notre organisation judiciaire, écrasante pour les petits, onéreuse pour tous, appellent de profondes retouches. Avec le budget de la démocratie, nous devons essayer de faire l'administration et la justice de la démocratie.

N'est-il pas temps, enfin, d'introduire dans nos codes une loi qui fasse de la liberté d'association le droit commun du pays au lieu d'un régime d'exception réservé à quelques-uns ?

Notre France républicaine ne saurait se contenter des vieilles formules, des déclamations vides, des promesses irréalisables. Elle veut que ses élus abordent résolument l'étude pratique et positive des grands problèmes de l'heure présente, en opposant avec fermeté le progrès démocratique à la réaction, la tolérance à l'esprit de secte et de coterie, l'union de tous les Français aux luttes fratricides de classe !

Électeurs !

Si vous me jugez digne de vous représenter, si vous confiez à mes mains le drapeau de la République dans notre circonscription, vous pouvez compter sur mon concours le plus actif et le plus dévoué. Dans l'exercice de mon mandat, je m'efforcerai d'apporter cet esprit de vigilance attentive pour la défense des intérêts si délaissés du 5e arrondissement, de sympathie profonde envers les humbles, de bienveillance envers tous, que doit avoir un représentant de cette vaillante et laborieuse population lyonnaise, à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Vive la République !
Vive la démocratie !

FLEURY-RAVARIN, docteur en droit,
Auditeur au conseil d'État,
Ancien chef adjoint du cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Conseiller général du Rhône.

7e circonscription de LYON.

M. Ernest BERARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Le comité de l'union des républicains radicaux, dans sa réunion du 10 août, m'a fait, pour la seconde fois, l'honneur de me choisir pour candidat à la députation dans votre circonscription.

Citoyens, si votre vote ratifie le choix de notre comité, vous pouvez compter sur mon dévouement à la politique que nous avons ensemble toujours suivie.

Sous le régime actuel, les Parlements ont fait de grandes et utiles lois, mais les plus importantes restent à faire, elles sont à l'étude. Que la bonne volonté des députés futurs se prête à leur achèvement, et ils doteront bientôt le pays de lois réformant notre système d'impôts, injuste dans sa proportionnalité.

Une des premières réformes et des plus désirées, c'est celle de l'impôt sur les boissons hygiéniques, devant entraîner fatalement la suppression des bouilleurs de cru et des octrois.

Le projet de loi sur les caisses de retraites pour la vieillesse est étudié depuis trois ans. Il était à l'ordre du jour des derniers travaux de la Chambre, il peut être repris et terminé pendant cette prochaine législature.

Il en est de même pour la revision de la loi sur les portes et fenêtres.

Avec tous les sincères républicains, je désire voir s'établir enfin l'équilibre entre le capital et le travail.

Énumérer toutes les lois que nous devrions faire cela semblerait à votre candidat vouloir vous faire trop de promesses. Mieux vaut vous dire : « Il y a quatre ans, vous m'avez honoré de votre confiance, j'ai eu constamment dans ma conscience la volonté de la mériter. Si vous me donnez un nouveau mandat, vous avez le droit d'exiger davantage de votre élu, car il a acquis plus d'expérience de la vie parlementaire.

Ma politique sera toujours la vôtre, progressiste et patriotique. Je m'appliquerai à défendre les réformes sociales qui sont dans votre programme, d'accord avec mes convictions.

Vive la République !

E. BÉRARD.

8ᵉ circonscription de LYON.

M. Édouard AYNARD,

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

J'ai l'honneur de me présenter de nouveau à vos suffrages.

Arrivé au terme de mon mandat, j'espère que vous voudrez bien reconnaître que je suis resté fidèle à la politique de modération, large et tolérante, dont l'affirmation, en 1889, m'avait valu votre confiance, que j'ai servi de mon mieux vos intérêts, que je n'ai épargné pour cela ni temps ni travail, m'étant consacré d'une manière exclusive et absolue à l'accomplissement de mes devoirs de député.

Je n'ai point de longue profession de foi à vous faire; je suis ancien dans ce pays, mes actes et mes votes sont connus, j'ai toujours été le serviteur des mêmes causes et des mêmes principes. Ce que j'ai été, je le serai.

Etant un républicain de la première heure, il est superflu d'affirmer de nouveau mon dévouement à la République, à mes amis républicains ; l'ancienneté et la force de mes convictions me permettent seulement de tendre plus loyalement la main à ceux qui viennent à la République, de leur exprimer ma joie patriotique de leur conversion, sans me reconnaître le moindre droit de leur fixer leur place dans nos rangs ou de la leur marchander.

La Chambre que le pays va nommer se trouvera chargée de missions graves; elle prendra sa part dans l'élection du Président de la République, elle aura à restaurer l'autorité du Gouvernement en l'appuyant sur une véritable majorité, c'est-à-dire sur une majorité ayant les mêmes principes politiques et poursuivant la même politique. Cette majorité succédera à ces majorités disparates et incohérentes qui n'ont pu que constituer des gouvernements faits à leur image, c'est-à-dire vacillants et précaires, dans lesquels, au grand dommage du pays, se sont usés les hommes d'Etat les plus éminents, et grâce à la faiblesse desquels les entrepreneurs de mauvaises affaires et les fauteurs de désordre ont dû leur importance depuis quelques années. La politique de concentration, un moment nécessaire, n'a plus de raison d'être maintenant que la République et ses lois ne sont plus menacées; le péril véritable que nous avons à redouter, c'est la décadence de l'autorité, c'est l'instabilité dans le gouvernement, qui seules peuvent faire renaître des aventuriers de la race boulangiste ou donner de l'audace à ces hommes soi-disant avancés et rénovateurs sociaux, pour lesquels le progrès, dans une République, consiste à se mettre au-dessus des lois.

La Chambre nouvelle aura un autre devoir impérieux : c'est de consolider nos finances. Le budget de la France ne dépasse pas encore ses ressources,

mais il a certainement atteint sa limite extrême de surcharge; on ne saurait demander aucun nouveau sacrifice au pays sans l'affaiblir. De 1887 à 1892, le Parlement a fait d'énergiques et fructueux efforts pour améliorer une situation financière compromise; les deux derniers budgets de 1893 et 1894 n'ont pas témoigné des mêmes dispositions, les dépenses s'accroissent en même temps que les revenus cessent de progresser; après le dégrèvement considérable effectué par cette législature sur les transports par chemins de fer, et celui, moins important, sur la propriété non bâtie, on ne peut plus entrevoir d'autres dégrèvements qu'en perspective très lointaine. Le Gouvernement de la République a eu l'honneur d'accomplir la tâche financière la plus écrasante qui ait jamais été imposée à un régime; il a créé un formidable système de défense nationale; il a développé les travaux publics plus largement qu'à aucune autre époque; il a doté encore plus amplement l'enseignement à tous les degrés.

Après de pareils legs faits à ceux qui viendront après elle notre génération a droit à un peu de répit. L'avenir de nos finances est dans l'arrêt immédiat des dépenses; il l'est encore davantage dans la sécurité rendue et dans la liberté laissée à ceux qui produisent et qui travaillent. Il est malheureusement à remarquer qu'en même temps qu'on vote des lois, créant de nouveaux fonctionnaires, c'est-à-dire de nouvelles dépenses, on a voté d'autres lois qui tendent à restreindre le travail national, source de toute richesse, ou bien on a inquiété de diverses manières ceux qui s'appliquent à ce travail. Il faut dire la vérité, après tant de grandes réformes accomplies, si l'on voulait devancer l'heure du possible et en faire de nouvelles, on ne le pourrait, en l'état budgétaire, qu'à coups de nouveaux impôts. Qui en voudrait à ce prix?

La Chambre nouvelle semble donc appelée à une existence plus utile qu'éclatante; mais si elle sait rendre au Gouvernement son rôle et son autorité, si elle sait gérer nos finances avec une sévérité devenue nécessaire, son temps sera plus que bien rempli et elle tiendra l'une des plus grandes places dans l'histoire de nos Assemblées, Ce n'est point à dire que cette Chambre de consolidation ne puisse procéder à une foule de ces réformes moins bruyantes, qui ne coûteront rien au budget et qui n'en seront pas moins efficaces.

La dernière Chambre a voté quelques bonnes lois sur les sociétés commerciales, sur les frais de justice, sur la saisie des salaires des ouvriers, au sujet de laquelle on a fait cesser d'odieux abus, et, enfin, sur la constitution de l'armée coloniale; grâce à cette dernière loi, nos jeunes soldats recueilleront le bienfait inappréciable de n'être plus envoyés aux colonies, l'armée coloniale ne devant plus être recrutée que parmi des volontaires. Que d'autres réformes aussi bienfaisantes que peu retentissantes pourraient être réalisées par une Chambre calme et laborieuse! Ce que nous ne voulons plus, parce que nous ne le pouvons plus, c'est le progrès législatif par la dépense.

Mais, en dehors de ce moyen trop facile, il reste de bien grandes choses à faire, parmi lesquelles j'en citerai deux qui me paraissent capitales : proclamer enfin par la loi la liberté d'association; mieux organiser et faciliter la prévoyance. La liberté d'association complète, n'étant pas donnée aux uns et refusée aux autres, c'est la bonne arme, l'arme loyale, à opposer à la tyrannie socialiste. Mieux organiser et faciliter la prévoyance, c'est encore s'opposer à la

même tyrannie, en procurant au plus grand nombre d'hommes possible le moyen de se relever et de posséder. C'est pourquoi je me suis appliqué d'une manière particulière, dans la législation, à la réforme libérale des caisses d'épargne, au développement et à l'encouragement des sociétés de secours mutuels.

Les caisses d'épargne, telles qu'elles sont constituées en France, forment un péril pour l'Etat ; il faut qu'au moins, dans une modeste mesure, et à l'imitation des plus grands pays du monde, l'argent des Caisses d'épargne, qui vient de l'agriculteur et de l'ouvrier, aille un peu moins au Trésor et soit un peu plus employé dans la localité qui a fourni l'épargne. Il faut également plus de liberté et plus d'encouragement aux sociétés de secours mutuels. J'ai proposé, et la Chambre a accepté, de leur abandonner certains fonds délaissés des caisses d'épargne, ce qui, à la longue, pourra leur constituer de grands avantages pour le service de leur caisse de retraite. Il reste à faire une loi sur le crédit agricole, moins pompeuse, mais plus pratique que celle qui a été votée par la dernière Chambre, et qui serve au développement de nos excellents syndicats agricoles.

La constitution de la représentation agricole ; la réforme des droits iniques qui pèsent sur les petites successions et les dévorent ; la réforme de l'impôt sur les boissons, si favorable aux pays producteurs de vin, peuvent également faire l'objet de lois nouvelles sans que notre état financier en soit altéré. Mon concours absolu est depuis longtemps acquis à toutes ces lois qui ont surtout pour but d'améliorer la condition des cultivateurs et des ouvriers.

Chers compatriotes,

Si vous m'appelez encore une fois à l'honneur de vous représenter, soyez convaincus que ce sont les idées d'ordre, de justice, de liberté pour tous, de profonde sympathie pour ceux qui souffrent, qui dicteront tous mes votes. Je croirai ainsi répondre à votre bienveillante confiance et servir de mon mieux la démocratie, la République, la France.

Edouard AYNARD, député sortant.

9e circonscription de LYON.

M. Eugène GENET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné par les délégués de trente-six communes de la 9e circonscription, réunis à Givors, salle Nizière, comme candidat à l'élection législative du 20 août, je viens solliciter vos suffrages.

Je ne suis pas un inconnu pour vous : comme conseiller général, j'ai dû, depuis longtemps, m'occuper des intérêts du département, et plus spécialement de ceux de la circonscription à laquelle vous appartenez.

En 1889, déjà, j'avais l'honneur de lutter contre la réaction, et, si nous n'avons pas été vainqueurs, ce n'est que grâce aux divisions qui ont surgi dans le parti républicain.

Il s'agit aujourd'hui de montrer au pays que la 9e circonscription, foncièrement républicaine, veut se ressaisir et effacer la tache humiliante de 1889.

Citoyens,

Le programme que je soutenais en 1889 est toujours celui que je défendrai avec la plus grande énergie.

Il comprend, dans ses grandes lignes : Interdiction aux députés de s'occuper d'affaires financières, sous peine de se voir appliquer le désaveu public de tous les électeurs. Et, pour arriver à ces fins, je suis partisan d'une loi condamnant à une peine infamante le député qui aurait trafiqué de son mandat. Les lois scolaires doivent être, selon moi, absolument sauvegardées, améliorées, au point de vue du recrutement du corps enseignant.

Partisan convaincu des lois militaires, je crois qu'en ce temps de grande égalité, il faut que le temps de service soit le même pour tous, et réduit à deux ans.

Les lois sociales : Syndicats agricoles et ouvriers, bourses du travail, chambres d'agriculture, droits d'association, de réunion, caisses de retraite, etc., seront l'objet de mes études les plus approfondies, et j'espère que la prochaine législature ne se séparera pas sans avoir voté ces grandes lois démocratiques qui assureront l'avenir des travailleurs de la ville comme ceux de la campagne.

Dans les réformes à accomplir, je citerai encore, au premier rang, la réforme des boissons, celle non moins importante des portes et fenêtres, la revision du cadastre, les prestations, et, enfin, la suppression des octrois, impôt inique qui pèse surtout sur la classe laborieuse et peu fortunée.

Citoyens,

Telles sont, rapidement esquissées, le principales réformes de mon programme.

Je prends l'engagement de les étudier sérieusement et de faire mon possible pour les faire aboutir.

D'ailleurs, si je suis votre élu, je compte sur votre concours le plus complet. Vos comités de vigilance, avec lesquels je resterait oujours en communication (et qui sont partisans de la marche en avant) se feront les porte-paroles des électeurs de la 9e circonscription. M'inspirant de leurs idées, je puiserai auprès d'eux, dans les moments difficiles, la conduite à tenir pour faire triompher toujours la cause républicaine.

Tels sont mes principes. S'ils sont les vôtres, ce dont je ne doute pas, vous

montrerez, dimanche, 20 août, que les électeurs de la 9e circonscription ne veulent pas se déjuger.

Avec vos bulletins de vote, vous chasserez la réaction en un moment solennel où la France dit bien haut, par le suffrage universel, qu'elle veut rester libre, c'est-à-dire républicaine.

Électeurs, j'attends votre verdict avec la plus grande confiance.

Vive la République !

Eugène GENET,
Conseiller général de Condrieu, vice-président du conseil,
membre du comice agricole de Givors.

1re circonscription de VILLEFRANCHE.

M. Louis MILLION,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis douze ans et à trois reprises différentes, vous m'avez fait le grand honneur de m'envoyer vous représenter à la Chambre des députés. Arrivé au terme de mon mandat, je viens vous en demander le renouvellement.

Vous me connaissez assez pour que je n'éprouve pas le besoin de me faire recommander à vous par un congrès quelconque. C'est au suffrage universel seul, dans son libre arbitre et sa complète indépendance, qu'il appartient de juger ma conduite passée, et de décider si j'ai conservé votre confiance.

Républicain d'origine, j'éprouve une douce satisfaction de voir se réaliser, dans mon âge mûr, l'idéal que nous avions si longtemps caressé. La République est définitivement implantée en France, ses adversaires, eux-mêmes, reconnaissent l'inanité de leurs efforts et la proclament au-dessus de toute attaque.

Mais, par suite du mouvement incessant qui pousse l'humanité en avant, et auquel ne saurait se dérober une démocratie, d'autres problèmes ont surgi, problèmes redoutables qu'il serait puéril de nier. La République manquerait à son nom et à son origine si elle ne se donnait pour but de les résoudre et d'améliorer le sort des travailleurs.

Sur cette question, des utopies se sont fait jour, il faut distinguer ce qui est possible et pratique, de ce qui n'est qu'illusion généreuse, ou chimère coupable.

Je suis un adversaire résolu des théories anarchistes et collectivistes, mais

je pense que l'étude des questions sociales doit être poursuivie avec sollicitude et sincérité.

La République, qui, par son puissant ascendant moral, a su gagner l'estime et les sympathies de ses adversaires, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, ne doit pas être un gouvernement de parti. C'est pour cela qu'à la Chambre, indépendant de toute coterie, affilié à aucune secte, n'obéissant qu'à ma conscience, je n'ai voulu m'inféoder à aucun groupe parlementaire, qui ne sont destinés qu'à servir des ambitions personnelles et sont la cause de cette instabilité ministérielle incompatible avec toute réforme sérieuse.

On a dit que la République était le gouvernement qui nous divisait le moins ; ce n'est pas assez. Il faut que nous montrions que c'est celui qui nous unit le plus, et, pour cela, il faut nous garder d'envenimer les questions irritantes qui introduisent dans le pays des ferments de discorde, et ne peuvent que compromettre, à l'étranger, le bon renom de la France.

La question religieuse, qui est de tout temps, et a rempli l'histoire des siècles derniers, semble être rentrée dans une voie d'apaisement.

Tant que l'Église s'est posée en adversaire de nos institutions, je l'ai combattue au grand jour. Enfant de la Révolution française, j'entends ne sacrifier aucun des droits de l'Etat qui est et doit rester laïque ; mais fidèle aussi à mes origines, partisan absolu de la liberté, je la veux égale pour tous au point de vue civil comme au point de vue religieux.

Pendant mon séjour à la Chambre, je me suis toujours abstenu de prendre part aux discussions stériles, pour me consacrer plus spécialement aux questions économiques qui touchent aux intérêts matériels et vitaux du pays.

Membre du conseil supérieur d'agriculture de France, depuis huit ans, agriculteur moi-même, vivant au milieu de vous, connaissant vos intérêts et vos besoins, je me suis attaché à mettre cette première industrie nationale en état de lutter contre la concurrence étrangère et assurer sa prospérité. Il n'a pas dépendu de moi que cette législature ait mené à bien la réforme de l'impôt sur les boissons, car je considère le régime sous lequel nous vivons, comme n'étant qu'une suite de vexations aussi bien contre le débitant et le consommateur que contre le producteur et le viticulteur.

D'autres lois auxquelles j'attache une grande importance sont celles qui ont pour but l'extension de la compétence des juges de paix et l'organisation de l'assistance judiciaire devant leur juridiction. J'en suis le premier promoteur et j'ai été nommé président de la commission qui les a élaborées et fait adopter en première lecture. Je crois que ces lois réaliseraient un grand bienfait pour les campagnes, car elles diminueraient les frais et abrégeraient les délais des procès, qui ruinent ceux qui les perdent et souvent ceux qui les gagnent.

C'est par l'étude de ces questions pratiques que la République achèvera d'attirer à elle ceux qui hésitent encore à se rallier à son drapeau.

Enfin, je veux un gouvernement fort, s'appliquant à réaliser l'équilibre du budget, inspirant à tous le respect le plus absolu des lois et frappant sans faiblesse les fauteurs de désordres, quels que soient leurs titres et leurs qualités.

Mes chers concitoyens,

J'ai conscience d'avoir fait tous mes efforts pour justifier la confiance que, depuis des années, vous avez mise en moi. A vous de dire si j'en suis encore digne et soyez sûrs que, quel que soit votre verdict, je n'en continuerai pas moins à me dévouer aux intérêts de l'arrondissement, du pays et de la République.

Louis MILLION,

Membre du Conseil supérieur d'agriculture de France, député sortant.

2e circonscription de VILLEFRANCHE.

M. L. SONNERY-MARTIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Après m'être présenté devant vous aux élections de 1889, je pensais avoir rempli tout mon devoir, et ne pas avoir à le remplir encore une fois.

J'estimais qu'un autre républicain libéral était mieux à même que moi de rallier vos suffrages.

Malheureusement pour moi, aucun de ceux que désignaient naturellement et leur compétence des affaires et leur long dévouement à la chose publique n'a cru devoir accepter la candidature.

Dans ces conditions, on me fait une obligation de me présenter de nouveau.

Je ne puis savoir si les idées de la majorité d'entre vous se sont modifiées depuis 1889.

Pour mon compte, je suis resté fidèle à ma façon de penser, et l'on avouera que les événements auxquels nous venons d'assister ne pouvaient que me confirmer dans mes anciennes convictions.

Donc,

Comme par le passé, je suis résolu à réclamer toutes les libertés, en premier lieu, la plus sacrée de toutes : la liberté de conscience.

Comme par le passé, je demande un emploi plus honnête et plus sage des ressources nationales.

Comme par le passé, je proteste contre l'accroissement constant du budget, qui grandit chaque année, même pendant la période de paix que nous traversons.

Pas de travaux publics improductifs, pas de sinécures, pas de gaspillages !

Comme par le passé, je suis partisan d'un gouvernement fort, sachant nettement ce qu'il veut, et ne se laissant pas conduire aux hasards des incidents parlementaires.

Comme par le passé, j'estime que le but principal auquel doivent tendre tous les efforts est l'amélioration du sort des cultivateurs et des ouvriers.

Enfin, comme par le passé, je veux travailler à l'apaisement des esprits.

Assez longtemps les passions politiques et religieuses ont divisé la nation, émiettant et stérilisant les ressources merveilleuses qui sont l'apanage et l'honneur de notre race.

Depuis les élections du 2 juillet 1871, époque à laquelle la France a nettement et librement affirmé ses préférences en envoyant à l'Assemblée nationale cent onze républicains contre un seul monarchiste, ma conviction a toujours été que le devoir de tous les patriotes éclairés était de suivre le grand mouvement démocratique qui entraînait le pays vers la République.

C'est pour cela que, lors des dernières élections de 1889, j'ai formellement refusé l'appui qui m'était offert par les comités boulangistes.

Mais, ne l'oublions pas, la République ne peut constituer à elle seule une panacée universelle, c'est un gouvernement comme les autres, qui a besoin d'être dirigé; et j'estime qu'il doit l'être suivant les principes d'ordre et de véritable liberté.

Sans ces principes, pas de prospérité à l'intérieur, pas de tranquillité ni de prestige au dehors.

Électeurs,

Je vous ai parlé suivant ma conscience, à vous maintenant d'agir suivant la vôtre, au mieux de vos intérêts et de ceux du pays.

L. SONNERY-MARTIN,
Conseiller général du Rhône.

SAONE (HAUTE-)

Circonscription de GRAY.

M. Maurice SIGNARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

C'est avec la conscience d'avoir scrupuleusement rempli le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier que je viens de nouveau me présenter à vos suffrages.

Inébranlablement attaché à la grande cause républicaine, — qui est la cause du peuple, — mes convictions n'ont à se reprocher ni une défaillance, ni une compromission.

Serviteur dévoué de la démocratie, je ne me suis inspiré, en toutes circonstances, que de l'intérêt supérieur de la République, — des intérêts de nos vaillantes populations ouvrières.

Car, en dépit des fauteurs d'obstruction, et malgré l'acharnement suspect de ses détracteurs, cette dernière législature a poursuivi et résolu d'importantes réformes économiques et sociales :

Unification du budget, dégrèvement de l'impôt foncier, abaissement des tarifs de chemin de fer, extension des droits protecteurs de l'agriculture, organisation du Crédit agricole et populaire, réforme des frais de justice, des prestations, des patentes, protection de la santé publique, institution de l'assistance médicale gratuite, recrutement de l'armée coloniale.....

Sans doute, il reste beaucoup à faire, et vos légitimes revendications réclament encore, parmi les réformes les plus urgentes, — une large réduction des cadres pléthoriques de notre armée de fonctionnaires, — une plus juste proportionnalité des impôts, — la revision des évaluations cadastrales, — l'abrogation de la dîme inquisitoriale qui pèse sur les boissons hygiéniques, — la garantie du privilège des bouilleurs de cru, qui ne saurait exclure l'active répression de la fraude, — la simplification de notre vieille procédure si onéreuse aux justiciables, — l'amélioration du sort des travailleurs, des humbles et des faibles.

C'est avec cette ferme assurance, avec le sentiment de vos aspirations et de vos besoins justifiés, que vous me trouverez, — fidèle à mon passé, respectueux de votre volonté souveraine, — prêt à marcher avec vous dans la voie indéfinie du progrès.

Électeurs,

Ensemble nous avons combattu et repoussé l'assaut de la coalition boulan giste !

Une coalition nouvelle menace les institutions que le pays s'est librement données, — plus dangereuse peut-être, parce qu'elle procède par insinuation et se déguise sous le masque hypocrite de « ralliés ».

Ce qu'elle veut, c'est arrêter notre marche en avant, déchirer nos lois scolaires et militaires, nous spolier par la ruse des libertés qu'elle est impuissante à nous ravir par la force !

Ce ténébreux complot, votre patriotisme le déjouera !

Une fois de plus, le scrutin du 20 août vous trouvera debout et unis pour la France et pour la République !

Qu'elles vivent !

Docteur Maurice SIGNARD, député sortant.

1re circonscription de LURE.

M. Georges CHAUDEY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au mois d'avril dernier, dans des circonstances qui attiraient sur vous l'attention du pays tout entier, vous avez, à une majorité qui n'avait jamais été atteinte, affirmé sur mon nom votre attachement inébranlable aux institutions républicaines.

Après trois mois de législature, pendant lesquels j'ai dû m'initier à la vie parlementaire, je viens solliciter de nouveau vos suffrages.

La République, aujourd'hui incontestée, est devenue le gouvernement de tous, le gouvernement définitif de la France.

Décidé à défendre énergiquement les institutions qui sont l'essence du régime républicain, telles que la loi militaire, établissant l'égalité dans l'accomplissement des devoirs de chaque citoyen envers la patrie, et la loi scolaire qui, en donnant à tous l'instruction nécessaire, sauvegarde en même temps le prin-

cipe inviolable de la liberté de conscience, j'estime que, désormais, sûrs de notre force, nous devons aborder résolument l'examen des réformes depuis longtemps attendues par la démocratie.

Au premier rang de ces réformes, je place le remaniement complet et absolu de notre système d'impôts.

Tous les citoyens doivent contribuer aux charges du pays, mais ils doivent y contribuer proportionnellement à leurs ressources et à leur fortune.

L'impôt des prestations pèse uniquement sur les habitants des campagnes. Il doit être remplacé par une taxe qui, atteignant tous les contribuables, sera plus équitable et moins lourde.

La loi sur le régime des boissons sera soumise à l'examen de la Chambre dès le commencement de la législature. En même temps que je voterai la suppression de l'exercice chez les débitants, je soutiendrai très fermement le droit qu'ont les bouilleurs de cru de disposer, pour leur usage personnel, des fruits qu'ils récoltent.

Soucieux des intérêts des cultivateurs, qui sont dignes de toute la sollicitude des pouvoirs publics, je suis partisan du maintien des droits de douane établis sur tous les produits agricoles, aussi bien que ceux établis sur les produits de l'industrie. Je m'associerai à toutes les mesures de nature à rendre définitive l'organisation du Crédit agricole populaire, dont le principe est déjà établi par un vote de la Chambre.

Je crois également indispensable de porter mon attention sur les besoins de la classe ouvrière, en faveur de laquelle il reste encore à instituer des caisses de secours et de retraite, alimentées par la contribution simultanée et naturelle des ouvriers et des patrons.

Tel est, mes chers concitoyens, dans ses grandes lignes, le programme de réformes qui me semble former un champ d'études suffisant pour la prochaine législature.

Je vous demande de vouloir bien me continuer votre confiance, et je ne veux vous faire qu'une seule promesse, celle de mettre au service de vos intérêts toute mon activité et tout mon dévouement, bien décidé à rester toujours en dehors de toutes espèces de coteries, à ne servir aucune politique de rancunes ou de divisions personnelles, et à ne m'inspirer jamais que des sentiments de liberté, d'égalité et d'équité.

Électeurs,

J'ai la certitude que, le 20 août prochain, vous continuerez votre œuvre du 16 avril dernier, en témoignant une fois de plus, par le nombre imposant de vos suffrages, votre dévouement inaltérable à la République.

Vive la France ! Vive la République !

Georges CHAUDEY,
Député sortant.

2e circonscription de LURE.

M. Henri LEBRUN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je ne suis pas pour vous un inconnu; en 1889, désigné, à l'unanimité, candidat à la députation par le congrès républicain de Luxeuil, vous m'accordiez à cette époque près de 7.000 suffrages contre 8.000 donnés à l'honorable M. Bezanson, candidat conservateur. Vu la position sociale, les nombreux services rendus par mon compétiteur, j'ai pu être fier de l'imposante minorité que j'ai obtenue.

Mes amis prétendent que si j'ai été à la peine je dois être à l'honneur, aussi je n'hésite pas à solliciter de nouveau vos suffrages.

Républicain sans épithète, je crois utile de vous faire une profession de foi qui serait en tous points conforme à celle que je vous adressais en 1889.

Je me contenterai de vous dire que, respectueux de toutes les croyances, il convient de laisser chacun libre d'agir selon sa conscience.

Président du comice agricole de Saint-Loup-Vauvillers, depuis la mort du sympathique Gaston Marquiset; manufacturier à Saint-Loup, c'est vous dire quel intérêt j'attache à tout ce qui touche à l'agriculture et au bien-être du travailleur de la terre et de l'industrie.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre, je m'engage à demander :

1° La réfection du cadastre, qui réduira sensiblement pour nous l'impôt foncier ;

2° Le remplacement de la prestation par un impôt plus équitable ;

3° Le maintien absolu du privilège des bouilleurs de cru ;

4° La création de syndicats agricoles, de caisses de prêts, de secours et de retraites pour les petits cultivateurs et les petites bourses, l'assistance publique dans les campagnes ;

5° Une loi protégeant les ouvriers contre les accidents ;

6° La revision du Code de procédure, pour diminuer les frais de justice, qui sont exorbitants, et, par suite, augmentation de la compétence des juges de paix ;

7° Une loi permettant aux enfants d'aller à l'école primaire jusqu'à l'âge de quinze ans ;

8° La préférence accordée, dans les travaux de l'État, aux ouvriers français, sur les ouvriers étrangers ;

9° La suppression de la nécessité de s'inscrire en faux contre les procès-

verbaux en matière de contraventions relatives aux boissons; retour au droit commun;

10° Le remaniement général de l'impôt, dans le sens démocratique, de telle sorte qu'il frappe proportionnellement selon la fortune de chacun;

11° Une protection efficace pour l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Telles sont, mes chers concitoyens, les grandes lignes de mon programme. J'espère qu'elles vous satisferont et que vous voudrez bien m'accorder vos suffrages et me faire l'honneur d'aller vous représenter à la Chambre.

Vive la République!

Henri LEBRUN,
Manufacturier, maire de Saint-Loup,
Conseiller général,
Président du comice agricole de Saint-Loup-Vauvillers.

Circonscription de VESOUL.

M. J. MERCIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le comité républicain de l'arrondissement de Vesoul m'a demandé de continuer à être le représentant de la politique progressiste nettement et loyalement républicaine que j'ai toujours défendue.

J'y ai consenti et ma candidature est de nouveau présentée à vos suffrages.

Député depuis le 28 janvier 1888, j'ai conscience d'avoir été un mandataire indépendant et fidèle, et d'avoir rempli tout mon devoir en toute occasion et, notamment, dans les circonstances les plus pénibles qui ont attristé la fin de la dernière législature.

Tout ce que j'avais de force, d'intelligence, de dévouement et d'abnégation a été mis au service de mes chers compatriotes. Tous savent d'ailleurs qu'ils me feront toujours plaisir lorsqu'ils voudront bien me procurer l'occasion de chercher à leur être utile.

J'ai eu, depuis près de six ans, la bonne fortune d'être mis en relations avec la plupart d'entre vous. Vous me connaissez comme je vous connais et je n'ai pas à répondre aux attaques et aux insinuations malveillantes dont j'ai été l'objet; je me contente de dire à mes adversaires que je puis livrer sans crainte à l'examen le plus sévère et le plus minutieux toute ma vie publique et privée, ainsi que tous mes actes.

Voici d'ailleurs quelles sont mes aspirations :

La République nous a donné la liberté et l'égalité; il faut qu'elle amène le règne de la solidarité et de la fraternité.

Aussi, toutes les questions qui intéressent à un si haut degré notre démocratie, justement impatiente de progrès, continueront à être l'objet de mes préoccupations constantes :

La protection due à l'agriculture et au travail national ;

Le dégrèvement de l'impôt foncier;

L'établissement d'un crédit agricole ;

Le maintien du droit des bouilleurs de cru ;

L'exécution des travaux publics nécessaires;

L'amélioration de notre système administratif et fiscal;

Une répartition plus rationnelle et plus équitable des charges publiques entre les citoyens, selon leurs facultés, leurs ressources, leur revenu;

L'impôt établi sur l'oisiveté plutôt que sur le travail ;

Les moyens d'existence garantis aux ouvriers blessés;

Une pension de retraite assurée aux anciens ouvriers incapables de travail;

Une assistance suffisante venant en aide aux pauvres, enfants, malades ou infirmes ;

L'amélioration du sort des petits et des humbles.

En résumé, je resterai fidèle aux principes d'honneur, de travail et de solidarité que j'ai constamment pratiqués, dans l'armée comme dans la vie civile, dans mon industrie comme dans ma chère commune, au Conseil général comme au Parlement.

Ces principes méritent, d'ailleurs, de grouper sincèrement, loyalement et résolument tous les Français sous le drapeau démocratique, dont la garde d'honneur ne devra jamais être confiée qu'aux républicains ayant fait leurs preuves. Il y va du bien général, de la grandeur et de la prospérité de la patrie.

Vous irez donc au scrutin, le 20 août, mes chers concitoyens, en disant avec moi :

En avant, pour le progrès démocratique et social, et

Vive la République !

J. MERCIER,

Chevalier de la Légion d'honneur, industriel, maire de Passavant, président du Conseil général, président de la Société d'encouragement à l'agriculture et du Comice agricole de Jussey, membre de la Chambre de commerce, député sortant.

SAONE-ET-LOIRE

1re circonscription d'AUTUN.

M. A. MAGNIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens!

Dans la réunion-congrès du 31 juillet dernier, le comité central républicain de la 1re circonscription d'Autun m'a fait l'insigne honneur de me désigner à vos suffrages comme seul candidat républicain pour les élections législatives du 20 août 1893.

J'ai accepté cette candidature en me plaçant sous le haut patronage du comité central républicain, je viens avec confiance solliciter le renouvellement d'un mandat dont, par deux fois déjà, vous avez bien voulu m'honorer en 1885 et en 1889.

Mon programme vous est connu, et vous avez pu juger par ma conduite politique, pendant les deux législatures, que j'y suis resté complètement fidèle.

Je le résumerai donc en quelques mots :

La République est essentiellement un gouvernement de progrès, d'où la nécessité de faire aboutir, dans l'ordre politique, économique et social, toutes les réformes demandées dans les cahiers électoraux, mais dont un petit nombre seulement a pu être obtenu.

Demander au Parlement la refonte de notre système d'impôts, de façon à ne faire supporter les charges de l'Etat pour les contribuables, que proportionnellement à leurs ressources.

Diminuer l'impôt foncier, qui pèse trop lourdement sur l'agriculture et n'est plus en rapport avec la valeur vénale de la terre;

Reprendre et mener à bonne fin la réforme de l'impôt sur les boissons et de celui des portes et fenêtres ; continuer, sans trêve, l'œuvre sociale largement commencée, en faisant de bonnes lois qui puissent améliorer le sort des travailleurs dans le présent, et leur assurer dans l'avenir une retraite suffisante pour mettre leur vieillesse à l'abri du besoin.

Chercher par le partage des bénéfices à amener l'entente nécessaire entre le capital et le travail.

Au point de vue religieux, revendiquer hautement la liberté de conscience pour tous les citoyens à quelque religion qu'ils appartiennent, et, pour arriver à ce résultat, se hâter de faire une loi sur les associations, préliminaire indispensable de la séparation des Églises et de l'État.

Continuer la réforme judiciaire tendant à obtenir à la fois une justice plus prompte et moins coûteuse.

Rechercher l'économie dans nos budgets, tout en dotant largement les services qui sont plus particulièrement chargés de veiller à la sécurité de la patrie et maintenir le renom glorieux de la France.

Enfin, pour faciliter l'éclosion de toutes les réformes, ne pas hésiter à chercher, dans la revision sagement démocratique de la Constitution, le seul moyen d'obtenir un travail parlementaire plus rapide et, par suite, plus fécond.

Électeurs,

Les ennemis de la République, quoi qu'en puissent dire les prétendus ralliés, n'ont pas désarmé.

Déguisant leur rancune sous le masque républicain, ils espèrent tromper votre vigilance et surprendre votre bonne foi, en cachant hypocritement et leurs tendances et leur drapeau.

Cette nouvelle tactique, aussi peu loyale que celle employée par eux en 1889, vous saurez la déjouer; et les élections du 20 août 1893 consacreront une nouvelle et décisive victoire pour la France républicaine et démocratique.

Vive la République!

A. MAGNIEN, député sortant,
Candidat républicain désigné par le comité central républicain.

2e circonscription d'AUTUN.

M. Henri SCHNEIDER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs,

Vous m'avez donné, en 1889, par le nombre de vos suffrages, une éclatante marque de confiance.

Quelques années de plus ont encore grandi mon amour de votre sol, de votre industrie, de votre agriculture, de votre commerce. Elles ont fortifié mon aspiration à l'ordre, à la paix, à la liberté et mon éloignement pour les intrigues politiques et financières.

Ennemi des révolutions, je crois qu'une administration juste, ferme, économe, bienveillante pour tous, est nécessaire à la France : plus d'impôts nouveaux, plus d'oppression.

Je crois que notre production nationale doit être protégée au dedans et encouragée dans son expansion au dehors.

Je crois qu'il faut suivre une politique étrangère loyalement pacifique, mais n'abandonner rien de nos droits, ni de notre dignité.

Je crois qu'il est temps d'obtenir enfin une pacification sincère : nous voulons remplir tous nos devoirs de citoyens, sans abdiquer les droits de nos consciences.

J'espère vous avoir montré déjà mon dévouement à vos intérêts. Si vous renouvelez mon mandat, vous me donnerez le moyen de vous prouver encore mon fidèle attachement.

Votre dévoué,

Henri SCHNEIDER.

1re circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. Charles BOYSSET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je vous demande de me continuer le mandat d'honneur que, depuis si longtemps, vous m'avez conféré à travers les vicissitudes politiques que nous avons eu à subir.

Vous me connaissez. — Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que j'ai été toute ma vie, l'homme du progrès, de la justice et de la liberté. — à mes périls et risques.

Il y a quatre ans, je vous disais :

« Fils de 89, j'estime qu'il est temps de reprendre l'œuvre de nos pères immortels, de la compléter, de la développer, d'achever ce qu'ils n'ont pu faire, d'organiser, en un mot, la société moderne au lieu de languir à travers les ruines d'un passé brisé depuis un siècle.

« J'estime qu'il est temps d'établir la République sur des bases fermes et rationnelles ; non pas que cette installation puisse s'effectuer en un jour et sans efforts, car les difficultés abondent, mais il importe de condamner hautement et officiellement les institutions surannées et vicieuses, de marquer à grands traits les lignes principales des institutions qui doivent les remplacer, et de poursuivre, avec une fermeté patiente, la réalisation graduelle de la transformation nécessaire.

« Hors de là, nous courons aux commotions et aux catastrophes, et ce ne

sont pas seulement nos libertés, si chèrement conquises, qui sont en jeu, ce sont nos intérêts, c'est l'ordre, c'est la vie même de la nation. »

Je n'ai point à modifier aujourd'hui ce langage. Non seulement aucune amélioration importante ne s'est produite, mais de honteux scandales ont éclaté. Le découragement, l'irritation, la défiance sont à l'ordre du jour.

Certes, la République de 1870 a fait plusieurs grandes choses, il faut le redire :

Elle a dégagé les libertés si longtemps étouffées par les monarchies;

Elle a fondé l'instruction nationale;

Elle a organisé l'armée et mis sur pied quatre millions de soldats admirables, prêts à défendre la patrie;

Elle a fortifié l'outillage de paix, l'outillage industriel et commercial : ports, fleuves, routes, canaux, chemins de fer.

Mais tout n'est pas fini; il faut réformer et simplifier les rouages administratifs et réaliser ainsi l'éternelle utopie des économies budgétaires, par la suppression des méthodes surannées et des fonctionnaires inutiles : — il faut affranchir et développer la vie communale aujourd'hui si étrangement emprisonnée dans la camisole de protection gouvernementale; — il faut substituer l'impôt proportionnel, seul équitable, à cette multitude de taxes indirectes qui écrasent nos maigres bourses, et procurer ainsi à la France travailleuse un immense et fécond soulagement; — il faut résolument envisager les questions sociales et, au lieu de frapper de suspicion les syndicats, les associations, la mutualité, il faut en favoriser l'organisation régulière, les admettre comme les organes nécessaires de la société moderne, seuls capables de résoudre sans secousses les difficultés graves qui nous assiègent, de plus en plus serrées et pressantes, dans le domaine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; — il faut enfin se résoudre à séparer l'Église de l'État au grand profit de nos finances, de la justice et de la paix sociale.

Tel a été mon perpétuel programme, en parfait accord avec vous, mes chers concitoyens. Tels ont été mes perpétuels efforts, par l'action, par la parole, par les écrits. Et si ces grandes réformes n'ont pas été accomplies, c'est que des résistances intéressées ou aveugles se sont dressées contre nous, c'est que les paroles données ont été méconnues et violées, c'est que le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, appelle des modifications profondes...

Revision! Revision! c'est ce que nous crions depuis quinze années!

Oui, les difficultés sont indéniables, mais il faut les vaincre.

A l'intérieur, l'impatience s'accroît; les protestations populaires s'élèvent de plus en plus violentes.

A l'extérieur, fermentent les haines acharnées et jalouses.

Unissons-nous. Fondons la République sur de fortes bases. Que chacun lui apporte son effort, son énergie, son dévouement. Je fais appel à tous.

Quant à moi, ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir, jusqu'à mon dernier souffle, pour la grandeur et la prospérité de la patrie.

Vive la République!

Charles BOYSSET, député sortant.

2e circonscription de CHALON-SUR-SAONE.

M. Léon GILLOT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour vous représenter au Parlement; je viens solliciter le renouvellement de ce mandat.

Vous me connaissez tous.

Par mes actes politiques dans le département, depuis douze ans, et plus particulièrement pendant les quatre années de cette législature, vous avez pu juger de la fermeté de mes convictions républicaines et de ma fidélité aux engagements contractés pour faire aboutir les réformes réclamées par la démocrtie.

C'est ainsi qu'avec plusieurs de mes collègues j'ai pris l'initiative de la loi qui a rétabli la vaine pâture;

Que j'ai voté le dégrèvement de l'impôt foncier;

La réduction des tarifs des chemins de fer;

Le nouveau tarif des douanes, qui affranchira notre agriculture des conséquences désastreuses créées par les funestes traités de 1860;

Les lois sociales sur le travail des femmes et des enfants employés dans les manufactures;

Les délégués mineurs;

Les associations ouvrières;

L'assistance médicale gratuite;

La loi des cadres;

La création de l'armée coloniale (qui vient d'être promulguée) et qui assure le recrutement des troupes de la marine par des engagements volontaires et non plus par les premiers numéros du contingent, etc.

Républicain, je répudie toutes les épithètes qui, en divisant les hommes de bonne volonté, retardent l'heure des réformes et entretiennent les espérances d'adversaires qui, bien qu'abandonnés par leurs troupes, ne consentiront jamais à désarmer.

Comme en 1889, je veux la revision de la Constitution par une majorité républicaine, non pas pour obtenir la suppression du Sénat, mais pour modifier ses attributions et mettre un terme à ces conflits qui lassent l'opinion et nuisent au régime parlementaire.

L'attitude de certains prélats durant ces dernières années, l'immixtion du clergé dans les luttes politiques, montrent aux moins clairvoyants que le Con-

cordat n'est plus accepté par personne, que sa dénonciation s'impose à l'attention des législateurs, de même que l'étude des lois qui doivent régler les rapports entre le clergé et l'État.

Électeurs,

La première réforme à opérer par la nouvelle Chambre est celle de son règlement, dans le but d'obtenir une meilleure méthode de travail, de mettre fin aux tentatives d'obstruction et d'une foule d'autres abus.

Partisan d'une liberté absolue, j'estime cependant que cette liberté ne peut s'exercer que sous le contrôle des lois.

Le respect de la loi est la garantie suprême d'un pays civilisé.

Le Gouvernement a pour devoir d'en faire l'application avec impartialité, modération, mais avec une fermeté inébranlable contre les citoyens quels qu'ils soient qui voudraient se placer au-dessus d'elle.

Enfin, la reprise de la réforme de la loi des boissons, dont vous connaissez toutes les mésaventures, les lois ouvrières, agricoles et les réformes fiscales dont je ne peux vous faire l'énumération dans cette déclaration déjà trop longue.

C'est à cette œuvre considérable que je consacrerai toute mon activité, tout mon dévouement, si, au scrutin du 20 août, vous décidez que j'ai conservé et mérité toute votre confiance.

Vive la France !

Vive la République !

Léon GILLOT, député sortant, conseiller général,
Secrétaire général de l'*Union agricole et viticole*.

1re circonscription de CHAROLLES.

M. H.-P.-E. FRANC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le congrès républicain tenu à Charolles, le 6 août, par les délégués des communes de notre circonscription, m'a fait l'honneur de me désigner comme candidat à l'élection législative du 20 août.

Je viens, en conséquence, vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1891.

Je me permets de croire que vous me connaissez assez pour que je n'aie pas besoin de vous faire un long exposé de principes.

Républicain convaincu, je serai toujours l'adversaire déclaré du pouvoir personnel et le gardien vigilant de nos institutions.

Respectueux de toutes les croyances, mais fermement résolu à maintenir l'Église, — toutes les Églises, — dans le cercle de leurs attributions, je pense que les lois dont la République a doté le pays, je veux dire spécialement les lois scolaire et militaire, doivent être scrupuleusement maintenues et recevoir intégralement leur application.

C'est à ce prix seulement que nous garantirons les droits supérieurs de la société civile, condition indispensable au bon fonctionnement de toute démocratie.

J'ajoute que, dans ma pensée, c'est à ces points principaux que le peuple doit s'attacher pour le choix de ses représentants.

Oui! si un candidat fait des réserves sur ces questions essentielles, s'il n'accepte pas définitivement la laïcité, la gratuité, l'obligation, bases du régime scolaire; si, au point de vue militaire, il ne proclame pas la nécessité du service pour tous sans distinction, sur le pied de la plus parfaite égalité, celui-là peut se parer de l'étiquette républicaine. Je dis, moi : il n'est pas républicain.

Si vous m'honorez de votre confiance, je suis prêt à voter toutes les lois, toutes les mesures ayant pour objet l'amélioration de sort de nos travailleurs des villes et des campagnes.

La République se manquerait à elle-même si la justice sociale n'était pas au premier rang de ses aspirations.

Mais les solutions de cette nature doivent être librement et soigneusement étudiées. Aucune réforme n'est mûre si elle n'a pas été préalablement sanctionnée par l'opinion publique.

Dans une République où chaque citoyen concourt, par son bulletin de vote, à la confection des lois, le respect de la légalité est le premier de tous les devoirs, et l'appel à la violence est un crime de lèse-nation.

Les derniers temps de la législature qui prend fin ont été troublés par d'abominables scandales. Perfidement exploitée par les éternels ennemis des institutions républicaines, cette situation a frappé de stérilité, depuis de longs mois, les délibérations du Parlement.

C'est ainsi qu'ont avorté ou n'ont pu être menées à fin : la réforme du régime des boissons, la réforme de l'impôt des portes et fenêtres, la réforme des patentes, la revision de l'impôt foncier proprement dit, l'organisation du crédit agricole, la loi destinée à protéger les ouvriers contre les accidents du travail, et d'autres encore, dont la réalisation est urgente et que les pouvoirs publics devront mettre au premier rang de leurs préoccupations.

Ce sera le premier devoir de vos futurs mandataires, et je suis sûr qu'ils n'y failliront pas.

Débarrassés de tous ces scandales, décidés dans tous les cas à couper court aux manœuvres de l'esprit de réaction, appuyés sur le sentiment du pays, affranchis de toute crainte extérieure, assurés de l'alliance d'une grande nation dont les témoignages d'amitié envers la France ne se comptent plus, vos

représentants trouveront libre et ouverte devant eux la route de la justice et du progrès.

Vous pouvez compter, pour s'engager dans cette voie, sur une majorité ferme et résolue. De cette majorité-là, si j'ai l'honneur d'être votre député, comptez que j'en serai.

Vive la République!

H.-P.-E. FRANC, député sortant,
Conseiller général de Semur-en-Brionnais.

2e circonscription de CHAROLLES.

M. F. SARRIEN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné de nouveau comme candidat à l'élection législative par les délégués républicains des communes, je viens solliciter vos suffrages et vous demander de me continuer votre confiance.

La République est aujourd'hui indiscutée. Les anciens partis monarchistes impuissants à la détruire se résignent à l'accepter.

A l'extérieur, la paix paraît assurée, et la France, appuyée par une armée nombreuse et disciplinée, fortifiée par l'alliance d'un grand peuple, peut envisager sans crainte toutes les éventualités.

L'heure est donc favorable pour consacrer notre activité aux réformes intérieures.

Exercer un contrôle vigilant et sévère sur les dépenses publiques ; assurer l'équilibre du budget et l'amortissement progressif de la dette sans augmenter les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur le contribuable.

Réformer notre système suranné d'impôt en faisant payer ceux-là seulement qui possèdent et en proportion de ce qu'ils possèdent.

Faire aboutir la réforme de la loi sur les boissons.

Préciser et limiter les droits financiers du Sénat, pour éviter les conflits entre les deux Chambres.

Accorder à tous la liberté d'association, sans porter atteinte aux droits de la société civile.

Relever et encourager l'agriculture par de larges subventions pour l'élevage, par le développement de l'enseignement agricole et par la création d'une institution de crédit procurant à bas prix l'argent nécessaire aux agriculteurs pour améliorer leur culture et obtenir du sol des produits rémunérateurs.

Diminuer les droits d'enregistrement sur la transmission de la propriété rurale.

Étendre aux régions déshéritées le réseau de nos chemins de fer.

Développer les institutions de prévoyance et d'assistance.]

Améliorer les conditions du travail et assurer des retraites aux invalides de la maladie et de la vieillesse, par la création d'une caisse de retraites subventionnée par l'État et les communes.

Poursuivre, en un mot, le progrès sous toutes ses formes en introduisant dans nos lois plus de justice pour ceux qui souffrent et que la fortune a désarmés dans la lutte pour l'existence.

Telle est suivant moi l'œuvre qui s'impose à la prochaine législature.

Vous me connaissez depuis longtemps, je crois avoir servi utilement et fidèlement les intérêts de la République, de notre département, la cause de la démocratie, du progrès, de la justice.

Si vous m'honorez de vos suffrages, mon passé vous offre toute garantie pour l'avenir.

F. SARRIEN,
Président du Conseil général de Saône-et-Loire,
Député sortant.

Circonscription de LOUHANS.

M. Lucien GUILLEMAUT,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès de l'arrondissement m'ayant désigné de nouveau à vos suffrages, je viens vous demander la continuation du mandat que vous avez bien voulu me confier déjà, à trois reprises différentes, depuis 1884.

Je crois avoir rempli mon mandat fidèlement et loyalement, en républicain convaincu et en serviteur dévoué de nos institutions.

Certes, la dernière législation n'a pas donné tout ce qu'on était en droit d'attendre d'elle. J'ai eu cependant la satisfaction de voir aboutir certaines réformes dont mon programme de 1889 faisait mention et qu'en m'honorant de vos suffrages vous m'aviez donné mission de défendre.

La Chambre de 1889 a, en effet, dégrevé l'impôt foncier de 13 millions et défendu les intérêts de l'agriculture par des mesures protectrices contre la concurrence étrangère.

Elle a dégrevé de 40 millions les transports par chemin de fer des personnes et des marchandises de grande vitesse.

Elle a diminué les droits d'entrée sur le pétrole.

Elle a modifié la loi des patentes et dégrevé dans une certaine mesure les frais de justice et droits d'enregistrement.

Elle a organisé l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, et la loi récente votée à cet égard va prochainement recevoir son application.

Elle a voté, enfin, plusieurs lois ouvrières et d'intérêt social.

Ce sont là des améliorations appréciables, mais tout n'a pas été fait et de nombreuses réformes sont encore à réaliser.

La République est un gouvernement de progrès, elle doit toujours aller en avant, afin d'atteindre, s'il est possible, l'idéal de justice sociale.

Républicain convaincu, vous le savez du reste, je serai toujours avec les réformateurs soucieux des intérêts démocratiques.

Je serai toujours partisan d'une stricte économie des deniers publics. Je demanderai toujours que les dépenses soient sévèrement contrôlées et réduites autant que possible pour arriver à des budgets largement équilibrés. Je ne cesserai de réclamer une plus équitable répartition de l'impôt, afin de diminuer dans la mesure du possible les charges des travailleurs.

Représentant d'un arrondissement essentiellement agricole, j'estime que, pour favoriser et venir en aide aux populations de nos campagnes, il est nécessaire de fonder, au profit de l'agriculture, certaines institutions telles que le crédit agricole et une caisse nationale d'assurance, dont les créations sont réclamées dans différentes régions.

La République étant avant tout un gouvernement de fraternité, mon appui sera toujours assuré, dans l'examen et l'étude des questions sociales, à tous les efforts législatifs qui tendront à améliorer le sort de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent, notamment pour arriver à l'organisation d'une caisse de retraite ouvrière avec le concours de l'État, et, d'une façon plus générale, pour développer toutes les institutions qui s'inspirent de l'esprit de fraternité et de solidarité.

Respectueux de toutes les libertés, je m'inclinerai toujours devant les convictions sincères, mais je m'opposerai de toutes mes forces à tout ce qui pourrait mettre obstacle à la libre indépendance de l'État. Dans cet ordre d'idées, je défendrai toujours, avec la dernière énergie, les lois scolaire et militaire qui sont des lois d'égalité et de liberté. Je demanderai la mise à l'étude des lois sur les associations qui, sans porter atteinte à la liberté de conscience, pourront permettre de régler définitivement la situation des Églises dans l'État.

Je resterai, enfin, partisan de la revision de la Constitution dans le sens le plus démocratique et le plus républicain.

Dans toutes les questions, je m'inspirerai toujours des sentiments et des vœux de la majorité de mes concitoyens.

Par votre vote, vous direz si cette politique de liberté, d'équité et de fraternité est la vôtre et si vous me jugez toujours digne de la soutenir.

Si vous m'honorez encore de votre confiance, fidèle à mon passé et à mes engagements, j'emploirai tout ce que j'ai d'activité et d'énergie à défendre les intérêts de la République et de mon pays.

Lucien GUILLEMAUT,
Conseiller général, président de la Société d'agriculture,
Député sortant.

1re circonscription de MACON.

M. Fernand DUBIEF,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Républicain par toutes mes traditions de famille et par tous les actes de ma vie, je n'ai pas de longues déclarations à faire dans cette 1re circonscription de Macon, où je suis né, où j'ai vécu, où vous me connaissez tous, depuis treize ans que je siège au Conseil général;

Je suis aujourd'hui, plus que jamais, pour la politique réformatrice contre la politique de réaction des ralliés et des hostiles;

Je veux la revision de la Constitution, pour assurer la suprématie du suffrage universel et fermer à tout jamais la porte aux entreprises monarchiques;

Je veux la réforme générale des charges publiques par l'impôt sur le capital et sur le revenu;

La séparation de l'Église et de l'État, précédée de la loi nécessaire sur les associations;

Pour l'agriculture : la réforme de l'impôt foncier, la revision du cadastre, la suppression des prestations, l'organisation du crédit agricole;

Pour le commerce : la réforme des taxes de circulation et des patentes, l'abolition de l'exercice;

Pour les travailleurs : la liberté complète des syndicats pour la défense de leurs intérêts, la réforme de l'impôt sur les boissons, la suppression des octrois et de tous les impôts de consommation;

Pour les faibles, les déshérités et les invalides du travail : la protection et l'assistance au nom de la solidarité humaine;

Pour tous, l'instruction intégrale, la justice gratuite, la réforme administrative, l'économie dans nos finances, la suppression radicale des privilèges et des monopoles;

Toutes les réformes, en un mot, de nature à seconder les efforts de la démocratie en marche vers la justice sociale et politique!

Tel est le programme des républicains authentiques, et je sollicite l'honneur de le défendre de toute mon énergie et de tout mon dévouement, pour la patrie et pour la République!

Dr Fernand DUBIEF,
Ancien maire de Romanèche-Thorins,
Membre de la Société d'agriculture de Mâcon,
Conseiller général de La Chapelle-de-Guinchay.

2e circonscription de MACON.

M. Henri de LACRETELLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je vous dois une explication. Je ne me suis pas rendu au congrès électoral de Tournus parce que le canton de Saint-Gengoux n'avait pas cru devoir y assister, pour des raisons dont je lui suis profondément reconnaissant, car il avait bien voulu proclamer d'avance ma candidature. Il a pensé qu'un congrès ne doit être convoqué que dans des circonstances exceptionnellement graves. Mais aujourd'hui la République est inébranlable et ses racines ont gagné toute la France.

J'estime aussi que les vaillantes populations de notre circonscription sont assez éclairées pour choisir librement leurs candidats. Je me suis fait un devoir de rester indépendant, afin de pouvoir me représenter devant vous, qui êtes le suffrage universel, direct, pur et tout-puissant.

En venant vous demander une nouvelle investiture, il me semble que je n'ai pas de profession de foi à faire : Vous m'avez jugé depuis vingt-deux ans que j'ai l'honneur de vous représenter. J'ai la fierté de penser que je n'ai jamais faussé mon mandat et que je n'ai pas trahi mes programmes. De toute la force de mes convictions, je veux avec vous la République réformatrice, la diminution des dépenses et des impôts, les secours incessants à l'agriculture et aux associations ouvrières.

Je veux que les paroles deviennent des actes et que la République soit une réalité. Voilà, pour ma part, le résumé de ce que je puis promettre à vos légitimes espérances. Mais les promesses ne suffisent pas, elles s'envolent et les lois restent. Faisons les mûrir au soleil de la justice et de la liberté, afin que vous nous disiez au retour : « Vous avez remué et fécondé le sol de la patrie, vous avez été les ouvriers du progrès, vous avez bien rempli vos journées. » Mes adversaires (je ne dis pas mes ennemis) me reprochent mon grand âge, il est incontestable, mais pas un ne dira que je n'ai pas vieilli au service de la République. Mon concurrent, qui a montré tant d'ardeur pour moi dans l'élection sénatoriale, vous demande aujourd'hui, avec une insistance sans pareille de m'abandonner et de me renier. Tout autre que moi pourrait qualifier cette séparation d'ingratitude. Vous ne l'accepterez pas et nous resterons ensemble dans l'armée de la République.

Henri de LACRETELLE.

SARTHE

Circonscription de LA FLÈCHE.

M. Léon LEGLUDIC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous n'avez pas oublié la lutte de 1889. C'était le combat pour la vie. Nous avions alors à défendre l'existence même de la République.

Aujourd'hui, la République est devenue le Gouvernement incontesté du pays. Ceux-là même qui tentaient d'en saper les bases se résignent à la subir.

Sans doute la crainte d'être submergés par l'immense courant qui vient à nous a été pour nos adversaires le commencement de la sagesse, et nous ne devons nous faire aucune illusion sur les mobiles de leur adhésion au régime républicain.

Pourtant cette politique nouvelle ne doit ni nous laisser indifférents ni tromper notre vigilance.

Elle nous prouve, — et sous ce rapport nous devons nous en réjouir, — que la République, désormais assise sur des bases inébranlables, n'a plus rien à redouter de l'attaque de front de ses adversaires. Mais elle nous dit de nous défier des mouvements tournants, en même temps qu'elle nous impose l'obligation de veiller toujours. Et si nous devons, dans la direction des affaires publiques, nous efforcer d'attirer à nous les soldats de l'armée monarchique en déroute, la prudence nous commande de ne confier la garde de notre drapeau qu'à ceux dont le cœur a toujours battu pour la République.

La République n'est pas une étape où les partis vaincus puissent, — à l'ombre des libertés que nous leur avons largement données, — attendre paisiblement le retour et la réalisation d'espérances qu'ils n'ont point abandonnées.

Elle repose sur des idées, des principes, des doctrines qui en constituent la base et sont sa raison d'être.

Aimer, vouloir la République, c'est être prêt à défendre ces idées, à les soutenir et à les propager.

Le pays, quelque décidé qu'il soit à briser avec les utopistes et les idéologues

qui compromettraient la fortune publique en même temps que la patrie française, n'entend pas moins se passer des alliances équivoques qui, une fois maîtresses du Parlement, n'auraient rien de plus pressé que de détruire notre œuvre de vingt années.

Il veut un gouvernement durable, dont l'autorité, appuyée sur une armée fortement constituée, impose le respect au dehors, et dont l'honnêteté donne confiance au dedans au monde agricole, industriel et commercial.

Mais il pense que les grands intérêts sociaux qui domineront la prochaine législature, devront, — en dehors des questions constitutionnelles ou religieuses qui agiteraient sans profit la nation, — former la plate-forme d'une majorité capable d'assurer la durée de ce gouvernement.

Nous continuerons ainsi l'œuvre commencée.

L'agriculture, aidée par les tarifs de douane votés dans la dernière législature, trouvera dans le crédit agricole de nouvelles facilités pour augmenter sa production, en même temps que l'œuvre des syndicats lui apportera de plus en plus un concours bienfaisant. Dans la crise qu'elle traverse, nous ne saurions trop l'entourer de notre sollicitude. Et si la réforme des boissons, que j'ai repoussée par mon vote dans les conditions où elle se présentait, revient prochainement au Parlement, nous devrons nous garder, ainsi que j'en ai la ferme volonté, de toucher au privilège des bouilleurs de cru.

Les projets sur l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, sur les caisses de prévoyance, sur l'hygiène des ouvriers, sont autant de pas importants faits en faveur du monde qui travaille. Nous devrons, — en les menant à bonne fin, — montrer que nous nous préoccupons sincèrement des questions ouvrières et que nous voulons assurer au travailleur une vie plus heureuse et une vieillesse à l'abri de la misère.

Enfin, il nous faudra compléter la réforme fiscale que nous avons engagée, en proportionnant de plus en plus les charges de chaque contribuable à sa fortune, en nous efforçant de diminuer ces charges et en nous appliquant surtout à restreindre les dépenses.

C'est sur ce terrain, je le répète, que nous devrons nous efforcer de constituer à la Chambre une majorité républicaine destinée à soutenir un Gouvernement vraiment républicain, et que, fort de l'appui unanime du congrès qui m'a désigné à vos suffrages, j'adresse, mes chers concitoyens, un nouvel appel à la confiance dont vous m'avez déjà par trois fois honoré.

Léon LEGLUDIC, conseiller général,
Maire de Sablé, président de la Société des agriculteurs de la Sarthe,
Député sortant.

1re circonscription de MAMERS.

M. LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Monsieur et cher concitoyen,

Aux inepties débitées ou imprimées sur mon compte, je ne veux répondre que par le dédain.

Au moment où la question financière est si grave et où la moralité publique a tant souffert de ces tristes affaires du Panama, vous ne retirerez pas à votre ancien député la confiance que vous lui témoignez depuis vingt-deux ans.

Vous ne lui préfèrerez pas un nouveau venu dans le département, qui n'a d'autre raison d'y paraître que d'être le candidat officiel de M. le préfet.

Mon dévouement vous est acquis. Vous me connaissez tous. Protecteur de l'agriculture, défenseur du commerce et de l'industrie, avant tout, ami de l'ouvrier, mon passé vous garantit mon avenir.

Comptez sur moi comme je compte sur vous.

Votre tout dévoué député,
LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE.

2e circonscription de MAMERS.

M. d'AILLIÈRES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Quand, depuis douze ans, on a eu l'honneur de vous représenter, il semble qu'une profession de foi ne soit pas nécessaire.

Ce n'est plus sur des promesses que vous avez à me juger : c'est sur mes actes.

Vous m'avez toujours vu, ennemi de tout parti pris et de toute opposition

systématique, n'avoir dans mes votes d'autre souci que celui de la justice et de vos intérêts.

Le soin de vos finances, l'équilibre du budget, les économies nécessaires, un terme mis aux emprunts et l'amortissement de notre dette, tel a été l'objet de mes incessantes réclamations.

L'agriculture est la source de notre richesse nationale, j'ai lutté sans relâche pour obtenir en sa faveur les dégrèvements nécessaires ; vous payez plus que votre part d'impôts; il est juste qu'elle soit réduite.

Vous m'avez toujours vu au premier rang quand vos intérêts ont été en périls.

Vous étiez menacé d'un impôt sur les pommes : aidés par vos pétitions, nous avons réussi à l'écarter.

Nous avons obtenu pour la culture du chanvre des primes dont vous connaissez déjà les heureux effets.

Le Gouvernement, enfin, appuyé sur la majorité de la Chambre, voulait supprimer le privilège des bouilleurs de cru, nous avons réussi à empêcher le vote d'une loi si contraire à vos intérêts.

Électeurs,

Pas plus que moi vous n'êtes des révolutionnaires, mais vous savez que, pour surveiller et défendre vos intérêts, l'indépendance de votre député est nécessaire; les tristes événements de cette année le prouvent plus que jamais.

Ce n'est pas à moi à rappeler les services que j'ai rendus dans la circonscription; la confiance de mes collègues de la Chambre m'a appelé à la présidence d'un groupe important; soyez assurés que toute l'influence que je puis avoir sera, comme par le passé, au service des intérêts de chacun d'entre vous.

Mes chers amis,

C'est vous qui, dans huit jours, direz par votre vote si, depuis douze ans, j'ai mérité votre confiance; et vos libres suffrages seront la plus belle récompense de ce que j'ai dépensé pour vous de vie et d'efforts.

Vous me trouverez toujours prêt à défendre avec vous les idées de justice, de liberté, de paix et de progrès qui, seules, peuvent assurer la prospérité de notre cher pays.

D'AILLIÈRES, député sortant,
Président de l'Union libérale des droites
à la Chambre des députés,
membre du Conseil général de la Sarthe, maire d'Aillières.

1re circonscription du MANS.

M. A. RUBILLARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Un congrès républicain, réuni au Mans le 21 juillet, m'a offert une candidature dans la première circonscription de l'arrondissement du Mans.

Cette candidature, que je n'aurais pas sollicitée, je l'accepte et je viens faire appel à vos suffrages.

Il ne me sera pas besoin de vous faire une profession de foi nouvelle et de vous soumettre un programme nouveau.

Né républicain, j'ai combattu, depuis 1848, dans les rangs républicains. J'ai le malheur de compter déjà parmi les doyens de la démocratie sarthoise, mais j'ai la consolation de voir le gouvernement, à l'avènement duquel j'ai tant sacrifié, définitivement implanté en France, désormais indiscutable et « incontesté ».

Bien des fois déjà, vous m'avez honoré de vos suffrages, si bien qu'entre nous existe un lien indissoluble. Conseiller municipal depuis vingt-huit ans, conseiller général depuis vingt-deux ans, j'ai eu l'honneur de vous représenter à la Chambre et au Sénat pendant quinze ans.

Nul ne me dirait en face que j'ai jamais failli à mon mandat, qu'un seul jour j'ai trahi les intérêts de la démocratie.

Maire du Mans au lendemain de l'invasion, dans de difficiles moments, deux fois révoqué par les réactions du 24 mai 1874 et du 16 mai 1877, cinq fois j'ai été rappelé par vous à la mairie, en dépit des calomnies et des calomniateurs.

J'ai conscience d'avoir, là comme ailleurs, rempli mon devoir de patriote et de républicain.

J'avais droit au repos, vos mandataires en jugent autrement.

Si « incontestée » qu'elle soit désormais, la République leur paraît menacée encore d'un nouveau danger, heureusement facile à écarter, par l'invasion de ce qu'on appelle aujourd'hui les « ralliés ». L'appellation est nouvelle, la chose ne l'est pas. Nous nous souvenons, nous, les vieux, des « modérés » de 1848, envahissant la République pour l'étrangler en décembre 1851.

De vive force, la place est imprenable, on tenterait de la tourner et de l'investir. Vous le craignez ; vos craintes sont fondées.

Voilà pourquoi vous vous tournez vers ceux-là qui, dans toutes les situations où vous les avez placés, sont restés fidèles au mandat que vous leur avez confié.

C'est que si le peuple peut subir un moment d'égarement, il ne peut se trahir lui-même.

Donc, en présence d'une coalition nouvelle des ennemis masqués de la République, qui, pour mieux l'étouffer, tentent de l'entraîner en arrière, vous faites appel à ceux-là qui ont toujours marché en avant. A votre appel, mon ardeur se réveille et je réponds : Présent!

Est-ce donc que vous veuillez, que je veuille, avec vous, la République fermée aux hommes convertis, comme aux idées nouvelles, la République transformée en chapelle?... Non, mille fois non. Ce que vous voulez, ce que nous voulons ensemble, c'est la République ouverte à tous les bons citoyens, les hommes de la veille tendant la main aux hommes du lendemain, indifférents jusqu'alors ou désormais convertis.

Ces derniers, s'ils sont sincères, entreront dans les rangs, donneront des gages, feront leurs preuves avant de commander ou de se voir confier le drapeau. A vouloir entrer en maîtres, ils ne pourraient qu'inspirer la défiance. Vit-on jamais confier le drapeau au conscrit arrivant?... Une conversion sincère procède du raisonnement et de l'expérience; trop subite, elle apparaît comme une manœuvre.

Ce que vous voulez encore et ce que je veux avec vous, c'est un gouvernement de progrès, ouvert à toutes les idées généreuses, à toutes les réformes : politiques, fiscales, administratives, sociales. Et j'estime avec vous, qu'en matière de réformes, il n'est que temps de passer de la parole à l'action, si l'on veut rester maître de la situation.

Je réponds à votre appel, à vous de me soutenir et de montrer que la première circonscription du Mans est restée fidèle au Gouvernement républicain, jalouse de réparer une faute et de reconquérir son antique réputation.

Vive la République!

A. RUBILLARD.

2e circonscription du MANS.

M. G. GALPIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Vous m'avez fait, il y a quatre ans, l'honneur de me choisir, par 11.213 suffrages, pour vous représenter à la Chambre des députés.

Depuis que votre confiance m'a attaché particulièrement à votre circonscription, je crois pouvoir affirmer avec fierté que j'ai loyalement rempli le mandat que vous m'avez donné. Je viens, aujourd'hui, en solliciter le renouvellement.

Il y a quatre ans, vous étiez sous l'impression du procès où s'était révélé le lamentable marchandage des décorations et qui avait atteint le chef du gouvernement lui-même.

L'opinion, aujourd'hui, n'est pas moins tristement émue des scandales du Panama. Vous avez vu cette fois un ministre condamné pour avoir vendu son influence, des députés accusés d'avoir vendu leurs votes et qui, s'ils n'ont pas été atteints par la justice, qu'on a pu trouver trop lente ou trop faible, ont été justement condamnés par l'honnêteté publique; vous avez vu se révéler des pratiques gouvernementales qui ont été à bon droit flétries!

Je ne suis pas de ceux qui cherchent à passionner les luttes électorales; je m'en rapporte à vos souvenirs sur ce pénible sujet, et je me borne à vous répéter ce que je vous disais dans ma circulaire du 20 septembre 1889 :

« Vous avez toujours été inébranlablement fidèles à la cause conservatrice, et ce n'est point assurément ce que vous avez vu durant ces quatre années qui a pu vous en détacher. Je fais donc, en toute confiance, appel à votre fidélité. »

Le suffrage universel, depuis quelques années, a manifesté dans les élections sa volonté de ne pas modifier la forme du gouvernement. Je suis toujours le respectueux serviteur de la souveraineté nationale; nul n'a le droit de s'insurger contre la volonté du peuple.

Mais, si je ne veux pas être un factieux, je ne suis pas un courtisan. Je crois que les hommes qui gouvernent actuellement la République ne vous donnent pas toutes les satisfactions matérielles et morales que vous êtes en droit de réclamer. Je demanderai toujours la liberté et l'égalité pour tous, le respect de tous les intérêts et de toutes les convictions.

J'ai toujours été, je suis toujours l'ennemi des coteries qui divisent notre pays; je suis toujours le partisan convaincu de l'apaisement et de la conciliation, qui sont indispensables à la prospérité de la patrie.

Je reste toujours partisan des économies dans les finances publiques et je travaillerai toujours à alléger la charge déjà trop lourde des impôts. Je n'ai jamais consenti à voter un impôt nouveau, à l'exception de celui qui a été établi sur les valeurs de Bourse et qui n'atteint que les spéculateurs.

En ce qui concerne vos intérêts particuliers, je crois pouvoir affirmer que je les ai énergiquement et utilement défendus.

J'ai, avec succès, plaidé la cause de la culture du chanvre et, grâce aux efforts de la plupart des députés de l'Ouest, vous avez obtenu la seule solution qui puisse, en présence des tendances de la majorité, donner une satisfaction utile et pratique à vos légitimes revendications.

J'ai défendu, à la Chambre, comme je les avais défendus au Conseil général, les bouilleurs de cru, qui sont nombreux parmi vous, et dont la liberté était menacée par les projets du Gouvernement. Nous sommes parvenus à les sauver. Les mêmes menaces se reproduisent périodiquement contre eux; je ferai, en toute occasion, tous mes efforts pour défendre et sauver leurs droits, et nous aurons à recommencer la bataille dès l'an prochain.

La crise du blé reste grave. Je crois que, dans l'intérêt même de la sécurité nationale, il faut faire le nécessaire pour que la culture de cette céréale ne

devienne pas ruineuse et ne soit pas abandonnée par les agriculteurs français. J'ai toujours fait, je ferai encore tous mes efforts pour arriver à protéger les cultivateurs, de telle sorte que le prix du blé soit suffisamment rémunérateur, sans que le pain atteigne un prix trop élevé pour les ouvriers.

Mes adversaires m'ont appelé autrefois révolutionnaire; vous savez ce qu'il faut penser de cette calomnie.

Ils m'appellent encore réactionnaire. Je les défie de citer un seul de mes votes qui ressemble à une tentative de réaction.

On m'a reproché, on me reproche encore de ne point habiter au milieu de vous. C'est une plaisanterie puérile.

J'avais promis de me mettre en rapports constants avec vous, et j'ai tenu cette promesse comme toutes les autres.

Le véritable centre de votre circonscription, si étendue, est la ville du Mans. Je me suis établi au Mans; ceux qui ont eu besoin de mon concours ou de mes avis m'y ont trouvé plus facilement que si j'habitais au fond d'un de vos six cantons, et les nombreux amis que j'ai été heureux d'y recevoir m'ont prouvé que, dans toutes vos communes, on sait le chemin de ma maison.

Pour me mettre plus fréquemment encore à votre disposition, j'ai, conformément à ma promesse, suivi aussi assidûment que possible vos foires les plus importantes, vos principaux marchés.

Enfin, je ne suis pas de ceux qui se vengent au lendemain des luttes électorales, et, comme je m'y étais engagé aussi, j'ai mis une bonne volonté au service de tous.

Vous me connaissez tous aujourd'hui. Quand s'ouvrira le scrutin, je serai allé, dans presque toutes vos communes, exposer moi-même loyalement mes idées, solliciter moi-même publiquement les questions des électeurs réunis, et y répondre moi-même.

Je crois avoir fait mon devoir; je crois avoir bien défendu vos intérêts; je crois être resté digne de votre confiance, et je suis convaincu que vous me la maintiendrez au scrutin du 20 août prochain.

G. GALPIN, conseiller général de la Sarthe,
président du comice agricole de Fresnay,
maire d'Assé-le-Boisne, député sortant.

Circonscription de SAINT-CALAIS.

M. Godefroy CAVAIGNAC,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

C'est encore pour soutenir les idées que nous défendons ensemble depuis douze années que je me présente à vos suffrages et que je viens vous demander une fois de plus le témoignage d votre confiance.

Si le triomphe définitif et aujourd'hui presque incontesté de ces idées a heureusement atténué la violence des luttes d'autrefois, personne ne peut songer à voir dans le désir d'apaisement qui se manifeste en France, et auquel nous devons satisfaire, l'abandon des principes qui ont dirigé la politique républicaine. Toute tentative en ce sens réveillerait bientôt les ardeurs d'il y a quinze ans.

Un grand scepticisme se manifeste à l'endroit des programmes politiques. Nous avons vu trop souvent les plus riches en promesses être les plus pauvres en résultats, et voiler de leurs déclamations les pratiques les plus condamnables. Sans doute, la matière des réformes législatives est inépuisable; mais ce que le pays réclame plus encore que les réformes législatives, c'est une réforme dans le fonctionnement du Gouvernement et de l'administration.

Le progrès des idées de justice sociale ne réside pas seulement dans des votes souvent sans lendemain, dans le développement d'utopies irréalisables, ou dans l'extension indéfinie des attributions de l'État.

Il réside, tout au moins pour une large part, dans l'usage que l'État saura faire des pouvoirs qui lui appartiennent aujourd'hui, pour la protection des humbles et des faibles.

Si nous avions pu faire que le plus déshérité des citoyens fût assuré de trouver pour la défense de son droit, de ce qu'il peut avoir d'intérêts matériels à sauvegarder, de ce qu'il a d'intérêts moraux à faire prévaloir, une protection au moins égale à celle que la faveur ou leur situation assure à d'autres, — si nous pouvions faire que le contraste fût moins choquant entre l'impunité de grands et vrais coupables et l'abandon où se trouve souvent le droit du faible, nous aurions accompli une œuvre qui, pour n'être point traduite en texte de loi, n'en serait pas moins grande et bienfaisante.

Pour faire quelques pas dans cette voie, il faut qu'en regard du poids sans cesse aggravé de la richesse, des influences sociales, souvent aussi des influences abusives de la politique, la démocratie sente que son intérêt le plus immédiat, sa véritable sauvegarde est d'assurer au gouvernement qui méritera sa confiance une situation assez indépendante et dégagée d'entraves pour qu'il puisse faire

prévaloir, envers et contre tous, la justice au sein du Gouvernement et de l'administration.

Le Gouvernement doit être fort pour défendre, au regard des intérêts particuliers, toujours habiles et ardents à se faire valoir, l'intérêt général de la grande collectivité éparse et anonyme.

Dans la situation qui est faite à la France en Europe, le Gouvernement doit être fort pour représenter et soutenir, en regard des nations étrangères, les intérêts de la patrie française.

Nous avons su donner au Gouvernement républicain, par des luttes de vingt années, l'autorité qui résulte d'une acceptation aujourd'hui presque unanime.

Il faut que nous lui donnions, par la discipline volontaire que nous saurons nous imposer, l'autorité nécessaire pour faire triompher au dehors les intérêts de la France, pour faire progresser au dedans les idées de justice, de tolérance, de liberté qui sont les nôtres.

Godefroy CAVAIGNAC,
Député sortant,
Conseiller général, maire de Flée.

SAVOIE

Circonscription d'ALBERTVILLE.

M. Pierre BLANC,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je n'ai eu dans ma vie qu'un seul et grand honneur, celui de vous représenter trois fois au Parlement sarde et, sans interruption depuis 1876, au Parlement français : cette situation élevée, je la dois à votre constante et inépuisable bienveillance à mon égard.

A cette heure où va expirer le mandat que vous m'avez confié à l'élection de 1889, je me demande s'il m'est encore permis de solliciter vos suffrages; mais, jouissant d'une santé merveilleuse, encouragé par les paroles du président de la Chambre des députés qui, faisant allusion à ma personne, a dit qu'il y a des cœurs que la patrie trouve toujours chauds malgré les années, qu'on reste jeune quand on s'oublie soi-même pour ne songer qu'à son pays; jaloux, d'autre part, d'être le député d'un arrondissement qui occupe un rang glorieux dans la démocratie, je n'ai pas hésité à accepter la candidature à l'élection législative du 20 août 1893, qui m'a été offerte non seulement par les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires des chefs-lieux de canton, mais encore par tous les électeurs républicains de l'arrondissement d'Albertville venus en grand nombre à la réunion publique du 3 août.

Mon programme est tout tracé dans mon passé et dans les discours que, pendant huit ans, j'ai prononcés au fauteuil de la présidence d'âge, à l'ouverture de chaque session.

Si je redevenais votre élu, je resterais ce que j'ai toujours été dans les précédentes législatures, le serviteur fidèle et honnête de la République, toujours en avant vers les réformes voulues par le pays et surtout vers celles que réclame la justice sociale; un patriote toujours dévoué aux intérêts de notre chère Savoie et à ceux de l'agriculture; enfin, un homme de gouvernement.

Je veux la République ouverte à toutes les loyales adhésions, aux sincères repentirs, mais les ralliés ou les résignés qui, pendant vingt-deux années, ont combattu cette République, qui se sont associés au boulangisme pour mieux la détruire, il faut les soumettre à un stage, ne les admettre dans les rangs qu'au-

tant qu'ils auront donné des gages assurés de leur attachement aux institutions républicaines, et encore, sous la condition qu'ils reconnaissent les lois qui constituent le patrimoine indestructible de la République, notamment la loi scolaire et la loi militaire.

Dans la réforme générale des impôts, réclamée par tous, lorsque viendra celle des boissons, je continuerai de défendre les droits des bouilleurs de cru et de voter contre la suppression du privilège.

Et maintenant, chers électeurs, tenez-vous en garde contre ceux qui se disent républicains pour mieux vous tromper; vous êtes trop attachés à la République pour ne pas accorder vos suffrages à celui qui est l'un de ses plus honnêtes et fidèles serviteurs.

P. BLANC, député sortant.

COMITÉ RÉPUBLICAIN.

Électeurs,

Quelques jours à peine nous séparent des élections législatives. Elles seront dans cet arrondissement ce qu'elles ont toujours été : essentiellement républicaines et démocratiques. La fermeté de vos convictions et l'intelligence politique dont vous avez tant de fois donné des preuves éclatantes en sont un gage assuré.

De tous les points de la Savoie, de Paris même, arrivent au comité des félicitations chaleureuses pour avoir acclamé la candidature de M. Pierre Blanc, dont la vigueur physique n'a d'égale que sa vigueur d'esprit.

Électeurs,

La candidature du vénéré président d'âge de la Chambre des députés est une candidature nationale. La France tout entière s'y intéresse ; elle ne comprendrait pas qu'il ne fût pas élu, et notre ingratitude serait l'objet, à la Chambre et dans le pays, du jugement le plus sévère.

Électeurs,

Qui de nous ne s'est senti fier d'être Savoyard quand retentissaient d'un bout de la France à l'autre ces remarquables discours d'ouverture de session, où notre distingué compatriote prodiguait à la Chambre les lumières d'une longue expérience et d'un bon sens infaillible, où il lui traçait sa route avec une merveilleuse intelligence des besoins et des aspirations du pays ? Les divers présidents de la Chambre, la presse conservatrice même, les revues ne lui ont point ménagé les éloges, et de tous les points du territoire français lui sont venus des témoignages émus de haute considération et de reconnaissance.

Républicain de la veille, M. Blanc fut des 363 et défendit avec eux la République contre les ralliés d'aujourd'hui. Il a pris une part active à l'élaboration de toutes les lois excellentes qui se sont faites depuis quinze années, lois sur la liberté d'association, sur les syndicats ouvriers, sur la réglementation du travail

des femmes et des enfants dans les ateliers, sur l'application des peines afflictives, sur le relèvement des droits de douane, si favorable au travail national et surtout à l'agriculture. Enfin, et c'est un point capital par le temps qui court, il a voté ces lois scolaires et ce service militaire obligatoire qui sont la citadelle de la liberté, la pierre de touche de la démocratie. Car la République n'est pas dans un mot, elle est dans les principes, et quiconque n'est pas pour ces principes est contre la République.

Fidèle au mandat que vous lui aviez confié, profondément pénétré de ses devoirs de député, M. Blanc a toujours veillé aux intérêts de sa circonscription. Il est de ces hommes rares dont on peut dire que le passé répond de l'avenir. Ce qu'il était hier, il le sera demain. D'un esprit large et tolérant, ouvert à toutes les aspirations généreuses, comme sans faiblesse, M. Blanc est avant tout un homme de gouvernement, convaincu de la nécessité de l'ordre à l'intérieur et de la grandeur du rôle que de nobles traditions et le sentiment de ses forces, reconstituées par la République, appellent la France à jouer dans le concert des nations.

Électeurs,

Pas d'abstentions. N'oubliez pas que le premier devoir du citoyen est d'exercer son droit d'électeur. Il ne suffit pas de vaincre, il faut assurer au vénéré doyen d'âge de la Chambre des députés un triomphe que toute la France applaudira et qui sera le digne couronnement d'une longue carrière d'honneur, de travail, de dévouement à la République et à la patrie.

Vive la France!

Vive la République!

GRAVIN, sénateur, maire d'Albertville, vice-président du Conseil général.

Le Président : CURSAT, président du Conseil d'arrondissement, 1er adjoint au maire d'Albertville.

Les Vice-Présidents : VIALLET, maire de Beaufort, conseiller général du canton de Beaufort; DÉNARIÉ, notaire, conseiller général du canton de Grésy-sur-Isère.

Le Secrétaire : BLANC, notaire, conseiller d'arrondissement du canton de Beaufort.

Les membres du comité : (Suivent un grand nombre de signatures).

Électeurs,

Je proteste avec indignation contre le bruit propagé par la réaction que j'aurais voté contre le privilège des bouilleurs de cru.

Le *Journal officiel* en mains, je donne à ce mensonge monstrueux le démenti le plus formel.

Non-seulement j'ai voté pour le maintien intégral de ce privilège, mais encore contre toute proposition de loi qui tendait à le diminuer.

Tenez-vous donc en garde contre ceux qui veulent surprendre votre bonne foi.

Pierre BLANC.

1re circonscription de CHAMBÉRY.

M. Jules ROCHE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les délégués de vos communes, réunis en congrès, m'ont fait l'honneur de me choisir, à l'unanimité, comme candidat républicain : Je sens tout le prix de cet éclatant et nouveau témoignage d'une affectueuse confiance qui ne m'a jamais fait défaut, depuis huit années, et dont j'ai conscience, — laissez-moi le dire, — d'être digne par mon absolu dévouement et par mes constants efforts pour servir utilement la France et la République.

Il serait puéril d'étaler à vos yeux cette énumération de réformes à accomplir qu'on appelle un programme électoral ; l'expérience a montré à tous que ces formules sont forcément incomplètes et vagues, et que le meilleur programme d'un candidat résulte de ses actes antérieurs, de son caractère et de son passé.

Ce qu'il importe d'affirmer aujourd'hui, c'est la nécessité impérieuse d'organiser un gouvernement conforme, à la fois, aux vœux incontestables du suffrage universel, à la nature des choses et aux conditions nécessaires de toute entreprise humaine, c'est-à-dire un gouvernement qui ait un but et une règle de conduite ; qui se dirige lui-même et qui dirige les affaires publiques avec unité de doctrine et unité de méthode ; qui sache vouloir suivant ses principes et agir suivant ses résolutions ; un gouvernement composé de ministres animés du même esprit, ayant la conscience et le courage de leur responsabilité, s'appliquant à unir dans la République toutes les bonnes volontés et toutes les forces de la France plutôt qu'à complaire aux artisans de discordes civiles, plus résolus à leur devoir qu'attentifs à leur portefeuille, cherchant les mobiles de leur conduite non point dans la terreur de toute difficulté parlementaire, mais dans l'examen sérieux des réalités et dans le souci des intérêts permanents de ce noble pays qui s'appelle la France, et dont l'histoire est le patrimoine du genre humain.

Les circonstances actuelles, l'état de l'opinion, la situation définitivement triomphante de la République en France, et la situation de la France en Europe, exigent qu'un tel gouvernement ne soit pas plus longtemps vainement attendu par notre démocratie, à l'instinct si sûr, qui n'a cessé de le réclamer, pour nos intérêts intérieurs comme pour la sécurité et la grandeur de la patrie.

Voilà, je le sais, ce que vous pensez, mes chers concitoyens, ce que je pense comme vous ; et, le jour où ce gouvernement serait donné aux Chambres, après que des explications loyales auraient scellé un commun accord, alors que

la confiance éclairée et rationnelle du Parlement lui garantirait le temps et la durée indispensable à tout travail important, — soyez sûrs que l'on ne tarderait pas à voir les conséquences fécondes de cette politique de bon sens, de clarté et de franchise, si bien adaptée d'ailleurs au génie de notre race.

J'appelle, comme vous, de mes vœux les plus ardents de républicain et de patriote, ce gouvernement nécessaire, et je lui promets, en votre nom, si vous me choisissez encore pour vous représenter, mon appui le plus fidèle et le plus ferme.

Je ne pourrais pas vous faire de promesse plus large, plus complète, car elle comprend toutes les autres, et les élections du 20 août compteront parmi nos dates les plus heureuses, si elles amènent enfin la réalisation vivante de cette formule, qui est toute la République et toute la Révolution française :

Le Gouvernement de la nation, par la nation et pour la nation.

Jules ROCHE, député sortant,
Ancien ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies.

2e circonscription de CHAMBÉRY.

M. Antoine PERRIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Acclamé candidat, à l'unanimité, par le congrès républicain, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat de député.

Depuis quatre ans, j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre; vous avez donc à me juger, moins sur un programme politique que sur mes actes et mes votes, absolument irréprochables, je le crois, au point de vue républicain.

J'ai voté contre la séparation de l'Église et de l'État, parce que, dans la situation actuelle, j'estime que le Concordat doit être loyalement et strictement appliqué.

Je suis partisan résolu de la paix, compatible avec l'honneur et la dignité de la France.

J'ai à cœur le relèvement de l'agriculture, et je soutiendrai les mesures qui seront proposées dans l'intérêt des agriculteurs. Ce n'est pas là une vaine promesse : mon attitude énergique et mes votes en faveur du maintien du privilège des bouilleurs de cru sont de sûrs garants que les promesses faites seront tenues.

Soucieux de tout ce qui peut contribuer au bien-être de la classe ouvrière, je m'intéresse tout particulièrement aux réformes qui peuvent améliorer le sort des travailleurs. J'ai donné mon vote à de nombreuses lois ouvrières, ainsi qu'à l'ordre du jour Dreyfus, tendant à assurer l'indépendance politique des agents des Compagnies des chemins de fer, contre lequel ont voté la droite et les ralliés de la Chambre.

Électeurs,

Au 20 août, vous aurez à choisir entre deux politiques : l'une, qui, sous l'étiquette républicaine, vous ferait perdre le fruit de nos luttes pour la République et amènerait la modification, d'abord, et l'abrogation, ensuite, des lois scolaire et militaire. C'est la politique des ralliés.

L'autre, qui veut le maintien de ses lois, qui considère que, dans un gouvernement démocratique, il ne doit pas y avoir de recul ; que nous devons faire, successivement, les réformes attendues par le pays et réaliser les principes de justice et d'égalité promis aux citoyens par notre glorieuse Révolution française. Cette politique fermement républicaine, c'est celle du congrès, c'est la mienne.

Vous la ferez triompher en votant pour le seul candidat républicain désigné par le congrès, pour celui qui peut hautement et loyalement pousser le cri de « Vive la République ! » sans être accusé d'avoir changé d'opinion politique.

A. PERRIER, député sortant, maire de Chambéry.

Circonscription de MOUTIERS.

M. Francis CARQUET,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné comme candidat dans les réunions républicaines des quatre cantons de la Tarentaise, je viens solliciter auprès de vous le renouvellement du mandat législatif que vous aviez bien voulu me confier, il y a quatre ans, à une forte majorité, et que je crois avoir loyalement rempli.

Je suis un des vôtres, nos intérêts sont communs. Si vous me faites l'honneur de me nommer de nouveau, je continuerai à consacrer l'expérience que j'ai acquise, à la défense de ces intérêts.

Je vous ai exposé, en 1889, ce que j'avais fait depuis quinze ans, au Conseil

général, pour notre chemin de fer de Moutiers, aujourd'hui en pleine exploitation, pour nos forêts, nos routes et nos écoles de hameau.

Pendant ces quatre dernières années de législature, je n'ai cessé de soutenir nos droits. Je me suis occupé avec activité, notamment, de la continuation de notre voie ferrée jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, du tramway de Brides, dont le cautionnement vient d'être versé, et de son prolongement jusqu'à Bozel et au fond de la vallée du Doron. J'ai contribué au rétablissement ou à la création de plusieurs écoles de hameau, et, sans pouvoir entrer dans les détails, je puis dire que vos municipalités ont toujours trouvé en moi, auprès des pouvoirs publics, un interprète zélé et souvent écouté pour leurs légitimes revendications.

Je crois avoir été fidèle au programme que je vous indiquais en 1889. Je me suis associé aux demandes de remaniement de l'impôt dans le sens de l'égalité proportionnelle et dans un sens favorable à l'agriculture. Je suis, notamment, un de ceux qui ont présenté un amendement tendant à dégrever de l'impôt foncier de la propriété non bâtie, les cotes qui ne dépassent pas 10 francs en principal. Je suis aussi un des vingt-sept qui ont toujours et quand même voté le dégrèvement de l'impôt foncier, si lourd aux laborieuses populations de nos campagnes.

Membre de la Commission de revision du code forestier, j'ai soutenu les droits administratifs de nos communes. Un projet de revision est au Sénat, et, s'il est adopté, il sera de nature à vous satisfaire. Je suis aussi un de ceux qui, le 4 juillet dernier, ont déposé un amendement tendant à exonérer les communes du payement des gardes forestiers et à en charger l'État.

L'agriculture a toujours eu en moi un défenseur résolu ; j'ai voté le projet de loi établissant le crédit agricole, création que poursuivra la prochaine législature et qui viendra en aide aux agriculteurs.

Habitant le pays, contribuable moi-même, je sais, en effet, combien est digne d'intérêt cette classe si intéressante des travailleurs de la campagne, qui font plus de besogne que de bruit, et sont les plus fermes soutiens de la nation.

J'ai voté contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru, car je n'admets pas qu'on établisse, à un titre quelconque, l'exercice chez nos vignerons. J'ai voté le projet du Gouvernement supprimant l'exercice chez le débitant, diminuant les droits et modifiant plus équitablement le taux des licences. Si le projet n'a pas abouti, c'est uniquement parce que l'adoption d'un amendement imprévu sur cette loi creusait un déficit de près de 114 millions qu'il était impossible de combler en l'état. Le projet de loi n'est pas devenu caduc, du reste, il a été simplement disjoint du budget de 1894. La prochaine législature aura à s'occuper de terminer heureusement cette réforme.

J'ai voté également les droits compensateurs qui permettront à notre agriculture de lutter contre la concurrence étrangère.

J'ai voté également l'arbitrage pour les différends entre patrons et ouvriers, la suppression du livret, la protection du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, et le privilège du salaire des ouvriers sur les sommes dues aux entrepreneurs de travaux publics.

En matière religieuse, je suis toujours partisan de l'application ferme et loyale du Concordat, qui, jadis, avait amené la pacification. Je n'ai jamais été un

sectaire. Ceux qui me connaissent le savent bien, et ils mentent, ceux qui me représenteraient comme un persécuteur. Je pourrais citer bien des exemples du contraire.

Si vous m'honorez de vos suffrages, je continuerai à soutenir les réformes démocratiques : réforme générale de l'impôt, celle devant assurer l'abaissement des droits de justice et des petites successions. Je voterai, en un mot, toujours dans un sens progressiste et républicain.

Au point de vue politique, vous me connaissez depuis longtemps. J'ai toujours lutté, depuis plus de vingt ans, pour la République. J'ai toujours été et serai toujours républicain.

On n'ose plus contester la République en face, mais ses adversaires déclarés ou dissimulés, tous ceux qui voudraient supprimer le régime de la souveraineté nationale, cherchent à entrer dans la place sous les masques les plus trompeurs, et ils se préparent, avec l'aide de ceux qui ont toujours combattu la République, à livrer, le 20 août, un assaut aux libres institutions que le pays a eu tant de peine à conquérir.

A leurs armes ordinaires, la diffamation, le mensonge et l'injure, ils cherchent encore à ajouter l'équivoque.

Vous saurez déjouer leurs calculs. Les Tarins ont toujours donné des preuves, dans leurs votes, de fermeté, d'indépendance et d'intelligence. Le parti républicain compte sur eux. Votre verdict, nous l'espérons, sera une nouvelle affirmation de la République. Pour moi, quel qu'il soit, je resterai toujours un enfant dévoué de notre chère Tarentaise et un serviteur convaincu de la cause républicaine.

Vive la République! Vive la Tarentaise!

Francis CARQUET, député sortant.

Circonscription de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

M. F. HORTEUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Le congrès réuni à Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 août, m'a fait le très grand honneur, après avoir écouté le compte rendu de mon mandat, de me désigner comme candidat républicain à l'élection législative du 20 août.

Je lui resterai profondément reconnaissant de ce nouveau témoignage d'estime et de confiance.

Chers concitoyens,

Voilà dix-huit ans bientôt que j'ai l'honneur de vous représenter au Parlement.

Pendant ces dix-huit années, vous avez, dans cinq élections, toujours affirmé sur mon nom votre attachement aux institutions républicaines. — Aussi, n'ai-je point une longue profession de foi à vous faire. Mes actes et mes votes vous sont connus. — Je suis toujours resté fidèle à la politique modérée qui est bien la vôtre, et qui, dans ce pays, nous a, dès le premier jour, valu bien des adhésions qui nous sont restées fidèles. Je ne m'en départirai point, aujourd'hui surtout que les adversaires de la République paraissent désarmés. — Les chefs, en effet, abandonnés par les troupes, proclament qu'ils acceptent la République; nous n'avons ni le droit, ni le pouvoir de refuser ces nouvelles recrues. Nous resterons simplement prudents en leur demandant le stage réglementaire qui nous permettra de nous assurer de la sincérité de leur conversion.

Cette conversion, nous la devons à la volonté du suffrage universel qui, depuis dix-huit ans, a partout et toujours affirmé sa foi dans la République. Nous la devons à l'ordre maintenu, à la paix assurée et garantie par la reconstitution de notre armée, à notre prestige reconquis à l'étranger et énergiquement soutenu dans des événements récents. Nous la devons aussi au chef de l'Église qui, ayant seul le droit de parler au nom des catholiques, leur a ordonné de se soumettre.

L'avenir apparaît donc plein d'espérance, profitons-en pour continuer à donner à notre pays les lois réclamées par la justice sociale. La Chambre dont le mandat va expirer a été à la hauteur de sa tâche; elle a voté des lois qu'il est utile de faire connaître à tous :

Ce sont, dans l'ordre social : les lois sur le travail des enfants et des femmes dans les usines et manufactures, sur la durée du travail, sur la responsabilité des accidents, sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons, sur les syndicats professionnels, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, les sociétés coopératives et les associations ouvrières;

Dans l'ordre économique et financier :

Les nouveaux tarifs de douane qui, frappant à l'entrée les produits étrangers, ont augmenté la valeur des nôtres ;

La suppression de l'impôt sur la grande et petite vitesse, donnant ainsi au pays un dégrèvement de cent millions en facilitant le commerce et la circulation à des prix considérablement abaissés ;

La réforme des frais de justice, jusqu'alors tellement lourds qu'elle n'était point à la portée de tous.

Si je suis de nouveau votre député, je continuerai à donner mon appui à toutes les lois ayant pour objet une plus juste répartition des impôts et des charges qui pèsent sur la société ; à toutes celles, enfin, présentées pour protéger les classes déshéritées de la fortune, contre les inquiétudes du lendemain, soit les lois d'assistance, de protection et d'assurance.

Je défendrai énergiquement les droits de nos agriculteurs, en maintenant

les droits des bouilleurs de cru contre tout esprit inquisitorial et vexatoire, et en m'associant à toutes les améliorations ayant pour but la suppression de l'exercice chez les débitants.

Je repousserai, comme par le passé, toutes les lois qui tendent à maintenir une division fâcheuse dans ce pays et dans le parti républicain ; je veux parler de la suppression du budget des cultes et de la séparation de l'Église et de l'État, mesures dont je reste un adversaire résolu.

Soyez donc tous bien convaincus que tous mes votes seront inspirés par les idées d'ordre, de justice, de liberté pour tous et d'une sincère sympathie pour ceux qui souffrent. C'est bien ainsi que j'espère justifier votre confiance.

Pas d'abstention ! — Tous aux urnes, pour la France et la République.

F. HORTEUR, avocat, député sortant,
Président du Conseil général de la Savoie,
Maire des Chavannes.

SAVOIE (HAUTE-)

Circonscription d'ANNECY.

M. THONION,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Arrivé au terme du mandat législatif que vous aviez donné au regretté M. Brunier, mon prédécesseur, et dont vous m'avez confié la succession, par plus de 8.000 voix, je me présente de nouveau à vos suffrages, après dix-huit mois de législature.

Pendant l'exercice de ce mandat, j'ai fait tous mes efforts pour être à la hauteur de la tâche que j'avais acceptée dans un moment difficile et douloureux. Je ne sais si j'ai réalisé toutes les espérances, mais j'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir.

En vous exposant le nombre et la nature des travaux auxquels j'ai pris une part personnelle, soit dans l'intérêt général de notre arrondissement, soit au profit des villes, des communes, des associations, des personnes qui ont fait appel à mon concours et demandé mes services, vous me rendrez, je l'espère, cette justice que j'ai consacré à mes nouvelles fonctions tout ce qu'un bon citoyen peut avoir de volonté, d'activité et de dévouement.

Pénétré de l'importance de mes devoirs de député, j'ai eu tout à apprendre. Il a fallu m'initier à la politique active, à la pratique législative, à la tactique parlementaire.

J'ai eu à connaître les voies administratives utiles et préférables, à rechercher le concours et l'appui de ceux que je devais intéresser aux affaires de notre pays, et, enfin, à satisfaire aux nombreuses demandes qui m'étaient adressées de toutes parts.

J'ai prêté mon concours à tous, sans distinction de parti.

C'est ainsi qu'il m'a été donné de pousser très activement notre chemin de fer d'Annecy à Albertville et d'avoir la certitude de sa mise à exécution très prochaine. Aux 500.000 francs accordés en 1892 et 500.000 francs en 1893, j'ai eu la satisfaction d'obtenir l'inscription au budget de 1894 de 1.100.000 francs, votés par la Chambre et le Sénat ; de faire sortir tous les chemins de notre vici-

nalité inscrits au programme de 1892 et dont quelques-uns, demandés depuis longtemps, s'élèvent à des chiffres considérables.

D'avoir sauvegardé l'organisation actuelle de notre tribunal civil, déjà diminué et menacé de nouveau dans sa deuxième Chambre.

D'avoir pu doter plus de soixante écoles, dans quarante-huit communes, de cartes, de mobilier scolaire, de livres pour bibliothèques, de subventions pour constructions, réparations, amenées d'eau potable, des bourses en faveur d'élèves méritants et peu fortunés.

D'avoir activement contribué à la solution de questions difficiles, pendantes depuis trop longtemps, concernant l'exercice des cultes, à la grande satisfaction des habitants.

D'avoir obtenu gain de cause au profit d'Annecy, dans une question d'octroi, primitivement repoussée (caserne des chasseurs).

Enfin, d'avoir, dans toutes les branches des services publics, pu rendre quelques services, tels sont : l'amélioration du service des postes dans plusieurs communes, dégrèvement de forêts communales, douanes, secours et pensions, recettes buralistes, création hospitalière, subventions aux sinistrés, etc., etc.

Et si, après dix-huit mois de dévouement et de travail, j'ai pu acquérir une certaine expérience politique, conquérir les influences nécessaires au bien de notre arrondissement, revendiquer avec quelque succès les droits et les avantages auxquels il pouvait prétendre comme les autres ; s'il m'a été possible de venir en aide quelquefois à ceux qui n'ont d'autre appui que leur représentant, j'ai pensé que cette expérience acquise, et la possibilité d'être utile encore avec plus de succès, ne devait pas être perdue entièrement pour mes concitoyens, que, malgré les fatigues et les soucis de la députation, je devais l'utiliser pour le plus grand bien du pays.

Tel est, chers concitoyens, le seul mobile qui m'a déterminé à me présenter de nouveau et à poser ma candidature. Je l'ai fait aussi sur les encouragements de mes amis politiques de tous les cantons.

Mes opinions républicaines vous sont connues, elles reposent entièrement sur les principes de 89. Mon programme politique et social n'est pas un programme fermé, étroit, limité à une tendance particulière ou spéciale, il est ouvert à toutes les idées.

Je conçois autrement l'étendue du domaine politique et législatif d'un représentant et je me félicite d'avoir reçu une instruction et fait des études qui me permettent d'en apprécier la grandeur et la difficulté.

Je suis partisan de toutes les réformes sociales et économiques qui sont un pas en avant, à condition qu'elles se fassent sans violences et sans menaces pour la République. La propriété du sol, si difficilement conquise il y a cent ans, est l'image et l'origine de la patrie, c'est aussi l'indépendance morale et matérielle de l'homme et la richesse de la France ; c'est donc à protéger l'agriculture et les industries agricoles que la prochaine Chambre devra surtout travailler. La terre un instant délaissée reprend déjà ses droits et son influence salutaire.

Dans l'industrie, la révolution pacifique se fait aujourd'hui. Il faut que le travailleur, que l'ouvrier, devienne à son tour membre associé aux bénéfices, il faut qu'il possède à son tour une quote-part durable de cette richesse qu'il a

créée de ses bras et souvent de son intelligence. Il deviendra ainsi économe, prévoyant pour l'avenir; il restera indépendant et libre.

Le paysan a conquis l'égalité devant la terre, l'ouvrier l'obtiendra dans le monde industriel à mesure que son instruction et le principe d'association bien compris se développeront. Mais, avant tout, il devra conserver sa liberté individuelle, son indépendance, sa dignité et ne pas retourner au moyen âge, sous prétexte de progrès.

En matière d'impôt, les réformes sont plus que jamais à l'ordre du jour, et le problème est tout entier dans l'idée de justice; mais les solutions tentées avec trop d'impatience ont souvent été fausses et trompeuses.

Ma règle absolue est que le travail pour la vie ou l'existence doit être imposé le moins possible.

Je termine en faisant des vœux pour que le mode d'élaboration des lois, à la Chambre, soit profondément modifié, dans l'intérêt même de ces lois.

C'est avec un Gouvernement fort, stable, honnête, que nous travaillerons au progrès continu de la République, c'est aussi par l'union des républicains que nous triompherons de ceux qui veulent la posséder ou la troubler.

C'est en accordant au candidat de votre choix le plus grand nombre de suffrages que vous l'encouragerez, le soutiendrez dans ses travaux, et lui donnerez l'influence nécessaire.

Électeurs,

Fidèles à vos principes et à votre passé, vous voudrez, au 20 août, prouver une fois de plus que notre arrondissement est digne de rester au premier rang de la démocratie.

Vive la République !

Docteur THONION,
Député sortant.

Circonscription de BONNEVILLE.

M. Léon ORSAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai recueilli, sur tous les points de l'arrondissement que je viens de parcourir, des témoignages de confiance et l'invitation à maintenir ma candidature à la députation : j'accepte et je me présente à vos suffrages pour l'élection du 20 août.

Républicain plus convaincu que jamais de la nécessité de l'union indisso-

luble de la France et de la République, je veux au dehors la paix, et à l'intérieur la stabilité du Gouvernement, persuadé que les changements incessants de ministère rendent impossible un travail soutenu et fécond.

L'amélioration de notre situation financière devra être la principale préoccupation de la Chambre future. Il faut assurer l'équilibre et achever l'unification du budget, réduire les dépenses en supprimant toutes celles qui ne sont pas absolument indispensables, amortir enfin la dette nationale. C'est par son crédit, autant que par son armée, que la France est forte et indépendante.

Je demande une réforme administrative dans le sens de la décentralisation : l'extension des attributions des fonctionnaires qui sont immédiatement en contact avec les populations ; la suppression de quantité de formalités inutiles et injustifiables ; moins d'états, de statistiques, de transmissions purement hiérarchiques ; mais pour les fonctionnaires ainsi allégés, l'obligation d'instruire et d'expédier plus promptement les affaires.

J'estime que le Parlement devra reprendre et faire aboutir la loi sur le renouvellement partiel de la Chambre et la réforme du régime des boissons ;

Qu'il devra voter : la simplification et l'accélération de la procédure civile, l'achèvement du Code rural, le développement de l'enseignement professionnel et la diffusion de l'instruction agricole, la création d'institutions de bienfaisance et une loi libérale sur les sociétés de secours mutuels.

Je désire que l'Etat facilite aux communes l'achèvement de leurs chemins vicinaux, qu'il prépare et assure la défense militaire de notre frontière.

Enfin, je défendrai énergiquement les franchises de la zone, tout en réclamant de nouvelles mesures en faveur de son commerce et de ses industries.

Chers concitoyens,

Tel est mon programme. S'il est conforme à vos vues, unissez-vous une fois de plus autour du drapeau de la République auquel vous êtes demeurés fidèlement attachés pendant les années de lutte.

Marchons ensemble dans la voie du progrès, à la conquête des réformes démocratiques que réclame depuis si longtemps notre vieux Faucigny indépendant et libéral.

Vive la République !

Léon ORSAT,
Député sortant.

Circonscription de SAINT-JULIEN.

M. César DUVAL,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Une assemblée électorale tenue à Saint-Julien le 6 août, à laquelle avaient été conviés tous les électeurs de l'arrondissement, a approuvé le compte rendu du mandat législatif que vous m'avez confié il y a quatre ans et la conduite politique que j'ai suivie à la Chambre des Députés pendant la législature qui va prendre fin.

A l'unanimité, cette assemblée m'a désigné comme candidat républicain pour l'élection législative du 20 août prochain.

Électeurs,

C'est la quatrième fois que je me présente à vos suffrages; depuis plus de dix ans vous m'avez vu à l'œuvre comme député.

La confiance que vous m'avez témoignée en toutes circonstances et les sympathies que vous m'avez prodiguées m'ont inspiré une vive reconnaissance et ont facilité considérablement l'accomplissement de mon devoir.

Républicain de la première heure, convaincu plus que jamais que seule la République peut assurer à notre patrie la paix, la liberté et la prospérité, je continuerai à suivre la même politique que par le passé.

Après vingt-trois ans d'existence, la République, de plus en plus consolidée par les manifestations multipliées du suffrage universel, voit s'accroître chaque jour le nombre de ses adhérents, et bientôt les anciens partis monarchiques n'existeront qu'à l'état de souvenir.

Ce résultat, dont nous pouvons nous réjouir, prouve que, malgré les obstacles incessants, les calomnies et les manœuvres de la réaction, le pays a vu clairement l'œuvre considérable du Gouvernement républicain, qui a assuré à la patrie française le respect et la considération des nations étrangères.

Chers concitoyens,

La Chambre nouvelle aura à continuer et à compléter la tâche si bien commencée, en maintenant les résultats acquis. Pour cela, il sera nécessaire qu'elle renferme une majorité républicaine fermement résolue à donner au Gouvernement plus d'autorité et de stabilité.

Elle devra surtout écarter les discussions stériles et irritantes pour se consacrer plus efficacement à l'examen des réformes et des améliorations indispensables au point de vue administratif, judiciaire et fiscal.

En s'occupant avec sollicitude des lois concernant le travail et le soulagement des déshérités de la fortune, elle devra maintenir énergiquement la

liberté, dont la conquête a nécessité tant de luttes et tant d'efforts, et la protéger contre les tentatives des collectivités ou des perturbateurs qui voudraient la restreindre ou l'anéantir.

Elle devra marcher résolument dans la voie du progrès et donner au pays les légitimes satisfactions qu'il est en droit d'attendre.

Chers concitoyens,

Vous me connaissez depuis longtemps, et, si vous me jugez encore digne de votre confiance, je m'efforcerai, comme par le passé, de me conformer à vos inspirations et d'être votre fidèle interprète.

Mon dévouement absolu vous est acquis pour la défense des droits et des intérêts de notre arrondissement, dont je resterai toujours le serviteur zélé et convaincu.

Vive la France! Vive la République!

C. DUVAL, maire de Saint-Julien,
député sortant.

Circonscription de THONON.

M. FOLLIET,

Élu au 1er tour de scrutin.

(Démissionnaire.)

SEINE

1er arrondissement de PARIS.

M. René GOBLET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Sénateur élu de la Seine, j'ai accepté la candidature aux élections législatives parce que j'estime qu'il convient d'appuyer ses paroles par des actes.

Républicain indépendant, fidèle à l'ancien programme à la réalisation duquel, comme membre du Parlement ou comme ministre, je me suis toujours efforcé de travailler, il y a longtemps que j'ai signalé, en la déplorant, la situation où nous a conduits le manque de direction politique; et cette direction, c'est au suffrage universel qu'il appartient de la donner.

En l'état, que voyons-nous? Le pouvoir ministériel toujours exposé à des crises périodiques, sans force et sans autorité pour grouper autour de lui une majorité capable de gouverner; le Parlement en proie aux incidents les plus pénibles pour notre honneur, les deux Chambres presque constamment en désaccord, sinon en conflit, à raison de l'esprit différent qui les anime, impuissantes à accomplir aucune des réformes promises; l'administration abandonnée à elle-même et la magistrature, sous l'influence de la politique, ébranlant de ses propres mains la foi du peuple dans la justice.

Il faut en finir avec ce régime; il faut que la République, consciente de la force que lui donne et des devoirs que lui impose le consentement quasi unanime de la nation, apparaisse, aux yeux de tous, comme un gouvernement puissant et respecté poursuivant dans la paix l'idéal de progrès et de justice qui a toujours été le sien.

J'ai dit pour quelles raisons et dans quelle mesure je réclame :

La revision de la Constitution de 1875, afin d'élargir le mode de nomination du Sénat et de modifier profondément ses attributions;

La réforme d'ensemble de notre système fiscal pour donner plus d'élasticité à nos budgets toujours en déficit et pour permettre de répartir plus justement

la charge des impôts et de dégrever le travail en frappant proportionnellement la richesse ;

La loi sur les associations, pour en finir avec l'arbitraire gouvernemental et pour préparer la séparation des Églises et de l'État ;

Les lois de décentralisation, afin de supprimer les fonctions inutiles et d'augmenter les franchises locales.

Partisan déterminé de la propriété et de la liberté individuelles, je crois, cependant, désirable qu'on étudie le retour à la collectivité, c'est-à-dire à l'État, de certains grands services publics aujourd'hui aux mains de trop puissantes compagnies, et j'admets que, dans la situation économique créée par le développement de l'industrie moderne, l'État puisse légitimement intervenir pour réglementer, dans une juste mesure, les conditions du travail.

Cette intervention ne me paraît pas moins justifiée par le principe de la solidarité sociale dans toutes les œuvres destinées à secourir la souffrance, la misère et la vieillesse ; je reconnais seulement qu'on ne pourra, sous ce rapport, atteindre un résultat vraiment utile qu'autant que la réforme de notre système d'impôts, en accroissant la puissance financière de l'État, aura augmenté, en même temps, les ressources des travailleurs appelés à fournir leur contribution à ces œuvres.

Loin de moi la pensée que toutes ces réformes puissent être accomplies dans le cours d'une législature, mais je crois fermement que le moment est venu d'entrer dans cette voie, que c'est dans un esprit de bienveillante équité, non de défiance et de résistance, que doivent être envisagées les questions qui intéressent les masses laborieuses et qu'il importe de les résoudre pour la paix sociale et pour le progrès du pays et de la République.

Aux électeurs de juger cette politique.

Il ne me paraît pas douteux qu'elle doive triompher dans la grande majorité des circonscriptions de Paris. Je vous serais profondément reconnaissant, mes chers concitoyens, si le premier arrondissement me faisait l'honneur de l'affirmer également sur mon nom.

René GOBLET, Sénateur de la Seine,
ancien président du Conseil des Ministres.

COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE DU 1er ARRONDISSEMENT.

Citoyens,

Nous n'avons pas besoin d'expliquer aux électeurs du premier arrondissement pourquoi notre comité qui, en 1889, fit triompher son candidat, le citoyen Yves Guyot, s'est séparé de lui depuis longtemps. Est-il besoin davantage d'expliquer longuement pour quelles raisons nous vous présentons aujourd'hui la candidature du citoyen René Goblet?

Au moment où la coalition des ultra-modérés, des ralliés plus ou moins sincères et des réactionnaires s'efforce d'écarter la République de son droit chemin; au moment où les réformes politiques, économiques et sociales s'imposent impérieusement à nos élus; au moment où, pour aborder utilement l'étude de ces réformes, il est tout d'abord nécessaire de réformer la Constitution elle-même, la démocratie a plus que jamais besoin de garder sa confiance dans le bulletin de vote et dans ses mandataires.

C'est pourquoi, écartant à la fois un élu qui a abandonné son programme et un candidat qui n'en a pas, nous présentons à vos suffrages un homme d'une probité politique et privée irréprochable, un homme qui, dans ses divers passages au pouvoir, a rendu à la République et à la Patrie les plus signalés services, un homme qui, depuis vingt-deux ans de vie publique, a fait constamment effort vers le progrès et vers la justice sociale.

Citoyens, vous avez déjà acclamé, dans toutes nos réunions publiques et privées, le candidat de notre comité.

Au nom de la République, au nom des réformes depuis trop longtemps attendues, vous voterez en masse, le 20 août, pour le citoyen René Goblet.

Vive la République!

Les membres du comité :

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Vu, le candidat : René GOBLET.

2e arrondissement de PARIS.

M. G. MESUREUR,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Élu député, il y a quatre ans, par les républicains du 2e arrondissement, je viens solliciter de vous le renouvellement de mon mandat.

Je le fais avec la conviction que notre attachement à la République est resté le même et avec la conscience d'avoir toujours conformé ma conduite publique à vos volontés et à nos principes.

Ne relevant que de vous et du mandat que j'ai accepté, j'ai gardé mon indépendance vis-à-vis des gouvernements et je suis resté fidèle à notre programme de réformes.

Complètement étranger aux scandales du Panama, après avoir, en 1888, voté contre les nouvelles émissions de cette Compagnie et contre la prorogation de ses échéances, j'ai voté, en 1892 et 1893, toutes les mesures qui pouvaient faire la lumière sur les faits dénoncés, convaincu que la République ne saurait être atteinte par les faiblesses ou les crimes reprochés à quelques-uns.

Vous me connaissez de longne date, je n'ai donc pas à revenir sur mes actes passés. C'est vers l'avenir, vers les luttes sans cesse renaissantes, vers les conquêtes nouvelles que nous devons tourner nos regards et diriger courageusement nos efforts.

Nous voulons poursuivre la modification des tarifs de douanes, qui ont porté un coup si funeste à l'industrie parisienne; la réforme générale de l'impôt, pour établir une répartition équitable des charges publiques; la suppression des octrois, des taxes de consommation et la revision des taxes de toutes natures qui entravent l'activité commerciale.

Nous voulons la réforme administrative ; la justice accessible à tous, moins lente et moins coûteuse; la liberté de conscience absolue, mais sans religion d'État et sans clergé salarié par le budget.

Nous voulons le vote des lois sociales qui assureront le développement matériel et moral de tous ceux qui travaillent, lois sur l'organisation légale des travailleurs, sur les accidents du travail, sur la protection du travail des femmes et des enfants, et plus particulièrement sur les retraites ouvrières, qui s'imposent comme une dette nationale.

Adversaire de la dictature et du pouvoir personnel, je veux le maintien du régime représentatif,seul compatible avec la liberté des citoyens, mais il importe de mettre fin aux lenteurs, aux abus et aux vices du parlementarisme actuel par une revision constitutionnelle démocratique.

La vieille opposition monarchique et cléricale, vaincue mais non désarmée, déclare, pour mieux s'emparer du pouvoir, se rallier à la République. Notre devoir est encore de lui barrer la route, de ne pas lui laisser remettre en question nos conquêtes républicaines et d'achever enfin l'œuvre d'affranchissement politique et social préparé par nos pères de la Révolution française.

Cette politique de progrès pacifiques, de paix et de justice sociales a toujours été celle du 2e arrondissement. C'est pourquoi je me représente avec confiance à vos suffrages.

Vive la République !

G. MESUREUR,

Député sortant,

Le Comité républicain radical-socialiste du 2e arrondissement, aux électeurs.

Citoyens,

Le Comité présente de nouveau à vos suffrages la candidature du citoyen G. Mesureur.

Investi depuis douze ans de la confiance du 2e arrondissement, celui que vous avez élu député en 1889 est demeuré fidèle à son programme et à ses engagements. Ses actes, ses votes et ses travaux à la Chambre en témoignent hautement.

Particulièrement attaché aux questions ouvrières et convaincu que les luttes violentes et les haines ne peuvent que retarder les réformes sociales, il a poursuivi l'œuvre de l'organisation légale et pacifique des travailleurs.

On lui doit la création du Conseil supérieur du travail, et il a déposé le projet le plus remarquable qui ait été produit jusqu'à ce jour sur les chambres du travail, projet dont il a le devoir de poursuivre la réalisation.

Membre des Commissions qui ont préparé les lois sur les Conseils de prud'hommes, sur l'arbitrage, sur le placement gratuit, sur la saisie des salaires et sur la suppression des octrois, il s'est inspiré toujours de l'intérêt et de la liberté des travailleurs.

Président de la Commission des patentes, il a défendu avec éclat, devant la Chambre, l'égalité de tous les commerçants devant l'impôt et a combattu vigoureusement la centralisation et l'accaparement qui ruinent tant de nos concitoyens à Paris et en province.

Élu deux fois membre de la Commission du budget et chargé par elle des rapports sur les postes et télégraphes, il a pu faire améliorer la situation de plus de 30.000 agents les plus modestes de cette administration.

Défenseur des intérêts et des droits de Paris, il est intervenu pour réclamer la subvention de l'Etat pour l'entretien du pavé de Paris, et a combattu la loi livrant les Halles centrales à la préfecture de police. Il a été chargé du rapport sur la loi relative à l'assainissement de Paris et de la Seine; il a réussi, enfin, à obtenir d'une Chambre longtemps hostile la reconstruction de l'Opéra-Comique dans notre arrondissement.

Citoyens,

L'œuvre laborieuse et féconde du citoyen G. Mesureur, à la Chambre comme au Conseil municipal de Paris, montre que vous avez en lui un défenseur éclairé de vos principes et de vos intérêts. Vous affirmerez sur son nom votre attachement inébranlable à la République, votre volonté de voir s'accomplir toutes les réformes démocratiques. Vous protesterez, en le choisissant, contre la politique coupable qui tend à livrer la République à ses ennemis soi-disant ralliés.

Vive la République !

Rebeillard, président; Chartier, Robert, vice-présidents : Durand, secrétaire ; Collin, trésorier ; les membres de la Commission exécutive : Abadie, Picard, Barrier, Ambrois.

Vu, le candidat : G. MESUREUR.

3e arrondissement de PARIS.

M. E. CHAUTEMPS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je m'étais entendu avec le comité qui patronne ma candidature pour l'organisation de deux réunions publiques, et il était convenu, en outre, que j'assisterais à deux réunions organisées par nos adversaires.

Il m'a été matériellement impossible, le 10 août, salle Montgolfier, tant le tumulte était systématique d'exposer mon programme, voire même de répondre aux questions très personnelles qui m'étaient adressées.

C'est ainsi que, dans plusieurs arrondissements de Paris, l'on compromet par l'intolérance une liberté chèrement conquise !

Citoyens,

Permettez-moi d'abord de constater que mes adversaires, malgré la passion qu'ils ont mise à m'attaquer, n'ont réussi à m'opposer qu'un seul de mes votes, et c'est précisément un de ceux dont je me félicite le plus hautement.

Oui, le lendemain de Fourmies, et après avoir voté l'enquête que repoussait le Gouvernement, j'ai voté l'ordre du jour Maujan : c'était, citoyens, un salut sympathique à l'armée, que nous voulions dégager de ces douloureux incidents!

C'est que je ne suis point de ceux qui nient la Patrie ! Je refuse de reconnaître d'autre drapeau que le drapeau national. L'armée, qui est aujourd'hui la Nation elle-même, est la sauvegarde de notre sécurité, et l'humanité entière est intéressée à la puissance du pays qui fut le berceau de toutes les libertés : c'est ma façon à moi d'être internationaliste.

Citoyens,

Le programme que je n'ai pas pu développer en réunion publique, le voici :

Pour bien marquer les points qui me séparent des socialistes révolutionnaires, je déclare que je répudie toute lutte de classes, tout appel à la violence, toute utopie collectiviste.

Je suis socialiste, car je veux que l'État intervienne en faveur des faibles, et remette la main sur les grands services publics que l'on a eu le tort d'abandonner à des financiers cosmopolites ; mais mon socialisme ne saurait aller jusqu'au communisme, parce que ce serait la négation de l'initiative et de la responsabi, lité individuelles; que ce serait la suppression de l'effort et de toute énergie-

l'affaissement et la ruine de tout peuple qui s'organiserait d'après un tel idéal.

N'était-elle pas l'œuvre d'un socialiste cette proposition de loi que j'ai déposée concernant les pensions de retraite de la vieillesse, et qui doit être complétée par une proposition analogue au profit des invalides du travail?

N'étaient-ils pas d'un socialiste tous les votes que j'ai émis, dans le cours de cette législature, sur le travail des enfants et des femmes, — les règlements d'atelier, — l'application du décret-loi des 9/14 septembre 1848 (durée du travail) aux employés des entreprises de transport en commun, — la responsabilité des accidents survenus dans le travail, l'arbitrage facultatif, — la suppression des livrets d'ouvriers, — le moyen d'obliger les patrons à respecter le droit qu'ont les ouvriers de se syndiquer, — les délégués mineurs, — l'hygiène et la sécurité des travailleurs, — le contrat de louage, — le privilège du salaire des ouvriers pour les sommes dues aux entrepreneurs des travaux publics, — l'admissibilité des associations ouvrières aux adjudications de travaux communaux?

J'ai déjà voté et voterai encore l'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés de commerce.

J'ai voté toutes les propositions d'amnistie qui ont été faites en faveur des travailleurs;

Mon programme social est donc tout entier dans mes actes.

Citoyens,

J'ai combattu et combattrai encore, avec la dernière énergie, l'œuvre douanière de cette Chambre. Les tarifs votés sont la ruine du travail national.

J'ai défendu le petit commerce, à l'occasion de la revision des patentes, contre le funeste accaparement des grands magasins. Il y a là un danger national : c'est l'impossibilité pour le petit fabricant d'échapper aux conditions léonines des maîtres du marché ; c'est encore le goût si vivant et si varié de nos industriels d'art enchaîné par le caprice de quelques-uns ; c'est surtout l'abaissement inévitable du salaire de l'ouvrier. L'ordre public ne peut être que compromis par une évolution économique qui aboutirait à faire de tous les citoyens les salariés de capitaux anonymes.

En matière fiscale, je me suis toujours prononcé pour la refonte de notre système d'impôts ; le moment est venu d'aborder, en les combinant, l'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu ; de demander aux successions une plus grande part des ressources nécessaires à l'Etat ; d'abolir les octrois et les impôts frappant la consommation. J'ai dû voter contre la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, parce que la réforme était faite au détriment de Paris ; elle est à reprendre sur une base plus équitable.

Mais, qu'on le sache bien, citoyens, il est une réforme primordiale, de laquelle toutes les autres dépendent, la cause de notre impuissance réside dans la coexistence de deux Chambres également souveraines, dont aucune n'a le dernier mot. Nous devons poursuivre l'unité du pouvoir législatif, qui est aisément compatible, ainsi que je l'ai maintes fois démontré en réunion publique, avec l'existence d'un pouvoir de contrôle dont aucun esprit pondéré ne saurait contester la nécessité.

Dans l'ordre politique, citoyens, je ne puis que confirmer mes déclarations et votes antérieurs, relativement à la séparation des Eglises et de l'Etat, que j'ai toujours votée ; à la décentralisation administrative ; à la gratuité de la justice; à la gratuité de l'instruction à tous les degrés par voie de concours.

Citoyens,

Je me présente de nouveau à vos suffrages avec la conscience d'avoir fidèlement et honnêtement rempli les trois mandats dont vous m'avez successivement honoré; au Palais-Bourbon comme à l'Hôtel de Ville, j'ai fait tout mon devoir. Si je dois être de nouveau votre mandataire, croyez que je me dévouerai, avec la même énergie que par le passé, à mes concitoyens du 3e arrondissement, à la France et à la République.

Dr E. CHAUTEMPS, député sortant.

1re circonscription du 4e arrondissement de PARIS.

M. D. BARODET,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME DU COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL SOCIALISTE DE LA 1re CIRCONSCRIPTION DU 4e ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Déclaration.

Le comité républicain radical socialiste de la 1re circonscription du 4e arrondissement de Paris, d'accord avec son candidat, le citoyen Barodet, maintient tous les articles de l'ancien programme républicain pour la réalisation duquel il a toujours combattu, parce que ce programme exprime et résume l'ensemble des réformes essentielles à la constitution même de la République.

Il ne croit pas qu'il soit bon d'en laisser mettre en oubli aucune partie et de faire supposer aux ennemis de la démocratie, enhardis par de récents et déplorables événements, qu'elle se décourage et recule.

Il lui semble, au contraire, quand se prépare la lutte pour les idées, qu'un parti sert ses intérêts et s'honore en exprimant les siennes sans restrictions ni obscurité.

Les nouvelles générations qui arrivent à la vie politique, sans avoir souffert des longues et terribles épreuves que leurs aînées ont traversées, sont moins pénétrées des difficultés de la tâche et des dangers d'un retour en arrière. Il

faut donc leur montrer le chemin qu'elles ont encore à parcourir pour que la République devienne enfin cette réalité puissante et féconde à laquelle elle aspire et à laquelle elle ne parviendra que par l'esprit de suite et la persévérance.

Aux parties non encore réalisées de l'ancien programme, le comité a ajouté quelques questions nouvelles, nées des nécessités économiques et dont d'autres pays ont déjà entrepris l'étude et la solution.

Au peuple souverain il appartiendra d'indiquer à ses représentants le degré d'urgence de toutes ces réformes, par le nombre des suffrages qu'il accordera à chacune d'elles.

C'est ainsi que, depuis douze ans déjà, il a placé la revision de la Constitution au premier rang des réformes à réaliser, parce qu'il a compris, tout d'abord, qu'elle est la clef de toutes les autres.

Le pouvoir constituant n'appartenant qu'au peuple et ne pouvant être exercé sans un mandat spécial et formel, il est indispensable de réclamer cette Revision par une Assemblée constituante. L'Assemblée de Versailles, qui avait usurpé ce pouvoir, n'a pu le conférer aux Chambres actuelles. Elles ne sauraient, d'ailleurs, être juges et parties dans leur cause et ne pourraient donner qu'une revision aussi peu sérieuse qu'illégitime.

Au point de vue socialiste, le comité s'est inspiré des principes de la révolution française, qui voulait faire de la propriété, étendue à tous les citoyens, la base des réformes sociales et le rempart de la liberté individuelle.

N'attendant rien des formules vagues qui peuvent être acceptées par tous les partis, parce qu'elles se prêtent à toutes les interprétations, il s'est efforcé de mettre le plus de clarté et de précision possible dans la rédaction de son programme.

Il serait heureux de voir, au moins sur ce point, son exemple suivi par tous les Comités républicains.

Programme.

Nous voulons :

I.

La revision de la Constitution par une Assemblée constituante, accomplissant son mandat spécial sans qu'il y ait ni suspension ni diminution des pouvoirs publics actuels, ceux-ci ne devant cesser de fonctionner qu'après la ratification de la nouvelle Constitution par le peuple et l'installation des pouvoirs nouveaux.

II.

La liberté d'association, sans autre réglementation que celle qui aura pour but :

1° La limitation des biens possédés en commun ;

2° La garantie de la liberté individuelle de chacun des associés vivant en communauté ;

3° La nationalité des associés.

III.

La laïcisation de tous les services publics.

La séparation des Églises et de l'État.

La reprise des biens de mainmorte au profit de l'État, des départements et des communes.

IV.

La décentralisation et la simplification administratives, par l'autonomie communale et départementale, dans les limites compatibles avec l'intérêt et l'unité de la patrie française.

V.

L'instruction gratuite pour tous au premier degré, gratuite, par voie de concours, au degré secondaire et au degré supérieur, laïque à tous les degrés.

VI.

La réforme de la magistrature, comportant la suppression de l'inamovibilité, l'élection des juges et l'extension du jury à toutes les juridictions.

VII.

La revision égalitaire des Codes.

La justice gratuite.

Une loi consacrant le principe de la réparation morale et pécuniaire des erreurs judiciaires.

VIII.

L'interdiction du cumul des fonctions publiques.

La responsabilité civile, directe et effective des fonctionnaires publics.

IX.

L'égalité absolue du service militaire réduit à deux ans.

X.

Une politique de paix, tendant à prévenir les conflits internationaux et à les résoudre par voie d'arbitrage.

XI.

Le maintien du renouvellement intégral de la Chambre tous les quatre ans.

XII.

L'incapacité politique temporaire, ajoutée aux peines déjà édictées contre les auteurs et complices de toute tentative de corruption ou de contrainte en matière électorale.

XIII.

La réforme générale et la répartition la plus équitable possible de l'impôt.

L'impôt sur le capital et sur le revenu.

L'impôt progressif sur les successions.

XIV.

La suppression de l'hérédité en ligne collatérale, en vue de réaliser progressivement la diffusion de la propriété, l'amortissement de la dette publique et la suppression des impôts indirects.

XV.

La suppression des octrois.

La revision des tarifs de douane dans le sens libre-échangiste.

XVI.

La suppression des monopoles et des privilèges.

La revision des lois et contrats qui ont aliéné la fortune publique.

La rentrée des mines et des chemins de fer dans le domaine public ; leur exploitation ou entretien par les associations ouvrières.

XVII.

La réduction de la journée de travail à huit heures, dans les manufactures de l'État, dans les mines, dans les chemins de fer et, généralement, dans tous les grands travaux entrepris ou concédés par l'État, les départements et les communes.

Même une plus grande réduction dans les fabriques de substances délétères et dans les établissements malsains qui, par mesure d'hygiène publique, et pour protéger la vie des ouvriers, doivent être soumis à la réglementation et à la surveillance de l'État.

XVIII.

L'amélioration et le complément des lois d'assistance publique, de prévoyance et d'assurances mutuelles compatibles avec la liberté individuelle.

Pour le comité républicain radical socialiste
de la 1re circonscription du IVe arrondissement,

La Commission exécutive :

L. Beichlaar, 20, rue Vieille-du-Temple ; Besnard, 28, rue Geoffroy-l'Asnier ; Catoire, 40 *bis*, rue de Rivoli ; Delaby, 11, rue Beautreillis ; Fleury, 7, rue des Lions-Saint-Paul ; E. Groos, 34, rue Vieille-du-Temple ; Rouzier, 16, place des Vosges.

Vu : le candidat, D. BARODET, député sortant.

Mes chers concitoyens,

Parvenu au terme de mon mandat, je viens vous en demander le renouvellement, avec la conscience de n'avoir jamais cessé d'être un bon serviteur de la République et un fidèle observateur de tous mes engagements.

J'ai mis mon orgueil à justifier votre confiance et ce sentiment m'a rendu le devoir facile.

Ami passionné de la justice et du progrès, j'ai pris ma part d'initiative et de coopération dans toutes les réformes déjà faites. Je continuerai de me consacrer, tout entier, à celles qui restent à réaliser, en m'attachant, de préférence, aux réformes sociales, appelées à faire disparaître, légalement, les iniquités qui écrasent les travailleurs et les commerçants honnêtes au profit des oisifs, des spéculateurs et des joueurs.

Mais la Constitution de 1875 contient des dispositions imaginées pour permettre au Sénat de leur barrer le chemin.

Il faut, pour aboutir, faire disparaître ces obstacles. Voilà pourquoi nous avons fait, vous et moi, de la revision de la Constitution par une Constituante le premier article de notre programme.

Il y a vingt ans, citoyens, que nous luttons ensemble pour la République ; et nous n'avons pas fini.

Nous avons à combattre aujourd'hui la même coalition qu'en 1889 ; mais combien changée de langage et d'allure !

Elle ne menace plus ; elle s'est faite humble, se dit, en grande partie, ralliée, et n'en serait, si l'on pouvait s'y tromper, que plus dangereuse.

Ce n'est pas vous, assurément, qui vous laisserez prendre à des paroles hypocrites et mensongères, chaque jour démenties par les faits.

Des ralliés ! tous ces Basiles qui, hier encore, couvrant de leur protection d'opulents prévaricateurs, leurs amis, répandaient l'outrage sur la République et le poison de la calomnie sur ses meilleurs défenseurs !

Des républicains ! tous ces traîtres qui ne demandent à entrer dans la République que pour détruire ses lois essentielles et livrer à Loyola l'éducation de nos enfants !

Appelons-les par leur véritable nom, citoyens : ce sont des cléricaux. Le cléricalisme, c'est l'ennemi !

On tremble à la pensée du mal qu'il ferait, s'il pouvait s'emparer du pouvoir.

Mais non ! Le peuple fera bonne garde. Les leçons de l'histoire ne seront pas perdues pour lui. Il saura bien reconnaître, sous leur nouveau déguisement, les renégats de tous les partis vaincus, les déserteurs de toutes les causes ruinées, — sincères seulement dans leur haine invétérée de la liberté, de la justice et du progrès.

Citoyens, aux urnes ! Vive la République !

D. BARODET.

Citoyens,

Dans quelques jours, le pays tout entier va exercer sa souveraineté. Du choix de ses représentants dépendra le sort des réformes, depuis si longtemps réclamées, et l'avenir de la République.

Il s'agit de se prononcer entre les amis sincères et éprouvés de la République, et ceux qui, l'ayant toujours combattue avec acharnement, se présentent aujourd'hui comme des ralliés pour pénétrer dans la place et s'en emparer.

Le devoir des républicains est tout tracé.

Ils préféreront les combattants de la première heure, dont la conduite et le dévouement ne se sont jamais démentis, aux tard-venus, qui ont servi plusieurs maîtres et n'ont que des promesses suspectes à offrir.

Ils mettront au-dessus de tout : l'honnêteté politique et privée, les services rendus, le désintéressement, l'expérience acquise, la sincérité et la fermeté des convictions.

Ce sont tous ces titres qui, depuis vingt ans, ont fait élire et réélire Barodet, l'ancien maire de Lyon, le défenseur des franchises municipales, deux fois représentant de la Seine, quatre fois représentant du IVme arrondissement de Paris.

Barodet a su se faire, dans la politique, une place considérable par le nombre et l'importance des propositions de loi dont il a pris l'initiative et dont plusieurs ont été adoptées.

Il nous suffira de rappeler sa proposition de loi sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, qui a servi de base aux lois scolaires qui sont l'œuvre principale et l'honneur de la République.

Ces lois, si péniblement obtenues, ainsi que l'obligation et l'égalité du

service militaire, sont menacées de destruction par la coalition des ralliés qui obéissent au pape, serviteur des jésuites.

La réélection de Barodet leur dira que nous ne voulons pas qu'on y touche, si ce n'est pour les rendre plus efficaces.

Barodet a été le promoteur de la revision républicaine et démocratique de la Constitution par une Constituante, dont d'autres ne nous ont présenté que la contrefaçon estampillée par un César d'aventure.

Cette réforme étant la clef de toutes les autres, la réélection de Barodet signifiera que nous voulons qu'elle s'accomplisse.

Sa proposition de loi sur la suppression de l'hérédité en ligne collatérale, en vue de faciliter l'accession de la propriété aux plus pauvres, ses propositions relatives aux ouvriers mineurs, tous ses votes au Parlement et son attitude contre la fermeture de la Bourse du travail, ont prouvé son attachement inébranlable aux principes de justice qui doivent résoudre, progressivement, le problème du prolétariat et réaliser l'égalité politique et sociale par l'union, et non par la guerre des classes, qui ne ferait qu'aggraver la misère des travailleurs.

Citoyens,

Au milieu des tristes événements parlementaires de ces derniers mois, le citoyen Barodet a été l'un de ceux qui n'ont pas même été effleurés par le moindre soupçon. Son honorabilité politique et privée est restée incontestable et incontestée, et ce nous est une raison de plus pour le recommander, de nouveau, à vos suffrages.

Si vous voulez que le drapeau de la République soit toujours porté haut et ferme, et que nos légitimes revendications soient énergiquement défendues, votez tous pour le citoyen D. Barodet, député sortant.

Aux urnes et pas d'abstentions !

Plus le nombre des suffrages sera grand, plus notre manifestation sera imposante.

Vive la République !

La Commission exécutive : L. Beichlaar, 20, rue Vieille-du-Temple ; Besnard, 28, rue Geoffroy-Lasnier ; Catoire, 40 *bis*, rue de Rivoli ; Delaby, 11, rue Beautreillis ; Fleury, 7, rue des Lions-Saint-Paul ; E. Groos, 34, rue Vieille-du-Temple ; Rouzier, 16, place des Vosges.

Le comité : (Suivent un grand nombre de signatures.)

2e circonscription du 4e arrondissement de PARIS.

M. H. CHASSAING,

Élu au 2e tour de scrutin.

COMITÉ RÉPUBLICAIN SOCIALISTE.

Citoyens,

Le comité républicain socialiste de la 2e circonscription du IVe arrondissement présente à vos suffrages la candidature du citoyen H. Chassaing, député sortant.

Il y a quatre ans, lorsque nous vous l'avons déjà présenté et que vous l'avez élu, nous vous disions : « Une lutte d'une violence particulière est actuellement « engagée sur le terrain électoral, lutte d'autant plus grave que les partis en- « nemis de la République se coalisent et se couvrent du nom de républicains. »

La violence mise à part, la situation reste la même et demeure tout aussi dangereuse par le caractère qu'elle affecte : les ralliés d'aujourd'hui, naguère encore ennemis déclarés de la République, ne viennent à elle que pour mieux l'étouffer.

D'autre part, ceux-là mêmes qui avaient été élus comme républicains ont oublié leurs anciennes traditions ; mis en demeure d'aborder les réformes politiques et sociales qui peuvent seules faire de la République autre chose qu'un vain mot, ils se sont retranchés derrière on ne sait quelle raison d'opportunité pour ne pas accomplir ces réformes ; ils se sont contentés de piétiner sur place, entravant ainsi, par leur passivité, la marche en avant du progrès.

Croyez-vous, citoyens, que le retard apporté à la solution des questions qui constituent le minimum de vos revendications, jadis unanimement réclamées, soit de nature à amener la paix sociale que tous désirent et qui seule peut produire la grandeur et la prospérité de la France ?

Croyez-vous que c'est en remettant toujours au lendemain qu'on supprimera la cause du malaise général dont souffre notre état social par le superflu des uns, par la misère des autres ? N'y a-t-il pas lieu de chercher dans un meilleur équilibre, dans une meilleure répartition des charges publiques, un premier remède à cette lutte sourde qui peut nous mener à de graves conflits ?

N'y a-t-il pas lieu d'assurer au travail les garanties qui en fassent, dans la lutte pour la vie, l'égal du capital, et qui donnent à chacun les moyens d'exister en employant ses forces sans succomber sous les charges ?

N'y a-t-il pas lieu de protéger les faibles autrement que par une charité plus ou moins bruyante, plus ou moins sincère? N'est-il pas temps d'appliquer aux hommes la loi nouvelle de la solidarité ?

Ne faut-il pas enfin rompre avec les anciens errements monarchiques et mettre nos institutions en conformité avec nos besoins et avec nos mœurs? Devons-nous conserver indéfiniment cette Constitution qui fait de la République une monarchie déguisée, et cette union hybride de l'État et des Églises, et l'organisation si défectueuse de la magistrature et de la police?

Enfin, citoyens, pensez-vous qu'il faille envoyer à la Chambre des hommes qui soient les représentants du capital amassé par l'exploitation du travail monopolisé? Pensez-vous qu'il faille élire des représentants d'un socialisme douteux, imaginé pour les besoins de la cause, et recouvrant mal, ici, des idées cléricales et réactionnaires, ailleurs, un opportunisme qui n'ose s'avouer?

Non! Vous voulez, comme nous, que la République soit un gouvernement honnête, accomplissant chaque jour sa tâche, s'engageant avec résolution dans la voie des réformes démocratiques et sociales.

Vos opinions sont les nôtres; vous voterez pour le citoyen que dix années de vie publique vous ont fait connaître, qui a su, pendant cette longue période, soit à l'Hôtel de Ville, soit à la Chambre des députés, sans faiblesse, sans compromission, maintenir haut et ferme le drapeau de la République sociale, qui n'a pas abandonné un instant le programme auquel il avait souscrit, et dont tous les actes, tous les votes ont été en conformité avec les termes de ce programme.

Vous avez la noble ambition de faire aimer la République et de contribuer à sa grandeur; vous voterez pour le citoyen H. Chassaing, député sortant, à qui vous donnerez le mandat d'assurer à jamais le triomphe des idées de progrès, de justice et de liberté.

Vive la République!

Programme :

1° Revision de la Constitution. — Constituante. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Mandat impératif. Abrogation de l'article 13 de la loi organique du 30 novembre 1875 qui l'interdit. — Responsabilité effective des mandataires. — Interdiction du cumul.

2° Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes. — Loi sur les associations. — Suppression de l'ambassade au Vatican. — Retour à la nation des biens de mainmorte.

3° Service militaire strictement égal pour tous et réduit à deux ans. — Instruction gratuite accessible à tous les degrés par voie de concours.

4° Liberté communale. — Métropolitain de Paris. — Paris port de mer. — Désaffectation de l'enceinte fortifiée.

5° Réforme générale de l'impôt. — Suppression des octrois et des taxes de consommation. — Suppression de l'hérédité en ligne collatérale. — Revision des conventions et des tarifs de transports. — Impôt sur les immeubles bâtis et non bâtis, loués ou non loués. — Intérêts payés aux loyers d'avance et à tous cautionnements.

6° Loi sur les grands magasins. — Suppression des patentes. — Suppression des monopoles.

7° Lois de protection et d'émancipation du travail. — Lois de liberté pour les syndicats. — Suppression des bureaux de placement. — Droit au travail pour tous. — Réduction de la journée de travail à huit heures. — Droit à l'assistance pour les vieillards, les enfants et les infirmes. — Caisse générale de retraites pour la vieillesse.

8° Réfection des Codes. — Magistrature élective. — Extension du jury à toutes les juridictions. — Justice absolument gratuite. — Réparation des erreurs judiciaires.

Pour le comité et par délégation :

A. Hudelo, ingénieur, 10, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Huguenin, négociant, 19, rue Saint-Merri.
A. Beloeil, négociant, 104, rue Saint-Martin.
Flotat, employé, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Distribué, lithographe, 44, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Vu : le candidat, H. CHASSAING.

1re circonscription du 5e arrondissement de PARIS.

M. René VIVIANI,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Avec l'appui et l'autorité que me prêtent les comités républicains socialistes, définitivement unis sur le terrain démocratique, je viens, pour l'élection législative du 20 août, solliciter vos suffrages.

Voilà longtemps que, dans la France entière, les républicains sincères ont cherché par tous les moyens à faire disparaître les dissensions néfastes introduites, il y a quatre ans, dans l'avant-garde démocratique.

Ici, dans cet arrondissement, les républicains socialistes n'ont pas voulu seulement s'en tenir à de platoniques essais. Hommes d'action, ils ont voulu agir. Et cette union entre les fractions du grand parti républicain socialiste, grâce aux efforts et au dévouement de tous, est maintenant fondée.

Pour cette œuvre, il n'a pas été besoin de demander aux uns des sacrifices et aux autres des concessions.

Il a suffi de montrer le danger qui menace la République, et, en face de nous, sur le terrain du combat, unis pour la lutte, les opportunistes, les modérés, les monarchistes d'hier affublés d'un nom nouveau et d'un masque trompeur. Le péril était pressant. Voilà pourquoi, est maintenant, après des divisions

éphémères, plus uni que jamais, ce grand parti républicain socialiste auquel l'illustre Louis Blanc laissa comme un legs impérissable et son autorité, et son nom, et son programme.

Ce programme, les comités républicains socialistes ont pensé que, pour le mieux défendre, il était nécessaire de faire appel à un homme nouveau, qui ne se fût pas, dans cet arrondissement, tout au moins, mêlé aux luttes des partis, et qui fût, par cela même, susceptible de rallier autour de lui les voix des républicains socialistes.

Et ils m'ont fait le grand honneur de me venir choisir dans le rang où je combattais pour la République sociale. Ils ont bien voulu se souvenir que, par la parole et par la plume, j'avais souvent défendu nos principes communs, — ceux du parti républicain socialiste.

Je suis républicain, et je veux que la République, — aujourd'hui acclamée par tous comme le gouvernement nécessaire — aboutisse enfin aux réformes que son avènement avait laissé espérer.

Je veux avec vous répudier et rejeter bien loin ce parti nouveau auquel le Gouvernement s'est allié, — et combattre à la fois les ralliés qu'on appelle et le Gouvernement qui leur tend la main.

Il nous faut une République débarrassée de ses entraves, où on ne se contente pas de proclamer platoniquement la souveraineté du suffrage universel, — où l'on assure cette souveraineté :

En revisant par une Assemblée constituante, dans un sens démocratique, la Constitution de 1875 ;

En supprimant le Sénat, obstacle à toutes les réformes promises.

Il nous faut une République où, sous prétexte de proclamer la liberté de conscience, qui est chère à tous les citoyens, on ne laisse pas se dresser en face de l'État laïque la puissance cléricale, et où l'on n'oblige pas les contribuables à entretenir de leurs deniers un culte dont ils n'usent pas. Il nous faut la séparation des Églises et de l'État, préparée par une loi sur les associations, avec ses conséquences obligées : la suppression totale du budget des cultes, le retour à la nation du bien de mainmorte.

Il nous faut enfin une République où, à toutes les libertés politiques déjà conquises, s'ajoute cette dernière qui les consacre et les affermit : la liberté d'association.

Il nous faut la réforme judiciaire, qui s'accomplira intégralement, — par la suppression des monopoles judiciaires, par la constitution, à côté du jury criminel, du jury correctionnel et du jury civil.

Il nous faut une décentralisation complète qui, sans rompre l'unité nationale maintenant fondée, remette aux communes une autonomie administrative et financière, en supprimant les fonctionnaires inutiles et coûteux.

Je suis socialiste, et je veux que la République, à côté des réformes politiques qui ne sont qu'un instrument, aboutisse aux réformes sociales qui sont le but. Je suis socialiste parce que je pense que, de ce sol labouré par les révolutions, l'heure est venue de faire lever la moisson — que les travailleurs attendent.

A une époque où la haute banque et la haute finance, soutenues par toutes

les forces gouvernementales qu'elles alimentent à leur tour, menacent l'indépendance politique du pays, je fais appel à tous les citoyens pour combattre la féodalité nouvelle :

Aux ouvriers, dont le salaire diminue, victimes de l'exploitation de la grande industrie et qui sont menacés de perdre la propriété individuelle de leur salaire;

Aux petits industriels, aux petits commerçants, dont les épargnes difficilement amassées sont enlevées, sous l'œil bienveillant d'un gouvernement complice, par des financiers véreux et cosmopolites — et qui, écrasés d'impôts, sont menacés, eux aussi, de perdre la propriété individuelle de leurs modestes ressources!

Avec vous tous, exploités de tous les temps, victimes de tous les régimes, par votre union, nous allons conquérir :

Avec les lois d'assistance et d'émancipation,

La liberté absolue du syndicat protégée par une loi;

L'instruction intégrale et l'enseignement professionnel ;

La limitation de la journée de travail;

La suppression du marchandage ;

L'application stricte des prix de série;

La suppression des bureaux de placement;

La suppression du travail dans les couvents et dans les prisons.

Avec vous, nous allons dégrever les patentes et frapper, pour chaque spécialité qu'ils vendent, les grands magasins. Ainsi: nous ferons triompher les justes revendications de la ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, du commerce et de l'industrie.

Nous obtiendrons la réforme générale de l'impôt, — la suppression des octrois et l'impôt progressif sur les successions, l'impôt progressif mixte sur le capital et le revenu, — l'impôt unique sur le revenu ne suffisant pas à atteindre la grande propriété ;

Et alors que se reforme la grande féodalité financière, s'emparant de toutes les forces vives de la nation, — nous voulons, pour empêcher la petite propriété d'être bientôt absorbée, briser ces oligarchies et remettre à la nation le moyen de les écraser.

En transformant la Banque de France, conduite par quelques financiers, en banque nationale ne refusant plus le crédit aux travailleurs des villes, des champs et aux petits commerçants;

En revisant les conventions avec les grandes compagnies;

En abrogeant la loi de 1810 sur les mines;

Voilà le programme que je m'efforcerai de défendre, mes chers concitoyens, si, désireux vous-mêmes de le faire triompher, vous m'accordez vos suffrages, — qui n'iront pas au candidat, — qui iront à la République socialiste.

René VIVIANI,

Avocat à la cour d'appel,

Rédacteur à la *Petite République française.*

2e circonscription du 5e arrondissement de PARIS.

M. Émile TRÉLAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

J'ai expliqué dans de nombreuses réunions le sens et la portée de ma candidature. J'y ai hautement développé l'idéal social que nous poursuivons, les doctrines politiques que nous servons, la tenue patriotique que nous gardons. Fidèle à mon long passé, j'ai dit tout cela loyalement, crûment, sans artifices ni restrictions, sans ambages ni sous-entendus, comme tout citoyen honoré d'une candidature publique et respectueux du suffrage universel le doit à sa propre dignité. Ce que j'ai dit dans ces conférences, je le résume et l'affiche sur nos murs, pour qu'aucune méprise ne trouble vos décisions. Nous respectons toutes les opinions sincères, mais nous combattons franchement celles qui sont contraires aux nôtres.

La France possède d'immenses richesses qui font sa puissance matérielle. Créées par le mariage du travail et de l'épargne à travers les âges, ces richesses s'accroissent tant que l'épargne, autrement dit le capital, s'associe paisiblement au travail. — Alors la nation prospère. — Les richesses s'abîment et se perdent au contraire quand le travail s'isole dans la protestation, tandis que le capital fuit dans la défiance. — C'est alors la décadence du pays et la misère des citoyens.

Il y a toujours dans la société d'injustes souffrances. La fraternité commande de les guérir. Le progrès doit les rendre chaque jour plus rares.

Le collectivisme, aigri d'impatiences, prétend refaire la société de fond en comble : supprimer la propriété, nationaliser les capitaux, c'est-à-dire remettre toutes les richesses acquises à l'État; enrôler tous les citoyens dans le travail réglementé du gouvernement ; limiter impérieusement le temps et le labeur de chacun, et répartir, également entre tous, les produits de cet universel atelier du pays.

Quelque humanitaire qu'en soit la source, ce programme est pour nous une utopie. Il est irréalisable ; et si, par malheur, on pouvait l'appliquer, — l'histoire de l'humanité le prouve, — on verrait la libre activité de l'homme moderne s'éteindre dans le travail servile, la production s'étioler dans la misère et la société reculer jusqu'aux premiers rudiments de la civilisation.

Nous sommes les adversaires résolus du collectivisme.

La France possède un immense acquis de puissance morale. Elle le doit à son tempérament de race, à sa passion d'humanité. Elle a été conduite dans cette acquisition par ses penseurs, ses philosophes et ses moralistes. Elle a

gagné le sommet qu'elle occupe dans la morale des peuples par sa grande Révolution, qui lui a donné la Déclaration des droits de l'homme, et la devise : Liberté, Égalité, Fraternité. En politique, ses éducateurs prennent un nom : ils sont radicaux. A eux de maintenir toujours en lumière, en face de la procession et des entraînements des intérêts, les principes supérieurs des progrès sociaux. Ils sont les apôtres de l'opinion publique. Dans cette haute mission, il faut les soutenir, les admirer, les écouter !

Mais quand, oubliant les vertus d'apostolat, qui sont leur seule raison d'être, ils s'introduisent dans les conflits mêmes de l'action politique ; quand, sapant sans répit les pouvoirs, ils en marchandent ou en arrachent les vulgaires bénéfices pour se faire une clientèle de turbulente intervention ; quand, piétinant les principes, ils refoulent l'esprit public dans la confusion et les consciences dans le désarroi ; — alors ils trahissent leur noble tâche d'éducateurs. Ce ne sont plus que de mauvais politiques : ils nous font perdre la belle place conquise par la France en Égypte ; ils vilipendent notre laborieuse colonisation ; ils harcèlent de critiques malsonnantes nos plus légitimes expéditions militaires ; ils attardent les solutions les mieux préparées ; ils accusent de trahison tous les républicains de paix et de tolérance ; ils ruinent l'autorité de nos grands patriotes et les proscrivent, se nommassent-ils Jules Ferry ou même Gambetta. Alors ils amendent spontanément leur beau titre de radicaux, et, désormais, se nomment eux-mêmes radicaux-socialistes, acceptant ainsi, par ambition de clientèle, la marque la plus contradictoire et compromettante pour des défenseurs-nés de la liberté.

Nous ne sommes pas des radicaux socialistes.

Mais, que sommes-nous ?

Nous sommes des patriotes fiers de la France, de son histoire, de son rang dans la civilisation, de sa générosité dans le monde ; jaloux d'en faire le milieu social le mieux pourvu de bien-être, le mieux ordonné, le plus libre, le plus fraternel, le plus juste et le plus moral.

Nous sommes des démocrates, passionnés d'égalité, mais anxieux de voir grandir chez nous la conscience des responsabilités civiques.

Nous sommes des fils de la Révolution, républicains de vieille date et sans reproches, heureux de voir aujourd'hui la République solidement assise et libre de s'administrer paisiblement dans sa force et dans la tolérance.

Nous sommes, enfin, des hommes de liberté et de progrès, ambitieux d'accroître la liberté des citoyens, pour étendre le champ de leurs initiatives et pousser leurs actions aux améliorations sociales.

Tout cela est clair. Mais quelle est notre politique ?

Notre politique n'exige pas de bouleversements dans nos institutions. Nous n'éprouvons nul besoin de reviser notre Constitution. Nous pouvons réaliser avec elle beaucoup plus d'excellentes réformes que nous n'en pourrons tenter de longtemps encore. Je sais bien qu'elle consacre le régime parlementaire et qu'elle ne convient pas à ceux qui voudraient le détruire. Mais nous sommes des parlementaires convaincus qu'avec ses défauts le parlementarisme est l'instrument le plus perfectionné que l'on connaisse chez les peuples libres, qui ne veulent pas retourner au césarisme.

On m'a souvent interpellé sur la séparation des Églises et de l'État, sur la suppression du budget des cultes, sur la suppression de notre ambassadeur au Vatican. Tout le monde est d'accord, en principe, sur la première question, les Églises elles-mêmes. Mais aucun esprit sérieux ne peut comprendre qu'il suffise d'une loi pour la résoudre. Elle est fort compliquée. Il y a cinq cents ans que nos gouvernements se défendent comme ils peuvent contre l'Église. Voyez donc ce qui se passe dans les familles : on y fait au mieux les séparations par des concessions réciproques. C'est ce que nous faisons en politique avec le Concordat. — Le budget des cultes ne peut être supprimé sans la séparation. Quant à la suppression de notre ambassadeur au Vatican, la proposer est un enfantillage. Est-ce que la France peut ne pas être représentée à la cour qui dirige la plus forte et la plus habile diplomatie du monde? Mais ces questions sont dans les oreilles des foules. On les met dans les programmes pour y chercher la popularité. Quelques députés les ramènent au Parlement pour y émettre un vote de petite minorité très intéressé, mais toujours platonique. Toutes ces petites choses en attardent bien d'autres fort importantes! On perd ainsi beaucoup de temps à la Chambre, ce qui fournit quelques armes aux antiparlementaires.

On y travaille pourtant beaucoup. Mais une législature ne dure que quatre ans, et les bonnes lois sont longues à faire. Vous lirez souvent, mes chers concitoyens, dans certains programmes de candidats, d'interminables listes de lois dont on vous promettra l'exécution. N'en croyez rien.

La prochaine législature aura la tâche difficile d'achever la rentrée dans le budget ordinaire de toutes les dépenses extraordinaires. Cela nécessitera la réduction de celles-ci. La République a fait tant de grandes choses depuis vingt ans (armée, enseignement, travaux publics) qu'il faudra arrêter les sacrifices, au moins pendant quelques années, et ne plus engager de nouvelles dépenses.

J'estime qu'en dehors de cette tâche nécessaire, les libéraux de la nouvelle Chambre devront s'efforcer de faire abroger les détestables lois douanières dernièrement votées. On devra et pourra aussi voter :

— Une loi sur la liberté d'association, loi attendue depuis tant d'années et si indispensable au développement de l'initiative privée en général, et, en particulier, à l'organisation de la prévoyance.

— Des lois complémentaires sur l'assistance.

— Des lois perfectionnant le régime des caisses d'épargne et des sociétés de secours mutuels.

— Une loi sur le crédit agricole.

— Une loi réduisant l'impôt sur les petites successions.

— Une loi réformant l'impôt des boissons et supprimant les octrois.

Ces lois se feront certainement si la nouvelle Chambre est en possession d'une majorité sachant ce qu'elle veut et capable de constituer un gouvernement homogène. C'est ce qui a manqué à l'ancienne Chambre ; et c'est parce que nous n'avons eu depuis quelques années que des ministères hétérogènes, que le pouvoir, condamné à des transactions incessantes entre les différents ministres, a perdu toute force et toute autorité au détriment des affaires publiques.

Convaincu que c'est aujourd'hui la tâche urgente du suffrage universel

d'envoyer à la Chambre une majorité de gouvernement, je me présente à vous, mes chers concitoyens, comme homme de gouvernement.

En 1889, mes amis politiques m'avaient appelé au combat contre le boulangisme. Nous avons pu battre nos adversaires en unissant mes voix à celles de notre élu, M. de Lanessan.

En 1891, vous m'avez élu pour achever la législature de mon prédécesseur, nommé Gouverneur général de l'Indo-Chine. Je n'ai pu prendre place dans les grandes commissions, depuis longtemps formées lorsque je suis arrivé à la Chambre. Mais j'ai été assidu à mon poste et j'ai travaillé dans les commissions spéciales où mes compétences m'avaient appelé : à la commission de la loi sur les maisons à bon marché pour les ouvriers et les petits employés, que j'ai présidée ; à la commission de la loi capitale de la protection de la santé publique, que j'ai fait amender ; à la commission de la loi de rattachement de la Préfecture de police ; à la commission de l'assainissement de Paris, dont j'ai été rapporteur. J'ai défendu à la tribune les crédits du reboisement des montagnes, la composition de l'enseignement du Conservatoire national des Arts et Métiers et le retour de la direction des bâtiments civils au Ministère des Beaux-Arts. Enfin, par un ordre du jour important, j'ai pu faire voter l'invitation au Ministère de faire reprendre les travaux attardés de l'assainissement de Paris et de la Seine.

Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, je serai dans son accomplissement ce que j'ai été toute ma vie, un homme marchant la main et le cœur ouverts au milieu de ses concitoyens, un soldat de la fraternité dans la liberté, de la justice dans le progrès.

Vive la République !

Émile TRÉLAT.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU V[e] ARRONDISSEMENT (2[e] CIRCONSCRIPTION).

Citoyens,

Les élections du 20 août ont définitivement assis la République, en réduisant au silence ses ennemis.

Elles ont fait plus : elles ont donné la victoire à la politique ferme et modérée, sans laquelle aucune réforme ne peut aboutir.

Les hommes que les partis extrêmes ont tant combattus depuis 1881, — hommes à la fois d'action et de mesure, — reviendront à la Chambre en majorité telle que, désormais, les coalitions de radicaux socialistes et de socialistes révolutionnaire, — fussent-elles encore soutenues par la phalange amoindrie des monarchistes, — seront impuissantes à paralyser l'action législative et à désorienter le Gouvernement.

Le programme du citoyen Émile Trélat est plus progressiste que la plupart de ceux des candidats républicains élus ; il demande aux quatre prochaines

années parlementaires le maximum des améliorations sociales qu'elles peuvent réaliser.

Il est vrai qu'il ne renferme pas l'accumulation des prétentieuses réformes dont on plaide si complaisamment l'urgence devant les foules et dont on cache avec un soin systématique l'indispensable échelonnement. De là, dans ce programme, l'absence des mots sonores et creux, des phrases trompeuses et vaines.

Citoyens, fermons l'oreille aux discours vagues et diffus. Ouvrons-la aux solutions démontrées. Craignons les déceptions et ne nous attachons qu'aux entreprises de réalisation assurée.

La politique parlementaire a piétiné, dit-on. — Cela est vrai. — Mais ne voit-on pas que ce piétinement a son explication dans l'incohérence des élections, et que cette incohérence est la suite du trouble jeté dans les esprits des citoyens par la phraséologie électorale : promesses fallacieuses ou prématurées, flagorneries jetées en pleine face au suffrage universel, au lieu des claires lumières qui lui sont dues.

Le citoyen Trélat est de ceux qui ont le plus grand souci de ce mal. Il a, — vous ne l'avez pas oublié, — fait appel à toute sa loyauté, à tout son courage, pour en conjurer les effets dans notre circonscription. Esprit nourri d'études et rompu aux méthodes scientifiques, cœur généreux, caractère haut, il ne s'abuse pas plus lui-même qu'il n'abuse les autres. — Dans nos grands malheurs nationaux, il a été un intrépide défenseur du pays. — Aux heures troubles, il a tenu vaillamment le drapeau de la République. — A la Chambre, il a été le démocrate correct, le républicain fidèle, le progressiste éclairé que vous savez.

Aujourd'hui, il nous garde ses convictions, son expérience, son énergie.

Citoyens, quand le désordre est dans les idées et le désarroi dans les consciences, il faut prendre garde à la déchéance des caractères :

Et c'est un caractère que nous proposons à vos suffrages en vous invitant à voter pour le citoyen

Émile TRÉLAT.

Vive la France !
Vive la République !
(Suivent un grand nombre de signatures.)

1re circonscription du 6e arrondissement de PARIS.

M. Albert PÉTROT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Ma candidature vous est présentée par les Comités dont je fais partie dans le quartier de la Monnaie, qui m'a choisi comme conseiller municipal depuis la

mort de mon regretté ami, G. Robinet, en 1887, et dans le quartier de l'Odéon que j'habite depuis vingt-cinq ans.

Ce que je pense, tous mes actes comme citoyen ou comme élu l'ont nettement fait connaître, et il n'est pas jusqu'aux misérables chicanes de la réaction aux abois qui n'aient eu pour résultat de le proclamer plus haut encore.

Ce que l'on vous demande d'affirmer sur mon nom, c'est :

1° La nécessité d'une orientation nouvelle de notre politique dans un sens républicain, égalitaire et anticlérical;

2° La vie à meilleur marché : Suppression des octrois, réforme générale de l'impôt établi sur la base de la progressivité;

3° Le respect des convictions de tous : Suppression des privilèges accordés aux cléricaux et, notamment, du budget des cultes, par la dénonciation du Concordat.

A côté de ces solutions fondamentales se présentent les multiples questions d'urgence pratique dont l'étude m'est incombée depuis que j'ai l'honneur de représenter le VIe arrondissement au Conseil municipal, et qui ont trait, soit à l'instruction, pour laquelle la République a beaucoup fait sans s'être encore attachée à la rendre, dans les degrés supérieurs, intégrale, c'est-à-dire accessible à des forces dont l'intérêt général se trouve malheureusement privé; soit à l'assistance publique ou plutôt à l'assistance sociale, insuffisante à Paris, presque inexistante dans le reste du pays; soit aux travaux publics où le Gouvernement ne se garde pas assez contre les monopoles et les grandes compagnies, en ne tenant qu'un compte dérisoire des intérêts et des besoins des travailleurs et commerçants.

Les élections du 20 août auront sur le développement de la République une influence décisive. Ce n'est pas pour se perdre en vaines récriminations, c'est pour travailler, pour agir, au mieux de l'émancipation du peuple, que le Comité d'action républicaine vous demande d'appuyer ma candidature. J'apporterai à l'accomplissement de mes devoirs toute mon énergie, ma bonne volonté et mon intelligence, et je consacrerai tous mes efforts à soutenir de mon mieux vos droits et vos intérêts.

Vive la République!

PROGRAMME.

(*Assimilation du mandat politique au mandat civil.*)

I. — Abrogation du Concordat. — Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes.

Lois sur les associations religieuses avec garanties contre les biens de mainmorte.

II. — Revision de la Constitution dans le sens républicain, démocratique et social. — Suppression du Sénat.

III. — Franchises municipales.

Réorganisation communale et décentralisation administrative.

IV. — Réforme judiciaire. — Jury correctionnel. — Élection des juges civils.

V. — Réforme générale de l'impôt.

Proportionner l'impôt aux facultés des contribuables. — Suppression des octrois et des taxes de consommation.

VI. — Lois de protection du travail et d'émancipation des travailleurs.

Lois d'hygiène sociale. Caisse de retraites. — Assurances contre les accidents.

VII. — Suppression des monopoles.

Albert PÉTROT.

UNION DES COMITÉS RÉPUBLICAINS RADICAUX SOCIALISTES
ET DES COMITÉS RÉPUBLICAINS SOCIALISTES DE LA SEINE
ET DES DÉPARTEMENTS.

Citoyens,

Les comités républicains radicaux socialistes et les comités républicains socialistes de la Seine ont pensé que ce serait donner plus de force aux revendications de la démocratie que de les résumer en un programme minimum qui pourrait servir de plate-forme électorale à notre parti, aussi bien à Paris que dans les départements.

En acclamant, d'un bout de la France à l'autre, dans nos grandes cités et dans toutes les circonscriptions de la capitale, les réformes dont vous trouverez ci-dessous la courte énumération ; en envoyant siéger à la Chambre des mandataires bien décidés à les faire triompher ; en affirmant bien haut que vous les considérez comme immédiatement réalisables et comme le minimum de vos revendications ; en donnant, en un mot, le même mandat ferme au plus grand nombre possible d'élus, vous corrigerez les inconvénients du scrutin d'arrondissement, vous provoquerez une superbe manifestation de l'opinion publique, vous donnerez une force énorme à vos élus.

A l'heure où nous sommes arrivés, citoyens, les longs discours sont inutiles. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à développer les articles de notre programme. Nous laissons ce soin aux candidats qui l'acceptent. Nous n'avons pas davantage à signaler à des républicains perspicaces le changement de tactique de nos éternels adversaires, qui ne s'efforcent aujourd'hui d'entrer dans la République que pour en chasser les républicains. Nous n'avons pas, enfin, à mettre en garde les bons citoyens contre le danger que courraient la paix publique et nos institutions si, d'ajournement en ajournement, d'avortement en avortement, la politique suivie jusqu'à ce jour finissait par ébranler la confiance que les masses populaires doivent garder dans l'outil de leur émancipation politique et économique, dans le bulletin de vote.

Citoyens,

Vous allez, dans quelques jours, exercer votre pouvoir souverain. Vous en

profiterez pour acclamer le programme minimum élaboré par l'union de vos comités.

Vive la République !

PROGRAMME MINIMUM :

Partie politique.

I. — Abrogation du Concordat. — Séparation des Eglises et de l'Etat. — Suppression du budget des cultes. — Lois sur les associations religieuses, avec garanties contre les biens de mainmorte.

II. — Revision de la Constitution dans le sens républicain, démocratique et social. — Suppression du Sénat.

III. — Franchises municipales.

Réorganisation communale et décentralisation administrative.

IV. — Réforme judiciaire.

Partie économique et sociale.

I. — Réforme générale de l'impôt.

Proportionner l'impôt aux facultés des contribuables. — Suppression des octrois et des taxes de consommation.

II. — Lois de protection du travail et d'émancipation des travailleurs.

Lois d'hygiène sociale. — Réduction de la journée de travail. — Lois de prévoyance. — Caisses de retraites. — Assurances contre les accidents, etc., etc. — Abrogation de la loi sur l'internationale.

III. — Suppression des monopoles.

Pour l'union des comités :

Le secrétaire général : Paul Bon, délégué du 1er arrondissement.

Les secrétaires : Adolphe Chérioux, délégué du 15e arrondissement ; Paul Degouy, délégué du 1er arrondissement; Eugène Lafontan, délégué du 5e arrondissement.

Les trésoriers : Pérocheau, Le Masurier, délégués du 16e arrondissement.

Vu, le candidat :

Albert PÉTROT.

2e Circonscription du 6e arrondissement de PARIS.

M. J. LEVEILLÉ,

Elu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Je me présente aujourd'hui à vos suffrages comme le candidat de la concentration républicaine.

Les électeurs, qui sont venus me trouver, savaient que je suis républicain depuis que je pense ; je ne suis pas un rallié ni un résigné, mais depuis longtemps un convaincu ; et j'ai à peine besoin d'ajouter que je considère comme définitives les conquêtes de la démocratie, au premier rang desquelles je place les lois scolaire et militaire.

Ils savaient aussi que, depuis trente ans, je consacre ma vie à l'étude du droit, et que, l'esprit résolument ouvert au progrès, je crois à la nécessité et à la possibilité de l'évolution légale et pacifique des sociétés.

Ils ont pensé que je pourrais, dans le Parlement, concourir utilement à la réforme des lois. Cette réforme des Codes est d'une réalisation bien lente. La revision de notre législation pénale, pour en donner un exemple, est entamée depuis 1882 ; elle en est toujours au même point.

Que de problèmes sont posés, de nos jours, dont les esprits sérieux cherchent anxieusement la solution ! L'établissement des retraites ouvrières, l'institution des assurances contre les accidents, l'organisation du crédit populaire et agricole, toutes ces questions soulèvent des difficultés d'ordre juridique que des hommes compétents doivent aborder avec la volonté d'aboutir. Le remaniement des impôts en vue d'une plus équitable répartition des charges, notamment la révision des patentes et la suppression des octrois, ainsi que la réduction des frais de justice sont également attendus par tous avec une vive impatience.

Les élections de 1893 ont été une manifestation éclatante en faveur de la République. Cette manifestation doit avoir des conséquences heureuses. La République, de jour en jour plus forte, peut sans danger pratiquer une politique d'apaisement ; elle peut, par une mesure législative, effacer les dernières traces de nos discordes civiles ; elle peut, avec des ministères plus stables, imprimer aux affaires intérieures et extérieures une direction plus suivie. L'heure est venue pour la France, libre et tranquille au dedans, respectée au dehors, de se livrer désormais en toute confiance aux travaux féconds de la paix.

Je vous demande de m'envoyer grossir les rangs de cette majorité républi-

caine dont l'existence est indispensable à la solidité du Gouvernement et au développement vigoureux des ressources de notre pays.

Vive la République!

J. LEVEILLÉ,
Professeur à la Faculté de droit de Paris,
Ancien président du Conseil général de la Seine.

7e arrondissement de PARIS.

M. FRÉBAULT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Pendant dix-huit années consécutives, vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter, tant au Conseil municipal de Paris qu'à la Chambre des députés.

Durant ce laps de temps, j'ai toujours défendu avec fidélité le programme que j'ai accepté, et, si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je le défendrai avec la même ardeur.

Je puis dire, non sans un certain sentiment de fierté, que mon passé vous répond de l'avenir.

En présence des attaques déloyales, que des adversaires sans scrupules dirigent chaque jour contre la République, il me semble essentiel de vous rappeler succinctement les services qu'elle a rendus au pays.

Après avoir sauvé l'honneur de la France, la République a délivré le territoire, payé une rançon de cinq milliards, reconstitué nos forces militaires et doté le pays d'une armée de trois millions d'hommes, pourvue de tous les engins, qui lui permettent d'affronter toutes les éventualités.

Elle a refait notre outillage national, porté de 17 à 40.000 le nombre de nos kilomètres de chemins de fer, creusé des ports, presque terminé notre réseau de navigation; mis, en un mot, notre outillage national à la hauteur de celui des nations les plus favorisées.

Les citoyens lui doivent des droits et des libertés qu'ils n'avaient jamais possédés.

Elle a donné le droit de réunion et la liberté de la presse.

Sous sa vigoureuse impulsion, notre enseignement à tous les degrés a pris un développement qu'il n'avait jamais connu.

En promulguant la loi militaire, elle a donné à tous les citoyens l'égalité devant le plus lourd de tous les impôts : l'impôt du sang.

Malgré tous ces progrès, que de choses nous restent à faire dans l'ordre social et dans l'ordre économique pour donner satisfaction à ce besoin de réformes, si nettement exprimé par le pays !

Les impôts indirects, ces impôts qui grèvent les objets de consommation, qui frappent le contribuable en raison inverse de ses moyens, ces impôts progressifs à rebours ne sont-ils pas toujours la source principale qui alimente notre budget? Quand seront-ils remplacés par un impôt gradué sur le capital et sur le revenu, impôt qui existe déjà dans la plupart des pays monarchiques qui nous entourent?

Notre justice gratuite a-t-elle cessé de ruiner les malheureux qui sont forcés de s'adresser à elle, et ne devons-nous pas, par des modifications profondes, la rendre plus prompte, moins coûteuse et, par conséquent, plus accessible à tous?

L'enfance est-elle suffisamment protégée? Tous les jeunes Français entrent-ils dans la société avec des moyens égaux de s'y créer une situation honorable et lucrative?

Les rapports du travail et du capital sont-ils réglés de manière à y mettre plus de justice qu'autrefois?

Le travailleur trouve-t-il dans son salaire une rémunération équitable de son travail?

Même cette grande loi de 1884 qui donne aux syndicats professionnels une existence légale et qui devait exercer une influence si décisive sur la solution de ce problème social, qui préoccupe à si juste titre tous les esprits; même cette loi, dis-je, n'est-elle pas incomplète et rendue dangereuse pour les travailleurs, dans son application, par les dispositions policières qu'elle contient.

S'est-on occupé du sort de nos vieux travailleurs et a-t-on sérieusement cherché les moyens de leur procurer quelques années de repos à la fin de leur rude et laborieuse existence?

N'est-il pas navrant pour tous les gens de cœur de voir, par exemple, renvoyer des magasins centraux de la guerre, et plonger par conséquent dans la plus noire misère, des hommes qui, après avoir servi le pays pendant douze à quinze ans dans l'armée, ont continué à le servir pendant vingt à trente ans dans ces magasins? Recevront-ils, ainsi qu'on me l'a formellement promis, un secours annuel?

N'avons-nous pas à opérer la réforme administrative, la réforme de cet édifice vermoulu, qui date du commencement de ce siècle, de cet édifice créé en vue d'un gouvernement despotique, et auquel ni les changements de régime politique, ni les télégraphes, ni les chemins de fer n'ont rien modifié?

Toutes ces réformes peuvent être d'autant plus promptement accomplies qu'elles doivent rencontrer l'assentiment de tous les républicains, car, s'il en est qui ne pourraient nous suivre sur le terrain de toutes nos revendications, tous sont d'accord pour reconnaître que notre système d'impôts doit être profondément modifié, que les rouages de notre administration, à quelque ordre qu'ils appartiennent, sont trop compliqués et par conséquent trop coûteux, et

qu'en donnant plus de bien-être aux petits employés et aux travailleurs, on accomplit un acte de justice, de sagesse, de prévoyance.

Tous sont également d'accord pour reconnaître que notre Constitution monarchique de 1875 est l'obstacle le plus grand que rencontrent les hommes de progrès et qu'elle doit être promptement revisée dans un sens démocratique.

La Chambre de 1893 aura aussi le devoir de poursuivre :

L'abrogation de la loi Griffe, qui pèse d'une façon si arbitraire sur le commerce des boissons.

La revision des patentes, de manière à permettre le développement du petit commerce.

La modification du privilège de la Banque de France dans un sens conforme aux intérêts de tous.

Permettez-moi de vous rappeler que, dès 1877, j'ai fondé la Bibliothèque populaire du septième arrondissement.

Qu'en 1880, j'ai fondé la Caisse des orphelins de ce même arrondissement.

Que c'est grâce à mon initiative que les monuments du Champ-de-Mars ont été conservés.

Que la désaffectation de ce terrain de manœuvres, conséquence de cette conservation, nous donne l'assurance de posséder l'Exposition de 1900.

Nos adversaires accusent la République, avec leur mauvaise foi habituelle, d'être un gouvernement dépensier et ruineux, alors qu'ils savent parfaitement que, si nos dépenses sont considérables, cela tient aux fautes des monarchies qui nous ont précédés et aux crimes de l'Empire.

La troisième République, il est bon de le leur rappeler, a reçu en héritage des régimes antérieurs près de vingt milliards de dette, et c'est la guerre de 1870, la guerre de l'impératrice, qui a créé cette situation désastreuse qu'on appelle la paix armée, situation qui force toutes les nations de l'Europe à augmenter sans cesse les charges qui pèsent sur les peuples.

Citoyens,

Vous savez par expérience quels dangers courrait la République si, perdant confiance dans l'accomplissement des réformes pacifiques, le peuple prêtait l'oreille aux violents ou à ceux qui rêvent de nous ramener en arrière.

Je m'efforcerai donc, si vous m'honorez de vos suffrages, de concourir de toutes mes forces à l'accomplissement de ces réformes, qui seules peuvent la mettre au-dessus des attaques de ses adversaires.

Vive la République!

Dr FRÉBAULT,
Ancien membre du Conseil municipal de Paris,
Ancien député de la Seine.

Citoyens,

Le comité républicain du VII[e] arrondissement a l'honneur de présenter à vos suffrages la candidature du docteur Frébault, ancien membre du Conseil municipal et ancien député de l'arrondissement.

Pendant dix-huit années, mêlé à nos luttes politiques, il a défendu avec énergie les institutions républicaines sans cesse menacées par la réaction.

Serviteur dévoué de la démocratie, son programme politique n'a jamais varié, il est toujours prêt, comme autrefois, à combattre avec vous pour la cause des réformes sociales, pour celle des travailleurs.

Le droit, la liberté et la justice trouveront toujours en lui un ardent défenseur.

Partisan convaincu des réformes réclamées par le pays, il poursuivra avec insistance la revision de la Constitution monarchique de 1875, dans un sens démocratique.

Il s'attachera à faire aboutir la réforme judiciaire pour mettre notre justice en harmonie avec les institutions modernes et permettre enfin à tous les citoyens de défendre leurs intérêts, quelle que soit leur situation.

Considérant que la liberté de conscience est une des plus belles conquêtes de la Révolution française, il l'a toujours défendue avec énergie.

Au point de vue économique, il estime que la réforme générale de l'impôt doit être la préface de la solution de tous les grands problèmes sociaux, et il demandera :

La suppression des octrois et celle de tous les impôts qui grèvent les boissons hygiéniques.

La revision de la loi du 13 juillet 1880 sur les patentes.

La revision des lois fiscales qui pèsent si lourdement sur la partie la plus nombreuse de la population, etc.

Ayant toujours vécu au milieu de la classe laborieuse, il en connaît les souffrances et les besoins, et s'efforcera de faire aboutir les lois améliorant le sort des travailleurs (réglementation des salaires et des heures de travail, protection contre les accidents, retraites pour la vieillesse); il poursuivra sans relâche l'amélioration de la loi tronquée sur les syndicats, qu'il a toujours comprise dans un sens plus libéral et plus conforme aux intérêts de la démocratie.

Il s'attachera à la réforme des administrations, dernier legs des régimes disparus dont la règle est : despotisme et tyrannie, et qui empêchent l'humble fonctionnaire de se grouper et de porter à la connaissance du public ses très légitimes revendications.

Citoyens,

La République est assaillie de toutes parts, il lui faut non des discoureurs, mais des hommes d'action, esclaves de leur mandat, dont toutes les idées n'auront qu'un but, le triomphe de la République contre les menées des monarchistes et des cléricaux déguisés.

C'est pourquoi nous recommandons à vos suffrages la candidature du ci-

toyen docteur FRÉBAULT, qui, par sa sincérité et son honnêteté, a su se placer au rang de ceux qui servent le peuple sans le flatter et dont le passé nous répond pour l'avenir.

Pour le Comité : Le secrétaire, L. TISSIER , 128, rue de Grenelle.

ALASSEUR, 107, quai d'Orsay; BARDET, rue de Sèvres; BAUR (Léon), 5, rue du Champ-de-Mars; BÉQUET, 33, avenue Lamotte-Piquet; BOILLEY, 40, rue Saint-Dominique; BONNAIL, 21, rue de Beaune; COUSSOT, 15, passage de Grenelle; DREUTSCH (Léon), 11 avenue Labourdonnais; DIGOY, 2, place de l'Exposition; FLORAND, 145, rue Saint-Dominique; GOULET, 101, rue Saint-Dominique; GUILLEMOT, 6, avenue Lowendal; HIRCH, 222, boulevard Saint-Germain; JOURNET, 9, rue Amélie; LAFFONTAN, 7, avenue Duquesne; LÉGER-BERSOEUR, rue Montessuy; LOPIN, 105, quai d'Orsay; MICHAUD, 33, rue Cler; MOISSON fils, 28, rue de Bourgogne; MOREL (L.), 39 *bis*, avenue Labourdonnais; PERRIER, 170 *bis*, rue de Grenelle; POIRIER, 17, rue du Champ-de-Mars; PINGAULT, boulevard Latour-Maubourg; Dr ROUIRE, avenue Rapp; SON, 5, rue Chanaleilles; TERRIER, 170 *bis*, rue de Grenelle; TILLIÉ, 3, rue Cler; TROUSSELIE, 15, avenue de Tourville; VAUTELET, 42, rue Cler.

J'accepte loyalement ce programme et je m'engage sur l'honneur à le défendre.

Vive la République!

Dr FRÉBAULT.

1re circonscription du 8e arrondissement de PARIS.

M. Denys COCHIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Les opportunistes et les radicaux gouvernent notre pays depuis quinze ans; vous connaissez leur œuvre :

En matière financière : des impôts nouveaux, des emprunts presque annuels, des budgets en déficit;

En matière d'enseignement : tout libre choix refusé aux communes et aux familles, le programme officiel imposé partout et l'idée religieuse bannie de l'éducation;

Dans l'assistance publique : les hôpitaux laïcisés, les frais généraux doublés, et payés par les pauvres ;

Dans l'industrie : le manque de sécurité ;

Dans le commerce : l'écrasement des petits ;

Dans l'administration : l'ingérance constante des élus de la majorité, la partialité, l'esprit de secte, l'intérêt électoral primant les autres ;

Enfin, dans le Parlement : des scandales ; et il est trop clair aujourd'hui que la politique a entravé le cours de la justice et étouffé la lumière.

Conservateurs,

Vous êtes las de cet état de choses, vous ne demandez à vos mandataires ni vaines promesses, ni abandon de principes, mais un dévouement immédiat et constant à la patrie.

Probité, liberté, justice pour tous, telle est la devise du comité conservateur du 8e arrondissement, dont j'ai l'honneur d'être le candidat. Nous triompherons si, le 20 août, vous êtes présents et unis.

Denys COCHIN,
Conseiller municipal.

COMITÉ CONSERVATEUR DU VIIIe ARRONDISSEMENT.

Messieurs et chers concitoyens,

Pour la première fois, les quartiers de la Madeleine et de l'Europe forment une circonscription électorale, et vous êtes appelés à élire un député, le 20 août 1893.

Le comité conservateur, justement fier de la confiance que vous lui avez souvent fait l'honneur de lui témoigner en acceptant ses indications, présente à vos suffrages indépendants la candidature de M. Denys Cochin, conseiller municipal de Paris.

M. Denys Cochin se rattache à notre grande ville par des liens étroits et nombreux. Propriétaire dans le VIIIe arrondissement, il porte un nom que tout le monde et le peuple surtout connaît depuis de longues années.

Membre du Conseil municipal depuis douze ans, il y a fait preuve d'un talent oratoire remarquable et d'une expérience consommée des affaires. Il y a toujours marché pleinement d'accord avec les conseillers municipaux que les quartiers de l'Europe et de la Madeleine ont envoyé siéger à l'Hôtel de Ville.

M. Cochin est l'un des défenseurs les plus autorisés du programme politique et religieux que, depuis 1871, vous avez constamment affirmé par vos votes.

M. Cochin réclamera, au Palais-Bourbon, comme il l'a fait à l'Hôtel de Ville :

Le rétablissement de l'ordre dans nos finances, compromises par un gaspillage sans frein ;

L'intégralité des libertés religieuses et scolaires, mutilées par des lois jacobines ;

Il défendra avec la plus extrême énergie les principes sociaux indispensables à la protection des intérêts de tous ;

Il poursuivra, enfin, le retour de l'honnêteté dans les affaires publiques.

Nous présentons donc en toute confiance M. Cochin à vos suffrages.

Le comité conservateur du VIII° arrondissement fait appel, en cette grave circonstance, à l'union de tous les amis de la liberté et de l'égalité pour tous, union nécessaire au relèvement de la patrie et au bonheur du plus grand nombre.

La division du VIII° arrondissement en deux circonscriptions rend facile cette union dans des conditions de complète équité.

Pour le comité conservateur du VIII° arrondissement : (Suivent un grand nombre de signatures.)

Vu : le candidat, DENYS COCHIN.

2° circonscription du 8° arrondissement de PARIS.

M. Maurice BINDER,

Élu au 2° tour du scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Il y a vingt-deux ans, pour la première fois, vos libres suffrages désignaient ici mon père comme votre représentant au Conseil municipal de Paris.

Depuis cette époque, sans interruption, avec une fidélité et une constance qui ne se sont jamais démenties, je n'ai cessé après lui de recueillir les témoignages les plus éclatants de votre estime et de votre confiance.

Au mois d'avril dernier, le quartier du Roule me nommait, pour la quatrième fois, à une écrasante majorité ; aujourd'hui, enfin, se souvenant de mon désistement en 1889, et des engagements pris à mon égard, le comité central du VIII° arrondissement, en même temps que les plus autorisés d'entre vous, viennent de me faire l'honneur de me demander publiquement et, pour éviter toutes divisions, de me présenter dans cette circonscription même où, pendant dix ans, par vos votes à peu près unanimes, vous avez tenu à me prouver que j'étais demeuré fidèle à mon mandat, fidèle aux engagements solennellement pris devant vous.

Devant d'aussi flatteuses manifestations et fort de tels appuis, c'est en toute confiance, messieurs et chers concitoyens, que je viens solliciter le mandat de député.

Partisan sincère et respectueux de la souveraineté nationale, ennemi de toute opposition systématique, je fais un loyal appel aux honnêtes gens de tous les partis, aux indépendants de toute nuance, à tous ceux, en un mot, qui, las de la politique néfaste de scandales et de persécutions de ces dernières années, obéissent à l'unique souci d'assurer enfin par des réformes démocratiques, à notre cher pays, un gouvernement vraiment national, ouvert à toutes les bonnes volontés, respectueux de toutes nos libertés politiques et religieuses.

Tel vous m'avez connu à l'Hôtel de Ville chaque fois qu'il s'est agi de prendre en main la cause du petit commerce parisien ou de contribuer par tous mes efforts à l'amélioration morale et matérielle des conditions d'existence de la classe si intéressante des ouvriers et des travailleurs, tel, messieurs, vous êtes sûrs de me trouver à la Chambre des députés, plus que jamais résolu à me mettre au premier rang de vos défenseurs les plus dévoués.

A vous de décider maintenant si, plus encore que mes promesses, mon passé me rend digne de votre confiance.

Quant à moi, j'attends sans anxiété l'heure du scrutin.

Quel qu'il soit, messieurs, je n'oublierai jamais que je vous dois cette insigne satisfaction de m'avoir permis de consacrer une partie de mon existence à tenir le drapeau de vos légitimes revendications et, dans ce VIIIe arrondissement, d'attacher mon nom aux idées d'ordre, de travail et de liberté pour tous !

Maurice BINDER, conseiller municipal du VIIIe arrondissement,
Membre du Conseil général de la Seine.

COMITÉ CENTRAL ÉLECTORAL DU VIIIe ARRONDISSEMENT.

Chers concitoyens,

Au moment où vous êtes appelés à nommer votre député, nous considérons comme un devoir de recommander aux suffrages des honnêtes gens de toute nuance, aux électeurs indépendants et soucieux d'assurer enfin à notre cher pays, au-dessus de tout parti pris, un gouvernement véritablement démocratique, ouvert à toutes les bonnes volontés, respectueux de toutes nos libertés politiques et religieuses, la candidature de M. Maurice Binder, conseiller municipal du VIIIe arrondissement, membre du Conseil général de la Seine.

Plus, d'ailleurs, messieurs, que nos énergiques recommandations, le passé tout d'honneur et de travail de M. Maurice Binder, son respect de la souveraintė nationale, le rôle considérable joué par lui depuis dix ans le désignent suffisamment entre tous à vos libres suffrages.

S'est-il agi, à l'Hôtel de Ville, en dehors de toutes les améliorations appor-

tées à nos quartiers du Roule et des Champs-Élysées, de soutenir la cause de l'ordre ou le maintien de libertés outrageusement violées, de prendre en main les intérêts du petit commerce parisien, de réclamer, entre autres réformes économiques, une modification radicale de notre législation sur les octrois, de protester contre le gaspillage de nos finances, par-dessus tout d'assurer enfin à la classe si intéressante des ouvriers et des travailleurs une amélioration de leurs conditions d'existence, toujours et au premier rang de nos défenseurs les plus dévoués et les plus résolus, nous n'avons cessé de rencontrer M. Maurice Binder.

Aussi, messieurs, est-ce sans surprise que, sur la liste déjà longue de ceux qui, témoins de l'attitude de M. Maurice Binder et de son loyal désistement en 1889, ont tenu, cette année, à appuyer publiquement sa candidature, vous trouverez côte à côte et indistinctement les noms de généraux, officiers, propriétaires, commerçants, employés et ouvriers de tout ordre, unis, sans distinction de classe ou de situation sociale, dans une même pensée de concorde et de patriotisme pour assurer dès le premier tour de scrutin, à une grande majorité, le succès de M. Maurice Binder.

A l'heure actuelle, après les scandales de la dernière Chambre, notre premier souci doit être de n'envoyer comme députés que des hommes nouveaux, d'une indépendance absolue et d'un passé d'honorabilité et d'intégrité indiscutables.

Entre tous, M. Maurice Binder est de ceux-là et, dans de telles conditions, votre choix ne saurait être douteux.

Sans vous laisser influencer ou égarer par des divisions savamment suscitées de droite ou de gauche dans cette circonscription où, pourtant, depuis vingt-deux ans, les électeurs ont assez clairement manifesté leurs sentiments d'estime et de reconnaissance, tous, et sans exception, vous vous rallierez, le dimanche 20 août, à la candidature honnête et libérale de M. Maurice Binder, et, une fois de plus, fidèle à son passé, le VIII[e] arrondissement aura, sur un nom aimé et estimé de tous, assuré le succès des idées d'ordre, de travail et de liberté pour tous.

Vu, le candidat : Maurice BINDER.

1[re] circonscription du 9[e] arrondissement de PARIS.

M. Georges BERRY,

Élu au 2[e] tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En posant ma candidature aux élections législatives du 20 août, je n'ai qu'un but, beaucoup d'entre vous le savent bien, pouvoir aller défendre à la

Chambre des députés vos droits et vos intérêts comme je les ai défendus pendant dix ans au Conseil municipal de Paris.

Travail, honnêteté.

Dévouement à la cause des déshérités.

Tel était mon programme hier ; tel est mon programme aujourd'hui.

Je veux travailler à la réduction des impôts en supprimant tous ces emplois inutiles dont l'augmentation depuis 1872 coûte à l'État plus de cent millions.

Je veux travailler à la suppression des octrois.

Je veux travailler à la revision du Code de procédure civile et obtenir la diminution des frais de justice.

Je veux travailler à la revision de la loi sur les patentes.

Je veux travailler à l'assimilation complète de l'employé à l'ouvrier pour toutes les faveurs accordées par les lois à ce dernier.

Je veux travailler à l'organisation d'une caisse de retraites nationale pour les vieux ouvriers et les vieux employés.

Je veux travailler à rendre libre le marché de la Bourse par l'abolition des privilèges.

Je veux continuer à réclamer sans cesse la liberté de conscience pour tous.

Je veux enfin être, dans l'avenir comme par le passé, le défenseur d'office de mes électeurs pour toutes les questions les intéressant qui seront agitées dans la prochaine Chambre.

Et si je désire surtout faire partie de cette Chambre, c'est pour y poursuivre la réalisation des projets de réforme pour lesquels j'ai déjà obtenu l'avis favorable du Conseil municipal de Paris, projets touchant notamment l'assistance publique, la loi sur les sociétés coopératives, les droits d'octroi, etc.

Mes chers concitoyens,

Je tiens à ajouter en terminant que, dans un intérêt de concorde, d'apaisement, et, par conséquent, de prospérité nationale, j'accepte, avec la loyauté que vous me connaissez, la forme du gouvernement que la France s'est donné, la République, sur le terrain de laquelle je convie tous les hommes d'ordre à combattre avec moi les partis extrêmes.

Mais, si je suis un adhérent à la République, je la veux cette République, libérale, honnête, ouverte à tous, dégagée de ces petites coteries qui la rapetissent en voulant en faire leur propriété exclusive, alors qu'elle appartient à tous les Français.

Allons donc, plus d'ostracisme et le même droit pour tous de se dévouer à la patrie.

Georges BERRY,
Conseiller municipal.

Mes chers concitoyens,

Depuis le 20 août, la période électorale n'est remplie que de questions personnelles et d'attaques inqualifiables contre mes amis et contre moi.

Il serait peut-être plus utile, à la veille du scrutin, de s'occuper un peu des intérêts des électeurs, c'est-à-dire du programme des candidats.

C'est pourquoi je vous demande la permission de reprendre ce que je disais avant le premier scrutin, quand, affirmant :

Mon respect absolu pour toutes les croyances, j'ajoutais : si vous m'envoyez à la Chambre des Députés :

J'y travaillerai à la réduction des impôts en supprimant tous ces emplois inutiles dont l'augmentation depuis 1872 coûte à l'État plus de cent millions.

J'y travaillerai à la suppression des octrois.

J'y travaillerai à la revision du Code de procédure civile pour obtenir la diminution des frais de justice.

J'y travaillerai à la revision de la loi sur les patentes.

J'y travaillerai à l'assimilation complète de l'employé à l'ouvrier pour toutes les faveurs accordées par les lois à ce dernier;

J'y travaillerai à l'organisation d'une Caisse de retraites nationale pour les vieux ouvriers et les vieux employés;

J'y travaillerai à rendre libre le marché de la Bourse par l'abolition des privilèges;

J'y travaillerai à la revision de la dernière loi sur les droits de douane;

J'y travaillerai à la réforme de la loi sur les sociétés coopératives;

J'y travaillerai, comme j'ai déjà fait à l'Hôtel de Ville, à la grande réforme de l'Assistance publique;

J'y travaillerai, enfin, à faire aboutir toutes les questions qui vous intéressent.

Mes chers concitoyens,

Fort de ma loyauté, fort de mes travaux au Conseil municipal, fort surtout d'avoir toujours été un mandataire fidèle, j'attends avec confiance le résultat du scrutin de dimanche, qui ne peut être un blâme de ma conduite passée.

Georges BERRY,
Conseiller municipal.

2e Circonscription du 9e arrondissement de PARIS.

M. Georges BERGER.

Élu au 1er tour de scrutin.

A Messieurs les Électeurs de la 2e circonscription du IXe arrondissement.

J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat législatif dont j'ai été investi en 1889.

Je ne suis pas de ceux qui colportent leur personne pour la recommander : j'ai le respect du corps électoral et je ne l'importunerai pas de cette façon. Mes actes suffisent afin qu'on me juge, et je suis prêt à les expliquer.

Je suis le républicain sincère que j'étais en 1889.

Je n'ai pas fait de politique bruyante; assez d'autres en font pour n'arriver qu'à troubler le pays.

J'avais promis d'être un député d'affaires; je crois avoir tenu ma promesse.

Ainsi que je l'ai écrit en 1890, en rendant compte de la part prise par moi aux travaux parlementaires de la session, j'ai débuté à la tribune en qualité de rapporteur de la Commission des eaux de l'Avre. Cette Commission a obtenu, avec le concours de ma parole, la déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction dont l'achèvement vient de doter Paris d'un supplément journalier de plus de 100.000 mètres cubes d'eau salubre.

Je siège dans les deux plus importantes Commissions parlementaires permanentes de la Chambre : la Commission des Douanes et la Commission de l'Armée.

J'ai été, pendant deux ans, l'un des principaux rapporteurs de la Commission des Douanes, pour la préparation et la discussion du nouveau tarif; en cette qualité et comme président d'une Ligue formée par certains grands centres industriels, j'ai été au nombre de ceux qui ont lutté victorieusement en faveur de la franchise des matières premières dont nous avons besoin pour nos fabrications. J'ai obtenu des droits équitables pour protéger dans une mesure strictement compensatrice notre métallurgie et notre construction mécanique, afin que la France fût maîtresse de son outillage industriel, qui est son arme économique, comme elle l'est de son armement militaire. J'ai voté contre l'ensemble de la nouvelle loi douanière, parce qu'elle applique à certaines catégories d'objets fabriqués des droits dont l'élévation est de nature à susciter des représailles étrangères, fâcheuses au point de vue de nos exportations auxquelles le commerce parisien participe largement. Je reprochais aussi à cette loi d'être contraire à la conclusion de traités de commerce que je juge indispensables, à condition qu'ils n'aient pas une durée trop longue eu égard à la rapidité avec

laquelle sont de plus en plus appelés à se produire les changements de méthodes industrielles. Nos industries et notre commerce ne sauraient vivre au jour le jour.

Je ne divulguerai pas les actes de la Commission de l'armée. J'ai été assidu à ses séances pendant ces quatre années. Je me suis associé aux mesures capables d'accroître la puissance de nos forces nationales et de rendre la loi militaire compatible, à la fois, avec l'égalité de tous devant l'impôt sacré du sang, et avec l'exercice de certaines carrières qui fournissent au pays des serviteurs utiles.

Je me suis opposé à toute création de charges fiscales nouvelles, quelles qu'elles fussent. Les économies seules doivent équilibrer nos budgets.

Je veux l'égalité de tous devant l'impôt.

Par mes votes, j'ai manifesté mon désir que l'impôt des patentes fût mesuré à l'importance des maisons, et que cette importance fût déterminée par le chiffre apparent de leurs bénéfices, le nombre de leurs employés, et celui de leurs spécialités commerciales, largement spécifiées.

L'impôt sur les opérations de Bourse ne pourra, à mon avis, que gêner le marché; il sera sans influence sur la situation réciproque du parquet des agents de change et de la coulisse, dont la loi, d'une part, et la coutume, de l'autre, ratifient et justifient les fonctionnements parallèles, pour la sécurité, la facilité, l'extension et le bien général des affaires.

Je prends garde, en député indépendant, qu'aucune disposition légale ne vienne favoriser, au détriment de l'un ou de l'autre, l'intérêt du producteur, du consommateur et du débitant ou de tout intermédiaire utile.

Si la Réforme du Régime des Boissons, après avoir supprimé l'exercice chez le détaillant, doit consister à dégrever de certaines taxes vexatoires les boissons hygiéniques, et à augmenter ou à instituer les licences au compte du Trésor ou des municipalités, cette réforme risque de n'être profitable à personne, à Paris notamment et dans les grandes villes, qui contiennent le plus grand nombre de consommateurs. Mieux eût valu attendre qu'on se fût rendu compte, par l'expérience, de la plus-value de rendement fiscal qu'on prétend obtenir de la réglementation des bouilleurs de cru, dont les fraudes représentent tant de millions soustraits à l'impôt. On aurait alors appliqué cette plus-value à un dégrèvement proportionnel des boissons hygiéniques, et, si l'on n'avait pu opérer ainsi qu'un dégrèvement illusoire ou insuffisant, on aurait chargé davantage l'alcool.

Je maintiens ce que j'ai écrit, en 1890, au sujet des Lois ouvrières. Je soutiendrai toutes les lois qui empêcheront les abus patronaux, veilleront à la protection de la femme et de l'enfant et laisseront à l'adulte la plénitude de sa liberté individuelle. J'ai repoussé et je repousserai toujours l'avènement du socialisme d'Etat, c'est-à-dire l'absorption du pays par l'Etat à un degré quelconque. Cela serait la négation des libertés conquises et la destruction de l'initiative privée, collective ou personnelle, qui est une vertu et une force de notre race.

Je suis un partisan convaincu de la mutualité dans tout ce qui concerne les questions de secours et de prévoyance.

Je n'énumérerai pas les commissions diverses aux travaux desquelles le suffrage de mes collègues m'a appelé à prendre part.

J'attendrai une époque plus voisine des élections pour m'expliquer davantage.

Qu'il me suffise d'ajouter que je n'ai jamais usé de mon mandat que pour m'efforcer de bien servir le pays; je ne l'ai jamais mis au service de mon intérêt personnel, car j'estime que la probité privée et la probité politique sont inséparables.

Georges BERGER, député de la Seine.

Monsieur et cher concitoyen,

J'ai l'honneur de vous adresser ma profession de foi.

La qualité d'électeur crée un devoir. En négligeant de voter, on a aliéné son droit de critiquer les actes d'un Parlement à la formation duquel on n'a pas contribué personnellement.

J'ai donc l'honneur d'insister auprès de vous, en vous disant :

Si vous pensez que ma candidature vous offre les garanties politiques et sociales qu'ont le droit d'exiger les hommes d'ordre, de progrès et de raison : pas d'abstention.

Georges BERGER, député sortant.

Mes chers concitoyens,

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, j'ai conformé mes actes à mes promesses de 1889.

Ma dernière circulaire vous a permis de juger si j'ai rempli utilement mon mandat.

Je le répète : je n'ai pas fait de politique bruyante; assez d'autres en ont fait pour n'arriver qu'à troubler le pays.

J'ai l'honneur de briguer, de nouveau, vos suffrages.

Je suis républicain.

Ce titre dit tout, sans qualificatif.

Être républicain, c'est être libéral; car le principe de la République, c'est la défense de la Liberté : de la liberté individuelle, de la liberté de posséder, de la liberté de travailler, de la liberté de penser.

Être républicain, c'est vouloir le progrès équitable et réalisable suivant les besoins de la saine démocratie et avec le respect des droits de tous : c'est vouloir l'ordre dans le progrès.

L'indépendance n'est pas un mot qui puisse définir une politique : c'est la condition de tout homme libre et honnête qui obéit, avant tout, à sa conscience et ne subordonne aucun acte de sa vie à l'étroit esprit de parti, à la tyrannie

des coteries doctrinaires ou à la considération de l'intérêt personnel. C'est la condition de celui qui refuse de trouver dans un mandat ou une fonction le moyen de servir ses ambitions ou ses intérêts. J'étais indépendant, comme citoyen, avant de l'être comme député. Je resterai tel.

La modération des procédés et des allures politiques, telle que je l'entends, n'exclut la fermeté ni dans les convictions, ni dans la conduite.

La modération, c'est-à-dire la possession de soi-même, aide à pratiquer la politique d'apaisement qui écarte les questions irritantes et inopportunes inscrites dans les programmes de l'intransigeance révolutionnaire, ennemie de la prospérité publique et de l'avancement social. Cette modération défend qu'on leurre le peuple et le corps électoral par d'illusoires promesses; elle est la plus sûre des conseillères quand il s'agit de formuler la seule politique qui soit vraiment nationale, c'est-à-dire la politique tolérante et généreuse, opposée, par conséquent, à l'étroit radicalisme.

Notre pays a un besoin impérieux de paix intérieure et de stabilité. L'union de toutes les bonnes volontés et de tous les dévouements est nécessaire; c'est parce que je désire qu'il en soit ainsi, qu'au nom même de ma foi dans les destinées de la patrie républicaine, je demande qu'on ne rebute pas ceux de nos concitoyens qui se rallient tardivement mais loyalement au drapeau de la République.

Je suis concordataire, parce que l'esprit du Concordat est un esprit de tolérance réciproque contraire à tout sentiment de haine et de persécution. Je veux la pacification religieuse; je sollicite, dans ce but, que l'Etat reste franchement neutre en matière confessionnelle; que le prêtre comprenne que son caractère et son ministère seront d'autant plus respectés — ainsi que la liberté de conscience le commande — qu'il s'astreindra à rester le serviteur respectueux de la loi, de toutes les lois.

La question sociale domine toutes les autres. Je m'en suis rendu compte de longue date et je suis de ceux qui ne sont pas restés stationnaires; je trouve même que l'importance donnée à cette question est aussi naturelle que légitime.

Ma carrière tout entière m'a mis en contact avec les classes laborieuses; j'ai appris à les aimer, parce que j'ai été à même de les apprécier.

Je le proclame hautement : la majorité des ouvriers obéit à la loi de raison et a confiance; la minorité des ouvriers est en défiance et souvent en insurrection non motivée, parce qu'elle prête l'oreille à des meneurs qui, consciemment ou inconsciemment, la trompent. Il faut éclairer cette minorité comme il faut entendre les revendications pacifiques de la majorité.

L'heure est venue d'inscrire, à côté des droits réciproques et parallèles des employeurs et des employés, les devoirs aussi politiques que sociaux, ainsi que les obligations morales des employeurs. Il est temps de montrer ce que ces derniers ont fait et de les encourager à faire encore plus dans la voie des institutions libérales et humanitaires, dont les meilleurs d'entre eux ont été les premiers et les prudents fondateurs.

La question sociale qui répond à la préoccupation de tout bon citoyen, à quelque parti politique qu'il appartienne, n'aura d'autre solution vraie que celle

qui empêchera que, dans une société comme la nôtre, l'ouvrier, même prévoyant, ait à prélever trop largement sur son salaire, en vue d'assurer son existence pendant les périodes de maladie ou de chômage forcé, et que ce même ouvrier soit exposé à une vieillesse misérable après toute une existence de labeur.

Cette solution ne résultera pas des méthodes spécieuses vantées par l'opinion radicale, socialiste, collectiviste, communiste, internationaliste; car ces méthodes doctrinaires prêchent l'oppression de l'individu, sa suppression même; elles sont contraires au principe et au développement de l'œuvre de la Révolution française. L'impuissance et la malfaisance de ces méthodes et de ces doctrines sont prouvées, parce qu'elles ont abouti — malgré beaucoup de leurs défenseurs, je le reconnais — à cette monstruosité sociale qui s'appelle l'Homme sans Patrie et l'Homme sans devoir social.

Comme patriote préoccupé du bien-être social et de l'avancement des masses intelligentes et instruites, je veux le respect de la liberté, aussi bien que du mérite personnel de l'individu.

Je m'incline devant l'esprit libéral de la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels, car elle a consacré le droit des hommes libres de s'associer en vue de la discussion et de la défense d'intérêts communs; mais je m'oppose à ce que cette loi de liberté devienne une loi d'oppression; je m'oppose à ce qu'elle puisse ressusciter, au profit de minorités tyranniques, les odieuses et étroites corporations d'autrefois.

Je répudie le socialisme d'État qui est d'importation allemande. L'intervention prépondérante de l'État-Providence aboutirait à tout absorber, au détriment de l'individualisme.

La solution de l'une des équations principales du problème social, de celle, par exemple, qui concerne les retraites ouvrières dépend des forces vives même de la nation, c'est-à-dire des efforts libres et bien réglés de l'initiative privée, individuelle et collective. Il faut se hâter de voter une loi qui donne aux Sociétés de secours mutuels leur liberté d'action; il faut émanciper les Caisses d'épargne dans le sens des principes vrais de la philanthropie et de la liberté administrative; il faut faire enseigner dans les écoles la connaissance de la mutualité et de l'épargne.

Si je répudie le socialisme d'État, j'admets et je pose en principe que la coopération de l'État aux œuvres individuelles, les secours de l'État, les subventions de l'Etat sont légitimes et nécessaires pour guider, soutenir, susciter et peut-être émanciper les initiatives.

Je m'engage à favoriser l'avènement de la réforme administrative, qui consistera d'abord dans la restriction de la centralisation gouvernementale; à hâter aussi la réforme judiciaire, en commençant par supprimer les lenteurs de la procédure et par réduire les frais de justice.

La réforme fiscale n'est pas moins nécessaire dans le sens le plus équitable et le plus proportionnellement égalitaire de l'assiette et de la répartition de l'impôt. Il nous faut, avant tout, de bonnes finances; et j'estime, comme je l'ai indiqué par mes votes, que la prospérité budgétaire ne saurait résulter que de l'économie et de l'amortissement. Les bonnes mœurs financières font la santé politique des peuples.

Je ne consentirai à être un député gouvernemental qu'à la condition d'avoir devant moi un gouvernement qui gouverne réellement, dont l'autorité soit ferme sans violence et qui sache, par sa propre fidélité, garder celle de la majorité dont il est issu.

En ce qui concerne spécialement la ville de Paris, j'ai prouvé par mon intervention dans la question de l'adduction des eaux de l'Avre que j'avais le souci de son assainissement. Je continuerai ma vigilance sous ce rapport, mais je m'inquiéterai, en même temps et en général, des charges nouvelles qui pourraient atteindre les contribuables.

Je veillerai à ce que la substitution d'une taxe représentative à l'ancien impôt des portes et fenêtres ne vienne pas, comme cela avait été admis par la Commission du budget, et sans protestation aucune de la part de l'ancien Conseil municipal, augmenter de 20 0/0 la contribution immobilière des habitants de Paris.

La question de Paris Port de Mer et celle de l'emplacement dans Paris de l'Exposition de 1900 ne m'ont pas laissé indifférent. Mais il suffit d'être, comme je le suis, le défenseur passionné des intérêts, de la fortune et de la gloire de Paris, pour ne pas prendre immédiatement position, et sembler ainsi vouloir se faire une plate-forme électorale, dans des questions aussi graves, lesquelles, même pour un homme du métier, ont besoin d'être mûries et éclairées par une discussion approfondie. Mes concitoyens me sauront gré de mon indépendance, et d'une circonspection dictée par la considération pure des intérêts de notre capitale.

Je n'ai rien à ajouter à cette profession de foi. Je vous ai exposé, en toute franchise, ma pensée politique et sociale. Je n'admets pas l'habileté électorale qui consiste à nuancer son opinion suivant les milieux dans lesquels on l'explique.

En me présentant à vos suffrages, j'obéis à mon devoir et à ma conscience, car je suis certain de bien servir la Ville de Paris, la France et la République.

Si vous m'honorez de votre confiance, je n'aurai qu'à poursuivre l'œuvre commencée, sans avoir à déserter aucun autre poste où m'aient appelé vos suffrages. J'ai été votre député, je n'ai prétendu à rien d'autre, et je serais fier de continuer à l'être.

Georges BERGER, député sortant.

1re circonscription du 10e arrondissement de PARIS.

M. Arthur GROUSSIER,

Elu au 2e tour de scrutin.

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE. — FÉDÉRATION DU CENTRE.

Programme législatif, adopté par le Congrès régional de Paris, tenu en août 1892, *et le Congrès de Saint-Quentin, tenu en octobre* 1892.

Considérant,

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes ;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'Égalité et, par elle, la véritable Liberté ;

Que l'assujettissement des travailleurs aux détenteurs du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle ;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique ;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire, ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations dites civilisées : sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Par ces raisons,

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire déclare :

1° Que le but final qu'il poursuit est l'émancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de races et de nationalités ;

2° Que cette émancipation ne sera en bonne voie de réalisation que, lorsque, par la socialisation des moyens de produire, on s'acheminera vers une société communiste dans laquelle « chacun, donnant selon ses forces, recevra selon ses besoins » ;

3° Que, pour marcher dans cette voie, il est nécessaire de maintenir, par le fait historique de la distinction des classes, un parti politique distinct en face des diverses nuances des partis politiques bourgeois ;

4° Que cette émancipation ne peut sortir que de l'action révolutionnaire, et qu'il y a lieu de poursuivre, comme moyen et à titre de propagande, la conquête des pouvoirs publics dans la Commune, le Département et l'État.

Pour aider à la réalisation de ce but, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire présente les mesures suivantes :

Partie politique.

ARTICLE PREMIER. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Reconnaissance, par la loi, du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

ART. 2. — Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction populaire en matière législative.

Obligation pour les mandataires du peuple de résoudre d'urgence, et dans la session où elles auront été déposées, les propositions émanant d'organisations ouvrières.

ART. 3. — Suppression du budget des cultes, et retour à la nation des « biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune, du 2 avril 1871), et de ceux des familles ayant régné en France, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales des corporations religieuses.

ART. 4. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus dans chaque commune. — Justice gratuite ; revision, dans un sens égalitaire, des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

ART. 5. — Suppression des armées permanentes ; armement général du peuple.

ART. 6. — Abrogation de toutes les lois sur la presse, les réunions, les associations, notamment de la loi contre l'internationale.

ART. 7. — Les communes maîtresses de leur administration, de leur budget, de leur police et de leurs services publics.

ART. 8. — Liberté d'entente entre les communes.

Partie économique.

ART. 9. — Instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants, mis, pour leur entretien, à la charge de la société, représentée par la commune et par l'État.

ART. 10. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours sur sept.

ART. 11. — Réduction de la journée de travail à huit heures au maximum. — Au-dessous de dix-huit ans, fixation de la durée de la journée à six heures.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. Pour les adultes, le maximum de la durée de ce travail fixé à six heures.

Fixation du salaire par les corporations ouvrières.

Application du décret de 1848 qui interdit le marchandage, sous peine d'amende et de prison.

ART. 12. — Responsabilité des patrons dans tous les cas d'accidents ; payement d'une indemnité proportionnelle au dommage causé.

ART. 13. — A travail égal, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes.

ART. 14. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les corporations ouvrières. — Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et autres établissements religieux.

ART. 15. — Interdiction absolue, pour les employeurs, de s'immiscer dans l'administration des caisses ouvrières. — Restitution aux ouvriers de l'actif des caisses ouvrières existantes.

ART. 16. — Interdiction aux employeurs de toute réduction de salaire, par voie d'amendes ou autrement.

ART. 17. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines et services publics, concernant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée par des inspecteurs élus par les corporations ouvrières. — Les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des Conseils de prud'hommes.

ART. 18. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique. — Suppression de la Dette publique.

ART. 19. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

ART. 20. — Abolition de tous les impôts indirects. Établissement d'un impôt unique et fortement progressif sur l'avoir de chacun (capital et revenus). — Seront exonérés d'impôt les revenus ne dépassant pas trois mille francs.

Retour à la société des héritages en ligne collatérale. Pour les héritages en ligne directe, retour à la société de l'excédent au-dessus de vingt mille francs. Abolition du droit de tester.

Reconnu exact : Arthur GROUSSIER.

2e circonscription du 10e arrondissement de PARIS.

M. Henri BRISSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Union des comités républicains du Xe arrondissement (2e circonscription).

Citoyens,

En mettant au premier rang du programme de vos comités le maintien des lois scolaires et militaires, vous témoignez, une fois de plus, du sentiment exact que les électeurs ont toujours eu, dans cet arrondissement, des nécessités précises de la politique à un moment donné.

C'est, en effet, sur ces deux points que va porter l'effort des adversaires de la République pour faire reculer la démocratie française.

Nous avons subi victorieusement jusqu'ici les assauts de la violence. Nous avons à déjouer aujourd'hui les manœuvres de la ruse. Le cléricalisme, d'ailleurs, conduit l'affaire comme il avait mené l'assaut. Les fanfares religieuses jouent la *Marseillaise*, et ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'une partie de notre armée, faible il est vrai, écoutant la musique et ne regardant point au costume des musiciens, n'est pas éloignée de leur ouvrir ses rangs.

Le plan est de constituer une majorité composée d'anciens ennemis de la démocratie, soi-disant « ralliés » et, on l'espère vainement, de républicains abusés désireux, dit-on, de réconcilier la République avec ce que l'on appelle « les grandes forces sociales ». Ceux-là seraient les « sages».

Pareille défaillance, pareils rapprochements, pareille sagesse l'emportèrent il y a bientôt cent ans. — La révolution abdiqua.

La France, après quelques années de gloire, paya sa faiblesse de deux invasions, de la perte de ses frontières naturelles, d'énormes indemnités de guerrre, — de la fin de la liberté.

Il faut remonter le rocher de Sisyphe des réactions et des révolutions; oscillation funeste à la grandeur du pays, désastreuse pour sa richesse.

Semblable défaillance se revit il y a quarante-cinq ans.

Le gouvernement des « sages » aboutit, encore une fois, à livrer la démocratie française à ses ennemis.

La faute était plus lourde. Nos malheurs furent plus grands encore.

La France s'est vaillamment relevée ; mais elle porte péniblement ce legs du passé et, si la République tarde à établir ces institutions de prévoyance réclamées de toutes parts, c'est qu'elle subit le faix des charges léguées par la politique des réactions.

Aussi déjouera-t-elle, vous en êtes convaincus comme moi, la nouvelle et cauteleuse tentative à laquelle nous assistons.

Citoyens,

A côté des réformes constitutionnelles destinées à accélérer toutes les autres et des mesures dont l'objet sera de rendre l'Etat indépendant des Eglises : vous demandez :

La revision des tarifs douaniers ; — je me suis toujours opposé aux excès de la protection.

La revision du code de procédure ; je crois y avoir travaillé par la réforme des frais de justice et de l'enregistrement. Du même coup, j'ai tenté d'établir la justice dans cet impôt, et j'y ai réussi en partie.

Les mêmes principes me guideront pour la refonte générale des impôts ; des travaux considérables ont été faits en ce sens.

Il en est de même pour la suppression des octrois.

De même encore pour l'établissement d'une retraite en faveur des travailleurs ; tout ce qui sera possible doit être fait pour leur enlever l'angoisse du lendemain aux approches de la vieillesse. La dignité et la sécurité de la Répu-

blique, l'honneur de notre civilisation sont à ce prix. Il faut s'appliquer avec passion à la solution de ce problème.

Je ne vous parle pas en détail des intérêts de ce quartier que j'habite avec vous; les dernières élections municipales les ont mis en lumière; je les servirai de mon mieux.

Ainsi :

Résistance énergique à toutes les tentatives de recul;

Efforts constants pour planter chaque jour plus avant le drapeau de la démocratie, pour avancer le règne de la justice;

Voilà notre marche tracée.

Vive la République!

Henri BRISSON.

Union des Comités républicains du 10e arrondissement (2e circonscription).

Mes chers concitoyens,

Garder les progrès acquis et marcher en avant, voilà votre programme!

Ajoutons un mot sur la politique générale :

N'ayant pu renverser la République par la violence, ses adversaires veulent s'en emparer par la ruse; grâce aux « ralliés », ils espèrent faire incliner à droite la majorité et le pouvoir.

Tel sera le péril à conjurer.

Quant aux réformes proprement dites, la plupart sont fortement préparées, notamment la revision du Code de procédure, la refonte générale de nos impôts, la suppression des octrois, l'établissement d'une retraite pour les travailleurs.

Il faut mettre tout notre cœur, consacrer tous nos efforts à les faire aboutir.

Citoyens! Les dernières élections municipales ont mis en lumière les intérêts de cet arrondissement que j'habite avec vous, je les servirai de mon mieux.

En résumé : Refouler le nouvel assaut du cléricalisme, et faire passer dans la législation les réformes mûries par tant de travaux.

Tel est le mandat que je sollicite de vous.

Vive la République!

Henri BRISSON.

Citoyens,

Les programmes par trop longs provoquent l'incrédulité, engendrent le scepticisme et l'indifférence et les promesses qu'ils contiennent, pour la plupart forcément protestées, créent trop souvent entre l'électeur et l'élu les malentendus les plus regrettables.

Aussi notre devoir est-il de n'envisager avec vous que les réformes possibles, celles que les précédentes législatures ont examinées avec soin, que les futurs élus, par un effort immédiat, pourront faire aboutir.

Inspirés par ces idées, nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction, pour le scrutin du 20 août, ce programme composé d'articles en petit nombre déjà prêts pour l'application :

1° Maintien des lois scolaires et militaires;

2° Lois préparatoires à la séparation de l'Église et de l'État;

3° Réforme constitutionnelle et administrative;

4° Organisation d'une caisse de retraite pour les travailleurs;

5° Réforme du Code de procédure ;

6° Réforme générale de l'impôt;

7° Revision des tarifs douaniers.

En un mot, défense résolue de nos conquêtes républicaines, réalisation prochaine des principales revendications de la démocratie, tel est notre programme.

Le 20 août, vous confierez, nous n'en doutons pas, le mandat de le défendre à Henri Brisson.

A ce citoyen laborieux et intègre et, par l'unanimité de vos votes, vous voudrez fortifier encore l'autorité incontestée que lui ont acquises sa loyauté et son grand caractère.

Aux urnes, citoyens ! Pas d'abstentions !

Vive la France ! Vive la République !

Le Président de l'Union des Comités : Ch. GACHET.

Les Présidents d'honneur : A. BORDAS, Ch. de SERRES.

Le Comité directeur :

G. BEAUZIER, Président de la solidarité républicaine. — N. COLIN, Président du groupe républicain socialiste du Xe arrondissement. — N. DEBORDE, Président du Comité radical démocratique du quartier de la Porte Saint-Denis. — A. IBERT, Président du Comité républicain socialiste du quartier de la Porte Saint-Denis. — F. METTIER, Président du Comité républicain socialiste du quartier de la Porte Saint-Martin. — Dr SUBERBIE, Président du Comité républicain démocratique du quartier de la Porte Saint-Martin. — G. THÉZARD, Président du Comité républicain radical démocratique de la 2e circonscription du Xe arrondissement.

Le Trésorier : B. MONTEUX. Le Trésorier adjoint : E. NICOLAS. Les Secrétaires : G. AUREILLE, Ch. VOIRIN.

Les membres du Comité :
(Suivent un grand nombre de signatures),
Vu : le candidat, Henri BRISSON.

1re circonscription du 11e arrondissement de PARIS.

M. FABÉROT,

Élu au 2e tour de scrutin.

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, FÉDÉRATION DU CENTRE.

Comité central électoral du 11e arrondissement.

Électeurs,

Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire, constatant une fois de plus la nécessité qu'il y a, pour les travailleurs d'un arrondissement comme le 11e, à être représentés par des leurs, présente à vos suffrages les citoyens Fabérot, ouvrier chapelier, pour la 1re circonscription; Ranvier, ouvrier peintre, pour la 2e circonscription, et Toussaint, employé de commerce, pour la 3e circonscription.

Nos revendications ne sont-elles pas celles de tous les exploités : petits fabricants, petits commerçants, salariés manuels ou intellectuels ?

Cette identité d'intérêts ne résulte-t-elle pas de l'examen des considérants suivants, qui sont l'exposé très fidèle des principes du parti ouvrier socialiste révolutionnaire ?

(Voir les considérants et le programme législatif du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, fédération du centre, adoptés par le congrès régional de Paris, tenu en août 1892, et le congrès de Saint-Quentin, tenu en octobre 1892, qui figurent à la page 844.)

Voici quelques-unes des réformes immédiates qui sont nécessaires pour nous rapprocher du but que nous voulons atteindre :

Reconnaissance par la loi du mandat impératif et son assimilation au mandat civil. — Chambre unique, permanente et de durée réduite à son minimum. — Sanction populaire en matière législative, liberté de presse, de réunion, d'association et suppression de la loi contre l'Internationale. — Liberté d'entente entre les communes.—A travail égal, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes.—Socialisation des moyens de production et de circulation, mines, canaux, chemins de fer, etc., mis en services publics sous la direction des corporations ouvrières. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Voilà, citoyens, rapidement esquissés, le but et les aspirations du parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

Si vous voulez que vos délégués défendent énergiquement vos revendica-

tions et vos droits, n'allez pas, répétant la lourde faute si souvent commise, les choisir parmi vos adversaires de classe, tels que les Floquet, Mathé, Lockroy et consorts, dont l'intérêt, de longues années d'expériences vous l'ont cruellement prouvé, est de se solidariser avec vos exploiteurs économiques.

Citoyens électeurs,

Pas d'abstentions, et que, le 20 août, sortent de l'urne les noms de ceux qu'un long passé de lutte et de dévouement à la classe ouvrière rend vraiment dignes de vous représenter, c'est-à-dire de vos camarades syndiqués :

Fabérot, Ranvier et Toussaint.

Vu, pour la 1re circonscription,
Le candidat : FABÉROT.

2e circonscription du 11e arrondissement de PARIS.

M. Edouard LOCKROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Vous me connaissez! Chef de bataillon, j'ai eu l'honneur de conduire les citoyens du onzième arrondissement à l'ennemi pendant la guerre; en temps de paix, conseiller municipal ou député, celui de les représenter dans les assemblées délibérantes républicaines.

Ensemble, nous avons autrefois combattu pour la patrie; ensemble, nous avons lutté pour le triomphe de la République.

Quelle que soit la situation que j'ai occupée : simple député ou ministre, ou président de la Commission du budget, ou vice-président de la Chambre, j'ai toujours été fidèle au mandat que les électeurs m'avaient confié, toujours je me suis efforcé de faire prévaloir leur volonté souveraine.

Mes livres, mes écrits, mes discours, vous les avez eus sous les yeux. A défaut d'autre mérite, ils témoignent de la fermeté de mon inébranlable conviction républicaine, de la fidélité que j'ai gardée à la cause du peuple. Ma vie publique ou privée, je ne crains pas de l'étaler au grand jour : on peut y rencontrer, comme dans celle de tout homme politique, des erreurs d'opinion. Personne n'y découvrira un manquement à l'honnêteté la plus scrupuleuse; personne n'y trouvera une faute contre l'honneur.

Citoyens,

Je viens vous demander votre suffrage aux élections législatives du 20 août 1893.

En ce moment où les questions budgétaires, où les lois d'affaires et les lois sociales prennent une importance de plus en plus considérable, les représentants de la démocratie française à la Chambre des députés doivent être familiarisés avec les problèmes économiques et financiers les plus ardus pour devenir capables de défendre vos intérêts, ceux de la République et ceux du pays.

En ce moment, où une coalition nouvelle, composée de soi-disant ralliés et de cléricaux déguisés, menace encore une fois les institutions que la France a librement choisies, les représentants de la démocratie française à la Chambre des députés doivent avoir donné de nombreux gages de leur attachement à la cause de la souveraineté du peuple.

Un parti puissant encore, malgré ses défaites successives, s'efforce de faire reculer la République. Nos conquêtes, on veut nous les arracher; les lois scolaires et militaires, on veut nous les reprendre; on rêve de nous ramener en arrière, de nous ravir par la ruse les libertés qu'on n'a pas pu nous enlever par la force!

Vous ne le permettrez pas!

Vous direz que non seulement il ne faut pas reculer; que non seulement il ne faut pas s'arrêter, mais encore qu'il faut marcher résolument dans la voie indéfinie du progrès.

Immense est la tâche qui s'impose à nous.

Réformes constitutionnelles, réformes administratives, réformes fiscales, réformes sociales, séparation des Églises et de l'État, grandeur et sécurité de la patrie! Mais cette tâche n'est ni au-dessus de vos forces ni au-dessus de votre courage, et vous parviendrez à l'accomplir.

Pour moi, serviteur dévoué de la démocratie, je suis prêt à combattre encore avec vous pour la sainte cause du droit, de la liberté et de la justice.

Édouard LOCKROY.

Comité républicain socialiste et Union républicaine socialiste de la 2e circonscription du 11e arrondissement.

Citoyens,

Dans quelques jours, vous allez avoir à exprimer de nouveau, par vos votes, votre volonté souveraine.

Cet acte, le plus important de la vie politique, vous devez le considérer comme un devoir sacré : vous ne sauriez l'accomplir qu'après de mûres réflexions.

La République sociale est plus menacée que jamais ; il ne s'agit plus aujour-

d'hui de dictature; nos ennemis se déguisent à nouveau; ils veulent, sous l'étiquette de ralliés, s'emparer du pouvoir pour étouffer les réformes dont nous entrevoyons à peine l'aube.

D'un autre côté, la République est encore menacée par un parti qui préconise l'emploi des moyens violents. — Cela ne sera pas!

Vous montrerez par vos libres suffrages que l'on n'arrête pas la marche du progrès!

En s'unissant pour présenter un candidat, le Comité républicain socialiste et l'Union républicaine socialiste ont voulu tenir haut et ferme, devant l'ennemi commun, le drapeau des revendications démocratiques.

La question sociale étant la plus importante, nous placerons au premier rang les réformes sociales, économiques et administratives, délaissant les questions purement politiques, source d'agitations stériles.

Notre candidat, le citoyen Edouard Lockroy, que vous connaissez tous, représente depuis longtemps, dans son véritable esprit, notre vieux faubourg. Il restera, en dépit de toutes les attaques, l'un des chefs les plus éminents, en même temps que l'un des fondateurs de ce parti socialiste dont nous nous réclamons et dont il a jeté les bases, alors qu'il y avait quelque péril à le faire.

Le citoyen Édouard Lockroy, constamment à l'avant-garde, un des premiers a demandé à la Chambre l'enseignement obligatoire, le service militaire pour tous. Il est l'auteur de la loi sur les syndicats professionnels et, parmi les services qu'il a rendus comme ministre, nous n'hésitons pas à placer en tête le rattachement de ces syndicats au ministère du Commerce.

Il a toujours été le représentant fidèle de la grande souveraineté populaire.

Nous présentons donc avec confiance, aux suffrages des électeurs de la 2e circonscription du 11e arrondissement, le citoyen Édouard Lockroy, dont le nom signifie : honneur, travail, probité.

Citoyens,

Pas d'abstentions! Tous aux urnes! Vive la République démocratique et sociale!

Pour le Comité républicain socialiste,
Le Secrétaire,
P. Massin.

Pour l'Union républicaine socialiste,
Le Secrétaire,
A. Rupprecht.

Les Commissions exécutives : Barbe, Berthaut, Chesneau, A. Chalmin, Chautant, Christophe, Crouzille, Desourme, Denche, Doll, Guillaume, Heddebaut, Loizey, Lapointe, Lecourt, Loth, Massin, Mousseron, Messager, Meyer, Rupprecht, Soubrier, Welfringer.

Vu, le candidat : Édouard LOCKROY.

3e circonscription du 11e arrondissement de PARIS.

M. Edmond TOUSSAINT,

Élu au 2e tour de scrutin.

M. Toussaint a accepté le programme législatif du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, fédération du centre, adopté par le congrès régional de Paris, tenu en août 1892, et le congrès de Saint-Quentin, tenu en octobre 1892, qui figure à la page 844.

1re circonscription du 12e arrondissement de PARIS.

M. A. MILLERAND,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vos suffrages m'ont confié il y a quatre ans.

J'ai conscience de l'avoir rempli avec loyauté.

Je n'ai rien à modifier du programme au bas duquel nous avons, en 1889, apposé, vous et moi, nos signatures. Qu'il me soit permis seulement de préciser ici les idées supérieures qui l'inspirent et le vivifient.

La République a mis vingt années à réduire à l'aveu de leur impuissance les partisans des régimes morts. Forte du consentement général, sûre de son avenir, elle n'a plus le droit de s'attarder à la défense d'un principe qui n'est pas menacé. De nouveaux devoirs s'imposent à elle.

La Révolution française trouva le serf courbé sur la glèbe. Elle le redressa, elle en fit un homme libre.

En 1848, la République fit de chaque Français un citoyen en lui donnant le droit de vote.

Bénéficiaires des œuvres de nos pères, héritiers de leurs principes, nous avons pour devoir de poursuivre et de compléter leur tâche en facilitant, au lieu de les contrarier, les transformations nécessaires.

La question sociale est la question des élections de 1893.

En vain les pourvus et les satisfaits tentent de reculer dans un avenir indéterminé une solution qui menace leur jouissance égoïste; en vain les défenseurs intéressés des iniquités économiques jettent sur le socialisme la raillerie et la calomnie. Il dépend de notre fermeté, de notre sagesse et de notre union d'avancer l'heure inévitable où chaque travailleur touchera le produit intégral de son labeur, où l'ordre, l'harmonie et la justice régleront la production et la répartition abandonnées à l'arbitraire du hasard.

Ce n'est point d'un coup de baguette, par un miracle ni par un coup de force, que s'opérera la transformation de l'état social; c'est par la volonté intelligente et persévérante de tous ceux qui en sont victimes : commerçants expropriés par la concentration des capitaux; rentiers dépouillés par les krachs financiers; patrons rançonnés par l'usure; travailleurs des bras et du cerveau exploités sans limites.

Un scandale sans précédents a jeté sur le mal qui nous ronge une lumière éclatante. L'affaire du Panama a montré toutes les forces sociales de ce pays au service et sous les ordres de la haute finance.

C'est contre elle qu'il nous faut concentrer nos efforts. La nation doit reprendre, sur les barons de cette nouvelle féodalité cosmopolite, les forteresses qu'ils lui ont ravies pour la dominer : la Banque de France, les chemins de fer, les mines.

En même temps que cette besogne nécessaire, la Chambre prochaine devra poursuivre une tâche parallèle; affranchir le travailleur de toutes les entraves dont la loi l'enchaîne, par la refonte de notre législation économique et de notre système fiscal.

Mais toutes ces réformes sont condamnées à un avortement certain si la revision par une Constituante ne donne pas enfin à ce pays l'instrument nécessaire du progrès : une Constitution démocratique où le gouvernement du peuple par le peuple devienne une vérité.

Citoyens,

Cette politique pacifique et réformatrice, vous l'avez approuvée de vos votes, il y a quatre ans.

Depuis 1889, je l'ai défendue sans relâche, par la parole et par la plume, dans la presse, à la tribune de la Chambre, d'un bout à l'autre de la France.

Elle a provoqué dans le pays un puissant courant d'opinion. Elle a conquis l'adhésion d'un grand nombre de comités. C'est d'elle que se réclament auprès des électeurs les républicains socialistes.

Je la soumets, avec confiance, à l'approbation de tous les républicains de bonne foi et de bonne volonté, qui veulent détourner de ce pays les hasards d'une révolution, en travaillant à l'évolution sociale.

A. MILLERAND, député,
Candidat républicain socialiste.

2e circonscription du 12e arrondissement de PARIS.

M. Paschal GROUSSET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Union des Comités républicains radicaux socialistes de la 2e circonscription du 12e arrondissement (Picpus-Bel-Air).

PROGRAMME.

Partie politique.

1. Amnistie pleine et entière des condamnations politiques et faits connexes.

2. Revision de la Constitution par une Constituante spécialement élue à cet effet.

3. Suppression du Sénat.

4. Reconnaissance par la loi du mandat impératif.

5. Les ministres pris en dehors de l'Assemblée et responsables devant elle.

6. Séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des cultes.

7. Justice gratuite, magistrature élective. Réparation morale et pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires et de la police. Abolition du secret de l'instruction et de l'interrogatoire des accusés et prévenus.

8. Suppression des monopoles, privilèges, charges et ordres judiciaires (avoués et avocats).

9. Service militaire égal pour tous. Rajeunissement des cadres.

10. Rétribution de toutes les fonctions électives. Interdiction du cumul des emplois publics et des fonctions électives.

11. Réduction du haut personnel administratif. Augmentation des petits traitements. Les emplois de l'État accessibles par voie de concours, sans qu'il soit tenu compte des diplômes universitaires.

12. Autonomie communale. Réforme de la police.

13. Responsabilité effective de tous les fonctionnaires.

Partie économique.

1. Réforme générale de l'impôt et de son mode de perception. Impôt progressif sur la richesse s'appliquant, suivant les cas, au capital ou au revenu; suppression des impôts de consommation sur les denrées de première néces-

sité; suppression des patentes; suppression des droits de circulation; suppression de la taxe foncière et de l'impôt sur la propriété bâtie; substitution à ces impôts de régies d'État portant sur deux ou trois denrées de luxe sans toucher au libre exercice de l'industrie privée.

2. Réduction de la ligne d'hérédité en matière de successions.

3. Suppression de tous les privilèges et monopoles. Nationalisation de la Banque de France, des mines, canaux et chemins de fer.

4. Réduction de la journée de travail à huit heures; suppression du marchandage; organisation du crédit aux travailleurs; admission des groupes ouvriers aux adjudications de travaux publics.

5. Création d'une Caisse nationale de retraites pour les invalides du travail. Création d'une Caisse de chômage; administration desdites caisses par les intéressés.

6. Liberté absolue des syndicats professionnels. Responsabilité pénale des patrons et compagnies; obligation pour tous patrons, directeurs ou chefs d'industrie d'assurer leur personnel contre les accidents du travail. Les contrats soumis à l'examen et à l'approbation des Conseils de prud'hommes.

7. Extension de la loi sur les délégués mineurs à tous les travaux publics, notamment aux ouvriers et employés des grandes administrations, chemins de fer, omnibus, chantiers de la Ville et de l'État.

8. Revision de la loi sur les conseillers prud'hommes (création de prud'hommes pour les employés), extension de leurs attributions.

9. Les travaux exécutés dans les prisons et établissements religieux soumis à la tarification des conseillers prud'hommes, d'après les tarifs des Chambres syndicales.

10. Suppression des bureaux de placement.

11. Développement de l'enseignement professionnel. Instruction gratuite à tous les degrés, accessible à tous par voie de concours.

12. Codification des mesures qui peuvent arrêter la dépopulation. Primes aux familles nombreuses; asiles ouverts aux femmes enceintes; secours réguliers aux mères qui nourrissent leur enfant.

Le citoyen Paschal Grousset s'engage, s'il est élu, à prendre un local dans la circonscription, pour s'y tenir, à date fixe, à la disposition des électeurs.

Je m'engage sur l'honneur à respecter et à défendre le présent programme, que j'accepte de tout point.

Paschal GROUSSET.

Citoyens, le programme que nous soumettons à vos suffrages a été accepté, non seulement par les membres du comité, mais encore approuvé dans toutes les réunions organisées dans la circonscription, réunions dans lesquelles la candidature Paschal Grousset a été acclamée à la presque unanimité des électeurs présents.

Vu : le candidat, P. GROUSSET.

Citoyens,

En me donnant, au premier tour, la majorité de vos suffrages, vous avez clairement affirmé votre politique de progrès social par les réformes immédiatement réalisables.

Cette victoire d'avant-poste nous présage le triomphe final.

Vous êtes, citoyens, des électeurs libres, conscients et avisés, qui ne votez point pour un homme, mais pour un principe, et qui marchez au programme, comme les vrais soldats marchent au canon.

C'est pourquoi je ne suis point en peine du dénouement de la campagne.

Cédés en bloc au collectivisme, à la suite d'un traité secret qui fait songer aux contrats de l'Afrique équatoriale, les suffrages qui s'étaient provisoirement portés sur M. Baudin ne s'en reporteront pas moins sur mon programme. Cela, par la simple raison que ce ne sont pas des voix collectivistes, mais des voix radicales socialistes.

Elles sont à nous, ces voix, de par la logique inflexible des faits ! Nous les revendiquons hautement et nous les aurons, j'en ai pour garant la loyauté qui fleurit en ce coin charmant de notre grand Paris et contre laquelle ne saurait prévaloir la méchante humeur d'un candidat rejeté par le corps électoral.

Plus nettement encore que le 20 août, la question se pose aujourd'hui devant vous ; car votre choix se trouve limité désormais, par la force impérieuse du nombre, à deux candidatures représentant deux méthodes distinctes, deux écoles socialistes opposées.

D'un côté, une secte étroite et fermée, qui s'inspire trop souvent du dogmatisme allemand.

De l'autre, le grand parti républicain socialiste, qui n'exclut personne et n'excommunie aucune profession : véritable parti du travail et des travailleurs, dont les bornes sont les frontières mêmes de la démocratie française, et qui embrasse le commerçant avec l'ouvrier, l'employé comme le professeur, le paysan comme le petit industriel, tous ceux qui peinent, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui sont au labeur et non au profit.

Les collectivistes laissent volontiers leur programme dans une ombre discrète, pour faire systématiquement, de la discussion électorale, une affaire de personnes affiliées à leur petite église.

Parfaitement résolu à me tenir sur le terrain des principes et du réalisme socialiste, j'ai le devoir de souligner pour votre usage quelques articles de ce programme :

1° A ne citer que les plus suggestifs, mon compétiteur préconise la lutte de classes et l'internationalisme.

2° En présence des féodalités, armées jusqu'aux dents, qui cernent et guettent la République française, il ne craint pas de réclamer la suppression de l'armée permanente.

3° Il rêve la transformation de toutes les industries privées en services publics.

4° Il demande l'abolition de tout héritage au-dessus de vingt mille francs.

Citoyens,

Ces articles fondamentaux du syllabus collectiviste, je les repousse, pour mon compte, absolument et sans réticence !

Je vous l'ai dit en me présentant à vos suffrages et toute ma vie le prouve : je suis patriote, patriote et socialiste : voici ce que je dois ajouter :

La « lutte des classes » est un non-sens depuis la Révolution française. Vouloir parquer l'ouvrier dans une caste, c'est abaisser sa dignité civique ; l'idée d'attribuer à cette caste, un siècle après la nuit du 4 août 1789, une dictature sur l'ensemble de la nation, cette idée serait criminelle et contre-révolutionnaire, si elle n'était, avant tout, insensée et chimérique.

Le désarmement de la patrie, devant les nations de proie, révolte mon cœur et ma raison. Je ne veux pas revoir le sol français sous les pieds de l'invasion étrangère ; je ne veux pas exposer à l'extinction le seul foyer de justice et d'égalité qui rayonne dans le monde.

La transformation de toutes les industries privées en services publics ne m'apparaît nullement comme désirable. On ne voit pas que les services publics soient des modèles de bonne administration, par les avantages qu'ils réservent, soit à leurs employés, soit aux consommateurs.

Enfin, citoyens, j'estime qu'après avoir assuré par son travail le bien-être de sa famille, tout Français doit avoir le droit de léguer à ses enfants, ou même à ses proches, à ses amis et à telle association qu'il juge digne de sa libéralité posthume, ce qu'il a pu épargner sur le fruit de ses sueurs. Que cette épargne soit frappée par l'impôt progressif, comme tout capital et tout revenu au-dessus de la normale, — je l'admets, je le demande !... — Qu'elle soit respectée dans son essence, c'est une nécessité sociale, un principe de vie et d'activité indispensable à tout état civilisé.

Mettre ce principe en question serait simplement rejeter à l'étranger la richesse accumulée qui est notre patrimoine à tous, même quand nous n'en avons que l'usage imparfait ou abusif.

Citoyens,

Dans les conditions actuelles du problème, tout ce qu'on peut immédiatement attendre de la représentation nationale, au point de vue économique, — et sans préjudice des grandes réformes politiques, — c'est :

1° L'augmentation des salaires par la suppression des impôts de consommation et de circulation, qui en absorbent le quart, et par la suppression des patentes ;

2° La retraite aux travailleurs assurée et payée par l'État, sans retenue d'aucune sorte, imposée, soit à l'employeur, soit à l'employé, qui en supporterait toujours le poids ;

3° L'organisation du crédit aux groupes industriels et agricoles ;

4° La réglementation générale du travail d'après les cahiers des syndicats professionnels, organes naturels des corps de métiers.

Ces mesures sont à mes yeux les plus urgentes, les plus indispensables.

C'est pourquoi je les mets au premier rang des revendications que je m'engage, sur l'honneur, à poursuivre sans délai.

Est-ce à dire que je limite mon mandat à ces réformes ?

Citoyens, vous ne le croyez pas. Je ne suis pas un partisan de la stagnation gouvernementale. Aucun pouvoir ne m'a jamais eu pour séide. J'ai stigmatisé le ministère Dupuy, fermant la Bourse du travail ; je flétrirai demain et je combattrai toute ma vie quiconque tentera de s'opposer à l'irrésistible poussée de la démocratie. J'ai toujours été, je serai toujours un homme d'avant-garde.

Mais, précisément parce que mon dévouement à la cause du peuple est irréductible, j'entends ne rien laisser de ses intérêts au hasard, à la fantaisie et à l'ignorance ; j'entends que notre organisation sociale soit et reste œuvre de paix, de science et de précision, œuvre vraiment française dans son inspiration, dans ses moyens et dans son but.

A vous, citoyens, de dire, le 3 septembre, si cette méthode est la vôtre, si vous voulez l'harmonie sociale par la justice et la grandeur nationale par l'exemple de la fraternité.

Vous savez sur quoi et sur qui vous allez voter.

J'attends votre verdict avec confiance : il sera, dimanche prochain, ce qu'il a été le 20 août.

Pour l'émancipation sociale !...

Pour la patrie !...

Pour la République !...

Paschal GROUSSET.

1re circonscription du 13e arrondissement de PARIS.

M. Abel HOVELACQUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Il y a deux ans, le ministre Constans fusillait les mineurs de Fourmies, leurs femmes, leurs enfants. La Chambre l'absolvait et refusait une enquête.

Il y a quelques semaines à peine, le ministre Dupuy organisait la provocation et le massacre, lâchait sur une foule inoffensive des bandes furieuses, envahissait les hôpitaux, chassait les ouvriers du lieu de réunion que le Conseil municipal leur avait ouvert. Et la Chambre approuvait encore.

Dans ce Parlement affolé de réaction, de haine pour Paris et pour les travailleurs, une poignée de représentants sont demeurés fidèles à la République.

De ce petit nombre j'ai fait partie. Je suis resté pur de tout compromis et de tout contact avec une majorité pour qui l'intérêt particulier était tout, et l'intérêt général, rien.

Cette majorité s'est solidarisée avec les voleurs panamistes qu'elle n'a pas voulu rechercher à fond ; elle a repoussé toutes les propositions ayant un caractère vraiment socialiste ; elle a assuré à la haute banque et aux agioteurs la domination du pays ; elle a refusé la revision ; elle a refusé l'amnistie, même pour les faits de grève ; elle a refusé d'appliquer la loi aux congrégations religieuses, tandis qu'on la violait contre les ouvriers ; elle a voté un tarif douanier qui peut être la ruine à brève échéance ; elle a refusé de voter une loi efficace des patentes et n'a pas voulu défendre sérieusement le petit commerce contre l'absorption par les grands magasins. Tous les méfaits dont elle a pu se rendre coupable, elle les a commis.

Aujourd'hui, la nation va juger.

Les candidatures doivent se présenter franches, nettes, sans équivoque. La mienne est celle d'un adversaire irréconciliable des Constans et des Dupuy. Leurs partisans, avoués ou secrets, mettent tout en œuvre pour me combattre ; qu'ils mêlent leurs voix à celles des jésuites et des ralliés, c'est leur rôle. Quant aux républicains socialistes, unis dans une action commune pour le salut de la République, c'est à eux de me donner à nouveau le mandat d'aller combattre à l'avant-garde du parti, pour la revision, pour les droits de Paris, pour la réalisation sincère des réformes sociales.

Vive la République démocratique et sociale !

Ab. HOVELACQUE.

Union des comités républicains socialistes.

Citoyens !

La situation politique est grave ! Sous des masques divers, la réaction relève la tête et escompte déjà l'heure de son triomphe. Les républicains socialistes qui sont à l'avant-garde de la République ont pour devoir de redoubler de vigilance et d'énergie. A d'autres, les compromis et les concessions auxquels il faut toujours servir un salaire.

N'abandonnons rien de nos revendications passées et n'ayons d'autre souci que de marcher toujours plus avant dans la voie démocratique et sociale.

Nous avons le rare bonheur d'avoir comme porte-drapeau un républicain sincère et honnête, qu'on a toujours vu sur la brèche lorsqu'il s'est agi de conquérir les droits du peuple. Ses votes irréprochables sont un sûr garant de sa conduite à venir.

Votons tous pour le citoyen Abel Hovelacque.

Nul ne peut prétendre à nous représenter avec plus d'énergie, ni avec plus de sincérité. — C'est autour de son nom que viendront se grouper tous ceux

qui trouvent que la République n'a pas donné ce qu'elle avait promis, tous ceux qui pensent que la période des atermoiements est passée et qu'il faut entrer résolument dans la voie des réalisations par une action constante et énergique.

Les réformes à accomplir sont nombreuses ; mais il en est une qui prime toutes les autres, et sans laquelle nul progrès n'est possible, c'est la revision de la Constitution, qui remettra le pouvoir aux mains du peuple en limitant le pouvoir des parlements.

C'est ensuite la réforme de l'impôt, qui supprimera toutes les taxes de consommation.

C'est la séparation des Églises et de l'État.

C'est encore et surtout un avènement de justice et de liberté par les lois sociales destinées à briser les fers qui enchaînent encore le travail au capital.

C'est aussi, sans plus de retard, l'amnistie pour toutes les condamnations politiques et de grèves.

En résumé : toute la liberté ! toute la justice !

Citoyens, serrons les rangs, les rivalités des petites chapelles doivent disparaître quand il s'agit du salut commun.

Vive la République démocratique et sociale !

La Commission exécutive.

Vu : le candidat, Abel HOVELACQUE.

2e circonscription du 13e arrondissement de PARIS.

M. Paulin MÉRY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Deux fois déjà, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour votre député. Je viens vous demander une troisième fois vos suffrages. Pendant les quatre années de législature qui viennent de s'écouler, j'ai rendu compte de mon mandat dans quarante réunions. Votre approbation m'a toujours été fidèle. J'ai donc le droit de croire et de dire, sans qu'on puisse m'accuser d'être prétentieux, que je n'ai, à aucun moment, démérité de votre confiance.

Mon rôle, dans cette Chambre néfaste, dans ce milieu parlementaire immoral, a été un rôle d'opposition irréconciliable. Je n'ai jamais pactisé, ni avec la majorité parlementaire, ni avec le personnel gouvernemental, et vous m'avez vu

ardemment défendre les droits du peuple violés, aussi bien dans la discussion suscitée par les événements odieux de Fourmies, où mon attitude me valait les sévérités du règlement, qu'à la fermeture de la Bourse du travail, alors que j'interpellais le Gouvernement.

Si cette Chambre a reculé devant toutes les réformes, si elle n'a apporté la solution d'aucun des problèmes qu'elle s'était engagée à résoudre, la faute ne peut en être imputée aux socialistes revisionnistes, qui ont apporté, dans le sens de leurs promesses, le plus large contingent d'efforts possible.

Si la revision des lois constitutionnelles n'est pas faite, si la Constituante n'a pas été convoquée, si le Sénat, insulte permanente au suffrage universel, est encore debout, la responsabilité doit retomber tout entière sur la majorité parlementaire, qui, à deux reprises, a repoussé les propositions que j'avais déposées.

Si le referendum n'est pas inscrit dans nos lois, le referendum tant attaqué autrefois, et aujourd'hui le premier article de tous les programmes socialistes et avancés, encore à cette majorité parlementaire la responsabilité, puisqu'elle a refusé d'en voter le principe, comme je le lui ai proposé, lors de la discussion de l'emprunt de 1890, cet emprunt fait pour couvrir des déficits passés qui n'avaient jamais été avoués.

Cette Chambre n'a fait de transformations politiques que pour aggraver les lois sur la presse.

Au point de vue économique, son rôle a été aussi nul : des lois incomplètes et inappliquées sur les accidents dans le travail, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures ; l'établissement d'un régime protectionniste bâtard, mal équilibré et ruineux même pour le commerce et l'industrie qu'il est censé protéger ; des discussions stériles sans fin et sans résultat, sur la transformation de l'impôt des portes et fenêtres, sur la réforme des boissons ; les impôts sans cesse augmentant ; un budget qui atteint trois milliards et demi et qui se solde par près de 200 millions de déficit ; une dette publique de 35 milliards : voilà le bilan de la législature de 1889-1893 ; voilà la situation qu'elle a faite au pays.

Le Gouvernement, sûr de la servilité des parlements, après avoir organisé l'émeute dans la rue, en a pris prétexte pour fermer illégalement la Bourse du travail, tentant ainsi de masquer, sous une apparence de respect à la loi, une guerre acharnée aux syndicats ouvriers.

Pendant cette législature, non seulement j'ai tenté de faire aboutir les réformes politiques dont j'ai parlé plus haut, mais je me suis intéressé d'une façon toute spéciale aux réformes économiques et socialistes.

Au début de la législature, j'ai demandé la nomination d'une commission chargée d'examiner dans quelles proportions il était possible de diminuer les gros traitements dans les fonctions de l'Etat. Je déposai presque en même temps une demande de crédit en faveur des ouvriers de la boucherie, de la mégisserie et des industries connexes que les tarifs douaniers réduisaient au chômage. J'ai fait en faveur des ouvriers et employés des chemins de fer deux propositions ; la première tendant à ce qu'ils soient commissionnés de droit au bout d'une année de service ; la deuxième visant la formation, la sécurité et l'amélioration

de la retraite qui leur est due, à eux et à leurs familles. J'ai demandé l'application du referendum à tous les emprunts faits par l'Etat, une modification à la loi sur l'espionnage, la suppression totale des droits sur le blé.

Vous connaissez mes propositions plus récentes : la première visant l'organisation du travail en France et sa protection contre le travail étranger; la deuxième demandant une enquête sur le fonctionnement des Caisses de retraites de tous les établissements en rapport avec l'Etat, les départements ou les communes (compagnies de chemins de fer, gaz, omnibus, etc.), de façon à pouvoir amener ces retraites à un niveau suffisant pour assurer l'existence des titulaires et de leurs familles; sur la limitation du minimum de salaires. Mes votes, vous les connaissez également, il n'est pas une proposition républicaine et socialiste que je n'aie votée, quel qu'en soit l'auteur. J'ai voté contre les grands magasins en faveur des petits, j'ai voté la réduction de la patente et des charges du petit commerce; j'ai voté la suppression des octrois, la suppression des droits sur les boissons hygiéniques; j'ai voté contre le rétablissement du privilège de la Banque de France et contre tous les accaparements, etc., etc. Il m'est impossible d'énumérer tous mes votes, que je vous ai tous exposés, d'ailleurs, dans les nombreuses réunions dans lesquelles j'ai rendu compte de mon mandat et que vous avez tous approuvés ; je termine en vous rappelant que j'ai signé et voté la proposition qui tendait à l'établissement du mandat impératif.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer une troisième fois à la Chambre, je continuerai l'œuvre que j'ai commencée, tendant à l'établissement de la justice et de la liberté et à l'amélioration du sort de ceux qui travaillent. Je lutterai de toutes mes forces contre le parlementarisme et les parlementaires.

Mon passé, mes actes politiques, mes votes, voilà mon programme.

Vous les connaissez, vous me connaissez, vous savez que je sais tenir mes engagements.

Vive la République démocratique et sociale !

Docteur Paulin MÉRY,
Député sortant.

Comité républicain socialiste revisionniste.

Citoyens,

Le comité républicain socialiste revisionniste de la 2e circonscription du 13e arrondissement vous présente à nouveau la candidature du citoyen Paulin Méry, député sortant.

Notre programme, sans lequel aucune réforme n'est possible, reste le même et peut se résumer, comme il y a quatre ans, en ces mots : revision, Constituante, referendum.

Réformes sociales. — Mandat impératif. — Amnistie.

La netteté des votes de notre candidat a été telle, que, pour le combattre, ses adversaires sont obligés de les falsifier ou de les dénaturer; ils sont tous

empreints du plus pur socialisme; ses propositions en faveur de la revision, son attitude militante dans toutes les questions où le sort de ses concitoyens était en jeu, la part active qu'il sut prendre pour soutenir les travailleurs dans leurs légitimes revendications, montrent que vous n'avez pas eu en lui un député de parade se contentant de belles promesses, mais un socialiste d'action, un véritable représentant du peuple. — Ne pas renommer Paulin Méry, qui a tenu toutes ses promesses et même au-delà, qui a su toujours garder une attitude digne et loyale dans cette Chambre tarée, serait vous déjuger sans raison, supprimer le seul élément actif d'opposition qui soit dans l'arrondissement, et faire faire un pas en arrière à la République sociale. — La lutte se trouve cette fois bien nettement établie : d'un côté, l'opportunisme, honteux et déguisé, représenté par M. Blatin et ses comparses, qui ne craignent pas, déshonorant le titre dont ils se parent, de se solidariser avec l'ancien député de la législature de 1885-1889, qui votait contre une proposition d'amnistie déposée en 1886 en faveur des grévistes de Montceau-les-Mines, qui votait les fonds secrets et accordait constamment ses votes et sa confiance à Jules Ferry, l'homme du Tonkin. — De l'autre, le socialisme représenté par Paulin Méry, qui a donné des preuves indiscutables de dévouement à la cause du travail, à la cause de tous ceux qui souffrent et qui peinent, aussi bien ouvriers que petits commerçants, et qui peut se représenter devant vous, la tête haute, ayant accompli fidèlement le mandat dont vous l'aviez honoré.

Entre ces deux politiques, l'une qui a toujours été néfaste au pays et à la République, et l'autre qui ne cesse de lutter, sans aucun intérêt personnel, pour la grandeur de la France et l'avènement de la véritable République ; c'est à vous de choisir.

Vous ne pouvez pas ajouter foi aux stupides et intéressées calomnies d'adversaires sans scrupules; vous en avez assez de ce régime hybride, dont les scandales panamistes, les massacres des travailleurs, les expéditions coloniales, le déficit dans les finances, la guerre aux syndicats ouvriers, la ruine du petit commerce sont le plus clair résultat; vous en avez assez de ce régime soi-disant républicain, qui, après avoir essayé de bâillonner le peuple, ferme la Bourse du travail, et dont le président du conseil joue au Stambouloff : le XIIIe arrondissement, toujours à l'avant-garde de la démocratie, ira, le 20 août prochain, déployant le drapeau de la République honnête et sociale, aux urnes, voter pour le citoyen Paulin Méry, le seul candidat de la véritable union socialiste.

A la coalition de tous les appétits honteux, forts de votre droit, tranquilles dans votre force, vous riant de toutes les basses intrigues nouées et dénouées dans l'intérêt du moment, vous répondrez par un seul mot: Paulin Méry.

Vive la République démocratique et sociale!!

Pour le Comité : le bureau :

Le président : Caillet, rue de la Colonie, 44. — Le secrétaire général : Pierre, avenue d'Italie, 113. — Les vice-présidents, Dallery, Renault, Strauss et Vannier. — Les secrétaires de quartier : Caron et Robert.

Vu, le candidat : Dr Paulin MÉRY.

1re circonscription du 14e arrondissement de PARIS.

M. Ed. JACQUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Député sortant, je viens avec confiance solliciter le renouvellement du mandat dont vous m'avez honoré. Je vis au milieu de vous depuis de nombreuses années, et personne, même parmi mes adversaires, ne pourrait contester ma parfaite probité, ma constante activité et mon immuable attachement à la République.

Jamais je n'ai compromis mon nom dans de louches opérations financières; jamais je n'ai cessé d'être un mandataire assidu et laborieux; jamais, ni par mes écrits, ni par mes actes, je n'ai servi d'autre cause que la cause du peuple!

Le comité radical socialiste, qui a toujours été tenu au courant de ma participation aux travaux parlementaires, atteste que ma fidélité au programme a été irréprochable, et reconnaît que mes efforts à défendre les intérêts de la démocratie ont été incessants.

J'ai présidé neuf commissions, fait partie de cinq autres, et de ces commissions sont sorties les lois nouvelles dont voici l'énumération :

1° Loi relative à l'arbitrage entre patrons et ouvriers.

2° Loi relative au classement et au traitement des instituteurs.

3° Loi relative aux avances sur valeurs mobilières par le Mont-de-Piété de Paris.

4° Loi relative à l'autorisation accordée à la ville de Paris de contracter un emprunt de 200 millions.

5° Loi relative à l'augmentation des circonscriptions électorales des arrondissements de Saint-Denis et Sceaux.

6° Loi relative à l'augmentation des juges du tribunal de 1re instance de la Seine.

7° Loi relative à la reconstitution des actes de l'état civil.

J'ai signé, entre autres propositions de loi, les propositions suivantes :

Proposition relative à la réforme de la loi de 1838 sur les aliénés.

Proposition relative à la création d'un conseil supérieur du travail.

Proposition relative à la modification des patentes.

Proposition relative à la diminution des impôts et à l'extinction du paupérisme.

Proposition relative à la séparation des Eglises et de l'État.

Proposition relative à la répression des atteintes à l'exercice des droits des syndicats professionnels.

J'ai pris l'initiative de demander l'abrogation de la loi Griffe, la déclaration d'utilité publique du projet Paris-port-de-mer, projet dont l'exécution procurerait aux Parisiens et du travail et des avantages de toute sorte.

Enfin, en dehors de mes occupations exclusivement parlementaires, j'ai défendu les intérêts corporatifs des ouvriers et employés (cochers, employés de commerce, des postes, des ponts et chaussées, chambres syndicales de la Bourse du travail, chauffeurs, mécaniciens, ouvriers de l'équipement militaire, etc., etc.).

De plus, j'ai continué à tenir ma porte ouverte à tous les honnêtes gens de la 1re circonscription, et à soutenir les œuvres ou les revendications particulières au XIVe arrondissement.

Telle a été ma conduite dans le passé, telle sera ma conduite dans l'avenir. Mes actes, qu'il vous est si facile de contrôler, peuvent mieux que des paroles vous garantir la sincérité de mes promesses.

Si la France républicaine comprend et fait son devoir, si elle envoie au Parlement une majorité qui ne soit ni dupe des équivoques politiques, ni sourde aux revendications socialistes, la Chambre prochaine pourra faire une œuvre féconde, à laquelle je serai heureux de contribuer, si vous me faites l'honneur de m'envoyer représenter à nouveau la 1re circonscription du XIVe arrondissement.

Vive la République !

Ed. JACQUES.

Comité républicain radical socialiste du XIVe *arrondissement*
(1re *circonscription*).

PROGRAMME ÉLABORÉ PAR LE COMITÉ, ADOPTÉ DANS LA RÉUNION DU 5 JUILLET 1893, ET ACCEPTÉ PAR M. ED. JACQUES.

Partie politique.

1. — Revision de la Constitution.

2. — Séparation des Églises et de l'État. Suppression du budget des cultes. Laïcisation de tous les services publics.

3. — Service militaire égal pour tous. Répudiation de la politique d'aventures.

4. — Magistrature élective. Réparation aux victimes des erreurs judiciaires.

5. — Justice gratuite. Suppression des privilèges des officiers ministériels. Égalité civile des enfants légitimes et naturels.

6. — Décentralisation administrative. Retour du département de la Seine

au droit commun, le Conseil général distinct et indépendant du Conseil municipal de Paris.

7. — Instruction gratuite à tous les degrés, en raison des aptitudes constatées par examens.

8. — Accession aux fonctions publiques exclusivement par concours et examens. Épuration du personnel.

9. — Responsabilité des fonctionnaires. Interdiction du vote par procuration dans les assemblées délibérantes. Suppression des sinécures. Réduction des gros traitements. Rétribution des fonctions électives.

10. — Liberté d'association.

Partie économique.

1. — Revision du système d'impôts. Suppression des octrois. Impôts sur le revenu et sur le capital. Revision du cadastre.

2. — Libre-échange. Suppression des monopoles. Revision de la loi de 1880 sur les patentes.

3. — Réduction graduelle de la dette publique. Revision intégrale, dans le sens démocratique, de la loi de 1867 sur les sociétés. Augmentation des garanties de la liberté individuelle et spécialement revision de la loi de 1838 sur les aliénés.

4. — Interdiction aux patrons et à toute administration de frapper les salariés de retenues ou d'amendes. Interdiction absolue du livret d'ouvrier. Droit pour les chambres syndicales constituées légalement d'intervenir avec voix délibérative dans toutes les questions intéressant la police et l'hygiène des ateliers et portant atteinte à la liberté de l'ouvrier.

5. — Assurances contre les accidents. Création d'une Caisse des invalides du travail. Les conseils de prud'hommes accessibles à tous, employés, ouvriers, artistes, etc., etc.

6. — Création d'écoles d'apprentissage dont les professeurs seront nommés au concours; les conseils d'administration de ces écoles seront formés pour les deux tiers au moins par les délégués des chambres syndicales.

7. — Réorganisation de la Banque de France. Organisation du crédit aux travailleurs industriels et agricoles.

8. — Réforme du régime pénitentiaire. Le travail dans les prisons tarifié et surveillé par les conseils de prud'hommes et les chambres syndicales. Le travail dans les ouvroirs et dans tous les établissements religieux soumis aux lois qui régissent le travail dans les usines et les manufactures.

Le président : V. Pannelier, 76, avenue du Maine.
Les vice-présidents : Bricard, 99, avenue du Maine. — Réjus, 27, rue du Champ-d'Asile.
Le secrétaire : C. Petit, 70, avenue du Maine.
Le trésorier : Vernhes, 21, rue de la Gaîté.
Le secrétaire-adjoint : Sales, 44, rue Didot.
Le trésorier-adjoint : Rondeau, 106, boulevard Montparnasse.

2e circonscription du 14e arrondissement de PARIS.

M. Henri MICHELIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Dans le régime actuel, qui n'a de la République que le nom, le peuple n'a aucun pouvoir et il n'a de liberté que celle que nos gouvernants veulent bien lui laisser.

Le seul droit qui lui reste est celui d'abdiquer tous les quatre ans sa prétendue souveraineté entre les mains des députés, qui en trafiquent avec les ministres et les fonctionnaires sous la sanction du Sénat.

L'oligarchie, imposée à la France, sous le nom de République, par les hommes qui décrétèrent les lois constitutionnelles de 1875 au mépris absolu des droits imprescriptibles du peuple, a abouti au gâchis, à l'impuissance et à un accroissement continuel des charges qui pèsent sur la nation.

Le budget de l'État est de trois milliards et demi. En y ajoutant les budgets des départements et ceux des communes, les contribuables doivent payer la somme énorme et annuelle de cinq milliards.

La dette publique de l'Etat, des départements et des communes dépasse le chiffre fantastique de trente-cinq milliards que nos gouvernants augmentent sans cesse au moyen d'emprunts contractés périodiquement pour essayer de combler le déficit toujours croissant.

Et les impôts augmentent sans cesse avec le déficit.

Il serait pourtant bien temps de cesser d'emprunter et de songer à l'équilibre sérieux du budget ainsi qu'à l'amortissement de la dette publique, si l'on veut éviter la banqueroute !

Partisan de la République nationale et de la souveraineté réelle du peuple, je veux la France forte et respectée au dehors comme je veux à l'intérieur tous les progrès par la liberté.

Pour répondre à l'appel d'un grand nombre d'électeurs du XIVe arrondissement, je viens solliciter de vos suffrages le mandat à la fois législatif et constituant, d'élaborer une Constitution franchement républicaine et nettement démocratique qui, après avoir été votée directement par la nation, réalisera la stabilité dans le Gouvernement, tout en assurant au peuple la liberté et la prospérité.

Voici mon programme :

A l'extérieur.

1. Alliance franco-russe.
2. Préparation de l'union des peuples latins.

A l'intérieur.

1. Revision de la Constitution par une Assemblée constituante. — Ratification par le peuple de la nouvelle Constitution.

2. Libertés qui devront être garanties par la Constitution : Liberté du suffrage universel ; — liberté individuelle ; — liberté de réunion, d'association et des syndicats ; — liberté de conscience, de la pensée, de la parole et de la presse ; — liberté d'enseignement.

3. Stabilité gouvernementale et ministérielle par l'établissement de la République sur le principe de la séparation des pouvoirs : incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions de ministre.

4. Suppression du Sénat. — Mandat impératif.

5. Souveraineté réelle de la nation : Élection directe du pouvoir exécutif par le peuple. — Consultation directe du peuple sur les questions intéressant la nation, les départements et les communes, notamment sur la question de la séparation des Églises et de l'État, ainsi que la suppression du budget des cultes.

Responsabilité de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire.

6. Décentralisation administrative : Liberté de la commune pour tout ce qui est d'intérêt communal ; liberté du département pour tout ce qui est d'intérêt départemental.

7. Droit à l'existence par le travail assuré à tout citoyen valide. — Assistance sociale aux invalides et incapables de tout âge. — Création d'une caisse nationale des retraites obligatoire pour tous les citoyens. — Emancipation des travailleurs par l'association du capital et du travail. Universalisation du capital au moyen de l'organisation du crédit aux travailleurs par la Banque de France. — Abolition de la juiverie cosmopolite et transformation de tous les monopoles et de tous les privilèges en services publics. — Protection aux travailleurs français contre les étrangers.

8. Diminution des impôts au moyen d'économies sérieuses dans les dépenses, par la suppression de toutes les fonctions inutiles telles que celles de trésoriers généraux, receveurs particuliers, percepteurs, etc.

Perception des impôts par la Banque de France dirigée par des Français.

Réformes des impôts dans l'intérêt du plus grand nombre : Suppression immédiate des impôts de consommation, des octrois, de l'impôt vexatoire du timbre de quittance et de l'impôt sur les coupons si onéreux pour les petits revenus.

Établissement de l'impôt sur le capital et création au profit de l'État du monopole de l'alcool dans un but à la fois fiscal et d'hygiène publique. Amortissement progressif de la dette de l'État. — Plus d'emprunts et pas de conversion de la rente.

9. Justice indépendante, égale pour tous et gratuite. Magistrature élective. Revision des Codes. Suppression de tous les abus de la procédure. Abolition des tribunaux administratifs et des juridictions d'exception.

10. Liberté d'enseignement. Neutralité absolue de l'enseignement public en matière religieuse. Enseignement intégral accessible à chacun suivant ses aptitudes. Collation des grades universitaires par l'État.
11. Service militaire obligatoire et égal pour tous.
12. Amnistie générale.

Citoyens,

Si vous voulez perpétuer les abus qui subsistent après vingt-trois ans de prétendue République, ne me donnez pas vos suffrages.

Si, au contraire, vous approuvez les réformes que je vous soumets et si vous jugez qu'il est temps de les réaliser, votez pour moi. Je ferai tous mes efforts pour fonder avec vous la République du peuple.

Henri MICHELIN, docteur en droit,
Ancien président du Conseil municipal de Paris,
Ancien député de la Seine.

1re Circonscription du 15e arrondissement de PARIS.

M. Alphonse HUMBERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Comité radical socialiste de la 1re Circonscription du XVe arrondissement.

Citoyens,

Le comité radical socialiste de la 1re circonscription du XVe arrondissement a l'honneur de présenter à vos suffrages la candidature du citoyen Alphonse Humbert, président du Conseil municipal de Paris.

Sa vie politique, connue de tous, est faite de luttes et de souffrances pour la République.

Conseiller municipal du quartier de Grenelle depuis huit ans, il a rendu à la Ville les plus éminents services. Il n'est pas de question importante où son intervention n'ait été décisive. Tout récemment encore, il a fait voter, à l'unanimité de ses collègues, les conclusions de son remarquable rapport tendant à assurer l'emplacement du Champ-de-Mars à l'Exposition universelle de 1900.

Nous ne craignons donc pas d'affirmer que le citoyen Alphonse Humbert serait, à la Chambre, le représentant le plus autorisé que nous puissions trouver

pour prendre en mains, non seulement la cause de la France et de Paris, mais aussi les intérêts de l'arrondissement, depuis si longtemps abandonnés.

Le citoyen Alphonse Humbert n'est pas de ceux qui accusent la République d'avoir failli à toutes ses promesses, car, d'abord, c'est nier la vérité, et ensuite, c'est nuire à la République elle-même. Mais il est convaincu qu'un nouveau pas en avant doit être fait et que le moment est venu d'entrer hardiment dans la voie des réformes.

Il estime que la séparation des Églises et de l'État, la revision, la réforme démocratique de l'impôt, la création d'institutions propres à améliorer le sort des travailleurs, s'imposent à l'attention de la prochaine Chambre.

Nul, plus qu'Alphonse Humbert, n'est qualifié pour coopérer à cette grande œuvre républicaine.

Écrivain de premier ordre, orateur puissant, esprit pondéré, sa place est depuis longtemps marquée au Parlement, au milieu des plus ardents propagateurs de la République, et c'est, pour le comité qui patronne sa candidature, une bonne fortune que d'avoir un homme d'une telle valeur à présenter à vos suffrages.

Aussi, sommes-nous certains que, le 20 août, son nom sortira de l'urne, triomphant.

Vive la République!

Pour le Comité,

Le Président : GARNIER, 7, impasse de l'Astrolabe.

Vu, le Candidat : Alphonse HUMBERT.

2e circonscription du 15e arrondissement de PARIS.

M. E. CHAUVIÈRE,

Élu au 2e tour de scrutin:

Union des comités républicains radicaux socialistes et des comités républicains socialistes de la Seine.

Citoyens,

Les comités républicains radicaux socialistes et les comités républicains socialistes de la Seine ont pensé que ce serait donner plus de force aux revendications de la démocratie que de les résumer en un programme minimum qui pourrait servir de plate-forme électorale à notre parti, aussi bien à Paris que dans les départements.

En acclamant d'un bout de la France à l'autre, dans nos grandes cités et dans toutes les circonscriptions de la capitale, les réformes dont vous trouverez ci-dessous la courte énumération ; en envoyant siéger à la Chambre des mandataires bien décidés à les faire triompher ; en affirmant bien haut que vous les considérez comme immédiatement réalisables et comme le minimum de vos revendications ; en donnant, en un mot, le même mandat ferme au plus grand nombre possible d'élus, vous corrigerez les inconvénients du scrutin d'arrondissement, vous provoquerez une superbe manifestation de l'opinion publique, vous donnerez une force énorme à vos élus.

A l'heure où nous sommes arrivés, citoyens, les longs discours sont inutiles. Nous n'avons pas d'ailleurs à développer les articles de notre programme. Nous laissons ce soin au candidat qui l'accepte. Nous n'avons pas davantage à signaler à des républicains perspicaces le changement de tactique de nos éternels adversaires, qui ne s'efforcent aujourd'hui d'entrer dans la République que pour en chasser les républicains. Nous n'avons pas, enfin, à mettre en garde les bons citoyens contre le danger que courraient la paix publique et nos institutions si, d'ajournement en ajournement, d'avortement en avortement, la politique suis vie jusqu'à ce jour finissait par ébranler la confiance que les masses populaire- doivent garder dans l'outil de leur émancipation politique et économique, dans le bulletin de vote.

Citoyens,

Vous allez, dans quelques jours, exercer votre pouvoir souverain. Vous en profiterez pour acclamer le programme minimum élaboré par l'union de vos comités.

Vive la République !

PROGRAMME MINIMUM.

Partie politique.

I. — Abrogation du Concordat. — Séparation des Églises et de l'État. — Suppression du budget des cultes.

Lois sur les associations religieuses avec garanties contre les biens de mainmorte.

II. — Revision de la Constitution dans le sens républicain, démocratique et social. — Suppression du Sénat.

III. — Franchises municipales.

Réorganisation communale et décentralisation administrative.

IV. — Réforme judiciaire.

Partie économique et sociale.

I. — Réforme générale de l'impôt.

Proportionner l'impôt aux facultés des contribuables. — Suppression des octrois et des taxes de consommation.

II. — Lois de protection du travail et d'émancipation des travailleurs.

Lois d'hygiène sociale. — Réduction de la journée de travail. — Lois de prévoyance. — Caisses de retraites. — Assurances contre les accidents, etc., etc. — Abrogation de la loi sur l'Internationale.

III. — Suppression des monopoles.

Pour le Comité,
Le secrétaire général, Paul Bon, 26, rue des Halles.

Vu : le candidat, E. CHAUVIÈRE.

Comité central électoral socialiste du XVe arrondissement.

Électeurs,

En présence de la coalition des candidats ministériels ou ralliés, dans notre pauvre XVe arrondissement, il est de notre devoir de vous mettre en garde contre leurs promesses ou contre leurs procédés.

Qu'aurions-nous à dire des panamistes et des complices d'Arton, si, pour l'or qu'on sème à pleines mains, nous permettions qu'on subornât notre vote? Ceux qui trahissent leurs consciences sont bien près de trahir la République.

C'est au nom de la probité et de l'honneur, c'est au nom de la République menacée plus sérieusement que jamais que nous vous engageons à voter pour le citoyen E. Chauvière, qui a signé le programme minimum de réformes suivant :

Mandat impératif. — Assimilation du contrat politique au contrat civil.

Fixation définitive de la loi électorale.

Reconnaissance des prérogatives financières de la Chambre, et emploi de ces prérogatives pour provoquer les réformes constitutionnelles.

Suppression du Sénat et de la présidence effective de la République.

Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif. — Élection des ministres par la Chambre des députés.

Réforme du personnel. — Fixation des règles d'admission et de promotion ayant pour objet de détruire le favoritisme administratif.

Service de deux ans en attendant la création d'une armée vraiment nationale. Suppression des dispenses. Création de bataillons d'adultes. Substitution des gardes civiques aux troupes de police.

Abolition du décret des consuls du 12 messidor an VIII et de la loi de sûreté générale de 1852.

Abolition des lois du 11 août 1848 et de toutes les lois restrictives de la liberté de penser, ou d'écrire.

Liberté d'association.

Constitution, par un impôt progressif sur la valeur réelle des successions et selon le degré de parenté des héritiers, d'une caisse nationale de retraite pour la vieillesse.

Suppression du travail industriel dans les prisons et dans les couvents.

Fixation des heures de travail et d'un tarif minimum des salaires. — Protection des enfants, des filles mineures et des femmes employés dans l'industrie.

— Suppression des bureaux de placement. — Responsabilité des patrons lors des accidents dont les ouvriers sont victimes. — Assimilation dans tous leurs droits et avantages des employés aux ouvriers. — Droit de coalition. — Indépendance des Bourses du travail. — Abolition de la loi de 1884 sur les associations ouvrières. — Création d'un grand conseil des chambres syndicales.

Réforme de la loi des faillites.

Suppression des patentes.

Abolition des traités de commerce, des douanes et des octrois. — Substitution des impôts directs, des impôts sur le revenu, des impôts sur le luxe, des impôts sur toutes les valeurs négociées en bourse, aux impôts de consommation proprements dits.

Crédit national, agricole et industriel. — Participation des associations ouvrières dans les travaux de l'État, des départements et des communes.

Suppression du privilège de la Banque de France.

Rachat des chemins de fer.

Exploitation directe des mines par l'État et les associations.

Autonomie des communes pour tout ce qui concerne leur administration, leur budget et leur police.

Amnistie générale pour tous les crimes et délits politiques, faits de grèves et faits connexes.

Suppression de la prison préventive ou déduction du temps de la prévention sur le temps de la condamnation. Indemnité en cas d'acquittement. Gratuité de la justice. Élection des juges au premier degré.

L'instruction primaire réellement obligatoire. L'instruction secondaire, supérieure et spéciale accessible à tous par voie de concours.

Laïcité, neutralité.

Séparation des Églises et de l'État. Dénonciation du Concordat. Liberté absolue des doctrines. Liberté de conscience.

Égalité de tous devant la loi. Assimilation des congrégations à toutes les sociétés civiles. Retour à la nation des biens dits de mainmorte.

Mise en jugement des fonctionnaires ayant sous une forme quelconque participé aux affaires financières de tous ordres qui ont amené depuis vingt ans la ruine de la petite épargne en France.

Lois de répression des délits de chantage et de calomnie.

Il n'y a dans ce programme ni réticence, ni ambiguïté; l'homme qui l'a accepté a donné la preuve qu'on pouvait compter sur sa parole.

Il a derrière lui tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, tous ceux que l'argent ne pourra tenter, tous ceux qui aiment la République, et qui, pour la défendre, sont encore prêts à sacrifier leur liberté.

Opposons le passé d'un travailleur infatigable à la toute-puissance des millionnaires qui n'ont rien à faire dans notre arrondissement.

Ce n'est pas ici qu'on se vend.

Vive la République !

Le Comité.

Vu : le candidat, E. CHAUVIÈRE.

16e arrondissement de PARIS.

M. MARMOTTAN,

Élu au 2e tour de scrutin.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN DU XVIe ARRONDISSEMENT.

Considérant :

Qu'en face d'une candidature franchement monarchiste le devoir de tous les républicains est de se grouper autour d'un candidat éprouvé ;

Considérant :

Que le Dr Marmottan est connu de tous les électeurs pour sa foi inébranlable dans la République et pour son dévouement absolu à la démocratie, qu'il n'a cessé de servir depuis plus de vingt ans ;

Considérant :

Que, comme député, il n'a cessé de défendre la liberté, l'ordre et le progrès ; que, comme maire, il s'est dévoué, depuis bien des années, aux intérêts de notre arrondissement,

Invite tous les électeurs républicains, tous les citoyens qui veulent sincèrement la stabilité gouvernementale, l'ordre matériel et la paix dans les esprits, à voter pour le Dr Marmottan, député sortant, maire du XVIe arrondissement.

Le président, Ch. LECOMTE,
Ancien député de la Mayenne.

Le Dr Marmottan a répondu par la lettre suivante :

Mes chers concitoyens,

En acceptant la candidature qui m'est offerte par le comité républicain du XVIe arrondissement, je crois accomplir mon devoir.

Toute ma vie a été consacrée au service de la République et de la démocratie ; lorsque nous luttions pour le triomphe de nos idées, vous m'avez toujours trouvé au premier rang.

Aujourd'hui que la victoire a répondu à nos efforts, que nous voyons les dernières couches du suffrage universel se rallier à la République, et l'ensemble de la nation se grouper sous les plis de son drapeau ; aujourd'hui que nous touchons à l'avènement de la grande République nationale, je considérerais comme un dernier et suprême honneur de représenter le XVIe arrondissement.

Vous me connaissez ; je vis au milieu de vous depuis longtemps. Vous

savez que, si je tiens avec une foi ardente aux convictions de toute ma vie, que, si j'ai lutté chaque fois qu'il a fallu lutter, je l'ai toujours fait sans haine et sans rancune contre personne ; j'ai discuté les idées et les principes, je n'ai jamais offensé les hommes.

Si on consulte les couches profondes de la nation, on arrive à cette conviction que la France, fermement attachée à ses lois républicaines, veut avant tout l'ordre et la tranquillité, qu'elle veut à tout prix mettre fin aux luttes stériles, afin de consacrer tous ses efforts aux réformes utiles et aux résultats féconds.

Partisan d'une République libérale et tolérante, respectueuse des croyances, j'appelle de tous mes vœux la pacification des esprits et des consciences.

Je veux le progrès, mais le progrès pacifique basé sur le respect des lois, sans révolutions, sans violences, sans luttes de classe.

Le progrès, pour moi, consiste à développer sans cesse la justice sociale, et le grand devoir de solidarité humaine que nous avons inscrit dans notre glorieuse devise sous les noms d'égalité et de fraternité !

Mon concours est acquis à toutes les lois qui, sans porter atteinte aux principes de 89, sans détruire la liberté individuelle, la liberté du travail et la liberté de posséder les fruits de ce travail, auront pour effet de protéger les faibles et d'améliorer leur existence.

Pour la prochaine législature, je m'associerai aux propositions qui auront pour objet :

La liberté d'association ; la réforme de l'impôt dans le sens d'une plus équitable répartition des charges publiques ; les réformes qui permettront la suppression des droits d'octroi ; la diminution des charges du petit patenté ; l'amélioration des petits traitements ; la réforme de la loi sur les boissons hygiéniques ; la fondation de caisses d'assurances contre les accidents du travail ; la fondation des caisses de retraite pour les vieux ouvriers, sur la base du triple concours des patrons, des ouvriers et de l'État ; une plus grande latitude laissée aux caisses d'épargne dans le placement de leurs fonds ; le crédit mis à la portée des associations coopératives ouvrières ; le développement de la mutualité, et les encouragements aux sociétés de secours mutuels.

Mes chers concitoyens,

Dans une démocratie comme la nôtre, la grandeur et la prospérité du pays dépendent de la sagesse et de l'union de tous les bons citoyens.

Sachons ne vouloir que ce qui est réalisable, et restons unis sous le drapeau de la République, afin de faire une France grande, puissante et respectée.

Vive la République !

Dr MARMOTTAN, député sortant,
Maire du XVIe arrondissement.

Comité de l'union libérale républicaine du XVIe arrondissement.

Chers concitoyens,

Le comité de l'union libérale républicaine du XVIe arrondissement, qui n'a jamais cessé de défendre la République, les idées de progrès, en même temps que de tolérance et de liberté, a remporté, au scrutin du 20 août, un succès nouveau. M. le docteur Marmottan est arrivé en tête des différents candidats en présence; et il fera, sans aucun doute, triompher la République dans notre arrondissement, au scrutin du 3 septembre. Nous voulons une République libérale et ouverte à toutes les bonnes volontés, comme à toutes les réformes susceptibles d'apporter une amélioration réelle aux conditions du travail, et tendant à assurer le bien-être matériel et moral de la classe ouvrière.

La France vient de proclamer, en une manifestation imposante, ses désirs d'apaisement et de progrès. Convaincu que nul n'y contribuera avec plus de dévouement et d'expérience que M. le docteur Marmottan.

Les membres du comité de l'union libérale républicaine du XVIe arrondissement le recommandent chaleureusement aux suffrages de leurs concitoyens, les suppliant de ne pas s'abstenir au scrutin de ballottage.

Comité de l'union libérale républicaine du XVIe arrondissement:

Le président : M. A. Leclerc, négociant, ancien conseiller municipal, 34, rue Michel-Ange.

Le secrétaire-trésorier : M. Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, 7, rue de Passy.

Les membres actifs :

MM.

Adolphe Comte, ancien entreposeur des tabacs, 46, quai de Billy; Charles Comte, étudiant en médecine, 46, quai de Billy; Delacourtie, ancien président de la chambre des avoués, près le tribunal de la Seine, 2, avenue de Malakoff; Paul Desjardins, rédacteur au *Journal des Débats*, 27, rue Boulainvilliers; Ernest Girard, ancien préfet, 15, rue Erlanger; Nozal fils, négociant, 7, quai de Passy; Paul Meyer, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 26, rue de Boulainvilliers; Félix Roussel, avocat à la cour d'appel.

1re circonscription du 17e arrondissement de PARIS.

M. LE SENNE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Dans quelques jours, le suffrage universel va nous juger.

Demeuré fidèle à mon mandat, j'attends avec confiance son verdict.

L'union des républicains sincèrement revisionnistes de cette circonscription m'a fait l'honneur d'accueillir, pour la seconde fois, ma candidature.

De nouveau elle m'a confié le mandat de poursuivre par tous les moyens légaux la revision de la Constitution par une Assemblée constituante.

Ce mandat, je l'ai accepté sous la forme impérative et c'est le seul que je sollicite de vos suffrages.

J'estime, en effet, qu'à ce prix seulement il sera possible d'obtenir pour la France les réformes politiques qui s'imposent : la paix civile, le progrès social, la liberté de conscience et la fierté nationale.

Seule une Constitution, soumise au suffrage universel par la voie du referendum, pourra délivrer notre pays des trafiquants qui l'exploitent et des hontes que lui inflige depuis vingt années l'odieux régime de l'opportuno-radicalisme.

Electeurs,

Là ne se bornent pas nos revendications.

Nous voulons une République progressive, tolérante, ouverte à tous sans arrière-pensée, respectueuse de toutes les opinions et de toutes les croyances.

Nous la voulons secourable aux humbles, aux déshérités, aux travailleurs.

Ce qu'il faut obtenir c'est :

La séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ;

La réduction et la répartition équitable de l'impôt;

La réforme définitive des lois sur les patentes et les licences, l'abolition des taxes sur les objets de consommation, la suppression des octrois ;

Une organisation plus large et plus humaine de l'Assistance publique ;

La création de caisses de retraite pour les travailleurs ;

La liberté d'association et de réunion ;

La suppression des mesures d'exception et l'application du droit commun à tous ;

La suppression des monopoles et des accaparements qui ruinent le petit commerce et l'industrie;

La réforme complète de nos tarifs douaniers;

La suppression du Sénat;

Et la solution du problème social par la pacifique association du capital et du travail qui doit assurer à tous les travailleurs un salaire proportionné aux besoins de l'existence et le repos qu'a mérité la vieillesse après une vie de fatigues et de labeurs.

Depuis vingt ans le régime opportuno-radical n'a rien fait pour accomplir ces réformes.

Il est à jamais condamné et flétri.

Électeurs,

Si tel est votre programme, rangez-vous autour de moi;

Repoussez les hommes néfastes qui n'ont d'autre but que l'asservissement de la Nation ;

Faites rentrer dans l'ombre ceux qui se couvrent d'une étiquette mensongère pour mieux vous surprendre.

Pas d'abstention.

La France aux Français.

La République aux républicains.

Vive la République !

LE SENNE,
Député sortant.

2e circonscription du 17e arrondissement de PARIS.

M. Ernest ROCHE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Il y a quatre ans, vous me faisiez le suprême honneur de me confier un mandat législatif. Vous savez comment je l'ai rempli.

Ma conduite, mes actes, mes votes, mes discours, ont été lumineusement exposés à vos yeux par le *Journal officiel* lui-même.

Il n'appartient qu'à vous de me juger, de dire si je suis encore digne de

votre confiance et capable de défendre vos intérêts dans l'avenir, comme je les ai défendus dans le passé.

L'avenir... c'est demain, c'est la prochaine législature où de grandes et graves questions vont être agitées.

Énumérons-les rapidement.

Acculés à l'abîme d'un effroyable déficit de trente-trois milliards, qui se creuse chaque année, il va falloir aborder résolument la réforme complète de l'impôt, si nous voulons éviter la hideuse banqueroute.

La Banque de France, gouvernée par des banquiers sans patrie, sans conviction, n'ayant qu'un morceau d'or à la place du cœur, va demander le renouvellement de son privilège ; il faut le lui refuser et restituer à l'État républicain français cette source de nos richesses nationales.

Mais prenons garde ! Ces hautes puissances financières ne reculeront pas devant l'achat des consciences, et il faudra que des hommes intègres veillent à éviter un nouveau Panama.

La présidence de la République va être vacante. Constans, dans la coulisse, attend l'occasion de saisir le pouvoir et d'y recommencer ses brigandages. Nous serons là pour lui barrer la route !

Il nous faut à tout prix la revision de la Constitution et la suppression du Sénat. Si vous voulez, citoyens, en plein congrès, je me lèverai pour les demander.

Les grandes questions sociales, qui secouent la vieille Europe, attendent des solutions efficaces. Réglementation internationale du travail ; suppression des monopoles ; déchéance des grandes compagnies de chemins de fer ; participation aux bénéfices ; juridiction des prud'hommes étendue aux employés d'administration, du commerce et de l'industrie, etc., etc.

Le petit commerce, écrasé, a besoin de secours ; la suppression des octrois, et leur remplacement par un impôt sur la richesse, ne saurait être reculée.

Avant l'Exposition de 1900, le Métropolitain s'impose.

Enfin, et cela résume tout : je proclame comme principe fondamental de toute République démocratique et sociale le mandat impératif, que j'ai déjà affirmé et que je proclamerai à nouveau.

Citoyens,

Voilà, résumé à grands traits, le travail parlementaire auquel il faudra prendre part dans la prochaine législature.

A vous de choisir celui qui vous représentera le plus dignement.

Élu par vous, c'est-à-dire par le peuple, je ne reculerai devant aucun danger ni devant aucun obstacle. Je suis, et je veux rester une sentinelle avancée de la République.

Les menteurs, les affameurs, les voleurs et les assassins me trouveront, comme par le passé, debout pour les démasquer et les flétrir.

Le peuple, lui, me trouvera toujours prêt à le servir et à le défendre.

Vive la République !

Ernest ROCHE.

111

La fédération des comités républicains socialistes revisionnistes du dix-septième arrondissement a adressé l'appel suivant aux électeurs revisionnistes des Batignolles-Épinettes :

Citoyens,

Depuis quatre ans, nous sommes demeurés sur la brèche, attentifs observateurs de la conduite de notre député, Ernest Roche.

Aujourd'hui, nous pouvons avec fierté le représenter à vos suffrages, car nous estimons qu'il n'y a pas un reproche à lui adresser.

Il a donné l'exemple — exemple rare, hélas ! — de la fidélité aux principes républicains.

Tour à tour, défenseur du suffrage universel, vengeur des assassinés de Fourmies, ami des pauvres et des malheureux, auxquels il a fait restituer un million deux cent mille francs que Constans ne voulait pas remettre à l'Assistance publique.

On l'a vu encore défendre la liberté de la presse dans un discours où il s'est placé au rang des premiers orateurs de la Chambre ; défendre les ouvriers victimes des bureaux de placement, mettre en accusation le ministre assommeur des Parisiens, et enfin proclamer ce grand principe que, depuis vingt-trois ans de République, nul n'avait osé produire à la tribune : le mandat impératif, c'est-à-dire la garantie du suffrage universel contre les trahisons de son mandataire.

Voilà ce qu'il a fait !

Ce député fait honneur à notre circonscription. Nous le conserverons, car nous ne saurions en trouver un plus digne.

Les électeurs des Batignolles-Épinettes, dédaigneux d'adversaires louches et d'attaques impuissantes, seront fiers, comme nous, de faire sortir de l'urne, au premier tour de scrutin, le nom du citoyen Ernest Roche.

Vive la République !

Les comités :

Le groupe fraternel des Amis du Peuple. — Siège social : 3, impasse Compoint ; le secrétaire général, Passard, 25, rue David ; le trésorier, Mathieu, 163, rue Legendre.

Le comité républicain socialiste revisionniste du dix-septième arrondissement. — Siège social : 31, rue Brochant ; le président, Giron, 36, rue des Moines.

Le comité socialiste révolutionnaire du dix-septième arrondissement : le secrétaire, Bornerand, 19, rue Dautancourt.

Le cercle républicain démocratique des Batignolles-Épinettes. — Siège social : 32, rue Balagny ; le président, Grau, 17, rue de la Jonquière.

Le comité socialiste revisionniste des Batignolles. — Siège social : 100, rue Cardinet ; le président, Nury, 55, rue Balagny.

Le comité républicain socialiste revisionniste indépendant (Batignolles-Épinettes). — Siège social : 21, rue de la Jonquière ; le président, Ch. Laby ; le vice-président, J. Dubois.

1re circonscription du 18e arrondissement de PARIS.

M. Marcel SEMBAT,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME LÉGISLATIF.

Citoyens,

Vous voulez que les élections de 1893 délivrent la République des réactions antisocialistes de toute nuance ; qu'elles détruisent l'opportunisme, auquel nous devons les scandales financiers et les persécutions contre les syndicats ouvriers ; qu'elles engagent la démocratie dans sa voie véritable, celle de la solidarité, de l'émancipation prolétarienne, de la République sociale.

Pour cela, vous devez imposer à l'élu des Grandes-Carrières un programme nettement socialiste, qui résume les revendications sur lesquelles tous sont unanimes et dont la réalisation doit être exigée de la prochaine législature.

Dans ce programme, les réformes sociales sont le but principal et les réformes politiques ne sont que leur instrument indispensable.

Avant tout, exigeons la revision de la Constitution, imposée bon gré mal gré au Sénat et votée par une Constituante ayant mandat d'opérer la suppression du Sénat et d'organiser le mandat impératif, sans lequel la représentation nationale est une duperie, et le *referendum* démocratique.

Effaçant nos divisions par une amnistie plénière, maîtres d'un instrumen politique affranchi d'entraves réactionnaires, nous exigerons les réformes traditionnellement inscrites sur les programmes, mais que le peuple ne peut espérer qu'après les grandes réformes que nous venons d'énumérer. Elles en sont les conséquences reconnues par tous les démocrates :

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Suppression de la présidence de la République. — Décentralisation. — Réforme administrative. — Réforme judiciaire. — La France aux Français ! — Interdiction des fonctions publiques et mandats électifs à quiconque n'est pas né Français. — Instruction intégrale accessible à tout citoyen.

Partie sociale.

La démocratie doit abattre la féodalité financière et la frapper dans ses monopoles. Le devoir d'un gouvernement socialiste est de procéder à une enquête sur l'origine des grandes fortunes et la restitution de tous les biens acquis par des spoliations. — Impôt proportionnel sur le capital et progressif sur le revenu. La nationalisation du crédit, — la nationalisation des chemins de fer ;

— la nationalisation des mines remettront à la nation des monopoles dont on n'aurait jamais dû la dépouiller. La journée de huit heures sera réclamée par le moyen d'une entente internationale, qui sera le premier grand acte d'organisation du travail et que beaucoup d'autres mesures devront compléter :

Reconnaissance de la liberté des syndicats et de leur personnalité civile. — Réorganisation de l'Assistance publique. — Caisse de retraite pour les travailleurs, alimentée par un impôt progressif sur les gros héritages, frappant surtout les héritages en ligne collatérale.

Citoyens,

Nous soumettons ce programme à vos suffrages, en vous engageant à voter pour le candidat qui l'accepte, le citoyen Marcel Sembat.

Vu, le candidat : Marcel SEMBAT.

2e circonscription du 18e arrondissement de PARIS.

M. Gustave ROUANET,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME.

Partie municipale.

1° Revendication énergique des droits de Paris ;

2° Défense des intérêts parisiens, toutes les fois que le régime spécial auquel est soumis la capitale amène la discussion de ces intérêts devant la Chambre ;

3° Dépôt et défense, à la Chambre, de tous les projets de délibération votés par le Conseil municipal, annulés par le pouvoir central ;

4° Retour à la Ville de tous les monopoles et services d'intérêt général aliénés par des sociétés financières ou industrielles, que le ministère de l'intérieur protège ;

5° Contrôle permanent des actes des préfectures de police et de la Seine, couverts par le ministère de l'intérieur.

Partie politique.

1° Revision, par une Constituante, de la Constitution monarchique de 1875,

pour arriver à l'organisation de la souveraineté populaire par une Chambre unique;

2° Autonomie des départements, cantons, communes, dans la mesure compatible avec l'unité nationale;

3° Organisation effective de la liberté de pensée, de réunion, d'association, de presse;

4° Abolition de la loi contre l'Internationale;

5° Revision égalitaire des codes, justice gratuite; élection des magistrats;

6° Accession de tous à l'instruction intégrale et son organisation effective;

7° Séparation des Églises et de l'État par la suppression des subventions de toute nature; dissolution des communautés et corporations religieuses et retour à l'État des biens qu'elles détiennent;

8° Service militaire de même durée obligatoire pour tous;

9° Mandat impératif introduit dans la législation et son application basée sur le referendum.

Partie économique.

1° Législation nationale ouvrière : Indépendance absolue des syndicats, leur affranchissement définitif de la tutelle arbitraire du Gouvernement; prud'hommes; lois sur la durée du travail, minimum des salaires; lois sur l'hygiène industrielle des mines, ateliers, usines, manufactures; lois sur les accidents du travail; caisse de retraites, etc :

2° Refonte totale du système fiscal dans le sens démocratique, en prenant pour point de départ la suppression de tous impôts de consommation et l'institution d'un impôt progressif sur le capital et sur le revenu.

3° En attendant, loi de protection en faveur du petit commerce; revision des patentes, organisant l'égalité effective des commerçants devant l'impôt, par l'assimilation de toutes les sociétés civiles ou religieuses aux sociétés commerciales, et l'application du système des patentes par spécialités.

4° Annulation des contrats qui ont aliéné la propriété publique; suppression de tous les monopoles et privilèges : Banque de France, chemins de fer, mines, canaux, etc., et leur transformation en services nationaux, départementaux ou communaux suivant leur destination;

5° Constitution des domaines nationaux, départementaux et communaux; inaliénabilité de ces domaines.

En un mot, dans l'ordre économique, nous voulons obtenir des lois réparatrices qui aient pour effet d'établir l'équilibre faussé par les lois économiques antérieures, causes des inégalités sociales.

Afin d'amener l'union de toutes les forces républicaines socialistes pour le triomphe de ces revendications, les comités et leur candidat réclament l'amnistie générale pour tous les crimes et délits politiques, de grève et faits connexes.

Tel est le programme que je soumets au corps électoral et que je lui propose d'adopter, au scrutin législatif du 20 août.

En apposant ma signature au bas de ces réformes, je ne me rallie pas à des revendications nouvelles pour moi.

Depuis plus de quinze ans, en effet, je n'ai pas cessé de les défendre, par la plume, par la parole, et de mes votes, dans mes livres, dans mes travaux divers et au Conseil municipal.

Ce sont là des titres positifs à votre confiance et je les invoque pour le scrutin du 20 août.

Le passé est le garant de l'avenir, de ma fidélité aux principes, de mon attachement inviolable au mandat que je sollicite.

Assuré de n'avoir pas démérité de la démocratie sociale de Clignancourt, je m'adresse à elle une fois encore, pour qu'elle s'affirme, victorieuse, sur un programme précis, dont les engagements, vous le savez, seront tenus jusqu'au bout.

Gustave ROUANET.

Électeurs,

Les comités socialistes du XVIIIe arrondissement et de Clignancourt présentent à vos suffrages, pour le scrutin législatif du 20 août, le citoyen Gustave Rouanet.

Ces comités ont pensé qu'en face des provocations gouvernementales d'un pouvoir central inique, faisant cause commune avec les ralliés contre Paris et le socialisme, affirmant la prétention d'aggraver encore les conditions du régime oppressif d'exception qui pèse sur la capitale, il fallait envoyer à la Chambre un mandataire énergique, résolu à faire respecter nos droits outragés, à défendre nos intérêts lésés ou méconnus.

A cet effet, ils ont choisi le citoyen Gustave Rouanet.

Le citoyen Gustave Rouanet était tout désigné, par l'imposante manifestation faite sur son nom le 23 avril dernier, par son passé municipal, par sa connaissance des questions parisiennes qui sont du ressort de la Chambre, pour mener à bien cette tâche de revendications ardentes, d'opposition parisienne indomptable contre les empiètements d'un pouvoir arbitraire qui s'est exercé jusqu'à ce jour sans trouver devant lui aucun examen sérieux, aucun contrôle effectif.

Le programme politique et social du citoyen Gustave Rouanet répond à toutes les aspirations de Clignancourt.

Socialiste, ayant derrière lui de longues années d'études consacrées à la solution des problèmes économiques, il n'est l'homme d'aucune secte. Il n'appartient à aucune Église, à aucune coterie. Il fait appel à toutes les bonnes volontés. Il convie toutes les sincérités, tous les dévouements à s'unir, à se grouper, en dehors des personnes et des systèmes exclusifs, pour former la grande armée républicaine et socialiste, marchant d'un pas assuré à la conquête de tous les progrès, à la réalisation de toutes les réformes, à l'avènement du monde de paix et de justice dont la République sociale est la définition et le symbole.

Les votes du citoyen Gustave Rouanet, au Conseil municipal, en faveur de la revision de la Constitution par une Constituante, en faveur de l'amnistie pleine et entière pour tous les condamnés politiques, de grèves ou faits connexes; son intervention dans les discussions relatives à la reprise des monopoles, à la suppression des octrois et de tous les privilèges, aux lois de protection ouvrière, du petit commerce et de la petite industrie, progressivement expropriés par les sociétés capitalistes, disent assez combien précieux pourra être le concours qu'il apportera, s'il est nommé député, au triomphe de toutes ces réformes.

Électeurs !

Les circonstances sont graves. La République traverse une crise formidable. La réaction, sans distinction de nuances ni d'étiquettes politiques, marche, sous le couvert d'une bannière honteuse — la bannière des ralliés — à l'assaut de notre pays. Elle menace, dans le présent, les rares progrès acquis, et les progrès à réaliser dans l'avenir.

Des fractions républicaines gouvernementales, les unes ont perdu, par leurs palinodies successives, par leurs apostasies éclatantes, toute autorité devant l'opinion. Les autres, ceux que l'on avait commis à la garde de la République, sont passés, armes et bagages, à l'ennemi, avec lequel, nous le répétons, nos ministres font cause commune contre Paris et le socialisme.

Citoyens !

Il faut conjurer le péril, faire face aux adversaires du progrès social.

A la concentration des réactionnaires de tous les partis, nous vous proposons de répondre par la concentration de tous les républicains et de tous les socialistes, faisant balle, au scrutin du 20 août, et jetant bas la coalition monstrueuse dont le succès serait l'ajournement indéfini de nos espérances les plus chères, de nos vœux les plus légitimes.

Citoyens !

La candidature du citoyen Gustave Rouanet a ce caractère d'union républicaine socialiste, de concentration de toutes les forces revendicatrices, unies pour repousser l'invasion des rétrogrades de toute nuance.

Nous avons la conviction que Clignancourt voudra la concentration à laquelle nous le convions; le 20 août prochain, une majorité encore plus imposante que celle du 23 avril dernier proclamera sa volonté d'en finir avec les atermoiements, le *statu quo*, les reculades et les trahisons, en s'affirmant sur le nom du citoyen

Gustave ROUANET, candidat des revendications parisiennes et d'union socialiste.

Les comités.

Vu : le candidat, Gustave ROUANET.

3e circonscription du 18e arrondissement de PARIS.

M. A. LAVY,

Élu au 2e tour de scrutin.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE
(PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE).

Programme législatif.

Considérant,

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes ;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité, et, par elle, la véritable liberté ;

Que l'assujettissement des travailleurs aux détenteurs du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle ;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique ;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un programme simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations dites civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Pour ces raisons,

Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Paris déclare :

1° Que le but final qu'il poursuit est l'émancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race et de nationalité ;

2° Que cette émancipation ne sera en bonne voie de réalisation que lorsque, par la socialisation des moyens de produire, on s'acheminera vers une société communiste dans laquelle « chacun donnant selon ses forces, recevra selon ses besoins ; »

3° Que, pour marcher dans cette voie, il est nécessaire de maintenir, par le fait historique de la distinction des classes, un parti politique distinct en face des divers nuances des partis politiques bourgeois ;

4° Que cette émancipation ne peut sortir que de l'action révolutionnaire, et qu'il y a lieu de poursuivre, comme moyen, la conquête des pouvoirs publics dans la commune, le département et l'État.

Partie politique.

Article premier. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. Responsabilité effective des ministres, avec sanction pénale substituée à leur responsabilité parlementaire. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction et initiative populaires en matière législative. Reconnaissance par la loi du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

Art. 2. — Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune, du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Art. 3. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus et des conseils d'arbitrage. En attendant, justice gratuite et revision dans un sens égalitaire des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

Art. 4. — Suppression des armées permanentes ; armement général du peuple ; organisation des milices nationales par région.

Art. 5. — Abrogation de toutes les lois sur la presse, les réunions, les associations, notamment de la loi contre l'Internationale.

Art. 6. — Amnistie de tous les condamnés pour faits politiques et faits connexes.

Art. 7. — Les communes maîtresses de leur administration, de leur budget, de leur police, de leur force militaire et de leurs services publics.

Art. 8. — Liberté entière de coalition pour les communes.

Partie économique.

Art. 9. — Instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants, mis, pour leur entretien, à la charge de la société, représentée par la Commune et par l'État.

Art. 10. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours sur sept.

Au-dessous de 18 ans, fixation de la durée de la journée à 6 heures.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. Pour les adultes, durée de ce travail fixée à 6 heures, les heures en sus devant être payées double.

Art. 11. — Réduction de la journée de travail à huit heures au maximum, avec fixation, par chaque corporation d'un minimum de salaire. En cas de force majeure, laissée à l'appréciation des travailleurs, les heures supplémentaires seront payées double.

Application du décret de 1848 qui interdit le marchandage sous peine d'amende et de prison.

Art. 12. — Commission élue par les ouvriers pour imposer dans les ateliers et administrations les conditions nécessaires d'hygiène, de dignité, de sécurité.

Art. 13. — Responsabilité des patrons en matière d'accident, réalisée par une indemnité, conformément aux articles 1382 et 1383 du Code civil, et par une pénalité, conformément aux articles 319 et 320 du Code pénal.

Art. 14. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 15. — Interdiction pour les employeurs d'occuper des ouvriers étrangers à des conditions autres que les ouvriers français.

Art. 16. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les syndicats ouvriers et groupes ouvriers corporatifs. Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et établissements religieux.

Art. 17. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, d'assurance, etc., et leur gestion restituée aux ouvriers.

Art. 18. — Intervention des ouvriers dans les règlements des ateliers; suppression du droit pour les employeurs de frapper d'une amende ou d'une retenue de salaire les ouvriers (Décret de la Commune du 27 avril 1871). Nul ouvrier ne pourra être puni ou chassé d'un atelier particulier ou d'État, hors un jugement rendu par ses camarades de travail.

Art. 19. — Intervention résolue de l'État dans les branches diverses du travail privé, ateliers, compagnies, banques, entreprises agricoles, industrielles, commerciales, — d'abord pour imposer aux employeurs des cahiers des charges garantissant les intérêts des travailleurs et les intérêts collectifs, ensuite pour transformer progressivement toutes les industries bourgeoises en services publics socialistes, dans lesquels les conditions seront réglées par les travailleurs eux-mêmes.

Art. 20. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique.

Art. 21. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, services publics, sera exercée par des inspecteurs élus par les chambres syndicales et groupes corporatifs, et les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés de conseillers prud'hommes.

Art. 22. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 23. — Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. Retour aux communes des héritages en ligne collatérale et, en ligne directe, de tous les héritages dépassant 20.000 francs.

Vu, le candidat : A. LAVY.

1re circonscription du 19e arrondissement de PARIS.

M. Clovis HUGUES,

Élu au 2e tour de scrutin.

Comité central républicain socialiste revisionniste,
19e arrondissement (Combat-Villette).

Citoyens électeurs,

Nous avons une République ; mais nous n'avons pas la République.

Nous avons une Constitution ; mais elle n'est pas démocratique.

Nous avons le suffrage universel ; mais c'est comme si nous ne l'avions pas, puisque le Sénat, nommé par le suffrage restreint, possède le droit constitutionnel de défaire tout ce que fait la Chambre issue de la volonté nationale.

Nous avons la liberté, l'égalité, la fraternité ; mais nous ne les avons intégralement que sur nos murailles, au fronton des édifices publics.

La liberté du travailleur aboutit à la violation gouvernementale de la loi sur les syndicats ouvriers, à la diminution des salaires et à la multiplicité des chômages, occasionnées par l'invasion incessante de la main-d'œuvre étrangère, comme elle aboutit au refus maladroitement intéressé des conservateurs de tous les partis, quand nous leur demandons très pacifiquement la réduction légale de la journée, la participation des associations de travailleurs, l'organisation du crédit agricole et ouvrier, la création d'une caisse de retraite pour le travail ou n'importe quelle autre réforme d'un intérêt social supérieur.

La liberté de l'écrivain est corrigée par l'exil et par Sainte-Pélagie, où l'on n'avait, tout récemment encore, jamais vu autant de prisonniers, même sous l'Empire.

La liberté religieuse, qui devrait être sacrée entre toutes, après les efforts tentés par toutes les philosophies pour fonder le règne de la tolérance absolue, continue à se retourner contre elle-même et à être sa propre négation, dans un pays et dans un siècle où les grands esprits de tous les temps, depuis Proudhon, qui est un athée, jusqu'à Montalembert, qui est un catholique, réclament inutilement la séparation des Églises et de l'État, afin de libérer la conscience humaine et d'établir à tout jamais l'harmonie entre tous les cultes et entre tous les citoyens.

L'égalité devant la loi se fait consacrer par la servilité des juges, quand le gouvernement a besoin d'eux ; par l'absolution accordée aux coupables, quand

ils ont appartenu à la caste des tout-puissants; par l'inévitable condamnation des égarés, quand ils ne sont que des humbles.

L'égalité devant l'impôt, telle que les gouvernants l'ont édifiée, c'est la faillite guettant le commerçant accoudé sur son comptoir; c'est l'impossibilité pour l'ouvrier de se transformer en patron; c'est, pour le patron lui-même, le retour forcé dans la classe déshéritée d'où il n'était sorti qu'à force de travail, d'énergie et de sacrifices; c'est l'égalité dans la ruine, sous le poids monstrueux de la double féodalité industrielle et financière, qui monopolise tout, y compris le droit d'opprimer la patente et de voler le petit rentier!

Quant à la fraternité, demandez au gouvernement ce qu'il en a fait, le jour où il a déchaîné sur la population parisienne, sur les passants comme sur les manifestants, sur les bourgeois comme sur les ouvriers, les sabres nus de ses brigades centrales!

Dans ces conditions et pour livrer l'assaut légal à un régime parlementaire qui s'écroulera dans la boue, s'il n'est pas entièrement refondu, nous avons cru devoir déployer le drapeau où sont inscrites nos revendications :

Revision de la Constitution par une Constituante issue du suffrage universel;

Mandat impératif effectif, avec des pénalités inscrites dans la loi contre l'élu qui viole l'engagement contracté;

Amnistie pleine et entière;

Réformes politiques et sociales.

Il nous fallait confier ce drapeau à un homme dont le passé fût une garantie pour l'avenir.

Nous l'avons confié au citoyen Clovis Hugues, parce qu'il apprit de bonne heure, surtout au cours de ses quatre années de prison subies en pleine jeunesse et sans jamais demander grâce, à respecter la volonté du peuple et la souveraineté de l'idée;

Parce qu'il resta inexorablement fidèle à son mandat pendant les huit années où il représenta le peuple;

Parce qu'il a conquis ses lettres de naturalisation socialiste, à la Villette-Combat aussi bien que partout ailleurs, en s'associant incessamment par la plume, par la parole et par l'action, à toutes les grandes manifestations du prolétariat français;

Parce qu'il fut un de ceux qui fondèrent à la Chambre le premier groupe ouvrier, après avoir été tout seul, dans la législature précédente, l'éloquent interprète du parti, en dehors de toute question de personnalité et d'école;

Parce qu'il a toujours été là, quand il s'est agi de porter nos revendications à la tribune ou de se dresser entre le peuple et la force armée, dans les périodes où il y a du sang à épargner et des droits à sauvegarder;

Parce que nous défions qui que ce soit de trouver dans ses votes ou dans ses actes un seul acte ou un seul vote en désaccord avec les mandats qui lui furent imposés par la démocratie d'avant-garde;

Parce qu'en un mot son ancien comité des Bouches-du-Rhône l'a toujours approuvé, lui déclarant publiquement, par l'organe de son secrétaire et de son trésorier, en 1889, au moment où il se retirait pour aller planter le drapeau

dans une circonscription où il fallait conquérir un siège au socialisme, qu'il était, de tous les députés du département, celui qui inspirait le plus de confiance au parti socialiste.

Clovis Hugues a des adversaires; mais la loyauté de son caractère, le libéralisme de son esprit, la probité de sa vie publique et privée, font qu'il n'a pas un ennemi.

Électeurs, vous voterez pour le citoyen Clovis Hugues, c'est-à-dire pour un homme qui saura rester votre fidèle représentant.

Vive la République démocratique et sociale!

Vu la Commission exécutive :

Pour le comité : Le président, Baquet.

Le secrétaire, Clotte.

Vu, le candidat : Clovis HUGUES.

Comité central républicain socialiste revisionniste du 19e arrondissement (Quartiers Combat et Villette).

PROGRAMME.

Partie politique.

L'amnistie pleine et entière pour fait politique ou connexe.

Revision de la Constitution par une Constituante élue à cet effet et dont ne feront partie les membres d'aucune des deux Chambres, sauf démission.

Suppression du Sénat.

La République au-dessus de toute discussion. — Ratification de la nouvelle Constitution par le peuple.

La Constitution garantira l'autonomie de l'individu, les libertés de la presse, d'association, de réunion.

Tout attentat contraire rendra passible son auteur de la dégradation civique, en outre des peines afflictives édictées.

Assemblée unique divisée en grandes commissions permanentes.

Les Ministres pris hors du Parlement et nommés par lui.

Le mandat politique, législatif et gouvernemental assimilé au mandat civil.

Responsabilité effective du mandataire.

Interdiction absolue aux Députés de faire partie d'aucune société financière.

Tolérance religieuse réalisée et garantie par la séparation des Églises et de l'État. — Dénonciation du Concordat.

Magistrature élective. — Justice gratuite.

Enseignement intégral accessible à tous par voie de concours.

Décentralisation administrative.

Suppression des pouvoirs dictatoriaux donnés aux préfets.

La commune, le département, l'État maîtres chacun de leur budget et de leurs services dans la limite de leur domaine.

Revision de la loi des patentes dans le sens d'une imposition progressive des grands magasins et en raison des articles qu'ils mettent en vente.

Partie économique et sociale.

Restitution au domaine national des propriétés aliénées par concession ou monopoles.

Suppression absolue de la main-d'œuvre étrangère dans tous les travaux publics payés sur les budgets.

Réduction légale de la journée de travail.

Introduction dans les cahiers des charges des clauses et conditions du travail.

Participation des associations ouvrières.

Suppression du monopole de la Banque de France et sa transformation en Banque d'État.

Crédit agricole et ouvrier. — Réglementation de l'emploi des fonds de Caisses d'épargne.

Législation nouvelle et impitoyable contre tous les accapareurs.

Réforme de l'impôt. — Suppression des octrois. — Taxes progressives sur le revenu et les successions.

Suppression des assurances privées. — Assurance par l'État.

Création d'une Caisse de retraites pour les ouvriers et ouvrières infirmes ou âgés de 55 ans.

Partie parisienne.

Rentrée de la ville de Paris et du département de la Seine dans le droit commun. — Suppression de la Préfecture de police. — Droit pour les élus de Paris d'administrer la Cité selon la loi de 1884.

Restitution par l'État à la ville et au département des sommes indûment perçues.

Payement de celles qu'il doit. — Participation de l'État dans tous les travaux parisiens d'intérêt général.

Le Conseil municipal sera autorisé à réformer l'assiette des taxes locales, à supprimer l'octroi, à frapper tous les terrains non bâtis et appartements non loués.

Suppression des fortifications. — Le Métropolitain laissé à la ville de Paris.

Les tramways concédés directement par elle.

Paris-Port de mer.

Engagement du candidat, une fois élu, de porter à la tribune de la Chambre

la question du compteur kilométrique, dans le cas où elle ne serait pas résolue par le Conseil d'Etat selon le vœu de la corporation et du syndicat des cochers.

Pour le Comité :

Le Secrétaire,

CLOTTE.

Accepté : Clovis HUGUES, ancien député.

Électeurs,

Je me présente librement à vos libres suffrages, avec la recommandation d'un passé où je défie mes adversaires les plus déloyaux de relever la moindre faute contre l'honneur politique ou privé, à moins qu'ils ne soient gouvernementalement intéressés à m'éclabousser de la boue qui les alimente.

J'ai signé dans ma vie beaucoup de programmes ; je les ai toujours respectés, pour ne pas perdre le droit de me respecter moi-même. Celui que je viens d'accepter impérativement, sous la sanction de ma conscience et de mon comité, ne diffère des autres que par la possibilité d'une réalisation immédiate ou rapprochée. Nous nous sommes tenus à ce qui est devant nous, à ce qui porte dès à présent en soi sa solution naturelle, à ce qui passerait inévitablement de la théorie dans le domaine du fait, si le pays se décidait vraiment à chasser de la République les aigrefins qui la déshonorent en pillant l'épargne et en bâillonnant la liberté.

Cela ne signifie point que je refuserai le concours de ma parole et de mon vote aux réformes qui, sans avoir été encore suffisamment mûries par le temps, font déjà partie du glorieux héritage des droits et des devoirs réciproques promis à la démocratie d'avant-garde. La plupart des justes réformes réclamées par des individualités ou par des groupes qui me les opposent triomphalement, je les ai l'une après l'autre soutenues daus la presse, proposées à la Chambre ou défendues à la tribune. Je m'en ferai de nouveau l'apôtre passionné, tant qu'il y aura une tribune et tant qu'il y aura un journal ; mais je commencerai tout d'abord par celles qui peuvent être immédiatement réalisées.

Au surplus, je ne suis pas fâché que les sectaires me combattent. Je les blâme sans cesser de les respecter, quand c'est leur seule sincérité qui les aveugle au point de me confondre avec les pires ennemis de leurs idées ; mais je ne demande leurs suffrages qu'à ceux d'entre eux qui ne sont ni des chefs autoritaires ni des disciplinés à outrance. J'apporte à ceux-là tout mon passé, tout ce qui fut ma jeunesse, en supposant qu'on ait eu une jeunesse quand on l'a passée presque toute entière en prison pour la défense des humbles et des déshérités ; je leur apporte également tout ce que j'ai écrit, tout ce que j'ai essayé pour assurer légalement le bonheur du peuple, tout ce que j'ai dit à la tribune, tout ce que j'ai voté dans les Chambres. S'ils me refusent leurs voix, cela ne fera point que je leur aie jamais marchandé mon dévouement, pas plus que

cela ne m'empêchera de les défendre encore, dans toutes les circonstances où le drapeau, qui appartient à tous, n'aura point à s'abaisser devant la coterie.

J'ai la prétention d'être un ouvrier, puisque je vis de ma plume, en simple salarié du journalisme, et puisque la plume est à la fois un outil de travail et un instrument de progrès; mais j'estime que le socialisme ferait fausse route s'il se préoccupait exclusivement de la classe la plus déshéritée, c'est-à-dire la classe ouvrière, sans jamais rien réclamer en faveur de l'employé, du commerçant et du petit industriel, qui constituent, eux aussi, une sorte de prolétariat illimité, chaque jour plus menacé, grâce au monopole qui accapare tout, les bras comme les cerveaux, les capitaux comme la main-d'œuvre, dans une société où les conditions économiques de la vie ont changé du tout au tout et qui n'offre plus de garanties qu'à la double féodalité industrielle et financière.

Le tort des révolutionnaires et des possibilistes organisés en parti de classe a été d'exclure du groupement des forces socialistes et de repousser comme un élément bourgeois ou patronal tout ce prolétariat du bureau, de la boutique et du comptoir, dont ils ne se souviennent que dans les périodes électorales, pour le faire trébucher au piège du scrutin, sous le prestige de la phrase opportunément conciliante.

Je ne suis pas plus pour ce genre de socialisme que je ne suis pour l'acceptation chez nous, au même titre que nous, et sans la moindre responsabilité militaire devant le drapeau, de cette horde d'étrangers qui envahissent l'usine et l'atelier français, surtout en ce populaire quartier de la Villette-Combat, où, grâce à eux, l'horreur du chômage s'ajoute trop souvent à la baisse des salaires.

On nous crie : « Plus de frontières ! Vive l'Internationale ! » Je ne demande pas mieux, la grande industrie et la haute banque ne se gênant pas pour effacer les frontières économiques, au détriment de l'épargne et du travail nationaux ; mais je demande aussi que les étrangers commencent ou qu'ils restent chez eux. Nous savons trop ce que deviennent les belles protestations de fraternité des délégués allemands quand ils sont retournés dans leur Allemagne, avec la poussière de notre pays à leurs souliers.

On vous a dit que je suis un rêveur. Je suis aussi un travailleur qui a le souci de tous les problèmes politiques et sociaux de son temps. Si je m'étais contenté de rêver, je n'aurais point à vous offrir comme garantie de ma fidélité dans l'avenir la lutte incessante où j'ai dépensé les meilleures années de ma vie. Vous me verrez du reste à l'œuvre si vous me faites l'honneur de me renvoyer à la Chambre. Non seulement je voterai tout ce que je vous ai promis ; mais je m'engage à formuler en propositions de loi et à défendre à la tribune, au cours des quatre ans qui vont s'écouler, tous les articles du programme que j'ai accepté.

Et l'engagement sera tenu !

Vive la France ! Vive la République démocratique et sociale !

Clovis HUGUES, ancien député.

2ᵉ circonscription du 19ᵉ arrondissement de PARIS.

M. PRUDENT-DERVILLERS,

Élu au 2ᵉ tour de scrutin.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE.

Aux électeurs !

Citoyens, le comité électoral des quartiers d'Amérique et du Pont-de-Flandre, qui fit dernièrement triompher la candidature ouvrière du citoyen Picau, présente à vos suffrages, pour l'élection législative du 20 août, le citoyen Prudent-Dervillers, conseiller municipal de Paris.

Le comité ne doute pas que vous ne ratifiez son choix et que, sur le nom de son candidat, vous n'assuriez la victoire du travail, c'est-à-dire de la République sociale.

Le comité ouvrier s'adresse avec d'autant plus de confiance au corps électoral de la deuxième circonscription, que le citoyen Prudent-Dervillers est avantageusement connu dans le XIXᵉ arrondissement qu'il a habité. Chacun se rappelle encore sa participation aux campagnes électorales passées, au cours desquelles il défendit avec tant d'ardeur le si regretté Chabert, dont il était l'ami intime. On n'a pas oublié non plus avec quel talent il vint défendre chez nous la cause républicaine et les intérêts supérieurs du travail.

Son passage au conseil municipal ne l'a que mieux fait connaître, en mettant en lumière la fermeté de son caractère, la rectitude de son jugement, la netteté de son esprit et son dévouement au sort des pauvres, des déshérités, des producteurs. La situation, d'ailleurs, qu'il s'y est faite, est pour tous un sûr garant du rôle qu'il remplirait à la Chambre.

Le pays, et Paris surtout, ont besoin, en ce moment, de ces hommes dont l'honorabilité est inattaquable et dont les sentiments n'ont toujours vibré que pour l'égalité, la solidarité, la justice.

Quand tout semble autour de nous se décomposer ; quand on voit l'improbité se produire et s'afficher avec impudence ; quand on constate que les intérêts les plus légitimes ont été méconnus, que des attentats aussi iniques que la fermeture et l'occupation militaire de la Bourse du travail peuvent impunément se commettre, au risque de déterminer une immense désespérance dans l'esprit et le cœur des masses ; quand, enfin, l'héritage de la Révolution française est menacé par les éternels ennemis de toute idée d'émancipation, il est nécessaire, pour les électeurs, de ne choisir, pour les représenter, que des hommes éprouvés, résolus, connus par un passé sans tache.

Le citoyen Prudent-Dervillers est de ceux-là.

Citoyens électeurs,

Si vous êtes bien pénétrés de l'abjection dans laquelle sont tombés les dirigeants parlementaires; si l'histoire scandaleuse de ces dernières années vous a convaincus de la nécessité de réagir contre les errements du passé; si vous avez assez du régime d'iniquité, d'injustice, d'intrigues, de convoitises contre lequel une immense protestation s'élève, vous voterez pour le citoyen Prudent-Dervillers, le candidat socialiste que vous présente le comité électoral ouvrier. C'est un homme à la conscience saine et robuste. Son nom signifie: guerre au népotisme qui nous ronge, aux pilleries financières — panamistes et autres — qui ruinent les laborieux.

L'heure est solennelle! Un vote inconscient pourrait avoir les plus redoutables conséquences. Il faut sauver notre pays d'une déchéance morale et matérielle dont les premières atteintes se font sentir. Pour cela, il faut que votre manifestation soit caractéristique et indique nettement votre volonté de réaliser toutes les réformes qui doivent concourir à l'affranchissement du prolétariat.

Que votre vote marque aussi une préférence pour le programme du parti ouvrier — programme, qui résume dans son ensemble, toutes les aspirations formulées par le mouvement socialiste contemporain et dont le citoyen Prudent-Dervillers sera l'ardent défenseur.

Citoyens, de la décision, de l'énergie, de l'entente et la victoire est certaine. Pensez qu'en votant tous, le 20 août, pour le citoyen Prudent-Dervillers, vous assurez le triomphe de la République sociale et de la cause du Travail.

Vive l'émancipation des travailleurs!

Pour le comité électoral ouvrier de la deuxième circonscription du XIX[e] arrondissement (suivent un grand nombre de signatures).

Vu, le candidat: PRUDENT-DERVILLERS.

M. Prudent-Dervillers a accepté le programme législatif du parti ouvrier socialiste révolutionnaire adopté par le sixième congrès régional, tenu à Paris, en mai 1885, qui figure à la page 888.

1re circonscription du 20e arrondissement de PARIS.

M. V. DEJEANTE,

Élu au 2e tour de scrutin.

PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, FÉDÉRATION DU CENTRE.

Citoyens,

Le 20 août, 4.562 suffrages se sont affirmés sur les programmes nettement ouvriers, socialistes et révolutionnaires.

Cette majorité aurait été plus considérable encore si des voix ouvrières ne s'étaient égarées parmi les bulletins de vote de la coalition bourgeoise, opportuniste et boulangiste, sur le nom du candidat de l'équivoque, nous avons nommé M. Camélinat.

Il y a quatre ans, vous l'aviez chassé honteusement ; ce serait renier votre passé, ce serait vous déshonorer que de l'accepter aujourd'hui.

Durant ce laps de temps, il ne s'est pas amélioré ; au contraire ! Ancien ouvrier, il n'a jamais réintégré l'usine, il s'est embourgeoisé complètement, il est devenu l'émule de Tolain.

Mais il a été à l'école de l'intrigue ; parce que vous avez fait triompher le programme du parti ouvrier, il en a accaparé les idées, il s'est fait faire une biographie aussi pompeuse que mensongère, pendant que, d'autre part, sournoisement, il s'assurait l'appui des ambitieux et des traitres de tous les partis.

Sans calomnie aucune, parce qu'il y a des choses qui n'ont pas été dites et qu'il faut dire, nous allons lui arracher son masque ouvrier et faire connaître ce qu'il a été et ce qu'il est.

— M. Camélinat est patriote avec les boulangistes, il ose solliciter vos voix, à vous qui avez payé l'impôt du sang, et son fils est réfractaire à la loi sur l'armée.

— Membre de la franc-maçonnerie, il est soutenu par elle au même titre que Floquet.

— Il prétend défendre les intérêts des travailleurs, et il se fait patronner par une ligue qui a juré de tuer leurs sociétés coopératives.

— Ancien député, il ne craint pas de se réclamer de ce titre. Alors qu'il n'a été, en 1885, que l'élu de la presse bourgeoise et son prisonnier.

— Il parle de son rôle à la chambre, quand il ne fut jamais qu'un parlementaire muet, qu'il ne s'est jamais occupé de ses électeurs et n'a point daigné leur rendre compte de son mandat.

— Il se déclare antipanamiste aujourd'hui. Il vota, le 28 avril 1888, l'émis-

sion des valeurs à lots du Panama, avec les Baïhaut, les Sans-Leroy, etc.

— Il invoque la propagande socialiste qu'il dit avoir faite en faveur des syndicats; or, il a eu l'honneur d'être délégué aux expositions d'Amsterdam et de Boston et les ouvriers du bronze attendent toujours qu'il lui plaise de déposer son rapport.

Il fait des promesses à tous les partis. Il s'adresse aux travailleurs comme aux commerçants. Il veut tromper tout le monde. Qui voudra se laisser duper par lui ?

Ce n'est pas le candidat Camélinat que nous avons en face de nous, c'est le candidat Caméléon.

Citoyens, en présence d'un tel adversaire, toute tentative de désunion serait une trahison à la cause ouvrière et socialiste.

Il ne peut y avoir, il n'y a qu'un seul candidat du travail, qu'un seul candidat de protestation contre la fermeture de la Bourse de Paris et les massacres policiers de juillet, c'est le citoyen V. Dejeante.

L'homme, vous l'avez vu pendant cette période ! Vous avez pu apprécier son talent, l'ardeur de ses convictions, et surtout le sang-froid qu'il sait garder dans toutes les circonstances. Dejeante n'est pas un silencieux, lui !

C'est l'orateur qu'il vous faut pour défendre vos revendications devant cette chambre de ralliés et d'opportunistes que la province est entrain de vous préparer.

Son programme, c'est celui que vous avez vu présenter au conseil municipal par Berthaut et à la Chambre par Dumay.

Vous savez que nous sommes partisans du mandat impératif et que, comme mesure préalable, en attendant que la chambre l'ait reconnu, nous faisons signer à notre candidat sa démission en blanc.

Citoyens, ce sont des camarades de travail qui en appellent à votre souci de vos intérêts, à votre devoir socialiste. Vous avez pu lire sur nos affiches nos noms et nos professions. Nous ne doutons pas de l'élection de Dejeante au ballottage.

Mais, pour qu'il soit fort, pour qu'il puisse parler haut et ferme, il lui faut une majorité imposante, presque l'unanimité.

Citoyens, groupons-nous, formons de toutes nos volontés un faisceau puissant pour faire triompher le principe de l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes, en votant pour le citoyen

V. DEJEANTE, ouvrier chapelier,

Le comité central électoral.

Vu : le candidat, V. DEJEANTE.

M. V. Dejeante a accepté le programme législatif du parti ouvrier socialiste révolutionnaire adopté par le 6e Congrès régional, tenu à Paris, en mai 1885, qui figure à la page 888.

2e circonscription du 20e arrondissement de PARIS.

M. Édouard VAILLANT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Le gouvernement, qui lance contre ouvriers et socialistes les bandits de sa police, assomme les Parisiens, proscrit les syndicats et ferme la Bourse du travail, prétend faire les élections et ramener à la Chambre, et à son service, la même assemblée de panamistes, de ralliés et de traîtres.

Le ministre Dupuy, dont les lauriers de Fourmies troublent le sommeil et qui rêve d'en cueillir de pareils dans le sang des Parisiens, Dupuy, émule de Constans, l'a promis : il bridera le pays et en bannira les socialistes gêneurs, qui dénoncent le vol et menacent la réaction. Il l'a dit, au nom de ce capitalisme dont il tient le pouvoir et porte la livrée : « l'ennemi, c'est le socialisme révolutionnaire », c'est-à-dire le socialisme, car le socialisme qui limite ses revendications et recule devant les moyens de les réaliser n'est pas le socialisme, c'en est la tartufferie.

Dupuy et Constans ont raison : le socialisme révolutionnaire est bien le seul ennemi de ce régime d'opprobre et de réaction, qui laisse circuler librement, chargés des dépouilles publiques, les tripoteurs de la finance et du parlement, tandis que socialistes, syndiqués et grévistes sont frappés, traînés devant les tribunaux et jetés en prison. C'est bien le seul parti qui, poursuivant l'avènement d'une politique nouvelle, ne se contente pas d'un changement de personnes et de faire passer de l'opportunisme au radicalisme ou à toute autre coterie politicienne la garde des intérêts bourgeois. Et les socialistes restent les seuls, directs et irréconciliables ennemis de toutes les forces de réaction et de violence, ralliées autour de l'opportunisme, contre la République compromise et souillée par lui ; par lui mise en danger.

Certes, il est des réformes urgentes et que, dès 1869, réclamaient tous les républicains. Mais leur promesse a toujours été trahie par ceux même qui en faisaient leur programme : opportunistes et radicaux, arrivés au pouvoir. Aussi, pour les réaliser, faut-il, avant tout, précipiter du pouvoir opportunistes, radicaux et ralliés et complices.

C'est le point du départ nécessaire qui mènera, par la conquête socialiste du pouvoir politique, à la révolution libératrice, à l'anéantissement du régime capitaliste, à l'émancipation de la classe ouvrière, à la liberté, à l'égalité de fait, au bien être de l'homme et du citoyen dans la solidarité de la République sociale.

C'est le premier acte urgent de délivrance.

Alors seulement, les réformes pourront être autre chose que de simples replâtrages d'abus ; et une revision à la fois républicaine et socialiste de la Constitution politique et sociale deviendra possible.

Il ne suffit pas d'en effacer Présidence et Sénat, pour en faire disparaître l'esprit et les institutions de la monarchie. Il faut que la souveraineté du peuple reste au peuple, au lieu de ne durer qu'un jour et d'être, en ce jour de l'élection, abdiquée, livrée à la discrétion de nouveaux élus et maîtres. Il faut remplacer, dans la commune et dans l'État, le parlementarisme condamné et corrompu, par le gouvernement direct du peuple par le peuple. Il faut au pays, faisant lui-même la loi, nommant par l'élection ses fonctionnaires, ses juges comme ses députés ou conseillers, au pays, délivré de la tyrannie administrative, policière et judiciaire, donner, comme éléments de son organisme politique, l'organisation communale et cantonale, la liberté communale rendue enfin à Paris, libéré de la Préfecture de police, rentré dans le droit commun, redevenu la commune de Paris.

Il faut, de plus, pour que le peuple soit réellement maître de sa destinée, qu'il assure l'indépendance de son territoire, le maintien de la paix, la fin du militarisme et du césarisme et la garde de ses libertés, en même temps qu'il se débarrassera d'un fardeau écrasant de dépenses, par une transformation de son organisation militaire qui, loin de le désarmer, accroisse sans cesse ses forces, en substituant progressivement, à l'armée permanente, les milices nationales et sédentaires du peuple entier, militairement instruit et organisé, pour une défensive invincible.

La constitution doit inscrire, à l'abri des limitations légales, les droits à l'existence, au travail et à ses conditions normales et humaines, à l'assistance, à l'instruction intégrale ; la liberté individuelle, les libertés de presse, de réunion et d'association. Elle doit établir le milieu et les garanties de la liberté, de l'initiative et de l'émancipation ouvrière.

La liberté politique doit être définitivement instituée par la Constitution. Une amnistie, si nécessaire et complète soit-elle, n'est pas assez. C'est un intermède de l'arbitraire, qui ne doit plus pouvoir proscrire les militants de la cause républicaine socialiste et ouvrière, garantis dans leurs droits civils et politiques contre les violences des policiers et des juges.

Par l'effet d'une telle constitution, les réformes les plus immédiates : la réforme de l'impôt, portant non plus sur le pauvre, mais en progression rapide sur le capital et le revenu du riche, pour satisfaire à tous les besoins de la misère et des services publics ; la liberté syndicale ; la suppression du budget des cultes et la reprise des biens du clergé ; le gouvernement civil et laïque comme l'administration ; la justice gratuite et par le jury ; les lois protectrices du travail et des travailleurs ; la municipalisation et nationalisation des services de crédit, d'approvisionnement, d'alimentation, de travaux ; enfin, tous les progrès politiques et sociaux pourraient devenir des réalités hors la portée et les atteintes des réactionnaires.

Mais rien n'est et ne sera possible tant que nous pataugerons dans le marécage opportuniste ; et ce ne sont ni les paroles ni les formules politiciennes ou sectaires, ni les demi-mesures qui nous en tireront. C'est votre décision, votre énergie, qui doit jeter à bas du pouvoir et hors la République les Dupuy, Constans et leur bande.

Devant le retour offensif de la réaction, sous le coup de ses outrages et de ses menaces, il n'est plus d'hésitation possible. Et c'est à vous, citoyens du vingtième arrondissement, avant-garde de la démocratie, de donner l'exemple au pays et de faire retentir l'appel socialiste de la marche en avant !

Si telle est votre volonté, si le mandat de votre élu, le seul que je sollicite et puisse accepter, est celui de l'action républicaine, socialiste et révolutionnaire, je saurai l'accomplir, je saurai rallier vos forces et vos courages, pour mener avec vous, à votre tête, pour le salut de la République et l'écrasement de la réaction, la lutte de la classe ouvrière, du socialisme et de la Révolution.

Vive la République socialiste !

Édouard VAILLANT,

Ancien membre de la Commune, conseiller municipal,

Dans la déclaration ci-dessus, réduite aux proportions d'une affiche, j'ai dû me borner aux indications des mesures et réformes maîtresses, dont dépendent toutes les autres, comme autant de conséquences ; et je n'ai pu en donner la liste allongée et inutile.

Il en est cependant, dont l'importance vient, non seulement de leur valeur propre, mais aussi de ce qu'elles sont à l'ordre du jour des Chambres, comme du pays, et le mandat de l'élu doit être nettement déterminé à leur sujet.

Pour Paris, c'est au Parlement que son sort doit s'agiter et qu'il va falloir décider : s'il restera hors la loi et sous le règne de la police, ou si, au contraire, on supprimera la Préfecture de police, rendra aux Parisiens leur dignité et leurs droits de citoyens, fera rentrer Paris dans le droit commun, lui appliquera la loi de 1884, et reconstituera la Commune de Paris. Rien n'est plus urgent ; car Paris foulé aux pieds, surchargé d'impôts, pillé par une Chambre rurale toujours prête à se joindre aux gouvernants contre lui, contre ses intérêts, Paris doit être défendu, doit être rendu aux Parisiens.

Pour les autres communes, la loi actuelle doit être améliorée ; et la commune, maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police, affranchie de la tyrannie administrative, doit devenir l'élément essentiel de l'organisation politique du pays, dont doivent disparaître, avec les préfets et sous-préfets, les départements et arrondissements, remplacés par une organisation communale et cantonale, assurant la liberté de la commune, sous le contrôle de l'État, dans l'unité de la nation.

Pour la nation, c'est la réforme de l'impôt : par la revision des tarifs prohibitifs et affameurs de la douane, par la suppression de l'octroi et aussi de tous les impôts actuels qui, indirects ou même prétendus directs, comme celui des patentes, pèsent sur la consommation et par leur remplacement par l'impôt sur le capital et le revenu du riche, progressif et en rapport avec tous les besoins des communes et de l'État, pour le développement de leurs services, de leurs travaux, de leur assistance, sans plus jamais recourir aux emprunts

qui, aux dépens du pauvre, grossissent les richesses du propriétaire et du rentier. Et c'est dans cet impôt sur la richesse que peuvent être trouvées les ressources pour l'exécution de la loi sur l'obligation de l'assistance et de son complément nécessaire, par l'adoption de l'orphelin, du malade, du blessé, de l'invalide du travail, par la Commune et l'État, et par la création d'une caisse de secours contre le chômage et les accidents, contre la misère publique.

La spéculation financière gouverne aujourd'hui sous le nom des ministres ; et le honteux scandale du Panama n'est qu'un habituel épisode de la spoliation capitaliste de la nation par financiers et gouvernants associés, faisant suite et pendant à la spoliation de la classe ouvrière par la classe possédante et régnante.!

Encouragée par l'impunité, la Finance ne voit plus de limite à ses entreprises de vol. A défaut de guerre européenne, elle commande les guerres et pilleries coloniales, pour étendre au-delà du pays épuisé ses grandes compagnies, ses monopoles, ses spéculations, son vol et son pillage. Nous devons contre elle prendre l'offensive et lui faire rendre gorge.

A sa demande de prorogation du privilège de la banque de France, pour mieux écraser petits industriels et commerçants par les gros, il faut répondre par la constitution d'une banque d'État, par l'organisation du crédit au travail, rendant accessible aux collectivités ouvrières les travaux publics et privés et l'apprentissage gouvernemental des affaires administratives et publiques.

L'organisation du crédit public et l'impôt sur la richesse doivent permettre la réalisation prochaine des services publics d'approvisionnement, d'alimentation, et aussi de la production, faisant passer aux mains de l'Etat, des Communes ou des associations corporatives ouvrières, ces services et ces travaux, transports, chemins de fer, arrachés, enfin, aux mains des compagnies et du capitalisme.

Les réformes qui nous touchent le plus en deviendraient plus certaines ; et les lois protectrices du travailleur, et garantie de son travail, auraient tout leur effet.

Les revendications ouvrières du premier mai et des congrès doivent obtenir, sans plus de retard, une sanction, par la reconnaissance des droits du travail par la Constitution et la loi. La journée de huit heures, le tarif syndical ou un minimum de salaire, répondant aux besoins de l'ouvrier et de sa famille et au-dessous duquel la rémunération de son travail ne puisse s'abaisser, la suppression du marchandage et des intermédiaires, un jour entier, au moins, de repos par semaine, l'hygiène de l'atelier, du chantier, du logement et de l'alimentation, la protection des accidents, la garantie, la sécurité de l'enfant, du malade, du blessé, de l'infirme et de l'invalide du travail sont autant des nécessités de la production et de l'intérêt social, que des conditions nécessaires de défense, du travail et du travailleur.

Ces droits du travail, réglés, mais non limités par la loi, doivent être reconnus par la Constitution même, comme les droits à l'existence, à l'assistance, à l'Instruction intégrale, comme les libertés de presse, de réunion et d'association, afin d'être à l'abri des tentatives de l'arbitraire et des violences de la réaction et du pouvoir ; car les violences sont le fait toujours, non du Peuple et de la

Révolution, mais de leurs ennemis, toujours prêts à recourir à la violence pour la résistance au progrès et pour la conservation de leurs privilèges, et mettant sur pied, à cet effet, police, armée, justice, comme autant de garde-chiourmes de la classe ouvrière, comme autant d'instruments de règne du capitalisme et de la réaction.

Aussi, pour que la victoire du peuple et de la classe ouvrière ne soit pas éphémère, pour que les conquêtes socialistes ne soient pas, comme jusqu'ici, annulées par la réaction, il faut qu'elles deviennent le bien du Peuple entier, de la République incessamment transformée, développée par l'action socialiste organisée.

Or, ce résultat est impossible, tant que durera le parlementarisme impuissant et corrompu, expression exacte de l'incapacité, de la corruption et de l'imbécillité bourgeoise, gouvernant, légiférant et pillant, pour l'intérêt exclusif de la bourgeoisie et de la réaction.

Ce résultat, au contraire, devient certain dès que le Peuple garde sa souveraineté, au lieu de s'en défaire au profit de ses élus et maîtres, c'est-à-dire de ses ennemis. Et il est obtenu par la substitution au parlementarisme du gouvernement direct du Peuple par le Peuple et de la législation directe du Peuple, dont la Chambre des députés n'est plus qu'un conseil d'Etat avec comité exécutif, le Peuple ayant lui-même l'initiative des lois et la faculté de rejeter ou accepter par ses suffrages les lois proposées par son conseil d'Etat ou sa propre initiative ; et ce referendum doit être obligatoire.

Ce Gouvernement direct, dont la Constitution révolutionnaire de 1793 établissait en France le premier essai, n'est pas une utopie ; il réussit en Suisse et réussirait certes mieux dans la France démocratique, organisée communalement.

Il a pour complément : l'organisation sincère du suffrage universel, donnant leur représentation aux minorités, l'élection de tous les fonctionnaires et juges, comme députés ou conseillers, sous le contrôle populaire, et atteints de forfaiture et de déchéance quand ils seraient convaincus de participation à des sociétés financières, ou d'opposition d'intérêts personnels à l'intérêt public.

L'indispensable conséquence de cette volonté populaire, de se gouverner soi-même, est, pour le Peuple, l'abolition de la force : police politique et armée permanente, qui le tient à la discrétion de ses maîtres. La politique de guerre offensive, d'invasion, de conquêtes, doit faire place à la politique démocratique et défensive. L'armée permanente doit être transformée progressivement en milices nationales sédentaires, comprenant l'intégralité des forces de la nation, la totalité de ses citoyens, instruits, organisés militairement. Cette transformation doit être faite de façon que, loin de pouvoir à aucun moment être une cause de faiblesse, elle soit, dès l'origine, un accroissement incessant des forces armées du peuple, assurant lui-même son indépendance, celle de son territoire, la garde de sa dignité et de ses libertés, en maintenant la paix internationale, et sans plus avoir à craindre les attaques de l'étranger monarchique que celles de la réaction intérieure.

Ce n'est pas non plus une utopie, c'est une vérité dont la France, mieux que tout autre pays, pourrait donner l'exemple. Déjà la Suisse a pu ainsi former

par ces milices sédentaires une armée défensive sans rivale, au dire même des juges militaires les plus compétents. Nulle part plus qu'en France on ne pourrait, aussi démocratiquement et mieux, établir cette inexpugnable défensive de notre territoire et de nos libertés, qui serait la garantie maîtresse du salut et du développement de la République et l'indestructible base de la souveraineté populaire.

Ce Gouvernement du peuple, dont le militarisme et le césarisme comme le parlementarisme seraient éliminés, doit être civil et laïque. La conspiration religieuse et cléricale doit être être tenue en échec et anéantie. Les biens du clergé doivent être repris par la nation, et le budget des cultes supprimé. L'instruction publique, comme l'Assistance et toute administration doivent être entièrement dégagées de toute influence cléricale ou religieuse.

Tout se tient dans la conception de la République socialiste ; et il est oiseux d'en détailler davantage les éléments de réalisation et d'évolution. Son principe de développement : c'est l'action socialiste, conduisant la classe ouvrière dans sa lutte contre la classe et le régime capitaliste et conquérant sur la réaction, avec le pouvoir politique, la puissance nécessaire à toutes les réformes, à tous les progrès, enfin à l'anéantissement des privilèges et des classes, et à l'émancipation de la classe ouvrière, comme à l'émancipation de l'homme et du citoyen, de tous les jougs intellectuels, moraux et matériels sous lesquels il se courbe et gémit aujourd'hui. Son but, c'est la République sociale ; c'est la société affranchie du mal d'ignorance et de misère, maîtresse de la matière et de l'instrument de la production, maîtresse d'elle-même et de sa destinée.

C'est à cet idéal réalisable d'égalité, de liberté et de sécurité remplaçant l'anarchie et les misères et les dangers, et les catastrophes de la société bourgeoise, c'est à cette révolution incessante et libératrice que le socialisme vous invite.

Mais, encore une fois, nous ne pouvons parcourir ce chemin si nous n'osons faire le premier pas, si nous ne savons nous lever et marcher droit à l'opportunisme, à la réaction, à l'ennemi qui nous cerne. A votre approche résolue, vous le verrez fuir sans combat, car sa prétendue force et son insolence ne vient que de notre timidité et de notre faiblesse.

Citoyens du vingtième arrondissement, vous pour qui la peur n'a jamais été un frein, vous n'hésiterez pas et quoi qu'il arrive, je serai avec vous pour combattre et pour vaincre.

Vive la République socialiste !

Édouard VAILLANT.

Comité électoral révolutionnaire socialiste adhérent au comité révolutionnaire central.

Citoyens,

Les événements qui viennent de se passer donnent une plus grande importance aux élections générales de cette année.

L'opportunisme, maître de la France depuis les élections de 1889, a voulu montrer, avant que le pays soit consulté, que lui aussi pouvait sauver l'ordre à la façon de l'empire ; que lui aussi savait être le valet et l'exécuteur des hautes œuvres de la haute finance, du haut patronat; et, aujourd'hui, se voyant près de tomber sous l'indignation et le mépris publics, il cherche un appui auprès des représentants de toutes les réactions qui, sous le nom de ralliés, tentent de devenir les maîtres de la République, pour mieux l'étouffer.

D'autre part, le scandale du Panama a montré à quel degré de pourriture est tombée cette haute bourgeoisie que cent ans de pouvoir ont amenée à l'état de décomposition que nous constatons.

Tous les vieux partis politiques sont entraînés dans cette débâcle; seul, le parti socialiste reste intact ; seul, il reste le parti de l'avenir.

Aussi, nous disons à tous les travailleurs, à tous les exploités, à tous ceux qui sont menacés d'être écrasés dans cet effondrement, joignez-vous à nous, dont le seul but est l'affranchissement de tous les opprimés.

Il faut que, dans la prochaine assemblée, les élus du parti socialiste soient assez nombreux, assez énergiques pour imposer ses volontés à ces représentants de la bourgeoisie qui ne vénèrent que la force, et sont toujours prêts à s'incliner devant elle.

C'est pourquoi nous présentons à vos suffrages la candidature nettement socialiste révolutionnaire du citoyen Éd. Vaillant, ancien membre de la Commune.

Depuis neuf ans, il représente le quartier du Père-Lachaise au Conseil municipal; la façon dont il a rempli son mandat sans jamais faillir à ses engagements, à ses promesses, à son programme politique, nous garantit qu'en l'envoyant siéger à la Chambre des députés, nous aurons enfin un défenseur ardent de nos droits, un ennemi irréconciliable de tous les partis réactionnaires, un champion résolu de la seule République qui mérite ce nom : la République sociale !

Pour le comité :

Burtard, E. Landrin, secrétaires; Charpentier, Degay, Gosse, Moreau, secrétaires-adjoints; Faury, Mulot, Savary, trésoriers ; Berthel, président de séance.

Vu : le candidat, Éd. VAILLANT.

1re circonscription de SAINT-DENIS.

M. Émile GOUSSOT,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

En 1889 vous m'avez délégué à la Chambre pour y défendre vos idées, vos intérêts et vos droits. Au cours de la législature, dans plus de vingt réunions publiques approuvant mon attitude, mes actes et mes votes, vous avez fortement scellé le pacte qui nous avait unis.

Je me représente devant vous.

Partisan du mandat impératif, j'ai demandé et je demanderai son inscription dans nos lois.

Le jour où, par voie de réunions ou de pétitions, l'opinion me retirerait sa confiance ou blâmerait ma conduite, je remettrais ma démission entre vos mains.

Il faut, en effet, que le suffrage universel soit libre et souverain ; libre, vis-à-vis de ses élus pour les surveiller et les punir s'ils s'écartent du droit chemin, souverain, pour régler lui-même les questions d'intérêt général.

Ce sont les deux attributs qu'il aura dans la Constitution nouvelle.

Si nous n'étions revisionnistes de principe, nous le serions devenus par raison.

Chaque fois que la Chambre a voulu faire un pas en avant dans les questions politiques, sociales ou même budgétaires, elle a trouvé le Sénat devant elle.

Aussi avons-nous la satisfaction de voir nos anciens adversaires réclamer avec nous l'unité d'assemblée et la revision constitutionnelle. Nous ne saurions admettre cette revision que par une Assemblée constituante, spécialement élue à cet effet.

Tant que nous n'aurons pas entre les mains l'instrument nécessaire des réformes, nous continuerons à voir les pouvoirs législatif et exécutif confondus, les ministres irresponsables, le droit de contrôle illusoire, en un mot, l'avortement de l'œuvre parlementaire.

En dehors de la revision, mon concours est acquis à toutes les idées généreuses, d'avant-garde et de progrès.

Citoyens,

Le programme que nous vous soumettons pourrait se résumer ainsi : Au point de vue politique. Organisation d'une république selon les lois et la démo-

cratie avec liberté de penser, de parler, d'écrire et de s'associer. Au point de vue économique. Répartition des charges et des impôts suivant la force, la faculté et les ressources de chacun. Au point de vue social. Amélioration morale et matérielle du sort des travailleurs.

Ennemi des expéditions lointaines qui ne servent jamais nos intérêts industriels ou commerciaux, je désire que, dans l'état actuel de l'Europe, mon pays garde toutes ses forces pour faire face à cette éternelle menace du danger extérieur.

En nous proclamant patriotes ce n'est pas seulement la France que nous entendons défendre, c'est aussi l'œuvre et l'esprit de la Révolution française.

Citoyens,

Laissez-moi vous dire, malgré mon libéralisme, que je voudrais établir des lois inflexiblement sévères contre les accaparements et les spéculations de cette armée d'individus cosmopolites, hauts barons de la finance, venus de tous les points du globe pour prendre à la France son argent et quelquefois son honneur.

Vous avez vu dans de récents et scandaleux procès leur redoutable influence, ils ont franchi les portes du Parlement, ils ont pénétré dans les cabinets ministériels, traînant la corruption derrière eux.

Finissons-en avec ces étrangers brasseurs d'affaires et manieurs d'argent, unissez-vous, bons citoyens, cultivateurs, industriels, commerçants, ouvriers, employés, travailleurs des bras et de la pensée, pour proclamer que la probité, l'intelligence, le savoir et le travail seront toujours dans notre pays au-dessus de la puissance de l'or.

Cette déclaration vous indique que je ne veux pas voir les députés s'enrichir dans la vie publique en profitant de leur situation.

Ils sont envoyés au Parlement pour faire les affaires des autres et non leurs propres affaires.

Citoyens,

Un dernier mot : je ne me suis pas attardé dans les haines et les rancunes du passé, mais j'ai conservé et je conserverai vis-à-vis de tous les régimes et de tous les pouvoirs une indépendance qui ne fléchira pas.

Dédaigneux des honneurs et des profits, ma seule ambition est de rester simplement le serviteur du peuple.

Vive la France !

Vive la Nation !

Vive la République démocratique et sociale !

Émile GOUSSOT, député sortant.

PROGRAMME DES COMITÉS RÉPUBLICAINS REVISIONNISTES ET SOCIALISTES.

Partie politique. — Amnistie pour délits politiques et faits connexes, revision, constituante, suppression du Sénat, exercice du droit de referendum,

liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, séparation des Eglises et de l'État, suppression du budget des cultes, développement de l'enseignement professionnel, liberté absolue de conscience, justice élue et gratuite, franchise municipale.

Partie économique et sociale. — Suppression des octrois, suppression des impôts fonciers et de consommation, taxe proportionnelle et progressive sur les revenus et les successions en ligne collatérale, réforme de la loi des patentes, dans le sens de la protection du petit commerce contre les grands magasins, loi des boissons, suppression des licences et du droit d'exercice, dégrèvement des boissons hygiéniques, suppression des monopoles, extension des lois de 1884 et 1890 sur les syndicats professionnels (personnalité civile et clause pénale) dénonciation des tarifs douaniers actuels, loi sur l'arbitrage, caisse nationale de retraite et de secours, crédit agricole et ouvrier, droit à l'éducation, au travail et à l'assistance sociale pour tous les fils de la Patrie, taxe sur les ouvriers étrangers.

Partie locale. — Séparation des deux conseils, suppression de la zone, Paris port-de-mer, revision du cadastre, moyens de communication plus rapides et plus faciles entre les différentes communes, l'eau de source dans la banlieue, retour à l'ancien taux pour les caisses de retraite de sociétés de secours mutuels, encouragement de toutes les associations de tir, gymnastique et d'enseignement, défense des cultivateurs et maraîchers en ce qui concerne la vente sur le carreau des halles, défense des droits des employés et ouvriers de chemins de fer.

Le secrétaire des comités, par ordre : Saffroi.

J'accepte de défendre les points de ce programme,

Émile GOUSSOT.

2e circonscription de SAINT-DENIS.

M. WALTER,

Élu au 2e tour de scrutin.

FÉDÉRATION DES GROUPES SOCIALISTES RÉVOLUTIONNAIRES
DE LA 2e CIRCONSCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.

Citoyens électeurs,

Nous traversons en ce moment la crise la plus grande qui, depuis la Révolution, ait mis en jeu l'existence de la République. Après cent ans de règne, la

bourgeoisie épuisée est arrivée à délimiter nettement les deux facteurs contribuant à la formation de la société actuelle qui se pourrit et se désagrége tous les jours. Incapable de gouverner, elle ne sait plus que se vendre et se diviser pour se disputer le pouvoir et la curée de la fortune publique.

Est-ce la peine, citoyens électeurs, de vous rappeler les trop fameux vols du Panama et les sanglantes journées de Fourmies et de Paris ?

Est-ce la peine de vous démontrer la tactique de ce gouvernement opportuniste se vendant aux ralliés pour se maintenir, donnant comme gage la fermeture de la Bourse de travail, et cherchant à semer la division dans les organisations ouvrières ?

Eh bien ! citoyens, qu'avons-nous à attendre de ces maîtres ? Rien, vous le savez. Il faut vaincre ceux qui nous menacent de se remplacer les uns par les autres, il faut à tout prix nous débarrasser de ce mal qui nous ronge sous la République actuelle comme sous une monarchie, la réaction capitaliste pour laquelle gouvernent aujourd'hui les Dupuy, les Constans et autres ralliés prêts à jeter à la tête des travailleurs l'armée qu'ils trahissent et à qui ils font jouer un rôle honteux, indigne de citoyen républicain, qui osent, enfin, prétendre défendre la liberté quand ils ne font que servir les intérêts de la classe possédante au détriment de la classe productrice et travailleuse.

Citoyens,

Les groupes ouvriers socialistes révolutionnaires de Saint-Denis, Saint-Ouen, la Plaine Saint-Denis, Epinay, les Chambres syndicales de la métallurgie, des cuirs et peaux, du caoutchouc, section de Saint-Denis et d'Aubervilliers, etc., ont décidé de présenter à vos suffrages le programme du parti socialiste et ont choisi pour le défendre le citoyen Walter, né dans notre grande cité, ayant un passé d'honnête homme et de républicain socialiste convaincu, prêt à user de tous les moyens pour la conquête des droits des travailleurs eux-mêmes.

Sortant de la classe des travailleurs, le citoyen Walter, étant des nôtres, saura défendre nos droits puisqu'il les connaît et saura apporter le remède nécessaire aux misères, puisqu'il les subit.

Marchons donc ensemble à la conquête de la République sociale, le régime populaire du bien-être et de la liberté pour tous.

Cette République sera le prix de notre union. Si, soucieux de nos intérêts, sachant que notre émancipation ne peut être faite que par nous, unissez-vous donc et répondez à l'appel du parti socialiste pour combattre par tous les moyens contre tous les partis bourgeois, également conservateurs de l'exploitation ouvrière et paysanne.

Citoyens, laissons les partis bourgeois aux prises et ne nous mêlons à cette lutte que pour les frapper les uns et les autres. Rappelons-nous que ralliés, opportunistes, cléricaux, etc., se disputent aujourd'hui la façon dont nous serons exploités, mais seront prêts à faire l'union le jour où il faudra nous mitrailler quand nous voudrons secouer le joug capitaliste.

Unissons-nous donc, las de misères, de faim et d'impôts, arrachons aux privilégiés notre part de ces immenses richesses qui sont notre production.

Que tous ceux qui veulent enfin être maîtres du sol, de la matière et de tous les instruments de production, vivre indépendants et libres, se rallient au drapeau de la République sociale pour l'émancipation des travailleurs, la paix internationale, pour la révolution sociale.

Aux urnes, votons tous pour le citoyen Walter, dessinateur mécanicien, maire de Saint-Denis, candidat de protestation contre le vol du Panama, les assommades policières et la fermeture de la Bourse du travail.'

Pour les comités de Saint-Denis, Saint-Ouen, île Saint-Denis, la plaine Saint-Denis, Aubervilliers, Stains, Épinay.

La Commission exécutive :

Albal, Dafix, Delpierre, Clairin, Chapot, Lauze, Bailly, Guttin, Pillot, Monneret.

PROGRAMME.

Partie politique.

Article premier. — Revision de la Constitution par :

La suppression du Sénat;

De la présidence de la République ;

La responsabilité ministérielle, avec sanction pénale ;

Droit législatif et direct du peuple;

Reconnaissance du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

Art. 2. — Abolition des lois sur la presse, les réunions, les associations, les syndicats, etc., et contre l'internationale des travailleurs.

Art. 3.—Suppression de la magistrature, remplacée par des juges élus et des conseils d'arbitrage. Suppression de la saisie-arrêt sur le salaire des travailleurs. Justice gratuite, suppression du code établissant l'infériorité politique ou civile des travailleurs vis-à-vis des patrons, de la femme vis-à-vis de l'homme, et des enfants naturels vis-à-vis de la société.

Art. 4. — Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris les annexes commerciales ou industrielles de ces corporations.

Art. 5. — Amnistie pour tous les condamnés pour faits de grèves ou faits connexes.

Art. 6. — Suppression des armées permanentes et armement du peuple.

Art. 7. — Suppression de la dette dite publique.

Art. 8. — La commune maîtresse de son administration, de son budget, de sa police, de ses forces militaires et services publics.

Droit de coalition pour les communes.

Application de la loi de 1871 au département de la Seine, et de celle de 1884 à la commune de Paris.

Partie économique.

Art. 9. — Instruction morale et scientifique à tous les degrés à tous les enfants mise à la charge de la société représentée par l'État et les communes.

Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Interdiction légale à tous les employeurs de ne faire travailler que six jours sur sept.

Art. 10. — Réduction légale de la journée du travail à huit heures pour les adultes.

Interdiction du travail des enfants dans les ateliers, au-dessous de quatorze ans.

Réduction légale de la journée de travail à six heures pour les jeunes gens de quatorze à dix-huit ans.

Application de la loi de 1848 sur le marchandage.

Art. 11. — Commissions élues par les ouvriers pour imposer, dans les ateliers et administrations, l'hygiène, la dignité, la sécurité, établir les responsabilités du patron en cas d'accident et fixant le cautionnement servant de garantie.

Art. 12. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Interdiction légale aux patrons d'accepter des ouvriers étrangers au-dessous du minimum fixé par les ouvriers français.

Art. 13. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières (sociétés de secours, de prévoyance, d'assurances, etc.); la gestion restituée aux ouvriers.

Art. 14. — Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers, application aux employeurs du décret de la Commune du 27 mai 1871, sur les amendes et retenues de salaire, tout différend pouvant surgir jugé par la commission de l'article 11.

Art. 15. — Intervention de l'État dans toutes les branches de l'industrie et du travail (ateliers, banques, entreprises agricoles, industries commerciales, etc., etc.), pour :

Imposer à tout employeur les cahiers des charges garantissant les intérêts des travailleurs et les conditions réclamées par ces intérêts.

Art. 16. — Suppression de tous les contrats ayant annihilé la propriété publique (chemins de fer, mines, canaux, etc.), l'exploitation de ces propriétés devant revenir à ceux qui y travaillent.

Art. 17. — Surveillance directe des services publics, des usines, des fabriques, par des inspecteurs élus par les groupements ouvriers; toutes les infractions aux lois, aux cahiers des charges et règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des conseillers prud'hommes.

Vu : le candidat, WALTER.

3° circonscription de SAINT-DENIS.

M. Alexandre AVEZ,

Élu au 2° tour de scrutin.

Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

PROGRAMME LÉGISLATIF.

Considérant : — Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité et, par elle, la véritable liberté;

Que, l'assujettissement des travailleurs aux détenteurs du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations dites civilisées : sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

Par ces raisons. — Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire déclare :

1° Que le but final qu'il poursuit est l'émancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexes, de races et de nationalité;

2° Que cette émancipation ne sera en bonne voie de réalisation que, lorsque, par la socialisation des moyens de produire, on s'acheminera vers une société communiste dans laquelle « chacun donnant selon ses forces, recevra selon ses besoins »;

3° Que, pour marcher dans cette voie, il est nécessaire de maintenir, par le fait historique de la distinction des classes, un parti politique distinct en face des diverses nuances des partis politiques bourgeois;

4° Que cette émancipation ne peut sortir que de l'action révolutionnaire, et qu'il y a lieu de poursuivre, comme moyen et à titre de propagande, la conquête des pouvoirs publics dans la commune, le département et l'État.

Pour aider à la réalisation de ce but, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire présente les mesures suivantes :

Partie politique.

Article premier. — Revision socialiste. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Reconnaissance, par la loi, du mandat impératif, et son assimilation au mandat civil. — Amnistie générale pour faits politiques, faits de grève et faits connexes.

Art. 2. — Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction populaire en matière législative.

Obligation pour les mandataires du peuple de résoudre d'urgence, et dans la session où elles auront été déposées, les propositions émanant d'organisations ouvrières.

Art. 3. — Suppression du budget des cultes, et retour à la nation des « biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » et de ceux des familles ayant régné en France, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales des corporations religieuses.

Art. 4. — Suppression de la magistrature, remplacée par des jurys élus dans chaque commune. — Justice gratuite; revision, dans un sens égalitaire, des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

Art. 5. — Suppression des armées permanentes; armement général du peuple.

Art. 6. — Abrogation de toutes les lois sur la presse, les réunions, les associations, notamment de la loi contre l'internationale.

Art. 7. — Les communes maîtresses de leur administration, de leur budget, de leur police et de leurs services publics.

Art. 8. — Liberté d'entente entre les communes.

Partie économique.

Art. 9. — Instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants, mis, pour leur entretien, à la charge de la société, représentée par la commune et par l'État.

Art. 10. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours sur sept.

Art. 11. — Réduction de la journée de travail à huit heures au maximum. — Au-dessous de dix-huit ans, fixation de la durée de la journée à six heures.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. — Pour les adultes, le maximum de la durée de ce travail, fixé à six heures.

Fixation du salaire par les corporations ouvrières.

Application du décret de 1848, qui interdit le marchandage, sous peine d'amende et de prison.

Art. 12. — Responsabilité des patrons dans tous les cas d'accidents; paiement d'une indemnité proportionnelle au dommage causé.

Art. 13. — A travail égal, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 14. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs

élaborés par les corporations ouvrières. — Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et autres établissements religieux.

Art. 15. — Interdiction absolue, pour les employeurs, de s'immiscer dans l'administration des caisses ouvrières. — Restitution aux ouvriers de l'actif des caisses ouvrières existantes.

Art. 16. — Interdiction aux employeurs de toute réduction de salaire, par voie d'amendes ou autrement.

Art. 17. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines et services publics, concernant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée par des inspecteurs élus par les corporations ouvrières. — Les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des conseils de prud'hommes.

Art. 18. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique. — Suppression de la dette publique.

Art. 19. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 20. — Abolition de tous les impôts indirects. — Suppression des octrois et de toute taxe de consommation. — Établissement d'un impôt unique et fortement progressif sur l'avoir de chacun (capital et revenu). — Seront exonérés d'impôt les revenus ne dépassant pas trois mille francs.

Retour à la société des héritages en ligne collatérale. Pour les héritages en ligne directe, retour à la société de l'excédent au-dessus de vingt mille francs. Abolition du droit de tester.

Travailleurs, aux urnes ! Votons tous pour Alexandre Avez.

APPEL AUX ÉLECTEURS.

Républicains,

Vous pensez comme nous qu'il est temps de reviser la Constitution bâtarde de 1875, établie par les bonapartistes, les royalistes et les cléricaux alliés aux opportunistes, dans l'espoir qu'un jour ils pourraient étrangler la « Gueuse ».

Le moment est donc venu de réclamer énergiquement le remplacement de cette Constitution monarchique par une Constitution républicaine et socialiste qui reconnaîtra les droits du travail.

Ouvriers, employés,

Nous les pauvres, nous les humbles, nous qui sommes exploités, volés, depuis notre premier jour de labeur jusqu'à la fin de notre existence, nous les artisans, les producteurs de toutes les richesses nationales, et qui, cependant, vivons et mourrons dans la misère. Debout et aux urnes !

La sociale bat le rappel, courage les « Miséreux ! » Serrons les rangs et en avant, la victoire est à nous, nous sommes les plus nombreux, et nous avons de notre côté le droit et la justice.

Petits commerçants, petits patrons, petits propriétaires,

Vous aussi vous êtes des nôtres, l'existence n'est pas plus facile pour vous que pour nous, car vous avez comme nous, contre vous, contre vos intérêts, les barons du grand commerce, de la grande industrie, des prêts sur hypothèques, de la finance, etc.

Vous le savez, c'est la ruine pour vous, si vous n'obtenez pas des lois contre l'extension, l'empiètement des Potin, du Louvre, du Printemps, du Bon Marché; si on ne prend pas des mesures contre les financiers et autres panamistes qui savent si bien vous enlever vos petites épargnes.

Votre intérêt commande de vous unir à nous pour faire triompher nos revendications; car, plus les travailleurs, ouvriers et employés gagneront, plus ils dépenseront; c'est vous dire que le commerce prendrait un nouvel essor, le jour où les travailleurs pourraient se nourrir, s'habiller, se loger convenablement.

Électeurs,

Si vous en avez assez des tripotages, des pots-de-vin, des scandales, qui sont la honte du dernier Parlement composé presque entièrement de nos ennemis de classe; si vous êtes pour le triomphe de la probité, de l'honnêteté, de l'équité sociale, vous voterez avec nous pour le citoyen candidat du parti ouvrier.

A. AVEZ,
employé.

Vu : le candidat, A. AVEZ. Le Comité électoral.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS.

Siège social : 28, passage du Grand-Cerf.

A. AVEZ, candidat.

PROGRAMME DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES.

La Chambre syndicale a pensé qu'un programme formulé pour être présenté en période électorale ne devait pas se limiter au cadre étroit des revendications professionnelles particulières aux employés, car les réformes que nous réclamons intéressent non seulement les employés, mais tous les travailleurs en général; et, en vertu de l'esprit de solidarité qui doit unir tous ceux qui ont des intérêts communs, nous avons cru devoir les revendiquer pour nos frères de combat, les ouvriers manuels, aussi bien que pour nous.

Seuls, parmi les salariés, les employés sont exclus des tribunaux de prud'hommes existants : nous demandons l'extension de cette juridiction à tous les différends entre patrons et salariés, quel que soit leur métier. Et, pour la solution des litiges de tout ordre, nous demandons l'introduction en matière judiciaire du principe de l'arbitrage et des jurys élus par le suffrage universel;

La limitation légale de la durée de la journée de travail à huit heures, pour les adultes-hommes, dans les bureaux, magasins, ateliers et manufactures, et sans diminution de salaires ou appointements;

La réglementation effective du travail des femmes et des enfants;

L'extension du privilège à l'intégralité des salaires des employés et ouvriers en matière de faillite;

L'établissement d'une loi pour obliger les patrons à fixer les conditions de travail et de salaire, par un contrat passé entre eux et leurs employés, ladite loi déterminant le délai dans lequel le contrat pourrait être dénoncé, et fixant les indemnités à payer au cas où il serait rompu avant ce délai;

La mise au concours de tous les emplois dans toutes les administrations publiques;

La réforme de la législation actuelle pour assurer la sécurité du travail et l'hygiène des habitations, bureaux, magasins, ateliers et manufactures, en fixant des pénalités sévères pour réprimer les infractions;

L'établissement d'une loi fixant la responsabilité des patrons en matière d'accidents de travail;

La réforme de la loi sur les syndicats, du 21 mars 1884, pour assurer la liberté complète des groupements corporatifs, en établissant des pénalités rigoureuses pour réprimer les entraves apportées à la mise en pratique de ladite loi; l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal et l'interdiction aux gouvernants d'envoyer des troupes sur le théâtre des grèves;

La suppression des bureaux de placement, l'établissement dans Paris d'annexes de la Bourse du travail;

La surveillance des lois sur le travail confiée à des commissions composées pour un tiers d'hommes ayant des connaissances techniques et scientifiques, et pour deux tiers d'ouvriers ou d'employés présentés par les syndicats.

Nous demandons encore la transformation en services publics communaux ou départementaux des monopoles concédés à des grandes Compagnies, tels que : marchés publics, pompes funèbres, omnibus, tramways, bateaux, eaux, gaz, etc.; tous ces services devant fonctionner désormais, sinon gratuitement, au moins à prix de revient;

L'enseignement intégral de tous les enfants mis gratuitement, pour leur entretien, à la charge de la commune et de l'État.

La Chambre syndicale des employés, pour donner une sanction à ce programme qu'elle a adopté dans son assemblée générale du 6 avril 1887, s'est obligée d'appuyer et de défendre, par la voie des journaux et des affiches, la candidature de ses membres qui se présenteront dans les élections législatives et qui s'engageront à défendre ce programme et travailler à sa réalisation s'ils sont élus.

Pour la Chambre syndicale : le secrétaire, E. Haupais.

Électeurs, le programme ci-dessus, à la collaboration duquel a contribué le citoyen A. Avez, et qu'il a défendu devant les assemblées générales syndicales, s'identifie complètement avec le programme socialiste adopté par le Comité qui soutient sa candidature.

Toute sa vie a été consacrée à faire triompher les principes libérateurs qui ont inspiré ce programme. C'est vous dire que, si vous lui accordez vos suffrages, il continuera à le défendre de toute son énergie.

Le Comité électoral.

Vu : le candidat, A. AVEZ.

4e circonscription de SAINT-DENIS.

M. A. LEFOULLON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Vous pensez certainement que notre circonscription assez longtemps a servi de refuge aux députés des départements en quête d'un nouveau mandat législatif que leur refusent leurs anciens électeurs. Vous avez souvent formulé les revendications du département et cependant nous n'avons pas encore de lois statuant sur l'organisation du Conseil général, sur l'organisation financière et judiciaire des nouveaux cantons, sur les modifications de la loi du 11 juin 1880 sur les tramways, les fortifications et la zone militaire, sur l'assainissement de la Seine, et la distribution d'eau potable. J'ai défendu ces idées au Conseil général, mais, pour les faire aboutir, il faut des lois, et, pour avoir ces lois, il faut que des hommes dévoués et compétents aient qualité de législateur pour les présenter au Parlement. Au point de vue de la politique pure, je pense que la France a assez des interpellations à jet continu, des questions traitées à l'improviste, des coalitions où se trouvent réunis les partisans des opinions les plus opposées. Cette tactique n'a eu et ne peut avoir pour résultat que de troubler le pays et de retarder les réformes sérieuses. Par mes opinions, j'appartiens à la gauche républicaine de l'Assemblée, qui veut aborder résolument et immédiatement les réformes administratives, financières, politiques et sociales.

Si je suis votre mandataire, je soutiendrai :

1° La réforme de l'impôt en vue d'arriver à l'unification et au remplacement des contributions indirectes, des impôts de consommations, des taxes d'octroi par des contributions directes justement réparties ;

2° La revision de la loi sur les patentes, des tarifs de douane, des tarifs de pénétration des chemins de fer;

3° L'extension de la compétence des tribunaux de prud'hommes, des tribunaux de commerce, des justices de paix, etc.

Au point de vue social, je demanderai :

Une loi sur l'assurance en matière d'accidents.

Une loi générale sur les associations.

Des lois sur l'arbitrage, sur la constitution d'une caisse de retraites pour les invalides du travail, sur les Sociétés de secours mutuels.

Ces intérêts généraux ne me feront pas oublier les questions plus locales de l'Exposition de 1900, de l'installation d'un lycée dans la circonscription, d'autres établissements d'utilité publique, civile et militaire.

Vous vous trouvez en présence de deux politiques : la première, défendue par moi, aux termes de laquelle les Ministres sont responsables devant les Chambres; la deuxième, celle de certains de nos adversaires, voulant que le chef du pouvoir exécutif, nommé directement par le suffrage universel, soit seul responsable et choisisse à sa guise ses Ministres. Cette politique est le plus grand de tous les périls; c'est un piège, car elle mettrait le pouvoir exécutif, ayant en main la force armée, au-dessus de tous les autres mandataires du peuple. Si, par malheur, on l'adoptait, on n'aurait qu'à changer le titre de Président de la République pour avoir dans toute sa honteuse acception le gouvernement funeste qui nous a conduit aux désastres de Metz et de Sedan, et finalement au morcellement de la Patrie. Dans mon passé, par mon caractère, je suis toujours resté étranger aux opérations financières et vous pouvez être certain qu'à l'avenir je persisterai dans cette attitude.

Quoi que prétendent mes adversaires, quoi qu'ils disent, les renouvellements successifs, pendant dix-neuf ans, de mes divers mandats sont la meilleure preuve que les intérêts qui m'ont été confiés n'ont jamais périclité entre mes mains. — Si je deviens votre mandataire à la Chambre, ennemi du cumul des mandats, je donnerai ma démission de Conseiller général pour me consacrer exclusivement à mes nouvelles obligations.

Vive la République !

Vive Neuilly-Boulogne !

A. LEFOULLON, avoué près le Tribunal civil de la Seine,
Conseiller général de Neuilly, ancien vice-président du Conseil général.

5e circonscription de SAINT-DENIS.

M. René CHAUVIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs de la 5e circonscription de Saint-Denis,

Le Parti ouvrier qui présente à vos suffrages le citoyen René CHAUVIN n'a jamais distingué entre les exploités. Il entend affranchir aussi bien les travailleurs des champs que les travailleurs des villes; aussi bien les salariés du magasin et des bureaux que les salariés de l'atelier; aussi bien le travail plus particulièrement manuel que le travail intellectuel et scientifique. Il ne s'occupe pas seulement des sans propriété d'aujourd'hui, mais encore des sans propriété de demain, c'est-à-dire de cette classe moyenne que la concurrence de la grande industrie, du grand commerce et de la grande culture frappe tous les jours mortellement, et qui va se voir arracher, avec ses moyens de travail, l'indépendance qui lui est si chère.

Camarades de l'atelier,

Le travail forcé est votre unique moyen d'existence, et ce travail épuisant que la machine vous vole de plus en plus, vous ne l'obtenez que dans la mesure qui peut enrichir vos patrons.

Au moindre ralentissement des affaires, ils vous chassent de l'usine et, du haut de leurs caisses pleines — et remplies par l'excédent de votre production sur votre salaire — ils vous condamnent aux chômages, aux longues journées sans salaire et sans pain.

C'est ce vol patronal, autorisé par la loi, qui est la seule cause de votre misère et qui engendre toutes les autres filouteries dont vous êtes victimes (retenues, amendes, etc.).

Tant que vous n'aurez pas aboli la dîme capitaliste, comme la bourgeoisie révolutionnaire abolit, en 1789, la dîme féodale; tant que le produit de votre travail sera partagé entre ceux qui ne font rien et vous qui créez tout, vous ne pourrez vous garantir ni contre la faim, ni contre la maladie, ni contre la vieillesse, aboutissant à la mendicité ou à l'hôpital.

Vos femmes et vos enfants, transformés en outils vivants, continueront à vous être enlevés pour être retournés contre vous et servir, dans les ateliers bagnes, à la rapacité et à la lubricité de vos exploiteurs.

Frères des campagnes,

Vous que l'on prétend avoir été affranchis par la révolution du siècle der-

nier et que l'on cherche à ameuter contre le mouvement ouvrier, vous n'êtes pas, quoique sous une autre forme, moins écrasés par la société capitaliste.

Depuis un siècle, tous les gouvernements se sont trouvés d'accord pour augmenter vos impôts, pour prendre vos fils et les envoyer inutilement mourir dans les expéditions du Mexique et du Tonkin, de Madagascar et du Dahomey, pour ne rien dire de la nouvelle guerre de Siam qui ne fait que commencer.

Monarchistes et républicains, opportunistes et radicaux, ne vous ont pas seulement épuisé de sang et d'argent; ils se sont faits encore les complices des financiers, qui, par les emprunts étrangers et les valeurs à lots (Union générale, Comptoir d'Escompte, Panama, etc.), sous prétexte de placement de tout repos, d'assurance et de crédit agricole, ont râflé vos épargnes et hypothéqué un lopin de terre, dont les fruits vous appartiennent de moins en moins et dont vous serez chassés avant peu.

Petits commerçants,

Votre cause aussi, malgré votre petit avoir, est liée à celle de la classe paysanne et ouvrière.

N'êtes-vous pas, en effet, acculés de plus en plus à la faillite par l'escompte usuraire des banquiers et la concurrence frauduleuse des grands magasins?

Vous êtes condamnés, votre exécution n'est qu'une question de temps; vous irez les uns après les autres, dans vos fils et dans vos filles, grossir le nombre des serfs du salariat qui, sous le nom de comptables, de commis et de demoiselles de magasin, de voyageurs de commerce, enrichissent les maisons qui vous ruinent.

Électeurs,

A vous de voir s'il vous plaît de prolonger ce misérable présent en un avenir pire, ou si, vous élevant à la conscience de vos véritables intérêts, vous ne vous formerez pas en un grand parti du travail, s'emparant du pouvoir politique pour l'écrasement de vos vampires, l'affranchissement et le bien-être de la nation laborieuse.

A droite et à gauche on ose vous parler de revision constitutionnelle, comme si, depuis cent ans, vous n'aviez pas, et sans bénéfice aucun, passé par toutes les formes — et réformes — gouvernementales.

Ce qu'il vous faut, c'est une revision économique et sociale, faisant rendre gorge aux voleurs, supprimant les parasites et assurant à l'ensemble des producteurs la totalité de leurs produits, à la République des fainéants doit faire place la République des travailleurs, c'est-à-dire gouvernée, administrée par les travailleurs. République qui abolira les classes, en mettant à la disposition de tous, sous la forme sociale, les grands moyens de production et d'éclairage (chemins de fer, mines, manufactures, usines, paquebots, machines, etc.). Et cette République là, — la vôtre — la seule qui ne soit pas un mensonge, vous la préparez en votant en masse pour le candidat du parti ouvrier, pour le citoyen

René Chauvin, fondateur de la Chambre syndicale des ouvriers coiffeurs de Paris, un des membres les plus actifs de l'agglomération parisienne du parti ouvrier.

Programme du parti ouvrier, accepté par M. René Chauvin.

(Élaboré en conformité des décisions du Congrès national tenu à Marseille du 20 au 31 octobre 1879, confirmé par le Congrès national tenu au Havre, du 16 au 22 novembre 1880, maintenu en vigueur par le Congrès national tenu à Reims, du 30 octobre au 6 novembre 1881, complété par le Congrès national de Roanne du 26 septembre au 1er octobre 1882, et sanctionné par le Congrès national tenu à Roubaix, du 29 mars au 7 avril 1884.)

Considérant,

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.);

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel;

2° La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste;

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive, — ou prolétariat, — organisée en parti politique distinct;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi, d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici, en instrument d'émancipation;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — *Partie politique.*

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'association internationale des travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations;

3° Suppression de la Dette publique;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple;

5° La Commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Partie économique.*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans; et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières;

3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français;

5° Égalité de salaire, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'État et par la commune;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers, suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers, sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune du 27 avril 1871);

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.) et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs.

1re circonscription de SCEAUX.

M. Pierre RICHARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Electeurs,

Fort de la confiance que vous m'avez maintes fois témoignée, depuis quatre ans, et des nombreuses adhésions que j'ai reçues d'anciens adversaires, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Tous mes votes sont là pour attester mon républicanisme, mon dévouement à la démocratie, ma fidélité aux engagements pris.

Ce que je pensais quand vous m'avez élu, je le pense encore. Bien plus, les défections dont j'ai été témoin, les scandales auxquels j'ai assisté ont fortifié mes convictions et, en me révélant plus complètement les impuissances et les abus du parlementarisme, m'ont amené à considérer comme plus indispensable que jamais la revision de la Constitution par une Constituante.

Il faut émanciper le Suffrage universel et le soustraire à la tutelle qu'il subit, en supprimant le Sénat, qui barre obstinément la route au progrès, et en soumettant à la ratification du peuple les grandes questions d'intérêt général.

Il faut obliger les représentants non seulement à l'exécution stricte de leurs promesses envers la Nation, mais à l'exercice assidu du mandat qu'ils ont sollicité.

C'est dire que je veux la reconnaissance légale du mandat impératif et, en même temps, mettre un terme à la négligence coupable des mandataires. Le vote pour les absents est immoral; le député doit voter personnellement et, comme sanction, il faut qu'il touche sa rétribution, non par mois, mais par jetons de présence.

Électeurs,

Finissons-en avec le favoritisme et supprimons un tas de rouages administratifs, qui ne servent qu'à payer des services; opérons une refonte entière de notre organisation judiciaire, en assurant l'indépendance du juge, qui ne doit pas être un fonctionnaire; étendons les attributions du jury, opérons la séparation des Églises et de l'État, et la suppression du budget des Cultes. La République doit être autre chose qu'une étiquette; jusqu'à ce jour, elle n'a été que cela. Tombée aux mains d'une oligarchie satisfaite, elle a vu renaître les privilèges, remettre en vigueur les vieilles lois et les anciens procédés qu'on flétrissait jadis. Quant aux grands principes, ce ne sont que des formules, s'étalant tristement au fronton des monuments publics.

Vous tous qui souffrez de cet état de choses ou qui, sans en souffrir vous-mêmes, êtes imbus d'idées de justice et d'humanité, unissez-vous et aidez-moi à faire prévaloir un programme rénovateur.

Faisons une guerre impitoyable aux corrupteurs et aux corrompus ; empêchons non seulement le cumul des mandats électifs, mais le cumul du mandat législatif avec des fonctions administratives quelconques. — Éloignons de la Chambre les brasseurs d'affaires ; interdisons aux élus de seconder des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

Luttons contre la prépondérance dans l'État, des financiers cosmopolites ; luttons contre les grands monopoles, réclamons la reprise, par l'État, des mines, des chemins de fer, des canaux, de la Banque de France ; protégeons le petit commerce, la petite industrie, protégeons la main-d'œuvre nationale en établissant un minimum de salaire et en frappant les patrons qui emploient des étrangers.

Changeons de fond en comble les bases de l'impôt — qui se compose de taxes iniques telles que les octrois, les portes et fenêtres, les prestations — et qui est, à tous les degrés, injustement réparti.

Remplaçons ces taxes par l'impôt progressif sur le revenu.

Procédons à l'organisation sociale de l'assistance pour le malade, l'infirme et le vieillard. A la charité inefficace et dégradante, substituons la solidarité.

En nous mettant ainsi résolument à l'œuvre, en faisant droit aux revendications populaires, en accomplissant sans hésitation les réformes qui doivent établir l'équilibre social, nous éviterons un cataclysme qui se produirait fatalement à bref délai et qui pourrait entraîner notre pays à sa perte.

Électeurs,

Si tel est votre sentiment, usez de moi, mon concours le plus dévoué vous est acquis.

Ennemi des coteries, je veux, en dehors des questions politiques, être pour les intérêts locaux, au service de tout le monde sans distinction de parti. Je n'ai de haine contre personne, je ne suis inféodé à qui que ce soit, je tiens à être absolument indépendant et suis résolu à marcher droit mon chemin, n'ayant au cœur que le souci de servir mes concitoyens et d'être utile à ma patrie.

Vive la France !

Vive la République !

Pierre RICHARD, député sortant.

2e circonscription de SCEAUX.

M. BAULARD,

Élu au 2e tour de scrutin.

Cher concitoyen,

Après avoir été, à deux reprises, votre mandataire au Conseil général, vous m'avez fait l'honneur, il y a quatre ans, de m'envoyer siéger au Parlement.

Dans l'une comme dans l'autre Assemblée, le mandat que vous m'avez confié, je l'ai rempli en observateur fidèle et scrupuleux des engagements pris.

Soucieux de vos intérêts et de la réalisation des réformes inscrites dans notre Charte républicaine, mes propositions et mes votes, à la Chambre, ne m'ont été dictés que par les aspirations légitimes de mes mandants.

J'en ai, d'ailleurs, rendu compte au cours et à l'issue de la législature, dans nombre de réunions publiques où mes travaux et ma ligne de conduite ont reçu l'approbation unanime des électeurs présents.

Citoyen,

Fort du devoir accompli, je viens aujourd'hui solliciter de votre confiance le renouvellement de mon mandat.

Serviteur passionné de la démocratie, je continuerai à combattre pour nos revendications et le salut de la République. C'est avec les mêmes idées que je n'ai cessé de défendre à la Chambre, depuis 1889, que je me représente à vos suffrages.

Au mépris des luttes stériles, des polémiques ardentes suscitées par des politiciens ambitieux, je poursuivrai, comme par le passé, sans relâche et sans défaillance, la réalisation de nos réformes égalitaires et sociales.

Inspiré par ces idées, supérieures à toutes les dissidences de personnes et de groupes, vous me trouverez toujours au premier rang des républicains loyaux et sincères qui n'ont pour préoccupation que le triomphe de la République, les intérêts du travail et la sauvegarde de nos libertés.

Vive la République !

DÉCLARATION DE PRINCIPES.

Les républicains radicaux socialistes de la deuxième circonscription de Sceaux (Charenton, Saint-Maur, Nogent) déclarent :

Qu'ils placent la République, gouvernement de droit, au-dessus et en dehors de toute discussion et contestation.

Qu'ils donnent mandat à léur élu de réclamer énergiquement la revision de la Constitution monarchique de 1875, dans le sens démocratique le plus large et par une Assemblée constituante spécialement élue à cet effet ; de proposer et de soutenir toutes les réformes politiques et sociales qui découlent naturellement des principes de la Révolution française.

Programme minimum.

1° Subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif;

2° Gratuité de la justice, magistrature élue et amovible. — Le jury à toutes les juridictions. Réduction des délais d'appel en raison des facilités de communications par télégraphe, téléphone et chemin de fer ;

3° Suppression des charges, privilèges, monopoles judiciaires et autres ;

4° Assimilation du mandat politique au mandat civil. — Obligation par le mandataire de rendre compte annuellement de son mandat;

5° Abrogation du Concordat. Suppression du budget des Cultes. Séparation des Églises et de l'État. Retour à l'État, aux départements et aux communes des biens dits de mainmorte avec loi de garantie contre leur reconstitution et sur les associations ;

6° Service militaire obligatoire et égalitaire pour tous. Création de bataillons d'adolescents de quatorze à vingt ans. Organisation de l'armée coloniale ;

7° Instruction laïque, intégrale, gratuite à tous degrés, par voie de concours. Suppression des frais pour l'obtention de tous les grades universitaires ;

8° Suppression du cumul des mandats électifs, rétribués ou non, et incompatibilité de ces mandats avec toutes fonctions publiques. Interdiction aux membres du Parlement d'entrer dans des combinaisons financières ;

9° Réforme générale égalitaire de l'impôt. Revision de la loi sur les successions en ligne collatérale. Impôt sur le capital et le revenu.

10° Revision des traités de commerce ;

11° Emancipation économique des travailleurs. Loi sur les accidents du travail. Caisse de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail. Publication annuelle de la liste des pensionnaires de l'État. Assurances générales obligatoires par l'Etat ;

12° Décentralisation administrative;

13° Retour du département de la Seine au droit commun. Transformation des conseils d'arrondissement en conseils cantonaux avec budgets. Revision du cadastre.

J'approuve le programme ci-dessus et m'engage à le défendre énergiquement.

Le candidat : BAULARD,
député sortant.

Cher concitoyen,

Le 20 août dernier, en vous groupant sur mon nom, en une imposante majorité (6.083 suffrages, presque la moitié des suffrages exprimés), vous avez

clairement manifesté votre ferme volonté de poursuivre opiniâtrement la réalisation du programme dont la défense me fut confiée, à deux reprises, au Conseil général, puis, il y a quatre ans, au Parlement.

Trois candidats m'ont disputé, à ce premier tour de scrutin, l'honneur de vous représenter; vous les avez mis en une incontestable minorité.

Vous entendez obtenir, par le jeu régulier des institutions républicaines, le développement intégral des principes de la Révolution, une organisation sociale meilleure, plus humaine, renfermant une plus grande somme de justice; mais n'admettant pas de classes, vous avez voté contre le candidat de la lutte de classes.

Respectueux de la liberté de conscience, mais convaincus qu'elle n'existe réellement que dans un Etat laïque ne salariant aucun culte et plaçant toutes les opinions philosophiques, religieuses et autres sous le même régime, celui du droit commun, vous avez apprécié à leur juste valeur les déclarations ambiguës du candidat clérical, rallié à la République.

Enfin, comme en 1889, vous avez condamné le pouvoir personnel, sous quelques forme et déguisements qu'il se présente, parce qu'il est fatalement réactionnaire et logiquement l'allié du cléricalisme, et vous avez repoussé la candidature plébiscitaire, boulangiste.

En vous prononçant sur mon nom, ce n'est pas à l'homme, mais à la République que vous avez donné vos suffrages.

Citoyen,

Il vous appartient d'achever, le 3 septembre prochain, l'œuvre si résolument commencée.

Je réitère aujourd'hui l'engagement d'honneur que j'ai pris et tenu d'être l'exécuteur fidèle et scrupuleux des volontés souveraines de mes mandants et d'apporter tout mon dévouement, mon activité, à la défense de vos intérêts et de vos aspirations.

Je travaillerai sans trêve à la réalisation graduelle de notre programme radical-socialiste, qui comporte les réformes que chacun est en droit d'attendre et même d'exiger de la République égalitaire et sociale.

Vive la République !

Cher concitoyen,

Ne l'oubliez pas ! réactionnaires, ralliés, boulangistes ont un lien commun : le cléricalisme.

Leurs efforts réunis tendent à égarer le corps électoral et à s'emparer de la République par la ruse, n'ayant pu le faire de haute lutte.

Défiez-vous des manœuvres de la dernière heure !

BAULARD, député sortant.

3e circonscription de SCEAUX.

M. COUTANT,

Élu au 2e tour de scrutin.

UNION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES RÉVOLUTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SCEAUX. (3e CIRCONSCRIPTION).

Appel aux travailleurs.

Citoyens,

Considérant que la République sociale peut seule parvenir à transformer la société actuelle en société communiste égalitaire, par la concentration de tous les travailleurs socialistes révolutionnaires;

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité et par elle la véritable liberté;

Que l'assujettissement des travailleurs aux détenteurs du capital est la source de toute servitude politique morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

Pour ces motifs, l'union des travailleurs socialistes de l'arrondissement de Sceaux s'adresse indistinctement aux travailleurs des champs et à ceux des villes et les engage à voter pour la seule candidature qui soit en mesure de défendre loyalement et sincèrement les intérêts de la classe productive, la candidature ouvrière du citoyen Coutant.

Électeurs de la 3e circonscription de Sceaux, travailleurs des champs, de l'usine et de l'atelier, un des vôtres se présente à vos suffrages;

Quant à vous, travailleurs des champs, voterez-vous toujours pour vos adversaires? nous croyons le contraire; nous croyons que vous ne vous laisserez plus diviser sous prétexte que petit propriétaire d'un coin de terre vous devez vous embrigader sous la bannière capitaliste, non, vous ne vous laisserez plus prendre à cette flatterie. Vos intérêts s'y opposent. — Vous faites fructifier vous-mêmes votre champ, vous êtes donc des travailleurs au même titre que ceux des villes. Vous êtes des nôtres et vous le prouverez en repoussant tous ces candidats multicolores et bourgeois qui essayent encore de capter vos suffrages.

Vous leur répondrez en faisant sortir de l'urne le nom du citoyen Coutant, le candidat des vrais travailleurs.

Celui-ci aura le mandat impératif de poursuivre la réalisation des réformes politiques et sociales suivantes :

Suppression de tous les rouages administratifs inutiles; Sénat, Présidence de la République, sous-préfectures, etc., etc., et revision constitutionnelle dans un sens socialiste.

Rétribution de toutes les fonctions électives, pour en permettre l'accès à tous les travailleurs.

Ratification par le peuple de toutes les propositions votées par les mandataires du peuple ayant un caractère très important, telles que celles du budget, des emprunts, d'une déclaration de guerre ou toutes autres dépenses pouvant compromettre la vie active et la fortune publique.

Suppression du budget des Cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Réduction de la journée de travail à huit heures avec un minimum de salaire.

Transformation en services publics, communaux, départementaux ou nationaux des monopoles des grandes compagnies de chemins de fer, mines, usines, services maritimes, tramways, bateaux, eaux, gaz.

Suppression du travail dans les prisons.

Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Égalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes.

Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Suppression des bureaux de placement et liberté absolue pour les syndicats ouvriers, en ce qui concerne leur organisation et leur constitution.

Administration de toutes les caisses ouvrières par les ouvriers eux-mêmes.

Responsabilité des patrons en matière d'accident, garantie par un cautionnement versé par les patrons dans une caisse spéciale ouvrière et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers encourus par chaque industrie.

Suppression des octrois et de tous les impôts indirects frappant la consommation et leur remplacement par un impôt progressif sur le revenu dépassant 3.000 francs.

Voilà citoyens, en résumé, ce que le candidat ouvrier Coutant, aura pour devoir de défendre s'il est élu, ce qui serait certain si tous les travailleurs étaient conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Vive la Révolution sociale !

Pour l'Union des travailleurs socialistes révolutionnaires de l'arrondissement de Sceaux,

Le secrétaire général,

THOMAS.

PROGRAMME.

Considérant que la République est au-dessus du suffrage universel et que, pour parvenir à fonder une société communiste égalitaire, la concentration révolutionnaire, c'est-à-dire l'union entre toutes les écoles socialistes, est obligatoire afin de hâter la Révolution sociale.

Tous les éléments socialistes révolutionnaires de l'arrondissement de Sceaux étant entrés dans une ligue dite « Union des travailleurs socialistes révolutionnaires de l'arrondissement de Sceaux », cette union décide d'entrer dans l'action électorale et arrête le programme suivant :

Partie politique.

Article premier.— Revision de la Constitution dans le sens socialiste. Suppression de tous les rouages administratifs inutiles, Sénat, Présidence de la République, Sous-préfectures, etc.

Art. 2.— Rétribution de toutes les fonctions électives, pour en permettre l'accès à tous les travailleurs.

Art. 3. — Ratification par le peuple de toutes les propositions votées par les mandataires du peuple, ayant un caractère important comme celui du budget, des emprunts, des déclarations de guerre, ou de toutes autres dépenses pouvant compromettre la vie active et la fortune publique.

Art. 4. — Égalité civile et politique de la femme.

Art. 5. — Abolition des lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout contre l'association internationale des travailleurs, les articles 414 et 415 du Code pénal et la loi de 1884 sur les syndicats professionnels.

Art. 6. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron.

Art. 7. — Suppression du budget des Cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

Art. 8. —Suppression de la dette publique.

Art. 9. — Abolition des armées permanentes et armement général du peuple.

Art. 10. — La commune maîtresse de son administration et de sa police. Liberté d'entente entre les communes.

Art. 11. — Amnistie pleine et entière pour faits politiques, de grèves et faits connexes.

Article 12. — Démission en blanc de tout candidat, remise à l'Union des travailleurs socialistes révolutionnaires de l'arrondissement de Sceaux.

Partie économique.

Article premier. — Transformation en services publics, communaux, départementaux ou nationaux des monopoles des grandes compagnies (chemins de fer, mines, usines, services maritimes, tramways, bateaux, gaz, etc.). Pour l'instant, ces services devant fonctionner, sinon gratuitement, du moins au prix de revient.

Art. 2. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique.

Art. 3. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale aux employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.

Art. 4. — Réduction de la journée de travail à huit heures pour tous les travailleurs adultes, interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, réduction à six heures de la journée de travail des adolescents de quatorze à dix-huit ans.

Art. 5. — Minimum légal des salaires, déterminé d'après le prix local des denrées par une commission de statistique ouvrière.

Art. 6. — Surveillance des apprentis par les chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers.

Art. 7. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs des chambres syndicales ; suppression du travail dans les couvents, ouvroirs et autres établissements religieux.

Art. 8. — Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français.

Art. 9. — Égalité des salaires, à travail égal, pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 10. — Interdiction de tout payement pour loyer d'avance.

Art. 11. — Impôt de 20 0/0 sur les locaux non loués, sur les terrains non bâtis et non cultivés.

Art. 12. — Instruction intégrale pour tous les enfants indistinctement, recevant à leur gré les notions scientifiques et professionnelles gratuitement et à la charge de la société représentée par l'État et les communes.

Art. 13. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 14. — Suppression des bureaux de placement.

Art. 15. — Liberté absolue de s'organiser en ce qui les concerne directement pour les syndicats ouvriers, leur prérogative en matière de travail ou d'organisation ouvrière et leur droit placés au-dessus des gouvernements et des lois.

Art. 16. — Suppression de toute immixion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion des ouvriers.

Art. 17. — Responsabilité des patrons en matière d'accident, garantie par un cautionnement versé par les patrons dans une caisse spéciale ouvrière et pro-

portionnée au nombre des ouvriers employés et aux dangers encourus par chaque industrie.

Art. 18. — Interdiction absolue aux patrons de frapper les ouvriers d'une pénalité quelconque, ceux-ci n'étant justiciables, en matière de travail, que des Conseils de prud'hommes.

Art. 19. — Extension de la juridiction des prud'hommes à tous les salariés à quelque titre que ce soit.

Art. 20. — Suppression des octrois et de tous les impôts indirects frappant la consommation, et leur remplacement par un impôt progressif sur le revenu dépassant 3.000 francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 francs.

Vu : le candidat, COUTANT.

SEINE-INFÉRIEURE

1re circonscription de DIEPPE.

M. E. BRETON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je suis de nouveau appelé par les comités républicains de la première circonscription de Dieppe à poser ma candidature aux prochaines élections pour la Chambre des députés.

Je viens vous demander la continuation de la confiance que vous m'avez déjà témoignée en 1889.

Je n'avais alors aucune ambition d'être député. J'étais retenu par de grandes occupations, et peu disposé à entrer dans la vie politique active. Cependant mes amis républicains ayant cru à cette époque que mon nom était celui qui avait le plus de chance de réunir les suffrages, j'acceptai la lutte contre le candidat réactionnaire et vos votes m'envoyèrent siéger à la Chambre.

Vous me connaissez depuis longtemps, vous savez que je suis un sincère républicain ; je ne vous ferai pas une nouvelle profession de foi, mon passé répond de l'avenir et, si vous renouvelez mon mandat, je continuerai à défendre avec énergie les intérêts qui m'auront été confiés.

Pendant la dernière législature, je me suis constamment tenu en dehors des coteries et mes votes sont là pour prouver mon indépendance.

La République aujourd'hui est tellement assise qu'on n'ose plus la contester comme forme de gouvernement. Nous devons tous appeler de nos vœux le jour où, sans exception, tous les Français se rallieront sans arrière-pensée à ce régime républicain qui a réparé les désastres dus au régime impérial et qui, ayant trouvé notre malheureuse patrie vaincue, mutilée et couverte de ruines, a refait notre France prospère et plus forte qu'elle n'a jamais été.

Pour arriver à cette rencontre de tous les concitoyens sur le terrain de la patrie républicaine, je suis d'avis d'ouvrir nos rangs à tous ceux qui loyalement viendront à nous, et qui le prouveront, non seulement par leurs déclarations, mais encore et surtout par leurs actes.

Mais, si malheureusement pour notre pays, nous nous retrouvions encore une fois en présence de prétendus sauveurs, capables de tout sacrifier à leurs ambitions, nous devrions nous souvenir du boulangisme, refouler énergiquement toute tentative analogue, ainsi que nous l'avons déjà fait pour le salut de la France.

Après avoir reconstitué nos forces nationales, garantie de notre indépendance, nous sommes arrivés à la période où des réformes nombreuses devront être faites dans notre état social pour le mettre en harmonie avec nos institutions démocratiques.

En premier lieu, la Chambre future devra s'attacher à celles qui intéressent la liberté, le bien et l'avenir des populations ouvrières des villes et des campagnes. Le commerce, la marine, si importante chez nous, et l'agriculture si cruellement éprouvée, réclament également toute la sollicitude des pouvoirs publics. Je crois bien connaître leurs besoins et vous pouvez être assurés de mon complet dévouement dans la défense de leurs intérêts; je le promets en honnête homme à toute notre belle circonscription, que je suis fier d'avoir représentée depuis quatre ans au mieux de ma conscience, et, j'ose l'espérer, avec votre approbation.

Vive la France! Vive la République!

E. BRETON,

maire et conseiller général d'Envermeu,

député sortant.

2e circonscription de DIEPPE.

M. Jules LEGRAS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je me présente à vos suffrages, avec l'appui des comités républicains de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Dieppe.

Dans une réunion tenue en cette ville, j'ai été de nouveau désigné comme candidat aux élections législatives du 20 août prochain.

Cette désignation est pour moi un grand honneur et me prouve que je n'ai pas perdu la confiance de mes amis politiques.

Ai-je aussi conservé la vôtre?

Vous me l'aviez donnée, par une imposante majorité recueillie dans chacun des cinq cantons de notre circonscription, quand il était nécessaire de défendre la République menacée. Aujourd'hui, elle n'est plus en péril, il s'agit d'assurer son développement pacifique.

Pour cela, le concours de tous les citoyens dévoués sincèrement à nos institutions est necessaire.

Nous devons tous nous grouper autour d'un gouvernement qui, sans menace comme sans faiblesse, ne permette à personne de porter atteinte aux lois et aux intérêts de la France.

Voilà l'œuvre pour laquelle je viens solliciter un nouveau mandat.

En ce qui concerne le passé, je crois avoir été fidèle à mes promesses.

Dans le but d'assurer le travail national et le salaire des ouvriers, j'ai voté les droits en faveur de notre industrie languissante et de notre agriculture doublement atteinte par la concurrence étrangère et par l'intempérie des saisons.

Je considère qu'il faut maintenir le tarif des douanes, qui sera notre sauvegarde. S'il y a des retouches à faire au nouveau régime, elles ne devront pas être faites à la légère, afin de ne pas enlever toute confiance aux intéressés; mais, d'un autre côté, il sera nécessaire de réparer les injustices commises à l'égard de l'agriculture, dont certains produits, comme le colza, les graines oléagineuses et les laines, n'ont pas été protégés.

Nos adversaires peuvent critiquer la législature qui vient de finir. Elle laissera du moins quelque chose après elle : « La Réforme économique du Pays ».

On aurait pu certes souhaiter, dans l'intérêt des travailleurs des villes et des campagnes, d'autres améliorations que celles qui ont été réalisées pendant ces dernières années. Il eût été à désirer, notamment, que la législation des boissons fût modifiée; mais je déclare ici que je n'ai pu accepter et que je n'accepterai jamais comme réforme un projet qui faisait craindre un nouvel impôt sur un produit de nos herbages « les pommes », et avait cette singulière conséquence d'être présenté comme un dégrèvement et d'aboutir finalement à une surcharge de plusieurs millions pour notre département ; de telle sorte que le cidre, notre boisson ordinaire, et l'alcool auraient subi une augmentation de taxe funeste à l'agriculture et onéreuses pour les ménages peu aisés.

La prochaine législature aura à reprendre ces graves questions comme toutes celles qui touchent au remaniement de nos impôts directs et indirects, et à l'amélioration du sort de nos laborieuses populations.

C'est un travail auquel ne pourront se soustraire vos mandataires. Personnellement, je m'efforcerai de faire prévaloir vos volontés.

Messieurs,

Je n'ai rien à changer à mon programme de 1889, que vous avez approuvé. Je le complète de la façon suivante :

« L'ordre et la probité dans les finances, la liberté pour tous, la paix sociale et religieuse. » C'est à la réalisation de ce programme que j'apporterai tous mes soins, si vous me confiez encore l'honneur de vous représenter.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

Jules LEGRAS,

Maire et conseiller général, secrétaire général de la Société d'Agriculture, député sortant.

1re circonscription du HAVRE.

M. Jules SIEGFRIED,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Depuis huit années je suis votre représentant à la Chambre des Députés, et je viens avec confiance vous demander le renouvellement de mon mandat.

Dans les deux législatures qui viennent de s'écouler, je me suis efforcé de donner au Gouvernement de la République la force nécessaire pour lui assurer la stabilité à l'intérieur, en même temps que le respect au dehors.

C'est un double devoir qui s'imposera toujours à vos élus, et qui leur sera rendu plus facile dans la prochaine législature, grâce à l'imposante majorité républicaine que le pays y enverra siéger.

Ils auront aussi le devoir, non moins impérieux, de maintenir fermement les conquêtes républicaines, notamment les lois scolaire et militaire, qui ne sauraient, en aucun cas, être remises en question.

Je vous disais, il y a quatre ans, que le Parlement, en donnant une importance moins exclusive à la politique pure, devait, dans ma pensée, s'appliquer de préférence aux questions d'affaires.

Aujourd'hui que la République n'est plus contestée, le pays demande surtout à ses représentants de faire aboutir les réformes économiques et sociales.

J'ai, depuis de longues années, consacré à ces œuvres toute mon intelligence et toute mon activité.

Au point de vue économique, j'ai demandé une meilleure organisation de la représentation commerciale et industrielle, donnant plus d'initiative et de liberté à nos chambres de commerce; j'ai soutenu en toute occasion nos chambres syndicales, ouvrières et patronales, ces puissants éléments de progrès national.

Les départements et les communes étaient depuis longtemps obligés de subir, pour leurs emprunts, les conditions léonines d'un puissant établissement financier; j'ai réclamé la création d'une caisse des emprunts départementaux et communaux, et un abaissement considérable dans le taux de leurs emprunts s'est immédiatement fait sentir.

Pendant mon passage au Ministère du Commerce, j'ai réussi à faire aboutir la loi sur la marine marchande et à jeter les bases de la convention commerciale avec la Russie, qui développera, sans aucun doute, au point de vue des affaires, les excellents rapports politiques établis entre les deux nations.

De grands efforts devront être faits pour augmenter nos relations commer-

ciales avec les pays lointains, et créer de nouveaux débouchés à notre industrie, pour le plus grand profit du travailleur français.

Il conviendra, dans ce but, de négocier de nouvelles conventions commerciales, notamment avec les États-Unis, qui diminueront sans doute leurs tarifs si, après notre réduction du droit sur les pétroles, nous savons encore leur consentir un abaissement sur les viandes salées.

Au point de vue social, je me suis occupé, d'une manière toute spéciale, des lois qui régissent les institutions de prévoyance et d'assistance, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les Sociétés coopératives, ainsi que la participation aux bénéfices.

Les lois sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes, le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, la protection de la santé publique, ont fait également l'objet de mes constantes études.

En attendant la solution du grave problème des retraites ouvrières, j'ai pu, comme ministre, faire adopter par le Sénat une loi qui protège les caisses de retraites, de secours et de prévoyance des employés et ouvriers; par la Chambre des Députés, celle concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels, et la loi sur les habitations à bon marché; enfin, par les deux Chambres et d'une manière définitive, la loi sur la conciliation et l'arbitrage entre patrons et salariés, loi qui est appelée à rendre de si grands services au monde du travail.

En collaborant à ces lois, j'ai la conscience d'avoir fait de bon et sage socialisme, n'étant pas de ceux qui donnent leur appui à des théories qui ne tendent à rien moins qu'à la suppression de la propriété individuelle.

Je combattrai toujours ces idées subversives, et tous mes efforts seront consacrés à la réalisation des réformes sociales pratiques, réformes qui ont pour but d'exciter les énergies individuelles et d'amener progressivement et sans secousse l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de tous les travailleurs.

Au point de vue des intérêts du Havre, j'ai suivi avec une grande attention la question du chemin de fer du Havre à Dieppe, dont les travaux vont commencer; celle de la traversée de la Seine, plus importante encore pour nous; l'abaissement des tarifs de voyageurs et de marchandises; enfin, le projet des travaux du port, qui vient d'être déposé au Sénat. Vous vous rappelez que nous l'avions fait voter à la Chambre des Députés, mais que le Sénat, où le Havre n'a malheureusement pas de représentant direct, l'avait repoussé une première fois. Tous mes efforts tendront à faire aboutir ce projet, qui a pour notre avenir une importance si grande.

J'ai contribué à faire modifier la loi sur le traitement des instituteurs, qui améliore la situation de ces dévoués serviteurs de la démocratie et diminue les charges de la ville du Havre, qui avait été placée injustement hors du droit commun.

La réforme des boissons, si vivement sollicitée depuis de longues années par le commerce de gros et de détail, a fait l'objet de longs débats et a échoué finalement à la suite d'incidents qui ont pu paraître contradictoires.

J'avais, pour ma part, accepté les premières dispositions qui supprimaient le privilège inique des bouilleurs de cru, et présentaient le grand avantage, en diminuant la fraude, de réduire le sacrifice à demander aux droits sur l'alcool, pour affranchir les vins, cidres et bières.

Mais, le Sénat ayant maintenu le privilège des bouilleurs, la situation s'est trouvée modifiée : toutes les charges nouvelles tombaient sur notre région, sans compensations sérieuses. Dans ces conditions, j'ai repoussé le projet.

En revanche, j'ai voté la loi qui autorise les communes à remplacer leurs octrois, en tout ou en partie, par des taxes directes. J'ai vu, en effet, dans cette mesure encore restreinte, l'affirmation d'un progrès essentiellement démocratique que nos Assemblées républicaines auront pour devoir de réaliser.

La péréquation de l'impôt foncier des propriétés bâties, qui a dégrevé notre ville de plus de 300.000 francs par an, et le remplacement de l'impôt des portes et fenêtres par une taxe sur le revenu net de la propriété bâtie, qui est en voie de réalisation, et qui doit faire bénéficier les contribuables du Havre de près de 200.000 francs par an, n'ont pas eu, dans la Commission du budget, de plus ardent défenseur que votre représentant.

Enfin, dans toutes les occasions, je me suis efforcé de faire accorder à nos chantiers de construction la part de travaux la plus large possible. Cette question vitale pour notre laborieuse population et pour notre ville tout entière, sera constamment l'objet de ma vigilance et de mes efforts.

Telles sont les idées qui m'ont inspiré et qui m'inspireront à l'avenir, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat.

En politique comme partout, il faut agir logiquement; soulever tous les problèmes à la fois, c'est risquer de n'en résoudre aucun.

La tâche n'en restera pas moins lourde; mais, si le Parlement travaille avec méthode, il me paraît possible de la mener à bonne fin.

Quant à moi, adversaire déclaré de tous les tripotages, je n'appuierai jamais qu'un Gouvernement absolument honnête et résolument démocratique et républicain.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages, au cri de : vive la République !

Jules SIEGFRIED, député sortant,
Ancien Ministre du Commerce,
de l'Industrie et des Colonies.

———

2ᵉ circonscription du HAVRE.

M. Félix FAURE,

Élu au 1ᵉʳ tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le 22 septembre 1889, vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre député.

J'ai cru répondre à vos sentiments en soutenant une politique tolérante, progressive et libérale à l'intérieur, ferme et résolue à l'extérieur.

J'ai réclamé du Gouvernement l'application des lois à tous les citoyens. J'ai répudié les manifestations utopiques et stériles. J'ai appuyé les propositions utiles et sérieuses, notamment celles qui visent les conditions d'existence et de travail des moins fortunés.

J'ai lutté contre les projets qui avaient pour but de restreindre les droits du suffrage universel en établissant la permanence de la Chambre et en supprimant les consultations générales du corps électoral.

J'ai combattu et fait rejeter des traités qui me paraissaient contraires à notre dignité et à l'intérêt national, tel l'acte de Bruxelles qui tendait au rétablissement du droit de visite, dont notre patriotisme a tant souffert.

Sur le terrain économique, je me suis efforcé de concilier les multiples intérêts de notre circonscription, tenant compte à la fois de la situation difficile de l'agriculture et des besoins de notre grand entrepôt maritime et commercial.

Si j'ai résisté à l'abaissement des droits sur certains produits (pétrole, avoine, etc.) en raison de l'atteinte que ces détaxes auraient portée aux producteurs des cantons de Saint-Romain et de Montivilliers, je me suis prononcé contre le nouveau régime douanier en ce qu'il a d'excessif, moins encore du fait de l'élévation des tarifs que de celui de l'isolement dans lequel il place la France et du peu de stabilité qu'il donne, suivant moi, à la production nationale.

J'ai lutté contre l'augmentation des dépenses publiques. J'ai repoussé les nouvelles taxes qu'on voulait établir sur les fruits à cidre et la prétendue réforme de l'impôt des boissons qui faisait payer à notre région, déjà surchargée, un dégrèvement dont profitaient seuls les départements vinicoles.

Comme rapporteur de la Commission du budget, j'ai fait voter le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse, qui a diminué les transports de près de 100 millions de francs.

Dans la loi sur la marine marchande, nous aurions voulu, en doublant la prime à la construction, laisser à l'armement, déjà si éprouvé, une plus grande

latitude. Nous n'avons pu y parvenir, mais, par contre, la nouvelle loi comporte, pour le cabotage, une légère prime dont profiteront l'armement et la construction.

Voilà, sur quelques points seulement et à grands traits, l'œuvre à laquelle je me suis consacré pendant ces quatre dernières années.

Je crois n'avoir pas démérité de votre confiance, et, devant les témoignages de sympathie qui me parviennent, je n'hésite pas à venir vous demander le renouvellement de mon mandat.

Si vous me maintenez au poste auquel vous m'avez placé depuis douze ans, je suivrai la même ligne de conduite.

Je mettrai toute mon énergie à obtenir l'exécution des travaux publics qui nous sont indispensables : construction et mise en exploitation de la ligne du Havre à Dieppe, desservant le canton de Montivilliers, dont les projets sont approuvés; construction de la ligne du Havre à la rive gauche de la Seine, nécessaire à notre trafic vers l'ouest de la France et donnant au canton de Saint-Romain des débouchés depuis longtemps réclamés — les avant-projets de cette ligne sont prêts et sont déjà soumis à l'administration; enfin, exécution des travaux du port du Havre, dont le projet, arrêté par le Sénat, vient d'être remanié dans le sens des désirs du conseil municipal et de la Chambre de commerce.

Quelque opinion qu'on ait sur les nouvelles lois douanières, il est incontestable qu'elles ont pour elles la grande majorité du pays. Il est donc inutile d'en prévoir la revision. J'estime qu'il faut laisser l'expérience s'en poursuivre d'une manière concluante.

Je veux un gouvernement qui gouverne, qui ait souci de son autorité à l'intérieur et de la dignité de la France au dehors.

L'extension de nos possessions, dont la superficie égale plus de quatre fois celle de la Métropole, nous impose des devoirs auxquels nous ne pouvons nous soustraire.

La France doit avoir une politique coloniale, il s'agit d'exiger la stricte exécution des traités, de maintenir son patrimoine et notre sphère d'influence sans permettre aucune ingérence étrangère, enfin, d'organiser nos nouvelles colonies et de les mettre en valeur.

Mon concours est acquis d'avance à toutes les réformes sérieuses. Les solutions radicales ne m'effraient pas, mais je veux les chercher et je prétends qu'on les trouvera non par des excitations coupables et malsaines, par des manœuvres oppressives et violentes, par des formules creuses et vaines, mais, au contraire, par l'accord de toutes les bonnes volontés, par l'étude, par la concorde et par la liberté.

Nous avons la patriotique satisfaction de constater aujourd'hui que les adversaires de la Constitution ont enfin désarmé.

Sans abandonner aucune des conquêtes du parti républicain, notamment les lois scolaire et militaire, nous convions tous les bons citoyens, tous ceux qui, pendant de trop longues années, ont été ou abusés, ou retenus par des souvenirs ou par des espérances chimériques, à nous donner désormais leur concours afin que nous puissions ensemble et résoudre les problèmes sociaux

dont personne ne peut se désintéresser, et travailler à la grandeur de cette République dont le drapeau est assez large pour couvrir tous les Français.

Vive la République !

Félix FAURE,
Vice-président de la Chambre des Députés.

3e circonscription du HAVRE.

M. DESGENÉTAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Décédé.*)

Circonscription de NEUFCHATEL.

M. J. GERVAIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez fait, il y a quatre ans, l'honneur de m'élire député de l'arrondissement de Neufchâtel.

Le mandat que vous m'avez confié est expiré.

Les comités républicains, dans leur séance du 6 août, viennent de me désigner à nouveau comme candidat aux élections législatives prochaines.

Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus de vous pendant la législature qui vient de s'écouler, m'encouragent à solliciter vos suffrages.

Je ne suis pas un inconnu pour vous, mes chers concitoyens, car, depuis quatre années que je représente l'arrondissement, vous avez pu juger mes actes. Je n'ai donc point besoin de vous adresser une longue profession de foi.

Vous savez ce que je suis, ce que je pense.

Vous connaissez mon attachement à la République, à ce régime qui doit avoir pour base l'honnêteté et l'égalité devant la loi, qui nous donne l'ordre,

nous assure le maintien de nos droits et le respect de la liberté de conscience.

Les municipalités n'ignorent pas que mon dévouement n'a jamais fait défaut aux intérêts communaux.

Les agriculteurs savent avec quelle sollicitude je m'occuperai toujours de leurs besoins.

Républicain, je considère comme étant de mon devoir de maintenir la loi sur le service militaire, si heureusement complétée cette année par l'organisation de l'armée coloniale, et la loi scolaire, qui a établi en France l'instruction gratuite et obligatoire.

Le tarif des douanes, ce tarif protecteur qui est la sauvegarde des intérêts agricoles si importants de notre arrondissement, doit être respecté.

Notre système d'impôts, excellent peut-être pour l'époque où il a été mis en vigueur, est aujourd'hui jugé des plus défectueux ; tous sont d'accord sur ce point qu'il y aurait lieu de le réformer et de le mettre en harmonie avec notre état social actuel.

Je serai partisan de toutes propositions réalisables, qui auraient pour objectif de mettre dans l'impôt plus de justice et d'équité.

Je m'associerai également à toutes les réformes, à toutes les lois sociales pratiques, tendant à améliorer le sort des travailleurs, mais je refuserai mon concours à toutes celles qui seraient susceptibles de jeter le trouble dans le pays.

Pour tout le reste, j'agirai et je voterai selon ma conscience, en me tenant à l'écart de toute coterie et de toute influence de parti.

Libre et indépendant, je m'inspirerai toujours des grands intérêts de la France.

Si ces loyales déclarations vous conviennent, mes chers concitoyens, je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi.

Vive la République !

J. GERVAIS, maire d'Elbeuf en Bray,

Conseiller général pour le canton de Gournay, député sortant.

1re circonscription de ROUEN.

M. Louis RICARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

A l'heure actuelle où la République ne paraît plus ouvertement contestée, où ses adversaires, sans avoir désarmé, se présentent sous de nouvelles

couleurs, c'est un devoir plus impérieux que jamais pour les candidats de parler avec franchise et clarté.

Partisan d'une politique nettement républicaine et progressive, je pense aujourd'hui, comme en 1889, qu'il faut à la France un gouvernement qui gouverne avec les républicains, qui fasse respecter par tous, si haut placés qu'ils soient, les lois scolaires, les lois militaires et le pouvoir civil, et qui, sous prétexte d'apaisement, n'abandonne aucune de nos conquêtes si péniblement acquises.

Il ne peut être question de la séparation immédiate des Églises et de l'État. Cette mesure doit être précédée de lois essentielles sur les associations religieuses, sur les biens de mainmorte, sur la police des cultes, qu'il est indispensable d'étudier le plus promptement possible et de voter tout d'abord.

Sans prétendre que la Constitution soit à l'abri de toute critique, je repousse tout projet de revision qui tendrait à la suppression du Sénat ou de la Présidence de la République.

En votant le tarif des douanes, la Chambre a permis au travail national de se relever et de lutter contre la concurrence étrangère. La Chambre nouvelle devra s'inspirer des mêmes principes économiques et se préoccuper exclusivement de protéger en France et dans nos colonies les intérêts français.

Il est nécessaire d'établir plus d'équité et de proportionnalité dans la répartition des impôts ; de poursuivre la réforme de l'impôt foncier ; de donner aux communes la faculté et les moyens de supprimer les octrois ; de rendre la justice plus rapide et de simplifier la procédure ; de ne faire porter les droits de mutation sur l'actif des successions qu'après en avoir déduit les dettes ; de continuer à assurer au petit commerce une juste protection contre la concurrence des grands magasins.

Les réformes sociales ont occupé une grande place dans la dernière législature. J'ai personnellement contribué, comme président de la commission du Travail et comme rapporteur, à la préparation et à la discussion de la plupart d'entre elles. Plusieurs, et des plus importantes, sont encore à l'étude ou en délibération devant le Sénat, notamment la loi sur les accidents du travail et l'assurance obligatoire ; la loi sur les prud'hommes ; les lois ouvrières contre la maladie et la vieillesse ; la loi sur les sociétés de prévoyance mutuelle.

Je travaillerai de tous mes efforts à les faire aboutir dans le sens le plus démocratique.

Mes chers concitoyens,

Les questions d'intérêt général ne me feront pas perdre de vue celles qui touchent spécialement à la prospérité de notre industrie et de notre commerce maritime. Je n'oublie pas que le projet de loi relatif à l'amélioration des digues de la Seine est encore devant le Sénat. Il est temps que notre port reçoive tout ce qui est nécessaire à sa prospérité et que l'État fasse pour lui les sacrifices qui n'ont pas été marchandés aux autres.

Électeurs,

Vous m'avez vu à l'œuvre depuis douze ans. Vous savez que je ne fais ni vaines déclamations, ni vaines promesses.

J'ai été et je resterai toujours le serviteur passionné de la justice, de l'égalité et du droit.

Ces sentiments m'ont seuls inspiré, lorsque, dans une affaire retentissante, qui est encore présente à toutes les mémoires, je n'ai pas voulu tolérer chez les puissants et les riches ce qui était chaque jour poursuivi chez les petits et les humbles.

Je n'ignorais pas qu'en agissant ainsi, qu'en portant la lumière sur certaines habitudes et sur certains procédés financiers, je m'exposais à toutes les attaques. Elles ne m'ont pas fait défaut!

Il m'eût été facile de répondre aux insinuations et de détruire les légendes, inventées à plaisir! L'ancien garde des sceaux devait se taire. J'ai gardé le silence.

J'ai conscience d'avoir fait mon devoir.

Vous direz si je me suis trompé. A vous seuls, je réserve l'appréciation définitive et souveraine. Je livre à votre impartial jugement ma conduite et mes actes.

J'attends, avec une entière confiance, votre verdict.

Louis RICARD, député sortant,
ancien Ministre de la Justice et des Cultes.

2e circonscription de ROUEN.

M. V. LETEURTRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Les délégués républicains des cinq cantons de la 2e circonscription de Rouen, réunis en congrès, m'ont désigné à vos suffrages. J'accepte la candidature qu'ils m'ont offerte, avec l'espoir de réaliser, d'accord avec eux, l'union de tous les citoyens qui n'ont en vue que l'intérêt supérieur de la Patrie et de la République.

Plus que toute autre, votre circonscription présente, réunies, les trois grandes formes de l'activité sociale : l'agriculture, le commerce et l'industrie.

L'agriculture a longtemps et beaucoup souffert; elle a vaillamment supporté la longue crise que lui a fait subir un régime économique aujourd'hui condamné ; nos braves et laborieuses populations rurales, si sages, si attachées au travail, ne se sont pas découragées, et elles sont allées à la République, comme au gouvernement qui doit sa protection à tous.

La Chambre, dont le mandat vient de se terminer, dégagée des traités de commerce, a rompu avec les anciens errements, en accordant aux produits agricoles des droits protecteurs qui les défendent contre l'invasion des produits étrangers.

Ce sera le devoir de la nouvelle Chambre de continuer et de compléter cette œuvre de large protection à notre agriculture, qui est une des sources les plus puissantes de la fortune publique.

L'industrie, elle aussi, pour éviter le chômage et l'abaissement des salaires, a besoin d'être à la fois stimulée et utilement défendue contre la concurrence étrangère.

Grâce au merveilleux outillage dont nous avons doté notre port, grâce aux travaux accomplis dans la Seine, travaux pour lesquels nous ne cesserons de demander le concours de l'État et dont tous nos votes tendront à hâter l'achèvement, nos transactions commerciales se sont considérablement multipliées. Mais, en se développant, par les moyens que la science moderne leur a fournis, elles se sont aussi notablement modifiées ; si beaucoup de commerçants ne relèvent que de leur propre initiative, la plupart des grandes entreprises ont besoin d'appui pour se soutenir et pour prospérer.

Mon vote est acquis, d'avance, à toutes les mesures capables d'encourager et de développer le travail national.

C'est l'essence même du régime républicain de marcher toujours vers le progrès et de ne pas s'arrêter dans le grand chemin qui mène à l'amélioration matérielle et morale. C'est l'honneur de notre démocratie d'envisager, sans faiblesse, la question sociale; de prendre en main, pour le rendre meilleur, le sort des faibles, des humbles, des déshérités, d'assurer à l'ouvrier la protection dans son travail et l'assistance en cas d'accident ou de maladie; de favoriser et d'étendre la mutualité et l'épargne, et d'alléger les impôts sur les objets de première nécessité.

Pour être résolus, ces problèmes appellent la confiance mutuelle et l'union de toutes les bonnes volontés; ils exigent l'esprit de suite et de méthode qui procède par étapes, sans jamais se laisser distraire du but. Sur ces graves questions, que notre temps a eu le courage de poser et qu'il a la ferme résolution de résoudre, je suis — et tous les actes de mes douze années de vie publique le prouvent, — avec ceux qui pensent que la République doit être un gouvernement de fraternité, une grande famille où chacun s'entr'aide pour le bien commun.

Vos suffrages me diront si tel est votre sentiment.

Vive la France!

Vive la République!

V. LETEURTRE,
Maire de Rouen.

3e circonscription de ROUEN

M. Julien GOUJON,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la seconde fois, solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés.

Je n'ai pas de nouvelles déclarations à vous faire. Mes idées sont celles que j'émettais en 1891, lorsque je m'affirmais nettement républicain et que je réclamais une politique de travail et de paix sociale.

Cette politique vous l'avez sanctionnée en m'accordant une majorité imposante. Vous ne vous déjugerez pas!

Quant à moi, qui ai vu de près l'œuvre dissolvante et inféconde des politiciens de métier, qui ai assisté aux discussions scandaleuses de ces dernières années, qui ai vu remuer tant de boue et s'effondrer tant de réputations, je demeure convaincu que l'avenir de notre pays reste attaché à l'union de tous les honnêtes gens qui veulent que la République soit à l'abri de tous les attentats et de toutes les souillures.

Je suis de ceux qui reconnaissent que la question sociale s'impose plus irritante, plus pressante que jamais, mais on peut la résoudre sans bouleversement, à l'aide de bonnes lois sagement préparées. Je crois avoir rendu plus de services aux travailleurs en prenant la parole, comme je l'ai fait, à la Chambre dans toutes les discussions qui les intéressaient, qu'en les excitant témérairement à la lutte des classes. J'ai toujours cherché, dans leurs heures d'épreuve et de conflit, à faire triompher pacifiquement leurs revendications, au lieu de les pousser à la grève et à la révolte, dont ils sont trop souvent les premières victimes.

A l'heure où l'Allemagne, implacable et jalouse, augmente ses effectifs militaires pour la guerre future et ses effectifs industriels pour la guerre présente, il serait particulièrement dangereux d'ouvrir, comme on vous le propose, la guerre entre Français.

C'est en nous unissant, prolétaires et bourgeois; c'est en réalisant l'entente nécessaire du capital et du travail, ces deux forces inséparables de la production, que l'on améliorera le sort des classes laborieuses, car il n'est pas besoin, pour atteindre ce but, de faire abnégation de l'idée de Patrie et de tendre la main à ceux qui ont envahi et mutilé la France, et qui, aujourd'hui encore, méditent notre perte.

Telle est, mes chers concitoyens, la ligne de conduite que je me suis impo-

sée et que j'ai toujours suivie au cours de mon mandat. Mes discours, mes propositions de loi, mes votes indépendants sont là qui en témoignent.

Il n'a pas dépendu de moi que la législature qui vient de prendre fin ait été plus féconde. L'absence de direction, la lutte des ambitions de groupes et de personnes, la mauvaise volonté des uns, l'intolérance des autres ont été, en grande partie, la cause des critiques qu'a soulevées la Chambre qui s'en va!

Quant à moi, qui me suis tenu en dehors de tous les groupes et de toutes les coteries, j'ai cherché à faire le moins de politique possible et le plus de besogne profitable et pratique. C'est le devoir d'un bon et sincère républicain d'affirmer ses croyances démocratiques autrement que par des déclarations vagues et banales. Si vos suffrages me renvoyaient de nouveau à la Chambre, j'y poursuivrais plus énergiquement encore la réalisation des lois de progrès et de réformes qui doivent faire de la République le véritable gouvernement du peuple.

En attendant, je livre sans crainte ma conduite et mes actes au libre examen de ceux qui m'ont nommé, certain qu'ils retrouveront en moi ce qu'ils y avaient cherché : un vrai républicain, un travailleur et un honnête homme.

Vive la République!

Julien GOUJON, député sortant.

Profession de foi de la 1re élection de M. Julien Goujon (22 février 1891), rappelée dans la pièce qui précède.

Mes chers concitoyens,

J'ai l'honneur de poser ma candidature au siège laissé vacant par la démission de M. Lucien Dautresme, votre représentant à la Chambre des députés.

En le faisant, je n'ai pas, vous le savez, pour préoccupation de trouver dans le mandat de député une position que je me suis, dès à présent, acquise au milieu de vous par mon travail personnel.

Serviteur dévoué de la démocratie, à laquelle j'appartiens et à laquelle j'ai toujours donné mon concours le plus absolu, je lui offre aujourd'hui encore mes services et mon dévouement.

Par ma pratique journalière des affaires, par mes relations suivies avec un grand nombre d'entre vous et particulièrement avec les associations ouvrières et agricoles, je connais les intérêts généraux et particuliers de la circonscription : je saurai les défendre.

A l'heure actuelle, et après la solennelle manifestation électorale de 1889, le pays ne veut plus des discussions confuses et stériles des politiciens de métier. Elles doivent céder le pas à l'étude et à la réalisation des réformes économiques et sociales réclamées par les classes laborieuses, par les commerçants, par les cultivateurs.

C'est en pratiquant cette politique féconde, en même temps qu'une poli-

tique d'apaisement, et en laissant de côté les questions irritantes, que l'on assurera le repos de ce pays et qu'on lui évitera le retour de ces manifestations populaires de mécontentement qui sont capables, on l'a vu, de déconcerter pour un instant les meilleures volontés et les plus sincères opinions.

La République est aujourd'hui le gouvernement accepté de tous. Elle doit aller de l'avant: mais elle est assez forte pour accueillir largement et sans suspicion tous ceux qui sont prêts à travailler sans arrière-pensée à la prospérité de la patrie.

Tels ont été et tels sont encore les vœux de l'immense majorité du pays; ce sont aussi les vôtres.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer à la Chambre pour vous représenter, vous pourrez être assurés que je ne prendrai aucune décision importante sans vous avoir consulté.

De votre côté, vous me trouverez toujours prêt à répondre à votre appel, lorsqu'il s'agira de défendre vos intérêts ou quelqu'une de vos libertés compromises.

Vive la République!

Julien GOUJON, avocat à la cour d'appel de Rouen.

4e circonscription de ROUEN.

M. Maurice LEBON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, avec le concours et l'appui des sincères républicains sous le patronage desquels ma candidature était placée, il y a deux ans, vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez confié le 22 février 1891.

La législature qui vient de finir a, au point de vue économique, donné en partie satisfaction aux légitimes revendications de l'industrie et de l'agriculture : l'année 1892 a vu la fin de ce régime des traités de commerce qu'avait inauguré l'Empire, et la France a repris la pleine et entière liberté de ses tarifs douaniers; l'expérience de ce nouveau régime a donné des résultats qui sont venus contredire toutes les affirmations téméraires des doctrinaires du libre-échange. Nul doute que la prochaine Assemblée ne reste fidèlement attachée à toutes les mesures de défense et de protection du travail national.

Au point de vue politique, la Chambre dont les pouvoirs vont bientôt expi-

rer a trop souvent donné le spectacle d'agitations vaines et stériles, faute de renfermer dans son sein une majorité homogène et compacte; mais il serait injuste de ne pas rappeler quelques-unes des bonnes lois qu'elle a néanmoins fait aboutir.

Finances publiques. — Le principal de la propriété foncière des propriétés non bâties a été dégrevé d'une somme de plus de quinze millions.

Les tarifs de grande vitesse des chemins de fer ont été diminués dans une proportion qui va jusqu'à 33 0/0 pour la catégorie des voyageurs les plus intéressants.

Les frais de justice ont été diminués dans un sens démocratique; cette réforme était le préliminaire nécessaire de la refonte de notre Code de procédure, absolument suranné.

Questions sociales. — La loi sur l'arbitrage, qui, sans être une panacée universelle, peut rendre plus rare le fléau des grèves, est devenue définitive.

De même la loi sur le travail des femmes et des enfants mineurs dans l'industrie, qui a prouvé, en même temps que la bonne volonté du Parlement, la difficulté de tenir compte de tous les intérêts en présence; l'expérience indiquera les modifications dont elle devra être l'objet, et le gouvernement a déjà pris l'engagement d'en saisir la prochaine Chambre.

Questions coloniales. — L'armée coloniale a été organisée par une loi récemment promulguée. Désormais, le service aux colonies sera fait exclusivement par des engagés volontaires, qui recevront des avantages spéciaux.

Assistance. — La loi sur l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, qui sera un véritable bienfait pour notre démocratie rurale, va être bientôt appliquée.

Et maintenant, passons à l'avenir.

La République, désormais indiscutée et incontestée, non seulement comme forme de gouvernement, mais dans les lois fondamentales qui ont été l'œuvre des quinze dernières années, ne peut rester stationnaire : elle doit aborder avec prudence, mais résolument, les améliorations fiscales et sociales.

Il serait imprudent et malhonnête de laisser croire à ceux qui souffrent qu'il est au pouvoir d'aucun parti de transformer du jour au lendemain notre état social, mais il est de notre devoir de mettre dans nos lois plus de justice, plus d'égalité, plus de véritable fraternité.

Il faudra seulement se souvenir, et l'exemple de la dernière Chambre est là pour le prouver, que ce n'est pas en touchant à toutes les questions qu'on obtient le plus de solutions; il faudra reprendre la méthode de travail indiquée par Gambetta et, suivant son expression, sérier les questions.

L'œuvre de la prochaine Chambre n'aurait pas été vaine, au point de vue de la paix sociale, si elle menait à bonne fin :

Une loi sur les caisses de retraites des travailleurs;

Une loi sur les accidents dans l'industrie;

Une loi sur les sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

En plus de cette œuvre, former une majorité républicaine de gouvernement;

Maintenir intacte la solidité de nos finances, qui est la garantie indispensable de la prospérité individuelle;

Ne rien refuser aux besoins justifiés de la défense nationale; car ce sont les admirables efforts supportés avec tant de courage par le pays qui ont le plus contribué, depuis vingt ans, au maintien de la paix en Europe, ainsi qu'au rôle honorable toujours, quelquefois même brillant, que la France a su jouer dans les diverses parties du globe;

Voilà, à mon avis, la tâche principale de la prochaine Chambre.

Si, comme je l'espère, nous sommes d'accord sur le but à atteindre, dans l'intérêt de la grandeur et de la prospérité de notre cher pays, je recevrai avec reconnaissance les suffrages que vous voudrez bien m'accorder.

Vive la France! vive la République!

Maurice LEBON, député sortant.

1re circonscription d'YVETOT.

M. LECHEVALLIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Désigné par l'unanimité des délégués des comités républicains de notre circonscription, je viens solliciter le renouvellement de mon mandat.

Élu en 1881, réélu en 1885 et en 1889, vous me connaissez. Vous savez qu'en toutes circonstances, j'ai défendu les intérêts de notre région.

Pas une seule question concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie ne m'a laissé indifférent.

C'est ainsi que, maintes fois, je suis intervenu dans les discussions, à la tribune de la Chambre, pour réclamer en faveur de la production du sol un régime plus favorable.

Le tarif des douanes, élaboré et voté dans le cours de cette législature, a été un commencement de satisfaction donné à nos travailleurs.

Il appartiendra à la future Chambre de compléter cette œuvre en maintenant haut et ferme le drapeau de la protection, à l'abri duquel nous verrons se développer l'activité nationale.

J'ai apporté mon concours le plus dévoué à la discussion de certaines lois réclamées par le pays et voté la loi soumettant à l'arbitrage les différends survenus entre les ouvriers et les patrons, pour éviter les lenteurs, les frais de

procès, ruineux pour tout le monde — la loi sur les règlements d'atelier — la loi sur les habitations ouvrières — la loi sur l'assistance médicale gratuite en faveur des malheureux.

Les sociétés de secours mutuels, dont j'ai pu apprécier les avantages pour l'ouvrier laborieux et prévoyant, par vingt années de présidence, me trouveront toujours prêt à les aider, à les encourager.

Nos jeunes conscrits verront leur situation améliorée et n'auront plus à subir cette dure loi qui les envoyait d'office aux colonies, lorsque le tirage au sort ne les avait point favorisés.

En matière financière, j'ai repoussé toutes les dépenses qui ne m'ont point paru absolument justifiées, préoccupé avant tout de ménager les deniers des contribuables.

Ai-je besoin, chers concitoyens, de vous faire connaître mes opinions politiques ? Elles n'ont jamais varié ! Vous savez que ma candidature signifie :

« Désintéressement. — Union républicaine. — Maintien du concordat. — Défense énergique des lois fondamentales de la République. »

La République, depuis vingt-trois ans, nous a assuré la tranquillité au dedans, la dignité au dehors. Les satisfactions obtenues ces derniers jours, à propos des affaires de Siam, prouvent une fois de plus que notre honneur national est en bonnes mains.

Il faut à notre démocratie laborieuse un gouvernement fort et stable, qui assure l'ordre, dont le progrès n'est que le développement, et la République, que nous défendons ensemble, verra bientôt réunis sous son égide tous les enfants de la patrie. C'est mon vœu le plus cher.

Vive la République !

Votre dévoué,

LECHEVALLIER, maire d'Yvetot,
député sortant.

2e circonscription d'YVETOT.

M. le vicomte de MONTFORT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier, il y a quatre ans, la haute mission de vous représenter à la Chambre des députés.

Aujourd'hui, vous me connaissez mieux encore, et je crois pouvoir vous demander, la tête haute, le renouvellement de ce mandat.

Je vous avais dit solennellement, en 1889, que je voulais améliorer la République et non la combattre.

J'ai tenu cette promesse avec loyauté, et mes votes le prouvent : mon opposition ne s'est jamais adressée à la forme du Gouvernement, mais à la manière dont nous étions gouvernés.

La patrie ne peut indéfiniment s'amoindrir dans les luttes des partis, et tous les bons Français doivent oublier les anciennes discordes.

Électeurs,

Je veux la République honnête, ouverte et tolérante.

Je l'affirme loyalement, sans arrière pensée, et nul n'a le droit de suspecter ma parole.

Et quand je dis honnête, ouverte et tolérante, c'est que la République est la maison de tous et que je n'entends exclure du gouvernement que les malhonnêtes gens qui ont déshonoré la France en la ruinant, les radicaux et les sectaires dont l'intolérance l'opprime et la divise.

Je ne suis pas, vous le savez bien, un homme de parti, mais un soldat marchant toujours droit son chemin, aujourd'hui comme hier.

Ce que je veux, c'est la paix extérieure et intérieure, l'ordre dans nos finances, et des économies sérieuses, du travail pour tous, le respect de tous les intérêts et de toutes les libertés.

Je hais l'oppression d'où qu'elle vienne, d'une faction ou d'un homme, et je veux la fin de la guerre religieuse qui a trop longtemps divisé la patrie.

On vous présente les lois militaires et scolaires comme intangibles et ne pouvant se prêter à aucune modification.

Je crois fermement qu'une semblable prétention n'est pas conforme à l'essence même d'un régime de liberté, et je tiens à m'expliquer sur ces points importants.

Pour la loi militaire :

J'accepte l'égalité de tous devant le service dû par tous à la patrie, mais je ne saurais admettre qu'une loi de défense nationale devienne une arme d'injustice et d'oppression.

Or, il est contraire à la logique autant qu'à l'intérêt public que les séminaristes soient exercés en temps de paix à un service armé, alors que, de par la loi, ils doivent être employés, en temps de guerre, dans les hôpitaux et les ambulances.

Pour la loi scolaire :

Je veux l'instruction à la portée de tous, obligatoire et gratuite, mais, comme conséquence, je veux que tous les pères de famille, riches ou pauvres, puissent faire donner à leurs enfants, sur les bancs de l'école, l'enseignement religieux qui leur convient.

C'est au nom des principes supérieurs et immuables de la liberté, consacrés par la déclaration des droits de l'homme, que je réclame, dans l'enseignement primaire, aussi bien que dans l'enseignement secondaire, la faculté d'appeler aux fonctions de l'enseignement tous les citoyens munis de diplômes, quel que

soit l'habit qu'ils portent, et aussi, dans chaque commune, le droit pour les pères de famille de choisir les maîtres de leurs enfants.

Au point de vue de la politique générale, je veux, avant tout, l'honnêteté gouvernementale et l'indépendance de vos élus.

Pour cela, il faut, encore une fois, non pas attaquer la République, mais l'améliorer, et, comme l'a dit M. Cavaignac, un républicain dont le nom illustre est synonyme de droiture et d'honneur, il faut proscrire absolument et sans retour les pratiques gouvernementales d'oppreisson et de corruption que vous avez vues récemment s'étaler avec cynisme dans les hautes régions du pouvoir, et qui sont une honte pour un peuple libre.

Électeurs,

A vous de choisir des hommes qui, par leur passé, vous donnent des garanties de complète indépendance et qui, par conséquent, soient capables de défendre utilement vos intérêts.

A vous, mes chers concitoyens, de dire, le 20 août prochain, si, pour vous, je suis cet homme et si je suis digne encore de la confiance que vous m'avez témoignée.

Vicomte de MONTFORT, député sortant.

SEINE-ET-MARNE

Circonscription de COULOMMIERS.

M. E. DELBET,

Elu au 2e tour de scrutin.

Concitoyens électeurs,

Désigné comme candidat à l'élection législative du 20 août par le Comité républicain de l'arrondissement de Coulommiers, je viens, avec confiance, vous soumettre mon programme, qui est celui de la démocratie progressive.

Avant tout, la République ! Tout par elle, tout pour elle ! Elle ne fait qu'un, désormais, avec l'idée même de France et de Patrie.

Fille de la Révolution, elle est son héritière légitime, seule capable d'achever son œuvre, de guider la nation dans l'incessante recherche du mieux matériel et moral, dans la complète rénovation des opinions et des mœurs : c'est sa mission noble et grande ; elle n'y faillira pas.

Déjà nous lui devons des biens inestimables :

La France refaite après d'affreuses épreuves et calme dans sa force ; la paix, avec la dignité nationale sauvegardée ; l'ordre garanti et concilié avec le progrès.

La suprématie de l'État laïque proclamée et bientôt assurée par de nouvelles lois.

L'école neutre et libre devenue une institution sociale, en face de l'Église, centre des idées religieuses laissées à la liberté de chacun.

Le service militaire imposé à tous comme la plus haute et la plus impérieuse des obligations sociales.

Nous lui devons plus encore : l'espoir légitime, la certitude même de réaliser le programme de justice sociale qui habite tous les cœurs généreux ; espérance féconde, qui fait supporter l'inévitable mal présent et redouble l'ardeur de ceux qui travaillent pour l'éteindre progressivement.

Vive la République !

Honni soit qui mal lui veut !

Les ralliés sont-ils des ennemis de la République ? Oui, pour la plupart, car

ils sont suspects de vouloir s'en emparer et la diriger en arrière. Les preuves abondent et nous serions les derniers des dupes si nous les laissions pénétrer dans nos rangs et se mettre à notre tête. Qu'ils prennent place derrière nous : on les surveillera et on les jugera à leurs œuvres.

Le programme que j'ai présenté en 1885 est resté le mien : je n'aurais pas un mot à y changer, et je le dis avec fierté, car rien ne prouve mieux ma fidélité aux principes démocratiques et la sûreté de mes vues en politique :

1° *Mesures générales de réformes sociales et politiques.* — Elles doivent être inspirées par le plus large esprit de sympathie envers les humbles, envers ceux devant qui se pose chaque jour le problème de l'existence. Il faut aborder ces réformes directement et avec une énergique confiance dans le succès, avec la ferme résolution d'aboutir malgré les imperfections du régime parlementaire, dont les rouages tendent toujours à s'arrêter.

La misère est la pire des servitudes, il faut la combattre par toutes les institutions propres à améliorer le sort des travailleurs sérieux, de ceux qui comprennent que la République ne peut aider que ceux qui s'en montrent dignes, que ceux qui s'aident eux-mêmes. Ce sera l'œuvre des lois d'assistance, des lois d'assurances de toute nature, des lois de protection pour les enfants et les vieillards, des caisses de retraites assurant le minimum nécessaire aux derniers jours de la vie.

2° *Réformes financières.* — Elles ont pour base l'économie, dans la mesure du possible et du raisonnable. Plus de cumuls ; plus de trop gros traitements ! Mais n'oublions pas que les trop faibles doivent être augmentés.

Dans son ensemble, l'impôt est mal établi et inique ; il faut le rendre juste. Les prestations doivent disparaître.— La revision du cadastre permettra de ne demander à chaque propriétaire que ce qu'il doit. — La suppression ou la diminution des taxes indirectes, des octrois surtout, rendront la vie moins chère et la vente des denrées plus facile.— Il y a de mauvais monopoles à supprimer ; il faut en créer un, devenu indispensable au nom de l'hygiène et de la santé publique : l'État doit se charger, non de la fabrication, mais de la rectification de l'alcool, seul moyen pour qu'il cesse d'être un poison.

Les bénéfices ainsi réalisés fourniront au budget les ressources nécessaires pour les grandes transformations.

Enfin, une tentative modérée et prudente devra être faite pour introduire chez nous l'impôt sur le revenu qui, en Angleterre et ailleurs, est déjà accepté.

3° *Questions religieuses.*— L'État doit à tout citoyen l'instruction primaire, ce premier degré de science qui n'est qu'un prolongement du bon sens. Il le donne sous la forme laïque, gratuite et obligatoire. C'est un grand progrès.

En matière religieuse, il ne doit à chacun que la liberté de choisir et de pratiquer son culte en le payant directement. Là, sont la vérité et la justice, qu'il faut réaliser en votant la séparation des Églises et de l'État, après l'avoir préparée par des lois sur les associations, pour prévenir, entre autres, les abus de la mainmorte.

4° *Loi sur les associations.* — Il n'en est pas de plus nécessaire, ni de plus urgente. Elle assurerait aux citoyens l'usage d'un puissant levier social, indispensable moyen de défense et de progrès.

Sagement conçue, dans un esprit de complète liberté, elle devra fournir aux associations le moyen d'aider l'État dans la partie la plus délicate de sa tâche sociale.

5° *L'Armée.*— Par la création de troupes coloniales, il n'y a plus de mauvais numéros. Tous les Français sont égaux dans le devoir et devant le danger. Mais une dernière transformation reste à accomplir : celle qui réduira le service à deux ans et permettra de supprimer les quelques privilèges admis encore par la loi actuelle. L'Allemagne nous donne, sous ce rapport, un exemple que nos députés doivent étudier pour l'appliquer chez nous si les hommes compétents le jugent bon.

6° *Agriculture, Régime douanier.* — Entre l'agriculture et l'industrie, il n'y a pas antagonisme : elles sont solidaires au double point de vue de la production et de la consommation. Elles se doivent mutuellement appui et confiance.

Sous peine de compromettre la notion même de Patrie, qui repose sur le sol, il faut que ceux qui exploitent ce sol puissent vivre en travaillant. Il faut que l'agriculture soit protégée sans exagération, dans les conditions définies par notre nouveau régime douanier, en maintenant ce régime, sans parti pris, et en renonçant aux traités de commerce qui enchaînent la liberté commerciale, contre toute raison, dans un temps d'incessantes transformations économiques. — Il faut enfin organiser le crédit agricole.

7° *Réforme de notre système judiciaire*, dans le sens de la diminution des frais de justice et de la durée des procès. — Réforme du personnel qui, souvent trop jeune et insuffisamment préparé, manque d'autorité, de science et d'expérience.

8° *Réformes constitutionnelles.*— Elles ont leur importance, mais ne présentent pas un caractère d'urgence absolue. Toutes, d'ailleurs, et en particulier celles qui sont réclamées pour le Sénat, sont possibles par le jeu seul de la Constitution. A mon avis, elles ne sont pas une condition préalable du progrès social et politique.

Tels sont, concitoyens, les points principaux du programme que je développe plus complètement dans les réunions publiques.

J'ai la notion bien nette du but à atteindre ; j'ai la conviction profonde que sa réalisation est la condition même de la paix sociale, le premier de tous les biens. Avec tout ce que j'ai d'aptitude et d'énergie, je travaillerai à l'obtenir.

Mon passé est garant de mon avenir. Ce que j'ai fait en trente-cinq ans de vie publique ; ce que j'ai fait pendant vingt ans à la Mairie de La Ferté ; depuis quinze ans au Conseil général, je le ferais comme député.

Au point de vue des intérêts du département et de l'arrondissement, je n'aurai qu'à poursuivre ce que j'ai déjà commencé : l'achèvement de notre réseau de chemins de fer départementaux, auquel personne n'a travaillé plus que moi ; l'organisation de l'assistance sous toutes ses formes ; la meilleure répartition de l'impôt et des charges accessoires, celle, par exemple, qui résulte de l'abus des plantations sur routes, etc.

Je ne promets rien à chacun en particulier ; à tous je promets de faire mon devoir de député, tout mon devoir envers et contre tous, amis ou ennemis, dans l'intérêt supérieur de la République et de la Patrie.

Chaque année, j'essaierai de prouver que je ne me suis pas écarté de cette voie, en rendant publiquement compte de mon mandat.

En avant ! au nom de la raison et de la science, pour la République et la justice sociale.

E. DELBET, conseiller général, maire de La Ferté-Gaucher, Fondateur et président du syndicat agricole de ce canton.

Concitoyens électeurs,

Vous m'avez honoré, au premier tour de scrutin, de 4.957 suffrages, éclatante majorité, qui a été complète dans les trois cantons de La Ferté-Gaucher, de Rebais et de Rozoy.

. . . .

Une telle unanimité dans les suffrages n'est pas seulement une preuve de confiance et de sympathie, dont je suis fier. C'est un gage de victoire certaine pour le jour du ballottage.

Restons unis, et, avec l'aide de ceux qui ont eu le malheur de croire aux stupides attaques dirigées contre moi par des adversaires sans scrupules, nous triompherons dimanche, sous le drapeau de la République anticléricale.

. . . .

Mes chers concitoyens,

Vous connaissez mon programme. Qu'il me suffise de vous en rappeler les points essentiels.

Avant tout, la République ! Tout pour elle ! Tout par elle !

Suprématie de l'État laïque, s'appuyant sur l'école, maître et libre, en face de la religion laissée à la liberté de chacun.

La République ferme et inflexible devant ses adversaires, bienveillante et ouverte pour ceux qui prouveront leur sincérité par leurs actes !

Maintien absolu de toutes les lois républicaines ; énergique et constant effort pour avancer dans la voie du progrès politique, surtout dans celle de la justice sociale.

Réforme de notre système d'impôts vieilli et injuste !

Toujours et partout je soutiendrai la vérité envers et contre tous. Je ne promets rien à chacun en particulier ; à tous je promets de faire mon devoir.

En avant ! au nom de la raison et de la science, pour la République et la justice sociale !

Sachons oser ! Sachons vouloir !

Vive la République !

Honni soit qui mal lui veut et qui mal la sert !

E. DELBET, conseiller général, maire de La Ferté-Gaucher, fondateur et président du syndicat agricole de ce canton.

Circonscription de FONTAINEBLEAU.

M. André OUVRÉ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pour la seconde fois, je viens solliciter vos suffrages.

J'ai la conscience d'avoir fidèlement rempli mon mandat.

En toutes circonstances je me suis prononcé nettement, aussi bien dans les questions politiques que dans les questions agricoles, commerciales ou industrielles.

Je me suis toujours refusé à suivre une politique de coterie ou de coalition.

Autant que personne, je suis partisan des réformes qui doivent améliorer le sort des travailleurs; les humbles sont, à mon avis, les plus dignes de toutes les sollicitudes, je serai avec eux et pour eux, dans l'avenir, ce que j'ai été dans le passé.

Sincèrement républicain, j'estime que la République est assez forte pour être libérale, et je veux, pour tous les citoyens, la liberté de conscience.

Vous me connaissez, je ne suis pas l'homme des programmes et des promesses irréalisables.

Je veux le bien général et l'honnêteté; nous savons trop ce que le pays a souffert dans ses intérêts et dans son honneur du fait de ceux qui pensaient autrement.

J'attends votre verdict.

Si, le 20 août, vous décidez de me confier encore le suprême honneur de vous représenter au Parlement, vous pouvez être assurés que je saurai mettre à profit l'expérience acquise par quatre années de législature et défendre vos intérêts et vos droits avec énergie.

Votre très sincèrement dévoué,

André OUVRÉ,

Conseiller général, député sortant, candidat républicain.

Circonscription de MEAUX.

M. DERVELOY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous n'avez pas oublié la lutte ardente dirigée contre moi par certaines personnalités politiques de notre arrondissement, lorsque je sollicitais, il y a un an, le renouvellement de mon mandat de conseiller général : il s'agissait alors, pour ces intéressés, d'assurer leur combinaison électorale en barrant le passage au candidat probable des élections législatives de 1893.

L'immense majorité qui m'a acclamé, les félicitations et encouragements qui me sont parvenus de tous les cantons de l'arrondissement me font aujourd'hui un devoir de répondre aux instances de mes nombreux amis, en posant ma candidature au scrutin du 20 août.

Si la République est aujourd'hui victorieuse, si ses adversaires paraissent avoir désarmé, nous pouvons nous demander avec anxiété quel avenir lui sera réservé. C'est à vous de déclarer si vous approuvez la politique d'intérêts et d'intrigues dont vous avez pu constater les déplorables effets, ou si, au contraire, vous croyez devoir lui opposer la vieille et honnête politique républicaine, celle des idées, des convictions et des réformes.

Le gouvernement de la France est la République, mais sa constitution n'est-elle pas restée celle d'une monarchie? Nos lois ne sont-elles pas, pour la plupart, des lois impériales, et les impôts ne sont-ils pas des impôts d'avant 1789 rétablis sous d'autres noms?

Une pareille situation ne peut se prolonger. Les masses laborieuses, en acclamant le gouvernement républicain, n'ont pas eu pour but de remplacer les anciens dépositaires du pouvoir par de nouveaux titulaires. Elles ont voulu plus de justice et d'égalité. Il faut les leur donner. Il faut tenir les promesses de la République.

Mon programme n'a rien de nouveau ni de subversif. Il n'est autre que celui que vous n'avez cessé d'approuver depuis vingt années, celui que vous avez recommandé à vos mandataires qui, trop souvent, hélas ! ont abandonné le drapeau que vous leur aviez confié.

Je suis, comme vous, partisan de la réforme générale de l'impôt dans le sens démocratique, par la suppression des octrois et des impôts intérieurs de consommation, qui s'opposent à la vie à bon marché, la suppression de l'impôt foncier et des prestations, qui pèsent d'un si grand poids sur l'agriculture, la suppression des patentes et droits de circulation, qui gênent le commerce, l'empêchent de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère, et le rem-

placement de toutes ces taxes par un impôt gradué sur le capital ou le revenu.

Comme vous, je suis partisan d'une politique financière d'économie, de la diminution des gros traitements et de l'amélioration du sort des petits fonctionnaires. Comme vous, je suis partisan des lois sociales tendant à assurer le salaire, le crédit et la retraite aux travailleurs. Comme vous, je crois que, dans l'intérêt de la pacification religieuse basée sur la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État s'impose.

Et enfin, comme vous, je prétends que la condition essentielle de toutes ces réformes, c'est la revision constitutionnelle, c'est l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Si ces opinions sont restées les vôtres, si vous croyez que ce programme sérieusement appliqué suffirait largement à alimenter la législature qui va s'ouvrir, je mets à votre disposition, pour l'exécuter, tout mon zèle et tout mon dévouement.

Si vous me faites l'honneur de me choisir, je serai un député loyal, indépendant, sagement mais résolument progressiste, et tout particulièrement dévoué, comme je l'ai toujours été, aux intérêts agricoles de notre arrondissement.

Je prends l'engagement formel de me préoccuper exclusivement de mon mandat, d'assister régulièrement à toutes les séances de la Chambre et de me tenir d'une façon permanente en rapport avec vous pour m'enquérir de vos besoins.

Vous pouvez également être assurés que jamais je ne me servirai de mon titre de député pour figurer dans aucun conseil d'administration de sociétés financières ou autres.

Je m'efforcerai, en un mot, de déployer, dans l'exercice de mon mandat, l'activité que je n'ai cessé d'apporter depuis sept années dans mes fonctions de conseiller général et qui m'a valu la grande marque d'estime et de sympathie que m'ont manifestée l'année dernière les électeurs du canton de Claye.

DERVELOY,

Conseiller général, candidat républicain.

Circonscription de MELUN.

M. BALANDREAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

PROGRAMME

Adopté par le Congrès républicain,
tenu à Melun, le 29 *juillet* 1893, *et accepté par M. Balandreau.*

Politique de paix générale tant que l'honneur national ne sera pas engagé.

Paix religieuse fondée sur la liberté de conscience et, comme moyen, la séparation de l'Église et de l'État.

Nomination du Sénat par le suffrage universel.

Economie dans les finances.

Réforme de l'impôt dans un sens démocratique.

Suppression de l'impôt des boissons.

Maintien du tarif minimum sur les produits agricoles ; protection de l'agriculture.

Réforme de la loi sur la chasse, qui devrait protéger l'agriculture et qui ne protège que le gibier.

Réorganisation de l'assistance.

Création de caisses et de maisons de retraites pour les invalides du travail. — Protection et encouragements aux sociétés de secours mutuels de prévoyance.

Le Président,

NIVET,

Conseiller général de Melun (Nord).

Mes chers concitoyens,

Désigné par le Congrès républicain de l'arrondissement de Melun pour porter les couleurs républicaines contre la coalition des réactionnaires et des ralliés, je ne me suis pas cru le droit de décliner cet honneur.

J'ai toujours appartenu à l'opinion républicaine ; j'ai mis, sans compter, à son service, au service des idées de progrès et de liberté, à la défense des intérêts publics, tout ce que je puis avoir d'intelligence, d'activité et de dévouement.

J'apporterai dans les nouvelles fonctions auxquelles on veut m'élever toute la bonne volonté, toute l'énergie dont je suis capable.

Et d'abord, je le déclare ici en toute franchise, je ne suis pas, je ne veux pas être le candidat d'une fraction de l'opinion républicaine.

Je ne connais qu'une seule façon d'être républicain, c'est d'être sincère.

C'est d'être un fils reconnaissant et dévoué de la Révolution ; c'est de travailler sans cesse au maintien et à l'accroissement des conquêtes que nous ont léguées nos pères.

Ces conquêtes, elles sont aujourd'hui menacées, non pas, comme autrefois, avec cette franchise et cette ardeur qui n'étaient pas exemptes de grandeur, mais sournoisement, par la ruse, par l'intrigue, par la duplicité.

Nos adversaires, autrefois, arboraient franchement leur drapeau; en dernier lieu, ils le mettaient dans leur poche; aujourd'hui, ils cherchent à confisquer le nôtre.

Et c'est sous l'étendard de la République que nous voyons aujourd'hui groupés les éternels ennemis du progrès et de l'affranchissement du peuple, pour combattre, en même temps que les conquêtes de la Révolution, cette loi d'égalité devant l'impôt du sang, qui s'appelle la loi militaire, cette loi de régénération intellectuelle et morale qui s'appelle la loi scolaire.

Électeurs,

Vous ne serez pas dupes de ce changement de tactique.

Avec ou sans masque, vous avez toujours devant vous les mêmes adversaires, les adversaires combattus par vos pères, ces adversaires, défenseurs des privilèges, des monopoles, des financiers, de tous les abus du passé et ennemis implacables de l'accession du peuple à une situation meilleure.

Ce qu'il faut à une démocratie en possession d'elle-même, c'est le règne de la justice, c'est l'égalité devant la loi, c'est la fraternité dans les cœurs.

C'est l'ordre dans la rue, la tranquillité dans les esprits, la stabilité dans le Gouvernement et l'impulsion féconde donnée au travail et aux affaires par une législation prévoyante s'inspirant des intérêts et des besoins de tous.

Cette législation, il faut savoir la préparer par l'étude approfondie des graves problèmes économiques et sociaux qui s'imposent, à l'heure actuelle, aux méditations du législateur.

Et qui donc a plus qualité pour résoudre ces graves questions que les hommes sortis des flancs mêmes de la démocratie, en contact permanent avec les populations, vivant de leur vie propre, connaissant leurs souffrances et leurs besoins.

Électeurs,

Si vous me faisiez l'honneur de m'appeler à vous représenter, mes préoccupations les plus vives se porteraient sur tout ce qui touche à vos intérêts les plus chers.

L'agriculture, qui constitue dans ce pays le principal élément de la fortune

publique, ne trouverait pas de défenseur plus énergique de ses revendications, de partisan plus résolu d'une législation qui la protège, d'une façon efficace, contre l'invasion des produits étrangers.

J'appuierais de tous mes efforts une répartition plus équitable et plus proportionnée aux forces de chacun des charges de l'impôt.

Je favoriserais, dans la mesure des ressources du budget, les grands travaux publics, la construction des chemins de fer, si profitables au monde du travail et au développement des affaires.

Je serais sans pitié pour ces grandes sociétés financières, pour ces agioteurs qui compromettent la fortune publique, et je les astreindrais à un contrôle sévère, afin d'éviter le retour de catastrophes semblables à celles qui ont amoncelé tant de ruines dans ce pays.

Enfin, je m'attacherais à cette grave et grosse question de l'assistance dans les campagnes et dans les villes, encore insuffisamment résolue, malgré les efforts du législateur.

Dans un grand pays comme la France, l'esprit de solidarité entre concitoyens ne saurait trop s'exercer. Une partie de la nation a encore à souffrir de la maladie, de la misère, de la vieillesse et du chômage; sans donner une prime à la paresse et à l'inconduite, je voudrais que l'infortune imméritée ne fût pas abandonnée et qu'elle trouvât dans les pouvoirs publics le concours qu'elle doit attendre sous un gouvernement qui a inscrit le premier dans sa devise ce mot sublime : Fraternité!

Tels sont, électeurs, les sentiments qui m'animent, les sentiments qui m'ont toujours dirigé depuis seize ans que j'appartiens à la municipalité de Melun.

A vous de dire s'ils correspondent aux vôtres.

A vous de juger si je suis digne de vous représenter.

Vive la République!

BALANDREAU, maire de Melun,
Candidat désigné par le congrès républicain de l'arrondissement de Melun.

Circonscription de PROVINS.

M. MONTAUT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Honoré de votre confiance aux élections législatives de 1885 et 1889, je crois n'avoir ni promesses à faire, ni engagements nouveaux à prendre en me présentant à vos suffrages!

Vous savez que, fidèle à mon mandat, j'ai toujours voté, dans toutes les questions politiques, conformément aux principes d'égalité sociale, de justice, d'humanité, dont vous m'aviez confié la défense, et que j'ai également servi résolûment les intérêts de l'agriculture, qui sont les intérêts vitaux de la Patrie française. L'approbation qu'à diverses reprises les agriculteurs de l'arrondissement de Provins ont donnée à mon attitude dans toutes les questions qui les concernent est la preuve certaine d'une communauté de sentiments entre nous, que je n'ai plus besoin d'affirmer.

Ce n'est pas seulement pendant la période électorale que je me suis fait un devoir de venir m'enquérir de vos vœux et de votre opinion sur la marche des affaires, mais, malgré mes constants rapports avec vous, je considère comme un acte de déférence envers le suffrage universel de tenir, d'ici au 20 août prochain, au moins dans les cinq cantons, une réunion publique. Je vous demande, chaque fois, d'y déléguer, par communes, quelques citoyens qui puissent vous transmettre exactement l'exposé que je vous présenterai de la situation politique actuelle et des réformes urgentes qu'elle nécessite encore, en tête desquelles il faut placer les suivantes :

Réforme de l'impôt foncier et des prestations, pour l'agriculteur ;

Réforme des octrois et des impôts de consommation, pour le travailleur ;

Réforme des patentes et des taxes sur la circulation, pour le commerçant;

Réforme des droits de justice, de vente et de succession, pour tout le monde.

Je sais être également l'interprète du sentiment général en continuant de réclamer la liberté absolue de conscience et, par conséquent, l'apaisement religieux, qui ne peuvent s'obtenir que par la séparation des Églises et de l'État !

Enfin, je considère comme indispensable au fonctionnement d'un gouvernement véritablement républicain, une modification des attributions du Sénat sur le point spécial de « ce veto » absolu dont il s'est arrogé le droit, et qui supprime pour vos élus directs toute possibilité de satisfaire promptement et complètement aux vœux du suffrage universel.

Il n'a pas dépendu de moi que cette législature, qui n'a pas été complètement perdue pour la cause démocratique, nous devons le reconnaître loyalement, n'apportât de plus décisives améliorations dans notre état social, sur lequel pèsent encore si lourdement les abus et les néfastes traditions du gouvernement monarchique. Ne pouvant empêcher les trafics honteux et la scandaleuse impunité dont nous avons été, ces derniers temps, les témoins attristés, et qui ont soulevé l'unanime réprobation du pays, j'ai, du moins, en toute occasion, repoussé énergiquement les propositions et les mesures tendant à atténuer de hautes responsabilités, que je voulais, et continue à vouloir entières, complètes et mises au grand jour. On ne peut admettre que l'indignité des uns rejaillisse sur l'honneur des autres! des honnêtes, des loyaux serviteurs de la démocratie !

Uniquement consacré à la mission que vous m'aviez confiée, sans aucune affaire ni préoccupation personnelles qui m'en détournassent, je me suis efforcé de faire prévaloir l'intérêt public, et, si tous les députés avaient voté comme votre mandataire, vos légitimes revendications auraient été entendues, et la plu-

part des réformes seraient aujourd'hui réalisées. On peut croire qu'alors les populations, encore réfractaires aux idées d'émancipation et de progrès, seraient venues grossir nos rangs en donnant une éclatante adhésion à la République !

C'est, en effet, le seul gouvernement qui, basé sur la justice et l'égalité, puisse assurer cette paix intérieure et extérieure que nous appelons de tous nos vœux !

Défendre partout et toujours les intérêts des petits et des humbles, respecter le droit de tous, travailler à la prospérité nationale, tel est le devoir que la continuation de votre confiance me permettra de remplir avec l'inébranlable fermeté dont je ne me suis jamais départi.

Vive la République !

MONTAUT,
Ancien ingénieur en chef de Seine-et-Marne, député sortant.

SEINE-ET-OISE

Circonscription de CORBEIL.

M. Jean ARGELIÈS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Électeurs,

Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Vous me connaissez. Vous savez quels ont été mes votes à la Chambre; quelle a été ma conduite au milieu de vous.

Je n'ai donc que de courtes déclarations à faire.

Vous m'avez élu, en 1889, dans un mouvement de protestations contre la corruption parlementaire, contre les hommes et le parti qui compromettaient, avec les ressources, le bonheur de notre pays : contre l'opportunisme.

Vous protestiez, alors, contre le gaspillage de la fortune nationale ;

Contre l'indifférence, l'égoïsme ou la mauvaise volonté des pouvoirs publics;

Contre l'intrusion dans nos affaires nationales d'une bande d'étrangers, à peine naturalisés, dont la scandaleuse élévation décourageait le bon sens public.

La situation s'est-elle améliorée depuis cette époque ?

Elle est devenue plus grave, plus triste encore au point de vue politique.

Je n'ai pas à vous rappeler les événements lamentables qui se sont succédé depuis quatre ans et qui ont révolté la conscience publique, sans distinction de partis, comme le scandale de Panama, avec la suite de ministres, d'hommes politiques concussionnaires et condamnés.

Il faut que l'année 1893 marque un nouvel éveil de l'esprit national, si indépendant et si honnête; qu'elle marque la fin de ce régime honteux, l'opportunisme.

C'est à cette œuvre que je vous convie.

Électeurs,

Je suis républicain.

Je veux rester indépendant de toute coterie.

Grâce au témoignage de confiance que vous m'avez donné en 1889, j'ai pu acquérir, de bonne heure, l'expérience des affaires publiques.

J'ai consacré tous mes efforts à représenter dignement l'arrondissement de Corbeil, à remplir loyalement mon mandat, sans m'en laisser détourner ni par les injures, ni par les promesses.

J'ai voté constamment toutes les mesures, toutes les réformes politiques, économiques, sociales, qui m'ont semblé de nature à servir la France, le peuple, et la République.

En politique, ce que nous voulons, c'est :

En finir avec les lenteurs irritantes du parlementarisme ;

Réduire le nombre des rouages employés à l'élaboration des lois ;

Permettre au suffrage universel d'exprimer directement sa volonté, et d'accélérer ainsi la réalisation des réformes attendues depuis si longtemps ;

Contraindre les mandataires de la démocratie à l'exécution de leurs engagements électoraux ;

Rendre responsables ceux qui ont la gestion des intérêts publics.

Nous voulons la suppression du Sénat, la responsabilité ministérielle et, pour y parvenir rapidement, nous demandons la revision.

En matière économique :

Je renouvelle l'engagement que j'ai pris en 1889 et tenu pendant la législature.

Ni emprunts, ni impôts nouveaux.

Nous devons poursuivre également :

Une meilleure assiette de l'impôt, sa proportionnalité avec les ressources des contribuables, suivant les bases posées dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

La réduction des dépenses ;

La suppression des sinécures ;

L'élévation des petits traitements ;

L'établissement, en un mot, d'un régime financier qui, par les sacrifices demandés, même, assure la prospérité de la nation, au lieu de l'arrêter dans son essor.

De même, je continuerai à défendre l'agriculture, l'industrie et le travail de notre pays contre l'invasion étrangère :

L'agriculture et l'industrie, avec les lois douanières, sagement revisées, s'il est besoin.

Le travail, avec l'ensemble des mesures nécessaires pour protéger l'ouvrier français, accablé de charges, contre la concurrence des ouvriers étrangers.

Mais ce sont :

Les réformes sociales qui, dans la Chambre nouvelle, devront attirer, surtout, notre initiative, nos études, nos délibérations.

Il est de toute justice que ces réformes soient profondes.

Il faut qu'elles correspondent aux complètes transformations qu'ont subies, depuis un demi siècle, les conditions de la vie des travailleurs dans notre pays, avec les chemins de fer, le télégraphe, la presse, la chute des petites usines écartant l'ouvrier et sa famille de son pays d'origine et le ramenant dans les

grands centres ; l'établissement de grandes exploitations industrielles ; le machinisme et la division du travail.

Les réformes les plus immédiates doivent avoir pour but :

L'établissement d'une caisse générale de retraites ;

Le développement de l'Assistance publique dans les campagnes et dans les villes ;

Une judicieuse réglementation du travail ;

Les facilités de constitution de toutes les associations, syndicats, sociétés d'entreprise, de mutualités, d'épargne ;

Enfin, dès qu'il sera possible : le Crédit public à la disposition du cultivateur et de l'ouvrier.

Électeurs,

Mes votes ont été constamment fidèles, pendant les quatre années de mon mandat, au programme dont je viens de tracer devant vous les grandes lignes.

Si vous me faites l'honneur de me réélire :

Fort de ce nouveau témoignage de confiance, élu sur un programme vraiment indépendant, usant de l'expérience que j'ai pu acquérir, grâce à vous, pendant la législature qui se termine :

J'emploierai tous mes efforts à assurer, dans la République, le triomphe d'un régime de justice, de liberté, d'honnêteté, de paix et de travail.

Vive la France ! Vive la République !

Jean ARGELIÈS.

Circonscription d'ÉTAMPES.

M. AMODRU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août prochain, à élire votre député. Répondant à l'appel d'un grand nombre d'entre vous, je me présente à vos suffrages et je viens vous exposer, en toute sincérité, mes idées et mes sentiments politiques.

Je déclare d'abord que je suis républicain et que je n'ai jamais été autre chose.

J'ai toujours pensé que la République, patrimoine commun de tous les Français, est la seule forme de gouvernement qui garantisse pleinement l'éga-

lité et l'indépendance de tous les citoyens. C'est le seul régime qui, à cause de sa forme impersonnelle, puisse nous mettre à l'abri des révolutions ; c'est le seul aussi que doive accepter un grand peuple qui ne veut pas que la guerre puisse dépendre, à l'avenir, du caprice d'un souverain.

Je n'aime pas les équivoques ; aussi, je tiens à dire que la République que je veux doit être, avant tout, une République honnête. Il ne faut pas de mandataires qui fassent leurs affaires au lieu de faire celles du pays.

La République doit être à la fois ferme, libérale, juste et tolérante envers tous ; c'est le meilleur moyen de la rendre indestructible.

Depuis dix-huit ans, en effet, chaque consultation du suffrage universel a été une nouvelle manifestation de la volonté du pays de maintenir et de raffermir le régime actuel, qui n'a ainsi nul besoin d'être plébiscité.

La Constitution de 1875 n'est certainement pas parfaite. Mais elle assure le fonctionnement régulier et permanent des institutions républicaines ; elle garantit l'ordre public et la sécurité extérieure de la France ; elle nous donne la jouissance de tous nos droits et de toutes nos libertés. Les adversaires de la République réclament néanmoins la revision de la Constitution. C'est une raison pour que les républicains s'y opposent jusqu'au jour où elle ne sera demandée que par eux et dans l'intérêt seul de la République.

Les lois militaire et scolaire sont définitivement acquises. Je ne les considère pas comme des lois de combat, mais comme des lois égalitaires et libérales qui sont la conséquence nécessaire de la neutralité de l'État.

Je suis de ceux qui pensent que l'on ne peut raisonnablement songer à dénoncer le Concordat. Son application loyale constitue la meilleure sauvegarde de la paix religieuse, la meilleure garantie de l'indépendance et de l'autorité de l'État.

Le libre-échange avait livré sans défense notre agriculture à la concurrence étrangère. La République, en établissant le régime de la protection, s'est montrée plus soucieuse qu'aucun autre gouvernement des intérêts agricoles. Agriculteur moi-même, je sais que les tarifs protecteurs sont un remède nécessaire aux souffrances de la culture. Il faut aider et encourager les cultivateurs : leur prospérité intéresse la fortune et l'avenir même de la France.

L'institution du crédit agricole, qui permettra à la culture d'emprunter à bon marché l'argent dont elle a besoin pour augmenter le rendement du sol ;

La suppression des impôts de consommation qui frappent à la fois le travail et la production ;

L'impôt des prestations rendu proportionnel aux facultés contributives de chacun ;

La réduction des droits de timbre et d'enregistrement sur les petites ventes d'immeubles ;

La diminution des droits de succession sur les petits héritages ;

Ce sont là autant de progrès dont il faut préparer ou hâter la réalisation.

Les questions sociales sont à l'ordre du jour. Il faut les aborder franchement, les étudier sans retard, avec la pensée de donner à notre démocratie laborieuse les satisfactions qu'elle est en droit d'espérer.

Autant je suis désireux de voir aboutir promptement les réformes qui

auront pour but d'améliorer le sort des travailleurs et de venir en aide à ceux qui souffrent, autant je suis résolu à repousser énergiquement toutes les revendications qui auraient pour effet de compromettre nos industries, de porter atteinte à la propriété individuelle, base de notre organisation sociale, ou de restreindre la liberté du travail, que je considère comme le premier et le plus inviolable de tous les droits.

On ne saurait, à mon avis, montrer trop de sympathie réelle et agissante en faveur de ceux qui ont besoin d'être protégés contre les dures conséquences de la maladie ou de la vieillesse. Après l'organisation de l'assistance à domicile et de l'hospitalisation, la création de caisses de retraites pour les vieillards et les invalides du travail est assurément, de toutes les réformes sociales, la plus équitable et la plus urgente.

Dans l'ordre financier, il convient de poursuivre l'œuvre importante de l'unification budgétaire, en incorporant dans le budget général toutes les dépenses permanentes sans exception. La nation est intéressée à savoir si l'équilibre du budget est réel, car il est la garantie de sa force. Pour rendre les dégrèvements possibles, il ne faut négliger aucune économie compatible avec le bon fonctionnement des services publics.

La politique coloniale est devenue l'un de nos grands intérêts nationaux. La création d'une armée coloniale, réclamée depuis si longtemps, est enfin décidée. Il reste maintenant à mettre en valeur notre vaste domaine colonial et à lui donner une organisation en rapport avec son importance.

Indépendamment des questions d'ordre général, l'arrondissement d'Étampes est intéressé à un certain nombre de projets particuliers, tels que la création de la ligne du chemin de fer d'Étampes à Beaune-la-Rolande, l'établissement du tramway départemental à vapeur appelé à desservir nos cantons, l'amélioration du service des postes, devenu un élément si important de l'activité sociale, l'extension du service des télégraphes et des téléphones, la restauration des routes nationales, etc... Il sera du devoir de votre représentant à la Chambre de prêter son concours le plus actif à l'exécution aussi prompte que possible de tous ces projets, qui intéressent à un si haut degré l'agriculture et le commerce dans notre région.

Mes chers concitoyens,

L'heure est venue pour tous les républicains sincères, pour tous les hommes d'ordre, de travail et de progrès, de constituer un grand parti républicain de gouvernement, donnant au pouvoir la stabilité et l'autorité qui lui sont nécessaires pour imprimer à la politique une orientation précise, pour imposer à tous la soumission aux lois et pour faire définitivement contrepoids aux agitateurs qui voudraient nous entraîner vers le socialisme révolutionnaire et vers l'anarchie.

C'est à ce parti républicain de gouvernement que j'appartiens. Si je suis votre élu, c'est à ce parti et aux idées qu'il représente que je consacrerai tout ce que j'ai de forces et de dévouement. Car ce parti, c'est celui des vrais patriotes et des bons Français ; c'est le parti de ceux qui veulent le triomphe

définitif des principes de notre grande Révolution, c'est-à-dire le triomphe de toutes les idées d'égalité devant la loi, de justice sociale et de liberté ; c'est le parti enfin de ceux qui, s'inspirant des véritables intérêts du pays, confondent dans un même sentiment la Patrie et la République.

Docteur AMODRU, Conseiller général de Seine-et-Oise, Maire de Chamarande, membre du Conseil départemental de l'instruction primaire, membre de la Société des agriculteurs de France et du Syndicat agricole de Seine-et-Oise, candidat républicain.

Circonscription de MANTES.

M. Paul LEBAUDY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une absolue confiance que je viens solliciter le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1890.

Depuis quatre ans, vous avez pu me juger, non plus sur des promesses, mais sur des actes : j'ai la conviction d'avoir fidèlement rempli mes engagements.

Je n'ai rien à retrancher de ce que je vous disais en 1890 ; la politique de modération à laquelle je me déclarais attaché a fait partout des progrès manifestes. Elle n'a certainement pas été sans influence sur l'opinion de l'Europe, devant laquelle, aujourd'hui, la République française a trouvé non seulement plus de respect chez quelques-uns, mais encore a amené chez d'autres des sympathies précieuses qui, restées latentes jusqu'ici, n'ont plus hésité à se manifester.

De même qu'en 1890, je pense que la République, définitivement établie dans le pays, doit être le gouvernement de tous ; il faut qu'elle accueille tous ceux qui viennent à elle loyalement et sans arrière-pensée, il faut que tous les bons citoyens s'unissent sur le terrain républicain, car la France a besoin des services de tous ses enfants.

Au point de vue économique, mes sentiments n'ont pas changé davantage. J'ai voté les tarifs de protection que réclamait le travail national, et j'ai été l'adversaire résolu de toutes les propositions qui avaient pour but de les diminuer.

D'autres mesures restent encore à prendre pour conjurer la crise dont souffrent si cruellement nos populations agricoles.

La nouvelle Chambre, laissant au second rang la politique irritante qui a si souvent entravé les travaux de la dernière législature, devra s'occuper de l'établissement du crédit agricole, de la création de caisses de retraites pour les classes travailleuses; elle devra surtout apporter dans les services publics des réformes permettant de diminuer les trop lourdes charges qui grèvent le produit du travail.

Électeurs!

Mon programme est celui qui, depuis seize ans, triomphe, à toutes les élections, dans notre arrondissement:

République sage et libérale.

Protection efficace du travail national.

Économie dans les services publics.

Réduction des impôts qui pèsent sur l'agriculture.

Ce programme, j'en ai la conviction, vous l'approuverez encore le 20 août prochain, affirmant ainsi votre volonté d'imprimer au gouvernement de la République une marche prudente et progressive.

Paul LEBAUDY, Conseiller général,
Député sortant.

1re circonscription de PONTOISE.

M. Gustave HUBBARD,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Sous le patronage de l'*Union des Républicains*, je sollicite le renouvellement du mandat de réprésentant, que, depuis huit années, je dois à la confiance des électeurs républicains du département de Seine-et-Oise et de la première circonscription de Pontoise.

Vous connaissez mes opinions fermement républicaines. Je suis dévoué aux mêmes idées depuis mon entrée dans la vie politique. Avec tous les esprits véritablement épris de l'idéal de justice, je poursuis l'accomplissement calme et régulier de tous les progrès démocratiques.

Le programme des aspirations de la démocratie républicaine a été dressé il y a longtemps, depuis le jour où Gambetta le signait, pour la première fois, en 1869, un peu avant l'effondrement de l'Empire.

Les lois scolaire et militaire, le droit de réunion, la liberté de la presse, les libertés communales ont été assurées par une législation qui a conquis, comme la République elle-même, le respect de ceux qui attendent le triomphe complet des causes justes pour s'en déclarer les ralliés.

Réjouissons-nous de voir tant d'adversaires, hier encore peu disposés à ménager les idées républicaines, prendre aujourd'hui la cocarde même de la République pour couvrir leur politique de recul et de résistance au progrès. Mais, quant à nous, défendons avec vigilance, appliquons avec fermeté les lois votées à si grand'peine. Continuons notre marche progressive vers la République démocratique, par la défense du travail agricole, industriel et commercial.

Une des libertés primordiales d'un pays, la liberté d'association, n'a pas encore été accordée par notre législation. Il faut l'organiser. Les syndicats agricoles, les syndicats professionnels, ouvriers, patronaux et mixtes, les associations religieuses ou philosophiques, les sociétés de toutes sortes qui groupent sous mille formes les activités individuelles des citoyens, ont besoin d'une charte d'émancipation en harmonie avec les idées de notre temps.

La République, qui repose sur l'adhésion enthousiaste de la masse de la nation, n'a rien à craindre du libre développement des associations, du droit de posséder, de délibérer et d'agir en commun, qui sera réglé par la loi et non par l'arbitraire administratif et gouvernemental.

C'est dans l'organisation de cette liberté que se trouvera le véritable apaisement des difficultés religieuses.

Les croyances religieuses ou philosophiques, loin d'être réduites au rôle de service administratif, doivent être émancipées de la tutelle de l'État, et, réciproquement, il faut mettre un terme à cette regrettable immixtion des questions touchant aux divers cultes et aux différents clergés dans l'administration de nos communes, de nos départements et de l'État.

Cette séparation, vraiment libérale, sera préparée et réalisée de la façon la plus largement tolérante, grâce à l'organisation de la liberté d'association.

C'est ainsi que l'État, délivré de tout souci étranger à sa véritable mission, se consacrera à la protection et à la défense des intérêts du travail. Propriétaires, fermiers, travailleurs des villes et des campagnes, commerçants et industriels de tous ordres, ont des intérêts communs. Ils doivent s'unir étroitement pour résister aux grandes puissances financières, féodalité nouvelle établie dans la nation, qui prélève sur leurs produits et sur leurs travaux des taxes d'escompte, des intérêts de prêts, des tarifs de transport excessifs : notre indépendance douanière, la protection contre la concurrence étrangère doivent être maintenues.

L'impôt foncier, qui écrase les terres en culture, sans aucun égard à la malheureuse décroissance du revenu agricole, cet impôt foncier si injustement établi doit être supprimé au profit des propriétaires cultivant eux-mêmes, des

fermiers et des locataires. En revanche, les terres laissées en friche volontairement doivent être taxées.

Les petites ventes, les successions modestes doivent être dégrevées de tous les droits ruineux qui détruisent les petites aisances. L'impôt des portes et fenêtres, des boissons et des octrois, des prestations personnelles, l'exercice chez le débitant doivent disparaître. La loi sur la chasse, réformée, doit laisser le propriétaire maître de défendre sa récolte contre le gibier et faciliter le payement des dégats.

Il faut que, la terre cultivée et les autres instruments de travail étant dégrevés, les capitaux constitués, les revenus établis, soient taxés en toute justice, non pas suivant des apparences trompeuses, mais suivant les déclarations et les renseignements que le fisc est déjà à même d'établir, sans se livrer nullement à aucune inquisition. Les exemples ne manquent pas, chez d'autres peuples démocratiques, pour montrer que tout cela est possible si une majorité réformatrice sait se former au côté gauche de l'Assemblée.

Enfin, la contre-partie nécessaire des lourdes charges du service militaire obligatoire, c'est une taxe de compensation sur les étrangers qui, participant à notre vie sociale, ne sont pas appelés cependant à verser leur sang pour elle, et c'est la création d'une retraite pour tout Français devenu invalide du travail. Les capitaux de cette caisse devront être favorisés quant au placement, et les privilèges et concessions nationales (banque, chemins de fer, mines, etc.) devront leur réserver un emploi sûr et rémunérateur.

Républicains,

Vous me connaissez, vous savez que j'ai été de ceux qui, au-dessus de tout soupçon dans les incidents scandaleux du Panama, ont pressé les gouvernements successifs pour obtenir que pleine et entière justice fût faite. C'est en vain que l'on voudrait faire auprès de quelques-uns d'entre vous un épouvantail de mon radicalisme. Il est la ferme expression d'un républicanisme qui ne pactisera jamais avec les anciens partis rétrogrades et antirépublicains, mais qui recherchera les améliorations démocratiques que notre Constitution doit recevoir par une revision faite d'accord avec un gouvernement et une majorité républicaine qui poursuivra la restitution du droit législatif au suffrage universel, en lui rendant le droit d'élire les sénateurs soit directement, soit au moins par des délégués spéciaux proportionnels à la population.

Toutes ces idées sont celles que j'ai développées de la même façon dans toutes les communes de la circonscription. Elles y ont été accueillies favorablement par des applaudissements.

J'espère fermement qu'elles recueilleront, sur mon nom, la majorité de vos suffrages, et me renouvelleront une confiance dont, deux fois déjà, j'ai eu le bonheur d'être grandement honoré.

Gustave HUBBARD.

Vive la République !

2e circonscription de PONTOISE.

M. E. BRINCARD,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a quatre ans, en me donnant une imposante majorité, vous avez affirmé sur mon nom une politique d'apaisement et de réconciliation nationale sur le terrain de la République.

Je me représente aujourd'hui à vos suffrages avec la conscience d'avoir loyalement rempli le mandat que vous m'avez confié.

A vous d'en juger :

Tous mes actes, tous mes votes, n'ont eu qu'un but, améliorer nos institutions et donner au pays un gouvernement honnête, économe des deniers publics, respectueux de toutes nos libertés.

Membre de la Commission des douanes, j'ai pris une part active à l'élaboration des nouveaux tarifs protecteurs de notre agriculture ;

J'ai présenté et défendu la loi protégeant nos travailleurs contre la concurrence des ouvriers étrangers ;

J'ai pu obtenir le vote d'une loi modifiant le régime des prestations et déchargeant largement ceux qui ne possèdent pas;

J'ai soutenu de ma parole et de mon vote la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Membre de la Commission du travail, j'ai été à même d'étudier les problèmes qui passionnent, avec juste raison, les classes ouvrières :

La limitation des heures de travail pour les femmes et les enfants, et pour les ouvriers de chemin de fer ;

La loi sur les accidents :

L'organisation de caisses de retraites ;

Les syndicats professionnels ;

L'extension des sociétés de secours mutuels et toutes les mesures qui ont pour but de venir en aide aux travailleurs ont été l'objet de mes constantes préoccupations.

Certains de ces problèmes sont aujourd'hui résolus, les autres sont encore à l'étude et devront être l'œuvre principale de la prochaine législature ; je serai heureux d'y donner tout mon concours.

Résolument indépendant à l'égard des hommes, n'appartenant à aucune coterie, je n'entends relever que de vous, mes électeurs, et je resterai toujours le défenseur énergique des droits du suffrage universel, le serviteur dévoué de la démocratie.

Aujourd'hui, comme en 1889, je veux :

La République

Honnête, ouverte à toutes les bonnes volontés, vraiment nationale ;

Allégeant les charges des contribuables par la répartition plus équitable de l'impôt ;

Garantissant la justice impartiale à tous les citoyens, réprimant les scandales, flétrissant et punissant corrupteurs et corrompus, quels qu'ils soient ;

Assurant enfin la grandeur et la prospérité de la France par l'ordre, la liberté et la marche en avant dans la voie des réformes démocratiques.

E. BRINCARD,
Vice-Président du Conseil général de Seine-et-Oise,
Député sortant.

Circonscription de RAMBOUILLET

M. MARCEL HABERT,

Elu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Fidèle à la promesse que je vous ai faite, je viens vous exposer mon programme.

Candidat républicain indépendant, je soutiendrai tout gouvernement qui se montrera libéral et tolérant, qui ouvrira les portes à tous les Français de bonne volonté, et donnera les places au mérite et non à la faveur.

Je veux la liberté pour tous, je ne veux plus de lois d'exception et de proscription, je m'abstiendrai de prendre part à toute discussion qui pourrait réveiller dans notre pays, qui ne veut plus en entendre parler, les querelles religieuses.

Je m'attacherai surtout à étudier et à résoudre les questions suivantes :

Assistance publique. — Hospitalisation des vieillards et des malades, retraites pour la vieillesse, création de bureaux de bienfaisance, protection de l'enfance, rétablissement du tour pour les enfants abandonnés.

Réformes d'impôts. — Réformes du cadastre et de l'impôt foncier, suppression de l'impôt indirect et notamment de l'impôt sur les boissons, maintien et réglementation du privilège des bouilleurs de cru, rectification de l'alcool par l'État, augmentation de la patente des grands magasins.

Réformes dans la justice. — Simplification de la procédure, réduction des

frais de justice, surtout en appel, réforme de l'assistance judiciaire, responsabilité de l'État en cas d'erreur commise par les juges.

Lois sur la chasse. — 1° Suppression de l'appel après l'expertise ; 2° Obligation pour les propriétaires de chasse de s'enclore ; 3° Droit pour le cultivateur de détruire le gibier, par tous les moyens, sur ses terres ; 4° Organisation des syndicats de cultivateurs pour se défendre contre les dégâts ; 5° Suppression des locations de chasse de la forêt de Rambouillet et droit de chasse en forêt avec un permis spécial ; 6° Transformation du délit de chasse en contravention de simple police.

Crédit agricole ; protection de la culture. — Organisation d'une banque subventionnée par l'État qui accorde aux cultivateurs des délais lui permettant de ne régler ses dépenses qu'après la récolte vendue. — Maintien des droits protecteurs. — Organisation de l'assurance agricole.

Mon programme politique se résume en une idée : Union de tous les Français contre les étrangers.

1° Contre le produit étranger qui ruine l'agriculture et l'industrie nationales ;

2° Contre l'ouvrier étranger qui prend le pain de l'ouvrier Français et qui doit être frappé d'un impôt dont son patron sera responsable ;

3° Contre le spéculateur et l'intermédiaire étranger ou naturalisé qui accapare les marchandises et les bénéfices du commerce français ;

4° Contre l'espion étranger qui exploite nos divisions politiques et cherche par tous les moyens à atteindre la prospérité de notre pays.

Fidèle à mes amitiés et à mes convictions anciennes, je siégerai parmi les républicains qui pensent que, dans un pays de suffrage universel, le peuple doit nommer directement tous ses représentants.

Je m'occuperai de toutes les questions locales, notamment de l'établissement de lignes de chemin de fer dont la construction est demandée depuis si longtemps.

Je vous demande de m'envoyer à la Chambre pour y travailler : la plupart des députés se dispensent de suivre les séances et se font remplacer dans les votes par leurs collègues.

Je demanderai, si je suis élu, que les députés ne reçoivent plus un traitement annuel, mais une indemnité journalière qui ne leur sera payée que quand ils auront assisté à la séance.

Marcel HABERT, conseiller général,
candidat républicain indépendant.

1[re] circonscription de VERSAILLES.

M. Maurice BERTEAUX,

Élu au 2[e] tour du scrutin.

Mes chers concitoyens,[1]

Je n'ai pas à vous apprendre qui je suis : depuis dix-sept ans, je vis au milieu de vous, dans la commune que j'ai l'honneur d'administrer.

Quant à mon programme politique, vous le connaissez également : je l'ai déjà développé devant vous, dans de nombreuses réunions publiques, et je n'ai plus aujourd'hui qu'à en rappeler les traits principaux.

La République est désormais indiscutée : tous les candidats qui se présentent à vos suffrages se déclarent républicains.

Au scrutin du 20 août, vous aurez donc à choisir entre ceux qui ont toujours aimé, servi, défendu la République, et ceux, au contraire, qui, après s'être associés, pendant vingt-deux ans, à toutes les entreprises violentes ou sournoises qui ont été tentées contre nos libres institutions, reconnaissent aujourd'hui leur impuissance, se rallient à la République qu'ils n'ont pu détruire, et, pour prix de ce ralliement tardif et contraint, réclament l'honneur de la diriger.

Vous ne livrerez pas les clefs de la maison à ceux qui, s'ils y pénétraient en maîtres, seraient trop tentés de faire main-basse sur le trésor, si laborieusement amassé, de nos lois républicaines : lois qui ont fondé en France la liberté politique; lois sur l'enseignement populaire; lois qui ont proclamé l'égalité de tous les Français devant l'impôt du sang; lois qui sont profondément entrées dans le cœur des masses démocratiques.

Ce patrimoine précieux, vous voulez non seulement le conserver, mais l'enrichir encore. Après avoir fondé la liberté et assuré l'égalité politiques, la République se doit à elle-même de faire pénétrer dans nos lois ces principes de justice sociale qui sont sa raison d'être et sa fin suprême.

Elle doit non seulement aborder mais résoudre les problèmes que l'état actuel du monde économique pose impérieusement devant elle : Caisse nationale de retraites pour tous les travailleurs des villes et des campagnes; Crédit agricole et Crédit au travail; Assurances agricoles; Assurances contre les accidents du travail, considérés comme risques professionnels, — autant d'institutions que la République a le devoir de créer, afin d'établir plus de justice, et, par conséquent, plus de fraternité, dans les rapports entre tous les membres de la famille française.

Pour pouvoir doter la démocratie de ces organes indispensables, il faut tout d'abord lui assurer un budget établi sur des bases équitables : de telle sorte que la refonte générale de notre système d'impôts, si compliqué, si vexa-

toire, si souvent injuste, apparaît comme la préface et la condition nécessaire de tous les progrès à accomplir. Cette refonte, qu'il faut aborder suivant un plan d'ensemble, doit s'inspirer des principes de la Révolution française, qui a proclamé que chacun est tenu de contribuer aux charges publiques selon ses facultés.

Les impôts doivent frapper les ressources et non les besoins; ils doivent être demandés au superflu et non au strict nécessaire.

En conséquence, il faut supprimer cette multitude d'impôts de consommation, qui sont des impôts progressifs à rebours, et pèsent plus lourdement sur les plus pauvres. Mais, comme il serait imprudent de faire courir à un grand pays les risques de l'impôt unique, on pourrait conserver, avec certaines modifications, parmi les taxes de consommation, celles qui ont en quelque sorte un caractère facultatif, telles que le monopole des tabacs et les impôts sur l'alcool, celles aussi qui correspondent à un service rendu par l'État, comme certains droits d'enregistrement. Le budget serait en outre alimenté par un impôt sur les successions, gradué suivant l'éloignement du degré de parenté et l'importance des valeurs nettes de l'héritage, et, enfin, par un impôt mixte et gradué soit sur le capital, soit sur les revenus, comme cela se pratique dans tant d'autres pays, sans inquisition tyrannique dans la vie privée des citoyens.

Ainsi, on pourrait faire disparaître l'impôt foncier, la taxe personnelle et mobilière, les patentes, l'impôt des portes et fenêtres, et ces taxes iniques, que la Révolution avait condamnées, et qui ont été rétablies sous de nouveaux noms, la taxe sur le sel, l'impôt sur les boissons, les octrois et les prestations.

Assis sur ces bases larges et solides, le budget de la République lui permettrait de remplir tous ses devoirs envers la démocratie; de rendre accessible aux capacités, après concours, l'enseignement secondaire et supérieur; de développer l'enseignement professionnel; de garantir aux sociétés de secours mutuels, dont l'État est le tuteur et dont il a recueilli les épargnes, un taux de revenu suffisant pour qu'elles puissent faire face à toutes leurs charges; enfin, de créer, de faire vivre et prospérer les institutions de mutualité et de solidarité nationale dont tout le monde reconnaît maintenant l'impérieuse nécessité.

Telle est, à mon sens, mes chers concitoyens, la tâche qui s'impose à la prochaine législature. Mais il faut, pour qu'elle s'accomplisse, que le suffrage universel envoie siéger au Palais-Bourbon une majorité de réformes, — la seule majorité de gouvernement possible aujourd'hui, — une majorité résolue à étudier toutes les questions économiques et ouvrières dans cet esprit de protection pour les faibles, qui est le premier devoir des démocraties.

Alors, la République aura poussé dans l'âme de la nation des racines profondes; la République aura non seulement réduit ses adversaires à l'impuissance et forcé toutes les convictions par l'éclat de ses principes : elle aura, par la diffusion de ses bienfaits, enchaîné tous les cœurs.

Alors aussi, l'heure pourra venir pour les Chambres républicaines réunies en Congrès de se prononcer sur la Revision de la Constitution dont l'Assemblée monarchiste de 1875 a doté la République naissante. Pendant que le Parlement républicain, soutenu par la confiance du pays, continuera à pourvoir à la besogne législative, quel danger, quel inconvénient y aura-t-il à ce qu'une

Assemblée constituante, issue tout entière du suffrage universel, étudie et arrête à loisir, en dehors des orages et des passions de parti, une Constitution digne de la République adulte et majeure? A cette œuvre démocratique, à cette Revision de la Constitution, proposée par des républicains, confiée par le pays à des républicains et opérée au profit de la République, mon vote et mon concours sont acquis d'avance. Dois-je rechercher d'ores et déjà, avec vous, mes chers concitoyens, ce que sera la Constitution nouvelle? Les futurs constituants conserveront-ils le Sénat? Établiront-ils, au contraire, une Chambre unique? Quelles que soient sur ce point nos préférences théoriques, nous ne sommes pas des révolutionnaires, et nous ne pouvons oublier que la revision ne peut s'opérer par les voies légales sans le consentement du Sénat. L'amènera-t-on à sacrifier sa propre existence? Se livrera-t-il sans conditions et sans réserve à tous les hasards de la revision? Il serait téméraire de l'espérer. Mais ce que tout au moins nous devons réclamer et obtenir, c'est, dans le domaine purement législatif, une nouvelle loi électorale, donnant au suffrage universel la nomination des délégués sénatoriaux; c'est, dans le domaine constitutionnel, la modification des attributions du Sénat, de façon à ce que le dernier mot reste aux élus directs du suffrage universel.

Alors, enfin, l'heure aura sonné de prendre une grande mesure d'apaisement.

Préparée par une loi générale sur les associations, qui fera leur place aux fabriques et consistoires, les admettra, dans une juste mesure, au bénéfice de la personnalité civile, et donnera à l'État les garanties nécessaires contre la reconstitution des biens de mainmorte; précédée d'une loi équitable sur la police des cultes; accompagnée de mesures transitoires qui répondront à tous les scrupules, la Séparation des Églises et de l'État apparaîtra à tous les bons esprits non plus comme un danger pour l'État ou un instrument d'oppression contre les consciences, — mais comme le seul moyen d'assurer la neutralité et l'indépendance de l'État laïque. Ce sera le divorce par consentement mutuel, mettant fin aux tiraillements d'un mauvais ménage. Ce sera le retour à la paix sociale et religieuse, que la France a déjà connue, sous le régime de la Séparation, entre 1795 et 1801, c'est-à-dire jusqu'au jour où Bonaparte, sous prétexte de restaurer les autels qui étaient déjà relevés partout, a voulu, par la signature du Concordat, mettre au service de sa politique l'autorité de l'Église sur les consciences.

Tel est, mes chers concitoyens, le résumé des déclarations que j'ai déjà fait entendre sur tous les points de la circonscription. Presque tous, vous êtes en mesure d'en contrôler l'exactitude et d'en reconnaître la fidélité. Vous me rendrez tous cette justice que mon langage est celui d'un homme de bonne foi, soucieux de ne pas prendre d'engagements téméraires, parce qu'il a le respect de la promesse faite et de la parole donnée.

Si vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger à la Chambre, vous savez donc de quels principes politiques s'inspireront ma conduite et mes votes.

Dans le domaine des intérêts locaux, je me consacrerai sans relâche à la défense de notre région contre les funestes projets de la Ville de Paris et du

Gouvernement. Je m'emploierai aussi de toutes mes forces à faire aboutir les divers projets de travaux publics qui sont depuis si longtemps à l'étude.

Pour l'affermissement de la République et le développement de ses principes; pour la prospérité de notre département, vous pouvez compter sur moi.

Vive la République!

Maurice BERTEAUX, maire de Chatou,
chevalier de la Légion d'Honneur,
candidat républicain radical.

Mes chers concitoyens,

Vous m'avez entendu dans de nombreuses réunions : vous avez tous pu lire ma circulaire.

Vous me connaissez donc, non pas seulement par les actes de ma vie publique, qui s'est écoulée tout entière au milieu de vous, mais encore par mes déclarations et mon programme.

Vous savez ce qu'est, à mes yeux, la politique vraiment républicaine.

Vous savez combien je salue avec joie cet irrésistible mouvement qui entraîne le pays tout entier vers la République. Si je dis bien haut que, contre les chefs des anciens partis, la République a le devoir de prendre des gages, je proclame aussi qu'elle doit accueillir à bras ouverts cette masse de bons citoyens, enfin désabusés, qui lui ont déjà donné tout leur cœur.

Vous savez que je ne me borne pas à formuler, du bout des lèvres, des vœux platoniques pour l'union de tous les Français. Je dis bien haut que cette union, pour être durable et féconde, doit se faire dans la République, pour les réformes et par les réformes.

Vous savez ce que je pense des devoirs qui s'imposent au parti républicain.

La République ne doit pas seulement conserver les lois de liberté et d'égalité dont elle a doté le pays : un parti qui n'avance pas est un parti qui recule. La République doit réaliser enfin les espérances que son nom seul a mises au cœur des hommes : elle doit protéger les faibles, tendre la main aux déshérités, relever, dans les villes et les campagnes, la condition des travailleurs; leur donner, dans la mesure la plus large, la liberté d'association; en un mot, préparer, par un labeur incessant, l'avènement de la justice sociale.

Pour l'accomplissement de cette tâche, il faut à la République un budget nouveau : le premier acte de la législature prochaine doit être la refonte de notre système fiscal, où subsistent encore, tristes vestiges du passé, les plus détestables impôts de l'ancien régime. Je vous ai dit avec quelques détails dans quel esprit devait être abordée cette réforme. Elle est dominée par un grand principe, celui-là même que la Révolution proclamait, il y a plus de cent ans : « Que chacun paie, non suivant ses besoins, mais suivant ses ressources. »

Je vous ai dit aussi dans quelles conditions je voudrais voir aboutir l'œuvre de la Revision constitutionnelle, afin de donner à la République définitive une organisation vraiment démocratique. Revision par les voies légales, Revision faite par des républicains au profit de la République : telle est la formule à laquelle je suis inébranlablement attaché.

Enfin, vous savez de quel ensemble de garanties je voudrais voir entourer cette grande mesure d'apaisement, la Séparation des Églises et de l'État, mesure trop longtemps dénaturée par les passions de parti, mais qui sera bientôt appelée par tous comme le seul moyen d'assurer à la fois la liberté des consciences et l'indépendance de l'État.

Tel est mon programme, mes chers concitoyens.

C'est celui d'un homme de bonne foi, d'un républicain résolu, soucieux des aspirations des masses populaires, soucieux de donner satisfaction à ce besoin de justice qui est la passion et l'honneur de la démocratie française.

Ce programme est le vôtre, j'en suis sûr. Je me sens d'accord avec vous sur tous ces points, comme je sais que nous sommes d'accord pour la défense énergique des intérêts de notre circonscription.

Vous le prouverez au scrutin du 20 août; vous voudrez prendre votre revanche de la surprise de 1889; vous affirmerez sur mon nom l'entente de tous les Républicains pour le développement de nos institutions, pour la grandeur de la République et la gloire de la Patrie.

Vive la République!

Maurice BERTEAUX, maire de Chatou,
délégué cantonal, candidat républicain radical.

Mes chers concitoyens,

Au scrutin du 20 août, alors que deux candidats républicains et un candidat réactionnaire étaient en présence, vous avez groupé sur mon nom 7.104 suffrages, — plus que n'en a recueilli le candidat unique de la réaction.

J'ai été touché jusqu'au plus profond de mon cœur par la marque de sympathie que vous m'avez personnellement accordée : je ne l'oublierai jamais.

Cette manifestation si claire de votre volonté a suffi pour provoquer la retraite du candidat réactionnaire. Si mon intervention dans la lutte n'avait servi qu'à cela, je pourrais en concevoir pour vous et pour moi une légitime fierté.

Mais j'ai surtout ressenti une allégresse patriotique et républicaine parce que le résultat du vote (les 11.729 suffrages accordés aux Républicains), faisait prévoir, à ne s'y pas tromper, la défaite définitive de la réaction.

Républicains, nous avons vaincu, le 20 août! Sachons maintenant profiter de la victoire!

La deuxième journée de la bataille aura lieu le 3 septembre prochain, et déjà l'ennemi relève la tête : il se livre dans l'ombre à des mouvements dissimulés.

Il ne reculera devant aucun moyen : changeant de général, il se rangera, au

besoin, derrière un transfuge sorti de nos rangs; il sèmera la division et l'indiscipline parmi nous. Peu lui importe que des républicains manquent à la parole donnée et aux engagements écrits! Ce qu'il veut, c'est couper notre armée, la couper pour en triompher plus aisément.

Républicains, vous saurez déjouer ces manœuvres, ces menées conduites dans l'obscurité, où les compromissions les moins avouables pourraient s'allier aux ambitions personnelles les plus mal avisées!

Vous ferez abstraction des personnes. Vous n'entrerez pas dans ces combinaisons où l'on voudrait vous entraîner.

Vous vous formerez en masse compacte, le 3 septembre! Vous affirmerez votre force et votre volonté par le nombre et par l'union de vos suffrages!

Et, puisque c'est à moi qu'échoit l'honneur de tenir le drapeau au scrutin de ballottage; puisqu'ainsi le veulent et la discipline républicaine et les engagements formellement pris par les candidats, laissez-moi vous crier une dernière fois :

A nous, Républicains!

Formons le bataillon carré! Nous livrerons ainsi le combat, prêts à repousser l'ennemi d'où qu'il vienne, sous quelque masque qu'il se présente, et nous aurons ainsi définitivement découragé cette réaction si habile à prendre toutes les figures et à se servir de toutes les armes.

Vive la République!

Maurice BERTEAUX, maire de Chatou,
Candidat républicain radical,
Candidat unique de l'alliance républicaine de Seine-et-Oise.

2e circonscription de VERSAILLES.

M. Albert GAUTHIER,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

En 1889, vous m'avez donné, sur mes quatre concurrents, une écrasante majorité.

J'ai conscience d'avoir loyalement rempli mon mandat. Il vous appartient de dire si j'ai mérité votre confiance.

La coalition opportuniste se flatte de reconquérir notre département pour y continuer son œuvre de division et de rancunes.

Vous n'oublierez pas que nous devons à sa politique incohérente et sectaire : l'impuissance, le gâchis et la corruption parlementaires, le désordre budgétaire aggravé, cent cinquante millions d'impôts nouveaux votés depuis quatre ans, les réformes démocratiques volontairement ajournées, les ruines et les scandales de Panama demeurés impunis.

Électeurs,

N'attendez pas de moi un programme chargé de promesses. C'est par mes actes que vous pouvez me juger.

Je suis resté fidèle à la politique de concorde républicaine, de tolérance et de liberté, que vous aviez approuvée de vos votes.

Comme il y a quatre ans, je veux la revision de la Constitution de 1875 et la suppression du suffrage restreint.

Mais, sur les discussions souvent stériles de la politique, doit prévaloir l'examen réfléchi des questions d'affaires, dont la solution intéresse l'essor de notre prospérité nationale.

Si vous me renouvelez mon mandat, je m'efforcerai de faire aboutir les réformes que j'ai déjà présentées ou défendues devant le Parlement. Vous les connaissez; leur énumération semble inutile. Je citerai notamment :

La réforme de notre régime fiscal par une répartition plus équitable de l'impôt. — Suppression des prestations. — Réforme du régime des boissons et des octrois. — Réduction des frais de justice. — Réforme des lois qui régissent les sociétés de secours mutuels.

Protection du commerce local contre la concurrence des grands magasins parisiens.

Protection des travailleurs français contre la concurrence des étrangers.

Protection de l'épargne française contre la spéculation de la finance cosmopolite.

Je m'efforcerai de faire voter les lois nécessaires pour assurer pacifiquement à ceux qui travaillent et qui souffrent plus de bien-être et de justice sociale.

Je consacrerai enfin mon activité à défendre, comme par le passé, en toutes circonstances, les intérêts matériels du canton de Sèvres et de la ville de Versailles.

Chers concitoyens,

Vous m'avez, pendant quatre années, vu à l'œuvre. Je vous ai fidèlement rendu compte de mon mandat, vous avez pu contrôler mes actes dans la plénitude de votre souveraineté.

A vous de juger si j'ai su défendre utilement vos intérêts, ceux de la France et de la République.

Votre dévoué,

Albert GAUTHIER.

3e circonscription de VERSAILLES.

M. Paul RAMEAU,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le dimanche 20 août, vous êtes appelés à élire votre représentant à la Chambre.

Je viens solliciter de vous le mandat de député, le même que vous avez confié à mon père pendant quinze années consécutives.

Vous savez qui je suis : enfant de Versailles, mes contemporains, qui se trouvent en assez grand nombre parmi vous, peuvent vous dire que je n'ai jamais manqué aux traditions d'honneur de ma famille.

J'ai été un temps éloigné de vous par ma carrière administrative. Ce temps, je l'ai passé tout entier à servir la France et la République.

Mon programme peut se résumer en quelques mots. En voici les grandes lignes :

Réforme démocratique de l'impôt ;

Défense des intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie nationale ;

Etablissement du crédit agricole ;

Création de caisses de retraites pour les vieux travailleurs ;

Respect de la liberté de conscience de chacun. Suprématie absolue du pouvoir civil.

Electeurs !

Si j'ai accepté l'honneur que m'a fait l'alliance républicaine en me désignant pour son candidat, c'est-à-dire pour le candidat de tous les républicains, c'est que j'ai pensé, qu'à l'heure actuelle, il était d'un intérêt primordial de ne confier les destinées de la République qu'à ceux qui l'ont servie et défendue dès la première heure.

Le développement de nos institutions dans un sens réellement démocratique ne saurait, en effet, être réalisé par des hommes qui, hier encore, combattaient pour les régimes déchus et qui, malgré un ralliement de fraîche date, n'ont peut-être pas encore absolument abjuré leur erreur.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, je m'engage à me tenir sans cesse en contact avec vous et à mettre à votre disposition mon amour du travail, tout ce que je puis avoir d'intelligence et l'expérience administrative acquise au cours d'une carrière déjà longue.

Député, je n'accepterai aucun autre mandat, aucune autre fonction salariée ou gratuite. Je serai tout à vous, à la défense de vos intérêts.

C'est dans ces dispositions que je sollicite de mes concitoyens l'honneur d'aller reprendre à la Chambre des députés le siège qu'a si longtemps et si dignement occupé mon père.

Vive la République !

P. RAMEAU,

Ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur,
Candidat unique de l'alliance républicaine de Seine-et-Oise.

Mon cher concitoyen,

En sollicitant de vous l'honneur de représenter à la Chambre des députés la troisième circonscription de Versailles, j'ai le devoir de vous faire connaître d'une manière générale mes opinions sur les principales questions politiques et économiques à l'ordre du jour de notre société moderne, ainsi que les conditions dans lesquelles je me proposerais de remplir, s'il m'était confié, le mandat si important auquel j'aspire.

Républicain sincère et d'ancienne date, je voudrais coopérer au développement progressif sur notre sol des institutions et des usages qui conviennent à une société véritablement démocratique.

Je réclame le respect absolu de la liberté de conscience, ce qui signifie liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer une religion quelconque ou de n'en pratiquer aucune.

Toutefois, comme seule restriction de cette liberté, je n'admets pas que les opinions ou les pratiques religieuses puissent être jamais invoquées pour faire obstacle à l'action des lois civiles.

En ce qui touche les questions économiques, je suis d'avis que la future Chambre des députés devra mettre en tête de ses premiers ordres du jour l'examen des propositions de lois relatives à la réforme démocratique de l'impôt, et, par suite, au renouvellement du privilège de la Banque de France, à l'assurance contre les accidents dont sont victimes les travailleurs, à la création de caisses de retraites pour les ouvriers, à la suppression des droits sur les boissons hygiéniques, au remplacement des octrois par un impôt plus équitable, etc., etc.

Les représentants élus de Seine-et-Oise auront en outre à s'occuper de la réalisation pratique et prompte de certains projets déjà anciens qui intéressent au plus haut point notre beau département, projets relatifs, par exemple, à l'hygiène et à la voirie de certaines localités, voies et moyens de communication, tels que les tramways d'Épône à Versailles, etc.

Au point de développement des institutions républicaines auquel nous sommes arrivés, la principale préoccupation de votre représentant à la Chambre doit être de se tenir constamment au courant des besoins des communes de sa

circonscription, besoins pouvant être satisfaits soit par le seul moyen de l'initiative privée, soit par l'intervention des pouvoirs publics.

A cet effet, si vous me faites l'honneur de m'élire, je prends l'engagement de me tenir sans cesse en contact avec vous.

L'indépendance étant de première nécessité pour un député, je ne manquetais pas, si j'étais élu, d'abandonner immédiatement ma situation officielle pour me consacrer uniquement à mon mandat; je n'accepterais aucune autre fonction élective ni aucune autre occupation gratuite ou salariée.

Beaucoup d'entre vous ont connu mon père, qui fut pendant quinze années leur représentant à la Chambre et occupa si courageusement la mairie de Versailles aux jours sombres et difficiles de l'invasion allemande.

C'est en m'inspirant de son souvenir vénéré et de ses exemples que je m'attacherai à remplir mon mandat si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant.

La République est aujourd'hui indestructible, mais il ne faut pas, en la livrant aux mains de ses ennemis d'hier encore, la laisser détourner de son but de progrès et de justice.

Vous êtes républicains. Je n'ai jamais cessé de l'être. C'est à ce titre que je vous demande d'affirmer sur mon nom votre dévouement au Gouvernement qui a relevé la France et qui, depuis vingt-trois ans, a assuré la paix, l'ordre, la prospérité et a su lui rendre la place à laquelle elle a droit dans le monde.

Vive la France! Vive la République!

P. RAMEAU, ministre plénipotentiaire,
Officier de la Légion d'honneur.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous remercier des cinq mille trois cents voix que vous avez bien voulu m'accorder au premier tour de scrutin.

Vous avez certainement entendu rendre ainsi au nom que je porte un hommage qui me va droit au cœur, et affirmer votre attachement à la République, que j'ai toujours servie et défendue.

Je vous demande d'achever, le 3 septembre, ce que vous avez commencé le 20 août.

Persuadez-vous bien que la République est l'instrument nécessaire de tout progrès. Le pays le comprend, du reste, car, de toutes parts, avec une clairvoyance admirable, il élit les serviteurs fidèles de la démocratie et écarte résolument les ralliés de la dernière heure.

Ainsi ferez-vous en Seine-et-Oise, dans cette troisième circonscription de Versailles qui fut si longtemps et si foncièrement républicaine et que le scrutin d'hier nous montre en train de se ressaisir.

Vous voulez la marche en avant, les réformes pratiques, plus de justice sociale, plus de bien-être et de sécurité pour les petits et les humbles. Je veux aussi tout cela.

Si je suis votre élu, je m'engage à me constituer l'obstiné et constant défenseur de tous vos intérêts, à me tenir toujours en relations étroites avec vous et à vous consacrer tout mon temps.

Fort de la majorité relative que vous m'avez donnée, je fais appel à tous les républicains, sans distinction de nuances. C'est le succès de la République qu'il s'agit d'assurer·

Vive la France ! Vive la République !

P. RAMEAU,
Ministre plénipotentiaire, officier de
la Légion d'honneur,
Candidat unique de l'Alliance républicaine.

SÈVRES (DEUX-)

Circonscription de BRESSUIRE.

M. le marquis de la ROCHEJAQUELEIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs de l'arrondissement de Bressuire,

Il y a vingt-cinq ans que vous m'avez imposé, dès 1868, la lutte pour revendiquer vos libertés et défendre vos intérêts.

J'ai le devoir de rester au poste où votre confiance m'a appelé. Mais je n'ai rien de nouveau à professer dans une circulaire, car je n'ai jamais varié.

En 1869, je vous prévenais des dangers auxquels la servilité des candidats officiels exposait la France ; les créatures du gouvernement ont triomphé ; ils vous ont valu les désastres que nous ne pouvons oublier.

Je dois le rappeler, puisque les mêmes hommes osent se présenter sous un autre déguisement.

Ils auront été bonapartistes, boulangistes, ou plutôt prêts à tout service pour attendre leur heure, et non celle de la France.

Ils viennent à vous aujourd'hui comme ralliés à une république, quelle qu'elle soit, comptant, pour leur amener des voix, sur la pression administrative, avouée ou déguisée.

Vous me connaissez, je reste ce que j'ai toujours été. J'appelle de tous mes vœux le rétablissement légal et pacifique du Gouvernement qui seul peut sauver la France.

Votre député affectionné et dévoué.

LA ROCHEJAQUELEIN,
Député sortant.

Circonscription de MELLE.

M. Léopold GOIRAND,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, pour la troisième fois, vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je ne vous ferai pas de longues promesses; quinze ans de luttes au milieu de vous, et mes votes au Parlement valent mieux que les plus belles paroles.

La législature qui prend fin a été en grande partie consacrée à repousser les derniers assauts des ennemis de la République : dans leur haine aveugle, ils n'ont pas craint de s'attaquer au crédit de la France, et de préparer une sorte de faillite nationale, en organisant la panique des caisses d'épargne; d'attenter à l'honneur du pays, en représentant comme une plaie générale la dégradation morale de quelques-uns; ils sont allés jusqu'à se faire faussaires pour persuader à l'étranger qu'on pouvait acheter les consciences des députés français.

La panique financière a été évitée : après des centaines de millions remboursés par le Gouvernement, en quelques mois, à caisse ouverte, l'opinion, un instant troublée, a repris confiance. La justice a frappé les coupables du Panama, sans distinction de fortune et de situation sociale, et la cour d'assises vient de condamner les faussaires qui ont tenté de déshonorer, dans quelques-uns de ses membres, la représentation nationale.

A côté de cette œuvre de défense politique, la dernière Chambre a voté des réformes utiles : elle a organisé notre système douanier pour la protection de l'agriculture et de l'industrie nationale; elle a diminué de près d'un tiers le prix des places en chemin de fer et des transports de marchandises en grande vitesse; elle a résolu en principe la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, affranchi les populations de cette charge si lourde du service militaire dans les colonies, et supprimé ainsi les mauvais numéros dans le tirage au sort; enfin, elle a protégé la sûreté publique par des lois d'hygiène, et voté l'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes.

Je me suis associé par mes votes à toutes ces mesures utiles, et j'ai fait adopter par la Chambre une loi pour faciliter aux victimes du Panama la revendication de leurs droits contre leurs spoliateurs.

A l'extérieur, nous avons affirmé une politique pacifique, sans rien sacrifier de notre dignité nationale. La prompte soumission du Siam est un succès dont le Gouvernement républicain peut être fier : il a rehaussé aux yeux du monde le prestige militaire de la France que nous avons si laborieusement reconquis.

La prochaine législature, si elle est débarrassée des entraves d'une opposition irréconciliable, devra être plus féconde.

Nous devrons rechercher l'équilibre du budget, non pas dans la substitution d'un impôt à un autre, mais dans la diminution effective des dépenses. Dans un budget sans excédent de recettes, toute suppression d'impôt que n'accompagne pas une suppression de dépense n'est qu'un leurre.

La réforme administrative et judiciaire devra être abordée et résolue, afin de mettre l'organisation de nos services publics en harmonie avec le nouvel état de notre société ; elle aura pour conséquence la suppression de gros traitements qui obèrent sans utilité le budget.

Le boni à provenir de la conversion de la rente française devra être consacré exclusivement au dégrèvement des impôts, notamment à la suppression des prestations et à la diminution des droits de mutation qui grèvent la propriété foncière.

L'agriculture, cette mère nourricière de la fortune publique, devra être suffisamment protégée contre la concurrence étrangère.

Ce programme, quoique modeste, devra suffire à l'activité de la prochaine législature.

Électeurs,

Les victoires que nous avons remportées ensemble contre les ennemis de nos institutions ont assuré à cet arrondissement une tranquillité et une union dont nous avons le droit d'être fiers.

L'autorité du parti républicain est telle que personne n'ose plus affronter la lutte contre son candidat.

Personne, en effet, ne prend au sérieux la candidature césarienne et plébiscitaire que vient, à la dernière heure, de nous expédier un journal parisien.

Conscients de votre force et de la justice de notre cause, vous affirmerez de nouveau, au scrutin du 20 août, votre foi dans la République résolument progressiste que nous avons fondée ensemble, et qui a assuré à ce pays un quart de siècle de paix et de prospérité.

Léopold GOIRAND.

1re circonscription de NIORT.

M. G. DISLEAU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Je me présente à vos suffrages sous les auspices du congrès républicain du 27 juillet dernier.

Jamais il n'a été plus nécessaire d'apporter autant de clarté en allant au scrutin; mais jamais, par bonheur, grâce au Congrès, caractère d'une candidature n'a été d'une netteté et d'une précision plus absolues.

Dans cette circonscription républicaine, personne ne peut aujourd'hui se méprendre en présence des attaques dont le candidat du Congrès est seul l'objet de la part des éternels adversaires de la République.

Ce candidat, messieurs, n'a pas à vous faire une longue profession de foi.

C'est un républicain de la veille et, à ce titre, il entend avant tout ne pas laisser diminuer l'œuvre émancipatrice des précédentes législatures.

Dans l'avenir, une impulsion vigoureuse doit être donnée à la direction des affaires publiques.

Avec une Chambre nettement et exclusivement républicaine, il faut une majorité d'action tout à fait dégagée des anciens groupes et des anciennes coteries, qui mette à sa tête un Gouvernement décidé et hardi au besoin; tous deux ayant un sentiment plus net de la mission politique qu'ils ont à remplir.

Il reste beaucoup à faire. Mais, pour réussir à réaliser des progrès, il faut rompre avec les programmes ambitieux et renoncer aux promesses irréalisables qu'on ne peut pas tenir.

On a le véritable sentiment du progrès dès qu'on s'attache à l'étude des questions pratiques dont l'esprit public est prêt à recevoir la solution.

Dans cet ordre d'idées, il faut réformer l'impôt, le rendre moins lourd aux travailleurs et le mieux proportionner à la véritable situation de chacun des contribuables.

Pour atteindre ce but, il faut, d'abord, s'astreindre à ne pas créer de nouvelles administrations d'État avec de nouveaux fonctionnaires.

L'agriculture doit être une des grandes préoccupations du prochain Parlement. Il faut continuer à la protéger comme l'industrie, par les tarifs de douanes, sans cesser de l'enseigner, de l'instruire, et ce par des moyens plus pratiques, si possible.

Tous les travailleurs doivent être l'objet d'une sollicitude constante. La prétention qu'ils ont d'améliorer leur sort est juste et ne peut porter ombrage à

personne. N'avons-nous pas inscrit fraternité et égalité dans les plis de notre drapeau?

Il y a, notamment, à faciliter l'accès du crédit aux ouvriers des champs comme à ceux des villes, et à protéger les uns et les autres dans toutes les tentatives qu'ils peuvent faire pour l'amélioration de leur condition matérielle et morale.

Il y a là toute une œuvre législative à faire ou à compléter. Il faut y réussir promptement, en prenant bien garde d'exagérer le rôle de l'État ou de porter atteinte au principe de liberté.

Telles sont, messieurs, mes déclarations. Elles sont modestes, mais sincères. Le courage républicain dont j'ai, maintes fois, fait preuve, m'incite à penser que vous me croirez décidé à y conformer ma conduite.

Je m'y engage et je vous demande de crier avec moi :

Vive la République!

G. DISLEAU, avocat,
Docteur en droit, Conseiller d'arrondissement du 1er canton de Niort,
Conseiller municipal de Niort,
Secrétaire de la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.

2e circonscription de NIORT.

M. A. DE LA PORTE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à vous prononcer, le 20 août, entre deux politiques.

D'une part, le programme de conservation républicaine et de réformes démocratiques auquel vous avez donné pendant douze ans, de 1877 à 1889, l'appui de la majorité de vos suffrages;

D'autre part, les doctrines plébiscitaires représentées, cette année, par deux candidatures qui font double emploi l'une avec l'autre, puisqu'elles procèdent toutes deux de la même inspiration.

Nos adversaires vous demandent d'organiser, entre une représentation nationale et un pouvoir exécutif qui seraient également élus par le suffrage universel, un de ces conflits qui ont nécessairement pour dernier mot un coup d'État et la suppression violente des libertés publiques.

La France a fait naguère la désastreuse expérience de ce système, elle ne la recommencera jamais.

Quelles que soient les formules par lesquelles on s'efforce de les déguiser et de les rajeunir, l'immense majorité du pays répudie énergiquement avec nous le césarisme et la dictature.

Elle veut avec nous l'établissement définitif d'un régime de liberté et de justice égales pour tous,

Pour cette œuvre patriotique, le parti républicain a toujours souhaité le concours de ceux-là mêmes qu'éloignaient encore de lui des préventions et des malentendus soigneusement entretenus par ses adversaires.

Aussi accueille-t-il avec joie dans ses rangs cette foule d'électeurs qui, désabusés des vains espoirs et instruits par la leçon des événements, ne viennent pas chercher seulement dans la République la sauvegarde de leurs droits, mais le développement pacifique et nécessaire des principes de la démocratie.

Nous les convions à s'unir à nous pour réclamer, entre autres réformes urgentes :

Un Sénat élu par le suffrage universel;

Un système d'impôts mis en corrélation exacte avec la fortune de chacun;

La suppression des dépenses de luxe et l'équilibre du budget assuré par de sérieuses économies;

Le régime de la loi substitué enfin, pour les associations de toute nature, à celui de l'arbitraire administratif, créé par le Code pénal du premier Empire;

Des garanties efficaces pour le libre fonctionnement des syndicats professionnels de travailleurs.

Des scandales récents, auxquels ont été mêlés des hommes de tous les partis, ont aussi montré la nécessité de soustraire l'État à l'influence corruptrice d'une féodalité financière qui, non contente d'exercer sa domination sur notre agriculture et notre industrie, par les tarifs de chemins de fer, prétend réduire les pouvoirs publics à gouverner pour elle et à incliner la loi devant ses volontés.

Il dépend du suffrage universel — s'il sait vouloir et dire nettement ce qu'il veut — de donner à la France, pour la durée de la prochaine législature, un gouvernement ferme appuyé sur une majorité stable et homogène, et collaborant activement avec elle à la réalisation d'un programme de réformes bien déterminé.

C'est à cette tâche que, comme député, je me consacrerai tout entier, si les électeurs de la 2e circonscription de Niort croient devoir m'accorder leur confiance.

Vive la République!

A. DE LA PORTE, ancien député des Deux-Sèvres,
ancien sous-secrétaire d'État des Colonies.

Circonscription de PARTHENAY.

M. André LEBON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le congrès des délégués républicains de l'arrondissement m'a désigné de nouveau et à l'unanimité comme candidat aux élections législatives.

Il y a quatre ans, lorsque je me suis, pour la première fois, présenté à vos suffrages, nos adversaires ont eu recours aux insinuations les plus mensongères pour surprendre vos votes.

Ils vous ont dit que la République était sur le point de disparaître. — Elle est aujourd'hui si forte, si indissolublement liée aux destinées de la patrie, que ses plus farouches ennemis ont dû se résigner à l'accepter.

Ils vous ont dit que les impôts allaient être augmentés. — Or, presque aussitôt après les élections, un dégrèvement de plus d'un dixième a été réalisé sur l'impôt foncier des propriétés non bâties; d'autres ont suivi sur les transports par chemins de fer, sur les frais des petits procès, sur les pétroles, etc.

Ils vous ont dit, enfin, que je sollicitais votre confiance dans un intérêt exclusivement personnel, et qu'aussitôt après le scrutin, je faillirais à tous mes engagements. — Depuis lors, vous avez pu apprécier par vous-mêmes si j'ai été fidèle à mes promesses: je n'ai pas cessé un seul jour de travailler, dans la mesure de mes forces, à la propagation de l'idée républicaine, démocratique et libérale dans notre chère Gâtine, et aucun de vous, je l'espère, n'a jamais eu à se plaindre ni de mon intolérance, ni de mon indifférence.

Les souvenirs d'un passé si récent vous aideront à faire justice des manœuvres nouvelles auxquelles vous pourrez être en butte.

Vous jugerez si la République doit être désormais servie par ceux qui, n'ayant jamais cessé de la combattre autrefois, ne s'en couvrent maintenant que pour la faire dévier de sa destination véritable.

Vous direz si, pour réaliser cette pacification des esprits que je désire plus que personne, dans l'intérêt supérieur de la France, il vous convient d'être représentés par les hommes qui, le plus ardemment mêlés aux luttes des vingt dernières années, ont conservé la rancune des multiples défaites que le pays leur a fait subir, et cherchent, en détruisant l'œuvre accomplie, à satisfaire d'anciennes haines.

Vous apprécierez si le culte de la liberté politique, le respect de l'indépendance individuelle, le souci de la moralité publique et privée, sont du côté de ceux qui, se servant jusqu'à l'abus le plus odieux de ces libertés qu'ils nous ont refusées quand ils étaient au pouvoir et que les républicains ont données au

pays, ont vu, dans de derniers et lamentales incidents, une occasion de calomnier les hommes les plus respectables et de ternir l'honneur du pays, même aux yeux de l'étranger, au lieu de se borner, comme c'était leur devoir, à assurer loyalement la répression de quelques défaillances individuelles.

Pour moi, étranger aux divisions du passé comme aux querelles désolantes où le Parlement vient de perdre un temps précieux, je fais appel en toute sécurité à vos suffrages.

Je ne suis pas, vous le savez, l'homme des promesses irréalisables ni des faux-fuyants.

Je n'ai jamais aimé et servi que la République.

Je l'aime parce que, laissant à chacun la faculté de manifester son opinion, permettant au pays d'appeler des hommes de son choix dans toutes les fonctions publiques, municipales, départementales ou d'État, il n'est point de gouvernement qui puisse nous donner à la fois plus de liberté et plus de tranquillité.

Je la sers parce qu'en le faisant j'ai la conviction de travailler pour la sécurité extérieure et la grandeur de la France, à peine relevée des épouvantables désastres que d'autres régimes ont déchaînés sur elle, mais déjà replacée, par la sagesse de son gouvernement et la vaillance merveilleuse de son peuple, au rang des puissances dont on apprécie la force à sa juste valeur et dont les plus grands empires du monde recherchent l'amitié.

Je veux cette République tolérante pour tous, adversaires ou amis, et c'est pourquoi je dénoncerai toujours avec indignation les maîtres ou les fonctionnaires, quels qu'ils soient, qui usent de leur situation pour opprimer leurs ouvriers ou leurs subordonnés, et pour entreprendre sur le domaine sacré de la conscience.

Je la veux ouverte à tous ceux qui viennent à elle sans arrière-pensée de domination, de réaction ou de trahison.

Je la veux respectueuse de la liberté de l'Eglise, mais soustraite à toute influence religieuse sur la législation, parce qu'il n'y a de paix et de liberté possibles que lorsque chacun se renferme dans l'exercice de sa mission propre, le maire s'occupant de sa mairie, le prêtre de son culte, l'instituteur de son école, et que l'Etat s'abstient rigoureusement soit de persécuter, soit, au contraire, de patronner une croyance quelconque.

Je la veux, enfin, tirant peu à peu des principes essentiels sur lesquels elle est fondée, toutes les améliorations, tous les progrès que ces principes commandent.

Et, notamment, je demande, et suis prêt à voter, si vous m'honorez de votre confiance :

Dans l'ordre politique, une loi sur la liberté d'association, accordant à toutes les sociétés, quel que soit leur but, un régime analogue à celui qui a été concédé en 1884 aux syndicats professionnels; un large développement des attributions des conseils généraux et des conseils municipaux ;

Dans l'ordre économique et financier, la réforme progressive de notre système d'impôts, dans le sens où la dernière Chambre s'est déjà engagée, c'est-à-dire en déchargeant le petit contribuable pour taxer les riches proportionnellement à leurs facultés; l'affectation d'une partie des fonds des caisses d'épargne

aux prêts agricoles et populaires ; la réforme des prestations et du régime des boissons ;

Dans l'ordre social, la loi, trop longtemps différée, sur la responsabilité des patrons en matière d'accidents ; la diffusion et le perfectionnement du régime des retraites pour les vieillards, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, et l'extension de la compétence des juges de paix.

Telles sont, mes chers concitoyens, les idées à la défense desquelles je suis attaché ; tels sont, à mon sens, les principaux besoins de notre démocratie.

Je n'ai point la prétention d'avoir épuisé ainsi la liste des réformes désirables, non plus que celle de vous apporter des solutions toutes faites à ces divers problèmes : il faut de longs efforts pour réaliser le plus minime progrès. Mais j'ai la conviction absolue qu'en travaillant dans cette voie avec bonne foi, persévérance et virilité, nous arriverons à donner à la France ce qui lui est nécessaire :

« Plus de justice par la liberté ! »

Vive la France ! Vive la République !

André LEBON, propriétaire à Parthenay,
Seul candidat du congrès des délégués républicains
de l'arrondissement.

SOMME

1re circonscription d'ABBEVILLE.

M. L. FROMENT,

Élu au 1er tour de scrutin

Messieurs et chers concitoyens,

Le congrès républicain de la première circonscription d'Abbeville m'a désigné de nouveau comme candidat à la députation.

La confiance avec laquelle vous m'avez donné vos suffrages, en 1892, ne me permet pas de me dérober à ce devoir : j'ai conscience, d'ailleurs, d'avoir fidèlement rempli le mandat que vous m'aviez confié.

Ma ligne de conduite n'a cessé d'être celle que je vous indiquais alors. Elle est, elle sera toujours celle d'un républicain progressiste et pratique.

Au point de vue économique, je me suis opposé, et je m'opposerai toujours à ce qu'on porte atteinte au principe d'une protection efficace, mais sagement maintenue dans des limites qui sauvegardent les droits des consommateurs tout en assurant au travail national une rémunération suffisante.

Une loi séduisante, celle de la réforme de l'impôt des boissons, a été soumise à la Chambre : la solution proposée compromettait les intérêts de notre région, je l'ai repoussée.

Mais j'ai voté avec empressement les lois sur les caisses de retraite en faveur des ouvriers, sur les accidents du travail, sur l'assistance publique, en un mot, toutes les mesures qui avaient pour objet d'améliorer le sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Messieurs les électeurs,

Je veux, vous ne l'ignorez pas, la République avec toutes ses conséquences rationnelles et fécondes.

Je veux un gouvernement stable, honnête et ferme, qui assure à notre pays la paix et la prospérité.

Vous me connaissez de longue date, et si vous m'imposez encore le devoir de vous représenter au Parlement, vous pouvez croire que je remplirai mon mandat, comme par le passé, avec exactitude et dévouement.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L. FROMENT.
Député sortant.

2e circonscription d'ABBEVILLE.

M. le comte de DOUVILLE-MAILLEFEU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs de la 2e circonscription d'Abbeville,

Depuis dix-huit ans, vos suffrages libres et éclairés ont constamment approuvé ma politique de paix, d'émancipation démocratique et de progrès social.

Vous m'imposez une fois de plus la candidature, j'obéis respectueusement.

Si nous triomphons encore ensemble, le 20 août, nous obtiendrons enfin, je n'en doute pas, la réalisation immédiate de nos plus urgentes revendications, c'est-à-dire une réduction importante des charges qui nous écrasent, par la suppression de tant de fonctions inutiles et la réduction à deux ans au plus du service d'instruction militaire.

Chers amis ! Repoussez dédaigneusement le candidat officiel d'une coalition aussi étrange qu'étrangère à notre circonscription et votez cette fois unanimement pour votre toujours dévoué, sincère et fidèle député.

Vive la République !

DOUVILLE-MAILLEFEU,
Membre des commissions supérieures des haras et des distilleries agricoles. — Vice-président du comité maritime à l'exposition universelle de Chicago.

OUVRIERS D'HALLENCOURT.

La lutte est vive. Ne vous laissez pas intimider par les menaces de vos patrons. Sachez que vous êtes les maîtres, que 1789 vous a faits libres. On

veut vous forcer la main : vous avez le bulletin de vote pour répondre aux traîtres.

Un grand nombre d'entre vous, à la suite de précédentes élections, ont déjà été victimes de la basse rancune de vos seigneurs d'usine, qui vous considèrent comme leurs esclaves ; montrez aujourd'hui que vous êtes des citoyens libres. Si vous êtes frappés lâchement, si on vous prive de votre pain, syndiquez-vous. Imitez vos frères de Saint-Ouen et d'Harondel. Vous trouverez ici et ailleurs de fermes appuis. Vos maîtres oublient trop qu'ils vous doivent tout, que c'est avec la sueur de votre front qu'ils se font construire des palais. Ne suivez pas les hommes aux basses vengeances, qui brûlent le lendemain ce qu'ils adoraient la veille, qui, assoiffés d'honneurs, bouffis de l'orgueil de parvenir, oublient les services rendus et cherchent à satisfaire un intérêt personnel, l'élection d'un député.

Voter pour Chastenet, c'est voter pour les rois au petit pied, pour leur prépondérance, pour leur domination.

Voter pour Douville, c'est voter pour la liberté.

Ne vous laissez pas intimider.

Vive Douville !

Vive la République !

Un groupe d'électeurs.

Vu le Candidat : DOUVILLE-MAILLEFEU.

1re circonscription d'AMIENS.

M. Alphonse FIQUET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Cédant à de pressantes sollicitations, je me présente à vos suffrages sous le patronage des divers groupes du parti républicain, unis pour soutenir la candidature qu'ils m'ont offerte.

Je dois à la fermeté bien connue de mes convictions les suffrages qui, pendant plus de dix années, m'ont été accordés en maintes circonstances. Conseiller municipal, de 1874 à 1884, adjoint, à plusieurs reprises, premier maire élu de la ville, en 1882, président du conseil d'arrondissement, de 1880 à 1886, j'ai la conviction d'avoir fidèlement rempli ces divers mandats. C'est donc avec confiance que je me présente aujourd'hui devant vous.

La République est le seul gouvernement capable d'assurer la concorde et la

paix sociales. D'importants progrès ont été déjà réalisés par elle : les lois sur l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, sur le service militaire pour tous, sur l'hygiène des ateliers et la sécurité des ouvriers, sur les syndicats professionnels, sur le travail des femmes et des enfants, ont amélioré la situation ancienne.

Il appartient à la nouvelle Chambre d'aborder résolument l'étude des questions actuellement posées devant l'opinion publique. Les incidents pénibles qui sont venus troubler la dernière législature ne se représenteront certainement plus. La part du travail utile devra être plus considérable.

L'une des questions les plus importantes qu'auront à examiner vos représentants sera la réforme de l'impôt.

Nous sommes bien loin de la règle posée par nos ancêtres de la Révolution, qui voulaient que chaque citoyen contribuât aux charges suivant ses facultés. Peut-on dire sérieusement que les impôts de consommation, les droits sur l'alcool et les boissons ne pèsent pas trop lourdement sur la classe ouvrière ? La création incessante de nouvelles taxes n'est pas un moyen raisonnable d'arriver à une répartition équitable des charges entre les citoyens. Cette réforme de l'impôt s'impose ; il faut l'étudier aussitôt que possible. C'est en tenant compte des revenus de chaque citoyen que les impôts doivent être répartis.

Les lois sociales, qui intéressent les ouvriers, doivent occuper une large place dans les travaux de la future Chambre. Le moment est venu de poursuivre la réalisation immédiate de la question des caisses de retraites, et de permettre enfin au travailleur, au lieu d'être obligé, lorsqu'arrive la vieillesse, de recourir à l'hôpital ou au bureau de bienfaisance, de passer les quelques années qui lui restent à vivre au milieu des siens, sans leur être à charge. C'est là, d'ailleurs, l'application pratique de la solidarité républicaine.

On a fait pendant longtemps, dans un but bien connu, de l'Agriculture et de l'Industrie deux sœurs ennemies. Délégué, en 1870, par mes confrères de l'industrie amiénoise des velours de coton pour protester devant la commission parlementaire contre le régime des traités de commerce et contre l'insuffisance des droits accordés à cette industrie, je ne saurais admettre que les droits nécessaires à l'existence même de l'agriculture lui fussent refusés. Il faut protéger l'agriculture comme l'industrie contre la concurrence étrangère.

Toute mesure utile et favorable aux cultivateurs aura toujours mon appui. Mon dévouement est également acquis à la défense des intérêts du commerce.

Mes chers concitoyens,

Vous savez dans quel esprit je me présente devant vous. Si vous trouvez des garanties suffisantes dans mon passé, vous pouvez être assurés que je remplirai le mandat que je sollicite de vous avec toute la conscience possible.

Républicain progressiste, démocrate sincère, j'aurai à cœur de faire tout mon devoir et de toujours m'inspirer des idées d'union qui seules peuvent faire un pays libre et prospère.

Mon concours est acquis à l'avance, si je suis votre élu, à toute proposition

devant améliorer le sort des travailleurs et contribuer au développement des institutions républicaines, auxquelles j'ai toujours été attaché.

Vive la République !

Alphonse FIQUET,
Ancien maire d'Amiens,
Ancien président du conseil d'Arrondissement.

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DE LA SOMME.

Electeurs,

Le 21 septembre 1889, on obtenait, de votre bonne foi surprise, un vote désastreux pour le parti républicain de la première circonscription.

Le 20 août 1893, vous aurez à cœur d'effacer jusqu'au souvenir de cette erreur.

Un ferme républicain, estimé et populaire, accepte la mission de représenter à la Chambre vos intérêts et vos aspirations.

Vous connaissez tous le passé de dévouement démocratique de M. Fiquet. Maire d'Amiens et président du conseil d'arrondissement, il a attaché son nom à des œuvres fécondes et durables. Homme de travail et d'initiative, dévoué sans réserve aux travailleurs de l'usine et des champs, connaissant à fond les besoins de l'industrie amiénoise, il possède toutes les qualités requises pour représenter avec autorité et compétence les intérêts complexes de la première circonscription.

M. Fiquet veut un gouvernement stable et fermement résolu à entrer selon un programme d'action suivie, dans la voie des réformes démocratiques et sociales. Un travail méthodique et fécond en résultats, succédant à de stériles et scandaleuses agitations, devra être la loi des élus du 20 août. Nul mieux que M. Fiquet ne saurait contribuer à imposer, dans la mesure de ses moyens, cette nouvelle et indispensable attitude.

L'opinion publique l'avait depuis longtemps désigné, et l'association républicaine, fidèle à sa ligne politique, est heureuse de présenter aujourd'hui sa candidature à tous les républicains soucieux de la considération et de la grandeur de la République.

Électeurs,

En votant pour M. Fiquet, vous remplirez un devoir, vous travaillerez à rendre la République plus forte, plus puissante, pour le bien de la France.

Vive la République !

Le Comité.

COMITÉ DE CONCENTRATION DES GROUPES RÉPUBLICAINS.

Les comités de l'association républicaine et de l'union démocratique, un groupe socialiste, divers groupes d'employés et ouvriers du chemin de fer et des

diverses industries amiénoises, réunis en congrès aux Salons Saint-Denis, le vendredi soir, 11 août.

Après avoir entendu la déclaration du candidat Fiquet, ont acclamé à nouveau sa candidature et font appel à leurs concitoyens pour en assurer le succès.

Le Comité.

Engagement pris de soutenir les revendications des employés et ouvriers des chemins de fer.

Alphonse FIQUET.

2e circonscription d'AMIENS.

M. LEVECQUE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, vous m'avez accordé près de onze mille suffrages. Désigné, depuis ce moment, comme candidat de la République aux nouvelles élections législatives, je viens à nouveau solliciter l'honneur de vous représenter au Parlement.

Vous connaissez mes sentiments; j'ai eu, dans maintes circonstances, l'occasion de vous les exprimer.

Républicain convaincu, j'estime qne les intérêts et l'avenir de la France sont intimement liés à l'avenir de la République. Je veux le développement de nos institutions par le progrès que la démocratie attend de ceux qui ont le sentiment élevé des besoins du pays. Nous ne pouvons faire de la République ce qu'elle doit être que par des réformes profondes dans l'ordre administratif, judiciaire et fiscal.

Au nombre des questions les plus urgentes, je place la réforme de l'impôt; elle a été entreprise dans les dernières législatures, elle doit être poursuivie avec méthode et décision. Il y a lieu de reviser la loi sur les boissons, sur les patentes qui frappent à l'excès le petit commerce; il faut tendre à corriger l'inégale répartition de l'impôt foncier et en alléger le fardeau. Il serait également temps de reviser, comme on l'a promis depuis longtemps, les droits de mutation sur les immeubles et aussi de simplifier et de rendre moins onéreuses les formalités judiciaires pour la transmission de la propriété.

Notre organisation judiciaire a besoin d'être remaniée pour arriver à obtenir une justice plus prompte et moins coûteuse; il est souhaitable que le projet qui visait à étendre la compétence des juges de paix devienne un progrès définitivement acquis.

Les problèmes qui concernent le travail deviennent chaque jour plus pressants. L'amélioration du sort des travailleurs doit être à la première place des préoccupations des républicains. Les lois de garanties ouvrières, telles que les assurances contre les accidents, les maladies et la vieillesse, la protection de l'enfance, le développement des institutions de prévoyance et de mutualité, trouveront toujours en moi un défenseur pénétré des idées de justice et de solidarité.

Nous devons la protection la plus efficace au travail national contre la concurrence étrangère. Le régime économique de la France a été fixé en 1891. Nous pouvons corriger quelques imperfections à l'œuvre qui a été accomplie ; mais, dans ses grandes lignes, le Parlement devra la défendre contre les attaques dont elle pourrait être l'objet.

Tout ce qui touche à l'agriculture est, pour la deuxième circonscription d'Amiens, d'un intérêt de premier ordre. Je pense que l'agriculture est, de toutes nos industries, celle qui supporte les plus lourdes charges. Je prends l'engagement de la protéger contre les atteintes de la production étrangère, de la soutenir, de la défendre et de l'encourager par tous les moyens.

Mes chers concitoyens,

Si vous me jugez digne de votre confiance et capable de vous représenter avec honneur, vous me chargerez de poursuivre au Parlement l'exécution de ce programme.

Tous mes efforts tendront à faire prévaloir une politique qui assure à la France un gouvernement animé de l'esprit de réforme, préoccupé d'apporter les économies les plus strictes dans les dépenses, soucieux du travail, de la richesse et de l'honneur de la France, de son bon renom et de son influence dans le monde.

Vive la République !

LEVECQUE, conseiller général.

Association républicaine de la Somme.

Électeurs,

Depuis longtemps, votre choix s'était fixé sur M. Levecque, l'actif et dévoué conseiller général du canton Sud-Est.

Vous savez avec quel zèle il s'est occupé de vos intérêts. Sa sollicitude toujours en éveil s'étend sur l'agriculture et sur l'industrie. Depuis quatre ans, il est, on peut le dire, le véritable député de la circonscription.

Le 20 août, vous lui donnerez officiellement ce titre, et vous affirmerez ainsi votre gratitude, vos sentiments républicains.

M. Levecque est un homme de progrès. Il voit dans la République le régime

par excellence de la justice, de l'équitable répartition des charges et des obligations.

Il sait que l'ouvrier des villes, comme le travailleur des champs, a le droit d'exiger de la République des réformes loyales et des améliorations.

Vous l'avez vu à l'œuvre, vous savez avec quel dévouement il a rempli les divers mandats dont il a été investi.

Il vous représentera honnêtement, utilement à la Chambre.

Electeurs!

Vous voulez la République avec toutes ses conséquences, vous voulez la fin des crises répétées, de l'agitation funeste qui est l'œuvre de l'opposition de droite.

En votant pour des hommes tels que M. Levecque, vous assurez la stabilité gouvernementale, la prospérité et la grandeur de la République et de la France!

Votez donc en masse pour M. Levecque et

Vive la République!

Le Comité.

Vu : Le candidat, LEVECQUE.

Circonscription de DOULLENS.

M. DUSEVEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*Décédé.*)

Circonscription de MONTDIDIER.

M. Ernest LEROY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Après avoir eu, pendant quelques mois, l'honneur de représenter l'arrondissement de Montdidier à la Chambre des députés, je viens de nouveau solli-

citer vos suffrages et la confirmation de ce mandat que vous m'aviez confié, avec une majorité si éclatante, en mars dernier, et que j'ai la ferme conviction d'avoir rempli avec conscience et honneur.

Je vous disais, peu avant mon élection, comment j'entendais le devoir du député républicain. J'affirmais mon intention de pratiquer une politique de perfectionnement et non de renversement, la seule qui soit digne de la France et de la République et la seule aussi qui soit profitable au pays.

Faire toujours mieux, peut et doit être une devise républicaine, puisque République peut se traduire ainsi : régime civilisateur et réformateur tendant à donner à tous la plus grande somme de bien-être et de justice.

Donc, maintenant que la République est définitivement fondée, qu'elle est indiscutable, il est temps d'aborder l'étude des réformes radicales et humanitaires qui sont les corollaires des deux droits primordiaux dont nous jouissons : la liberté et l'instruction. C'est beau et beaucoup de posséder ces deux choses ; mais cela ne suffit pas toujours pour assurer la vie matérielle ; la jouissance de ces droits devient une ironie lorsqu'elle ne sert qu'à faire sentir plus lourdement à l'homme la misère dans laquelle le plonge l'injustice d'une société routinière et réfractaire au progrès.

C'est donc à la réalisation des réformes attendues par la démocratie que la prochaine Chambre doit consacrer tous ses efforts. Elle ne doit compter que des hommes professant l'amour du peuple et ayant foi dans l'avenir, des républicains de l'avant-veille et non des ralliés qui voudraient récolter sans avoir semé.

Composée de républicains progressistes, la Chambre future étudiera et votera : la réforme du système de l'impôt, afin que la petite propriété soit dégrevée dans une large mesure ; la réforme judiciaire comportant la diminution des frais de justice ; la création d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs ; la gratuité de l'instruction à tous les degrés ; la réduction du service militaire à deux ans ; elle procédera à la réforme administrative : suppression des sinécures, diminution des gros traitements, abolition du cumul ; elle protégera notre travail national et notre production ; enfin, elle fera une politique sage, économe, digne de notre pays.

Inutile d'ajouter, mes chers concitoyens, que ce programme, que je voudrais voir la Chambre de 1893 étudier et mener à bonne fin, est le mien, et que, si vous m'accordez votre confiance, je m'emploierai à le faire triompher.

Vive la République démocratique !

E. LEROY, médecin à Fransart,
Conseiller général du canton de Rosières, officier d'Académie,
Député sortant.

1re circonscription de PÉRONNE.

M. G. TRANNOY,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Invité par les Unions républicaines de Chaulnes, Nesle et Péronne, et par les notabilités du parti républicain du canton de Ham, à poser ma candidature aux prochaines élections législatives, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Depuis que je fais partie des assemblées municipales, c'est-à-dire depuis 1871, j'y ai toujours été le représentant de l'idée républicaine et j'ai, de tout mon pouvoir, défendu la République contre les attaques auxquelles elle a été en butte, soit lors du 16 Mai, soit lors de la crise boulangiste.

Pendant ce temps, et malgré ces attaques, la République a eu à remplir une tâche écrasante.

Elle a dû reconstituer l'armée détruite par l'invasion et créer de toutes pièces un matériel neuf en rapport avec les progrès qu'avaient réalisés, avant nous, nos ennemis.

Elle a dû reconstituer également la marine et construire des vaisseaux capables de lutter contre les marines étrangères.

Des grands travaux publics ont été entrepris, et des chemins de fer, notamment, ont été construits, qui, d'une part, ont facilité les communications ordinaires, et qui, d'autre part, au point de vue stratégique, ont mis le pays en état de dé-ense.

Enfin, le gouvernement de la République a consacré de grosses sommes au relèvement de l'instruction publique, et ces dépenses étaient aussi utiles que celles dont je viens de parler, puisqu'elles doivent amener l'instruction des citoyens et assurer le bon fonctionnement du suffrage universel, cette base de nos institutions républicaines.

Si, au cours de ces immenses travaux, les dépenses ont quelquefois excédé les ressources, c'est un mal inévitable ; nous ne devons pas moins une grande reconnaissance à ceux qui ont relevé la France, lui ont rendu son rang en Europe, et lui ont conquis l'estime de ses ennemis et des sympathies précieuses.

Aujourd'hui, messieurs, que cette tâche a été remplie, il faut songer aux besoins intérieurs, il faut s'occuper des améliorations qui peuvent être apportées dans notre régime social, financier et économique.

Des réformes ont déjà été ébauchées et tous nos efforts doivent tendre à perfectionner ce que l'on a commencé de faire pour le soulagement des classes laborieuses : je ne veux vous citer que l'institution des caisses de retraites pour la vieillesse et celle du crédit agricole, ainsi que l'assistance publique dans les campagnes, la réforme du régime des boissons, etc. ; pour tout cela, des ressources sont nécessaires ; il faut donc faire des économies, et cela est possible

aujourd'hui que sont terminées les grandes dépenses de reconstitution dont j'ai parlé plus haut.

Il faut aussi revenir à la mesure si sage de l'amortissement. On ne comprend guère, en effet, comment l'Etat, qui n'autorise les emprunts des communes qu'à la condition qu'ils seront amortis dans un laps de temps déterminé, soit seul grevé d'une dette perpétuelle ; et cela encore est possible, si l'on prend la ferme résolution de ne pas absorber dans les dépenses ordinaires les ressources que laissera libres la prochaine conversion du 4 1/2 pour cent en 3 pour cent.

Je ne puis pas, bien entendu, entrer dans le détail des réformes que je crois réalisables, mais je puis vous déclarer, d'une façon générale, que je soutiendrai de mon vote toutes les mesures de diminution des dépenses que je jugerai possibles.

Au point de vue économique, connaissant vos besoins et vos souffrances, enfant du pays, d'une famille de cultivateurs, et ayant cultivé moi-même, je suis le partisan du maintien et de l'amélioration des mesures heureuses qui ont été prises dans ces temps derniers, pour la protection de l'agriculture et de l'industrie.

Ainsi, je m'opposerai énergiquement aux modifications qui pourraient être demandées au tarif général des douanes par les adversaires du régime protectionniste, et je voterai, au contraire, les améliorations qui pourraient y être apportées dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie.

Je ne suis pas partisan des traités de commerce à échéance fixe : Les conventions commerciales que la France peut conclure avec les puissances étrangères doivent toujours être résiliables dans un court délai, et nous devons conserver la liberté de modifier ces conventions, suivant l'intérêt de la France et les circonstances.

A qui devez-vous, mes chers concitoyens, confier l'exécution de ce programme ? A qui devez-vous confier la défense de vos intérêts et de la République ?

Aujourd'hui, tout le monde se dit républicain, même ceux qui, hier encore, marchaient la main dans la main des pires ennemis de la République.

Devez-vous confier le drapeau républicain à ceux qui l'ont combattu, et cela uniquement parce qu'ils déclarent faire acte de soumission ?

Je ne le pense pas.

Si ces adhérents viennent de bonne foi à la République, admettons-les à voter avec nous, mais laissons-les dans le rang. Lorsqu'ils auront donné des gages de leur mérite et fait leurs preuves, ils pourront aspirer à gérer les affaires de la République ; mais, jusque-là, cet honneur ne leur appartient pas.

Pour moi, ma fidélité à suivre la ligne politique que j'ai adoptée depuis plus de vingt ans doit vous être une garantie de la fidélité que je mettrai à suivre la ligne parlementaire que je vous indique.

Veuillez croire, mes chers concitoyens, à tout mon dévouement.

G. TRANNOY, avocat,
Adjoint au maire de Péronne.

2e circonscription de PÉRONNE.

M. E. FRANÇOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Appelé par mes amis politiques à me présenter à la députation, je me rends à leur désir.

Républicain, enfant du peuple, je viens avec confiance solliciter vos suffrages.

Si je suis votre élu, je consacrerai ma carrière législative à défendre le peuple souverain, à soutenir ses intérêts.

Ennemi du libre échange, je veux la protection la plus absolue pour le travail national, pour l'agriculture, pour les produits de notre sol, pour le tissage, qui, dans nos contrées, souffre depuis trop longtemps, pour l'industrie du fer, à laquelle notre arrondissement est étroitement uni.

Je désire une répartition plus équitable des impôts, la mise en vigueur du crédit agricole, le maintien de la loi de 1884 sur les sucres, l'abrogation de la loi de 1816 sur l'exercice et le régime des boissons.

Mon idéal est un gouvernement honnête, fort, sûr de lui-même, inspirant confiance et respect, un gouvernement vraiment républicain, s'appuyant sur la nation, toujours prêt à parer aux éventualités et à maintenir l'ordre.

Je veux liberté, justice pour tous, l'extension de la compétence des juges de paix, la réforme d'une procédure longue et coûteuse, une sévérité excessive pour ces établissements d'agio où tant de fortunes s'écroulent, où tant de malheureux perdent leurs épargnes.

Plus de favoritisme, place au savoir et à l'intelligence ; libre et indépendant, ma voix ne sera acquise qu'à la vérité, rien qu'à la vérité.

Je serai le soutien des faibles, des malheureux, de ceux qui souffrent, de ceux qui ont besoin, comme je serai le député de tous.

Vous pouvez compter sur moi, je ne faillirai pas à ma tâche, je resterai fidèle au peuple et à la République.

Agréez, chers concitoyens, l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. FRANÇOIS,

Cultivateur, conseiller général de la Somme, président du comité des agriculteurs de l'arrondissement de Péronne, administrateur des caisses départementales contre l'incendie et la grêle, directeur du syndicat de la Rivière de Somme, membre de la station agronomique, membre de la commission département, suppléant de justice de paix.

TARN

1re circonscription d'ALBI.

M. A. de BERNE-LAGARDE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Le congrès républicain m'a désigné comme candidat aux élections législatives du 20 août pour la première circonscription d'Albi ; fort de son appui, je viens solliciter vos suffrages.

Depuis quinze ans que j'occupe des fonctions publiques, soit comme conseiller municipal, soit comme maire ou conseiller général, vous connaissez mes opinions républicaines, qui n'ont jamais varié.

Je suis partisan convaincu des idés d'ordre, de progrès, de liberté et de justice, et, par conséquent, d'une République ouverte à tous les patriotes, à tous ceux qui mettent au-dessus des mesquines préoccupations électorales et des divisions intérieures les intérêts supérieurs de la patrie.

C'est pourquoi, si je deviens votre représentant au Parlement, je favoriserai de tout mon pouvoir une marche incessante et progressive vers l'amélioration du sort des travailleurs, l'accroissement de leur bien-être et le soulagement de ceux qui souffrent.

Je demanderai et j'appuierai de mon vote les solutions pratiques des grandes questions économiques et sociales qui sont aujourd'hui l'une des grandes préoccupations du pays.

Je défendrai la propriété sous toutes les formes contre les attaques sourdes ou déclarées dont elle est l'objet, et je soutiendrai un Gouvernement énergique et résolu à faire respecter la loi ; je combattrai les doctrines dissolvantes qui conduiraient à l'anarchie, et dont le triomphe amènerait la ruine et la disparition de la patrie française.

Les agriculteurs demandent avec raison une protection efficace pour leurs produits, par le relèvement des droits de douane, par l'application de tarifs réduits pour le transport des engrais, et par la suppression des tarifs de pénétration, qui favorisent la concurrence étrangère ; ce sera ma préoccupation première de leur faire accorder satisfaction.

Nous demandons tous la réforme des impôts dans le sens d'une plus équitable répartition ; c'est là un problème complexe sans doute, mais dont la solution dépend d'une étude raisonnée et opiniâtre; je donnerai à cette réforme toutes mes préoccupations et toute ma volonté d'aboutir.

Je poursuivrai l'établissement d'un budget sincère et en équilibre par des économies sérieusement pratiquées, seul moyen d'arriver à l'amortissement de la dette.

Et, s'il est possible, sans compromettre la sécurité de la Patrie, de réduire le service militaire à deux années, je proposerai ou voterai une motion de réduction.

Enfin, ma sollicitude sera toujours en éveil pour la solution des questions qui pourraient intéresser l'arrondissement.

Tels sont, chers électeurs, les points principaux sur lesquels je porterai mes efforts.

Mais, pour arriver à un résultat fécond, deux conditions sont indispensables : la paix et la stabilité gouvernementale.

Tout le monde désire la paix et veut la France honorée et respectée au dehors.

La stabilité gouvernementale a été trop souvent compromise par des compétitions injustifiées, elle est cependant nécessaire pour fortifier l'autorité du pouvoir central et lui donner les moyens de réunir les bonnes volontés, d'arrêter toute désorganisation, de protéger la liberté du droit individuel, et d'assurer enfin pacifiquement l'évolution progressive de la République.

J'invite donc tous les hommes de cœur et de raison à s'unir sur mon nom :

Pour l'ordre et la loi contre l'anarchie.

Pour la propriété contre le communisme.

Pour la patrie contre l'internationale.

Vive la France! Vive la République!

A. DE BERNE-LAGARDE,

notaire, maire d'Albi, conseiller général du Tarn.

2e circonscription d'ALBI.

M. Jean JAURÈS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Aux électeurs de la 2e circonscription d'Albi,

Il y a six mois, vous m'avez fait votre député, avec le mandat de lutter pour la République sociale.

« A ce mandat j'ai été fidèle. »

Dans les discussions parlementaires provoquées par les scandales du Panama, j'ai protesté plus d'une fois, en votre nom, contre les hésitations de la justice, contre la faiblesse du gouvernement, et il est certain que ni les magistrats, ni les dirigeants n'ont su rechercher et frapper tous les coupables : ils n'ont pas su davantage démasquer et châtier les intrigants et les fourbes qui voulaient détourner, au profit de leur ambition personnelle, l'émotion de la conscience publique. Il est démontré une fois de plus que, dans la société actuelle, la loi, si dure aux petits, est désarmée ou émoussée contre les grands. Il est démontré aussi que des intrigues obscures, et qu'on n'ose point éclaircir, se substituent peu à peu, dans l'opportunisme finissant, aux pratiques claires et loyales des gouvernements libres.

J'ai travaillé au programme du prolétariat agricole et du prolétariat industriel : j'ai défendu, dans la mesure de mes forces, les organisations ouvrières quand elles étaient menacées par l'arbitraire capitaliste ou l'arbitraire gouvernemental. Je me suis associé à l'énergique propagande socialiste qui arrachera la démocratie française à son sommeil découragé.

« Et j'ai répondu par des actes, par des faits, aux hommes mal intentionnés ou mal renseignés qui accusaient les Républicains socialistes de négliger les intérêts des cultivateurs. »

J'ai demandé pour eux, comme je l'avais promis, la suppression du principal de l'impôt foncier : dans les deux séances du 8 et du 10 juillet, j'ai défendu énergiquement ma proposition. Je la renouvellerai, à chaque budget, dans la Chambre prochaine, jusqu'à ce qu'elle aboutisse, et elle aboutira certainement, car les cultivateurs, de plus en plus accablés, commencent enfin à élever la voix, et la démocratie ouvrière, qui veut s'unir à eux, appuiera leurs revendications.

Nous aboutirons d'autant plus que nous indiquons, dès maintenant, une économie de 80 millions qu'il faut réaliser. Suivant l'exemple d'un grand pays voisin, très soucieux de sa puissance militaire, nous pourrons, et nous devrons, réduire le service militaire de trois ans à deux ans. La proposition a été déjà faite : les républicains socialistes l'appuieront énergiquement et, avec cette économie, nous supprimerons le principal de l'impôt foncier.

Sur la question du blé, vitale pour tous, l'accord complet s'est fait au congrès de Carmaux, entre les cultivateurs et les ouvriers. Il a été convenu, à l'unanimité, que le prix normal du blé, celui qui rémunérait le paysan sans trop grever l'ouvrier, était de 20 fr. l'hectolitre. J'ai donc reçu mandat d'élever les droits de douane sur les blés étrangers jusqu'à ce que les blés vaillent 20 fr., et d'abaisser les droits quand le blé dépasserait ce prix, dans la proportion même où il le dépasserait. Il y aura ainsi raison et justice pour tous, ouvriers et cultivateurs.

Lorsque, par cette mesure immédiate, les cultivateurs auront été sauvés de la ruine, nous demanderons que le gouvernement soit le seul acheteur de blé étranger. Il n'y aura ainsi ni spéculation ni agiotage, et il vendra le blé étranger à un prix tel que le blé français ne soit ni trop bon marché ni trop cher.

Et, à ces mesures de salut, les socialistes ajoutent dans leur programme de

réformes agricoles, « la multiplication des syndicats paysans, les prud'hommes agricoles, les retraites pour les travailleurs de la campagne, petits propriétaires et salariés, au moyen d'un impôt progressif sur le revenu, la commune rurale devenant propriétaire des machines coûteuses et les prêtant au prix de revient aux cultivateurs ; enfin, le crédit à bon marché par la Banque de France rendue à la nation ».

Jamais parti n'a conçu, pour les travailleurs du sol, un programme aussi efficace, aussi net, que celui du parti socialiste.

Aussi, de plus en plus, les cultivateurs s'uniront aux ouvriers pour l'émancipation commune du prolétariat tout entier.

J'ai lutté pour les uns et pour les autres : je fais appel aux uns et aux autres.

Jean JAURÈS, député sortant.

1re circonscription de CASTRES.

M. ABRIAL,

Élu au 2e tour de scrutin.

(*Décédé.*)

2e circonscription de CASTRES.

M. le baron René REILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Pour la huitième fois, je viens solliciter vos suffrages.

Pendant la législature qui finit, je suis resté, comme je l'ai toujours été, dévoué à vos intérêts matériels et moraux, industriels et agricoles.

J'ai, avant tout, défendu la religion.

Dans la commission du budget, j'ai poursuivi l'ordre et l'économie dans les finances.

Membre des commissions de l'armée et de la marine, j'ai obtenu le vote de la loi qui supprime l'incorporation des premiers numéros du contingent dans les troupes coloniales.

En un mot, je suis demeuré fidèle à notre vieille devise :

Pour Dieu et pour la France!

Aujourd'hui, les bases de la société, l'idée même de patrie sont menacées par des utopies subversives et des menées révolutionnaires. Pour résister à ces doctrines néfastes, pour assurer l'ordre et le travail, l'union s'impose entre tous ceux que préoccupe l'intérêt supérieur du pays.

Pour ma part, docile aux encycliques du souverain pontife, je suis résolu à lutter contre le socialisme en travaillant de toutes mes forces, comme par le passé, à l'amélioration du sort des ouvriers, et à combattre, tout en respectant la forme légale du gouvernement, les lois attentatoires à la liberté des consciences et aux droits des pères de famille.

Baron René REILLE.

Circonscription de GAILLAC.

M. L. DUPUY-DUTEMPS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Quatre années de labeur parlementaire, une série non interrompue de propositions et de travaux, de nombreuses interventions à la tribune, une vie tout entière consacrée, au milieu de vous, à la défense des idées républicaines, me dispensent de vous faire une profession de foi politique.

Le moment est venu d'abandonner les luttes stériles de la politique irritante, pour s'en tenir aux réformes économiques, agricoles et fiscales.

J'estime que mes actes parlent plus haut que de banales promesses.

J'ai été, à la Chambre de 1889, l'un des initiateurs de la réforme judiciaire, de la procédure, des frais de justice et des droits d'enregistrement. La tâche, déjà avancée, me donne le droit d'espérer que, dans la période d'une législature, il me sera permis de terminer une œuvre qui intéresse, au plus haut degré, les intérêts moraux et matériels de la nation. Elle a pour but, en effet, d'établir la proportionnalité des frais, la simplification des formes, l'égalité dans la justice.

J'ai collaboré à la réforme de l'impôt, dont les résultats, consignés dans mes rapports à la Chambre, consacrent la suppression de l'impôt foncier, celle des patentes, l'impôt des portes et fenêtres, des droits sur les vins, remplacés par le monopole de l'alcool et une taxe progressive sur le capital et le revenu.

Ai-je besoin d'ajouter que je persévérerai dans cette voie, et que je mettrai

toute mon énergie à provoquer la discussion d'un projet d'ores et déjà mûr pour le vote.

Mais j'ai surtout à cœur d'apporter aux souffrances de l'agriculture un prompt soulagement. Aussi, demanderai-je d'appliquer au dégrèvement de l'impôt foncier le bénéfice de la conversion, depuis longtemps résolue, et affecté par d'autres à des usages moins importants.

Cette mesure, qui réduira de 70 0/0 la cote du percepteur, peut être appliquée dès l'exercice prochain.

Je me suis d'ailleurs formellement engagé à réaliser la réforme, en souscrivant au programme du syndicat agricole français, qui a réuni dans son sein des hommes de toutes les opinions, déterminés à faire bénéficier l'agriculture de la diminution du taux d'intérêt des capitaux.

L'exagération de l'impôt n'est pas la seule cause du marasme agricole; il y a encore et surtout l'avilissement du cours des denrées.

La baisse constante du prix des blés désole les campagnes et amènera, si elle n'est promptement arrêtée, l'abaissement des salaires et la ruine des ouvriers industriels et agricoles.

J'ai déjà proposé, vous vous en souvenez, le relèvement des droits sur les blés étrangers; je m'engage, sur l'honneur, à reprendre ma proposition et à demander à des tarifs douaniers une plus efficace protection de tous nos produits agricoles.

Toutefois, on ne saurait trouver dans les seuls droits protecteurs une cause permanente de prospérité. Pour que l'agriculture puisse lutter contre l'agiotage commercial, il faut qu'elle soit en mesure de refuser les offres insuffisantes, et elle ne le peut que si elle a de l'argent pour attendre. Il est donc nécessaire que les mêmes facilités soient accordées au crédit agricole et au crédit commercial; l'égalité sera dès lors rétablie.

Et c'est pourquoi, votant la prorogation du privilège de la Banque de France, institution nationale aussi utile au commerce, dont elle centuple les facultés, qu'à l'État dont elle détient le trésor de guerre, je demanderai qu'on lui impose la condition de fournir aux syndicats agricoles les capitaux dont ils auront besoin, au taux commercial de 2 1/2 à 3 pour cent.

J'ai toujours présents à l'esprit les engagements de mes précédents programmes, relatifs aux institutions de prévoyance et de secours. Les malheureux des campagnes, comme ceux des villes, doivent être mis à l'abri des terribles conséquences de la maladie, de la vieillesse et du chômage.

Pour le définir d'un mot, mon programme est celui d'un républicain plus épris des réformes démocratiques que des formules vaines de la politique abstraite.

Je n'ignore pas que la réalisation des idées que je viens d'exprimer peut être arrêtée par le désaccord des deux Chambres; mais, comme en 1889, je tiens à dire que je suis partisan convaincu de la revision au point de vue de la détermination des droits du Sénat.

Il ne faut pas que la Chambre, directement issue du suffrage universel, puisse être indéfiniment tenue en échec par la volonté d'une autre assemblée.

Telles sont les vues générales que je vous soumets.

J'oppose à la politique de rancunes et de haines la politique de concorde et d'apaisement.

Je n'abandonnerai rien du terrain conquis et j'ai constamment les yeux fixés sur le terrain à conquérir.

Mais je demande que, pendant les quatre années que la prochaine législature aura devant elle, on lui laisse le loisir de travailler pour le bien du pays, en écartant les discussions oiseuses et les querelles passionnées.

Et dès lors disparaîtront les critiques violentes, les oppositions acharnées qui veulent faire, des fautes de quelques-uns, le crime de tout un régime.

Vive la République!

L. DUPUY-DUTEMPS,

Député sortant, conseiller général du Tarn,
Membre du syndicat agricole français.

Circonscription de LAVAUR.

M. Émile COMPAYRÉ,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens, avec confiance, solliciter vos suffrages, décidé, comme par le passé, à défendre énergiquement et à servir vos intérêts.

Vous savez avec quel dévouement, avec quelle ardeur je m'y suis toujours consacré.

Enfant du pays, habitant sans cesse parmi vous, vous me connaissez! Je n'ai jamais servi et je ne servirai jamais que la cause de la liberté et du progrès.

La République, victorieuse et définitivement fondée, a été comme envahie par les puissances d'argent et elle a ajourné la question sociale.

Plus d'ajournements, plus de capitulations. Le peuple ne se payera plus de mots, on ne le satisfera point, cette fois, avec des poignées de mains ou de beaux discours. Il ne suffira pas de le déclarer électeur souverain, libre, etc., pour le faire taire. Non! il faudra que les modifications sociales se traduisent en actes, et qu'il les voie, qu'il les saisisse en améliorations matérielles, dans ses conditions d'existence.

Je veux donc lutter avec vous pour arracher la République aux financiers qui ont tout saisi : les chemins de fer, la banque, le crédit, les grandes entreprises et même les consciences.

Je veux l'égalité, égalité de droit pour tous. Toutes les places données au concours et non plus à la faveur.

Protection égale au pauvre, à l'ouvrier, au travailleur; répartition de l'impôt sur le capital, proportionnelle à la fortune.

Je veux le rétablissement de l'échelle mobile, de façon que le prix du blé puisse être maintenu entre 18 francs et 20 francs l'hectolitre.

Je veux : la revision de la Constitution ; la suppression de tous les impôts dits de consommation, et suppression radicale des octrois.

Je veux que chaque commune ait à sa disposition son budget des cultes.

Convaincu que c'est engager sa liberté que d'accepter les faveurs du pouvoir, je déclare que je refuserai toute fonction publique salariée.

Fort de mon indépendance et dégagé des passions d'une opposition systématique, je n'aurai jamais pour les ministres de la République un dévouement qui ne s'accorderait pas avec les intérêts et les sentiments du pays.

Une grande œuvre réformatrice s'est ouverte devant nous. Je l'entreprendrai avec courage et résolution.

Je placerai au premier rang de mes préoccupations le relèvement de notre industrie et de notre agriculture ; l'amélioration du sort de la classe des travailleurs ; le développement de l'assistance publique dans la campagne, par la création d'hôpitaux cantonaux ; la plus sévère économie dans la gestion de nos finances.

Grâce à l'instruction militaire préparatoire, qui, de plus en plus, sera donnée à vos enfants dans les écoles publiques de l'État, le Gouvernement pourra un jour, sans cesser de faire face aux exigences de la défense nationale, réduire les charges que vous imposent les vingt-huit et les treize jours. J'exprimerai formellement des vœux à ce sujet.

Je n'oublierai pas l'importance que vous attachez à une amélioration des lois sur la pêche et la chasse, et surtout à une réduction progressive des impôts qui pèsent sur l'agriculture et le commerce, réduction que l'on pourrait en partie obtenir si l'on diminuait les gros traitements.

D'autres réformes, non moins importantes, s'imposent à nos études, j'y travaillerai avec la persévérance qui conduit aux solutions, ce sera, en un mot, la marche en avant, incessante, paisible, mais toujours résolue.

Mes adversaires ne peuvent rien me reprocher, aussi font-ils des efforts inouïs pour inventer des mensonges et des calomnies.

Maintenant, chers concitoyens, si vous pensez qu'il faut s'attacher fermement au maintien de la paix, sans laquelle l'agriculture ni l'industrie ne peuvent prospérer, si vous voulez la consolidation, le développement progressif de nos institutions, si vous aimez la liberté, condition de la grandeur morale des peuples ; si vous croyez que nous devons faire des économies pour arriver par là à l'allègement de l'impôt.

Sanctionnez par vos votes et par une imposante majorité ce programme qui est le vôtre et qui peut se résumer en ces mots :

Paix, économie, progrès, réformes, justice et liberté.

Émile COMPAYRÉ, conseiller général.

PROGRAMME ÉLABORÉ PAR LE COMITÉ RÉPUBLICAIN DE LAVAUR.

Article premier. — Revision de la Constitution.

Art. 2. — Impôt progressif sur le capital.

Art. 3. — Suppression de tous les impôts dits de consommation et suppression radicale des octrois.

Art. 4. — Rétablissement de l'échelle mobile, de façon que le prix du blé puisse être maintenu entre 18 et 20 francs l'hectolitre.

Art. 5. — Retrait complet de tous les monopoles, chemins de fer, mines, Banque de France, etc., etc.

Art. 6. — Suppression des patentes.

Art. 7. — Suppression de toutes les sinécures.

Art. 8. — Chaque commune libre dispositaire de son budget des cultes.

Art. 9. — Suppression de la mendicité et répression du vagabondage.

Art. 10 — Établissement d'hospices cantonaux et créations de caisses de retraite, agricoles, et industrielles, pour les invalides du travail.

Art. 11. — Suppression de l'article 2102 du Code civil, donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte et suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied.

Constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable, comprenant les instruments aratoires, les quantités de récolte, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 12. — Minimum de salaires fixés aux adjudicataires des travaux communaux.

Art. 13. — Rédaction des cahiers des charges relatifs aux adjudications de l'État et des administrations publiques, modifié de manière à ce que les fournitures des produits agricoles et industriels soient réservées aux cultivateurs et aux ouvriers français.

Art. 14. — Toutes les places données au concours public et non plus à la faveur.

Art. 15. — Réduction des frais de justice ou sa gratuité.

Art. 16. — Diminution de tous les gros traitements.

Art. 17. — Économies et équilibre du budget.

Art. 18. — Réglementation des heures de travail pour les ouvriers.

Art. 19. — Reconnaissance de tous les syndicats ouvriers approuvés.

Art. 20. — Revision du cadastre.

Art. 21. — Abolition du vote par procuration dans toutes les Chambres électives.

Art. 22. — Liberté absolue de la presse.

Art. 23. — Liberté absolue de conscience.

Art. 24. — Tout citoyen Français soumis aux lois du droit commun.

Art. 25. — Création du canal des Deux-Mers.

Je, soussigné, m'engage sur l'honneur à user de tous les moyens en mon pouvoir pour arriver, dans le délai possible, à la réalisation du programme ci-dessus; m'engageant, en outre, à n'accepter, pendant mon mandat législatif, aucune fonction salariée.

Je m'engage également à me désister au deuxième tour de scrutin en faveur du candidat républicain qui, sur le même programme, aura obtenu un nombre de voix supérieures à celles que j'aurai obtenues.

Émile COMPAYRÉ.

TARN-ET-GARONNE

Circonscription de CASTELSARRASIN.

M. Maurice LASSERRE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je me représente à vos libres suffrages.

J'ai conscience d'avoir fidèlement et loyalement rempli le mandat que vous m'aviez confié.

Dans tous mes votes, dans tous les actes de ma vie politique durant ces quatre années, je n'ai eu qu'un souci : rester fidèle au programme ratifié et sanctionné par vous, le 16 février 1890 ; défendre l'intérêt général, conserver mon entière indépendance en refusant d'appartenir à tel ou tel groupe, à telle ou telle coterie.

En même temps, je me suis efforcé, par un travail assidu, de représenter dignement à la Chambre l'arrondissement de Castelsarrasin :

J'ai pris part, à la tribune, à plusieurs discussions.

J'ai collaboré à l'étude et à la confection de nombreux projets de loi dans diverses commissions : commission du crédit agricole et populaire, de la navigation intérieure, du rachat des canaux du Midi, de la réforme générale de l'impôt, etc., etc. Ces commissions m'ont nommé cinq fois leur rapporteur.

Mes collègues m'ont fait l'honneur de m'élire deux fois secrétaire de la Chambre et de me désigner pour les représenter au sein de la Commission du budget.

Mais j'en ai assez dit.

Ma vie tout entière, vécue au grand jour, permet à tous de se rendre compte de la façon dont j'ai compris mon mandat.

Je n'ai plus à vous dire qui je suis.

J'ai seulement le devoir de vous faire connaître mon programme :

La République est aujourd'hui indiscutée.

J'entends conserver intact le patrimoine des réformes si péniblement conquises.

Je serai avec ceux qui désirent poursuivre l'organisation progressive de la démocratie et qui comptent y arriver par la constitution dans la prochaine Chambre d'une majorité forte, homogène et nettement républicaine, composée de ce que j'appellerai des hommes de gouvernement, c'est-à-dire d'hommes ayant en politique des vues nettes et précises, un programme arrêté et défini, un but vers lequel, par étapes successives, ils s'acheminent sûrement et méthodiquement.

Je souhaite une République où la tolérance n'exclue point la fermeté, où l'ordre apparaisse comme la sauvegarde même du progrès, où l'esprit novateur et réformateur soit le garant de nos légitimes aspirations vers un idéal de justice et de liberté.

En matière financière, nous devrons consolider les résultats acquis et les améliorer, c'est-à-dire : réaliser l'unité complète du budget, seul moyen de doter la France de budgets clairs et sincères ; ne pas craindre les réformes profondes et hardies qui nous permettront d'arriver à répartir plus équitablement les charges publiques et de faire payer chacun suivant ses ressources et ses moyens : pratiquer de larges économies par la réorganisation de nos grands services ; refuser toute augmentation de dépenses qui ne serait pas compensée par une plus-value de recettes.

Les questions sociales ne peuvent nous laisser indifférents. Dans l'examen des grands problèmes qu'elles soulèvent, notre constante préoccupation doit être de respecter la liberté.

L'État, selon moi, a le devoir d'assurer aux ouvriers le droit qu'ils tiennent de la loi de se syndiquer, de se mettre en grève, de défendre leurs intérêts, de débattre les conditions auxquelles, ils offriront au capital leur travail, mais, sous la réserve qu'ils agissent légalement et pacifiquement, sans oublier le respect dû à la liberté individuelle.

L'État doit, en un mot, habituer l'ouvrier à la pratique de la liberté.

Un gouvernement républicain doit encore avoir à cœur de favoriser et d'assurer par sa législation : l'association, la coopération, la participation aux bénéfices, la protection de l'enfance et de la femme, l'assurance, les retraites ouvrières, l'arbitrage, gage certain de la bonne entente entre le capital et le travail.

Là doit se borner son rôle et son intervention.

Je ne saurais admettre ni le socialisme d'État, ni le collectivisme. L'un et l'autre système m'apparaissent, en effet, comme la négation de la propriété et de la liberté individuelle.

Les intérêts agricoles trouveront en moi, demain comme aujourd'hui, un défenseur dévoué.

La prochaine Chambre devra maintenir l'œuvre douanière de cette législature, et, si des retouches paraissaient nécessaires, je ne perdrai pas de vue la nécessité de protéger efficacement l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Par des lois sur l'assurance et sur le crédit agricole, nous encouragerons la petite propriété en même temps que nous lui donnerons ce qui lui manque : l'argent prêté à long terme et à bon marché.

Nous devrons encore poursuivre la réforme si nécessaire du cadastre, qui nous permettra d'asseoir l'impôt foncier sur des bases plus équitables, organiser l'enseignement agricole populaire, créer des chambres consultatives d'agriculture.

D'autres réformes non moins importantes devront fixer notre attention : la réforme des frais de justice, de l'extension de la compétence des juges de paix, de l'assiette de l'impôt des prestations, de la législation des boissons, etc., etc.

Enfin, pour être complet, je dois m'expliquer sur les questions religieuses.

Je resterai fidèle aux idées que j'ai développées dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre au nom de la Commission du budget sur le budget des cultes : j'entends maintenir le principe de la liberté de conscience, assurer à tous le libre exercice des cultes, et affirmer en même temps la prédominence incontestée de la société laïque.

Électeurs,

Tel est mon programme dans ses grandes lignes.

Si vous voulez consolider les résultats acquis après vingt-deux ans de luttes et d'efforts ;

Si vous désirez continuer la politique de réformes, poursuivre la marche régulière et normale de la démocratie républicaine vers un état de choses politique et social meilleur.

Si vous avez à cœur le triomphe de l'honnêteté, du droit, de la justice, de la liberté.

Vous voterez pour moi.

Maurice LASSERRE,

Député sortant; Secrétaire de la Chambre des Députés;
Conseiller général; Maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Circonscription de MOISSAC.

M. Adrien CHABRIÉ,

Elu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME

Le Comité républicain progressiste de Moissac, dans sa séance du 3 août, a élaboré le programme suivant :

Politique générale.

Revision de la Constitution de 1875 dans un sens démocratique et républicain. Modification des attributions du Sénat. Prédominance de la Chambre des Députés. Election des membres du Sénat par le suffrage universel.

Réforme judiciaire. Justice gratuite ou tout au moins frais de justice réduits au minimum indispensable. Procédure simplifiée. Compétence des juges de paix jusqu'à mille francs.

Décentralisation administrative. Franchises communales. Réduction des gros traitements.

Interdiction du cumul des fonctions publiques salariées.

Vote de la loi sur les associations telle qu'elle a été élaborée par le Sénat au cours de la dernière législature, en tenant compte des droits de l'autorité et des intérêts de la liberté.

Maintien des lois sur l'enseignement et le service militaire. Réduction du service militaire à deux ans.

Préconisation d'une politique de paix tendant à prévenir les conflits internationaux et à les résoudre par voie d'arbitrage.

Économie sociale.

Réforme de l'impôt. Suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, que remplacera l'augmentation du taux des successions en ligne collatérale. Remplacement des contributions actuelles par un impôt unique et proportionnel sur le capital et le revenu.

Protection raisonnée de l'agriculture, du commerce, de l'industrie. Etablissement de droits pour permettre aux blés indigènes de se maintenir dans une moyenne de 20 à 24 francs l'hectolitre.

Amélioration, sous toutes ses formes, du sort des classes ouvrières, avec création d'une caisse de retraites pour les vieillards et de secours pour les invalides du travail.

Recherche, par tous les moyens économiques, de l'équilibre du budget.

Crédit agricole. Création d'une banque de prêts à 2 1/2 ou 3 0/0, destinée à venir en aide à l'agriculture et au commerce.

Protection aux syndicats ouvriers et encouragement à la formation des syndicats agricoles.

Action prépondérante de l'Etat sur les chemins de fer, les banques et les mines.

Rachat par l'Etat des chemins de fer et des canaux et, en particulier, du canal du Midi.

Construction du canal des Deux-Mers.

Engagement sur l'honneur, de la part du candidat, s'il est élu, de soutenir de tous ses efforts le présent programme.

Ce programme a été approuvé et accepté, dans son intégralité, par M. Adrien Chabrié.

Mes chers concitoyens,

Après quarante-cinq ans de lutte politique, mon père n'ayant pas l'intention de se présenter de nouveau et désirant prendre un repos, certes bien légitimement acquis, je me suis décidé à poser ma candidature aux prochaines élections législatives.

Sollicité par un grand nombre de mes amis de prendre en main le drapeau de la République dans l'arrondissement, je me rends au désir de ceux qui luttent depuis de longues années pour la défense de l'idée démocratique et qui, tout en voulant une République tolérante, largement ouverte à tous, tiennent, cependant, à n'en confier la garde qu'à des citoyens sûrs, dont le passé réponde de l'avenir.

Je viens donc vous demander vos libres suffrages.

Mon programme sera celui de toute ma vie, celui d'un républicain fidèle, résolu à éviter toute compromission, prêt à défendre tous les progrès déjà réalisés et disposé à combattre pour de nouvelles réformes, notamment pour l'amélioration du sort des plus humbles.

Respectueux des droits acquis, partisan d'une politique honnête, d'ordre et de paix, mais passionné pour les idées de liberté, de progrès, de justice sociale, je crois que la marche en avant, sagement pratiquée, ne peut être que profitable aux intérêts généraux du pays et qu'elle est l'essence même d'un gouvernement réellement démocratique.

Ma candidature a un caractère nettement progressiste, en même temps qu'elle est une protestation énergique contre les scandales financiers dont nous venons d'être les témoins attristés; car, s'ils ne portent aucune atteinte au prestige de la République, ces faits n'en ont pas moins pour conséquence de troubler l'esprit public et de nuire à la prospérité du pays.

Me conformant à la véritable tradition républicaine, qui veut que ce soit le mandant qui fasse connaître au mandataire ses volontés et ses desiderata, comme cela s'est pratiqué en 1789, lorsque furent dressés, par le peuple, ces cahiers restés fameux qui marquèrent le prélude de notre affranchissement, je me suis engagé à soutenir dans son ensemble le programme qui a été élaboré, le 3 août courant, par le comité progressiste de Moissac et dont voici les principaux points :

Revision de la Constitution, pour nous permettre d'accomplir les réformes que réclame avec instance l'opinion publique. Nomination du Sénat par le suffrage universel direct ;

Réduction du service militaire à deux ans si, comme je le crois, l'état de la défense nationale ne doit pas en souffrir et cela dans l'intérêt de l'armée comme dans l'intérêt du peuple, qui profitera ainsi d'une économie annuelle considérable ;

Refonte de l'impôt sur des bases plus équitables ;

Suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, dans le but de diminuer les charges écrasantes qui pèsent sur nos agriculteurs ;

Établissement de droits pour permettre à nos denrées d'atteindre un prix

rémunérateur pour le producteur, sans sacrifier toutefois les intérêts du consommateur ;

Création d'une banque de prêt à 2 1/2 ou 3 0/0, destinée à venir en aide à l'agriculture ou au commerce ;

Création d'une caisse de retraites pour les vieillards et de secours pour les invalides du travail ;

Construction du Canal des Deux-Mers et du chemin de fer de Cahors à Moissac, avec un embranchement sur Valence, qui, par la vallée de l'Arrax, irait se relier aux chemins de fer des Pyrénées.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme que je m'efforcerai de faire prévaloir, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

Je fais appel à votre sagesse et à votre patriotisme.

En votant pour moi, le 20 août, vous affirmerez, une fois encore, votre attachement à la République.

Vous assurerez par là le triomphe, dans notre arrondissement, des idées de progrès, de liberté, de justice.

Comptez sur mon dévouement le plus absolu à vos intérêts et à ceux de la République.

Adrien CHABRIÉ,
ancien attaché à la présidence du conseil des ministres,
Consul de France,
Président du comice agricole de Bourg-de-Visa.

Circonscription de MONTAUBAN.

M. A. PRAX-PARIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers électeurs,

La France est mal gouvernée :

Elle est dans l'anarchie.

Tous les partis, par leurs orateurs et par leurs journaux, l'avouent et le proclament.

Cette anarchie est l'œuvre d'une doctrine nouvelle :

L'opportunisme.

Qu'ont fait ses sectateurs depuis quinze ans qu'ils sont au pouvoir ?

A l'extérieur, leur diplomatie instable, faible, incohérente, nous a aliéné toutes les puissances et privés de toute alliance effective.

Leur politique coloniale nous a valu, au prix de beaucoup de sang et d'argent, des colonies de fonctionnaires, mais sans colons. Elles sont exploitées par l'étranger.

A l'intérieur, exclusifs, violents, ils ont foulé aux pieds les libertés les plus sacrées : la liberté de conscience, la liberté religieuse.

La liberté électorale, sanction de votre souveraineté, est atteinte par une pression administrative sans scrupules ; vos volontés sont méconnues ; les scrutins violés, vos élus invalidés.

La justice asservie est la complaisante de la politique.

A Fourmies, plus récemment à Paris, le désordre est descendu dans la rue. Des troubles, qu'il était aisé de prévenir et sage de ne pas provoquer, ont été réprimés dans le sang.

Comment les opportunistes ont-ils géré nos finances ?

Depuis 1876, date de la liquidation de la guerre, ils ont accru de huit milliards la dette publique, l'ont portée à trente-six milliards, en tenant compte de la dette des départements et des communes.

Nos budgets, élevés à trois milliards et demi, ne s'équilibrent pas. Leurs déficits annuels accumulés rendront nécessaire, à courte échéance, un nouvel emprunt de un milliard deux cents millions.

Des dépenses exagérées ou improductives, les abus du fonctionnarisme, les appétits d'une clientèle électorale à satisfaire, ont creusé le gouffre où menacent de sombrer la fortune et le crédit public.

Comment ont-ils géré nos intérêts économiques?

L'agriculture se meurt, écrasée sous le poids de ses charges. Le propriétaire, le laboureur payent au fisc vingt-cinq pour cent d'un revenu supposé, qu'en réalité ils n'ont pas. La valeur foncière a diminué de moitié. Les produits du sol, insuffisamment protégés, se vendent à vil prix :

Le blé est au-dessous de quinze francs ! ! !

Par répercussion, la consommation se resserrant, l'industrie périclite ; l'ouvrier des villes chôme.

Pour comble, la vénalité, la concussion sévissent dans les hautes sphères politiques. M. Wilson a déshonoré l'Élysée ; les scandales du Panama ont déshonoré le Parlement.

Par une contagion inévitable, la corruption a entamé nos administrations, autrefois si respectées !

— C'en est assez ; c'en est trop de toutes ces misères, de toutes ces hontes ! ! !

En attendre la fin de l'avènement d'hommes nouveaux serait une illusion. — Parmi ceux qui ont traversé le pouvoir, beaucoup avaient du talent, étaient honnêtes, mais ils étaient impuissants contre la médiocrité et l'improbité des autres.

Toutes ces choses sont les effets d'un mal profond, dont il faut pénétrer et guérir la cause.

Un président de la République prisonnier du Parlement, qui, le nommant, peut le révoquer ;

Deux Chambres en conflit habituel ;

Des ministres obéissant aux majorités éphémères qui les nomment un jour pour les renverser le lendemain ;

Des sénateurs, des députés obéissant à des comités occultes ;

Tous les pouvoirs confondus et exercés sans unité, sous l'anonymat de deux assemblées irresponsables, divisées en partis hostiles et divers ;

Un pareil régime devait amener la situation où nous sommes.

Mais le remède ? me demanderez-vous !

Le remède est dans la réforme de nos institutions ; il n'est que là et il est urgent.

Cette réforme, il faut la demander à une consultation nationale.

Elle sera l'œuvre des mandataires constituants que vous choisirez.

Ils devront s'inspirer avant tout du principe qui s'impose à tout Gouvernement, quelle que soit sa forme : République, Empire ou Monarchie : c'est le principe de la séparation des pouvoirs. En son absence, il ne peut y avoir que confusion.

Un chef du pouvoir exécutif responsable, indépendant du Parlement, choisissant ses ministres.

Un Sénat élu par le suffrage universel, avec des attributions qui ne permettent plus ses conflits avec la Chambre des députés ;

Une Chambre de députés qui vote l'impôt, contrôle l'emploi des deniers publics, discute et fasse les lois préparées par un corps spécial et compétent ;

Tels sont les organes nécessaires d'un Gouvernement viable et régulier.

Avec eux :

Le chef du pouvoir, ne gouvernant plus par et pour un parti, serait le protecteur des droits et de la liberté de tous ;

Le Parlement ne serait plus stérilisé par les divisions, les coalitions, les luttes intestines pour la conquête du pouvoir ;

L'Assemblée législative, maintenue dans son rôle, retrouverait, avec son prestige, aujourd'hui perdu, la fécondité de son action ;

La magistrature recouvrerait son indépendance ;

L'administration publique serait dirigée en vue du seul intérêt public ;

Par surcroît, la moralité renaîtrait dans cet organisme sain et bien ordonné.

D'un tel Gouvernement, comment qu'il se nomme, nous obtiendrions :

Le développement et le progrès pacifique de notre grande et forte démocratie ;

Le respect de nos libertés politiques, religieuses, civiles ;

La gestion sage des revenus publics, la diminution de la dette de l'État ; la diminution des impôts ; la suppression de beaucoup d'entre eux, et, avant tout, la suppression du principal de l'impôt foncier.

Les réformes de toute nature, toujours promises, mais sans cesse ajournées ;

La solution de la question sociale ; la nier serait puéril, il est mieux de la résoudre ;

Une politique commerciale sans timidité diplomatique, sans préoccupation d'école, qui n'ouvre pas nos marchés aux nations qui nous ferment les leurs, et

qui assure, par des droits protecteurs, des prix rémunérateurs à nos produits.

La protection de l'épargne contre les entreprises de la Banque étrangère : en un mot, la France aux Français.

Chers Électeurs,

C'est sans esprit de parti, sans préoccupation personnelle, que je vous adresse ces déclarations. — Leur désintéressement vous est une garantie de leur clairvoyance.

Je viens solliciter vos suffrages. — J'espère retrouver entière votre confiance. Je n'ai à me reprocher ni défaillances politiques, ni compromissions. — Loin de tirer profit des mandats que j'ai remplis, je leur ai sacrifié mes intérêts.

Vous avez la vue trop exacte des dangers que nous courons pour donner votre suffrage au député, au candidat qui a soutenu et soutiendrait de ses votes de confiance une politique et des hommes que vous répudiez, ou à tout autre qui les soutiendrait comme lui.

Votre salut est dans vos mains.

Comme aux heures critiques de notre histoire, votre sagesse vous guidera.

Sur le large terrain où je me place, j'appelle, j'attends les honnêtes gens de tous les partis.

Allez vaillamment au scrutin dans cette pensée, qu'il y va pour vous de la sécurité, de la prospérité, de la fortune et de la probité publiques !

Qu'il y va de l'avenir et de la grandeur de la France !

Allez aux urnes, fermes, résolus, avec cette devise :

Pour Dieu ! Pour la Patrie ! Pour l'honneur !

A. PRAX-PARIS,
Député, ancien maire de Montauban,
Chevalier de la Légion d'honneur.

VAR

Circonscription de BRIGNOLES.

M. Charles ROUSSE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Mon honneur politique sourdement attaqué par quelques républicains de rencontre, seulement soucieux de semer haine et discorde, m'a commandé de solliciter de nouveau vos suffrages.

Renégat, vous ne tarderez pas à dire si j'ai pu l'être, vous que j'ai retrouvés groupés autour de moi dès mon arrivée dans l'arrondissement de Brignoles.

C'est que vous saviez que, fidèle à mon passé, à mon programme de 1889, ma politique était une politique de défense et de progrès.

De défense? parce que je suis résolu de conserver les réformes populaires que la République a trop lentement accomplies.

De progrès? parce que je demeure le partisan déterminé de celles qui assureront enfin au travail la liberté, l'égalité et la justice.

La République devra réaliser la réforme générale de l'impôt, seule capable de résoudre le problème de la vie à bon marché et les questions des salaires et des retraites, qui tiennent tant au cœur des travailleurs. Elle devra diminuer les frais de justice, propager le principe de l'arbitrage et arrêter les progrès de la misère.

Plus d'impôts de consommation, plus d'impôts sur les objets de première nécessité : ceux dont le caractère est facultatif sauront bien payer à leur place.

Quant à l'impôt direct, il faudra évidemment bien choisir son assiette et rendre sa répartition équitable; c'est la richesse qu'il convient de frapper, ce sont les besoins qu'il importe d'épargner.

Je désire le maintien des droits de douanes sur les produits de notre sol, et particulièrement sur les huiles et sur les vins, dont la production suffira à la consommation.

Et pourquoi ne pas obtenir du budget des économies que l'on attribuerait à la réduction des charges fiscales si lourdes sur l'agriculture? Et pourquoi ne pas

briser les dispositions législatives qui entravent la création des sociétés coopératives de caisses agricoles, d'assurances, de retraites, de secours mutuels, et l'organisation de l'Assistance dans les campagnes?

Mes chers concitoyens,

Si, à vos yeux, le passé répond de l'avenir, et si vous voulez bien me renouveler votre confiance, vous aurez en moi un député qui se montrera toujours plus soucieux de vos intérêts, toujours plus attentif à la marche d'une République de progrès, de justice et de liberté.

Vive la République !

Charles ROUSSE,

Député sortant.

Circonscription de DRAGUIGNAN.

M. Joseph JOURDAN,

Elu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Mon programme sera net comme le langage d'un honnête homme:

La France sort meurtrie d'une terrible épreuve : elle avait sauvé l'honneur en 1870, elle a failli le perdre en 1892 ; il faut des lois pour mettre la fortune publique à l'abri des spéculations de la haute banque et des journaux financiers.

La République est maintenant au-dessus de toutes les attaques ; il s'agit non plus de consacrer nos efforts à défendre son existence, mais bien d'améliorer son fonctionnement.

Les questions sont mûres, le moment est venu de les résoudre : qu'on les étudie avec bonne foi, et l'accord si nécessaire entre tous les citoyens ne sera pas rompu.

Le droit pour les ouvriers, pour les agriculteurs, de former des syndicats, libéralement réglementés, ne saurait être plus discuté que le droit pour les négociants de fonder des chambres de commerce ; mes convictions, à cet égard, ne datent pas d'hier ; c'est sur mon rapport qu'a été créée à Marseille la bourse du travail ; elle y a rendu de grands services.

La vie de l'ouvrier comporte des risques sans nombre, contre lesquels il doit être garanti par des mesures protectrices et des assurances obligatoires.

Les orphelins ont droit à un abri, les malades à des secours, les vieillards honnêtes à une retraite que leurs économies auront en partie assurée.

Je proposerai et je voterai toutes les lois qui s'inspireront de ces principes.

En ce qui touche à la morale, je respecte toutes les convictions sincères ; le premier des biens est la liberté de penser ; mais l'administration civile doit être distincte de l'élément religieux.

Quant à vos intérêts locaux, je veux, comme vous, assurer à l'agriculteur un juste prix de la récolte durement gagnée, et défendre vos produits, vos huiles notamment, contre toute concurrence déloyale.

Je demanderai le maintien des primes en faveur de la sériciculture, l'achèvement et le raccordement de vos chemins de fer ; la revision du cadastre pour les terres dont les revenus ont trop sensiblement diminué ; la mise en harmonie des retraites des marins avec les besoins de la vie actuelle ; l'extension de vos garnisons, si elle est compatible avec les nécessités de la défense nationale.

La fondation d'un crédit agricole s'impose ; tous mes efforts tendront à réaliser un tel progrès.

Au point de vue politique, j'admets que notre Constitution est susceptible de perfectionnement ; mais je m'opposerai à toute revision qui aurait pour but d'ouvrir la porte aux entreprises d'un prétendant.

Citoyens, depuis huit ans on vous a présenté la haine et la discorde comme des éléments nécessaires de la vraie République ; de quel droit supprime-t-on une partie de la devise démocratique et oublie-t-on la fraternité ?

Assez de querelles et de vexations inutiles ; que les élections de 1893 soient le signal d'une ère de progrès, de concorde et d'honnêteté.

Le plus grand danger qui menace aujourd'hui la France, c'est la disparition de la probité politique !

Vive le Var ! Vive la République !

Joseph JOURDAN,

Membre de la Ligue des candidatures républicaines locales,
Candidat républicain radical socialiste agricole.

1re circonscription de TOULON.

M. J.-B. ABEL,

Élu au 2e tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Sous le patronage du Comité républicain socialiste de la candidature locale, je sollicite vos suffrages pour les élections législatives.

Deux fois déjà le canton Est de Toulon, par d'éclatantes majorités, m'a fait

l'honneur de me choisir comme représentant à l'assemblée départementale et, depuis ma première élection, tous mes efforts se sont appliqués à faire de Toulon une ville prospère, et de notre République un gouvernement capable d'améliorer enfin le sort des travailleurs.

Républicains,

Malgré d'inqualifiables attaques, que vous jugerez souverainement, vous savez qu'aucune de mes paroles, qu'aucun de mes actes n'a jamais été en contradiction avec les principes républicains et socialistes auxquels je suis inébranlablement attaché, par tradition de famille et par raison.

Ouvriers des villes et des campagnes,

Vous n'oublierez pas que je ne vous ai jamais ménagé ni ma sympathie ni mon dévouement, que toujours vous trouverez en moi un défenseur chaleureux préoccupé de faire aboutir vos revendications sociales.

Commerçants et agriculteurs,

Ai-je besoin de vous dire, à vous à qui m'attachent tant d'anciennes relations, que votre cause sera la mienne, parce qu'en encourageant le commerce de notre ville et l'agriculture de nos campagnes, notre pays tout entier y gagnera en prospérité !

Ouvriers, journaliers, employés de tous ordres de notre arsenal maritime,

Comptez sur mon intervention dévouée, chaque fois que vos intérêts seront en jeu devant le Parlement. Votre situation doit être améliorée. Vos salaires et vos retraites doivent être augmentés, unifiés.

Libre de tout esprit de corps, je tiendrai entre tous la balance égale, et c'est ainsi que vous aurez un représentant soucieux de donner également à tous les corps les satisfactions qu'ils réclament.

Et vous tous, enfin, chers concitoyens de Toulon et de la banlieue,

Ayez l'assurance que, dans l'avenir comme par le passé, je ne faillirai pas à mes promesses. Vous savez que, si je suis élu, je ne serai pas seulement le représentant de la majorité qui m'aura nommé.

Je serai le représentant de tout le monde.

Ce sera pour moi le meilleur moyen de justifier votre confiance et de vous prouver mon ardent amour pour notre cher Toulon et ma foi dans l'avenir de la République !

Vive Toulon ! Vive la République !

J.-B. ABEL,

Conseiller général de Toulon est.

PROGRAMME POLITIQUE.

Réforme constitutionnelle.

Suppression du Sénat.

Renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Séparation des Églises et de l'État; suppression du budget des cultes.

Liberté d'association.

Réforme fiscale.

Juste répartition de l'impôt par l'institution de l'impôt progressif et proportionnel sur le capital et le revenu.

Revision du cadastre.

Suppression des octrois.

Réforme administrative.

Suppression des arrondissements et des sous-préfets.

Création de conseils cantonaux.

Autonomie départementale et communale

Représentation des cantons dans les conseils généraux, proportionnellement à leur population.

Réforme judiciaire.

Election des juges.

Diminution des frais de justice.

Revision des codes, et notamment du Code de procédure civile.

Réformes sociales et diverses.

Augmentation des subventions aux sociétés de secours mutuels.

Création d'une caisse de retraite en faveur des travailleurs des villes et des campagnes.

Encouragements aux syndicats professionnels.

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes comme dans les villes.

Réduction de la journée de travail à huit heures. Crédit agricole et ouvrier.

Amélioration du sort de tous les petits employés.

Inscrits maritimes : augmentation des invalides.

Enseignement primaire : revision de la loi du 19 juillet 1889.

Réduction de l'impôt sur les vélocipèdes.

Chasse : Création de permis journaliers.

PROGRAMME LOCAL.

Démolition des remparts.

Percement du quai du Parti : mise en communication de la vieille darse et du Port-Marchand.

Déplacement des navires de guerre désarmés qui encombrent la vieille darse et abandon de toute la partie est de cette darse à la marine du commerce et à la ville.

Déplacement de l'hôpital principal de la marine.

Création d'un service de vapeurs entre Toulon et la Corse.

Séjour de l'escadre à Toulon le plus souvent possible.

Création d'un troisième canton qui permettrait à l'agglomération toulonnaise d'être représentée par un troisième conseiller général et d'arrondissement.

Création d'un bureau de poste et télégraphe au Pont-du-Las, aux frais de l'État.

Création d'un conseil de prud'hommes pour juger les différends entre ouvriers et patrons.

Création d'une deuxième chambre au tribunal civil de Toulon pour activer la marche des affaires.

Approbation de la convention passée entre le département du Var et la Compagnie des chemins de fer du Sud pour la construction du chemin de fer du littoral, Hyéres-Toulon.

Construction du port-refuge du fort Saint-Louis au Mourillon, et d'un autre refuge à l'Oursinière, près de la Garonne.

PROGRAMME MARITIME.

Répression des abus et du gaspillage dans la marine.

Réorganisation des arsenaux conformément aux vœux du personnel ouvrier et journalier, des corps secondaires et de la maistrance.

Augmentation des salaires.

Augmentation et unification des retraites.

Bénéfice du quart de place sur les lignes de chemin de fer en faveur du personnel ouvrier et journalier des ports, des douaniers et des forestiers.

Vu : J.-B. ABEL.

2e circonscription de TOULON.

M. CLUSERET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Pas d'autre programme que celui-ci :

Revision de la Constitution par une Constituante républicaine avec mandat impératif et referendum.

CLUSERET.

VAUCLUSE

Circonscription d'APT.

M. E. REBOULIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

De nombreux républicains de toutes les communes de l'arrondissement d'Apt m'ont demandé de prendre en mains le drapeau de la démocratie.

J'ai accepté pour la République et je viens solliciter vos suffrages pour représenter au Parlement cet arrondissement d'Apt où je suis né, où j'ai ma famille et tous mes intérêts.

Enfant du pays, républicain d'origine et de conviction, vivant au milieu de vous tous, mieux que tout autre je connais vos aspirations et vos besoins.

Ils sont les miens.

Je n'ai qu'une ambition : mettre au service de la démocratie ce que je puis avoir d'intelligence, d'énergie et de bonne volonté.

Citoyens!

Les programmes les plus simples et les plus courts sont les meilleurs. D'ailleurs vous me connaissez ; je puis être bref, mais je serai clair.

Il faut à la République de bonnes finances : un budget sévèrement contrôlé : des impôts qui, au lieu d'écraser les consommateurs, les travailleurs, les tout petits propriétaires, soient appuyés sur la richesse acquise.

C'est la base nécessaire d'une foule de réformes : celle de l'impôt foncier, des octrois, des patentes, des prestations ; d'autres encore, telles que : réduction des frais de justice, dégrèvement des boissons hygiéniques, etc.

Il faut qu'une législation nouvelle et démocratique protège efficacement les classes laborieuses, institue le Crédit agricole, donne plus de liberté aux syndicats, crée cette caisse de retraites promise à la vieillesse et aux invalides du travail.

Il faut aussi que, comme les citoyens eux-mêmes, la production nationale, industrielle et agricole soit justement protégée.

Pour notre arrondissement en particulier, il faut obtenir :

1° La réglementation des prises d'eau de la Durance ;

2° La construction de barrages, là où ils sont possibles, et particulièrement l'irrigation de la vallée du Calavon par le barrage d'Oppedette, dont les études sont achevées ;

3° L'emploi de la garance pour la teinture des draps militaires ;

4° L'augmentation des crédits annuels pour les primes à la sériciculture ;

5° L'octroi définitif de la culture des tabacs dans tout le département de Vaucluse ;

6° L'adoption, en un mot, de toutes les mesures qui peuvent favoriser le développement industriel et agricole.

L'État républicain se plaint des empiètements de l'Église ; l'Église se plaint de persécutions de la part de l'État. Une séparation loyalement accomplie ramènera la paix et rendra la liberté à chacun.

La Constitution est perfectible; j'en voterai la revision dans un sens démocratique.

Est-il nécessaire d'énumérer dans un programme toutes les réformes, toutes les mesures, qui sont le patrimoine commun des républicains ?

Quelles qu'elles soient, je les voterai toutes, comme vous les voteriez vous-mêmes.

La République doit à l'enfant tout ce qui peut contribuer à faire de lui un citoyen utile à la patrie ; à l'homme mûr tout ce qui peut assurer son entière indépendance morale, intellectuelle et matérielle.

Elle doit prendre sous sa protection les vieillards, les infirmes, les victimes du travail, les déshérités.

Mes chers concitoyens,

Telles sont les grandes lignes du programme qui me servira de guide si je suis votre élu.

C'est lui seul qui me dictera mon attitude et mes votes ; d'ailleurs je serai toujours près de vous afin d'être votre interprète auprès des pouvoirs publics.

Je veux la stabilité gouvernementale, mais il faut, avant tout, que les volontés du peuple soient respectées.

C'est par là que la France républicaine continuera d'être forte et estimée à l'extérieur ; c'est par là qu'elle assurera, à l'intérieur, sa prospérité et la paix sociale.

Si ce sont là vos vœux comme les miens, vous pouvez en toute confiance me donner vos suffrages.

Vive la République !

E. REBOULIN,
Industriel, maire d'Apt,
Candidat républicain radical.

Circonscription d'AVIGNON.

M. G. POURQUERY de BOISSERIN,

Elu au 1er tour de scrutin

Mes chers concitoyens,

Élu, le 6 octobre 1889, par tous les républicains de l'arrondissement, je viens encore solliciter vos suffrages, fort du sentiment du devoir accompli pendant quatre années.

Mon programme est celui de 1889. Mes actes, mes votes ont été inspirés par l'amour de la France et de la République ; la volonté de donner aux déshérités plus de bien-être matériel et moral, plus d'appui et plus de justice, un ardent désir de servir les intérêts agricoles et industriels de l'arrondissement et de la ville d'Avignon.

J'ai voulu et je veux :

La revision de la Constitution par le Congrès dans un sens plus républicain.

L'économie dans les finances.

La stabilité dans le pouvoir.

Plus de fermeté et de dignité dans nos relations extérieures.

La séparation des Eglises et de l'État par une loi, ou l'application loyale et impartiale des lois concordataires.

La liberté absolue de conscience.

La réduction des frais de justice.

L'extension des libertés municipales.

La codification du droit rural, la suppression des prestations, la revision du cadastre.

La création de banques populaires et agricoles.

La réforme administrative en faveur des petits employés.

La création d'une caisse de retraite pour les travailleurs des champs et des villes.

A l'enfant, l'instruction professionnelle ou scientifique la plus complète ; au vieillard, le repos et la vie matérielle assurés.

Le développement des sociétés de secours mutuels.

L'encouragement des sociétés coopératives.

Toutes les réformes sociales améliorant le sort des faibles par :

Une sage participation du travail au bénéfice ;

Le travail français réservé à l'ouvrier français ;

La refonte générale des impots foncier, direct et indirect sur des bases plus sages, plus démocratiques, facilitant l'effort individuel, aidant le petit capital, le petit propriétaire, dégrevant l'ouvrier.

Une juste répartition des charges publiques sur les ressources et les bénéfices ;

La suppression des octrois, des impôts de consommation ;

Le rachat des grandes Compagnies ;

Une politique sincèrement républicaine et progressive, gage de la pacification des esprits et de la fin de nos divisions dans un même sentiment patriotique.

Électeurs !

Vous savez qui je suis, vous m'avez vu à l'œuvre.

Si vous me renouvelez votre confiance, vous aurez en moi un patriote, un défenseur résolu de la République radicale, de nos droits, de nos intérêts, et qui ne cessera de suivre la voie du dévouement et de l'honneur.

Vive la République !

G. POURQUERY de BOISSERIN, avocat,
Maire d'Avignon, député sortant.

Circonscription de CARPENTRAS.

M. Alfred NAQUET,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Je pose ma candidature dans votre arrondissement aux élections du 20 août prochain.

J'ai quitté Paris parce que je n'ai jamais considéré la députation de la Seine comme étant pour moi autre chose qu'une députation de lutte et de circonstances ; parce que je suis de cœur avec ce département de Vaucluse que j'ai représenté pendant dix-huit ans, parce que je veux faire juger ma conduite politique par mes compatriotes, parce que je désire terminer ma carrière politique dans cet arrondissement de Carpentras qui m'en a ouvert les portes et dans lequel je suis né.

Mon programme tient dans un mot : la Revision.

Avide de réformes, je sais que celles-ci sont presque impossibles aussi longtemps que nous vivrons sous la Constitution de 1875. Cette Constitution est détestable. Un bon ouvrier ne peut pas faire de la bonne besogne avec un mauvais outil ; un législateur ne peut pas davantage faire de bonnes lois avec une

mauvaise Constitution, son outil à lui. Puisque notre Constitution est mauvaise, il faut la changer.

Je suis donc avant tout revisionniste, parce que la revision est le prélude nécessaire de tout progrès sérieux. Mais la revision n'est que le moyen pour parvenir aux réformes qui sont le but.

Ces réformes, je les veux profondes, pour que la République ne soit pas un vain mot, pour qu'elle mérite les efforts et les sacrifices que nous avons faits en vue de la conquérir.

Je veux un impôt des patentes mieux réparti, qui défende le petit et le moyen commerce contre les grands magasins.

Je veux que, dans toutes les sociétés par actions, le travail participe obligatoirement aux bénéfices. J'ai posé les bases de ce progrès dans la législature qui finit.

Je veux que l'on organise chez nous une Caisse de retraites pour la vieillesse, ne pouvant admettre que le travailleur, après une vie de labeurs et de fatigue, soit obligé de demander à la charité comme une faveur le pain de ses vieux jours.

Je veux une réduction sérieuse des frais de justice, encore si onéreux pour les pauvres, malgré les dernières lois qui ont été votées relativement à cet objet.

Je veux dégrever les petites successions et grever les très grosses, pour faciliter de plus en plus la généralisation de la propriété.

Mais, si je désire ces modifications bienfaisantes à notre état social, je repousse de toute ma force le collectivisme qui, de son vrai nom, s'appelle le communisme. Le collectivisme tuerait à ce point toute émulation ; il détruirait à un tel degré l'effort individuel, source de toute richesse sociale, qu'il nous amènerait à la misère universelle en supprimant la production.

Loin de vouloir, comme les collectivistes, supprimer la propriété individuelle, je veux en élargir les bases en appelant chaque jour un plus grand nombre de citoyens à participer à ses bienfaits, car elle est la source de tout travail, de toute découverte, de toute moralité, de tout progrès, pourvu qu'elle ne dégénère pas en accaparement universel.

En matière religieuse, je suis partisan de la séparation des Églises et de l'État, mais j'estime que cette dernière conquête de l'esprit moderne doit être pacifique, qu'elle doit inaugurer un ordre de choses nouveau accepté de tous comme au Canada et aux États-Unis, et non consacrer une victoire de ceux qui ne croient pas sur ceux qui croient, Je la voterai lorsqu'elle se présentera à moi sous la forme d'un projet spécial, consacrant une large liberté d'association qui permette aux croyants d'organiser le service de leur culte, et sous réserve qu'elle sera soumise au vote direct du pays avant d'être appliquée.

Mais je ne la voterai jamais par la simple suppression du budget des cultes, parce qu'elle cesserait alors d'être l'hommage suprême rendu à l'affranchissement de la pensée et deviendrait au contraire une forme de l'oppression de celle-ci.

J'ai toujours été et je serai toujours l'homme de la liberté de conscience. Je ne demande compte à qui que ce soit de ses opinions en matière religieuse ou

philosophique, pas plus que je ne permets à qui que ce soit de me demander compte des miennes.

Libre-penseur résolu, — ma conduite privée l'a prouvé pendant quarante années consécutives, — j'entends faire respecter ma liberté et je respecte également la liberté des autres.

Au surplus, les querelles religieuses n'ont été jusqu'ici, pour les hommes qui nous gouvernent, qu'un tremplin destiné à masquer le vide des réformes, et c'est aujourd'hui des réformes qu'il nous faut. Si je suis élu, en dehors de l'œuvre politique que vous me confierez, je m'attacherai aussi à défendre les intérêts agricoles de ce département.

Veiller avec soin à ce que les départements voisins n'empiètent pas sur l'eau qui nous a été concédée pour nos canaux et à laquelle nous avons droit ;

Poursuivre, avec Cluseret, la réforme des Halles de Paris, pour que les expéditeurs de primeurs aient des garanties sérieuses, et que leurs marchandises soient vendues dans de bonnes conditions ;

Obtenir des Compagnies les trains les plus commodes et les plus rapides pour faciliter les expéditions elles-mêmes ;

Créer définitivement le crédit agricole, et pousser aux syndicats des agriculteurs, afin de mettre ceux-ci en mesure d'appliquer les derniers progrès de la science et de lutter avantageusement contre nos rivaux ;

Accroître notre réseau départemental de routes et de chemins de fer pour faciliter l'écoulement de nos produits :

Telles sont les idées que je chercherai à faire prévaloir pour sauvegarder les intérêts du département.

En votant pour moi, vous voterez donc :

Pour la revision ;

Pour les réformes ;

Pour la défense des intérêts agricoles ;

Pour la liberté.

Citoyens,

Unis pendant dix-huit ans, nous avons pu, un jour, nous trouver en désaccord sur le meilleur moyen de défendre les intérêts de la République. Mais, de part et d'autre, nous étions de bonne foi, et l'heure n'est plus de rechercher qui, de vous ou de nous, avait raison ou avait tort.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est reconstituer l'armée radicale, l'armée progressiste, c'est laisser dans l'oubli un passé qui nous diviserait au profit des ennemis du progrès, pour ne songer qu'à l'avenir qui nous unit et aux réformes dont notre union assurera le triomphe.

Vive la République !

Alfred NAQUET.

Électeurs de l'arrondissement de Carpentras,

Je pose ma candidature à l'élection législative du 20 août dans votre arrondissement.

Vous connaissez mon programme. Je l'ai déjà développé dans les nombreuses réunions que j'ai faites dans vos différentes communes, en mai et juin derniers.

1° *Revision constitutionnelle.* — L'outil législatif est détestable ; il faut le changer. Un bon ouvrier lui-même est incapable de faire de la bonne besogne avec un mauvais outil. La revision s'impose.

2° *Questions sociales.* — Je pense que l'État doit intervenir pour empêcher l'absorption des petits capitaux par les gros et l'expropriation universelle au profit de quelques-uns.

Je veux un plus juste impôt des patentes, qui permette au petit et au moyen commerce de se défendre contre les grands bazars.

Je veux que, dans les sociétés par actions, — qui tiennent leur existence de la loi, et desquelles, par conséquent, la loi a le droit d'exiger certaines charges en compensation de la vie qu'elle leur donne, — la participation du travail aux bénéfices, de l'exception qu'elle est aujourd'hui, devienne la règle. J'ai posé les bases de cette réforme dans la législature qui finit.

Mais, si je veux de ces réformes possibles et bienfaisantes, je repousse de toute ma force ce socialisme collectiviste qui, de son vrai nom, s'appelle le communisme.

Le collectivisme tuerait à ce point l'émulation, il détruirait à un tel degré l'effort individuel, source de toute richesse sociale, que, sous prétexte de mieux répartir les produits, il nous amènerait à la misère universelle en supprimant la production.

Loin de vouloir détruire la propriété individuelle, je désire, au contraire, en élargir les cadres, en appelant chaque jour un plus grand nombre de citoyens à participer à ses bienfaits. La propriété individuelle est la source de tout travail, de toute découverte, de toute moralité, de tout progrès, pourvu qu'elle n'atteigne pas les limites de l'accaparement universel.

Convaincu que, dans les grands monopoles qui s'imposent, il importe de réduire le plus possible les profits des particuliers qui les exploitent, mais qu'il n'importe pas moins de garder le frein de l'intérêt individuel dans leur exploitation, je suis prêt à exiger le plus de concessions possibles des compagnies de chemins de fer, de la banque, des compagnies minières.

Mais je ne voterai pas la nationalisation de la banque et des mines, parce que ce serait évoluer vers le collectivisme, dont je ne veux à aucun prix, et que, d'ailleurs, de nombreux et récents exemples m'ont démontré le danger de pareilles inovations.

3° *Question religieuse.* — Je suis partisan de la séparation des Églises et de l'Etat.

Mais j'estime que cette dernière conquête philosophique de l'esprit moderne doit être pacifique, qu'elle doit inaugurer un ordre de choses nouveau

accepté de tous, comme au Canada ou aux États-Unis, et non consacrer une victoire de ceux qui ne croient pas sur ceux qui croient. Je la voterai, lorsqu'elle se présentera à moi sous la forme d'un projet spécial, consacrant une large liberté d'association qui permette aux croyants d'organiser le service de leur culte, et sous réserve qu'elle sera soumise au vote direct du pays avant d'être appliquée.

Mais je ne la voterai jamais par la simple suppression du budget des cultes, parce qu'elle cesserait alors d'être l'hommage suprême rendu à l'affranchissement de le pensée et deviendrait, au contraire, une forme de l'oppression de celle-ci.

Je suis fermement résolu à empêcher tout empiètement de la société religieuse sur la société civile; mais je réprouve toutes les taquineries, toutes les tracasseries et, à plus forte raison, toutes les mesures oppressives qui pourraient être prises contre les cultes.

Je suis libre-penseur. Depuis quarante-cinq ans, mes actes l'ont établi.

Mais liberté de penser signifie, à mes yeux, aussi bien, pour ceux qui veulent croire, le droit de croire que, pour moi, le droit de ne pas croire.

Depuis vingt ans, les politiciens ont berné le peuple. Ils se sont servis de la question religieuse pour éviter d'aborder le problème économique. L'heure est venue de leur montrer que le peuple a compris; l'heure est venue de laisser les questions de croyance religieuse à la conscience de chacun et de nous mettre résolument à l'œuvre pour la réalisation des réformes sociales qui nous sont chères à tous.

4° *Attitude politique.* — En principe, je ne m'occuperai que des lois en discussion et non des ministères qui les soutiennent ou les combattent. Je ne voterai pas contre un projet que je crois bon, ou pour un projet que je crois mauvais, en vue de maintenir ou de renverser un ministère; je ne ferai pas fléchir mon programme devant des intrigues ou des haines.

Si, cependant, je m'avisais que d'autres le font; si la présentation d'une loi n'était qu'un trompe-l'œil destiné à renverser un cabinet dans lequel j'aurais confiance, qu'un prétexte d'une heure sans lendemain, je ne consentirais pas à tomber dans le piège que des politiciens sans scrupules tendraient à ma bonne foi.

Telles sont mes idées, tel est mon programme résolument réformiste et résolument libéral.

En temps ordinaire, je n'aurais rien de plus à dire, dans ce département surtout qui me connaît, que j'ai représenté pendant dix-huit ans, et qui sait avec quelle énergie, avec quelle persévérance j'ai l'habitude de poursuivre et de faire aboutir ce que je crois juste.

Mais ce n'est pas sur mon programme que mes adversaires me combattent. Ils essayent de prolonger le malentendu qui s'est produit entre nous en 1888 et en 1889. Ils prétendent qu'ayant été boulangiste je suis à jamais disqualifié pour défendre les intérêts de la République.

J'ai donc le devoir de vous expliquer pourquoi je suis entré dans le boulangisme et pourquoi j'y suis resté au moment où ceux-là mêmes s'en retiraient qui en avaient été les instigateurs. Après m'avoir lu avec attention, vous pourrez

peut-être penser que j'ai commis une erreur ; mais, si même telle est votre opinion, vous ne douterez pas de ma sincérité, vous serez convaincus que seul l'intérêt de la République — ou ce que j'ai cru être l'intérêt de la République — a dirigé mes actes. Vous serez convaincus que jamais des mobiles personnels ne sont intervenus dans ma conduite.

Pourquoi je suis devenu boulangiste :

C'est ma passion pour la revision qui en a été la seule cause.

Je juge la revision indispensable. Je veux la suppression du Sénat ; et je veux, pour éviter les intrigues qui faussent tous nos rouages législatifs et administratifs, que les députés ne puissent plus être ministres.

Or, cette revision que je juge indispensable est presque impossible. Elle ne peut se faire qu'avec le consentement de la Chambre et du Sénat.

Quand vous proposez au Sénat de se supprimer, il résiste, et quand vous demandez aux députés, dont la moitié aspirent au ministère, de renoncer aux portefeuilles, ils ne protestent pas moins énergiquement que les sénateurs.

Donc, nécessité et impossibilité de la revision tout à la fois. Telle était la situation qui m'apparaissait au moment ou l'extrême gauche porta le général Boulanger au ministère de la guerre.

Je crus trouver dans la popularité du général le moyen de vaincre cette difficulté.

Jadis Thiers et Gambetta avaient, par leur prestige personnel, établi le courant qui fonda la République. Je pensai que, de même, grâce à la popularité énorme que possédait alors le général Boulanger, nous créerions le grand courant revisionniste qui nous vaudrait la revision comme l'autre nous avait valu la forme républicaine.

Il est vrai que je ne prévoyais pas alors que ceux qui avaient engendré le boulangisme se retourneraient contre lui. Là a été mon erreur. Mais l'erreur de ceux qui se sont retournés contre leur œuvre a été plus grande encore. S'ils étaient restés, à cette heure la revision serait chose faite, et nous aurions réalisé une enjambée d'un quart de siècle sur les temps futurs.

En tout cas, que l'erreur ait été du côté de ceux qui se sont séparés ou du côté de ceux qui sont demeurés dans le boulangisme, des deux côtés on était convaincu qu'on combattait pour le triomphe de la République.

Quant à ceux qui osent me calomnier et dire que je suis devenu boulangiste par dépit de ne pas avoir obtenu de portefeuille, je n'ai qu'un mot à leur répondre.

En 1887, à la chute du ministère Goblet, M. Rouvier m'a offert le ministère des postes et des télégraphes. M. Delpech, M. de Hérédia, M. Spuller, M. Julien, M. Saint-Martin ont été les témoins de l'offre qui me fut faite. Plusieurs de ces messieurs ont cessé d'être mes amis, mais je ne crois aucun d'eux capable d'un faux témoignage. Si vous doutez de ma parole, renseignez-vous auprès d'eux.

Cette offre, je l'ai refusée pour ne pas entrer, moi radical, dans un ministère modéré dont le général Boulanger, Lockroy et Granet étaient exclus. Et, après m'être refusé à cette concession secondaire qui ne m'eût pas disqualifié à vos

yeux, j'aurais, en vue d'un ministère à venir, trahi la République ! Allons donc ! Ce n'est pas vous qui pouvez le croire.

Du reste, ce n'est pas à cinquante-quatre ans, après une carrière de lutte quelque peu glorieuse, ce n'est pas à cet âge où l'on commence à avoir souci de sa mémoire, qu'on flétrit ses cheveux blancs, qu'on salit sa conscience et qu'on s'expose à laisser à ses enfants un nom déshonoré.

Pourquoi je suis demeuré boulangiste quand l'extrême gauche s'est séparée du général Boulanger ?

Ne pas avoir prévu que l'extrême gauche se retournerait contre son œuvre n'a pas été ma seule erreur. J'en ai commis une seconde. Je n'ai pas cru qu'un jour viendrait où le général, par des fautes irréparables, briserait lui-même ce prestige qui, sans cela, le faisait invincible. Je croyais qu'il demeurerait à son poste et que, contre tous vents et marées, il serait vainqueur.

Or, je ne voulais pas, s'il triomphait, qu'il triomphât contre la République, et c'est encore l'intérêt républicain seul qui nous a décidés, mes amis et moi, à demeurer jusqu'au bout, pour empêcher l'absorption complète du général par les royalistes.

Ceux-ci, voyant en lui une grande force que les républicains abandonnaient, s'efforçaient de l'accaparer à leur profit.

Si, à cette heure décisive, nous étions sortis du Comité, laissant le général aux mains des monarchistes seuls, son triomphe aurait pu devenir périlleux pour la République.

Demeurant près de lui, lui imposant le plus grand nombre possible de candidats républicains, nous évitions ce péril, nous pouvions y compromettre notre nom, notre situation, notre mémoire, mais nous avions présent à l'esprit le grand mot de Danton : « Périsse notre mémoire et que la République soit sauvée. »

Quoi qu'il en soit, lorsque l'extrême gauche s'est séparée, elle vous a inspiré des craintes pour la République elle-même. Dans ce département, si éprouvé en 1851, on vous a raconté la sornette d'un nouveau 2 décembre en préparation, et vous vous êtes laissés abuser.

Vous ne vous êtes pas dit, à ce moment, que si, en effet, le général Boulanger avait prémédité un coup d'Etat, il lui eût été facile de le réaliser, puisqu'il en avait eu trois fois l'occasion : 1° quand il était ministre de la guerre ; 2° le jour de la gare de Lyon ; 3° le soir de son élection, à 85.000 voix de majorité, par la population de Paris.

Vous ne vous êtes pas dit que, puisqu'il s'était alors toujours refusé à rien tenter contre la loi, il n'y avait pas de raison pour qu'il le fît plus tard. Vous ne vous êtes pas dit que la manifestation de la population républicaine par excellence, de la population de Paris, vous était une preuve que la République ne courait aucun péril.

Vous ne vous êtes pas dit non plus que, si péril il y avait, il ne pouvait venir que d'une élection de droite, et que notre devoir à nous était de demeurer sur la brèche, auprès du général, pour enrayer un mouvement de cette nature et en éviter les dangers.

Du reste, l'heure n'est plus aujourd'hui de rechercher qui, de vous ou de

nous, s'est trompé; la seule chose sûre, c'est que, des deux côtés, on agissait de bonne foi, que, des deux côtés, une seule passion animait les combattants : la passion de ce qu'ils croyaient être l'intérêt de la République.

Aussi, à Paris, la réconciliation est-elle faite entre les anciens boulangistes républicains et leurs anciens adversaires vraiment progressistes. Les amis des réformes ont compris qu'ils feraient la partie trop belle aux ennemis de tout progrès s'ils demeuraient divisés entre eux. C'est ce que Tony Révillon, l'ancien adversaire acharné du boulangisme, est venu dire à Carpentras. J'ajoute que l'acte d'exclusion récemment accompli par MM. Chautemps, Brisson et quelques autres sectaires de marque, a accentué plus encore cette réconciliation, en donnant une occasion de protester contre cet acte d'ostracisme au journal de Goblet et de Millerand.

Mais, il ne suffirait pas de vous dire, électeurs de Vaucluse, qu'à Paris, parmi les hommes de progrès, le passé est oublié et la réconciliation scellée entre les combattants de la veille.

Avant d'investir à nouveau de votre confiance votre ancien représentant, le vieux compagnon de vos luttes passées, vous aviez le droit de lui demander des renseignements sur son attitude au cours de la période troublée dont je viens de vous retracer les grandes lignes.

Ces renseignements, ces explications, vous les avez. A vous maintenant de déclarer :

Ou que je me suis trompé et que mon erreur est de celles qui ne peuvent être amnistiées ;

Ou que j'ai agi dans l'intérêt de la République et que je n'ai pas démérité de vos suffrages.

Un dernier mot, citoyens.

Vous savez ce que j'ai fait dans le passé.

La loi sur la liberté de réunion est mon œuvre : j'en ai été l'initiateur et le rapporteur à la Chambre, en 1880 et 1881.

La loi sur la liberté de la presse est mon œuvre : j'en ai été l'initiateur, et j'ai pris une part importante à la discussion qui en a précédé le vote.

La loi de 1885 sur les marchés à terme, réclamée pendant un siècle par le commerce, et qui m'a valu de si vives félicitations, est mon œuvre : j'en ai été l'initiateur et le rapporteur, tant à la Chambre qu'au Sénat.

Enfin, je ne parle pas de la loi du divorce, qui n'est, quoi qu'on en ait dit, nullement blessante pour aucune conscience, — je l'ai vingt fois démontré, — et qui est une loi de liberté et de moralité publique. Vous savez tous qu'elle est mon œuvre presque exclusive et quels efforts elle m'a coûtés.

Ce passé vous répond de l'avenir. La ténacité que j'ai déployée jadis vous est un gage de celle que je déploierai encore pour faire aboutir les réformes que j'ai en vue, notamment celle qui a trait à la participation du travail aux bénéfices dans les sociétés par actions.

A vous de voir si d'autres, qui n'ont jamais rien fait, vous apportent plus de garantie que moi, dont les engagements pour l'avenir s'appuient sur des actes passés. Examinez et jugez. Je m'incline d'avance devant votre décision.

A. NAQUET.

Circonscription d'ORANGE.

M. Joseph DUCOS,

Élu au 2e tour de scrutin.

Electeurs,

Depuis trop longtemps les idées républicaines ne sont représentées à la Chambre que par un seul parti. Sous couleur de programmes différents, ce sont es mêmes hommes qui nous gouvernent depuis quinze ans.

Tout parti qui n'est pas contrôlé par un parti d'opposition devient, au bout de quelque temps de pouvoir, incapable de rien produire et ne peut que verser dans une tyrannique oligarchie.

Il est temps qu'un parti de république ouverte, libérale et décentralisatrice, se lève en face d'un parti de république fermée et autoritaire. Tout ce que les programmes socialistes renferment d'idées justes, légitimes et généreuses, ne saurait être réalisé que par le jeu de ces deux partis, entre lesquels le peuple reste juge et auxquels il impose alternativement sa volonté.

Le parti libéral et décentralisateur n'a pas eu de candidat dans notre arrondissement au premier tour de scrutin; plus de 10.000 abstentions et des votes morcelés jusqu'à l'émiettement autorisent à croire que les électeurs en attendent un.

Si mes idées répondent à vos aspirations, je me présente à vous.

Programme politique et social.

Maintien intégral de la Constitution actuelle, qui renferme tous les éléments d'une République libérale et parlementaire, — avec un président et deux Chambres.

Maintien de l'ensemble des lois scolaire et militaire, sous la réserve expresse des amendements suivants :

La loi scolaire organise définitivement dans notre pays l'instruction primaire au triple point de vue de la gratuité, de l'obligation et de la liberté de conscience, mais les articles 17 et 18 de la loi de 1886, en excluant des fonctions d'instituteur communal les seuls catholiques congréganistes, portent une atteinte grave au principe d'égalité; ils doivent être abrogés. Il en est de même de l'article 27 de la même loi qui délègue la nomination de l'instituteur communal à l'autorité politique; les principes républicains exigent que cette nomination soit dévolue à l'autorité hiérarchique, avec intervention obligatoire de la commune dans le choix de son instituteur.

La loi militaire impose à tous une obligation de service qui doit être rigoureusement maintenue, mais qui doit être amendée en ce sens que les prêtres de

toutes religions, une fois entrés dans le sacerdoce, seront uniquement employés aux services hospitaliers.

Réforme budgétaire.

Équilibre réel, constitution d'un amortissement destiné à soutenir le crédit de l'État et, par ce crédit soigneusement ménagé, préparer un véritable trésor de guerre.

A cet effet, réduction des dépenses par la simplification des services, par la suppression des fonctions devenues inutiles dans un état républicain décentralisé, dont beaucoup ne sont qu'un legs des régimes abolis; augmentation des recettes par une sévère administration qui supprime les fraudes et les abus et fasse produire tout leur rendement à des impôts dont le nombre et la variété sont plus que suffisants.

Seul, le rétablissement de l'ordre financier permettra de mettre à l'étude les réformes qui pourront être successivement introduites dans la répartition des impôts.

Il faudra ne charger que très légèrement les revenus provenant du travail seul; charger dans une plus grande proportion, mais avec ménagement, les revenus provenant des capitaux actifs; enfin, frapper plus fortement ceux des capitaux inertes ou des jeux financiers.

Liberté intégrale d'association.

Une loi sur les cas d'indignité et de corruption parlementaire.

Programme économique et agricole.

Toutes les réformes contenues dans les cahiers rédigés par l'union des syndicats et des sociétés agricoles du département, à savoir :

Représentation légale de l'agriculture par la création des chambres d'agriculture;

Défense du travail national et maintien du régime douanier actuel;

Réforme de l'impôt des boissons; suppression de tous les droits qui grèvent actuellement les boissons hygiéniques et principalement les vins naturels;

Suppression de tous les droits d'octroi afférents aux boissons hygiéniques et aux matières alimentaires de première nécessité;

Réforme de l'impôt foncier par la suppression du principal de cet impôt au moyen de l'imputation à cette réforme du produit de la prochaine conversion du 4 1/2 0/0;

Maintien et extension de la loi du 20 mars 1884 sur les syndicats professionnels, de manière à permettre à nos syndicats, sans modifier leur organisation actuelle, d'user de la puissance du crédit pour toutes les œuvres de mutualité et de coopération;

Attribution des fournitures de l'État à la production nationale pour toutes les denrées où le concours de la production étrangère n'est pas indispensable : avoine, vin, fourrage, etc.

Électeurs !

Si j'avais l'honneur de vous représenter, mon initiative et ma collaboration seraient acquises à toute proposition qui, dans le Parlement, aurait pour objet l'ensemble ou même une partie de ce programme politique, social, économique et agricole.

Je m'engage à soutenir de mon vote tout ministère qui présentera un projet de loi tendant à réaliser une seule de ces réformes majeures.

A l'égard des questions qualifiées d'intérêt général pour notre département, notre arrondissement, ou même simplement nos cantons et nos communes, j'estime que votre élu, en dehors des obligations de son devoir politique et sans distinction de parti, de personne ou d'aucune sorte, est, de ce chef, le mandataire-obligé, le défenseur-né de toutes vos réclamations, dans le sens le plus large que comporte cette belle expression de représentant du pays.

Je n'ajouterai qu'un mot : J'ai passé le premier tiers de ma vie dans l'armée; le second tiers a été consacré à l'agriculture; je considérerai comme une distinction inespérée et le suprême honneur de ma carrière si, des années qui me restent, il m'était donné d'en consacrer quatre à l'exercice exclusif de votre mandat.

Je serai votre député comme j'ai été soldat, comme j'ai été agriculteur, avec tout mon dévouement, tout mon honneur, toute ma foi !

Vive la République !

Joseph DUCOS,

Ancien commandant du génie, officier de la Légion d'honneur, ex-président de la Société d'agriculture de Vaucluse, maire de Châteauneuf-du-Pape.

PROGRAMME AGRICOLE.

Arrêté par les associations agricoles du département de Vaucluse, visé dans la profession de foi qui précède.

Agriculteurs,

Pour la première fois, en 1889, vous êtes intervenus dans les élections politiques avec un programme nettement et exclusivement professionnel.

Jusqu'alors l'action, pour la défense de vos intérêts professionnels, n'avait pu s'exercer que par intermittence, sans esprit de suite et sans cohésion ; elle n'aboutissait généralement, aux jours de grandes crises, qu'à une aide sous forme de secours ou d'encouragement. Mais, en 1889, c'est au nom du droit que vous avez parlé; et, malgré tant de préjugés qui vous étaient contraires, en l'absence de toute représentation légale, — de cette représentation légale de l'agriculture depuis si longtemps promise et retardée, alors que celle de toutes

les autres branches du travail national se trouve solidement encadrée dans de puissantes corporations, dans ces nombreuses Chambres de commerce instituées sur notre territoire aussi bien que sur le territoire étranger lui-même, — à travers tous les obstacles, grâce à votre énergie individuelle, grâce à un remarquable esprit d'union qu'on ne vous soupçonnait pas, — vous avez réussi à vous faire entendre. La législature qui finit, si elle ne vous a pas accordé votre dû, a été forcée de compter avec vous.

Ceux qu'a surpris le réveil inattendu du travailleur de la glèbe, syndiqué d'un bout à l'autre de la France, affectent encore de n'y voir que la velléité d'un jour, prête à disparaître avec les circonstances exceptionnelles qui lui ont donné naissance.

A vous de les faire mentir — Non, de votre part, ce n'était pas, en 1889, un réveil morbide et passager, — mais plutôt un éveil, un éveil puissant à l'émancipation, à la vie professionnelle, à la jouissance des droits sociaux et économiques départis à tous par notre régime égalitaire et le principe de nos lois.

Qu'aujourd'hui, le candidat, quel qu'il soit, qui brigue votre suffrage, sache donc ce que vous exigez de lui. Or, vous exigez :

1° La représentation légale de l'agriculture, par la création des Chambres d'agriculture ;

2° Le maintien absolu du tarif douanier.

Ce tarif, que nous avons conquis au prix de tant d'efforts et même de sacrifices, bien qu'insuffisant sur certains points, représente le minimum de protection nécessaire à chaque branche du travail national pour lui permettre de subsister ; à ce titre, il doit être considéré comme irréductible.

Il ne doit jamais être engagé dans une tractation internationale quelconque, sous quelque prétexte que ce soit ; à cet égard, des tentatives analogues à celle du récent projet de traité franco-suisse doivent être désormais interdites à l'initiative de nos Ministres, sous peine de se voir refuser, de ce chef et sans autre discussion, la confiance du Parlement.

Le tarif douanier est la sauvegarde du travail national ; il doit toujours être maintenu à la disposition du Parlement, comme toutes les lois d'ordre intérieur, comme tout ce qui est l'essence même de notre vie et de notre indépendance nationale.

3° La réforme du régime actuel des boissons.

A savoir : la suppression de tous les droits qui grèvent actuellement les boissons hygiéniques, c'est-à-dire le vin naturel provenant exclusivement de la fermentation du jus de raisin frais, le cidre et la bière ;

Et, comme conséquence,

« La suppression de tout privilège, faveur ou modération de droits ayant pour objet l'alcoolisation du vin naturel par sucrage ou par vinage ; le maintien explicite et, au besoin, le renforcement de toutes les injonctions législatives ou administratives imposées à l'entrée en frontière, à la surveillance et à la prise en charge des raisins secs ou autres matières fermentescibles destinées à la confection des vins abusivement vendus comme vins naturels.

« Enfin, la suppression de tous les droits d'octroi afférents tant aux boissons hygiéniques qu'aux denrées alimentaires de première nécessité. »

Toutes réformes depuis longtemps promises et qui viennent de subir un nouvel ajournement; le tort qui en résulte tant pour nos producteurs agricoles que pour les populations ouvrières ne peut désormais être racheté que par la réalisation immédiate et intégrale de toutes les conditions énoncées ci-dessus et qui forment un tout indivisible.

4° Suppression du principal de l'impôt foncier.

Vous seuls, agriculteurs, payez un impôt d'après un revenu présumé et qui, souvent, n'existe pas, sur la foi d'un cadastre dont la raison d'être se perd dans la nuit des temps et échappe à l'appréciation des contemporains. Que de terres, dans notre propre département, encore en friche ou dès longtemps abandonnées, acquittent régulièrement cet impôt dont le taux est proportionnellement le plus lourd de tous ceux qui grèvent directement les autres produits du travail ou de l'industrie!

L'impôt foncier, admis comme une base provisoire à l'établissement d'un impôt direct par nos grands réformateurs de 1789, s'est maintenu un siècle durant comme pour perpétuer chez nous un dernier vestige de la taille et des dîmes féodales.

Il doit disparaître. Déjà des millions de pétitions, des milliers de délibérations de conseils municipaux et de conseils généraux ont réclamé cette réforme; 200 députés ont signé un projet de loi au début de la dernière législature; plus de 300 en ont voté dernièrement le principe, malheureusement sous des formes et des conditions trop disparates pour constituer une majorité au profit d'un projet de loi déterminé. La question est jugée. Votre candidat, de quelque parti qu'il se réclame, doit s'engager à prendre, en vue de cette suppression, hypothèque sur la première disponibilité qui se présentera au budget, et, dans tous les cas, sur le produit de la première conversion du 4 1/2 0/0.

5° Le maintien et l'extension de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Cette loi, notre première conquête, est encore le gage et le principe de toutes nos conquêtes futures. Un complément lui est indispensable qui permette à nos syndicats d'user de la puissance du crédit, sans modifier leur état actuel et sans être astreints à aucune gêne ou formalité nouvelles; une loi a été présentée, à cet effet, par le chef du groupe agricole, dans la dernière Chambre, M. Méline; adoptée par le Corps législatif seul, elle est aujourd'hui caduque; nous demandons sa reprise immédiate.

Grâce à ses facultés plus étendues, nos syndicats pourront désormais procurer les matières premières de nos exploitations, non-seulement à des prix réduits, mais aux prix les plus réduits des grandes maisons d'approvisionnement; ils pourront aussi, et peu à peu, compléter leur œuvre coopérative en organisant la vente en commun des produits de leurs syndiqués. Jusqu'à présent le prix de nos denrées agricoles subit la loi d'un marché international gouverné par des syndicats anonymes qui détournent l'action du tarif des douanes, etc., et, de concert avec les grandes compagnies de chemin de fer, se coalisent pour en paralyser le jeu protecteur. Il est temps que nos syndicats jettent leur poids dans le plateau de la balance et n'abandonnent pas les prix courants de nos produits à la merci de spéculations d'ordre purement financier.

Nous aurons bien, enfin, quelque jour, nous aussi, la direction de nos marchés, et, dans chaque région, notre Bourse, ou plutôt notre Maison de l'Agriculture.

De ce jour, il nous sera permis d'aborder les réformes sociales ressortissant de notre profession ; — pourvoir à l'institution de caisses d'assurances, de retraites et de secours mutuels ; à l'établissement d'une assistance médicale dans nos campagnes, à la répression efficace du vagabondage, à la réforme des prestations, — et tant d'autres !

De ce jour, nous serons vraiment en mesure de peser sur les pouvoirs publics ; d'en obtenir un contrôle plus suivi de nos tarifs de chemins de fer, toujours prompts, en dépit de tous les engagements souscrits en ces derniers temps, à se retourner en faveur de la pénétration étrangère ; d'en exiger l'attribution d'une part plus grande à la production nationale dans les fournitures de l'Etat, afin qu'à l'hôpital nos malades soient réconfortés avec nos meilleurs vins de France ; qu'à la caserne nos soldats soient nourris de notre pain et de notre vin, que, dans nos grands magasins de réserve, les conserves de nos matelots soient composées avec notre viande, que, dans nos quartiers, les chevaux de notre cavalerie soient rationnés avec notre avoine, etc.

Enfin, pour tout ce qui concerne spécialement notre département, nous pourrons enfin faire aboutir tant de justes revendications, si obstinément atermoyées ; l'octroi définitif de la culture du tabac dans Vaucluse, le complément et l'amélioration de notre réseau d'irrigation, la réglementation définitive des eaux de la Durance, la reprise du projet pour l'exécution des grands canaux de la vallée du Rhône.

Agriculteurs de Vaucluse !

Souvenez-vous qu'en exerçant votre droit électoral, vous avez un devoir impérieux à remplir, celui de subordonner à des conditions très précises, au point de vue de vos intérêts professionnels, l'octroi de votre suffrage. — Et, ce faisant, si l'on vous disait que vous agissez au point de vue étroit de votre intérêt particulier, répondez que c'est là encore le meilleur et le plus légitime des moyens pour contribuer à la satisfaction de l'intérêt général.

Si vous, qui êtes le nombre et la force, — la force légale, — vous vous laissiez aller, au moment du vote et sous l'influence d'on ne sait quelle passion ou quel sophisme aveugles, à l'abandon de votre intérêt professionnel, non seulement vous vous feriez un tort à vous-mêmes, mais encore vous feriez un tort grave à la patrie. Vous fausseriez ainsi la représentation nationale ; vous auriez servi à former une représentation nationale incomplète et mensongère, car sa composition ne serait plus dans un rapport rigoureusement proportionnel avec la masse et l'importance de chacun des intérêts organiques du pays et des professions qui les incarnent.

A cet égard, ne l'oubliez jamais, votre profession, — la profession agricole — est non seulement la première de toutes par le nombre, elle est encore primordiale par son importance ; sans elle, aucun Etat, aucune nation, aucune race ne saurait se créer, vivre et durer.

Songez, enfin, que rien, en ce monde, ne saurait résister à l'union de la force avec la volonté, — or, vous êtes la force, — soyez donc la volonté !

En résumé, vous devez demander :

1° Représentation légale de l'agriculture par la création des chambres d'agriculture ;

2° Maintien absolu du tarif douanier ;

3° Réforme du programme actuel des boissons et suppression de tous les droits d'octroi ;

4° Suppression du principal de l'impôt foncier ;

5° Maintien et extension de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels ;

6° Octroi définitif de la culture du tabac dans Vaucluse. — Complément et amélioration de notre réseau d'irrigation. — Réglementation définitive des eaux de la Durance. — Reprise du projet pour l'exécution des grands canaux de la vallée du Rhône.

A vous, agriculteurs, d'exiger l'acceptation complète de vos revendications.

Les Sociétés et Syndicats agricoles du département de Vaucluse.

Vu et approuvé, le candidat : Joseph DUCOS.

VENDÉE

1re circonscription de FONTENAY-LE-COMTE

M. Gaston GUILLEMET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Est-il bien utile que je fasse une profession de foi ?

Vous me connaissez. Vous m'avez vu à l'œuvre, vous n'ignorez pas mes espérances.

Par la plume, par la parole, j'ai poursuivi sans relâche et partout l'amélioration du sort des humbles, des petits, des travailleurs.

J'ai défendu les intérêts des agriculteurs par le crédit et l'assurance agricoles.

J'ai défendu les intérêts ouvriers en proposant la participation aux bénéfices.

J'ai défendu les intérêts de tous par mes propositions sur la suppression des octrois (votée à l'unanimité), le dégrèvement de la grande vitesse (voté également à l'unanimité), le remboursement des trop-perçu en matière de transport, la réforme du contrôle des chemins de fer et la réforme générale de l'impôt.

J'ai défendu vos enfants par mes propositions de loi sur l'armée et l'amélioration du régime des transports de l'État.

J'ai défendu vos libertés électorales en demandant la nomination des délégués sénatoriaux par tous les électeurs.

J'ai défendu la liberté littéraire.

J'ai défendu vos intérêts locaux en demandant sans relâche, mais non sans succès, l'achèvement de notre réseau de voies ferrées.

J'ai réclamé la suppression de l'impôt foncier, des patentes, des contributions personnelle, mobilière, des contributions indirectes, et leur remplacement par le monopole de la rectification de l'alcool.

Membre de la commission d'enquête, j'ai défendu les intérêts des porteurs de titres de Panama en établissant la culpabilité des entrepreneurs et en réclamant la poursuite de ces pillards.

Ce que je veux, c'est qu'on vienne au secours de l'agriculture, qu'on allège la misère, principalement dans nos campagnes, qu'on répartisse plus équitablement l'impôt, qu'on songe enfin à assurer les vieux jours des travailleurs.

Ce que je veux, c'est la tolérance la plus grande pour toutes les convictions religieuses, et amnistie pour ceux qui hier nous combattaient et veulent maintenant travailler avec nous à la grandeur et à la prospérité du pays.

Ce que je veux, c'est l'ordre à l'intérieur, la paix avec l'étranger, mais en maintenant intégralement nos droits et nos intérêts.

Electeurs,

Je suis le candidat de tous ceux qui veulent la liberté, la justice, l'égalité et réprouvent les révolutions violentes ;

De tous ceux qui souffrent, de tous ceux qui travaillent et qui peinent ;

De tous ceux qui veulent avec moi l'amélioration sociale et la marche progressive de la démocratie.

Quant à ceux qui, avec un changement de régime, voudraient ouvrir de nouveau l'ère des révolutions et précipiter le pays dans les plus dangereuses aventures ;

Quant à ceux qui s'obstinent à s'attacher aux épaves vermoulues de la royauté, plutôt que de chercher le salut sur le navire rapide du progrès ;

Que ceux-là ne votent pas pour moi, mais pour le candidat de la réaction. Je ne suis pas leur homme.

Mon drapeau, c'est celui de la République. Si vous me le confiez de nouveau, je saurai le porter avec la même énergie et la même indépendance ; car on me rendra cette justice que, quoique partisan du régime actuel, je n'ai jamais été le plat valet des hommes au pouvoir.

Choisi par l'assemblée plénière des républicains, je ne relève que d'eux et de mes électeurs.

Gaston GUILLEMET, député.

2e circonscription de FONTENAY-LE-COMTE.

M. DESHAYES,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs les électeurs,

Lorsque, il y a un an, la majorité du Conseil général de la Vendée se trouva être une majorité républicaine et qu'elle eut à désigner l'un des siens pour occu-

per la présidence de cette haute assemblée, personne ne lui parut mieux appelé à ce poste difficile, ni plus digne de cet honneur, que l'éminent Conseiller général, maire de Luçon, M. Deshayes.

C'est que, depuis de longues années, M. Deshayes avait su se faire une place exceptionnelle dans l'esprit de tous, se conciliant l'estime générale par l'intégrité de son caractère, puisant l'autorité de sa parole et de ses vues dans la rapidité et la sûreté de son jugement, enfin, suivant dignement la trace profonde qu'a laissée son père dans les débats de la représentation départementale.

Une pratique déjà ancienne des affaires administratives, une position de fortune indépendante, ont valu à M. Deshayes une connaissance parfaite des besoins du pays, comme des moyens d'y répondre, en même temps qu'il en recueillait des relations étendues, honorables pour lui, avantageuses pour les intérêts dont il se fait l'interprète.

Messieurs les électeurs, au lendemain des désastres inouïs que l'Empire, de funeste mémoire, a attirés sur notre chère et malheureuse patrie, M. Deshayes a été des premiers à acclamer le Gouvernement de la Défense nationale, à lui donner son concours, enfin, à se faire le partisan déterminé de cette République que de prétendus conservateurs, indignes de ce beau nom, pires anarchistes, au contraire, se sont de mille manières évertué à vilipender, depuis le premier jour jusqu'à aujourd'hui même ; de cette République qui a passé l'âge de majorité et qui s'avance, calme dans sa force, dédaigneuse des basses intrigues, consciente d'avoir relevé la France dans toutes ses forces vives, dans sa marine, dans son armée, dans ses finances, et, par-dessus tout et devant le monde entier, dans sa dignité nationale.

C'est à ces titres que la majorité républicaine de l'Assemblée départementale reconnut, en M. Deshayes, le plus digne d'entre les plus dignes, et en fit le Président du Conseil général de la Vendée.

Aussi, est-ce sous un auspice de si haute valeur que se place le Comité républicain de la seconde circonscription de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, et que, plein de confiance en vous, chers concitoyens, il vous présente comme candidat au corps législatif, pour l'élection du 20 août prochain, l'honorable maire de Luçon, M. Deshayes.

Déjà proclamé par les 300 délégués venus à Luçon de tous les points de la circonscription, M. Deshayes vous verra ratifier de vos suffrages l'acclamation dont il a été l'objet. Il a accepté ce nouveau et lourd mandat par devoir et patriotisme.

Nous avons, de notre côté, la foi que, dans votre amour pour la France et votre souci pour la sécurité de ses destinées, vous saurez, par l'élection de M. Deshayes, renforcer la phalange d'hommes éclairés et sages, dévoués à nos institutions libres, conservateurs vrais de l'ordre établi, amis d'une paix solide, que la nation convoquée va se donner pour mandataires.

Au jour du vote, que ce soit donc un beau et grand succès pour la cause libérale républicaine ; que l'on puisse dire, par toute la France, que la Vendée intelligente répudie les bouderies et les casse-cou politiques, et qu'elle en a assez de la tactique réactionnaire, puérile et sans fruits, des bâtons dans les roues.

Pour cela, messieurs les électeurs, ouvriers, agriculteurs, commerçants citoyens de tous ordres, tous vaillants Vendéens et bons Français, serrons les rangs ; ne nous laissons pas troubler par les manœuvres, parlées et écrites, de nos adversaires aux abois ; même se diraient-ils républicains, méfions-nous ; et, au 20 août, avec sang-froid et avec ensemble, votons tous pour

M. DESHAYES, Maire de Luçon,
Président du Conseil général de la Vendée.

Le Comité républicain.

Monsieur le Président de la Commission des programmes électoraux,

Je n'ai publié ni signé aucune circulaire ou affiche électorale, programme ou engagement. Je n'ai fait que des réunions publiques.

Je ne puis donc vous fournir aucune pièce.

Agréez, monsieur le président, l'expression de mes sentiments dévoués.

DESHAYES, Député de la 2e circonscription
de Fontenay-le-Comte (Vendée).

1re circonscription de LA ROCHE-SUR-YON.

M. Aristide BATIOT,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

A l'unanimité, les délégués de la première circonscription de La Roche, réunis en congrès, m'ont confié le drapeau de la République.

Appelé encore une fois au grand honneur de le défendre, je ne faillirai pas à mon devoir.

Il y a quatre ans, nos adversaires ont mené, à visage découvert, l'assaut contre nos institutions.

Aujourd'hui, dans la lutte qui s'engage, ils changent de tactique. Ils essayent de tromper les électeurs en cachant leur drapeau.

Mais le pays, dans son bon sens, ne sera pas dupe de cette manœuvre. Il leur dira : Vous êtes toujours les ennemis de la République et de ses lois fondamentales.

La prochaine législature devra surtout s'occuper d'affaires et de réformes, et inscrire en tête de son programme ;

Protection de l'agriculture, et, comme conséquence, défense énergique des intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

Création du crédit agricole et populaire pour venir en aide aux cultivateurs victimes des intempéries, pour perfectionner leur outillage et améliorer leur exploitation.

Régime de justice et de solidarité démocratique par l'amélioration des classes laborieuses.

Organisation de Caisses de retraites ouvrières pour assurer aux travailleurs des villes et des champs le repos et la sécurité dans la vieillesse.

Développement de la mutualité et subvention aux Sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

Organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Réforme des impôts et du régime des boissons.

Réduction des patentes.

Réforme des frais de justice.

Développement de l'instruction populaire.

Réduction du service militaire sans porter atteinte à la défense nationale.

Respect de toutes les croyances.

Maintien des droits de la société civile.

Si je suis votre élu, je mettrai au service de vos intérêts mes relations amicales avec les pouvoirs républicains.

Je combattrai tout retard dans l'exécution de la section de ligne de Cesais-Vouvant à Chantonnay.

Je demanderai l'achèvement à bref délai de la ligne de Fontenay-le-Comte à Cholet, et la prompte construction de nos chemins de fer à voie étroite.

Je ferai tous mes efforts pour obtenir du Ministre de la Guerre qu'il choisisse La Roche pour l'installation d'une fabrique de viandes de conserves.

Mes intérêts, tous en Vendée, où je suis né et où j'ai constamment vécu au milieu de vous, sont les mêmes que les vôtres.

Je fais appel à votre patriotisme. Le 20 août, vous affirmerez une fois de plus votre dévouement et votre amour pour la République, qui a mis la France au premier rang des nations, qui lui a procuré de précieuses alliances et donné une force qui impose le respect et la crainte aux ennemis du dehors.

Vous resterez avec les vrais amis de l'ordre et de la paix.

Vous marcherez en avant avec la justice, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Vive la France ! Vive la République !

Aristide BATIOT,
Conseiller général, député sortant.

2e circonscription de LA ROCHE-SUR-YON.

M. Paul BOURGEOIS,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous me connaissez tous, depuis longtemps : aussi ma profession de foi sera courte.

Je n'ai jamais dissimulé, je ne dissimule pas encore mes préférences personnelles pour un Gouvernement monarchique libéral... Avant tout, je sers mon Dieu et mon pays.

Je serai toujours, comme dans le passé, l'allié de tous les honnêtes gens préoccupés des intérêts sacrés de la religion, de la liberté des consciences et de l'amélioration du sort des travailleurs.

Docteur Paul BOURGEOIS,
Maire de la Verrie, Conseiller général de la Vendée,
Député sortant.

Electeurs,

M. Bourgeois, notre candidat, mérite notre estime, nos sympathies et notre confiance. Votez avec vos Conseillers généraux et d'arrondissement pour M. Bourgeois.

De Cornulier, conseiller général de Montaigu; de Suzanet, conseiller général de Saint-Fulgent; de la Vrignais, conseiller général du Poiré; de la Grandière, conseiller général de Rocheservière; de Suyrot, conseiller d'arrondissement de Mortagne.

1re circonscription des SABLES-D'OLONNE

M. Georges BATIOT,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le Congrès républicain de la première circonscription de l'arrondissement, réuni aux Sables-d'Olonne, le 9 juillet dernier, m'a désigné à l'unanimité comme candidat pour l'élection législative du 20 août.

En présence d'une telle manifestation, j'ai accepté la candidature qui m'était offerte et je viens solliciter vos suffrages.

Enfant de la Vendée, ayant toujours vécu au milieu de vous, je me suis pénétré de vos désirs, je connais vos besoins : j'ai dans ce pays toutes mes affections, tous mes intérêts.

Je suis, et j'ai toujours été républicain.

Vous n'avez à me reprocher ni faiblesse, ni compromission.

J'ai vu la République naître et s'affermir, et, grâce à elle, la France, après ses grands malheurs, a pu reprendre dans le monde le rang élevé auquel tous les patriotes pensent qu'elle a légitimement droit.

Je vois dans nos libres institutions, avec presque tous les Français d'aujourd'hui, la sauvegarde de la paix intérieure dont le pays a si grand besoin.

Ennemi résolu d'une politique de personnes, de tracasseries et de rancunes, je n'appartiens à aucune coterie.

Je veux un gouvernement basé sur l'honnêteté, la tolérance et la liberté.

Je veux aussi un gouvernement d'une fermeté inébranlable dans l'application des lois et des institutions républicaines.

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de s'occuper sérieusement du sort des travailleurs.

C'est pourquoi je suis un partisan énergique de toutes les mesures pouvant assurer une protection efficace à notre agriculture et à notre industrie nationales, dans leur lutte contre la concurrence étrangère.

Tout spécialement, je m'efforcerai de résoudre les questions si complexes et si graves qui ont pour but, tout en respectant les droits acquis, d'améliorer le sort des déshérités de la fortune.

Je porterai surtout mon attention, ainsi que je l'ai déclaré au Congrès, sur l'établissement d'hospices cantonaux, l'institution de caisses de secours et de retraites, tant pour les ouvriers des villes que pour ceux des champs, sur une répartition plus équitable de charges publiques, sur l'organisation pratique de l'assistance dans les campagnes, et, enfin, sur les questions d'hygiène, qui, en France, jusqu'à ce jour, ont été si délaissées.

Tels sont les principaux termes du programme dont je m'inspirerais si j'avais l'honneur de vous représenter.

Électeurs,

Vous me connaissez tous.

Depuis 1889, époque à laquelle j'avais renoncé à mes fonctions de conseiller de préfecture de la Vendée, pour répondre à l'appel d'un grand nombre d'entre vous, je me suis exclusivement consacré à la défense de vos droits, à la protection de vos intérêts.

Vous m'avez vu à l'œuvre !

Le 20 août, vous aurez la parole !

A vous de dire si j'ai su mériter votre confiance !

Vive la France ! Vive la République !

Georges BATIOT,
Ancien vice-président du Conseil de préfecture de la Vendée,
Maire de Talmont.

2e circonscription des SABLES-D'OLONNE.

M. A. de BAUDRY D'ASSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Je ne crois pas devoir abandonner la lutte que nous avons soutenue ensemble depuis dix-sept ans contre les ennemis acharnés de la religion catholique et contre ceux de la France laborieuse et honnête.

Oui ! tant que durera la persécution, je serai là pour combattre les hommes néfastes qui ont juré de déchristianiser la nation française. Ami du peuple, je veux en sa faveur l'instruction nécessaire pour qu'il puisse gérer lui-même ses affaires ; mais je repousserai partout et toujours les lois attentatoires à la liberté de conscience.

Je repousserai la loi des laïcisations.

La loi des écoles inutiles, qui contiennent peu ou pas d'élèves, et qui grève les communes d'une façon révoltante;

Je repousserai la loi d'expulsion contre les congrégations religieuses;

La loi qui interdit aux sœurs de charité l'entrée des hôpitaux ;

La loi du service militaire pour les séminaristes;

En un mot, je protesterai sans relâche contre toutes les lois antireligieuses votées par la majorité de cette Chambre inoubliable, corrompue, qui vient enfin d'expirer et qui n'a eu qu'un but :

Arracher du cœur des enfants de la France chrétienne la foi de leurs pères!

Tous les intérêts de ma circonscription électorale feront l'objet de mes constantes préoccupations.

Je hâterai, par tous les moyens possibles, l'exécution du chemin de fer de Challans à Fromentine, desservant Saint-Urbain, Saint-Gervais, Beauvoir, qui, depuis plusieurs mois, a été concédé par le Conseil général, et dont le décret d'utilité publique devrait déjà être rendu, si nous avions un gouvernement vraiment soucieux des besoins du pays.

Je m'efforcerai de faire décider, sans retard, la construction des lignes ferrées :

De Saint-Jean-de-Monts à Montaigu, passant par le Perrier, Challans, Froidfond et Falleron ;

De la Roche-sur-Yon à Légé, par Palluau et Saint-Étienne-du-Bois ;

De Saint-Gilles aux Sables-d'Olonne, par Bretignolles, Saint-Nicolas-de-Brem et Saint-Martin-de-Brem.

Toutes ces lignes sont déjà classées et votées en principe par l'assemblée départementale; il faut qu'elles aient leur prompte et complète exécution.

Les communes de Commequiers, Saint-Gilles, Croix-de-Vie, Soullans, Challans, la Garnache, ont demandé que le train qui part de la Roche-sur-Yon à 6 heures 28 du matin et qui séjourne à Commequiers continue jusqu'à Nantes. Je me suis empressé de faire voter par le Conseil général un vœu favorable à cette réclamation si importante pour les intérêts commerciaux de ces localités : il leur sera donné satisfaction.

Nommé, par mes collègues du Conseil général, depuis plus de dix-huit ans, rapporteur de la Commission d'agriculture, en ce qui concerne l'industrie chevaline, je n'ai jamais cessé de m'occuper activement de cette branche si importante de l'élevage vendéen.

Constamment, je me suis rendu au Ministère de l'Agriculture pour réclamer un plus grand nombre d'étalons, et surtout des sujets meilleurs que ceux envoyés chaque année au dépôt de la Roche-sur-Yon. Mes efforts n'ont pas été inutiles, puisque nous avons obtenu quinze reproducteurs de plus. C'est une première satisfaction.

J'ai eu l'avantage d'amener le Ministre à déclarer à la tribune que le département de la Vendée tenait aujourd'hui le second rang parmi ceux qui s'occupent de la question hippique.

Ce n'est pas tout, le Ministre que je devais interpeller sur ce même sujet, lors de la discussion du dernier budget, m'a promis que l'effectif de notre dépôt serait désormais porté à 195 étalons sur 200 que nous lui réclamions.

Les éleveurs de Saint-Gervais et de tout le Marais peuvent compter sur moi pour faire exécuter cette promesse. C'est alors qu'il sera possible de créer de nouvelles stations et de renforcer celles déjà existantes.

Il est de toute nécessité que le port de Saint-Gilles soit terminé au plus tôt : aussi je ne négligerai rien pour arriver à ce but tant désiré.

La chasse aux vanneaux, dans ce canton, devrait être permise en tout temps, ainsi que je l'ai longuement exposé au Conseil général : je ferai tout pour faire accepter les justes revendications qui ont été formulées en ce sens par les communes de Saint-Gilles, Croix-de-Vie, le Fenouiller, la Chaize-Giraud, Lande-

vieille, l'Aiguillon, Saint-Nicolas-de-Brem, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Maixent, Notre-Dame-de-Riez, Saint-Martin-de-Brem, Givrand, Saint-Révérend, Bretignolles et Commequiers.

Les courses de Challans, dont je suis le fondateur, et les admirables concours de Saint-Gervais auront toujours mon appui le plus actif et le plus dévoué.

Je m'intéresserai fortement à l'île de Noirmoutier, si déshéritée et à laquelle on a tout promis et rien donné!

Quant à mes opinions politiques, vous les connaissez; je les ai, du reste, rappelées à la tribune dans un récent discours qui finissait par ces trois mots :

Fidélité ! Fidélité ! Fidélité !

Ce qui pour moi voulait dire :

Dieu ! France ! Monarchie !

Messieurs les électeurs,

Au moment où j'ai l'honneur de me représenter à vos suffrages, ma devise est la même; convaincu par l'histoire et par les scandales dont j'ai été le témoin attristé au Parlement, surtout dans ces derniers temps, que la France ne peut être sauvée que par un gouvernement respectant Dieu, ses lois, ses ministres;

Par un gouvernement s'occupant de l'agriculture, pour laquelle ceux qui détiennent le pouvoir ne veulent rien faire, pas même relever le prix du blé, tombé aujourd'hui à moins de 15 francs ectolitre;

Par un gouvernement n'écrasant pas le peuple d'impôts toujours croissants;

Par un gouvernement faisant passer les affaires du pays avant les questions politiques et trop souvent personnelles;

Par un gouvernement de liberté, de justice et de paix;

Par un gouvernement qui ne sera pas composé de juifs, de francs-maçons ou d'amis des francs-maçons.

Ce gouvernement, messieurs, nous le trouverons, selon moi, dans la monarchie, à laquelle je suis et resterai dévoué jusqu'à la mort; car, en la servant, je crois servir la patrie.

Est-ce à dire, si je suis renommé, que j'établirai une distinction entre les républicains et les conservateurs, quand il s'agira d'un service à rendre, de démarches à faire dans un ou plusieurs ministères, d'une chose à obtenir?

Non, absolument non !

J'agirai comme par le passé, me disant : Je dois, je veux être le député de tous !

Voilà, messieurs, la profession de foi que j'avais à vous adresser ; elle est l'expression nette et franche de ma pensée.

J'attends votre verdict avec confiance, en criant ici bien haut, comme je l'ai fait à la Chambre :

Vive la France catholique !

A. DE BAUDRY D'ASSON, conseiller général,
député sortant.

VIENNE

Circonscription de CHÂTELLERAULT.

M. A. NIVERT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander avec confiance le renouvellement du mandat que vous m'avez confié en 1889.

Je vous avais promis alors de servir fidèlement la République, de poursuivre la solution des réformes économiques et sociales réclamées par la démocratie, et d'apporter le plus complet dévouement à la défense des intérêts de l'arrondissement.

Ces engagements ont été tenus par moi.

Si la dernière Chambre, issue du péril boulangiste, et renfermant un nombre considérable d'adversaires déclarés de nos institutions, n'a pu faire aboutir toutes les lois, intéressant le sort du plus grand nombre, étudiées par elle, elle n'en a pas moins accompli une œuvre importante.

Elle a voté principalement :

Les nouveaux tarifs douaniers destinés à protéger notre agriculture, notre commerce et notre industrie contre la concurrence étrangère; le dégrèvement des tarifs de chemins de fer pour les voyageurs et la grande vitesse; la réduction des droits sur le pétrole; l'abolition du service aux colonies pour les premiers numéros; les lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, l'arbitrage entre patrons et ouvriers, l'assistance médicale gratuite, le classement et le traitement des instituteurs.

Je me suis associé par mes votes à toutes ces mesures.

La nouvelle Chambre aura à reprendre l'étude d'autres lois, des plus importantes, qui n'ont pu être votées définitivement pendant le cours de la dernière législature.

Partisan de la suppression des octrois, je renouvellerai le vote que j'ai émis en faveur de la loi l'autorisant.

Je voterai la suppression de tous droits sur le vin et autres boissons hygié-

niques et le maintien, pour le propriétaire, du droit de distiller librement ses récoltes.

Je suis partisan de la réforme de l'impôt des portes et fenêtres, en le remplaçant par une taxe basée, non plus sur le nombre d'ouvertures, mais sur la valeur locative, ce qui aura pour effet de dégrever considérablement les petits loyers.

Les lois sur le crédit et les assurances agricoles devront être reprises et votées sans retard, ainsi que toutes les autres mesures pouvant porter remède aux souffrances actuelles de l'agriculture.

J'appuierai la création proposée par le Gouvernement d'une caisse nationale de retraites assurant, à tous les travailleurs, du pain pour leurs vieux jours.

La législation sur les caisses d'épargne doit être plus libérale. Telles qu'elles sont constituées, elles créent un péril pour l'Etat. Il faut que l'argent qui vient de l'agriculteur et de l'ouvrier aille un peu moins au Trésor, et que les caisses d'épargne puissent l'employer en partie dans la localité qui a fourni l'épargne.

Il faut plus de liberté et d'encouragement aux sociétés de secours mutuels.

Parmi les autres réformes à poursuivre, voici celles qui me paraissent les plus urgentes : Réforme de l'assiette de l'impôt, qui doit être proportionnel aux ressources de chacun ; simplification des services administratifs ; réduction, en attendant la suppression, des impôts de consommation et des patentes ; dégrèvement de l'impôt foncier ; diminution des droits de transmission sur les propriétés immobilières ; réforme des prestations ; remaniement de la législation concernant le travail, l'industrie et le commerce, dans un sens donnant satisfaction aux intérêts de la masse ; développement de toutes les institutions ayant pour objet de mettre le travailleur et sa famille à l'abri des conséquences des accidents, du chômage, de la vieillesse et de la mort.

Les ressources financières nécessaires à la réalisation immédiate d'une partie de ces réformes pourront être fournies par le produit de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, le retour aux moyens financiers employés jusqu'en 1891 pour payer les garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer, et par un contrôle plus rigoureux des dépenses.

Je demanderai la dénonciation de la convention monétaire, dite l'Union latine, qui permet à certains pays, comme l'Italie, d'introduire en France, en échange de notre or, des quantités considérables d'une monnaie d'argent dépréciée.

Enfin, j'estime que le service militaire, ramené successivement, par la République, de sept ans à cinq ans et à trois ans, peut, grâce au développement de l'instruction, être réduit à deux ans, au grand profit du travail national et du Trésor, et je voterai sans hésiter cette mesure.

En même temps, je ne cesserai d'apporter le plus complet dévouement à la défense des intérêts particuliers de notre arrondissement.

En 1889, je vous promettais de m'appliquer particulièrement à obtenir du travail pour notre manufacture d'armes, dont la prospérité est d'une importance capitale pour l'arrondissement tout entier.

Après avoir obtenu du ministre de la guerre qu'il désignât la manufacture

de Châtellerault au gouvernement russe, pour la commande que celui-ci se proposait de faire exécuter en France, j'ai suivi pendant plus d'un an les négociations qui ont enfin abouti à nous faire attribuer cette commande.

Nos intérêts agricoles ont de même été servis par la création d'une société d'agriculture et de viticulture que le Gouvernement a bien voulu encourager par des subventions spéciales importantes.

Electeurs,

Pour la première fois, les partis hostiles à la République se résignent à s'incliner devant la volonté nationale. La République est désormais identifiée avec la France elle-même.

La prochaine Chambre, avec une majorité républicaine compacte, pourra donc consolider et poursuivre, sans nouveaux obstacles, les conquêtes de la démocratie et l'œuvre de la République.

Elle devra donner au Gouvernement plus de force et de stabilité, et, pour répondre à l'attente de la nation, qui veut avant tout des réformes, elle aura le devoir, laissant de côté les débats politiques irritants et stériles, d'aborder résolument et de terminer les lois d'amélioration sociale depuis trop longtemps attendues.

Tous mes efforts tendront à ce but.

Vous pouvez, en outre, compter sur moi pour résister aux violences des révolutionnaires internationalistes et pour défendre énergiquement les principes essentiels de la Révolution française : La propriété individuelle et la liberté du travail.

Vive la patrie !

Vive la République !

A. NIVERT, conseiller général de la Vienne, député sortant, président de la Société d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement de Châtellerault.

Circonscription de CIVRAY.

M. Gusman SERPH,

Élu au 2e tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Depuis vingt-trois ans j'ai l'honneur d'être votre mandataire à la Chambre des Députés. Je n'ai pas à me reprocher d'avoir, dans tous mes votes, été inspiré

autrement que par mon désir ardent de défendre vos libertés et tous vos intérêts les plus chers.

Vous aurez à dire, le 20 août, si j'ai encore mérité la confiance dont vous m'avez déjà sept fois donné le précieux témoignage.

En vous demandant vos suffrages, c'est avec l'espérance de voir constituer une majorité qui, en respectant les droits de tous et en laissant à chacun la liberté de ses préférences, travaillera au relèvement moral de la France.

Je vous disais en 1889 :

« Pendant ces douze années j'ai protesté, avec mes amis, contre le gaspillage financier, contre l'augmentation croissante des charges qui pèsent sur vous tous, contre les budgets grossissants sans cesse et les emprunts répétés. Vos nouveaux élus devront faire cesser les atteintes à la liberté et à vos croyances, le mépris du suffrage universel, les trafics et les marchés honteux, les tripotages inavouables. »

J'ai été trompé dans mes espérances, car la Chambre dont les pouvoirs vont expirer n'a fait que suivre les errements de celles qui l'avaient précédée depuis 1876, et nous n'avons pu, mes amis et moi, que renouveler en vain nos protestations énergiques.

Les scandales du Panama, les procès honteux qui ont dévoilé de si tristes turpitudes, les procédés gouvernementaux et les marchandages auxquels ont osé recourir ministres, sénateurs et députés radicaux et opportunistes, sans craindre de déshonorer la France, ont prouvé combien mes reproches, combien mes accusations étaient fondés.

Puisse le pays désabusé n'envoyer à la Chambre prochaine que des députés résolus, en dehors de toute préoccupation de forme gouvernementale, à poursuivre :

Le retour de l'honnêteté dans l'exercice du pouvoir ;

L'ordre et l'économie dans les finances ;

La protection efficace de l'agriculture ;

Toutes les réformes utiles, surtout celles qui auront pour but l'amélioration du sort des travailleurs, leur repos assuré dans leurs vieux jours, réformes que je ne cesserai de réclamer si vous m'honorez encore de vos sympathiques suffrages depuis si longtemps fidèles.

Gusman SERPH, député sortant,
Président d'honneur du syndicat agricole de Civray,
Président cantonal du Comice,
Membre de la Société des Agriculteurs de France.

Circonscription de LOUDUN.

M. L. THONNARD-DUTEMPLE,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Désigné par les délégués de toutes vos communes au congrès républicain de l'arrondissement de Loudun, comme candidat à l'élection législative du 20 août prochain, j'ai accepté l'honneur de venir solliciter vos suffrages.

Je n'ai jamais quitté ce pays, m'occupant uniquement d'agriculture comme la plupart d'entre vous, je connais vos besoins et vos intérêts, qui sont les miens. J'aurais donc mauvaise grâce à me refuser d'être au Parlement l'interprète de vos justes revendications.

Vous pouvez compter sur moi.

Voici ma profession de foi :

Protection pour notre agriculture et notre industrie nationales au moyen de nouveaux tarifs douaniers mieux appropriés à nos besoins.

Dégrèvement de l'impôt foncier et de l'impôt des patentes.

Organisation du crédit agricole.

Suppression des octrois.

Organisation des syndicats professionnels et étude sérieuse de toutes les questions sociales aujourd'hui en discussion ; car je suis de l'avis de l'homme d'État qui disait, il y a peu de jours, que « la République a le devoir de les résoudre, puisque gouvernement du peuple, elle ne peut justifier son nom et son essence qu'en réalisant les réformes qui l'intéressent directement. » Il est temps, en effet, de faire droit aux justes réclamations de nos travailleurs. C'est un devoir qui s'impose au Parlement.

Suppression de tous les emplois inutiles, pour entrer résolument dans la voie des économies budgétaires et arriver à la diminution des impôts.

Maintien de toutes les lois libérales et démocratiques, œuvre de la troisième République, et marche, dans la voie du progrès, à la conquête de celles qui nous manquent encore.

Défense à tout député d'entrer dans une société financière, pour être sûr d'avoir des représentants désintéressés, s'occupant uniquement des affaires du pays.

Paix à l'extérieur et union à l'intérieur, pour que tous les Français puissent travailler à la prospérité de la France républicaine.

Tel est mon programme.

Mes chers concitoyens,

S'il est également le vôtre, comme je le crois, vous m'appellerez à l'hon-

neur de le défendre, et je vous jure que je ne l'abandonnerai pas plus que le drapeau républicain que vous m'aurez confié en même temps.

Vive la République !

L. THONNARD-DUTEMPLE,

Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Beuxes.

Circonscription de MONTMORILLON.

M. le baron DEMARÇAY,

Élu au 1er tour de scrutin.

Je n'ai pas fait de profession de foi.

Baron DEMARÇAY.

Chers concitoyens,

Suivant les traditions et les principes démocratiques, le Comité républicain de l'arrondissement de Montmorillon, à la tête duquel nous avons été placés, a désigné son candidat pour les élections législatives du 20 août. Le candidat choisi est M. Demarçay, député sortant. Nous venons vous convier à porter sur lui vos libres suffrages.

Il y a quatre ans, le Comité républicain le présentait au corps électoral comme le plus digne de porter, en ces jours difficiles, le drapeau de notre parti. La coalition boulangiste qui se ruait dans toute la France à l'assaut du pouvoir fut battue dans notre arrondissement, et ce n'est pas sans fierté que nous rappelons ce succès si franc, si loyal, si spontané.

Depuis quatre ans, M. Demarçay n'a cessé de témoigner par tous ses actes, par tous ses votes, de son profond attachement à la République et aux intérêts particuliers de notre pays agricole. Il a su mériter par son désintéressement absolu, par son intégrité parfaite, l'estime de ses adversaires eux-mêmes. Enfin, il a mis, en toute occasion, son influence au service des causes justes, des intérêts privés qu'il était légitime d'appuyer près des pouvoirs publics.

Nous sommes donc convaincus qu'il a conservé toute la confiance des républicains de l'arrondissement. Nous sommes convaincus que sa popularité, la marche des événements, ont élargi les cadres de notre parti au point de rendre certaine notre victoire pour la journée du 20 août.

Nous demanderons à notre candidat de défendre, durant la prochaine législature, comme il l'a fait en toute circonstance, les intérêts de l'agriculture. Nous lui demanderons aussi de défendre les lois d'égalité et d'émancipation qui sont l'honneur de la République. Mais ce ne serait pas assez que de garder nos

positions. Il faut marcher à la conquête de nouvelles réformes, de nouvelles améliorations. Si la République a déjà fait beaucoup pour le peuple, elle a encore beaucoup à faire pour lui. Elle se doit à elle-même ; elle doit à tous ceux qui l'ont soutenue depuis vingt ans, qui ont mis en elle toutes leurs espérances, de ne jamais s'arrêter dans la voie du progrès social.

Pour cette marche en avant, qui est réclamée si justement par la Démocratie, pouvons-nous penser à accorder notre confiance aux réactionnaires d'hier?

Nous voyons, dans toute la France, les adversaires les plus attitrés de nos institutions solliciter les suffrages des républicains. Ils ont la prétention de prendre la tête de notre parti, de le conduire à ses destinées, eux qui ont tout fait pour renverser la République, et qui ne sont des ralliés que parce qu'il sont des impuissants. Leur suffira-t-il de vous dire qu'ils ne veulent plus combattre le Gouvernement? Ne devinerez-vous pas qu'ils n'ont qu'un but : Entrer dans la place, en chasser ceux qui l'ont défendue jusqu'à ce jour, revenir sur toutes les lois républicaines, et nous ramener de vingt ans en arrière.

Le royaliste clérical qui se présente dans notre arrondissement contre l'honorable M. Demarçay, vous dira sans doute lui aussi qu'il adhère à la République. Ne soyez pas dupes de cette manœuvre, ne craignez pas de la démasquer.

Demandez-lui quel est son programme. Demandez-lui s'il serait disposé à maintenir dans leur intégrité, la loi militaire, la loi scolaire. Dites-lui, vous en avez le droit, de vous expliquer pourquoi, s'il n'est pas hostile au Gouvernement, il entre en lutte contre toutes les forces vives du parti républicain, contre l'homme irréprochable qui, depuis douze ans, porte le drapeau républicain dans l'arrondissement, et comment il se fait qu'il ne soit entouré et soutenu que par ceux que nous avons toujours connus comme les pires ennemis de nos institutions.

Non, chers concitoyens, si la République a fait de nombreuses et précieuses recrues qu'elle est heureuse d'accueillir, la situation n'a pas changé entre le parti républicain et l'état-major de la réaction. Il n'y a qu'un peu d'hypocrisie de plus. Votre clairvoyance ne s'y laissera pas tromper.

Et, le 20 août, vous acclamerez la République en votant pour M. Demarçay.

Pour le comité républicain de l'arrondissement :

F. Tribot, maire de Montmorillon, président du Comité républicain ; E. Richard, V. Ménage, adjoints au maire de Montmorillon ; E. Renaud, maire de Saulgé ; Trouvé, conseiller général de la Vienne ; Fradin, conseiller d'arrondissement ; Corderoy, conseiller général de la Vienne ; Thiaudière, Maillon, conseillers d'arrondissement ; Bezagny, maire de l'Isle-Jourdain ; Thiaudière, maire de Lussac-les-Châteaux ; Fradin, maire de Mazerolles ; Lhérithier, président du Conseil d'arrondissement ; Caillon, adjoint au maire de Saint-Savin ; Jourdanne, conseiller général de la Vienne ; J. Butaud, conseiller d'arrondissement ; Augier-Dupeux, maire de la Trimouille.

1re circonscription de POITIERS.

M. BAZILLE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il n'y a pas encore un an, en m'accordant vos suffrages, vous avez manifesté votre volonté d'être représentés à la Chambre par un républicain indépendant de toute coterie et profondément respectueux des droits souverains du suffrage universel.

Vous connaissez mes votes, mes discours, mon attitude à la Chambre. Votre verdict du 20 août dira si mes actes ont répondu à votre confiance.

L'année dernière, en sollicitant, pour la première fois, vos suffrages, j'ai été sobre de promesses. J'ai la satisfaction de pouvoir vous dire aujourd'hui que les principaux articles de mon programme d'alors sont maintenant réalisés : création d'une armée coloniale, lois sur les responsabilités des accidents des ouvriers, sur le travail des femmes et des enfants, sur la réforme de l'impôt des prestations. Ainsi que j'en avais pris l'engagement, j'ai voté toutes ces lois.

Il nous reste à obtenir l'achèvement du Code rural et la création de caisses de retraites pour les ouvriers des villes et des campagnes.

Dans les visites que je vous ai faites, dans toutes mes réunions publiques et contradictoires, je vous ai expliqué en détail les réformes qui, à mon sens, s'imposent immédiatement à l'attention de la nouvelle Chambre, et parmi lesquelles les plus urgentes sont notamment :

La réforme de tous les impôts, dans un sens démocratique et égalitaire ;

La réforme judiciaire ;

Le service militaire de deux ans ;

La revision approfondie du budget ; le contrôle sévère de toutes les dépenses ; la réalisation de toutes les économies compatibles avec les nécessités de la défense nationale.

Électeurs républicains,

Grâce à vos persévérants efforts, la République, définitivement organisée, est aujourd'hui puissante et respectée à l'extérieur, forte et incontestée à l'intérieur.

L'apaisement qui s'est fait dans les esprits nous autorise à vouloir une République tolérante et ouverte, mais avec l'inébranlable volonté de n'abandonner aucune des conquêtes démocratiques déjà obtenues,

Non seulement notre devoir est de ne rien céder de ces conquêtes, mais

d'en étendre le champ en vue d'une répartition plus équitable des charges publiques et de l'amélioration progressive du sort de tous les travailleurs.

C'est à ces principes d'égalité et de fraternité que je conformerai mes actes pendant la durée de la prochaine législature si vous m'accordez, le 20 août prochain, le renouvellement de mon mandat et me confiez à nouveau le soin de vos intérêts politiques.

Vive la République !

BAZILLE, député sortant,
conseiller général de la Vienne,
conseiller municipal de Poitiers.

2e circonscription de POITIERS.

M. R. DUPUYTREM,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Lorsque j'ai sollicité, en 1889, le très grand honneur de vous représenter à la Chambre, je vous ai dit très simplement, mais avec une entière loyauté : Je suis un libéral, je suis un indépendant.

Vous avez eu confiance en ma parole ; et cette confiance, vous l'avez affirmée, une seconde fois, en 1890, avec un courage et une fierté qui m'ont profondément touché, je vous l'assure.

Aujourd'hui, je viens, sans crainte aucune, vous demander le renouvellement de mon mandat.

Je suis certain, en effet, que vos sentiments n'ont pas changé, et j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir en honnête homme, en représentant préoccupé avant tout de rester digne de votre estime et de vos sympathies.

Je livre mes votes à l'examen des hommes de bonne foi de tous les partis ; et j'espère qu'on les trouvera tous inspirés par l'amour du pays, le respect de toutes les libertés, le souci de vos intérêts.

Je suis resté un indépendant et l'on ne saurait, je crois, me reprocher ni un acte d'opposition systématique, ni un acte de complaisance.

Conformément à mes promesses, j'ai défendu les droits du suffrage universel ; j'ai suivi une politique d'union, de justice, d'ordre et de liberté.

J'ai toujours été avec ceux qui — mettant la forme républicaine hors de discussion — veulent un gouvernement scrupuleusement honnête, juste envers tous les citoyens ;

Un gouvernement qui sache, comme l'a dit M. le président du conseil, « favoriser les réformes démocratiques et contribuer par elles à donner à l'âme populaire l'apaisement de ses inquiétudes, le soulagement de ses malaises, la satisfaction de ses aspirations légitimes et de ses besoins certains. »

Électeurs de la 2e circonscription,

Vous exposerai-je un long programme ?

Les actes ne valent-ils point les plus brillantes promesses?

Vous connaissez les miens ; je pense qu'ils m'auront conservé la confiance de mes électeurs et mérité celle de beaucoup de mes anciens adversaires.

Je vous les soumets donc avec la tranquillité d'un représentant sûr de sa conscience et sûr de trouver en vous des juges impartiaux et libres.

R. DUPUYTREM,
député sortant.

VIENNE (HAUTE-)

Circonscription de BELLAC.

M. Henri VACHERIE,

Elu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Il y a quatre ans, j'ai accepté l'honneur de défendre la République dans notre arrondissement. Par plus de deux mille voix de majorité, vous avez affirmé votre confiance dans la sincérité de mes déclarations et l'indépendance de mon caractère.

Je viens, de nouveau, solliciter vos suffrages. Je le fais avec la conscience d'avoir rempli avec fidélité le mandat dont vous m'aviez honoré, d'avoir suivi scrupuleusement le programme que vos votes ont approuvé.

Ce que je vous disais en 1889, je puis encore vous le répéter :

Je suis partisan de la revision, c'est-à-dire de l'amélioration de la Constitution, mais à la condition qu'elle soit faite au profit des idées républicaines et qu'elle introduise dans notre organisme gouvernemental, par les voies régulières et pacifiques, toutes les modifications qui peuvent simplifier le travail législatif et mettre le Sénat en contact plus direct avec le suffrage universel.

Des lois sur les biens de mainmorte et sur les associations doivent régler les rapports de la société civile et de la société religieuse. Elles nous conduiront pacifiquement et sans secousse à la séparation des Églises et de l'État, en observant le respect le plus absolu de la liberté de conscience : la neutralité de l'État étant la condition nécessaire de la liberté religieuse.

Nous devons maintenir intact le legs des législatures antérieures, assurer la consolidation des conquêtes libérales et démocratiques faites jusqu'à ce jour, notamment des lois scolaires et militaires, — et continuer l'œuvre de réformes économiques et sociales qui sont la conséquence même du régime républicain.

Après avoir donné à la France un régime économique qui a pour but de protéger le travail national et surtout l'agriculture, qui détient la source principale de la prospérité publique, nous devons mettre l'agriculteur dans des conditions qui lui permettent de vivre.

Les lois sur les syndicats agricoles, sur les sociétés coopératives, sur les sociétés de secours mutuels, sur l'assistance médicale gratuite, sur les accidents professionnels, sur l'enseignement agricole, etc., ont été conçues dans cet ordre d'idées.

Mais nous devons les compléter par la réforme générale de l'impôt, qui est la base essentielle de toutes les autres réformes. La contribution de chaque citoyen aux charges publiques doit être établie proportionnellement à ses ressources.

Ainsi, il faut créer, par la réforme des droits successoraux, par le monopole de la rectification de l'alcool et par des taxes judicieusement établies sur la fortune réalisée ou les revenus, des ressources nouvelles qui permettront : 1° de supprimer ou modifier les impôts improportionnels et vexatoires, les droits sur les boissons et les objets de consommation ; 2° de réduire les droits de mutation entre vifs ; 3° de dégrever les droits d'enregistrement sur les petites successions en ligne directe ; 4° de diminuer les charges si lourdes de l'agriculture par la suppression du principal de l'impôt foncier, des contributions personnelles-mobilières et des portes et fenêtres, des prestations ; 5° d'alléger les transactions commerciales, en supprimant les droits de patente et les taxes de circulation.

Telles sont les bases de cette réforme de l'impôt connue sous le nom de projet Maujan et dont j'ai été un des plus ardents collaborateurs. Cette œuvre, menée à bien, servira le mieux la politique républicaine, la politique de pacification par les réformes.

La création d'une Caisse nationale de prévoyance, avec organisation des retraites ouvrières est urgente. Il faut assurer aux travailleurs des villes et des campagnes la sécurité et la dignité de leurs vieux jours, complétant ainsi les lois de secours et d'assistance qui s'adressent aux malades et aux indigents.

Il faut aussi que le crédit agricole soit organisé. L'agriculteur et le petit propriétaire doivent trouver, près des grands établissements de crédit, l'argent qui leur est nécessaire à un taux modéré : ce sera là, pour moi, une des conditions du renouvellement du privilège de la Banque de France.

Nous devons nous efforcer de rendre la justice moins coûteuse.

Nous devons assurer l'économie la plus stricte dans tous les budgets.

Mais une autre réforme s'impose : celle du service militaire.

Nous avons pleine confiance dans notre vaillante armée nationale, dont la puissante organisation nous garantit la paix, et pour laquelle nous ne devons reculer devant aucun sacrifice. Néanmoins, il faut épargner au pays les charges militaires qui ne sont pas rigoureusement indispensables. L'armée active est surtout l'école d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux, qui constituent la nation armée. Je suis partisan de la réduction du service militaire à deux ans, avec une forte constitution des cadres des sous-officiers, ainsi que d'ailleurs l'Allemagne le pratique. Cette réforme doit alléger les charges personnelles des citoyens, tout en assurant une armée aussi forte, aussi capable de défendre le sol de la patrie.

Au point de vue plus particulier de notre région, je me suis associé aux propositions qui avaient pour but de permettre à nos ouvriers absents du pays

de remplir leur devoir de citoyen en prenant part aux votes électoraux; je regrette que ces propositions n'aient pas encore abouti, et je m'engage à les reprendre à la prochaine Chambre.

Les chemins de fer de Bellac à Confolens et du Dorat à Magnac-Laval ont été concédés définitivement à la Compagnie d'Orléans. Justement soucieux de toutes les questions d'intérêt local, je ferai tous mes efforts pour hâter la construction de ces lignes.

Chers concitoyens,

Si vous me faites l'honneur de me continuer votre confiance, je n'aurai qu'un but : assurer, par l'alliance féconde des républicains et par un dévouement sans bornes à la République, la prospérité de notre arrondissement et la grandeur de la Patrie.

Vive la République!

Dr Henri VACHERIE, député sortant,
maire de Rancon, conseiller général.

1re circonscription de LIMOGES.

M. E. LABUSSIÈRE,

Élu au 2e tour de scrutin.

PROGRAMME DU COMITÉ RÉPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE.

Citoyens,

Le comité élu par vous en réunion publique, le 30 juillet, a la faveur de vous soumettre le programme que vous lui avez donné mission d'élaborer.

Réformes politiques et économiques.

I. — Revision de la Constitution dans un sens largement démocratique consacrant la souveraineté absolue du suffrage universel par la suppression du Sénat, le rétablissement du scrutin de liste et la légalisation du mandat impératif.

II. — Séparation des Églises et de l'État après le vote de lois assurant le libre exercice de tous les cultes et armant la société laïque contre les empiétements des congrégations.

III. — Décentralisation administrative entraînant la suppression de tous les emplois inutiles.

IV. — Revision de la loi municipale comportant extension des franchises communales; suppression du sectionnement; organisation de syndicats cantonaux.

V. — Suppression du cumul des fonctions électives rétribuées; allocation d'indemnités de fonctions à tous les membres de nos assemblées départementales et communales.

VI. — Réforme radicale de notre régime fiscal; suppression des octrois, de tous les impôts indirects, de l'impôt foncier et des prestations, qui seront remplacés par un impôt unique proportionnel sur le revenu du capital actif engagé dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, progressif sur le capital inactif ou engagé dans les opérations de bourse.

VII. — Revision des tarifs douaniers et des traités de commerce d'après le principe du libre échange, et adoption de toutes les mesures propres à développer notre industrie nationale.

VIII. — Suppression du privilège de la Banque de France et création de caisse de prêts aux syndicats professionnels ouvriers et aux syndicats agricoles

IX. — Gratuité de la justice.

X. — Gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur, scientifique et artistique pour tous les fils de prolétaires ayant justifié de leurs aptitudes.

XI. — Obligation pour le Gouvernement de ne prendre, à partir de 1900, les fonctionnaires et les élèves des écoles militaires et maritimes que parmi les candidats ayant fait leurs études dans les établissements de l'État.

XII. — Mise en adjudication des bureaux de tabac.

Réformes sociales.

I. — Abrogation de la loi de 1872, sur l'internationale des travailleurs, et de la loi de 1884, sur les syndicats professionnels, qui devront pouvoir se constituer librement sans aucune formalité.

II. — Abrogation de la loi sur les conseils de prud'hommes, qui devra être remplacée par le contre-projet élaboré par le Comité de vigilance de Paris et approuvé par le Congrès, avec les amendements qui y ont été apportés par cette assemblée.

III. — Suppression des bureaux de placement ; suppression des subventions accordées aux bureaux de placement municipaux, et retour de ces subventions à la collectivité (fédérations, syndicats, bourses, etc.,) en attendant l'application de la loi de 1852.

IV. — Application de la journée de huit heures aux travailleurs des deux sexes, avec minimum de salaires basé sur le prix des heures et d'après les tarifs élaborés par les chambres syndicales; rétribution du travail de nuit.

V. — Suppression du travail dans les prisons et les communautés religieuses.

VI. — Sur la question du marchandage, application rigoureuse des décrets de 1848, qui devront être complétés par des pénalités sévères contre les délinquants.

VII. — Suppression du travail aux pièces, interdiction à tous les ouvriers de travailler pour les marchandeurs.

VIII. — Nomination d'inspecteurs ouvriers pour surveiller l'exécution de la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

IX. — Réforme de la législation minière, application du principe la mine au mineur.

X. — Législation protectrice du personnel subalterne employé dans les établissements et administrations de l'État et les grandes Compagnies.

XI. — Adoption de toutes les mesures pouvant faciliter aux syndicats professionnels et aux associations ouvrières l'accès des adjudications publiques.

XII. — Création, avec les fonds d'État, d'une caisse de chômage et d'une caisse de retraite pour les invalides du travail.

XIII. — Revision de la loi sur les Sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

XIV. — Adoption de toutes les mesures pratiques ayant pour objet la diminution des inégalités sociales et pouvant hâter la substitution graduelle, mais rapide du travail associé au salariat.

Comme vous le voyez, nous ne sommes ni des utopistes ni des révolutionnaires.

Nous ne demandons rien d'irréalisable; nous ne cherchons point à transformer l'état social actuel en mettant en haut ce qui est en bas, car nous savons qu'en intervertissant l'ordre des facteurs nous ne modifierons point le résultat. Or, ce à quoi tendent nos efforts, c'est précisément à diminuer dans la mesure du possible la somme des misères imméritées en répartissant les charges en raison des ressources dont chacun dispose, en mettant dans nos lois plus d'équité, plus de sagesse, surtout plus de fraternité,

Ce que nous voulons pour la République et par la République, par le peuple et pour le peuple, c'est supprimer les abus, le favoritisme et les privilèges, c'est empêcher le capital d'exploiter le travail, le fort de brimer le faible, le fanatisme intolérant d'étouffer la voix de la raison humaine.

Partisans inébranlables de la liberté absolue de conscience, nous n'avons nullement l'intention, comme d'aucuns le prétendent, de persécuter le clergé ou d'entraver l'exercice des cultes; ce que nous combattons, ce n'est point la religion, c'est le cléricalisme.

Notre devise est celle de tous les vrais républicains de gouvernement : « Les églises libres en dehors de l'État libre. »

Vous connaissez notre programme. Si vous tenez à en faciliter la réalisation, accordez tous avec ensemble vos suffrages au citoyen Labussière, qui l'a accepté tout entier, sans arrière-pensée et sans restriction.

Pas d'abstention.

Songez que de votre bulletin de vote peut dépendre l'insuccès ou le triomphe de la cause du peuple.

Vive la République démocratique et sociale !

Le comité radical-socialiste.

Vu et approuvé :
Le candidat de la 1re circonscription,

E. LABUSSIÈRE,
Ancien Maire de Limoges, Conseiller général, Conseiller municipal.

2e circonscription de LIMOGES.

M. Louis GOTTERON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Le mandat législatif que vous avez bien voulu me confier, il y a quatre ans, étant arrivé à son terme, j'en sollicite de votre bienveillance le renouvellement.

J'ai à vous exposer, en conséquence, les points principaux du programme politique dont l'exécution me semble devoir s'imposer à la future Chambre.

Membre de l'Union interparlementaire européenne, dont le but est d'amener, avec le progrès de la raison publique et l'effacement des préjugés internationaux, la substitution de l'arbitrage à la guerre, je crois devoir affirmer tout d'abord le principe primordial d'une politique extérieure absolument pacifique. L'ère des réformes demandées par la démocratie ne peut s'ouvrir et devenir féconde qu'à cette double condition : la paix au dehors, la stabilité gouvernementale au dedans.

En tête des réformes urgentes, je place la refonte de notre organisation administrative. Quel danger n'y a-t-il pas à ce que la vie, la pensée, l'activité de notre nation soient exclusivement concentrées dans la capitale. Tout en souffre grandement. Tandis que Paris étouffe de pléthore et de congestion, la province meurt d'anémie. Il a suffi naguère d'une manifestation fantaisiste dans le quartier des Écoles pour provoquer une sorte de fièvre générale d'un bout à l'autre de la France. Ce n'est pas là l'indice d'un corps social bien équilibré et doué d'une santé robuste. Il faut donc ramener la vie dans tous ses membres en y entretenant une chaleur et une action politique permanentes. Pour atteindre ce but, le seul remède efficace, c'est la décentralisation la plus large possible, le groupement de plusieurs départements en un seul, selon les affinités régionales. Des cercles administratifs étendus formeraient par leur masse un contrepoids indispensable à la prépondérance jusqu'ici trop absorbante de la capitale.

Cette réforme n'amènerait pas seulement une meilleure distribution de nos forces nationales, elle constituerait en même temps une économie considérable sur les frais généraux d'administration.

Au point de vue financier, le nouveau Parlement aura à reprendre et à achever la réforme de l'impôt des boissons, à supprimer l'impôt des portes et fenêtres, à réduire les taxes qui entravent la production dans ses trois facteurs principaux : la terre, l'industrie et le commerce.

La diminution des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires, votée par la dernière Chambre, a moins profité aux justiciables qu'à leurs intermédiaires. Pour que la justice cesse d'être onéreuse, il faut toucher plus au fond des choses, à la racine des abus, en réformant le Code de procédure civile et surtout en étendant la compétence des juges de paix.

Dans l'ordre économique, il y aurait une grave inconséquence, avant que

l'expérience ait prononcé, à modifier les tarifs douaniers qui protègent le travail national. Mais je ne suis point, pour cela, opposé à la conclusion de traités de commerce judicieux et réellement profitables à notre pays. C'est ainsi que j'ai applaudi au traité de commerce récemment signé entre la France et la Russie. C'est ainsi que j'accueillerais avec non moins d'empressement toute convention commerciale avec les États-Unis qui favoriserait par une équitable réciprocité de traitement l'échange des produits naturels ou fabriqués spéciaux à chaque contrée. Dans ces questions d'affaires, la doctrine n'a rien à voir, les faits sont tout. Il n'y a qu'une règle justement applicable : donnant donnant.

A cet égard, nous ne pouvons continuer à rester les dupes des traités monétaires dits de l'Union latine. L'argent a perdu près de la moitié de sa valeur nominale. Et cependant il existe en circulation sur notre marché pour environ un milliard de pièces d'argent étrangères. Il n'est que temps de rendre, contre espèces d'or, cette monnaie dépréciée aux gouvernements qui l'ont frappée.

La nécessité de rassurer et d'affermir le crédit public doit nous conduire à renouveler incessamment le privilège de la Banque de France. Dans la convention à intervenir, on peut compter que l'État saura trouver dans le partage des bénéfices les ressources fondamentales pour organiser le crédit agricole. Cette organisation présente un caractère d'urgence évident. Le vote récent des cinq millions de secours aux agriculteurs les plus éprouvés n'est qu'un palliatif aussi léger que temporaire. Seul, le crédit agricole donnera aux intéressés le moyen de reconstituer leur étables dépeuplées par la sécheresse et de développer leurs exploitations rurales suivant les méthodes culturales les plus progressives.

Enfin, je ne saurais oublier combien il importe de hâter la solution des problèmes populaires. C'est vers la réparation des fatalités sociales qu'une bonne politique démocratique doit s'orienter. Les législateurs savent le comprendre aujourd'hui. Une loi sur les accidents industriels, une autre loi des plus libérales sur les sociétés de secours mutuels sont à la veille d'être votées. Un projet (qui sera repris) a été élaboré afin de créer des Caisses de retraites pour les vieux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie et atténuer, sinon faire disparaître, l'odieuse plaie de la misère.

La République se doit à elle-même, à l'idée de solidarité qu'elle représente, à sa tradition humanitaire, d'aider de tout son pouvoir au relèvement des faibles et des malheureux. Encourager la formation de l'épargne, la diffusion de la propriété individuelle, c'est apaiser les passions malsaines, c'est faire œuvre de prévoyance et de justice.

Aussi suis-je tout disposé d'avance à m'associer à toutes les mesures rationnelles et pratiques de nature à contribuer à l'amélioration du sort des travailleurs, heureux si je pouvais encore, après une nouvelle législature passée dans le calme et le travail, obtenir de vous le témoignage que j'ai fidèlement rempli vos désirs, loyalement exécuté mon mandat, servi la cause républicaine avec droiture, dévouement, désintéressement et probité.

Vive la République !

Louis GOTTERON,
Conseiller général de la Haute-Vienne,
Député sortant, candidat républicain.

Circonscription de ROCHECHOUART.

M. Jean CODET,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Les élections générales législatives ayant été fixées au 20 août prochain, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Le 23 avril dernier, par 6.315 suffrages et 2.736 voix de majorité, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour vous représenter à la Chambre des députés. J'ai siégé trois mois à peine; mais je me suis efforcé de mériter par mon travail et mon activité une confiance si généreusement accordée.

A la tribune, j'ai pris la défense de nos agriculteurs, éprouvés par cette année de sécheresse. J'ai réclamé et obtenu la suppression du droit sur les fourrages et la diminution de leurs frais de transport. J'ai démontré par des chiffres incontestables la nécessité de réaliser des économies sur nos budgets et de diminuer la charge d'impôts qui nous écrasent, en organisant un amortissement sérieux de la dette publique.

Par mes votes, j'ai soutenu les intérêts des travailleurs, soit en votant la loi qui les met, eux et leur famille, à l'abri de la misère résultant des accidents survenus dans le travail, soit en m'efforçant de réaliser quelques réformes. C'est ainsi que j'ai voté la suppression de l'exercice chez le débitant, mesure inquisitoriale et vexatoire, la suppression du droit de détail sur les vins et cidres, qui fait payer au travailleur, et au travailleur seul, 37 millions par an, et enfin la loi supprimant les octrois et autorisant les villes à remplacer par d'autres taxes ces droits de péage qui nous rappellent encore le moyen-âge et qui grèvent autant le cultivateur que l'ouvrier.

J'ai pu, enfin, donner mon approbation à la loi créant une armée coloniale, loi qui supprime les mauvais numéros résultant du tirage au sort et qui garantit nos enfants contre le séjour de pays malsains où ils ne pourront être envoyés malgré eux.

Le sympathique accueil que j'ai trouvé à mon retour parmi vous me fait espérer que j'ai conservé votre confiance. En me confirmant dans cette pensée, votre approbation sera pour moi un précieux encouragement à persévérer dans l'œuvre des réformes politiques, économiques et sociales qui s'imposent chaque jour avec une plus impérieuse nécessité et que, sous peine de tromper vos légitimes espérances, la Chambre prochaine doit entreprendre avec ardeur et ténacité.

Ces réformes, faut-il les énumérer dans une nouvelle profession de foi? Non, n'est-ce pas. Mes déclarations du 23 avril sont encore présentes à vos

mémoires ; vous venez de me voir à l'œuvre, et la situation politique ne s'est pas tellement modifiée, depuis quatre mois, qu'elle nécessite de longues explications.

Jamais, depuis vingt-deux ans, les élections ne s'étaient faites au milieu d'un calme aussi complet. A la période des luttes qu'a nécessitées la fondation définitive du Gouvernement républicain, va succéder l'ère de l'étude, du travail, des réformes fécondes ; ère de paix et de prospérité que la République était seule capable de donner à la France. La République est, en effet, le seul gouvernement qui puisse être accepté par tous et le seul qui nous permette d'espérer de la marche constante et pacifique du progrès une organisation de notre état social meilleure et plus conforme aux lois de l'équité.

Est-il donc nécessaire de se diviser pour opérer des réformes et pour mieux gouverner le pays ? Je ne le pense pas. Faut-il se parer d'épithètes sonores, les unes fort mal comprises et les autres usées, pour mieux représenter ses électeurs ? Tel n'est point mon avis. C'est en se pénétrant de leurs besoins, c'est en gardant leur contact, c'est en demeurant honnête et indépendant au milieu des sectaires et des corrompus qu'un député représente le plus utilement ceux qui l'ont honoré de leurs suffrages, et c'est en m'inspirant de ces principes que je continuerai de soutenir vos intérêts et de travailler pour le bien du pays.

Électeurs !

Nos adversaires désarment.

La République est fondée !

Venez à nous, vous qui aviez des craintes. Elles se dissiperont.

Nous sommes le droit et l'honnêteté.

Venez à nous, vous qui avez souffert et qui espérez.

Nous sommes le progrès et la justice.

Recevez, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

Jean CODET, député sortant.

Profession de foi de la précédente élection de M. Jean CODET (23 *avril* 1893), *rappelée dans la pièce qui précède :*

Messieurs et chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire un député, le 23 avril courant, en remplacement du regretté M. Puyboyer.

Les témoignages d'estime et de sympathie que vous m'avez maintes fois donnés me déterminent à solliciter vos suffrages.

Quoiqu'elle touche de bien près la fin de la législature, l'élection du 23 avril n'est pas sans importance.

Après les scandales récents de l'affaire du Panama dont les révélations ont

soulevé l'indignation de toutes les consciences honnêtes, il est intéressant de connaître l'opinion du pays.

En se portant sur mon nom, vos suffrages diront que vous réprouvez avec moi des manœuvres honteuses, de véritables crimes envers la patrie, mais que la République n'est pas responsable des fautes de quelques-uns de ses serviteurs.

La justice a fait son œuvre en condamnant ceux que des preuves accablaient. Le suffrage universel fera bientôt la sienne en jugeant les autres accusés et en même temps leurs accusateurs. Mais la République n'en restera pas moins le gouvernement qui a relevé la France de ses ruines, qui l'a dotée d'une armée et d'une marine puissantes, et qui a conclu avec l'un des plus grands États de l'Europe une alliance qui nous garantit contre les attaques des pays voisins.

Elle n'en restera pas moins le seul gouvernement qui puisse être accepté par tous, et le seul qui nous permette d'espérer de la marche constante et pacifique du progrès une organisation de notre état social meilleure et plus conforme à la justice.

Sans doute on peut blâmer les imperfections du régime parlementaire, ses lenteurs, et les embarras qu'il fait naître dans l'administration du pays. Il est même temps d'y apporter un remède. La revision de la Constitution est aujourd'hui sans danger pour la République. Je la voterai, ne fût-ce que pour y introduire le principe de l'incompatibilité absolue des fonctions de ministres et des mandats de sénateurs et de députés. Il faut mettre un terme à la confusion des pouvoirs, et faire cesser cette chasse au portefeuille qui entrave la marche du gouvernement et nuit au vote des lois utiles.

Notre système d'impôts réclame une refonte générale. Ce sera l'œuvre capitale et nécessaire de la prochaine législature. N'est-il pas révoltant de voir la terre, et par conséquent le cultivateur, chargés d'impôts qui augmentent chaque jour, alors que le porteur de rente ne paye pas un centime à l'État? Que la récolte soit bonne ou mauvaise, l'impôt foncier écrase propriétaires et métayers.

Que dire de l'impôt des portes et fenêtres qui fait payer à l'ouvrier jusqu'à l'air que celui-ci respire dans un logement trop étroit? Que dire encore des contributions indirectes qui frappent la nourriture et la boisson du pauvre? Ce sont des iniquités indignes de notre temps et qui doivent disparaître à bref délai. L'mpôt doit être proportionnel à la fortune de chacun, et frapper, non pas la richesse en formation, mais la richesse acquise : tel est le principe qu'il faut appliquer à la réforme de nos impôts.

Les fonctionnaires et employés de l'État, trop nombreux, et dont il faut réduire le nombre, touchent une retraite sur leurs vieux jours, et ils n'ont été souvent, pendant leur carrière, qu'une lourde charge pour le budget. Mais les travailleurs des villes et des campagnes, qui créent par un rude labeur la richesse nationale, que touchent-ils, lorsque la vieillesse ou les infirmités les condamnent à la misère? — Rien. On leur distribue des secours, mais des secours humiliants et qui ne leur suffisent pas. Il faut créer la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, c'est-à-dire accorder à tout travailleur, moyennant un léger versement, une pension qui soit un droit et non pas une aumône.

La justice coûte trop cher. La procédure en est trop compliquée. Il faut en diminuer les frais et en simplifier les formes, mettre, en un mot, la justice à la portée du justiciable, que la crainte d'un procès ruineux empêche souvent de faire valoir ses droits.

Les rapports entre le capital et le travail, c'est-à-dire les relations entre patrons et ouvriers sont, dans certaines régions au moins, tellement tendus, qu'il en résulte des ruptures néfastes. Ne trouvons-nous pas le moyen d'unir les uns et les autres dans un intérêt commun pour le bien du pays ? Fidèle à ce principe de toute ma vie, je me consacrerai, dans ce but, à l'étude des questions économiques et sociales qui intéressent le sort des travailleurs, et ceux-ci peuvent être assurés qu'ils trouveront en moi un défenseur dévoué de leurs justes revendications et de leurs droits.

L'agriculture souffre. C'est qu'il ne suffit pas de créer des écoles et de préconiser des méthodes nouvelles de culture. Pour augmenter le rendement de ses terres, l'agriculteur a besoin d'argent. Il faut lui donner le crédit, dont l'énorme puissance a développé le commerce et l'industrie.

Nous avons au delà des mers un vaste domaine. Il faut renoncer à l'étendre par des expéditions meurtrières et coûteuses. Instruit par l'expérience, et fort de la volonté nationale si souvent exprimée, je m'opposerai à toute entreprise qui aurait pour but des conquêtes nouvelles. Ne vaut-il pas mieux dépenser en France, où tant de chemins et de travaux utiles sont encore à l'état de projets, les millions qu'absorbent des colonies qui exigent de grands sacrifices sans aucun profit pour la mère-patrie ?

Le plus cruel de ces sacrifices est sans contredit la vie de nos enfants. Il faut éviter à nos soldats des dangers, résultant du séjour dans des climats malsains, et créer une armée coloniale.

Enfin, dans l'ordre financier, j'exigerai des économies et je m'opposerai à un accroissement de la dette publique qui, s'il se produisait, serait un danger sérieux pour le crédit de l'État.

Électeurs,

Depuis plus de vingt ans, je n'ai cessé de lutter pour l'affermissement de la République que le pays a si souvent acclamée. J'ai pu commettre des erreurs ; ceux-là seuls qui ne s'occupent pas des affaires publiques n'en commettent jamais ; mais, par ce temps de calomnies et d'injures, j'éprouve, je dois le dire, une certaine fierté, en songeant que mon nom est demeuré pur de toute souillure et que jamais le soupçon n'a effleuré mon honneur et mon honnêteté.

Je ne suis le candidat d'aucune coterie, d'aucun groupe. Je déplore les divisions qui séparent les républicains, et je vous convie à les effacer, en vous répétant ce que j'écrivais aux électeurs sénatoriaux : « Républicains de toutes nuances, accueillons ceux qui viennent à nous, pourvu qu'ils soient sincères, et donnons-nous la main pour marcher en avant. »

Recevez, messieurs et chers concitoyens, l'expression de mes sentiments dévoués.

Jean CODET, ancien député.

Circonscription de SAINT-YRIEIX.

M. Henri LAVERTUJON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En 1889, je vous promettais, si j'étais élu, de consacrer toutes mes forces, toute mon énergie au bon combat pour la République et à la défense des intérêts de notre arrondissement.

Je crois avoir tenu loyalement la parole donnée.

Dans l'arrondissement de Rochechouart, j'ai combattu pour la République, en défendant et en contribuant à faire triompher la candidature républicaine de mon regretté ami Puyboyer contre celle du boulangiste Léouzon Leduc.

De même dans la Corrèze, où mon ami Delpeuch, républicain, sortait vainqueur de la lutte contre M. Vacher, boulangiste.

A la Chambre, j'ai fait le moins possible de politique pure, écartant soigneusement les crises ministérielles, qui inquiètent le pays et paralysent les affaires, m'attachant de préférence à étudier et à faire aboutir les lois pratiques, les lois utiles, celles qui ont pour but d'augmenter la richesse du pays ou d'améliorer le sort des citoyens.

Au nombre de ces lois, je citerai : les tarifs de douane qui ont défendu notre agriculture française contre la concurrence étrangère, la loi réduisant d'un tiers le prix des billets de chemins de fer, la loi réduisant d'un tiers environ les frais des procès, et cette admirable loi sur l'assistance médicale gratuite, grâce à laquelle désormais le paysan le plus pauvre, le plus éloigné de tout secours, recevra gratuitement les soins du médecin et les remèdes du pharmacien, soit chez lui, soit dans un établissement hospitalier.

Tout en m'occupant des intérêts généraux de la France, je ne crois pas avoir négligé les intérêts particuliers de l'arrondissement que j'avais le grand honneur de représenter. Toutes les fois que l'on s'est adressé à moi, pour une question intéressant l'arrondissement, je n'ai ménagé aucune démarche, aucun effort pour obtenir satisfaction.

Avec l'appui de vos conseillers généraux, de vos conseillers d'arrondissement, de vos maires, de vos conseils municipaux, nous avons obtenu des dons de livres, de cartes, de fournitures scolaires pour toutes les écoles de l'arrondissement, sans exception ; d'importantes allocations s'élevant au total de 15.200 francs pour l'hospice et de 4.800 francs pour la Société de charité maternelle de Saint-Yrieix; des subventions aux comices agricoles, aux sociétés de secours mutuels de Saint-Yrieix et de Châlus, aux fanfares de Coussac, de Nexon

et de Saint-Yrieix; des dons d'argent et de vêtements à divers bureaux de bienfaisance.

Nous avons obtenu un second courrier de Limoges à Saint-Germain (qui rendait des services avant l'ouverture de la ligne), un bureau de poste aux Cars, une halte à la Porcherie, une seconde voie d'embarquement à la gare de Saint-Yrieix, etc.

A la commission des douanes et à la tribune de la Chambre, j'ai réclamé et obtenu des droits protecteurs pour nos bestiaux, pour nos feuillards, pour nos kaolins, pour nos pavés limousins. Grâce au concours dévoué de quelques-uns de nos concitoyens, nous avons obtenu de la compagnie d'Orléans d'importantes réductions pour le transport des pierres et des bois de châtaignier. Ces nouveaux tarifs sont particulièrement avantageux pour nous. Qu'on en juge. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, voici le nombre des wagons de châtaignier expédiés en 1892 par les gares de l'arrondissement : Nexon, 9; La Farge, 270; Bussière-Galant, 578; Châlus, 460; La Meyze, 150; Champsiaux (?) ; Saint-Yrieix, 943; Coussac-Bonneval, 750; soit un total de 3.200 wagons environ. On peut calculer à 20 francs au bas mot la diminution par wagon, soit une somme de 64.000 francs que, dans l'espace d'une année, nous avons économisée sur nos expéditions de bois.

Permettez-moi de rappeler encore : la ligne de Saint-Yrieix à Bussière-Galant votée tout récemment par la Chambre et le Sénat et qui maintenant sera sûrement construite; nos démarches pour la prompte mise en exploitation de la nouvelle ligne de Limoges à Brive par Saint-Germain; les billets d'aller et retour de Saint-Yrieix à Saint-Germain calculés sur la distance à vol d'oiseau; les démarches que nous faisons actuellement pour obtenir des haltes à Coussac, à la Meyze, à Champsiaux, etc.

Je crois avoir suffisamment prouvé à ceux qui prétendent qu'il faut être du pays pour s'occuper des intérêts de ses électeurs, qu'il n'est pas indispensable d'être né à Saint-Yrieix même pour rendre des services aux cantons de Châlus, de Nexon, de Saint-Germain et au canton de Saint-Yrieix lui-même.

D'ailleurs, aujourd'hui, je suis du pays, puisque j'ai acheté une importante propriété à Bussière-Galant, propriété que j'habite avec ma famille. Me voilà devenu agriculteur, vos intérêts se confondent avec les miens; je suis mieux placé qu'autrefois pour les étudier et, plus que jamais, vous pouvez compter sur mon empressement à les défendre.

En ce qui touche la politique, ma profession de foi sera nette. J'ai toujours été républicain, je le serai toujours. Aux époques de lutte, j'ai combattu pour la République, par la plume, par la parole, par l'épée même.

Mes états de service ne craignent la comparaison avec ceux d'aucun radical, fût-il socialiste et révolutionnaire. Si la République courait de nouveaux dangers, nul plus que moi ne serait ardent à la défendre.

Mais la République est aujourd'hui la grande victorieuse, la triomphatrice incontestée. Nombre d'électeurs qui, jadis, votaient contre elle, viennent maintenant à nous sans arrière-pensée, loyalement, en bons Français qui aiment la France par-dessus tout et veulent travailler à sa grandeur par l'union de tous ses enfants. Je ne comprendrais pas une République qui serait une coterie étroi-

tement fermée et jalousement gardée par des sectaires défiants. La République est la chose de tous, chacun a le droit d'y entrer, s'il est sincère. Quand tous les Français accepteront loyalement la République, et ce temps n'est pas éloigné, nous pourrons enfin avoir, ce qui nous a manqué jusqu'à ce jour, des pouvoirs publics ayant l'esprit de gouvernement. Il faut à notre pays un gouvernement fort, bienveillant aux travailleurs, mais sans faiblesse à l'égard des hommes de désordre, des pêcheurs en eau trouble, qui se font un jeu de violer les lois, et qui, si on les laissait faire, mettraient bientôt notre chère patrie à feu et à sang.

Nos campagnes veulent la paix, la tranquillité, la stabilité, indispensables à la prospérité des affaires.

Je n'ai jamais été et ne serai jamais un homme de désordre; j'ai toujours été et je reste un homme de progrès qu'aucune réforme démocratique n'effraye, pourvu qu'elle ait été mûrement étudiée et qu'elle vienne à son heure.

A la Chambre, si vous m'y renvoyez, je continuerai, comme par le passé, à préférer les questions d'affaires aux questions de politique pure.

Mon honorable concurrent se déclare partisan de la séparation de l'Église et de l'État. Peut-être changera-t-il d'avis quand il aura mûrement réfléchi aux conséquences de cette mesure. Quant à moi, je repousse actuellement cette prétendue réforme qui n'a pas pour elle la majorité des hommes et qui a contre elle la presque unanimité des femmes; je la repousse parce qu'elle jetterait fatalement notre pays en pleine guerre civile, en pleine guerre religieuse.

La suppression du budget des cultes aurait pour résultat de rendre impossible l'exercice du culte dans toutes les petites communes. Seules les grandes villes seraient assez riches pour s'offrir le luxe d'un curé qui, bien entendu, ferait payer les messes, les baptêmes, les mariages, les enterrements, dix fois, vingt fois plus cher qu'aujourd'hui et personne ne pourrait le lui reprocher, puisqu'il n'aurait que cela pour vivre et que, d'ailleurs, il n'y aurait plus de tarifs imposés. Le paysan ne demande pas qu'on lui supprime son église; il aimerait bien mieux qu'on abaissât encore le prix des services du curé, notamment le prix des enterrements de la dernière classe. Voilà une réforme qui, quoique bien modeste, me paraît infiniment plus démocratique que la séparation de l'Église et de l'État, qui ne vexerait que les pauvres sans gêner en rien les riches.

Je repousserai donc la séparation de l'Église et de l'État comme je repousserai toutes les propositions de nature à nous diviser, à nous aigrir les uns contre les autres.

En revanche, j'emploierai tout ce que j'ai d'énergie et de bonne volonté à l'étude des lois utiles, de ces lois qui ont pour but d'améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du peuple.

La prochaine Chambre, je l'espère, réformera notre système d'impôts, qui comporte trop d'injustices. Ma formule est simple : En matière d'impôts, il faut que celui qui a beaucoup paye beaucoup, que celui qui a peu paye peu, que celui qui n'a rien ne paye rien.

Il faudra aussi donner à nos agriculteurs l'instrument de prospérité qu'on leur promet depuis si longtemps: le crédit agricole, c'est-à-dire l'argent à bon marché, qui leur permettra de faire produire davantage à leurs terres et leur

assurera les moyens de se défendre contre les résultats d'une année désastreuse.

Elle aura également à examiner et à résoudre l'importante question des caisses de retraite, de façon à ce que l'ouvrier, le paysan qui ont travaillé toute leur vie, aient du pain assuré pour leurs vieux jours.

Voilà, mes chers concitoyens, l'état d'esprit que j'apporterai à la nouvelle Chambre si vous me faites l'honneur de m'y envoyer. Je ne suis pas de ceux qui trompent les électeurs en leur faisant toutes sortes de promesses qu'ils sont incapables de tenir. Je vous promets simplement de rester toujours un honnête homme et un ferme républicain; je vous promets de beaucoup travailler et de m'occuper de vos intérêts avec un infatigable dévouement.

Vive la République!

Henri LAVERTUJON, député républicain sortant, propriétaire à Bussière-Galant.

VOSGES

1re circonscription d'ÉPINAL.

M. Camille KRANTZ,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Au scrutin du 22 février 1891, vous m'avez donné près de 5.000 voix de majorité.

Pour répondre à votre confiance, je me suis constamment inspiré de vos sentiments et de vos vœux, clairement manifestés dans les réunions qui ont précédé l'élection et dans celles où je vous ai ensuite rendu compte de mon mandat.

Vous me connaissez : je n'ai rien à changer à ma première profession de foi.

Je pense toujours, je pense plus que jamais que l'union de tous les Français dans la République est nécessaire.

Bien aveugles, en effet, ceux qui, à l'heure actuelle, songeraient à restaurer un trône ;

Aveugles aussi, ceux qui voudraient nous ramener en arrière en suscitant une guerre de classes, dans un pays où, il y a plus d'un siècle, toute distinction de classes a été irrévocablement abolie ;

Aveugles encore, ceux qui prétendent faire revivre la domination cléricale, quand la dignité même de la religion commande à ses ministres de ne point sortir de leur rôle, et ceux qui cherchent à prolonger, après la victoire, une politique de combat qui ne peut plus être aujourd'hui qu'une politique de discorde.

Ce qu'il faut avant tout à la République et à la France, c'est un Gouvernement.

Un Gouvernement qui gouverne, au lieu de chercher à vivre de compromissions et de pratiques tolérables peut-être dans une monarchie, mais incompatibles avec l'honnêteté et la droiture, principes essentiels d'une démocratie républicaine.

La politique de ferme modération et de sage progrès, à laquelle je suis invinciblement attaché, est celle que vous avez toujours soutenue.

Vous voulez que la Chambre se consacre aux affaires du pays et qu'elle cesse de s'abandonner aux rivalités stériles et aux conflits des ambitions;

Vous voulez des budgets sérieusement en équilibre, un contrôle rigoureux des dépenses, une plus juste répartition des charges publiques ;

Vous voulez l'amélioration du sort de tous les travailleurs ; vous souhaitez ardemment que l'on vienne en aide à ceux d'entre eux qui, par eux-mêmes, sont impuissants à conjurer la misère, conséquence imméritée des accidents, des maladies, du chômage et de la vieillesse ; mais vous ne méconnaissez point l'étroite solidarité du capital et du travail, et vous repoussez de toutes vos forces les tyranniques prétentions des soi-disant réformateurs impatients d'abolir la liberté du travail et la propriété individuelle, ces imprescriptibles conquêtes de la Révolution Française.

Cultivateurs, vous avez foi dans la République qui a déjà tant fait pour relever votre courage; vous demandez avant tout au Parlement d'écarter les réformes imprudentes et, s'il vient à modifier le régime des boissons, de vous préserver de toute atteinte à vos droits.

Industriels, vous savez avec quelle sollicitude la République veille à la défense de l'industrie française ; vous voulez, avec la sécurité pour le travail national, la plus large expansion des produits de nos manufactures, sur les marchés étrangers comme dans notre empire colonial.

Tous, nous voulons la France pacifique ; mais nous voulons aussi que, consciente de sa force, elle continue à tenir son rang parmi les puissances et voie son drapeau partout respecté.

Mes chers concitoyens,

Vos suffrages m'ont valu le grand honneur et la périlleuse mission de représenter le Gouvernement de la République au delà de l'Océan, dans cette grande Exposition où une élite de producteurs et d'artistes français avait à lutter contre l'élite des producteurs et des artistes des deux mondes.

Vos vœux sont les miens.

Je crois avoir rempli fidèlement tous mes engagements envers vous.

C'est avec confiance que, de nouveau, je sollicite vos suffrages.

Vive la République !

Camille KRANTZ, député sortant.

2e circonscription d'ÉPINAL.

M. Henry BOUCHER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Le mandat législatif que vous m'avez confié en 1889 va expirer, et je viens, avec la conscience de l'avoir fidèlement rempli, vous en demander le renouvellement.

Confiant dans le triomphe définitif de la République, estimant que la meilleure manière de la servir est désormais de la faire aimer, de rassurer et de défendre les grands intérêts matériels et moraux dont elle a la garde, vous avez prescrit à votre représentant de se consacrer aux œuvres utiles plutôt qu'aux démêlés bruyants de la politique pure, à la défense du travail national, aux réformes pratiques plutôt qu'aux querelles de personnes et aux agitations de partis.

L'accueil si cordial que vous me faites de toutes parts, la confiance que vous me témoignez, me démontrent que j'ai compris comme vous ce programme de pacification qui restera le nôtre si je reste votre député.

Mes chers concitoyens,

L'œuvre de la Chambre prochaine peut avoir son utilité et sa grandeur.

Nous aurons à étudier le renouvellement du privilège de la Banque de France, avec le désir de donner une force nouvelle à ce grand instrument du crédit national, d'en rajeunir le fonctionnement et d'en faire la base d'un essai loyal du crédit agricole.

La conversion de la rente nous permettra d'apporter au régime fiscal des successions, par la déduction des dettes, une amélioration qui s'impose à notre justice.

Plus d'une fois, peut-être, nous aurons à défendre ce régime douanier que la France s'est donné et qui, dans son ensemble, répond si bien aux besoins et aux vœux de nos populations de la frontière.

Nous aurons à défendre surtout les finances nationales contre les improvisations budgétaires, si fréquentes dans ces dernières années, improvisations doublement regrettables, puisqu'elles risquent, soit de déconsidérer, par l'incohérence des discussions qu'elles entraînent et leur échec définitif, les institutions parlementaires, soit de détruire, par leur triomphe, cette prospérité financière, honneur de la République, rempart de la patrie.

Puisse un groupement nouveau des partis nous permettre enfin d'assurer la

stabilité ministérielle, si nécessaire au progrès pacifique de nos institutions et à la sûreté de nos relations extérieures.

Je serai de ceux qui sauront défendre résolument, au prix même de bien des sacrifices de doctrines ou d'amitiés, un Gouvernement nettement républicain, indépendant de toute compromission avec les partis monarchiques comme avec les théoriciens du collectivisme et de l'anarchie, sachant prendre et garder les hautes responsabilités du pouvoir, diriger enfin le Parlement, dont le rôle constitutionnel est de légiférer et de contrôler et non de se substituer au pouvoir exécutif.

Électeurs de la 2e circonscription,

Tel est le mandat que j'accepte, et, pour le dignement remplir, je saurai m'inspirer toujours de notre dévouement commun à la grande patrie française et à notre chère petite patrie vosgienne.

Vive la République !

Henry BOUCHER,

Conseiller général des Vosges, député sortant.

Circonscription de MIRECOURT.

M. Xavier MOUGIN,

Élu au 1er tour de scrutin.

Messieurs et chers concitoyens,

Le devoir d'un candidat est d'être franc. Je le serai.

Après avoir, pendant quatre ans, représenté l'arrondissement de Mirecourt, d'une façon bien imparfaite, je vous avouerai que je désirais vivement rentrer dans la vie privée ; mais vos élus, MM. les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement de Mirecourt, m'ont demandé d'une manière si pressante de me présenter une fois encore à vos suffrages, que j'ai fini, après bien des hésitations, par céder à leurs instances.

Si vous me faites l'honneur de me réélire, je suivrai dans l'avenir la même voie politique que par le passé. Vous connaissez mes votes : ils ont été inspirés par l'amour de la France et de la République et par le très vif désir que j'ai d'améliorer autant que possible le sort de mes concitoyens.

J'ai voté les lois ouvrières qui m'ont paru pratiques et utiles; j'ai voté les tarifs de douane qui permettent à l'agriculteur français de lutter plus efficace-

ment contre la concurrence de ses rivaux étrangers, et j'ai la ferme conviction qu'avec l'aide de ces tarifs le travail des populations de la campagne sera désormais mieux rémunéré.

Mais, je ne veux pas trop insister sur le passé. La Chambre qui s'en va n'est certes pas restée inactive; elle aurait pu cependant faire une besogne plus considérable et meilleure, si elle n'avait été entravée dans ses travaux par l'agitation des partis extrêmes qui lui ont fait perdre un temps précieux en interpellations stériles.

J'aime à croire que plus on ira, plus on comprendra qu'un grand pays comme la France ne vit pas seulement de politique, mais a surtout besoin de voir ses affaires gérées par les pouvoirs publics avec bon sens, économie et beaucoup de suite dans les idées.

Maintenant que la République n'est plus attaquée que par de rares chefs sans soldats et qu'elle se trouve à l'abri de tout péril, le temps des politiciens de profession me semble passé. La lutte est finie, il faut compléter l'organisation et s'occuper avant tout de lois d'affaires.

C'est dans cet ordre d'idées que je viens solliciter vos suffrages.

Vous n'attendez de moi, mes chers concitoyens, ni un programme précis, ni des promesses. On sait malheureusement trop ce que valent de tels engagements. Vous me connaissez, vous savez que je ferai tout mon possible pour défendre vos intérêts.

J'estime qu'un des grands problèmes à étudier par la prochaine Chambre sera la question des retraites. Il me semble on ne peut plus désirable de voir l'ouvrier de la ville et de la campagne jouir d'une pension viagère lui assurant l'existence sur ses vieux jours. Si cette question est résolue, comme je le désire, on aura fait un très grand pas dans la voie de la tranquillité et de la concorde. Aussi voterai-je des deux mains toutes les lois qui pourront nous mener à ce résultat.

Messieurs les ouvriers,

Messieurs les travailleurs des champs,

Dans une véritable démocratie, le travail ennoblit.

Travaillez donc, travaillez sérieusement, travaillez avec entrain ; ayez confiance dans l'avenir ; ne vous laissez ni guider, ni endoctriner par ces meneurs de grandes villes qui n'ont qu'un but : exploiter la crédulité humaine pour s'en faire un tremplin électoral.

Ayez confiance en ceux qui, sans discours aussi creux que sonores, sans révolution, sans secousse, mais aussi sans relâche, veulent travailler au bien public et accomplir la grande tâche d'apaisement et de progrès qui s'impose.

Je suis de ceux-là, et, quoi qu'il arrive, vous pouvez compter sur mon dévouement.

Xavier MOUGIN.

Circonscription de NEUFCHATEAU.

M. FROGIER de PONLEVOY,

Élu au 1er tour de scrutin.

(*Démissionnaire.*)

Circonscription de REMIREMONT.

M. Jules MÉLINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers compatriotes,

Il y a trop longtemps que j'ai l'honneur de vous représenter et nous nous connaissons trop pour que j'aie besoin de vous tracer mon programme.

Vous savez d'avance ce que vous pouvez attendre de moi. Depuis 1870, je me suis attaché à toutes les œuvres qui, de près ou de loin, m'ont paru de nature à relever mon pays. J'ai pensé qu'après nos désastres, il avait le droit, plus qu'aucun autre, de songer à lui, de se concentrer, et de tirer de ses admirables ressources tous les éléments de force et de prospérité qu'elles recèlent.

La première de toutes ces ressources, celle d'où découlent toutes les autres, c'est le travail de la nation : la France est un vaste atelier qui est d'autant plus prospère qu'il produit davantage.

Voilà pourquoi j'ai poursuivi avec acharnement tout ce qui pouvait augmenter la somme du travail français, pourquoi j'ai combattu avec une conviction ardente l'école sentimentale qui, sous prétexte de liberté, laissait insensiblement émigrer à l'étranger le travail agricole et industriel de la France.

Les efforts que je fais depuis quinze ans pour le ramener à nous ont reçu leur récompense et leur couronnement dans la dernière législature ; la revision de nos tarifs douaniers consacre définitivement une politique économique conforme à nos véritables intérêts, et qui assure désormais l'avenir de notre agriculture et de notre industrie.

Mais je reconnais volontiers que la question du travail ne tient pas tout entière dans les tarifs de douane, qui ne constituent qu'un moyen de l'encourager et de lui donner confiance.

J'ai été le premier à proclamer que, pour que ces tarifs produisent leurs effets bienfaisants, ils avaient besoin d'être complétés par un ensemble de mesures, de réformes destinées à favoriser le développement de la production nationale sous toutes ses formes et à la porter à son maximum de puissance.

De ces mesures, les unes sont d'ordre financier : elles consistent à faire peser le poids de l'impôt sur la richesse acquise, sur les revenus et non sur l'instrument de travail. Les autres sont d'ordre administratif: elles doivent avoir en vue la simplification de notre système administratif et une large décentralisation.

D'autres sont d'ordre économique et, pour celles-là, le champ est infini ; elles vont des grands travaux publics destinés à compléter notre outillage national, et vers lesquels il serait si utile de diriger les capitaux de la nation, jusqu'aux tarifs de transport, qui jouent un rôle de plus en plus important dans nos prix de revient.

D'autres enfin sont d'ordre international : ce sont celles qui touchent plus spécialement aux intérêts de notre exportation. Dans ce domaine, que de choses à faire, soit pour organiser la représentation de nos industries à l'étranger, soit pour tirer parti de nos colonies, qu'il est si urgent de tranformer en marchés de commerce, au lieu d'en faire des colonies de fonctionnaires, soit enfin pour obtenir de nos consuls qu'ils prennent de plus en plus en main les intérêts de nos nationaux?

Il est temps d'appliquer l'activité de la nation à son expansion extérieure et de diriger la jeunesse française de ce côté; c'est le seul moyen d'enrayer cette maladie du fonctionnarisme qui tend à prendre des proportions si inquiétantes, et qui finirait par être une véritable cause d'affaiblissement national.

Le moment est bien choisi pour entreprendre de pareilles réformes. Le principe de notre Gouvernement paraît cette fois définitivement acquis et hors de tout danger, les partis monarchiques comprennent enfin que la lutte qu'ils avaient entreprise est sans issue et sans espoir. Si leur désarmement n'est pas volontaire, il n'en a que plus de valeur : car il est dicté par la force des choses.

Tranquille du côté de son principe, il faut maintenant que la République se mette à l'œuvre et fasse appel à toutes les bonnes volontés pour mettre la France en état de se défendre sur tous les terrains. C'est ainsi qu'elle justifiera la confiance invincible que la nation a mise en elle, et qu'elle verra grandir encore sa situation dans le monde.

Jules MÉLINE.

1re circonscription de SAINT-DIÉ.

M. Charles FERRY,

Élu au 1er tour de scrutin

Mes chers concitoyens,

Le désistement de M. le général Tricoche a rendu libre le siège de la première circonscription de Saint-Dié. L'imposante manifestation de vos comités cantonaux m'impose le devoir de prendre en mains le drapeau républicain, menacé une fois encore par la coalition de tous les ennemis de la République.

Aveuglés par la haine, ils se refusent à voir les immenses bienfaits que la patrie a recueillis des institutions qu'elle s'est données : les forces militaires de la France reconstituées, son prestige au dehors reconquis et affirmé par d'éclatants succès diplomatiques, l'agrandissement prodigieux de son domaine colonial, le relèvement inouï de son crédit, le développement de ses chemins de fer, de ses ports et de ses canaux, la prospérité de son industrie favorisée par une heureuse politique économique, cette grande œuvre de vingt années de République qui s'est accomplie au milieu de la plus longue période de paix, d'ordre et de liberté que le siècle ait connue, ils la nient, pour un peu ils la maudiraient. Pourquoi ?

Est-ce parce que le pays a été doté de lois organiques en harmonie avec les besoins du suffrage universel et que ces lois heurtent leurs préjugés invétérés ?

Non ; car bien avant qu'il fût question des lois scolaires et militaires, ils ont combattu sans trève ni merci toutes les fractions du parti républicain, même les plus modérées. L'homme politique vosgien qui est leur chef le plus éminent a attaché son nom, il y a vingt ans, à la conspiration parlementaire qui a précipité du pouvoir le *Libérateur du territoire*. C'est son parti qui inspire aujourd'hui la campagne menée contre moi par les journaux monarchistes de la région. La polémique de ces feuilles donne à la lutte qui s'ouvre son vrai caractère.

Pour la sixième fois depuis la chute de l'empire, la question se pose entre les partisans des dynasties déchues et les défenseurs de la République.

A vous de choisir.

A vous de prononcer entre la politique de la droite, toujours prête à s'unir à l'extrême gauche pour renverser les ministères, et la politique modérée et progressive des républicains de Gouvernement.

La première n'a fait que des ruines, la seconde a été féconde en résultats : c'est à elle que sont dus tous les progrès qui se sont accomplis : lois de liberté pour tous, lois de liberté pour les plus faibles, dégrèvements d'impôts, réformes fiscales !

La prochaine législature aura à réformer l'impôt des boissons en supprimant l'exercice et le droit de détail sans toucher toutefois au légitime privilège des bouilleurs de cru, elle aura à transformer la contribution sur les portes et fenêtres et la contribution mobilière, elle aura à organiser le crédit agricole et à mettre sur pied le projet de caisse de retraite pour les ouvriers étudié par un des derniers ministères, elle aura à doter le pays d'un équilibre budgétaire absolu au moyen des ressources de la conversion de la rente, mais, pour qu'elle réalise ce programme, il faut une majorité républicaine assez nombreuse pour défier les coalitions, assez disciplinée pour suivre le gouvernement, assez sage pour éviter les discussions stériles.

A vous de la nommer.

Charles FERRY,
Conseiller général du canton de Saint-Dié, ancien député des Vosges,
ancien sénateur.

2e circonscription de SAINT-DIÉ.

M. Paul MARCILLAT,

Élu au 1er tour de scrutin.

Chers concitoyens,

Cédant aux nombreuses et pressantes sollicitations de mes amis politiques, je viens briguer vos suffrages à l'élection législative de la 2e circonscription de Saint-Dié.

Mon attitude au Conseil général des Vosges, dont je fais partie depuis 1882, vous est un sûr garant de mes convictions républicaines fermes et sincères et me dispense de vous développer mon programme.

C'est donc avec confiance que je me présente devant vous.

Si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre représentant, vous trouverez toujours en moi un ardent défenseur de vos intérêts, et je ferai tous mes efforts pour faire aboutir diverses lois et réformes réclamées par l'opinion publique, notamment les lois sur l'organisation du crédit agricole, la création d'une caisse de retraite pour les vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, la réforme de l'impôt des boissons avec maintien intégral du privilège des bouilleurs de cru, une répartition plus équitable des autres impôts.

En un mot, ma conduite sera toujours inspirée par un profond attachement à un gouvernement d'ordre et de progrès.

Vive la République !

Paul MARCILLAT,
Conseiller général, maire de Plainfaing.

YONNE

1re circonscription d'AUXERRE.

M. Paul DOUMER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Il y a bientôt deux années, vous m'avez fait le grand honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des députés.

Je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

J'ai conscience de l'avoir loyalement et intégralement rempli.

Tous mes votes à la Chambre, tous mes actes et toutes mes paroles ont été en conformité absolue avec les engagements que j'avais pris. J'en ai rendu compte dans des réunions publiques, tenues dans les diverses communes de la circonscription, et une grande assemblée des électeurs, réunie à Auxerre le 26 juillet, après avoir entendu mes explications détaillées, m'a donné un éclatant témoignage de sa confiance.

Elle a reconnu et déclaré que j'avais suivi la politique de défense des institutions républicaines, de réformes démocratiques et de progrès social que vous avez approuvée par vos votes.

Que j'avais défendu les intérêts dont on m'avait confié la garde et que, de l'avis de tous les hommes de bonne foi, sans distinction de parti, j'avais largement contribué à maintenir dans le présent et à sauvegarder dans l'avenir le droit des bouilleurs de cru.

Devenu, de par vos suffrages, un fils du département de l'Yonne, je me suis établi au milieu de vous, me mettant à la disposition de tous ceux qui veulent bien avoir recours à moi.

Mes chers concitoyens,

La situation est aujourd'hui ce qu'elle était en 1891, et le programme que je dois vous soumettre est celui au bas duquel j'apposais alors ma signature.

Il comprenait :

Une réforme profonde dans la répartition de l'impôt, qui y fasse régner l'égalité et la justice, qui ne laisse pas peser lourdement les charges de l'État sur le petit contribuable, sur le travailleur de la campagne et des villes, sur le cultivateur, le vigneron, le commerçant, l'ouvrier, faisant une situation privilégiée à l'oisiveté et à la fortune;

La suppression, notamment, des impôts les plus injustes et les plus vexatoires, comme les taxes sur le vin, sur les objets de première nécessité, sur les instruments de travail;

Une transformation de notre organisation judiciaire, dont les lenteurs et les frais ne permettent pas aux petits de se faire rendre justice;

L'institution d'un grand service de solidarité nationale par l'assistance aux malheureux et aux vieillards, par la retraite aux travailleurs;

L'émancipation de la société civile de toute tutelle cléricale; la séparation des Églises et de l'État et la suppression du budget des cultes;

Une revision démocratique de la Constitution qui nous conduise à l'unité du pouvoir législatif, à une action plus directe et plus sûre de la souveraineté nationale.

Il y a lieu d'espérer, aujourd'hui que vous n'avez plus à procéder à une élection partielle, mais à prendre part à la consultation du pays tout entier, que ce programme réunira l'adhésion de la majorité des élus du suffrage universel.

Je vous promets, en tout cas, de travailler énergiquement à sa réalisation.

Tous mes efforts tendront à rendre féconde la prochaine législature, à protéger l'agriculture et l'industrie nationales, à organiser, par des lois d'égalité et de justice, la défense du travail, de la petite propriété, contre la féodalité financière qui les menace.

La politique que je soutiendrai sera celle que j'ai toujours soutenue. Elle peut se résumer en ces mots : à l'intérieur, la liberté, le progrès démocratique; à l'extérieur, une paix vigilante et fière qui sauvegarde les intérêts et la dignité de la France.

Vive la République!

Paul DOUMER, député sortant.

2e circonscription d'AUXERRE.

M. Pierre MERLOU,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je remets entre vos mains le mandat que vous m'aviez confié : j'y suis resté fidèle.

Je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Mon programme, vous le connaissez, il est celui de 1889.

Il comprend :

La réforme générale de notre régime fiscal ;

L'établissement d'un impôt sur la fortune, qui demandera quelques sacrifices au riche pour diminuer les efforts du pauvre ;

L'organisation de l'assistance publique et du crédit au travail ;

Les mesures législatives qui, garantissant les droits de la société laïque, permettront d'opérer la séparation des Eglises et de l'État ;

La revision de la Constitution, pour assurer la souveraineté du suffrage universel, jusqu'à ce jour asservi par le cens électoral.

Tel est le minimum de nos revendications.

Un nouveau parti s'est affirmé. Renonçant à des espérances chimériques, les monarchistes se « rallient » à la République et prétendent la diriger. Impuissants à détruire les réformes que vingt années de luttes ont édifiées, mais, comptant sur les défaillances des timorés, ils veulent camper sur les positions conquises, en attendant que les circonstances leur permettent de battre en retraite.

Les républicains d'avant-garde portent leurs regards en avant : ils pensent que la vie d'une démocratie doit être un effort incessant vers le progrès et la justice sociale.

Je suis avec eux.

Vous êtes mes juges ; j'attends votre verdict.

Pierre MERLOU,

Député sortant.

Circonscription d'AVALLON.

M. Étienne FLANDIN,

Élu au 2e tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

En acceptant la candidature que m'ont offerte vos représentants au conseil général, au conseil d'arrondissement et les chefs élus de vos municipalités, j'ai contracté vis-à-vis de vous l'obligation de m'expliquer avec une franchise absolue sur la ligne politique que j'entendrais suivre si vos suffrages m'appelaient à siéger à la Chambre des députés.

Profondément dévoué à la République, j'ai toujours considéré cette forme de gouvernement comme devant être l'expression la plus haute et la plus pure de la liberté humaine et de la justice sociale. C'est vous dire que je ne m'associerai jamais qu'à des mesures ayant pour but l'affermissement des institutions républicaines.

Pour achever de les établir sur des assises indestructibles, une politique nouvelle, au lendemain d'une victoire définitive, me paraît s'imposer, politique non de combat, mais de pacification, politique non de suspicion intolérante ou de récrimination stérile, mais de foi généreuse dans l'avenir de la démocratie.

Il faut que le Gouvernement, sachant user légitimement de ses prérogatives et assumer les responsabilités qui en découlent, puise dans la certitude de son autorité incontestée l'ascendant nécessaire pour assurer à la France, avec des alliances durables, une politique extérieure digne du rang qu'elle doit occuper.

Il faut que le Parlement, se résignant à ajourner les questions irritantes, consacre, dans le large domaine des questions économiques, toute son activité à l'accomplissement de réformes démocratiques depuis trop longtemps attendues, à la meilleure organisation de l'impôt, au développement du crédit, à la réduction des frais de justice, à la simplification des lois de procédure et des onéreuses formalités qui grèvent et entravent la transmission de la propriété immobilière, à la protection efficace de notre industrie et de notre agriculture, sources primordiales de notre richesse nationale.

Il faut enfin que les pouvoirs publics aient le courage d'aborder résolument l'étude des problèmes sociaux. Ce serait faire acte d'imprévoyance singulièrement dangereuse que de laisser aux socialistes révolutionnaires, comme l'enseigne exclusive de leur parti, la solution des questions sociales. La République ne saurait oublier que c'est aux plus pauvres et aux plus déshérités qu'elle est tenue de réserver une sollicitude particulière. Rien ne serait pire que de vouloir ignorer des souffrances trop réelles. Nous avons le devoir, en conciliant dans une alliance féconde le principe de la liberté individuelle avec celui de la solidarité

humaine, de chercher à assurer aux travailleurs des champs et des villes plus de bien-être dans le présent, plus de sécurité pour l'avenir, et de poursuivre cette œuvre avec une ardente fraternité.

J'ai la foi, malgré de récents et cruels mécomptes, que la République est avant tout le régime de l'intégrité et que son gouvernement de libre et incessant contrôle ne saurait être un syndicat d'exploitation de la chose publique.

J'ai la foi que la République implique, par définition, la tolérance ou, pour mieux dire, le respect de toutes les convictions sincères, qu'elle a pour mission de travailler sans relâche à réduire la part de l'ignorance, de l'égoïsme et de la violence dans les affaires humaines.

J'ai la conviction que, seule, la République, en fixant d'une main sûre la limite qui sépare le progrès de l'utopie, peut déterminer la solution à donner aux grandes questions qui intéressent l'individu et la société.

Veuillez croire, mes chers concitoyens, à mes sentiments d'absolu dévouement.

Étienne FLANDIN,

Membre du conseil général de l'Yonne.

Circonscription de JOIGNY.

M. Henri LOUP,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Il y a un an à peine, par plus de dix mille suffrages, vous m'avez donné la plus haute marque de confiance qui puisse être accordée par des citoyens d'un pays libre.

Vous avez témoigné sur mon nom votre profond attachement aux idées radicales, si chères à ce département de l'Yonne.

Vous avez manifesté votre persévérance à réclamer la réalisation des réformes économiques et sociales, tant de fois promises, en grande partie ajournées, à la suite de manœuvres politiques fomentées par les ennemis invétérés de la démocratie.

Ce programme radical, ces principes sur lesquels, il y a moins d'une année, nous nous sommes expliqués et entendus, constituent un pacte auquel, pour ma part, j'entends rester fidèle.

Nous sommes toujours partisans de la réforme de l'impôt, portant à la fois sur le capital et le revenu.

Nous poursuivons la suppression progressive des taxes de consommation qui, sous forme d'impôts indirects, pèsent si lourdement, avec une proportionnalité à rebours, sur les masses des travailleurs.

Nous sommes tombés d'accord pour réclamer le retrait de la personnalité civile concédée aux congrégations, et, en même temps et avec vous, je suis partisan de leur disparition.

J'espère qu'enfin le pays enverra, cette fois, au 20 août prochain, siéger à la Chambre des députés une majorité républicaine résolument décidée à trancher la grosse question de la séparation des Églises et de l'État.

Vingt-cinq années d'un dévouement absolu à la République démocratique garantissent mon coucours à la solution de cette si importante question.

Je continuerai à voter la suppression du budget des cultes.

Je réclamerai la réforme des frais de justice et de procédure et l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Je continuerai à poursuivre la réalisation du crédit agricole et du crédit au travail.

Je suis partisan de la revision de la Constitution par les républicains et au profit de la République.

Je voterai toutes les lois qui auront pour objet l'amélioration du sort des travailleurs et les mesures favorables au développement de l'industrie et du commerce.

Je crois pouvoir dire que ma profession de cultivateur me permet de connaître les maux dont souffre l'agriculture et aussi ses besoins.

Plus que jamais, j'estime que l'agriculture a besoin d'être protégée.

Je continuerai à voter le maintien du droit des bouilleurs de cru qui, tout récemment, a couru de si grands dangers.

Il faut enfin que les destinées de la patrie soient remises entre les mains de véritables serviteurs de la République. Le pays, dégagé des entraves léguées par le passé, marchera résolument dans la voie tracée par son génie, à la réalisation effective des réformes radicales, économiques et sociales.

Vive la République!

Henri LOUP,
Député sortant.

Circonscription de SENS.

M. Paul BÉZINE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Citoyens,

Le mandat que vous m'avez confié en 1889 est sur le point d'expirer, et vous êtes appelés, pour le 20 août, à élire un représentant à la Chambre des députés.

Fort de la confiance que vous m'avez donnée, je n'ai pas cessé un seul instant d'être le serviteur dévoué de la République et le défenseur énergique des intérêts agricoles qui sont ceux de notre arrondissement.

Fidèle à mon mandat, j'ai toujours mis mon activité et mes forces au service des travailleurs; j'ai, dans toutes les circonstances, demandé, voté et soutenu les lois de réformes politiques, économiques et sociales qui ont été adoptées, discutées ou seulement étudiées à la Chambre.

Mon programme est celui que j'ai suivi depuis quatre ans, et qui émanait de vous.

1. — Protection agricole de plus en plus énergique et de plus en plus vigilante.

2. — Réforme générale de l'impôt, répartition des charges publiques d'après la richesse et la force contributive de chacun. Établissement de l'impôt progressif sur les revenus, remplaçant les impôts indirects, les taxes et les quatre contributions.

3. — Suppression des prestations.

4. — Suppression des octrois.

5. — Maintien du droit des bouilleurs de cru.

6. — Liberté de conscience assurée à tous les citoyens par la séparation des Églises et de l'État.

Suppression du budget des cultes.

7. — Revision de la Constitution dans un sens démocratique. Suppression du Sénat. Chambre unique renouvelable par tiers.

8. — Interdiction du cumul des fonctions électives.

9. — Suppression des gros traitements et des sinécures. Suppression des fonds secrets.

10. — Organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

11. — Assurance contre les accidents qui privent subitement le travailleur de ses ressources.

12. — Égalité de tous les citoyens devant l'obligation du service militaire ; suppression de tout privilège.

13. — Garantie de toutes les libertés politiques (d'association, de réunion, de parole, de presse).

14. — Lois de protection pour les invalides du travail.

15. — Réforme des droits de justice, de succession et de vente.

16. — Liberté des syndicats pour leur permettre la défense de leurs intérêts.

17. — Organisation du mandat impératif.

Citoyens,

De nouveau, comme en 1889, je vous apporte ma bonne volonté, doublée cette fois de l'expérience que j'ai pu acquérir. Si vous m'honorez d'un nouveau mandat, je saurai rester digne de votre confiance et vous me trouverez toujours au premier rang, luttant pour la justice et pour l'égalité.

Il ne suffit pas que la République soit acceptée par tous, il faut que le pro-

grès démocratique vienne la fortifier et la grandir, il faut que des lois salutaires viennent apporter dans son sein plus d'humanité pour ceux qui souffrent, plus de justice et de bien-être pour ceux qui travaillent et qui peinent.

Il faut que la France choisisse, cette année, des représentants énergiques, décidés à marcher résolument avec nous à la conquête des réformes démocratiques et sociales si longtemps attendues.

Ces réformes, en donnant la sécurité aux travailleurs, rendront la République inattaquable et en feront définitivement le gouvernement du peuple par le peuple.

Vive la République !

Paul BÉZINE, député sortant.

Circonscription de TONNERRE.

M. Jean RATHIER,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Vous êtes appelés à nommer, dans quelques jours, un représentant à la Chambre des députés. En sollicitant le renouvellement du mandat que vous m'avez donné il y a quatre ans et qui vient d'expirer, je vous dois des explications sur la façon dont j'ai accompli la mission que je tenais de votre confiance.

J'ai conformé mes votes et mes actes à la doctrine du parti que j'avais l'honneur de représenter et aux engagements pris devant le corps électoral. Chaque fois que la réaction a cherché à battre en brèche les institutions démocratiques, j'ai considéré comme un devoir de m'associer, pour les défendre, à tous les représentants de l'opinion républicaine.

Dans l'ordre économique, j'ai eu le souci constant des intérêts de notre pays.

La législature écoulée a eu la tâche d'élaborer le tarif général des douanes, destiné à assurer une protection efficace à l'agriculture, à l'industrie et au commerce français. Cette œuvre considérable, qui a demandé environ deux ans pour être réalisée, n'est pas encore parfaite : elle demande à être complétée par des élévations de tarifs qui permettront aux produits nationaux de se défendre d'une façon plus efficace contre la concurrence étrangère, de jour en jour plus redoutable.

J'ai voté toutes les mesures de protection qui m'ont semblé indispensables au salut de l'agriculture, notamment sur les animaux vivants, les raisins secs,

les vins italiens et espagnols et les maïs étrangers, qui ruinaient la production française.

J'ai défendu, à la tribune de la Chambre, les bouilleurs de cru, menacés par une réforme incomplète de l'impôt des boissons. Grâce aux efforts de quelques-uns de mes collègues et aux miens, les droits des vignerons sont maintenus et la liberté est et reste entière pour les bouilleurs de cru.

Enfin, je me suis préoccupé des intérêts particuliers de l'arrondissement et des communes, et je n'ai rien négligé pour que satisfaction leur soit donnée.

Electeurs !

Les ennemis de la République, après avoir tenté contre elle les plus grands efforts et essayé par tous les moyens de la renverser, cherchent à réussir par la ruse, là où ils ont échoué par la violence. Depuis vingt ans, leurs tentatives sont restées vaines, et voici que maintenant ils protestent de leur dévouement à la démocratie, uniquement dans le but d'arriver au pouvoir et pour s'efforcer de barrer la route aux réformes désirées.

Cette manœuvre hypocrite ne saurait réussir dans un pays de franchise et de loyauté. Il convient de la déjouer en lui opposant des opinions nettement républicaines.

Je me présente à vous en maintenant tous les articles du programme sur lequel vous m'avez élu en 1889, parce que je crois qu'il exprime l'ensemble des réformes sans lesquelles la République ne peut vivre, se développer et réaliser l'idéal que nous poursuivons.

Je demande notamment :

La réforme générale de l'impôt dans un sens démocratique, de façon que, selon les termes de la Déclaration des droits de l'homme, chacun contribue aux charges publiques selon ses facultés et ses moyens. J'estime que cette tâche doit être l'œuvre maîtresse de la législature prochaine, et qu'il faut l'entreprendre de suite, afin de mettre un terme aux injustices et aux iniquités flagrantes que l'on constate actuellement dans la répartition de l'impôt.

Cette réforme est la clef de toutes les autres.

Je réclame encore :

La suprématie absolue du pouvoir civil sur le pouvoir religieux ;

La séparation des Églises et de l'État.

Au point de vue économique, j'appuierai les propositions qui auront pour but de relever les droits de douane sur les céréales et les laines étrangères, droits qui, dans les circonstances actuelles, me paraissent absolument insuffisants. Je défendrai, comme je l'ai déjà fait, les intérêts de l'agriculture et de la viticulture, notamment le droit des bouilleurs de cru.

Je voterai la réforme de l'impôt foncier, à condition que le dégrèvement profite uniquement aux petites et aux moyennes cotes, et ne soit pas effectué à leurs dépens, comme le désirent ceux qui réclament la suppression de cet impôt pour les grands propriétaires.

Telles sont les réformes urgentes qui me paraissent devoir appeler l'attention de la prochaine Chambre et auxquelles je m'associerai sans réserves.

Mes chers concitoyens,

J'ai conscience d'avoir rempli le mandat que vous m'avez confié, au mieux de vos intérêts politiques et économiques.

Je l'ai accompli avec loyauté, sincérité et dévouement.

J'en sollicite le renouvellement.

A toutes les injures, à toutes les calomnies dont j'ai été abreuvé par mes adversaires, vous répondrez en affirmant une fois de plus, sur mon nom, votre inébranlable attachement à la cause de la République et du progrès.

Vive la République !

Jean RATHIER,
Député sortant, conseiller général
de Tonnerre.

ALGÉRIE

1re circonscription d'ALGER.

M. Paul SAMARY,

Élu au 2e tour de scrutin.

Citoyens,

Désigné comme candidat unique du parti républicain-radical-socialiste par un grand nombre de comités locaux ainsi que par le congrès des délégués de la 1re circonscription, j'accepte résolument ce nouveau combat.

La Constitution de 1875, qui n'a de républicain que le nom, ayant entravé jusqu'à ce jour la réalisation des réformes économiques et sociales que nous sommes en droit d'exiger du régime républicain et favorisé, par la confusion des pouvoirs, le développement d'une oligarchie parlementaire qui compromet au plus haut point les intérêts de la patrie et de la République, nous demandons la revision de cette Constitution par une Assemblée constituante.

En politique, nous voulons entre autres réformes : La séparation et la pondération des pouvoirs ; la suppression du Sénat, cause éternelle de conflits ; le respect absolu de la liberté de conscience ; la séparation des Églises et de l'État ; le maintien et le développement de toutes nos libertés ; la réforme de la magistrature et la diminution des frais de justice ; l'autonomie communale et départementale avec le maintien de l'unité politique ; la réforme de l'impôt dans le sens égalitaire et démocratique ; l'impôt progressif sur le capital ou le revenu ; la suppression des impôts indirects ;

Les réformes économiques et sociales conformes aux légitimes revendications des travailleurs (Liberté absolue des syndicats, caisse des invalides du travail, retraites ouvrières, etc.), en un mot, vote des projets de loi destinés à résoudre les diverses questions sociales tendant à l'amélioration du sort des ouvriers des villes et des campagnes ; l'instruction gratuite à tous les degrés ; la responsabilité des fonctionnaires soustraits à la merci des représentants ; la reconnaissance du mandat impératif par la loi et son assimilation au mandat civil.

Au point de vue algérien, nous demandons l'application du droit national à tous les citoyens français, et, comme pour la France, l'autonomie communale et régionale; nous estimons que si l'on peut favoriser sans crainte les naturalisations individuelles des indigènes, on doit s'opposer avec énergie à leur naturalisation en masse.

Nous voulons l'organisation du Crédit agricole par la réforme de la législation immobilière, afin de soustraire le travailleur à la domination des accapareurs et des usuriers; les mesures propres à assurer la sécurité; la mise au concours des offices ministériels distribués actuellement à la faveur; la protection de l'agriculture et du commerce par l'abaissement des tarifs de transport et la revision des tarifs de l'octroi de mer;

Nous protestons énergiquement contre les entraves apportées à la production, c'est-à-dire contre l'exercice, l'exagération des droits et impôts nouveaux et des taxes de licence;

Nous demandons encore l'exécution du réseau des chemins de fer du département d'Alger si déshérité par rapport aux départements voisins, et notamment l'achèvement de notre ligne de pénétration d'Alger à Laghouat; le développement de la grande et de la petite vicinalité; l'exécution des grands travaux publics intéressant la colonisation : ports, barrages, canaux, endiguements, assainissement des centres, protection des forêts; le développement de la colonisation, sans oublier surtout les satisfactions à donner aux centres existants; la création d'écoles professionnelles et d'écoles primaires d'agriculture; le courrier quotidien avec la mère-patrie.

Tels sont les principaux desiderata de la démocratie algérienne : ils sont aussi les miens.

Pour réaliser ce programme, il faut de nouvelles ressources. Mais la mère-patrie ne voudra pas abandonner une colonie créée et maintenue au prix de tant d'efforts et dont l'avenir est si plein de promesses, sans lui donner l'outillage industriel et agricole indispensable à son développement.

Mes chers concitoyens,

Si vous m'appelez par vos libres suffrages à l'honneur de vous représenter au Parlement, je m'inspirerai toujours des principes et des intérêts dont vous m'aurez confié la garde, et je me tiendrai en fréquentes communications avec mes électeurs.

Habitant depuis dix-neuf ans la ville d'Alger, depuis douze ans membre du Conseil général, j'ai la conscience d'avoir travaillé avec vous, dans la limite de mes forces, à la prospérité de notre chère Algérie, et le nombre considérable de suffrages que vous m'avez accordé aux élections législatives de 1885 et de 1889 m'a décidé à prendre de nouveau en mains le drapeau que veut bien encore me confier notre vaillante démocratie algérienne.

C'est à vous de décider entre l'opportunisme dont vous connaissez les funestes effets et l'avènement d'un régime sincèrement libéral et radicalement républicain.

J'ai confiance dans votre libre verdict, mais quel qu'il soit vous me trouve-

rez toujours, comme par le passé, entièrement dévoué aux intérêts de la France, de l'Algérie et de la République.

Tout pour la République et pour la patrie !

Vive la France ! vive la République ! vive l'Algérie !

Paul SAMARY,
Ingénieur-architecte, Conseiller général, Délégué au Conseil supérieur.

2e Circonscription d'ALGER.

M. BOURLIER,

Élu au 2e tour de scrutin.

M. Bourlier a déclaré n'avoir publié ni programme ni profession de foi.

1re Circonscription de CONSTANTINE.

M. Gaston THOMSON,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

Vous êtes appelés, le 20 août, à élire votre député.

Pendant cinq législatures, j'ai eu le grand honneur de vous représenter au Parlement. Pendant ces dix-sept années de luttes soutenues en commun, je crois avoir fidèlement servi en toute circonstance les grands intérêts de la République et la cause de l'Algérie.

Vous me connaissez et vous connaissez mon programme. J'ai été et je demeure partisan convaincu d'une marche en avant ordonnée, mais constante, de l'affermissement et du développement de nos institutions démocratiques par la politique des réformes largement pratiquées.

Le grand besoin de la situation présente, c'est la formation d'une majorité solide, sûre d'elle-même, armée contre les surprises et capable de donner au

Gouvernement un appui durable. Une semblable majorité ne peut se grouper que sur le terrain de la République résolument réformatrice et progressiste.

Au point de vue économique, j'ai voté et je voterai toutes les lois de protection et d'émancipation du travail, toutes les dispositions propres à favoriser l'amélioration matérielle et morale des classes laborieuses. Si je suis décidé à combattre énergiquement une certaine politique, détestable et dangereuse, faite de déclamations et qui prépare la lutte des classes, je suis favorable à l'application de toutes les mesures qui ont pour objet de développer les institutions de prévoyance et de mutualité pour les travailleurs des campagnes et des villes, de diminuer par la coopération et la participation aux bénéfices le nombre des salariés et de préparer l'organisation d'une caisse des retraites ouvrières.

Dans l'ordre fiscal, membre des diverses commissions du budget, je me suis associé aux dispositions qui ont simplifié le mécanisme de notre système financier, en y introduisant la clarté et en rendant son contrôle plus facile et plus efficace. Ainsi a été préparée la réforme de l'impôt qui permettra de répartir plus équitablement les charges et de les mieux proportionner à la force contributive de chacun.

La revision de nos tarifs des douanes — après la dénonciation des traités de commerce, — a été l'œuvre la plus importante de la dernière législature.

J'ai été de ceux qui ont pensé qu'il fallait protéger notre travail national, qu'il fallait défendre notre production agricole contre la concurrence étrangère qui menaçait de l'écraser, qu'il fallait tout au moins exiger des produits étrangers la compensation des inégalités résultant pour nos cultivateurs du poids d'impôts trop lourds et de la dure obligation du service militaire. Il reste à maintenir cette législation sagement protectrice et à achever le programme des réformes qu'on a appelées, avec raison, les cahiers de notre agriculture, en organisant les chambres d'agriculture, l'assistance dans les campagnes et en instituant le crédit agricole.

Recherchons maintenant quels sont les progrès que réclame la situation de l'Algérie et arrivons immédiatement à la grosse question de l'heure présente, à la réorganisation de la haute administration algérienne. Il s'agit, vous le savez, d'accroître les attributions du gouverneur général. J'accepte volontiers, pour mon compte, qu'on place à la tête des départements algériens un fonctionnaire ayant l'initiative des mesures à prendre et la responsabilité de ses actes. Mais il convient en même temps d'augmenter l'action des préfets administrant sous le contrôle du gouverneur et avec le concours des conseils généraux. Nous demandons, en un mot, une décentralisation sérieuse et sincère c'est-à-dire réalisée au profit de chacun de nos trois départements.

Nous demandons également qu'en tête des attributions nouvelles conférées au gouverneur général soient inscrits les pouvoirs spéciaux qui sont indispensables pour arrêter le développement du banditisme indigène et assurer la sécurité.

M. le gouverneur Cambon a constaté avec raison, devant la Chambre des Députés, que la recrudescence actuelle de ce brigandage pouvait être regardée comme la forme suprême de la résistance insurrectionnelle.

Dans les malfaiteurs indigènes, qui jouissent trop souvent d'une scandaleuse impunité, il faudrait voir, d'après M. le gouverneur général, des insurgés d'une nouvelle espèce. Contre des insurgés, les procédés ordinaires de répression manquent d'efficacité et il devient nécessaire de recourir à d'autres moyens. En tête de ces moyens, je place la *responsabilité collective* que j'ai réclamée devant la Chambre et que je ne cesserai de réclamer tant que le cri de nos colons n'aura pas été entendu.

A ces mesures, il conviendra d'ajouter la réforme du régime forestier algérien, celle des impôts indigènes, la refonte des réseaux algériens et une réduction plus accentuée encore des tarifs de transports pour les produits de notre sol.

Et maintenant, mes chers concitoyens, un dernier mot.

Vous allez avoir à choisir entre deux politiques : l'une qui ranime et éternise les vieilles querelles, l'autre qui prétend au contraire les effacer.

J'ai le droit de constater que, pour mon compte, j'ai loyalement cherché l'apaisement.

Ma candidature est une candidature de concorde et de conciliation républicaine.

Je fais appel à tous ceux qui ont, comme moi-même, la passion de la patrie algérienne et qui sont prêts à élever leurs esprits au-dessus des mesquines rancunes et des discussions stériles.

J'attends avec confiance le verdict du corps électoral.

Gaston THOMSON, député sortant.

2e Circonscription de CONSTANTINE

M. D. FORCIOLI,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers Concitoyens,

En 1889, la concentration républicaine a eu raison de la faction boulangiste composée de toutes les réactions et de quelques républicains égarés.

Parmi ces derniers, les uns, au Parlement, dans la presse, ou dans leur vie de citoyen, sont rentrés dans le rang, regrettant la faute commise ; d'autres ont continué une lutte stérile plutôt faite de rancunes que destinée à défendre un programme.

C'est dans ces conditions que se présente aujourd'hui l'élection législative :

les électeurs n'ont rien à craindre pour la République et leurs sympathies peuvent aller où elles veulent.

Tous ceux qui s'intéressent dans ce département à la paix publique et qui croient à la nécessité de l'union entre ses représentants, pour une meilleure défense de la colonie, ont pensé que cette union faite aux heures difficiles pouvait durer encore. Chaque fraction du parti républicain aurait un représentant au Parlement et ce représentant demeurerait libre dans son programme.

Il paraît difficile de s'insurger contre une combinaison qui respecte ainsi de la manière la plus complète les vœux et les tendances des groupes républicains, en laissant à chaque groupe le soin de choisir son candidat.

Je viens donc à vous encore une fois avec mon programme tout entier : je n'ai pas manqué à mes engagements ; je n'y manquerai point dans l'avenir.

Le rôle du futur Parlement sera considérable.

Les lois sociales sont destinées à acquérir une plus grande importance dans la législature nouvelle. Les esprit les plus hésitants commencent à comprendre qu'il faut faire davantage pour le monde du travail, protéger l'ouvrier contre d'injustes exigences par le développement des syndicats, et organiser l'assistance de l'État pour remédier à l'âge, aux accidents ou aux maladies.

La Chambre ancienne a déjà fait beaucoup dans cet ordre d'idées : elle a réglementé le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels, établi pour tout accident le droit d'indemnité, créé les délégués mineurs : d'une manière générale, elle a eu la préoccupation du faible et du petit.

La Chambre nouvelle s'efforcera de faire mieux. Elle le pourra d'autant plus facilement qu'à l'intérieur la République est assise sur une base indestructible : ses adversaires politiques viennent à elle ; les violences anarchistes ont disparu sous la réprobation publique : tout entière à son œuvre d'amélioration sociale elle arrivera à des résultats plus féconds.

A l'extérieur, la France a montré sa force. Il y a quelques jours à peine, elle imposait sa volonté dans l'Extrême-Orient sans s'inquiéter des prétendues revendications d'une nation voisine. La solidité de notre armée, nos vaisseaux de jour en jour plus nombreux et mieux outillés, qui suffisaient à nous assurer la sécurité, nous ont amené l'alliance d'un peuple dont les sympathies pour nous sont déjà anciennes. Espérons que la sagesse des gouvernements évitera ces crises terribles qui bouleversent l'existence d'un peuple et pèsent si durement sur son développement à venir.

Votre mandataire ne doit pas s'occuper seulement des intérêts généraux Dans un moment où tous ceux qui ont traversé l'Algérie apportent des projets de réforme, vos représentants ont l'obligation de se concerter entre eux pour faire triompher les meilleures solutions. Déjà nous avons obtenu que ces changements ne seraient pas l'œuvre hâtive d'un décret et que la Chambre aborderait le débat dans toute son ampleur. Depuis longtemps nous sommes partisan d'un gouverneur général ayant une autorité directe, contrôlé par un conseil supérieur élu. Au-dessus d'eux la décision suprême appartient au Parlement.

Avant tout nous ne devons pas oublier que nous devons protéger en Algérie comme en France les produits nationaux ! Nous avons été trop longtemps victimes d'une générosité mal comprise.

Tels sont, à grands traits, les éléments d'un programme que j'ai déjà soutenu et que je soutiendrai encore si vous me faites l'honneur de me renouveler mon mandat.

Je ne vous dis point que je ferai tout réussir, je vous dis simplement que j'apporterai mon concours et mes efforts à la réalisation de cette œuvre si complexe qui s'appelle la prospérité de l'Algérie et la grandeur de la France.

D. FORCIOLI,
Député sortant.

1re Circonscription d'ORAN.

M. Marcel SAINT-GERMAIN,

Elu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier en 1889, et je fais cette démarche auprès de vous, plaçant ainsi les intérêts de la République et de l'Algérie, que je veux continuer à défendre, au-dessus de ceux qui me sont personnels.

Les amis qui ont soutenu en 1889 ma candidature me continuent aujourd'hui encore leur concours et me fortifient dans la lutte. Ils veulent bien me donner un nouveau témoignage de leur estime et de leur sympathie, dont je suis heureux de les remercier ici. Ils comprennent que c'est par l'union de tous les vrais républicains, de tous ceux qui repoussent les alliances compromettantes, que la République doit recevoir, aux élections du 20 août prochain, une nouvelle consécration éclatante et qui s'impose définitivement.

Cette consécration, c'est à vous, électeurs républicains, électeurs indépendants, qu'il appartient de la faire telle qu'elle doit être, haute et indiscutable, en envoyant siéger à la Chambre un des vôtres, un républicain, qui a donné des gages de sa fermeté républicaine, de ses opinions libérales, de son dévouement à l'Algérie.

Nous savons tous qu'en présence du rang et de l'autorité que la France républicaine a pris dans la vieille Europe monarchique et dans le monde entier, qu'à la suite de l'exercice calme et régulier pendant plus de vingt ans de nos institutions démocratiques, il n'est pas un seul candidat qui ose s'affirmer réactionnaire et rétrograde. Tous ceux qui briguent à cette heure les suffrages de leurs concitoyens prennent la qualité de républicains, mais tous la méritent-ils? tous en sont-ils dignes? Tous acceptent-ils à un égal degré, sans réserves,

les lois désormais fondamentales de notre démocratie, la loi scolaire et la loi militaire? Tous peuvent-ils s'appuyer sur un passé politique, libre de toute attache réactionnaire, franchement et loyalement républicain?

Vos suffrages doivent s'écarter de ceux qui pourraient être suspectés, dont le dévouement sincère à la République pourrait être contesté.

Si j'avais été parmi ceux-là en 1889, si j'étais aujourd'hui parmi eux, je ne serais pas venu, je ne viendrais pas solliciter l'honneur de vous représenter. C'est parce que je suis bien sûr de mon passé, c'est parce que j'ai toujours donné des gages de ma foi républicaine, que vous m'avez trouvé il y a quatre ans, que vous me trouvez aujourd'hui encore devant vous.

Mes votes, du reste, sont là; on peut les vérifier. Il n'en est pas un seul qui ne proteste de mon ardent attachement à la démocratie, de mon opinion radicalement républicaine, de mes efforts pour améliorer le sort des humbles, de ceux qui travaillent, de ceux qui souffrent.

Je peux affirmer hautement que j'ai tenu toutes les promesses de mon programme de 1889. Ceux qui m'ont vu à l'œuvre de près, mes amis et collègues de la représentation algérienne, le savent et pourraient répondre eux-mêmes, — s'ils étaient là — de ma fidélité aux engagements que je contracte.

Les lois républicaines dont la législature de 1889 a doté le pays et auxquelles j'ai collaboré devront être complétées et le seront par la prochaine législature.

Aux lois tutélaires sur les syndicats professionnels, sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, sur l'admission des associations ouvrières aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes, sur les caisses d'épargne, sur les caisses de retraite, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers, sur les conseils de prud'hommes, sur les syndicats de communes, sur le classement et le traitement des instituteurs, sur l'abrogation des dispositions relatives aux livrets d'ouvriers, sur les habitations ouvrières, la prochaine législature en ajoutera d'autres qui permettront à la question sociale d'avancer d'un grand pas.

La législature de 1889 a le mérite d'avoir abordé sans détour la solution de cette importante question et de celle d'une répartition plus égale, plus équitable de l'impôt. Celle de 1893 continuera et terminera, nous l'espérons, l'œuvre commencée. Nous l'espérons avec tous ceux qui voient dans la solution pacifique de ces problèmes la fin de l'ère des grèves et la paix définitive entre le capital et le travail.

Partisan de la réforme générale de l'impôt, auteur d'une proposition dans ce sens, je suis et je serai toujours avec ceux qui proclament que le véritable principe fiscal consiste à faire contribuer tout citoyen aux charges publiques proportionnellement à ses facultés.

J'ai donné et je continuerai à donner mon dévouement aux intérêts de l'Algérie.

Je n'ai cessé de demander la plus large protection pour l'agriculture, et je poursuivrai avec acharnement la défense de la production nationale contre le produit étranger. Le tarif général des douanes, voté par la dernière législature, est une œuvre de protection qui n'est pas passée inaperçue. Si dans certains de

ses articles, par rapport à certains produits, une réforme de ce tarif dans un sens encore plus accentué de protection est nécessaire, je n'hésiterai pas à la voter. Il faut à tout prix que nos colons, que nos viticulteurs puissent lutter avec avantage contre la concurrence étrangère. Ce que j'ai déjà fait dans ce but répond de mes efforts dans l'avenir.

Avec tous mes collègues de l'Algérie, j'ai demandé la construction de routes, de barrages, de lignes ferrées destinées à assurer le développement de la colonisation dans notre pays. J'ai réclamé la réduction des tarifs de nos chemins de fer et la refonte du réseau algérien, qui nous assureraient certains avantages et une grande économie dans les transports. Les résultats partiels obtenus nous permettent d'espérer de nouveaux progrès qui iront en s'accentuant.

L'état d'insécurité, dont se plaignent avec juste raison nos colons, m'a toujours préoccupé et continuera à être l'objet de ma sollicitude jusqu'au jour où l'application de mesures énergiques le fera cesser. Partisan de la responsabilité collective des tribus, je la réclamerai jusqu'à son application ou jusqu'à ce que l'administration ait trouvé un moyen plus efficace dans la création de nouvelles brigades de sûreté chargées spécialement de la police des indigènes.

Le concours que j'ai prêté à la défense des intérêts généraux de l'Algérie, soit par mes conférences, soit par mes articles dans certains journaux de Paris, doit vous être aujourd'hui un sûr garant de mon activité et de mon ardent désir d'être toujours utile à ce pays. Les justes revendications du Commerce et de l'Agriculture de notre département ne m'ont pas trouvé indifférent, vous le savez. J'ai pu, dans mon rapport sur le projet de réglementation de nos services maritimes postaux, faire triompher le maintien de la ligne de Port-Vendres à Oran, que ce projet avait sacrifiée. Je ne suis pas resté davantage insensible devant les légitimes réclamations de nos colons concernant la lourde charge du Jury criminel qui pèse sur eux en Algérie. La prochaine législature verra la discussion de ces deux projets. Si vous me faites l'honneur de m'envoyer de nouveau siéger à la Chambre, je prendrai part à cette discussion, et ferai tous mes efforts pour qu'elle aboutisse à la solution que nous désirons tous.

Mes promesses n'ont jamais été intéressées. Vous pouvez accueillir avec une entière confiance celles que je vous fais aujourd'hui.

Vive la France !
Vive la République !
Vive l'Algérie !

[Marcel SAINT-GERMAIN, député sortant.

2e circonscription d'ORAN.

M. Eugène ÉTIENNE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Mes chers concitoyens,

Je viens demander à vos libres suffrages le renouvellement du mandat que, par trois fois déjà, vous m'avez fait l'honneur de me confier.

L'heure n'est pas aux longs programmes.

La France, sous l'égide de la République et en dépit des assauts répétés dont son gouvernement a été l'objet, a accompli, depuis les heures inoubliables de la défaite, une œuvre considérable que le monde entier a enregistrée avec une profonde admiration. Par un labeur incessant et que rien n'a pu ni entraver ni décourager, elle a reconstitué ses forces militaires et navales, développé son outillage économique, accordé toutes les libertés et même toutes les licences; jeté à pleines mains les millions sur toute l'étendue du territoire pour construire des écoles, des collèges et des lycées, imposé le service obligatoire à tous les citoyens, et s'inspirant des grandes et nobles idées de la Révolution française, a fait des efforts répétés pour améliorer le sort des humbles, des petits, des travailleurs des villes et des campagnes.

Répudiant enfin le régime trompeur et décevant du libre échange, elle a protégé la production agricole et industrielle de la nation ; et, comme conséquence de ce mouvement intellectuel et matériel, véritablement prodigieux, elle a assis le crédit public sur des bases inébranlables.

Cette foi invincible dans ses destinées et le calme et le sang-froid, la haute sagesse dont elle ne s'est jamais départie, même au moment des plus cruelles épreuves, devaient avoir leur lendemain.

Quel est donc le patriote qui pourrait oublier Cronstadt?

Quel est donc le Français qui n'a pas tressailli le jour où l une de nos armées, réunie dans les plaines de la Champagne, a arraché un cri d'admiration, même à nos plus implacables adversaires : la France avait repris sa grande place dans le monde?

Telle est l'œuvre d'hier.

Quelle devra être celle de demain?

Nous devons consacrer tous nos efforts à consolider les résultats acquis et à ne pas permettre qu'il soit touché à l'édifice si péniblement édifié. La République aujourd'hui indiscutée, et dont le but a toujours été de grouper sous son aile tutélaire tous les enfants de la patrie française, doit poursuivre sa marche en avant, en accueillant tous les concours loyaux et sincères, mais aussi en ne confiant la garde de ses destinées qu'à des républicains éprouvés.

S'il est permis de dire que les libertés politiques sont désormais acquises, il est une tâche à laquelle nous devons nous consacrer sans nous laisser jamais dominer par les résistances ou le découragement.

La démocratie se doit à elle-même de rechercher avec patience mais avec résolution, la solution des multiples problèmes qu'a suscités l'inégalité des conditions. Aux favorisés de la fortune, la plus large part de l'impôt; à ceux qui travaillent, et qui ne possèdent pas, le fardeau le moins lourd. Il faut répartir les charges publiques en raison de la force contributive de chaque citoyen français. Telle était la charte de nos ancêtres de 1791, telle doit être la notre à un siècle de distance.

Nous devons également assurer le développement des sociétés coopératives, et tenter de résoudre, s'il est possible, le grand et lourd problème de la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse des travaillenrs.

Mais il incombe à vos élus de se préoccuper tout spécialement des progrès que réclame la situation de l'Algérie.

Il ne m'appartient pas de refaire l'histoire économique de notre grande colonie, durant ces douze dernières années.

J'y ai été trop directement mêlé pour pouvoir vous la retracer. Je me borne à vous dire que plus que jamais nous devons poursuivre l'œuvre de colonisation inaugurée il y a dix ans à peine.

Notre premier devoir est de rompre avec les procédés administratifs imposés par les décrets de rattachements de 1881. Un grand pays comme le nôtre a besoin d'avoir à sa tête un gouverneur qui doit avoir l'initiative et la responsabilité de ses actes sous le contrôle du gouvernement central et du Parlement. A ses collaborateurs immédiats, les préfets, le gouverneur déléguera les pouvoirs qui ne doivent en aucun cas gêner ou affaiblir son action politique et ces derniers, avec le concours des conseils généraux, dont la compétence est si manifestement établie, se trouveront en situation de résoudre avec rapidité les questions qui, à l'heure actuelle, demeurent trop longtemps sans solution. Ce premier point réglé, il sera aisé d'apporter toutes les améliorations désirables à la loi sur la propriété indigène, à la loi sur les forêts, au système des impôts indigènes; on pourra, si on le désire, accorder aux indigènes leur représentation élective dans les conseils généraux; mais il sera prudent aussi de marcher d'un pas mesuré dans la voie où le Parlement s'est engagé et qui consiste à vouloir multiplier les écoles indigènes alors que de graves et redoutables mécomptes peuvent en résulter pour l'avenir.

Mais là n'est pas le côté essentiel de la question algérienne. Si l'Algérie doit se développer, elle le sera par l'élément français. Il faut donc créer sans cesse et toujours de nouveaux centres; telle est l'œuvre capitale si nous ne voulons pas qu'un jour la population française se soit annihilée par la population étrangère et submergée par la population indigène.

Cette résolution hardiment poursuivie doit avoir pour conséquences immédiates :

1° La construction de routes, de barrages et de canaux, de lignes de chemins de fer destinées à assurer notre légitime influence dans l'ouest et le sud de notre province;

2° La refonte des réseaux des chemins de fer algériens et la réduction de leurs tarifs toujours si élevés;

3° Le maintien et le développement normal de nos services maritimes postaux;

4° L'exécution rigoureuse de notre législation douanière;

5° Et enfin l'application de mesures énergiques destinées à faire cesser l'état d'insécurité dont nos vaillants colons sont tous les jours les victimes.

Telles sont, résumées à grands traits, les questions que je me ferai un devoir de soutenir devant la Chambre.

Modeste ouvrier de l'œuvre grandiose accomplie depuis 1881 jusqu'à ce jour, je viens avec une entière confiance vous demander de consacrer et mon expérience et mon dévouement à l'accomplissement des nouveaux devoirs qui incomberont à vos élus.

Tel j'ai été, tel je serai : le fidèle serviteur de la patrie, de la République, de l'Algérie.

Vive la France!
Vive la République!
Vive l'Algérie!

Eugène ÉTIENNE, député sortant.

COLONIES

1re Circonscription de la MARTINIQUE.

M. DEPROGE,

Élu au 2e tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

M. Deproge a déclaré n'avoir publié ni programme, ni profession de foi.

2e Circonscription de la MARTINIQUE.

M. CÉSAR-LAÎNÉ,

Élu au 2e tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

M. César-Laîné n'a remis ni programme, ni profession de foi.

1re Circonscription de la GUADELOUPE.

M. GERVILLE-RÉACHE,

Élu au 1er tour de scrutin, le 20 août 1893.

Dans un compte rendu adressé à ses électeurs, M. Gerville-Réache s'est appliqué à prouver qu'il a rempli fidèlement ses engagements antérieurs, et qu'il a bien servi les intérêts de la Colonie qu'il représente.

Ce document entre dans des détails et dans des considérations si longuement développées, d'un caractère si spécial et si local, qu'il ne nous est pas possible de lui donner place dans ce volume. Nous en détachons cependant quelques extraits d'un caractère plus général et qui nous paraissent constituer, pour l'avenir, de véritables engagements à ajouter à ceux de 1889.

Extraits du compte rendu de M. Gerville-Réache à ses électeurs.

. . . .

Amendements aux lois.

J'ai déposé et fait adopter plusieurs amendements intéressant la colonie. L'un, du 14 mars 1892, rend applicable la loi pour réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

Un, de la même date, étend à la colonie la loi sur les Conseils de prud'hommes et les dispositions sur l'arbitrage et les conseils de conciliation et d'arbitrage.

Un troisième comprend la Guadeloupe dans l'application de la loi protectrice sur les règlements d'atelier.

Le quatrième demande de rendre exécutoire dans la Colonie la proposition de loi relative aux justices de paix, à leur compétence, à leur organisation, aux conditions de nomination des juges. Une exception cependant est demandée, afin de maintenir les traitements des magistrats de cette juridiction, qui sont plus élevés dans la Colonie qu'en France.

Cette dernière proposition est à l'état de rapport.

J'ai aussi demandé, par voie d'article additionnel, l'application à la Guadeloupe du projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation, et sur le contrat de participation aux bénéfices.

Affaires concernant la France et l'ensemble des Colonies.

. . . .

Un arrêté du sous-secrétaire d'État des Colonies du 24 mars m'a compris parmi les personnes chargées d'étudier toutes les questions relatives au recrutement et à l'organisation des troupes coloniales.

Un décret du 8 avril 1890 m'a renommé membre, pour trois ans, de la Commission supérieure des invalides de la marine. Cette Commission m'a confié sa vice-présidence.

Par arrêté ministériel du 5 janvier 1892, j'ai été appelé à faire partie d'une Commission ayant pour mission d'étudier les améliorations dont est susceptible la forme du budget de la marine.

. . . .

Le Ministre de la Justice m'a nommé, le 30 juin, membre de la Commission chargée de préparer la revision de la législation pénale.

. . . .

J'ai été également rapporteur du projet de loi modifiant le code de justice maritime. . . . .

GERVILLE-RÉACHE,
Avocat à la Cour d'appel de Paris, député de la Guadeloupe.

2e Circonscription de la GUADELOUPE.

M. ISAAC,

Elu au 2e tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

Mes chers concitoyens,

La période électorale est ouverte. Le premier tour de scrutin est fixé au 20 août.

Ma candidature est posée dans l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre.

Depuis treize ans que, à la Guadeloupe, je prends à l'œuvre démocratique, soit dans la presse, soit dans nos Assemblées locales, la part que votre propre confiance m'a dévolue, je crois avoir rendu à la Démocratie et au pays des services capables de recommander cette candidature à votre juste sollicitude.

Bien que ce long temps d'études et de luttes en commun puisse me faire assez connaître, je vous dois néanmoins de préciser, sur certains points d'actualité, ma façon de penser.

Il est une préoccupation qui s'impose à l'heure présente et se fait, de plus en plus, irrésistiblement jour en France et ailleurs. Elle a trait à l'organisation du travail, — aux garanties à accorder à l'ouvrier au milieu des fatigues et des dangers de son état, — aux questions, si longtemps débattues et qui doivent trouver enfin une solution, du salaire, du crédit, de l'association, de la retraite pour le travailleur.

Assurément un certain nombre de ces questions seront abordées au cours de la législature prochaine : — si j'ai l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés, je voterai sur ces points dans le sens le plus large et le plus conforme à l'équité; je demanderai l'application à la colonie de toute loi capable d'améliorer la situation de l'ouvrier.

Telles ; la loi encore en préparation qui règle les responsabilités dans les risques du travail ; celles, déjà faites ou à faire, organisant la participation aux

bénéfices, créant des caisses d'assurance pour la vieillesse, complétant la liberté d'association, déterminant la durée de la journée de travail dans des limites proportionnées à la force et à la résistance humaines, etc.

Je m'emploierai également, comme je l'ai fait jusqu'ici, à l'amélioration du sort de nos instituteurs, ces travailleurs de la pensée.

Au point de vue purement colonial, nous réclamons depuis longtemps la réforme de la constitution qui nous régit. Le Sénat est actuellement saisi d'une proposition émanant de notre représentant dans cette Assemblée.

Cette organisation s'appuie sur le principe, judicieusement appliqué, de l'assimilation. Le projet devra venir devant la Chambre. Je le voterai selon que je l'ai déjà indiqué devant nos assemblées locales.

L'application du tarif douanier a répandu dans nos colonies vous savez quelle inquiétude et quelle perturbation. J'ai pris part aux délibérations locales relatives à cet objet, dans le sens de l'opinion générale et le plus favorable aux intérêts du commerce et du pays. Je ne sais ce qui pourra être tenté contre cette innovation si fâcheuse pour l'existence coloniale. Je devais toutefois vous en parler ici pour affirmer de nouveau combien les premiers effets de cette mesure ont fortifié les dispositions que vous me connaissez.

La culture de la canne, la production du sucre, qui constituent la principale ressource de la colonie et qui donnent la vie à notre arrondissement, peuvent avoir besoin encore du concours des pouvoirs publics. Si cette éventualité se réalisait, mon intervention serait, comme toujours, conforme au bien général et à l'intérêt de tous les travailleurs.

Quant aux cultures secondaires, elles ont été et seront encore l'objet de mes plus vives préoccupations.

Mes chers concitoyens,

J'ai foi en vous. Vous devez savoir que vous pouvez compter sur tout mon dévouement au pays. Vous honorerez de vos suffrages l'homme qui, depuis si longtemps, lutte avec vous pour la liberté, la justice et la République.

Vive la République!

Dr ISAAC.

1re circonscription de l'ILE DE LA RÉUNION.

M. Louis BRUNET,

Élu au 1er tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

Chers compatriotes,

Des amis qui ont foi en moi m'ont demandé de poser ma candidature aux élections législatives. Je n'ai pas le droit de dire non.

Je sens en moi l'énergie, et je me sais l'indépendance et l'intégrité nécessaires pour vous représenter dignement.

Ai-je besoin de vous parler de mes opinions politiques? Mes écrits, mes paroles, mes actes, inspirés par l'amour du pays, le respect des convictions, l'esprit de tolérance, ont toujours été conformes aux principes républicains et démocratiques, que je m'honore d'avoir suivis dans ma carrière déjà longue.

Élu par vous :

Je me montrerai adversaire résolu du système des décrets qui substitue à a loi le bon plaisir et le despotisme ;

Je m'élèverai contre tout acte de favoritisme et contre les abus dont souffrent trop souvent les humbles et les faibles ; je demanderai l'application à la Réunion des lois sur les accidents, sur la retraite des ouvriers, sur la protection des femmes et de l'enfance;

Je protesterai contre l'injuste et injurieux oubli dont sont victimes nos compatriotes, dans certains services, où, quoique serviteurs de l'État, ils ne peuvent ni espérer de l'avancement ni compter sur une retraite;

Je reprendrai les questions déjà étudiées au Conseil général et ayant fait l'objet des vœux de l'assemblée locale ; le câble sous-marin, destiné à relier la Colonie au continent ; la banque populaire, à la portée de la moyenne et de la petite culture et du commerce ; les prêts aux communes par la Caisse des dépôts et consignations ; enfin, comme corollaire des lois scolaires, la participation de la Colonie aux subventions votées par le Parlement pour les maisons d'école;

J'appuierai le projet, accepté par le Conseil général, pour la reprise de l'immigration;

Je réclamerai le renouvellement, à l'exclusion de toute banque étrangère, du privilège de la Banque coloniale et la remise à celle-ci, pour lui permettre de se relever, de tout ou partie de sa dette envers le Trésor;

Je demanderai l'extension des attributions des Juges de paix, l'abaissement des frais de justice, la réforme de la magistrature, que je voudrais voir rattacher au Ministère de la Justice;

En résumé, je me montrerai, dans l'exercice de mon mandat — en même

temps que le bon Français et le républicain convaincu, que je suis, un vrai colonial — ennemi des clans, des coteries, des camarillas, et du pouvoir personnel, tout à la question de l'expansion coloniale, à la protection et à l'émancipation des Colonies.

A ce double titre de Français et de Colonial, je protesterai contre le tarif douanier qu'on nous a imposé malgré toute équité, en vertu duquel nos denrées sont frappées à l'entrée des ports de France comme si elles provenaient de l'Étranger.

Et, avec la dernière énergie, je requerrai qu'on transforme notre protectorat illusoire et ridicule sur Madagascar, en une possession de fait, reprenant la question au point où elle se trouvait quand, dans une séance mémorable, la Chambre des Députés s'associa unanimement aux éloquentes revendications de de Mahy et de Dureau.

Restent les questions de la Banque et du Crédit foncier, si passionnantes.

Dans les affaires de la Banque, je dénoncerai les faits dont le pays est victime et dont il mourra si la Chambre des Députés ne prend en mains sa cause ; j'exigerai une enquête sur ces faits, je justifierai mon pays des accusations dont on l'a poursuivi, je réclamerai satisfaction et réparation.

Quant au Crédit foncier, je dirai qu'il est faux qu'on cherche à le dépouiller. Nous ne voulons que justice, mais justice entière. Assez de lenteurs, d'atermoiements, de moyens dilatoires et de mémoires aux ministres qui se succèdent ; nous demandons que le décret de 1873, qui a transformé la convention de 1863, soit rapporté comme ayant été pris en violation de la loi, en violation des statuts de la Société, en violation du contrat loyalement consenti, en violation de la volonté du Conseil général, et comme ayant préparé les voies, cent ans après la Révolution, à une sorte de féodalité foncière que nous ne supporterons pas.

C'est à la tribune du Parlement de France qu'il faut porter ces questions. J'irai, je parlerai, j'arracherai les voiles. Devant les élus du peuple, je mettrai à nu nos plaies saignantes, je montrerai mon pays frémissant comme l'enfant qui souffre d'avoir à juger sa mère... Mais non, ce n'est ni la patrie, ni la République, ce sont les institutions et les hommes qu'il faut condamner.

Dans un an, mes chers Compatriotes, je reviendrai parmi vous, je m'expliquerai devant vous.

Alors vous jugerez.

Louis BRUNET.

2e Circonscription de l'ILE DE LA RÉUNION,

M. DE MAHY,

Élu au 1er tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

Mon cher ami,

Vous voulez bien me demander mon programme aux élections dernières. Je n'en ai point fait, m'en référant à mon ancien programme.

Votre bien dévoué,

DE MAHY.

INDE FRANÇAISE,

M. PIERRE-ALYPE,

Élu au 1er tour de scrutin, le 20 août 1893.

Mes chers concitoyens,

En venant de nouveau solliciter l'honneur de vous représenter au Parlement, je tiens à constater un fait que nos adversaires eux-mêmes ne pourront contester : c'est que, depuis douze ans, pas une seule faute n'a été commise par votre député, au point de vue des intérêts de la masse de la population.

Toujours et partout, je les ai défendus avec une énergie sans égale ; toujours et partout, vous avez rencontré chez moi un dévouement à toute épreuve.

Les engagements pris envers vous par la France ont été religieusement respectés et, de plus, aucune atteinte n'a été portée à vos droits et à vos libertés politiques.

Tel j'ai été dans le passé, tel je serai dans l'avenir : fidèle à mon mandat, dévoué à la cause de tous nos Établissements de l'Inde.

La question des chemins de fer et de la Rente de l'Inde est en bonne voie; elle est actuellement soumise à l'examen du Comité des travaux publics et elle serait résolue déjà si le dossier n'était arrivé tardivement de Pondichéry. Grâce à mes démarches, vous êtes maintenant assurés des sympathies et du concours du Gouvernement. En effet, le sous-secrétaire d'État a bien voulu me dire, il y a

quelques jours, qu'il se mettait à ma disposition; que, le moment venu, il irait avec moi devant la Commission du budget pour faire valoir les arguments qui militent en votre faveur.

Depuis quelque temps, nos adversaires, encouragés, excités par le même homme qui, en 1881, voulait vous dépouiller de vos libertés politiques, relèvent la tête et se croient le droit de vous dicter leurs lois.

Déjà, au mois de décembre dernier, ils vous livrèrent un furieux assaut. Par un projet de décret perfide, œuvre du sénateur, M. Godin, ils tentèrent de vous enlever la qualité de Français, afin de vous exclure ensuite du droit de vote. Vous savez avec quelle ardeur j'ai combattu ce projet ; le succès a couronné mes efforts : il a été rejeté par la Commission.

Aujourd'hui, nos adversaires n'aspirent qu'à une chose : vous diviser aux élections législatives qui vont avoir lieu, afin de faire échouer la Réforme électorale que vous réclamez et qui est, en effet, une question vitale pour le pays.

J'ai obtenu du Gouvernement le projet de décret que vous savez et qui est soumis à l'examen du Conseil supérieur des colonies. Ce projet n'a pu être voté avant la fin de la législature à cause des crises ministérielles qui se sont succédé depuis le mois d'octobre dernier.

Ce que veulent nos adversaires, c'est faire échouer cette réforme, et, pour mieux tromper la population, ils déclarent qu'ils en sont partisans, eux aussi. Vous verrez sans doute leur candidat se présenter devant vous avec ce drapeau.

Eh bien ! le moment est venu de jeter le masque. Assez d'hypocrisie ! assez de jésuitisme !

Si nos adversaires sont sincèrement pour la réforme électorale, ils n'ont qu'une chose à faire, c'est de marcher d'accord avec la masse de la population, de voter pour le député actuel, pour celui qui a tant fait déjà pour vous faire rendre justice et dont les démarches seront bientôt couronnées de succès.

Oui, mes chers concitoyens, ce que je vous demande, c'est une nouvelle et grande manifestation du suffrage universel sur cette question capitale : la Réforme électorale.

Cette réforme, il faut qu'elle aboutisse, elle aboutira. Il le faut, pour la paix et la tranquillité du pays ; il le faut, pour le bien de la masse de la population.

Vous connaissez la manœuvre de nos adversaires. Ils veulent affaiblir vos légitimes revendications en vous divisant.

Eh bien ! vous ne le permettrez pas. Vous irez au scrutin, unis, comme doivent l'être les enfants d'un même pays, quand il s'agit d'une question si importante pour leurs destinées.

Votre vote aura une signification nette, précise : Réforme électorale.

Vive la France ! Vive la République ! Vive l'Inde française !

PIERRE-ALYPE, député sortant.

La GUYANE FRANÇAISE.

M. Gustave FRANCONIE,

Élu au 2e tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

Je déclare n'avoir fait aucune profession de foi aux dernières élections législatives de 1893, et m'en être absolument rapporté à mes déclarations antérieures à mes électeurs.

Gustave FRANCONIE.

SÉNÉGAL.

M. COUCHARD,

Elu au 2e tour de scrutin, le 3 septembre 1893.

Electeurs,

L'œuvre d'apaisement que nous avons entreprise d'un commun accord est menacée.

On sollicite de nouveau vos suffrages en faveur d'un candidat dont le nom rappelle involontairement le souvenir des luttes de 1889 et des inimitiés qui en ont été la suite.

Puisque, sous prétexte d'union, on cherche à semer la division, je cède aux instances réitérées de nombreux amis, et je vous convie à manifester, en votant pour moi, votre ardent désir de concorde et de tranquillité. Comme en 1891 et 1892, je fais appel au concours de tous ceux qui estiment que la meilleure politique au Sénégal est de ne pas en faire ; qu'il est temps de mettre un terme aux questions personnelles et de s'unir sans distinction d'origine, en vue de la prospérité de la Colonie.

Ai-je besoin de faire une profession de foi ?

Vous me connaissez ; vous m'avez vu à l'œuvre comme Maire de Saint-Louis et comme Conseiller général ; vous savez avec quelle ténacité je me suis occupé des affaires publiques et privées dont j'ai eu la charge. Vous trouverez chez moi le même zèle, le même dévouement que par le passé. M'inspirant des besoins de la

population des deux arrondissements, du commerce en général et des vœux de vos corps élus, je consacrerai toute mon énergie, toute mon activité à la défense de vos intérêts.

Quant aux grands travaux (pont de Saint-Louis, amélioration de la conduite d'eau de cette ville, port de Dakar, assainissement de Rufisque et de Saint-Louis, amélioration du warf de Rufisque, et, s'il en est besoin, construction d'un second warf, balisage, etc.), il ne m'appartient pas de vous en parler ici. L'initiative de ces travaux a été prise par votre Conseil général. Tout l'honneur en revient à cette Assemblée.

A ceux donc qui vous promettent d'user de leur influence pour les faire entreprendre, répondez hardiment que vous n'avez que faire de ces promesses. Pendant que d'autres vous oubliaient, vos élus veillaient. L'emprunt de cinq millions est maintenant réalisé ; toutes les études préliminaires sont terminées ; les adjudications auront lieu sous peu : avant la fin de l'année, nos ouvriers sénégalais, qui ont si longtemps souffert du chômage, seront à l'ouvrage partout, à Dakar, à Rufisque, à Saint-Louis.

Gorée n'a pas eu sa part dans les grands travaux déjà décidés. Cela tient à ce que, par sa situation même, elle ne peut s'étendre ; mais elle n'a pas été et ne sera pas oubliée. Le Conseil général, en lui conservant sa franchise, lui a permis de rester l'entrepôt du Sud. Sa vaillante population d'ouvriers, de marins, d'armateurs, sera la première à bénéficier, dans une large mesure, des améliorations projetées, lorsque le port de Dakar sera devenu ce qu'il doit être : le grand port maritime et commercial français sur la Côte occidentale d'Afrique.

Profondément dévoué à la République, je serai, si vous me confiez l'honneur de vous représenter, avec ceux qui reconnaissent la nécessité de créer une majorité de gouvernement.

Partisan zélé de la liberté religieuse, comme de toutes les autres libertés nécessaires, je voterai contre toutes les restrictions qu'on chercherait à y apporter.

Adversaire résolu des expéditions militaires, lorsque l'honneur n'est pas directement engagé, persuadé d'ailleurs que la plus grande partie des sommes absorbées par le Soudan ont été sacrifiées sans profit pour la Colonie comme pour la France, je m'efforcerai, tout en demandant de conserver les territoires que nous avons acquis au prix du sang de nos soldats et de les rattacher au Gouvernement local, de faire mettre un terme au système actuel de conquêtes inutiles, dépenses exagérées dont une faible partie aurait suffi, et suffirait encore, pour transformer notre vieux Sénégal au point de vue sanitaire, commercial et agricole.

Si je suis élu, je ne résignerai pas mon mandat de Conseiller général, et, chaque année, je reviendrai prendre part aux travaux de notre Assemblée locale. Je profiterai de mon séjour parmi vous pour m'enquérir personnellement, et sans intermédiaire, de vos besoins, de vos désirs, pour entendre vos doléances.

Électeurs du 2e arrondissement.

Retenu à Saint-Louis par l'épidémie de choléra qui a déjà fait tant de

victimes, atteint moi-même par la maladie, je ne pourrai peut-être pas aller conférer avec vous avant le 20 août ; mais vous me verrez prochainement.

Soyez certains d'ores et déjà que, si vous m'accordez vos suffrages, je serai le Député de tout le Sénégal, sans préférence pour aucune localité en particulier.

COUCHARD,

Avocat, Maire de Saint-Louis, Conseiller général.

COCHINCHINE FRANÇAISE,

M. LE MYRE DE VILERS,

Élu au 1er tour de scrutin, le 20 août 1893.

Mes chers électeurs,

En 1889, la Colonie, jusque-là prospère, se trouvait menacée d'une ruine prochaine par suite de mesures néfastes et injustes : les droits de chacun étaient compromis; on contestait l'existence même de vos assemblées locales dont le contrôle, si discret qu'il fût, constituait une entrave à l'œuvre de spoliation entreprise contre vos finances.

Malgré une pression administrative sans scrupules, vous m'avez choisi pour vous représenter et défendre vos intérêts; cette marque de confiance a été le plus grand honneur de ma vie publique, celui auquel j'attache le plus de prix.

Arrivé à l'expiration de mon mandat, j'ai le devoir de vous rendre compte de ma conduite et de mes actes. Vous m'excuserez d'entrer dans quelques développements; mais ces quatre dernières années ont été particulièrement laborieuses et fertiles en résultats, et il faut que vous sachiez exactement à quoi vous en tenir.

Contingent de la Cochinchine.

Le retard apporté à la validation de mes pouvoirs ne m'a pas permis d'intervenir utilement dans la préparation du budget de 1891, et, vous ne l'ignorez pas, il est malaisé, une fois la balance établie par le gouvernement, d'obtenir la moindre réduction dans les prévisions de recettes. En effet, les accroissements inévitables de dépenses qui résultent des amendements produits en cours de discussion, soit devant la Commission, soit devant la Chambre, risquent, à eux seuls, de compromettre un équilibre financier toujours difficilement obtenu; si les voies et moyens sont diminués, on arrive fatalement au déficit.

Cependant notre cause était tellement juste que le contingent de 11 millions

fut ramené à 8 millions, il est vrai, après de laborieuses négociations. De plus, une somme de 4.800.000 francs fut payée à la Cochinchine sur les ressources générales du trésor pour la rembourser de ses avances et solder l'arriéré.

Au budget de 1892, notre contribution fixée à 6.500.000 francs ne figura plus au compte du Tonkin, mais à celui de la métropole. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'extrême importance de cette modification pour la Colonie et le protectorat. Pendant longtemps encore, les finances du Tonkin, pays en voie de formation, seront soumises à de nombreux aléas; si la Cochinchine avait dû en supporter les risques, elle aurait succombé sous le faix et se serait trouvée dans l'impossibilité de venir en aide à nos voisins dans des circonstances critiques.

En 1893, le contingent n'est que de 5 millions; dans le budget de 1894, il tombera à 4.700.000 francs et même à 4.600.000, si on tient compte d'une réduction de 90.000 francs sur notre participation au câble du Tonkin et de la suppression d'un crédit de 10.300 francs, montant de la contribution de la Colonie au magasin central, à l'exposition permanente et aux archives.

En fin de compte, de 1890 à 1894, les charges que nous impose la métropole pour la couvrir des dépenses de souveraineté se sont abaissées de 11 millions à 4.600.000, soit une réduction de près des *trois cinquièmes*.

La moyenne des versements pendant ces quatre exercices est de 4.800.000 francs :

1891	8.000.000 fr.
1892	6.500.000 »
1893	5.000.000 »
1894	4.600.000 »
Total	24.100.000 fr.
dont il y a lieu de déduire le remboursement de	4.800.000 »
Reste	19.300.000 fr.
dont le 1/4 est de	4.825.000 fr.

M. Chautemps, dans son rapport sur l'exercice 1893, estimant les frais de souveraineté qui nous incombent à	4.215.000 fr.
et la Cochinchine payant	4.700.000 »
nous sommes en droit de réclamer une réduction finale de...	485.000 fr.

que nous obtiendrons ultérieurement, en profitant d'une occasion favorable.

D'autre part, M. le gouverneur général a mis à la charge des différents budgets de l'Indo-Chine la part qui leur est imputable dans les dépenses d'utilité commune.

Grâce à ces différentes mesures, la Colonie est sauvée de la ruine; ses finances sont rétablies ; elle ne tardera pas à recouvrer son ancienne prospérité. Son personnel administratif peut espérer recevoir la récompense de son dévouement et le dédommagement des risques qu'il court.

Commerce et douanes.

Lors de mon entrée au Parlement, j'avoue que ma perplexité était grande sur la ligne de conduite à tenir en matière économique.

Partisan convaincu du libre échange qui a fait la prospérité de la Cochinchine, devais-je continuer à soutenir nos doctrines contre un courant invincible d'opinions protectionnistes, au risque de compromettre vos intérêts essentiels?

N'était-il pas préférable d'accepter l'inévitable et de rechercher de sérieuses compensations aux charges nouvelles que nous ne pouvions esquiver?

C'est à ce second parti que je me suis arrêté, de ma propre initiative, le temps m'ayant manqué pour consulter le Conseil colonial et la Chambre de commerce. Les faits démontrent que j'ai été bien inspiré.

Un droit protecteur de 8 francs sur les riz nous a assuré le monopole du marché français. Les Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies, qui jadis repoussaient nos céréales, les ont acceptées dans les adjudications. En 1892, notre importation a atteint cinquante mille tonnes, représentant une prime de quatre millions, et ce mouvement commercial ne peut que s'accentuer, car nos produits, de plus en plus appréciés, sont entrés dans la consommation de l'alimentation et de l'agriculture ; bientôt ils remplaceront le maïs pour la distillation. Nous trouvons ainsi un débouché assuré qui nous permettra de nous soustraire aux exigences des places chinoises. Quelle que soit notre production, les acheteurs ne manqueront pas.

Pour les poivres, le résultat est encore meilleur : la détaxe dont nous jouissons n'est pas moindre de 1 fr. 04 par kilogramme. Si les planteurs donnent aux cultures l'importance qu'elles comportent, nous ne tarderons pas à acquérir la fourniture exclusive du marché français, trois mille tonneaux (trois millions de détaxe), et même à lutter avantageusement sur les autres marchés européens avec les producteurs de Java et de Malacca, moins favorisés. Ainsi se trouveront résolues la question des cultures riches et celle de la variété des exportations, auxquelles s'intéressent toutes les personnes soucieuses du développement agricole de la colonie.

Le règlement d'administration publique a consacré, sauf sur quelques points, les modifications au tarif général proposées d'un commun accord par les pouvoirs publics de l'Indo-Chine.

De nouvelles réductions ont été réclamées, notamment dans la séance du Conseil colonial du 23 mars dernier, sur le café, le lait concentré et les farines.

Pour le café, nous obtiendrons probablement satisfaction. En effet, les colonies françaises, avec lesquelles, du reste, nous n'entretenons pas de communications directes, ne produisent qu'une faible quantité de cette fève, et le droit a été établi en Indo-Chine, surtout dans le but de favoriser la culture locale. Si les intéressés refusent cette protection, la métropole aurait mauvaise grâce à la leur imposer.

Nous rencontrerons plus de résistance en ce qui touche le lait concentré,

car les fabricants français protesteront énergiquement contre la critique adressée à leurs produits.

Quant aux farines, protectionnistes et libres-échangistes, agriculteurs et industriels se montreront intraitables et voudront conserver le marché qui leur a été réservé.

J'ai profité du renouvellement de la loi sur la marine marchande pour faire bénéficier des primes à la navigation les navires armés avec des équipages mixtes. Mes propositions ont été adoptées par le Gouvernement et par la Chambre. Notre industrie maritime peut trouver là une source sérieuse de profits.

Une active correspondance avec la Chambre de commerce m'a permis de recevoir ses directions et de lui fournir d'utiles renseignements.

Pensions. — Fonds d'assistance. — Caisses de retraite. — Congés.

Les progrès de la démocratie, coïncidant avec une répartition de moins en moins égale de la richesse, qui rend la misère plus douloureuse aux déshérités de la fortune, ont forcé tous les gouvernements à encourager la création de sociétés de secours mutuels, à constituer des établissements d'assistance, à développer les caisses de retraite, à assurer l'ouvrier contre les accidents du travail.

En Cochinchine, où les rigueurs du climat augmentent les chances de maladie et de mortalité, la solution de ces questions sociales revêt une importance particulière. Aussi, dès 1873, les autorités locales se préoccupèrent-elles de fonder une caisse de prévoyance en faveur des administrateurs des affaires indigènes. Huit ans plus tard, la mesure fut étendue, sous le nom de compte de prévoyance, au personnel tout entier. Mais nous étions des précurseurs; nous ne fûmes pas compris dans la métropole, et, en 1887, à la suite d'abus dus à une application vicieuse des règlements, un décret détruisit l'œuvre d'assistance si péniblement édifiée. Les fonctionnaires de Cochinchine se trouvèrent, au point de vue de la retraite, dans une situation moins avantageuse que leurs collègues de France. On alla plus loin, ils furent privés d'une partie des droits que leur accordent les lois en vigueur.

La section des finances au Conseil d'État s'était refusée à faire profiter des pensions à forme militaire les agents civils énumérés dans le tableau annexe du décret du 21 mai 1880. Heureusement la section du contentieux, saisie d'un recours contre cette décision, nous a donné complète satisfaction par un arrêt motivé qui fait jurisprudence.

Jusqu'en 1891, les veuves des fonctionnaires placés sous le régime de la loi du 9 juin 1853, et morts en service dans la Colonie avant d'avoir acquis le droit à la retraite, ne recevaient pas de pension. On avait négligé d'appliquer à ces personnes, généralement dénuées de ressources, les bénéfices du paragraphe 2 de l'article 14. J'ai pu réparer cet oubli, et désormais les veuves sont assurées d'obtenir une pension calculée d'après les services effectifs du mari.

Les employés de l'arsenal, bien que subissant la retenue sur leurs appointements, n'avaient pas droit à la retraite. Sans contester leurs titres, le Ministre

des Finances se refusait à y donner suite, de crainte que l'inscription de nouveaux titulaires n'entraînât de nombreuses réclamations de la part d'autres administrations et n'augmentât ainsi les charges déjà trop lourdes de la dette viagère, qui compromet l'équilibre du budget. Un décret du 27 octobre 1892 a régularisé cette situation dans des conditions particulièrement avantageuses, en faisant remonter les services à la date du premier versement du 3 pour 100.

Grâce à l'entente qui s'est établie entre M. le Gouverneur général, les conseils locaux, M. le Sous-Secrétaire d'État et votre député, le gouvernement métropolitain, revenant sur sa décision de 1887, a de nouveau reconnu le principe de la prévoyance en faveur du personnel. Un décret récent constitue un fonds spécial qui remplacera l'ancien compte. Si les ressources de la Colonie ne permettent pas d'accorder des bonifications égales à celles de 1881, tout au moins les agents des grades inférieurs, ceux qui ne peuvent faire d'économies sur leur modeste traitement, jouissent à peu près des mêmes avantages qu'autrefois.

Ces mesures ne suffiraient pas. S'il est juste d'assurer l'avenir des familles après le décès de leur chef, mieux vaut encore diminuer les causes de mortalité. L'une des principales était certainement la brièveté des congés. Six mois passés en Europe ne permettent pas à un homme, profondément anémié par un séjour prolongé sous les tropiques, de rétablir sa santé. A l'avenir, la période d'absence sera calculée sur le temps effectif passé dans la Colonie, à raison de deux mois de congé par année de présence.

La loi du 9 juin 1853, sous le régime de laquelle est placée la grande majorité du personnel, très favorable aux employés de la métropole, ne saurait être équitablement appliquée sans correctifs à ceux de la Colonie. Autant dire qu'ils n'ont pas droit à la retraite, si, pour l'obtenir, ils sont astreints à rester au service jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans. Plusieurs projets ont été étudiés; mais, outre que tous entraînaient une réduction du montant de la pension déjà trop faible, il était à prévoir que de longues années se passeraient avant qu'une nouvelle loi fût votée. Comme quelques fonctionnaires à bout de forces ne peuvent attendre l'application de ces mesures réparatrices, nous pensâmes à les faire profiter de dispositions analogues à celles dont bénéficient les agents des affaires étrangères placés dans des conditions identiques, art. 10, § 4, qui admettent dans la supputation des services le temps passé en disponibilité, jusqu'à concurrence de cinq années. Un décret spécial avait été préparé dans ce sens. Mais il fut observé que l'article 16 du règlement d'administration publique du 9 novembre 1853, qui ne peut être modifié que par un acte dans la même forme, définit la nature et la durée des congés. Nous avons craint, en passant outre, de compromettre les droits des fonctionnaires, lors de la liquidation des pensions. Cependant, afin de remédier à un état de choses intolérables, M. le Sous-Secrétaire d'Etat a bien voulu, par une circulaire interprétative, adopter des dispositions transitoires qui permettront d'arriver au but sans s'exposer aux remontrances du Conseil d'État. Le trésor métropolitain n'en subira aucun accroissement de dépenses, et le budget local réalisera une économie, puisqu'il n'aura plus à payer, sur le pied colonial, des agents hors d'état de rendre d'utiles services.

Quoique l'ensemble de ces réformes constitue une sérieuse amélioration au sort des humbles, je ne crois pas cependant que la tâche soit achevée. Bien des questions de détail restent à résoudre, particulièrement en ce qui touche les assimilations pour la retraite.

Colons et auxiliaires indigènes.

Combien de nos compatriotes, venus en Cochinchine tenter la fortune, meurent avant d'avoir acquis un petit capital! Leurs familles passent d'un luxe relatif qu'exige le climat à une profonde misère et sont trop souvent obligées de solliciter un secours de rapatriement. En dehors des considérations d'humanité, de pareils faits ne peuvent que nuire à la réputation de la Colonie et par conséquent à son développement. La caisse des retraites pour la vieillesse permettra de parer à ces douloureuses éventualités. Un versement mensuel d'une piastre, que peut toujours prélever un employé sur son salaire, à partir de vingt-cinq ans, lui constituera à cinquante ans une rente de 41 piastres. Si l'employeur et la Colonie, conformément au projet soumis à la Chambre par le Gouvernement, s'imposaient la même contribution, le colon, à son départ de Cochinchine, jouirait d'une rente de 420 francs à capital aliéné; de 262 francs à capital réservé pour la famille (3.000 francs). La dépense annuelle, à la charge du budget local, serait de 2.500 piastres; en portant les retraites respectivement à 600 francs et 400 francs, elle ne dépasserait pas 5.000 piastres.

Nous avons un intérêt incontestable à intéresser nos auxiliaires indigènes au maintien de notre autorité, et le plus sûr moyen d'y parvenir sera de leur donner une retraite. Ils montreront d'autant plus de zèle, de fidélité et de probité qu'ils craindront de perdre par une révocation le bénéfice des versements opérés en leur faveur. Un crédit annuel de 20.000 piastres suffirait pour leur assurer une pension convenable.

Disposant de larges étendues de territoire d'une grande fertilité et encore en friche, le gouvernement colonial n'aura pas à se préoccuper d'ici un siècle de l'avenir de la population ouvrière, composée presque exclusivement d'agriculteurs, pour qui la véritable richesse consiste dans la propriété du sol; celle-ci eur a été assurée par des dispositions libérales sur la concession et l'occupation des terres. Quelques canaux, dont le conseil colonial a décidé l'ouverture, doubleront la superficie utilisable.

Quand ces différentes mesures seront entrées en voie d'application, la Cochinchine sera, au point de vue des institutions sociales de prévoyance et d'assistance, en avance sur toutes les autres nations et servira d'exemple à la vieille Europe.

Affaires locales.

A diverses reprises, l'existence des assemblées locales avait été menacée sous le prétexte spécieux du gaspillage des ressources publiques. Pour mettre fin à ces entreprises, j'ai obtenu de la Chambre, le 29 novembre 1890, une résolution aux termes de laquelle « le gouvernement est invité à présenter au

parlement une loi fixant l'organisation de l'Indo-Chine ». C'était réserver le présent et préparer l'avenir.

Ultérieurement, devant le Conseil supérieur, j'ai été puissamment secondé dans la défense de vos droits par M. de Lanessan, alors mon collègue, qui m'a prêté l'appui de sa parole autorisée. Les projets arrêtés et non encore votés par le Parlement nous sont très favorables.

Les décrets de 1881 qui, lors de leur promulgation, constituaient une amélioration sérieuse à l'ancien ordre de choses, ne pouvaient avoir la prétention de régler définitivement la situation des différentes administrations de création récente. Sur la proposition de M. le Gouverneur général, des dispositions nouvelles ont modifié les soldes des administrateurs, des chefs et sous-chefs de bureau, des comptables. C'est le début d'une mise au point pour les différents services ; elle suivra son cours, au fur et à mesure de l'accroissement des revenus de la colonie.

Aujourd'hui que des communications régulières et fréquentes sont établies entre la France et l'Indo-Chine, il semble rationnel de ne plus embarquer les civils sur les bâtiments de guerre. Les charges du service obligatoire sont trop lourdes pour les prolonger inutilement en soumettant les passagers à la discipline militaire. Les propositions très avantageuses que je vous ai fait connaître permettent d'accomplir cette réforme.

J'ai vigoureusement soutenu près du Gouvernement de la République les propositions de M. le Gouverneur général relatives au maintien et au respect de nos droits dans les provinces laotiennes, et, afin d'accroître nos relations commerciales avec ces régions, j'ai fait inscrire dans le décret sur le tarif général l'exemption douanière pour les produits du haut Mé-Kong.

Vous m'excuserez de ne pas avoir touché les frais de représentation qui, selon l'usage, m'avaient été attribués. J'ai été ainsi privé du plaisir de recevoir ceux d'entre vous qui venaient à Paris. Mais il m'a paru impossible d'accepter une indemnité quelconque tant que les finances de la Colonie ne seraient pas entièrement rétablies. J'ajouterai que, dans une chambre démocratique, tous les membres doivent se trouver, au point de vue de l'indemnité, sur le pied d'égalité, et que votre député aurait perdu une partie de son influence vis-à-vis de ses collègues en recevant une rémunération spéciale.

Tenant à rester étranger au maniement des deniers publics, je me suis entendu avec M. le Sous-Secrétaire d'État pour que les télégrammes dont vous m'avez confié l'expédition fussent payés par le département sur les productions de pièces comptables fournies par l'administration elle-même.

Attitude politique.

Dans toutes les questions où le principe de gouvernement était en jeu, je me suis fait un devoir de voter avec le ministère, même lorsque sur certains détails je ne partageais pas entièrement sa manière de voir ; en plusieurs circonstances, mon concours ne lui a pas été inutile.

Rapporteur de la Commission du budget des Colonies, membre des Commissions permanentes de la marine et des chemins de fer, associé aux grands

travaux de la Chambre, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de prendre la parole pour sauvegarder les intérêts de la Cochinchine et ainsi j'ai pu lui assurer de sérieux avantages.

Partisan convaincu des institutions démocratiques, j'ai voté des lois d'assistance et d'assurance en faveur des travailleurs.

La fin de la législature a été attristée par des scandales qui, s'ils ont profondément affligé le pays, ne l'ont pas un seul instant éloigné de la République. La grande majorité de la nation devenue plus perspicace, grâce au développement de l'instruction et de la presse, n'a pas tardé, malgré des excitations de toute nature, à dégager la vérité, à attribuer à chacun sa part de responsabilité et d'honorabilité. Cette crise douloureuse aura l'avantage d'éloigner des affaires publiques les hommes qui ont trop de tendance à les confondre avec leurs intérêts personnels.

Le gouvernement républicain, retrempé par le suffrage universel, affermi par l'adhésion, tout au moins résignée, de ses anciens adversaires, pourra dans la prochaine législature, développer au dedans l'œuvre nécessaire des réformes sociales et, au dehors, consolider une alliance honorable, conforme à nos aspirations pacifiques, digne de notre grande puissance militaire.

Mes chers électeurs,

Vous reconnaîtrez que depuis quatre années la situation de la Cochinchine s'est profondément modifiée, que la Colonie a recouvré en majeure partie son ancienne prospérité.

Seul, au début, j'avais à supporter tout le poids de la lutte ; heureusement M. le Gouverneur général et M. le lieutenant gouverneur, rompant avec les errements funestes de leurs prédécesseurs, ont pris en main votre cause et assuré le succès final.

Il vous appartient d'apprécier la part que j'ai prise à cette œuvre de rénovation, de juger si j'ai scrupuleusement rempli mon mandat.

Conscient d'avoir consacré toutes mes forces à la défense de vos intérêts, tout en servant ceux de la mère patrie et de la République, j'attends avec confiance votre verdict.

Veuillez croire, mes chers électeurs, à mes sentiments bien dévoués.

LE MYRE DE VILERS.

Manifeste du Groupe républicain radical socialiste de la Chambre.

Citoyens,

Les élections de 1893 seront décisives. Les élections de 1893 inaugurent une situation nouvelle.

Jusqu'ici, les réactions coalisées cherchaient ouvertement à détruire la République.

Après vingt-deux ans de défaites électorales, et sur un mot d'ordre venu de Rome, les monarchistes ont renoncé à afficher leurs prétentions.

Tant que la place a été assiégée, nous n'avons pas marchandé les sacrifices à la discipline.

Aujourd'hui, les mêmes sacrifices ne s'imposent plus.

Que d'autres négocient avec l'ennemi, pour gouverner contre les idées qui sont la raison d'être de la République, et contre les masses populaires qui ont été l'avant-garde de son armée.

Nous, c'est en avant que nous portons nos regards, vers le progrès et la justice sociale !

Une seule question se pose davant les électeurs :

Accomplira-t-on les réformes vingt fois promises, vingt fois refusées ?

Accomplira-t-on enfin la réforme générale de l'impôt ?

Réforme de l'impôt foncier et des prestations pour l'agriculture ;

Réformes des patentes et des taxes sur la circulation pour le commerce ;

Réforme des octrois et des impôts de consommation pour les travailleurs ;

Réforme des droits de justice, de successions et de ventes, pour tout le monde ?

Peut-on oublier que l'impôt, juste entre tous, sur la richesse (revenu et capital), existe presque partout, sauf dans la République française ?

Accomplira-t-on enfin la réforme administrative et la réduction des dépenses ; laissera-t-on des abus unanimement condamnés, obstinément maintenus, dévorer les ressources nécessaires aux besoins nouveaux de la démocratie, et compromettre la fortune publique ?

Nous serions oublieux de notre temps et de nous-mêmes, si nous ne songions pas avant tout aux réformes sociales.

En ce qui concerne les travailleurs, l'État leur doit :

L'instruction intégrale pour féconder toutes les intelligences et développer toutes les capacités ;

La liberté complète des syndicats, pour leur permettre la défense de leurs intérêts ;

Des lois pour garantir aussi bien les libertés politiques et religieuses que les libertés professionnelles contre les conditions léonines du plus fort ;

Le crédit démocratique, pour permettre aux libres initiatives du labeur et de l'épargne de se créer un capital.

En ce qui concerne le pays tout entier, l'État lui doit les protections indispensables contre ces puissances financières trop mêlées et trop lourdes aux pouvoirs publics, trop fortes de privilèges officiels, trop tardivement réprimées dans leurs entreprises pour mettre la main sur le pécule de tous.

On ne fera pas croire qu'ils sont les ennemis de la propriété ceux qui veulent ainsi préserver la propriété acquise par le travail contre les gains prélevés par les monopoles financiers ou ramassés dans l'agiotage.

On ne le fera pas croire surtout à cette démocratie rurale qui est la force de la France.

Elle sait ce qu'elle doit à la Révolution. Elle comprend ce qu'elle peut attendre du parti des réformes, à la fois contre les impôts qui la ruinent, et contre l'usure, dont, seule, une réorganisation républicaine du crédit peut l'affranchir.

Mais, plus ces réformes, dites pratiques, sont urgentes, plus les réformes politiques sont nécessaires.

Entre toutes, deux s'imposent.

On a voulu écarter la revision de la Constitution réactionnaire de 1875.

On a eu, par la faiblesse des uns et les empiètements des autres, une revision inconstitutionnelle à rebours.

Celle des deux Chambres que le pays n'élit pas s'empare du pouvoir dirigeant ; le suffrage universel règne et ne gouverne plus.

Avant de réaliser les progrès, quels qu'ils soient, il faut en créer l'instrument.

Sans revision, point de réformes.

Pour chercher une majorité à droite, il a fallu tendre les bras aux éternels ennemis de la démocratie, et le centenaire de la Révolution a vu ses héritiers solliciter leurs alliances au Vatican.

Nous ne nous ferons jamais les complices de ce mensonge.

Fidèles à l'esprit de nos pères, nous réclamons plus que jamais :

La séparation des Églises et de l'État ; la suppression du budget des cultes et des biens de mainmorte.

Citoyens, vous n'hésiterez pas !

A vous de dire si vous voulez que le piétinement sur place, les combinaisons de couloirs et d'antichambre, les avortements incessants, usent sans répit et livrent trop souvent aux scandales du jour le bon renom de nos libertés représentatives.

Vous élirez une majorité de réformes.

Nous vous en supplions pour la République, qui ne peut plus être mise en péril que par les défaillances qui la feraient mentir à elle-même, et par les trahisons qui la livreraient à des ennemis masqués.

Nous vous en supplions pour la Patrie française, dont la gloire repose moins encore sur sa force matérielle que sur le rayonnement de ses principes de liberté, d'égalité et de justice dans le monde.

La Commission :

Barodet, Jacques, Maujean, Mesureur, Pichon, Tony Révillon (Seine), Clémenceau (Var), Desmons (Gard), Leydet et Camille Pelletan (Bouches du-Rhône), Félix Mathé (Allier), Merlou (Yonne).

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

POSTÉRIEURES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES

des 20 août et 3 septembre 1893.

ÉLECTIONS PARTIELLES

des 17 et 31 décembre 1893, 21 janvier, 18 février,

4 et 18 mars, 29 avril,

20 mai, 3 juin et 8 juillet 1894.

ÉLECTION DU 17 DÉCEMBRE 1893.

CORRÈZE

2e Circonscription de BRIVE.

M. R. DE LASTEYRIE,

Élu au 1er tour de scrutin.

Électeurs,

Vous êtes convoqués pour le 17 décembre à l'effet de nommer un représentant à la Chambre des députés.

Je viens solliciter vos suffrages.

Ce que je suis, vous le savez.

Fils et petit-fils de républicains, je suis, de naissance, dévoué aux idées démocratiques et libérales.

Depuis longtemps conseiller général dans votre circonscription, maire d'une des plus grandes communes de l'arrondissement, vous m'avez vu à l'œuvre, défendant en toutes circonstances les intérêts de notre pays et la cause de la République.

Cette cause est aujourd'hui gagnée. Le devoir de tout bon Français est de chercher à effacer les traces des divisions passées, et d'écarter tout ce qui peut provoquer des luttes stériles ou entretenir la désunion dans les esprits.

C'est vous dire que je répudie les théories collectivistes et tout ce qui peut tendre à exciter les unes contre les autres les différentes classes de la nation ; que je repousse la séparation de l'Église et de l'État et tout ce qui peut susciter des querelles religieuses incompatibles avec les principes de tolérance et de liberté, qui sont pour moi le corollaire des idées républicaines ; que je ne saurais m'associer aux utopistes qui prétendent réformer d'un seul coup tout notre

état social, ni souscrire à ces programmes pleins de belles promesses dont trop de candidats leurrent les électeurs.

La politique républicaine doit être une politique pratique. Le vrai progrès consiste à n'aborder qu'un petit nombre de questions à la fois, mais à les résoudre. Il faut songer avant tout à celles qui intéressent le petit propriétaire ou l'ouvrier des campagnes et des villes : le dégrèvement des boissons hygiéniques, par exemple, la suppression de la taxe militaire, la réduction des frais de justice pour les petits débiteurs, l'extension de la compétence des juges de paix, le soulagement des charges qui pèsent sur nos populations rurales, et des misères trop réelles dont la classe ouvrière peut se plaindre à bon droit.

Si j'ai l'honneur de vous représenter, j'appliquerai toute mon intelligence à l'étude des questions de cet ordre.

Au surplus, vous me connaissez. Je ne suis point homme à trahir votre confiance. Je mettrai toute ma bonne volonté à vous servir, je travaillerai de toutes mes forces à la prospérité de notre chère Corrèze, à la grandeur de notre chère Patrie.

Vive la République !

R. DE LASTEYRIE,
Membre de l'Institut,
Vice-Président du Conseil général,
Maire d'Allassac.

ELECTION DU 31 DECEMBRE 1893.

GARD

2e Circonscription de NIMES.

M. Gaston DOUMERGUE,

Élu au 2e tour de scrutin.

J'ai l'honneur de solliciter vos libres suffrages en vue des élections législatives du 17 décembre.

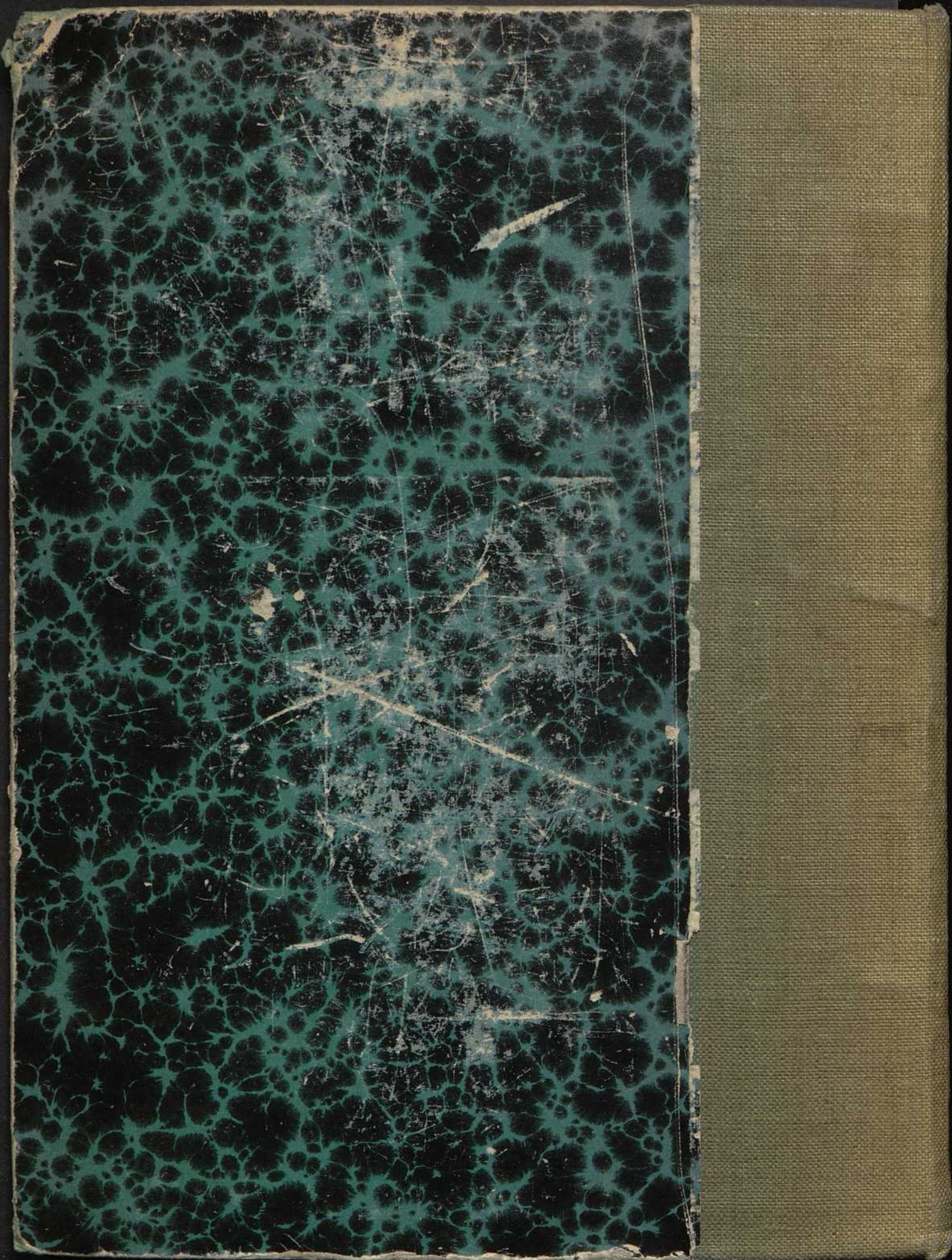
Quelques-uns, au moment où j'ai posé ma candidature, ont objecté que j'étais peu connu des électeurs de la deuxième circonscription de Nîmes. Je n'ai jamais, il est vrai, sauf lors des élections municipales de Nîmes, en 1889, sollicité ni obtenu de mandat électif soit dans notre circonscription, soit dans des circonscriptions voisines. J'ai fait de la politique en simple soldat et dans les circonstances seulement où il s'est agi non de l'intérêt des partis, mais de l'intérêt supérieur de la République.

Ami de notre cher et regretté Émile Jamais, qui fut le maître de ma jeunesse et le conseiller de toutes les époques, je me suis contenté de le suivre modestement et si ma voix ne s'est jamais fait entendre à côté de la sienne, c'est par un sentiment que tous les électeurs sauront comprendre.

Je me présente avec le programme radical progressiste. Ce programme, je l'ai signé en 1889 quand le parti radical me fit l'honneur de me choisir comme l'un de ses candidats aux élections municipales de Nîmes.

Je suis donc partisan de la revision de la Constitution, qui ne répond plus aux exigences et aux nécessités de l'heure actuelle, et cette revision, à mon avis, doit s'opérer dans un sens largement démocratique.

Je suis pour la suppression du suffrage à deux degrés, pour la modification des attributions du Sénat, pour la prédominance de la Chambre des Députés.



PROGRAMMES
PROFESSIONS
DE FOI
ET
ENGAGEMENTS
ÉLECTORAUX
DE 1894

